This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

B 49962 1

Digitized by Google

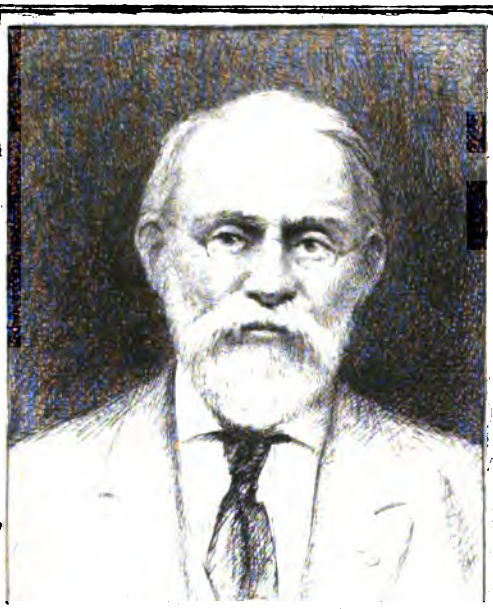

SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

REVUE

DE

CHAMPAGNE

ET

DE BRIE

HISTOIRE — BIOGRAPHIE
ARCHÉOLOGIE — DOCUMENTS INÉDITS — BIBLIOGRAPHIE
BEAUX-ARTS

VINGT-TROISIÈME ANNÉE — DEUXIÈME SÉRIE

TOME DIXIÈME

ARCIS-SUR-AUBE

LÉON FRÉMONT, IMPRIMEUR-ÉDITEUR

PLACE DE LA HALLE

1898

Digitized by Google

Digitized by Google

REVUE

DE

CHAMPAGNE & DE BRIE

Digitized by Google

Arcis-sur-Aube. — Imprimerie Léon Frémont.

Digitized by Google

REVUE
DE CHAMPAGNE
ET
DE BRIE

HISTOIRE — BIOGRAPHIE
ARCHÉOLOGIE — DOCUMENTS INÉDITS — BIBLIOGRAPHIE
BEAUX-ARTS

VINGT-DEUXIÈME ANNÉE — DEUXIÈME SÉRIE

TOME DIXIÈME

ARCIS-SUR-AUBE
LÉON FRÉMONT, IMPRIMEUR-ÉDITEUR, PLACE DE LA HALLE

1898

Digitized by Google

Digitized by Google

Dunning
Nijhoff
4 30 28
16143

Revue de Champagne et de Brie

FRANÇOIS VINCHANT

SON PASSAGE EN CHAMPAGNE EN 1609

Au commencement de septembre 1609, un jeune ecclésiastique du Hainaut, François Vinchant, né à Mons en 1582, appartenant à une famille riche et considérée du pays, après avoir terminé ses études à l'Université de Louvain, résolut de compléter son éducation en allant faire un pèlerinage à Rome. Ce voyage fut rapide, car, commencé le 16 septembre 1609, il était terminé le 18 février 1610, et notre prêtre montois avait traversé le Hainaut, la Champagne, la Bourgogne et la Franche-Comté, la Suisse, le Milanais et les différents Etats du nord et du centre de l'Italie. Il avait séjourné à Rome et était revenu, après avoir visité les sanctuaires d'Assise et de Lorette, longé les rives de l'Adriatique, vu Venise et Milan, par les Alpes, le Lyonnais et la Bourgogne, Orléans et Paris.

Son récit est intéressant, car, aux descriptions habituelles de monuments, empruntées trop souvent par lui, comme par d'autres, aux récits de voyages et aux guides qui commençaient à se répandre, il a joint de nombreuses observations personnelles sur les mœurs et les habitudes des provinces qu'il a visitées.

Vinchant revint se fixer dans sa ville natale où il mourut en 1635, revêtu du titre de protonotaire apostolique, ayant mené la vie d'un saint prêtre doublée de celle d'un érudit. Il s'était livré à de nombreuses recherches historiques sur le Hainaut, qui furent récompensées par le don d'une écuelle d'argent que lui firent les Etats de cette province, mais qui n'ont été publiées qu'une douzaine d'années après sa mort.

Le journal de son voyage, resté manuscrit, était sorti des mains de sa famille et faisait partie, en dernier lieu, de la

Digitized by Google

célèbre bibliothèque de Sir Thomas Philipps, à Cheltenham. Il a été compris dans les acquisitions faites, en 1887, par la Bibliothèque royale de Belgique.

M. Félix Hachez, comprenant l'intérêt de ce récit d'un de ses concitoyens, vient de le publier dans le *Bulletin de la Société Royale Belge de Géographie*, en supprimant un certain nombre de dissertations et hors-d'œuvre qui lui ont paru sans grand intérêt [1]. Nous en extrayons ce qui concerne la Champagne.

***

La première ville que décrit notre voyageur est Reims, dont il commence par nous rappeler l'ancienneté, l'étendue et la renommée. Il cite les deux opinions émises sur son origine à cette époque et qui attribuaient sa fondation, l'une au 23e roi des Celtes, nommé Rème, contemporain de Priam, et l'autre à des fauteurs de Remus, frère de Romulus, mais sans se prononcer ; il montre cependant sa préférence pour cette dernière opinion et ajoute qu'il y a encore une porte qui s'appelle la porte de Bacchus, et sur laquelle se voit une effigie de ce Dieu.

Il retrace ensuite en quelques lignes l'histoire de Clovis et de Monsieur Saint-Remi, et donne un long récit du baptême de ce prince, ainsi qu'une histoire des cérémonies du sacre des rois, morceaux que l'éditeur a supprimés dans sa publication.

La description de la cathédrale est assez curieuse pour le temps où elle a été écrite, aussi la reproduisons-nous presque en entier :

« Cette église est haut élevée, soutenue de plusieurs beaux piliers de matière d'albâtre. Les chanoines d'icelle ont bonnes prébendes. En leurs demeures resente encore quelque retrait des religieux de la primitive église, car ils ont tous leurs maisons conjointes l'une à l'autre en une rue contigue à l'église, laquelle, la nuit avenant, on la reserre à heure compétente. Aussi lesdits chanoines estant à l'église, ils observent en leurs offices et cérémonies une magnificence sans pareille.

« En ladite église, le maître autel est couvert d'une lame de fin or, par don de Hermarus, XXXIe évêque de Reims, à l'en-

1. *Voyage de François Vinchant, en France et en Italie, du 16 septembre 1609 au 18 février 1610*, texte accompagné d'une introduction par Félix Hachez. Bruxelles, Société générale d'imprimerie, 1897, in-8°, 236 pages.

Digitized by Google

tour du quel sont placés à terre XII à XV grands chandeliers d'argent portant flambeaux. Au dessus dudit autel est une croix de pur or. Au derrière sont renserrées les reliques et trésor.

« De surplus, l'on voit le tombeau du cardinal de Guise qui fut assassiné à Blois par la charge du roi Henri 3, en l'an 1588. Sur ledit tombeau est un crucifix de pur or d'admirable artifice.

« Mais surtout le portail attire toute personne en admiration, car outre qu'il est d'une structure haute et large, l'on y voit sur icelui l'histoire du vieux et nouveau testament, avec les 4 fins de l'homme, en imaiges relevées en bosse de matière de pierre, tellement qu'il ne se faut étonner lorsque l'on dit que, pour avoir une église parfaite en tout endroit, qu'il faudroit joindre la nef d'Amiens et le chœur de Beauvais au portail de Rheims. »

On voit que Vinchant n'avait pas encore vu l'Italie, qu'il n'appréciait pas par suite les monuments de la Renaissance et, chose rare pour son temps, estimait encore l'architecture gothique.

Nous passerons sur la description très sommaire de Saint-Remi, qui se borne presque à une énumération des statues des pairs de France qui décorent le tombeau du saint, et à l'indication, dans la sacristie, d'un livre de parchemin qui contient un grand nombre d'épitaphes.

Grâce à « l'intermise de Monsieur Vitus, natif de Douay, docteur ès droits, qui enseignait lors à Rheims, notre voyageur put vénérer la Sainte Ampoule, et même le religieux qui le conduisait, voyant qu'il était prêtre et étranger, lui remit en main le reliquaire, aussi put-il bien voir « cette ampulle, de matière de verre, et qui n'est pas plus grande que le mitant du petit doict. »

L'Université est mentionnée en quatre lignes, et le cas d'une servante, accusée d'avoir étouffé l'enfant de la fille de sa maîtresse, pendue en 1589, retrouvée vivante trois jours après, tient une demi-page, mais le fait doit être bien connu des Rémois, aussi finirons-nous par cette appréciation du caractère des habitants :

« Le peuple est bon, doux et benin. Les marchands de vin ont un trafic heureux ; aussi ont-ils pour cet effet une belle place en forme de croix, où ils exposent leurs marchandises et se tiennent tous à l'environ d'icelles. L'air est bon et agréable. »

Digitized by Google

Malgré ses attraits, Reims n'était qu'une des premières étapes du voyage de notre montois, voyage qui devait durer cinq mois seulement et lui faire parcourir la France, la Suisse et l'Italie, aussi Vinchant fit-il, au départ de Reims, marché avec un voiturier qui le conduisit à Châlons, distant de six lieues ; il nous énumère les villages traversés par lui et vante la fertilité de leur territoire et sa belle « planure ». Ce sont : Sillery, Beaumont (sur Vesle), Petites-Logettes, Grandes-Logettes, La Vesve (La Veuve).

Après nous avoir parlé de la défaite d'Attila, il nous donne ses impressions sur Châlons, impressions qui portent surtout sur les mœurs des habitants et les usages qu'il a pu y observer et qui, à ce titre, offrent plus d'intérêt que les énumérations de reliques ou les traditions historiques plus ou moins légendaires que, comme les voyageurs de ce temps, il ne nous ménage pas.

« Cette ville (Châlons) n'est pas agréable à cause des rues étroites et maisons mal bâties. Toutefois, il y a une rivière appellée Marne, qui l'embellit grandement, et fait une petite isle en laquelle les bourgeois, en temps d'été, prennent leurs ébats et récréations, car ce lieu est plaisant à cause des hauts arbres qui y croissent.

« Il y a en cette ville une belle tour joignant l'église Saint-Etienne. En icelle il y a une côte dudit saint.

« Les églises n'ont guère de lustre. »

On nous permettra de ne pas partager cet avis.

« Les bourgeois, reprend Vinchant, sont béguins aux estrangiers pour leur argent et cauteleux pour l'attraper.

« Ils s'appliquent à cultiver diligemment leurs jardins pour avoir des melons, qui y croissent assez en abondance et sont très bons. C'est pourquoi Henri 4, roi de France, à cause de la bonté des melons de ce lieu, disoit, selon la relation que m'en firent des bourgeois :

« Je maintiendray Châlons,
Mon jardin à melons. »

Ce qui a surtout frappé Vinchant, ce sont les mariages auxquels il a assisté, et je crois que si l'on s'était marié à Mons comme à Châlons, il aurait peut-être renoncé aux dignités qui attendaient le futur protonotaire apostolique pour y prendre femme :

« Je vis en cette ville que les façons de s'allier par contrat de mariage sont différentes à celles de nos pays, car il faut enten-

Digitized by Google

dre que, en plusieurs lieux de France, le concile de Trente n'a pas été promulgué par les évêques, cause pourquoi il n'est pas observé en tous points.

« En ce fait, avenant le mariage des conjoints, l'on ne fait aucune publication des bans, mais tout le contrat se pratique entre les parens des deux côtés. Or, avenant le jour des espousailles, je vis que l'époux et la fiancée, selon la coutume, se représentoient de côté et d'autre parmi la ville avant ledit jour. Le pasteur ou curé, avec les plus proches parens mariés, marche devant ; s'ensuit l'époux qui a après soi la jeunesse parentiséo ; en après marchent les femmes mariées ; et après icelles, l'épouse suivie des jeunes pucelles. Cette cérémonie tient lieu des annoncemens des bans.

« Le lendemain, toute cette compagnie se retrouve à l'église. Au devant de l'autel, l'on fait une petite case de feuillage dedans laquelle le marié et la mariée future se mettent à genoux, et se baisent plusieurs fois avec toute honnêteté. Et à certaines cérémonies, pratiquées par le prêtre, l'époux redouble lesdits baisers. Et en ce fait, il n'y a point de scandale, ni aucune mauvaise édification vers le peuple ; ains qui plus est que si l'époux omettoit ce devoir, il donne un mauvais présaige et opinion à ce peuple, et même à sa fiancée et parens.

« Etant épousement fait, tous les hommes du côté du marié vont donner un baiser à l'épousée, et le marié va baiser toutes les femmes et filles du côté de son épouse. La compaignie étant hors l'église, il est permis à tous honnêtes bourgeois d'approcher la mariée et la baiser avec toute honnêteté. Voilà une coutume bien différente aux nôtres. Je crois bien que le temps rompra petit à petit ces façons de faire. »

Mais, comme dit l'abbé, allons plus oultre, et nous voici sur la route de Brienne, en compagnie, depuis Rosnay, « d'un honnête personnage, appellé Grégoire Montgerart, natif d'Epernay, homme de lettre et prêtre, qui s'acheminait par dévotion au monastère de Clervaux. »

Nous passerons rapidement à Brienne et à Bar-sur-Aube, mais avant de nous engager dans la forêt de Bilie[1] pour gagner le monastère fondé par saint Bernard, écoutons les remarques que cette région inspire à notre voyageur :

« A l'environ d'icelle (ville de Bar-sur-Aube), l'on voit des montaignes et petites collines portant du vin très délicieux et

1. Bayel.

Digitized by Google

grandement renommé aux Pays-Bas. D'où vient que les habitans, qui sont presque tous marchands, en tirent grand proffit.

« Ce fut ici que, outre ce que l'air est bon par toute la Champagne, que j'expérimentai qu'il était très agréable, doux et tempéré.

« Les rivières sont assez grandes.

« Le peuple est soigneux, vigilant et bon ménagier, jusque à là que j'ai vu (femmes et filles), mener et conduire la charrue pour cultiver la terre.

« La noblesse est gaillarde, courtoise et vaillante, et en très grand nombre ; mais que l'on se garde de leur tenir tête, car ils sont un peu opiniâtres.

« Notez ici que ceux de Bar-sur-Aube et Bar-sur-Seine, même Bar-en-Barrois, se vantent d'avoir encore pour leurs domiciles les pancartes des Bardes gaulois, qui estoient les poëtes et causidignes entre les Druides[1]. »

Pour aller de Bar-sur-Aube à Clairvaux, Vinchant prit par la forêt de Bilie (Bayel), qui est considérée comme dangereuse à cause des brigands ; il y rencontra un compagnon « qui se doléoit de ce qu'on lui avoit ôté le manteau ». Plus tard, Vinchant sut qu'il avait eu tort de suivre ce chemin et qu'il aurait dû passer par Troyes.

Vient ensuite une description de Clairvaux, avec le récit de la fondation de l'abbaye par saint Bernard :

« L'église de ce monastère est un bâtiment antique et assez obscur, mais ceci est provenu de l'industrie et prudence de ceux qui l'ont fait bâtir, jugeant que les lieux ténébreux sont plus commodes et propres à recueillir et arrêter les esprits à méditer et louer notre Créateur. Aussi, pour cette raison, la plupart des églises bâties par l'antiquité chrétienne sont de peu lumineuses.

« En cette église donc il y a deux places, l'une suivant l'autre du long, où sont en chacune beaux sièges pour accommoder les religieux tenant chœur en leurs offices, en nombre de 300 environ.

« A droit costé d'icelle, l'on voit encore les murailles anciennes de l'église que fit autrefois bâtir Monsieur S. Bernard.

« Ce monastère a esté ragrandi pour loger les pèlerins.

« *Hôtellerie.* — Aujourd'hui, ce lieu sert de retraite pour

1. Je ne comprends pas bien ce passage.

Digitized by Google

les charretiers et voiturins amenant vin de Bourgoigne au Païs-Bas, car il y a bonne hôstellerie.

« Et lorsque j'y estois, je fus émerveillé de voir toute sorte de gens, tant de cheval que de pied, tant nobles que roturiers, d'être bien accommodés. Il faut toutefois arriver de bonne heure, car difficilement sur le tard on y entre : ce que j'ai expérimenté.

« *Le gros tonneau de l'abbaye.* — Avant partir de ce lieu, je fus d'avis de voir ce tonneau duquel l'on parle tant. Le prieur me fit cette courtoisie de me le montrer. Il est à costé gauche de l'entrée de l'église, enserré dedans une grande place. Ses cercles sont faits de sommiers de chêne. Il contient plus ou environ, selon la relation dudit prieur, 1,500 tonneaux de vin, tels que l'on apporte de par deçà venant de France. On emplissoit jadis ce tonneau plein de vin, du temps de Monsieur St Bernard, pour faire la charité aux pauvres, et depuis la mort de ce saint, aux pèlerins. Maintenant, comme la charité est refroidie, la cherté augmentée, la dévotion des pèlerins diminuée, les donations retranchées, il ne sert que de parade ou pour condamner la paresse de ce siècle.

« Partant de Clervaux, je vins à côtoyer la rivière d'Aube, entre deux bois montaigneux et passer les sousdits villaiges, à sçavoir : Ville, Ferté, Chevrolle, Dinteville, Ormoys, La Trécey, Opiare où proche de là il y a un monastère de religieux, Vonne, Bay, Ovrid, Chienisson, Villemary, Gussilée, Mared, Jed situé sur la rivière de Rille. »

De là à Callent, notre voyageur entre en la duché de Bourgogne où nous l'abandonnerons, le laissant poursuivre son voyage [1].

Comte DE MARSY.

1. L'orthographe de Vinchant étant fort irrégulière, nous avons cru inutile de la conserver, tout en nous abstenant scrupuleusement de corriger sa rédaction.

Digitized by Google

L'ART GOTHIQUE CHAMPENOIS

dans l'île de Chypre

L'école gothique de la Champagne est une de celles qui ont produit le plus de beaux monuments et atteint le plus souvent à la perfection. Rien n'égale la splendeur de la cathédrale de Reims ; la beauté de sa statuaire est au-dessus de tout éloge, et les chefs-d'œuvre de la science et de l'élégance en architecture sont peut-être Saint-Urbain de Troyes et Saint-Nicaise de Reims, cet édifice à jamais regrettable. Cependant, avec tout son mérite, l'école de Champagne a été tout le contraire d'une école originale : elle a pris et amalgamé tout ce qu'elle a trouvé de bon dans le style gothique de l'Ile de France et dans celui de la Bourgogne ; elle y a ajouté quelques inspirations puisées dans les traditions de l'école germanique, et de tout cela elle a su faire, avec beaucoup de goût et de science, un tout harmonieux[1].

Si son originalité n'est pas égale à son mérite, l'étendue du domaine de l'école de Champagne est certainement égale ou supérieure au territoire des plus vastes écoles d'art. Du côté de la Bourgogne, la limite est difficile à établir à cause de la similitude des caractères ; du côté du sud, l'école gothique de Champagne s'étend jusqu'à Bourges, où elle a marqué de son empreinte l'église Saint-Pierre, avec les arcades suraiguës de son abside, le passage qui traverse les embrasures de ses fenêtres, le cordon de moulures qui passe au-dessous ; du côté de l'Ile de France, l'école de Champagne pousse une pointe hardie : la plupart des monuments gothiques non seulement de l'Aisne, mais de Seine-et-Marne, sont de son domaine ; du côté de l'est et du nord, la Lorraine lui appartient, et l'Allemagne, à qui elle a emprunté quelques formes, lui doit en revanche sa première et sa meilleure architecture gothique : la cathédrale de Limbourg calque celle de Laon ; le plan de Notre-Dame de Trèves et celui même de Saint-Martin de Kaschau en Hongrie, reproduisent le plan de l'église de Braisne.

1. On trouvera une bibliographie des ouvrages qui traitent des monuments gothiques de Champagne à la page 24 de l'ouvrage actuellement sous presse, *Monuments gothiques de Chypre*. Paris, Leroux, 1898, gr. in-8°.

Digitized by Google

L'école champenoise n'a pas seulement étendu son influence aux régions voisines : ses artistes ont été appelés au loin, et on reconnait leur style dans les édifices gothiques de régions parfois éloignées.

Le chœur de la cathédrale de Bayonne, avec ses passages à travers les embrasures de fenêtres, et ses arcs suraigus ; la cathédrale de Léon, en Espagne, avec les mêmes détails et des chapiteaux à deux étages analogues à ceux des églises de Chartres, Reims, Saint-Quentin, rappellent les édifices de Champagne, mais les comtes de Champagne ayant acquis, en 1234, le royaume de Navarre, il n'y a rien que de naturel à ce que des artistes champenois aient été amenés, peu d'années après, dans des régions toutes voisines d'un domaine de leur seigneur. On sait combien les seigneurs du Moyen-âge étaient souvent en voyage et combien ils promenaient de gens avec eux.

Mais le voyage par excellence, c'était le passage d'outre-mer. Or, dans les croisades, on sait quelle place prépondérante la Champagne a tenu : ce que nous pouvons lire de plus intéressant sur ces expéditions glorieuses, nous le devons à la plume d'un Villehardouin ou d'un Joinville ; je n'ose mettre en leur compagnie le Menestrel de Reims, mais il est pourtant à noter.

Henri, comte de Champagne, devient roi de Jérusalem, et sa fille Alix reine de Chypre ; le clergé qui accompagne leurs expéditions et bâtit des églises en Orient appartient en grande partie à l'ordre de Citeaux qui a ses maisons-mères en Champagne et en Bourgogne. En Grèce, les sires de la Roche leur ont donné Dafni, où ils ont imité le porche de Pontigny, tandis qu'à Mistra, un clocher calqué sur ceux de Reims s'élève près des ruines du château des Villehardouin.

A Chalcis en Eubée et à Athènes même, des églises gothiques à chevet carré rappellent les petites églises rurales de la Champagne. Cette similitude est trop complète, car en Grèce, certains chapiteaux mal galbés et sculptés avec une rudesse extraordinaire pour des œuvres du XIIIe siècle, rappellent par exemple ceux de l'église de Corribert près Orbais.

Mais ce n'est pas sur ces œuvres très secondaires que je veux m'étendre ici : la Champagne a fait plus et mieux en Orient, et spécialement dans le royaume de Chypre. L'île de Chypre, conquise sur les Grecs par Richard Cœur de Lion en 1191, devint, en 1192, la propriété de Guy de Lusignan, et ses descendants y régnèrent jusqu'à la fin du XVe siècle ; de

Digitized by Google

1489 à 1570, Chypre fut colonie vénitienne ; de 1571 à nos jours, elle a été asservie à la domination ottomane.

Parmi les nombreuses familles françaises qui, dans les dernières années du XIIe et au début du XIIIe siècle, vinrent colo-

Fig. 1. — Effigie funéraire de Henri II de Lusignan († 1324) trouvée à Nicosie (Mission de l'auteur ; 1896).

niser l'île de Chypre, on trouve beaucoup de noms appartenant à la Champagne : les maisons de Brienne et de Montbéliard étaient apparentées à la famille royale ; les familles de Brie, de Soissons, de Dampierre étaient des plus puissantes de Chy-

Digitized by Google

pre, et mes confrères et amis, MM. Em. Bertaux et O. Join-Lambert ont montré que le grand ingénieur militaire Philippe Chinard, que Frédéric II trouva en Chypre et attacha à son service en 1230, et qui lui bâtit ses châteaux de Pouille, était originaire de Chennegy près Troyes[1].

Dès que le royaume de Chypre s'organise et que les Latins trouvent assez de loisir et de ressources pour élever des monuments, une reine jeune, intelligente et entreprenante, préside à ses destinées ; c'est Alix de Champagne, femme de Hugues I de Lusignan (1205-1218), et fille de Henri, comte de Champagne et roi de Jérusalem. Après son veuvage, elle redoublera d'activité ; l'histoire de ses aventures romanesques et de ses ambitions politiques en fait foi, et saint Louis eut besoin de toute sa sagesse pour apaiser ce tempérament féminin. Jamais Alix ne perdra de vue le domaine de ses ancêtres ; à la mort de son oncle Thibaut III (1201), elle s'en prétendit même héritière[2], et, de 1219 à 1235, soutint guerre et procès contre son cousin Thibaut IV. Elle vint de Chypre en France, où elle garda toute sa vie des terres et des serviteurs[3] ; Jean de Brienne hérita de ces domaines en 1257[4].

Il est à remarquer que, hors de ses possessions proprement champenoises, Alix avait des terres à Mantes[5] dont l'église gothique primitive, avec son déambulatoire sans chapelles, se rapproche absolument de la cathédrale dont Alix posa la première pierre en 1209 à Nicosie, capitale de son royaume, et que les libéralités de saint Louis et de sa cour aidèrent à mener à bonne fin, lorsqu'en 1248 la cour de France séjourna en Chypre[6]. Alix avait d'autres possessions : Sancerre[7], où

1. Em. Bertaux, *Castel del Monte et les architectes français*. Communications faites à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. 1897.

2. Voir Joinville ; édition N. de Wailly, p. 44, 46, 48 ; Mas-Latrie, *Hist. de Chypre*, t. II, p. 40-42, et d'Arbois de Jubainville, *Catalogue des actes des comtes de Champagne*.

3. *Ibid.*, p 49, 59, 60. Les domaines qui restèrent à Alix étaient à Wassy, à Mantes, et dans divers autres lieux des comtés de Champagne et de Brie.

4. *Arch. Nat.*, I. 433, n° 3. 1247. Nicosie. Henri I renonce, en faveur de Jean de Brienne, à ses droits sur la Champagne et la Brie. Mas-Latrie, *Hist. de Chypre*, p. 69. 1257. Jean de Brienne hérite des possessions d'Alix de Champagne.

5. Mas-Latrie, ouvr. cité, p. 69.

6. Joinville, le comte de Joigny et beaucoup d'autres champenois faisaient partie de la suite que le roi eut sept mois avec lui dans l'île de Chypre en 1248-1249.

7. Arch. Nat., J. 433, n° 4. Saint Louis acquiert les fiefs litigieux de

Digitized by Google

l'église abbatiale de Saint-Satur est un des monuments de France qui rappellent le plus le style gothique adopté en Chypre et spécialement à l'intérieur de la cathédrale de Famagouste [1].

L'influence champenoise apparaît en Chypre dès la construction du chœur de la cathédrale de Nicosie ; elle s'y manifeste du début du XIIIe jusqu'en plein XIVe siècle ; commencée sous la protection de la reine Alix, cette église fut, du reste, plus tard continuée sous un archevêque champenois, Gérard de Langres (1295-1312), ancien doyen du chapitre de Langres [2].

On sait que le modèle si particulier de corniche, que la Bourgogne avait sans doute créé et à coup sûr adopté d'une façon générale, s'étend également à la Champagne ; on sait que ce type de corniche se compose d'une tablette portée sur des modillons dont les faces latérales courbes se réunissent de façon à former une série de demi-cercles [3]. On peut en citer comme exemples, en Champagne, les églises de Thennelières, Saint-Lyé, Auzon, Gérosdot, Villacerf et Courtaoult dans l'Aube, Chaumont et Bourbonne-les-Bains dans la Haute-Marne, Ecrouves près Toul.

On sait que les modillons des corniches de ce genre peuvent être à profil concave ou convexe ; ce dernier est considéré par Viollet-le-Duc comme plus ancien ; il persiste cependant au moins jusqu'au XIVe siècle.

Hors de Bourgogne et de Champagne, on ne trouve guère ce type de corniche que dans des monuments ayant manifestement subi une influence de la Bourgogne et de la Champagne, et tout d'abord dans ceux qui ont été élevés par les architectes de l'ordre de Citeaux.

Ce genre de corniche n'apparaît en Chypre que sur le déambulatoire et le transept de la cathédrale de Nicosie, c'est-

Blois, Sancerre et Châteaudun, auxquels renonce Alix de Champagne, en même temps que Thibaut les cède au roi.

1. Édouard I, comte de Bar, mourut à Famagouste en 1336 (Voir Maxe-Verly, *De l'art et des artistes dans le Barrois*. Réunion des Sociétés des Beaux-Arts des départements. 1896, p. 282).

2. Voir *l'Histoire des archevêques de Chypre*, du regretté comte de Mas-Latrie. Gênes, 1888, in-4°, p. 46 (Extrait des Archives de l'Orient latin).

3. Cette corniche a été parfois imitée dans le midi de la France comme d'autres formes de l'architecture champenoise. On la trouve notamment à Balbièges près Mende, Séverac-le-Château près Rodez (clocher), Chirac (église paroissiale désaffectée), Clermont-l'Hérault, Montpazier. Dans ce dernier exemple, les corbeaux sont espacés. Dès le XIIe siècle, le cloître roman de la cathédrale de Vaison a une corniche à peu près bourguignonne.

Digitized by Google

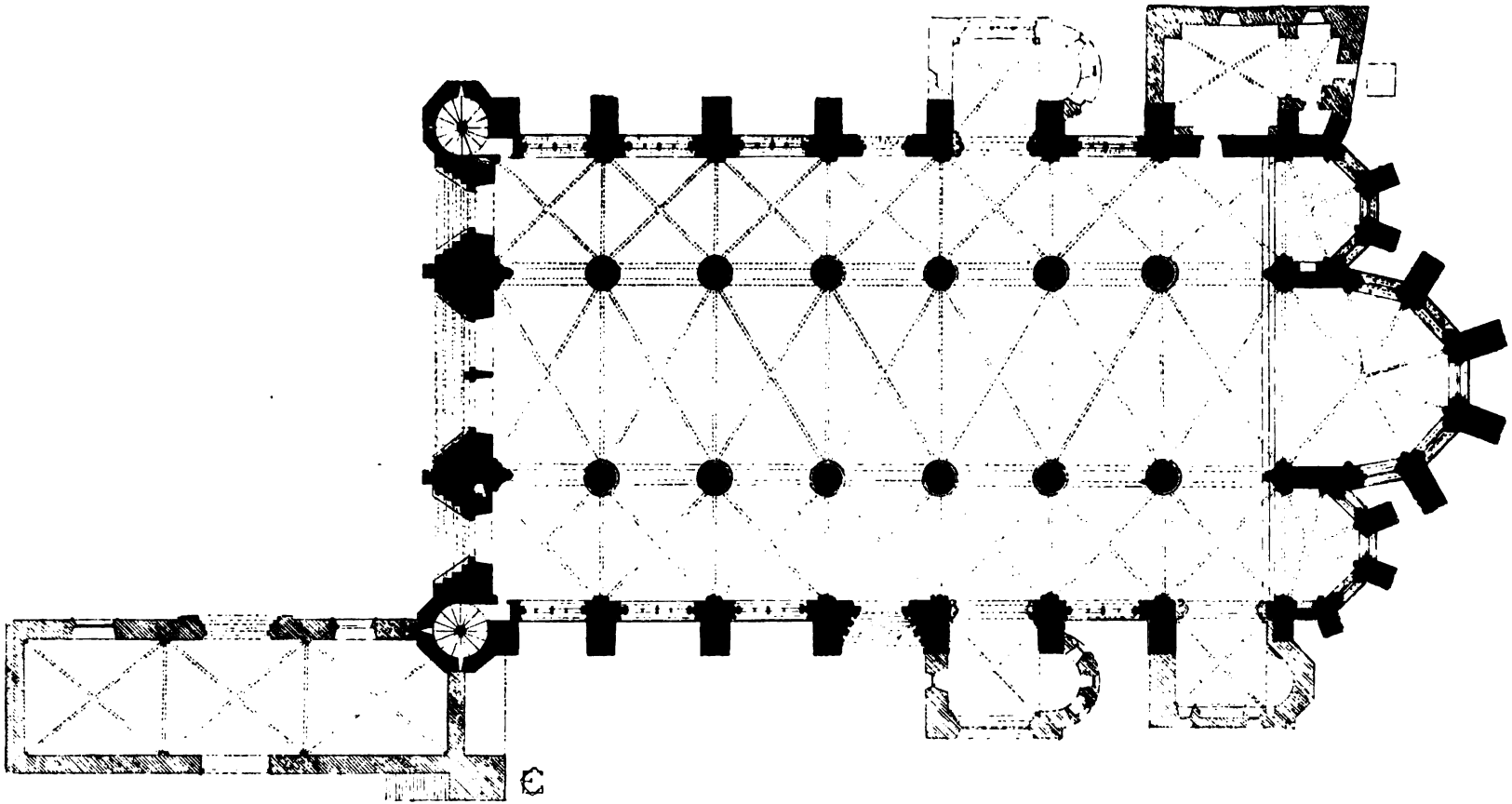

Fig. 2. — Cathédrale de Famagouste

Digitized by Google

Digitized by Google

à-dire dans la partie la plus ancienne de cette construction. Le profil des corbeaux y est en quart de rond.

Les églises bourguignonnes des XIIIe et XIVe siècles, et celles de l'école champenoise, ont en général une galerie de circulation ménagée sur l'appui des fenêtres et traversant les piliers. En Bourgogne, ce passage est le plus souvent couvert d'un dallage, et en Champagne, d'une série de très larges formerets ou sorte de courtes voûtes en berceau. On peut citer, comme exemple de cette disposition, la cathédrale d'Auxerre, Saint-Jean de Sens, Saint-Julien-du-Saut, Pont-sur-Yonne, la cathédrale de Reims, Saint-Père-sous-Vézelay, la cathédrale et Saint-Gengoulf de Toul, la cathédrale de Saint-Dié, le chœur de la collégiale d'Épinal, Saint-Satur près Sancerre.

Cette même disposition existe dans les collatéraux de la cathédrale de Nicosie, avec cette particularité que dans chaque travée les passages montent et descendent une série de marches posées sur les reins d'une grande arcature surbaissée, la partie de la galerie qui correspond aux appuis des fenêtres étant placée beaucoup plus haut que les portes à corbeaux qui traversent les piliers. Cela constitue une promenade fatigante, mais une disposition pittoresque. Des escaliers de ce genre existent dans le chœur de Saint-Père-sous-Vézelay et dans le transept de la collégiale d'Epinal, mais ils n'y sont ni systématiques ni répétés ; il n'existe qu'une rampe de degrés dans la première travée du chœur ou du transept contigu à une partie du monument où la galerie est placée plus bas. Cela est beaucoup plus rationnel qu'à Nicosie.

Quand les églises champenoises pourvues de collatéraux n'ont qu'un chevet simple, ce qui arrive souvent, une galerie de circulation passe fréquemment à mi-hauteur du chevet, entre deux étages de fenêtres qui répondent à celles de la nef et des collatéraux ; grâce à ce passage, l'on peut faire le tour complet de l'église au-dessus des voûtes des bas-côtés. Cette disposition a reçu des formes assez variées à Braine, Champeaux, la Chapelle-sur-Crécy, Cuis, la cathédrale de Saint-Dié, la collégiale d'Epinal, Essômes, Mézy, Moret, Mussy-sur-Seine, Saint-Urbain de Troyes.

Ce parti a été suivi dans la cathédrale de Famagouste (fig. 2). Comme cette église sans toitures n'a pas de triforium et n'a que peu d'espace entre l'appui de ses fenêtres supérieures et le haut des fenêtres inférieures, la galerie est un simple balcon. C'est à l'extérieur qu'on l'a ménagé pour relier entre

Digitized by Google

elles les terrasses des bas-côtés. Des consoles d'un grand caractère, analogues à celles des machicoulis, portaient les dalles et le parapet qui formaient cette galerie.

Ce chevet de la cathédrale de Famagouste a une grande analogie avec celui de Saint-Urbain de Troyes ; même plan, même forme de piscine assez particulière (fig. 3), formant une

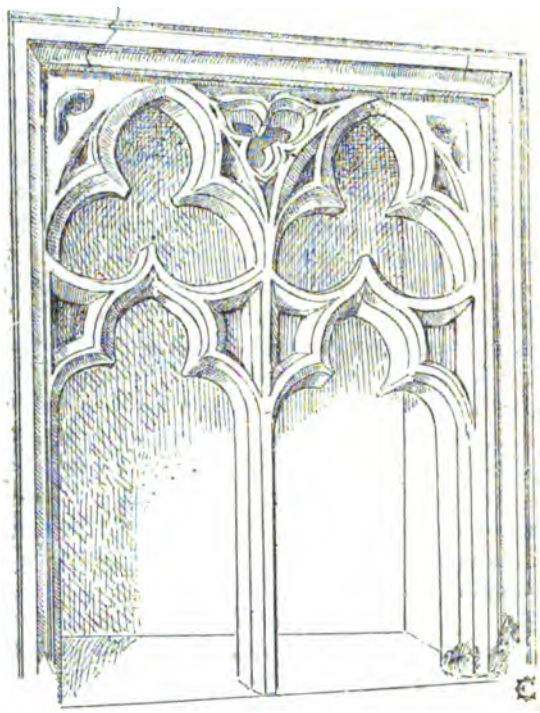

Fig. 3. — Cathédrale de Famagouste. Piscine du chœur.

niche rectangulaire dont la partie antérieure est ornée d'un remplage trèflé porté sur deux arcs et un meneau central. Mêmes gâbles encadrant les fenêtres supérieures, même emploi de médaillons circulaires étrésillonnant ces gâbles, même dessin de balustrade à la crête des murs, mêmes clochetons sur les contreforts, mêmes portails à tympans vitrés d'un dessin à peu près identique. Ces portails, par leurs tympans et par les pignons qui les encadrent, appellent aussi la comparaison avec la cathédrale de Reims.

Une particularité bien champenoise de la cathédrale de Famagouste consiste dans ses clochers à quatre pignons ter-

Digitized by Google

minaux. Si la Champagne a exporté en Allemagne son style gothique, c'est d'Allemagne, en retour, que la Champagne a reçu au XIIIe siècle cette forme architecturale qui y était très répandue dès l'époque romane, témoins les clochers de Saint-Géréon et des Saints-Apôtres à Cologne, des cathédrales de Bonn et de Paderborn, de Saint-Paul de Worms, de la cathédrale de Spire, de l'abbatiale de Laach, de Notre-Dame d'Halberstadt, de l'église d'Andernach, etc.

On peut citer, comme exemples champenois de clochers à quatre pignons, la cathédrale et Saint-Nicaise de Reims, Dormans, Voulton (Seine-et-Marne), La Chapelle-sur-Crécy, Vassemy (Aisne), et l'ancien clocher de Notre-Dame de Soissons. Au XVe siècle encore, ou tout au moins à la fin du XIVe, ce type se voit à Presles près Gretz (Seine-et-Marne). L'église Saint-Gilles d'Etampes a aussi un clocher de ce genre.

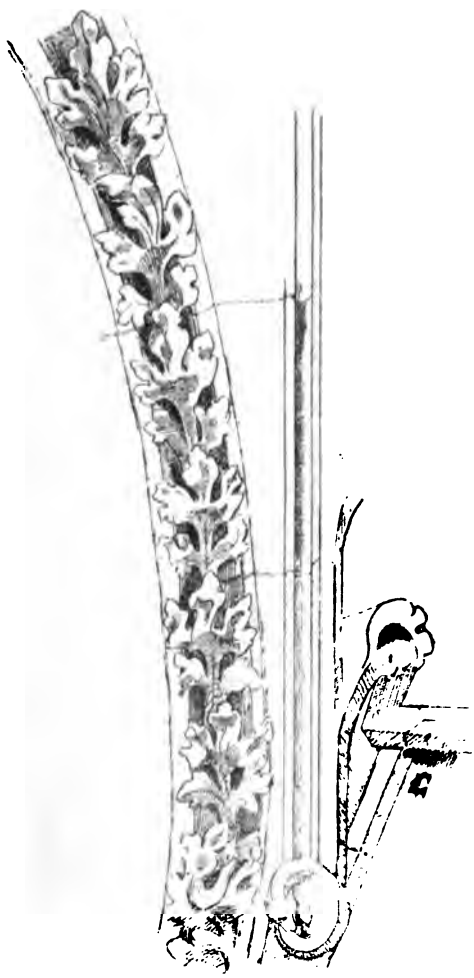

Fig. 4. — Voussure du portail sud de la cathédrale de Famagouste.

Quant aux voussures feuillues qui ornent les arcades du portail sud et les fenêtres de la cathédrale de Famagouste (fig. 4), c'est absolument la reproduction de celles

Digitized by Google

du portail sud de Saint-Jean-Baptiste de Chaumont. L'animal contourné, qui amortit l'archivolte du portail sud (fig. 4), est semblable en tout point à celui qui remplit le même office sur une maison de la rue de Tambour, à Reims.

L'ensemble de la façade (fig. 5) avec ses trois portails à fron-

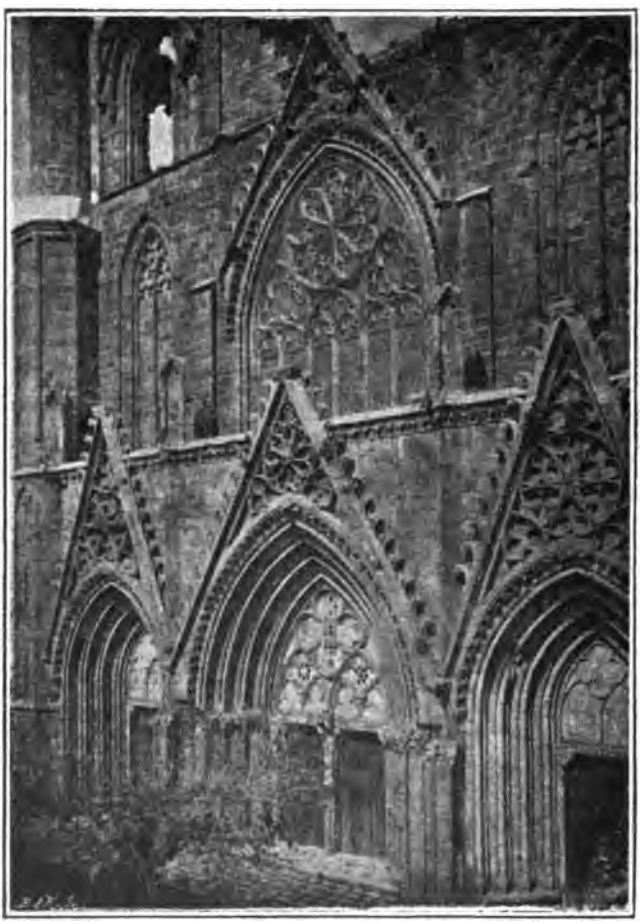

Fig. 5. — Façade de la cathédrale de Famagouste.

tons, le dessin des deux étages de ses tours, sa grande fenêtre encadrant une rose rayonnante, la beauté de ses proportions et de son exécution appellent impérieusement la comparaison avec les façades de la cathédrale et de Saint-Nicaise de Reims.

Digitized by Google

A quel artiste champenois est dû ce chef-d'œuvre ? Malheureusement nous l'ignorons : tout ce que l'on sait est que cette église, commencée en 1300, n'avait, onze ans après, que son chevet et les trois travées les plus orientales de ses bas-côtés, et qu'en 1311, l'évêque Baudoin Lambert entreprit de l'achever à ses frais, et que l'œuvre fut dès lors menée à bonne fin. Une belle inscription française (fig. 6) témoigne, encore aujourd'hui, de la générosité du prélat ; elle est ainsi conçue :

Fig. 6. — Inscription de la cathédrale de Famagouste.

Lan . de . M . c . troi . cens . et . XI
d' Crist . a . IIII . jors . daoust . fu .
despendue . lamonee . ordene
e . por . lelabour . d . liglise . d . Fam
ag' . e . comêsa . lelabour . levesq' .
Bauduin . le . dit . an . le pre
mier . jor . d' . septembre . do
u . quel . labour . VI . votes . d' .
deus . heles . estoient . faites . e .
. X . votes . des . heles . ave . VIII . votes . d' .
la . nave . d'
liglise . e
stoit . a . fa
ire . [1].

1. Cf. le texte moins exact publié par le comte L. de Mas-Latrie. *L'Ile de Chypre.* Paris, 1879, in-8°, p. 385. (Note.)

Digitized by Google

Votes (voûtes) peut, par extension, signifier *travées*. On peut comparer la rédaction de cette inscription avec celle de l'inscription du labyrinthe de la cathédrale de Reims qui donnait pareillement l'histoire de l'édifice [1].

La seule voûte de la *nave* (vaisseau central) de Famagouste qui existât en 1311 était le chevet ; les huit autres travées restaient à couvrir ; les *heles* (ailes) sont les bas-côtés. On avait commencé par le sanctuaire. L'inscription occupe la place où s'étaient arrêtés les travaux.

Une autre église gothique un peu antérieure existe à Famagouste et rappelle, sous un autre rapport, Saint-Urbain de Troyes : c'est la petite église Saint-Georges des Latins, avec sa nef unique ruinée, de proportions délicieuses, et qui fait penser à la Sainte-Chapelle. Ses gargouilles en forme de figures nues (fig. 7), accompagnées ou non de draperies, et ses

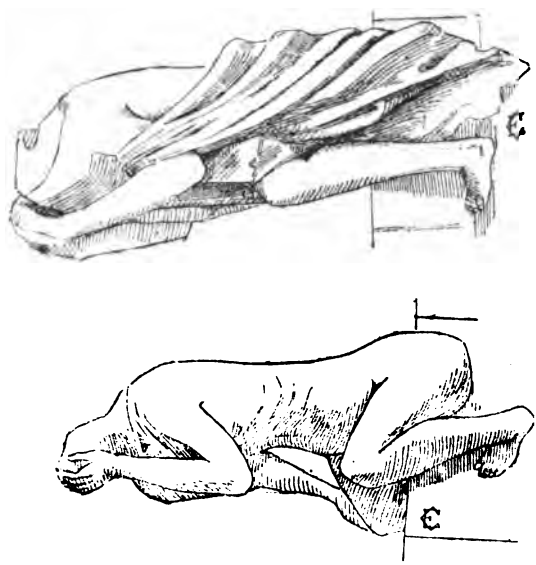

Fig. 7. — Gargouilles de Saint-Georges des Latins à Famagouste.

chapiteaux octogones touffus sont tout à fait analogues aux sculptures de l'église troyenne. Un chapiteau, garni de pampres

1. Voir L. Demaison : *Les architectes de la cathédrale de Reims* (*Bulletin archéologique*, 1894).

Digitized by Google

(fig. 8), fait penser à ceux de la cathédrale de Reims, de Villeneuve-l'Archevêque et d'autres églises champenoises.

Les redents des remplages des baies de la fin du XIIIe siècle et du XIVe siècle en Champagne, notamment à Saint-Urbain, sont parfois terminés en fleurs de lys d'une forme assez particulière. Nous retrouvons ce détail identique dans l'île de Chypre, à Ste-Catherine de Nicosie, à Saint-Dominique de Famagouste et au cloître de Lapaïs.

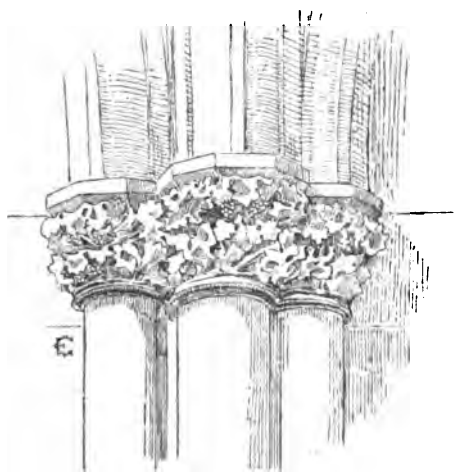

Fig. 8. — Chapiteaux de Saint-Georges des Latins de Famagouste.

Un grand nombre d'églises du XIIIe siècle, en Bourgogne et en Champagne, ont des fenêtres géminées surmontées d'un oculus ou d'un quatre-feuilles. Il est d'autres églises champenoises qui ont des fenêtres simplement géminées ; telles Notre-Dame de Châlons, Saint-Christophe de Neufchâteau, la Madeleine de Troyes, les chapelles absidiales de Montier-en-Der[1] ; au Breuil, près Orbais, la première travée du chœur possède seule une fenêtre de ce type. Il en est de même à Sainte-Sophie de Nicosie.

Quelques analogies existent aussi entre l'église de Montier-en-Der et celle de Sainte-Sophie de Nicosie. Quand, au début du XIIIe siècle, on voulut donner un comble au déambulatoire de Sainte-Sophie, on établit, pour porter la poutre faîtière de ce comble, une tablette moulurée portée sur de grosses consoles ayant pour profil deux quarts de rond superposés. Même disposition se voit sous les combles des tribunes du déambulatoire de Montier-en-Der. De pareilles consoles portent aussi les chéneaux de l'église de Mussy-sur-Seine. Beaucoup d'églises, et surtout d'églises secondaires du XIIIe siècle, dans la

1. Dans la plupart des cas, ces fenêtres répondent à des voûtes sexpartites. Elles peuvent être aussi une réminiscence d'une ordonnance romane germanique (églises de Saint-Dié, etc.).

Digitized by Google

région champenoise, ont un chevet rectangulaire percé de trois fenêtres, par exemple : Lorris, Puiseaux.

C'est aussi la disposition adoptée dans le chœur de l'abbatiale de Lapaïs.

Dans le déambulatoire de Montier-en-Der, le portail de l'escalier de la tribune a un tympan orné d'un tracé d'arc surbaissé trilobé, analogue à celui du tympan d'un portail du Trésor qui occupe la même place dans le déambulatoire de Nicosie.

A Montier-en-Der, la salle du Trésor est du XIVe siècle ; Sainte-Sophie de Nicosie a un porche de la même époque ; tous deux ont des arcs ogives d'un profil extrêmement rare à cette époque, avec deux tores séparés par un canal.

Le déambulatoire de l'église de Montier-en-Der présente de singulières arcatures en forme de linteaux portés sur des corbeaux profilés en cavet[1]. Pareille anomalie se voit dans l'église Saint-Martin d'Ypres, qui porte des traces évidentes d'influence champenoise. Ce tracé rappelle, du reste, absolument celui des bizarres arcades du cloître du Val-des-Choux (Haute-Marne), lesquelles rappellent certaine fenêtre du donjon gothique de Castrogiovanni en Sicile, élevé par Frédéric II, qui avait pour architecte militaire, en Sicile et en Pouille, Philippe Chinard, originaire des environs de Troyes, et qui avait passé sa jeunesse en Chypre.

Les arcatures de deux des portails occidentaux de Sainte-Sophie et celles du grand portail de Saint-Nicolas de Nicosie présentent absolument le même tracé que celles du déambulatoire de Montier-en-Der.

Il y a, au XVe siècle, une curieuse analogie entre les porches de bois qu'on appuyait à toute la façade latérale des églises ou dont on les entourait même sur plusieurs côtés[2], tant en Champagne qu'en Chypre. En Champagne, on peut citer celui de Saint-Nicolas de Châtillon-sur-Seine. En Chypre, Sainte-Catherine de Pyrga, Glykiotissa près Cérines, Sainte-Anne de Famagouste.

Les architectes de l'école de Champagne, aux XIIIe et XIVe

1. Ce dessin est d'origine germanique. Voir notamment les arcatures extérieures des clochers romans d'Andernach (Prusse rhénane).

2. Ces porches existent aussi assez fréquemment en Sologne (Loiret, Cher et Loire). On en trouve dans le Cher à Sainte-Montaine et à Brinon (Voir B. de Kersers, *Statistique monumentale du Cher*, fasc. II, p. 106). Ces porches ont servi de halles.

Digitized by Google

siècles, ont fait un usage assez constant d'arcs plus aigus que le tiers-point. Les exemples en sont innombrables : on peut citer Corribert, Dormans, Remiremont, Saint-Dié, etc.

L'arc suraigu se rencontre aussi en Chypre ; on le remarque surtout dans une fenêtre de la façade de Saint-Pierre-et-Saint-Paul de Famagouste.

L'emploi des grosses colonnes isolées, qui a été fréquent dans les églises du XIIe et du début du XIIIe siècle, a persisté plus longtemps en Champagne, témoin l'église de Saint-Eugène (Aisne) et la cathédrale de Châlons-sur-Marne. C'est la règle générale en Chypre. Les hautes colonnes de la cathédrale de Châlons, avec leurs chapiteaux octogones garnis de feuillages assez peu décoratifs, dépourvus d'effet, d'ampleur et de finesse, ressemblent d'une façon frappante aux colonnes et aux chapiteaux de l'abbatiale chypriote de Morphou.

Les chapiteaux ronds abondent en Champagne comme en Chypre. Une variété particulière est celle des chapiteaux sans sculpture. Ils ne sont pas rares en Champagne et sont surtout usuels en Lorraine, et dans le style gothique qui, de Champagne et de Lorraine, a pénétré la région germanique[1] ; on en voit aux Istres près Epernay, au clocher de la Chapelle-sous-Orbais, à Luxeuil, à Saint-Christophe et à Saint-Nicolas de Neufchâteau, à Montier-en-Der dans la chapelle du nord-est, à Metz au portail de Sainte-Ségolène, dans l'église abbatiale de Saint-Satur près de Sancerre, les chœurs de la cathédrale de Saint-Dié et de la collégiale d'Epinal, dans celle de Remiremont ; de même dans certaines églises d'Allemagne : Sainte-Elisabeth de Marbourg, Saint-Jacques de Stralsund, Sainte-Marie de Stargard, Saint-Jean de Stettin, Neubrandebourg.

Le même parti est adopté dans la nef de la cathédrale de Nicosie, dans une église de Paphos, dans les églises Saint-Nicolas, Saints-Pierre-et-Paul, Saint-Georges des Grecs et Saint-Antoine à Famagouste, Saint-Sozomène près Potamia.

L'église Saint-Paul de Besançon a de fort curieux chapiteaux du XIVe siècle. La plupart sont divisés en deux zones[2] ornées d'étranges feuillages découpés en faible relief. L'un d'eux est décoré de grandes feuilles de trèfle posées en alter-

1. Ce type de chapiteaux a quelquefois été exporté de Champagne par les moines de Cîteaux, ainsi au réfectoire et aux celliers de l'abbaye de Noirlac (Cher).

2. C'est une lourde reproduction du type bien connu du chapiteau à deux étages des cathédrales de Reims, de Chartres et de Léon (Espagne) et de la collégiale de Saint-Quentin.

Digitized by Google

nance. La même division en deux registres et le motif si particulier des trèfles posés en alternance se retrouve à Famagouste, dans les épais tailloirs des consoles qui portaient les voûtes d'une église ruinée voisine de celle des Saints-Pierre-et-Paul.

L'église d'Ecrouves près Toul a, aux retombées des voûtes de sa nef, de petits culots du XIIIe siècle d'une forme assez particulière. Ce sont des pyramides renversées de plan rectangulaire et à bouton terminal sur les angles desquels s'appliquent des feuilles polylobées traitées presque en méplat, légèrement creusées au centre de chaque lobe et ne formant ni coude ni crochet.

Des culots, en tous points semblables, reçoivent les retombées des voûtes du porche de Lapaïs.

Le chœur de l'église de Dormans a de très singuliers faisceaux de colonnes adossées qui décrivent un coude au-dessus du chapiteau. Ce genre curieux d'encorbellement s'adapte bien au tracé de la courbe de pression des voûtes.

Un exemple beaucoup plus grossier de la même singularité architecturale se voit à Famagouste, dans une petite église située entre celle des Carmes et celle des Nestoriens.

Ces exemples peuvent être rapprochés des fûts de colonnes à ressauts, plus larges dans la partie supérieure, que l'on trouve parfois en Bourgogne (Saint-Seine, salle capitulaire de Fontenay).

La Bourgogne a probablement créé, à coup sûr adopté, plus qu'une autre province, un type de corbeaux très particulier que la Champagne a adopté avec le reste des habitudes bourguignonnes, et qui a eu quelques imitations aussi en Provence.

Ces corbeaux forment, sur leur tranche, un triangle renversé dont le sommet se raccorde avec une arête qui vient mourir à la partie inférieure du corbeau[1].

On trouve de ces corbeaux en Chypre au XIVe et au XVe siècles, à Lapaïs (porte du sous-sol du dortoir), à Saint-Mammas de Dali et dans les restes du couvent des Augustins de Nicosie.

Par une corruption assez déplaisante, les moulures qui devraient former un triangle renversé sont parfois, au XVe siè-

1. Voir Enlart : *Origines de l'architecture gothique en Italie* (*Bibliothèque des écoles de Rome et d'Athènes*), 1894, p. 273.

Digitized by Google

cle, dirigées la pointe en haut ; cette déformation s'observe à Saint-Mammas de Dali et dans une petite église de Famagouste (entre Sainte-Anne et les Carmes).

Certains encorbellements bourguignons, formés de groupes de culots, ont été aussi assez usités en Champagne, et se retrouvent en Chypre, à l'abbaye cistercienne de Beaulieu, non loin de Larnaca, à celle d'Acheropiitou près Cérines, à la cathédrale de Paphos et dans une chapelle des Hospitaliers de Famagouste.

Les monuments du royaume de Chypre, sur lesquels je compte faire paraître, dans peu de mois, une étude complète [1], montrent d'une façon saisissante quelle a été la puissance colonisatrice de la France du Moyen-âge, combien grands, et quelquefois durables, ont été les résultats matériels et moraux des croisades, et quelle part glorieuse la Champagne y a prise, non seulement par les armes, ce qui était connu, mais par ses artistes dont les œuvres coloniales méritaient, je crois, d'être tirées de l'oubli.

C. ENLART.

1. Ouvrage cité dans la première note de cet article.

Digitized by Google

Répertoire Historique de la Haute-Marne*

CONTENANT LA NOMENCLATURE

DES OUVRAGES, ARTICLES, DISSERTATIONS & DOCUMENTS IMPRIMÉS

Concernant l'histoire de ce Département

DEUXIÈME PARTIE

CATALOGUE DES ACTES

805. — 1211. — Guillaume, évêque de Langres, atteste le don par Emeline, dame de Sennevoy, et par son frère Geoffroi, aux religieuses de Jully, la première, du 8e des pâtures de Sennevoy, et le second, d'une certaine rente à La Chapelle.

E. Petit, cartul. Jully-les-Nonnains, 35; d'ap. Arch. Côte-d'Or, fonds Molême, n° 250. — *Jobin*, Hist. du prieuré de Jully-les-Nonnains, 255; d'ap. orig. Arch. Côte-d'Or, prieuré de Jully, H 250.

806. — 1211. — Eude, duc de Bourgogne, permet aux religieux de Longuay d'acquérir sur les bords de l'Ource, soit sur ses hommes, soit en ses fiefs, autant de prés qu'ils voudront, jusqu'à concurrence de quarante charrettes de foin.

E. Petit, *Hist. des ducs de Bourg.*, III, 439, d'ap. Arch. Haute-Marne, cartul. Longuay, fol. 133.

807. — 1211 (v. st), février. — Hervé, évêque de Troyes, atteste que Geoffroi de Vassy, chevalier, a donné à Montier-en-Der tout ce qu'il avait dans la dîme de Jusanvigny (Aube). Simon, chevalier de Lassicourt, a fait un don semblable pour la dîme de Lassicourt (Aube).

Lalore, Princip. cartul., IV, 221; d'ap. 2e cartul. Montier-en-Der, fol. 26, v°.

808. — 1212. — Guillaume, évêque de Langres, affecte à la dotation du prieuré du Val-des-Ecoliers, des terres, usages, rentes et autres biens.

Gall. christ. nova, IV, instr. col. 199. — *Bréquigny*, Tab. chr., IV, 555.

809. — 1212, 23 février, Latran (7 kal. mars, an XV). — Lettre du pape Innocent III au chapitre de Langres, par laquelle il confirme l'annulation des élections de H., chantre d'Autun, et de H., archidiacre de Bar-sur-Aube, qui avaient été nommés doyens de ce chapitre. « Cum causam que... »

Baluze, Epist. Innocentii III, tome II, p. 597. — *Migne*, Innoc. op., III, 540. — *Bréquigny*, Tab. chr., IV, 519. — *Potthast*, n° 4387.

810. — 1212, 23 février, Latran (7 kal. mars, an XV). — Lettre du pape Innocent III au chapitre de Langres, par laquelle il lui permet de rentrer en possession de biens qui avaient été aliénés sans son consentement par les évêques de Langres. « Ad hoc sumus... »

* Voir page 813, tome IX, 2e série, de la *Revue de Champagne*.

Digitized by Google

Orig. Arch. Haute-Marne, G. 8, n° 2.
Baluze, Epist. Innocentii III, tome II, p. 597. — *Migne*, Innoc. op., III, 539. — *Bréquigny*, Tab. chr., IV, 519. — *Potthast*, n° 4386.

811. — 1212, 21 mars, Latran (12 kal. avril, an XV). — Lettre du pape Innocent III aux abbés de Morimond et de Saint-Etienne de Dijon, et au grand archidiacre de Langres, qu'il charge d'examiner l'authenticité ou fausseté des lettres produites en la cause du comte Etienne, et de les lui transmettre. Ils maintiendront la sentence d'excommunication et l'interdit prononcés par l'archevêque de Besançon, jusqu'à ce qu'il ait réparé les torts causés par lui à l'archevêque. « Venerabili fratri nostro... »

Baluze. Epist. Innocentii III, tome II, p. 602. — *Migne*, Innoc. op., III, 550. — *Bréquigny*, Tab. chr., IV. 521. — *Potthast*, n° 4408.

812. — 1212, 31 mars, Latran (2 kal. avril, an XV). — Lettre du pape Innocent III à l'évêque de Langres, à l'abbé de Villiers et à N., chanoine de Verdun, par laquelle il leur enjoint d'assigner à P., clerc, neveu d'Henri, évêque d'Albano, l'une des huit prébendes vacantes de l'église de Metz, quoique le chapitre de Metz ait engagé les revenus de ces prébendes pour quatre ans. « Cum per alias... »

Baluze, Epist. Innocentii III, tome II, p. 605. — *Migne*, Innoc. op., III, 555. — *Bréquigny*, Tab. chr., IV, 526. — *Potthast*, n° 4411.

813. — 1212, 7 juin, Latran (7 id. juin, an XV). — Lettre du pape Innocent III à l'évêque de Langres, lequel lui avait demandé son avis concernant un juif qui avait frappé un prêtre ; un prisonnier, qui s'était fait passer pour évêque et avait consacré des autels et des novices mineurs, qui, ayant repris l'habit séculier, et sans avoir fait profession pendant un an, avaient été promus aux ordres sacrés, en connaissance de cause, par leurs évêques. « Postulasti per sedem... »

Baluze, Epist. Innocentii III, tome II, p. 646. — *Migne*, Innoc. op., III, 630, et autres (voir Potthast). — *Bréquigny*, Tab. chr., IV, 533. — *Potthast*, n° 4523.

814. — 1212, juin. — Henri, fils du comte de Bar-le-Duc, fait savoir que Renier, chevalier de « Pares » (Paroy ?), a donné à l'église de Bourg-Sainte-Marie vingt-cinq arpents de terre.

Duchesne, Hist. de la maison de Bar-le-Duc, Pr., p. 23 ; ex chartul. Molism, fragm. breve. — *Bréquigny*, Tab. chr., IV, 536.

815. — 1212, juin. — Gille, autrefois dame de Vergy, et son fils Guillaume, déclarent que Blanche de Navarre ayant consenti à l'engagement de leur fief à la Ferté[-sur-Aube], pour une somme de 90 livres, ils la tiendront indemne de tout préjudice.

Duchesne, Hist. de la maison de Vergy, Pr. p. 178. — Analyse : *Teulet*, Layettes, n° 1013.
Cat. actes des comtes de Champ., n° 705.

816. — 1212, juillet, Saint-Germain-en-Laye. — Le roi Philippe Auguste écrit au pape Innocent III que du temps de Manassès, évêque de Langres, il a été décidé que l'abbé, l'église et les bourgeois de Bèze étaient sous la juridiction temporelle de l'évêque de Langres. L'abbé de Bèze s'étant plaint récemment de l'évêque Guillaume, les parties furent assignées devant la cour du roi à Villeneuve, aux octaves de Saint-Martin avant Noël (18 nov. 1211), et l'abbé renvoyé devant la cour de l'évêque.

Petit, Theodori pœnitentiale, II, 706 ; ex cartul. eccles. Ling., ad an. 1222. — *Bréquigny*, Tab. chr., V, 180, ad ann. 1222. — *L. Delisle*, Cat. des actes de Ph. Aug., n° 1390.

817. — 1212. — Guillaume, évêque de Langres, déclare que Hugue, chevalier, fils d'Hugue de Vergy, avec l'assentiment de sa mère Gile, dame d'Autrey, et de son frère Guillaume de Vergy, chevalier, a donné aux religieux de Mores toutes les dîmes lui appartenant dans leurs terres de Valbonnet.

Digitized by Google

Lalore, Chartes de Mores, p. 80, n° 70, d'ap. copie du XVIIe s. Bib. nat., français 5985, fol. 116 r°.

818. — 1212 (v. st.), janvier. — Pierre, abbé de Saint-Remi de Reims, convient avec Blanche de Navarre, comtesse de Champagne, de partager avec elle la main-morte et les formariages de La Villeneuve-au-Frêne.

Teulet, Layettes, n° 1034 : analyse, d'ap. Arch. nat., J. 197, n° 9.
Cat. actes des comtes de Champ., n° 805.

819. — 1212 (v. st.), février. — Guillaume, évêque de Langres, déclare qu'il était en contestation avec Blanche de Navarre, comtesse de Champagne, parce qu'il voulait exercer le retrait seigneurial de ce qu'il avait acquis de dame Chamunde, et parce que Blanche voulait exercer le retrait seigneurial de ce qu'il avait acquis d'Aubri de La Fauche à Choignes ; mais les deux parties s'en sont remises à l'arbitrage du duc de Bourgogne, qui jugera sur le rapport de Lambert Bouchu et de Pierre de Frolois, et qui ne pourra rien donner à l'évêque dans le château de Chaumont.

Analyse, *Teulet*, Layettes, n° 1036.
Cat. actes des comtes de Champ., n° 807.

820. — 1212 (v. st.), février. — Charte d'Eude, duc de Bourgogne, constatant les mêmes faits que la charte précédente ; mais le premier expert désigné est le maréchal de Champagne (Geoffroi de Villehardouin), au lieu de Lambert Bouchu.

Analyse, *Teulet*, Layettes, n° 1036.
Cat. des actes des C^tes de Champ., n° 808.

821. — 1212 (v. st.), février. — Eude, duc de Bourgogne, déclare que dans le cas où il reconnaîtrait que les acquisitions faites par Blanche de Navarre, comtesse de Champagne, dans la châtellenie de Chaumont, sont de la mouvance de l'évêché de Langres, il décidera que la comtesse les tiendra de l'évêque en accroissement de fief.

Analyse, *Teulet*, Layettes, n° 1037. — Cat. actes des C^tes de Champagne, n° 809.

822. — 1213, 29 mai, Latran (4 kal. juin, an XVI). — Lettre du pape Innocent III à l'évêque de Langres et à l'abbé de Morimond, par laquelle il les charge de retirer à l'archevêque de Lyon l'administration de son diocèse, s'il n'accomplit pas la punition qui lui a été infligée. « Auditis (Manrique : Lectis) epistolis... »

Baluze, Epist. Innocentii III, tome II, p. 779. — *Manrique*, Ann. cisterc., IV, 81 ; absque not. chron. — *Migne*, Innoc. op., III, 866. — *Bréquigny*, Tab. chr., IV, 560. — *Potthast*, n° 4739.

823. — 1213, mai. — Gautier, seigneur de Vignory, confirme au prieuré de ce lieu la possession d'une vigne.

J. d'Arbaumont, cartul. de Vignory, 44.

824. — 1213. — Guillaume, évêque de Langres, déclare que Gautier, sire de Vignory, a donné aux religieux du Val-des-Ecoliers un demi-muid de froment, mesure de Vignory, sur son moulin. Au cas où elle ferait défaut, cette rente sera prise sur le moulin de Soncourt.

J. d'Arbaumont, Cartul. de Vignory, 208 ; d'ap. orig. Arch. Haute-Marne, Val-des-Ecoliers, 12e liasse, 8e partie.

825. — 1213. — Girard, évêque de Châlons-sur-Marne, fait savoir que Simon, sire de Joinville, a renoncé à toutes les tailles et exactions indues dans les domaines de l'abbaye de St-Urbain.

J. Simonnet, Essai sur les sires de Joinville, 116 ; d'ap. Arch. Haute-Marne, cartul. de St-Urbain, I, fol. 306.
(Original, scellé de l'évêque, même fonds, 15e liasse, 2e partie).

826. — 1214, 2 janvier, Latran (4 non. janv., an XVI). — Lettre du pape Innocent III à l'évêque de Langres et à l'abbé de Morimond, indiquant la formule du serment que devra prononcer l'archevêque de Lyon pour l'expiation de sa faute. « Recepimus (Decr : Accepimus) litteras vestras... »

Baluze, Epist. Innocentii III, tome II, p. 822. — *Bosquet*, Innoc. op., 669. — *Migne*, Innoc. op., III, 945. — Decr. Greg. IX, apud Boehmer, Corp. II, 829 ; ad an. 1213. —

Digitized by Google

Bréquigny, Tab. chr., IV, 571. — *Potthast*, n° 4869.

827. — 1214, août, Troyes. — Simon de Joinville, sénéchal de Champagne, fait hommage-lige à Blanche de Navarre, comtesse de Champagne, pour la sénéchaussée de Champagne, sauf réserve de la question d'hérédité; il aidera le comte Thibaud IV contre les filles du comte Henri; il lui fait hommage-lige de Joinville.

Chantereau, II, Traité des fiefs, 21, 51. — *Brussel*, Usage des fiefs, 638. — *Didot*, Joinville, p. CXI, lettre A. — Catal. des actes des C^tes de Champ., 867.

828. — 1214, août. — Guillaume, évêque de Langres, atteste un échange fait entre les religieuses de Jully et Manassès de Sennevoy.

E. Petit, Cartul. de Jully-les-Nonnains, 36; d'ap. orig. Arch. Côte-d'Or, fonds Molème, n° 250. — *Jobin*, Hist. du prieuré de Jully-les-Nonnains, 255; d'ap. orig. Arch. Côte-d'Or, prieuré de Jully, H. 250.

829. — 1214. — Guillaume, évêque de Langres, atteste la vente de deux parts des dîmes de Jouancy, par Pétronille, fille du seigneur Philippe des Prés (?), aux religieuses de Jully.

E. Petit, Cartul. du prieuré de Jully-les-Nonnains, 35; d'ap. orig. Arch. Côte-d'Or, fonds Molème, n° 250. — *Jobin*, Hist. du prieuré de Jully-les-Nonnains, 256; d'ap. original, Arch. Côte-d'Or, prieuré de Jully, H. 250.

830. — 1214. — Simon, sire de Joinville, reconnaît les droits de l'abbaye de Montier-en-Der sur la rivière de Blaise; il abandonne le moulin qu'il avait fait construire à Vaux, et renonce au droit qu'il prétendait de contraindre les hommes de l'abbaye à contribuer aux travaux du chateau de Joinville.

J. Simonnet, Essai sur les sires de Joinville, 120; d'ap. 2e cartul. Montier-en-Der, fol. 70, v°.

831. — 1214. — Simon, sire de Joinville, renonce, au profit des religieux de Montier-en-Der, à toutes ses prétentions sur la rivière de Blaise.

J. Simonnet, Essai sur les sires de Joinville, 120; d'ap. 2e cartul. de Montier-en-Der, fol. 70, r°.

832. — 1214. — Guillaume, seigneur de Vergy, se reconnaît homme-lige de l'évêque de Langres après le duc de Bourgogne, car il tient dudit évêque la maison-forte de Milon d'Elle, sise à « Renevette ».

A. Duchesne, Hist. de la maison de Vergy, Pr. p. 179; extr. du cartul. des fiefs de l'Evêché de Langres.
Bréquigny, Tab. chr., V, 20.

833. — 1215, juin. — Gui [de Joinville], seigneur de Sailly, fait hommage-lige de Donjeux à Thibaud IV, comte de Champagne.

Chantereau, Traité des fiefs, II, 59. — *J. Simonnet*, Essai sur les sires de Joinville, 75.
Cat. actes des C^tes de Champ., n° 918.

834. — 1215, juin. — Simon, seigneur de Joinville, sénéchal de Champagne, consent à ce que Gui, seigneur de Sailly, son frère, tienne ligement Donjeux de Thibaud IV, comte de Champagne.

Chantereau, Traité des fiefs, II, 57.
Cat. actes des C^tes de Champ., n° 919.

835. — 1215, septembre. — Guillaume, évêque de Langres, fait connaître et approuve la règle adoptée par W., prieur, et les autres religieux du Val-des-Ecoliers.

L. D'Achery, Spicil., III, 583, ex membranis domini d'Hérouval. — Gall. christ. nova, IV, instr. col. 199

836. — 1215, septembre. — Adeline, abbesse, et tout le couvent de Poulangy, font connaître une convention relative à l'entrecours de leurs hommes et de ceux de l'évêque de Langres. Ceux de l'abbesse conserveront les héritages qu'ils auront dans la terre de l'évêque, en quelque lieu qu'ils demeurent; il en sera de même, à l'inverse, pour les hommes de l'évêque.

Brussel, Usage des fiefs, II, 1023, note *a*.

837. — 1215, septembre. — L'abbesse et les religieuses de Belmont vendent aux religieux du

Digitized by Google

Val-des-Ecoliers une rente de 20 sous provinois qui leur avait été donnée par Chaumonde, sur les revenus de Chaumont.

Briffaut, Hist. du Fayl-Billot, 217, note 2.

838. — 1215. — L'abbé de Cluny fait savoir qu'ayant été élu abbé de Cluny, il a résigné son abbaye de Molème entre les mains de Guillaume évêque de Langres, et a demandé à cet évêque, pour les religieux de Molème, l'autorisation d'élire un nouvel abbé.

J. Petit, Theodori pœnitentiale, II, 642.
Bréquigny, Tab. chr., V, 46.

839. — 1216, mai. — Gautier, seigneur de Vignory, reconnaît que les forteresses de Blaise (sous-Arzillières) et d'Isle(-sur-Marne) sont rendables à Blanche de Navarre, comtesse de Champagne, et à son fils Thibaud, à grande et à petite force.

Chantereau, Traité des fiefs, II, 62. — *Teulet*, Layettes du trésor des chartes, n° 1181.
Bréquigny, Tab. chr., V, 51.
Cat. actes des Ctes de Champ., n° 968.

840. — 1216, mai. — Guillaume de Vergy fait savoir que Gui de Beaumont est homme-lige de l'évêque de Langres après le seigneur de Beaumont, son frère, et qu'il a repris dudit évêque tout ce qu'il a à « Coicheium ».

A. Du Chesne, Hist. de la maison de Vergy, Pr. p. 397; extr. du cartul. des fiefs de l'évêché de Langres.
Bréquigny, Tab. chr., V, 51.

841. — 1216, juin. — Blanche de Navarre, comtesse de Champagne, fonde le prieuré des Ermites de Vassy, ordre du Val-des-Ecoliers.

É. de Barthélemy, Diocèse ancien de Châlons-sur-Marne, I, 215.
Cat. actes des Ctes de Champ., n° 975.

842. — 1216, 26 juillet, Pérouse (7 kal. août, an I). — Lettre du pape Honorius III aux abbés de Cîteaux, de La Ferté, de Pontigny, de Clairvaux et de Morimond, par laquelle il les exhorte à vivre en paix les uns avec les autres. « Sinceritatis affectus quos... »

A. Manrique, Annal. cisterc., IV, 85. — *Bréquigny*, Tab. chr., V, 52. — *Potthast*, n° 5322.

843. — 1216, octobre. — Thibaud IV, comte de Champagne, en récompense des services de Lambert de Châtillon, et notamment de ses fatigues outre-mer, lui donne ce que lui Thibaud avait à Rizaucourt, et la place où l'on vend les cuirs à Bar[-sur-Aube].

Chantereau, Traité des fiefs, II, 87. — *Duchesne*, Hist. de la maison de Châtillon, Pr. p. 2.
Cat. actes des Comtes de Champ., n° 1021.

844. — 1216. — Guillaume, évêque de Langres, fait connaître des conventions intervenues entre le monastère de Vauxbons et le doyen et le chapitre de Langres.

Gall. christ. nova, IV, instr. col. 201; ex autographo.
Bréquigny, Tab. chr., V, 66.

845. — 1216. — Simon, sire de Joinville, accorde des droits de pêche à l'abbaye de Clairvaux.

Champollion, Documents inédits sur Jean, sire de Joinville. (Docum. hist. extr. de la Bib. Royale, I, 618.)

846. — 1216. — Guillaume, évêque de Langres, atteste que Foulque, chevalier de Bourbonne, et sa femme Agnès, ont donné à Reine, Gillette et Sarah, religieuses de Jully, six setiers de grain sur les tierces de La Chapelle, pour en jouir jusqu'à leur mort.

E. Petit, Cartul. du prieuré de Jully-les-Nonnains, 37; d'ap. orig. Arch. Côte-d'Or, fonds Molème, n° 250. — *Jobin*, Hist. du prieuré de Jully-les-Nonnains, 261; d'ap. orig. Arch. Côte-d'Or, prieuré de Jully, H. 250.

847. — 1216. — Eude, duc de Bourgogne, déclare que Simon, seigneur de Rochefort, et ses hommes d'Essarois ont renoncé, en faveur des religieux de Longuay, au droit d'usage qu'ils prétendaient avoir dans le bois d' « Erces ».

E. Petit, *Hist. des ducs de Bourg.*, III, 463, d'ap. Arch. Haute-Marne, cartul. Longuay, fol. 172.

Digitized by Google

848. — 1216. — Guillaume, évêque de Langres, atteste diverses donations faites par Gui, chevalier d'Ancy[-le-Franc], aux religieuses de Jully.

Jobin, Hist. du prieuré de Jully-les-Nonnains, 262 ; d'ap orig. Arch. Côte-d'Or, fonds de Fulvy, H. 270.

849. — [1216.] — Lettre du pape Innocent III à l'évêque de Langres et à Gui, abbé de Morimond, par laquelle il leur expose ce qu'ils devront exiger de l'archevêque de Besançon pour l'expiation de ses crimes.

Manrique, Annal. Cisterc., IV, 82; ad an. 1216. — *Bréquigny*, Tab. chr., V, 67.
(C'est peut-être la même chose que la bulle du 2 janv. 1214, n° 826 ci-dessus. — Cf. n° 822.)

850. — 1216 (v. st.), janvier. — Guillaume, évêque de Langres, fait savoir que Hugue d'Acey, sur le point de partir pour Jérusalem, a renoncé, en faveur de l'abbé de Saint-Bénigne de Dijon, à ses prétentions concernant « Orgelz ».

Pérard, Recueil, 305: ex cartul. S. Benigni.
Bréquigny, Tab. chr., V, 61.

851. — 1217, 14 mars, Latran (2 ides mars, an I). — Lettre du pape Honorius III aux abbés de Cîteaux, Pontigny, Clairvaux et Morimond, par laquelle il les invite à observer l'accord établi entre eux par Nicolas, évêque de Tusculum, légat du Saint-Siège, concernant l'élection des abbés de Pontigny, Clairvaux, La Ferté et Morimond. « Cum nuper in... »

A. Manrique, Annal. cisterc., IV, 100. — *Bréquigny*, Tab. chr., V, 63. — *Potthast*, n° 5497.

852. — 1217, 11 avril (3 ides avril). — Albéric, archevêque de Reims, et Guillaume, évêque de Châlons[-sur-Marne], confirment la fondation du prieuré d'Epineuseval (commune de Villiers-au-Bois) par Gui de Dampierre, complétée par son fils Guillaume.

Gall. christ. nova, X, instr. col. 177-178.

853. — 1217, juin. — Henri, comte de Bar-le-Duc, fait savoir que Cécile, fille de Renier de « Pares » (Paroy?), a donné à l'église de Bourg-Sainte-Marie tout son alleu de « Votum » avec 40 livres de provinois forts.

A. Du Chesne, Hist. de la maison de Bar-le-Duc, Pr. 23 ; d'ap. cartul. Molême.

854. — 1217, août. — Guillaume, évêque de Langres, associe Blanche de Navarre, comtesse de Champagne, aux droits que l'abbaye de Saint-Bénigne de Dijon lui a cédés sur Montigny[-le-Roi]. Le prévôt sera nommé d'un commun accord par les deux parties ; une forteresse sera bâtie à frais communs.

Teulet, Layettes, n° 1238, d'ap. Arch. nat. J. 193, n° 9. — Cat. actes des C^tes de Champ., n° 1082.

855. — 1217, août. — Guillaume, évêque de Langres, cède à Blanche de Navarre, comtesse de Champagne, et à son fils Thibaud ce qu'il a à Choignes, et reçoit en échange ce qu'ils avaient à Aubepierre.

Analyse, *Teulet*, Layettes, n° 1239.
Cat. actes des C^tes de Champ., n° 1084.

856. — 1217, décembre. — Simon, sire de Joinville, donne des lettres de non-préjudice à l'abbaye de Saint-Urbain qui avait envoyé, de son bon gré, des hommes faire le guet au château de Joinville.

Ducange, Glossarium, au mot « Hordamentum. »
J. Simonnet, Essai sur les sires de Joinville, 117 ; d'ap. Arch. Haute-Marne, Saint-Urbain, 15e liasse, 2e partie.

857. — 1218, 27 janvier, Latran (6 kal. fév., an II). — Honorius III écrit à [Conrad], abbé de Valsecret, à [Raoul], abbé de St-Jean-des-Vignes, et à [Gui], doyen de Soissons, que [Garin], évêque de Senlis, [Jean], abbé de Sainte-Geneviève de Paris, et [Jean], prieur de St-Martin-des-Champs, ont enjoint à [Guillaume], évêque de Langres, d'inviter, sous peine d'excommunication et d'interdit, Erard de Brienne, Philip-

Digitized by Google

pine, Milon de Noyers, Milon de Saint-Florentin, Simon de Clefmont, Simon de Sexfontaine, Rainard de Choiseul, à faire avec Blanche de Navarre, comtesse de Champagne, une trêve conforme aux prescriptions du concile général ; que l'évêque de Langres a fait cette invitation mais n'a dénoncé ni l'excommunication, ni l'interdit. Honorius charge les deux abbés et le doyen de l'y contraindre, sous peine de suspension. « Utrum Christi membrum... »

Teulet, n° 1275. d'ap. J. 209, n° 17. — *Potthast*, n° 5679. — Cat. actes des Comtes de Champ., n° 1097.

858. — 1218, 11 février, Latran (3 ides fév., an II). — Lettre du pape Honorius III aux abbés de Clairvaux, Morimond et Bourgmoyen de Blois, par laquelle il leur ordonne d'aller trouver le Roi et de lui enjoindre de rendre à l'évêque d'Orléans le château de « Soliacum » et de faire réparer les dommages causés à cet évêque. « Oblata nobis venerabilis... »

A. Manrique, Annal. cisterc., IV, 124. — Rec. Hist. Fr., XIX, 652. — *Bréquigny*, Tab. chr., V, 82. — *Potthast*, n° 5608.

859. — 1218, 1er juin, Amance. Thibaud, duc de Lorraine, marchis, comte de Metz et de Dabo, revient à l'hommage de Blanche de Navarre, comtesse de Champagne, et de son fils Thibaud ; il s'engage à leur venir en aide contre Erard de Brienne. En cas d'inexécution de ses engagements, il fera la réparation que détermineront Hugue, duc de Bourgogne, et Jean d'Arcis. Il donne en gage : 1° à Blanche, les fiefs que tiennent de lui le comte de Barle-Duc et le seigneur de La Fauche ; 2° au duc de Bourgogne, le château de Châtenois.

Godefroy, Généal. des ducs de Lorraine, 33. — *Teulet*, Layettes, n° 1293.
Cat. actes des Ctes de Champ., n° 1117.

860. — 1218, 1er juin [Amance]. — Hugue de La Fauche se porte caution de l'exécution des engagements contractés par Thibaud, duc de Lorraine, envers Blanche de Navarre, comtesse de Champagne.

Chantereau, Traité des fiefs, II, 97.
Cat. actes des Comtes de Champ., n° 1122.

861. — 1218, 7 juin. — Simon de Joinville déclare que son droit héréditaire à la sénéchaussée de Champagne ayant été reconnu par Blanche de Navarre, comtesse de Champagne, et son fils Thibaud IV, il est revenu à leur hommage et les aidera contre Erard de Brienne. Pour gage de sa fidélité, il leur reconnaît le droit de confisquer la mouvance de La Fauche, leur donne en ôtage son fils Geoffroi, et livre son château de Joinville à l'évêque de Langres.

Chantereau, Traité des fiefs, II, 32. — *Martène*, Anecd., I, 865. — Cat. actes des Ctes de Champ., n° 1124.

862. — 1218, juin (7). — Blanche de Navarre, comtesse de Champagne, et Thibaud IV, son fils, constatent l'existence des conventions ci-dessus.

Ménard, Joinville, 285. — *Ducange*, Joinville, 367 ; d'ap. Ménard. — *Chantereau*, Traité des fiefs, II, 94, 95. — *Didot*, Mém. de Joinville, p. CXI. — Cat. actes des Ctes de Champ., n° 1125.

863. — 1218 [7] juin. — Guillaume, évêque de Langres, déclare avoir reçu en gage le château de Joinville. Il le livrera à Blanche de Navarre, comtesse de Champagne, dans le cas où Simon de Joinville ne remplirait pas ses engagements.

Chantereau, Traité des fiefs, II, 90. — *D. Martène*, Veter. monum., I, 1134.
Cat. actes des Ctes de Champ., n° 1126.

864. — 1218, 15 juin. — H[aimard], évêque de Soissons, R[aoul], abbé de Saint-Jean-des-Vignes, G[ui], doyen de Soissons, qui avaient donné à Guillaume, évêque de Langres, l'ordre d'excommunier Simon de Châteauvillain et de mettre sa terre en interdit, chargent cet évêque de lever l'excommunication et l'interdit.

Chantereau, Traité des fiefs, II, 90.
Cat. actes des Ctes de Champ., n° 1131.

Digitized by Google

865. — 1218, juin. — Hugue de La Fauche reçoit en fief, de Blanche de Navarre, comtesse de Champagne, 20 livres de rente sur les foires de Bar ; il promet de l'aider de son château de La Fauche contre toute personne, et de ne pas revenir à l'hommage de Simon de Joinville sans l'hommage de ladite Blanche.

Chantereau, Traité des fiefs, II, 92.
Cat. actes des Ctes de Champ., n° 1123.

866. — 1218, 16 juillet. — Jean, seigneur de Nully, fait savoir que Vilain de Nully, son père, a donné à l'abbaye de Boulancourt un muid de blé à recevoir chaque année à Mesnil-sur-Saulx. Il approuve ce don et défend à Guillaume de Vergy, mari de sa sœur, de tourmenter à ce sujet les religieux de Boulancourt.

A. Du Chesne, Hist. de la maison de Vergy. Pr. p., 398 ; extr. du cartul. de Boulancourt.
Bréquigny, Tab. chr., V, 93.

867. — 1218, 23 juillet. — Hugue de La Fauche fait hommage à Blanche de Navarre, comtesse de Champagne, et à son fils Thibaud IV, pour La Fauche et tout ce qu'il tenait de Simon de Joinville.

Chantereau, Traité des fiefs, II, 33.
Cat. actes des Ctes de Champ., n° 1142.

868. — 1218, juillet. — Hermengarde, dame de Montclair, renonce à son douaire pour le cas où elle se remarierait après le décès de Simon de Joinville, son mari. Jusqu'à ce que son fils Geoffroi (depuis seigneur de Vaucouleurs) ait quinze ans, elle jouira de tout l'héritage ; puis elle se contentera de son douaire, si son fils l'exige.

Didot, Joinville, p. CXIII, lettre C.
Cat. actes des Ctes de Champ., n° 1149.

869. — 1218, juillet. — Simon, sire de Joinville, renonce, en faveur de l'abbaye de Saint-Urbain, au gîte de Watrignéville, sous la réserve de ses droits d'avouerie ; il donne des droits de pâturage aux habitants de Blécourt ; un homme de Vaux à l'abbaye, etc.

J. Simonnet, Essai sur les sires de Joinville, 118 ; d'ap. Arch. Haute-Marne, Saint-Urbain, 16e liasse, 1re partie.

870. — 1218, juillet. — Erard, seigneur de Chacenay, donne à l'abbaye de Longuay tout ce qu'il avait au terrage de Cour-l'Evêque.

Lalore, *Les Sires de Chacenay*, p. 46-47, d'ap Arch. Haute-Marne, cartul. Longuay, fol. 82.

871. — 1218, 20 décembre, Latran (13 kal. janv., an III). — Honorius III confirme la décision d'[Haimard], évêque de Soissons, de R[aoul], abbé de Saint-Jean-des-Vignes, et de [Gui], doyen de Soissons, qui ont relevé Simon de Joinville et Simon de Châteauvillain des censures portées contre eux, avec cette réserve que ces censures reprendront leur effet si les deux absous, recommencent la guerre contre Blanche de Navarre, comtesse de Champagne. « Significarunt nobis nobilis... »

Rec. Hist. de France, XIX, 674. — *Potthast*, n° 5947. — Cat. actes des Ctes de Champ., n° 1172.

872. — 1218. — Guillaume, évêque de Langres, approuve le don des dîmes de Mâlain (Maclein) fait à l'abbaye de Buxières par Hervé, fils de Gautier de Sombernon, avec l'assentiment de son frère Gautier et de sa mère Jacquette.

Chifflet, S. Bernardi genus, 468 ; ex tabul. Buxer., part. XIII, cart. I.
Bréquigny, Tab. chr., V, 108.

873. — 1218. — Jacques, doyen, et le chapitre de Langres, approuvent et confirment la fondation de l'abbaye du Val-des-Choux.

Gall. christ. nova, IV, instr. col. 202.
Bréquigny, Tab. chr., V, 108.

874. — 1218. — Ponce de Grancey donne à l'abbaye d'Auberive une ânée de blé sur le moulin de Santenoge. Approbation de sa femme Alix et de ses fils Eude et Simon.

Digitized by Google

E. Petit, *Hist. des ducs de Bourg.*, III, 471, d'ap. Arch. Haute-Marne, cartul. Auberive, I, 626.

875. — 1218. — R., comte de Montbéliard, se déclare plège envers Th., duc de Lorraine, de cent marcs qui devront être payés par Simon de Joinville, dans le mois qui suivra Pâques, si à la réquisition du duc ledit Simon ne tient pas la fidélité qu'il lui a promise.

J. Simonnet, Essai sur les sires de Joinville, 111-112 ; d'ap. Arch. Meuse, cartulaire, B. 256, fol. 202, v°.

876. — 1218. — Simon, sire de Joinville, donne à l'abbaye N.-D. d'Ecurey un cens de 21 sous qu'elle lui devait sur ses vignes de Joinville. Il l'autorise à vendre à Joinville ses vins de Colombé, à l'époque où les habitants de Joinville ont la faculté de vendre leurs vins de provenance étrangère.

J. Simonnet, Essai sur les sires de Joinville, 113 ; d'ap. Archives de la Meuse, fonds d'Ecurey.

877. — 1219, avril. — Simon de Clefmont revient à l'hommage-lige de Blanche de Navarre, comtesse de Champagne, et de son fils Thibaud ; il leur abandonne ce qu'il avait à Montigny[-le-Roi] et à Ageville, et reconnaît tenir d'eux Is[-en-Bassigny], ce qu'il a à La Ferté[-sur-Aube], sa rente sur les foires de Champagne et ce qu'il possède à Vendeuvre (Aube).

Teulet, Layettes du Trésor des chartes, n° 1343. — *Chantereau*, Traité des fiefs, II, 37, 105-106, 112. — Cat. actes Ctes de Champ., n° 1194.

878. — 1219, mai. — Guillaume, évêque de Langres, notifie que Urric de Marac a approuvé la donation faite par son frère Renier aux religieux de Longuay de partie de la dîme de Marac.

E. Petit, *Hist. des ducs de Bourg.*, IV, 171, d'ap. Arch. Haute-Marne, cartul. Longuay, fol. 170.

879. — 1219, 27 juillet (samedi après la Madeleine). — Louis *(sic)*, évêque de Langres, donne à Jean, seigneur d'Arentières (Aube), la permission d'établir une chapelle dans sa maison d'Arentières, et d'y fonder deux chapellenies, pour chacune desquelles il assignera et fera amortir une rente de 15 livres.

J. Petit, Theodori Pœnitentiale, II, 409 ; ex cartul. eccl. Lingon.
Bréquigny, Tab. chr., V, 119.

880. — 1219, octobre. — Renier de Nogent[-le-Roi] cède à Blanche de Navarre, comtesse de Champagne, et à son fils Thibaud la colline dite Chastelier d'Andelot, ce qu'il avait à Morteau et ses prétentions sur la garde de l'abbaye de Septfontaines. Il reçoit en échange ce que Blanche et Thibaud avaient à Ageville et à Condes.

Teulet, Layettes, n° 1366 ; analyse d'après Arch. nat., J. 201, n° 8.
Cat. actes des Ctes de Champ., n° 1232.

881. — 1219, novembre. — Arnoul de Cirey abandonne à Blanche de Navarre, comtesse de Champagne, et à son fils Thibaud, ce que lui et ses hommes avaient sur la montagne d'Andelot, notamment sur le plateau où l'on doit créer un *burgum*.

Analyse, *Teulet*, Layettes, n° 1369. — Cat. actes des Ctes de Champ., n° 1238.

882. — 1219. — Alix, duchesse de Bourgogne, concède aux religieux de Longuay tout ce qu'ils ont acquis de Simon, seigneur de Châteauvillain, mouvant du fief de la duchesse, dans les deux villages de Dancevoir. Elle a reçu cent livres de provenisiens, qu'elle a employées en l'acquit de son mari le duc Eude.

E. Petit, *Hist. des ducs de Bourg.*, IV, 175, d'ap. Arch. Haute-Marne, cartul. Longuay, fol. 191.

883. — 1219, décembre. — Hervée, évêque de Troyes, déclare que Simon de « Tegnium » a donné à Montier-en-Der le quart de la grosse dîme de Villeret (Aube), et Renaud, prêtre, le huitième de la dîme de Chavanges (Aube), etc.

Lalore, Princip. cartul., IV, 222 ; d'ap. 2e cartul. Montier-en-Der, fol. 20, v°.

Digitized by Google

884. — 1219. — Olivier, sire de Dronay (Marne), avait traduit les religieux de La Chapelle[-aux-Planches], pour diverses réclamations, devant un tribunal composé de Guillaume, prieur de Margerie et ancien abbé de Cluny, Albéric, prieur de Rosnay (Aube), et Nicolas, doyen de Margerie (Marne), juges désignés par le pape. Il fait abandon de ses prétentions, sauf de celle qui était relative à un demi-muid de blé, lequel n'avait pas été payé pendant le temps que la grange de Laval-le-Comte avait été détenue par Gui de Dampierre.

Orig. Arch. Haute-Marne.
Lalore, Princip. cart., IV, 44 ; d'ap. cartul. La Chapelle, fol. 11, v°.

885. — 1219. — Les juges délégués par le pape pour trancher un différend entre l'abbaye de La Chapelle[-aux-Planches] et Olivier, sire de Dronay, font connaître la conclusion de cette affaire.

Orig. Arch. Haute-Marne.
Extrait *Lalore*, Princip. cartul., IV, 45 ; d'ap. cartul. La Chapelle, fol. 12, r°.

886. — 1219. — Émeline [de Broyes], dame de Chacenay, approuve la vente des deux Dancevoir, que Simon, seigneur de Châteauvillain, son frère, a faite aux frères de Longuay.

Lalore, *Les sires et les barons de Chacenay*, p. 49.
E. Petit, *Hist. des ducs de Bourg.*, IV, 177, d'ap. Arch. Haute-Marne, cartul. Longuay, fol. 160.

887. — 1219. — Eude, seigneur de Grancey, donne aux frères d'Auberive deux setiers de blé sur ses revenus de Chalancey, à percevoir avec les cinq setiers dûs chaque année en vertu d'une donation de son frère Ponce.

E. Petit, *Hist. des ducs de Bourg.*, IV, 178, d'ap. Arch. Haute-Marne, cartul. Auberive, II, 559.

888. — 1219. — Élisabeth, dame de Châteauvillain, et son fils Simon, font savoir que Haton, autrefois prévôt de Broyes, a donné, en leur présence, aux religieux du Reclus, tous les revenus et coutumes qu'il avait au Talus et à Montfoubert jusqu'à la rivière de « Ballein ».

Notitia ordin. cistere., part. I, p. 58. — *Duchesne*, Hist. de la maison de Broyes et Châteauvillain, Pr. p. 19.
Bréquigny, Tab. chr., V, 131.

889. — 1219. — Simon, seigneur de Châteauvillain, approuve les dons faits par son père Hugue, autrefois seigneur de Broyes, à l'abbaye de N.-D. d'Andecy.

A. Du Chesne, Hist. de la maison de Broyes et Châteauvillain, Pr. p. 32 ; ex cartul. abbat. Andeciarum.
Bréquigny, Tab. chr., V, 131.

890. — 1219. — Hugue, seigneur de Beaumont, fait savoir que Othon de Ruffey, avec l'assentiment de sa femme Ameline, a donné à l'église Saint-Mammès et à Hugue, évêque de Langres, tout ce qu'il avait dans la châtellenie de Montsaugeon. « Actum anno domini MCCXXIX. »
(*Lisez :* MCCXIX, comme dans la marge.)

A. Duchesne, Hist. de la maison de Vergy, Pr. p. 398 ; extr. du livre des fiefs de l'évêché de Langres.
Bréquigny, Tab. chr., V, 131.

891. — 1219. — Guillaume, évêque de Langres, déclare que Simon de Bricon a donné aux frères d'Auberive, pour le cas où il ne reviendrait pas d'Outre-mer, la moitié des prés de Baix, que son père Etienne, chevalier, avait donnée en gage auxdits religieux. Approbation de ses frères Guillaume, Renier et Milon.

E. Petit, *Hist. des ducs de Bourg.*, d'ap. Arch. Haute-Marne, cartul. Auberive, II, 107.

892. — 1219. — Alix, duchesse de Bourgogne, reconnaît avoir reçu des religieux de Longuay cent livres de provenisiens pour la confirmation de la vente des deux Dancevoir à eux faite par Simon, seigneur de Châteauvillain.

E. Petit, *Hist. des ducs de Bourg.*, IV, 179, d'ap. Arch. Haute-Marne, cartul. Longuay, fol. 191.

Digitized by Google

893. — 1219. — Alix, duchesse de Bourgogne, rappelle que son mari Eude, duc de Bourgogne, a donné au chapitre de Langres dix livres de Dijon sur le péage de Châtillon(-sur-Seine) à toucher le jour des Rameaux de chaque année. Elle y ajoute cent sous, à prendre sur le même péage et à la même époque, pour l'anniversaire de sondit mari.

D. Plancher, Hist. de Bourg., II, Pr. p. 7 ; ex cartul. capit. Ling.
Bréquigny, Tab. chr., V, 133.

894. — 2219. — Hugue, abbé de Bèze, et tout le couvent, vendent au chapitre de Langres leur clos de vigne de Gevrey, moyennant 600 livres d'estevenants.

D. Plancher, Hist. de Bourg., I, Pr. p. 101 ; ex cartul. capit. Ling.
Bréquigny, Tab. chr., V, 133.

895. — 1219. — Guilenc *(sic)*, évêque de Langres, fait savoir que Simon de Bricon a donné à l'abbaye d'Auberive, pour le cas où il reviendrait de Jérusalem, moitié des prés que son père Etienne, chevalier, avait engagés aux religieux.

Ch. Royer, Chartes concernant l'abbaye d'Auberive. (Bulletin de la Société hist. et archéol. de Langres, II, 126.)

896. — 1219. — Jacques, doyen de Langres, représentant du diocèse, déclare que Josbert de Chacenay, chevalier, a donné aux religieux de Longuay, demeurant à Rouvre, tout l'usage au finage de Coulmier et de Ligny.

Lalore, *Sires de Chacenay*, p. 49-50, d'ap. Arch. Haute-Marne, cartul. Longuay, fol. 42.

897. — 1220, juillet. — Hervée, évêque de Troyes, déclare que Geoffroi de Vassy, chevalier, et Fromond, clerc, son fils, lui ont remis le tiers de ce qu'ils avaient dans la grosse dîme de Crespy (Aube), et qu'il l'a transmise à Bavon, prieur de Montier-en-Der.

Lalore, Princip. cartul., IV, 222 ; d'ap. 2e cartul. Montier-en-Der, fol. 18, r°.

898. — 1220, août. — Simon, seigneur de Sexfontaine, reconnaît que sa forteresse de Sexfontaine est jurable et rendable à Blanche de Navarre, comtesse de Champagne, et à son fils Thibaud IV.

Chantereau, Traité des fiefs, II, 121. — *Teulet*, Layettes, n° 1404, d'ap. Arch. nat., J. 193, n° 12.
Cat. actes des Ctes de Champ., n° 1287.

899. — 1220, septembre. — Simon, sire de Joinville. et le chapitre de Saint-Laurent dudit Joinville, choisissent Guillaume, archevêque de Reims, pour arbitre de leurs différends au sujet de la collation des prébendes.

J. Simonnet, Essai sur les sires de Joinville, 124 ; d'ap. Arch. Haute-Marne, cartul. de Saint-Laurent de Joinville, n° XXVIII.

900. — 1220, 17 décembre. — Transaction passée en présence du seigneur de Jonvelle, entre les abbés et couvent de Saint-Bénigne de Dijon, et Gérard, chevalier, dit Machecroûte, concernant l'avouerie d'Enfonvelle, et des préjudices causés auxdits religieux par Gérard, audit lieu d'Enfonvelle. Les deux tiers des amendes appartiendront au prieur, et l'autre tiers à l'avoué.

Pérard, Recueil, 323 ; ex cartul. S. Benigni.
Bréquigny, Tab. chr., V, 147.

901. — 1220, décembre. — Henri, comte de Bar-le-Duc, prend envers Agnès, mère de Gilbert de Chaumont, sergent de Blanche de Navarre, comtesse de Champagne, et envers Pierre, fils d'Agnès, l'engagement de ne rien exiger d'eux au-delà de ce que permettent les coutumes de Saint-Thiébaut. Blanche de Navarre en est caution.

Chantereau, Traité des fiefs, II, 122.
Cat. actes des Ctes de Champ., n° 1304.

902. — 1220, mars. — Hugue, évêque de Langres, fait savoir que son frère Jean de Montréal, seigneur de Tart, a donné aux religieuses de Tart une terre que ses hommes tenaient près de

Digitized by Google

la grange de Bauveoir (commune de Saligny-en-Terre-Plaine, Yonne), et d'autres choses.

D. Plancher, Hist. de Bourg., II, Pr. p. 101 ; ex archiv. abbat. de Tart. — *Cte de Chastellux*, Hist. généal. de la maison de Chastellux, 300, d'ap. Archives des Bénédictines de Tart. — *Bréquigny*, Tab. chr., V, 135.

903. — 1220. — Eude, seigneur de Grancey, déclare qu'Etienne de Magny, chevalier, sa femme Guillaume, et leurs hommes de Vaillant, ayant été excommuniés pour avoir violemment envahi le bois des frères d'Auberive, appelé Malmont, finage d'Arcfraict, où ils se prétendaient un droit d'usage, ont fait amende honorable.

E. Petit, *Hist. des ducs de Bourg.*, IV, 187, d'ap. Arch. Haute-Marne, cartul. Auberive, I, 600.

904. — 1220. — Hugue, évêque de Langres, confirme une décision de Gautier *(sic)*, l'un de ses prédécesseurs, de l'an 1182, qu'il rapporte, relative au droit exclusif de l'abbaye de Saint-Michel de Tonnerre de posséder un cimetière.

Cte de Chastellux, Hist. généal. de la maison de Chastellux, p. 301, d'ap. collect. Bourg. T. LXXIV, p. 219.

905. — 1220. — Hugue, évêque de Langres, confirme le don fait par Gui, fils de Bernard d'Epoisse, chanoine de Langres et d'Auxerre, aux religieux de Fontenay, de tout ce qu'il avait à Marmagne (Côte-d'Or).

Chifflet, S. Bernardi genus, 555 ; ex tabul. Fonten. — *Cte de Chastellux*, Hist. généal. de la maison de Chastellux, 300, d'ap. cartul. de Fontenay, n° LV. — *Bréquigny*, Tab. chr., V, 151.

906. — 1220. — Hugue, évêque de Langres, fait savoir que Manassès, seigneur de Pougy (Aube), a donné aux religieuses de Jully le sixième des dîmes de Polisot (Aube).

E. Petit, Cartulaire du prieuré de Jully-les-Nonnains, 38 ; d'ap. orig. Arch. Côte-d'Or, fonds Molême, n° 250. — *Jobin*, Hist. du prieuré de Jully-les-Nonnains, 266 ; d'ap. origin. Arch. Côte-d'Or, H. 250.

907. — 1221, 25 janvier, Latran (8 kal. fév., an V). — Bulle du pape Honorius III adressée aux évêques de Langres et de Valence, et à l'abbé de Cluny, par laquelle il leur prescrit de s'enquérir de la vie et des miracles de Robert, abbé de Molême, dont on demandait la canonisation. « Gloriosus Deus in... »

Gall. christ. nova, IV, instr. col. 203. — *Duchesne*, Biblioth. cluniac., col. 125 ; ad an. 1221. — *Manrique*, Ann. cisterc., IV, 213 ; ad an. 1222, sans notes chronologiques. — *Bréquigny*, Tab. chr., V, 148 ; ad an. 1220. *Ibidem*, V, 196, ad an. 1222, d'ap. Manrique. — *Potthast*, n° 6527.

908. — 1220 (v. st.), février. — Hugue, évêque de Langres, atteste et confirme comme suzerain le don que Lambert de Châtillon a fait, aux religieuses de Jully, de 20 sous de rente à prendre sur les dix livres qu'il avait dans la vente de Châtillon[-sur-Seine].

E. Petit, Cartul. du prieuré de Jully-les-Nonnains, 39 ; d'ap. Arch. Côte-d'Or, orig. fonds Molême, n° 250. — *Jobin*, Hist. du prieuré de Jully-les-Nonnains, 266 ; d'ap. orig. Arch. Côte-d'Or, prieuré de Jully, H. 250.

909. — 1220 (v. st.), février. — Hugue, évêque de Langres, fait un traité avec Gautier, évêque d'Autun, au sujet des excommuniés.

A. de Charmasse, Cartul. de l'évêché d'Autun, 260.

910. — 1221, 29 mai, Latran (4 kal. juin, an V). — Lettre du pape Honorius III à l'abbé et au couvent de Septfontaines, par laquelle il leur permet de nommer des religieux de leur abbaye au gouvernement des paroisses qui sont à leur présentation, lorsqu'il se produira des vacances, en sorte qu'ils dépendront de l'abbé pour le temporel, et de l'évêque pour le spirituel. « Id nec petitur... »

Hugo, Annal. Præmonstr., Pr. II, col. 493.

Bréquigny, Tab. chr., V, 160. — *Potthast*, n° 6670.

911. — 1221, juin. — Arnoulf, maître de Morment, et tout le couvent, déclarent qu'au-

Digitized by Google

cune de leurs maisons ne peut sortir de leurs mains sans l'assentiment de l'évêque de Langres, et que leur maison de Pelongerot, tenue contre leur volonté par maître Frédéric, chanoine de Langres, devra être saisie par l'évêque.

J. Petit, Theodori Pœnitentiale, II, 641 ; ex cartul. eccles. Ling.
Bréquigny, Tab. chr., V, 161.

912. — 1221, août. — Gui [de Joinville], seigneur de Sailly, fait à Blanche de Navarre, comtesse de Champagne, et à son fils Thibaud, hommage-lige du fief de Jully[-sur-Sarce] qui lui est échu du chef de sa femme, fille de feu Gui de Chappes. Le château et le bourg de Jully sont jurables et rendables à Blanche et à Thibaud.

Chantereau, Traité des fiefs, II, 128. — *Teulet*, Layettes, n° 1467 ; analyse.
Cat. actes des C^tes de Champ., n° 1336.

913. — 1221, août. — Hugue, évêque de Langres, agissant au nom des religieux de Bèze, vend le droit de mainmorte aux habitants du lieu.

Cte de Chastellux, Hist. généal. de la maison de Chastellux, 306, d'ap. archiv. comm. de Bèze.

914. — 1221, décembre. — Gautier, sire de Vignory, donne au prieuré de Champcourt tout ce qu'il avait au moulin des convers de Champcourt, situé sur la Blaise.

J. d'Arbaumont, Cartul. de Vignory, 213 ; d'ap. Arch. Haute-Marne, 2e cartul. de Montier-en-Der, fol. 79, v°.

915. — 1221, décembre. — Simon, sire de Joinville, se reconnaît homme-lige du comte de Bar pour les fiefs qu'il en a reçus, savoir : Biencourt, Ribeaucourt, Bures, Germay, Juvigny (Meuse).

J. Simonnet, Essai sur les sires de Joinville, 111 ; d'ap. Arch. de la Meurthe.

916. — 1221. — Hugue, évêque de Langres, promet aux habitants de Beze de faire approuver par le pape leur charte de franchise.

Cte de Chastellux, Hist. généal. de la maison de Chastellux, 307, d'ap. archiv. comm. de Bèze.

917. — 1221. — Hugue, évêque de Langres, confirme l'abbé de Saint-Etienne de Dijon dans le droit de nommer et de destituer les chanoines de cette abbaye mis à la tête des églises qui en dépendaient, réservé le droit de l'église de Langres.

Cte de Chastellux, Hist. généal. de la maison de Chastellux, 307, d'après le cartul. de St-Etienne de Dijon, II, n° IV.

918. — 1221. — Renard, seigneur de Choiseul, déclare avoir assigné à titre de douaire, à sa femme Alix [de Dreux], dame de Salins, le château de Choiseul et moitié de la terre.

A. Du Chesne, Hist. de la maison de Dreux, Pr. p. 261 ; ex regest. feod. episc. Ling. — *Guillaume*, Hist. généal. des sires de Salins, I, Pr. p 101.
Bréquigny, Tab. chr., V, 173.

919. — 1221. — Hugue, évêque de Langres, fait savoir que Gui de « Corz » (commune de Noyers, Yonne), damoiseau, a donné aux frères de N.-D. de Bissy tout ce qu'il avait dans la dîme dudit Bissy.

Cte de Chastellux, Hist. généal. de la maison de Chastellux, 305, d'ap. cartul. du Val-des-Choux, p. 498.

920. — 1221. — Hugue, évêque de Langres, à la demande d'Alix, duchesse de Bourgogne, déclare que si la duchesse revient sur ses conventions avec la commune de Dijon, contenues dans sa charte de 1220, avant que son fils Hugue ait l'âge de 21 ans, il mettra toute la terre de la duchesse en interdit, sauf la ville de Dijon, jusqu'à pleine satisfaction.

Pérard, Recueil, 354. — *Cte de Chastellux*, Hist. généal. de la maison de Chastellux, 303, d'ap. Arch. Côte-d'Or, B. 1. — *Bréquigny*, Tab. chr., V, 175.

921. — 1221. — Gautier, seigneur de Vignory, donne au prieuré de ce lieu une charrette de foin à prendre chaque année dans son breuil de Vignory.

J. d'Arbaumont, Cartul. du prieuré de Vignory, 45 ; d'ap. orig. Arch. Haute-Marne.

Digitized by Google

922. — 1221. — Gautier, sire de Vignory, assure à Hugue, évêque de Langres, et à ses successeurs, la possession paisible du village de Saint-Germain, mouvant de son fief, que Guillaume, autrefois évêque de Langres, et maintenant archevêque de Reims, avait acheté de Simon de Joinville, son frère.

J. d'Arbaumont, Cartul. de Vignory, 212; d'ap. cartul. de Langres du près. Bouhier, fol. 55.

923. — 1221. — Gautier, seigneur de Vignory, rapporte et confirme le don que Haia, autrefois femme de Ainard, chevalier, a fait au prieuré de Vignory, de six setiers de blé à prendre sur les dîmes d'Ambonville.

J. d'Arbaumont, Cartul. de Vignory, 45.

924. — 1221. — Hugue, archidiacre du Barrois, fait savoir que dame Haia, de Vignory, a reconnu la donation faite par Evrard, son mari, pour son anniversaire, aux moines de Vignory, d'un muid de vin à Vouécourt et un setier de froment sur la dîme d'Ambonville.

J. d'Arbaumont, Cartul. de Vignory, 46; d'ap. orig. Arch. Haute-Marne.

925. — 1222, 5 janvier, Latran (6 ides janv., an VI). — Bulle du pape Honorius III adressée à l'abbé et aux religieux de Molême, par laquelle il les informe qu'il a délégué les évêques de Langres et de Valence pour s'enquérir de la vie et des miracles de Robert, abbé de Molême, dont lesdits religieux demandaient la canonisation. Il leur permet de le vénérer comme saint, dès à présent, dans leur église. « Cum olim per... »

Robert, Gall. christ., 1re part., 624. — *A. Du Chesne*, Biblioth cluniac. instr., 2e partie, col. 125. — Gall. christ. nova, IV, instr. col. 203. — *Manrique*, Ann. cist., IV, 215. — Bullar. Roman. ed. Taur. III, 383, n° 59. — *Bréquigny*, Tab. chr., V, 167. — *Potthast*, n° 6758.

926. — 1221 (v. st.), 12 mars. — Simon, seigneur de Clefmont, qui devait 300 livres à Bovenet, bourgeois de Chacenay, lui a cédé jusqu'à remboursement la jouissance des biens que ledit Simon possède dans la châtellenie de Vendeuvre (Aube), sauf quelques réserves, et il a obtenu l'approbation de Blanche de Navarre, comtesse de Champagne; mais il continue à devoir le service féodal pour le bien engagé.

Teulet, Layettes, n° 1514; analyse, d'après Arch. nat., J. 193, n° 15. — Cat. actes des Ctes de Champ., n° 1390.

927. — 1221 (v. st.), 28 mars, Isle-Aumont. — Eude de Grancey, Erard de Villy et Lambert Bouchu rendent un jugement arbitral entre Erard de Chacenay et Blanche de Navarre, comtesse de Champagne, et son fils Thibaud. Erard s'engagera à soutenir Blanche et Thibaud contre toutes personnes, notamment contre la reine de Chypre; il reconnaîtra cette convention devant le roi, la fera attester par lettres de la duchesse de Bourgogne et de l'évêque de Langres; donnera des cautions, etc.

Teulet, Layettes, n° 1515. — Cat. actes des Ctes de Champ., n° 1391.

928. — 1222 [mai?]. — Hugue, évêque de Langres, déclare qu'Erard de Chacenay a fait hommage-lige à Blanche de Navarre et à son fils Thibaud, et qu'il a juré de les soutenir contre toutes personnes, notamment contre la reine de Chypre. Si Erard manque à son serment, Hugue l'excommuniera et frappera sa terre d'interdit.

Chantereau, Traité des fiefs, II, 131; ex cartul. Bibl. Thuan.
Cat. actes des Ctes de Champ., n° 1411.

929. — 1222, 2 juin, Alatri (4 non. juin, an VI). — Le pape Honorius III délègue le doyen, le sacriste et Ph. de Saint-Sauveur, chanoines d'Auxerre, pour s'opposer aux prétentions de P., sire de Jaucourt et autres ci-après. G., sire de Vignory, avait donné aux religieux de Clairvaux certaines possessions qu'il leur reprit quelque temps après, et comme il voulait les vendre, les religieux

Digitized by Google

les lui rachetèrent. Aujourd'hui, P[ierre], chevalier, sire de Jaucourt (Aube), sa femme A. et d'autres héritiers dudit sire de Vignory, des diocèses de Toul et de Langres, en vertu d'une coutume de leur pays, prétendent avoir droit de reprendre ces possessions en remboursant le prix d'achat.

Rapporté en entier dans la sentence des juges délégués par le pape, le 20 fév. 1228 (v. st.) : *J. d'Arbaumont*, Cart. de Vignory, 214 ; d'apr. Arch. Aube, orig. 3 H 137, et Cart. Clairvaux, II, *Vignory*, XXVII.

930. — 1222, 1er août. — Simon de Joinville, qui devait 500 livres à Guillaume, évêque de Châlons, donne pour caution Thibaud IV, comte de Champagne, et lui promet de le tenir indemne de tout dommage.

Chantereau, Traité des fiefs, II, 141.
Cat. actes des Ctes de Champ., n° 1441.

931. — 1222, septembre. — Simon de Joinville, sénéchal de Champagne, déclare qu'il a engagé pour 400 livres, aux moines de Clairvaux, ses revenus de Colombé et de Charmes. Thibaud IV, comte de Champagne, pourra le contraindre à exécuter cet engagement.

Chantereau, Traité des fiefs, II, 141-142.
Cat des actes des Ctes de Champ., n° 1445.

932. — 1222, septembre. — Hugue, évêque de Langres, fait savoir que Jean Lerouge, chevalier de Maligny, a vendu à Gui, abbé de Réomé (Moutier-Saint-Jean), tout ce qu'il avait dans le sauvement d'Etivey (Yonne).

P. Rouyer, Hist. mon. Reom., 251 ; ex cartul. Reom. — *Cte de Chastellux*. Hist. généal. de la maison de Chastellux, 309 ; ex Reom. — *Bréquigny*, Tab. chr., V, 184.

933. — 1222, décembre. — Simon, sire de Joinville, accorde à l'abbaye de Montier-en-Der les droits sur Sommevoire et Mertrud que le couvent avait mis en la main de son frère [Guillaume], l'archevêque de Reims.

J. Simonnet, Essai sur les sires de Joinville, 122 ; d'ap. 2e cartul. de Montier-en-Der, fol. 72, r°.

934. — 1222. — Hugue, évêque de Langres, rapporte un accord fait en sa présence entre Hugue, duc de Bourgogne, et l'abbaye de Saint-Etienne de Dijon, concernant une chapelle que le duc voulait fonder.

Cte de Chastellux, Hist. généal. de la maison de Chastellux, 308, d'après cartul. de St-Etienne de Dijon, II, n° XXII.

935. — 1222. — Hugue, évêque de Langres, rapporte le désistement de Guillaume, sire d'Apremont, au profit de l'abbaye de Saint-Bénigne de Dijon, des prétentions qu'il avait sur les terres de Cessey (Côte-d'Or).

Cte de Chastellux, Hist. généal. de la maison de Chastellux, 308, d'ap. fonds de St-Bénigne, Arch. Côte-d'Or.

936. — 1222. — Hugue, évêque de Langres, déclare que l'abbé de Saint-Seine a le droit de patronage sur l'église de Saint-Martin de Langres.

Cte de Chastellux, Hist. généal. de la maison de Chastellux, 309, d'après cartul. de St-Seine, n° XL.

937. — [1222]. — Lettres d'Hugue, évêque de Langres, et de G., évêque de Valence, au pape Honorius III, sur la vie et les miracles de Robert, abbé de Molème, qu'ils estiment digne d'être inscrit au catalogue des saints.

A. Manrique, Ann. cistere., IV, 213 ; ad an. 1222.
Bréquigny, Tab. chr., V, 196.

938. — 1222 (v. st.), février. — Le chapitre de Tonnerre reconnaît qu'il est sous l'autorité d'Hugue, évêque de Langres, et de ses successeurs, et qu'il ne peut obtenir aucun privilège pour se soustraire à cette dépendance.

J. Petit, Theodori Poenitentiale, II, 695 ; ex cartul. Ling.
Bréquigny, Tab. chr., V, 190.

939. — 1222. — Hugue, évêque de Langres, fait savoir que Guillaume, seigneur d'Apremont, a fait la paix avec Gelebert, abbé, et les religieux de Saint-Bénigne de Dijon, sur les usurpations

Digitized by Google

qu'il avait commises; il leur a donné un cens de 10 sous d'estevenants à percevoir aux foires d'Apremont, et à joindre à 10 sous que l'abbaye avait déjà.

Pérard, Recueil, 327; ex cartul. St-Benigni.
Bréquigny, Tab. chr., V, 195.

940. — 1222 (v. st.), 20 février (lundi après le dimanche où l'on chante : *Circumdederunt me*). — B., doyen, E., sacriste, et Ph. de Saint-Sauveur, délégués par le pape Honorius III (voir ci-dessus, 10 juin 1222), prononcent une sentence contre Pierre, sire de Jaucourt (Aube), et sa femme, qui prétendaient avoir droit de reprendre sur les religieux de Clairvaux, moyennant remboursement du prix de vente, Champignolle (Aube), et Mondeville (lieu détruit, même commune), à eux vendus par G., sire de Vignory.

J. d'Arbaumont, Cartul. de Vignory, 214; d'ap. Arch. Aube, orig. 3 H 137, et cartul. de Clairvaux, II, *Vignory*, XXVII.

941. — 1222 (v. st.), mars. — Gautier, seigneur de Vignory, déclare qu'il y a déjà plus de douze ans qu'il a donné aux religieux de Clairvaux tout ce qu'il avait à Champignolle (Aube) et à Mondeville (lieu détruit, même commune), mais qu'il le leur prit ensuite. Enfin, touché de repentir, il leur en fait la restitution, par la main de Hugue, évêque de Langres.

J. d'Arbaumont, Cartul. de Vignory, 217; d'ap. Arch. Aube, orig. scellé, 3 H 137, et cartul. de Clairvaux, II, *Vignory*, XXIV et XXV.

942. — 1223, avril. — Simon de Passavant fait hommage à Thibaud IV, comte de Champagne, de 30 livres de rente sur la foire de Bar[-sur-Aube], et lui cède tout ce qu'il avait à Montigny-en-Bassigny.

Chantereau, Traité des fiefs, II, 148. — *Teulet*, Layettes, n° 1643, d'après Arch. nat., J. 193, n° 18.
Cat. actes des C^tes de Champ., n° 1532.

943. — 1223, juin. — Renier, seigneur de Nogent[-le-Roi], donne Ageville à son fils Guillaume, qui en fait hommage à Thibaud IV, comte de Champagne.

Teulet, Layettes du Trésor des chartes, n° 1585. — Cat. actes des C^tes de Champ., n° 1544.

944. — 1223, 17 décembre. — Renier de Nogent[-le-Roi] reconnaît avoir reçu de Thibaud IV, comte de Champagne, cent livres pour la construction, à Ageville, d'une forteresse jurable et rendable audit Thibaud.

Chantereau, Traité des fiefs, II, 150. — Analyse, *Teulet*, Layettes, n° 1618. — Cat. actes des C^tes de Champ., n° 1572.

945. — 1223, Vienne. — Lettre de Rufin, évêque de Porto, légat du Saint-Siège, par laquelle il ordonne aux religieux de Bèze de quitter leur abbaye, à cause des fautes qu'ils ont commises; il donne l'administration de l'abbaye à l'évêque de Langres et décide que ce dernier se paiera, sur les revenus du monastère, de toutes les dépenses qu'il a faites et qu'il fera à cette occasion.

J. Petit, Theodori Pœnitentiale, II, 703; ex cartul. Ling.
Bréquigny, Tab. chr., V, 214.

946. — 1223. — Anséric, doyen, et le chapitre de Langres, font connaître un accord intervenu entre eux et les religieux d'Auberive qui avaient acquis des dîmes et des fiefs appartenant à leur église : les religieux les conserveront, sauf la maison de Langres et le 1/4 de la dîme de Chassigny, mais ne pourront rien acquérir de plus par la suite.

Galand, Franc aleu, 228.
Bréquigny, Tab. chr., V, 215.

947. — 1223. — Eude de Frolois, dit Ragot, connétable de Bourgogne, donne aux frères d'Auberive tout ce qu'il avait dans les pâtures de Santenoge, et deux ânées de blé sur le moulin dudit lieu.

E. Petit, *Hist. des ducs de Bourg.*, IV, 208, d'ap. Arch. Haute-Marne, cartul. Auberive, I, 627.

Digitized by Google

948. — 1223. — Hugue, évêque de Langres, fait savoir que Hugue, prêtre de Mussy, a donné à l'abbaye de Molême, pour en jouir à partir de son décès, tout ce qu'il a acquis et tout ce qu'il pourra acquérir à Essoyes.

E. Socard, Chartes inéd. extr. des cartul. de Molême, 154, d'ap. 2e cartul., fol. 27, re.

949. — 1223 (v. st.), janvier. — Hugue, évêque de Langres, connaissant l'affection du seigneur de Til-Châtel pour les habitants de Bèze, l'institue comme gardien de leur commune, au nom de l'évêque de Langres.

Cte de Chastellux, Hist. généal. de la maison de Chastellux, 309, d'ap. Arch. comm. de Bèze.

950. — 1223 (v. st.), mars. — R., évêque de Troyes, déclare que Renaud, curé de Beaufort (auj. Montmorency, Aube), a remis à Montier-en-Der son moulin de Morcey (commune de Lentilles, Aube) et la dîme de Villeret, sauf ce qui appartenait à la cure.

Lalore, Princip. cartul., IV, 223 ; d'ap. 2e cartul. Montier-en-Der, fol. 20, re.

951. — 1224, 9 juin. — Guillaume, archevêque de Reims, légat du pape, déclare qu'en sa présence, Thibaud IV, comte de Champagne, a donné à Simon de Joinville, à charge d'hommage-lige, la sénéchaussée de Champagne. Après la mort de Simon, on jugera la question de savoir si la sénéchaussée de Champagne est héréditaire.

Brussel, Usage des fiefs, 639.
Cat. actes des Ctes de Champ., ne 1630.

952. — 1224, 3 septembre (mardi avant la Nativité de la S. Vierge). — Hugue, évêque de Langres, fait savoir que le prieur et les religieux de Saint-Bénigne de Dijon lui ayant délégué leur droit de vote en matière d'élection et d'autres choses, il a promis de ne pas en user pour causer aucun préjudice à l'abbaye.

Pérard, Recueil, 406 ; ex cartul. St-Benigni. — Gall. christ. nova, IV, col. 600. — *Cte de Chastellux*, Hist. généal. de la maison de Chastellux, 314 ; ex Gallia christ. — *Bréquigny*, Tab. chr., V, 228.

953. — 1224, septembre, Margerie. — R., évêque de Troyes, atteste que Guillaume de Brienne a reconnu aux moines de Montier-en-Der, demeurant au prieuré de Brienne, situé près de l'église St-Pierre, le libre passage vers sa maison, pour aller à l'église.

Lalore, Princip. cartul., IV, 223 ; d'ap. 2e cartul. Montier-en-Der, fol. 9, ve.

954. — 1224, octobre. — Simon, sire de Joinville, approuve plusieurs dons faits aux chevaliers de l'ordre Teutonique, de la maison de Beauvoir (commune de Chaumesnil, Aube), par Hugue, sire de La Fauche. (Rapporté en entier dans une charte de Jean de Joinville, son fils, d'avril 1292.)

N. de Wailly, Recueil de chartes originales de Joinville en langue vulgaire. (Bib. Ec. des chartes, 6e série, III, 590, lettre T.)

955. — 1224, 23 novembre (jour de Saint-Clément). — Sentence d'Hugue, évêque de Langres, portant que l'abbé de Saint-Michel de Tonnerre a voix au chapitre de N.-D. de cette ville et stalle au chœur de l'église, comme un des chanoines.

Cte de Chastellux, Hist. généal. de la maison de Chastellux, 312, d'après Collect. Bourg., t. LXXIV, p. 221, à la Bibl. nat.

956. — 1224, décembre. — Conventions entre Gautier, seigneur de Reynel, et les bourgeois de Neufchâteau. Il s'engage à ne pas exiger plus d'un marc d'argent par an des bourgeois de Neufchâteau, qui viennent demeurer sous lui. Il donne pour garant Thibaud IV, comte de Champagne.

Chantereau, Traité des fiefs, Pr. p. 162. — *Teulet*, Layettes du Trésor des chartes, II, p. 41, ne 1679.
Catalogue actes des comtes de Champ., ne 1655.

957. — 1224. — Hugue, évêque de Langres, atteste une donation de biens à Marmagne et à Senevoy, faite à l'abbaye de Fontenay par les héritiers de Jean de Senevoy.

Digitized by Google

Cte de Chastellux, Hist. généal. de la maison de Chastellux, 313, d'après cartul. de Fontenay, n° LVI.

958. — 1224. — Hugue, évêque de Langres, supprime les chanoines qu'il avait établis dans l'église de la Maison-Dieu de Tonnerre, attendu que le droit de présentation en appartenait à l'abbaye de Molème.

Cte de Chastellux, Hist. généal. de la maison de Chastellux, d'ap. cartul. de Molème, II, fol. 62.

959. — 1224. — Érard, abbé de Longuay, fait savoir qu'Erard Le Borgne, chevalier, a approuvé le don qu'Agnès, sa femme, a fait aux religieux d'Auberive, de ce qu'elle avait dans les prés sis au-dessous de La Roche, au finage de Rouelle.

Ch. Royer, Chartes concernant l'abbaye d'Auberive. (Bulletin de la Soc. hist. et archéol. de Langres, II, 124-125.)

960. — 1224, à Marmagne. — A., dame de Villaines, reçoit en fief de Hugue, évêque de Langres, la moitié de Santenoge.

E. Petit, *Hist. des ducs de Bourg.*, IV, 216, d'ap. cartul. de l'évêché de Langres, Bib. nat. latin 17099, p. 114.

961. — 1224. — Hélissende, comtesse de Bar-sur-Seine, donne au portier de l'abbaye de Clairvaux (Aube) la dîme de Villiers-le-Sec, à charge d'en employer le produit à vêtir vingt pauvres chaque année.

H. d'Arbois de Jubainville, Études sur l'état intérieur des abbayes cisterciennes, 369 ; d'ap. Arch. Aube, cartul. Clairvaux (tome II), reg. 3 H 9, *Porta*, XXXV.

962. — 1224. — Simon, seigneur de Clefmont, et sa femme Ermengarde, avec l'assentiment de leurs fils Simon et Eude, donnent aux religieux de Mores (Aube), deux setiers de blé à prendre chaque année sur leurs terrages de Vendeuvre (Aube).

Lalore, Chartes de Mores, p. 85, n° 84 ; d'ap. copie du XVIIe s. Bib. nat., fonds français n° 5995, fol. 144, r°.

963. — 1224. — Simon, sire de Joinville, et sa femme Béatrix, donnent à l'abbaye de Molème un terrain à Vaucouleurs pour y construire la chapelle St-Laurent.

J. Simonnet, Essai sur les sires de Joinville, 127 ; d'ap. Arch. Côte-d'Or, H. 249.

964. — 1224 (v. st.), janvier. — Hugue, évêque de Langres, fait savoir que, de son assentiment, les religieux de Bèze ont renoncé, moyennant indemnité, à leurs prétentions sur la mainmorte des habitants de Bèze.

Cte de Chastellux, Hist. généal. de la maison de Chastellux, 314, d'après Archiv. comm. de Bèze.

965. — 1224 (v. st.), janvier. — R., évêque de Troyes, rapporte que les moines du prieuré de Brienne lui ont déclaré avoir droit au libre passage pour aller de leur prieuré à l'église.

Extrait, *Lalore*, Princip. cartul., IV, 224; d'ap. 2e cartul. Montier-en-Der, fol. 8, v°.

966. — 1224 (v. st.), février. — Thibaud IV, comte de Champagne, en exécution d'un traité fait avec Jacques de Durnay, lui assigne des biens représentant un revenu annuel de 450 livres 8 sols, à Loches, Baroville, Laines-au-Bois, Machy, Torvilliers, Montier-la-Celle, Sainte-Savine, Bucey-en-Othe, Messon, la Rivière-de-Corps, Pont-Sainte-Marie, Lavau, Assencières, Vailly, Creney (Aube) ; Gillancourt, Maranville, Rennepont, Vaudremont, Villiers-le-Sec (Haute-Marne), etc.

Brussel, Usage des fiefs, 176 ; extrait. Cat. actes des Ctes de Champ., n° 1664.

967. — 1224 (v. st.), février. — Henri, seigneur de Sombernon, se rend caution pour le duc de Bourgogne envers Alix, dame de Choiseul et de Salins, d'une rente annuelle de 50 livres.

Guillaume, Hist. généalog. des sires de Salins, I, Pr. p. 102.

968. — 1224 (v. st.), février. — Elisabeth, dame de Châteauvillain, et son fils Simon, reconnaissent à l'abbaye du Reclus la possession du bois de « Cortliart ».

Digitized by Google

Jongelin, Notitia abbat. ord. Cisterc., part. I, p. 58. — *A. Du Chesne*, Hist. de la maison de Broyes et de Châteauvillain, Pr. p. 19 ; ex cartul. abbat. du Reclus.
Bréquigny, Tab. chr., V, 237.

969. — 1224 (v. st.), février. — Henri de Sombernon se déclare principal débiteur, pour Hugue II, duc de Bourgogne, envers A., dame de Choiseul, à laquelle le duc devait 1,400 livres d'estevenants, comme règlement de douaire.

Pérard, Recueil, 405.
Bréquigny, Tab. chr., V, 238.

970. — 1224 (v. st.), mars. — Gautier, sire de Vignory, vend aux religieux de Clairvaux son moulin de Longchamp (Aube) et l'emplacement, avec ses dépendances, etc.

J. d'Arbaumont, Cartul. de Vignory, 219 ; d'ap. Arch. Aube, cartul. Clairvaux, II, *Vignory*, XXX.

971. — 1225, 8 avril, Latran (6 ides avril, an IX). — Le pape Honorius III envoie le pallium à l'évêque d'Autun, et lui annonce qu'il l'a envoyé à l'évêque de Langres, lequel le lui remettra ou lui fera remettre par l'évêque de Chalon[-sur-Saône]. « Cum palleum, quod est... »

Gallia christiana nova, IV, col. 400. — *A. de Charmasse*, Cartul. évêché d'Autun, 261. — *Potthast*, n° 7393 (qui dicit : Initium deest.)

972. — 1225, mai. — Gervins, prieur de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, reconnaît avoir reçu une donation faite à la maison de Morment par Hugue, évêque de Langres, à la condition que ledit évêque conserverait toujours la même juridiction que précédemment sur Morment et sur ses membres, et que cette maison ne pourrait obtenir de privilèges d'exceptions.

J. Petit, Theodori Pœnitentiale, II, 688 ; ex cartul. Lingon.
Bréquigny, Tab. chr., V, 253.

973. — 1225, juillet. — Simon, seigneur de Joinville, sénéchal de Champagne, fait connaître les conventions par lesquelles il a terminé avec Jean, comte de Chalon[-sur-Saône], son beau-frère, leur désaccord relatif au château de Marnay et à ses dépendances.

Chifflet, Béatrix, comtesse de Chalon, 114 ; ex orig. in archiv. Cathol. regis apud Dolam.
Bréquigny, Tab. chr., V, 255.

974. — 1225, 4 septembre (Meaux). — Simon de Joinville, sénéchal de Champagne, déclare que Robert (III), comte de Braine et de Dreux, est devenu hommelige de Thibaud IV, comte de Champagne, pour tout ce que son père Robert (II) tenait dudit Thibaud et de la comtesse Blanche de Navarre.

Chantereau, Traité des fiefs, II, 164, 167. Cat. actes des C^tes de Champ., n° 1681.

975. — 1225, octobre. — Simon de Châteauvillain et sa femme Alix approuvent un accord établi entre eux et les religieux du Reclus.

Jongelin, Notit. abbat. ordin. Cisterc., part. I, p. 60. — *A. Du Chesne*, Hist. de la maison de Broyes et de Châteauvillain, Pr. p. 32 ; ex cartul. abbat. du Reclus.
Bréquigny, Tab. chr., V, 260.

976. — 1225. — Gautier, seigneur de Vignory, donne aux religieux de Saint-Bénigne de Dijon, Ermangarde, fille de Joiat, de Viéville.

Pérard, Recueil, 407. — *J. d'Arbaumont*, Cartul. de Vignory, p. 220, n° 100.
Bréquigny, Tab. chr., V, 271.

977. — 1225. — Hugue, évêque de Langres, vidime et confirme une charte de la même année, par laquelle le chapitre de Langres a agréé, moyennant paiement et sous certaines conditions pour l'avenir, les acquisitions faites dans ses domaines par l'hôpital de Brochon.

Cte de Chastellux, Hist. généal. de la maison de Chastellux, 316.

978. — 1225 (v. st.), 19 janvier (lundi après l'octave de l'Epiphanie). — Gautier, sire de Vignory, promet que si Eude de Méranie et sa femme Béatrix ne

Digitized by Google

remplissent pas les engagements qu'ils ont pris pour le mariage projeté entre leur fils Othon et Blanche, fille de Thibaud IV, comte de Champagne, il fera à Thibaud IV hommage des fiefs qu'il tient d'eux.

J. d'Arbaumont, Cartul. de Vignory, 221; d'ap. Liber principum, II, fol. 531. — Cat. des actes des Cᵗᵉˢ de Champ., nº 1688.

979. — 1226, 23 avril. — Gautier de Reynel déclare qu'il a transmis à Liébaud de Bauffremont le droit héréditaire qu'il avait à Dainville, village dépendant du prieuré de Saint-Bénigne de « Bertiniaca curtis » (auj. St-Blin).

Pérard, Recueil, 407 ; ex cartul. Sᵗ-Benigni.
Bréquigny, Tab. chr., V, 273.

980. — 1226, mai. — Pierre, abbé, et le couvent de Saint-Denis, ont prêté à Thibaud IV, comte de Champagne, deux mille livres parisis. Lors du remboursement, ils rendront à Thibaud ses reconnaissances, les lettres de ses cautions, celles qu'ils ont reçues de Guillaume, archevêque de Reims, de Hugue, évêque de Langres, de Robert, évêque de Troyes, enfin les gages, savoir : la table et la croix d'or de Saint-Etienne de Troyes.

Gall. christ. nova, VII, instr. col. 99.
Cat. actes des Cᵗᵉˢ de Champ., nº 1712.

981. — 1226, mai. — Lettre d'Henri de Fouvent à l'évêque de Langres, par laquelle il le prie de mettre en interdit ses terres s'il venait à enfreindre les conventions qu'il a faites avec les religieux de Saint-Bénigne de Dijon, concernant les revenus du prieuré de Saint-Marcel.

Pérard, Recueil, 408 ; ex cartul. Sᵗ-Benigni.
Bréquigny, Tab. chr., V, 278.

982. — [1226, juin]. — Un grand nombre de prélats, parmi lesquels l'évêque de Langres, et plusieurs barons, écrivent à l'empereur Frédéric II pour lui signaler la trahison des habitants d'Avignon (dont les croisés faisaient le siège).

Teulet, Layettes du Trésor des Chartes, II, p. 87, nº 1789.

983. — 1226, 28 juillet (mardi après S. Jacques apôtre). — Thibaud IV, comte de Champagne, accorde à Simon de Joinville la sénéchaussée de Champagne, à titre héréditaire.

Champollion-Figeac, Doc. inéd. extr. de la Bib. Roy., I, 618. — *E. de Barthélemy*, Dioc. anc. de Châlons, I, 307. — *J. Simonnet*, Essai sur les sires de Joinville, 114 ; d'ap. Champollion. — Cat. actes des Cᵗᵉˢ de Champ., nº 1720.

984. — 1226, août. — Renard, sire de Choiseul, donne au prieuré de Varennes six mines de blé à prendre à Saulxurres.

Briffaut, Hist. de Vieq (La Haute-Marne, Revue champenoise, 457) ; d'ap. Arch. Haute-Marne, prieuré de Varennes.

985. — 1226, 22 septembre, Langres (lendemain de S. Mathieu). — Hugue, évêque de Langres, reconnaît que les moines de Saint-Bénigne de Dijon lui ont rendu 100 marcs d'argent et d'autres choses pour lesquels il avait donné sa caution entre les mains de Zacharie, bourgeois de Vézelay, et de Pierre Durand de Chapponnay, citoyens de Lyon.

Pérard, Recueil, 409 ; ex cartul. Sᵗ-Benigni. — *Cᵗᵉ de Chastellux*, Hist. généal. de la maison de Chastellux, 317, ex Perardo. — *Bréquigny*, Tab. chr., V, 283.

986. — 1227, avril (après le 11). — Hugue de Montréal, évêque de Langres, approuve un état des biens et droits respectifs du prévôt de Chablis et du chapitre de Saint-Martin de Tours audit Chablis.

Cᵗᵉ de Chastellux, Hist. généal. de la maison de Chastellux, 318, d'après Archives Yonne, prévôté de Chablis, liasse 4.

987. — 1227, juin. — Simon, sire de Joinville, avec l'assentiment de sa femme et de ses enfants, donne au chapitre de Joinville la maison peinte située dans le château, entre le puits et la grande cour.

J. Simonnet, Essai sur les sires de Join-

Digitized by Google

ville, 125 ; d'ap. Arch. Haute-Marne, cartul. St-Laurent de Joinville, n° XXVI.

988. — 1227, juillet. — Guillaume, seigneur de Dampierre, et sa femme Marguerite, fondent le couvent de N.-D. de Saint-Dizier, ordre de S. Benoit, filiation de Cîteaux.

Gall. christ., X, instr. col. 178.

989. — 1227, août. — Thibaud IV, comte de Champagne, assigne à Erard de Brienne et à sa femme Philippine, 1,200 livres de rente qu'il leur doit, savoir : ce qu'il avait à Ormoy (châtellenie de La Ferté-sur-Aube), à Gillancourt, etc.

Chantereau, Traité des fiefs, II, 175.
Cat. actes des Ctes de Champ., n° 1779.

990. — 1227, juillet. — Guillaume, seigneur de Dampierre (Aube), et sa femme Marguerite déclarent avoir fondé, sur un terrain leur appartenant, une abbaye de femmes de l'ordre de Cîteaux, appelée l'abbaye de Saint-Didier (Saint-Dizier), et lui avoir donné les terres environnantes et divers revenus y dénommés.

Gall. christ. nova, X, instr. col. 178 ; ex tabulis ejusd. parthenonis.
Bréquigny, Tab. chr., V, 303.

991. — 1227, décembre. — Gautier, sire de Vignory, donne à l'abbaye de Montier-en-Der tous les droits qu'il avait dans la maison de Champcourt et ses dépendances, pour y établir un prieuré, savoir : une forêt entre Champcourt et Culmont, le four de Blaise, la grange de Blaisy, la Maison-Dieu de Vignory, des hommes et femmes de Guindrecourt-sur-Blaise, etc.

J. d'Arbaumont, Cartul. de Vignory, 222 ; d'ap. Arch. Haute-Marne, 2e cartul. de Montier-en-Der, fol. 79, re.

992. — 1227. — Rainard, seigneur de Choiseul, approuve le don d'hommes et d'autres biens à Bourbonne, que Foulque, seigneur de Bourbonne, son parent, a fait aux religieux de Cherlieu avec l'assentiment de sa femme Elisabeth et de ses frères Rainaud et Gui.

J. Berger de Xivrey, Lettre à M. Hase, etc., sur Bourbonne, 213 ; d'ap. copie de 1762, Bib. Royale, Cab des Titres. — *Bougard*, Bibliotheca Borvoniensis, 11, et Géographie illustrée du canton de Bourbonne, p. 113. — Extrait, *A. Bonvallet*, Les fiefs de la mouvance royale de Coiffy (Rev. Champagne et Brie, XVII (1884, 41, note 1).

993. — 1227 (v. st.), 5 février. — Blanche de Navarre, comtesse de Champagne, et son fils Thibaud IV, jurent fidélité à Henri, archevêque de Reims. Ils réservent la fidélité qu'ils doivent au roi. Thibaud réserve spécialement la fidélité qu'il doit à Alix, duchesse de Bourgogne, au duc[Hugue] son fils, et à l'évêque de Langres.

Marlot, 1re édit., II, 512. — 2e édit..... — Gall. christ. nova, IX, 108. — *Varin*, Arch. admin. de Reims, I, 541.
Cat. actes des Ctes de Champ., n° 1810.

994. — 1228, 6 mai. — Guillaume, seigneur de Dampierre, et sa femme Marguerite, accordent une charte d'affranchissement et de commune à leurs hommes de Saint-Dizier.

Carlier, Ypres et Saint-Dizier, étude historique sur deux communes du Moyen-âge, p. 46 ; d'après copie collat. du 22 mai 1470. — *Mém. de la Soc des lettres de Saint-Dizier*, 1880-81, pp. 9-23.

995. — 1228, 5 juillet. Pérouse. — Lettre du pape Grégoire IX à l'abbé et au prieur de Montier-en-Der, pour la confirmation du droit de patronage appartenant aux religieux de Cluny sur plusieurs églises de la province de Reims.

Bullarium ord. cluniac., 107 (Analyse, suivant Potthast). — *Bréquigny*, Tab. chr., V, 325. — *Potthast*, n° 8230.

996. — 1228, juillet. — Anseau de Dampierre, seigneur de Cirey[-le-Château], déclare que les hommes du Châtelier (Haute-Marne) doivent à Thibaud IV, comte de Champagne, un droit de sauvement de six deniers par homme ou par femme veuve.

Analyse, *Teulet*, Layettes, n° 1975.
Cat. actes des Ctes de Champ., n° 1844.

Digitized by Google

997. — 1228, juillet. — Lettre de Durand, évêque de Chalon [-sur-Saône]; sur le compromis qui a terminé un désaccord survenu entre Hugue, évêque de Langres, et G., comte de Nevers et de Forez.

L. D'Achery, Spicileg., III, 600.
Bréquigny, Tab. chr., V, 327.

998. — 1228, 10 septembre, Montbard (mercredi après S. Denis). — Guillaume de Vergy, seigneur de Fouvent, reconnaît que ledit jour il a reçu d'Hugue, évêque de Langres, le fief de Fouvent.

A. Du Chesne. Hist. de la maison de Vergy, Pr. p. 483 ; extr. du cartul. des fiefs de l'évêché de Langres.
Bréquigny, Tab. chr., V, 329.

999. — 1228, septembre. — Ponce de Mont-Saint-Jean, seigneur de Charny, fait savoir que Hugue, évêque de Langres, lui a donné Eschanlard, pêcheur, et ses héritiers, à la condition qu'après le décès dudit évêque, la propriété dudit Eschanlard et de ses descendants reviendra au domaine de l'évêché.

A. Du Chesne, Hist. de la maison de Vergy, Pr. p 174 ; extr. du cartul. des fiefs de l'évêché de Langres.
Bréquigny, Tab. chr., V, 328.

1.000. — 1228, septembre. — Simon, sire de Joinville, approuve une transaction passée entre l'abbaye de Montier-en-Der et Arnoul de Saint-Louvent (auj. Doulevant).

J. Simonnet, Essai sur les sires de Joinville, 123 ; d'ap. Arch. Haute-Marne, 2e cartul. de Montier-en Der, fol. 73, r°.

1.001. — 1228, 23 novembre. — Gautier, sire de Vignory, projetant de faire épouser à son fils Gautier la nièce d'Anseau de Possesse, promet à Anseau que la future épouse aura le château de Vignory en douaire et donne Thibaud IV, comte de Champagne, pour caution. Si Gautier n'exécute pas cet engagement, Thibaud pourra saisir le fief que Gautier tient de lui.

J. d'Arbaumont, Cartul. de Vignory, 223 ; d'ap. Liber principum. II, fol. 532. — Cat. actes des Ctes de Champ., n° 1860.

1.002. — 1228 (v. st.), février. — Hugue, évêque de Langres, reconnaît, comme l'a fait précédemment le duc de Bourgogne, que ledit duc est lige de l'évêque de Langres, après le roi de France, et tient de lui en fief tout ce qu'il a à Châtillon(-sur-Seine) et dépendances, tant en fief que domaine, et le castrum de Montbard, sauf sa maison sise au même castrum, laquelle est tenue en fief de l'abbé de Réomé. Il tient également en fief dudit évêque le fief de Griselles et celui de Larrey.

Original, scelle, Arch. Côte-d'Or, B. 10471. — *D. Plancher*, Hist. de Bourg., II, Pr. p. 10. — *A. Duchesne*, Hist. de la maison de Châtillon, Pr. p. 3. — *Pérard*, Recueil, 411. — *Brussel*, Usage des fiefs, I, p. 5, note 6. — *L. Mallard et Nadault de Buffon*, Mémoires pour servir à l'histoire de la ville de Montbard, d'après le manuscrit de Jean Nadault, 1882, Pièces justific., p. IV.

1.003. — 1228 (v. st.), 24 mars (samedi avant Lætare). — O[don], évêque de Toul, s'adressant au curé du Masnil, menace Simon de Joinville de l'excommunication si dans les dix jours de l'avertissement qu'il aura reçu, il ne répare pas ses torts envers les religieux de Saint-Urbain.

Orig. Arch. Haute-Marne, Saint-Urbain, 15e liasse, 2e partie.
J. Simonnet, Essai sur les sires de Joinville, 119 ; d'ap. cartul. de St-Urbain, I, fol. 308.

1.004. — 1228 (v. st.), mars, Troyes. — Thibaud IV, comte de Champagne, confirme la charte donnée en 1190, par le comte Henri II, aux habitants de Chaumont-en-Bassigny.

Chantereau, Traité des fiefs, II, 182. — *La Thaumassière*, Coutume de Berry, 420. — Ordonnances, XII, 48.
Cat. actes des Ctes de Champ., n° 1894.

1.005. — 1228 (v. st.), mars. — P., abbé, et le couvent de St-Etienne de Dijon, promettent au chapitre de Langres de ne plus acquérir d'églises dans le diocèse de Langres sans son assentiment.

Digitized by Google

[*Fyot*], Hist. de St-Étienne de Dijon, Pr. p. 127 ; ex cartul. eccl. Ling.
Bréquigny, Tab. chr., V, 338.

1.006. — 1228 (v. st.), mars. — Nicolas, doyen, et le chapitre de Langres, approuvent les donations d'églises faites jusque-là par les évêques de Langres aux abbés et religieux de Saint-Etienne de Dijon ; mais ils ne pourront plus en acquérir sans le consentement du chapitre.

[*Fyot*], Hist. de St-Étienne de Dijon, Pr. p. 127 ; ex cartul. 2 S. Steph., part. I, cap. 25.
Bréquigny, Tab. chr., V, 338.

1.007. — 1229, avril (Du 15 au 31 avril 1229, ou du 1er au 6 avril 1230). — Hugue, évêque de Langres, approuve le don que noble homme Erard de Villehardouin et sa femme Mabile, avec l'assentiment de leur fils Guillaume, ont fait à l'abbaye de Molême, de tout ce qu'ils avaient dans la dîme de Chesley (Aube), ainsi qu'il est contenu dans leurs lettres.

Original, Arch. Côte-d'Or, fonds Molème, H. 7, n° 202.
E. Socard, Chartes inéd. extr. des cartul. de Molême, 159, d'ap. 2e cartul., fol. 24, v°. (Sans indication de mois.)

1.008. — 1229, septembre. — Thibaud IV, comte de Champagne, donne à Simon de Beaujeu 20 livres de rente sur la foire de Bar-sur-Aube ; il reçoit l'hommage de Simon, sauf la ligéité de Renard de Choiseul, de Guillaume de Vergy et de Jocerand-le-Gros. Simon viendra en aide à Thibaud dans la guerre dudit Thibaud contre [Hugue], duc de Bourgogne, quand même il serait appelé dans le camp du duc par Renard, Guillaume et Jocerand.

Chantereau, Traité des fiefs, II, 203.
Cat. actes des Ctes de Champ., n° 1938.

1.009. — 1229, octobre. — Thibaud IV, comte de Champagne, donne ses hommes de Tranne (Aube), en augment de fief, à Gautier de Reynel.

Chantereau, Traité des fiefs, II, 204.
Bréquigny, Tab. chr., V, 356.

1.010. — 1229, octobre. — Alix, dame de Choiseul, se constitue principal débiteur envers Hugue, évêque de Langres, pour 100 livres de Provins que son mari Renard, seigneur de Choiseul, devait audit évêque, et ce, pour le cas où son mari viendrait à mourir sans les avoir payées.

A. Duchesne, Hist. de la maison de Dreux, Pr. p. 261.
Bréquigny, Tab. chr., V, 356.

1.011. — 1229. — Simon, seigneur de Châteauvillain, fait connaître l'accord sur la sénéchaussée de Langres intervenu entre Hugue, évêque de Langres, Renier, chevalier de Bricon, seigneur de Marac. Ce dernier prétendait que la sénéchaussée lui appartenait par droit héréditaire. Il y a renoncé, mais l'évêque et ses successeurs devront payer 7 livres, monnaie de Langres, audit Renier et à ses descendants, chaque année, le jour de la fête Saint-Mammès.

Brussel, Usage des fiefs, I, 641, note *a*.
Bréquigny, Tab. chr., V, 367.

1.012. — 1229. — Renard, seigneur de Choiseul, donne à l'abbaye de Morimond une terre située à Meuvy.

A. Du Chesne, Hist. de la maison de Dreux, Pr. p. 261.
Bréquigny, Tab. chr., V, 368.

1.013. — 1229. — Hugue, évêque de Langres, déclare qu'en sa présence Gaucher, chevalier, de Cades, a reconnu tenir de l'abbaye de Molême le moulin de Jouancy, sous Fresnes (Yonne), pour sa vie et moyennant une certaine redevance.

Cte de Chastellux, Hist. généal. de la maison de Chastellux, 321, d'ap. Archives Yonne, fonds de Molème.

1.014. — 1229. — Hugue, évêque de Langres, rapporte que Mathieu, seigneur de Gigny, a donné aux religieuses de Jully et du Puits-d'Orbe moitié de la dîme de Sainte-Colombe.

E. Petit, Cartul. du prieuré de Jully-les-Nonnains, 42 ; d'ap. orig. Arch. Côte-d'Or,

Digitized by Google

fonds Molême, n° 250. — *Jobin*, Hist. du prieuré de Jully-les-Nonnains, 268; d'ap. copie du XVIIe s. Arch. Côte-d'Or, prieuré de Jully, H. 250.

1.015. — 1229 (v. st.), 27 janvier. — Félicité, comtesse de Rethel, donne à l'abbaye de Boulancourt 3 muids de blé à prendre chaque année sur ses terrages d'Outines (Marne).

Jongelin, Notitia abbat. ord. cisterc., part. I, p. 65. — *A. Du Chesne*, Hist. des maisons de Dreux, etc. Châteauvillain, Pr. p. 22; ex cartul. abbat. Bullencur.
Bréquigny, Tab. chr., V, 362.

1.016. — 1229 (v. st.), janvier. — Hugue, duc de Bourgogne, confirme la convention faite par son père Eude, duc de Bourgogne, et l'évêque de Langres, concernant leurs droits respectifs à Châtillon-sur-Seine.

(D. Plancher : sans date de mois.)
Pérard, Recueil, 299. — *D. Plancher*, Hist. de Bourg., Pr. p. 102. — *Bréquigny*, Tab. chr., V, 363 et 371.

1.017. — 1229 (v. st.), janvier. — Gautier, seigneur de Vignory, déclare que Gui, chevalier de Vignory, a donné au prieuré de ce lieu une oublie (pain oubliau) et trois sous de cens.

J. d'Arbaumont, Cartul. de Vignory, 47.

1.018. — 1229 (v. st.), janvier. — Thibaud IV, comte de Champagne, promet à Henri, comte de Grandpré, de l'aider contre le comte de Bar-le-Duc et contre les alliés de ce comte. Hugue, comte de Rethel, et Simon de Joinville, ont juré, sur l'âme de Thibaud, que ledit Thibaud observera les conditions de cette alliance.

Chantereau, Traité des fiefs, II, 196.
Cat. actes des C^tes de Champ., n° 1978.

1.019. — 1229 (v. st.), février. — Hugue, duc de Bourgogne, fait savoir que Lambert de Châtillon, chevalier, a engagé à Hugue, évêque de Langres, en sa présence, pour 500 livres de Provins, tout le fief qu'il tenait de lui.

A. Duchesne, Hist. de la maison de Châtillon-sur-Marne, Pr. p. 2.
Bréquigny, Tab. chr., V, 364.

1.020. — 1230, avril (après le 7). — Hugue, évêque de Langres, assigne aux religieux de Molême une rente d'un muid d'avoine à prendre en sa grange de Mussy, et cent sous de dijonnais, à Mussy, en échange des hommes qui habitaient à « Luxeium ».

E. Socard, Chartes inéd. extr. des cartul. de Molême, 161, d'ap. 2e cartul., fol. 7, v°.

1.021. — 1230, août, Reynel. — E., dame de Reynel, certifie qu'il n'arrivera aucun désagrément au prieur de Saint-Bénigne de Dijon si Thierry, gendre de Pierre, doyen de « Riniartis curia », homme du prieur de Saint-Bénigne et de « Mannetis villa », va demeurer à « Riniartis curia ».

Pérard, Recueil, 415; ex cartul. St-Benigni.
Bréquigny, Tab. chr., V, 381.

1.022. — 1230, 24 septembre, Compiègne (Sept., le mardi avant Saint-Michel). — Simon, seigneur de Joinville, sénéchal de Champagne, déclare que du consentement de sa femme Béatrix, il a repris en fief, du duc de Bourgogne, le château de Mornay, et s'est engagé à l'en aider contre toute personne, sauf contre le comte de Champagne.

Pérard, Recueil, 416. — *J. Simonnet*, Essai sur les sires de Joinville, 112, d'ap. Arch. Côte-d'Or, B. 10471. — *Bréquigny*, Tab. chr., V, 383.

1.023. — 1230, septembre. — Béatrix, dame de Joinville, déclare avoir ordonné à son mari, Simon, seigneur de Joinville, de reprendre en fief du duc de Bourgogne le château de Mornay dont elle était propriétaire de son chef.

Pérard, Recueil, 416. — *J. Simonnet*, Essai sur les sires de Joinville, 112; d'après Arch. Côte-d'Or, B. 10471.
Bréquigny, Tab. chr., V, 384.

1.024. — 1230. — Félicité, dame de Beaufort (auj. Montmorency, Aube), comtesse de Rethel, confirme les donations faites

Digitized by Google

à l'abbaye de Boulancourt par son aïeul Simon de Broyes et par son père Simon de Beaufort.

Jongelin, Notitia abbat. ordin. cisterc., part. I, p. 65. — *A. Du Chesne*, Hist. de la maison de Broyes et de Châteauvillain, Pr. p. 22.
Bréquigny, Tab. chr., V, 301.

1.025. — 1230. — Hugue, évêque de Langres, fait savoir que Léger, prêtre de Gevrey, curé de Noiron(-lès-Cîteaux), a donné au chapitre de Langres deux journaux de vigne au territoire de Dijon, une maison à Dijon, un journal de vigne à Gevrey, etc.

Cte de Chastellux, Hist généal. de la maison de Chastellux, 322.

1.026. — 1230, 11 août. — Simon, seigneur de Joinville, sénéchal de Champagne, déclare que Thibaud IV, comte de Champagne, a constaté par lettres patentes les conventions du mariage projeté entre Jean, fils dudit Simon et de Béatrix, fille d'Etienne, comte d'Auxonne, et Alix, fille de Marie, comtesse de Grandpré. Simon promet à Thibaud que si Henri, comte de Grandpré, refuse son consentement aux conventions dont il s'agit, Jean, fils de Simon, n'élèvera aucune réclamation contre Henri. Dans le cas contraire, si le comte Thibaud éprouvait quelque préjudice, il pourrait se faire donner par Simon des dommages et intérêts.

Chantereau, Traité des fiefs, II, 213.
Cat. actes des Ctes de Champ., n° 2138, sous l'année 1231.

1.027. — 123..., 9 mai (En la Translation de Saint Nicolas). — Hugue, évêque de Langres, écrit à G., doyen, et au chapitre de Langres, pour s'excuser de n'avoir pu se rendre au chapitre le vendredi avant l'Ascension, à cause de la guerre que se faisaient alors le duc de Bourgogne et le comte de Champagne. (Date incomplète.)

Gall. christ. nova, IV, instr. col. 204; ex chartar. Boheriano Lingonensi.
Bréquigny, Tab. chr., V, 373.

1.028. — 1231, avril. — Thibaud IV, comte de Champagne, approuve la donation de la grange de Morins (commune de Montherie), faite par sa mère à l'abbaye de Clairvaux, et toutes les autres acquisitions de cette abbaye en Champagne et en Brie. Il prend sous sa protection l'abbaye et ses dépendances.

Ordonnances, III, 542.
Bréquigny, V, 395.
Cat. actes des Ctes de Champ., n° 2116.

1.029. — 1231, août. — Gautier, seigneur de Vignory, engage au prieuré de ce lieu sa dîme de La Mancine pour 28 livres et 10 sous de provinois.

J. d'Arbaumont, Cartul. de Vignory, 48; d'ap. le cartul. de la Bib. nat., fol. 24.

1.030. — 1231, octobre. — Simon, sire de Joinville, approuve la renonciation consentie par Isambart de Suzémont à tous ses droits sur le cours de la Blaise et sur un moulin qu'il voulait construire devant Suzémont.

J. Simonnet, Essai sur les sires de Joinville, 124; d'ap. Arch. Haute-Marne, 2e cartulaire de Montier-en-Der, fol. 73, ve.

1.031. — 1231, 15 novembre (samedi après S. Martin d'hiver), Bourbonne. — Nicolas, doyen de Faverney (Haute-Saône), déclare avoir été présent à la donation que feu Renier, sire de Bourbonne, fit à Gérard de Bourbonne, de tout ce que le père dudit Gérard avait à Senaide (Vosges).

A. Lacordaire, Les seigneurie et Féaultez de Bourbonne (Revue Champ. et Brie, VIII (1880), p. 173); d'ap. orig. Arch. Doubs, abbaye St-Vincent de Besançon, 9, n° 2.

1.032. — 1231, 21 novembre (6e jour avant S. Clément), Besançon. — Le prieur de Saint-Paul et Humbert, chantre de St-Jean de Besançon, déclarent que Gérard de Bourbonne, clerc, a donné à l'église Saint-Vincent de Besançon tout ce qu'il avait à Senaide (Vosges).

A. Lacordaire, Les seigneurie et Féaultez de Bourbonne (Rev. Champ. et Brie, VIII (1880), p. 173-174); d'ap. orig. Arch. Doubs, fonds St-Vincent de Besançon, carton 9, n° 2.

Digitized by Google

1.033. — 1231, 29 novembre, au prieuré de Vignory (Veille de S. André, apôtre). — Accord entre Barthélemi, prieur de Vignory, et maître Lambert de Pontaillier maître des écoles de Vignory, concernant l'éclairage desdites écoles.

J. d'Arbaumont, Cartul. de Vignory, 49.

1.034. — 1231, novembre. — Thibaud IV, comte de Champagne, à la demande d'Hugue, évêque de Langres, donne en fief et hommage-lige à Guiard Périnol, bailli de l'évêché de Langres, vingt livres de rente sur les foires de Troyes.

Cte de Chastellux, Hist. généal. de la maison de Chastellux, 323, d'ap. Trésor des Chartes, J. 196, n° 26. — Analyse, *Teulet*, Layettes, n° 2167. — Cat. des actes des Ctes de Champ., n° 2162.

1.035. — 1231. — Hugue, évêque de Langres, déclare qu'en sa présence Gui de « Luserico », chevalier, a reconnu aux hommes de l'abbaye de Molême, habitant à Gigny (Yonne), un droit de pâturage au bois de Larrey. Il a consenti à reprendre en fief de l'abbaye tout ce qu'il avait à Gigny, etc.

Cte de Chastellux, Hist. généal. de la maison de Chastellux, 322, d'après cartul. Molême, aux archives de l'Yonne.

1.036. — 1231 [juillet]. — Hugues, évêque de Langres, confirme aux religieux de Clairvaux la possession de partie des dîmes de Doulaincourt, Saint-Brice, St-Evre et Roche, qu'ils ont achetée de Thibaud IV, comte de Champagne. Le droit du chapitre de Langres est réservé.

Chifflet, Hist. de l'abbaye de Tournus, Pr. p. 213.
Bréquigny, Tab. chr., V, 412.

1.037. — 1231. — Hugue, évêque de Langres, fait savoir qu'en sa présence Jobert, Gui et Jérémie de Verpillières, frères, chevaliers, ont reconnu tenir en fief, de l'abbaye de Molême, tout ce qu'ils ont en bois et plaine à Verpillières, et notamment leurs maisons de Verpillières et le bois d'Oisellemont. Gui et Jérémie ont en outre engagé aux religieux toutes les tailles, abonnements et revenus de leurs hommes de Verpillières, réservés la justice et les cens, moyennant 60 livres de provinois.

E. Socard, Chartes inéd. extr. des cartul. de Molême, 165, d'ap. 2e cartul., fol. 26, r°.

1.038. — 1231. — Gautier, sire de Vignory, engage aux religieux de Molême sa garde de Champigny-sous-Varennes. Il ne se dessaisira pas, jusqu'à remboursement, du château de La Ferté-sur-Amance dont cette garde est mouvante.

J. d'Arbaumont, Cartul. de Vignory, 226; d'ap. Arch. Côte-d'Or, 2e cartul. de Molême, fol. 23, v°.

1.039. — 1231. — Gui de « Cangiense », sire de La Ferté-sur-Amance, se porte caution de l'engagement pris par son frère Gautier, sire de Vignory, envers les religieux de Molême, concernant Champigny-sous-Varenne.

J. d'Arbaumont, Cartul. de Vignory, 227; d'ap. Arch. Côte-d'Or, 2e cartul. de Molême, fol. 74.

1.040. — 1231 (v. st.), 1er janvier (octave de Noël). — Simon, sire de Joinville, déclare qu'ayant obtenu du chapitre de Joinville l'autorisation de faire célébrer la messe dans sa chapelle du château, parce qu'il ne pouvait aller à Saint-Laurent, à cause d'une fracture de la jambe, cela ne préjudiciera pas aux droits du chapitre.

J. Simonnet, Essai sur les sires de Joinville, 126; d'ap. Arch. Haute-Marne, cartul. de St-Laurent de Joinville, n° XII.

1.041. — 1231 (v. st.), 13 janvier, Chassigny (Samedi après Reminiscere). — Hugue, évêque de Langres, reconnaît que l'église de Saint-Bénigne de Dijon a le droit de patronage de l'église de Saint-Jean de Losne.

Gall. christ. nova, IV, instr. col. 204.
Bréquigny, Tab. chr., V, 410.

1.042. — 1231 (v. st.), jan-

Digitized by Google

vier. — Thibaud IV, comte de Champagne, affranchit de la main-morte ses hommes de La Ferté-sur-Aube.

Ren. Choppin, Opera (1631), IV, 609. — *Ph. Guignard*, dans : Annuaire de l'Aube, 1850, 2e partie, p. 70 ; d'ap. orig. Arch. comm. P. 3 (en français). — *Carnandet* l'avait réimprimée dans le 3e volume de son Trésor des pièces curieuses de la Champagne, dont il n'a paru que deux feuilles, non mises dans le commerce.

Mention *Bréquigny*, Tab. chr., V, 169, ad an. 1221.

1.043. — 1231 (v. st.), janvier. — Gautier, sire de Vignory, abandonne aux religieux de Montier-en-Der tous les droits qu'il peut avoir dans les choses vendues à cette abbaye par Ferri de Daillancourt, jadis sénéchal de Vignory, savoir : le quart des fouages de Guindrecourt[-sur-Blaise], la moitié des terrages, etc.

J. d'Arbaumont, Cartul. de Vignory, 228 ; d'ap. Arch. Haute-Marne, orig. fonds Montier-en-Der, 17e liasse, 6e partie, et 2e cartulaire, fol. 83, re.

1.044. — 1231 (v. st.), 27 février (Vendredi après les Brandons), à la Chasseigne. — Hugue, évêque de Langres, termine une contestation qui existait déjà entre ses prédécesseurs et le chapitre d'Avallon, sur le droit de patronage de la cure de Vieux-Château (Côte-d'Or). Il reconnaît ce droit au chapitre.

Cte de Chastellux, Hist. généal. de la maison de Chastellux, 323, d'ap. Arch. Yonne, fonds de l'église de St-Lazare d'Avallon, liasse 4.

1.045. — 1231 (v. st.), mars. — Gautier, seigneur de Vignory, rapporte un échange fait entre Barthélemy, prieur de Vignory, et Jean, prieur de Saint-Bénigne de Dijon. Le prieuré de Vignory aura tout ce que le prieuré de « Bertiniaca curtis » (auj. Saint-Blin) possédait à Vraincourt, et celui-ci aura les hommes de Manois appartenant au prieuré de Vignory.

J. d'Arbaumont, Cartul. de Vignory, 50.

1.046. — 1231, avril (ou du 1er au 10 avril 1232). — Gautier, sire de Vignory, et sa femme Berthe, donnent aux religieux de Clairvaux tous leurs terrages de Colombé-les-deux-Eglises, etc.

J. d'Arbaumont, Cartul. de Vignory, 230 ; d'ap. Arch. Aube, cartul. de Clairvaux, II, *Vignory*, no XXXIII *bis*.

1.047. — 1232, 27 avril (mardi avant la fête S. Philippe et S. Jacques). — Gautier, sire de Vignory, vend au chapitre de Langres et au prieuré de Condes tout ce que Guillaume, Mathieu et Sereta, enfants de Thibaud Le Lorgne, avaient dans la dîme et le péage de Darmanne, Treix et Bonmarchais. Lui et ses héritiers seront garants.

Orig. Arch. Haute-Marne, prieuré de Condes. — *J. d'Arbaumont*, Cartul. de Vignory, 231 ; d'ap. cartul. de Langres, du présid. Bouhier, fol. 66.

1.048. — 1232, 28 avril (mercredi avant S. Philippe et S. Jacques). — B., prieur de Vignory, et G., prieur de La Genevroie, attestent la vente ci-dessus.

J. d'Arbaumont, Cartul. de Vignory, 231 ; d'ap. cartul. de Langres, du présid. Bouhier, fol. 66.

1.049. — 1232, juin. — Thibaud IV, comte de Champagne, fait connaître les conditions du mariage projeté entre Jean de Joinville et Alix de Grandpré.

Didot, Mém. de Joinville, CXV ; ad an. 1231. — *J. Simonnet*, Essai sur les sires de Joinville, 143, note 1 (traduction). — Cat. actes des Ctes de Champ., no 2195.

Serait de 1231, suivant M. Delaborde (*Jean de Joinville et les seigneurs de Joinville*, Catal. no 273.)

1.050. — 1232, août. — R., abbé de Montier-en-Der, abandonne au curé d'Epothémont trois quarts de la grosse dîme de ce village.

Lalore, Princip. cartul., IV, 227 ; d'ap. vidimus de juillet 1234, 2e cartul. Montier-en-Der, fol. 26, re.

1.051. — 1232, 26 octobre (3e jour avant S. Simon et S. Jude). — Gautier, sire de Vignory, et sa femme B[erthe] remettent entre les mains des religieux de Mon-

Digitized by Google

tier-en-Der tout ce qu'ils ont à Champcourt et à Guindrecourt [-sur-Blaise] jusqu'à ce qu'ils aient fait approuver par Simon de Grand, fils d'Arnoul de Cirey, les conventions qu'ils ont faites avec lesdits religieux concernant ces possessions.

J. d'Arbaumont, Cartul. de Vignory, 233; d'ap. Arch. Haute-Marne, 2e cartulaire de Montier-en-Der, fol. 84, re.

1.052. — 1232, octobre. — Thibaud IV, comte de Champagne, donne en augment de fief à Pierre de Jaucourt, savoir : une partie de la dîme de Condes, Brethenay, Jonchery, La Harmand, plus le fief de feu Barnage sur la dîme de Chaumont(-en-Bassigny) ; enfin les fossés de Bar-sur-Aube depuis la porte Saint-Nicolas, près la maison de Richer, clerc, jusqu'au fossé de Pierre de Mathaux.

Teulet, Layettes, n° 2207.
Cat. des actes des Ctes de Champ., n° 2214.

1.053. — 1232, novembre. — Gautier, sire de Vignory, avec l'assentiment de sa femme Berthe, donne au prieuré de Saint-Etienne de Vignory un moulin, un jardin et une place pour bâtir un four.

Pérard, Recueil, 424 ; ex cartul. St-Benigni. — *J. d'Arbaumont*, Cartulaire du prieuré de St-Etienne de Vignory, p. 53. — *Bréquigny*, Tab. chr., V, 431.

1.054. — 1232, novembre. — Robert, évêque de Langres, fonde l'anniversaire d'Hugue, son prédécesseur, à l'abbaye de Clairvaux.

Gall. christ. nova, IV, instr. col. 204. *Bréquigny*, Tab. chr., V, 423.

1.055. — 1232, décembre. — Thibaud IV, comte de Champagne, donne en augment de fief à Pierre, seigneur de Jaucourt, tout ce qu'il avait à Marac, notamment les biens de Gilebert de Chaumont, confisqués à cause du forfait dudit Gilebert.

Teulet, Layettes, n° 2212 ; analyse, d'ap. Arch. nat., J. 193, n° 27.
Cat. actes des Ctes de Champ., n° 2220.

1.056. — 1232. — Mathieu, duc et marquis de Lorraine, fait savoir que Wichard, seigneur de Montreuil-le-Sec, a confirmé les donations faites aux religieuses de Bonfays par ses prédécesseurs Simon de Clefmont et son frère Wichard. Il y ajoute le droit d'usage dans ses bois, pour leur grange de « Gresiliis ».

Hugo, Annal. Præmonstr., Pr. I, col. 314. *Bréquigny*, Tab. chr., V, 429.

1.057. — 1232. — Gautier, sire de Vignory, rapporte et confirme le don par Raoul, chevalier de Valnoise, au prieuré de Vignory, de ce qu'il avait à Cerisières.

J. d'Arbaumont, Cartul. du prieuré de Vignory, 51 ; d'ap. orig. Arch. Haute-Marne.

1.058. — 1232. — Guillaume, archidiacre, et Nicolas, archiprêtre de Langres, font savoir que Eude de Gié[-sur-Aujon], fils de Thibaud, chevalier, surnommé La Pie, a donné aux religieux d'Auberive ses prés de Saint-Loup[-sur-Aujon].

Mém. Soc. hist. et archéol. de Langres, I, 284, et fac-simile.

1.059. — 1232 (v. st.), février. — Simon, sire de Joinville, donne 20 sous de Provins au chapitre dudit Joinville pour son anniversaire.

J. Simonnet, Essai sur les sires de Joinville, 126 ; d'ap. Arch. Haute-Marne, cartul. St-Laurent de Joinville, n° XV.

1.060. — 1232 (v. st.), mars. — Robert, évêque de Langres, fait connaître les conventions du mariage de Thibaud IV, comte de Champagne, avec Marguerite, fille d'Archambaud, sire de Bourbon.

J. Berger de Xivrey, Lettre à M. Hase, etc., sur Bourbonne, 215 ; d'ap. orig. Arch. nat., Trésor des Chartes, J. 197. — Analyse, *Teulet*, Layettes, etc., II, 247, n° 2232, ex orig., J. 198 B.

1.061. — 1233, mai (avant le 8). — L'archevêque de Lyon déclare que R., évêque de Langres, et le duc de Bourgogne, ont promis de s'en rapporter à son jugement sur : 1° le serment que le duc de-

Digitized by Google

vait prêter à l'évêque ; 2° des biens enlevés à l'église St-Etienne de Dijon ; 3° la commune de Châtillon, que le duc avait établie au préjudice des droits de l'évêque de Langres.

Brussel, Usage des fiefs, I, 189, note *a*.
Bréquigny, Tab. chr., V, 435.

1.062. — 1233, 8 mai (Dimanche avant l'Ascension). — R., archevêque de Lyon, pris pour arbitre, détermine les conditions d'un accord entre R., évêque de Langres, et H., duc de Bourgogne, son neveu, concernant des biens de l'abbaye de St-Etienne de Dijon détenus par le duc dans la commune de Châtillon, et diverses autres choses.

Brussel, Usage des fiefs, I, 188, note *a*. — *D. Plancher*, Hist. de Bourgogne, II, Pr. p. 11. — [*Fyot*], Hist. de St-Etienne de Dijon, Pr. p. 128 ; extr. du livre des fiefs de l'évêché de Langres. — *Du Chesne*, Hist. généal. des ducs de Bourg., III, part. I, Pr. p. 61 ; extr. du livre des fiefs de l'évêché de Lyon — *Bréquigny*, Tab. chr., V, 435. — *J. Garnier*, chartes de communes en Bourgogne, I, 346.

1.063. — 1233, 13 mai (Lendemain de l'Ascension) — Hugue, duc de Bourgogne, pour conserver la paix avec Robert, évêque de Langres, supprime la commune qu'il avait établie à Châtillon(-sur-Seine) sans la participation de l'évêque.

D. Plancher, Hist. de Bourg., II, Pr. p. 11. — *A. Duchesne*, Hist. des rois, ducs de Bourg., II, part. I, Pr. p. 60. — *Brussel*, Usage des fiefs, I, 196, note *a*.
Bréquigny, Tab. chr., V, 435.

1.064. — 1233, mai. — Geoffroi, sire de Deuilly (commune de Serécourt, Vosges), avec l'assentiment de sa femme Aliénor, et de son fils Guillaume, chevalier, renonce à des prétentions qu'il élevait contre l'abbaye de La Chapelle[-aux-Planches].

Orig. Arch. Haute-Marne.
Latore, Princip. cartul., IV, 46 ; d'ap. cartul. La Chapelle, fol. 6, v°.

1.065. — 1233, mai. — Robert, archevêque de Lyon, fait savoir qu'en sa présence Pierre de Paluel, maréchal de Bourgogne, et Guillaume « Frites » ont fait hommage à R., évêque de Langres, savoir : Pierre, après l'hommage de Guillaume de Vergy, et Guillaume, après l'hommage de ces seigneurs.

A. Duchesne, Hist. généal. des ducs de Bourg., II, part. I, Pr. p. 61 ; extr. du livre des fiefs de l'évêché de Lyon.
Bréquigny, Tab. chr., V, 435.

1.066. — 1233, mai. — Robert, évêque de Langres, et G., doyen de Langres, font savoir qu'André, seigneur d'Epoisses, a légué aux religieuses de Jully un muids de blé sur les tierces d'Epoisses.

Jobin, Hist. du prieuré de Jully-les-Nonnains, 270 ; d'ap original, Arch. Côte-d'Or, prieuré de Jully, H. 250.

1.067. — 1233, 14 juin (3e jour après St-Barnabé). — Robert, évêque de Langres, déclare que par l'arbitrage de Guillaume de Bourmont, archidiacre, de Frédéric, chanoine de Langres, et du doyen de Beaune, il a compromis avec l'abbaye de Tart. Celle-ci prétendait que l'abbaye de Poulangy était dans sa dépendance, et l'évêque disait au contraire avoir sur elle pleine autorité.

D. Plancher, Hist. de Bourg., I, Pr. p. 103.
Bréquigny, Tab. chr., V, 436.

1.068. — 1233, 15 juin (4e jour après St-Barnabé). — Sentence arbitrale rendue par les juges ci-dessus, entre l'évêque de Langres et l'abbaye de Tart. Ils déclarent que la règle de St-Benoit doit continuer à être observée à Poulangy, et que l'abbesse de Tart y aura le droit de visite, mais l'évêque de Langres conservera la juridiction.

J. Petit, Theodori Pœnitentiale, II, 689 ; ex cartul. eccl. Ling. — *D. Plancher*, Hist. de Bourg., I, Pr. p. 103. — Gall. christ. nova, IV, instr. col. 205.
Bréquigny, Tab. chr., V, 436.

1.069. — 1233, juin. — Hugue, seigneur de La Fauche, avec l'assentiment de sa femme Béatrix, de ses fils Hugue déjà chevalier (et sa femme Elisabeth), Alain et Gautier, encore damoi-

Digitized by Google

seaux, vend à l'église Saint-Bénigne de Dijon, pour 120 livres et 16 deniers forts de Champagne, tout ce qu'il pouvait avoir ou réclamer à Saint-Bénigne, réservé le fief d'Ecot et d'autres choses.

Pérard, Recueil, 425 ; ex cartul. St-Benigni.
Bréquigny, Tab. chr., V, 437.

1.070. — 1233, 8 juillet, Leugley (6e jour après octaves de la Nativité S. J.-Baptiste). — Guillaume de Vergy, sénéchal de Bourgogne, déclare avoir promis à Robert, évêque de Langres, que pendant tout le temps que ledit Robert sera évêque de Langres, ni lui ni ses héritiers ne pourront fortifier « Montcierge » (commune de Percey-le-Grand, Haute-Saône).

A. Du Chesne, Hist. de la maison de Vergy, Pr. p. 184 ; extr. du cartul. des fiefs de l'évêché de Langres.
Bréquigny, Tab. chr., V, 438.

1.071. — 1233, septembre. — Le prieur de Bourbonne, le doyen de Faverney et le curé de Fresnes rendent une sentence arbitrale réglant les droits respectifs du prieur de Varennes et du curé de Coiffy sur le casuel des églises de Coiffy et de la Neuvelle, et sur divers immeubles.

A. Bonvallet, *La Prévôté royale de Coiffy*, dans Revue de Champ. et Brie, 1894, p. 882.

1.072. — 1233, St-Germain-en-Laye. — Le roi Louis IX ordonne aux chevaliers et autres hommes de l'évêque de Langres, qui avaient formé entre eux une confédération en préjudice des droits de l'évêque, de se dissoudre immédiatement.

Brussel, Usage des fiefs, I, 277. — *S. Migneret*, Histoire de Langres, 341 ; ex libro feudorum episcopatus Lingonensis. — E. Petit, *Hist. des ducs de Bourg.*, V, 501, d'ap. original, Arch. Langres. — *Bréquigny*, Tab. ch., V, 452.

1.073. — 1233. — Lettre par laquelle les religieux de Molôme demandent à l'évêque de Langres l'autorisation d'élire un abbé.

J. Petit, Theodori Pœnitentiale, II, 643 ; ex cartul. eccl. Ling. Fragm. breviss.
Bréquigny, Tab. chr., V, 455.

1.074. — 1233. — Béatrix, dame de Joinville, juge un différend entre l'abbaye d'Evaux et un clerc tonsuré de Neuville, qui prétendait être exempt du four et du moulin banaux, etc. (En français). *Charte fausse.*

J. Simonnet, Essai sur les sires de Joinville, 194 ; d'ap. Arch. Meuse, abbaye d'Evaux, Q. n° 26.

1.075. — 1233 (v. st.), janvier. — Simon, sire de Clefmont, affranchit de la mainmorte ses hommes de La Ferté-sur-Aube.

Ph. Guignard, dans : Annuaire de l'Aube, 1850, 2e partie, p. 71 ; d'ap. orig. Arch. comm. P. 4 (en français).

1.076. — 1234, 6 février, Latran (8 ides fév., an VII). — Lettre du pape Grégoire IX à l'abbé et aux religieux de Boulancourt, leur ordonnant d'observer rigoureusement leurs statuts. Cette lettre est motivée par le fait que plusieurs sœurs converses avaient été indûment inhumées dans une grange voisine de l'abbaye. « Exhibita nobis vestra... »

A. Manrique, Annal. cisterc., IV, 473. — *Bréquigny*, Tab. chr., V, 447. — *Potthast*, n° 9389.

1.077. — 1233 (v. st.), février. — Nicolas, évêque de Troyes, déclare qu'Oger de Saint-Chéron, chanoine de Saint-Etienne de Troyes, a donné à Montier-en-Der sa dîme d'Yèvre (Aube), pour le prieuré de Beaufort (auj. Montmorency, Aube).

Lalore, Princip. cartul., IV, 226 ; d'ap. 2e cartul. Montier-en-Der, fol. 24, v°.

1.078. — 1234, mai. — Robert, évêque de Langres, fait un règlement pour la ville de Langres sur les dépenses, l'administration de la justice, les peines, etc.

S. Migneret, Précis de l'histoire de Langres, 341 ; ex autographo.

1.079. — 1234, octobre. — Robert, évêque de Langres, fait savoir que les religieux de Puroy

Digitized by Google

(lieu détruit, commune de Bligny, Aube), ayant transféré leur prieuré à Belroy, ont abandonné au curé de Bligny les dîmes, oblations et autres revenus de l'église de Puroy, attendu qu'ils n'en faisaient plus le service.

Lalore, Notice sur le prieuré de Belroy (Aube), charte n° 8. (Mém. de la Soc. acad. de l'Aube, tome XL, 1887.)

1.080. — 1234, octobre. — Robert, évêque de Langres, approuve les conventions intervenues entre l'abbaye de Saint-Bénigne de Dijon et Alix, mère d'Eude, duc de Bourgogne, concernant « Prunetum ».

D. Plancher, Hist. de Bourg., II, Pr. p. 11.
Bréquigny, Tab. chr., V, 468.

1.081. — 1234, novembre. — Robert, évêque de Langres, déclare que Jean, chanoine de Langres, fils de feu Gui, seigneur de Saulx, a cédé à l'abbaye de Saint-Bénigne de Dijon les droits sur le village de « Ville » qui faisaient l'objet de difficultés entre lui et les religieux.

Gall. christ. nova, IV, instr. col. 205. — *Pérard*, Recueil, 478. — *D. Plancher*, Hist. de Bourg., I, Pr. p. 104. — *Bréquigny*, Tab. chr., V, 468.

1.082. — 1234, décembre. — Robert, évêque de Langres, approuve la cession faite aux religieux de Réomé (Moutier-Saint-Jean) par Hugue, seigneur de « Boiche », chevalier, sa femme Pétronille et leurs fils, de leurs droits sur le four de « Marmeaus » et un moulin situé au-dessous de « Vineas ».

Rouyer, Hist. monast. Reom., p. 257.
Bréquigny, Tab. chr., V, 469.

1.083. — 1234. — Béatrix, dame de Joinville, adjuge à l'abbaye de Mureau le sixième des dîmes de Cirfontaine-en-Ornois, qui lui était contesté par le frère de Thomas de Braz, premier donateur.

Recueil de documents sur l'histoire des Vosges, I, 170. — *J. Simonnet*, Essai sur les sires de Joinville, 198 ; d'ap. Arch. Vosges, cartul. de Mureau, fol. 738. — L'original est aux Archives de la Haute-Marne.

1.084. — 1234. — Renard, seigneur de Choiseul, accorde à Foulque, seigneur de Beaujeu, et à ses descendants, une mine de froment, mesure de Langres, à prendre chaque année dans les dîmes de Lavernoy.

A. Du Chesne, Hist. de la maison de Dreux, Pr. p. 261 ; ex cartul. Molism.
Bréquigny, Tab. chr., V, 474.

1.085. — 1234 (v. st.), 28 janvier. — Hugue, duc de Bourgogne, jure d'aider Thibaud IV, comte de Champagne, contre toute personne, sauf le roi de France, la reine et l'évêque de Langres. Il fait aussi alliance avec Archambaud de Bourbon.

Chantereau, Traité des fiefs, II, 217. — *Teulet*, Layettes, n° 2330, d'après Arch. nat., J. 198 B, n° 69.
Cat. actes des C^tes de Champ., n° 2138.

1.086. — 1234 (v. st.), 10 mars (samedi après *Reminiscere*). — Robert, évêque de Langres, autorise la fondation, à Chaumont, d'un hôpital dont le maître sera à la nomination du comte de Champagne ; mais l'évêque aura le droit de visite et de réforme.

Analyse, *Teulet*, Layettes du Trésor des Chartes, II, 284, n° 2355, d'ap. orig. Arch. nat., J. 201, n° 14.
Cat. actes des C^tes de Champ., n° 2328.

1.087. — 1234 (v. st.), mars. — Robert, évêque de Langres, fait savoir que Guillaume de Ricey, écuyer, et sa femme Marguerite, ont reconnu n'avoir aucun droit sur les hommes et femmes de l'abbaye de Molême, ni sur leur parcours.

E. Socard, Chartes inéd. extr. des cartul. de Molême, 174, d'ap. 2e cartul., fol. 8, r°.

1.088. — 1234 (v. st.), mars. — Robert, évêque de Langres, fait savoir que Milon et Guillaume, frères, enfants d'Olivier, chevalier, de Ricey, ont approuvé le don que leur père, avec leur assentiment, a fait aux religieux de Molême, de trois setiers de blé de rente, à prendre, deux sur les coutumes de Lannes, et sur les tierces de Ricey.

Digitized by Google

E. Socard, Chartes inéd. extr. des cartul. de Molème, 175, d'ap: 2e cartul., fol. 8, re.

1.089. — 1234 (v. st.), 1er avril (Dimanche des Rameaux). — N., évêque de Troyes, en considération de la pauvreté des abbayes de Beaulieu (Aube) et de La Chapelle-aux-Planches, leur abandonne les dîmes des novales de Joncreuil (Aube), Outines (Marne) et Bailly-le-Franc (Aube) qu'elles avaient perçues sans son consentement et qu'il avait fait saisir.

Orig. Arch. Haute-Marne.
Lalore, Princip. cartul., IV, 47 ; d'ap. cartul. La Chapelle, fol. 26, re.

1.090. — 1235, avril. — Thibaud IV, comte de Champagne, et Alix, reine de Chypre, adressent à G[autier], archevêque de Sens, à [Robert], évêque de Langres, et à [Bernard], évêque d'Auxerre, copie du traité par lequel ladite Alix a renoncé à ses prétentions sur le comté de Champagne et de Brie, et les prient de le vidimer.

Teulet, Layettes, n° 2374 ; analyse, d'après Arch. nat., J. 209, n° 33.
Cat. actes des Ctes de Champ., n° 2348.

1.091. — 1235, mai. — Gautier, sire de Vignory, déclare qu'avec l'assentiment de sa femme Berthe, jadis comtesse de Kibourg, il a vendu, aux religieux de Clairvaux, l'usage à deux voitures, dans sa forêt de Blaisy et dans ses bois du finage de Colombé-les-deux-Eglises, sauf le bois de la Wèvre, situé près de Pratz.

J. d'Arbaumont, Cartul. de Vignory, 235 ; d'ap. Arch. Côte-d'Or, orig. fonds de Clairvaux, H. 546, et Arch. Aube, cartul. de Clairvaux, II, *Vignory*, n° XXXIV.

1.092. — 1235, 6 juin (4e jour après les octaves de la Pentecôte). — Robert, évêque de Langres, déclare que par une pure libéralité, Pierre, abbé de St-Etienne de Dijon, l'a reçu dans la maison d'Asnières et d'Ahuy, appartenant à cette abbaye, et qu'il n'y a aucun droit de procuration.

[*Fyot*], Hist. de St-Etienne de Dijon, Pr. p. 260 ; ex autogr. Steph.
Bréquigny, Tab. chr., V, 479.

1.093. — 1235, juin. — Thibaud IV, comte de Champagne, affranchit ses hommes de Nogent (-le-Roi).

Ordonnances, VII, 466. — *Pistollet de St-Ferjeux*, dans : Mém. Soc. hist. et archéol. de Langres, I, 21 ; d'ap. vidimus de 1259. — *G. Couvreux*, Documents sur Nogent-le-Roi, 21.
Cat. actes des Ctes de Champ., n° 2359.

1.094. — 1235, juin. — Robert, évêque de Langres, termine les difficultés élevées entre les religieux de Réomé (Moutier-Saint-Jean) et Itier de la Broce, concernant Ricey ; ils partageront par moitié les échoites, tailles, chevages, corvées et droits de justice.

Rouyer, Hist. mon. Reom., 258.
Bréquigny, Tab. chr., V, 481.

1.095. — 1235, juillet. — Gautier, seigneur de Vignory, et sa femme Berthe, retiennent la moitié d'un moulin situé près de l'étang de Vignory, mais il appartiendra en totalité au prieur après leur mort.

Pérard, Recueil, 437 ; ex cartul. St-Benigni Divion. — *J. d'Arbaumont*, Cartul. du prieuré de St-Etienne de Vignory, p. 55.
Bréquigny, Tab. chr., V, 482.

1.096. — 1235, septembre. — Nicolas, évêque de Troyes, termine des contestations élevées entre lui, les religieux de Saint-Loup de Troyes et ceux de Montier-en-Der, concernant la dépendance de l'hôpital de Brienne[-le-Château].

Lalore, Princip. cartul., IV, 227 ; d'ap. 2e cartul. Montier-en-Der, fol. 2, re.

(*A suivre.*)

A. Roserot.

Digitized by Google

Glossaire du Mouzonnais*

N

Nouviau, Nouvai, adj., nouveau, nouvel. — *Tout* NOUVIAU, *tout biau. — Eh bin, voisin, n'i ai ti don* NOUVAI, *anout?*

Nous renderons tous les prisons vies et *nouviaus.*
(*Chron. de Rains*)

Vesci véez ·I· enfant qui est tous *nouviaus* nes.
(*Brun de la Montagne*)

Et aussi le *nouviau* seigneur sur ses droits.
(*Cout. de Vermandois*, 1448)

En cel ain but-ons de *noveais* vins à St Lorent al commenchement d'awost.
(Jean d'Outremeuse)

Nue, adj., neuf — féminin : **Nûve,** neuve. Employé souvent pour *nouveau,* et se place devant le substantif. — *I met ses* NUVES *bottes anout pou(r) l'premie(r) cô(p).*

Tu fes *nues* nez et *nueves* bouches.
(Gautier de Coincy)

Il y a gens trop bien d'accord
Car bon leur est viès et *nues.*
(*Chans. sur les Évén^ts^ de Bretagne*, 1375)

Mais sitôt que la mer bonasse
Se calme en la *neuve* saison.
(Baïf)

Nu-iau, s. m., œuf vidé placé dans les nids pour exciter les poules à pondre. En Vendée, on dit *Gniau,* en Normandie *Gnieu* et *Niot.*

Nu-iée, s. f., nuée, l'orage électrique, tonitruant; nuage noir. — *La* NU-IÉE *est juste au dessus d'nous.*

Nuisance, s. f., action de nuire; résultat de cette action.

Son umbre, qui me porte *nuisance.*
(Villon)

* Voir page 867, tome IX de la *Revue de Champagne.*

Digitized by Google

Nunepart, neum'part, adv., nulle part. — *Jü n' vo-iage* NEUM'PART, *çute semainne-ci*. C'est là une prononciation vicieuse de *nulle*, évidemment. Mais c'est aussi un vestige de l'ancienne forme *nun, nuns*, nul.

Et *nuns* ne s'i doit fier.
(*Floire et Blancheflor*)

N'estoit *nuns* jors qu'elle n'eust
Del pain assez.
(*Dolopathos*)

Nûve, adj. fém., neuve. — Voy. *nue*.

O

Obligie(r), v., obliger. — P. p. *obligie*. — *J'sos* OBLIGIE *d' m'a'n aller*.

Ladite maisons estoit tenue et *obligie* chascun an à...
(*Arch. Adm. Reims*, 1295)

Lesquels pleiges *oblegies* par deviers mi, je quit de leur covenant.
(*Cart. de Rethel*, 1325)

Et je ne vaurrai men cuer vraiement *obligier*.
(*Bastars de Buillon*)

Cil Poitevin qui *obligies* s'estoient envers les Francois.
(Froissart)

Oder, v. — Voyez **Hoder**.

Oeuf! (*ó quel*) pour : *ó quelle œuvre*, quelle belle œuvre, le joli résultat, le joli produit ! Ironique.

Offerre, v., offrir. — J'offers, j'offrans — J'offros, j'offrains — J'ai offert — J'offerrai, j'offerros. — *Je vas li* OFFERRE *cent sous*.

Puisqu'il se veut à nous *offerre*
Viengne en cel val
Sans compaignie et sanz cheval.
(Rutebeuf, *Théophile*)

Mais au froit celier
Lai me puet on querre;
La voil mon argent *offerre*.
(*Fabl. Dupuy*)

Je li *oferray* volentiers.
(*Fabliau de Martin Hapart*)

Mult *oferra* pour acoler.
(*Floire et Blanceflor*)

Digitized by Google

Od mil lances d'acier burnies
Et od mil espées forbies
Li *offerrai* jà mun convei.
(*Chron. des ducs de Norm.*)

Oi, diphthongue qui remplace ordinairement la syllabe *voi*. On dit : *oir*, *oiture*, *oisin*, *aoi(r)*, *saoi(r)*..... pour voir, voiture, voisin, avoir, savoir...

O-ie (pron. auille), **oue**, s. f., oie.

Quant prendre doit l'ortie
Que nouvelement point, on le voit à l'*oye*.
(*Du Guesclin*)

Pour ferrer *oes* et canettes.
(Villon)

Se il avoit une *aue*, j'arois ii. paons.
(*Rom. d'Alixandre*)

O-ie-son, **oï'sson**, s. m., oison, petit de l'oie. Rabelais dit *oyon*.

L'*oyçon* paie XII tournois.
(*Chronique de Stavelot*)

Le musnier ne doibt avoir oyes ni *oyons*, poulles ny poullon, pourceaux ny porcellons.
(*Loy de Beaumont*)

Oir, terminaison qui se prononce ordinairement *oi*, par la chute de l'*r* : *falloi(r)*, *saoi(r)*, *pouoi(r)*, *miroi(r)*, *mouchoi(r)*, *tiroi(r)*, *rasoi(r)*, *saloi(r)*..... Et se change parfois en *oue* dans les substantifs : *traînoue*, *tra-ioue*, *dewidoue*, pour traînoir, trahoir, devidoir. Cette dernière forme rappelle l'ancienne terminaison *ouer*.

Oir, v., **(v)oir**. — Voyez *voir*.

Oï(r), v., ouir, entendre. — J'os, il ot, j'oïans — j'oïos — j'ai **oïu**. — J'orrai ou j'oïerai.

Oez, seigneur quel pecchiez nous encumbret.
(*Chanson de Roland*)

Os-tu, chevaliers boins eürous.
(*Saint Graal*)

Et se tu *os* nul mesdisant, qui aille fame desprisant.
(*Roman de la Rose*)

Devant Fremin qui m'*ot*, s'il ne dort.
(Villon)

Les canons ne s'*oïoient*, ny le bruit des alarmes.
(Baif)

Quant Ricars l'a *oü* — Lors ly dist.....
(*Godefroi de Bouillon*)

Digitized by Google

Cil dist à Clarion, si que tout l'ont *oü*.
(*Bueves de Commarchis*)

Tout chu qu'ilh avoit veut et *oïut* les racomptat.
(Jean d'Outremeuse)

La plus bele riens que je onques eusse *ouu* en mon jovent.
(*Bestiaire d'amour*)

Rollans escrie si que bien fu *oüz*.
(*Roman de Roncevaux*)

Li dus ne l'oï mie ; d'autre part est torné.
(*Quatre fils Aymon*)

Jamais n'*orrez* si bonne (estoire) en trestout vostre aé.
(*Idem.*)

Quant vous *orrez* huchier.
(Villon)

Si que mais jour de vostre vie
N'*orrés* parler de druerie.
(*Amadas et Ydoine*)

Quant il *oient* parler de De
Por richeces sunt asorde.
(*Bestiaire divin*).

Oire pour **oi(v)re**.

Si ot moult grant talent de *boire*
Cil qui bien sot la gent *décoivre*.
(*Rom. Renart*)

Ois, oit, finale ancienne des verbes à l'imparfait ou conditionnel, écrite et prononcée aujourd'hui *ais, ait*, et qui dans le patois se dit *os, ot*. — Je parl*os*, tu dev*os*, I ri-i*ot*, — J'rester*os*, tu part*ros*, I revinr*ot*.

Oisiau, oigeai, ugiau, s. m. Oiseau. — La 2e forme dérive d'*oisiel, oisel*. — Enfin on prononce les *hoisiaus*, in *hoigeai* comme s'il y avait une *h* aspirée.

Come li *oisiaus* sur la branche.
(Rutebeuf)

Monseignor Yvain... Qui tant aima chiens et *oisiaus*.
(*Court Mantel*)

Li fox *oisiaus* de li s'aprime.
(*Rom. de la Rose*).

S'il abat oue ou autre *oisiel*.
(*L'escouffle*)

Au tems nouvel
Que cil *oisel*
Sont haitié et gai.
(Perrin d'Angecourt)

Digitized by Google

Ilh' avoit là ·I· aigle qui la estoit, et batoit les *oyseais* si qu'ilh estoient espoenteis.

(Jean d'Outremeuse)

Ojerter, Ajerter, v., empêtrer, rendre les jarrets, les jambes raides. — Voy. *Jerret.*

Oliette, s. f., œillette, plante oléagineuse.

Il ait nagueres..... pris et emblé environ sept sextiers de navette et trois mencaux d'*oliette.*

(*Cit. de* Lacurne)

La prouvenance em poes counoistre
Par ·I· petit grain d'*oliette.*

(Jean de Condé)

Olivettes (danse des). — Sorte de farandole qui circule entre une suite de sièges, tabourets ou chaises, reposant en équilibre peu stable à l'aide de morceaux de bois, d'allumettes placés sous les pieds, et qu'il faut prendre garde de faire tomber. Pendant la danse, on chante la ronde des Lorrains : *Lon lon la, laissez-les passer, les Français dans la Lorraine.....* C'est un des divertissements obligatoires du lendemain de la noce.

Ombri-iie(r), v., ombrager, donner de l'ombre. — *Mettans nous d'zous l'poirie(r), ça va toujou(r)s nous ombri-iie(r) in peu.*

Desous uns chastinier où li solaus *onbrie.*

(*Brun de la Montagne*)

Li lance et li crois et la vierge Marie
Estoit en l'estandart, qui au soleil *ombrie.*

(*Bastars de Buillon*)

Il y a ja des ans foison
Que je ne m'i poc *ombryer.*

(Froissart, *Buisson de Jonece*)

Omnette, s. f., omelette. — Quelquefois *Amnette.*

On, pronom indéfini. — Se lie le plus souvent à la voyelle du mot suivant par l'intermédiaire de la lettre *z.* Il faut voir dans cette sorte de liaison, soi-disant euphonique, un vestige de l'ancienne forme sujet *homs, hons,* homme. — *Quand* ons *ai vu qu'i n'vénot mi.....* — Ons *n'est mi pus tôt parti, qu'*ons *est arrivé.* — Ons *y est mout bin.* — *I m'semb(l)e quü l'*ons *est mout longtas.*

Les Liégeois en queis *ons* avoit de temps passeit eut tres grans flanches.

(*Chron. de Stavelot*)

Digitized by Google

Chest ordinanche ne fust mie tenue, car *ons* aidat monsangneur valhamment.

(*Id.*)

Et ont pris l'or et l'argent que *ons* y avoit getteit.

(Jean d'Outremeuse)

Puis c'*ons* est en religion
Et il a chainte la corroie.
(*Complainte des Jacobins et des Cordeliers*)

Homs n'entendoit mie quant il estoit en honneur.

(*Psautier*)

Uns *hons* convenence a ung autre home qu'il tuera...

(Beaumanoir)

Et se aucuns *homs* ocist un autre à Rethest...

(*Charte de Rethel*, 1253)

On, est parfois la traduction de *un* latin, et se prononce *eun* : *tumbe, tumber;* — de la *poisun.*

Son *umbre* qui me porte nuisance.

(Villon)

Ongue, s. f., ongle. — *Comme v'avez des grandes* ONGUES, *ma grant maman!? C'est pou(r) mius t'griffer m'n afant.* (Chaperon rouge.)

Elle avoit évité la perfide machine
Lorsque, se rencontrant sous la main de l'oiseau,
Elle sent son ongle *maline.*

(La Fontaine)

Onque, s. m., oncle.

Oragan, s. m., ouragan.

Orage, s. f. *Il ai fait 'n grosse* ORAGE *à Mouzon.*

Orbée, s. f., petit espace de temps. — S'emploie aussi pour forte pluie.

Orée, s. f., bord, lisière. — *A l'*ORÉE *don bos.* — *Emplis la mesure jusqu'à l'*ORÉE. — Désigne aussi une pluie (de une heure, hora?) ; c'est l'analogue d'ondée.

Me soubvient avoir leu que l'*orée* de la montaigne en laquelle Moses receut la loy des Juifs...

(Rabelais)

Ne me partirai dou siège pour vent et pour *orè.*

(*Renart le Nouvel*)

Mult les a malbaillis li vens et li *orés.*

(*Quatre fils Aymon*)

Digitized by Google

Une tempêste commence et uns *ores*.
(*Huon de Bordeaux*)

... Les tunaire, et les venz et les gielz
Et les *orez*.
(*Chanson de Roland*)

Et tant avons sosfert de pluies et d'*orés*,
De grans fains et de sois et de chaitivetés.
(*Gui de Bourgogne*)

Oreries, orries, s. f. pl., pièces, bijoux d'or ; — dorures (l'*ó* est long, comme s'il y avait *aureries*).

Orfèvrie, s. f., orfèvrerie. Le vieux et vrai mot français est orfaverie (ai = a).

Esmailleurs d'*orfaverie*.
(*Mestiers de la ville de Paris*, 1313)

Li reis Solomun preiad Yram que un menestrel bon li envéiast ki en seust e maist en fust de *orfaverie*, e de purtraiture et de engravure, e de altres engins.
(*Tierz livre des Reis*)

Il i a marcheans de plon
D'*orfaverie* et de cristal.
(*Fabliau, Dit des Marchéans*)

Gorgeron sans *orfaverie*.
(Villon)

Orge (grain d'). — Orgelet, petite tumeur à la paupière, compère loriot.

Ori-iie(r) ou **Auri-iie(r),** v., garnir d'or, dorer. — **P.** p., *Ori-iie*.

En l'*oriet* punt asez i ad reliques.
(*Ch. de Roland*)

Orillie(r), s. m., oreiller.

Nompourquant à mon *orillier*
M'alai erranment conseillier.
(*Poésies*, Froissart)

Blans dras et *orilliers* cornus.
(*Gauvain*)

De couvertouers, de coutes pointes
Et d'*orilliers* mignoz et cointes.
(Gautier de Coincy)

D'une pierre a fait *orillier*
Si conmença à sommeillier.
(*Roman de Renart*)

Digitized by Google

Ie sçait endormir l'*orillier*.
(*Varlet à loüer*)

Orillette, s. f., oreillette, doucette, mâche : salade dont la feuille a la forme d'une oreille (?).

Orillon, s. m., oreillon. — Les *orillons*, maladie. — Et aussi : enveloppes de toile qu'on met aux oreilles des chevaux pour les protéger contre les mouches.

Ormoire, aurmoire, aulmoire, s. f., armoire. Voy. *aurmoire*.

Lorsque je senty dame mémoire
Rescoudre et mectre en son *aulmoire*.
(Villon)

Orvers, s. m., orvet, petit serpent, presque aveugle (orbe).

Escarbots, tahons, *orvers*, hannetons.
(*Nouvelle fabrique*)

Oseille dü crapaud : — s. f. Patience, grande oseille (Polygonées).

Oseille dü boquillon, — s. f. pain de coucou, oxalyde.

Osière, s. f., osier.

Issi sui com l'*osière* franche.
(Rutebeuf)

Vimen, *osière* — Siler, *osière*.
(*Gloss. Rom. latin, XV*e *s.*)

Ele preist un bouchiel d'*osières*, si lénoint de bithumin et de poi et mist l'enfant dedans.
(*Bibl. histor.*, Godefroy)

Ossie(r), ocie(r), v., voy. *hossie(r)*, *hocie(r)*.

Ossu, adj., qui a de gros os.

Mais gros fu et *ossuz* et fourmez grossement.
(*Du Guesclin*)

Ostant, adv. — Voy. *Austant*.

Osto (à l'), expr. à la prison ; à la maison, à l'hôtel (ostei).

Sarrazin s'estormissent, venu sont as *ostaus*.
(*Élie de S. Gille*)

Iou ay comme vous sabes ben
(Dyou marcy) cauque pau de ben
Bouan *houstau*, tout enbert de paille.
(*Seigne Peyre*)

Digitized by Google

Osuré. — Voyez *Auzuré.*

Os, ot = **ais, ait,** finales des verbes à l'imparfait et au conditionnel. — *J'par*LOS, *il é*TOT, *j'se*ROS, *i vin*ROT.

En la curt le reis conver*sot*
Assez sovent i sujur*not.*
(Marie de France, *Lai des 2 Amants*)

La reine Cleopatras,
Qui tant dou*tot* de mort le pas.
(*Bestiaire divin*)

Ne nus ni *osot* aprocher.
(*Mir. de Sardenay*)

Quant l'ost *errot* tote sa voie.
(Ambroise, *Estoire de la guerre sainte*)

L'ost, qui mult *désirot* le jour.
(*Id.*)

... Cops... Que li reis Richarz i *ruot*
Et les ocïet et *tuot.*
(*Id.*)

... Fauvel... Ki le *portot* de tel randon.
(*Id.*)

Ou, employé pour l'article *au,* surtout à la frontière.

Freres Yves trouva un livre *ou* chevet dou lit au vieil.
(Joinville)

En leurs noms et *ou* non de toute la communauté.
(*Livre des métiers*)

Un quartel de sel *ou* quel le prevost prent le tiers.
(*Aveu de Mutry, à Mouzon,* 1369)

J'ai *ou* trésor de ma pensée — Un mirouer.
(Charles d'Orléans)

On se boutast *ou* cors d'un coutel dusqu'au manche.
(*Regrès de la mort S. Loys*)

Oublie, s. f., sorte de pâtisserie sèche, appelée à Paris *plaisir,* analogue à l'hostie (*oblata,* offerte). — Est encore au dictionnaire, quoique rarement employé à présent : chez nous c'est un terme courant.

Il ne peut entendre ne voir comment un homme entier puet estre en cele *oublée* que le prestre tient à l'autel.
(*Mireour du monde*)

Oubli-iie(r), v., oublier. — P. p., *oubli-iie.*

Et requeste d'ami ne doit estre *oubli-ie.*
(*Brun de la Montagne*)

Digitized by Google

La parole David est bien entr'*oubliie*.
Qui dist : « Rendes vos veus, ne les trespassez mie. »
(Rutebeuf)

Ougnon, s. m., oignon. — On dit : *N'i ai d'l'*OUGNON, il y a de la discorde, du grabuge.

Hennuyers, coupeurs de ramée,
Vous ne valiez pas deulx *ougnons*.
(*Chanson sur le siège de Mézières*, 1521)

Ouline, *houline*, s. f., chenille. — *N'i ai des* HOULINES *plein la hauie* (*h* aspirée). — Voyez *houline*.

Oume, s. m., homme, voy. *houme*.

Se aucune descendues d'hiretage vient à l'*oume* où tans que il a fame.
(Beaumanoir)

Cy vous weil deviser des .iiij complections de l'*oume*.
(Pierre de Maubeuge)

Ouner, terminaison verbale provenant de noms à finale *on* : *touner*, *douner*.

A l'oume qui ele est, a bon louier *doune*.
(*Rom. d'Alixandre*)

Oût(r)e, adv., outre, au delà, passé. — *Ah! le bon temps est oût(r)e.*

Ce dit mercredi partismes de celle fonteine et *oultre* au giste.
(*S. Voy. en Jhérusalem*)

Ouverre, ouverd(r)e, v., ouvrir. — J'ouvers, j'ouvrans ou j'ouverdans — J'ouvros ou j'ouverdos — J'ouverrai ou j'ouverdrai. — P. passé féminin, *ouverde*. — On dit quelquefois **douverre**, **douvie** (frontière).

Sire, tu *ouverras* les lèvres.
(*Psautier*)

Le capitaine dist : « Et la porte *ouverray*. »
(*Du Guesclin*)

On li *ouverra* la fenestre.
(*Fabliau de Gautier le Loup*)

Et il leur *ouverroit* la première porte des bailles (première fortification).
(Froissart)

Ouvrage, s. fém. — *T'ais fait d'la belle* OUVRAGE.

Car Dieu et le bon droit et bonne volonté
Laboure en *bonne ouvrage* sans penser fauceté.
(*Rom. de Siperes*, Lincy)

Ouvrie(r), s. m., ouvrier. — *Jou(r)* OUVRIE(R), jour ouvrable, non férié, où l'on travaille.

Digitized by Google

Et tandis qu'il est *jour ouvrier*
Le temps pers, quant à vous devise.
(Charles d'Orléans)

Tant aux *jours ouvriers* qu'à la feste
A Paris, ung tas de bejaunes
Lavent trois fois le jour leur teste
Affin qu'ils aient leurs cheveulx jaunes.
(Coquillart, *Perruques*)

Oviette, s. f., petite brebis (ovis, ovilis). — Le vieux français avait *Auwe*, brebis.

Et prendre pors, vake, moutons, *auwes*, capons.
(*Chronique de Rains*)

Ovette pure et entérine
De toute bonté la racine.
(Chr. de Pisan, *Prière à N.-D.*)

P

Pai, s. f., peau. — Voy. *Piau*.

Dessoubz ma *pel* n'a fors ordure.
(*Mireour du monde*)

Pa-iie(r) et **pé-iie(r).** — P. p., *pa-iie,* à la frontière *pa-iet.*

Le donnateur seroit tenu de *païer* les quinctz deniers.
(*Coustume de Vermandois*)

Et le surplus se *païera* aux frais des hoirs.
(*Id.*)

... Il amenusast les lettres de tant com il aura *paiet.*
(*Arch. Adm. Reims*, 1256)

Car contrains suy d'aler *païer* une debte.
(*Mireour du monde*)

Ia ne seront *paiés* par moi, quar je nes porroie *paier.*
(*Fabliau, Bourse plaine de sens*)

Paîle, paêle, s. f., poêle à frire.

Et si doient prester les couches et les coucins et les pots et les *peales.*
(*Charte de Chauvency*, 1240)

Qui tient la *pael* par la coue, si la tourne ou il voet.
(*Proverbes*, Lincy)

Vin d'espicerie, canelle, pesshoun espandiee et plaunté dedenz la *paele.*
(*Man. Old Roy, Anc. textes*)

Digitized by Google

Quatre grans *paelles* a ance.
(*Ménagier*)

La *paelle* fu toute plainne
Si com je la portai à painne.
(*Dolopathos*)

Patella, *paielle*.
(*Gloss. Rom. lat., XVe s.*)

Se li covient trépier
Et *paiele* et andier.
(*Estillement au vilain*)

Le cuers de grant paour flaiele
Et frit con tourtiaus en la *paiele*.
(Jean de Condé)

Et puis le fist metre en une grande *paesle* de fer toute ardente.
(*Parement des Dames*)

Paîlée, s. f., le contenu de la paile.

Paille, s. f., saoûlée, cuite. — *A v'la iun qui s'a fout des rudes pailles* (!).

« Mettre de la *paille* dans ses souliers », s'enyvrer.
(Oudin)

Paillot, pa-lot, s. m., sorte de petite paillasse, servant surtout dans le lit des enfants. Le mot, normand, est devenu *paillet* en anglais.

Paîlon, s. m., poêlon.

Le grant geant avoit toutes les paelles, *paellons*, chauldrons, coquasses, lechefrites et marmites du pays avallé.
(Rabelais

Pain d'coucou, s. m., plante, oxalyde, oseille des bois.

Pain d'oisiau, s. m., plante, cardamine des prés.

Pain d'alouette, s. m., le pain qui reste, que l'on rapporte des champs, et que l'on donne aux enfants comme un gâteau.

Paire, s. f., employé souvent pour dire *deux* sans l'idée de couple. — *J'mangerai bin 'n* PAIRE *d'ues; veux tu casser 'n* PAIRE *dü nougettes?*

Païs, s. m., pays. — Prononciation de la frontière. — *Quand ju reverrans* (nous retournerons) *ou* PAÏS.....

Se nous n'estiens pas pelerins mis en *païs* estranges.
(Gerson)

Li ospitaus et li baron dou *païs*.
(Joinville)

Li païsant qui furent do *païs*.
(*Mort de Garin*)

Digitized by Google

... Une dame envoisie
Qui en un *païs* soit manans.
(*Lai du Conseil*)

Salehadins s'en ala en son *païs*.
(*Menestrel de Reims*)

Paisson, paichon, s. f., temps où les porcs vont pâturer soit aux bois, soit aux champs.

Les bourgeois, manans et habitans de Douzy avoient leurs aisances tant de tailler et copper....., comme aussi de *paissonner* toutes et quantes fois que *paisson* adreçoit.
(*Sentence du prévôt de Mouzon*, 1456)

Palâs, s. m., palais. — Prononciation de la Meuse, qui fait dire *Stenâ* pour Stenay. — Le mot palais n'est évidemment pas du langage courant. Mais à Douzy, un lieudit le *Palâs* rappelle l'existence du palais de Charlemagne.

Pale, s. f., vanne. *On leve la* PALE *pou(r) widie(r) l'étang.* — Existait sous cette forme en vieux français ; est du reste encore au dictionnaire.

Pale, palon, s., sorte de pelle en bois. — *On prenrai la* PALE *pou(r) afourner les pains.*

Et avecques une *pale*
On me jette en l'air bien haut.
(*Lég. de Jean le blanc*)

Palée, s. f., le contenu d'une pelle.

Paler, v., travailler à la pelle, nettoyer, enlever des ordures, du fumier,..... avec une pelle. — *I faurot bin* PALER *devant la porte, c'est mout niche.*

Paletée, s. f., pelletée, contenu de la pelle. — *Prends n'* PALETÉE *de terre et s'la mets sus l'trou.*

Li segneur..... leur toloient, à force, *paletées* de farine.
(*Échiq. de Normandie*)

Panâder (se), v., se pavaner, se promener, faire le beau, le *paon* (paonnades).

Panai, voy. **panniaus.**

Pançau, s. m., pour pançard, pansu ; goulu, gourmand. — *Qué gros* PANÇAU ! *il ai pourtant tout mangie !*

Saint *Pançau*, qui n'ai mi soupé.....
Voulez-vous bin li a douner ?
(*Ronde populaire*)

Et de cette race naquit saint *Pansard* et Mardygras.
(Rabelais)

Digitized by Google

Panchie(r) l'iaue, v., pisser, uriner. — *Faut pourtant quü j'vas* PANCHIE(R) *l'iaue.* — C'est : *épancher.*

Pandour, s. m., sorte de jeu de cartes. — Comparez avec le jeu de lansquenet. — Se dit aussi d'un homme d'allures libertines, bon vivant, trop vivant ; ou bien lourd et grossier.

Panerée, panetée, s. f., contenu du panier.

S'il crachoit, c'estoient *panerées* de chardonnette.
(Rabelais)

Panie(r), s. m., panier.

Panniaus, panai, s. m., petit pan (panneau). — Se dit à peu près uniquement des pans de la chemise. — *I s'promeinne à* PANNIAUS *volants*, nu et en chemise. — *Ta culotte est trawée pa(r) drie(r), on (v)oit t'*PANAI.

Les chars crues il mettent entre leurs selles et leurs *paniaus*.
(Joinville)

Et il a son *panel* trossé.
(Rom. de Renart)

Pâpâ, s. m., image, portrait. Terme enfantin.

Papeloter, v., papoter, bavarder, jacasser.

Pâpie(r) et paupie(r), s. m., papier. — *J'ai co 'n belle feille dü* PAUPIE(R) *à lett(r)es.*

Papîrie, s. f., usine à papier, fabrique de papier, papeterie. — *Das l'temps n'i avot 'n* PAPÎRIE *à Tloune, pi ieune à Rouffie. A c'theure, la teu dü Tloune c'est 'n filature.*

Ladite Machere cy devant estoit une *papillerie* et avoit déjà esté un moulin.
(*Manusc. de Jean Tobie*)

Papinette, s. f., cuiller en bois, mouvette pour la cuisine.

Papillie(r), papi-iie(r), v., papillonner, tourner autour, voltiger. — *Oh ! il est précoce ! I va d'jà* PAPILLIE(R) *autour des filles (demoiselles).*

Puis retournat à Liège li evesque menbrus
Où si gens *papillent* por estre recolhus (recueillis).
(*Geste de Liège*)

Pâquage, s. m., présent qui se fait à l'occasion de la fête de Pâques et consistant surtout en œufs (œufs de Pâques). — *J'irai (v)oir ma tante : p'têt(r)e qu'elle mü donrai mes* PAQUAGES.

Pâquette, s. f., buis (bénit aux Rameaux, *Pâques flories*).

Digitized by Google

Paquis, s. m., pâturage sur le bord des chemins et autour des maisons. — Nom de lieu, rappelant l'usage commun à tous les habitants d'un lieu, d'une pâture boisée ou non. — *A Bulson, comme das bin des aut(r)es villages, n'i ai in bos communal qu'on appelle lù* PAQUIS.

Pa(r), prép. par. Se contracte avec *le, les, en :* voy. **Pau, Paux, P'en.** — On dit : *je vais par là*, mais *pa* la route.

Aussi faint bien fame *pa* boulle
Estre enfermée pour gessir soule.
(*Clef d'amour*)

Parc, s. m., lieu enclos de claies mobiles où l'on enferme les moutons qui paissent les champs.

Par ci, exp. adv., par ici, de ce côté-ci. — Resté en français dans l'expression *par-ci, par-là. — On n' y(oit) pont de leus* PAR CI.

Biax niès Girbers, revenez en *par ci*
(*Mort de Garin*)

Par où s'en va. — *Par ci* tout droit.
(*Rom. Renart*)

James ne revenrai *par ci*.
(*Pastourelle de Wenceslas*)

Hui matin quant je ving *par ci*.
(Guérin, *du Provoire*)

Voulentiers, m'amie, sans faille
Venez *par cy*.
(*Miracle N.-D.*)

Pa(r) **d'lez, Pas devez**, exp. adv., du côté de, aux environs de. — *J'ai vu ton père* PA(R) D'LEZ *l'puits Pontoise.*

Par *delez* lui mussant aloie.
(*Dolopathos*)

Gaufrey a regardé par *delès* un buisson.
(*Gaufrey*)

Pa(r)ce quü (pascu), prononciation de parce que. — *Pou(r) quoi ? — pa(r)c' quü.*

Pardouner, v., pardonner. — Je pardounerai ou je pardonrai. — On dit : « *pardouner quelqu'un* » : *Jamais j'nü* L'*pardounerai.*

... Ainsi qu'il *pardouna ceulx* qui le mirent en croix.
(*Voyaige en Jherusalem*)

Si pria tant mesire Robiers son segneur
Ke il li *pardouna* son mesfait.
(*Flore et Jehanne*)

Digitized by Google

Le visconte doit sovent *pardouner* ses vij. sos et lemy par pitié.

(*Assises de Jérusalem*)

Et li *pardouna* tous meffais.

(*Renart le Nouvel*)

Se vous me le rendez, je vous *pardonrai* mon mautalant.

(*Ménestrel de Reims*)

Pa(r) drie(r), expr. adv., par derrière, — en cachette, en secret, hors de la présence. — *I dit tout ça* PA(R) DRIE(R), *jamai(s) en face.*

Pariure, s. f., pari, gageure. — *J'tü fais 'n* PARIURE.

Parler et **paurler** (à Douzy), v., parler. Anciennement *paroler.*

Parmi, prép., au milieu, à travers. — S'emploie absolument. — *Jésus est là,* PAR MY *les champs* (Ronde de Trimouzet).

Si veissiez mulez, asnes et bues, vaches et chevaus aler sans garde *parmi* les chans.

(Guillaume de Tyr)

Et *parmy* les rues crier
Petit mercier, petit panier.

(Charles d'Orléans)

Partageus, adj., qui veut partager, socialiste.

Partier pour partie. — On dit : *J'ans fait 'n bonne* PARTIER *(de piquet).*

Parti(r), v., partir. — Je parte, tu partes, i parte, j partans, — J'ai *parti* ou *partu.* — J'partrai — J'partros. — Signifie souvent mourir, quitter la terre. — *Il ai* PARTI *d'la poitrine.*

Ly conte de saint Pol entendit chu, a pou qu'il ne *part* de duelle.

(Jean d'Outremeuse)

Pas, nég., ne se lie pas à la voyelle qui suit. — *On n'waite* PA *à ça !*

Pas moins, expr. signifiant pourtant, cependant, néanmoins. — *J'v'ai vu l'prenre,* PAS MOINS !

Passagie(r), passagière (ère bref), adj. ou subst. — Passant, qui passe.

Toute gaie pensée en mon cœur *passagière.*

(Baïf)

Passé ! pour *pensez !* exclamation qui exprime l'espoir, le désir. — *I n'oserait v'ni(r),* PASSÉ ! — PASSÉ *qu'i vinrant !*

Digitized by Google

Passée, s. f., trace, marque de passage ; sentier du gibier. — Temps de passage. — *J'ai vu des* PASSÉES *de r'nard.* — *A la* PASSÉE *des couailles.*

Patai, s. m., pâtée, bouillie épaisse. — *N'i ai trop d'pain das la soupe : c'es(t) in vrai* PATAI.

Patard, adj., payant. — *Au bal* PATARD *on païe in sou pou(r) chaque danse.* — De *patard*, menue monnaie.

Patatrac, int. patatras ; — onomatopée qui exprime le fracas.

Pataud, patiaud, adj. et s., lourdaud, grossier. — *Qué gros* PATIAUD *qu'ça fait.*

Patiner, v., toucher, retourner sans délicatesse comme avec la patte.

Patou-iie(r), v., patauger, tripoter, manier grossièrement. — *Il est toujou(r)s à* PATOU-IIE(R) *das les glô-ies.* — *L'chin ai* PATOUIIE *toute ma raube.*

Si laidement le rebouloit
Et *patoïoit* a lui ses pates
Qu'avoit plus noires que çavates.
(Gautier de Coincy)

Li mau chaucie se je di voir
Qant il vont *patoiant* la boe...
(*Dit des cordoaniers*)

On lui apporte de la viande froide, qui n'est pas seulement demourée des commères, més est le demourant des matrones que elles ont *patrouillé* à journée.
(*XV joyes de mariage*)

Patrimoin-ne, s. m., patrimoine.

Est à scavoir que ung possesseur de fiefs..... les peult avoir à cause de son acqueste ou de *patrimoinne.*
(*Coust. de Vermandois*)

Pat'tavau, adv., partout avau, de tous côtés à l'entour, en chaque endroit. — *N'i ai des lièv(r)es* PAT'TAVAU *l'ban d'Bulson.*

Patte d'ô-ie, s. f., plante dont la feuille copie la patte de l'oie. C'est la renoncule rampante, ou *bouton d'or.*

Pattenée, s. f., ombellifère, graine lenticulaire, fleurs jaunes.

Pattu, adj., qui a de grosses pattes. — *In' pou-ïe* PATTUE.

Paturai, s. m., pâtre. — Individu grossier, mal élevé. C'est l'ancien pastourel, pastoreau (ce dernier resté nom propre avec *Paturaux*).

Digitized by Google

Chascun *pastoureau*, herdier, portier ou vachier.
(*Statuts de Mézières, XIV*e *s.*)

Pau, pauc, pou, — peu (paucum).

Après ung *pau* de temps.
(*Cheval. au Cygne*)

Il est *pau* plus de mienuit.
(Jean de Condé)

De ces enfants
Qui sus un *po* d'herbe gisoient.
(*Roi Thierry*)

Nostre gent fut ung *poe* navrée.
(*Guerre de Metz*)

Et ceste virtus est apelée virtus morans, pour ce k'ele est *pau* sovent ens ès gens.
(*Li ars d'amour*)

Lors Bertran du Guesclin -I- *po* se retourna.
(*Du Guesclin*)

Le tière dont il i a vint et wit rosieres, *pau* plus *pau* moins.
(*Cartul. de Flines*, 1250)

De l'une a l'autre tour avoit
Trois milles *pou* plus *pou* moins.
(*Adenès li Rois*)

Pour bien geter et desgiter
Fault bien entendre et *po* parler.
(*Devise d'un jeton de Bretaigne, XV*e *s.*)

Pau, paux, contractions de *par le, par les.* — *Il ai parti* PAU *chemin d'Chemery.* — *J'l'ai apougnie* PAUX *cheveux.*

Paumaison, adj., saison, époque où se façonne la paume, c'est-à-dire l'épi. — *A la* PAUMAISON *des orges.*

Paume, s. f., épi. — *On n'trouve mi seulement 'n* PAUME *dü blé à glaner.* — *Il ai ramassie sa fortune* PAUME *à* PAUME (comme le glaneur, et comme on dit *sou* à *sou*).

Paumer et **paumi-iie(r),** v., se mettre en paumes. — P. p., *paumé*, l'épi bien formé — ou *paumi-iie*, bien grené. — *Les blés vant bintôt* PAUMER ; — *Ça* PAUMIE *comme i faut.* — *Faut arrachie(r) les noelles duvant qu'les blés n'* PAUMI-IANT.

Paumi, adj., pâmé. — Le verbe est *Paumi(r).*

Jehan, mon bon prestre, se *pausma.*
(Joinville)

Paumi-ion, s. m., petite « paume ».

Paumi(r), v., pâmer. — Voy. *Paumi.*

Digitized by Google

Paumisson, s. f., pâmoison.

Et la franke royne revint de *paumisson.*
(*Chev. au Cygne*)

Arière chéit, si se pauma.
Et quant del' *paumeison* leva
Pur sun seignur tost envéia.
(Marie de France, *Lai du Frêne*)

Ainsi com cil qui a songié
Revienent cil de *pamison.*
(*Roman de Ham*)

Et la roïne se repasma ; et fu grant piece en *paumison.*
(*Ménestrel de Reims*)

Paumon, s. m., poumon.

Le fie et le *pomon* li trencha sans avis.
(*Bastars de Buillon*)

As levriers a doné lor droit
Et le *pomon* et la coraille.
(*Rom. de Renart*)

Si qu'il li mist jusqu'al *pomon*
Le destre pied dedens le cors.
(*Gauvain*)

Prez qu'il ne li perça le foie et le *pomon.*
(*Guesclin*)

Les piez en oste et lo musel (au bœuf)
La teste atot la haterel
Pance, boel, foie et *poimont.*
(*Dit des bochiers*)

Paupi-iie(r), v., fermer et ouvrir alternativement les paupières, par suite de l'envie de dormir. — *Va t'a t'couchie(r), va ! v'la tes yus qui* PAUPI-IANT.

Pauvresse, s. f., femme pauvre, mendiante — signifie aussi *Pauvreté.* — *Mon Diu! c'est n'rude* PAUVRESSE *là d'das.*

L'ostel de l'homme necligent vient en chetivece et *pouvresse.*
(*Voyaige en Jhérusalem*)

Pavement, s. m., pavé. Employé normalement avec ce seul sens de *pavé.*

Tantost qu'elle entendit la nouvelle de son fils qui estoit mort, elle cheut sur le *pavement.*
(*Roman d'Edipus*)

El *pavement* se dreça : molt fu gente.
(*Foulques de Candie*)

Une petite chapelle ronde faicte au milieu du *pavement* d'icelle.
(*St Voy. de Jhérusalem*)

Digitized by Google

Pavine, s. f., chiendent, herbe pavante.

Pavôt, s. m., appellation de diverses espèces de pavots, parmi lesquelles le *Coquelicot*, dit aussi *pavôt rouge*. — A la frontière : **Paverai**.

Pê, s. f., pel, peau. — Voy. *piaus*.

Pellis, *pel*.
(*Gloss. Roman latin*, *XV*e *s.*)

Péchette, péchenette, s. f., cenelle, fruit de l'aubépine (petite pêche). — A Bulson on dit seulement **pêche**. — *N'mange pont d'*PÉCHETTES, *là, ça fait veni(r) des poux.*

Pécheus, s. m., pêcheur. — *I reste à la rue des* PÉCHEUS, *à Douzy.*

Péchie(r), v., pécher et pêcher.

Mes bon fussent eles *peschies*
Les anguilles et escorchies.
(*Rom. de Renart*)

Ne li anges qui n'ont nul talent de *péchier*.
(Thibaud de Marly)

Péchon, s. m., poisson.

Ly loup lerra boys et montz
En ewe meindra ou *peschons*.
(Fitz Warin)

Sorree : Vyn, eawe, anguilles fresches et autre manere de *pesshoun*.
(*Man. Old. Roy*, *Anc. Textes*)

Si fait que sage li *peisson*
Qui fuit le verm por l'ameçon.
(*Vie de S. Alexis*)

Li *pesson* qui denz sont enclos
Dunt nus fesuns sovent grant los.
(*Adam*, drame)

La mer, les eves as *peissons*.
(*Chron. ducs de Norm.*)

Qui fol enveit en mer
N'avera *peissoun* ne el.
(*Prov. del vilain*, Lincy)

Et des bestes e des oisels et des *peissuns* disputa.
(*Liv. des Reis*)

Icest *peisson* (la cete ou baleine), quant fain le prent
Bee la gole durement.
(*Bestiaire divin*)

Digitized by Google

Peingne, s. m. Peigne.

Je sers (vends) de *pingnes* a resoier (à faire des réseaulx).
(*Cris de Paris*)

Pour ij *pingnes*, ij miroirs, ij broquettes.
(*Gloss. de* Laborde)

Peingne dû loup, dû leu, s. m. — Chardon des champs, dont la fleur à mâturité fournit les cardes employées au travail de la laine. — Dipsacée.

Peingnie, s. f., peignée, râclée, rossée, coups.

Peingnie(r), v., peigner. — P. p., *peingnie*. — Signifie aussi battre, donner une râclée.

Comere, *pingnier*.
(*Voc. lat. fr. du XIII*e *s.*)

Moult grant les cornes ont mestier :
En en fait peignes por *peignier*.
(*Dit des bochiers*)

Pein-ne, à la frontière **pon-ne,** s. f., peine.

Moult est grant torment et grant *peinne*.
(*Dolopathos*)

Qui paie la *painne* commise.
(*Rose*, J. de Meung)

Se de merci ne devoit jà goïr
Se tient il bien *painne* a emploi-ie.
(Froissart)

Nus vaissiaus n'i pouoit passeir se à *painne* non.
(*Menestrel de Reims*)

Peinturer, v., enduire de peinture, colorier.

Li rois fu en la sale d'or *painturée* à liste.
(*Berte aus grans piés*)

Sor les escus qui furent *painturé*.
(*Huon de Bordeaux*)

Il n'y avoit branche ne rains
Tous ne sembloient azurés
A fleurs de lis d'or *painturez*.
(Watriquet, *Arbre royal*)

Sor un faudestuel (fauteuil) d'or à boutons noelé
Se sist li emperères el palais *painturé*.
(*Chanson d'Antioche*)

Et est volté et moult richement ouvré, *painturé* et imaginé.
(*St Voy. de Jhérusalem*)

Pêle, s. f., poêle. — Voy. *paîle*.

Digitized by Google

Pelle, pesle, s. f. (*e* bref). — Chambre appuyée à la cheminée de la cuisine ou maison ; chambre principale, comme le salon à la campagne ; c'est proprement la chambre, par opposition à la maison, nom que porte la cuisine, servant de salle à manger, où se trouve la porte d'entrée du logis. — *Allans nous assir en* PELLE.

Et pourmené de l'uys (maison) au *pesle*.
(Villon)

Si dormoit lors dedans ung *pesle* chault.
(*Triumphe de D. V.*)

Pelote (jeu de la), s. f., balle ou ballon. — *N'i ai la* PELOTE *à couri(r), la* PELOTE *à chevaux (balle au chasseur)*, etc.

Un jor i ot une grant flote
De garçonnets à la *pelote*
Devant les portaus de l'Église.
(Gautier de Coincy)

De vos marys jouez à la *pellote*
Qu'est chose sotte, dont deussiez avoir honte.
(*Reformation des dames de Paris*)

Un galant lance deux ou trois grosses *pelotes* de neige contre les fenestres.
(*Évangile des Quenouilles*)

Peloter, ploder, pelauder, v. — (Radic. *peau, pel*), battre, empoigner la peau, flanquer des coups, donner une râclée. — *Il ant 'té s'*PLOTER *sus l'femie(r).*

A grands coups de fourche ils te *pelauderont*.
(Rabelais)

Jusques à ce que je sois
Tant *pelaudé*, tant bourré
A grans coups de pied ferré.
(*Lég. de Jean le blanc*)

Peltris, peltreau, s., perdrix, perdreau.

Aussi com il avient de la pertrix, que.....
(*Bestiaire d'amour*)

P'en, contraction de Par en. — *Pa(r) d'ou (est) ce qu'i faut aller? Passe* P'EN *haut, passe* P'EN *bas, t'arriverais tout de meinme.*

Pendant, s. m., versant (d'une montagne). — *Sus l'aut(re)* PENDANT *d'la côte, n'i ai que des carrières.*

Ambedui poingnent (descendent) le *pandant* d'un vaucel (val).
(*Roman de Roncevaux*)

Pend'oreilles, s. f., pendant d'oreilles. — *Pou(r) la noce dü Madeleinne, j'mettrai mes pus belles* PEND'OREILLES.

Digitized by Google

Pendoue, s. m., pendoir (pendouer); ustensile servant à suspendre certains objets, quartiers de lard, saucisson, linge.

Penser (**se**), v., réfléchir, imaginer, penser en soi. — *Jü* M'PENSE *qu'Émile porrot bin v'ni(r) jeudi!* C'est le vieux verbe *s'apenser.*

Mesires Gauvains *s'apensa.*
(*Gauvain*)

Mais le roy *se pensa* bien qu'il y viendroit.
(*Jean de Paris*)

Le roy *se pensa* en luy mesmes que.
(*Id.*)

Mes je *me pens*, si je li di.....
(*Méraugis*)

Je *me pensay* que ceste noble euvre multiplieroit.
(Christine de Pisan)

Pentecotes, s. f., fleurs violettes qui fleurissent vers la Pentecôte, et dont on se sert pour teindre les œufs.

Pépettes, s. f. pl., argent, fortune, comme on dit ailleurs picaillons. Probablement piécette, esp. *peseta*, ou plutôt *pépite.* — *A v'la iun qu'est riche! il a 'n ai des* PÉPETTES!

Pèque, s. f., femme méchante, à la langue acérée. Un peu comme pécore. — *Qué mauvaise* PÈQUE! *Ais-tu atendu comme elle m'ai ahonchie?*

Péquet, s. m., mauvaise eau-de-vie, de grain ou de pomme de terre, qui se consomme en quantité à la frontière et en Belgique.

Percé, adj., trempé, traversé par la pluie. — *Ah! mon Diu! qué temps! j'sos tout* PERCÉ.

Percette ou **persette, perselle,** s. f., le bleuet (composées). — Vient de *Pers*, couleur entre bleu et vert.

La flour de lys est belle et la *perselle.*
(Froissart)

Perche à ligne, s. f., grande baguette de bois à l'extrémité de laquelle on attache une ligne pour la pêche. C'est *l'ancienne verge à pescheur.*

Perchette, s. f., petite perche. — Poisson, la perche.

Perchie(r), v., percher. — P. p., *perchie.*

Quant l'esprevier commence à soy *perchier* sur icelluy bloc.
(*Ménagier*)

Perchin, s. m., espèce de grand persil (qui se dit *persin,* en bourguignon et picard).

Digitized by Google

Verdure comme porée, choux, navets, *persin*.
(*Journal de Paris*, cité par Lacurne)

Percie(r), v., percer, faire un trou. — P. p., *Percie*. — *Quand on li ai* PERCIE *les oreilles*.

Ains i ert mainte bezoigne *percie* et derrompu.
(*Bueves de Comarchis*)

Et mes cors estroes et *percies* et mal mis.
(*Rom. d'Alixandre*)

Perde, s. f., perte.

Mais a Otesien est grant *perde* venue.
(*Romant d'Alexandre*)

La *perde* en torna al Bretuns.
(*Roi Lear*)

Mais li hermites s'en issi
Par nuit, sans *perde* et sans ahan.
(Phil. Mouskes)

Et de la *perde* que cil ait.
Qui puis en a et honte et lait.
(Rutebeuf)

Or vont Flamant lor *perde* demandant.
(*Chans. du siège de Namur*, 1258)

Et qui atant s'en partirait
A pou de *perde* s'en irait.
(*Fabliau, Hermite et Sarazin*)

La greingnors *perde* en est tornée as nos.
(*Roman de Roncevaux*)

Tel *perde* n'est pas trop grevainne.
(*Dolopathos*)

Perd(r)e, v., perdre. — Je perde, tu perdes, i perde.

Père, s. m., mâle. — *J'ans deux lapins : jus(te), n'iai in* PÈRE *et inc mère*. — Ce mot est aussi employé adjectivement pour grand, fort, considérable, maître. — *Ç'ai té in* PÈRE *coup quü d'vend(r)e ça comna*.

Péri, adj., mort. — *A v'là tout d'mainme dize dü* PÉRIS *c't hiver ci*.

Mais bien veuil estre *péri*
Pues ke j'ai a vos failli.
(Perrin d'Angecourt)

Péri(r), v., périr, mourir.

Perlinage, s. m., pèlerinage. — *On n'sarot aller à* PERLINAGE *quü dousquü les saints poussant* (dicton ardennais).

Pernelle, s. f., prunelle, petite prune. — *La* PERNELLE *des yus*.

Digitized by Google

Pernellie(r), s. m., épine noire, qui donne la pernelle.

Pernez (v'), **pernant**, voy. *prenre.*

Se les gelines *perniez*
Et se vos les sesisiez.
(Rom. de Renart)

Perniaus, s. m., pruneau.

Pérouette, s. f., pirouette. — *Faire la* PÉROUETTE, culbuter.

Persoune, s. f., personne. — *N'i ai ti* PERSOUNE *à la maison?* A la frontière on prononce : **péchoûne**.

Ensi furent ensanle ces -II- boines *persounes.*
(Flore et Jehanne)

Pour ce que chascune *persoune* est certaine que tous les biens viennent de Dieu le tout-puissant.
(Assises de Jérusalem)

Pertris, s. f., voy. *peltris.*

J'arai deus de ses *pertris*
Qui seront fil de nonnain.
(Watriquet, *Fatras*)

Perzure, s. f., presure, substance tirée de l'estomac du veau, et dont on se sert pour faire cailler le lait.

Pet (il est sec comme in), exp. prov. pour dire : il est cassant, raide.

Péter, v., éclater, casser, fendre, défoncer. — *M'chaudron ai* PÉTÉ *la première fois quü j'l'ai mins au fu.* — Signifie aussi céder, être obsédé : *I s'a met des charges à* **péter** *dzous.*

Péterolle, s. f., herbe, la mercuriale. — Plante médicinale qui communique un besoin qui lui a fait donner son nom (par onomatopée) — et aussi un autre besoin qui l'a fait baptiser *Foirolle* par ceux de l'Ile de France, et *Chiterolle* par nos compatriotes ardennais (Voy. ce mot).

Péteux, adj. et s. — Poltron, peureux. — *I s'ai sauvé comme in* PÉTEUS.

Péton, **péteron**, s. m., étincelle, jet de feu qui, au départ, fait le bruit dont il rappelle le nom. — *Au fu* (incendie) *don Terme, les* PÉTONS *volaint ine liue long.* — *N'i ai in* PÉTERON *qu'ai chu sus m' devantie(r), il ai fait in trou.*

Peu(r), s. f., peur. On prononce *peu-ïe.* — *V'la in chin qui débouche au coin a bawi-iant, j'ai iu 'n belle* PEU-IE.

Péullent (ils), ils peuvent. — On dit *j' plans, v' p'lez, i*

Digitized by Google

p'lant, pour : nous pouvons, vous pouvez, ils peuvent. — *I' p'lant bin faire c't effort là, s'i v'lant.*

Vingt livres de rouage qui *peullent* croistre et décroistre.
(*Aveu R. de la Marck, Mouzon*, 1477)

Et *puellent* valoir les dits souliers.....
(*Id.*)

Ly enfans de premier mariaige *puelent* aler à tout l'iretaige.
(*Paweilhars*)

C'est tout voir
De là ne *puelent* mouvoir.
(Eust. Deschamps, *Lay de Vaillance*)

Phormacie, phormacien, s., pharmacie, pharmacien.

Pi, adv., puis. — *J' l'ai abracie,* PI *j'li ai fait des caresses.*

Piâlard, piaulard, piauleus, adj. et s., qui piaule, pleurniche, geint, se plaint facilement.

Piâler, piauler, v., piaillier, pleurer, pleurnicher, crier.

Piau et pê, s. f., peau, pel.

Frères, fait-il, mult estes biaus
Et mult est luisanz vostre *piauz*.
(Marie de Fr., *Chien et Leu*)

Unes *piaus* acatées out
Velues et ent le manière.....
(*Amadas et Ydoine*)

L'argent en prenoit de leurs *piaus* (des agneaux).
(*Chron. de S. Magloire*)

Sur ces cercles gectent *piaus* de moutons que on appele *piaus* de Damas.
(Joinville)

De charlot le Juif qui chia en la *pel* dou lievre.
(Rutebeuf)

Ypocrites est par de fors bel :
De l'aignel a vestu la *pel*.
(*Castoiement...*)

Après tout y laissa la *pel*.
(*Prophécie de Ch. VIII*)

Et s'ot en son chief un chapel
Qui fu d'une mult riche *pel*.
(*Dolopathos*)

Pichate, puchate, s. f., urine.

Digitized by Google

Faut recueillier de la *pissate* du chien et lui en faire boire en cervoise.

(*Evangile des Quenouilles*)

Urina, *pissate*.

(*Gloss. rom. lat.*, *XV*e *s.*)

Li autre qui boire vouloient
Si con nécessité gent chace
Transgloutissoient leur *pissace*.

(*Branche des royaux lignages*)

Pichet, s. m., vase, pot à liquide, vin, bière ou cidre.

Pichie(r), **puchie(r)**, v., pisser. — P. p., pichie, puchie. — *Mes cottes* PUCHANT *l'iaue* (sont tellement mouillées que l'eau en découle). — *Çute treffe là* PUCHE *la rousée*. — *A Roücoût, n'i ai 'n coûture qui s'appelle* PUCHE-*Morai* (Pissemoreau).

Lors se lève sire Gombers ;
S'ala à l'uis *pissier* toz nuz.

(*Fabliau*, de Gombert)

Mingere, *pissier*.

(*Voc. lat. fr.*, *XIII*e *s.*)

Lors a sour se keue *pissié*
Renars, et puis les esproa (aspergea)
Es iols.....

(*Renart li Nouvel*)

Picot, s. m., piquant, pointe. — *T' m'ais d'né 'n branche du guerzellie(r) qu'est toute pleinde dü* PICOTS.

Pie(d), s. m., pied ; au pluriel : pie(ds). — *J'ai frad les* PIES ; — *il ai les* PIES *comme des nez d'chins*.

Cil a *pie* et oil a cheval.

(*Rec. Taillar*, 1252)

N'avoit sorlés en *pies*.

(*Chev. au Cygne*)

Unicornes ha cors de ceval et *pies* d'olifant et teste de cerf.

(*Bestiaire divin*)

Et celle les pies ly grata
Des *pies* ses mains es a genous mist.

(*Fabliau de l'Armite*)

Ne soiez ja trop deletable
De marchier le *pie* souz la table.

(*Clef d'amour*)

Et tenoit le thour plus que XIIII *pies* de espesse.

(*Chronique de Stavelot*)

Mais chis espies les adevancha et trota tant a *pie* que il devint a Mortaigne.

(Froissart)

Digitized by Google

Je sis venu
Ung *pie* chauché et l'autre nu.
(*Friquassée*)

Pie(d) d'Alouette, s. m., plante, dauphinelle, consoude.

Pie(d) d'Pigeon, s. m., plante, cardamine des prés. — *Marchier à pie(d) d'pigeon,* à cloche pied.

Pierre (er très bref), **Pîrre,** s. f., pierre.

I grant montaigne chaüt..... et si covrit toute la terre de *pires.*
(Jean d'Outremeuse)

Or dist qu'il le fera ocirre
S'il puet prendre sa tor de *pire.*
(*Blancandin*)

Pierrette, pîrrette, s. f., petite pierre. — Un souvenir du songe de Jacob se traduit ainsi : *Ju v'souhaitans ostant d'afants — Qu'i n'i ai d'*PIERRETTES *das les champs* (Ronde de Trimauzet).

Et cele qui guete, prent petites *pieretes* de soz ses piez.
(*Bestiaire d'amour*)

Neient ne fust
En l'autel mise la *pierete.*
Qui esteit vile et petitete.
(*Rom. du Mt St Michel*)

Li marcis manda ariere que le plus petite *pierete* de Sur ne li donroit il mie.
(*Chron. d'Ernoul*)

Pile, s. f., râclée, volée, leçon. — *Il ai voulu m'ateurprenre aux cartes, mais j'li ai foutu 'n belle* PILE !

Piler, v., battre à coups de pilon, sorte de gros maillet de bois. On pile le chanvre pour briser les restes de chenevottes avant de le peigner. — Marcher, mettre le pied sur : *J'ai* PILÉ *das 'n glôïe.*

Pileu(r), s. m., ouvrier qui pile (le chanvre).

Pilone, s. m., piloir (pilouer), bloc sur lequel on pile.

Pimpernelle, s. f., pimprenelle.

Des petites feuilles comme celles de la *pimpernelle.*
(Olivier de Serres)

Pincettes (*Abracier à*). — Embrasser en pinçant les joues, pour marquer plus grande amitié. — *Pincette* équivaut à *pinçon,* marque qui reste sur la peau que l'on a pincée.

Digitized by Google

Je te prye, baise moy à la *pincette*.
(*Anc. th. françois*, IX, 72)

Pincier, v., pincer. — P. p., *pincie*.

Pinçons, plutôt **épinçons**, s. m. pl., froid piquant aux mains, et qui engourdit les mains.

Pingnie(r). — Voy. *peingnie(r)*.

Piou, s. m., petit poulet (onom., cri du poulet). — *Piou, piou, piou !* cri d'appel lancé par la ménagère, imitant le piaulement des poussins, pour les faire venir. — Adressé aux poules, cet appel se transforme en : *pétîîite, pétiiite !*

Piper, v., fumer (plus spécialement avec la pipe). — *J' n'ai mi co* PIPÉ *anoue*. — Se dit aussi pour parler, répondre : *I s'ai a'n allé sans* PIPER *mot*.

Piquette, s. f. *A la* PIQUETTE *don jou(r)*, au jour naissant, tout au matin.

Pis, adv. conj. Puis. — *Posez ça,* PI(S) *allez v' z'a*.

Pisquû, puisque.

Piter, quelquefois **pîtie(r)**, v., mesurer (aveu in *pie*). — Par extension, à divers jeux, comme aux chiques, on dit : *pîte*, mesure avec la main étendue. — *Qu'est-ce qu'est l'pus près d'nous deux ? — J'n'a sais rin ; j'vans* PITER. — Signifie aussi marcher à grands pas, ou vite, c'est-à-dire mesurer du chemin. — *Ça 'n es(t) iun qui* PITE *bin, c'ti là ! il a fait don chemin a* (en) *ine heure !* — On dit en proverbe d'une personne qui se lève tard : *elle nû* PITERAI *mi sus les crapauds !* (elle ne marchera pas sur.....)

Piton, pieton, s. m., piéton, homme qui marche à pied. — Le facteur de la poste : *l'*PITON *n'ai mi co passé*.

Et avoit aveque luy XXV milh *pitons* et XIII milh chevals.
(Jean d'Outremeuse)

Pitouner, v., piétiner, marcher sur place, à petits pas.

Plafouner, v., plafonner.

Plafouneus, s., plafonneur, ouvrier qui fait les plafonds.

Plaiderie, s. f., plaidoirie, procès. — *T'a v'la iun qu'ain-me bin les* PLAIDERIES.

Digitized by Google

En quoy sainte église recorde....
Le pouer et la *plederie.*
(Advocacie N.-D.)

Plaideus, s. m., qui plaide, qui aime les procès.

Plaidie(r), v., plaider. — P. p., *plaidie.* — *J'ans plaidie pus d'dix ans aveu loue.*

Cilz dui chevalier diroit qu'il les convenroit *plaidier* ou deffendre.
(Cartul. Rethel, 1258)

Et si pensez de boivre et de mengier
Car d'autre chose ne devez mais *plaidier.*
(Raoul de Cambrai)

Nulz advocatz pour quelconque réplique
Ne scet *plaidier* sans passer ce passage.
(Eustache Deschamps)

Advocat, sans long proces faire,
Venez vostre cause *plaidier.*
(Dance macabre)

Plaigi(r), s. m., plaisir. — *J'an(s) iu puc dü* PLAIGI *dud'puis quü j'sans au monde quü j'n'a 'n arans das le res(te) dü not' vie.*

Plaindant, s. m. et part. prés., plaignant.

Les *plaindans* se devront présenter.
(Cout. gén.)

Plainde, s. f., plainte, accusation.

Plaind(r)e, v., plaindre. — Je plains, j'plaindans — J'plaindos, j'plaindains. — J'ai *plaindu* — J'plaindrai ou plainrai — J'plaindros ou plainros. — A plaindant. — *I m'* PLAINT *le pain,* il me reproche le pain qu'il me donne et trouve que j'en mange trop ; il le donne à regret.

Contesse, a tors dou conte vous *plaindés.*
(Chans. Siége de Namur, 1258)

Puisque ons soy *plaindoit* de coul de cuteal.
(Li paweilhars, 1285)

Car por leur inobédience
Plaindent et plorent incessamment.
(Mystère de la Création)

Car Dieu sciet bien que sans bon droit
Se *pleindent* de moy orendroit.
(Prince noir)

Tost vous *plaindés* de tanison.
(Froiss., *Rose et Violette)*

Digitized by Google

Plaint, s. m., plainte, gémissement. — *C'pauv' malade là fait des* PLAINTS ! *ça v' férot braire rin quü d' l'atend(r)e.*

Un *plaint* geta e un haut cri.
(*Chron. de Norm.*)

Geté i ot *plainz* et sospirs.
(*Rom. de Troie*)

Si a les dous *plains* entre oïs.
(*Romancero françois*)

Car proufiter ne me peuvent mes *plains*.
(Ch. d'Orléans)

Quelz gemissemens et quelz *plains*
Feray-je ?
(*Complaincte de l'ame damnée*)

Or est vrai qu'après *plaingtz* et pleurs.
(Villon)

Et pour les *plaints* qui du cœur viennent.
(Baïf)

Plaire, v. — J'ai *plait*. — *J'm'ai bin* PLAIT *à la noce.*

Plaisi(r), plaigi(r), s. m., plaisir.

Si parleront a lor devis
Et nos ferons toz nos *plaisirs*.
(*Romancero françois*)

Plait, p. p. de Plaire, plu.

Planchie(r), plainchie(r), s. m., plancher.

XIIII .s. pour le *planchier* afaitier.
(*Arch. Adm. de Reims*, 1289)

Pamée chiet par desor le *plainchier*.
(Raoul de Cambrai)

Uns *planchiers* que aseurs fust li alers et li venirs, que l'um poust entur tres bien aler e apuier a aheise e ester.
(*Liv. des Rois*)

Dont s'en vont maintenant andui
Et passent l'uis et le *planchier*.
(*Fabliau Milon d'Amiens*)

Por les degrez de mabre montèrent ou *plainchié*.
(*Floovant*)

Plane, s. m., érable plane (acer platanoïde).

Plantoue, s. m., plantoir (plantouer). Outil de jardinage, servant au repiquage.

Platenée, s. f., contenu d'un plat.

Digitized by Google

Et a veü tout en apert
De son sel une *platelée.*
(*Fabliau, de Fole Largèce*)

Platiau, s. m., plat, plateau. — *On va monter sus l'*PLATIAU.

Pos, hanas et *platiaus* d'argent
Donna li rois à pluseur gent.
(*Cléomadès*)

Plein (tout), expr. adv., beaucoup, en quantité. Figure au dictionnaire. — *Il ant ramassie* TOUT PLEIN *des sous a faisant c' métie(r) là.*

Pleinde, adj. fém., pleine. — *A la sainte Madeleine, les nougettes sant* PLEINDES (prov.).

Pleu, part. p. de *pleuvoir*. Voyez *plûre*. — Le vieux français disait *pléu*.

En la terre du roy Ligurge ou ilz trouvèrent grant faulte d'eaue, car bien avoit trois moys qu'il n'y avoit *pleu*.
(*Rom. d'Edipus*)

Pleumer, v., plumer, enlever la plume, l'écorce.

Plie, s. f., levée au jeu de cartes. — *J'n'ai pas co fait 'n* PLIE = *Faire sa* PLIE, faire son affaire, un bénéfice, réussir.

Plo-iie(r), v., plier, ployer. — J'plo-ïe, j'plo-ios — J'ai PLO-IIE — J'plo-ierai, j'plo-ieros. — A plo-iant. — *On va* PLO-IIE(R) *les draps* (plier). — *Tu ne saros faire* PLO-IIE(R) *c' bâuton là* (ployer, fléchir, courber).

Voiez ! com cis fait le tornoi *ploïer*.
(*Gilles de Chin*)
Ne cuit qu'il ait céans si fort
Ne si durs ki ne fust *ploiez*.
(*Dolopathos*)
Il prist la grant ensaigne, si la *ploia* en trois.
(*Quatre fils Aymon*)

Plongeron, s. m., plongeon.

Plongie(r), v., plonger. — P. p., plongie.

Il le faira sous l'espée *plungier*.
(*Mort de Garin*)

Or verroiz en la mer les estoiles *plongier*.
(Thibaud de Marly)

Ploque, ploquer, ploqueu(r), ploqueuse. Mots qui se rapportent au travail des laines, rattachement des fils cassés.

Digitized by Google

Plu-ie, prononc. *plue* en mouillant *e ;* et quelquefois **plûve**, s. f., pluie (pluviam). — PLU-IE *d'avri(l), c'est don femie(r) d' berbis* (prov.).

La *plue* revint et pluit ·II· jours en rotte.
(*Journal* d'Aubrion)

Et commencièrent à traire saietes aussi menuement comme *plueue* chiet dou ciel.
(*Menestrel de Reims*)

Plumer, v., enlever l'écorce : *on* PLUME *l'osie(r)* ; voy. *pleumer*.

Plumon, s. m., sorte de couverture de lit, faite de plumes, analogue à ce qui se dit un duvet, un édredon.

Plûre, quelquefois **pleure**, v., pleuvoir. — I plue — I pluvot — Il ai *plue* ou *pleue* — I plûrai — I plurot — A pluvant.

Là où Deu voet il *pluit*.
(*Prov.* de Lincy)

Plusée, s. f., râclée, coups.

Pluser, v., nettoyer la laine, la tirer presque fil à fil pour en expulser les corps étrangers. — C'est peut-être **pelucher** ou **éplucher**. — Signifier aussi donner des coups, une plusée : *les deux turons s'ant* PLUSÉ *dur*.

Plûve, **plue**, s. f., pluie (pluviam).

Car ly sans va courant de caucie en caucie
Oussy bien que des cieux fu ly *plueve* glacée.
(God. de Bouillon)

Et avenoit aucune foye que, par grant abundance
De *plueve*, ladite femme ne pooit aleir en sa grange.
(*Arch. adm. de Reims*, 1278)

Et nus essewemens (écoulement) ne d'ewe ne de *ploewe*, ne puet.....
(*Rec. Taillar*, 1247)

Quant les anettes sentent la tempeste,... bien scèvent que *pleuve* aront.
(*Évang. des Quenouilles*)

Puis si vient Egypte la grans
U nue ne *plueve* ne vient.
(*Image du Monde*)

Pochetée, s. f., le contenu d'une poche. — *J'ai cueudu 'n* POCHETÉE *d'nougettes*.

Pochie (tout), exp. adj., ressemblant. — *C'est s'père tout* POCHIE. On dit quelquefois : *tout* CRACHIE.

Digitized by Google

Qué menton forché !
Vrayement c'estes vous tout *poché !*
(*Maître Pathelin*)

Pochon, s. m., poche, vase à boire, sorte de louche.

Poçon. — Voy. *posson*.

Poinçouner, v., marquer au poinçon.

Poirette, s. f., petite poire, poire sauvage; voy. *Cariset*. — L'arbre qui porte les poirettes se dit **Poirettie(r)**.

Pomelettes
Et *poirettes*
Sont les fruictz.
(*Mystère de la Passion*)

Poirie(r), s. m., poirier. — On disait jadis *Périer*, comme dans la charte de Maisoncelles (1204) : *le périer de Corbenoc*.

Des poumes et des *peres* dont l'om prent le cart de droiture.
(*Assises de Jérusalem*)

Poirie(r) fourchu. Désigne une position qui consiste à se planter verticalement sur la tête, les jambes en l'air et séparées ou étendues.

Et les pieds ce sont les rameaux, contremont comme si un homme faisoit le *chesne fourchu*.
(Rabelais)

Pois de senteur, s. m., gesse odorante, papilionacée.

Poison, s. f., comme dans l'ancien français (potion). — On dit d'une méchante femme qu'elle est une POISON.

... Je vos ai la *poison* quise
Qui bone est contre vostre mal.
(*Rom. de Renart*)

Antipater te précèdera en gloire par *sa poison*.
(*Complainte d'Hector*)

Puisset-elle en mes ennemïs
Dégorger *sa poison* amère.
(Baïf)

Le vin pur est un certain remède contre *la poison* de la ciguë.
(Amyot)

Ayons de l'eaue de ces lycornes
Qui sert fort contre la *poyson*.
(*Chicheface*)

Polie, s. f., poulie.

Et la *polie* aval le moine (le mène en bas).
(*Renard contrefait*)

Digitized by Google

Et quant on y mengeit, on montoit et avaloit vins et viandes à une *polie*, pour ce que trop hault eust esté à porter.
(Guillebert de Metz)

Biecquebaque ou *pollie*.
(*La Fons*, *Gloss. man.*, Godefroy)

Et sachiez bien que si felon (foulon)
Viaut à *polie* son drap prendre.....
(*Dit des cordiers*)

Poli(r), v., polir.

Polirie, s. f., usine où l'on polit les objets en métal, fer ou acier.

Pome, **poume**, **peume** (eu bref), s. f. Pomme.

Encore ai-je
Du fromage ci en mon sain
Et une grant pièche de pain
Et des *poumes* que m'aportas.
(*Robin et Marion*)

Li rois méismes jura par sa couroune
Que ja par home n'i perdra une *poume*.
(*Raoul de Cambrai*)

De *pumes* se juaient qu'ils avoient là pres.
(*Chev. au Cygne*)

Que la *pume* du douz pumier
Jà ne saura tant roveller.
(Marie de France)

Des *poumes* et des peres dont l'om prent le cart de droiture.
(*Assises Jérusalem*)

Pomette, s. f., le jaune d'œuf.

Pomie(r), **poumie(r)**, **peumie(r)**, s. m. Pommier.

Ardent cez hanstes de fraisn et de *pumier*.
(*Chans. de Roland*)

Pour ceul itant que m'en voux aïrier
Me feri il d'un baston de *poumier*.
(*Raoul de Cambrai*)

Helias haucha son baston de *pumier*.
(*Cygne*)

Ponçai, s. m., ponceau, poncel. — Nom de lieu, à Mouzon.

Par dessus le *poncel* estroit — Mist.....
(*Gauvain*)

Digitized by Google

Pon-ne. — Voy. pein-ne.

Ons y acquiert *pons et grevanche,*
Oussi toist qu'ons est trespasseis.
(Jean de Stavelot)

Ponre, pouni(r), v., pondre. De *ponere,* vieux français *ponant,* poser. — Elle **poune,** *i* **pounant** — elle pounot — elle pounerai ou ponrai — elle pounerot ou ponrot — elle ai *pounu.* — *Nos pouïes n'ant mi* ce POUNU ; *v'la seulement qu'i vant coumacie(r) à* PONRE.

Et si verrez une geline se tenir plus grasse en *ponnant* chaque jour, que ne fait un coq.
(*XV joyes de mariage*)

Les coques des deux œufs jadis *ponnus* et esclos par Leda.
(Rabelais)

Pont, adv., point ou pas. — *C' n'est mi la pein-ne du waitie(r) après les clous, n'i a 'n ai* PONT *das c' boîte là.* — *I'* n'a veux PONT (De *punctum,* point).

Pont ne suy teis ; veneis avant.
(J. de Stavelot)

Pontique ou **boutique,** s. f., boîte ou caisse où l'on enferme le poisson pris à la pêche et qu'on veut conserver dans l'eau.

Ponton, s. m., bac pour passer une rivière.

Le bourt de la Rue où soulloit aborder le *ponthon* ou bac de ladite ville de Lestanne.
(*Compte de Mouzon,* 1515)

Popa, p'pa, s. m., papa.

Poqueleuse, s. f., jusquiame, solanée.

Poquer, v., choquer, heurter. — *Les ues ant té* POQUÉS, c'est-à-dire choqués entre eux, et par suite enfoncés par endroits. — Onomatopée. — Signifie aussi : former ampoule (poque). — *J'm'ai brûlé le bras ; waite ! v'là qu'ça* POQUE.

Poque, ampoule de la petite vérole. On dit : *A(v)oi(r) les poques,* avoir la petite vérole. — Vient de *poche,* poche pleine d'humeur, qui crève et laisse un trou. — *Chus nous, quand quéqu'un ai iu les* POQUES, *on dit qu'il ai té vacciné à coups de pioche.*

Poqueus, s. m., qui a eu les poques.

Pôrai, porion, s. m., poireau, verrue. — On trouve *porion.*

Digitized by Google

Veruca, vérue ou *poreil*, en la main.
(*Gloss. rom. lat.*, XVe s.)

Porcession, s. f., procession.

Si issent à *porcession*
Contre Blancandin le baron.
(*Blancandin*)

Et de vostre part li dira
Que après la *porcession*
Li face satisfacion.
(*Rom. de Renart*)

Porchie(r), s., porcher.

Je ni lesse mi atouchier
Chascun vilain, chascun *porchier*.
(*Rom. de la Rose*)

Chascun pastoureau, herdier, *porchier* ou vachier est tenu...
(*Stat. de Mézières*, XIVe s.)

Pôrée, porette, s, f., poireau. — Aussi **porai**.

J'ai *porées* et s'ai naviaus
J'ai pois en coses tout nouviaus.
(*Cris de Paris*)

Puis après *porete* menue
Letues fresches demanois.
(*Id.*)

L'iver fait mourir les *porées*.
(*Ménagier*)

Depuis avril jusques a la Magdeleine fait bon semer *porees*.
(*Ménagier*)

C'est autretel pechié, comme qui melroit *porrée* et pois par despit et benoît calice.
(*Mireour du monde*)

Quar quant li preudom veut avoir
Porée se li fesoit pois.
(*Fabl. Dame anieuse*)

Autant en ferois de ces belles andouilles avec de la *porée*.
(Noël du Fail)

Porrum, *porel* — Poretum, *porée*
Piretum, herbes *poirei*.
(*Gloss. roman latin*, XVe s.)

Porge, s. m., porche, vestibule d'une maison de paysan, sorte de cabinet avant la porte d'entrée de la cuisine. — *Ces gamins-là, ça reste pourtant toute la messe das l'*PORGE *dü l'église.*

Et par dedens ledit chastel, à l'entrée du tinel (vestibule) a un beau *porge*, en lequel.....
(*Voy. d'oultremer en Jhérusalem*)

Qui n'a palais, passer se faut d'un *porge*.
(G. Chastellain)

Digitized by Google

Porichinel, s. m., polichinelle.

Porrai (je), — **Porros** (je), — je pourrai, je pourrais. Voyez *Pou(v)oi(rj.*

Porrot bin vali. expression exclamative, signifiant : Plût à Dieu que cela soit, Cela devrait bien être. — *On dit que Nicolas Tuiot ai hérité :* PORROT BIN VALI *pour loue* (cela serait bien heureux pour lui).

Porteu(r), s. m., porteur. — *In* PORTEU(R) *d' mortie(r)* — *Les* PORTEU(R)S (d'un cercueil) *ant droit à chacun 'n paire dü gants et in crèpe.*

Porteu(r) d' soupe, s. m., celui qui porte à manger aux travailleurs des champs, domestique. — Nom donné au *valet*, au jeu de cartes.

Poser, v., déposer, quitter, laisser. — *Pose tes sabots, t'* COURRAIS *pus vite.*

Possenée, s. f., contenu d'un posson. — *J'ai bu 'n* POSSENÉE *d' lait prins.* — Voy. *Posson.*

Posson, s. m., pot en grès destiné surtout à contenir du lait, qui y crème et devient *lait prins*, c'est-à-dire caillé.

Li *poçons* li port plain de let.
(Marie de France)

Et en petis *possons* estoit la vive chaux.
(*Du Guesclin*)

Deux saussières, ou un *poçon*
Ou un platel, ou escuelle.
(*Le dit de la Maille*, Laborde)

A donc la dicte Marotte prist un *poçonnet* et vint a ce ruissel et volt puisier de l'iaue.
(*Mir. de S. Louis*, Laborde)

Chescun des parties deivent estre boillez en un net *possenet.*
(*Manus. Old Roy, Anc. Textes*)

Potiau, s. m. Poteau. — *J'ai n'terre au* POTIAU, *à Bulson* (*Potiau*, lieudit).

Potkan, potequan (peut-être *Pot d'camp*), s. m., petit pot à anse, d'ordinaire en fer-blanc, qui sert à transporter la nourriture, la soupe, le café, le lait, etc., aux champs. Laborde, dans son

Digitized by Google

« Glossaire », donne *Potkin*, avec *kin* diminutif, comme dans *mankin*.

Un petit *potkin* d'or avec une lance.
(*Gloss.* Laborde)

Ung *pottequin* de terre à boire cervoise.
(*Id.*)

Pou, pau, pauc, peu. — Voy. *pau*.

Ung *pou* séjourna Bertrand illec.
(*Du Guesclin*)

Pouchai, pourçai (à la frontière), s. m. — Cochon, pourceau (de pourcel). — *In gardeus d'* POUCHAIS.

Maint homme sont, se il ont a mangier et à boivre et lor ventre plain comme *porcel* ne leur en caut de plus.
(Maurice de Sully)

Le *pourcel* doit une obole.
(*Tonlieu de Mézières, XIV*e s.)

Vive li hom com *porchiaus*.
(Thib. de Marly)

Pou(r) d'bon, exp. adv., pour de bon, sérieusement.

Pou d'bos, s. m., tique.

Pou d'cochon, s. m., cloporte.

Pouez, Poez (v'), vous pouvez. — Voy. pou(v)oi(r).

Pougn, Puign, s. m., poing. — *I s'ant battus à caups d'* POUGN. — Quelquefois *pongn*.

Par le *puign* tint le cunte Guenelon.
(*Chans. de Roland*)

Et chaüt des pires eussi grosse que I *pougne* d'homme.
(Jean d'Outremeuse)

Pougnie, s. f., poignée.

Prengne chascuns une *pugnie*
De ches besans : ja n'i parroit.
(J. Bodel, *St Nicolas*)

Cil qui se mellent de draper
En prendent la plus grans *puignies*.
(Froissart)

Garroites (carottes) sont racines rouges que l'on vent es halles par *pougnies*.
(*Ménagier*)

Pougnie(r), v., battre à coups de poing; combattre (pugnere). — On trouve le vieux nom *pougnei*.

Digitized by Google

Se nus est pris de vostre gent
En *poigneis*, ne en bataille.
(Ordène de chevalerie)

Pou-le, pou-iette (ou bref), s. f., poule, poulette. — *Ti! pai-iie(r)! Tu pai-ierais l'année bizette, quand les* POU-IES *irant à crossettes!*

Poulain, s. m., bille de bois, sorte de chevrette ou de chevalet, servant à manœuvrer des fardeaux, roues, tonneaux, etc.

Poulaque, s. — Individu sale, dégoûtant, polisson. Terme injurieux : de *Polak*, polonais (?). — On trouve plus anciennement *poacres*.

Les autres devindrent *poacres*,
Pugnais, impotens, contrefais.
(Martial de Paris)

Poulière, s. f., cage à poulets.

Poulot, s. m., petit enfant, terme caressant, devenu parfois surnom. — *Bonjour, Pierre* POULOT. — (de Pullus).

Poulou, Poulou! cri d'appel de la ménagère à ses poules et *Poullons* (Loy de Beaumont, voy. *oysons*).

Poume, s. f., pomme. — Voy. *Pome, peume.*

Poumonique, adj. et s., pulmonique, poitrinaire, phtisique.

Pounasse, s. f., lit, paillasse; terme de mépris. Dérive apparemment de *pouni(r)*, pondre.

Pounie(r), s. m., se dit d'un homme, d'un enfant qui se tient trop volontiers à la maison, autour de la ménagère, ce qu'en langage familier et argotique on appelle un *chauffe-la-couche*. — C'est donc quelque chose comme le *pondeur* de La Fontaine.

Pouni(r), v., pondre, voy. *Ponre.* — P. p., *Pounu*, pondu. — *La première pou-ie qui câquie c'est la teus qu'ai* POUNU (prov.).

Neyr geline *poune* blank oef.
(*Prov. de Fr.*, Lincy)

Tant s'entramèrent ambedui (ostour et Huans)
Qu'an un ni ensanble *pouneient*.
(Marie de France)

Pinte parla qui plus savoit,
Cele qui les gros oes *ponnoit*.
(Rom. de Renart)

Digitized by Google

Car je n'estime pas qu'un homme de courage
Puisse estre possédé de plus poignante rage
Qu'alors que dans son nid il sait qu'on a *pounu*
Et qu'il voit du public son diffame connu.
(*Anc. théât. françois*, *VIII*, 145)

Et s'ils eussent *pounu* ung œuf.
(*Vie de l'Oyson*)

Bombardes — Chargées d'œufz.....
Qui avoient *pounu* grosses poules Lombardes.
(*Conflict de Caresme et Charmaire*)

Pouplie(r), s. m., peuplier (populus), des salicinées.

Populus, *pouplier*.
(*Gloss. rom. lat.*, *XV*e *s.*)

Sos un *poplier* en l'erbe estoient.
(*Rom. de la Rose*)

Il se mue et tourne plus que fueille de *pouplier*.
(Gerson, 1405)

Pou(r), prép. pour. Voyez l'emploi de cette préposition pour éviter le subjonctif, dans l'Introduction. — En général on prononce *pou;* il n'y a guère d'exception que si le mot qui suit est un pronom régime : *c'est* POU *boire* — *doune m'a* POU *deux sous;* — POU *faire la soupe:* — POU *n' n'aoi;* — POU *aller à l'icole;* = *Pour mi, pour ti, pour lou, pour ielle, pour nous, pour vous, pour zeux.* = *C'n'est mi* POU *za raoi.*

Sur ce commencèrent toutes à elles lever..... *pour elles* retourner chascune à sa chascune.
(*Évang. des Quenouilles*)

Je souhaitte... Ung bon lit mol *pour moy* coucher.
(*Souhaiz des hommes*)

Ne ia n'iert s'amour *pou* cen moindre.
(*Clef d'amour*)

L'acteur *pou* les femmes.
(*Le procès des deux amants*)

L'éditeur dit : « Rien ne serait si facile que d'ajouter l'*r* »; mais il nous semble que devant une consonne, il faut laisser cette orthographe, qui figure la vraie prononciation ancienne : *pou* les femmes.

Pourçai, s. m., porc, pourceau, pourcel. — Voy. *pouchai*.

Les aucuns sont en gloutonnie et luxure et sotte oiseuse qui détiennent le pélerin comme en boe et en ordure, sans penser où il est, où il doit aller, plus que un *pourcel*.
(Gerson)

Digitized by Google

Chascune beste comme buef, vache, chièvre, *pourcel*, et autre que.....

(Statuts de Mézières, XIV• s.)

Quant il te fist, s'il vousist, il t'eust fait un boterel (crapaud) ou un *porcel*.

(Mireour du monde)

Pourchessie(r), v., pourchasser, poursuivre, donner la chasse. On dit aussi : *Pouchessie(r)*.

Sachent tuit que nous n'entendons à faire ou *pourchessier*, ni ne ferons ou *pourchesserons*.

(Lettre des eschevins de Reims, 1353*)*

Mais elle s'en est alée
Tant a *pourchassie* ennuy.

(Charles d'Orléans)

Pourchie(r), porchie(r), s. m., porcher.

Tels gens dussent être *porchiers*.

(Alain Chartier)

Poure, s. f., poudre.

Et de la *pourre* de l'estrille.

(Rutebeuf, *Dit de l'Erberie*)

Li jors fu biaus, la *pourre* lieve
A ceus de l'ost forment lieve.

(Blancandin)

Encore a il dessous l'eskine
IIII doie de crasse *poure*.

(Fabliau, Prestre et Chevalier)

Cieus qui portoit l'escu..... Ne portast a tierre en la *pourre*.

(Jean de Condé)

Pourre d'une herbe que li phisicien apelent bistorte.

(Alebrand)

Pourri(r), pôri(r), v., pourrir. — *Les feun-nes* PÔRIRANT *bintôt*.

N'atendez mie tant qu'il (le vin) *porisse* el tonel.

(Chantepleure)

Cil se lessent *porir* comme la mauvaise pomme.

(Id.)

Pou(r) rire, adv., pour rire, non sérieusement.

Poursuir, poursui(v)re, v., poursuivre. — J'poursuivos — J'ai *poursui* ou *poursuivu* — J'poursuirai.

Amors fait bon *porsuir*.

(Perrin d'Angecourt)

Largesse avoir et tout temps *poursuir*.

(Eust. Deschamps)

Digitized by Google

Cil qui cause averoient d'eaux (eux) *poursuiroient* et messoneroient apres les dittes vint cinc années leurs ahans...
(*Cartul. de Rethel*, 1301)

Dit a esté par parlement que ce sont ilj appeaulz non *poursuiz*.
(*Notables points de l'usage de France*)

Sire, aide moi ; car les felons m'ont *poursuy*.
(*Psautier*)

Que messire Pierre de Haraucourt et ses aidans..... fussent tant chaciez et *poursuiz* qu'il peussent estre prins.
(*Lettre de Gaucher de Châtillon ; Hre Haraucourt*)

J'ay empris ceste histoire à *poursuir*.
(Froissart)

Lors messire Bertrand conseilla au roy que *poursuy* fut Piètre.
(*Chron. de du Guesclin*)

Pour esmouvoir et enflamber à *poursuir* ce que vous sçavez.
(Gerson, 1405)

Poussiè, s. f., effort, pesée, poussée.

Poussie(r), v., pousser. — *Ez-v'* POUSSIE *à la roue?*

Poussière (faire de la). — Expression signifiant faire des embarras, de la pose, prendre de grands airs.

Poussiéreux, adj., poudreux, couvert de poussière.

Pou(v)oi(r), **pooi(r)**, v., pouvoir. — Je peux, j'pouans ou pouvans — Je pouos ou pouvos, j'pouains ou pouvains, v'pouvie(z) — J'ai *pouvu* — J'pourrai ou pôrrai — J'pourros ou pôrros. — A pouant ou pouvant. — *C'est tout d'meinme bin malheureux dü n'* POU-OI *marchie(r)*. — *J'ai fait c'quü j'ai* POUVU. — On conjugue aussi parfois : J'p'lans ou poulans, v'poulez ou p'lez, i poulant ou p'lant. — *I(ls)* P'LANT *bin faire toute l'ouvrage!*

Il furent si sourpris qu'il n'orent *pouoir* d'eus deffendre.
(*Ménestrel de Reims*)

Mors est Tristans li vostre amis, vous le *poez* bien veoir.
(*Tristan*)

Ne se *poet* regarder.....
Car enfin savoir le *poés*
Vos qui *poez* grant fais embracier.
(Rutebeuf)

Et s'il ne le *pooit* pas faire en terre plene.....
(*Règt Thibaut VI*, 1224)

Si com je *porrai* deviser.
(*Castoiement d'un père*)

Itant li *porés* vous bien dire.
(*Amadas et Ydoine*)

Digitized by Google

Con faitement d'ore en avant
Le *porons* faire.
(*Id.*)

La citiez ert de genz si plaine
Qu'il i *poeint* à grant peine.
(Ambroise, *Est. guerre sainte*)

Conment *porriens* nous estre si lonc tans départi ?
(*Berte aus grans piés*)

Nous *porriens* bien de vrai en nous considérer...
(*B. du Guesclin*)

Ce que nos ne *porriens* faire par force d'armes ne d'enging.
(*Les livres dou Trésor*)

Chasteaux et ville *porront* estre gardés.
(*Échange de Mouzon*, 1379)

Si mènerons le moins de compaignons avecques nous que nous *porrons*.
(Lancelot)

La menue gent menger veulent
Si tost qu'ochoisonner les *peulent*.
(Jean de Condé)

Les habitants de Maisières ont et *puellent* peschier par aysances aux franches eaues environ Remilly, d'emprés Mouson.
(*Aisances de Mézières*, *XIV*e *s.*)

... Lesquelles rentes *peullent* croistre et decroistre.
(*Aveu de la Marck*, *Mouzon*, 1477)

Pou(v)oi(r) mais (n'a). — Locution : n'en pouvoir mais, c'est-à-dire n'en pouvoir plus ou davantage ; être exténué, à bout de ressources ; n'être pas cause. — *J' n'a* PEUX MAIS, *mi, si tu t' fais don mau*, ce n'est pas ma faute, si tu.....

P'pa, popa, prononc. de papa.

Pra-lè(l), s. m., pré, prairie — préau. — Rare aujourd'hui, et resté nom de coûture (à Douzy, par ex.).

Pratellum, *prayel*.
(*Gloss. rom. lat.*, *XV*e *s.*)

Grande fu la bataille par dessus le *praiel*.
(*Baudouin de Sebourc*)

Blancheflour fu assize souz l'ente en un *prael*.
(*Berte aus grans piés*)

Par grant revel
Ens el *prael*.
Dire li alai.
(Perrin d'Angecourt)

Digitized by Google

Hors de sa boche (de l'oliphant) ist un boel
O quel il pest par le *prael.*

(Bestiaire divin)

Précepteur pour percepteur.

Prêchie(r), v., prêcher.

Et envoia,..... pour *prêchier* des crois.

(*Chron. de Rains*)

Li apostole alèrent et *prêchierent* par tot le monde.

(Serm. de Maurice de Sully)

Après cordelier
Sovent aves *preschie* de mort.

(Dance macabre)

Sur le mont Olivete ira por *preeschier.*

(Thibaud de Marly)

Prêchou(er), s. m., prêchoir, chaire à prêcher.

Premie(r), **promie(r)**, **prumie(r)**, adj., premier.

Le *prumier* jour, le second et le tiers...

(Arch. Ad. de Reims, 1294*)*

Jadis au tens nus *prumiers* pères
Et de nos prumeraines mères.

(*Rom. de la Rose*)

Li *prumir* est partant que li conseilh del citeit est trop large.

(Patron delle Temporaliteit)

Premie(r) (en), exp. adv. pour commencer, à l'origine, dans les commencements. — Par opposition, on emploie *en* **Dernie(r)**, à la fin, dans les derniers temps. — *En* PREMIE(R) *d'leu(r) mariage, ça allot co bin.* — Voy. *Preum.*

De ce ne fu pas li roys tendres
Au *primier ;* mais au *derrenier.*
En fu il lasches et lanier.

(Godefroy de Paris)

Prenre, pren(d)re, v., prendre. — J'prens, j'prenans ou pernans, v'prenez ou pernez — J'prenos ou prenos. — J'ai pris ou *prins (prinse)* — J'prenrai — J'prenros. — A prenant ou pernant. — Le vieux français employait souvent *penre.*

Cunssel, ce dist, lor estuet *prenre.*

(Marie de France)

Veuillent ou non, se laissent *prenre.*

(*Floire et Blanceflor*)

Cil de Metz font lor baronie
Apertement *prenre* leurs armes.

(*Guerre de Metz*)

Digitized by Google

Fromons le posteis
Qui la venjance veut *prenre* de ses fils.
(Mort de Garin)

Conseil *pernez*, Des sages et des senez.
(Dist. de Caton, Lincy*)*

Dame ! por vos est fornie
Ma chançon. *Pernez* l'en gré.
(Perrin d'Angecourt)

Li Rus Rei ne lessout as Yglises neient ;
Les rentes en *perneit*, l'aveir, l'or et l'argent.
(Thomas le martyr)

Cilz vit qu'à ce *panroit* la mort
S'il n'en *pernoit* aucun confort.
(Fabliau, Morel*)*

Et ensi doit torner por la ville *pernant* ce garde des dessuz dites chozes.
(Assises de Jérusalem)

Sont greffiz et *prins* cinq ou six.
(Villon)

Cinq gerbes de blé par lui *prinses* à diverses fois.
(?.....)

Presser, v., se dit *épresser*, avec le sens d'exprimer. On *épresse* le beurre ; — le fromage ; — des groseilles.

Presse *(n'i ai pont d')*. — Cela n'est pas pressé, ne vous hâtez pas, ne vous précipitez pas, il n'y a pas avantage. — *Aller das ces affaires-là, pou(r) ramasser don mau ! n'i ai* PONT D'PRESSE.

Préten(d)re, v., prétendre. — *Quoi 'c' qu'il ai à* PRÉTENRE *après s'père? Rin !*

Sens kue nus i puet riens reclamers ne *prétenre*.
(Charte de Renaud de Bar, 1118*)*

Préteu(r), s. m., prêteur, qui prête.

Preum, adj., premier. — *C'est mi l'*PREUM.

Preum (au), exp. adv. — A l'instant, seulement. — *V'la Jean ! il arrive au* PREUM.

Et ne puet il monsigneor... riens reclamers ne o *prum* ne en futur en ultre ce.....
(Charte de Renaud de Bar, 1118*)*

Pri-iie(r), v., prier. — P. pas., pri-iie. — *J'ans bin* PRI-IIE *l'bon Diu, tourtous.*

Digitized by Google

Au duc son signour, pour *priier*
Que il le face chevalier.
(*Amadas et Ydoine*)

Prijon, s. f., prison.

Prijounie(r), s. m., prisonnier.

Et que devenra li tiers *prisouniers*.
(*Comtesse de Ponthieu*)

Prins, prinse, adj., pris, prise. — *Lait* PRINS, lait caillé. — *In'* PRINZE *dü bec*, une prise de bec. — **Prinze**, adj., enceinte, grosse d'enfant.

Je ne peultz bien avoir en moy puissance
Parfaicte ad ce que j'ay ci *entreprins*
Car je ne puys trouver sens ne sentence
Pour que ne suys pas ad ce faire *aprins*
Pour produire ce que seul ay *comprins*.
(*Grand Triumphe des Dames*)

Ung malfaiteur n'i porroit estre PRINS.
(*Hommage de Mutry*, *Mouzon*, 1369)

IV arbitres *prins* d'entre les dites parties.
(*Coutumes de Namur*)

La volupté mal *prinse* ramolit et relasche la vigueur de l'esprit et du corps.
(*Charron*)

Après que le jeune homs et sa femme, qui est jeune, ont bien *prins* de plaisance et déclarations.
(*XV joyes de mariage*)

Une truie qui *preins* estoit.
(Marie de Fr., *Leu et Truie*)

La femele (de l'oliphant), ce m'est avis,
Porte deus anz, quant ele est *preins*.
(*Bestiaire divin*)

Priseus, s. m., celui qui prise, prend du tabac en poudre.

Prisounier. — Voy. *prijounie(r)*.

Et que devenra li tiers *prisouniers*.
(*Comtesse de Ponthieu*)

Probab(l)e, adj., probable. D'où l'adverbe *probab'ment* et même simplement *probabe*. — *J'irans à S'dan dimanche*, PROBABE !

Prolongie(r), v., prolonger. — P. p., *prolongie*.

Je porrois *prolongier* ce termine à ma volenté.
(*Cartulaire de Rethel*, 1258)

Abrégeons sans plus *prolongier*.
(*Ballade duc de Bourgogne*)

Digitized by Google

Prémener, promein-ner, proumein-ner, v., promener. Ce verbe n'est pas pronominal : *J'irans* PROMEIN-NER *à S'dan.* On dit cependant : *Jü m'promein-ne.*

Nous allons *pourmener* nous deux
Alentour de ces pres herbeux.
(Baif)

Promeneu(r), s. m., promeneur. — On dit en proverbe : *Les* PROMENEUX *d'Alligny (les flâneurs).*

Promett(r)e, v., promettre. — V. *proumett(r)e.*

Promie(r), adj., premier.

La prist le jor li enfes sa *promière* bonteit.
(Légende St Alexis)

Prononcie(r), v., prononcer. — P. p., *prononcie.*

Chescun... A *pronuncier* telle sentence.
(Advocacie N.-D.)

Prop(r)e, prop(r)emat, propre, proprement.

Et moy, mignonne, je souhaitte
Estre toujours *prope* et honnesté.
(Souhaiz des femmes)

Apres cen, les devez trechier
Et galonner si *propement*
Que nul ni vee amendement.
(Clef d'amour)

Proumett(r)e, v., promettre. — P. p., *Proumins, inse.* S'emploie souvent pour assurer, jurer. — Quelquefois *promettu.*

Mais je veus et *proumet.....*
Que par moy ert ceans vos enfes raportes.
(Brun de la Montaigne)

Prumie(r), adj., premier, voy. *premie(r), promie(r).*

Et quant cil le virent qui *prumier* issirent dou moustier.
(Merlin)

En sa venue la *prumière*
Greva il en mainte manière — L'yglise.....
(Godef. de Paris)

L'an de grâce mil IIIc LXVIII fu nes Charles, fils du roy de France, le *prumier* dimenche des advens.
(Chr. de Jean de Noyal)

P'têt(r)e, adv., peut-être.

Puant, pu-iant, s. m., arbrisseau, le nerprun. — C'est aussi le participe du verbe *puer, pu-ier.* — Enfin s'applique à l'individu poseur, orgueilleux, glorieux.

Digitized by Google

Puc, p(l)us, adv., plus, davantage. — *Puc* s'adresse plutôt à la quantité, au nombre ; — *pus* est opposé à encore. — *N'i ai trop bin des caïets sus c't aube là ! mais n'i a'n ai co d'*PUC *sus c'ti là. — J'n'irai* PUS *à la foire, on n'y fait rin !*

Pûch, s. m., puits (à la frontière). — Le vieux verbe *espûchie(r)* veut donc dire tirer du puits.

Quant velt de l'eve, du *puch* le va sachier.
(Ogier d'Ardenois)

Andrier de Lairdieu qui demorat devant le *puche* deleis saint Folhin.
(Jean de Stavelot)

Et come il feist ses camels accoucher hors la citée, jouste le puis del eawe a vespre, a cel temps que femes soleient aler *espuchier* eawe.
(Bible Guiot)

Puchalit, s. m., pissenlit.

Puchate, s. f., urine. — Voy. *pichate*.

Puchie(r), pichie(r), v., pisser. — Voy. *pichie(r)*. A Raucourt, il existe une cense ou ferme du nom de *Pissemoreau*, qu'on prononce PUCHE *Morai* (source à fleur de sol).

Le roi les a si essauciez
Qu'as tueax d'or les fait *pissier*.
(Floire et Blanceflor)

Puer, pu-iér, pûr, v., puer. — *Ça* PUIOT, *ça* PU-IE, *ça* PUROT, *c'est* PU-IANT, *ça va* PU-IER OU *ca va* PUR. — *Pûr* est le représentant de l'anc. *puir*.

Tosiors doit li fumier *puir*.
(Chrestien de Troyes)

Pûgie(r), v., puiser. — P. p., *pûgie*. — Nous avons déjà cité l'ancien terme *espûchier*. — On prononce aussi souvent *pouisie(r)*. — *Das quoi 'c' quü t'ai* PUGIE *t'n iaue?*

... Sept très beles pucheles qui ne cessent de *puisier* de ces sept ruissiaus.....
(Mireour du monde)

Ewe en viver u en estanc
Est plus legier a *espucher* (facile à épuiser).
Que n'ert son beivre et son manger.
(Chron. de Geoffroy Gaimar)

Dedenz a le bacin *puisie*
Au plus belement que il pot.
(Rom. de Renart)

Puiant, v. *Puant*.

Digitized by Google

Puremat, adv., Purement. — *J'li dirai tout pûremat c'quü j'pense.*

Purette (à), expr. adv., en manches de chemise, sans blouse, ni paletot. — On dit ailleurs : *en pure tête*, c'est-à-dire tête nue ou non coiffée ; et jadis, on avait l'expression : *en pure sa chemise.* — *Jü remets m'saurot ; i fait trop frad pou(r) travaiie(r) à* PURETTE.

Car elle se despouilla *en pure* chemise.
(Menestrel de Reims)

Li clerc s'en ala *en pure* sa chemise.
(Joinville)

Il estoit toz nus *en pure* sa chemise.
(Comtesse de Ponthieu)

Car elle se despulhat toute nue *en pure* sa chemise.
(Jean d'Outremeuse)

Ces puceles..... Cevaucent *en pur* les chiés (têtes).
(Roman de Ham)

Purge, s. f., purgation médicinale. C'est le vieux mot français. — *On prend 'n* PURGE *quan(d) on ai l'corps dérangie.*

Purgie(r), v., purger. — P. p , *purgie.*

Cil se porra *purgier* par son seul serment qu'il n'ara point sceu la semonce.
(Charte de Mézières, 1233*)*

Telles medecines qu'ils prennent..... Pour *purgier* les corps.....
(Eust. Deschamps)

P(l)us pas, exp. adv., même pas, pas un seul. — *J'n'ai* PUS PAS *in sou.*

Putain, s. f., employé comme garce, dans les jurons et apostrophes, sans emporter l'idée insolente et injurieuse que le mot comporte d'ordinaire. — *Oh ! la laide* PUTAIN, *tu m'ais fui(t) a(v)oi(r) peu(r) !* — Le vieux mot *pute* (voyez *emputer*) désigne en général quelque chose de mauvais, méchant, sale.

De *pute* racine, *pute* herbe.
(Cléomadès, proverbe)

Putôt, adv., plutôt. — Aussi plus tôt, opposé à **P(l)us tard.**

Q

Qua ou **ca**. Exclamation de regret ou d'inquiétude : *Mon Diü,* QUA ! — Paraît être le commencement d'une explication qu'on ne

Digitized by Google

donne pas : *car* ou *quare* : *J' n'ans jamais su li faire comprenre : c'est in rude malheur*, QUA !

Quaille, s. f. — Voy. *couaille*.

Li François les enchancent com espervier la *quaille*.
(*Foulques de Candie*)

Coturnix, *quaille*.
(*Gloss. rom. lat.*, *XV*e *s.*)

Cil ne vaut pas qui ne la loe
Un uef de *quaille* ou d'aloe.
(Gautier de Coincy)

Qua-iie(r), voy. couaillier. — *Quand les pou-ies sü* QUAILLANT, *c'est signe dü plu-ie.*

Quance et plutôt **Qurance** (voy. *Crance*). — Semblant : *Faire crance*, faire semblant. Nos voisins de la Lorraine disent *quance*.

Quarantaine, s. f., espèce de pomme de terre dite aussi *six semaines* et *coquettes*. — Ce nom s'applique également à une espèce de giroflée.

Quartel au mars, s. m., ancienne mesure qui valait non loin de 25 litres.

La mesure au wede (pastel) contient nuef *quartelz au mars* à rez.
(*Statuts de Mézières ?*)

Quarteron, s. m., le quart de cent : *in quarteron d'üies*, 26 œufs avec les quatre au cent ; — *in quarteron de terre*, 25 verges ; — *in quarteron d'suc*, un quart de livre de sucre.

Quasi, quasimat, adv., presque, quasiment. — *J'ai* QUASI ou QUASIMAT *tout bèohie*. — Quelquefois **quanai**.

En diligence et *quasi* tout hors d'haleine.
(La Fontaine, *Contes*)

Quatqua-iot, s. m., caille (onomatopée).

Quat(r)e, n. de nombre. — *Veux-tu* QUAT' *sous ?* — Voy. *trô-quat(r)e*.

Quat'sous, s. m. pl., les seins.

(*A suivre.*) N. GOFFART.

Digitized by Google

NÉCROLOGIE

Nous apprenons la mort de M. Attilius-Félix-Constant Calisti, ancien sous-préfet de Vouziers, chevalier de la Légion d'honneur, officier d'Académie, décédé à Paris, le 1er décembre 1897, à l'âge de 63 ans.

M. Calisti était sous-préfet à Vouziers lors de la funeste guerre de 1870 ; tous ceux qui l'ont vu à l'œuvre, en ces tristes circonstances, n'ont pas oublié le courage dont il a fait preuve vis-à-vis des envahisseurs.

Sa vaillante conduite lui valut, de la part de ces derniers, une condamnation à mort ; elle fut commuée par le chef allemand, eu égard à la crânerie avec laquelle il se défendit.

M. Calisti, pour sa belle conduite, fut réintégré à son poste après le départ des Allemands et, plus tard, nommé chevalier de la Légion d'honneur.

Son père, inspecteur honoraire d'Académie, fut tué lors du bombardement de Charleville, au collège de cette ville, où il s'était réfugié chez M. Desdouet, alors principal de l'établissement, et dont il était l'ami. M. Calisti lui-même fut blessé aux côtés de son vénérable père.

* * *

Le docteur Jules-Nicolas Bienfait, chevalier de la Légion d'honneur, ancien adjoint au maire de Reims, ancien vice-président du Conseil général de la Marne, est décédé à Reims le 30 décembre 1897, à l'âge de 78 ans.

D'une droiture et d'une sincérité à toute épreuve, le docteur Bienfait se signala, dans l'exercice de sa profession médicale, par une vie toute de dévouement et de charité. Excellent praticien, il se faisait également apprécier de tous ceux auxquels il apportait spontanément les secours de son art et de sa profonde expérience. A ce titre, il laisse d'universels regrets, et ceux-là même qui purent se trouver en désaccord avec ses idées n'en seront pas moins unanimes à rendre hommage à ses rares qualités d'intelligence et de cœur.

Les obsèques du docteur Bienfait ont eu lieu à Reims, le 2 janvier 1898.

Le deuil était conduit par M. V. Diancourt. Les cordons du drap mortuaire étaient tenus par MM. Farre, docteur Langlet, docteur Lévêque, Sarazin, docteur Guelliot et Arthur Morizet.

Au cimetière, des discours ont été prononcés par M. Diancourt et MM. les docteurs Langlet, au nom de l'Association médicale de

Digitized by Google

la Marne, et Guelliot, au nom de la Société protectrice de l'Enfance, dont le défunt avait été également président.

***

Le baron Joseph-Étienne-Alphonse de Ruble, membre de l'Institut, est décédé à Paris, le 15 janvier 1898, à l'âge de 58 ans.

Il se rattachait à notre province par son mariage avec Mlle de Connantre.

Les obsèques ont eu lieu le 19 janvier, en l'église de la Madeleine.

Le baron de Ruble était, avec MM. Ludovic Lalanne, Hector de La Ferrière, Tamizey de Larroque, Baguenault de Puchesse, Francis de Crue et quelques autres, un des hommes les plus au courant de l'histoire de notre XVIe siècle, si vivant et si passionnant par sa complexité même. Avec la conscience droite d'un érudit scrupuleux, il aura contribué, par ses ouvrages, à éclairer la physionomie de cette époque. Il serait trop long d'énumérer ici ses divers travaux ; nous nous bornerons à citer les excellentes éditions des *Commentaires* et des *Lettres* de Blaise de Montluc, des *Poésies* et des *Mémoires* de Jeanne d'Albret, et les importants volumes consacrés au *Traité de Cateau-Cambrésis*, au *Mariage de Jeanne d'Albret*, à *Antoine de Bourbon*, etc., etc. Au moment de sa mort, le baron de Ruble venait de mettre au jour une curieuse étude sur l'*Assassinat du duc de Guise par Poltrot de Méré*, qui nous restitue, par sa documentation savante et exacte, la figure du grand homme de guerre, l'un des plus illustres de ce temps si fécond en capitaines.

***

On annonce également la mort :

De M. Bertrand-Amédée d'Audebard, comte de Férussac, décédé à Pleurs le 29 novembre 1897, dans sa quatre-vingt-unième année.

Il avait épousé Mlle de Pleurre, morte il y a quelques années.

Les obsèques ont eu lieu à Pleurs le 1er décembre. Les cordons du poêle étaient tenus par MM. Joly, conseiller général ; comte du Four, commandant de Mareuil et Henri Barbier. Au cimetière, M. Barbier, adjoint faisant les fonctions de maire, a pris la parole au nom de ses collègues et rappelé la carrière généreuse et toute de bienfaisance du regretté défunt ;

— De M. Auguste Masson, ancien négociant, ancien maire de Saint-Memmie (Marne).

Les obsèques ont eu lieu le 1er décembre ;

— De M. Ch. Lhuillier, ancien administrateur de la Société générale, beau-père de M. de la Chauvinière, beau-frère du marquis de Montmort et oncle du vicomte de Guerne, décédé à Vanault-les-Dames (Marne) ;

— De Mme Adèle Rogissart, en religion sœur Sainte-Théodosie,

Digitized by Google

originaire de Gespunsart (Ardennes), et supérieure de l'Orphelinat de la Congrégation des Sœurs de Sainte-Chrétienne, à Épernay, décédée en cette ville, le 4 décembre, à l'âge de soixante-et-un ans. Elle résidait depuis trente-huit ans dans la communauté d'Épernay, où sa perte sera vivement ressentie ;

— De Mlle Cuvillier, directrice de l'école communale des filles de Fismes (Marne), décédée à Magenta, près Épernay, le 9 décembre 1897 ;

— De M. Wiet, ancien conseiller municipal, ancien membre du Conseil d'arrondissement et du Conseil général de la Marne, décédé à Reims le 16 décembre, à l'âge de 70 ans ;

— De Mlle Thierry-Delanoue, fille du député de Bar-sur-Aube.

Les obsèques ont été célébrées à Paris, en l'église Saint-Philippe-du-Roule ;

— De Mme Louise-Éléonore-Florine Breul, veuve de M. Nicolas-Armand Bourgeois, et mère de notre collaborateur M. Armand Bourgeois, décédée à Saint-Martin-d'Ablois (Marne), le 29 décembre, dans sa soixante-dix-neuvième année ;

— De Mme Biliek, décédée à Cuperly (Marne), dans sa cent-septième année.

Les obsèques ont eu lieu le 19 décembre ;

— De M. Vasseur, notaire à Buzancy (Ardennes), décédé le 21 décembre, à l'âge de 40 ans ;

— De M. Lorin, chevalier de la Légion d'honneur, ancien directeur des postes et télégraphes du département de la Marne, ancien conseiller municipal de Châlons, décédé à Paris, à l'âge de 66 ans ;

— De la comtesse Edmond d'Imécourt, née des Moustiers-Mérinville, décédée au château de Louppy (Meuse), à l'âge de 77 ans ;

— De M. Vérette, ancien principal du collège de Château-Thierry, membre de la Société archéologique de cette ville, officier de l'Instruction publique, décédé à Château-Thierry, à l'âge de 87 ans ;

— De M. Jules Clinchon, prêtre de la Mission, décédé le 31 décembre 1897, à l'âge de 81 ans, dont 57 de vocation religieuse.

Il était né au Baizil (Marne). Après quelques années de professorat au Grand-Séminaire de Carcassonne, il fut appelé à la Maison-Mère de la rue de Sèvres, comme maître des novices. Il fut l'ami intime et le bras droit du P. Étienne. A son avènement au généralat, M. Fiat le nomma à sa place assistant, c'est-à-dire supérieur de la Maison-Mère ;

— De Mme de Felcourt, mère du directeur de l'*Écho de la Marne*, décédée à Vitry-le-François ;

Digitized by Google

— De sœur Rosalie, née Carnazard, fille de la charité, décédée à l'Hôtel-Dieu de Châlons, à l'âge de 75 ans ;

— De M. Martin, ingénieur principal du chemin de fer de Vincennes, officier de la Légion d'honneur.

M. Martin, ancien élève de l'Ecole des Arts et métiers de Châlons, avait su se créer une situation brillante. On se rappelle que la croix d'officier lui avait été remise par le Ministre des Travaux publics dans un banquet de l'Association des anciens élèves des Arts et métiers.

Il était gendre du regretté M. Changy, notaire à Châlons ;

— Du baron Morand, dernier fils du général comte Morand, pair de France, un des trois grands divisionnaires du premier Empire. Il était le frère du vicomte Morand, général, aide de camp de l'empereur, tué à Sedan.

Il laisse deux fils officiers et trois filles, dont l'une a épousé M. Pierre Barrachin, petit-fils du maréchal Magnan, conseiller général du canton de Signy-le-Petit (Ardennes).

Les obsèques ont eu lieu le 13 janvier, en l'église Sainte-Clotilde, à Paris ;

— De M. Herding, pasteur de l'église réformée de Reims, décédé en cette ville le 23 janvier, à l'âge de 45 ans.

M. Goulden, président du Consistoire de Sedan, et MM. les pasteurs Nyezard, de Nancy, et Loux, de Sedan, ont pris la parole au temple. L'éloge du défunt a en outre été prononcé, au cimetière, par M. Krug, au nom du Conseil presbytéral, et par un pasteur, ancien condisciple de M. Herding.

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE

La Flore des grandes cathédrales de France, par Emile Lambin, professeur d'histoire et d'archéologie nationale..... *Paris*, 1897. Gr. in-8° de 68 pages, avec 12 dessins dans le texte.

Auteur de la *Flore gothique*, M. Émile Lambin nous offre, dans cette nouvelle étude, ses recherches spéciales sur sept cathédrales géantes, savoir : Paris, Reims, Amiens, Rouen, Beauvais, Chartres et Bourges.

L'étude sur la flore de l'église métropolitaine de Reims occupe les pages 24 à 30, avec le dessin d'un chapiteau (chêne et lierre). L'auteur discute et rectifie les identifications de plantes précédemment données par MM. Saubinet, Levent et le chanoine Cerf. Il donne une liste des décorations florales aux piliers de la nef, du transept, du chœur et du pourtour du chœur (soit 40 piliers en tout).

Etude minutieuse et fouillée, fruit d'un travail de contrôle sur place, cette contribution à la description de la cathédrale de Reims gardera une place dans sa bibliographie. Nous y relevons cette conclusion toute locale : « La vigne règne en souveraine dans le chœur de Notre-Dame de Reims. »

H. J.

***

Sommaire de la *Revue d'Ardenne et d'Argonne* (décembre 1897) :

Dr J. Jailliot, *Recherches sur l'abbaye de Chéhéry :* Pièces justificatives.

Bibliographie : *Épigraphie campanaire ardennaise : Les cloches du canton de Rethel*, par H. Jadart, P. Laurent et Al. Baudon (P. Collinet).

(Janvier-février 1898) :

Marc Husson, *Vie de Nicolas Philbert, curé de Sedan, évêque constitutionnel du département des Ardennes* (1724-1797).

Ch. Mathieu, *Épigraphie campanaire ardennaise :* Les anciennes cloches de Rumigny.

Variétés. — I. Henri Bourguignat, Découverte à Cheveuges d'un haut-relief du xve siècle.

II. H. Bourguignat et P. Collinet, Supplément à la liste des personnages enterrés dans l'église Saint-Charles de Sedan.

III. Une édition unique d'un ouvrage de Gerson.

IV. Manuscrits et livres intéressant les Ardennes et récemment vendus à Épernay.

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE. — *Usages locaux et règlements ayant force de loi dans le département des Ardennes...*, rédigés par E. Bourgueil (P. COLLINET).

Le val de l'Amblève, histoires et scènes ardennaises, par Marcellin La Garde (A. DONNAY).

GRAVURE hors texte : Nicolas Philbert, curé de Sedan et évêque constitutionnel des Ardennes.

***

Sommaire de la *Revue historique ardennaise;* 5e année; livraison de janvier-février 1898 :

I. Mont-Otran, Montfort, Alma et Vincy : recherches sur quelques lieux de la vallée de la Meuse aux environs de Stenay et de Mouzon, occupés à l'époque gallo-romaine (avec une carte et une planche double), par ROGER GRAFFIN.

II. MÉLANGES. — Le général La Bruyère, de Donchery, d'après des documents inédits, par ARTHUR CHUQUET.

L'origine ardennaise de la famille de l'éditeur Hachette, par PAUL PELLOT.

Un jeu de cavagniole, provenant de l'ancien château d'Asfeld, par HENRI JADART.

La vérité historique sur le squelette de la grotte de Nichet, par PAUL LAURENT.

III. BIBLIOGRAPHIE. — Arthur Chuquet, *La jeunesse de Napoléon : Brienne* (H. JADART).

IV. CHRONIQUE. — L'inscription commémorative de la porte du Grand-Pont, à Rethel (1778), par AL. BAUDON.

***

Sommaire de la *Revue historique*, janvier-février 1898 :

BOISLISLE (A. DE). Les aventures du marquis de Langalerie, 1661-1717, premier article, p. 1 à 42. — M. MARION : Les débuts de l'affaire de Bretagne, 1763-1764, p. 43 à 89. — A.-F. LIÈVRE : Le lieu de la rencontre des Francs et des Wisigoths sur les bords du Clain en 507, p. 90 à 104. — Nous signalons dans les comptes-rendus critiques, p. 182 à 191, un article très important de M. l'abbé Duchesne sur le tome Ier de l'Histoire de Bretagne publiée par M. de la Borderie. Le savant académicien expose avec autorité le parti que l'on peut tirer, pour l'histoire, des légendes des saints, et met en garde contre les écueils sur lesquels on pourrait sombrer, faute de prudence.

Digitized by Google

CHRONIQUE

Société académique de l'Aube. — *Séance du 19 novembre 1897.* — Présidence de M. Dufour-Bouquot, président.

Ouvrages offerts.

Par M. Labourasse, membre correspondant : *Le luxe au presbytère avant 1789.* Carnet de dépenses de l'abbé Barrois, curé de Vouthon-Haut. Ces dépenses s'élèvent à une moyenne annuelle de 775 francs.

Par M. Daguin, membre correspondant : *Les Prussiens à Nogent-en-Bassigny, en 1870,* d'après les journaux étrangers de l'époque. Récit des bombardements, pillages et incendies infligés à la petite ville de Nogent-en-Bassigny, les 6, 7, 12 décembre 1370 ; — *Armorial des villes, communautés et corporations du département de la Haute-Marne.*

Par M. Louis Morin : *Notes et documents sur les Jardiniers troyens,* suite à l'étude publiée sur *les Confréries de Jardiniers de Troyes et de la banlieue.*

Par M. Henri Corot : *Le tumulus de Millot ; la Molosse et les Vendues.*

Par M. l'abbé Etienne Georges, au nom de l'auteur, M. Alphonse Gosset, architecte à Reims, un atlas orné de très belles planches : *Évolution historique de la construction des églises chrétiennes.* Cet ouvrage fait l'historique de l'évolution des deux types communément adoptés pour les églises, basilique et coupole. L'auteur termine par l'exposé d'un projet d'église à coupole, qui réalise la prédominance de la coupole à l'intérieur et à l'extérieur, et le groupement des fidèles autour de l'autel, à la portée de la parole du prêtre officiant.

Travaux des Sociétés savantes.

Travaux de l'Académie nationale de Reims : Pièce de vers de la baronne de Baye : *Vieil éventail,* qui a obtenu une médaille d'argent grand module. M. le président en donne lecture à la Société. — Récit, par M. le baron de Baye, de la réception enthousiaste qu'il a reçue à Orenbourg (Russie). — *Les vieilles enseignes de Reims,* dessinées et expliquées par M. Henri Jadart, secrétaire général. — *Les noms des rues de Reims en 1895-1896,* avec le résumé et la statistique des vocables, par le même.

Bulletin de la Société historique de Langres : *Le tumulus de Charmoilles.* On y a trouvé des fragments de poterie, deux morceaux d'un polissoir en pierre dure brisé à dessein comme les poteries, et sans doute déposé comme elles près du mort, à titre

Digitized by Google

d'offrande votive ; enfin, une épée de bronze entièrement intacte et sans la moindre éraflure.

Lectures et communications des membres.

M. Tenting rend compte d'une comédie de M. Louis Morin, intitulée : *Affaire d'honneur*, et donne l'analyse de cette pièce.

M. le comte de Launay rend compte d'un travail important de M. Dumont, lauréat de l'Ecole d'Agriculture du Grand-Juan, professeur d'agriculture dans les Ardennes, sur l'*Agriculture de la Champagne*. L'auteur a étudié successivement le sol, les cultures, les améliorations culturales, les vignes, les arbres à cidre, les pineraies, le bétail et la situation économique. M. le rapporteur constate qu'on trouve dans le livre de M. Dumont une étude très sérieuse de la culture dans les régions qui composent la Champagne ; quelques légères critiques de détail ne peuvent enlever à cet ouvrage une réelle valeur.

M. l'abbé d'Antessanty analyse une brochure intitulée *Vie et culte de saint Flavit*, par M. l'abbé Simon, doyen de Marcilly-le-Hayer. Ce petit livre, sans prétentions scientifiques, est clair, bien écrit et renferme des considérations morales très pratiques ; il mérite de devenir populaire.

M. Charles Baltet donne de très intéressants détails sur les Chrysanthèmes et leur culture. Le Chrysanthème, introduit de l'Extrême-Orient en France par Pierre Blancart, armateur à Marseille, est la fleur populaire du Japon. Depuis, des voyageurs anglais étudièrent les procédés de culture mis en pratique par les Japonais. Les Français les ont imités, et aujourd'hui nous obtenons des plantes se couvrant de fleurs aux dimensions extraordinaires, aux coloris les plus variés.

Élections et présentations.

Sont élus membres associés : MM. l'abbé Jossier, curé de Clérey ; Anatole Maury, notaire honoraire, maire de Lesmont ; Marc de Bouvier, propriétaire à l'Étang-Mercier ; Léopold Bourguignat, propriétaire-sylviculteur à Bar-sur-Aube.

Sont élus membres correspondants : MM. Alphonse-Auguste Ruelle, négociant à Paris ; le vicomte François de Reviers de Mauny, chef d'escadron d'artillerie à Paris.

M. Raymond Kœchlin, rédacteur au *Journal des Débats*, à Paris, est présenté comme membre correspondant.

Pendant le scrutin pour ces élections, M. de la Boullaye signale l'indication, dans un catalogue de librairie, d'autographes de Grosley et d'un incunable de Pierre Comestor, datant de 1483.

Séance du 17 décembre 1897. — Le procès-verbal de la séance du 19 novembre est lu et adopté, avec cette addition qu'un travail de M. Louis Morel : *Les délégués de la municipalité de*

Digitized by Google

Troyes au sacre de Louis XVI, offert par lui, a été renvoyé à la Commission de l'*Annuaire*.

Correspondance.

MM. Jossier, Maury, de Bouvier, Bourguignat, Ruelle et le vicomte de Reviers de Mauny, élus à la dernière séance, sont proclamés, les quatre premiers membres associés, et les deux autres membres correspondants.

M. le baron de Baye exprime ses regrets de n'avoir pu se rendre à l'invitation qui lui avait été adressée de venir prendre la parole à la dernière séance publique. Il rentre de Russie, après avoir parcouru, depuis le mois de juillet, 18,000 kilomètres, tant en Sibérie qu'au Caucase ; il sera charmé, quand il sera reposé de ses fatigues, de communiquer à ses collègues de l'Aube les résultats obtenus et les impressions recueillies au cours de sa mission.

Ouvrages offerts.

Par M. le vicomte de Reviers de Mauny, membre correspondant : Un travail inséré dans le *Carnet de la Sabretache* (numéro de mars 1897) : *Napoleone de Buonaparte*, officier d'artillerie (1785-1795). Ce sont des notes intéressantes sur les premières années de la vie de Napoléon. L'auteur rappelle qu'il fut admis à l'école royale militaire de Brienne-le-Château, le 28 mars 1779, et qu'il y est resté quatre ans et demi. Il conclut en disant que si Napoléon est né avec toutes les qualités « sublimes » du commandement, celles que l'on peut perfectionner, mais non acquérir, cependant son passage dans l'artillerie a grandement contribué à développer chez lui l'esprit de prévoyance.

Par M. Louis Morin : *Essai sur les dominotiers troyens.*

Travaux des Sociétés savantes.

Revue de Champagne et de Brie : *Les actes religieux du Petit-Mesnil*, par M. l'abbé Chauvet ; — *Les seigneurs de Ville-sur-Arce*, par M. l'abbé Pétel ; — *Répertoire historique de la Haute-Marne*, par M. Alphonse Roserot.

Mémoires de la Société d'agriculture, commerce, sciences et arts de la Marne : *Châlons souterrain*, par M. Moignon. L'auteur recherche quelle pouvait être la destination de ces cryptes si nombreuses à Châlons ; réfutant les diverses hypothèses émises à leur sujet, il pense qu'elles servaient de magasins pour mettre en sûreté, dans l'intervalle des foires, les marchandises données en gage ou invendues. Elles auraient été les docks de ce temps-là.

Mémoires de la Société d'émulation du Jura : *Les chevaliers du noble et hardy jeu de l'arquebuse de la ville de Dôle*, par M. Julien Feuvrier. C'est un exposé complet de l'organisation et du fonctionnement des anciennes compagnies de l'arquebuse, et, à ce titre, il a pour nous un intérêt particulier, une Société de ce genre ayant eu à Troyes une existence des plus brillantes, dont

Digitized by Google

témoignent les magnifiques vitraux que Linard-Gonthier avait faits pour l'hôtel de l'Arquebuse, et qui ornent actuellement la grande salle de la Bibliothèque municipale.

Séance du 21 janvier 1898. — Parmi les ouvrages offerts, signalons un album de 35 planches dessinées par M. Piat comme modèles d'art décoratif, pour donner une nouvelle impulsion à l'art français en vue de l'Exposition de 1900.

M. Piat, présent à la séance, ajoute qu'il donnera les originaux eux-mêmes au Musée.

M. le président rappelle avec quel dévouement M. Piat s'est toujours occupé des questions artistiques ; il le félicite et le remercie de ce don généreux qui va rehausser l'éclat du Musée fondé par lui, Musée appelé à faire naître et à développer le goût des œuvres d'art en même temps qu'à susciter des vocations artistiques.

Le président fait connaître que, dans le dernier numéro du *Moniteur scolaire* de l'Aube, l'inspecteur d'Académie, répondant au désir exprimé par le conservateur du Musée d'archéologie, vient d'inviter les instituteurs de son ressort à prêter leur concours à la Société académique, en lui signalant les découvertes effectuées et en provoquant les dons au Musée.

M. Le Clert énumère les dons offerts au Musée pendant le trimestre et, sur sa demande, des remerciements sont adressés aux donateurs.

Il dépose le manuscrit d'un important travail sur Romilly, accompagné d'une vue du château de Romilly en 1729. Les extraits, dont il donne lecture, mettent la Société à même d'apprécier l'intérêt de cette étude.

Il est procédé à l'élection du Comité de publication pour l'année 1898. MM. Pron, Forest, Dupont et Nioré, membres sortants, sont réélus.

M. Verpy, présenté à la séance mensuelle de décembre, est élu membre correspondant.

***

Société historique et archéologique de Chateau-Thierry. — *Séance du 4 janvier 1898.*

De nombreuses lettres de condoléances ont été adressées à la suite du décès de M. Vérette ; le secrétaire donne lecture de quelques-unes, émanant soit de collègues qui n'ont pu assister aux obsèques, soit de présidents de Sociétés correspondantes : MM. Chanoine Pignon, de Saint-Quentin ; Léguillette, de Paris ; Ferton, capitaine d'artillerie à Bonifacio ; Glinel, président de la Société académique de Laon ; comte de Dion, président de la Société de Rambouillet, etc.

Le secrétaire annonce la mort de M. Renaud, membre fonda-

Digitized by Google

teur de la Société ; il rappelle les signalés services qu'a rendus ce regretté collègue comme imprimeur des *Annales*, comme vice-secrétaire et trésorier. M. Renaud, dont la bonté et l'obligeance étaient très grandes, laisse d'universels regrets ; décédé le 29 décembre, il a été inhumé le vendredi 31 décembre. M. Renaud était âgé de 67 ans.

L'auteur de l'*Histoire de Château-Thierry* et d'un grand nombre de monographies relatives au diocèse et au département de l'Aisne, M. l'abbé Poquet, historiographe du diocèse de Soissons, membre honoraire de la Société à laquelle il appartenait depuis 1868, est décédé à Berry-au-Bac (Aisne) le 29 décembre. Il était doyen de Berry depuis 1857 et entrait dans sa quatre-vingt-dixième année. Les obsèques ont eu lieu dans sa paroisse le lundi 3 janvier.

A ces noms, il nous faut ajouter celui de M. l'abbé Guilliot, ancien curé d'Essômes, ancien doyen d'Oulchy-le-Château, doyen de Flavy-le-Martel depuis 1887. M. l'abbé Guilliot, qui vient d'être enlevé subitement, pour ainsi dire, par une congestion, était membre correspondant depuis l'année 1868.

Lecture est donnée du rapport sur les travaux de la Société en 1897.

A cause de l'extension donnée aux analyses des procès-verbaux mensuels, le compte-rendu de fin d'année ne peut être que fort concis. On ne peut passer sous silence, néanmoins, les diverses notices dues à la plume de M. Fr. Henriet : le château de Montmort ; le peintre Henri Pille ; le graveur Adolphe Varin ; la collection d'un amateur, pas plus que le charmant rapport, présenté par M. Maurice Henriet, sur les fêtes du centenaire de la Société d'Emulation d'Abbeville. Quelques autres mémoires ne sont point indignes de l'attention des amis de notre histoire locale : le tombeau de la Peyronie, le chirurgien philanthrope qui a possédé le château de Marigny ; la vie d'Anne de Caumont, duchesse de Saint-Pol, duchesse de Château-Thierry ; une nouvelle thèse sur notre La Fontaine, puis des documents ayant un grand intérêt sur les anciens usages de Fère-en-Tardenois... C'en est assez, ce semble, pour démontrer que cette année-ci, funeste par les deuils qu'elle a causés, n'est point inférieure aux précédentes en ce qui concerne les mémoires destinés aux *Annales* de 1897.

Nous devons à l'obligeance de M. Berthelé la communication suivante qu'il tient lui-même de M. Riomet, intituteur à Villeneuve-sur-Fère :

Inscriptions de cloches.

1° « Cloche de la ferme de Wallée : M. Pierre Chambellain, damoiselle Jehanne de Darlus, fille de M. le baron de Givray, 1607.

2° « Bénédiction de cloches à Villeneuve-sur-Fère : le dimanche sixième jour de novembre de cette année 1718, ont été bénites par moy curé soussigné les trois cloches de cette église ; la première a été nommée Anne-Jeanne-Marie-Nicole par messire Jean-

Digitized by Google

Baptiste Pinterel, chevalier, seigneur de Villeneuve et autres lieux, conseiller du roy, prévaut des trésoriers généraux de France en la généralité de Soissons, parrain, et dame Marie-Nicolle Petit son épouse, marraine, représentée par damoiselle Anne-Nicolle de Morienne.

« La seconde a été nommée Elisabeth-Catherine par messire Mathieu Payen, chevalier, seigneur de Montmort, conseiller du roy en tous ses conseils, maître d'hôtel ordinaire de Sa Majesté, son *parein*, représenté par messire Memmie de Bar de Bussy, écuyer, seigneur de Bussy et autres lieux, et dame Marie-Catherine Pinterel de Montoury sa *mareine*, représentée par damoiselle Elisabeth de Morienne.

« La troisième a été nommée Memmie-Georgette par messire Memmie de Bar de Bussy, écuyer, seigneur de Bussy et autres lieux, son *parein*, et damoiselle Marie-Catherine de Maupas, sa *mareine*, représentée par damoiselle Elisabeth de Morienne, et le *parein* et *mareine* représentant ont signez cy :

Signé : Anne-Nicolle DE MORIENE.
Elisabeth DE MORIENNE.
PINTEREL DE VILLENEUVE.
DE BAR DE BUSSY.
DUPUIS, curé. »

L'état civil de Villeneuve remonte à 1572, les cloches actuelles de l'église portent les dates de 1804 — 1827 — 1877.

Les cloches de Bruyères-sur-Fère portent les dates de 1816 — 1821 — 1825.

En 1825, le parrain était Thomas-Frédéric Moreau, la marraine Eugénie Véron, demoiselle.

***

SOCIÉTÉ LITTÉRAIRE ET HISTORIQUE DE LA BRIE. — *Séance du 9 décembre 1897.* — M. le président dépose sur le bureau comme dons faits à la Société :

1° Par M. l'abbé Bobard, curé-doyen de Lagny :

Études sur les Églises de La Ferté-sous-Jouarre ;

L'Invasion de 1814 et 1815 à La Ferté ;

Notice sur le baron de Lagny ;

Inauguration et bénédiction d'un bas-relief de Henri Chapu dans l'église du Mée (Seine-et-Marne), 12 septembre 1897 ;

Consécration de l'église du Mée, le 24 juillet 1893.

2° Par M. Paul Ravaisse, professeur à l'école des langues orientales :

Ismaïl-Pacha, khédive d'Égypte, 1830-1895 (Extrait de la Revue d'Égypte). Notes historiques.

3° Par M. Albert Melaye : Une *Notice généalogique sur les seigneurs de Nantouillet.*

Digitized by Google

Par le même : *Un portrait de Lefèvre, né à Meaux en 1764.*

4° Par M. Muller : La *Revue de Champagne et de Brie ; Les anciennes résidences de la noblesse française.*

5° Par M. Lemarié : *La Petite Gazette* de Dammartin.

6° Par M. Barigny : deux médailles.

M. le président donne connaissance d'une spirituelle lettre de M. Paul Ravaisse, en réponse à une lettre de M. Andrieux lui faisant part de son admission au nombre des membres correspondants de la Société littéraire et historique de la Brie.

M. Muller explique qu'il a été cédé tout récemment à Paris, à M. le baron Schickler, par un libraire doublé d'un bibliophile, M. A. Claudin, un exemplaire des *Commentarii initiatorii in quatuor evangelia*, etc., in-folio de près de 400 pages, extrêmement rare. Au bas de la page du dernier feuillet, on trouve la suscription suivante :

Meldis, impensis Simonis Colinæi anno salutis humanæ MDXXII, mense junio.

M. Le Blondel observe que malgré tout l'honneur qu'en retirerait la ville de Meaux, il n'a été encore trouvé aucun document confirmant cette attribution qui a intrigué bien des bibliographes. Il ne croit pas au fonctionnement, même passager, d'une imprimerie à Meaux au XVIe siècle, et il fait remarquer que la beauté de l'exécution du volume indique de la manière la plus probante qu'il a été imprimé à Paris.

On sait que Lefèvre d'Etaples s'était retiré à Meaux auprès de Guillaume Briçonnet, son ami ; c'est en effet en cette ville qu'il composa ses commentaires sur les Evangiles. Déjà, en 1520, Simon de Colines avait imprimé pour G. Briçonnet, grâce à la protection de Lefèvre d'Etaples, un volume de Sermons. Simon de Colines fut chargé naturellement de l'impression des *Commentaires*, et on peut dire qu'il s'en tira à son honneur. De l'aveu des plus fins amateurs, ce volume est peut-être le plus beau de ceux sortis des presses du célèbre imprimeur.

Dans tous les cas, c'est le seul volume que l'on connaisse de cette époque portant le nom de la ville de Meaux. On cite aussi un autre petit volume imprimé au XVIIe siècle, qui porte la suscription de Meaux. Cette indication est également fausse.

Elle s'explique par la faveur accordée par l'éditeur de remplacer son nom sur la couverture et même sur le titre des ouvrages qu'il publie, par celui d'un confrère, à charge par ce dernier de souscrire à un certain nombre d'exemplaires.

Il résulte des recherches faites par plusieurs bibliographes, que ce n'est qu'au commencement du XVIIIe siècle, sous l'épiscopat du cardinal de Bissy, successeur immédiat de Bossuet, qu'une modeste imprimerie fut créée à Meaux par Frédéric Allard.

Il n'en est pas moins regrettable que la bibliothèque de Meaux

Digitized by Google

n'ait pu acquérir ce curieux volume qui ferait bonne figure à côté des raretés bibliographiques qu'elle possède.

M. Le Blondel donne ensuite quelques indications relatives au meldois Lefèvre, représenté dans une lithographie offerte par M. Melaye.

Sous l'anagrame de Verfèle, Lefèvre a publié plusieurs ouvrages en prose et en vers ; nous citerons les suivants : *Voyage à Saint-Fiacre*, *Voyage à Ermenonville* (prose et vers), et la *Suprématie du fromage de Brie* (en vers).

Denis Lefèvre fut secrétaire général de la trésorerie publique, de 1792 à 1823. C'était une fonction importante. Il est décédé à Paris en 1837. Une nouvelle édition de *La suprématie du fromage de Brie*, précédée de la biographie de cet illustre oublié, natif de Meaux, est en préparation.

La parole est ensuite donnée à M. Gassies, qui dirigeait, en qualité de vice-président, la promenade à Dammartin et Nantouillet, en l'absence de MM. Droz et Müller. Il retrace les principales étapes de cette intéressante journée, et fait circuler des épreuves photographiques prises à Dammartin et Nantouillet au cours de l'excursion. Il rappelle le bienveillant accueil dont les membres de la Société ont été l'objet de la part de MM. Lemarié et Mélaye, et de Mme Tartier, grâce à l'obligeance de laquelle le château du cardinal Duprat a pu être visité.

Séance du 13 janvier 1898. — M. le président procède au dépouillement de la correspondance.

M. Delacour, obligé de quitter l'arrondissement, envoie sa démission et adresse en même temps une note qui lui avait été demandée sur la lecture qu'il a faite relativement à une représentation dramatique au collège de Meaux en septembre 1657, sous l'épiscopat de l'évêque Séguier.

Sont élus membres titulaires : MM. Courcier et Defoix, et membre correspondant : Mlle Dufaux de la Jonchère, presentés à la dernière séance.

M. le président dépose sur le bureau, comme dons faits à la Société :

Par M. Héron de Villefosse, les trois numéros de mars, juillet et août 1897 de la *Revue de Champagne et de Brie*.

M. Barigny expose l'état des comptes financiers de la Société pour 1897.

Ils se décomposent comme suit :

Les recettes s'élèvent à.	792 85
Les dépenses à	633 44
(Dans ce dernier chiffre, les dépenses relatives à la séance solennelle du mois de juin 1897, figurent pour 264 fr. 65 c.)	
Excédent de recettes.	159 41

Digitized by Google

Il reste à recevoir, pour les années 1895, 1896 et 1897	320 »
Ajoutant le montant d'un livret de Caisse d'épargne en capital et intérêts à fin de 1897, soit.	1.198 36
On a un actif total de . . .	1.677 77

M. Gassies donne lecture d'une étude adressée par M. Ravaisse, membre correspondant, sur l'*Art musical chez les Arabes*. Après avoir défini la musique d'après les Grecs, M. Ravaisse nous parle d'abord des *châïr*, nomades de l'Arabie, des chanteurs primitifs du temps de l'*Ignorance*, qui ont légué leurs traditions aux Arabes musulmans. La musique et la poésie arabes ont le désert pour berceau, et la première chanson née tout naturellement dans le désert, c'est la mélopée monotone et grave, vraiment originale, que scandait l'amble régulier du chameau. M. Ravaisse étudie ensuite les divers rythmes lyriques des Bédouins ; il note comme un fait important l'apparition du *tétracorde* ou *mizâr*. Il y eut alors en Arabie une véritable levée de théorbes, et l'on cite jusqu'à deux cents noms de poètes musiciens entre Mohabill et Mahomet.

La lyrique nouvelle est contemporaine, ou à peu près, de la grande réforme politique qui fit des Arabes une nation.

Mais tous ces trésors poétiques sont aujourd'hui perdus, et il faudrait reconstituer ces archaïques chefs-d'œuvre d'après les notations existantes, mais restées lettres mortes.

M. Ravaisse termine ce premier chapitre d'une étude pleine de promesses par une anecdote, qui est le trait d'union entre la période anté-islamique qu'il vient d'étudier, et la période inaugurée par l'ère de l'Hégire au VIIe siècle. D'après le poète mekkois Haçan, fils de Thabit, qui fut secrétaire de Mahomet, il y eut en Arabie de véritables cours poétiques, où des Arabes, chrétiens il est vrai, récompensaient généreusement les poètes.

***

LISTE DES DONS FAITS AU MUSÉE DE TROYES PENDANT LE QUATRIÈME TRIMESTRE DE L'ANNÉE 1897 :

Archéologie.

Mme Vaudé, née Martin, à Brienne-le-Château : — Une pointe de lance, en bronze, trouvée à Brienne-la-Vieille. Époque gauloise.

De Villemereuil, membre associé, au château de Villemereuil : — Quatre fragments de tuiles provenant des graviers de la commune d'Isle-Aumont, situés sur la déclivité qui s'étend vers la Mogne, entre Roche et Virloup, au lieudit *Pont-Lavau* et *La Charmotte*. En cet endroit, la grève est recouverte de 60 à 80 centimètres de terre végétale. Deux de ces tuileaux ont été trouvés à la base de la couche d'humus, tout près de la grève pure ; les deux autres étaient seulement à 15 ou 20 centimètres du sol. L'argile

Digitized by Google

qui a servi à les pétrir n'est pas la même pour trois d'entre eux. — Si le terrain dont ils proviennent peut être considéré comme un dernier dépôt du diluvium, et non comme une alluvion de la Mogne, ces morceaux de terre cuite présenteraient un grand intérêt archéologique, car ils auraient été fabriqués avant ou pendant la formation de ce dépôt.

La Compagnie des chemins de fer de l'Est et M. Kaufmant, ingénieur principal : — Trois crânes humains dont l'un, de grande dimension, semble être celui d'un homme ; — Une ampoule ; un goulot de flacon orné d'une collerette sur laquelle reposent deux anses adhérentes au goulot et placées en regard l'une de l'autre ; plusieurs fragments d'un petit gobelet, le tout en verre ; — Deux vases en terre noircie, dont l'un est incomplet, et plusieurs fragments de vases semblables ; — Un petit gobelet en terre rouge ; deux écuelles en terre de même couleur, endommagées, et deux vases en terre séchée au soleil ; — Une pointe de javeline en fer ; — Un très curieux bracelet, sorte de disque large et mince en grès vert ou jadéite, renfermant encore les os de l'avant-bras ; — Une petite bague en bronze, tige plate taillée à facettes à l'extérieur. — Tous ces objets ont été découverts à Romilly-sur-Seine en 1888, lors de l'agrandissement de la gare, dans des sépultures antiques placées à 60 mètres environ à droite de la culée ouest du pont sur lequel passe le chemin conduisant au cimetière et à la ferme neuve du château (kilom. 128-150 de la ligne de Paris à Belfort). Il existe en cet endroit un cimetière, encore inexploré, datant des premiers temps de l'occupation franque. — Une dent d'ours provenant de la balastière de Beaulieu, près de Nogent-sur-Seine ; — Une épingle en bronze trouvée non loin de Malay (Yonne), à 2m80 de profondeur, dans les fouilles de l'aqueduc des eaux de la ville de Paris (ligne de Sens-Châlons, kilom. 150-650).

Numismatique et sigillographie.

Marcel Collet, propriétaire à Villechétif : — Six monnaies anciennes, parmi lesquelles figurent : un petit billon de François Ier ; un gros ou double sol d'Henri III ; un double sol de Louis XV ; une pièce suisse, une monnaie lorraine, etc...

Kaufmant, ingénieur principal de la Compagnie de l'Est, à Troyes : — Un mereau ou jeton en laiton portant sur sa face un écu semé de France et sur son revers une rosace fleurdelisée. La légende + AVE.MARIA.GRACIA.PLEN. figure sur les deux côtés. XIVe siècle. Trouvée à Troyes.

Mlles Hérault, à Tonnerre : — Une médaille en argent décernée, en 1875, par la Société générale de Secours mutuels de Troyes à M. Louis-Pierre Mortinet, ancien trésorier.

Abit, contrôleur des télégraphes en retraite, à Troyes : — Deux très belles reproductions de médailles, l'une de Napoléon III, empereur, par Caqué ; l'autre de la République Française, par Gayrard. Ces galvanoplasties sont destinées à compléter la série

Digitized by Google

de médailles de souverains français, dite collection Caqué, donnée au Musée par Mme Mitantier.

Georges Kaperski, à Troyes : — La reproduction galvanique argentée d'une médaille représentant Robespierre (1759-1794). Buste en profil à droite.

M. et Mme Salvy, boulevard du Quatorze-Juillet, à Troyes, au nom de leur fille défunte, Mlle Louise Salvy : — Quatre assignats (de 10 sous, 20 sous, 50 sous et 5 livres) émis par la première République Française ; — Six monnaies romaines, françaises et étrangères, plus un bouton d'habit datant de la première République.

Malatras, adjoint au maire de Ruvigny : — Un cachet breloque, en cuivre jaune, trouvé dans un champ près de Ruvigny. Il porte, gravées en creux, trois tiges fleuries et juxtaposées sur une terrasse. Légende : DIE GEMEINE ZVR TREHNAH. — Appendice en fer de lance. XVIIIe siècle.

Daguin, juge de paix à Lille, membre correspondant : — Une empreinte sur cire rouge du sceau de la trésorerie du Chapitre de Langres ; — Trois cartons portant 86 empreintes de sceaux, parmi lesquelles figurent celles de trois cachets différents aux armes de Mgr Ravinet, évêque de Troyes.

* * *

Bienfaiteurs de la Bibliothèque de Reims pendant l'année 1897. — Comme les années précédentes, la Bibliothèque de Reims a reçu de nombreux bienfaiteurs des séries d'ouvrages en tous genres, qui sont pour beaucoup d'entre eux leurs propres publications ou les produits de leurs presses. Ne pouvant donner ici les titres de tant de volumes et de brochures diverses, nous tenons à produire du moins les noms des auteurs et des donateurs, comme un légitime témoignage de gratitude de la part de la Ville.

Voici donc la liste, dans l'ordre chronologique, des Villes, des Sociétés publiques ou particulières et des personnes généreuses, la plupart nos compatriotes :

I. — *Donateurs de livres.*

L'État (Ministère de l'Instruction publique et du Commerce), 109 ouvrages ou sujets d'ouvrages, revues, etc.

L'Institut de France.

Le Gouvernement belge et l'Académie royale de Belgique.

Les Villes de Paris, de Marseille et de Reims.

Le Conseil général de la Marne.

La Société de Charité maternelle.

L'Union des Femmes de France.

L'Académie de Reims.

Le Comice agricole de Reims.

La Ligue de l'Enseignement.

Digitized by Google

Les Établissements économiques rémois.
Le Syndicat du commerce des vins de Champagne.
La Fourmi.
L'Espérance.
La Société d'étude des sciences naturelles.
La Société de médecine.
La Société d'horticulture et de viticulture.
Le Photo-Club.
Les Associations amicales du Lycée, du Pensionnat des Frères et des autres établissements d'enseignement.
Les Directeurs des journaux et revues diverses de Reims.
MM. Anatole de Barthélemy, de l'Institut (plusieurs envois importants).
le baron J. de Baye.
Caillot, avocat.
l'abbé Misset, directeur de l'École Lhomond.
Thierry. imprimeur.
Dr Pol Gosset, à Reims.
A. Baudon, à Reims.
H. Jadart, bibliothécaire.
H. Menu, employé.
V. Charlier, employé.
H. Loriquet, archiviste.
Hugueny, professeur à l'Ecole des Arts industriels.
Charles Arnould, négociant en vins de Champagne.
Bugg, imprimeur.
Keidel.
A. Jacquier, à Reims.
Houdart.
Blondel, agrégé de l'Université.
E. Dubois, négociant.
Louis Morin et Baltet, à Troyes.
Bellevoye, graveur à Reims.
Henri Paris, avocat.
Alph. Gosset, architecte.
Lucien Monce, imprimeur.
Lassalle, conseiller municipal.
Dr Langlet, professeur à l'Ecole de Médecine.
B. Prost, inspecteur des bibliothèques.
Bazin de Bezons, proviseur du Lycée.
Lavalley, bibliothécaire de Caen.
Ostermann, professeur.
Dr E. Doyen, à Reims.
l'abbé Chevallier, curé de Montbré.
l'abbé Etienne Georges, de Troyes.
Janssen, de l'Institut.
l'abbé Ch. Cerf, chanoine.
Paul Pellot, de Rethel.

Digitized by Google

MM. Demogue, docteur en droit.
J. Boullaire, ancien procureur de la République.
Pol Marguet, secrétaire du Comice agricole.
Glinel, de Laon.
J. Laurent, professeur d'histoire naturelle.
N. Legrand, à Reims.
le comte de Marsy, à Compiègne (nombreux envois)
Eugène Courmeaux, bibliothécaire honoraire.
le vicomte Du Pin de la Guérivière.
Nouvion-Jacquet et Cordier, à Reims.
Émile Lefèvre.
le comte de Vallerand.
Pélicier, archiviste de la Marne.
Dr Bourgeois, à Reims.
Ch. Richard, adjoint au maire.
Dubuisson.
Dr Duguet, à Paris.
Ch. Givelet, archéologue.
H. Matot, imprimeur.
Deligny, à Reims.
Pellier, à Reims.
Duny, imprimeur.
le lieutenant Fourlinie.
l'abbé Landrieux, vicaire général.
G. de Beauvallon.
l'abbé Bernard, curé de Lhuître (Aube).
F. Langlet, directeur de la voirie.
J.-B. André.
Mme Godin, à Guise (Aisne).

II. — *Donateurs de Manuscrits et d'Autographes.*

MM. le Dr Guelliot.
H. Menu.
Collinet, artiste peintre.
Dr Pol Gosset.
le chanoine Cerf.
André Maurel, de Paris.
F. Michaud, libraire.

III. — *Donateurs d'Estampes, Photographies, Chromolithographies, etc.*

MM. le baron de Baye.
V. Charlier.
A. Lhote, de Châlons.
Gillen, menuisier de la ville.
Vasnier, pour la maison Pommery.
le Bureau d'hygiène.
Abel Jamas.

Digitized by Google

MM. Paul Martin.
Ville de Paris.
Matot-Braine.
l'abbé Chevallier.
J. Justinart, imprimeur.

***

Pierre de Montereau. — Le *Petit Journal* publie, à la suite de divers articles consacrés à la biographie du grand architecte de la Sainte-Chapelle de Paris, l'intéressante lettre ci-jointe, due à la plume autorisée de M. Paul Quesvers :

Montereau-fault-Yonne, 26 septembre.

« Monsieur le Rédacteur,

« Je viens de lire les articles que le *Petit Journal* a publiés dans ses numéros des 23 et 24 septembre sur Pierre de Montereau.

« Le débat est-il clos ou me permettez-vous d'ajouter quelques lignes ?

« Puis-je, en attendant que les finances de la ville de Montereau-fault-Yonne lui permettent d'élever une statue au plus illustre de ses enfants, venir à mon tour revendiquer pour elle un honneur qui ne lui est contesté que depuis cent ans à peine ?

« Et tout d'abord, il n'y a pas de confusion possible entre Eudes de Montreuil et Pierre de Montereau : le premier était un architecte militaire qui accompagna saint Louis en Terre sainte, où il éleva les fortifications de Jaffa, et fut inhumé à Paris, en 1289, dans l'église des Cordeliers, entre ses deux femmes ; le second était un architecte civil et religieux qui n'eut qu'une femme nommée Agnès, mourut en 1266 et fut inhumé dans l'église de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés.

« Sept villes de la Grèce se disputaient, dit-on, la gloire d'avoir donné le jour à Homère ; notre architecte n'en est pas là, car jusqu'à présent, il n'est revendiqué que par un chef-lieu de canton, une commune et un hameau aujourd'hui disparus. Mais de quel pays est réellement l'architecte de la Sainte-Chapelle ? De Montreuil-sous-Bois, de Montereau près de Montreuil, ou de Montereau (Seine-et-Marne) ?

« De Montreuil-sous-Bois, avance le pays intéressé et, à l'appui de sa thèse, il invoque le témoignage de l'abbé Lebeuf et de tous ceux qui l'ont copié, y compris Emile de La Bédollière, le dernier venu, qui affirme avec un sérieux imperturbable que le nom de Montereau (Seine-et-Marne), « est toujours suivi de *Sancti Martini* ». Où diable ce bon La Bédollière a-t-il vu cela ?

« De Montereau, près de Montreuil, insinue l'abbé Lebeuf.

« De Montereau (Seine-et-Marne), affirment Félibien, Lobineau, Moréri, Emeric David, etc., et une tradition plusieurs fois séculaire qui a bien, ce me semble, quelque valeur.

Digitized by Google

« Car il ne faut pas le perdre de vue, c'est l'abbé Lebeuf qui, près de cinq siècles après la mort de Pierre de Montereau, a le premier émis des doutes sur le lieu de sa naissance. Certes, l'autorité du savant auxerrois est considérable, mais est-il infaillible ? L'abbé Lebeuf, comme beaucoup d'historiens qui s'occupent spécialement d'une province ou d'une ville, avait une tendance à englober le plus d'illustrations possible dans son *Histoire du diocèse de Paris* ; mais, à l'appui de son affirmation, il n'apporte aucun document, aucune preuve, aucun argument, si ce n'est celui qu'il tire de l'épitaphe de la femme de Pierre, épitaphe ainsi conçue :

CI GIST ANNÈS,
FEMME JADIS FEU MESTRE PIERRE DE MONTEREUL.

« L'argument est faible, car je pourrais fournir vingt textes du Moyen-âge dans lesquels Montereau-fault-Yonne est appelé *Montereul* et même *Montreuil*. Aussi Emeric David, dans le tome XIX de l'*Histoire littéraire de la France*, dit-il avec beaucoup de bon sens que « tous les rapprochements de l'abbé Lebeuf, fussent-ils « justes, n'offriraient pas une raison suffisante pour faire rejeter la « tradition suivie jusqu'aujourd'hui », c'est-à-dire cette tradition six fois séculaire qui fait naître à Montereau-fault-Yonne l'illustre architecte de la Sainte-Chapelle.

« Veuillez agréer, Monsieur le rédacteur, mes civilités les plus empressées.

« Paul Quesvers. »

***

Les inscriptions lapidaires et les graffiti de l'église de Lhuître. — Jamais les recherches et les travaux d'histoire locale n'ont été poussés avec plus d'ardeur que de nos jours ; tous les fonds d'archives publiques ou privées, toutes les sources auxquelles on peut puiser un document, un renseignement, un fait ou une tradition sont minutieusement fouillés, compulsés, interrogés pour leur arracher leur secret.

Mais il est cependant une source de renseignements, féconde en résultats imprévus, qui est à la portée de tout le monde, et paraît avoir échappé à la sagacité des chercheurs, ou, du moins, avoir été peu consultée jusqu'ici. Nous voulons parler des inscriptions lapidaires spontanées, souvent anonymes, que l'on trouve écrites au crayon ou gravées à la pointe du couteau sur les monuments publics, et particulièrement sur les murs des églises.

Sans doute, la plupart de ces noms et de ces notes, laissés par les visiteurs, en souvenir de leur passage, comme on signe sur un album ou sur un registre de grande maison, n'offrent pas beaucoup d'intérêt, et sont plutôt fastidieux et ridicules; mais on y découvre aussi, parfois, des noms, des faits et des réflexions qui méritent d'être recueillis et conservés pour l'histoire locale. Nous pensons même qu'il y aurait un travail d'ensemble très curieux à faire, en

Digitized by Google

condensant les meilleures de ces inscriptions dans un recueil départemental que les chroniqueurs auraient intérêt à consulter. C'est pourquoi nous avons cru devoir appeler l'attention de la Société académique de l'Aube sur cette question.

Voici, du reste, à titre de spécimen, quelques notes que nous avons relevées sur les murs de l'église de Lhuitre, principalement à l'intérieur de la tourelle de l'escalier du clocher :

1600. — Denis Collet, prestre-prieur de Luistre.

1607. — Edme Remy, recteur d'escolle.

1617. — Hilaire Remy, recteur d'escolle.

1645. — « Le jour de la Saint-Martin (11 novembre 1645), au « matin, il y a eu quatre personnes qui ont esté « noyez *(sic)*, auprès du moulin de Ramerupt, en « allant à la foire de Pougy. »

1691. — « Fait par Pierre Lefébure, bon garçon, demeurant à « Lhuistre, proche de l'église, controlleur de ce « lieu. »

1709. — « Le jour de l'Assomption 1709, il y a eu quatre baptes- « mes et quatre enterrements à Lhuistre. »

1711. — Nicolas Collet, recteur d'école.

1728. — « Ce jourd'huy huit de may 1728, j'ay esté voir les « vignes, et j'ay trouvé qu'elles alloient fort bien. On « y voit des raisins deux à trois par branche, et « encore qu'il en pousse sur les chouches *(sic)*. *Jean-* « *Baptise Leudot.* »

1732. — « Le lundy des Rogations, M. Godet, de Saint-Hilaire- « mont (prieur-curé) a décampé de Lhuistre. Bon « voyage ! »

1732. — Jean Pasquot, recteur d'école.

Arsène Thévenot.

***

La troisième Mission du baron de Baye. — Après un séjour de cinq mois en Sibérie et au Caucase, M. le baron de Baye vient de rentrer en France et a été reçu le 16 décembre, à l'Elysée, par le Président de la République. C'est plus spécialement au point de vue archéologique et ethnographique que M. de Baye a rempli la mission que lui avait confiée M. Rambaud, ministre de l'Instruction publique ; mais les observations qu'il a enregistrées au cours de son exploration sont de nature à être particulièrement profitables à l'exportation française.

Au cours d'une conférence qui sera incessamment organisée au siège de la Société de géographie, M. de Baye présentera sur ce dernier point des remarques convaincantes. Nous espérons que notre distingué compatriote se fera entendre devant l'Académie de Reims, comme déjà il l'a fait. Voici, en attendant, le récit succinct de M. de Baye à l'un de nos confrères parisiens :

Digitized by Google

« Mon troisième voyage en Sibérie, dit M. de Baye, n'aura été ni moins instructif au point de vue de l'histoire des divers pays que j'ai traversés, ni moins fécond en renseignements sur les différentes populations qui les habitent, que celui que j'avais déjà entrepris en 1896.

« Pendant un court séjour dans le gouvernement de Penza, j'ai pu recueillir une collection très remarquable de costumes et d'objets d'usage journalier. Mon hôte le prince Mirsky, gouverneur de Penza, qui est un très fervent ami de la France, m'a initié aux coutumes des Mordvines et des Méchériaks qui peuplent cette région.

« Cette partie de la Russie est, du reste, en voie constante de progrès, et j'ai eu la joie d'assister à l'inauguration d'une école des arts industriels analogue à celle qu'avait créée Bogoronzoff.

« Après avoir traversé l'Oural, où j'ai également complété mes collections et étudié les exploitations aurifères des tourbières du lac Tchighir, j'ai suivi la ligne du chemin de fer transsibérien jusqu'à Krasnoïarsk. Je dois tout d'abord faire part des nombreux progrès accomplis sur cette ligne depuis mon dernier voyage. La vitesse des trains s'est accrue ; des ponts ont été construits ; partout où l'on a établi des stations, de petits villages se forment, car il ne faut pas oublier qu'à 300 kilomètres et au delà de la voie du Transsibérien, le pays est très habitable.

« Les paysans russes ne l'ignorent pas ; il y a une émigration continue de tous les peuples de Russie vers cette région de la Sibérie, et leur foi est si grande dans l'avenir de ce pays neuf, qu'ils abandonnent chez eux leurs terres et leurs maisons pour se rendre dans les contrées que le gouvernement leur désigne. Mais cet établissement de colons ne va pas sans de lourdes dépenses, car il faut fournir des guides aux émigrants, et le gouvernement se voit dès lors contraint de modérer cette curieuse tendance que l'on constate depuis quelque temps chez les paysans russes.

« Il est cependant certaines régions, le long du Transsibérien, qui sont plutôt défavorables au voyageur : ainsi dans les steppes Kirghizes, malgré tous les efforts faits au moyen de puits artésiens d'immense profondeur pour aller chercher des nappes d'eau potable, on n'a encore découvert qu'une eau salée, très purgative et absolument désagréable pour les Européens.

« L'aspect du pays change, du reste, complètement lorsque l'on arrive à Krasnoïarsk ; aux régions tristes que l'on vient de traverser succèdent des panoramas riants formés par une ramification des monts Saïan. Krasnoïarsk est construite sur la rive de l'Iénisseï ; le Transsibérien y traversera le fleuve sur un pont commencé en 1896 lors de mon précédent voyage ; il est maintenant en bonne voie de construction, et, malgré les inconvénients que font subir aux ingénieurs les fortes crues de l'été qui transforment le fleuve en vrai torrent, il sera terminé en 1899.

Digitized by Google

« On devine quels avantages la Russie trouvera dans son achèvement, le chemin de fer Transsibérien devant alors aller sans discontinuité jusqu'au Baïkal, presque à la frontière de Chine.

« Je crois que Krasnoïarsk est destinée à prendre une importance considérable, peut-être au détriment de Tomsk, qui n'est reliée au Transsibérien que par un tronçon de voie ferrée, tandis que Krasnoïarsk sera directement desservie par la grande ligne et est de plus sur les rives de l'Iénisseï, qui est très aisément navigable. J'insisterai comme il convient sur une observation que j'ai pu faire pendant mon séjour à Krasnoïarsk : c'est que, tandis que nos exportateurs paraissent montrer la plus grande indifférence pour importer dans ces contrées tous les produits dont manque la Russie, les Allemands et les Anglais font remonter par l'Iénisséï des stocks considérables de marchandises.

« Je signalerai, dit-il, les curieuses tentatives qui se poursuivent actuellement en vue de l'acclimatation du thé dans le Caucase ; j'ai visité, lors de mon retour, quelques-unes de ces plantations, et si, comme tout le laisse espérer, les expériences réussissent, ce sera une nouvelle source de richesses pour cette contrée déjà si favorisée par ses merveilleux vignobles. »

***

Dons a la Bibliothèque de l'Archevêché de Reims. — Son Em. le cardinal Langénieux vient de déposer à la Bibliothèque de l'Archevêché de Reims les pièces suivantes :

1° Acte de vente (mai 1312).

Vente, par les chanoines de l'église de Reims, d'une maison sise devant les fossés dans la ruelle qui mène du marché aux laines à l'église Saint-Hilaire, à Grégoire de Cath, bailli du chapitre de Reims, et à Belle, son épouse, moyennant une rente annuelle de 10 sols parisis.

2° Acte de 1436, par lequel Jean de Witry, chanoine de Reims et receveur des subsides du clergé, exempte de tous droits et redevances imposés par le roi de France ou le connétable, les religieux de l'ordre de l'Hôpital de la ville de Reims.

3° Vidimus de 1491 (1492), d'une charte de l'empereur Conrad II, par laquelle il accorde différents privilèges à Eudes, abbé de Saint-Remi, lorsqu'il visitera, en Allemagne, les terres dépendantes de son ordre.

4° Lettre du 23 janvier 1698, des RR. PP. Jacques Picard, Pierre Pommereau, Louis Legrand et Isaac Martineau, S. J., présentant leurs excuses à l'archevêque de Reims, Ch.-Maurice Le Tellier. Ils avaient laissé paraître une remontrance anonyme contre l'ordonnance de l'archevêque en date du 26 juillet 1697.

5° Lettre du cardinal de Bouillon (1707), demandant le siège de Reims pour l'abbé d'Auvergne, son neveu.

Digitized by Google

6° Le cachet de Blaise Pascal, légué par Mgr Tourneur, avec la note suivante, écrite par M. le chanoine Jolinet :

Reims, 14 septembre 1854.

« Ce cachet de Blaise Pascal a été longtemps en la possession « de M. Jean-Baptiste Savoye, ancien négociant, fort connu à « Reims par son attachement au parti janséniste. A sa mort, il est « passé comme objet de curiosité entre les mains de M. Malherbe, « curé de Notre-Dame de Reims, et à la mort de celui-ci, son « petit-neveu, l'abbé Jolinet, chanoine, en a hérité.

« Aujourd'hui, il en fait don à M. l'abbé Tourneur, aumônier « du Lycée impérial, académicien, archéologue, etc. »

***

L'herbier de J.-J. Rousseau au chateau de Baye. — M. Jansen, bibliothécaire de la ville de Berlin, a fait paraître en 1885 un livre intitulé : *Rousseau considéré comme botaniste.* « Depuis longtemps, dit-il, la plus grande partie de l'herbier de Rousseau, ainsi que tous les écrits du philosophe sur la botanique, se trouvent en la possession du Musée botanique de Berlin, sans que la direction de cet établissement ait pu établir à quelle époque, comment et pourquoi ces précieuses reliques étaient arrivées jusqu'ici. »

Rousseau avait composé plusieurs herbiers.

L'un d'eux a été vendu en 1823 au Musée Européen à Paris : il avait été donné, par Thérèse Levasseur, à Le Bègue de Presle, médecin et ami de Rousseau.

Un autre herbier, composé de douze volumes, est conservé au château de Baye ; un troisième appartient au marquis actuel de Girardin.

Un herbier que Rousseau composa pour Mme Delessert, née Boy de Latour, se trouve au Muséum d'histoire naturelle de Paris. Mme Delessert était nièce de Mme Arnal.

A la mort du marquis de Girardin, les nombreux volumes de plantes recueillies et séchées par Rousseau furent divisés entre les enfants du propriétaire d'Ermenonville. La part échue à Sophie de Girardin fut offerte par elle, après son mariage avec le comte de Bohm, au roi Frédéric-Guillaume de Prusse, dont son mari était chambellan.

Voici la lettre par laquelle le souverain en accuse réception ; l'original est conservé dans les archives de la famille de Baye :

« *A Madame la marquise de Bohm, née marquise de Girardin.*

« Madame la Comtesse,

« J'accepte avec reconnaissance l'herbier de Jean-Jacques Rous- « seau que vous avez bien voulu me faire offrir par le directeur « Henry. Je sais apprécier ce souvenir d'un homme célèbre, et la

Digitized by Google

« main qui le donne en relève encore le prix à mes yeux. Je me « félicite de trouver l'occasion de prouver mon estime à une « femme aussi distinguée par ses qualités personnelles et par ses « vertus, et je vous prie de croire que je serai toujours charmé « d'être appelé à vous en donner des preuves.

« Je suis votre bien affectionné.

« FRÉDÉRIC-GUILLAUME. »

« Berlin, ce 27 mai 1825. »

Cette lettre est écrite entièrement de la main du roi Frédéric-Guillaume III, roi de Prusse, né en 1770, mort en 1840.

L'herbier se trouve actuellement dans le nouveau Musée du jardin botanique impérial de Berlin ; il est rangé dans une petite armoire sur le fronton de laquelle se trouve l'inscription : *Vitam impendere vero.* Les plantes sont attachées par un fil d'or.

(Gaulois.) Baronne DE BAYE.

***

NOUVELLES ACQUISITIONS DU MUSÉE DE REIMS. — Le Comité du Musée de Reims vient d'acquérir un portrait au pastel, signé *Nanteüil, 1662*, et encore encadré dans sa bordure de l'époque. Il vient d'être installé dans la grande salle du Musée, non loin du dessin de la Vierge, que nous possédons de longue date, et signé *R. Nantüeil F. Parisiis, An. 1654.*

La Bibliothèque possède l'œuvre entière des portraits gravés par l'illustre artiste rémois.

Le Musée vient de recevoir en même temps une nouvelle collection d'objets franco-russes, due à la libéralité de M. Philippe-Deschamps, de Paris.

***

UNE PATRIOTE. — Mlle Marie Cosne, receveuse des postes et des télégraphes à Dommartin-sur-Yèvre (Marne), vient d'obtenir du ministre des Finances, à titre exceptionnel, une pension entière de retraite, après vingt-huit années de loyaux services.

Mlle Cosne a débuté, pendant l'Année terrible, à l'âge de vingt ans, à Sampigny (Meuse).

A cette époque inoubliable, les courriers et les facteurs des postes ne pouvaient plus circuler, surveillés qu'ils étaient par les soldats de l'armée allemande, qui s'emparaient des dépêches, et les retenaient prisonniers.

Souffrant dans son patriotisme d'un tel état de choses et n'écoutant que son courage, qui était au-dessus de son âge et de son sexe, Mlle Cosne s'entendit avec M. Desfourneaux, alors receveur des postes à Commercy, afin de faire parvenir à destination les nombreuses correspondances qu'elle recevait chaque jour dans son bureau, apportées par des agents secrets connus d'elle seule.

A partir du jour de cette entente, on vit quotidiennement cette

Digitized by Google

jeune fille, — cette enfant plutôt, — quitter Sampigny tous les soirs vers cinq heures, par tous les temps possibles et par des voies différentes, pour se rendre à Commercy, ville distante de dix kilomètres, et traverser les postes allemands, un panier à la main, la tête haute, pour aller remettre à M. Desfourneaux les correspondances journalières qui lui étaient parvenues.

Ses fréquents déplacements furent bientôt remarqués par l'ennemi.

On l'arrêta un jour et on la conduisit au feld-maréchal de Moltke, major général des armées allemandes, qui lui demanda l'explication de ses voyages si répétés.

Fixant sur le général des yeux pleins d'une noble assurance, sans qu'elle laissât percer la moindre émotion, elle lui répondit :

« Général, je remplis chaque jour mes devoirs de famille. Ouvrez mon panier, et vous constaterez par vous-même qu'il est vide. J'ai des poches ; si vous le désirez, je vais les retourner devant vous ; ou, si vous le préférez, faites-moi fouiller, afin de vous assurer que je n'ai rien sur moi de suspect qui puisse vous porter ombrage. »

Voyant l'assurance de cette noble enfant, de Moltke la fit relâcher et ordonna qu'on la mît en liberté.

Elle en profita pour aller remettre au receveur principal, M. Desfourneaux, les nombreuses correspondances qu'elle cachait dans son corsage.

La guerre terminée, le directeur départemental des postes et des télégraphes à Bar-le-Duc, M. Duportal, instruit de cette noble et belle conduite, adressa à Mlle Cosne une lettre de félicitations, et l'administration supérieure, pour la récompenser de son dévouement, lui envoya, à titre d'indemnité, une somme de 300 francs.

Dix ans plus tard, en 1880, Mlle Cosne quittait Sampigny, emportant l'estime et les regrets de la population tout entière, pour occuper le poste de receveuse au Coudray-Saint-Germer (Oise), emploi qu'elle abandonna en 1894 pour se rendre à Dommartin-sur-Yèvre, arrondissement de Sainte-Menehould, sa résidence actuelle.

***

Un historien russe de Jeanne d'Arc. — Le général Dragomiroff, qui se trouve actuellement à Kharkow, vient d'achever un important travail sur Jeanne d'Arc, qui paraîtra bientôt.

***

Un chêne de huit cents ans, a Cunfin (Aube). — Tout près de nous, à Cunfin, dit M. Henri de Parville, dans sa revue des sciences du *Journal des Débats*, il y a un chêne qui, paraît-il, a été

Digitized by Google

planté en 1070. Cet arbre, qui a par conséquent huit cent vingt-sept ans, n'offre ni l'étendue, ni l'élévation que ferait supposer son ancienneté. Il n'a, en effet, que sept mètres de circonférence, et son tronc n'a que dix mètres de haut jusqu'aux premières branches.

Ce chêne, huit fois séculaire, se dresse encore fièrement sur un coteau voisin de la chapelle Sainte-Anne, petit édifice qui est à la sortie même de Cunfin, sur la route de ce village à Laferté-sur-Aube.

***

Monument commémoratif des morts de 1870 en Seine-et-Marne. — La Société des anciens combattants de Seine-et-Marne avait ouvert un concours entre tous les artistes français, pour élever un monument à la mémoire des enfants de ce département morts pour la patrie en 1870-1871.

Environ cinquante maquettes ont été exposées pendant quinze jours à Melun. Par soixante-deux suffrages sur quatre-vingts votants, la maquette du sculpteur Charles Desvergnes a été choisie pour être mise à exécution.

***

Don a la municipalité de Mailly. — Mme veuve Douillat, propriétaire, en souvenir de son mari, qui a été pendant de longues années conseiller municipal et maire de Mailly (Marne), vient de faire don à cette commune d'une somme de 2,000 francs destinée à des améliorations scolaires.

***

Fécondité. — On dit tous les jours que la population décroît et qu'il n'y a plus de familles nombreuses dans nos campagnes. Celles-ci se font de plus en plus rares, il est vrai, mais il y a encore bien des exceptions.

Ainsi, dans la commune de Dampierre-le-Château (Marne), on peut citer comme exemple les époux Déforges-Kraack qui ont eu vingt-sept enfants du même lit, dont seize sont vivants et bien portants.

Le premier est âgé de trente-deux ans et le dernier de quatorze mois.

Le mari compte cinquante-six printemps et la femme quarante-neuf.

Ce sont de braves gens, peu fortunés, mais qui, à force de travail et d'économie, ont pu élever cette nombreuse famille, acquérir une maison et faire valoir un petit bien qui les aide à subvenir à leurs besoins.

Digitized by Google

***

Nominations et Distinctions. — M. Auguste Longnon, vice-président de l'Académie des Inscriptions pour l'année 1897, vient d'être désigné pour la présidence de cette Compagnie pendant l'exercice de 1898.

***

Le 29 décembre, à Châlons-sur-Marne, à l'occasion du cinquantenaire de M. Edouard Ponsard — ancien député, conseiller général de la Marne — en qualité de président du Comice central de la Marne et de président d'honneur du Comice de Châlons-sur-Marne, un banquet par souscription avait été organisé par les membres des bureaux des six Comices agricoles du département.

M. Duchâtaux, ancien conseiller général de la Marne, ancien président du Comice de Reims, présidait la réunion, assisté de M. Alfred Lequeux, ancien conseiller général de la Marne, président du Comice de Châlons-sur-Marne ; de M. Charles Lhôtelain, conseiller général de la Marne, président du Comice de Reims et membre du Conseil supérieur de l'agriculture ; de M. Julien de Felcourt, ancien conseiller général de la Marne, président du Comice de Vitry-le-François et délégué de la Société nationale des agriculteurs de France ; de M. Alfred Chémery, vice-président du Comice de Sainte-Menehould ; de M. le comte de Riocourt d'Omey ; de M. Jules Bourgeois, conseiller général de la Marne, etc., etc.

Au dessert, M. Duchâtaux, après avoir remercié M. Ponsard de ses longs services à l'agriculture, lui a offert, au nom d'un grand nombre de souscripteurs, un superbe bronze de Mathurin Moreau : *Le Retour de la moisson.*

M. Edouard Ponsard, vivement ému, a chaleureusement remercié les assistants.

M. Alfred Lequeux a félicité M. Ponsard, ancien président du Comice de Châlons-sur-Marne, au nom des membres de cette association.

Enfin, M. Julien de Felcourt a apporté au héros de la fête le tribut d'éloges de la Société nationale des agriculteurs de France.

***

Notre érudit compatriote, M. Ernest Babelon, conservateur du Cabinet des Médailles à la Bibliothèque nationale, vient d'être élu membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, dans la séance du 10 décembre 1897, en remplacement de M. Léon Gautier, décédé.

***

Sur la proposition de la Commission d'hygiène de l'enfance, à l'Académie de Médecine de Paris, le Ministre de l'Intérieur a

Digitized by Google

accordé une médaille de vermeil à M. Grosjean, de Fismes, médecin à Montmirail, pour son travail de statistique infantile.

***

Parmi les récentes promotions faites dans l'ordre de la Légion d'honneur, à l'occasion de la nouvelle année, nous relevons les nominations suivantes :

M. Sarazin, ancien notaire à Fismes, président du Conseil général de la Marne, est nommé officier de la Légion d'honneur ;

M. Hippolyte-Octave Noiret, ancien maire de Rethel de 1872 à 1878, ancien conseiller général des Ardennes, membre de la Chambre de commerce de Sedan, président de la Chambre consultative des arts et manufactures, membre du bureau de l'assistance judiciaire, fondateur d'une crèche et d'un hospice de vieillards ; — M. Hache, médecin de 1re classe de réserve de la marine, professeur à l'Ecole de Médecine de Reims ; — M. Gustave Lahémade, originaire de Dormans (Marne), capitaine-trésorier au 98e régiment d'infanterie ; — M. Félix-Lucien Margaine, de Sainte-Menehould, lieutenant au 28e régiment de dragons, qui compte quatorze ans de services et huit campagnes au Soudan, sont nommés chevaliers de la Légion d'honneur.

Nous relevons encore les nominations suivantes dans la liste des décorations accordées à l'occasion de l'Exposition internationale de Bruxelles :

M. Emile Deviolaine, directeur des verreries de Vauxrot (Aisne) ;

M. Clément Denaiffe, marchand grainier à Carignan (Ardennes) ;

M. Eugène Biard, ingénieur principal du matériel à la Compagnie des chemins de fer de l'Est ;

Et M. Jules Poullot, fabricant de tissus, président de la Chambre de commerce de Reims.

***

M. Hennechart, juge à Châteaudun, vient d'être nommé à Châlons-sur-Marne, en remplacement de M. Grébaut, nommé président à Nogent-le-Rotrou.

***

Mariages. — Le mercredi 5 janvier, a été célébré en l'église d'Ay (Marne), le mariage de M. André Petitjean, enseigne de vaisseau, attaché au service de la défense mobile de Toulon, avec Mlle Edmée George.

M. le doyen d'Ay a prononcé l'allocution d'usage et donné la bénédiction nuptiale.

M. André Petitjean, sorti de l'Ecole polytechnique, promet à notre marine un officier des plus distingués. Il est fils de M. Théodore Petitjean, commandeur de Charles III d'Espagne et du Christ de Portugal, maire de la Neuvillette-les-Reims, et de Madame née Mennesson.

Digitized by Google

***

Le même jour a été béni, dans l'église de Saint-Quentin, le mariage de M. A. Jolibois, lieutenant au 14e dragons, avec Mlle Jeanne Gargam.

Les témoins étaient, pour le marié : MM. Jolibois, propriétaire à Bar-le-Duc, son frère, et de Bellaing, colonel du 14e dragons, à Reims ; pour la mariée : MM. le docteur Gargam, de Rouen, et Benonville, ingénieur, ses oncles.

***

Le samedi 8 janvier a été célébré, en l'église cathédrale de Reims, le mariage de Mlle Julie Mennesson, fille de M. Emile Mennesson, éditeur de musique à Reims, avec M. Albert Figard, de Toulon.

Sainte Cécile, sous les auspices de laquelle a été fondée la maison Mennesson, ne pouvait manquer de donner à cette solennité, avec son patronage, un certain éclat musical.

En effet, c'est par un morceau célèbre de notre distingué concitoyen Th. Dubois — la *Marche héroïque de Jeanne d'Arc* — qu'a commencé la cérémonie, et c'est un autre rémois, M. Henri Dallier, — l'organiste renommé de Saint-Eustache — qui en faisait résonner la magnificence sur le grand orgue de la Cathédrale.

La Maîtrise, sous l'habile direction de M. Dazy, a magistralement chanté un *Veni Creator* et un *Deus Abraham* de M. Th. Dubois, avec des soli où a été particulièrement goûtée la belle voix du ténor M. Boudin, l'un des principaux employés de la maison Em. Mennesson.

L'évêque de Dijon, Mgr Oury, a donné la bénédiction nuptiale aux époux, après leur avoir adressé une touchante allocution dans laquelle, avec un singulier bonheur d'expression, il avait emprunté la plupart de ses métaphores à l'art musical.

***

Le mercredi 12 janvier a été célébré à Avize (Marne) le mariage de M. Georges Vix avec Mlle Suzanne Mottant.

Digitized by Google

MÉLANGES

Un Evêque satanique au xive siècle[1]. — Il y a, dans la *Divine comédie*, quelques tercets bien singuliers où Dante, qui haïssait mortellement Boniface VIII, évoque la vision de « la fleur de lys » entrant dans Anagni et du « Christ, captif pour la seconde fois, en la personne de son vicaire ». Ici, c'est réellement le vieux pontif, outragé sur les marches de l'autel par les émissaires de Philippe le Bel, dont le poète a pris la défense en face de la conscience chrétienne. Et, en même temps, il montre le roi avare envahissant le Temple pour s'enrichir de ses dépouilles. Il entrevoit le lien qui rattache l'un à l'autre ces deux grands attentats, il comprend que Boniface violenté, les Templiers dépossédés et supprimés, c'est l'Eglise elle-même qui est atteinte, la communauté chrétienne qui est détruite au profit d'une monarchie particulière. Un procès, depuis longtemps connu, celui de Bernard Saisset, évêque de Pamiers, manifestait, en un moins grave incident, l'application de la même politique, qui, au procès des Templiers, aux premières procédures du procès de Boniface VIII, apparut en toute sa ruse savante et son impitoyable dureté : la politique du scandale employée pour ruiner les hommes que le scandale blesse le plus cruellement. Voici, pour achever la démonstration, une nouvelle affaire criminelle dont l'extraordinaire dossier contient toutes les misères morales, toutes les terreurs superstitieuses du moyen âge, le procès de Guichard, évêque de Troyes, publié par l'Ecole des Chartes. L'auteur, M. Abel Rigault, nous donne, avec des faits et des documents, discrètement commentés, mais d'un ensemble tragique, la sensation d'un roman, je dirais volontiers d'un cauchemar historique. Ce *Procès*, venant à peu près à la même heure que les thèses de MM. Funck-Brentano et Paul Lehujeur, confirmera les personnes paisibles dans cette opinion qu'il ne faisait pas bon de vivre en France au xive siècle, même avec une mitre brodée d'or sur le front.

Guichard naquit, non loin de Troyes, vers le milieu du xiiie siècle. Son père — ou plutôt l'homme qui parut être son père — s'appelait Jean. Sa maison paternelle passa pour être hantée du démon, et l'évêque Nicolas dut y venir afin de l'asperger. C'était un début fâcheux dans la vie chrétienne. De sa jeunesse nous ne savons rien. Il fut élevé en vue de l'état monacal. Dès 1273, il était prieur de Saint-Ayoul de Provins. Le bruit courut qu'il avait

1. Le *Procès de Guichard, évêque de Troyes*, 1308-1313, par Abel Rigault, archiviste paléographe, attaché au Ministère des Affaires étrangères. Paris, Picard, 1896.

Digitized by Google

empoisonné son prédécesseur, afin d'en recueillir la dignité. Dix ans plus tard il était abbé de Montier-la-Celle, l'un des plus riches monastères de la Champagne. Il entrait dans les bonnes grâces de la jeune héritière de la Champagne et de la Navarre, Jeanne, qui, en 1285, épouse de Philippe le Bel, devenait reine de France. En 1296, il était membre du conseil du roi. Enfin, en 1298, les chanoines de Troyes le choisissaient pour évêque. Le voilà donc, à cinquante ans, prince de l'Eglise, pourvu d'une mense plantureuse, grand personnage du royaume et ami de la reine. La situation était belle pour un homme de naissance douteuse. Il ne tarda pas à la gâter.

En évêque méthodique, c'est d'abord avec son clergé qu'il se brouille. Il prend, à l'égard de ses clercs, des allures de pirate, entre de force chez un curé exempt de sa juridiction, couche au presbytère malgré l'hôte, le fait battre par ses gens et confisque ses biens ; il démolit un presbytère par pur caprice ; il s'empare à tort et à travers, tantôt des moulins de ses chanoines, tantôt d'une coupe de forêt utile à la réfection desdits moulins ; il perçoit les revenus des églises vacantes, il vend à des indignes les charges de marguilliers, dépouille peu à peu son chapitre de ses droits, privilèges, juridictions et petits revenus canoniques en espèces bien trébuchantes ; son clergé se plaint tout bas ; on l'accuse de toutes les simonies ; ses mauvaises mœurs s'étalent au grand jour ; mais c'est un trop haut seigneur, qui semble inviolable et supérieur à la justice du roi, puisqu'il est du parlement royal. Il faut, pour abaisser son insolence et ébranler sa fortune, un scandale plus éclatant que tous ces menus faits d'ordre ecclésiastique. La déplorable affaire de Jean de Calais va permettre aux chanoines troyens d'espérer la chute prochaine de leur évêque.

Ce Jean de Calais, chanoine lui-même, était receveur des revenus de Blanche, reine douairière de Navarre, en Champagne. Il mettait impudemment les revenus dans sa propre tirelire. Il fut arrêté, confié à la garde de son évêque. Il s'évada et s'enfuit à Rome où il vécut bien à son aise. Mais Guichard fut accusé à la fois par l'archidiacre de Vendôme, Simon Festu, et un Florentin, Noffo Dei, agent d'une compagnie de banquiers et de marchands lombards, d'avoir ouvert pour de l'argent, au chanoine indélicat, la porte de sa prison. Jean de Calais avoua, de loin, qu'il avait donné à son évêque 400 florins d'or et des joyaux, pour sa délivrance. Les deux reines, la mère et sa fille, Blanche et Jeanne, déclarèrent Guichard responsable des escroqueries du clerc fugitif et le firent chasser du conseil du roi.

L'archevêque de Sens dut ouvrir une enquête contre son suffragant. Au cours de la procédure, la reine de Navarre mourut soudainement. En même temps, un curé du diocèse de Troyes était assassiné, deux hommes mouraient mystérieusement dans les cachots de Montier-la-Celle. On pensa que c'étaient les œuvres de Guichard. La reine, disait-on, avait été empoisonnée. On surprit

Digitized by Google

un billet — M. Rigault le croit fabriqué par les ennemis de Guichard — dans lequel l'évêque de Troyes invitait un apothicaire florentin, Cassiano, à une « besoigne secrète », contre la femme qui le « détruisait ». Cette première affaire traîna en une longue intrigue ténébreuse ; Jean de Calais, mourant à Viterbe, et Noffo Dei rétractèrent leurs accusations ; les poursuites languirent et furent abandonnées. Guichard s'enferma en son diocèse, suspect, diffamé, brûlé d'une haine atroce contre ses ennemis, contre la cour, le clergé, le monde entier. Il se liait avec des usuriers, des Italiens louches, s'occupait d'alchimie, se laissait tenter par la sorcellerie. La protection de Clément V lui permit de durer quatre ans encore (1304-1308), objet de mépris et de terreur, sur le siège de Troyes. Mais la reine de France mourait tout d'un coup, à trente-deux ans. La rumeur de l'empoisonnement courut de nouveau, puis on soupçonna l'envoûtement.

On découvrit alors, tapi dans l'ombre de sa cathédrale, l'évêque impur, parmi ses spadassins, ses juifs, ses mignons et ses sorcières. Au mois d'août 1308, il fut arrêté par ordre de l'archevêque de Sens, transféré à Paris et mis à la tour du Louvre. Le même coup de filet avait pris une sorcière, une accoucheuse et son fils, le clerc servant d'un ermite et le chambellan de l'évêque. On était, à cette heure, en plein scandale du procès des Templiers, et Philippe le Bel exigeait du faible Clément V que la procédure criminelle s'ouvrît contre la mémoire de Boniface VIII. Le pape français, effaré, ne comptant plus que sur les lenteurs ou le courage d'un concile général pour sauver l'honneur de l'Eglise, accorda, sans compter, au roi, tout ce qu'il exigea contre l'évêque. Et l'effroyable procès de Guichard fut instruit, comme une répétition générale de la tragédie réservée à Boniface. Le dossier du pape simoniaque parut servir contre l'évêque sorcier. Et, pardessus les crimes et les impiétés de Guichard, ce siècle de visionnaires et de démoniaques accumula les sacrilèges et les infamies de la religion de Satan. Cette cause inouïe méritait véritablement d'être remise à la lumière de l'histoire.

A l'origine de l'affaire, nous trouvons la dénonciation d'un ermite qui avait prêté sa cellule aux opérations diaboliques de Guichard. Celui-ci avait reçu, de nuit, l'évêque, déguisé en paysan, accompagné d'une sorcière. Guichard avait voulu le forcer à verser du poison au comte d'Anjou, frère du roi, au roi de Navarre, à tous les fils de Philippe le Bel. Le roi informa le pape, qui adressa une bulle à l'archevêque de Sens, aux évêques d'Auxerre et d'Orléans, leur enjoignant de commencer une enquête, « sans bruit ni figure de jugement ». La bulle insistait sur la mort de la reine Jeanne et les tentatives d'empoisonnement contre les personnes royales ; elle n'indiquait que vaguement les autres attentats « contre la majesté divine ». Mais, dès le début de l'instruction, par l'incarcération même de l'évêque au Louvre, le procès échappa à l'Eglise et devint une cause toute séculière,

Digitized by Google

menée par les légistes de Philippe. Derrière ces légistes on aperçoit toujours l'homme sans scrupule, le ministre de *Kulturkampf*, dont rien n'inquiète la conscience dès qu'il s'agit des intérêts de la couronne, le tranquille et dur Guillaume de Nogaret.

C'est le bailli de Sens, Guillaume de Hangest, qui est le *promoteur*, le ministère public du procès. Il propose aux commissaires ecclésiastiques vingt-huit articles fondés sur les révélations de l'ermite, où l'envoûtement de la reine occupe la place d'honneur. Le légiste raconte le maléfice en ses plus petits détails : consultation près d'un moine qui a l'art d'évoquer les démons ; l'évêque fait hommage au diable : celui-ci propose l'image de cire, baptisée au nom de la reine ; baptême de la poupée, en présence du moine et deux sorcières, dans la chapelle du bon ermite (le nombre des sorcières s'était accru avec le temps) ; piqûres répétées sur le corps de la reine de cire. « Finalement, voyant que la reine tardait longuement à mourir, il était revenu à l'ermitage et, comme il tenait la figure près du feu, il avait dit, en lui brisant les membres : « Que diable ! elle vivra donc toujours, cette femme ! » puis l'avait foulée sous ses pieds, jetée dans la flamme et brûlée ; et la reine était morte. »

Puis, venaient les faits relatifs à plusieurs tentatives d'empoisonnement contre les frères et les fils du roi, la boîte aux poisons allant sans cesse des mains de l'ermite à celles de l'évêque ; un chien tué par le « venin » épiscopal ; un chevalier mort pour avoir mangé des prunes préparées par le prélat. Les évêques commissaires chargés par le pape de poursuivre l'affaire, rédigèrent un acte d'accusation, développant, en les poussant au noir, les allégations du bailli.

« Il fit évoquer le démon ; et quand le démon parut devant lui, l'évêque lui demanda comment il pourrait avoir sa grâce de la reine, ou sinon faire qu'elle mourût en peu de temps. Le démon, après que l'évêque lui eût fait hommage et engagé un de ses membres, lui enjoignit de faire une image de cire, etc. »

Guichard protesta et nia. Il n'était allé, dit-il, à l'ermitage qu'une seule fois, en 1307, de jour, en habits d'évêque, avec sa suite. Les témoins, interrogés hors de sa présence, l'ermite, la sorcière, l'accoucheuse, acteurs principaux dans la scène d'envoûtement, déposèrent longuement, avec une abondance naïve de petits détails réalistes ; la sorcière elle-même ne fut pas soumise à la torture préalable ; seul, Lorin, le chambellan, fut un instant suspendu par les quatre membres, de façon à être désarticulé quelque peu s'il ne parlait point : il parla. Le témoignage de l'ermite était formidable, car il montrait le diable en personne, obéissant aux ordres du moine jacobin Jean de Fay.

Un jour, à l'ermitage, le moine et Guichard avaient ordonné à la sorcière de s'éloigner. Margueronne (ainsi s'appelait la dame)

Digitized by Google

n'alla pas si loin qu'elle ne pût voir et entendre. Le jacobin dit : « Il faut que je lise le *gramaire* (le grimoire.) » Et il se mit à lire dans un livre qu'il tenait à la main... Margueronne vit tout d'un coup, d'une fenêtre haute de la chambre, une forme comme un moine noir qui descendait, *sans échelle, en volant*, près de l'évêque et du jacobin ; elle avait des cornes sur le front, et la sorcière pensa que c'était le diable. Il dit au jacobin : « Que me veux-tu, toi qui me fatigues ainsi ? » Le jacobin répondit : « Voici l'évêque qui te demande. » Le diable exige, pour le service qu'on attend de lui, un des membres de l'évêque, et se retire, en battant des ailes, par la même fenêtre.

Le baptême de la poupée de cire est aussi une scène curieuse, que je recommande à l'attention de Jean-Paul Laurens. Ils sont tous assis par terre, dans la cuisine de l'ermite : l'évêque en rochet de grosse toile blanche, un capuchon de poils de chèvre sur la tête ; frère Jean en tunique noirâtre et rochet de toile ; « avec ces rochets, on les aurait pris pour des vachers ou des charretiers » ; la sorcière a préparé la cire ; le jacobin la pétrit en forme de femme. Puis il lit dans son grimoire, bénit de l'eau dans un poëlle d'airain. Sur ces entrefaites, arrive l'accoucheuse que Guiot, le valet de l'ermite, est allé quérir. Cette femme a décrit dans sa déposition les deux sacrilèges : « L'un, grand, maigre, avec un visage long et roux, paraissant quarante ans, qui tenait d'une main la figure de cire et de l'autre un livre — c'était le moine ; l'autre, moins grand et plus gros, avec une figure rouge, grosse et grasse, paraissant environ soixante ans » — c'était l'évêque. Elle consent avec peine à être la marraine. Alors, le moine se passe une étole au cou ; l'ermite, Guichard, l'accoucheuse, la sorcière imposent leurs mains sur la poupée diabolique et l'abominable baptême est conferé au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit.

Ici, le procès prend tout à coup une tournure nouvelle. Ce n'est plus assez du crime d'envoûtement, dont les preuves semblent palpables. Il est vrai que l'on n'avait point sous la main le moine mystérieux à l'appel duquel Satan se révélait. C'était, dans l'accusation, une fêlure assez grave. Trois pièces sont versées à l'instruction, qui ont passé certainement d'abord sous les yeux de Nogaret, et devaient être prêtes depuis quelque temps. Elles dénoncent une longue série de crimes auxquels les premiers enquêteurs faisaient déjà vaguement allusion : *Multa alia enormia et nefanda*, disaient-ils. *Enormia*, en effet. Je les résume en leur scélérate simplicité.

L'empoisonnement de la reine de Navarre ; joie scandaleuse de Guichard en recevant la nouvelle. Il donne cent sols et une robe au messager. Assassinat d'un prêtre qui refusait de baptiser l'enfant que l'évêque avait eu d'une nonne. Usure manifeste. Paganisme excessif des mœurs. Faux en écritures de tabellion. Parjures fréquents. Incendie du prieuré de Saint-Ayoul. Excommunica-

Digitized by Google

tion des geôliers de Troyes qui se refusaient à livrer la clef des champs à un florentin débiteur du roi. La suprême impiété : « Quand il chantoit la messe, il tenoit le cors de Nostre Seigneur en sa bouche sans user (sans communier) et gitoit jus » (il crachait l'hostie à terre). Sous cette nouvelle dénonciation se trouve le nom de l'implacable ennemi de Guichard : Noflo Dei.

Cependant l'accusé avait constitué sa défense. Ses procureurs opposèrent à l'ensemble de la procédure des arguments juridiques qui n'eurent aucun effet. Le tribunal épiscopal, réduit aux seuls évêques d'Orléans et d'Auxerre, passa outre et déroula une série d'accusations bien étranges. Le satanisme absolu entrait en scène.

Depuis plus de soixante ans, l'évêque de Troyes se croyait le fils de Jean Guichard. Il se trompait. Sa mère, qui s'appelait Agnès, avait eu des faiblesses pour un démon, un incube, un *neton*, de son nom français. Ce mot de *neton* vient, selon M. Gaston Paris, du latin *netunus*, corruption de *Neptunus*. On sait que les diables avaient l'esprit classique et qu'ils se couvraient volontiers la face du masque des dieux païens. Or, ce *neton* rôdait jour et nuit, surtout la nuit, autour de la timide Agnès, « au point que personne ne pouvait ni ne voulait rester dans la maison (rappelez-vous que cette maison passa en effet pour hantée du démon) et qu'aucune servante ne voulait la servir ». L'accusation mentionne l'exorcisme de l'évêque Nicolas. Elle affirme que Jean, convaincu de son malheur, pardonna à sa femme qui était « bonne, pure (?), et de sainte conversation », mais ne voulut, de sa vie, voir l'enfant, qu'il eut toujours en horreur. A l'école et au couvent, les camarades appelaient couramment Guichard « fils de *neton* ».

Il était donc, sinon le fils, tout au moins le neveu de Satan. La profanation de l'hostie, au mystère même de l'autel, s'expliquait naturellement. Le Diable ne peut communier. D'ailleurs, l'article III de ce dernier acte d'accusation était une preuve irréfragable de satanisme :

« Au temps où il était prieur de Saint-Ayoul, se trouvant seul avec un petit moine, comme il enlevait son capuchon et le lui remettait, des démons en foule sortirent de la capuce et de ses cheveux, *sous forme de cendres* : ce voyant, le petit moine, effrayé et comme hébété, se prit à pousser les hauts cris ; le prieur s'efforça de le réconforter, en lui disant : « Voyons, tais-« toi, tais-toi, n'aie pas peur ! et ne va jamais dire à personne ce « que tu as vu ! » Mais le moine l'alla dire tôt après à un de ses camarades, maintenant trésorier du prieur de Saint-Ayoul. »

Voici, sur ce chef, quelques lignes de la déposition résumée du témoin :

« Comme il montait les degrés de sa chambre avec Jacques de Villemaur, son clerc, il enleva son froc, et Pierre, le petit moine, allait le lui prendre des mains, mais, en regardant la tête du

Digitized by Google

prieur, il vit tout autour un cercle : c'était comme du feu de cendre tout ardent et cela ressemblait à des cendres rouges qui brûleraient sans flamme. » Guichard éprouve alors le besoin de se confesser ; il fait quérir son chapelain par le clerc Jacques ; le petit moine, tout bouleversé, court au chapelain et lui raconte l'aventure. L'autre de répondre, sans étonnement : « Il y a du diable là-dedans, son diable est en colère après lui ! »

Tous les autres crimes reprochés à l'évêque, qui semblent grossir au cours de la procédure par l'acharnement et la précision grandissante des témoignages, les assassinats, les simonies, les faux en écritures notariées, les subornations de témoins, les accusations mensongères et intéressées pour hérésie ou sorcellerie, l'alchimie criminelle, la fausse monnaie, l'usure éhontée sur les champs de foire de la Champagne, les dettes, les relations avec des juifs, un prêtre bigame ordonné par Guichard, un clerc mort en prison pour n'avoir pu payer cent sous d'amende ; cet énorme dossier, compilé savamment par les légistes de Nogaret sur les dépositions de plus de deux cents témoins, ne devait paraître aux hommes de cet âge violent qu'un chapelet de peccadilles, en comparaison de la tache originelle et de la perpétuelle infamie de l'accusé : le satanisme. Guichard nia ou atténua, ou essaya d'expliquer favorablement tous les autres chefs d'accusation ; mais, troublé dans sa foi, quand on lui opposa sa naissance démoniaque, il courba la tête.

Le procès traîna cinq années. Clément V, juge souverain en cette cause, avait fait transférer Guichard à Avignon, dans les prisons de l'Eglise. Le concile de Vienne, qui donnait au pape une singulière autorité, était ouvert depuis l'automne de 1311. On était en avril 1313. Le Florentin Noffo Dei avait été pendu à Paris et avait proclamé, au pied de la potence, que l'évêque était innocent dans l'affaire de Jean de Calais. Brusquement, l'archevêque de Sens convoqua Guichard, prisonnier du pape, à un concile provincial et l'excommunia pour ne s'y être point rendu. Clément V jugea le procédé un peu vif et répondit au métropolitain par l'ordre de révoquer la sentence, d'abolir toute procédure et renoncer au procès. L'encre des légistes royaux avait coulé en vain. L'évêque de Troyes était absous et libre, sous les clefs pontificales, administrant de loin son diocèse. Le 20 avril 1314, il assistait à son lit de mort le premier pape d'Avignon.

Clément V, dans les dernières semaines de sa vie, avait transféré Guichard à l'évêché de Diakovar, en Bosnie, aux confins de la chrétienté, en pleine barbarie. Il est peu probable qu'il y ait fait acte de présence. Il mourut au commencement de 1317. On croit qu'il fut enterré dans son ancienne cathédrale de Saint-Pierre de Troyes, côte à côte avec son successeur, qui n'avait pas eu le temps de prendre possession du siège épiscopal.

La conclusion de ce grand procès, l'acquittement de l'accusé par

Digitized by Google

sentence papale, est assez extraordinaire. Que Guichard ait été la victime d'une machination impitoyable de la part de l'Albigeois Nogaret, que les accusations forgées contre lui ressemblent singulièrement — les plus graves, tout au moins — à celles qui furent lancées contre Boniface VIII et les Templiers, cela est évident. Il est certain aussi que l'évêque de Troyes eut pour lui l'opinion populaire et bourgeoise, même un trouvère clérical qui, trente ans plus tard, glissa la défense du malheureux prélat dans une version de *Renard le contrefait*. Je laisse, bien entendu, la filiation diabolique et les effets de la sorcellerie et de l'envoûtement au compte des superstitions médiévales. Mais je ne puis néanmoins les retirer du dossier, au nom de la raison moderne. A mesure qu'il avançait dans cette histoire, M. Rigault inclinait de plus en plus à l'innocence relative de Guichard. Et cependant il a montré que celui-ci fut trop souvent, dans sa bergerie troyenne, un loup dévorant plutôt qu'un bon pasteur. Le savant élève de l'Ecole des Chartes, lié par la méthode rigoureuse de l'érudition, ne semble pas tenté de rechercher en dehors de ses documents positifs l'explication du mystère. Qu'il me permette d'user du privilège des simples lettrés, à qui il est licite d'éclairer, par l'imagination, les côtés obscurs de l'histoire.

Je crois bien que cet étrange résultat, l'absolution pontificale, la résignation de l'Eglise et du roi s'expliquent par l'absence du personnage qui eût été à la fois le témoin principal, le complice diabolique et le coaccusé de Guichard, le jacobin Jean de Fay. Ce moine était certes, plus que l'évêque lui-même, le familier de Satan. C'est lui qui mit Guichard en relation directe avec le Maudit, qui présida au sacrilège baptême de la figure de cire employée pour l'envoûtement de la reine. Les témoins ont signalé sa perpétuelle présence aux côtés de l'évêque. C'était son âme damnée, avec sa boite à diableries, où cohabitaient une couleuvre, deux crapauds, deux scorpions et deux araignées. Il disparaît. Il a, dit-on, quitté la France. Il est, pour le moins, introuvable. Et, cependant, c'est lui la clef de voûte de tout le procès. S'il a pu s'enfuir, c'est qu'on a bien voulu le laisser partir. Mais il est peut-être au fond d'un *in-pace* de son ordre, ou même dans l'autre monde. Jacobin, c'est le nom qu'on donnait volontiers en France aux prêcheurs, aux dominicains. Or, l'office de l'Inquisition appartenait à la famille de saint Dominique. Un dominicain démoniaque, non, l'Inquisition ne pouvait souffrir une telle horreur, un si cruel outrage. Et le moine, évanoui tel qu'une fumée légère, sauva l'évêque.

Emile GEBHART.

* * *

NAPOLÉON A BRIENNE[1]. — La littérature napoléonienne, déjà

1. La *Jeunesse de Napoléon ; Brienne, l'École Militaire, garnison et congés*, par Arthur Chuquet, 1 vol. in-8° Paris, Armand Colin, 1897.

Digitized by Google

fort abondante, s'est enrichie, cette semaine, d'un important ouvrage, qu'il convient de placer dans nos bibliothèques, au bon coin et à part. La *Jeunesse de Napoléon*, par M. Arthur Chuquet, n'est pas une œuvre de polémique, ni un monument d'admiration béate, ni enfin un de ces manuels d'*arrivisme*, que l'étonnante fortune de l'empereur a fait éclore, ces temps-ci, dans des cénacles cyniques et naïfs. L'auteur de la *Vie du général Chanzy*, de *Hoche et la lutte pour l'Alsace*, de la *Trahison de Dumouriez* excelle dans la *biographie*, si l'on entend par ce mot (souvent réservé à de plates notices) la description d'une existence individuelle, exactement située au milieu des personnes et des choses qui en ont déterminé l'évolution, modifié l'allure, favorisé ou gêné l'élan. Vu de cette façon, le passé s'anime comme un drame. Ainsi comprise, l histoire devient un roman réel. Les institutions, les codes, les coutumes, les traités, toutes les choses abstraites, collectives, anonymes, qui sont maintenant (à tort) la partie essentielle de l'enseignement historique, nous apparaissent *en acte*, et, pour ainsi dire, *en fonction* des individus. Nous pouvons peser ce que vaut cet appareil en face des volontés fortes, et mesurer tout le champ qui s'ouvre aux génies audacieux, dès que la loi faiblit, que la règle s'use, et que les barrières vermoulues chancellent. La biographie détaillée, la biographie minutieuse, la biographie complète, qui dispose des arrière-plans et ménage des perspectives autour d'un héros, me semble être encore la meilleure méthode pour atteindre, dans le domaine des sciences historiques, quelques vérités générales.

En évoquant, une fois de plus, le *cas* de Napoléon Bonaparte, M. Arthur Chuquet limite son étude à vingt années d'une vie si féconde en merveilles. Il nous fait voir successivement le petit sauvageon de Corse dans son île (15 août 1769-15 décembre 1778); — le boursier du collège militaire de Brienne (mai 1779-14 octobre 1784); — le « cadet-gentilhomme » de l'Ecole-Militaire (22 octobre 1784-30 octobre 1785); le lieutenant en second de la compagnie des bombardiers de la Gohière, au régiment de la Fère-artillerie, stationné à Valence (1785-1788); le lieutenant en second des bombardiers de Coquebert, au même régiment, stationné à Auxonne (1788-1789).

Cette série de tableaux est, pour le lecteur, l'occasion d'apercevoir, en une vive antithèse dont l'historien ne force point les traits et n'exagère pas les contrastes, deux sociétés, l'une confinée dans les broussailles d'une île à demi-barbare, l'autre installée sur le territoire d'un royaume glorieux qui semble être l'asile de la politesse, du bon goût, des mœurs élégantes, de la vie aisée. La Corse, pour les beaux esprits de Versailles, est une colonie aussi lointaine que le pays des Hurons et des Topinambous. On y vit pauvrement, durement. On y baragouine un affreux patois. Mais on y garde une âpre fidélité aux anciennes mœurs. On y est croyant, violent, combatif. C'est un pays d'énergies neuves, qui,

Digitized by Google

jusqu'à nouvel ordre, ne trouvent pas leur emploi. La France, au contraire, est habitée par une aristocratie riche, sceptique, railleuse. On y parle un langage exquis, très propre à tout bafouer en badinant et à tout détruire sans avoir l'air de toucher à rien. On s'y moque très spirituellement des vieilleries, et le « retour à la nature » n'y est qu'un jeu d'académie ou de salon. Bref, on y savoure, dans une fausse sécurité, cette « douceur de vivre », qui est souvent le signe avant-coureur des révolutions. Survienne une lézarde dans la vieille bâtisse continentale : le jeune greffon, transplanté de l'île sauvage, poussera des branches dans toutes les fissures, enfoncera des racines entre les moellons disjoints, et fleurira, fructifiera triomphalement sur la ruine. La France ne savait pas exactement ce qu'elle faisait lorsqu'elle s'empara de la Corse. Ceci a conquis cela.

En 1768, la Sérénissime République de Gênes, qui devait quelques millions à la France et qui ne pouvait pas les payer, crut s'acquitter en nous cédant l'île de Corse. Du même coup elle nous a donné Napoléon, qui naquit précisément l'année suivante.

Il restait beaucoup à dire sur la jeunesse de Napoléon, après la compilation hâtive et partiale de l'inexact général Iung. Il restait de l'inédit à découvrir, même après les enquêtes dévotes et les trouvailles précieuses de M. Frédéric Masson. Le nouveau biographe de Napoléon a recherché, dans les archives de la guerre, tout ce qui pouvait se rapporter aux premières années de son héros. Plusieurs papiers importants ou curieux lui ont été communiqués par des personnes obligeantes. Muni d'un nouvel instrument de précision, M. Arthur Chuquet a pu analyser d'une façon presque infinitésimale l'enfance rêveuse de Bonaparte et les dures saisons pendant lesquelles le futur empereur fit son noviciat militaire. J'aurais voulu qu'en racontant les dix années de Corse, il eût mis, dans son récit, un peu de réalité locale, de couleur insulaire. L'empereur aimait à rappeler dans ses entretiens de Sainte-Hélène, que l'odeur des cistes lui annonçait, en mer, l'approche du maquis natal. Il disait aussi que sa vigne héréditaire de la Sposata donnait un vin dont le bouquet rafraîchissait la bouche. Les couchers de soleil sur le golfe d'Ajaccio le ravissaient. Pourquoi M. Chuquet n'a-t-il pas imprégné de ce parfum, de cette saveur et de cette lumière les pages de son livre? Son livre, si informé, si exact, si « documenté », manque de lentisques, d'arbousiers, de myrtes, de bruyères et de lauriers-thyms. Pourquoi, en indiquant la fière silhouette de Paoli, en dessinant le geste noble de Charles Bonaparte, en célébrant la beauté de Letizia Ramolino, a-t-il résisté au désir d'appuyer le crayon davantage et de serrer les contours en affinant les nuances? Je regrette qu'il ait négligé l'occasion de fondre tous les renseignements dont foisonne sa mémoire, en une peinture plus vivante, plus intime, où apparaîtraient ces petits nobles d'Ajaccio, réduits à la simplicité par les conditions médiocres de leur fortune, mais très

Digitized by Google

orgueilleux de leurs origines, jaloux de leurs prérogatives, hantés par je ne sais quel rêve impérieux...

Cette maison d'Ajaccio, dont la façade bourgeoise se rehaussait d'un blason seigneurial, j'avoue que je la vois mal dans ce récit dont la lucidité limpide décolore un peu les objets. Ici, je suis obligé d'appeler à mon secours Mérimée, Gregovius, Paul Bourde, Maupassant, tous ceux qui ont respiré l'arome des cistes, et qui aident l'histoire (quelquefois sans y faire attention) en notant certaines « actualités » très anciennes. Et j'associe volontiers au témoignage de ces voyageurs mes propres souvenirs, rapportés de plusieurs séjours aux îles gréco-latines du Levant. La Corse, divisée en circonscriptions électorales, a nécessairement changé. Je suis persuadé qu'au temps où le maréchal de Vaux débarqua sur la grève de Porto-Vecchio au nom du roi Louis XV, la Corse ressemblait à Naxos, à Santorin, à Corfou. Même vie pastorale frugale, libre dans la montagne ; le bonnet des bergers du Monte d'Oro, et leur *pelone*, manteau en poil de chèvre, n'auraient pas été trop dépaysés, là-bas, sur les pentes du mont Koroni, parmi les vignes de Saint-Elie ou dans les lauriers roses du Pantokrator. Même vie patriarcale, économe, fière dans le logis familial dont la porte s'ouvre libéralement à l'étranger de marque, à l'hôte recommandé, mais se clôt à toutes les curiosités indiscrètes.

Lorsque j'ai vu passer, à travers les récits de M. Chuquet, le père de l'empereur, ce Charles Bonaparte, gentilhomme citadin et petit propriétaire rural, *illustrissimo signor e nobile del regno*, beau cavalier, instruit, éloquent, poète à ses heures, rimant en italien des gentillesses voltairiennes, parlant le français très correctement, plein d'ambition et chargé de famille, magnifique et besogneux, je me suis dit : « Mais j'ai rencontré quelque part cet insulaire ! »

On pourrait le retrouver, en montant au premier étage, au *piano nobile* des palais vénitiens de Corfou, en explorant l'ancien duché de Naxos, en visitant les familles latines de Santorin, même en poussant une pointe jusqu'à Malte. La lignée des Metaxa, des Capo d'Istria, des Notara, des Negri ne diffère pas beaucoup de la sienne. Il vit encore, ou plutôt il végète, ici ou là, dans quelque coin de la Méditerranée. Il s'est marié jeune, selon la coutume de son pays. Sa femme est d'une fécondité accablante. Le mariage de ses filles et l'établissement de ses garçons occupent presque toutes ses pensées.

Charles Bonaparte avait vingt-trois ans, lorsque les Français vinrent en Corse. Il se prononça d'abord pour l'indépendance et la neutralité de l'île. Quand il vit que la lutte était inutile, Paoli étant vaincu et banni, son bon sens naturel lui fit comprendre que la Corse ne perdait qu'à demi la partie, puisqu'elle était délivrée des Génois. Il se rallia sans arrière-pensée au nouveau régime. « J'ai été, disait-il, bon patriote et paoliste tant qu'a duré

Digitized by Google

le gouvernement national ; mais ce gouvernement n'est plus, nous sommes devenus Français, *evviva il Re e suo governo !* »

Notons d'ailleurs que les Corses avaient sollicité, en 1730, le protectorat de la France. M. Chuquet a eu tort de ne point rappeler ce fait. La domination de la République de Gênes fut abominable partout. En 1566, les Grecs de Chio préférèrent les Turcs aux Génois. C'est tout dire.

Charles Bonaparte, dès qu'il eut fait sa soumission, sut en tirer beaucoup d'avantages et de bénéfices. Docteur en droit de l'Université de Pise, il n'eut qu'à montrer son diplôme pour être aussitôt nommé assesseur de la juridiction royale d'Ajaccio. Lié avec les officiers de la garnison d'Ajaccio, protégé par M. de Marbeuf, qui était lieutenant-général et gouverneur de la Corse, il s'empressa de faire prouver ses quatre quartiers de noblesse devant M. d'Hozier, juge d'armes de France, afin d'obtenir que son fils Napoléon fût nommé « élève du roi » à l'Ecole militaire de Brienne.

On a souvent conté le séjour du petit Bonaparte dans cette école, qui était un des douze collèges institués par le ministre Saint-Germain pour élever les fils des gentilshommes pauvres. L'humeur taciturne du petit Corse, son isolement volontaire dans un coin de la cour pendant les récréations, ses longues retraites dans la bibliothèque, tout cela rapporté, commenté, grossi, a servi de thème à plusieurs dissertations et de sujet à quelques tableaux de genre. On a voulu voir, dans cette attitude gênée, inquiète, parfois bourrue, une infinité de choses. On s'est livré, sur ce sujet, à une véritable débauche d'ethnographie. Voilà bien l'Italien, le voilà bien ! L'Italien de la Renaissance ! Le condottière ! Castruccio-Castracani ! Braccio de Mantoue ! Malatesta de Rimini ! Sforza ! Piccinino ! Et toute la séquelle de tyranneaux que Stendhal a exhumés de leurs tombes et déchaînés dans la littérature ! C'est beaucoup de bruit pour rien. N'est-il pas naturel qu'un enfant de dix ans, subitement transporté de Corse en Champagne, et passant de la maison paternelle dans une geôle de jeunesse captive, soit un peu abasourdi par cet exil et par cet internat ? Quitter les béguines et les jésuites d'Ajaccio pour les Minimes de Brienne ; sentir autour de soi le dédain goguenard d'une centaine de gamins sans pitié pour qui le désarroi du petit hobereau corse était une occasion de taquineries sans fin : voilà de quoi décider n'importe quel écolier à prendre le parti du silence et à tomber dans la nostalgie. Et il n'y a pas là, vraiment, de quoi découvrir l'Italien de la Renaissance, le condottière, etc. Au reste, traiter Bonaparte d' « étranger » parce qu'il venait de la Corse (annexée en 1769), c'est comme si l'on refusait la qualité de Français au maréchal Ney, parce qu'il venait de la Lorraine (annexée en 1766).

Taine, au tome Ier de son *Régime moderne*, cite ce mot que Napoléon Bonaparte, âgé de dix ans, aurait dit à son condisciple

Digitized by Google

Bourrienne : « Je ferai à tes Français tout le mal que je pourrai. » M. Chuquet démontre que les fameux *Mémoires* attribués à Bourrienne (lequel d'ailleurs était un triste sire) sont l'œuvre mensongère d'un compilateur inepte et qu'il les faut regarder comme des commérages de domestique renvoyé.

M. Chuquet a eu la patience de reconstituer, avec des morceaux de papier raccordés ingénieusement, la liste nominative des jeunes nobles qui furent les camarades du futur empereur à l'école de Brienne. Si Napoléon avait été le mauvais camarade que l'on nous dépeint, il eût gardé rancune à ces jeunes gens. Or, je relève, dans cette liste, les noms suivants :

Nansouty. — Général de division en 1803 ; colonel général des dragons en 1813, commandant de la cavalerie de la garde impériale, premier écuyer de l'empereur, etc.

Gudin. — Général de brigade (1799), général de division (1800), comte de l'Empire (1808). Tué en Russie.

De Jessaint. — Préfet de l'Aube, baron de l'Empire. Son fils, auditeur au Conseil d'État, fut sous-préfet de Genève en 1812.

Bruneteau de Sainte-Suzanne. — Préfet de l'Ardèche (1806), de la Sarre (1810), baron de l'Empire, avec une dotation sur l'octroi du Rhin.

Laplanche-Mortières. — Adjudant supérieur du palais des Consuls (1802). « Élevé à Brienne avec Bonaparte, dit le général Bigarré dans ses *Mémoires*, il dut à ce souvenir d'être appelé par celui-ci à Paris, fit presque toutes les campagnes et mourut officier général. »

La Colombière. — Emigré en 1793, passe au service de l'Espagne. Réintégré par Napoléon dans les cadres de l'état-major français avec le titre d'inspecteur principal des vivres de la Grande Armée.

Le Lieur de Ville-sur-Arce. — Démissionnaire. Réintégré comme officier d'ordonnance du général Marmont (1800). Envoyé à Cronstadt comme sous-commissaire des relations extérieures (1802). Sous-inspecteur aux revues (1809).

Champmilon. — Emigré. Réintégré comme capitaine (1810) et chef de bataillon (1812).

Balathier de Bragelonne. — Emigré. Réintégré comme capitaine à l'armée d'Italie (1797). Adjoint aux adjudants généraux (1798). Major (1798). Chef de bataillon (1799). Chef de division au ministère de la guerre (1805). Sous-gouverneur des pages (1806). Général de brigade (1811).

Bonnay. — Sous-directeur des fortifications à Thionville et à Strasbourg, directeur à Metz et à Besançon. Retraité en 1810.

Calvet de Madaillan. — Baron de l'Empire (1813).

Castres de Vaux. — Emigré. Réintégré en 1802. Sous-lieutenant ingénieur géographe (1803). Capitaine (1805). Chef de bataillon (1809). Colonel (1813).

Digitized by Google

En résumé, tous ceux qui, dans le désarroi où les avait jetés la Révolution, s'adressèrent à leur ancien camarade de Brienne, éprouvèrent les bienfaits d'un empereur qui, apparemment, avait oublié les déboires de l'écolier. Il y eut de singulières destinées, parmi ces jeunes nobles, soudain dispersés par les ouragans de la politique. Tel cadet de bonne race, après avoir guerroyé dans l'armée de Condé, se contenta, sous la Restauration, d'un costume d'officier de la garde nationale. Tel autre s'éteignit en des honneurs municipaux. Le brillant Cominges finit dans les contributions indirectes. Le tranquille Labretesche devint capitaine dans un régiment autrichien. D'Argeavel créa, au Caire, le *Tivoli égyptien*, avec balançoires, musique, illuminations, danses du ventre. On cite un « Briennois » qui, lassé des agitations publiques, devint administrateur des pépinières impériales et se fit connaître par un *Mémoire sur le dahlia*... Toute cette partie du livre de M. Chuquet est très curieuse et très neuve.

Les moines de Brienne n'eurent pas à se repentir d'avoir fait apprendre les *Commentaires de César* à Napoléon Bonaparte. Le père Patrauld, professeur de mathématiques, ayant mal tourné, le premier consul paya ses dettes. Le père Berton, supérieur de Brienne, devint économe à Saint-Cyr et proviseur du lycée de Reims. Un autre Berton, frère du précédent et sous-principal de Brienne, fut, dans la suite, économe du Val-de-Grâce. Arrêté pour malversation, il ne dut son salut qu'à l'intervention de son ancien élève... Je n'insiste pas sur ces faits. M. Arthur Lévy les a indiqués dans son livre intitulé *Napoléon intime* (p. 13).

Taine a reproché au boursier de Brienne, devenu cadet-gentilhomme à l'Ecole militaire, de n'avoir point servi, pendant les désordres de la Révolution, la cause du roi, de n'avoir point regardé celui-ci « comme son général-né », de n'avoir point « tiré l'épée pour lui ». Ici encore, l'enquête de M. Chuquet aboutit à des évidences qui contredisent l'illustre auteur des *Origines de la France contemporaine*. La promotion de Napoléon Bonaparte, reconstituée d'après les archives de la guerre, atteste que le petit cadet d'Ajaccio, lorsqu'il se détacha d'une royauté qui s'abandonnait elle-même, ne fit que se conformer à un mouvement qui emporta bien d'autres fidélités. « N'émigrez pas, lui disait, à Valence, Mme du Colombier. N'émigrez pas. On sait comment on sort, on ne sait pas comment on rentre. — Oui, répondait le petit lieutenant. Mieux vaut devoir le bâton de maréchal à la Nation qu'aux étrangers. » S'il fut monstre en ceci, l'histoire impartiale doit dénoncer d'autres monstres, ses camarades :

Boisgérard. — Chef de bataillon en 1793, employé contre les Vendéens, général de brigade en 1796, tué dans l'expédition de Naples.

Chrysogone de Chabannes. — Lieutenant au régiment de Navarre (1788), simple soldat au 72e d'infanterie (1792), brigadier au 24e chasseurs à cheval (1794).

Digitized by Google

Pierre de Champeaux. — Capitaine des guides à l'armée du Rhin (1792), chargé d'apporter à la Convention les drapeaux conquis à Spire, demandé par Bonaparte pour servir à l'armée d'Italie (1797), général de brigade (1800). Tué à Marengo. Napoléon se chargea de l'éducation de ses deux fils et nomma son oncle recteur de l'Académie d'Orléans.

Raymond de Dalmas. — Capitaine-commandant au 2e régiment d'artillerie. Servit sous Dumouriez en Hollande (1792-1793).

Frévol de Lacoste. — Capitaine (1792). Employé à l'armée des Pyrénées-Occidentales. Mort de ses blessures à l'hôpital d'Hernani (1795).

La Bruyère. — Nommé adjudant général par Carrier et Merlin de Thionville (1793). Chef de brigade (1796). Commandant du département de la Mayenne (1802). Tué au siège de Madrid (1808), après avoir reçu, à la guerre, vingt-cinq blessures.

Richard de Castelnau. — Capitaine-commandant au 7e régiment d'artillerie (1792-1793).

Parmi les anciens « cadets-gentilshommes » des autres promotions, on retrouve le maréchal Davout, les généraux Desaix, de Tugny, d'Hautpoul, etc. M. de Quintin, M. de Lauriston, M. Jullien de Bidon, M. Roche de Cavillac, M. de Labarrière, M. de Gassendi, M. de Vaugrigneuse, M. d'Andigné, M. de Lariboisière, M. Sorbier, plusieurs autres officiers nobles qui avaient servi avec Bonaparte dans le corps royal de l'artillerie, rencontrèrent leur ancien camarade dans les rangs des armées républicaines.

Et ainsi de suite. Tous ces exemples prouvent qu'un officier français pouvait, en 1792, continuer de combattre dans l'armée française, sans être, pour cela, un condottière de la Renaissance.

L'empereur Napoléon n'est pas encore tout à fait sorti des nuages de la légende. Nous l'avons vu, jusqu'ici, sous deux formes également illusoires : 1° Le vieux Napoléon des gens du peuple, « bon zigue » ou tyran abominable, petit caporal ou « ogre de Corse », selon les besoins de la politique courante et au gré des bourrasques de l'opinion; 2° le récent Napoléon des gens de lettres, froidement ambitieux, tranquillement féroce, un Julien Sorel botté, éperonné, couronné. A la fin de ce siècle, qu'il a rempli de sa gloire, qu'il continue de régir par ses institutions, mais que ses pâles imitateurs ne peuvent plus effrayer, nous verrons peut-être le Napoléon des historiens.

Grâce à la science lucide et au talent probe de M. Chuquet, le colosse déjà s'humanise, le *bloc* se colore, l'énigme s'éclaire. A travers les brouillards accumulés par l'esprit d'adulation et par la manie du dénigrement, nous apercevons enfin la réalité, trop flexible et multiforme pour entrer dans l'armature des systèmes préconçus. Nous assistons aux moments successifs qui sont la condition même de la vie. Nous apercevons, au lieu du fantoche de mélodrame qu'inventa la crédulité populaire, à la place du man-

Digitized by Google

nequin de comédie qu'imagina le dilettantisme des lettrés, une créature humaine, sujette aux lois de l'existence, soumise à l'action du temps, accessible aux changements qui nuancent la série de nos actes. Dans ce récit, où s'inscrit presque jour par jour la *Jeunesse de Napoléon*, il est aisé de distinguer trois états d'une même personne.

C'est d'abord le petit collégien de Brienne, dépaysé, effarouché, taquiné et taquin, bon camarade et peu expansif, bon élève sans rien de brillant, grand liseur des Vies de Plutarque, songeant à ses parents qu'il ne voit plus, pleurant à chaudes larmes en récitant les vers de Delille sur l'*Exilé de Tahiti*, parce que l'image de ce Tahitien lui fait faire un retour sur lui-même, exilé loin de sa Corse natale...

C'est ensuite le « cadet-gentilhomme » de l'Ecole militaire, engoncé dans son habit, gêné aux entournures, jauni comme un polytechnicien par l'abus des mathématiques, attristé, raidi par le caporalisme claustral de la maison, talonné par les examens, privé de vacances, songeant à son père mort, à sa mère veuve, à ses frères sans avenir, honorablement noté mais sans éclat, estimé de ses maîtres, amicalement raillé par ses camarades, à cause de ses prétentions à la vertu et de ses tirades sentimentales sur la Corse.

C'est enfin le lieutenant Bonaparte, déniaisé, déridé, détendu, libre d'examens, ivre de liberté, tout fier de porter l'uniforme du corps royal de l'artillerie, joyeux et sobre, laborieux et mondain, canonnier plein de zèle et danseur enclin aux innocentes amourettes, savourant, avec deux ou trois camarades, ce qu'il appelle la *divine amitié*, banquetant bruyamment en l'honneur de sainte Barbe, patronne des artilleurs ; très ferré sur la théorie, sollicitant des congés pour aller en Corse, mais piochant dur dans sa chambre de Valence ou d'Auxonne, très soucieux d'obéir à l'ordonnance de 1720, qui prescrivait aux officiers « *d'avoir de l'ambition, d'étudier chez eux, d'aller, par leurs méditations et leur application, au delà des instructions données, d'acquérir, par des progrès quotidiens, le premier mérite de leur profession.* »

Jeunesse pensive, sérieuse, exemplaire, en somme ; aurore indécise et touchante d'une journée d'orage.

En 1789, le lieutenant Bonaparte a vingt ans. Encore quelques années, et son historien sera obligé de nous montrer comment, après cette enfance généreuse, son héros fut gâté par l'exercice précoce de la toute-puissance, égaré par l'ivresse du triomphe, porté au mépris du genre humain par les trahisons des politiciens et par l'expérience quotidienne de leur servilité.

Gaston Deschamps.

***

M. l'abbé Puiseux. — M. Pélicier, ancien président de la Société d'agriculture de la Marne, vient de faire tirer à part le dis-

Digitized by Google

cours qu'il a prononcé l'année dernière, en séance publique de cette Société, et qui doit paraître dans le prochain volume des *Mémoires*.

Ce discours était consacré à M. l'abbé Puiseux, mort le 20 mai 1896, au cours d'un voyage en Terre-Sainte.

L'éloge du saint prêtre, qui était aussi un historien du plus haut mérite, ne pouvait être mieux confié qu'au savant archiviste du département de la Marne. Les amis de M. Puiseux liront ou reliront avec intérêt et émotion ces pages où celui qu'ils ont perdu est apprécié comme il aurait souhaité de l'être. En quelques mots, M. Pélicier caractérise chacune des œuvres de son regretté collègue, celles du moins qui parurent dans les mémoires de la Société académique : *Un soldat de la guerre de Sept-Ans ; M. de Prilly ;* — les *Études sur l'instruction primaire dans le diocèse ancien de Châlons avant 1789 ;* — le *Théâtre au collège de Châlons au XVIIe siècle*, etc.

« Vous pardonnerez, dit M. Pélicier, à un vieux classique comme moi de vous recommander notamment cette dernière étude ; elle est pleine d'agrément, de bon sens et de ces réminiscences littéraires qui sont un régal pour tout esprit cultivé ».

Puis, après avoir cité les recherches sur Notre-Dame de l'Épine, M. Pélicier termine ainsi :

« ... De même que l'on ne saurait visiter les églises de notre ville sans tenir un *Grignon* à la main, de même ne pourra-t-on faire désormais le pèlerinage de l'Épine sans avoir dans la pensée et sur les lèvres le souvenir de l'abbé Puiseux ».

M. Pélicier a raison de croire que ce souvenir sera pieusement conservé. Cette année même, à la date du funèbre anniversaire, paraissaient quelques pages dont nous nous reprochons de n'avoir pas encore parlé ; elles sont intitulées : *A la mémoire de M. l'abbé Puiseux*. Elles portent pour épigraphe : « La Terre-Sainte m'a conquis ; je ne serai pas venu en vain. — J. Puiseux (*Extrait de sa dernière lettre*). »

Cet *In Memoriam*, précédé d'un beau portrait, se compose d'une courte et substantielle notice, et d'une pièce de vers signée de Mlle Zélie Villin ; c'est un nom souvent applaudi aux concours poétiques de la Société académique de la Marne... Est-il besoin de rappeler *Jeanne d'Arc*, la *Corbeille de chiffons* et surtout la *Croix Rouge ?*

Poète, M. Puiseux l'était aussi, et il aurait apprécié l'élévation de sentiment, la sûreté d'expression, avec lesquelles l'auteur s'est fait l'interprète de la pensée qui l'avait conduit au tombeau de Jésus-Christ :

> Prêtre du Christ, il veut du sacerdoce saint
> Retrouver le berceau.

Après avoir décrit à grands traits ce pays « saint et maudit »,

Digitized by Google

Qui reçut le Messie et fit la Passion,

l'auteur parle au nom des amis que le voyageur avait laissés derrière lui et qui suivaient les étapes de son voyage :

Nous, les humbles croyants, qui regardons d'en bas
Ces chercheurs du divin, sur ces sublimes plages
Ressaisissant un trait du ciel à tous les pas,
Nous les suivons du doigt sur de pâles images.
.....
Oh ! lorsqu'il reviendra, portant à ses souliers
Les restes vénérés de ces poussières saintes ;
Et sous son front gardant, pieusement pliés,
Ses souvenirs avec leurs parfums et leurs teintes ;
Que de récits émus sûrs de nous émouvoir !

Hélas ! il ne devait pas revenir :

Il est mort ! Il est mort là-bas !

Mais si cette mort fut cruelle par sa soudaineté, quel reconfort pour le croyant, pour le prêtre à ses derniers moments, dans cette pensée qu'il mourait à quelques pas du tombeau du Sauveur ! Et, pour ceux qu'il avait quittés, quelle grande et chrétienne consolation au milieu du deuil qui les frappait. C'est encore ce qu'exprimait si bien notre poète :

Ne le cherchons plus dans la mort...
De son entrée en Terre-Sainte,
Cette lettre tardive, empreinte
D'un tel bonheur : « J'arrive au port !... »
N'est-ce pas, franchissant la nue,
Un écho de la bienvenue
Rencontrée au céleste bord ?

Aux œuvres précédentes se rattache, par le souvenir de l'abbé Puiseux, le beau livre que M. l'abbé Janel vient de faire paraître sous ce titre : *Les Saints-Lieux — Constantinople — Athènes — Notes d'un pèlerin.*

Au moment où il venait d'aborder à la côte de Galilée, l'auteur écrivait : « Il se pourrait que nous fassions en Terre-Sainte œuvre de Français autant que de pèlerins. »

En effet, si l'émotion du chrétien est profonde, de pouvoir se dire, comme l'abbé Janel : « Quel bonheur ! nous voici donc dans la maison du Seigneur ! », l'émotion du Français est presque aussi intense de retrouver à chaque pas les traces de notre ancienne puissance, les souvenirs des Croisades et ceux de Bonaparte, souvenirs qui prolongent et maintiennent, malgré bien des fautes commises et malgré de déplorables abandons, le renom et le prestige de la France.

Le livre de M. Janel sera sans doute l'objet de l'étude spéciale qu'il mérite. De Jérusalem à Constantinople et Athènes, l'itiné-

Digitized by Google

raire qu'il a suivi traverse ces régions où se livre le séculaire combat de l'Islam et de la civilisation chrétienne. L'auteur y indique nettement les influences hostiles à notre pays, et le lecteur français pourra y puiser plus d'un enseignement, et, ce qui vaut mieux encore, y perdre quelques-unes de ces dangereuses illusions dont l'ignorance ou le parti-pris aiment trop à se bercer.

Mais, nous le répétons, le présent article est consacré surtout à la mémoire de M. l'abbé Puiseux, et nous avons voulu relire des pages touchantes, celles où l'auteur nous redit les heures cruelles de la séparation et l'adieu suprême à son compagnon de voyage :

« Quand je me vis seul derrière cette bière, parmi tous ces « étrangers, la douleur fut la plus forte. Si loin de tous ceux que « M. Puiseux avait connus, de tous ceux qu'il avait aimés, de tous « ceux qui, en ce moment même, attendaient qu'on les rassurât « sur sa santé, c'était à moi seul de porter tous ces deuils, ceux de « ses frères dans le sacerdoce, ceux du diocèse dont il était l'hon- « neur, ceux de ses enfants aimés, et tous les deuils secrets, sou- « vent les plus cruels ; alors je me pris à sangloter. »

Les amis de M. Puiseux sauront gré à M. l'abbé Janel d'avoir su, loin du pays natal, si dignement représenter et exprimer la douleur de ceux dont la sollicitude inquiète, la prière et les vœux accompagnaient les deux pèlerins.

L'Imprimeur-Gérant,

LÉON FRÉMONT.

Digitized by Google

LES HENNEQUIN

La Maison des Hennequin est, ainsi que l'indique assez son nom. originaire des Flandres. La signification de ce nom est Jean ou Petitjean.

Les plus anciennes généalogies font sortir de Gand Oudinot Hennequin, l'anobli, premier du nom, et le disent fils d'un des révoltés de Gand, lieutenant d'Artewelde, chargé d'aller défier le roi le 11 novembre pour la bataille de Rosebecque. Une autre généalogie, qui s'explique plus amplement, annonce que ledit Oudinot Hennequin était fils de Nicolas Hennequin, Flamand de nation, chef en l'armée que les Flamands rebelles à leur comte, levèrent contre le roi Philippe de Valois au mont de Cassel, où fut donnée la bataille en août 1328, et où ledit Nicolas Hennequin fut tué.

Quoi qu'il en soit de ces origines, le nom de Hennequin est fort ancien en Flandre ; le *Carpentier*, les *Sceaux des Flandres* et autres ouvrages y citent des Hennequin dès la plus haute antiquité.

On trouve un Pierre Hennequin, bourgeois de Troyes, qui donne une verrière à l'église de Troyes en 1317, et Hennequin le Flamand, peintre à Troyes en 1381. Tous deux doivent être des proches d'Oudinot Hennequin, l'anobli, premier du nom de la longue généalogie qui suit.

Les armoiries de la maison Hennequin sont : *Vairé d'or et d'azur, au chef de gueules chargé d'un lion passant d'argent.*

Les devises qui accompagnaient ces armoiries furent nombreuses et variées. Celle de la branche de Villermont, seule subsistante, est : *Spes mea Deus.*

Nota. — Les Hennequin étant de noblesse indiscutable, on a cru pouvoir omettre les qualifications d'écuyer et de chevalier, qui furent portées par tous les membres de cette famille.

Tige commune et branche aînée.

I. Oudinot Hennequin, qualifié seigneur de Machy-les-Saint-Phal, et ayant acquis aussi les seigneuries de Lantages

Digitized by Google

et Mathaux, bourgeois de Troyes, anobli le 27 juillet 1359 pour services rendus au roi, notamment en l'ost de Breteuil et ailleurs. Il mourut vers 1368, et fut inhumé en l'église Saint-Bernard de Troyes. Il fut père de :

2. Oudinot, qui suit.

2. Pierre Hennequin, qui fut prévôt de Troyes de 1391 à 1408. Marié à Jehannette de Retz (*alias* de Raisy), il en eut :

3. Oudard Hennequin, bailli de Gié en 1426, père de :

4. **Jean Hennequin**, maître des eaux-et-forêts à Bar-sur-Seine.

3. Guillemette Hennequin, mariée à Jean Ancelot (*alias* Houzelot), seigneur de Dosches et Montgueux. D'autres généalogistes font cette Guillemette fille de Oudinot l'anobli.

2. Oudinot Hennequin, seigneur de Mâchy, Lantages et Mathaux, avocat du roi à Troyes. Il fut père de :

3. Jean, qui suit.

3. Oudinot Hennequin, mort sans enfants.

3. Jean Hennequin, seigneur de Lantages et Mâchy, avocat du roi à Troyes en 1380 et 1385. C'est sans doute lui qui est qualifié licencié ès-lois et conseiller de ville à Troyes en 1426. Marié à Marie de Castellux, il en eut :

4. Oudart, qui suit.

4. Oudinot Hennequin, tige d'une branche qui suivra et qui mit *en chef* de ses armoiries, au lieu du *lion passant*, *trois aiglettes d'argent*.

4. Oudard Hennequin, conseiller et avocat du roi à Troyes, seigneur de Mâchy et Lantages, conseiller de ville à Troyes en 1429, marié à Guillemette de Mergey (*alias* de Mergery) ; il en eut :

5. Simon, qui suit.

5. Jean Hennequin, qui a forme la branche de Lantages, laquelle suivra.

5. Jeanne (*alias* Mahaut) Hennequin, mariée par contrat du 4 septembre 1428, passé par devant Jean Mergey et Jean de Mesgrigny, notaires à Troyes, à Antoine Guerry, dit des Essarts, prévôt de Troyes.

5. Perronne Hennequin, mariée en 1418 à Jacquinot Philippe, seigneur de Landreville (*alias* Phelippe). D'après d'autres généalogistes, cette Perronne Hen-

Digitized by Google

nequin n'existerait pas et aurait été confondue avec une Perronne de la Garmoise, sœur de Gillette et de Guillemette de la Garmoise, fille de Pierre de la Garmoise, seigneur de Saint-Mesmin, et épouse de Jacquinot Phelippe ou Philippe.

5. Simon Hennequin, seigneur de Mâchy, Savières, Blives, conseiller de ville à Troyes en 1458. Il fut confirmé dans sa noblesse par arrêt de la Cour des Aides du 17 janvier 1484. Il épousa Gilette de la Garmoise, fille de Pierre de la Garmoise, seigneur de Saint-Mesmin, et de Jeanne Jacques. Lesdits époux de la Garmoise furent inhumés sous une grande tombe lamée de cuivre devant le maître-autel de Saint-Jean de Troyes. De ce mariage vinrent :

6. Pierre, qui suit.

6. Oudart Hennequin, doyen de Saint-Urbain de Troyes. En 1497, il lègue de grands biens à cette église. Michelet Hennequin, son frère et exécuteur testamentaire, donna aussi beaucoup à cette église, notamment en 1506. En 1493, ledit Oudart est qualifié curé de Bouilly et Piney, doyen de Saint-Etienne.

6. Jean, qui suivra.

6. Simon Hennequin, chanoine de Saint-Germain-l'Auxerrois, conseiller-clerc au Parlement de Paris en 1483, testa le 11 mars 1493, mourut le 28 septembre 1494, et fut inhumé à Saint-Germain-l'Auxerrois.

6. Guillaume Hennequin, seigneur de la Chapelle, conseiller-clerc au Parlement en 1475, conseiller-lay en 1482, marié à Marguerite Avyn, fille de Jean Avyn, conseiller au Parlement, et de Guillemette de Vic ; il fut inhumé à l'église Saint-Paul de Paris. Il eut pour enfants :

7. Jean Hennequin, seigneur de la Chapelle, du Plessis-Bouillancy, Villers-sur-Orge, la Rapée, la Grange-aux-Merciers, etc., conseiller au Parlement, mort sans hoirs le 17 juillet 1548, inhumé en la chapelle Saint-Amable qu'il a fondée à l'église Saint-Paul de Paris, à la nomination de l'aîné de sa famille.

7. Martin Hennequin, trésorier de l'église Saint-Etienne de Troyes en 1510, abbé de la Trappe, conseiller-clerc au Parlement de Rouen, mort le 6 janvier 1547.

Digitized by Google

7. Gilette Hennequin, mariée à Jean du Bois, lieutenant-général à Noyon.

7. Jeanne Hennequin, religieuse aux Filles-Dieu de Paris.

6. François, qui suivra.

6. Michel, qui suivra.

6. Pierre Hennequin, seigneur de Mâchy, Mathaux, Savières, Blives, Brevonnelle, Saint-Utin, la Cour-Saint-Phal, etc., avocat au Parlement, conseiller du roi en la Chambre du Trésor en 1482, échevin de Paris en 1529, mort en 1532. D'après l'*Histoire de la Chancellerie*, Pierre Hennequin, conseiller du roi en la Chambre du Trésor, fut conseiller et secrétaire du roi, maison, couronne de France et de ses finances en 1556, et résigna en 1557. Il y a une erreur de dates dans cet ouvrage, ou bien il s'agit alors d'un autre Pierre Hennequin qui aurait été aussi conseiller en la Chambre du Trésor. Il épousa Marguerite de Marle, fille d'Arnauld de Marle, président à mortier au Parlement, petite-fille d'Henri de Marle, chancelier de France, puis en secondes noces Marguerite Cordelier. Il eut du premier lit :

7. Pierre, qui suit.

7. Nicolas Hennequin, doyen de Saint-Urbain de Troyes, archidiacre de Troyes, mort en 1518 (1548 ?) et inhumé à Saint-Urbain.

7. Martine Hennequin, mariée à Dreux Raguier, seigneur de Thionville, Rumilly-sur-Seine, baron de Poussey, grand-maître des Eaux-et-Forêts de Champagne et Brie, prévôt des marchands de Paris en 1506.

7. Anne Hennequin, dame de Saint-Utin, mariée à Jacques Pétremol, seigneur de Viaspres et Saint-Utin, greffier de l'Echiquier d'Alençon.

7. Guillemette Hennequin, mariée à François Damours, seigneur de Saint-Serain en Anjou, puis à Artus Gidoine, seigneur de Portal en Beauce.

Et du deuxième lit :

7. Simon Hennequin, religieux cordelier.

7. Pierre Hennequin, seigneur de Mathaux, Brevonnelle, Savières et Blives ; procureur du roi en la Cour des Monnaies, mort le 10 septembre 1553 et inhumé en l'église Saint-Paul de Paris dans sa chapelle de Saint-Amable. Il épousa Marguerite

Digitized by Google

Lotin, fille de Robert Lotin, seigneur de Vaires et conseiller au Parlement, et de Marie Aguenin le Duc. Il en eut :

8. Louis, qui suit.

8. Nicolas Hennequin, seigneur de Blives, chanoine de Saint-Pierre de Troyes, grand-vicaire de l'évêque de Troyes en 1577 et 1581, après avoir été vicaire-général du chapitre en 1562-1563, doyen de Saint-Urbain de Troyes dès 1560 ; était né en 1512, il mourut en 1590 et fut inhumé à Saint-Urbain avec son oncle Nicolas.

8. Jean Hennequin, seigneur de Brevonnelle, auditeur des Comptes, né le 22 juin 1526, mort en 1597, inhumé en la chapelle Saint-Amable de l'église Saint-Paul. Il épousa en 1555 Nicole Coiffart, fille de Nicolas Coiffart, seigneur de Saint-Benoît et Vermoise, et de Guillemette Pinette, laquelle mourut le 2 juin 1567 et fut inhumée en la chapelle Saint-Amable de Saint-Paul ; puis en secondes noces Marie Alligret, fille d'Olivier Alligret, avocat-général au Parlement, seigneur de Charentonneau et Clichy-la-Garenne, et de Claire Legendre. Il eut du premier lit :

9. Jacques Hennequin, baptisé le 28 décembre 1563, mort sans enfants.

9. Gabriel Hennequin, seigneur de Brevonnelle, né le 10 octobre 1565, mort en 1586.

9. Marie Hennequin, née le 3 mars 1559, mariée le 14 février 1575 à Pierre d'Argillières, seigneur de Montceaux, conseiller du roi, général en la Cour des Monnaies, mort le 16 janvier 1612. Elle mourut le 6 août 1616 et fut inhumée au Temple à Paris.

Du deuxième lit :

9. Anne Hennequin, née le 4 janvier 1571 ; mariée le 22 juin 1587 à Robert le Clerc, seigneur d'Armenonville, elle mourut en 1636. Son mari se disait issu du chancelier le Clerc et en portait les armes.

8. Marie Hennequin, mariée le 5 septembre 1524 à Germain le Sueur, avocat du roi aux Requêtes de l'hôtel, puis à Almeric Trouillard, avocat au Parlement, seigneur de Gouldres au Maine.

8. Marguerite Hennequin, mariée en 1536 à Jacques le

Digitized by Google

Faure, seigneur de Morsan, vicomte de Sens, avocat au Parlement, maître des requêtes de l'hôtel de la reine-mère; elle mourut le 21 décembre 1573.

8. Anne Hennequin, religieuse à l'abbaye de Longchamp, près Paris.

8. Louis Hennequin, seigneur de Mathaux, Clichy-la-Garenne, etc., conseiller du roi et procureur-général en la Cour des Monnaies, né en 1509 ; il mourut en 1571. Marié à Anne Alligret, sœur de Marie, femme de son frère Jean, morte en 1578, il en eut :

9. Pierre, qui suit.

9. Louis Hennequin, seigneur de Clichy-la-Garenne, né le 12 juin 1558, mort sans hoirs en 1585.

9. Marie Hennequin, née le 3 mai 1550, morte enfant.

9. Marguerite Hennequin, née le 13 avril 1554, morte enfant.

9. Pierre Hennequin, seigneur de Mathaux, né le 7 juin 1545, conseiller de ville à Paris en 1584. Il est dit suivant les armes et tué en 1589 lors de l'attaque des faubourgs de Troyes par M. de Mayenne ; son corps fut porté dans une maison qui fut incendiée, on ne le retrouva pas. Il avait épousé en 1579, par contrat du 23 juin, Anne du Breuil, fille d'Alexandre du Breuil, seigneur de Montault en Bourgogne, chevalier de l'Ordre du Roi, gouverneur de Rue en Picardie, et de Françoise de Fouquerolles. Il en eut :

10. Alexandre, qui suit.

10. Judith Hennequin, née en 1586, mariée à Robert de Joyeuse, baron de Verpel.

10. Marie Hennequin, aînée de la précédente, née en 1585, mais morte enfant.

10. Alexandre Hennequin, seigneur de Montault près Noyers en Bourgogne, Mathaux, Clichy-la-Garenne, etc., né le 12 juillet 1583, marié à Marie Richer, fille du seigneur de la Lobinière, au Maine. Il en eut :

11. Michel Hennequin, seigneur de Montault, marié à Marie le Roy, mort avant le 16 septembre 1676. Il eut d'elle :

12. Dreux Hennequin, né le 27 mai 1641. En 1660, il est lieutenant des toiles, tentes et pavillon du roi pour la chasse au sanglier, sous la charge du marquis d'Ecquevilly, son cousin. Il est possible qu'il ait eu postérité, car un généalogiste dit qu'un Dreux Hennequin est encore pourvu de cette

Digitized by Google

charge de lieutenant du vautrait en 1720. Mais c'est peut-être une erreur de date, et c'est probablement notre Dreux, né en 1641, qu'a visé le généalogiste. Il est plus probable qu'il est mort sans postérité masculine.

12. Gabrielle Hennequin, religieuse.

Branche de Croissy.

6. Jean Hennequin, brisa ses armoiries *d'une tête de cerf placée au premier canton*, et ses descendants les portèrent de même ; il fut seigneur d'Epagne, Saint-Liénard, les Granges. Élu à Troyes en 1480. En 1499 et 1500, un Jean Hennequin, l'aîné, est dit receveur du grenier à sel de Troyes ; ce doit être notre personnage. Marié à Catherine Léguisé, il en eut :

7. Jean, qui suit.

7. Nicolas, dont la branche suivra.

7. Christophe, dont la branche suivra celle de ses frères aînés.

7. Claude Hennequin, bourgeois de Paris, marié à Gillette Croquet. dont :

8. Catherine Hennequin, mariée à Germain Parent, puis en 1549 à Léonard Goulas, avocat au Parlement.

8. Jeanne Hennequin, mariée à Laurent Leschassier, bourgeois de Paris.

8. Madeleine Hennequin, mariée à Guillaume Larcher, bourgeois de Paris. Ces deux époux ont donné à la cathédrale de Troyes une verrière où ils sont représentés agenouillés sur des prie-Dieu à leurs armes.

7. Jeanne Hennequin, mariée à Guillaume Brinon, seigneur de Villaines et Guiencourt, avocat au Parlement. Ils furent inhumés tous deux à Saint-Séverin, à Paris.

7. Barbe Hennequin, mariée à Claude Molé, seigneur de Villy-le-Maréchal.

7. Gilette Hennequin, mariée à Jean de Malleville, bourgeois de Paris.

7. Jean Hennequin, seigneur de Croissy, Saint-Liénard, Epagne, les Granges, etc., conseiller de ville à Paris en 1577, mort le 17 mars 1595, comme il se voyait par son épitaphe

Digitized by Google

dans une chapelle derrière le chœur à Saint-Jean-en-Grève, où était sa statue à genoux, sur un pilier, avec ses armes. Marié à Claude de Malleville, il en eut :

8. Claude, qui suit.
8. Nicole Hennequin, mariée le 12 juillet 1518 à Jean Bourdel, secrétaire du roi de la grande chancellerie.
8. Catherine Hennequin, mariée par contrat du 8 juin 1523 à Nicolas le Vallois, seigneur d'Ecoville, vicomte de Caen.

8. Claude Hennequin, seigneur de Croissy, les Granges, etc., conseiller et général en la Cour des Monnaies, mort le 9 janvier 1573, avant son père, et inhumé avec lui en la même chapelle de Saint-Jean-de-Grève. Il épousa Germaine le Sueur, fille d'un général en la Cour des Monnaies, et en eut :

9. Nicolas, qui suit.
9. Jean Hennequin, seigneur de Croissy, mort sans alliance, était né en 1534.

9. Nicolas Hennequin, né en 1533 et mort en 1574, marié à Simonne Janvier. Il en eut :

10. Claude Hennequin, mort jeune.

Branche du Perray.

7. Nicolas Hennequin, seigneur du Péray et Bermainville; il ajouta un *crucifix d'or* entre les bois du cerf pris par son père. Il fut échevin de Paris, membre du Conseil des Vingt pendant la captivité du roi en 1525. Il avait été émancipé par son père en 1490. Il fit bâtir à neuf le cloître des Jacobins de la rue Saint-Jacques, à Paris, et on y voyait ses armes. Il mourut en 1556 et fut inhumé aux Saints-Innocents, à Paris. Il avait épousé Jeanne le Gras, morte en 1532, dont il eut :

8. Nicolas, qui suit.
8. Claude Hennequin, seigneur de Bermainville et Compans, conseiller du roi en ses conseils, maître des requêtes de son hôtel en 1553, marié à Magdeleine Séguier, fille de Pierre Séguier, président au Parlement. Il en eut :
   9. Marie Hennequin, mariée à Gilles le Maître, seigneur de Ferrières, petit-fils du premier président de ce nom, et mort en 1624.
   9. Jeanne Hennequin, mariée à Félix Vialart, sei-

Digitized by Google

gneur de la Forêt de Civry, conseiller du roi en ses Conseils, maître des requêtes de son hôtel ; elle mourut le 21 octobre 1643.

9. Anne Hennequin, dame de Compans, mariée à Jacques Danès, s^r de Marly-la-Ville, président en la Chambre des Comptes en 1588, conseiller d'Etat, prévôt des marchands de Paris en 1598 ; elle mourut en janvier 1645 et lui en 1618.

8. Anne Hennequin, mariée à Antoine Bohier, s^r de la Chesnaye, receveur-général des finances à Bourges.

8. Jeanne Hennequin, mariée à François de Conan, chevalier, seigneur de Coulon et Rabestan, conseiller du roi, maître des requêtes de l'hôtel, maître des Comptes en 1539, lequel a composé le *Droit civil ;* il mourut en 1551 et elle avant juin 1565.

8. Nicolas Hennequin, seigneur du Peray ou du Perray et Savigny, maître des requêtes de l'hôtel du roi et maître des Comptes en 1544 ; secrétaire du roi, maison, couronne de France et de ses finances en 1548, il résigne cet office en 1578. Marié à Jeanne de Sallard, fille de Jean Sallard, s^r de Bouvron, Montigny et Marlotte, capitaine et bailli de Chaumont en Bassigny, maître des Comptes en 1520 ; elle est morte le 3 octobre 1608 et inhumée à Sainte-Opportune. Il eut d'elle :

9. Nicolas, qui suit.

9. Jeanne Hennequin, mariée à Antoine Hennequin, seigneur d'Assy, son cousin, conseiller au Parlement et président ès Requêtes du Palais.

9. Marie Hennequin, mariée à Guillaume Barthélemy, seigneur de Beauverger, conseiller au Parlement.

9. Anne Hennequin, morte jeune et prête à être mariée.

9. Nicolas Hennequin, seigneur du Perray et de Savigny, conseiller du roi en ses Conseils et maître des requêtes de son hôtel en 1588, président au Grand Conseil ; conseiller et secrétaire du roi, maison, couronne de France et de ses finances en 1578 sur la résignation de son père ; il résigna lui-même la même année, et tous deux résignèrent leurs survivances en 1582. Il est compris dans la liste des ligueurs proscrits et chassés de Paris pour avoir tenté un dernier effort en faveur du duc de Mayenne le 30 mars 1594, huit jours après la reddition de Paris à Henri IV. Il mourut le 31 octobre 1634, à 78 ans, comme il se voyait par son épitaphe sur son caveau de Saint-Merry. Il épousa Renée Hennequin, sa cousine, qui mourut le 12 mai 1640. Il en eut :

Digitized by Google

10. Jeanne Hennequin, mariée à Georges Babou, seigneur de la Bourdaisière, comte de Sagonne, capitaine des cent gentilshommes de la Maison du roi, lequel fut tué en duel; puis en secondes noces à Gilbert Filhet, seigneur de la Curée et la Roche-Turpin, chevalier des Ordres du roi, commandant une compagnie de 200 chevau-légers de la garde; puis en troisièmes noces, en 1606, à Gabriel d'Aremberg, sr des Oulches, capitaine des gardes suisses du duc d'Orléans et chambellan de ce prince. A propos de son second mari, on rapporte que dans le combat de Fontaine-Française, Gilbert Filhet de la Curée combattait sans armure et mal monté. Une voix, qu'il reconnut pour celle du roi, lui cria : « Garde la Curée ! » dans le temps qu'un des ennemis était prêt à le percer de sa lance. Aussitôt, la Curée se retourna et tua celui qui l'attaquait. Après l'action, il vint trouver le roi qui était encore à cheval, et lui accolant la cuisse, lui dit : « Sire, il fait bon d'avoir un maître qui vous ressemble, car il sauve la vie pour le moins une fois le jour à ses serviteurs : j'ai reçu aujourd'hui deux fois cette grâce de Votre Majesté, l'une en ce que j'ai participé au salut général, et la seconde quand il vous a plu me crier : « Garde la Curée ! » « Voilà, lui répondit le roi, comment j'aime la conservation de mes bons serviteurs. »

10. Renée Hennequin, abbesse de Malnoüe le 24 novembre 1640.

10. Marie Hennequin, dame du Perray, mariée par contrat du 4 février 1625 à Henri de Gouffier, marquis de Boissy, comte de Maulevrier. Elle mourut à Vitry le 2 avril 1676, suivant son épitaphe en l'église des Cordeliers. Quant à lui, il fut tué le 24 août 1639 au combat d'Everqueque. Elle est dite avoir épousé en secondes noces M. de la Rochepot.

Branche de Dammartin.

7. Christophe Hennequin, seigneur de Dammartin, reçu conseiller au Parlement en 1491 ; devint doyen du Parlement, l'un des opposants au concordat de Léon X, pourquoi il fut

Digitized by Google

interdit par la régente Louise de Savoie en 1525, continua cependant d'aller siéger au Parlement. Le roi, de retour, attribua au Grand Conseil les causes ecclésiastiques. Marié en 1514 à Bonne Courault, dame de Dammartin, fille de Jean Courault, sr dudit lieu, et de Jeanne Turquant. Il en eut :

8. Jean, qui suit.
8. Christophe Hennequin, tué en la ville de Poitiers étant jeune encore.
8. Jeanne Hennequin, mariée en 1526 à Nicolas Molé, seigneur de Jusanvigny, conseiller au Parlement.
8. Marie Hennequin, religieuse à Jouarre (*alias* à Chelles).
8. Madeleine Hennequin, religieuse à Montmartre.
8. Geneviève Hennequin, religieuse à Yerre?
8. Nicole Hennequin, mariée en 1530 à Jean-Jacques de Mesmes, sr de Roissy, lieutenant-civil et maître des Requêtes de l'hôtel, conseiller du roi en ses Conseils privé et d'Etat, président au Parlement de Normandie, ambassadeur en Allemagne, Suisse, Espagne, ami des rois François Ier et Henri II. Il mourut le 17 janvier 1554 et elle le 23 octobre 1569.
8. Anne Hennequin, mariée à Jacques le Sueur, sr d'Aulnoy, greffier de la Cour des Aides.

8. Jean Hennequin, seigneur de Dammartin, conseiller au Parlement, commissaire aux Requêtes du Palais. Il épousa, le 18 novembre 1537, Anne Molé, fille de Nicolas Molé, seigneur de Jusanvigny, et de Jeanne Charmolue; il mourut le 29 novembre 1542, ayant eu pour enfants :

9. Anne Hennequin, mariée à Jean (*alias* Germain) le Masson, sr de Bellassise, conseiller au Parlement, puis à Jean de Refuge, sr de Courcelles et Précy, conseiller au Parlement.
9. Nicole Hennequin, mariée le 9 juin 1560 à Claude Tudert, sr de la Bournalière, conseiller au Parlement.
9. Madeleine Hennequin, mariée à Denis Brulart, conseiller du roi en ses Conseils privé et d'Etat, premier président au Parlement de Dijon. On rapporte qu'il était d'une grande pusillanimité, et que sa femme avait coutume de lui dire : « Si Madeleine Hennequin était premier président, les choses ne se passeraient pas ainsi. »

Digitized by Google

Branche d'Auzon et de la Meyrie.

6. François Hennequin, seigneur d'Auzon, marié en 1470 à Jacquette Molé, fille de Guillaume Molé, s^r de Villy-le-Maréchal, et d'une Léguisé, celle-ci sœur du célèbre évêque de Troyes de ce nom. Il en eut :

7. Simon, qui suit.

7. François (*alias* Antoine) Hennequin, seigneur de Précy-Notre-Dame, marié à Louise Molé, veuve de Nicolas de Pleurs (ou de Pleurre), s^r de Précy. Il en eut :

8. Mahaut (*alias* Marie) Hennequin, mariée à Antoine Guerry, s^r des Essarts, lieutenant-général de Chaumont en Bassigny, puis lieutenant-civil de la prévôté de Paris. Leur contrat de mariage est du 4 août 154[illegible].

7. Simon Hennequin, s^r d'Auzon, marié à Aliénor Goujon, fille de Jean Goujon, s^r de Coigny et Marquenay, et de Marie Moët, dame d'Athis, etc. Il en eut :

8. Claude Hennequin, marié à Jeanne Bareton, dont :

9. Barbe Hennequin, mariée à Odard Boucherat, s^r de.... près Pont-sur-Seine, desquels vint Nicolas Boucherat, général de Citeaux en 1604.

8. François, qui suit.

8. Simon, qui suivra.

8. Anne Hennequin, mariée à Artus de Jouane, prévôt de Soissons. Elle était veuve en 1560.

8. Aliénor Hennequin, mariée à Jacques Fillette, s^r de Ludes près Reims.

8. François Hennequin, seigneur de la Mairie ou la Mérye près la Ferté-Milon, épousa Radegonde (*alias* Catherine) le Riche, dame de Rivière et Maréville près la Ferté-Milon. Il en eut :

9. François, qui suit.

9. Marguerite Hennequin, mariée à Jean ....., s^r de Lambres, demeurant à Rosnay, près Reims, lequel est appelé aussi Jean Lambert par une généalogie.

9. Jean Hennequin, mort sans hoirs.

9. Nicole Hennequin, mariée à Jean de Lambres.

9. Eléonore Hennequin, mariée par contrat du 26 novembre 1561 à Robert Fouquet, seigneur de Longvoisin et Richecourt.

Digitized by Google

9. Adrienne Hennequin, mariée à Robert Barbier, seigneur de la Roche, puis à Nicolas ....., seigneur de Richecourt.

Nota. — On ne peut préciser laquelle, d'Eléonore ou d'Adrienne Hennequin, sa sœur, épousa aussi François Briffault, sr des Aigloutins.

9. François Hennequin, seigneur de la Meyrie ou la Mérye, épousa Marie de Caffres (*alias* de Castres), fille du seigneur de Neufmaison, gouverneur de Natifal, et de Marie de Meurtz. Il en eut :

10. François, qui suit.

10. Robert Hennequin, seigneur de Beauval, marié à Suzanne de Sorbey, de la maison de Gerondelle, dont il eut :

11. François Hennequin.

11. Philippe Hennequin.

11. Jacques Hennequin.

11. Charles Hennequin. Ces quatre fils sont dits morts au service du roi et non mariés.

10. Marguerite Hennequin, non mariée.

10. Roberte Hennequin, mariée à François Barthélemy, sr de Charondal.

10. François Hennequin, seigneur de la Meyrie, d'Ambly-sur-Bar, de Rivières-les-Amblières, de Champchatelliers en Rethélois, etc., épousa, le 10 juillet 1600, Jeanne de Villelongue, fille de Gilles de Villelongue et de Jeanne d'Ambly ; il vivait en 1635 au château de Bosmont, près Guise. Il eut pour enfants :

11. François Hennequin, chanoine régulier prémontré.

11. Philippe Hennequin, capitaine d'infanterie, qualifié gouverneur de Saint-Quentin, mort sans alliance.

11. Tristan Hennequin, prêtre, chanoine et doyen de Rosoy.

11. Philibert Hennequin, guidon de gendarmerie, mort sans alliance.

11. Roger Hennequin, qui suit.

11. Isabeau Hennequin, mariée en 1639 à Germain Denis, sr d'Origny, exempt des gardes du corps, lieutenant de gens de pied en la forteresse d'Hirson.

11. Jeanne Hennequin, morte sans alliance.

11. Roger Hennequin, seigneur de la Meyrie, capitaine de

Digitized by Google

cavalerie, marié à Anne de Rosières, fille de François de Rosières, capitaine, gruyer et prévôt de Saint-Mihiel en Lorraine, et de Suzanne d'Allamont. Il en eut :

12. Elisabeth Hennequin, mariée à M. de la Surenne (*alias* de la Turette).

12. Marguerite Hennequin, mariée en 1700 à Louis-François de la Housse, baron de Vatronville, s^r de Fiquelmont, Xonville, etc.

Branche de Souyndre.

8. Simon Hennequin, seigneur de Souyndre, greffier des présentations de la Cour en 1550, receveur-général des deniers communs de Champagne et Brie en 1558. On trouve, en 1541, un Simon Hennequin, auditeur des Comptes, qui doit être le même. Il épousa Henriette Noël, fille de Nicolas Noël, seigneur des Conardins, Montbeson et Lude, et de Catherine Fillette. Il en eut :

9. Michel Hennequin, mort jeune, né en 1549.

9. Louis, qui suit.

9. Simon Hennequin, né en 1556, mort jeune.

9. Jean Hennequin, né en 1558, mort jeune.

9. Regnault Hennequin, suivant les armes, tué en la mer d'Afrique.

9. Nicolas Hennequin, curé de Nogent-sur-Seine.

9. François Hennequin, mort sans alliance.

9. Catherine Hennequin, morte jeune, était née en 1550.

9. Charlotte Hennequin, mariée à Adrien Pétremol, s^r de Rosières et Laines-Bourreuse, contrôleur-général des finances. Elle mourut en 1594 et fut inhumée aux Blancs-Manteaux. Quant à son mari, il était mort en 1592.

9. Anne Hennequin, mariée à Louis Deffiers, s^r de la Ronce en pays chartrain. Elle était née en 1551.

9. Louis Hennequin, s^r de Souyndre, commissaire ordinaire des Guerres en 1576, trésorier-général des finances de Champagne en 1586 ; il épousa Claude de Palluau, fille de M. Palluau, secrétaire du roi, intendant de la Maison de Nevers. Il en eut :

10. Henriette Hennequin, dame de Souyndre, née en 1586, mariée en 1602 à Pierre Poncher, auditeur des Comptes en 1588, maître des Comptes en

Digitized by Google

1597, puis à Louis de Resnel, s^r de Baillebour, capitaine des galères.

10. Geneviève Hennequin, mariée en 1607 à Maximilien d'Abos, seigneur d'Herville et Brinauville, Arnouville, etc., capitaine de 100 hommes de pied. Il mourut en 1651. Elle était morte en 1627 et fut inhumée en l'église d'Arnouville.

Branche de Cury, Boinville, Mis d'Ecquevilly.

6. Michel Hennequin, seigneur de Cury et Boinville, épousa, le 23 juillet 1477, Catherine Gobaille, dite de Crécy, qui mourut en 1503. Il mourut en 1519 et fut inhumé avec elle aux Jacobins de Troyes. Sa descendance, comblée d'honneurs et de biens par les rois, donna cependant dans la Ligue avec un acharnement tel, que Henri III l'appelait la *race ingrate*. A Paris, on appelait les Hennequin *la grande mesgnée*, et on disait d'eux communément : *Hennequins, plus fols que coquins*, ou bien : *Plus de fols que de coquins*. De Michel Hennequin et de Catherine Gobaille de Crécy vinrent :

7. Nicolas Hennequin, s^r de Cury, prieur de Saint-Phal, chanoine de Notre-Dame de Paris et président des Enquêtes au Parlement de Paris. Il mourut le 30 janvier 1569 et fut inhumé à Saint-Méry.

7. Oudart, qui suit.

7. Dreux, qui suivra.

7. Anne Hennequin, mariée en 1520 à Jean Luillier, s^r de Boulancourt, Champcenetz, Saint-Mesmin, Angerville, président en la Chambre des Comptes en 1531, prévôt des marchands de Paris, conseiller du roi en ses Conseils.

7. Oudart Hennequin, seigneur de Boinville et Cury, maître des Comptes en 1531, contrôleur-général des finances d'entre Seine et Yonne, mort en 1557 et inhumé avec sa femme en l'église Saint-Merry. Elle était morte aussi avant le 18 septembre 1559. On trouve un Oudart Hennequin, conseiller au Parlement, conseiller de ville à Paris en 1549. Il épousa Jeanne Michon, fille de Charles Michon, s^r de Bagnolet et Villepinte, par contrat du 23 janvier 1521. Il en eut :

8. Pierre, qui suit.

8. Jean Hennequin, s^r de Cury près Beauvais, Genicourt, etc., baron de Villepinte, maître des Comptes en 1558 en survivance de son père, installé en 1563,

Digitized by Google

grand audiencier de France en 1570, intendant des finances, conseiller et secrétaire du roi, maison, couronne de France et de ses finances en 1569, il résigna cet office, ainsi que ses fonctions de grand audiencier, en 1576. Il épousa, par contrat du 6 novembre 1569, Charlotte le Grand, fille de Benoît le Grand, s^r du Plessis, maître des Comptes en 1556, et de Charlotte de Boudeville. Il mourut en février 1604, ayant eu pour enfants :

9. Jean Hennequin, seigneur de Cury, Villepinte, écuyer de la petite écurie, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, testa en 1613, vivait encore en 1619, mourut sans enfants.
9. Robert Hennequin, mort le 12 janvier 1579. Il fut gentilhomme ordinaire de la chambre du roi.
9. René Hennequin, mort le 19 juin 1577.
9. Pierre Hennequin, mort en bas-âge.
9. Charles Hennequin, mort le 12 juin 1576.
9. Jean-Jacques Hennequin, dit le commandeur de Cury, s^r de Villepinte, puis de Cury près Beauvais ; il donna sa terre de Cury à l'ordre de Malte en 1629, à condition que ce serait une commanderie ; il prit l'habit de chevalier et fut fait grand-croix de l'ordre ; il jouit de sa terre sa vie durant, mourut en Sicile allant à Malte.
9. Nicolas Hennequin, mort jeune le 4 juin 1584.
9. Henry Hennequin, chevalier de Malte, tué au siège de la Rochelle en 1622.
9. Françoise Hennequin, morte jeune.
9. Louise Hennequin, née en 1599, mariée le 3 octobre 1612 à François de Boufflers, comte de Caigny, vicomte de Pouches, bailli de Beauvais, député de la noblesse du Beauvaisis en 1614, conseiller d'Etat ; elle mourut en 1634.
9. Isabelle Hennequin, religieuse à Marcigny.
9. Charlotte Hennequin, morte jeune.
9. Marie Hennequin, morte jeune.
9. Marguerite Hennequin, morte jeune.

8. Antoinette Hennequin, mariée à Jean Brachet, s^r de Pornoran, secrétaire du roi.
8. Jeanne Hennequin, mariée par contrat du 3 juin 1552

Digitized by Google

à Henry de Mesmes, s^r de Roissy, conseiller du roi en ses Conseils privé et d'Etat, maître des Requêtes de son hôtel, chancelier de Navarre.

8. Nicole Hennequin, morte avant 1559.

8. Pierre Hennequin, s^r de Boinville, conseiller au Parlement en 1556, président en la même Cour en 1568, charge qui fut créée en sa faveur, conseiller du roi en ses Conseils privé et d'Etat. En 1556, il est conseiller de ville à Paris ; il mourut le 22 juillet 1577 et fut inhumé, avec ses père et mère, à Saint-Médéric de Paris (ou Saint-Merry) L'Estoile le désigne comme créature des Guises et l'un des piliers de la Ligue à Paris. On rapporte qu'il avait de grands biens et qu'il prêta 60,000 livres à Catherine de Médicis ; en reconnaissance de quoi il fut créé président à mortier, et installé malgré toutes les oppositions et remontrances. Il n'y avait, en effet, que cinq charges de président, la sixième fut érigée en sa faveur. On fit sur lui ce pasquin :

Puero regnante
Feminà gubernante
Asinus quintus factus est sextus præses infulatus.

On disait Hennequin ou Hannequin (*asinus quintus*). Il avait épousé, en 1560, Jeanne Bruslart, fille de Jacques Bruslart, conseiller au Parlement, et d'Isabelle le Picart ; elle était baronne de Hez en Artois. Elle mourut en 1578 et fut inhumée à Saint-Merry. Leurs enfants furent :

9. Oudart, qui suit.

9. Renée Hennequin, mariée à Nicolas Hennequin, s^r du Perray, maître des requêtes et président au Grand Conseil, conseiller du roi en ses Conseils privé et d'Etat.

9. Marie Hennequin, mariée en 1591 à Olivier le Febvre, s^r d'Eaubonne, conseiller du roi en ses Conseils, président en la Chambre des Comptes en 1588 ; puis en secondes noces, en 1615, à Anne de la Mark, comte de Braine, chevalier de l'ordre du roi ; puis en troisièmes noces à Guy du Faur, s^r de Pibrac, maréchal de bataille, gentilhomme de la maison du roi.

9. Oudart Hennequin, seigneur de Boinville et de Fresne, conseiller au Parlement, commissaire aux Requêtes du Palais, maître des requêtes de l'hôtel du roi, conseiller du roi en ses

Digitized by Google

Conseils, conseiller et secrétaire du roi, maison, couronne de France et de ses finances en 1609, résigna cet office en 1612. On rapporte qu'il fut amoureux de la reine-mère Anne d'Autriche : il fut trouvé caché sous son lit, mais la reine ne voulut pas qu'il lui fût rien fait. Les Mémoires de Bassompierre disent : Je devins amoureux de la Beaussire, le roi le devint de Madame de Boinville. » Oudart Hennequin de Boinville avait épousé en effet, en 1597, la jolie Renée Potier, qui captiva un instant le cœur volage d'Henri IV : elle était fille de Nicolas Potier, s^r de Blancmesnil, président au Parlement, chancelier de Marie de Médicis, et d'Isabelle Baillet. Ce mariage fit descendre les Hennequin qui en sortirent du roi Philippe Auguste et d'Agnès de Méranie. Ces enfants furent :

10. Pierre Hennequin, s^r de Boinville et de Fresne, conseiller au Parlement, commissaire aux Requêtes du Palais, mort sans hoirs en 1660 et inhumé à Saint-Nicolas-des-Champs.

10. Nicolas, qui suit.

10. Jeanne Hennequin, morte sans alliance.

10. Charlotte Hennequin, sans alliance.

10. Renée Hennequin, morte sans alliance.

10. Nicolas Hennequin, seigneur de Boinville et Fresne, baron d'Ecquevilly, capitaine des toiles, tentes et pavillons du roi pour la chasse au sanglier, autrement dit capitaine du vautrait. Il mourut le 3 février 1653. Il avait épousé, en 1639, Anne Sarrus, fille de Michel Sarrus, conseiller au Parlement ; elle mourut le 7 mai 1681 et fut inhumée avec son mari en leur chapelle Saint-Amable à Saint-Merry. Ils eurent :

11. Pierre Hennequin, marquis de Fresne, s^r de Heez, né en 1640, mort sans hoirs le 2 mai 1718, et inhumé à Saint-Merry. Il eut des aventures extraordinaires ; il tua son frère Nicolas, qui était devenu amoureux de sa femme Elisabeth Girard, détermina celle-ci à un voyage en Italie, et traita avec des patrons de barques barbaresques pour la vendre et la faire emmener en Barbarie. D'après quelques-uns elle découvrit le traité, se sauva à Tunis, et le roi de France, sur la prière de sa famille, fit enfermer son mari, Pierre Hennequin, à Pierre-Encise. D'après d'autres, elle fut vendue en effet au corsaire, eut des aventures romanesques, à la suite desquelles celui-ci, touché de sa vertu, se serait converti. Elisabeth Girard, femme de Pierre

Digitized by Google

Hennequin, marquis de Fresne, était fille de Charles Girard, marquis du Tillet, président en la Chambre des Comptes en 1650, et d'Elisabeth de Bailleul, Ces Girard du Tillet, de Bailleul, ainsi que les dames Hennequin de Fresne et d'Ecquevilly, furent quelquefois maltraités par la chronique du temps. (Voir les historiettes de Tallemant des Réaux.) Gatien de Courtil a écrit les *Mémoires de la marquise de Fresne* et son roman diffère peu de la réalité. Le scandale de l'*homme qui avait vendu sa femme* ne fut pas étranger au changement de nom de Fresne en celui d'Ecquevilly. Les souvenirs laissés par le marquis de Fresne dans la mémoire des habitants du pays sont tels que confondant les dates et les faits, ils donnent le nom de ce seigneur au fantôme légendaire qui, dans les longues nuits d'hiver, accompagné d'un nombreux équipage de chasse, poursuit dans la forêt des Alluets un cerf fantastique qu'il n'atteint jamais. Cette chasse légendaire est conduite par le grand veneur Hennequin. (Voir sur la vie du marquis de Fresne, ses passions violentes, l'enlèvement par lui de Mlle Girard du Tillet, leur mariage romanesque et ses suites plus romanesques encore, l'*Histoire du marquisat d'Ecquevilly*, par M. Emile Réaux.)

11. André, qui suit.

11. Henri Hennequin ; on dit qu'il fut tué à 8 ans par son frère Pierre.

11. Claude Hennequin, sr de Presles et de Bressolles, né le 29 décembre 1659, lieutenant aux gardes, épousa, par contrat du 9 novembre 1679, Marie-Charlotte Milon. Il testa en 1695 ; elle mourut le 20 octobre 1688. Ils eurent :

12. Claire-Suzanne Hennequin, religieuse à Poissy, née en 1679.

12. Claude-Joseph Hennequin, né en 1679, jumeau de la précédente, mort jeune.

12. Alexis Hennequin, dit le marquis de Bressolles, né le 6 avril 1684. En 1699, il faisait ses preuves pour être reçu page de la petite écurie. Entra au service, fut officier d'artillerie ; devenu trop gros, il quitta les armes après avoir tué en duel le

Digitized by Google

marquis de Gassion ; se ruina en débauches, fit un mariage inavouable, fut trouvé mort sur l'esplanade des fossés de la porte Saint-Antoine.

11. Nicolas Hennequin, dit le chevalier d'Ecquevilly, né le 22 mars 1650, tué par son frère Pierre le 29 octobre 1670, parce qu'il était amoureux de sa belle-sœur, femme de celui-ci.

11. Anne-René Hennequin, sr d'Eguilly et des Goullons, né en 1645; il est dit colonel de cavalerie en 1668.

11. Antoinette Hennequin, religieuse à Poissy, morte en 1694.

11. Suzanne Hennequin, née en 1648, religieuse à Poissy.

11. André Hennequin, dit le marquis d'Ecquevilly, seigneur de Fresne, Bouafle, la Muette, Vérigny, les Goullons, Presle, etc., baron d'Hest ou Heez en Artois, etc., né le 23 janvier 1642, page de la chambre du roi en 1660, capitaine du vautrait, lieutenant de la capitainerie de Saint-Germain-en-Laye. Il épousa, le 17 septembre 1682, Magdeleine-Thérèse-Euphrasie de Marillac, fille de René de Marillac, conseiller d'Etat, et de Jeanne Potier d'Ocquerre. Il mourut le 27 décembre 1723, et elle en 1727. Ils eurent :

12. Michel-André Hennequin d'Ecquevilly, abbé de Mazières, né le 11 juillet 1683.

12. Augustin-Vincent, qui suit.

12. Anne-Madeleine Hennequin d'Ecquevilly, née le 25 décembre 1686, mariée le 18 février 1706 à Louis Gigault, marquis de Bellefonds et la Boullaye, gouverneur de Vincennes, mestre de camp du régiment de cavalerie de Bellefonds ; elle mourut en couches le 1er juin 1708.

12. Thérèse Hennequin d'Ecquevilly, née le 8 mai 1690, mariée le 28 janvier 1717 à Louis le Peletier, marquis de Villeneuve, président à mortier au Parlement. Elle mourut le 25 février 1748.

12. Geneviève Hennequin d'Ecquevilly, morte en 1688, enfant.

12. Augustin-Vincent Hennequin, marquis d'Ecquevilly, sr de Fresne, Bouafle, la Muette, Vérigny, Presle, etc., né le 1er mai 1684, colonel et premier guidon de la compagnie des gendarmes de la garde ordinaire du roi, brigadier des armées du roi en 1719, chevalier de Saint-Louis, capitaine du vautrait du roi, lieutenant des chasses de la capitainerie de Saint-Ger-

Digitized by Google

main. Il se trouva, en 1708, à la bataille d'Oudenarde, se distingua à celle de Malplaquet en 1709, et servit avec valeur jusqu'à la paix de Rastadt. En juillet 1724 il obtient des lettres patentes qui érigent les châtelleries de Fresne et Bouafle et dépendances en marquisat d'Ecquevilly. Il fut admis aux honneurs de la cour en 1748. Il épousa, le 24 avril 1714, Madeleine du Monceau, fille de Charles du Monceau, s^r de Nollant, intendant des armées du roi. Il mourut le 8 décembre 1749, et elle le 8 mai 1739 ; ils furent inhumés en la chapelle des Hennequin à Saint-Merry. Ils eurent :

13. Charles-Marie Hennequin d'Ecquevilly, mort au berceau le 8 mai 1720.

13. Augustin-Louis, qui suit.

13. Augustin-Louis Hennequin, marquis d'Ecquevilly et Chemery, comte de Grandpré, s^r de Presle et Flamechon, etc., né en 1717, chevalier des ordres du roi, capitaine du vautrait, mestre de camp du régiment du roi-cavalerie, maréchal de camp, puis lieutenant-général des armées du roi en 1780, chevalier de Saint-Louis, lieutenant-général pour le roi au gouvernement de Champagne. Il fut admis aux honneurs de la cour en 1767, et sa femme en 1769 ; il était à une portière du carrosse du roi, et le prince de Condé à l'autre, lors du sacre de Louis XVI à Reims. Il combattit aux sièges de Prague, Menin, Ypres, Furnes, Fribourg, Tournay, Termonde, Oudenarde, Ath et Maëstricht ; aux batailles de Dettingen, Fontenoy, Raucourt, Lawfeldt, à la conquête de l'électorat de Hanovre. Il épousa, le 3 juillet 1741, Honorée de Joyeuse, marquise de Chémery, fille de Jean-Gédéon, comte de Grandpré, lieutenant-général des provinces de Champagne et Brie, et d'Antoinette de Villiers de Rousseville. Il mourut à Amiens le 14 mars 1794, et elle vers 1809. Ils eurent pour enfants :

14. Armand-François Hennequin, comte d'Ecquevilly, s^r de Ville-sur-Tourbe, né le 30 septembre 1747, mousquetaire du roi, mestre de camp du régiment du roi-cavalerie, maréchal de camp, chevalier des ordres du roi, capitaine du vautrait, émigré, servit à l'armée de Condé comme maréchal-général des logis de la cavalerie ; rentré en France, accompagna le roi à Gand ; fait pair de France le 17 août 1815, lieutenant-général des armées, grand-croix de Saint-Louis, officier de la Légion d'honneur, directeur du dépôt de la guerre, etc. Il était aussi commandeur de l'ordre de Malte. Il publia l'histoire

Digitized by Google

des campagnes du corps de Condé en 1818. Il épousa Amable-Cécile de Durfort-Civrac, fille de François-Aimery de Durfort-Civrac, marquis de Civrac, maréchal de camp, menin du dauphin et de Marie-Françoise de Pardaillan-Gondrin, fille du duc d'Antin et de Gillonne de Montmorency-Luxembourg. La comtesse d'Ecquevilly fut admise aux honneurs de la cour en 1782. Le comte d'Ecquevilly mourut en 1830, n'ayant eu qu'un fils mort au berceau.

14. Amable-Charles, qui suit.

14. Achille Hennequin d'Ecquevilly, prêtre, vicaire-général de Reims en 1789.

14. Adélaïde-Honorée Hennequin d'Ecquevilly, mariée à Antoine-Joseph-Philippe-Régis, comte d'Esterno, mestre de camp de cavalerie, enseigne des chevau-légers de la garde du roi.

14. Aglaé-Marie Hennequin d'Ecquevilly, mariée en 1772 à François de Cappendu, comte de Boursonne, capitaine au régiment Royal-Picardie.

14. Amable-Charles Hennequin, vicomte d'Ecquevilly, dit le chevalier d'Ecquevilly, chevalier de Malte en minorité, chevalier de Saint-Louis, colonel du régiment du roi-cavalerie, mestre de camp en second du régiment des Deux-Ponts, puis colonel du régiment de Jarnac, capitaine du vautrait. Il fut admis aux honneurs de la cour en 1770. Emigré, rentré en France d'assez bonne heure. Marié en 1782, par contrat signé du roi et de la famille royale, à Marie-Anne d'Eyck, fille de M. Van der Eyken, comte d'Eyck, ministre de l'électeur de Bavière près le roi de France, et de la comtesse de Kœnigsfeldt. Il mourut en 1806 à Ville-sur-Tourbe (Marne), et sa femme y mourut en 1810. Leurs enfants furent :

15. Amable-Charles Hennequin, marquis d'Ecquevilly. Il servit sous l'Empire dans le 1er cuirassiers, puis dans le 21e chasseurs à cheval, où il devint officier. Il fut officier aux lanciers de la garde sous Louis XVIII, retraité lieutenant-colonel de cavalerie, avait été officier d'ordonnance du maréchal de Bourmont, fut aussi chevalier de Saint-Louis, de la Légion d'honneur et de l'ordre de Saint-Ferdinand d'Espagne ; pair de France après son oncle, mais il ne siégea pas : son oncle étant mort sous Louis-Philippe, il ne voulut pas prêter serment à

Digitized by Google

ce roi. Il mourut à Paris en 1853 (23 décembre), âgé de 54 ans, sans enfants.

15. Alfred-Armand-Frédéric, qui suit.

15. Honorée Hennequin d'Ecquevilly, mariée à M. de Bouraine, sous-préfet d'Etampes.

15. Augustine-Antoinette-Zéphirine Hennequin d'Ecquevilly, mariée en 1811 à M. de Chavigny du Balloy.

15. Alfred-Armand-Frédéric Hennequin, vicomte, puis marquis d'Ecquevilly, né en 1788, sous-lieutenant au 7e cuirassiers en 1807, quitta le service et fut retraité chef d'escadron d'état-major, chevalier de Saint-Louis, officier de la Légion d'honneur, chevalier de Saint-Ferdinand d'Espagne. Il fit plusieurs campagnes, celles de 1807, 1808, 1809, 1810, 1813 : il eut deux fois son cheval tué sous lui, entre autres à Leipsick ; il suivit le roi à Gand, et fit encore la campagne d'Espagne en 1823. Il épousa, le 7 novembre 1821, Madeleine-Françoise Porée de Valhébert, fille de J.-B. Porée de Valhébert et de Marie de Rootz. Il mourut à Caen, le 16 avril 1870, à 82 ans et neuf mois. Il eut pour enfants :

16. Marie-Blanche Hennequin d'Ecquevilly, morte sans alliance.

16. Claire-Elisabeth Hennequin d'Ecquevilly, épousa le vicomte de Trimond, ancien officier d'artillerie.

16. Marguerite-Clémentine Hennequin d'Ecquevilly, épousa le baron d'Yzarn.

16. Mathilde-Louise Hennequin d'Ecquevilly, mariée le 3 mai 1859 à Louis-Henry, vicomte de Beaurepaire-Louvagny, chevalier de l'ordre de Pie IX, officier au 85e de ligne. En 1861, il est capitaine aux zouaves pontificaux ; en 1870, il est commandeur de mobiles : il meurt à Dreux d'une chute dans l'escalier d'un clocher où il montait pour observer l'ennemi.

Rameau d'Assy, de Chantereine, de Sermoises et du Fay.

7. Dreux Hennequin, seigneur d'Assy et Queux, conseiller du roi en ses Conseils privé et d'Etat, maître des Comptes en 1531, premier président de la Chambre des Comptes reçu en 1537 en survivance de son beau-père, mais il n'exerça pas : conseiller et secrétaire du roi, maison, couronne de France et de ses finances en 1537, résigna en 1538. Il mourut en 1550 et fut inhumé à Saint-Merry ; il y avait une longue épitaphe com-

Digitized by Google

mune à lui et à sa femme, avec leurs armoiries. Il épousa, en 1536, Renée Nicolaï, dame de Vincy, Orville, Louvres en Parisis, Manœuvre, etc., fille d'Aymar Nicolaï, premier président de la Chambre des Comptes, s^r d'Orville, Saint-Victor, Goussainville, Louvres en Parisis, etc., et d'Anne Baillet, dame de Goussainville. Il en eut :

8. Antoine, qui suit.
8. Oudart, qui suivra.
8. René, qui suivra aussi.
8. Aymar Hennequin, né le 11 juin 1543, évêque de Rennes en 1575, nommé à l'archevêché de Reims et mort sans avoir pris possession, mais ayant prêté le serment de duc et pair le 2 avril 1594. Abbé de Bernay en 1558 ; assista aux Etats de Blois en 1577, fut conseiller au Parlement de Paris, et mort en 1600. Il est dit l'un des principaux agents des Guises et nommé, par leur crédit, évêque de Rennes. Depuis la mort du duc et du cardinal, il se livra au duc de Mercœur, échauffa le peuple de son diocèse, parut à la tête des barricades en 1589, et fit passer la ville de Rennes sous l'autorité du duc de Mercœur. Il prêcha la sédition et la révolte dans le panégyrique qu'il prononça à Notre-Dame de Paris des *deux martyrs*, lors des obsèques solennelles que la Ligue leur décerna ; nommé par Mayenne président du Conseil des Quarante : il est cité dans toutes les manifestations de la Ligue, à la fameuse procession de la Ligue, etc. Il a laissé des écrits religieux et de science liturgique.
8. Nicolas, qui suivra après ses frères aînés.
8. Jérôme Hennequin, né le 13 novembre 1547, conseiller-clerc au Parlement de Paris, évêque de Soissons, abbé de Bernay, aumônier du duc d'Alençon, mort en 1619.
8. Jean Hennequin, seigneur de Manœuvre et Roquemont, trésorier de France en Picardie, maître des requêtes et secrétaire des finances du duc d'Alençon en 1575, ligueur, fit partie du Conseil des Seize. Il était né le 27 avril 1549.
8. Jeanne Hennequin, née le 13 décembre 1544, religieuse à Fontaine-les-Nonnains.
8. Anne Hennequin, née le 5 septembre 1539, mariée à

Digitized by Google

André de Hacqueville, s^r d'Osembray, conseiller du roi en ses Conseils d'Etat et privé, maître des requêtes de son hôtel et premier président au Grand Conseil.

8. Marie Hennequin, née le 17 juillet 1550, mariée à Jean Courtin, s^r de Rozoy, mort doyen du Parlement en 1653. Elle mourut en 1633.

8. Antoine Hennequin, seigneur d'Assy et Champcenetz, né le 24 août 1538, conseiller du roi en ses Conseils d'Etat et privé, conseiller au Parlement en 1575, président aux Requêtes du Palais, maître des requêtes et conseiller du duc d'Alençon en 1575, mort en 1620. Moins aveuglément livré à la Ligue que ses frères, il s'était attiré une verte réprimande et remontrance du duc de Mayenne, à qui il avait osé dire en plein conseil que le plus court pour les Parisiens était d'ouvrir leurs portes au Béarnais, puisque ceux qui les commandaient ne se trouvaient pas en état de les tirer d'oppression. Il épousa Jeanne Hennequin, fille de Nicolas, seigneur du Perray, maître des Comptes, et de Jeanne Sallard. Il en eut deux fils et trois filles, mortes en bas-âge, et encore deux enfants qui suivent. Antoine Hennequin mit tant d'empressement à aller saluer le duc de Parme après qu'il eut fait le siège de Paris en 1590, que les deux chevaux de son carrosse moururent de fatigue ; on en fit cette épigramme :

« Un certain président, Triboulet surnommé,
Suivait Monsieur Roland, échevin renommé,
Pour saluer le duc de Parme et de Plaisance;
Il avait deux chevaux meilleurs Français que lui
Qui, contraints d'y aller en eurent tant d'ennui,
Que tous deux, en deux jours, sont morts de déplaisance. »

Les enfants d'Antoine Hennequin furent :

9. Antoine Hennequin, s^r d'Assy et Champcenets, tué en duel au siège d'Amiens en 1597.

9. Catherine Hennequin, née le 14 octobre 1586, mariée le 28 juin 1606 à Charles de Balzac, baron de Dunes ; puis en 1612 à César de Balzac, comte de Graville, s^r de Gié, premier colonel-général des carabiniers et gouverneur d'Orléans ; puis en troisièmes noces, le 16 décembre 1640, à Nicolas de Brichanteau, marquis de Nangis, chevalier du Saint-Esprit et des ordres du roi.

8. Oudart Hennequin, né le 1er octobre 1540, seigneur de Chantereine, auditeur des Comptes en 1563, maître des Comp-

Digitized by Google

tes en 1567, maître des requêtes et conseiller du duc d'Alençon en 1575. Il donna dans la Ligue. Il vivait encore en 1577 et était mort en 1609. Selon un auteur, il épousa en premières noces Jeanne de Hacqueville, sœur du premier président de ce nom ; mais il épousa certainement Madeleine Boucher d'Orsay dont il eut :

9. Antoine Hennequin, seigneur d'Orville, né en 1569, suivant les armes, mort sans hoirs.

9. Dreux Hennequin, né en 1572, seigneur de Chantereine, conseiller-clerc au Parlement, prieur de Villenauxe puis abbé de Sainte-Marie de Bernay, chanoine de Paris, mort le 7 mars 1651. Au dire de Guy Patin, il avait 40,000 livres de rente, on l'appelait le *cabaretier de la Cour*, parce qu'il tenait table ouverte à tous les courtisans, et les grands joueurs s'y rendaient et étaient bien reçus. Tallemant des Réaux dit qu'on l'appelait le *cuisinier de satin ;* il avait la prétention d'avoir la meilleure table et le premier cuisinier de Paris. Le roi Louis XIII l'avait nommé à l'évêché de Soissons après le décès de son oncle Jérôme Hennequin.

9. Edouard Hennequin, né en 1583 et mort jeune.

9. André Hennequin, né en 1588, maître des Comptes de 1619 à 1636, mort sans alliance en 1636.

9. Renée (*alias* Elisabeth) Hennequin, née en 1575, mariée en 1596 à Raoul le Féron, s^r^ d'Orville et Louvres en Parisis, maître des Comptes.

9. Gabrielle (*alias* Ysabeau) Hennequin, née en 1585, mariée le 8 février 1615 à Denys Feydeau, s^r^ de Brou, conseiller d'Etat. Elle meurt le 9 octobre 1643 et est inhumée à Saint-Merry.

9. Jeanne Hennequin, religieuse à Chelles; elle était née en 1578.

8. René Hennequin, seigneur de Sermoises et Vincy, né le 31 décembre 1541, conseiller du roi en ses Conseils en 1567, maître des requêtes de l'hôtel en 1572, maître des Requêtes et conseiller du duc d'Alençon en 1575 ; membre du Conseil des Quarante pendant la Ligue, mais s'en détacha dès avant la reddition de Paris. Il épousa Marie de Marillac, fille de Guillaume de Marillac, seigneur de Ferrières, surintendant des Finances, et de Marie (*alias* Renée) Alligret. Il en eut :

Digitized by Google

9. Anne Hennequin, née en 1574, religieuse aux Filles-Dieu.

9. Renée Hennequin, née en 1576, religieuse à Fontaine-les-Nonnains.

9. Geneviève Hennequin, religieuse à Fontaine-les-Nonnains, née en 1577.

9. Ysabelle Hennequin, née en 1578, religieuse à Notre-Dame de Soissons.

9. Louise Hennequin, née en 1580, mariée à Pierre Boucher, sr d'Orsay, conseiller au Parlement, puis à Sébastien le Hardi, sr de la Trousse, grand prévôt de l'Hôtel, conseiller du roi en ses Conseils privé et d'Etat, gentilhomme ordinaire de sa chambre et capitaine des gardes de la Porte.

9. Marie Hennequin, née en 1583, mariée à Nicolas de Gleysenoux, sr de Morainville, secrétaire des commandements du duc de Lorraine.

8. Nicolas Hennequin, né en 1546, seigneur du Fay, secrétaire des Finances et maître d'hôtel ordinaire du roi, conseiller du roi en ses Conseils d'Etat et privé en 1623. En 1566, il est conseiller et secrétaire du roi, maison, couronne de France et de ses Finances. En 1575, il est maître des Requêtes et secrétaire des finances du duc d'Alençon. Il est dit le plus riche bourgeois de Paris. On croit que c'est lui qui fit bâtir le cloître des Jacobins de Paris. Il épousa, le 17 mai 1577, Marguerite le Féron, fille d'Antoine le Féron, conseiller au Trésor, et d'Anne le Picart. Il en eut :

9. Antoine Hennequin, sr du Fay et Vincy en partie, né en 1578, suivit d'abord les armes, puis se fit religieux à Saint-Lazare, mourut en 1645.

9. Ysabelle Hennequin, non mariée.

9. Renée Hennequin, née en 1605, mariée à Louis Arbaleste, vicomte de Melun.

Branche de Lantages, à Troyes, et son rameau aîné établi en Lorraine.

5. Jean Hennequin, sr de Mâchy et Lantages, avocat du roi à Troyes ; il est dit avoir donné, avec sa femme, la table du grand-autel de Saint-Jean de Troyes, où se voyaient leurs armes ; ils furent inhumés devant le grand-autel de l'hôpital Saint-Bernard ; il mourut en 1468. Marié à Guillemette de la Garmoise, fille de Pierre de la Garmoise, sr de Saint-Mesmin,

Digitized by Google

et de Jeanne Jacques, lesquels furent inhumés sous une grande tombe de cuivre devant l'autel de Saint-Jean de Troyes ; cette Guillemette était sœur de Gilette de la Garmoise, femme de Simon Hennequin, frère dudit Jean. De ce mariage vinrent :

6. Jean, qui suit.
6. Oudart Hennequin, chanoine et grand archidiacre de Troyes en 1470, chanoine et doyen de Saint-Etienne, curé de Saint-Jean, doyen de Saint-Urbain, grand-vicaire de Louis Raguier, évêque de Troyes en 1461. Il mourut en 1483.
6. François, qui suivra.
6. D'après certains généalogistes, il faudrait mettre ici Gérard Hennequin, auteur de la branche de Villermont. Les anciens auteurs ne le font pas.
6. Nicole Hennequin, mariée à Guyot le Pelé, s^r de Saint-Parres.
6. Catherine Hennequin, mariée à Guillaume du Bois, s^r de Lignerolles.
6. Henriette Hennequin, mariée à Philippe Luillier, avocat-général au Parlement. Il mourut le 2 octobre 1491, et elle le 11 septembre 1484. Ils furent inhumés aux Saints-Innocents.
6. Jeanne Hennequin, mariée à Nicolas de Mauroy, seigneur de Colaverdey, Saint-Etienne, Fontaines et autres lieux, lieutenant-général du bailliage de Troyes.
6. Gilette Hennequin, mariée à Jacques Hacqueville ou de Hacqueville, bourgeois de Paris, quelquefois qualifié conseiller au Parlement.
6. Guillemette Hennequin, mariée à Jacquinot de Mauroy, voyeur pour le roi et garde de la Monnaie de Troyes[1].

6. Jean Hennequin, seigneur de Lantages, avocat du roi à Troyes. En 1481, un Jean Hennequin est député de Troyes

1. De ce mariage descend toute la famille de Mauroy. Les Mauroy, venus à Troyes avec les Hennequin, y sont cités avant l'an 1250 ; ils sont l'une des branches cadettes de la Maison de Wallincourt en Cambrésis et Artois. Ils portaient anciennement en Artois et à Troyes : *d'azur au lion d'argent à la bordure d'or*. Ils portent depuis l'an 1447 les armes parlantes : *d'azur au chevron d'or accompagné de 3 couronnes royales de France*. Cri : *Wallincourt !* Devise : *Dampné n'ex pas sy ne le croys.*

Digitized by Google

aux Etats généraux. En 1500, un Jean Hennequin est receveur du grenier à sel de Troyes, ce pourrait encore être celui-ci. Il épousa Anne Baillet, fille de Jean Baillet, conseiller au Parlement, maître des requêtes de l'hôtel et seigneur de Sceaux, et de Nicole de Fresnes. D'après Moréri et Blanchard, Jean Hennequin se retira à Bar-le-Duc et y épousa en secondes noces Louise de Longeville ou de Longueville, dont il est dit avoir eu deux enfants, dont François, auteur de la branche de Lorraine. On a toujours discuté à cette branche sa jonction avec les Hennequin, mais quoi qu'il en soit, elle fut reconnue parente par le reste de la famille, jouit d'une possession d'état incontestée, trouva place avec Moréri, Blanchard et autres, dans la généalogie Hennequin. Les auteurs plus anciens, les anciennes généalogies n'en parlent pas. Jeanne Hennequin eut de son premier lit :

7. Oudart Hennequin, né à Troyes en 1484, mort à Troyes en 1544. Il fut abbé de Vertus en 1522, de Bassefontaine en 1526, de Saint-Loup en 1533, de Saint-Martin-ès-Aires en 1534, prieur du Saint-Sépulchre et de la Celle-sous-Chantemerle, évêque de Senlis en 1526, permuta avec Guillaume Petit pour l'évêché de Troyes, où il fit son entrée solennelle le 28 mars 1527 ; fit rebâtir la rose méridionale de la cathédrale, qui était tombée en 1533, restaura le palais épiscopal et le château de Saint-Lyé, fit construire le jubé de l'église Saint-Médéric ou Saint-Merry de Paris, fit faire deux grandes verrières au chœur de Saint-Merry de Paris, où il est représenté avec ses armes écartelées de celles de Baillet, etc. ; il fut inhumé au milieu de la nef de la cathédrale de Troyes. Sa pierre tombale, recouverte d'une lame de cuivre sur laquelle étaient gravées son épitaphe et ses armes, fut déplacée lors du dépavement général, en 1780, et disparut à la Révolution. Il fut aumônier de François Ier, qu'il suivit en Italie et en Espagne, doyen de Saint-Urbain et chanoine de Saint-Pierre de Troyes. En 1517, un Odard Hennequin, chanoine et échevin de Troyes, doit encore être notre personnage. En 1533, l'évêque Hennequin entretient les chanoines en chapitre de la nécessité de combattre les erreurs qui sont en recrudescence dans la France entière, et qu'a ressuscitées un certain Martin Luther, Saxon allemand. Le 20

Digitized by Google

décembre 1534, lecture, en chapitre, de lettres du roi à l'évêque Hennequin, qui l'invitent à agir en conséquence de celles qu'il a reçues précédemment, et à veiller sur son troupeau, afin de le protéger contre l'hérésie damnée de Martin Luther. En 1532, les armes de l'évêque Hennequin sont mises à la nef de la cathédrale de Troyes.

7. Guillaume Hennequin, mort jeune.

7. Jean Hennequin, grand archidiacre de Troyes, abbé de Bassefontaine, doyen de Saint-Urbain ; qualifié aussi chanoine de Saint-Pierre et archidiacre de Margerie, chevecier et chanoine de Saint-Étienne, mort en 1531, inhumé à Saint-Pierre sous une tombe de cuivre, première chapelle sous la grosse tour. Ce Jean est dit le jeune ; avant lui, un Jean Hennequin, dit l'aîné, fut 7e doyen de Saint-Urbain, archidiacre d'Arcis, chanoine de Saint-Pierre et de Saint-Étienne.

7. Colette Hennequin, mariée à Pierre de Gié ou de Giey, bailli de Langres, lieutenant-général de Chaumont, seigneur de Raucourt, Briancourt et Marnay. C'est par erreur que dom Pelletier fait cette Colette enfant du second lit.

7. Claude Hennequin, mariée à Jean Festuot, maire de Troyes en 1520.

7. Gilette Hennequin, mariée à Jean Jamard, avocat du roi à Château-Thierry, puis à Marc-des-Prés, sr de Viélaines.

7. Une ancienne généalogie ajoute, aux enfants de Jean Hennequin et d'Anne Baillet, une Ysabeau Hennequin, femme de Jean Luillier, bourgeois de Troyes, puis de Jacques de Villiers, procureur du roi à Sézanne en Brie.

Et du deuxième lit :

7. François Hennequin, qui suit.

7. Jean Hennequin, marié à Oudette Maucervel, est mort sans hoirs.

7. François Hennequin. Les lettres d'érection du comté de Curel, en 1718, le disent originaire de Troyes et de la Maison Hennequin de cette ville, venue de Flandres. Malgré cela, un doute plane sur cette jonction, parce que les anciennes généalogies manuscrites ne citent pas le second mariage de Jean

Digitized by Google

Hennequin, dont François est dit être venu, et ne nomment pas François parmi ses enfants ; mais nous avons dit que la descendance de ce François a toujours joui d'une possession d'état et d'une reconnaissance de parenté par les autres Hennequin. Les auteurs (Moréri, Blanchard, dom Pelletier) ont donc admis cette jonction. François Hennequin, établi en Lorraine, épousa, en 1537, Nicole Hébert, fille de Noël Hébert, capitaine des portes et murailles de Bar-le-Duc, puis Marguerite de Dramart. Il eut du premier lit :

8. Claude Hennequin, lieutenant-colonel du régiment de Poupart, servit longtemps en Hongrie, pensionnaire du duc de Lorraine, mort à Nancy.

8. Nicole Hennequin, mariée à Claude Dupuy.

8. Jeanne Hennequin, religieuse à Bar-le-Duc.

Et du deuxième lit :

8. Nicolas, qui suit.

8. 8. 8. 8. Quatre fils dont les noms et la destinée sont inconnus.

8. Nicolas Hennequin, est dit avoir servi en Hongrie sous le duc de Mercœur, mort à Nancy en 1604. Épousa Adeline de Bar, puis Didière Pinot. Il eut du premier lit :

9. Jean Hennequin, mort en France dans le régiment des gardes.

Du deuxième lit :

9. François, qui suit.

9. Judith Hennequin.

9. Anne Hennequin, non mariée.

9. François Hennequin, seigneur de Pullenoy, dit le baron Hennequin, secrétaire de la grande-duchesse de Toscane en 1634, secrétaire des commandements de François, duc de Lorraine, fit faire enquête sur sa noblesse à Bar-le-Duc en 1623 ; reconnu noble par le duc Charles le 20 janvier 1639, et par le roi Louis XIV en 1653, créé libre baron de l'Empire et comte palatin par lettres de l'empereur Ferdinand du 6 avril 1653, devint président de la Chambre des Comptes de Lorraine et surintendant de la Maison du duc de Lorraine, ministre et ambassadeur du duc de Lorraine en plusieurs cours. Pendant plus de cinquante ans, il fut mêlé aux affaires politiques de la Lorraine. Tout jeune encore, il fut attaché comme secrétaire à la grande-duchesse de Toscane, Christine de Lorraine, femme de Ferdinand de Médicis. Après avoir passé quelque temps à Florence, il revint dans son pays, où il entra au service

Digitized by Google

de Nicolas-François de Vaudémont, encore étudiant à l'Université de Pont-à-Mousson. Ce n'était pas une sinécure que d'être secrétaire d'un étudiant de 19 ans, évêque depuis cinq ans et cardinal depuis peu. Pendant son séjour à Florence, il avait été soupçonné, par Cosme III de Médicis, de favoriser l'amour passionné que la grande-duchesse de Toscane, Marguerite-Louise d'Orléans, avait conçu pour le prince Charles de Lorraine, fils de Nicolas-François. C'est à ce soupçon qu'il dut d'être emprisonné à Metz, et son séjour de trente-deux mois à la Bastille (1675) n'est pas étranger à ces mille intrigues dont la Lorraine a tant souffert au XVIIe siècle. Le baron de Hennequin s'est acquitté de ses fonctions avec un dévouement aveugle pendant toute sa vie. Quand on cherche à débrouiller le réseau des intrigues dont il est parlé plus haut, on rencontre à chaque pas le nom de Hennequin. Il a écrit les souvenirs de sa captivité à la Bastille, et l'on y voit qu'il entretenait les meilleures relations, à cette époque, avec ses parents d'Ecquevilly, Charmont et autres. On a aussi de lui des Mémoires qui sont demeurés manuscrits et qui étaient à l'abbaye d'Estival, entre les mains du P. Hugo. Dom Calmet, qui leur a fait de nombreux emprunts, les estimait beaucoup. Hennequin avait en outre publié à Nancy, en 1651, une traduction française du « discours funèbre » prononcé par le jésuite Lubérius, l'an 1649, à l'anniversaire de la mort de la duchesse Claude, femme de Nicolas-François. Il épousa Louise de Fourny, puis Jeanne de la Grange d'Arquien, fille de Jean-Jacques de la Grange d'Arquien ; elle était nièce du cardinal d'Arquien et cousine germaine de la reine de Pologne. Il eut du premier lit :

10. Ferdinand, qui suit.

10. Marthe Hennequin, née à Vienne en Autriche en 1644.

10. Ferdinand Hennequin, libre baron de l'Empire et comte palatin, seigneur de Gellenoncourt, Schwersheim, Vellotte, Boulancourt et Pullenoy, né à Florence en 1635, intendant du duc François de Lorraine, gentilhomme de la chambre du roi de France, envoyé du duc de Lorraine en Pologne, fait gouverneur de Gorze en 1660, commandant d'une compagnie de chevau-légers de la garde ; épousa, par contrat du 16 novembre 1660, Catherine-Georgette de la Haye de Salles, baronne de Curel, fille de François de la Haye de Salles et de Jeanne de la Grange d'Arquien, remariée à son père François Hennequin. Il en eut :

11. Pierre-Louis Hennequin.

Digitized by Google

11. Charles Hennequin.

11. Nicolas-François, qui suit.

11. Louise-Élisabeth Hennequin, née en 1667, le 5 janvier, tenue au baptême par Isabelle d'Orléans, duchesse douairière de Guise.

11. Nicolas-François Hennequin, baron de Hennequin et du Saint-Empire, comte de Curel et de Gellenoncourt par lettres d'érection du 10 décembre 1718, baron de Fresnel, seigneur de Boulancourt, Forcelles, Gugney, Dompèvre, Petit-Mesnil, Bazoiles, Bouzeval, Estrennes, Velotte, Adomesnil, Hérimesnil, etc., né à Paris en 1662, tenu au baptême par Nicolas-François de Lorraine et par Marguerite-Madeleine de Lorraine, duchesse douairière d'Orléans. La baronnie de Heez en Artois, celles de Fresnel, de Curel et de Salles furent érigées en comté en sa faveur par lettres patentes du 10 décembre 1718. Il fut sénéchal de la principauté de Joinville, page de la grande écurie de Louis XIV en 1680, premier chambellan du duc Léopold en 1698, lieutenant de la vénerie, grand louvetier de Lorraine en 1702, conseiller d'État du duc de Lorraine en 1715, mort en 1740. Il a laissé des Mémoires sur l'histoire de la Lorraine. Il épousa, le 20 avril 1693, Élisabeth le Prudhomme, fille de Blaise-Ignace le Prudhomme, s^r de Vitrimont, et de Catherine de Chastenay, puis Catherine-Élisabeth de Roncourt, fille de Charles-François, s^r de Roncourt, sénéchal de la Mothe et Bourmont, par contrat de mariage du 5 décembre 1727. Il eut du premier lit :

12. Nicolas Hennequin. En 1708, sous le titre de baron de Hennequin de Gellenoncourt, il est lieutenant commandant d'une compagnie de chevau-légers de la garde du duc de Lorraine, après avoir été sous-lieutenant dans la même compagnie. Il épousa, le 28 août 1721, Marthe-Louise de Gréder, fille d'un colonel de régiment suisse. Il fut tué en duel le 7 décembre 1736 à 40 ans, et mourut sans enfants.

Et du deuxième lit :

12. Nicolas-François, qui suit.

12. Charles-François Hennequin, comte de Curel, qui était, en 1789, premier gentilhomme de la chambre du feu roi de Pologne.

12. Élisabeth-Charlotte-Pauline Hennequin, née et baptisée le 18 juin 1735.

Digitized by Google

12. Nicolas-François Hennequin, comte de Fresnel, reçu cadet gentilhomme dans la compagnie du duc de Lorraine en 1745, marié à Marie-Charlotte Ducoin. Il en eut :

13. Catherine-Charlotte Hennequin, née à Châlons-sur-Marne en 1759.

D'après certains indices, cette branche se serait perpétuée, jusqu'à nos jours, en Autriche et en Lorraine. On dit qu'elle a produit, en notre siècle, un général au service autrichien.

Branche de Lantages (continuée à Troyes) et des seigneurs marquis de Charmont.

6. François Hennequin, seigneur de Lantages, grenetier d'Arcis-sur-Aube, épousa Jacquette Léguisé, dont il eut :

7. Nicolas, qui suit.
7. Jeanne Hennequin, mariée à Guillaume le Comte, bourgeois de Paris.
7. Guillemette Hennequin, mariée à Denys Cochot, puis à Christophe Ménisson.

7. Nicolas Hennequin, seigneur de Lantages, échevin de Troyes en 1533 ; était si riche qu'on dit qu'il eut 60 maisons brûlées lors de l'incendie de Troyes en 1524. Épousa Jeanne (*alias* Catherine) Ludot, dont il eut :

8. François, qui suit.
8. Nicolas Hennequin, prieur de Notre-Dame-des-Vertus.
8. Oudart Hennequin, mort sans alliance.
8. Jean Hennequin, marié à Louise de Mercure, dont il eut :
   9. Pantaléon Hennequin, religieux à la Rivour.
   9. Nicolas Hennequin, prieur de Notre-Dame-des-Vertus.
   9. Louise Hennequin, mariée à Claude (*alias* Jean) Luillier.
   9. Hélène Hennequin, mariée à Pierre Boilletot, s^r^ d'Assenay, consul à Troyes.
8. Jacquette Hennequin, morte sans alliance.
8. Jeanne Hennequin, mariée à Nicolas Arnould.
8. Catherine Hennequin, mariée à Jean du May.
8. Denise Hennequin, mariée à Jean de la Huproye, puis à Jean Faulchon (*alias* Frochon).

8. François Hennequin, s^r^ de Lantages, vivait encore de

Digitized by Google

1576 à 1584, échevin de Troyes en 1550. Il épousa Catherine Camusat, puis Barbe Clérey, fille de Denis Clérey, sr de Vaubercey, et de Jeanne Molé. Il eut du premier lit :

9. François Hennequin, mort jeune.
9. Nicolas, qui suit.
9. Claude (*alias* Charlotte) Hennequin, non mariée.
9. Marie Hennequin, non mariée.

Et du deuxième lit :

9. Jean Hennequin, qui suivra.
9. Odard Hennequin, licencié en décrets, chanoine de Saint-Étienne et doyen de cette collégiale, archidiacre de Margerie ; en 1614, il est encore chanoine et archidiacre de Saint-Pierre, grand vicaire et grand aumônier de l'évêque de Troyes ; il meurt le 18 janvier 1614 ; il fut aussi doyen de Saint-Pierre. Ardent ligueur, échevin de Troyes en 1594, chef de la députation de Troyes aux États de la Ligue en 1590.
9. François Hennequin, marié à Anne de Saint-Aubin et mort sans hoirs.
9. Louis, qui suivra.

9. Nicolas Hennequin, seigneur de Lantages, échevin de Troyes en 1584, marié à Jeanne Huez, puis à Catherine Paillot. Il eut du premier lit :

10. François Hennequin, né en 1573, mort sans alliance.
10. Claude Hennequin, né en 1574, chanoine et cellerier de la cathédrale de Troyes en 1605 ; il fut inhumé à Sainte-Marguerite de Châlons, étant mort en cette ville pendant un voyage, en 1646.
10. Marie Hennequin, née en 1576, mariée à Jacques de Combles.

Et du deuxième lit :

10. Vincent Hennequin, né en 1584 et mort jeune.
10. Catherine Hennequin, née en 1585, mariée à Balthazar Tartel, notaire royal à Troyes. Elle est dite aussi épouse de Jean Hennequin, élu en l'élection de Châlons, receveur-général des gabelles de Champagne.
10. Anne Hennequin, mariée à Laurent Tartel, notaire royal à Troyes.

Digitized by Google

10. Odart Hennequin, né en 1590, mort jeune.

10. Nicolas Hennequin, né en 1593, mort jeune.

10. Marie Hennequin, née en 1594, mariée à François de Combles.

10. Moïse Hennequin, né en 1597, lequel est dit avoir été père de deux enfants.

10. Claude Hennequin, né en 1598 et mort jeune.

10. Marguerite Hennequin, mariée à Jacques Nortas.

9. Jean Hennequin, échevin de Troyes en 1582, marié à Marie Angenoust, dont :

10. Jacques Hennequin, né à Troyes le 7 novembre 1575, mort à Troyes le 31 août 1661. Hennequin, dit François Pithou, est pour nous toute la Sorbonne. En 1656, il revient à Troyes après cinquante ans de professorat en Sorbonne, où il était docteur et professeur de théologie ; il fut chanoine de Saint-Pierre de Troyes, et légua sa bibliothèque à cette ville avec 400 livres pour le traitement du bibliothécaire. Il fonda aussi quatre lits permanents à l'Hôtel-Dieu de Troyes. Son intervention auprès de Richelieu fit réduire de 200,000 livres à 120,000 un impôt dont fut frappé la ville de Troyes. Il fut inhumé aux Cordeliers de Troyes, où l'on voyait, avant la Révolution, sa tombe avec son épitaphe. Il est dit avoir été choisi pour enseigner la religion catholique à Henri IV.

10. Jean Hennequin, seigneur de *Tanie* ?

10. Odard Hennequin, chanoine de Saint-Pierre et trésorier de Saint-Étienne, doyen de Saint-Étienne et de Saint-Urbain, mort en 1654 en sa maison du cloître Saint-Étienne.

10. Nicolas Hennequin, mort sans alliance.

10. François Hennequin, chanoine régulier de Saint-Loup de Troyes.

10. Eustache Hennequin, s^r de Saint-André, adjoint aux Enquêtes du bailliage de Troyes.

10. Marie Hennequin, mariée en 1589 à Emmanuel Mauclerc, bourgeois de Troyes ; il est dit lieutenant-général du bailliage de Vitry. Son père eut certainement cette charge, c'est moins prouvé pour lui.

10. Anne Hennequin, mariée à François de Coussy.

Digitized by Google

9. Louis Hennequin, seigneur de Charmont, conseiller et secrétaire du roi, maison, couronne de France et de ses Finances en 1609, résigna cet office en 1633, secrétaire du cardinal de Bourbon, secrétaire de la chambre et du cabinet du roi, conseiller d'État avec entrée au Conseil ; avait été intendant du prince de Conti. Il accompagnait le roi aux combats d'Arques et d'Ivry ; marié le 13 avril 1608 à Antoinette de Mauroy, dame de Colaverdey-Charmont, fille de François de Mauroy, seigneur de Colaverdey-Charmont, et de Marguerite de Marguenat ; il mourut en 1694 et fut inhumé à Saint-André-des-Arts. Il eut pour enfants :

10. François, qui suit.
10. Louis Hennequin, religieux de Saint-Denis en France.
10. Jean Hennequin, capitaine au régiment d'Orléans, mort jeune.
10. Antoine Hennequin, chanoine de Troyes, doyen de Mortain.
10. Bénigne Hennequin, seigneur de Charmont et Fontaines, capitaine au régiment de Champagne, capitaine aux gardes, maréchal de camp avec pension de 2,000 livres sur le trésor royal, tué en 1653 au siège de Sainte-Menehould, après plusieurs actions d'éclat. Il épousa Madeleine de Brouilly-Piennes et mourut sans enfants.
10. Pierre Hennequin, mort jeune.
10. Antoinette Hennequin, religieuse à Foicy-les-Troyes.
10. Marguerite Hennequin, mariée à Charles de Cardonne, baron d'Anglure, écuyer ordinaire du roi.
10. Marie Hennequin, mariée à Michel de Noël, seigneur de Buchères, trésorier de France en Bourgogne.
10. Geneviève Hennequin, religieuse à Notre-Dame-aux-Nonnains de Troyes.
10. Louise Hennequin, religieuse à l'abbaye de Chelles (*alias* à l'abbaye de Longpré).
10. Marie Hennequin, morte jeune.

10. François Hennequin, seigneur de Charmont et Colaverdey (le fief principal de Colaverdey finit par prendre le nom de Charmont, petit fief qui en dépendait) ; il fut aussi seigneur de la Barre, etc., conseiller au grand Conseil. Il mourut en mars 1659. Il épousa, le 27 septembre 1637, Anne de Pingré de

Digitized by Google

Farinvilliers, sœur de Pierre Pingré, évêque de Toulon, mort en odeur de sainteté ; elle mourut le 14 octobre 1683. Leurs enfants furent :

11. Louis-François, qui suit.

11. François Hennequin, conseiller-clerc au Parlement, chanoine de Paris, mort en avril 1709.

11. Claude Hennequin, né le 16 juin 1652, prieur de Saint-Gervais et Saint-Protais, chanoine honoraire de l'église de Paris, vicaire-général des cardinaux de Furstemberg et de Rohan, supérieur des reclus du Mont-Valérien, mort à 84 ans en 1738, inhumé à Notre-Dame de Paris, il a laissé des écrits et donné une nouvelle édition de la Bible Vulgate.

11. Antoinette Hennequin, religieuse à Foicy-les-Troyes.

11. Marguerite Hennequin, mariée à Antoine le Féron, s^r de Montgeroult, conseiller au grand Conseil, lieutenant criminel. Elle mourut en mars 1712.

11. Madeleine Hennequin, morte jeune.

11. Charles Hennequin, mort jeune.

11. Louise Hennequin, morte en bas-âge.

11. Antoine Hennequin, mort jeune.

11. Louis-François Hennequin, s^r de Charmont, etc., né le 12 juin 1639, conseiller, puis procureur général au grand Conseil, nommé premier président du Parlement de Normandie, charge dont il remercia le roi ; mort le 18 novembre 1708. Il épousa Anne de Poussemothe de l'Étoile, fille d'un maître des Comptes, laquelle fut inhumée à Saint-André-des-Arts le 23 décembre 1662, puis Marguerite Lhoste de Beaulieu, laquelle mourut le 26 janvier 1723 et fut inhumée, avec son mari, en leur chapelle des prêtres de Saint-Lazare. Il eut du deuxième lit :

12. Louis-Léonard Hennequin, né en 1670, docteur en théologie, abbé du Valsecret, prieur de Saint-Jean-l'Hermitaire au diocèse de Soissons, mort le 23 février 1735.

12. Joseph-Antoine, qui suit.

12. Jean-Marie Hennequin, mort jeune.

12. Nicolas-François, dit le chevalier Hennequin de Charmont, gouverneur de Bar-sur-Seine, capitaine des vaisseaux du roi, inspecteur des troupes de la marine, chevalier de Saint-Louis. Il fut aussi

Digitized by Google

commandant pour le roi à Calais, Mardyck et Dunkerque ; blessé en plusieurs combats contre les Anglais et Hollandais, mort à Paris le 19 avril 1727, à 55 ans, inhumé à Saint-Sulpice.

12. Charles-François Hennequin, lieutenant des vaisseaux du roi, mort à Saint-Domingue en 1696.

12. Michel Antoine Hennequin, mort en 1699, tué au service du roi.

12. Marie-Françoise Hennequin, morte jeune.

12. Marie-Marguerite Hennequin, religieuse aux Cordelières du faubourg Saint-Germain, morte en 1713.

12. Gabrielle-Félicité Hennequin, mariée en 1706 à Jacques d'Aubeterre, comte de Juilly-le-Châtel, s^r de Vaux et Fouchères, capitaine de cavalerie au régiment de Montpeyroux.

12. Marie-Perpétue Hennequin, religieuse à Hautes-Bruyères.

12. Joseph-Antoine Hennequin, dit le marquis de Charmont, seigneur de Charmont, Fontaines, etc., baron de Chassenay, page du roi, mousquetaire, capitaine au régiment du roi ; prit ensuite la robe, fut conseiller au grand Conseil, rapporteur en chancellerie, procureur-général au grand Conseil, secrétaire du cabinet, ambassadeur à Venise, conseiller d'État, gouverneur de Châlons en 1722, lieutenant de roi à Troyes en 1723, secrétaire des commandements du duc de Bourgogne. Saint-Simon le cite longuement sous le nom de Charmont. Il jouissait de la plus haute considération auprès du duc de Bourgogne. Il épousa Louise-Élisabeth de Marcillac, fille de Claude de Marcillac, s^r d'Arc et de Charasse ; elle mourut au château de Charmont le 7 août 1731. Leurs enfants furent :

13. Marie-Louise-Élisabeth Hennequin, mariée le 27 juillet 1714 à Joseph Trudaine, seigneur d'Oissy et Riencourt, brigadier des armées du roi, commandeur de Saint-Louis, capitaine des gendarmes de Bretagne ; puis en secondes noces, en 1735, à Joseph-Joachim-Thomas de Cohorn, marquis de la Pallun, gouverneur de Bourbon et des ville et principauté d'Orange, capitaine des gardes du comte de Charolais.

13. Françoise-Élisabeth Hennequin, morte jeune.

Digitized by Google

Branche de Villermont.

Reconnue par la branche d'Ecquevilly au commencement de ce siècle, non citée par les anciens auteurs ; mais les héraldistes contemporains, d'accord avec les traditions de famille, font son auteur Gérard, fils de Jean Hennequin de Lantages et de Guillemette de la Garmoise, ainsi qu'il a été dit plus haut.

6. Gérard Hennequin, seigneur d'Allonneaux, épousa, avant le 30 novembre 1455, Anne de Cheppe, dame dudit lieu, dont il rendit hommage à Robert de Baudricourt, s^r de Bussy-le-Châtel et Cernon, le 30 novembre 1455. Ces deux époux vivaient encore en 1490 ; ils eurent pour enfants :

7. Jacques, qui suit.

7. André Hennequin, s^r de Drouilly, dont on ignore la destinée.

7. Jacques Hennequin, seigneur d'Allonneaux, épousa, le 30 septembre 1490, Catherine Chenu, fille de Jean Chenu, licencié ès-lois, et de Jeanne de Maucabriey. Il est dit être des Chenu, s^rs d'Yvetot. De ce mariage :

8. Gérard, qui suit.

8. Hélène Hennequin, mariée le 14 février 1537 à Charles des Forges, s^r de Vaux et Pringy.

8. Gérard Hennequin, seigneur d'Allonneaux, marié, par contrat du 15 mai 1535, à Anne Bizet (*alias* Brissier), veuve de Nicolas Cuissotte, s^r de Gizaucourt, Bierges, etc. Il meurt en 1560 ; sa veuve vit encore en 1548. Ils eurent :

9. Nicolas, qui suit.

9. Anne Hennequin, mariée à Jean Brissier, bourgeois de Châlons, et inhumée à Saint-Alpin de Châlons le 9 octobre 1599.

9. Nicolas Hennequin, seigneur d'Allonneaux, receveur des aides et tailles en l'élection de Châlons, gouverneur municipal de Châlons en 1565, marié le 9 mars 1560 à Marguerite Dommangin, fille de Pierre Dommangin et d'Anne (ou Jeanne) Langault. Il mourut le 24 mars 1572, et elle le 6 avril 1609 ; tous deux furent inhumés à Saint-Alpin. Ils eurent pour enfants :

10. Nicolas, qui suit.

10. Antoinette Hennequin.

10. Nicolas Hennequin, seigneur d'Allonneaux et Cramant en partie, marié, par contrat du 23 février 1585, à Claude

Digitized by Google

Horguelin, fille de Pierre Horguelin et de Marie de Chastillon, puis, par contrat du 13 décembre 1597, à Perrette Oulry, fille de Michel Oulry et de Perrette Brissier. Il mourut le 11 avril 1630, et fut inhumé à Saint-Alpin avec sa première femme. Il eut du premier lit :

11. Jean Hennequin, élu en l'élection de Châlons, receveur-général des gabelles de Champagne en 1631, marié à Catherine Hennequin, fille de Nicolas Hennequin, de Troyes, et de Catherine Paillot. Il en eut :

12. Nicolas Hennequin, qui était, en 1642, sous la tutelle de Nicolas le Febvre, s^r des Chevaliers, son beau-frère.

12. Perrette Hennequin, mariée à Nicolas le Febvre, s^r des Chevaliers, la Planche et du Plessis.

11. Nicolas Hennequin, marié, par contrat du 22 février 1615, à Claude Pillon ; il vivait encore en 1633 On le dit mort sans hoirs. En 1624, il avait eu un fils, Nicolas Hennequin.

11. Michel Hennequin, conseiller du roi, receveur-général des gabelles de Champagne en 1644, marié à Françoise Passart, petite-fille de Michel Passart, dit le Gaucher, si estimé d'Henri IV pour s'être employé vigoureusement à la reddition de Paris en son obéissance. Il mourut en 1671, ayant eu pour enfants :

12. Claude Hennequin, s^r de Matry, Vouciennes, Vitry-la-Ville en partie, né le 23 décembre 1639, écuyer de la grande écurie du roi en 1669, épousa à Châlons, le 2 juillet 1666, Claude Mathé, dame de Vitry-la-Ville en partie, Vouciennes, etc., grand prévôt de Champagne, et de Marguerite d'Aoust. Il mourut avant le 30 septembre 1680, et elle le 18 mars 1713, à Paris. Ils eurent :

13. Marie-Françoise, née le 17 mai 1668.

13. Marie-Angélique, née en 1667.

13. Claude Hennequin, s^r de Matry, Vitry, Vouciennes, né le 23 décembre 1669, figure à l'arrière-ban de 1695, mort sans alliance en 1724.

13. Claude-Angélique Hennequin de Matry, dame dudit lieu, morte en 1734.

Digitized by Google

12. Madeleine Hennequin, née le 6 juillet 1631, mariée, par contrat du 11 mai 1650, à Charles Colbert, s^r du Terron et Longeville, marquis de Bourbonne, intendant de la marine du Pouant, intendant de Touraine, conseiller du roi en ses Conseils privé et d'État, lequel mourut en 1733.

11. Pierre Hennequin, marié à Louise Godet de Crouy, dame de Vienne, fille de Jean Godet, s^r de Crouy et de Marie de Paris de Branscourt. Il mourut avant le 28 août 1640, ayant eu :

12. Claude Hennequin, mariée, par contrat du 28 août 1640, à Claude Loisson, écuyer, s^r de Guinaumont, Breuvery, etc., conseiller d'État, président et lieutenant-général du bailliage et siège présidial de Châlons.

12. Nicolas Hennequin, né en 1621.

Et du deuxième lit :

11. Gilles, qui suivra.

11. Catherine Hennequin, mariée à Jean Clozier, s^r de la Veuve, Juvigny, etc., conseiller du roi, gentilhomme ordinaire de sa chambre, ambassadeur à Mayence et en Wurtemberg : il fut aussi commissaire des guerres, commissaire ordonnateur et conducteur-général de la cavalerie légère. Il est mort à Juvigny le 2 avril 1662, et sa femme le 8 avril 1684. Ils furent ensevelis en l'église Notre-Dame dudit lieu.

11. Gilles Hennequin, s^r de la Mothe et Cramant, conseiller du roi, président au grenier à sel de Châlons en 1631 ; il épousa, par contrat du 25 novembre 1630, Jeanne le Duc, fille de Pierre le Duc, écuyer, s^r de Compertrix et de Marie de Bar. Il mourut le 16 février 1661. Ils eurent pour enfants :

12. Christophe, qui suit.

12. Gilles Hennequin, s^r de Cramant et Saint-Martin-aux-Champs, lieutenant de cavalerie, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi en 1653, puis prêtre et prieur de Chépy ; il était né en 1631, mourut le 30 mai 1721 ; fut appelé l'abbé de Cramant.

12. Nicolas Hennequin, s^r de Cramant, né le 14 janvier 1648, lieutenant d'infanterie, capitaine d'une compagnie de fusiliers en 1679 ; aide de sergent-major de la ville de Marsal en 1684, épousa, par contrat

Digitized by Google

du 15 février 1670, Judith de Brivoy (*alias* de Sabrevois), fille de Nicolas, seigneur de Sabrevois, et de Fleurdelys Mailly. Il en eut :

13. François Hennequin de Cramant, sous-lieutenant dans le régiment d'infanterie de Tulle en 1693, lieutenant dans celui de cavalerie de du Trong en 1721.

13. Madeleine Hennequin, épouse de Jacques de Molinier, lieutenant de cavalerie au régiment de Villars, chevalier de Saint-Louis. Elle mourut en 1762.

13. Marie-Jeanne Hennequin, née le 17 février 1675.

13. Nicolas Hennequin de Cramant, lieutenant de la compagnie de Compreignac au régiment d'infanterie de Tulle en 1693, puis cornette en la compagnie de Pallière au régiment de Narbonne-cavalerie en 1694, lieutenant au même régiment la même année, lieutenant réformé en 1698.

13. ..... Hennequin, lieutenant, mort à Lunéville.

13. Anne Hennequin, morte sans alliance.

12. Catherine Hennequin, née en 1634.

12. Pierre Hennequin, né en 1636 (12 janvier).

12. Anne Hennequin, née le 22 novembre 1637, mariée avant le 7 avril 1691 à Léandre de Vaudetar, s^r de Condé-sur-Marne.

12. Marie Hennequin, née le 18 décembre 1640.

12. Guillemette Hennequin, née en 1641, mariée à Nicolas Gargam, s^r de Maubertfontaine.

12. Henri Hennequin, né en 1652.

12. Christophe Hennequin, s^r de Vieuxdampierre, Cramant, etc., né le 3 mai 1644 ; conseiller du roi, président du grenier à sel de Châlons, mort le 5 juillet 1712, inhumé en l'église de la Trinité à Châlons. Il fut tué d'un coup de fusil lâché par un soldat ivre. Le 10 septembre 1680, il fut maintenu noble par arrêt de la Cour des Aides. Il épousa, par contrat du 26 avril 1673, Perrette-Angélique Fagnier de Vienne. Elle mourut à Châlons à 68 ans, le 21 janvier 1715. Ils eurent pour enfants :

13. Pierre-Nicolas, qui suit.

13. Christophe-Georges Hennequin, né le 31 mai 1674,

Digitized by Google

lieutenant au régiment d'Humières en 1694, mort sans alliance en 1704.

13. Félix-François Hennequin, né le 25 juillet 1675, lieutenant au régiment de Lorraine, mort en 1706.

13. Catherine-Angélique Hennequin, née le 20 février 1677, mariée le 1er avril 1715 à François Cornet, écuyer, sr de Villermont, capitaine d'infanterie au régiment de la Marche, gentilhomme près le comte d'Harcourt-Lorraine. N'ayant pas eu d'enfants, il légua Villermont à son neveu Pierre-Gilles Hennequin. Elle mourut le 14 août 1742.

13. Nicolas Hennequin, né en 1679.

13. Pierre-Nicolas Hennequin, sr de Vieuxdampierre, Saint-Martin-aux-Champs, etc., né le 31 mai 1673, épousa, par contrat du 27 avril 1715, Anne-Pome Gargam, fille de Pierre Gargam, lieutenant de roi de la ville de Châlons, et de Marie le Moyne. Il mourut le 14 avril 1727, et elle le 15 mars 1719 à 28 ans 10 mois. Ils eurent pour enfants :

14. Gilles-Emmanuel Hennequin, né le 26 mars 1716, mort à neuf jours.

14. Pierre-Gilles, qui suit.

14. Pierre-Gilles Hennequin, seigneur de Villermont, St-Martin-aux-Champs, Villerin, Cuys-la-Tour, Fay, Cramant, Chouilly, né le 5 mai 1717, marié, par contrat du 11 décembre 1746, à Suzanne-Rose de Failly, fille de Henry de Failly, sr de Doumely, Vinay, Cuys, Cramant, major au régiment de la marine, chevalier de Saint-Louis, et de Françoise de Frarin. Il mourut le 6 janvier 1795, et elle le 30 décembre 1803. Ils eurent :

15. Perrette-Henriette Hennequin de Villermont, née le 21 janvier 1748.

15. Marie-Suzanne Hennequin, née le 12 octobre 1749, mariée en 1773 à Jacques Perrier, sr de la vicomté de Savigny.

15. Perrette-Louise Hennequin de Cuys, née le 14 novembre 1750, mariée le 24 juin 1781 à Alexandre d'Aulnay, sr de Frampas, chevalier de Saint-Louis, capitaine d'artillerie.

15. Barbe-Jeanne Hennequin, née en 1751, morte en 1759.

15. Alexandre-Guy-Aldon, qui suit.

15. Hennequin, né en 1755, mort en 1758.

Digitized by Google

15. Marie-Henriette Hennequin, née en 1756, morte en 1836.

15. Aurore Hennequin, née le 16 janvier 1759, morte en 1791.

15. Athanase-Louis-Emmanuel, qui suivra.

15. Alexandre-Guy-Aldon Hennequin de Villermont, né le 6 mars 1759, capitaine des grenadiers au régiment de Normandie en 1787, marié, par contrat du 7 septembre 1795, à Élisabeth-Charlotte de Failly, fille de Nicolas-Joseph de Failly, comte de Florent, Belleville, etc., et de Jeanne-Éléonore de Pavant. Il mourut le 29 janvier 1830, et elle le 27 janvier 1838, laissant :

16. Alexandre-Nicolas-Joseph Hennequin, marquis de Villermont, né le 20 juin 1796, officier au 1er hussards, démissionnaire ; officier de la Maison rouge du roi Louis XVIII, marié à Sophie-Constance de Bruneteau de Sainte-Suzanne, fille du lieutenant-général et pair de France, et de la baronne Zorn de Bulach, son épouse. Il mourut le 18 septembre 1850. Ils eurent pour enfants :

17. Léonide-Élisabeth Hennequin de Villermont, née en 1821, non mariée.

17. Marie-Ernestine Hennequin de Villermont, née en 1824, non mariée, morte en 1881.

17. Alfred-Henry-Hubert, qui suit.

17. Albertine-Augustine Hennequin de Villermont, née en 1829, non mariée.

17. Alfred-Henry-Hubert Hennequin, marquis de Villermont, né le 7 mai 1826, ancien élève de l'École polytechnique, fit campagne en Crimée comme officier d'état-major, aide de camp du général de Failly, fut grièvement blessé, à la tête, d'un éclat d'obus le 31 août 1855 ; fut, en Algérie, aide de camp du général Yusuf, puis, à Rome, aide de camp du général de Montebello ; fit la campagne de 1870 ; fait prisonnier de guerre à Metz et envoyé en Allemagne ; prit part à la répression de la Commune ; lieutenant-colonel d'état-major en 1873, retraité en 1876 ; nommé conseiller référendaire à la Cour des Comptes le 31 décembre 1875 ; conseiller référendaire honoraire en 1896 ; officier de la Légion d'honneur, commandeur de l'ordre de Saint-Grégoire le Grand (classe militaire), chevalier de l'ordre de Pie IX, chevalier de l'ordre de Wasa, de Saint-Maurice et Saint-Lazare, décoré du Medjidié, de la médaille anglaise de Crimée, de la médaille pontifi-

Digitized by Google

cale de Mentana, de la médaille coloniale, etc. Marié le 13 juin 1860 à Marguerite-Georgine Labbey de la Roque, petite-fille du comte d'Héricy, grand écuyer de l'Empereur, il en eut :

18. Henry-Léon-Baudoin Hennequin, comte de Villermont, né le 13 avril 1861 ; élève de l'école de Saint-Cyr, capitaine au 95e d'infanterie. Marié, le 27 juillet 1891, à Marie Sautereau du Part, fille de Jules Sautereau du Part, ancien député, et de Marie de Nesle, dont :

19. Georges-Hubert-Antoine Hennequin de Villermont, né le 19 juin 1893.

19. Solange-Marguerite-Marie Hennequin de Villermont, née le 24 août 1896.

15. Athanase-Louis-Emmanuel Hennequin, dit le chevalier de Villermont, créé comte par Louis XVIII, par signature du roi en son contrat de mariage avec Mlle de Brettes ; né le 9 avril 1763, capitaine de vaisseau, contre-amiral honoraire, chevalier de Saint-Louis et de la Légion d'honneur. Il fit ses premieres armes sur le *Scipion*, au naufrage duquel il échappa ; il était sur le *Triton* sous le comte de Guiche, aux combats des 17 avril, 15 et 19 mai 1780 ; enseigne de vaisseau en 1781, fit les campagnes de 1781 et 1782 sur le *Réfléchi*, de l'escadre du comte de Grasse, et se distingua aux combats des Iles-sous-le-Vent et du 29 avril 1781, à celui de la baie de Chesapeake le 5 septembre suivant, de Saint-Christophe le 25 janvier 1782, et à ceux du lendemain 26. Il était sur le *Téméraire* lors du combat du 9 avril 1782, et à celui du 12 du même mois. Il leva, sous le comte de Puységur, les plans de Saint-Domingue ; fait lieutenant de vaisseau en 1786, servit en cette qualité sur le *Téméraire* et le *Superbe*, et comme commandant de l'*Active*. Il était à Saint-Domingue lors de l'insurrection, et il s'y montra brave et énergique. Il émigra et servit à l'armée des princes dans le corps de la marine, fit les campagnes de 1791 et 1792, fut major du corps de la marine ; était officier d'artillerie sous le marquis d'Autichamp, au siège de Maestricht ; il passa en Russie, y commanda le brick la *Victoire*, sur lequel il fit les campagnes de 1796 et 1797 sur les côtes de Perse, où il se distingua en dispersant seul une flottille ; remplit deux missions sur les côtes de Turcomanie, quitta le service russe en 1798 ; fut fait chevalier de Saint-Louis par Louis XVIII ; invité par Napoléon à reprendre du service quand il rentra en France, refusa ; capitaine de vaisseau à la rentrée des Bourbons, attaché au port de Cherbourg

Digitized by Google

en 1814, gouverneur du Collège royal de la Marine à Angoulême, chevalier de la Légion d'honneur en 1821, contre-amiral honoraire en 1827. Il épousa, le 24 mai 1802, Louise-Claudine de Maussion, fille de Thomas-Urbain de Maussion, conseiller au Parlement, et de Catherine Thévenin de Tanlay, puis en deuxièmes noces, le 15 septembre 1814, par contrat signé du roi Louis XVIII, Françoise-Louise-Joséphine-Charlotte, comtesse de Brettes, chanoinesse de Blesles, fille de J.-B., comte de Brettes, marquis du Cros, comte de Cumy, baron de Masrocher, colonel de cavalerie, chevalier de Saint-Louis, et de Madeleine de Barentin-Montchal. Il mourut le 28 octobre 1840, et elle le 1er novembre 1859. Ils eurent pour enfants :

16. Charles-Antoine, qui suit.

16. Louis-Marie, jumeau du précédent, qui suivra.

16. Une fille, née le 12 juillet 1815, jumelle des précédents, qui ne vécut que quelques jours.

16. Louise-Charlotte Hennequin de Villermont, née le 21 mars 1817, mariée le 12 avril 1837 à Joseph-Jacques Bollinger, fils du bailli supérieur du cercle d'Ellwangen (Bavière), et mort le 25 décembre 1884.

16. Charles-Antoine Hennequin, comte de Villermont, né le 12 juillet 1815, tenu au baptême par le duc et la duchesse d'Angoulême : il fut membre de la députation permanente du Conseil provincial de Namur, vice-président des conférences de Saint-Vincent-de-Paul de Belgique, président du Comité des œuvres pontificales, grand-croix de Saint-Grégoire le Grand et de François-Joseph d'Autriche, commandeur du Saint-Sépulcre et de l'ordre de Pie IX, grand-officier de Saint-Charles de Monaco, etc., naturalisé belge ; son titre de comte a été reconnu par le roi des Belges, avec transmissibilité à sa descendance masculine et féminine. Il a publié *Tilly ou la guerre de trente ans ; le Comte de Mansfeldt ; la Vie de Marie-Thérèse*, et autres ouvrages importants. Il épousa, le 13 octobre 1838, Élisabeth de Fraye de Schiplaeken, morte le 29 octobre 1841, puis en secondes noces, le 19 avril 1847, Marie-Adélaïde Licot de Nismes, fille de Michel-Joseph Licot de Nismes et d'Élisabeth Savary de Cérisy. Il eut du premier lit :

17. Adélaïde-Emma Hennequin de Villermont, née en 1839 (le 5 octobre), religieuse au Sacré-Cœur, morte en 1883.

Et du deuxième lit :

17. Alphonse-Marie-Louis Hennequin, comte de Viller-

Digitized by Google

mont, né le 18 novembre 1851, marié le 31 juillet 1886 à Marie de Moreau, morte le 11 juillet 1887, puis en secondes noces à Adeline, baronne de T'serclaes. Il est docteur en droit, chevalier de l'ordre de la Couronne de Chêne de Hollande. Il a de son premier mariage :

18. Henry-Oudart Hennequin de Villermont, né le 3 juillet 1887.

17. Louis-Marie-Michel Hennequin, comte de Villermont, né le 17 octobre 1853, lieutenant de lanciers, mort en 1891.

17. Paul-Marie-Martin-Léon Hennequin, comte de Villermont, officier des guides puis des lanciers, conseiller provincial, décoré de la croix civique de 1re classe, etc., né le 26 janvier 1858.

17. Honoré-Marie-Charles-Michel Hennequin, comte de Villermont, né le 30 septembre 1859, ancien officier de cavalerie, marié à Aline le Grand de Bonneterre, dont :

18. Marie-Françoise Hennequin de Villermont, née en février 1896.

18. Béatrice-Marie H. de Villermont, née le 23 octobre 1897.

17. Charles-Marie-Joseph Hennequin, comte de Villermont, né le 17 mai 1864, ancien attaché au ministère des Affaires étrangères, marié le 8 janvier 1889 à Clémence Van den Berghe, fille de Léon Van den Berghe, attaché de légation, et de Jeanne de Craene. Il en a :

18. Charles-Léon-Marie-Clément-Jean Hennequin de Villermont, né le 8 juin 1891.

18. Marie-Perrette-Oswaldine-Clémence-Caroline-Jeanne-Renée Hennequin de Villermont, née le 18 juillet 1891.

18. Marie-Jeanne-Léonie-Josèphe-Clémence-Yolande-Cornélie Hennequin de Villermont, née le 15 septembre 1892.

18. Caroline-Alphonsine-Anne-Marie Hennequin de Villermont, née le 16 juin 1894.

17. Marie-Élisabeth-Françoise Hennequin, comtesse de Villermont, née le 16 août 1848, non mariée.

Digitized by Google

17. Jeanne-Marie-Françoise Hennequin, comtesse de Villermont, née le 29 avril 1850. Non mariée.

17. Henriette-Marie-Joséphine Hennequin, comtesse de Villermont, née le 9 mai 1855. Non mariée.

17. Madeleine-Marie-Octavie-Frédérique Hennequin, comtesse de Villermont, née le 2 fevrier 1866. Non mariée.

16. Louis-Marie Hennequin, vicomte de Villermont, né le 12 juillet 1815, tenu au baptême par le duc et la duchesse d'Angoulême, commandeur des ordres de Saint-Grégoire le Grand et de Saint-Sylvestre, marié le 8 octobre 1850 à Marie-Ebba, comtesse de Sparre, et mort en 1896. En eut :

17. Pierre-Achille-Louis-Marie Hennequin, vicomte de Villermont, ancien sous-lieutenant d'infanterie, né en 1855.

17. Charles-Marie-Joseph Hennequin, baron de Villermont, ancien lieutenant de chasseurs à pied, épousa Mlle Fischer, fille d'un lieutenant-général de cavalerie belge, dont :

18. Simonne Hennequin de Villermont, née le 5 août 1887.

17. Édouard-Louis-Marie Hennequin de Villermont, né en 1864, marié à Mlle Lemaire-Duponchel. Il eut :

18. Charles-Edouard Hennequin de Villermont, né en 1891.

17. Marguerite-Clémentine-Charlotte-Marie Hennequin de Villermont, née en 1851, mariée le 16 février 1876 à Gaston de Gérault de Langalerie, lieutenant-colonel, chevalier de la Légion d'honneur et de Saint-Grégoire-le-Grand.

17. Lucie-Marie-Eugénie Hennequin de Villermont, née le 27 avril 1854, religieuse au Sacré-Cœur.

17. Félicie-Ebba-Marie Hennequin de Villermont, née en 1861, n'a vécu que peu de jours.

Noms épars, trouvés aux Archives de l'état civil de Châlons et ailleurs, et se rapportant à la branche de Villermont, qui est donnée incomplètement dans ses premiers degrés.

1. Claude Hennequin ou Hannequin, échevin de Châlons (1565).

Digitized by Google

2. Nicolas Vevenat, docteur en médecine, époux de Jeanne Hennequin, sœur de Nicolas Hennequin, receveur des aides et tailles en l'élection de Châlons, et tous deux enfants de Claude Hennequin, gouverneur échevin de Châlons en 1544, et de Nicole Linage (1568).

3. Claude Hennequin est marraine en 1580. Elle épousa Michel Chastillon, gouverneur échevin de Châlons en 1589.

4. En 1581 naît Françoise, fille de Nicolas Hennequin et de Louise N..., sa femme.

5. En 1583, Charlotte Hennequin et Marie Hennequin sont marraines.

6. En 1583, Louis Hennequin, général (des finances ?).

7. En 1590, meurt Gérard Hannequin, sr de Vaux. Il est inhumé au milieu de la nef de Saint-Éloi à Châlons.

8. En 1591, naît Gilles, fils de Laurent Hanequin.

9. 1610. François d'Aoust, receveur des Tailles à Châlons, épouse Françoise Hennequin, fille de Nicolas Hennequin, sr du Rupt, et de Louise de Péas.

10. En 1621, naît Anne, fille de Nicolas (*alias* Claude) Gargam et de Marie Hennequin. De 1622 à 1626, il naît d'autres enfants à Claude Gargam et à Marie Hennequin.

11. En 1627, Marguerite Hennequin est femme de François le Moyne.

12. En 1628, Marie Hennequin est épouse de Pierre Horguelin.

13. Michel Chastillon meurt le 8 février 1631, à 86 ans ; sa femme, Claude Hennequin, morte le 16 février 1618 ; tous deux sont inhumés à Saint-Alpin de Châlons.

14. Le 25 février 1641, meurt Françoise Hennequin, veuve de Pierre le Gorlier, mort le 1er octobre 1638, tous deux inhumés à Notre-Dame de Châlons.

15. En 1647, naît Louis Hennequin, fils naturel de noble homme Jean Hennequin et de Marie Deya.

16. En 1657, le 4 août, meurt Jeanne-Louise Hennequin, veuve d'Isaïe Béchefer, conseiller du roi en l'élection de Châlons, mort le 10 octobre 1606, tous deux inhumés à Saint-Loup de Châlons.

17. En 1659, Antoinette Hennequin est femme de Laurent Philon.

18. En 1661, vit Louise Hennequin.

19. En 1678, Antoinette Hennequin est femme de M. Phi-

Digitized by Google

lippe, s^r de..... C'est sans doute la même qui est écrite plus haut épouse de Laurent Philon.

Branche de Vaubercey, à Troyes.

4. Oudinot Hennequin, qualifié avocat du roi à Troyes, fut père de :

5. Sansonnet, qui suit.

5. Pierre Hennequin, marié à Juliane Antoine (*alias* Antonis), en eut :

6. Jean Hennequin, marié à Catherine N..., dont :

7. Simon Hennequin, mort le 18 octobre 1519, époux de Léonor Gornot, morte le 20 juin 1517, suivant leur belle tombe de marbre noir à Saint-Urbain de Troyes. Il fut père de :

8. Gillet Hennequin.

8. Nicolas Hennequin, époux de Jeannette Douinet.

8. Gilette Hennequin, mariée à Étienne le Maugenet.

8. Simonette Hennequin, mariée à Jean Chevry.

8. Jeannette Hennequin, mariée à Nicolas Garnier.

6. Pierre Hennequin, bachelier ès-lois.

6. Étienne Hennequin, maître ès-arts.

5. Jeanne Hennequin, mariée à Simon Griveau, s^r de Souleaux, voyeur du roi à Troyes.

5. Sansonnet Hennequin, s^r de Vaubercey, marié à Mangine de Vanligny, *alias* Marguerite, dame du Mesnil et de Valentigny, laquelle, veuve de lui, se remaria le 11 mai 1454 à Étienne de Louvemont. Il eut d'elle :

6. Pierre Hennequin, s^r de Vaubercey, prévôt de Troyes de 1429 à 1437, lequel fut père de :

7. Nicolas Hennequin, s^r de Vaubercey, lequel est dit, en 1508, propriétaire de l'ancien hôtel du Vauluisant, qui passa, après lui, à sa fille Jeanne ou Jeannette. Il fut receveur de la ville de Troyes et épousa Ysabeau Berthier, dont il eut :

8. Guillaume, qui suit.

8. Nicolas Hennequin, établi à Paris.

8. Isabeau Hennequin, mariée à Simon de Sens, enquêteur à Troyes.

Digitized by Google

8. Jeannette Hennequin, mariée à Jean Dare, puis à Jean Morise.

8. Hélène Hennequin, mariée à François (*alias* Nicolas) le Cornuat.

8. Jacqueline Hennequin, mariée à Edme le Compasseur, par contrat du 7 janvier 1498.

8. Guillaume Hennequin, échevin de Troyes en 1523, prévôt de la Monnaie; Mme de Guise loge chez lui au passage d'Henri II à Troyes. Il meurt en 1582. Marié à Perrette Ludot, il en eut :

9. Guillemette Hennequin, mariée à Robert Angenoust.

9. Antoine, qui suit.

9. Nicolas, qui suivra.

9. Perrette Hennequin, mariée à Claude Clérey, sr de la Grande-Fouchère.

9. Humberte Hennequin, mariée à Nicolas d'Avelus, puis à Jean d'Estampes, sr de Vaudes, secrétaire de François de Clèves, duc de Nevers; elle en était veuve en 1582. Elle est dite encore, d'après certains généalogistes, épouse de Nicolas de la Fertey.

9. Ysabeau Hennequin, mariée à Jacques Vestier.

9. Antoine Hennequin, seigneur de Vaubercey et Lescherelle, receveur des Tailles en l'élection de Troyes en 1559, échevin de Troyes en 1553. Il acquit l'hôtel de Vauluisant et y fit construire, vers 1550, le pavillon avec ses tourelles. Il épousa Nicole de Mesgrigny, puis, par contrat de 1542, Odette Clérey, fille de Denis Clérey, sr de Vaubercey et de Jeanne Molé, laquelle Odette Clérey mourut en 1576, à 77 ans. Il eut du premier lit :

10. Catherine Hennequin.

Et du deuxième lit :

10. Guillaume Hennequin, marié à Marguerite Fichet. Il est cité parmi les réformés de Troyes en 1562, et mort sans hoirs.

10. Louise Hennequin, mariée à Morise le Trutat, contrôleur des guerres en 1559.

10. Anne Hennequin, mariée à Germain Saigeot, seigneur d'Avon, secrétaire du roi, commis de M. de Laubespine, secrétaire d'État.

9. Nicolas Hennequin, sr de Vaubercey, prévôt de la Monnaie de Troyes, échevin de Troyes en 1555, marié à Simon-

Digitized by Google

nette Maillet, puis à Anne Péricard, fille de Jacques Péricard et de Catherine Molé. Il eut du premier lit :

10. Guillaume, qui suit.

Et du deuxième lit :

10. Nicolas, qui suivra.

10. Catherine Hennequin, mariée à Nicolas Pinette, puis Jean Millet, avocat du roi à Troyes.

10. Guillaume Hennequin, s^r de Vaubercey, capitaine et major de la ville de Troyes, garde de la Monnaie de Troyes, échevin de Troyes en 1606, était administrateur de l'Hôtel-Dieu-le-Comte en 1584. Le 29 avril 1586, il loue deux jeux de paume tenant l'un à l'autre, et deux bâtiments sur le derrière d'iceux, rue de la Corterie à Troyes. Il épousa, en 1573, Ysabeau Canis, puis en secondes noces Catherine de Mauroy. Il eut du premier lit :

11. Anne Hennequin, mariée le 27 octobre 1588 à Antoine Rémond, s^r de Bruyères, homme d'armes de la compagnie de M. de Praslin, bailli et garde des sceaux à Chaource ; elle mourut en juillet 1627, et lui le 23 mai 1624.

11. N... Hennequin, mariée à Jean le Secq, de Chaource.

11. Huberthe Hennequin.

11. Élisabeth Hennequin, mariée à Louis de Vienne, bailli d'Isles et seigneur de Presles, en 1609.

Et du deuxième lit :

11. Guillaume Hennequin, avocat au Parlement, demeurant à Chaource en 1640, père de :

12. Nicolas Hennequin, bourgeois de Chaource en 1686, dont :

13. ..... Hennequin, avocat au Parlement, demeurant à Bar-sur-Seine en 1720.

11. Marie Hennequin, mariée à M. de la Rouere, de Bar-sur-Seine.

11. Antoine Hennequin, mort au service du roi.

11. Georgette Hennequin, religieuse à Notre-Dame-aux-Nonnains de Troyes.

11. Nicolas Hennequin, marié à ..... Parent, fille du médecin de ce nom à Troyes.

10. Nicolas Hennequin, s^r de Vaubercey, Souligny et Richebourg, capitaine des arquebusiers de Troyes en 1596. En 1588 et années suivantes, il est capitaine ligueur à Troyes

Digitized by Google

avec Sébastien de Mauroy, son beau-frère, échevin de Troyes en 1586, trésorier de France et receveur-général pour la Ligue à Troyes ; marié à Colombe de Hault, fille de Nicolas de Hault, s^r de Lignol, receveur des décimes à Troyes et maire de Troyes. Il en eut :

11. Nicolas Hennequin, s^r de Souligny, marié à Philiberte de Bridost.

11. Pierre Hennequin, mort sans enfants.

11. Michel Hennequin, mort sans enfants.

11. Anne Hennequin, mariée à Jacques de Corbie, s^r de Lisy.

11. Colombe Hennequin, mariée à Michel de la Frée, s^r de Mondemont.

11. Odette Hennequin, mariée à Jean Martin, s^r de Richebourg.

11. Jeanne Hennequin, religieuse.

11. Claude Hennequin, s^r de Lignol et Richebourg, marié à Anne de Verneuil, dont :

12. Anne Hennequin, mariée à François le Sain, s^r de Rochefort, Mondétour et Tugny.

11. Marie Hennequin, mariée à Mathieu de Ripault, s^r de Lignol.

Noms isolés qui rentrent dans la généalogie des Hennequin, et dont plusieurs doivent s'identifier avec ceux qui y sont cités.

1. Guillaume Hennequin, drapier à Troyes, époux de Jeannette (1399).

2. Jean Hennequin, servant d'armes, du prieuré de Champagne, au siège de Rhodes en 1480.

3. Jeanne Hennequin, femme de Nicolas Yon, s^r de Hautpré ; leur fille, Anne Yon, mariée à Pierre Poterat, de Troyes, en 1571.

4. Jean Hennequin, receveur de Troyes (1486).

5. Jean Hennequin, maître de la Monnaie de Troyes (1480).

6. Jean Hennequin, receveur du grenier à sel de Troyes (1500).

7. Jean Hennequin, le jeune, l'un des principaux marchands de Troyes, député par cette ville auprès du roi pour délibérer avec ceux d'autres villes sur certaines questions commerciales en 1481.

Digitized by Google

8. Jean Hennequin l'aîné, époux de Perrette du Chesne; leur tombe, du XVIe siècle, est à Sainte-Madeleine de Troyes.

10. Jean Hennequin l'aîné, marchand à Troyes, député aux Etats généraux de 1483.

9. En 1633, on cite, à la cathédrale de Troyes, la chapelle des Hennequin.

Albert DE MAUROY.

Digitized by Google

ESSAI

D'UNE BIBLIOGRAPHIE HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE

DU DÉPARTEMENT DES ARDENNES

RÉDIGÉE
A L'OCCASION DU CONGRÈS DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'ARCHÉOLOGIE
QUI DEVAIT SE TENIR DANS CE DÉPARTEMENT EN 1898

AVANT-PROPOS

La tenue d'un Congrès archéologique est l'occasion naturelle d'un relevé de toutes les publications historiques relatives aux monuments, aux arts et aux antiquités du département visité.

La bibliographie du département des Ardennes n'a pas encore été dressée, à cet égard, d'une manière méthodique, et nous ne prétendons pas, d'ailleurs, réunir absolument ici toutes les sources imprimées sur l'archéologie locale. Tel livre, telle brochure, telle plaquette très rare nous aura échappé ; tel auteur ne sera pas cité, malgré nos recherches incessantes. Que l'on nous pardonne ces lacunes et ces omissions inévitables dans de si minutieuses investigations. L'essentiel est que notre liste soit profitable à la science, aux chercheurs en général, et particulièrement aux érudits si bienveillants qui doivent tenir leurs assises au milieu de nous en 1898 [1].

Il est bien difficile de distinguer l'archéologie de l'histoire, dont elle n'est en somme qu'une subdivision. Aussi avons-nous indiqué les monographies de communes et de cantons, qui traitent à la fois du passé historique et des monuments de chaque localité. De même, nous avons compris dans notre classification les ouvrages sur les noms de lieux, sur la topographie, sur les monnaies, les sceaux, les curiosités et les œuvres d'art en général. Nous avons groupé de la sorte 200 fiches ou titres d'ouvrages donnant des indications sommaires, mais précises, sur autant de publications écloses dans

1. Depuis que ces lignes ont été écrites (septembre 1897), le projet d'un Congrès archéologique dans les Ardennes a dû être abandonné, au grand regret des amis de l'histoire, des arts et des antiquités de ce département (Avril 1898).

Digitized by Google

les Ardennes pour la plupart. Les ouvrages généraux sur la Champagne ou le pays rémois, tels que l'*Histoire de Reims* par D. Marlot, etc., ne sont pas relevés ici. Ils sont tous bien connus des chercheurs. Notre examen ne s'est pas étendu au dépouillement des grands recueils ni des revues auxquelles on peut toujours recourir à l'aide des renseignements que nous reproduisons. Sur les 200 fiches, nous en comptons 58 pour les ouvrages généraux sur le département, revues, recueils, etc., et 142 pour les ouvrages particuliers sur les communes ou sur leurs dépendances.

Sous quelle forme convenait-il de grouper cet ensemble d'ouvrages bien variés et susceptibles de classements compliqués et divers ? Nous nous sommes arrêtés au système alphabétique selon l'ordre des communes, réservant d'abord, bien entendu, aux ouvrages généraux sur le département une place préalable. Ces ouvrages généraux sont rangés par ordre chronologique de publication, et ceux relatifs aux communes, par ordre alphabétique. En résumé, nous adoptons le plan si judicieux du regretté M. Périn dans ses *Recherches bibliographiques sur le département de l'Aisne* (3 vol. gr. in-8°, 1866-67-83). Nous avons préféré mettre en vedette le nom des localités plutôt que celui des auteurs (qu'une table finale énumère à la suite), étant donnée la nature des recherches nécessairement rapides et tenant surtout à des considérations de lieux. Nous arrivons ainsi à offrir des titres sur plus de soixante-quinze villes ou communes actuelles du département. Nous avons cherché, par des notes additionnelles, à y joindre des renseignements accessoires tirés des sources les plus sûres et les plus faciles à vérifier. Nous avons omis le dépouillement des journaux ardennais, dans lesquels, cependant, bien des articles intéressants ont paru, le *Courrier des Ardennes* par exemple, où écrivit si longtemps M. Jean Hubert. Ce serait une bibliographie spéciale à rédiger.

Si l'on s'élève maintenant au-dessus de l'arrangement matériel de cette bibliographie et si l'on veut juger des données acquises et des résultats produits, il sera possible de s'en rendre compte d'après l'effort considérable accompli depuis un demi-siècle.

Avant l'essor donné de 1840 à 1850 par M. Jean Hubert, écrivain distingué, professeur au collège de Charleville, presque aucune tentative n'avait eu lieu dans les Ardennes pour connaître et sauvegarder les monuments historiques, les églises rurales, les ruines et les objets d'art. Par ses tournées

Digitized by Google

d'inspection, par la publication de ses éditions de la Géographie départementale et par sa Statistique monumentale, ce zélé correspondant du Comité des Travaux historiques était arrivé à attirer l'attention publique sur les œuvres et les documents du moyen âge. D'intelligentes restaurations d'édifices délabrés eurent lieu sur plusieurs points du département, des plans furent levés, des essais analogues se propagèrent, enfin des monographies virent le jour et le terrain actuel fut préparé pour des œuvres nouvelles, c'est-à-dire pour des recherches plus approfondies et plus durables. Les Archives des Ardennes, les Bibliothèques des villes de Charleville, Sedan et Reims possèdent des fonds d'histoire locale qui ont recueilli toutes ces publications.

Le passé se trouvait donc remis en honneur. Rethel eut ses historiens avec MM. Jolibois et Pauffin, Sedan avec MM. Peyran et Prégnon, d'autres localités avec leurs curés ou leurs instituteurs. L'agent-voyer en chef du département, M. Mialaret, actuellement maire de Mézières, réalisa en 1865, à l'aide du service vicinal, le tracé d'une carte archéologique des cinq arrondissements. Une revue se créait alors par les soins de l'archiviste de la Préfecture, M. Sénemaud, et après une trop longue suspension, elle vient de reprendre vie sous un titre presque semblable et sous l'impulsion du nouvel archiviste, M. Paul Laurent, originaire du pays, actif et compétent organisateur de tous les moyens d'action dans la voie historique et archéologique.

Un grand service avait été rendu simultanément aux travailleurs ardennais par l'Académie de Reims, fondée en 1841, et qui, à défaut d'autre Société savante, étendit son influence et ses largesses à toute l'étendue du diocèse de Reims. Ses concours annuels ont fait éclore des monographies dont l'énumération donnée plus loin étonnera ceux qui n'ont pas suivi ce mouvement. D'autre part, un Musée a été établi à Sedan, et une revue s'y est aussi créée.

Il est résulté de ces multiples efforts, à l'heure présente, un groupe de travailleurs qui compte dans ses rangs D. Noël, bénédictin de la Congrégation de France, MM. le Dr Vincent, Marc Husson, H. Rouy, Henri Lacaille, Paul Collinet, le Dr O. Guelliot, Roger Graffin, P. Laurent, P. Pellot, A. Baudon, etc., qui s'attachent à décrire les édifices et à fouiller les archives en vue de maintenir l'honneur et les traditions de cette intéressante région qui s'étend de la frontière belge aux plaines de la Champagne. Des villes comme Mouzon, Sedan,

Digitized by Google

Mézières, Rethel, Rocroi, Grandpré, Attigny, Vouziers, Charleville et Givet méritent l'attention et l'examen des érudits, autant par leurs édifices d'époques différentes que par leurs souvenirs en tous genres et par les traces qu'elles ont marquées dans l'Histoire de France.

H. JADART,
Membre de la Société française d'Archéologie.

Villers-devant-le-Thour (Ardennes), le 15 septembre 1897.

Digitized by Google

I

Ouvrages généraux sur le Département, Recueils et Revues diverses.

(Selon l'ordre chronologique des publications.)

1. — Almanach historique, civil, ecclésiastique, militaire et topographique du département des Ardennes pour 1791. — *Charleville, Raucourt*, in-32.

Notes sur divers monuments et châteaux détruits, sur l'église d'Asfeld, etc.

2. — Voyages dans les départements de la France par une Société d'artistes et de gens de lettres... Département des Ardennes. — *Paris, Brion*, 1792, in-8° de 32 pp. avec carte et vues.

3. — Département des Ardennes. Nomenclature générale des communes par ordre alphabétique, contenant des renseignements de statistique administrative, des Notes historiques et des Indications sur toutes les dépendances de ces communes. — *Mézières, Imprimerie de la Préfecture, s. d.* In-4° oblong.

Recueil fécond en renseignements topographiques et de statistique.

4. — Guide pittoresque du voyageur en France. Département des Ardennes. — *Paris, Didot, s. d.*, in-8° de 22 pp. avec 6 vues, châteaux de Grandpré, Thugny, Buzancy, etc.

5. — Biographie ardennaise, par l'abbé Boutliot. — *Paris*, 1830, 2 vol. in-8°.

Savantes notices sur les artistes, antiquaires et historiens du département, les inscriptions, portraits et épitaphes qui les concernent. — Pour la biographie contemporaine, consulter le *Dictionnaire biographique des Ardennes*, Paris, Jouve, 1897, in-8° avec portraits. — Sur l'*Histoire des Ardennes de l'abbé Boutliot*, voir *Les Variétés historiques ardennaises*, par P. Laurent, V.

6. — Géographie historique, physique, statistique... du département des Ardennes, par J.-B. Hubert. — *Charleville, Lhuyer*, 1836, in-12 de 128 pp.

Professeur au collège de Charleville, écrivain très érudit sur l'histoire du département auquel il a consacré ses travaux jusqu'à sa mort en 1886. Voir sa biographie dans le *Courrier des Ardennes* du 31 décembre 1886. — Cet auteur a bien mérité des Ardennes.

7. — La Chronique de Champagne (par Louis Paris et H. Fleury). — *Reims, Jacquet*, 1837-38, 4 vol. gr. in-8° avec planches.

Consulter la chronique de chacune des livraisons sur les fouilles et trouvailles dans la région, notamment sur la découverte d'une sépulture antique au Thour, t. IV, p. 63 ; — et sur les antiquités de Rethel, avec vue, t. III, p. 301.

8. — Annuaire du département des Ardennes pour 1841, par Alfred Lavoine. — *Mézières, Trécourt*, 1840, in-8° de 416 pp., et notamment pp. 382 à 385, statistique archéologique du département.

9. — Géologie des Ardennes ou statistique minéralogique et géologique du département des Ardennes, par C. Sauvage et A. Buvignier. — *Mézières*, 1842, in-8° avec cartes.

A signaler, pour la suite des recherches de ce genre, les notices et les cartes géologiques des arrondissements de Vouziers et de Rethel, publiées par MM. Meugy et Nivoit de 1875 à 78.

10. — Statistique du département des Ardennes, par E. Dubois, chef du secrétariat de la Préfecture. — *Charleville*, 1842, in-8° de 208 pp.

11. — Abrégé de la Géographie historique du département des Ardennes, par Jean Hubert, 2e édit. — *Charleville*, 1846, in-18 de VI-166 pp.

Voir sur les antiquités, monuments et ruines, les pp. 11 à 22.

12. — Géographie élémentaire du département des Ardennes,

Digitized by Google

par Ducoin-Girardin. — *Mézières, Lelaurain*, 1855, in-12 de 166 pp. avec vue de la place de la Préfecture à Mézières.

13. — Géographie historique du département des Ardennes, comprenant, outre la géographie physique et politique, de nombreux renseignements sur l'Administration, l'Industrie, le Commerce, l'Histoire, la Géologie, l'Archéologie, etc., par Jean Hubert, professeur de rhétorique. Nouvelle édition entièrement refondue. — *Charleville, E. Jolly*, 1856, in-12 de VI-512 pp. avec une carte du département.

La première édition date de 1836, in-12 de 128 pp. — Consulter la bibliographie historique placée en tête de l'édition de 1856.

14. — Les Marches de l'Ardenne et de Woëpres..., par M. Jeantin. — *Nancy*, 1854, 2 vol. in-8° avec cartes.

Le même auteur, président du Tribunal de Montmédy, a publié aussi *Les Chroniques de l'Ardenne*, 2 vol. in-8°.

15 — Statistique monumentale du diocèse de Reims. Département des Ardennes, par Jean Hubert, de Charleville. — Monuments historiques et monuments présentant de l'intérêt sous le rapport de l'art (129 notices descriptives), publication faite en 1855, dans les tomes XVII et XVIII des *Travaux de l'Académie de Reims*, sans tirage à part.

16. — Sous le haut patronage de S. A. R. le duc de Brabant. — Les Ardennes, par Victor Joly, illustré de trente planches à l'eau-forte, gravures sur bois, lithographies, etc., par Martinus A. Kuytenbrouwer. — *Bruxelles, J. Van Buggenhondt*, 1854-1857, 2 vol. in-f° (Bibliothèque de Reims).

17. — Voyages pittoresques et romantiques dans l'ancienne France, par le baron Taylor. CHAMPAGNE. — *Paris, Didot*, 1857, 2 vol. gr. in-folio illustrés. *(Idem.)*

Vues des églises de Mézières, Rethel, plans divers, etc., dans le t. II, avec notices.

18. — Biographies et chroniques populaires du département des Ardennes, par Hubert Colin. — *Vouziers, Lapie*, 1859-64. 3 vol. in-12.

Œuvre de vulgarisation, mais révélant bien des particularités sur la langue, les noms et les coutumes locales. — Voir aussi les *Chroniques ardennaises*, par Charles Boué, *Paris, Charleville*, 1839, in-8°.

19. — Guide-itinéraire historique et descriptif de Reims à Laon, Reims à Charleville — Charleville à Mouzon, Charleville à Sedan, par Jean Hubert. — *Charleville, Pouillard*, 1860, in-12 de 204 pp.

20. — Annales ardennaises ou histoire des lieux qui forment le département des Ardennes, par F.-X. Masson. — *Mézières, Lelaurin*, 1861, 1 vol. in-8° (t. I, le seul paru).

21. — Essai historique sur Rozoy-sur-Serre (Aisne) et les environs, comprenant une grande partie de la Thiérache et du Porcien, par G.-A. Martin — *Laon, Fleury*, 1863, 2 vol. in-8° avec suppl. gr. in-8°.

Cet ouvrage contient d'abondants renseignements sur beaucoup de localités ardennaises, et des vues anciennes de Château-Porcien, Rumigny, Bonnefontaine et Signy.

22. — Revue historique des Ardennes, publiée par Ed. Sénemaud. — *Mézières, Devin*, 1864-1868, 6 vol. gr. in-8° avec planches.

Recueil contenant, particulièrement dans le t. I, p. 145, les *Recherches archéologiques sur le département*, par Ch. Mialaret, avec carte en couleur ; — dans le t. V, p. 5, le *Mémoire sur les antiquités de Sedan*, etc., par Lannoy ; — dans le t. VI, p. 41, le *Cartulaire du prieuré de Novy* ; — et, dans tous les volumes, la chronique mentionnant quelques fouilles et découvertes archéologiques, inscriptions, etc. On y trouvera aussi quelques traces des immenses recherches accomplies par le comte Olivier de Gourjault sur l'histoire départementale dans les dépôts d'archives les plus divers. Peu de publications ont été faites par cet érudit de haute valeur décédé en 1891, elles ont été énumérées dans une notice bibliographique due à Stéphen Leroy et au marquis Henri de Gourjault en 1896.

23. — Bulletin du diocèse de Reims, revue religieuse, histori-

Digitized by Google

que et littéraire. — *Reims, imp. coop.*, 1867-1897, gr. in-8°.

Consulter les notices archeologiques : Eglise d'Herpy, t. XI, 1878, p. 313. — Eglise d'Aire, t. XI, p. 416. — Eglise de Saint-Pierremont, t. XI, p. 553. — Chapelle de la Vieilleville à Saulces-Monclin, t. XI, p. 602. — Eglise de Molhain, t. XII, 1879, p. 205. — Eglise de Thugny, t. XII, p. 445. — Eglise de Charleville, compte-rendu, t. XXI, 1888, p. 432. — Recueil contenant en outre bien d'autres indications sur nos monuments, consignées dans les Tables alphabétiques annuelles.

24. — La France illustrée, par V.-A. Malte-Brun. Livraisons illustrées pet. in-f°. *Editions Barba* (*s. d.*) et *Rouff* (1881). Ardennes, livr. avec carte et vues de quelques monuments, châteaux, etc.

25. — Les Ardennes illustrées, France et Belgique, publiées par Elisée de Montagnac. — *Paris, Hachette*, 1868-1874, 2 vol. in-f° avec supplément.

L'auteur, originaire de Sedan, est mort en 1895. — Cet ouvrage de grand luxe contient deux études de M. l'abbé Tourneur sur les *Abbayes* et les *Eglises des Ardennes*, accompagnées de planches et de figures, avec vues des principaux monuments. On y trouve aussi, du même auteur, une notice sur Linchamps avec vues, t. III. Autres notices descriptives sur Rocroi, Mézières, Rethel, Givet, etc., etc. — Il existe un autre grand ouvrage illustré sur *Les Ardennes*, publié en Belgique par Victor Joly, in-f°, voir n° 16.

26. — Guides-Joanne. Vosges et Ardennes, par Adolphe Joanne. — *Paris, Hachette*, 1869, in-16 de 320 pp.

27. — Itinéraire descriptif et historique de Mézières-Charleville à Namur. — *Givet, Choppin*, 1869-71, in-8° de 78 pp.

28. — Étude sur les Pagi du diocèse de Reims, avec quatre cartes, par A. Longnon. — *Paris, Franck*, 1872, gr. in-8° de 143 pp.

Fait partie de la *Collection historique, recueil de travaux relatifs aux Sciences historiques*, 3e fascicule. — Savante étude comprenant la description de la plus grande partie du département des Ardennes.

29. — Table générale des *Bulletins du Comité des Travaux historiques* et de la *Revue des Sociétés savantes*, par M. Octave Teissier. — *Paris, impr. nat.*, 1873, in-8° de 329 pp.

Voir aux mots *Ardennes, Attigny, Mézieres, Mouzon, Rethel, Vouziers*, etc., etc. — Chercher aussi les très nombreuses communications adressées au Comité par M. Nozot, inspecteur primaire à Sedan, correspondant du Ministère, sur les églises, cloches, œuvres d'art et ruines des localités ardennaises. — Consulter également les Tables alphabétiques du *Bulletin monumental*, et celle récemment parue (1894) des *Bulletins et Mémoires de la Société nationale des Antiquaires de France*.

30. — Les Abbayes des Ardennes, par Ed. de Barthélemy. — *S. l.* (Bruxelles), *s. d.* (1874), in-8° de 15 pp.

Extrait du *Messager des Sciences historiques de Belgique*, 1874.

31. — Entrevues dans les Ardennes (859-1654), par Ed. Sénemaud. — *Paris, Champion*, 1875, in-8° de 36 pp.

Plusieurs de ces événements ont donné lieu à des découvertes ou sont appelés à provoquer des monuments commémoratifs.

32. — Mélanges d'histoire ardennaise, par Jean Hubert. — *Charleville, Colin*, 1876, gr. in-8° de 361 pp.

Renseignements sur quelques anciennes abbayes et églises du département.

33. — Petite Géographie des Ardennes, par I. Carré, inspecteur d'Académie. — *Charleville, Colin* (1877), in-12 de 117 pp.

34. — Les Églises du diocèse de Reims (Marne et Ardennes). Aperçu de leur intérêt historique et artistique, par H. Jadart. Etude publiée à l'occasion de l'Inventaire général des richesses d'art de la France. — *Reims, imp. coop.*, 1877, gr. in-8° de 16 pp.

Extrait du *Bulletin du diocèse de Reims*, 1877.

35. — Table des Travaux de l'Académie de Reims (1841-1882), par H. Jadart. — *Reims, imprimerie coopérative*, 1882, in-8° de VIII-187 pp.

Nombreuses indications sur les sujets d'archeologie ardennaise jusqu'au t. LXXII ; consulter la suite jusqu'au t. C, publié en 1898, qui offre une nouvelle table alphabétique générale de la collection. — Les Archives de

Digitized by Google

l'Académie de Reims contiennent également beaucoup de documents sur l'histoire ardennaise, dont l'inventaire se trouve au t. LXXIX de la collection.

36. — Géographie des Ardennes, par Adolphe Joanne, avec 11 gravures et une carte. — *Paris, Hachette*, 1884, in-12 de 64 pp.

37. — Guides Joanne. Itinéraire général de la France. Champagne et Ardennes. Cartes et plans. — *Paris, Hachette*, 1885, in-18 de 238 pp. ; et notamment sur les Ardennes, pp. 11 à 34, 56 à 64, et 91 à 116.

38. — Le touriste de la Meuse, guide-recueil descriptif, historique et littéraire, dédié aux excursionnistes dans la vallée de la Meuse, publié sous les auspices de Alph. Fricotteau de Pargny. 1re édition. — *Reims, Druart*, 1886, in-8°.

39. — Inventaire-sommaire des Archives départementales antérieures à 1790, rédigé par M. Sénemaud, archiviste, avec introduction, supplément et table, par M. Paul Laurent, archiviste, Ardennes, t. IV, Archives ecclésiastiques : séries G, H et I. — *Charleville, Devin*, 1888, in-4° de 200 pp.

Nombreux renseignements sur les églises et monuments des Ardennes.

40. — Artistes ardennais contemporains. Notes biographiques [par E. Henry]. — *Sedan, J. Laroche*, 1888, in-8° de 38 pp.

41. — Les Anciennes Croix de chemins, de carrefours et de cimetières dans le pays rémois et les Ardennes, par H. Jadart. — *Reims, Michaud*, 1888, in-8° de 62 pp. avec figures.

Extrait des *Travaux de l'Académie de Reims*, t. XCI.

42. — Bibliographie des travaux historiques et archéologiques publiés par les Sociétés savantes de la France, par R. de Lasteyrie... *Paris, impr. nat.*, t. II, 1891, et t. III, 1896, in-4°.

Voir les notices sur les monuments ardennais publiées dans les *Travaux de l'Académie de Reims*, et dans la suite des *Bulletins du Comité des Travaux historiques*, 1876-1885.

43. — Table des vingt-cinq premiers volumes de la *Revue de Champagne et de Brie* (1876-1888), par Chr. Daguin. — *Arcis-sur-Aube, Frémont*, 1891, in-8° de 156 pp.

Voir à la table onomastique les noms d'*Ardennes, Grandpré, Mézières, Valroy, Crécy, Chémery-sur-Bar*, etc., et consulter la suite de la collection, 2e série, t. I à X, années 1889 à 1898. Collaborateurs ardennais : MM. P. Laurent, Jadart, Dr Vincent, Dr Guelliot, P. Pellot, Numa Albot, etc.

44. — Table des *Almanachs-Annuaires de la Marne, de l'Aisne et des Ardennes*, publiés à Reims de 1858 à 1888 par Matot-Braine. — *Reims, Matot*, 1888, in-18 de 56 pp.

Consulter la suite de cet Annuaire sur les fouilles et découvertes, etc. On y trouve, jusqu'en 1898, des éléments fort curieux sur l'histoire ardennaise, avec vues nombreuses et fort soignées des localités, sites et monuments.

45. — Traditions, légendes et contes des Ardennes, par Albert Meyrac. — *Charleville*, 1890, in-4° de X-589 pp., avec couverture illustrée par A. Colle, et pages de musique à la fin.

D'autres ouvrages du même écrivain ont suivi et traitent des Forêts, des anciennes Localités, lieuxdits, etc., étudiés au point de vue pittoresque et légendaire.

46. — Nouvelle géographie illustrée du département des Ardennes..., par Ch. Guyon, inspecteur d'Académie. — *Charleville*, 1890, in-4° de 16 pp. avec cartes et vues.

47. — Bulletin historique des Ardennes. Revue publiée par Jules Poirier... 1re année, 1890, in-8°.

Publication qui n'a pas eu de suite.

48. — Les Campagnes d'un paysagiste, par Frédéric Henriet. — *Paris*, 1891, gr. in-8° avec figures.

Voir cet ouvrage sur les monuments et les sites de la vallée de la Meuse, de Charleville

Digitized by Google

à Château-Regnauld, Revin et Givet, pp. 250 à 273, avec jolis croquis dans le texte.

49. — Revue d'Ardenne et d'Argonne, scientifique, historique, littéraire et artistique. — *Sedan, J. Laroche*, 1893-1898, livr. gr. in-8° avec planches.

Détails sur les inscriptions de Sedan, sur les édifices et les cloches de la contrée, ainsi que sur l'abbaye de Chéhéry, sur les cimetières gaulois d'Aussonce et de La Neuville-en-Tournafuy, sur une découverte archéologique à Vouziers, et sur le Chesne dit les *Quatre fils Aymon* (t III, pp. 36 et 155) — Les principaux collaborateurs sont : MM. Paul Collinet, Ch Houin, A. Donnay, H. Bourguignat, Dr Jailliot, G. Deleau, Ch. Mathieu, etc.

50. — Variétés historiques ardennaises, 12 livr. avec onze planches, 1890-93. — Revue historique ardennaise, publiée par Paul Laurent. — *Dole, imp. Bernin*, et *Paris, Alph. Picard, éditeur*, 1894-1897, livr. in-8° sur vergé, avec planches, formant des volumes annuels.

Description de monuments, sceaux, jetons, trouvailles, cloches, édifices divers. — Tables annuelles alphabétiques très détaillées. — Avec l'année 1898, le format a été porté au gr. in-8°, et les planches y sont plus nombreuses. — Les principaux collaborateurs sont : MM. P. Laurent, A. Chuquet, L. Demaison, Graffin, l'abbé Haudecœur, Jadart, Lacaille, Dom Noël, Pélicier, Pellot, C.-G. Rotand, Souchon, Numa Albot, Dr Vincent, Dr O. Guelliot, Albert Baudon, etc.

51. — Mélanges d'épigraphie ardennaise, par Henri Menu. — *Caen, H. Delesques*, 1893, in-8° de 40 pp. avec figures et fac-similés.

Extrait du *Bulletin monumental*, LVIIe volume, 1893. — L'auteur, bibliographe rémois, ancien libraire à Paris, est, depuis 1893, attaché à la Bibliothèque de Reims.

52. — Excursion dans l'Argonne, notes d'un touriste et d'un archéologue. — *Reims, Michaud*, 1894, gr. in-8° de 43 pp.

Notes sur Grandpré, Apremont, etc. Extrait de la *Revue de Champagne et de Brie*, 1894.

53. — L'Ardenne. Guide du touriste et du cycliste, par Jean d'Ardenne. — *Bruxelles*, 1894, in-12. T. II, 1895.

Comptes rendus par P. Collinet, dans la *Revue d'Ardenne et d'Argonne*, t. II, p. 96 et 197.

54. — La trouée des Ardennes. Histoire militaire d'un département français, par I.-A. Rayeur, professeur au Lycée Chanzy. — *Charleville*, 1894, in-8° avec carte.

Ouvrage récompensé par l'Académie française. — Du même, *Variétés ardennaises*, vol. in-8°, 1893, et notices illustrées sur divers sites ou localités ardennaises dans *Le Tour du Monde*, t. LXVIII. 1894, 2e sem.

55. — Annales de Dom Ganneron. Centuries du pays des Essuens publiées par Paul Laurent, archiviste. — *Paris, A. Picard*, 1894, vol. gr. in-8°.

56. — Topographie ardennaise. Répertoire des fiefs, offices, etc..., mis en vente de 1772 à 1792. — *Arcis-sur-Aube, Frémont*, 1895, gr. in-8° de 62 pp.

Détails sur divers châteaux et monastères, leurs mobiliers. Extrait de la *Revue de Champagne et de Brie*, 1894-95.

57. — Les Ardennes à l'Exposition rétrospective de Reims, par H. Jadart. — *Paris, Picard*, 1895. in-8° de 6 pp. avec planche des armoiries de l'abbaye de Signy, par le baron Frédéric Seillière.

Extrait de la *Revue historique ardennaise*, 1895.

58. — Les ardoisières des Ardennes. Description et exploitation du schiste ardoisier. Fabrication des ardoises. Lever des plans d'ardoisières, par N. Watrin, contrôleur principal des mines. 1 vol. in-8° de 332 pp. avec 55 figures dans le texte, une photogravure hors texte et une carte. — *Charleville, Ed. Jolly, éditeur*, 1897.

Digitized by Google

II

Ouvrages particuliers sur les communes et leurs dépendances.

(Selon l'ordre alphabétique des communes.)

Aire.

59. — La tribune peinte de l'église d'Aire, par H. Jadart. — *Caen*, *Delesques*, 1894, in-8° de 13 pp. avec trois planches.

Extrait du *Bulletin monumental*, 1893.

Annelles, voir Chaumont-Porcien, n° 94, note.

Arnicourt.

60. — Notes sur le prieuré d'Arnicourt, de l'ordre de St Benoit et de la dépendance de Fleury-sur-Loire..., par l'abbé J.-B.-E. Carré. — *Sceaux*, 1887, in-8°.

Asfeld.

61. — Notice historique et descriptive de l'église d'Asfeld, par H. Jadart, avec quatre planches par J. Alard. — *Caen*, *Delesques*, 1889, in 8° de 26 pages et 4 plans et vues.

Extrait du *Bulletin monumental*, 1889. — Sur le prieuré de La Presle, qui était situé près d'Asfeld, voir une notice par l'abbé Carré dans la *Revue de Champagne et de Brie*, 1892-93.

62. — Les cloches du canton d'Asfeld, par H. Jadart et P. Laurent. — *Sedan*, *Laroche*, 1896, gr. in-8° de 44 pp. avec vue du clocher d'Asfeld.

Attigny.

63. — Attigny avec ses dépendances, son palais, ses conciles..., par H.-L. Hulot. — *Rheims*, *s. d.* (1820), in-8° de 341 pp.

Une vie de l'auteur, mort vicaire général en 1829, a été publiée à Reims par l'abbé Bizot en 1893.

64. — Pèlerinage de Saint Méen à Attigny (par l'abbé X. Balteaux). — *Charleville*, *Pouillard*, 1859, in-18 de 162 pp.

Cfr. la *Translation des reliques de saint Méen à Attigny en 1786*, dans les *Variétés historiques ardennaises*, par P. Laurent, VIII, p. 40.

Aussonce.

65. — Aussonce, La Neuville-en-Tourne-à-Fuy, topographie et histoire de ces communes, par l'abbé Marcq. — *Reims*, 1873, in-8°.

Extrait des *Travaux de l'Académie de Reims*, t. XLVIII. — L'auteur est actuellement curé-doyen d'Asfeld.

66. — Découverte de sépultures de l'époque hallstatienne et tumulus des environs de Reims, mémoire lu par Ch. Bosteaux au Congrès tenu à Caen par l'Association française pour l'avancement des Sciences, 1894, br. in-8° de 7 pp. avec figures.

Découvertes aux environs d'Aussonce et du Ménil-L'Épinois (Ardennes). M. Logeart, originaire d'Aussonce, instituteur à Reims, a découvert depuis deux autres cimetières antiques sur le terroir d'Aussonce.

67. — Résultats des fouilles faites dans les cimetières gaulois d'Aussonce et de La Neuville-en-Tourne-à-Fuy, de 1894 à janvier 1898, par Gustave Logeart, articles avec plans publiés dans la *Revue d'Ardenne et d'Argonne*, t. IV, 1896-97, p. 34-35, et t. V, 1897-98, p. 109 à 114.

Balan.

68. — Balan pendant la guerre de 1870, par l'abbé Fouquet. — Broch. in-16.

Imprimé par l'auteur, qui a donné une notice analogue sur Bazeilles en 1896.

Balham.

69. — L'Église et le vitrail Renaissance de Balham, avec deux planches. — *Reims*, *impr. coop.*, 1879, in-8° de 8 pp. non paginées.

Digitized by Google

Barby.

70. — L'épitaphe de la mère du chancelier Gerson dans l'église de Barby, par H. Jadart. — *Tours*, *Bousrez*, 1882, in-8° de 20 pp. avec planche.

Extrait du *Bulletin monumental*, 1882

71. — Discours prononcé à la bénédiction de l'église de Barby et à l'inauguration du monument de Gerson, le 3 octobre 1882, par M. l'abbé Prévoteaux. — *Imp. coop. de Reims*, 1882, in-8° de 14 pp.

72. — Le monument du chancelier Gerson dans l'église de Barby. — *Reims*, *imp. coop.*, 1884, gr. in-8° avec planches, vue de l'ancienne église, etc.

Voir la notice sur le chancelier Gerson et son village natal, par le même auteur, dans les *Travaux de l'Académie de Reims*, t. LXVIII.

Bazeilles.

73. — Discours prononcé dans la cérémonie de l'inauguration d'une église provisoire dans l'ancien presbytère de Bazeilles le 11 novembre 1872, par M. l'abbé V. Tourneur. — *Reims*, *imp. coop.*, 1872, gr. in-8° de 8 pp.

La construction prochaine d'une nouvelle église à Bazeilles était annoncée dans le *Bulletin du diocèse de Reims*, juillet 1897.

74. — Tableau des derniers jours, de la fin désastreuse et du rétablissement de Bazeilles, par l'abbé Leflon. — *Charleville*, *Pouillard*, 1875, in-12 de 143 pp.

Beaucoup d'autres publications ont vu le jour sur la ruine de Bazeilles et les ossuaires militaires qui y sont conservés religieusement.

Beaumont-en-Argonne.

75. — La Loy de Beaumont, par l'abbé Defourny. — *Reims*, *P. Dubois*, 1864, 1 vol. avec planches de monuments, chartes, etc.

Extrait des *Travaux de l'Académie de Reims*, t. XXXVII. — L'auteur a publié plus tard une notice sur l'église de Thin-le-Moutier et sur le culte de sainte Belande, dans la *Revue de Champagne et de Brie*, 1881.

76. — Kurth (G.). — La Loi de Beaumont en Belgique. Etude sur le renouvellement annuel des justices locales. — *Bruxelles*, 1881, in-8° br.

La Loi de Beaumont a fait l'objet de nombreuses études, parmi lesquelles nous citerons encore celles de M. Bonvalot pour la Lorraine.

Belval-Bois-des-Dames, voir **Mouzon**, n° 131.

Blanchefosse.

77. — Monographie de l'abbaye de Bonnefontaine, par l'abbé Chardron. — *Lille*, *Société de Saint-Augustin*, 1885, gr. in-8° de 47 pp. avec vues de ruines, etc.

L'abbaye de Bonnefontaine, dont il reste quelques ruines, se trouvait sur le terroir de Blanchefosse.

78. — La croix de Blanchefosse (Ardennes), par Georges Durand. — *Caen*, *Delesques*, 1889, in-8° de 10 pp. avec 2 planches.

Croix en vermeil du XIIIe siècle, provenant de l'abbaye de Bonnefontaine. — Extrait du *Bulletin monumental*, t. LV, 1889. — Cette croix est également reproduite, avec trois vues des ruines, dans la revue *L'Illustration*, n° du 2 septembre 1876, p. 157.

Carignan.

79. — Annales civiles et religieuses d'Yvois-Carignan et de Mouzon, par Ch.-J. Delahaut, publiées par L'Ecuy. — *Paris*, 1822, 1 vol. in-8° de 491 pp.

Voir dans les *Variétés historiques* par P. Laurent, VI, *Le livre des statuts d'Ivois-Carignan*, in-8°.

Charbogne.

80. — L'épitaphe de Gaucher de Charbogne, par le Dr H. Vincent. — *Charleville*, *impr. nouvelle*, 1890, in-8° de 16 pp.

Extrait du *Courrier des Ardennes* des 2 et 3 juillet 1890.

Charleville.

81. — Histoire de Charleville, par Jean Hubert, avec deux plans. — *Charleville*, *A. Pouillard*, 1854, in-12 de IV-312 pp.

82. — Recherches sur un Méreau du Mont-Olympe, par Léon Maxe-Werly. — *Reims*, *P. Du-*

Digitized by Google

bois, 1864, in-8° de 8 pp. avec figures.

Le Mont-Olympe, ancienne forteresse, domine Charleville.

83. — Baux de la monnaie de Charleville, par A. Bretagne. — *Paris*, *Arnous de Rivière*, 1879, in-8° de 36 pp. avec fig.

84. — L'église paroissiale de Charleville, par Jules Poirier. — *Sedan*, *J. Laroche*, 1888, gr. in-8° de 75 pp.

85. — Notice historique sur le canton de Charleville, par dom Albert Noel. — *Reims*, *Matot-Braine*, 1890, in-8° de 292 pp.

Extrait de l'*Almanach-Annuaire de la Marne, de l'Aisne et des Ardennes*, 30e et 31e année.

86. — Les Religieuses chanoinesses du Saint-Sépulcre de Charleville, par Numa Albot. — *Arcis-sur-Aube*, *Frémont*, 1893, in-8° avec figures, armoiries, inscriptions, etc.

Extrait de la *Revue de Champagne et de Brie*, 1892-93. Non mis dans le commerce.

87. — Inventaire-sommaire des Archives historiques de Charleville (ville et hospice), par P. Laurent, 1895. In-4°.

88. — STEIN (H.). — Une fausse impression de Charleville, article de la revue *Le Bibliographe moderne*, 1897, n° 4.

L'auteur, bibliographe très estimé, est archiviste aux Archives nationales.

Château-Porcien.

89. — Histoire de Château-Porcien, par J.-B. Lépine. — *Vouziers*, *Duchêne* (1858), in-12 de 125 pp.

90. — Nicolas et Jacques Wilhault, peintres français du XVIIIe siècle, par H. Jadart. — *Paris*, *Plon*, 1886, gr. in-8° de 32 pp. avec deux portr. gravés par Ad. Varin.

Extrait du volume de la *Réunion des Sociétés des Beaux-Arts*, 1886. — Ces deux peintres sont originaires et sont morts à Château-Porcien.

91. — Chronique de Jean Taté, greffier de l'Hôtel de Ville de Château-Porcien (1677-1748), publiée par H. Jadart. — *Reims*, *F. Michaud*, 1890, gr. in-8° de 196 pp. avec planches et figures.

Description de l'église de Château-Porcien, ses inscriptions, diverses antiquités romaines et du Moyen-âge. Extrait de la *Revue de Champagne et de Brie*, 1889-90.

Château-Regnault.

92. — Dr L. PÉCHENART. — Château-Regnault, Bogny. — 1897, *Charleville*, *imprimerie du Courrier des Ardennes*, 1 vol. gr. in-8° avec planches, de XII et 348 pages. — Table des noms.

Voir sur cet ouvrage un compte-rendu signé par l'abbé C.-G. Roland, dans la *Revue historique ardennaise*, février-mars 1898, p. 96-97. — L'auteur est originaire de cette localité.

Châtel-Chéhéry.

93. — Recherches sur l'abbaye de Chéhéry, par J.-L. Jailliot, docteur en médecine. — *Sedan*, *librairie Jourdan*, 1898, gr. in-8° de 178 pp. avec 2 planches, vue et plan de l'abbaye.

Extrait de la *Revue d'Ardenne et d'Argonne*, 1896-97. — L'auteur habite Sedan et Apremont.

Chaumont-Porcien.

94. — Notice sur l'abbaye de Chaumont-Porcien, par l'abbé A. Lannois. — *Rethel*, *Beauvarlet* (1881), gr. in-8° de 56 pp.

L'auteur, ancien curé de Thugny, collabore à la *Revue historique ardennaise*, où il a publié une notice sur *Le cimetière gaulois d'Annelles*, avec planche, mai-juin 1898.

95. — Notice sur saint Berthauld, apôtre et patron de Chaumont-Porcien, par le P. Ch. Clair, s. j. — *Paris*, *Savaète*, 1895, in-18 de 96 pp.

En tête, lettre du R. P. Fressencourt aux habitants de Chaumont. Vue de Chaumont en frontispice (fausse attribution d'une ancienne estampe, qui donne la vue de Chaumont-en-Bassigny), autres vues de la chapelle et de la nouvelle châsse de saint Berthauld. Sur le titre, fac-similé du sceau gothique de l'abbaye de Chaumont, transférée à la Piscine, près Remaucourt, au début du XVIIe siècle.

Donchery.

96. — Annales du prieuré, de

Digitized by Google

la ville et de l'hospice de Donchery, par l'abbé Lagneau. — *Sedan, imp. de J. Laroche*, 1874, in-8° de 175 pp., et notamment voir sur l'église et la cure les pp. 82 à 101.

Compte-rendu dans la *Revue de Champagne et de Brie*, juillet 1876.

Doux.

97. — La cloche de l'église de Doux (Ardennes). Notes généalogiques sur la famille Renart de Fuchsamberg, par A. Baudon. — *Reims, Matot*, 1895, gr. in-8° de 8 pp.

Extrait de l'*Almanach annuaire de la Marne, de l'Aisne et des Ardennes*, 1895. — L'auteur, originaire de Rethel, habite Reims où il poursuit d'utiles recherches sur l'histoire locale.

Écordal.

98. — Histoire d'Écordal, par Désiré Boizet. — *Attigny, Deroche*, 1894, in-12 de 114 pp.

L'auteur est un habitant d'Écordal.

Gespunsart.

99. — Histoire de Gespunsart, par l'abbé P.-L. Péchenard. — *Charleville, Pouillard*, 1877, 1 vol. in-8° de IV-348.

L'auteur est originaire de cette localité. Il était alors vicaire général du diocèse de Reims et a été nommé, en 1896, recteur de l'Institut catholique de Paris.

Givet.

100. — Givet. Recherches historiques par J. Lartigue et A. Lecatte. — *Givet, Choppin*, 1868, in-12 de 311 pp. avec figures.

M. Lartigue est décédé en juin 1898.

Givry.

101. — L'ancien village de Montmarin, notice sur son terroir, sa seigneurie et son église, par H. Jadart et A. Baudon. — *Dole, Bernin*, 1897, in-12 de 52 pp. avec planche du portail de l'église.

Extrait de la *Revue historique ardennaise*, 1897. — Ancienne localité de ce terroir.

Grandpré.

102. — Chronique de la ville et des comtes de Grandpré selon l'ordre chronologique de l'Histoire de France, par Miroy, juge de paix du canton. — *Vouziers, Mary*, 1839, in-8° de 212 pp.

Voir la *Notice historique sur la Maison de Grandpré* par A. de Barthélemy, dans la *Revue de Champagne et de Brie*, t. VIII à XVIII, 1re série.

Haraucourt, voir Raucourt, n° 141.

Hierges.

103. — Ancienne baronnie de Hierges. Esquisses historiques. — *Givet, Choppin*, 1872, in-8° de 16 pp.

Extrait de l'*Écho de Givet*, 1872. Le château de Hierges offre des ruines très pittoresques sur la vallée de la Meuse.

Imécourt, voir Sedan, n° 173.

La Neuville-aux-Tourneurs.

104. — Histoire de La Neuville-aux-Tourneurs, par P.-L. Péchenard. Nouvelle édition. — *Reims, F. Michaud*, 1887, in-8° de 130 pp.

La première édition date de 1872, in-12 de 68 pp. — L'auteur a été curé de cette localité.

Le Châtelet-sur-Retourne.

105. — Étude historique sur le Rethélois... Le Châtelet-sur-Retourne, Bergnicourt, Alincourt, par l'abbé Th. Portagnier. — *Reims, imp. coop.*, 1874, in-8° de 471 pp. avec 2 plans.

Extrait des *Travaux de l'Académie de Reims*, t. LIV. — L'auteur est mort curé du Châtelet-sur-Retourne en 1876.

Le Mont-Dieu.

106. — La chartreuse du Mont-Dieu au diocèse de Reims, avec pièces justificatives inédites, par l'abbé J. Gillet. — *Reims, Lépargneur*, 1889, gr. in-8° de XIII-659 pp. avec 22 planches ou figures, plans, vues, écussons, etc.

L'auteur est actuellement archiprêtre de Charleville.

107. — Annales de Dom Ganneron. Les antiquités de la chartreuse du Mont-Dieu, publiées par Paul Laurent. — *Paris, Alph.*

Digitized by Google

Picard, 1893, in-8° de 330 pp. avec XII planches d'armoiries, sceaux, monnaies, plans et vues.

Ouvrage imprimé par les chartreux d'une maison du Pas-de-Calais.

Le Thour.

108. — La Baronnie du Thour en Champagne, son étendue, ses possessions et les lieuxdits de son territoire d'après un aveu de 1390 comparé au cadastre, par H. Jadart et Léon Le Grand. — *Arcis-sur-Aube*, *Frémont*, 1897, gr. in-8° de 94 pp.

Extrait de la *Revue de Champagne et de Brie*, 1896-97.

Les Grandes Armoises.

109. — La maison des Armoises, originaire de Champagne, par H. Vincent. — *Paris*, *Menu*, 1877, in-8° de 25 pp. avec dessin de la pierre tombale de Nicolas le Guellars (1303), conservée au prieuré des Rosiers (commune de Séchault).

Extrait des *Mémoires de la Société d'Archéologie lorraine*, 1877.

Les Mazures.

110. — Histoire du village ardennais, Les Mazures et de l'abbaye N.-D. de Consolation, par l'abbé V. Genet. — *Reims*, 1881, 1 vol. in-8°.

Extrait du t. LXX des *Travaux de l'Académie de Reims*. — L'auteur, originaire de ce lieu, est décédé à Charleville en 1886.

Linchamps (château de), voir **Lumes**, n° 112.

Liry.

111. — Marc Husson. — L'ossuaire robenhausien de Liry. — *Sedan*, *J. Laroche*, 1884, in-8° de 24 pp.

En tête, lettre de M. le Dr Ad. Henrot, de Reims, auquel est due la découverte de cet ossuaire.

Lumes.

112. — Le siège et la destruction du très fort château de Linchamps et du château de Lumes (Ardennes), par J.-L. Micqueau, de Reims, précédé d'une introduction par l'abbé V. Tourneur. — *Reims*, *P. Régnier*, 1855, in-8° de 102 pp. avec vue de Linchamps.

Extrait du t. XXI des *Travaux de l'Académie de Reims*, et suite dans le t. LIV sur Linchamps, forteresse ruinée du terroir de la commune de Thilay. — L'auteur, ancien archiprêtre de Sedan, est décédé vicaire général à Reims, sa ville natale, en 1889.

Mairy.

113. — Le bras-reliquaire de Mairy (Ardennes), par A. Bretagne et H. Vincent. — *Reims*, *imp. coop.*, 1890, gr. in-8° de 22 pp. avec deux planches.

Extrait des *Travaux de l'Académie de Reims*, t. LXXXV, 1888-89. — L'un des auteurs, M. Bretagne, ancien directeur des Contributions directes, né à Rocroi, est décédé à Nancy, en 1891, dans sa 86e année.

Manre.

114. — Les sceaux communaux de Manre, par le Dr Vincent. — *Reims*, *Deligne*, 1881, in-8° de 13 pp. avec figures.

Extrait des *Travaux de l'Académie de Reims*, t. LXVIII.

Margut.

115. — Margut, Fromy et St-Walfroy, par l'abbé Hamon. — *Reims*, *imp. coop.*, 1876, in-8° de 167 pp.

Extrait des *Travaux de l'Académie de Reims*, t. LVII.

116. — Vie de saint Walfroy. Notice historique sur la restauration du pèlerinage, par l'abbé V. Tourneur, 2e édition. — *Sedan*, *J. Laroche*, 1874, in-8° de 57 pp. avec vue du monastère fondé en l'honneur du stylite ardennais.

La chapelle de Saint-Walfroy est située sur le terroir de Bièvres, mais plus près de la station de Margut. Les missionnaires lazaristes viennent de fonder (1897) une revue mensuelle, l'*Echo de Saint-Walfroy*, qui doit donner quelques notes d'histoire et d'archéologie locales.

Maubert-Fontaine.

117. — Le domaine des Potées (Ardennes) ou la donation de saint Remy, par l'abbé L. Péchenart. — *Reims*, *Bugg*, 1896, gr. in-8° de 144 pp.

La terre des Potées, ancien domaine du Chapitre de Reims, comprenait un certain

Digitized by Google

nombre de communes des environs du bourg de Maubert-Fontaine.

Mézières.

118. — Notice historique sur le canton de Mézières, par Dom Albert Noël, bénédictin de la Congrégation de France. — *Reims, Matot-Braine*, 1879, in-8° de 200 pp. avec vue de l'église de Mézières.

Extrait de l'*Almanach-Annuaire de la Marne, de l'Aisne et des Ardennes* (21e et 22e années). — L'auteur est originaire de Charleville et a habité Solesmes, puis l'abbaye de Saint-Maur de Glanfeuil (Maine-et-Loire).

119. — Inventaire-sommaire des Archives communales et hospitalières de la ville de Mézières, par Ed. Sénemaud et P. Laurent. — *Mézières*, 1873, *Charleville*, 1891, 2 fasc. in-4°.

L'auteur, né à Dommery (Ardennes), est archiviste des Ardennes depuis 1887.

120. — Notices historiques sur la ville de Mézières (Anciennes rues, Francs-archers, Léproserie), par P. Laurent. — *Mézières*, 1888-89, 3 br. in-8°.

Du même auteur : *Mézières pendant la défense de Bayard*, dans ses *Variétés historiques ardennaises*, XI. — Notice sur le *Siège de Mézières en 1521*, par A. Chuquet, lors de l'inauguration de la statue de Bayard dans cette ville, 1893.

121. — Statuts et coutumes de l'Echevinage de Mézières (XIIe-XVIIIe siècle), publiés par P. Laurent. — *Mézières, René*, 1889, gr. in-8° de XLIII-203 pp.

122. — Mézières illustré. Recueil de fac-similé phototypiques, publié par P. Laurent. — *Charleville, Devin*, 1889. Album in-f°.

On y trouve de belles vues des monuments de la ville et de la coupe de Bayard.

Cette coupe en vermeil, si précieuse à tant d'égards, n'a pas encore été étudiée au point de vue de son origine de fabrication. Elle porte deux marques ou poinçons, l'un avec les lettres NA, et l'autre avec la lettre O.

123. — Les inscriptions de l'église de Mézières, recueil de textes historiques du XVe siècle jusqu'à nos jours, par H. Jadart. — *Caen, Delesques*, 1892, in-8° de 36 pp. avec figures.

Extrait du *Bulletin monumental*, t. LVII. — Voir un rapport de M. J.-B. Couty, architecte, sur l'état de l'église de Mézières après le siège de 1871, dans le *Courrier des Ardennes* du 3 mai 1871. — Nous devons rectifier, en ce qui concerne les inscriptions de l'église de Mézières, l'indication donnée à tort de la destruction totale des anciennes pierres tombales. Cinq d'entre elles ont été reportées dans le pavé de la nef latérale du sud vers 1875.

Montcornet.

124. — Monographie de l'ancien marquisat de Montcornet-en-Ardennes et des communes du canton de Renwez, par J.-B. Lépine. — *Charleville, Letellier*, 1862, in-18 de XXXIII-365 pp. avec plan et deux vues des ruines du château.

125. — Les ruines du château de Montcornet-en-Ardennes, par Achille Rivet-Créquy. — *Mézières, impr. A. Ronsin*, 1892, in-18 de 18 pp. avec plan et vue.

Montgon.

126. — Notice sur l'abbaye de Longwé, canton du Chesne (Ardennes), par l'abbé R.-C. Haizeaux. — *Impr. par l'auteur*, 1896, in-8° de 84 pp. avec pl. photogr.

Abbaye détruite sur le terroir de Montgon, canton du Chesne. — L'auteur est curé de Guincourt.

Monthermé.

127. — Notice historique sur le canton de Monthermé, par D. Albert Noel, religieux bénédictin.

Publication en cours dans les *Almanachs-annuaires de la Marne, de l'Aisne et des Ardennes pour 1896, 1897 et 1898*. — Dans ce dernier annuaire, notice illustrée sur *Revin autrefois et aujourd'hui*, avec vues, par le docteur Séjournet, p. 231-42.

Mouzon.

128. — Discours en faveur de l'église de Mouzon, prononcé dans la cathédrale de Reims le 11 janvier 1863, par l'abbé L. Baye. — *Reims*, 1863, in-8°.

L'auteur, originaire de Mouzon, alors vicaire à la cathédrale de Reims, est depuis 1870 curé de la basilique Saint-Remi de cette ville.

129. — *Archives des monuments historiques*, reproduction des dessins et relevés qui ont été faits de

Digitized by Google

l'église de Mouzon, dessins qui se trouvent aux archives de la Commission des Monuments historiques.

Lettre du 4 avril 1898, de M. Paul Bœswilwald à M. Jules Alard, architecte à Reims. — Il existe aussi une notice des travaux exécutés à l'église de Mouzon par M. Bœswilwald père, architecte diocésain.

130. — L'abbé E. Jussy. — Notre-Dame de Mouzon. — *Sedan, J. Laroche*, 1880, in-8° de 105 pp.

Excellent guide de ce monument. L'auteur est mort vicaire général en 1884. — Voir aussi sur l'église de Mouzon une notice insérée dans le volume du *Congrès archéologique de France*, 28e session, tenue à Reims en 1861. — Consulter également, pour l'épigraphie mouzonnaise en général et pour les inscriptions de l'église, un travail fort soigné, encore inédit et intitulé par l'auteur : *Inscriptions mouzonnaises* (Recueil de 70 inscriptions relatives à la ville de Mouzon, du XIe siècle au XVIIIe siècle). — Mémoire manuscrit de 258 ff., envoyé au concours d'histoire de l'Académie de Reims, en 1898, par l'abbé Frézet, vicaire à Charleville. — Du même, on attend la publication de la *Chronique du P. Fulgence, capucin de Mouzon*.

131. — Inscriptions (gallo-romaines) de Reims, de Stenay et de Mouzon, par Antoine Héron de Villefosse. — *Vienne*, 1883, in-8° 16 p. (Sur Mouzon, p. 14 et 15.)

Extrait du *Bulletin épigraphique de la Gaule*, mai-juin 1883. — Les monuments romains sont fort rares dans le département des Ardennes. Citons, outre l'inscription conservée dans l'église de Mouzon, une autre inscription trouvée à Charleville provenant de Montey et décrite par Numa Albot, ainsi qu'une stèle avec deux figures, provenant du domaine de Valcontant près Neufmaison, conservée maintenant dans la propriété du marquis de Gourjault à Balan près Sedan. Les débris antiques recueillis par M. Roger Graffin à Belval-Bois-des-Dames, ont été décrits par lui dans la *Revue historique ardennaise*, 1896-97 et 98.

132. — Discours prononcé le 4 août 1889 à la bénédiction de l'église de Mouzon, par l'abbé Baye. — *Reims, Dubois-Poplimont*, 1889, in-8° de 26 pp.

A cette date étaient achevés les grands travaux de restauration de cette église, poursuivis par M. Bœswilwald depuis vingt ans.

133. — N. Goffart. — Numismatique ardennaise. La monnaie de Mouzon. — *Paris*, 1891, gr. in-8° de 17 pp.

Extrait de l'*Annuaire de la Société de Numismatique*, 1891. L'auteur, originaire de Mouzon, agrégé de l'Université, habite Paris et collabore à la *Revue de Champagne et de Brie*.

134. — Précis d'une histoire de la ville et du pays de Mouzon, par N. Goffart. — *Arcis-sur-Aube, L. Frémont*, 1894, gr. in-8° de 396 pp.

Extrait de la *Revue de Champagne et de Brie*, 1891. — Compte rendu de cet ouvrage et autres travaux sur le Cartulaire municipal de Mouzon par P. Collinet, dans la *Revue d'Ardenne et d'Argonne*, années 1894-1895.

135. — Marc Husson. — Sceau inédit de Pierre d'Essone, abbé de Mouzon. — *Sedan, E. Laroche*, 1897, gr. in-8° de 7 pp. avec pl., fac-similé.

Extrait de la *Revue d'Ardenne et d'Argonne*, 1897.

Murtin.

136. — Les Reliquaires de l'église de Murtin, par H. Jadart et L. Demaison — *Caen, Delesques*, 1893, in-8° de 18 pp. avec planche photographique de H. Duchénoy.

Extrait du *Bulletin monumental*, 1892, t. LVII.

Neuvizy.

137. — Notre-Dame de Bon-Secours de Neuvizy. Histoire du pèlerinage, par l'abbé Valentin. — *Mézières, Lapie, s. d.*, in-18 de 44 pp.

L'auteur est mort curé de cette localité vers 1872.

Novion-Porcien.

138. — Reconstitution de la voie romaine de Reims à Cologne, par Novion-Porcien, Warcq et Etion, par M. l'abbé Dessailly. — *Paris, Delagrave*, 1891, gr. in-8° de 19 pp. avec carte.

A consulter avec réserve, étant donnée la difficulté du sujet. L'auteur, originaire de Juniville, se trouve actuellement dans le diocèse de Versailles.

Novy.

139. — L'Église du prieuré de Novy, son architecture, sa décoration, ses pierres tombales, par H. Jadart. — *Reims, imp. coop.*, 1879, in-8° de 8 pp.

Digitized by Google

Extrait du *Bulletin du diocèse de Reims*, 1879. — Des additions fort utiles à cette première notice ont été données par Albert Baudon dans la *Revue historique ardennaise*, t. II, p. 199, et t. III, p. 140. — Le cartulaire du prieuré de Novy a été analysé dans la *Revue historique des Ardennes*, t. VI, p. 41.

Raucourt.

140. — Notice historique sur le canton de Raucourt (Ardennes), par N. et E. Goffart. — *Sedan*, *J. Laroche*, 1889, in-8° de 224 pp.

141. — Histoire de mon village. Etudes historiques sur Raucourt et Haraucourt et la région avoisinante, par Sécheret-Cellier. — *Sedan*, *J. Laroche*, 1896, gr. in-8° de 495 pp. avec planches.

Compte-rendu de cet ouvrage dans la *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, t. LVIII, mai-juin 1897, p. 334-35. — L'auteur est directeur de l'Ecole communale de Mouzon, membre correspondant et lauréat de l'Académie de Reims.

Renwez.

142. — Notice historique sur le canton de Renwez, par Dom Albert Noël. — *Reims*, *Matot-Braine*, 1884, in-8° de 172 pp.

Extrait de l'*Almanach-Annuaire de la Marne, de l'Aisne et des Ardennes*, 1884-87.

Rethel.

143. — Rethel et Gerson, par Chéri Pauffin. — *Rethel*, *Beauvarlet*, 1845, in-12 de 280 pp. avec portrait de Gerson.

L'auteur, ancien magistrat à Rethel, où il est mort en 1863, a légué à cette ville un immense recueil manuscrit des plus intéressants pour l'étude des monuments et des arts dans le département, intitulé : *Les Ardennes illustrées*. Il est à la disposition de tous les chercheurs à l'Hôtel de Ville de Rethel.

144. — La Champagne catholique, revue scientifique, archéologique et littéraire, 3e année. — *Reims*, *Jacquet*, 1846, livr. in-8°.

Monographie. Histoire de l'église de Rethel (par Louis Paris), dans les livraisons de mai, juin, août, octobre et novembre 1846.

145. — Histoire de la ville de Rethel depuis son origine jusqu'à la Révolution, par Em. Jolibois. — *Rethel*, *Beauvarlet*, 1847, in-8° de 294 pp.

Détails et documents divers sur les monuments et l'église de cette ville. L'auteur est mort archiviste du Tarn en 1896.

146. — Histoire politique et numismatique du comté de Rethel, par Victor Gaillard. — *Gand*, 1851, gr. in-8° de 2 pp. et 1 pl.

Extrait de la *Revue de la numismatique belge*, t. I, 2e série. — Sur les anciens poids du Rethélois, recourir à l'ouvrage rarissime : *Réduction et évaluation des mesures et poids anciens du duché de Rethélois à mesures et poids royaux...*, *par François Garrault*, imprimé à Paris chez Sébastien Nivelle en 1585, un volume petit in-4° de 91 pp. (Bibliothèque du Dr H. Vincent, à Vouziers).

147. — Notice sur le cartulaire du comté de Rethel avec la table des lieux, par Léopold Delisle. — *Paris*, *Renouard*, 1867, in-8° de 160 pp.

Extrait de l'*Annuaire-Bulletin de la Société de l'Histoire de France*, 1867.

148. — Guide Rethélois, 1883-1894. — *Rethel*, *Beauvarlet*, 10 plaquettes in-8°.

Articles sur les monuments de Rethel, l'église, etc., notices par N. Mercier, A. Baudon, H. Jadart, etc.

149. — Annuaire Rethélois, 1896-1897. — *Rethel*, *Beauvarlet*, 2 plaquettes in-8°.

Suite du précédent recueil, avec de semblables notices.

150. — Les monuments historiques de l'arrondissement de Rethel, notice sommaire de leurs principales curiosités, publiée à l'occasion de la loi du 30 mars 1887 pour la conservation des monuments historiques, par H. Jadart. — *Rethel*, *G. Beauvarlet*, 1887, in-8° de 16 pp.

Extrait du *Guide Rethélois*, 1888.

151. — Sceaux extraits du trésor des Chartes du comté de Rethel. Catalogue des moulages exposés au pavillon de Monaco à l'Exposition universelle. (Préface signée G. S(aige). — *Monaco*, *imprimerie du Gouvernement*, 1889, pet. in-4° de 40 pp.

152. — La cloche de l'Hôtel de Ville de Rethel. Documents

Digitized by Google

extraits des comptes de cette ville relatifs à sa fonte en 1513, par Henri Lacaille. — *Arcis-sur-Aube*, *Léon Frémont*, 1891, gr. in-8° de 12 pp.

Extrait de la *Revue de Champagne et de Brie*, juin-juillet 1891.

153. — Essai sur Rethel (745 à 1890), par J.-B. Caruel. — *Rethel*, *Beauvarlet*, 1891, gr. in-8° de IX-432 pp. avec plan et vues des monuments, sceaux, armoiries, etc.

L'auteur, ancien secrétaire de la mairie de Rethel, est mort en cette ville en 1896.

154. — Documents sur la fondation de l'Hôpital général de Rethel, extraits des Archives communales et hospitalières de cette ville, par Henri Lacaille. — *Reims*, *Matot*, 1893, gr. in-8° de 107 pp.

155. — La Crèche Hippolyte Noiret, par le Dr P. Drapier. — *Paris*, *Jouve*, 1893, in-8° de 20 pp.

Crèche fondée par M. et Mme Noiret en souvenir de leur fils, sur l'emplacement de l'ancien hôtel des arquebusiers. La compagnie de l'Arquebuse de Rethel a donné lieu à une notice par H. Jadart et H. Lacaille, publiée dans la *Revue de Champagne et de Brie*, août 1895, et tirée à part en brochure à 25 exemplaires.

156. — La maison natale de Boucher de Perthes à Rethel, son musée et sa tombe à Abbeville, par H. Jadart. — *Rethel*, *Beauvarlet*, 1893, in-8° de 24 pp.

Extrait du *Guide Rethélois*, 1894.

157. — Essai d'une bibliographie rethéloise, catalogue raisonné d'ouvrages manuscrits et imprimés concernant l'histoire et la biographie de la ville de Rethel, par H. Jadart. — *Rethel*, *Beauvarlet*, 1894, in 8° de 86 pp.

158. — Les cloches du canton de Rethel, par H. Jadart, P. Laurent et Al. Baudon. — *Rethel*, *Beauvarlet*, 1897, gr. in-8° de VIII-94 pp. avec la vue du clocher de Rethel.

159. — Tablettes généalogiques rethéloises. La famille Landragin, par Albert Baudon. — *Paris*, *Alph. Picard*, 1897.

Commentaire d'une épitaphe de l'église de Rethel. Extrait de la *Revue historique ardennaise*, 1897.

160. — L'église de Rethel, sa description monumentale, ses anciennes inscriptions et ses œuvres d'art, par H. Jadart et L. Demaison. — In-8° avec vues et plan.

(Étude en publication dans le *Bulletin monumental*, 1898.)

Revin.

161. — Revin et le P. Billuart, par l'abbé S. Dunaime. — *Charleville*, *Mailfait*, 1858, in-12 de 93 pp.

Description de la tombe du P. Billuart dans l'église de Revin. L'auteur est mort archiprêtre de Sedan en 1885.

162. — Compte-rendu de l'inauguration de la statue du P. Billuart (à Revin). — *Charleville*, *Mailfait*, 1858, in-12 de 31 pp.

Même auteur que pour le précédent opuscule.

163. — L'église des Dominicains de Revin, sa construction, ses œuvres d'art, ses souvenirs de Billuart et des frères Labye, par H. Jadart. — *Reims*, *imp. coop.*, 1880, gr. in-8° de 18 pp.

Extrait du *Bulletin du diocèse de Reims*, 1880. — Notice sur Revin par le docteur Séjournet, dans l'*Almanach-annuaire de la Marne, de l'Aisne et des Ardennes pour 1898*, p. 231.

Rocquigny.

164. — Notice historique sur le prieuré de Gérigny, de l'ordre de Prémontré, au diocèse de Reims, 1180-1789, avec plan et pièces justificatives inédites, par l'abbé J.-B.-E. Carré. — *Reims*, 1885, in-8° br.

Cet ancien prieuré était situé sur le terrain de Rocquigny. — Du même auteur, notice et analyse du cartulaire du prieuré de La Presle, qui était situé près d'Asfeld, et disparut dès le XVe siècle, dans la *Revue de Champagne et de Brie*, 1892-93.

Rocroi.

165. — Histoire de la ville de Rocroi depuis son origine jusqu'en 1850..., par J.-B. Lépine. — *Mé-*

Digitized by Google

gières, *typ. Lelaurin*, 1860, in-8° de 464 pp. avec portrait de l'auteur et plan de la bataille.

La bataille de Rocroi a donné lieu à plusieurs publications contemporaines, dont la plus célèbre est celle de M. le duc d'Aumale, *La journée de Rocroi*, in-12. — Voir aussi dans les *Variétés historiques ardennaises*, par P. Laurent, II, *Avant et après la bataille de Rocroi*, in 8°.

Rumigny.

166. — Histoire généalogique de la maison de Rumigny-Florennes, par l'abbé C.-G. Roland. — *Namur*, 1891, gr. in-8° de 248 pages avec gravures dans le texte, sceaux, écussons, etc.

Extrait des *Annales de la Société archéologique de Namur*, t. XIX et XX. — Ouvrage à consulter pour la topographie et la sigillographie. — Ajoutons qu'à Rumigny existe encore un ancien château, dit la *Cour des Prés*, appartenant à la famille Piette, où M. Edouard Piette, ancien magistrat, correspondant de la Société des Antiquaires de France, a réuni de riches collections d'archéologie préhistorique, etc.

Saint-Loup-Terrier.

167. — Histoire de Saint-Loup-Terrier (Ardennes), composée et imprimée par l'abbé L. Alexandre, 1894, in-8° illustré de vues de l'église et du château, etc.

L'auteur est curé de cette localité, dont il a parfaitement approfondi l'histoire.

Saint-Pierremont.

168. — La maison natale de Dom Mabillon et son monument dans l'église de Saint-Pierremont, par H. Jadart. — *Caen, Le Blanc*, 1885, in-8° de 19 pp. avec planche.

Extrait du *Bulletin monumental*, 1885. — Voir sur D. Mabillon et son lieu natal l'étude publiée par le même auteur dans les *Travaux de l'Académie de Reims*, t. LXIV.

Saint-Quentin-le-Petit.

169. — Sceau de l'abbaye de la Valroi en Champagne, par L. Boilleau. — *Paris*, 1852, gr. in-8° de 8 pp. avec figure du sceau.

Extrait du *Recueil de la Société de Sphragistique*, février 1852. — Cette abbaye, entièrement détruite, se trouvait sur le terroir de Saint-Quentin-le-Petit. Cf. *Revue de Champagne et de Brie*, 1re série, t. I, p. 407.

170. — Analyse d'un cartulaire de l'abbaye de La Valroy, par I. Desilve. — *Laon, Jacob*, 1877, in-8° de 144 pp.

Extrait du *Bulletin de la Société académique de Laon*, 1877.

Savigny-sur-Aisne.

171. — Les portraits de Louis de Gonzague et de Christophe de Savigny, par H. Jadart. — *Dole, Bernin*, 1897, in-8° de 12 pp. avec pl. et fig.

Extrait de la *Revue historique ardennaise*, août 1897. — Christophe de Savigny était le seigneur de Savigny-sur-Aisne.

Séchault.

172. — Notre-Dame des Rosiers (ordre de Citeaux), près Monthois, par H. Vincent. — *Paris, Menu* (1880), gr. in-8° de 22 pp.

Extrait de la *Revue de Champagne et de Brie*, 1880. — Il reste encore des vestiges de ce prieuré, écart de la commune de Séchault. Voir plus haut le n° 109.

Sedan.

173. — Histoire de l'ancienne principauté de Sedan, par J. Peyran. — *Sedan, Hennuy*, 1826, 2 vol. in-8° de 343 et 372 pp.

Pasteur protestant très érudit, né à Genève en 1788, fut envoyé à Sedan en 1812.

174. — Sedan pittoresque, ou topographie de l'arrondissement, par Ch. Pranard. — *Sedan*, 1842, in-8° de 184 pp. avec carte.

L'auteur, publiciste et écrivain, est décédé à Rethel en 1871.

175. — Histoire du pays et de la ville de Sedan, par l'abbé Prégnon. — *Sedan, Poncin*, 1856, 3 vol. in-8° avec portraits, etc.

Compte-rendu et analyse de cet ouvrage, par l'abbé Poussin, dans les *Travaux de l'Académie de Reims*, t. XXIII, p. 64.

176. — Sedan. Les La Marck et les deux Turenne, par J.-C. Villet, 2e édition. — *Charleville*, 1863, in-12.

L'auteur était avoué à Sedan, et amateur d'histoire locale, comme un grand nombre de ses compatriotes dont nous ne pouvons énoncer ici toutes les publications.

Digitized by Google

177. — Henry Rouy. — Les fortifications et le château de Sedan. — *Sedan*, *Laroche*, 1876, in-12 de 58 pp.

Cet auteur a publié également une *Histoire populaire de Sedan* (1893), et une suite de *Souvenirs Sedanais* qui contiennent d'utiles mentions sur les monuments et les curiosités de la ville.

178. — Marc Husson. Médailles relatives à l'histoire locale. — *Sedan*, *Laroche*, 1887, in-4° de 21 p. sur vergé.

Tiré à 40 exemplaires. — Citons comme complément aux recherches de ce genre, par rapport aux protestants, une étude intitulée : *Le Méreau dans les églises réformées de France*, par H. Gelin, publiée dans les *Mémoires de la Société de statistique, sciences, lettres et arts du département des Deux-Sèvres*, 3e série, t. VIII, 1891, p. 142. — Voir sur le temple et le méreau d'Imécourt (Ardennes), en 1667, le passage de cette étude qui le concerne.

179. — Catalogue du Musée municipal. Introduction. Vingt plans et vues de la ville de Sedan du XVe siècle jusqu'à nos jours, par Ed. Dupaquit, conservateur du Musée, et Em. Thellier, correspondant du Musée. — *Sedan*, *Laroche*, 1886, in-8° suivi de 19 planches.

Il a été publié, en outre, deux abrégés du Catalogue général, section des sciences naturelles, par A. Thiriet, en 1886. — Enfin il a paru, de 1887 à 1889, un *Bulletin trimestriel du Musée municipal de la ville de Sedan*, par livraisons grand in-8°, donnant de nombreux renseignements sur les fouilles, découvertes archéologiques, objets acquis et donnés, etc.

180. — Siège et blocus de la ville et du château de Sedan en 1815, par Jules Poirier. — *Sedan*, *Laroche*, in-8° de 178 pp.

Quelques détails sur le château de Sedan à cette époque.

181. — Sedan il y a cent ans, première partie (1790-1793), avec une planche, par Paul Collinet, docteur en droit. — *Sedan*, *Laroche*, 1893, in-8° de VIII-207 pp.

Publication de la Société d'Études Ardennaises « La Bruyère ». L'auteur, originaire de Sedan, est actuellement professeur agrégé à la Faculté de droit de l'Université de Lille.

182. — Notice armoriale et généalogique sur la maison de Bouillon-La Tour, accompagnée de tableaux généalogiques, par Stéphen Leroy. — *Sedan*, *Jourdan*, 1896, gr. in-8° de 196 pp.

L'auteur a donné d'autres utiles études sur l'histoire sedanaise. Il a professé l'histoire aux colléges de Gray et de Sedan.

Senuc, voir **Signy-l'Abbaye**, n° 186.

Seuil.

183. — Élias Liebbe. — Cimetière gallo-romain de Seuil (Ardennes). — *Sedan*, *J. Laroche*, 1895, gr. in-8° de 6 pp. avec planche.

Extrait de la *Revue d'Ardenne et d'Argonne*, t. II, mai-juin 1895. — L'auteur possède le château de Trugny, voisin de Seuil.

Sévigny-Waleppe.

184. — Porte en fer (XVe siècle) du moulin de Sévigny-Waleppe, par H. Jadart. — *Paris*, *imp. nat.*, 1897, gr. in-8° de 4 pp. avec figure.

Extrait du *Bulletin archéologique du Comité des Travaux historiques*, 1896. — A publier prochainement : *Les registres paroissiaux de Sévigny-Waleppe*, dans la *Revue historique ardennaise*.

Signy-l'Abbaye.

185. — Catalogue de monnaies romaines découvertes à Signy-l'Abbaye, par V. Duquénelle. — *Reims*, *P. Dubois*, 1865, gr. in-8° de 36 pp.

Extrait des *Travaux de l'Académie de Reims*, t. XLIII. L'auteur, antiquaire rémois, mort en 1883, a légué ses collections au Musée de Reims.

186. — Cartulaires de Notre-Dame de Signy et de Saint-Oricle de Senuc, par Ed. de Barthélemy. *Reims*, *Dubois*, 1879, in-8° de 68 pp.

Extrait des *Travaux de l'Académie de Reims*, t. LIX. — L'auteur est décédé à Paris en 1888.

187. — Souvenirs de l'abbaye de Signy, par Paul Laurent, archiviste des Ardennes. — *Paris*, *Alph. Picard*, 1890, in-8° de 21 pp. avec 3 planches d'inscriptions, taques et portraits.

Extrait des *Variétés historiques ardennaises*, III.

Digitized by Google

188. — Manuscrits légués à la Bibliothèque nationale par Armand Durand en 1894. (Notice par Léopold Delisle, suivie de la chronique de l'abbaye de Signy, annotée.) In-8° *s. l. n. d.* de 34 pp.

Extrait de la *Bibliothèque de l'École des Chartes*, année 1894, t. LV. — Très utile publication du savant administrateur de la Bibliothèque nationale.

Signy-le-Petit.

189. — Notice historique sur le canton de Signy-le-Petit, par D.-A. Noël, bénédictin. — *Reims, Matot*, 1881, in-8° de 138 pp.

Extrait de l'*Almanach-Annuaire historique de la Marne, de l'Aisne et des Ardennes* (24e année).

Sorbon.

190. — Maître Robert de Sorbon et le village de Sorbon, par H. Jadart et P. Pellot. — *Reims, imp. coop.*, 1888, in-8° de 82 pp. avec figures, vue de l'église, etc.

Extrait des *Travaux de l'Académie de Reims*, t. LXXX. — Cfr. *Ibidem*, t. LX, notice sur Robert de Sorbon.

191. — La Sorbonne et son fondateur. Discours prononcé le 8 octobre 1888 à l'inauguration du monument de Robert de Sorbon dans l'église de Sorbon (Ardennes), par Elie Méric, professeur à la Sorbonne. — *Paris, Lecoffre*, 1888, gr. in-8° de 40 pp. avec planche.

Extrait du t. LXXXIII des *Travaux de l'Académie de Reims*. — Le monument avec buste de Robert de Sorbon a été exécuté par M. Colle, de Charleville, à la suite d'une souscription ouverte dans la contrée et rapidement couverte.

Thin-le-Moutier.

192. — Thin-le-Moutier et son église, par P. Defourny, dans la *Revue de Champagne et de Brie*, 1881, t. X, p. 81 et 163.

Cette notice a été tirée à part et publiée en grand format avec une illustration assez soignée. — L'auteur, ancien curé de Beaumont-en-Argonne, puis de Thin-le-Moutier, est décédé à Paris en 1891.

Tourteron.

193. — Histoire de Tourteron (Ardennes), par l'abbé R.-C. Haizeaux. — *Impr. par l'auteur*, 1897, in-8° de 95 pp. avec pl. photogr.

Du même, notice ms. sur Lametz en 1898.

Villers-devant-le-Thour.

194. — Une Église rurale du moyen âge jusqu'à nos jours. Villers-devant-le-Thour et Juzancourt, par H. Jadart. — *Arcis-sur-Aube, Frémont*, 1896, gr. in-8° de 116 pp. avec planches et figures.

Extrait de la *Revue de Champagne et de Brie*, 1895.

Vireux-Molhain.

195. — L'Eglise Saint-Ermel de Molhain, par H. Jadart. — *Reims, imp. coop.*, 1879, in-8° de 5 pp.

Tiré à quelques exemplaires du *Bulletin du diocèse de Reims*, 3 mai 1879.

196. — Fragments historiques sur la collégiale de Molhain (Ardennes). — *Reims, Matot-Braine*, 1893, in-8° de 18 pp. avec image.

Tiré à 35 exemplaires de l'*Almanach-Annuaire de la Marne, de l'Aisne et des Ardennes* pour 1894. — Opuscule cité ici uniquement pour mettre en garde le chercheur, qui en reconnaîtra le caractère mystificateur à propos d'une fausse inscription romaine. — Voir une note de la *Revue historique ardennaise*, mars-avril 1894, p. 54.

197. — Molhain, le hameau et la collégiale dans la vallée de la Meuse. Essais historiques et moraux par l'abbé Antoine, curé de Vieux-Molhain, plusieurs fois lauréat de l'Académie nationale de Reims. — *Givet, imp. Albert Dury*, 1895, in-8° de 300 pp. avec 2 planches à la fin.

L'auteur a composé de semblables recueils sur Vireux-Wallerand, Choox, etc., encore inédits.

Vouziers.

198. — Notices historiques et statistiques sur la ville de Vouziers, par C. Pâle. — *Vouziers, Mary*, 1837, in-8° de 86 pp. avec plan et vue du portail de l'église.

Il a été exécuté, de ce remarquable portail Renaissance, plusieurs vues de grand format, dont une avec l'achèvement des tours.

199. — Chronologie des vicomtes et seigneurs de la terre de Vouziers depuis le XIVe siècle jus-

Digitized by Google

qu'en 1792, par C. Pâle. — *Vouziers, Mary*, 1843, in-8° de 172 pp.

Constant Pâle, secrétaire de la mairie de Vouziers, est né en cette ville le 24 décembre 1817.

200. — Épigraphie ardennaise. Les inscriptions anciennes de l'arrondissement de Vouziers ou relatives à la région, par le docteur H. Vincent, avec une préface de M. Anatole de Barthélemy, membre de l'Institut. — *Reims, H. Matot*, 1892, 1 vol. in-8° de XXXII-506 pp. avec planches, facsimilés, etc.

Ouvrage important et très soigné, qui a reçu l'une des médailles du concours des Antiquités nationales à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. — L'auteur est associé-correspondant de la Société des Antiquaires de France.

III

Table des Auteurs.

(Selon l'ordre alphabétique des noms.)

Alard (J.), 61, 129.
Alexandre (l'abbé), 167.
Antoine (l'abbé), 197.
Ardenne (Jean d'), 53.
Aumale (duc d'), 165, note.

Balteaux (l'abbé), 64.
Barthélemy (A. de), 102, 200.
Barthélemy (Ed. de), 30, 186.
Baudon (Albert), 97, 101, 139, 148, 158, 159.
Baye (l'abbé), 128, 132.
Bæswilwald, 129.
Boilleau (L.), 169.
Boizet (D.), 98.
Bonvalot, 76.
Bosteaux (Ch.), 66.
Boulliot (l'abbé), 5.
Bretagne (A.), 83, 113.

Carré (J.), 33.
Carré (l'abbé), 60, 164.
Caruel (J.-B.), 153.
Chardron (l'abbé), 77.
Chuquet (A.), 50. 120.
Clair (Ch.), 95.
Colin (Hubert), 18.
Collinet (Paul), 49, 134, 181.

Daguin (Chr.), 43.
Defourny (l'abbé), 75, 192.
Delahaut (Ch.), 79.
Delisle (Léopold), 147, 188.
Demaison (L.), 50, 136, 160.
Desilve (I.), 170.
Dessailly (l'abbé), 138.
Drapier (Dr P.), 155.
Dubois (E.), 10.
Ducoin-Girardin, 12.
Dunaime (l'abbé), 161, 162.
Dupaquit (Ed.), 179.
Duquénelle (V.), 185.
Durand (G.), 78.

Fouquet (l'abbé), 68.
Frézet (l'abbé), 130.
Fricotteau de Purgny, 38.

Gaillard (V.), 146.
Ganneron (Dom), 55.
Garrault (Fr.). 146, note.
Gelin (H.), 178, note.
Genet (l'abbé), 110.
Gillet (l'abbé J.), 106.
Goffart (N. et E.), 133, 134, 140.
Gourjault (Olivier de), 22, note.
Graffin (Roger), 50, 131.
Guelliot (Dr O.), 43, 50.
Guyon (Ch.), 46.

Haizeaux (l'abbé), 126, 193.
Hamon (l'abbé), 115.
Henriet (Frédéric), 48.
Henry (E.), 40.
Héron de Villefosse (A.), 131.
Hubert (Jean), 6, 11, 13, 15, 19, 32, 81.
Hulot (l'abbé), 63.
Husson (Marc), 111, 135, 178.

Jadart (Henri), 23, 34, 35, 41, 44, 52, 56, 57, 59, 61, 62, 69, 70, 72, 90, 91, 101, 108, 123, 136, 139, 148, 150, 155, 156,

Digitized by Google

157, 158, 160, 161, 168, 171, 184, 190, 194, 195.
Jailliot (Dr), 49, 93.
Jeantin, 14.
Joanne (Ad.), 26, 36, 37.
Jolibois (E.), 145.
Joly (Victor), 16.
Jussy (l'abbé), 130.

Kurth (G.), 76.

Lacaille (Henri), 152, 154, 155.
Lagneau (l'abbé), 96.
Lannois (l'abbé), 94.
Lartigue (J.) et *Lecatte* (A.), 100.
Lasteyrie (R. de), 42.
Laurent (Paul), archiviste, 39, 43, 50, 55, 64, 87, 107, 119, 120, 121, 122, 187.
Laurent (Paul), juge de paix, 62, 158.
Lavoine (Alfred), 8.
L'Ecuy (l'abbé), 79.
Le Grand (Léon), 108.
Lépine (J.-B.), 89, 124, 165.
Leroy (Stéphen), 182.
Liebbe (Elias), 183.
Logeart (G.), 66, 67.
Longnon (A.), 28.

Malte-Brun, 24.
Marcq (l'abbé), 65.
Martin (G.-A.), 21.
Masson (F.-X.), 20.
Maxe-Werly (L.), 82.
Menu (Henri), 51.
Mercier (N.), 148.
Méric (l'abbé), 191.
Meyrac (Albert), 45.
Mialaret (Ch.), 22.
Miroy, 102.
Montagnac (Elizée de), 25.
Mort (Dom), 85, 118, 127, 142, 189.
Numa Albot, 43, 50, 86, 131.

Pâle (C.), 198, 199.
Paris (Louis), 7, 144.
Pauffin (Ch.), 143.
Péchenard (P.-L.), 99, 104.
Péchenart (l'abbé), 92, 117.
Pellot (P.), 50, 190.
Peyran (J.), 173.
Piette (Ed.), 166, note.
Poirier (J.), 47, 84, 180.
Portagnier (l'abbé), 105.
Pranard (Ch.), 174.
Prégnon (l'abbé), 175.
Prévoteaux (l'abbé), 71.

Rayeur (I.-A.), 54.
Rivet (Achille), 125.
Roland (l'abbé C.-G.), 50, 166.
Rouy (H.), 177.

Saige (G.), 151.
Sauvage et *Buvignier*, 9.
Sécheret-Cellier, 141.
Séjournet (le Dr), 127, 163.
Sénemaud (Ed.), 22, 31, 39, 119.
Stein (H.), 88.

Taté (Jean), 91.
Taylor (Baron), 17.
Teissier (O.), 29.
Thellier (Em.), 179.
Thiriet (A.), 179, note.
Tourneur (l'abbé), 22, 73, 112, 116.

Valentin (l'abbé), 137.
Villet (J.-C.), 176.
Vincent (Dr H.), 50, 80, 109, 113, 114, 170, 172, 200.

Watrin (N.), 58.

Digitized by Google

ACTES RELIGIEUX DU PETIT-MESNIL*

DE 1733 A LA RÉVOLUTION

Baptêmes.

26 mars 1741. — Pierre-Alexandre, fils de Mre Claude-Benoist de Chaumont, écuier, sr du Petit-Mesnil, Chaumesnil, gendarme de la garde du Roy, et de dame Elisabeth-Emilie Lallier, parrain Pierre de Chaumont, écuier, sr desdits lieux, marraine dame Anne-Marie de Fraissinet Lallier.

15 février 1742. — Mention de Mr de Creney, sr en partie du Petit-Mesnil.

23 novembre 1742. — Charles-Gabriel, fils de Mre Claude-Benoist de Chaumont, et de dame Elisabeth-Emilie Lallier, parrain Mre Charles-Nicolas de Chaumont, sr desdits lieux, pbrte docteur de Sorbonne, dt à Paris, marraine dlle Madeleine-Gabriel de Chaumont, dame desdits lieux.

Mariage.

13 février 1733. — Mre Jean-Baptiste Lepage, écuier, sr en partie de Freimont..., officier de l'Hôtel royal des Invalides, fils de défunt Mre Claude Lepage, aussi écuier de Luistres, et de dlle Charlotte de la Libaudière ; et dlle Marie-Madeleine Boyot, ve de défunt Mre du Mesnil, écuier, sr du Petit-Mesnil en partie...

Décès.

14 novembre 1739. — Louis-Marcel de Baussancourt, écuier, sr du Petit-Mesnil [1].

30 octobre 1740. — Claude-François de la Mothe, âgé de 3 ans, fils de Mre Claude-François de la Mothe, écuier, dt au Magny-Fouchard, et de défunte Marie-Angélique de Beaufort.

8 septembre 1743. — Pierre Chaumont, sr en partie du

* Voir page 665, tome IX de la *Revue de Champagne*.

1. « Conduit au *Magny-Fouchard*, dit le curé du Petit-Mesnil, où il a demandé sa sépulture, quoi qu'elle dût être en l'église de ce lieu, sépulture de ses ancêtres. »

Louis Marcel avait épousé, en 1707, *Jeanne le Perry* du Magny-Fouchard. On voit sa tombe dans l'église, devant la chapelle de Saint-Antoine, ainsi que celles de son père et de sa fille.

Sur la tombe de *Jeanne le Perry*, on lit : « Cy gist dame Jeanne-

Digitized by Google

Petit-Mesnil et Chaumesnil, âgé de 80 ans, inhumé en la chapelle de l'église.

6 octobre 1744. — Mre Benoit de Chaumont, écuier, sr du Petit-Mesnil, âgé de 35 ans, inhumé en la chapelle de l'église.

16 décembre 1746. — Pierre Napart, curé du Petit-Mesnil, âgé de 78 ans.

22 mai 1766. — Dame Madeleine Boiaut de la Cour, âgée de 74 ans, femme en dernières noces de feu le sr Le Page, écuyer.

29 décembre 1783. — Mre Louis de Coussy, curé du Petit-Mesnil, âgé de 74 ans.

Résumé : 2 baptêmes, 1 mariage et 7 décès. C'est fini : tous les seigneurs ont disparu ; désormais, M. Grassin, d'Arcis-sur-Aube, sera seul possesseur de presque toutes les terres du Petit-Mesnil.

P. Chauvet.

Françoise le Perry, veuve de feu messire Louis-Marcel de Baussancourt, vivant chevalier seigneur en partie du Magny-Fouchard, du Petit-Mesnil, Chaumesnil, seigneur féodal de Fresnay, décédée le 19 décembre 1772 dans sa 86e année. Pries Dieu pour le repos de son ame. » Pour armoiries : *2 écus accolés, l'un à une bande, et l'autre à deux lions de front, courants.*

La tombe du père porte cette inscription : « Cy gist noble seigneur Léonart le Perry, en son vivant seigneur de la Chaufie..., Magny-Fouchard, le Brouilleur en partie, lequel a décédé le treisiesme jour de juin mil sis' et deux. Prié Dieu pour son âme. » Double écusson comme ci-dessus.

Sur la tombe de la fille est gravée cette épitaphe : « Cy git demoiselle Louise-Elisabeth de Baussancourt, dame en partie du Magny-Fouchard, Vauchonvillières, fille de messire Louis-Marcel de Baussancourt et de Jeanne Françoise le Perry, décédée le... décembre 1774 dans sa 66e année. Priés Dieu pour le repos de son âme. » — *Ecu losangé, un lion.*

On remarque encore dans la chapelle de St-Antoine, au Magny-Fouchard, deux tombes. L'une ne porte plus que le nom d'un ancien seigneur du pays. C'est « *Anthoine de Verloing* (seigneur des 4/5 de Verloing), dont les descendants se sont alliés aux *Perry* ; et l'autre appartient à *Jehan de Champigny*, seigneur de la *Villeneuve* et du *cinquième de Châtillon* (au Magny-Fouchard). L'épitaphe est déjà bien effacée, mais on peut encore lire : « Cy gist Jehan de Champigny, en son vivant... 1581... et damoiselle... (Darvinca) ?... novelle, décé... jour daoust 1585 .. pour leurs... »

Digitized by Google

Glossaire du Mouzonnais*

Q

Que, qu', pron. rel., souvent employé pour *qui*. — *Va-t'a r'qu'ri(r) ton père* QU'*est à l'auberge*. — *C'* QU'*est fait n'est mi à faire* (Proverbe de Renart).

Brandist la hante de l'espée *qu'*est brunie.
(Mort de Garin)

Raoul dit... de son sens *qu'*est petit.
(Méraugis)

Que, employé aussi pour *à qui : On reporterai ça au teu* QU' *c'est* (à celui à qui cela appartient).

Qué pour *quel, quelle, quels, quelles*. — Et aussi **queu**. — Devant une voyelle on conserve le son *el*. — QUÉ *monde qui n'y avot, mon Diu ! — Oh !* QUÉ *grosse pomme !*

Ami ! *ques* hom es tu ?
(Chanson d'Antioche)

Que nus ne puet neis penser
Quex tens que ce est qui est present.
(Roman de la Rose)

Li *quex* qu'aviegnent, mult se crient.
(Amadas et Ydoine)

Puis demanderent *ques* terre c'estoit.
(Aucassin et Nicolette)

La*quex* dame de Soïette prist les os au conte Gautier.
(Joinville)

Convient savoir *qués* choses sont ces deus choses mouvans.
(Li ars d'amour)

Quant elle le vit, si li dist : *Queis* nouveles ?
(Ménestrel de Reims)

Et *quex* noveles ? li cuens Fromont a dit.
(Garin le Loherain)

* Voir page 60, tome X de la *Revue de Champagne*.

Digitized by Google

Entr'aus lui demandèrent : *Ques* noveles dirés?
(*Chanson d'Antioche*)

Bien se prenoient garde *queus* maniere d'estrumens il fesoient por assaillir.
(*Guill. de Tyr*)

Qué novelles me dites dou chatel Avenant.
(*Floovant*)

Qué, quel, quelle, équivaut à combien grand ou gros, vaste.

Quel, quelle, employés pour *celui, celle.* — *Faut-i d'ner ça à Jeanne ou à Louise?* — *Donne lü à* LAQUELLE *quü t'veux.* — On dit encore plus volontiers : A LA TEU.

Clikès : A quel jeu?
Pincedès : A *quel* que tu veus.
(J. Bodel, *Jus. S. Nicholas*)

Qu(e)lougne, clougne, s. f., quenouille.

Colus, *quelongne.*
(*Voc. lat. fr., XIII*e *s.*)

O (avec) ma *queloigne* vois filant.
(*Fabliau du prestre teint*)

Les femmes d'Alemaigne ont ceste coutume que de laissier le lin à la *queloingne* le samedi.
(*Evang. des Quenouilles*)

Yère l'avoit louée pour filer sa *quelongne.*
(*Registre St-Martin-des-Ch.*, 1336)

Qu(e)lougnie, clougnie, s. f., quenouillée.

Item le portage de Rethest ; c'est assavoir..... de rondes perches, de *keloingnis* (?), de keus de quoi on aiguise couteaux.
(*Cartul. de Rethel*, 1332)

Qu(e)nesseu(r), s. m., connaisseur.

Qu(e)nessu, quenu, P. p., connu (à la frontière). — *Ah! l' vie Lambert! J'lai bin* QU'NESSU.

Quenoistre, v., connaître. A donné les mots précédents. Il est à noter que *lo queneu,* le parent, l'allié, est resté nom propre.

Car si com li muls avoit honte
De *quenoistre* la vérité.
(*Castoiement*)

Et issi fut iadis servise
Pallat qui ne se *quenut* mie
Et l'eaue.
(*Clef d'amour*)

Digitized by Google

Quéqu'zuns, pron. indéf., quelqu'un. — *N'i ai-t-i* QUÉQU'ZUN *à la boutique?*

Qu(e)ri(r), v., quérir. — Voy. *Querre.*

Querre, qu'ri(r), v., chercher avec le sens de saisir, prendre pour apporter. — Ne s'emploie qu'à l'infinitif. — On prononce souvent QUAÎ : *Va-t'a* QUAÎ *don lait chus le voisin.*

La me vint *querre* Maistres Robert de Sorbon.
(Joinville)

Et tant feray
Que jusques là l'envoieray
Aussi que pour *querre* du vin.
(*Mir. Notre-Dame*)

Quant les navires compassa
Por la toison d'or aller *querre.*
(*Rom. de la Rose*)

Et se on ne puet le droit avoir (à Machaut) on va le *querre* à Rethel.
(*Cartul. de Rethel*, 1325)

S'ele me prent, venès-moi *querre.*
(*Gauvain*)

Il vint en haste des montagnes por *querre* la centisme berbix ke perie estoit.
(*Serm. St Bernard*)

Querton, s. m., creton, petit morceau de lard.

Quêtous, s. m., qui quête. — Se dit d'un chien de chasse qui cherche bien.

Quétout, adv. Beaucoup. — Exclamation : combien ! que de ! *On waite aux nougettes ; ons a trouve trop bin ; ons appelle les autes a bauïant :* « QUÉTOUT ! QUÉTOUT ! » — Peut-on voir dans ce mot un démembrement du vieux terme *ensurquetout*, surtout, insuper ?

Queude, voy. *cœud(r)e, cueud(r)e* et *cueïde.*

Car on en ensoie le fil (la soie du cochon)
Don en *queust* et soler et cuir.
(*Dit des bochiers*)

Queûde, s. m., coude.

Cubitus, *queusde.*
(*Gloss. Rom. lat.*, *XVe s.*)

Queud(r)e, v. coudre. On trouve *queust, keust* au Livre des Métiers. On y trouve aussi *queut* pour il *cueille.*

Digitized by Google

Queu-ie et aussi **Quoue,** s. f., queue.

Mais en aval (il s'agit du phenix) jusqu'à la *coe* est de color de porpre, et la *coe* rose, selon ce que li arabien tesmoignent.

(B. Latini, *Le livre du Trésor*)

Queue de rat, s. f., equisetum, sorte de prêle.

Quillie(r), s. f., cuiller. — Voy. *Cui-iie.*

... Entre bouche et *quillier*
Avient sovent grant encombrier.

(*Rom. de Renart*)

Quiner, v., avoir des rapports charnels. — Remplace le verbe *baiser* dans d'autres patois, et le mot *rafaitier* dans cette citation de Lacurne : « Lesquels deux hommes aloient *rafaitier* ou bois lesdites femmes ». — On a dit aussi *rasetter.* — L'objet que prêtent lesdites femmes s'appelle *quin* et non c.., comme parlaient les anciens contes.

Quinzain-ne, s. f., quinzaine.

Li rois lor ot couvent que dedenz la *quinzeinne*, il la feroit widier.

(*Menestrel de Reims*)

Quirée, kirée, s. f., cuillerée. — Voy. *Cui-iie(r).*

Quoi, adj. et s., coi, tranquille (quietus). — Voyez *Coi.* Le vieux français a eu le verbe *acouetet*, couvrir, mettre au coi.

Et ses eles tant larges sunt
Qu'il *acouetent* tout le mont (monde)

(*Bestiaire divin*)

Quoi iesse quü ? qu'est-ce que.

De quoy esse que vous dementez.

(*Farce de Jenin*)

Quoique ça, exp. adv., malgré cela, pourtant, enfin. — *Il n' voulot mi coumacie(r) ; mais il s'est décidé à midi,* QUOIQUE ÇA.

Quois quü ? pour : quoi est-ce que, qu'est-ce que ? — *Quois'* QUÜ *t'ais co, à braire comna ?*

Quü, prononciation ordinaire de que. — *Écoutez,* QUÜ *j'vous dis ! — Puc* QUÜ *v'a direz, moins* QUÜ *j' vous croirans, ainsi !*

Digitized by Google

R

R finale des infinitifs en *ir*, ne se prononce pas. Voir ce qui a été dit à ce sujet dans l'Introduction.

Car Belzebuth et ce vilain Mommon
Le font trotter et maintz lieux cour*ir*.
Comme le chat ayant prins la sour*is*,
Après son jeu, il l'estrangle et l'emporte.
(*Débat de charité et d'orgueil*)

Beaux père, ge sui pr*is*.
Ja sui-je vostre : si ferai vos plais*ir*.
(*Foulques de Candie*)

Rabachie(r), rabaissie(r), v., rabaisser, rabattre. — P. p., **rabachie, rabaissie.** — *J'li ai* RABACHIE *l' caquet.*

S'en voit on souvent *rabaissier*
L'onneur et le bien du princier.
(*Chanson du XIVe s.*)

Rabâchie(r), v., répéter, redire, radoter, rabâcher.

Rabas, s. m., rabais, diminution, ce qu'on rabat.

Rabêti(r), v., rendre bête, confus, honteux. — *Jü li ai rappelé iauques qui l'ai bin* RABÊTI.

Rabeûtlée, s. f., grande quantité (de choses à manger). — *J'crois qu' not' vache avot bin faim : j'li ai mis 'n bonne* RABEUTLÉE *d' luzerne das s' bac.*

Rabine, s. f., le fait de rabiner, de dépouiller un arbre, déjà cueilli, de ses derniers fruits. — *A l'automne (au waien), on (v)oit tous les gamins qui vant à la* RABINE *das les enclos doù est-ce qu'i n'i ai des pommie(rs).* Le mot originel est probablement rapine.

Rabiner, v., ramasser les quelques fruits qui peuvent rester sur l'arbre ou l'arbrisseau où l'on a fait la cueillette. — *V'la in nobertie(r) qu'est co bon à* RABINER *: n'i ai co trop bin iauques düssus.*

Rabistocler, v., arranger, raccommoder, remonter. — *J' frai co* RABISTOCLER *'n fois m' pauv' vius chair.*

Rablouquie(r), v., reboucler, reboutonner, renouer. — RABLOUQUE *les cordons d' tes solei(r)s.*

Digitized by Google

Rabobiner, v., remettre sur la bobine. — Fig. remettre, raccommoder, réconcilier des personnes fâchées.

Râbotte, raubotte, s. f., chausson aux pommes : pâtisserie faite d'une pomme entourée de pâte et cuite au four. — A la forme d'une boule, d'un ballon, qui servait dans le jeu de *rabote*.

Rabourage, s. m., le fait et le résultat de rabourer. — *J'ans fait deux* RABOURAGES *das not' journée.*

Rabourer, v. Labourer. La substitution de l'*r* à l'*l* est un fait commun.

Rabourеu(r), s. m., laboureur, cultivateur. — Petit propriétaire qui fait valoir et soigne ses terres, ou celles de ses voisins.

Rabout'ner, raboutonner, v., reboutonner, remettre les boutons dans les boutonnières.

Rabrouchie(r), v., rebrousser, retourner. — Fig. reprendre sévèrement, rabrouer. — *I coumaçot à m' dère des raisons ; mais j'tu l'ai* RABROUCHIE *in peu vite.*

Racachie(r), v., recacher, cacher avec soin. — P. p., *racachie.*

Raca-ion, s. m., couvreur en ardoises (qui emploie des écailles).

Racalengie(r), v., ramener, retirer et cacher quelqu'un chez soi pour le protéger. — Le vieux verbe *calengier* signifiait protéger, défendre, disputer, louer, faire honnêteté, etc. — *C't homme là est dewaitie d' tout l' monde, i s'* RACALENGE *d'ou 'st ce qu'i peut. — Tous les dimanches au soir, les garçons s'* RACALENGEANT *chus ces niches gens là ; pis i finissant pa(r) s' disputer et s' batt'.*

Ou vous i envoiez de gent
Sans espargnier or ne argent
Dont li droiz Dieu soit *calengiez.*
(Rutebeuf)

Il est fol qui maine dangier
Vers celluy qu'il doit *calengier.*
(*Rom. de la Rose*)

Race, s. f., dans le sens d'espèce. — *J' vous donrai d' mes pois : c'est d' la boune* RACE.

Racerceler, v., remettre un cerceau (à un tonneau). — Tourner en cerceau ou cercle. — Friser.

Digitized by Google

Blont ot le poil, menu *recercelé*.
(*Guill. au court nez*)

Rachécie(r), rachacie(r), v., rechasser, renvoyer, repousser avec l'idée de retour, de revenue).

Se je voy que Gervaise soit *rachassie*.
(*Jouvencel*)

Au beau bailleur ferme nacquet
Qui sache *rachasser* derrière (la balle).
(Coquillart)

Rachiéri(r), v., renchérir, enchérir. — *L'pain est mout* RACHIÉRI *dud'puis in mois.*

Raclairci(r), v., éclaircir. — *V'la l'temps qui s'* RACLAIRCIT. — Clarifier : *I faurai' attend(r)e quü l' vin s'* RACLAIRCIT.

Râcle, raucle, râclette, rauclette, s. m. et f. — Racloire ; instrument pour râcler, ratisser. — Voy. *Radoue.*

Râcle, raucle (à), exp. adv., à ras. — Contraire de « à comble », dans la mesure des grains. On obtient le râcle en passant la râcloire ou un simple bâton droit sur les bords de la mesure et faisant tomber le grain qui dépasse le niveau.

Raclore, v., enclore, enfermer, fermer. — P. p., *Raclos*, féminin *raclote*. — On dit : *j' li ai* RACLOS *l' bec*, je lui ai fermé la bouche, je l'ai réduit à ne savoir que dire.

Lesquels pertuis se commencèrent à *raclore*.
(*Miracle de S. Louis*)

La plaie fut *raclose*, la douleur s'en ala.
(*Gaufrey*)

Racoisi(r) (se), v., s'apaiser, redevenir coi ou tranquille, parler moins vite.

Racoin, s. m., recoin, coin, endroit retiré.

Raconduire, v., ramener, accompagner, reconduire.

Et tantost que cil soissante varlet le avoient *raconduit* à son hostel.
(Froissart)

Les attendroit douze jours au lieu où il les laisseroit pour les *raconduire* au retour en seurté.
(Du Bellay)

Racontrer, v., rencontrer. — J' raconteurre, — j' raconteurrai — *J'* raconteurros. — *Quand j'* RACONTEURRAI *Louis, j' li débiterai s'n affaire.*

Digitized by Google

Bien puet cil estre en aventure
Cui il premiers *enconterras.*
(Gilles de Chin)

Racoqui-iie(r), racroqui-iie(r), v., recroqueviller, replier comme en coquille, friser, boucler. — *L' fu* RACROQUI-IE *lü cuir des solei(rs).*

Les cheveux frisez et *recoquillez.*
(*Serées de* Bouchet)

Et avient souvent que le jeune homme qui est *requoquillé*, se marie...
(*XV joyes de mariage*)

Racoquiner (se), v., se retirer dans un coin, comme dans une coquille, se cacher. — Vivre dans une seule habitude et retiré.

Racoumacie(r), v., recommencer. — P. p., *Racoumacie.*

Ci *encoumance* la complainte de Constantinoble.
(Rutebeuf)

Lors li *racommencie* à dire : Ha dame !.....
(*Chevalier qui donna l'anel*)

Racoupler, v., mettre en couple, rattacher divers objets ensemble. — RACOUPLEZ *les chins d'vant quü d'nous a'n aller.*

Racourci(r), v., raccourcir.

Racouri(r), v., revenir rapidement, en courant. — *Quand ii ai iu vu c'quü c'étot, i s'ai dépêchie d'*RACOURI(R).

La roïne *racourt*,
De duel confont et d'ire.
(*Audefroi li Bastars*)

La bataille a choisie, tantost est *racorus.*
(*Bueves de Commarchis*)

Aucuns escoçois couroyent et *racouroyent.*
(Froissart)

Il court et *racourt* par derrière.
(*Fontaine d'Amour*)

Racquit (Jouer au), v., faire une nouvelle partie, dans l'espoir que le perdant rattrapera, acquittera une partie de sa dette.

Mort ne *joue pas à racquit.*
Ce qu'à deffoit ne peut deffaire.
(*Debat de Nature et Jeunesse*)

Racramiage, s. m., enchevêtrement ; au fig. affaires embrouillées, *acrami-iies* (Voy. ce mot).

Digitized by Google

Racréchie(r), v., mettre de la nourriture, herbe, foin ou paille dans la crèche. — *Ai-t-on* RACRÉCHIE *les berbis ?*

Racrochie(r), v., raccrocher, rattraper, resaisir, arrêter. — P. p., *racrochie.*

Raculer, v., reculer. — RACULE *ta chairette aco in peu.*

Raculorum, s. m., recoin, endroit retiré ; — restes. Oudin, dans ses *Curiositez*, dit : « Demeurer à *reculorum*, estre reculé en une affaire. »

Râde (à), exp. adv., à ras, à rez, exactement, au niveau (des bords de la mesure), comme *à râcle. — J'li ai servi 'n mesure dü blé* A RADE.

Râdé, adj. — Panné, vidé, n'a plus le sou.

Râder, rauder, v., râcler, gratter la surface d'un objet (*radere*, raser ; vieux français *raire*, rère). — *On* RAUDE *la boue d'ses solei(rs). — On* RADE *ine pomme, aveu in coutiau, pou(r) arrachie(r) la pulpe en forme de marmelade. — La mère Robert, qui n'ai pus d'dents,* RAUDE *ses noisettes pou(r) les mangie(r).* — On trouve, dans les vieux auteurs, ce terme sous la forme *abrader*, du lat. *abradere*, râcler.

Râdice, s. f. Le radis noir (radicem). — *J'ai mangie 'n bonne* RADICE *anout à midi.*

Radormi(r), v., rendormir. — Jü m'rador, jü m'radormerai.

Radoteu(r), s. m., qui radote, bavarde.

Radouci(r), v. radoucir.

Râdoue, raudoue, s. m., pour *radoir*, instrument avec lequel on rade, décrottoir. Oudin (Dict.) dit que *Radouere* est ce qu'on passe sur la mesure quand elle est pleine pour la rendre rase. C'est donc notre *râcle* ou *raclette.*

Radarera, *radoire* de pestrin.
(*Gloss. Rom. lat. du XVe s.*)

Radurci(r), v., rendurcir, aguerrir. — *C'est in vius* RADURCI.

Râdure, raudure, s. f., ce qu'on ôte en radant.

Rafachie(r), v., emmailloter un petit enfant, lui faire sa *fache.*

Digitized by Google

Rafanti(r), v., redevenir enfant, par la raison, les idées. — *C'vie homme là* RAFANTIT, il perd peu à peu le sens.

Raffermi(r), v., raffermir, affermir.

Raffiler, v., affiler, aiguiser. — *J'vas* RAFFILER *m'coutiau.*

Raffoler, v., blessé de nouveau. — *J'ai* RAFFOLÉ *m'genou qu'étot quasi gari.*

Raffourrée, s. f., ce qui se donne d'herbe ou de foin pour le repas des bêtes à cornes. — *On porterai la* RAFFOURRÉE *aux bêtes dûvant qu'dü s'couchie(r) !*

Raffourrer, v., garnir la mangeoire (des bestiaux) de fourrage. — *V'arez soin d'*RAFFOURRER *les bues come i faut.*

Raffuter, v., affuter, aiguiser de nouveau.

Rafoncie(r), v., renfoncer. — P. p., *rafoncie.* — *Il ai les yus trop* RAFONCIES *das la figure.*

Rafraîchi(r), v., rafraîchir, mouiller.

Rafrougnie(r), v., froncer la mine, prendre un masque méchant, de mauvaise humeur, renfrogné. — P. p., *rafrougnie*, renfrogné.

Cette vieille estoit moult laide et *raffrognée.*
(*Gerars de Nevers*)

Rafroumer, v., renfermer, enfermer. — *Il ai té* RAFROUMÉ *(tenu en prison) pendant trois mois.*

Ragace, s. f., fait de ragacie(r). — *Jouer à la* RAGACE, c'est jouer à rattraper des objets lancés par des joueurs adverses. — Se dit aussi d'une forte pluie : *il ai chu 'n bonne* RAGACE.

Ragache, s. m., valet, goujat, dans la vieille langue. Demeuré nom propre dans nos pays. Un Ragache était archer à Mouzon au XVIe siècle.

Trois *ragaches* qui suivoient le camp.
(*Montluc*)

Ragacie(r), v., attraper au vol, rattraper, ramasser, empêcher de tomber, s'emparer de. — Il semble probable que *Ragache* soit celui qui ragace, recueille, ramasse. — *J'ai* RAGACIE *'n pomme qui cheziot.* — *Va-t'a* RAGACIE *l'iaue d'la chénaie.*

Digitized by Google

Ragagie(r), v., rengager, reprendre du service. — P. p., *Ragagie. — Not' Colas ai* RAGAGIE *pou(r) deux ans.*

Ragai-ii(r), v., égayer, redonner ou reprendre de la gaîté, de la bonne humeur, et même du courage ou de la confiance. — *C'quü tu m'dis là m'*RAGAI-IIT *in peu. — Jü l'trouve tout* RAGAI-II.

Râge, rauge, s. m., crible pour les grains, en forme de cylindre treillagé. — Blutoir.

Ragencie(r), v., raccommoder, rajuster. — P. p., *Ragencie. — I faurai* RAGENCIE(R) *la porte ; n'i ai in gond d'défait.*

Râgie(r), raugie(r), v., passer le grain au râge.

Ragot, s. m., bavardage, cancan, racontar malveillant. — *A v'la ieunne qu'aîme bin d'faire des* RAGOTS.

Ragrandi(r), v., agrandir, augmenter les dimensions.

Ragrangie(r), v., engranger, mettre les récoltes en grange. — *Les blés ant té bin* RAGRANGIES, *c't année ci*, ils ont été récoltés et rentrés bien secs, en bon état.

Ragripper, regrepper, v., rattraper, raccrocher, ressaisir (avec les ongles ou les griffes). — Regagner, reprendre. — *J'étos à la son d'in ca-iêtue ; tout d'in coup, v'la qu' j'ai chu : heureusemat, j'mai* RAGRIPPÉ *aux branches d'en bas. — Sus c'marchie là, j'ai tout d'meinme* RAGRIPPÉ *cent sous.*

Raguernette, s. f. Le résidu d'un plat, spécialement du plat de bouillie, préparé pour les petits enfants. Après qu'on a enlevé le principal, ce qui reste au fond du plat. — *Chus nous, c'étot toujou(rs) mi qui mangeot la* RAGUERNETTE. — Roquefort cite **Ragurnon** avec le même sens.

Ragûge (pierre à), s. f., pierre à aiguiser les couteaux, faux, etc.

Ragûgeus, s. m., émouleur, ouvrier qui aiguise les couteaux.

Ragûgie(r), v., aiguiser avec la meule ou la pierre à ragûge. — S'applique aussi à des raisonnements, rabâchages, arguties : c'est alors le mot picard *Arguchier. — Allons, quoi 's quü t'*RAGUGES *co ? tais-tü ! tu n'dis qu'des bêtises.* — P. p., *Ragugie.*

Richier — Qui portoit en son col -I- grant pel *agugie.*
(*Floovant*)

Digitized by Google

Raguinchie(r), v., rhabiller, refaire la toilette. — C'est-à-dire ôter le *guinchis*, ce qui est de travers. — P. p., *raguinchie*.

Rahière, raïère, s. f., roie, sillon. — Inusité aujourd'hui, sauf comme nom de lieudit (à Artaise).

Entre deux piex en la *raière*
Estoit alé en la poudrière.
(*Rom. de Renart*)

Raide, adj., ivre, parti, pris de vin (antinomie). — *Tu sais ! quand il ai parti don diner, il étot d'jà* RAIDE.

Raide, adv., et adj., rapidement, vite. — *L'courant d'la Chiers est pus* RAIDE *quü l'teus d'la Meuse. — L'coup est parti pus* RAIDE *quü ju n'voulos.*

Acores tost bien *rades* (rapides)
Portant larmes pour plorer mes doulours.
(*Compl. pr Mme Marguerite*)

Rain-ne corace, s. f., reinette, grenouille. — De *rana*, et *corace*, onomatopée, cri de l'animal. La grenouille coasse (coaxare).

Et courant les *rainnes* issirent
De la palu.
(*Dolopathos*)

Rain-nette, s. f., pomme grise, la reinette.

Raisons (des), difficultés, discussions, discordes, chicanes, paroles plus ou moins probantes. — *A rent-i des* RAISONS, *c't ouvrie(r)-là ! — Ah ! i n'est guère agréiab(le) ! ons ai toujou(rs) des* RAISONS *aveu(c) lou.*

Dame esgardes -I- *raison.*
(Chrestien de Troyes)

Raisouner quelqu'un, lui faire des remontrances, lui produire des raisons, des preuves, lui représenter son devoir. — *J'ai iu biau l'*RAISOUNER, *i n'ai jamais voulu r'véni(r).*

Rajeun-ni(r), v., rajeunir.

Ralarge, s. f., pièce mise pour Ralargi(r), un vêtement par exemple.

Ralargi(r), v., faire plus large, plus grand, élargir. — *J'ai té obligie d'faire* RALARGI(R) *m'gilet.*

Râle, râleté pour rare, rareté.

Râler, v., marchander, barguigner, chicaner, refuser de don-

Digitized by Google

ner le prix demandé. — Retenir tant et plus — et sembler plutôt vouloir mourir, râler au propre, que de céder.

Râleus, râleuse, s. et adj., qui râle. — *Ça n'est mi agréiab(le) dü faire des affaires aveu(c) loue, c'est in rude* RALEUS.

Raller, v., re-aller, aller de nouveau, retourner, repartir, rentrer. — Signifie aussi : avoir meilleure santé. — Je revas, jù revans, v'rallez, i revant — Je rallos — J'ai r'té ou r'eté — J'rirai ou jù r'verrai — J'riros ou ju r'verros. — *J'ai té bin malade; mais jü* R'VA *mius; et das quat(re) jou(rs), ça* RIRAI (OU R'VERRAI) *co mius.* — R'ALLEZ *v'z'a.* — ARN'ALLEZ *v'za.*

De tutes parz les *revunt* envaïr.
(Roland)

Talent ai de *raler* à ma mesnie.
(*Id.*)

Je m'en *rirai* en Engleterre.
(*Chron. de Rains*)

Ralez-vous ent..
(*Mir. N.-D., Abbesse grosse*)

En mon païs m'estuet *raler.*
(*Amadas et Ydoine*)

Et li roys Esclamars a fait les siens rentrer
En le chité de Miekes et as osteus *raler.*
(*Bastars de Buillon*)

Si s'en *rala* à la posterne.
(*Chron. d'Ernoul*)

Pour Dieu, *ralons* a Bourdele le cit.
(*Huon de Bordeaux*)

Un pou s'est endormie, pour Dieu *ralez* vous ent.
(*Berte*)

Vers leur pays s'en sont *ralé.*
(*Cléomadès*)

Raller (s'a), **s'ar'n'aller**, v., s'en re-aller. — J'm'arva, j'nous arallans, arvans ou arnallans — J'm'arallos ou arnallos — J'm'a'n ai rallé ou r'n'allé — J'm'arnirai ou arverrai. — A m'arallant ou m'arnallant.

Puis... s'*enrallèrent* en lor païs.
(*Chatel. de Coucy*)

Et après leur déces tout s'*enreva* aux amis.
(*Notables points de l'usage de France*)

Rallongie(r), v., rallonger, rendre plus long, augmenter, allonger. — P. p., *rallongie.*

Ezechias fist reculer le soleil, et de tant que il recula, fist *ralongy* le jour.
(*Toison d'or*)

Digitized by Google

Et sur ceste récréance nous eussiens *ralongie* la dicte récréance desdis prisons.

(*Cartul. de Rethel*, 1325)

Ramages, s. m. pl., bavardages, racontars, médisances, histoires inventées. — *Jü n'li pardounerai jamais les* RAMAGES *qu'elle ai faits sus m'compte.*

Ramageus, euse, adj. et s., qui fait des ramages. — Bavard, radoteur.

Ramagie(r), v., ramager, bavarder, faire des ramages, parler inconsidérément ; — parler vite, radoter.

Ramanchie(r), v., remmancher, remettre le manche, — raccommoder (des personnes fâchées) ; remettre en train. — *C'est lou qu'ai* RAMANCHIE *l'affaire.*

Ramaquer, v., rabrouer, réduire au silence, accabler par un raisonnement ou une semonce, frapper d'une *maque* qui étourdit.

Ramasse, s. f., râfle, action de rassembler, de réunir, de se munir. — *Anout, j'ans fait 'n bonne* RAMASSE, *aux caïets.* — Signifie aussi râclée, roulée : *Il ai voulu attaquer Ugeinne, mais il ai reçu 'n sacrée* RAMASSE.

Ramasseus, s., qui ramasse. — *V'la déjà les* RAMASSEUS *d'faïnes qui partant au bos.* — *Ramasseus de crottes*, ouvrier sans savoir, impropre à tout travail, sauf à ramasser des crottes.

Ramassie(r), v., ramasser, mettre en tas ; accumuler ; — battre, culbuter, rouler.

Rambour, s. m., nom d'une pomme de grosse espèce, rouge et jaune veinée de rouge. — Dans le vieux français, ce mot signifiait exacteur, concussionnaire. Il est resté nom propre. — Le vieux verbe *Rambre, raembre*, d'où *rambeor*, signifiait racheter ; quant au nom de la pomme, il viendrait, suivant Littré, du village de *Rambure* (Somme).

Or gardez mieux vos gélines
Que *Rembourt* ne fist son coq.

(Watriquet)

Rameinner, ramon-ner, v., ramener.

Or nous dit qui nous le *ramainne.*

(Froissart)

Ramentevoir, v., se souvenir, se rappeler. Ce mot, que nous avons encore entendu, est aujourd'hui complètement perdu. Nos voisins de la Thiérache s'en servent encore. Il est fréquemment

Digitized by Google

employé dans les lettres de la princesse de Sedan, femme de Henri de la Tour, à sa sœur la duchesse de la Trémouille.

Je leur *ramentoy* le jeu d'asne.
(Villon)

Ramie(r), s. m., ramée, tas de bois formé de baliveaux récemment coupés par le boquillon et destinés à être façonnés en fagots. — *Pigeon* RAMIE(R).

Les supplians estans audit boys trouvèrent un *ramyer* à faire fagots.
(*Cit. de La Curne*)

Ramignoter, v., remettre en bons termes, raccommoder des gens brouillés ou fâchés.

Ramô-iie(r), v., rassembler, mettre en môïe (tas), amonceler. P. p., *ramo-iie*. — *Est-ce quiü toutes les gerbes sant* RAMÔ-IIES ?

Ramolasse, s. f., radis (petit) blanc.

Ramoleus, s. m., rémouleur.

Jehan Karesme, *esmoleur* de coustiaus.
(*Reg. St Martin des champs*, 1337)

Ramon, s. m., balai. De *ramus*, rameau, branche.

Item le partage de Rethest : c'est assavoir..... de fissieles, de *ramons*, de boussiaux.
(*Cartul. de Rethel*, 1322)

Que Griselidis..... fist le *ramon* et balay en la main comme la mendre de toutes les femmes.
(*Parement des Dames*)

Scoba, *ramon*.
(*Gloss. Rom. lat. du XVe s.*)

Bons remèdes y sera mis
On les chassera d'un *ramon*.
(Eust. Deschamps)

Une chambrière qui se disoit Picarde (combien qu'elle fust Normande) de laquelle il avoit pris un peu auparavant que *ramon* estoit un balai et *ramoner* balier.
(*Bon. Despériers*)

Ramon-ner, v., ramener. Voy. *ramein-ner*.

Plusieurs proies ont *ramonnées*
Et maint homme laissiet en lainge.
(*Guerre de Metz*)

Ramôre, v., émoudre. — Voy. *Ramoure*.

Ramôrie, s. f., émoudrerie. — Au fig. racontars, histoires, plaintes, ronchonnements.

Digitized by Google

Ramouner, quelquefois **ramoner**, v., balayer avec le ramon. — Aussi : culbuter, renverser : *il ai bintôt iu fait d'*RAMOUNER *s'n homme* (son adversaire).

Il n'i a chambrette petite,
Qui ne soit si bien *ramonée*
Que jà poudre n'i ert trouvée.
(Ruteb., *Voie de Paradis*)

Ramounie(r), ramouneus, ramouniat (gna), s., ramoneur. Le premier désigne plus spécialement le fabricant de ramons, et le dernier le ramoneur qui grimpe dans les cheminées. — *Oh! waite don(c) Chose, il est noir comme in* RAMOUNIAT.

Ramounures, s. f., balayures, ordures.

A esté donné congié..... pour prendre les esmondices et *ramonnures* estant en la ville de Corbie.
(*Cartul. de Corbie, dans La Curne*)

Ramoure, ramôre, v., émoudre. — J'ramous ou ramòs, j'ramolans — J'ai ramolu — J'ramourai ou ramôrai — A ramolant. — *J'ai* RAMOLU *tous nos coutiaus, la sarpe et l'fendret.* — Employé au figuré pour raconter, raisonner, ronchonner (à la façon du ronron de la meule). — *I* RAMOUT *des histoires a n'a pus fini(r) ; il a'n ai pou(r) des heures... — Quü l'diab(le) tü* RAMOUS ! *qué bavard !*

Rampe, s. f., clématite des haies, viorne. — C'est le bois de la rampe que nos gamins fument en guise de cigare. — Son nom lui vient de ce que cet arbrisseau grimpe ou *rampe* (en vieux français) : « Les eschelles dressèrent aux murs et *rampèrent* contremont sur les murs. » (*Chron. de Saint-Denis*, dans Lacurne.)

Rampot, s. m., expression du jeu de billes, du jeu de quilles. On a fait rampot quand on est parvenu à obtenir l'égalité de points, ou bien quand on a mis toutes les billes dans la fossette.

Ramse, s. f. Jeu de cartes. — Peut avoir été employé au lieu de ramasse, car lorsqu'un joueur gagne et impose beaucoup d'adversaires à l'amende (à la ramse), il dit qu' « *il ai fait 'n bonne* RAMASSE. »

Ramser, v., prendre un joueur, lui imposer l'amende, au jeu de « ramse ».

Rancart, s. m., rebut. — *Mett(r)e au* RANCART, mettre au rebut, à l'écart.

Rancuneus, adj., rancunier, qui a de la rancune.

Digitized by Google

Randounée, randonée, s. f., poursuite, chasse, voy. *campousse*. — Du vieux mot *randon*, impétuosité, course rapide.

Si s'en ala de *randonée* (au galop).
(Ph. Mouskes)

Ils brochèrent les destriers toute une *randonnée*.
(*Gui de Nanteuil*)

Rang, arang, érang à cochons. — Tect ou toit à porcs.

Rangeus, euse, adj. et s., qui range, soigneux, ordonné. — *Pou(r) ça, Louise, c'est 'n bonne* RANGEUSE.

Rangie, s. f., rangée.

Rangie(r), v., ranger. — P. p., *rangie*.

..... Vois souvent *rengier*
Gens qui ne font riens fors mengier.
(*Br. des royaux lignages*)

Voit l'ost des crestiens, qui bien estoit *rengie*.
(*Bastars de Buillon*)

(Lidus) Fait sa gent conréer, et si l'a bien *rangie*.
(*Quatre fils Aymon*)

Cinq ou six fois en bataille *rengie*.
(*Chron. de Chastellain*)

Et voient nostre gent *rengie* et ordenée.
(*Du Guesclin*)

Ra-oi, ra(v)oi(r), v., ravoir, réobtenir, ressaisir, recouvrer, retirer, ressortir. — J'rai, j'ravans — j'ravos — j'ai riu — j'rarai. — *J'ai té si surprins qu'jü n'savos m'a* RAOI. — *J'ai cru qu'jü n'*RAROS *jamais les sous qu'jü li avos prêtés. — C'n'est qu'au d'bout d'ine heure quü j'ai* RIU *m'siau qu'étot chu das l'puits.* — Remarquez la forme normale *ra(ve)rai*.

Les terres estoient si molles que ceval ne s'en pooient *ravoir*.
(Froissart)

Il prent l'anel et l'en mercie
Et dist qu'encor *r'ara* s'amie.
(*Floire et Blanceflor*)

Nous ne *rarons* jà mais greignor (plus grand seigneur).
(Watriquet)

Par plourer ne le *rarez* point.
(*Mir. N.-D., Evesque...*)

Jou les *raverai* quant je porrai.
(*Chr. d'Ernoul*)

Digitized by Google

Rapa-iie(r) pour **rapaillie(r)**, v., rempailler.

Rapairi(r), v., apaiser, reprendre haleine, cesser de haleter.— Éclaircir, cesser d'être trouble. — *J'ai couru, j'sos tou(t) èchoufflé : atten(ds) in peu, qu'jü m'*RAPAIRIS ! — *Quand l'café serai* RAPAIRI, *jü l'boirans.*

Et la roïne se repasma,... et quant elle fu *repairie*, si dist :
(*Menestrel de Reims*)

Rapairi-iie(r), v., apparier, refaire la paire. — P. p., *rapairi-iie.*

Rapaisie(r), **rapaigie(r)**, quelquefois **rapouaigie(r)**, v., apaiser, calmer. — *A huit heures, il ai tout d'meinme comacie à s'*RAPAIGIE(R).

L'archevesque, pour les *rapaisier*, issi hors de son hostel.
(*Chron. de* Jean le Fèvre)

Vostre fille et ses trois puceles
Qui bien sembloient *rapaisies.*
(*Cléomadès*)

Rapapi-iie(r), v., raccommoder, remettre d'accord des personnes brouillées ou fâchées. — Probablement de *papyer*, qui voulait dire babiller, commencer à parler comme pour dire papa : on fait en effet reprendre la conversation entre gens qui ne se parlent plus. On dit aussi : **Rapaupi-iie(r)**. Le p. p. est *rapapiiie.* — *J'an(s) iu des mots à propos d'in enclos ; mais j'nous ans* RAPAPI-IIES *düd'puis.*

Rapasser, v., repasser, passer de nouveau, passer en retournant, c'est-à-dire en sens inverse du premier passage. — *L'piton n'ai mi co* RAPASSÉ.

Il sera connu..... qu'il a la mer *rapassée.*
(Gilles de Chin)

Et fisent tant que ils *rapassèrent* la rivière en grant malaise.
(Froissart)

Je fusse passé, *rapassé*
Mal habillé ou bien vestu
Qu'on ne m'éust pas dit, d'où viens-tu ?
(Martial de Paris)

Rapiéceter, v., rapiécer, remettre des pièces, de petites pièces, des piécettes. — *J'ai 'n culotte qu'est rudement* RAPIÉCETÉE.

Rapiter, v., refaire un pied (à un bas ou une chaussette). — *On* RAPITE *in bas a tricotant in nouviau pie(d) après la jambe d'in vius bas qu'on veut garder, pa(r)ce qu'elle est co bounc.*

Digitized by Google

Raporte à, expr. adv. (rapport à), à cause de. — *C'est* RAPORTE A *les cancans qu'j'ai iu toutes ces histoires-là.*

Rapougnie(r), v., rempoigner, ressaisir, rattraper. — *I's'ant* RAPOUGNIE *au moins quat(re) fois.*

Rapreure, rappren(d)re, v., rapprendre, apprendre de nouveau. — Se conjugue sur appren(d)re et pren(d)re.

Rsprochie(r), v., rapprocher. — P. p., **Rsprochie**.

Raprop(r)i-iie(r), v., faire, rendre propre, nettoyer, vêtir d'habits de dimanche ou de fête. — P. p., *rapropi-iie.*

Rapsaudis, s. m. pl., restes, guenilles, choses de peu de valeur. — *Oh ! on dit qu'i m'ai d'né trop bin iauques ; i n'm'ai laissie qu'des* RAPSAUDIS.

Râqui-iie(r), v. Voy. **rauqui-iie(r)**, v., cracher, crachotter, etc.

Rasibus (au), expr. au ras, tout près. — *On couperai les branches* AU RASIBUS *don mur.* — On a chanté jadis, et on répète aujourd'hui le refrain :

Lui coupa la crotte
Au *rasibus* du cu,
Sur l'air du tra.....

Comme il passoit *rasibus* du chasteau.
(*Cit. de* Lacurne)

Domine crepuit ! Il est *rasibus* de la relle.
(*Friquassée crotestyllonnée*)

Rassaner, v., rassembler. — *Eh bin ! c'est convenu, on s'*RASSANERAI *chu(s) Hubert.*

Rassas, s. m., ustensile de pêche, sorte de filet.

Les bourgeois d'Olixie ont leurs aisances en ladite rivière, si come de *razas*, de verge, etc.
(*Charte d'Olizy*, 1284, *copie*)

Li borjois y ont et averont lor pescheries a piet en mes eaues de Rethest, si come de *rassas*, de truel et de ligne à verge.
(*Charte de Rethel*, 1253)

Rassasi-iie(r), v., rassasier.

Il ne se puet *rassasiier*
D'à li penser.
(*Renart le nouvel*)

Digitized by Google

Rassaveter, v., raccommoder grossièrement, malproprement.

Rassir, v., rasseoir. — Jü m'rassis, j'nous rassians — Jü m'rassi-os — J'm'ai rassi — Jü m'rassirai — A m'rassiant. — *Elle s'ai* RASSIE. — *Don pain* RASSI.

Rassorti(r), v., rassortir.

Rassoti(r), v., devenir sot, être rendu sot, stupide, sans esprit ni volonté.

Dieus est tout *rasotis*
Qu'ensi avanche ung homme.....
(*Hugues Capet*)

Rastaurer, v. restaurer; — donner à manger. — Fig., mal traiter quelqu'un en paroles.

Ratacheus, euse, s., qui rattache les fils dans le filage de la laine au métier mécanique.

Ratachie(r), v., rattacher. — P. p., **ratachie**.

Les blans haubers ont endosses
Et les cauces de fer lachies
Et les enarmes *ratachies*.
(*Perceval le Galois*)

Ratai, s. m., rateau, ratel (à la frontière).

Ratassie(r), v., rentasser, déprimer. — P. p., **ratassie**, rentassé, ramassé ou appuié sur lui-même, le cou dans les épaules. — *Le counois-tu ? c'est in gros* RATASSIE.

Ratiboiser, v., prendre, enlever, dépouiller, ruiner. — *J'ans joué au pandoure, j'li ai bintôt iu* RATIBOISÉ *ses quat'sous.*

Rât'lie(r), s. m., ratelier.

Rat'ni(r), v., retenir. — *Ons ai fait des écluses pou(r)* RAT'NI(R) *l'iaue.*

Ratenri(r), v., rattendrir, attendrir, devenir tendre. — *Quand c'pomme là serai in peu* RATENRIE, *elle serai boune.*

Ratterzéler, (pron. teur, bref); v., ramasser les gerbes éparpillées sur un champ et en faire des tas, des *terziaus*, des groupes de *treize*.

Ratorti-iie(r), pour **Ratortillie(r)**, v., envelopper, entourer

Digitized by Google

d'un linge enroulé sur lui-même. — *L'pauv' agneau! il avot mout frad! j'lai* RATORTIIIE *das ma bannette.*

Ratouchie(r), v., retoucher, toucher de nouveau, toucher. — *On n'y ai pu* RATOUCHIE *düd'puis lundi.*

Ratours, s. m. pl. Détours, ruses, malices. — *I connaît tous les* TOURS *et les* RATOURS.

Ratournée, s. f., volée de coups, roulée, raclée. — *Il ai reçu 'n* RATOURNÉE *de coups de bautons qu'i s'a souvinrai.* — Signifie aussi répartie, riposte ; malice, ratours. — *Il ai toutes les* RATOURNÉES, il ne demeure jamais à quia.

Ratourner, v., revenir sur ses pas. — *J'avo(s) oubli-iie 'n pièce, il ai fallu quü j'*RATOURNE. — quelquefois aussi, retourner : *j'm'ai* RATOURNÉ.

Cil des nés le roi se *ratournent.*
(*Branche des royaux lignages*)

Si s'en *ratournent* devers les prés ou Galehans avoit dit.
(*Lancelot*)

Qu'il me doune..... sain et haytiez *ratourner* entre vous.
(*Voyaige d'Oultremer en Jhérusalem*)

Il m'ont le droit chemin montré
Dont sont arriere *ratorné.*
(*Voie de Paradis*)

Ratouser, v., renipper, rhabiller, donner des vêtements à un guenilleux. — L'adj. *Ratousé* s'emploie aussi avec la signification de dépouillé, dévalisé, démuni, « ratiboisé ».

Ratrain-ner, v., ramener en traînant ; ramener (avec nuance de mépris) : — *Tous les dimanches i* RATRAIN-NE *à la maison des godailleus comme loue.*

Qui dont voist les mors *ratraîner* et rassembler.
(Froissart, *Lac*)

Ratrer, v., rentrer. — Se conjugue sur *atrer*, entrer.

Jamais ne *renterrai* el pas
Devant que je l'aurai véu.
(*Gauvain*)

Et je croi bien que tant feront
Por les freres, qu'il *renterront*
En leur saisine primeraine.
(*Requeste des frères mineurs*, 1318)

Ratroupeler, v., remettre en troupe, refaire une troupe, un troupeau. — *Faurai qu'on* RATROUPELE *les berbis devant quü l'soleil nü se couche,*

Digitized by Google

En aucuns lieus se *ratropelent.*
(*Br. des roy. lignages*)

Rattende, s. f., attente. — N'est guère employé que dans des expressions telles que : *aller à la* RATTENDE, *ét(r)e à la* RATTENDE, pour dire qu'on ira guetter, qu'on guette, qu'on attend le passage ou l'arrivée de quelqu'un, d'un gibier, etc.

Rattend(r)e, v., attendre, guetter, surveiller le passage.

Chi me *r'atendés*, Marote,
Chi venrai parler à vous.
(*Jeu de Robin et Marion*)

Raube, s. f., robe.

La mort Anselet le tailleur de *raubes.*
(*Arch. Adm. de Reims*, 1303)

You daray a ma Catarine
Une *raube* de boulengine.
(*De Seigne Peyre et Seigne Jean*)

Raubotte, s. f., voyez râbotte.

Rauchi-iie(r), **rauci-iie(r)**, v., ronger, mordre, mâcher, comme en arrachant peu à peu. — *On* RAUCHIE *in' os ou bin in torcion d'pomme.*

Rauge, s. m., blutoir. — Voy. RAGE et *Rágie(r)*.

Raugmenter, v., augmenter. — *Les canadas ant bin* RAUGMENTÉ *düd'puis in mois.*

Rauller, v., rouler, chercher, fureter. — *J'atends Édouard qui* RAULLE *par là, à la chamb(r)e.*

Qui lors veist haubers *rauller* glaives enferrer.....
(*Menestrel de Reims*)

Rauqui-iie(r), **râqui-iie(r)**, v. (ch = k = qu) ; s'apprêter à cracher comme un fumeur (allemand, *rauch*), en jetant un son rauque (*raucus*). Lacurne et Roquefort donnent *racier* et *rachier*, pour cracher avec effort. En vieux français, *Rouchier*, *roukier* signifie ronfler ; il s'agit bien du même genre de bruit que fait le *rauqui-eus.*

Toute jour *ronke* con ·I· pors.
(*Fabliau de la Veuve*)

Emmi le vis li unt escopi et *rachié* (craché).
(*Thomas le martyr*)

Rauqui-ieus, s., celui qui rauquie.

Rauqui-ion, s., crachat. — Bruit produit par l'individu qui

Digitized by Google

rauqui-iie. — On emploie aussi *rauqui-ion de pomme*, au lieu de torcion, résidu de la pomme qu'on a *rauci-iie*, et qui devrait être un *roci-ion*.

Rauqui-iouner, v., faire des rauqui-ions ; fréquentatif de rauqui-iie(r).

Ravagie(r), v., ravager.

Ravauder, v., chercher, fouiller, presque comme *renauchie(r)*. — Aussi : racommoder (de vieux habits).

Rave, s. f., le petit radis, rose ou blanc (raphanus sativus).

Raveind(r)e, v., retirer, ressaisir, rattraper un objet placé haut ou trop profondément. — P. p., *raveindu*. — *C'est aveu(c) l'crawie quü j'*RAVEINDANS *les siaus qu'ant chu das l'puits.*

Raverdi(r), v., redevenir vert. — *V'là les treffes qui* RAVERDISSANT. — Se dit aussi d'une personne malade qui reprend santé et force. — *Servais ai tant souffert d'aoi té pris comme ôtage à la guerre! I n'ai jamais* RAVERDI. — *I'm'ai planté là pou(r)* RAVERDI(R), prov. Il m'a abandonné.

Cele herbe et cele fueille qui muert et *raverdist*.
(*Chantepleure*)

Quant voi le felon tens fine
Qu'entré sommes el mois de mai
Que *raverdissent* bois et pré.
(Perrin d'Angecourt)

Raverse, s. f., averse. — *Il ai chu 'n boune* RAVERSE, *hier à cinq heures au soir.* — *I plu-ie à* RAVERSE, il pleut à verse, très fort.

Ravigoter, v., reprendre vigueur, vie, ressusciter. Le vieux français disait *resvigorer*, *ravigorer*, dans le premier sens.

Ravi(r), v., ravir ; prendre, enlever.

Ly murdres, ly larrecins, li choses *ravyes*..... en la main le seigneur.
(*Charte de Mouzon*, 1220)

Ravo-iie(r), v., renvoyer, chasser. — Remettre dans la voie (vô-ie).

Phelipes,... vers France ses oz (son armée) *ravoia*.
(*Branches des roy. lignages*)

Nous escrirons
Un escrit que *renvoierons*
A vo signor de part nous trois.
(*Renart le Nouvel*)

Digitized by Google

Ravoler, v., envoler, repartir. — *Mes pigeons sant* RAVOLÉS *don côté d'Douzy.*

Rawarder, v., regarder (à la frontière).

Raze, adj., ras, tondu, sans barbe. — *C'tindividu là est tout* RAZE, *i n'ai pont de barbe don tout.*

Re, particule prépositive qui s'ajoute à certains mots pour exprimer la réduplication : *rinviter*, *rinstaller*, *raller*..... — Parfois son adjonction ne modifie aucunement la signification du mot : *raugmenter* = augmenter ; *rattende* = attente, etc.

Reba-iie(r), pour **rebaillie(r)**, v., redonner, vendre. — Voy. **Rebau-iie(r)**.

Et pour itant le te *rebail.*
(J. Bodel, *Jus. S. Nicholai*)

Rebat, s. m., reconnaissance, action de constater. — *Faire le* REBAT, aller sur les lieux pour faire un constat.

Rebatt(r)e un outil, lui faire une opération qui le rende comme neuf, raviver l'acier.

Rébecca, s. f., bavarde, répliqueuse, qui n'écoute pas les remontrances sans répondre.

Rebéquer (se), v., se défendre (du bec), répliquer, répondre prestement, se révolter en paroles ; d'où la *Rébecca.* — Employé par Villon.

Au grant jugement
Tu rendras compte et reliqua :
Il faut garder le *rebeca.*
(*Songe doré de la Pucelle*)

Rebau-iie(r), v., rendre, rebailler. — A la quête que fait le marguillier à l'église, il répond parfois à celui qui dépose son obole dans la bourse : *Diu v'l'*REURBAU-IIE ! Dieu vous le rende !

Rébouchie(r), v., boucher, remplir un trou, combler une lacune. — *Ai-t'on* RÉBOUCHIE *l'trou qu'étot das la hau-ie?*

Rebouffer, v., répondre mal ; repousser, rebuffer. — Opposé à *Bouffer.*

Rebouler, v., repousser, replier le bout ; retourner, rabattre. — *N'i ai des claus qui passant das m'solei(r), j'vas les* REBOULER. — *Les dents d'ma fourchette sant tout* REBOULÉS.

Digitized by Google

Si laidement le *rebouloit*
Et patoïoit a lui ses pates
Qu'avoit plus noires que çavates.
(Gautier de Coincy)

Et Jehan qui tint la maçue
Felonessement le *rebole*.
(*Fabliau d'Estormi*)

Peuvent et doivent tous sujets l'abandonner, et *rebouler* la sujétion d'un tel homme.
(*Duclos, cit. par Lacurne*)

Reboulette (à la), expr. adv., au rebours, à l'envers. — *Waite in peu à ti, tu fais tout ça à la* REBOULETTE.

Rebouli(r), v., rebouillir, bouillir de nouveau. — Se conjugue comme Bouli(r). — *Lü lait ai-t-i 'té r'*BOULU ?

Rebours (à la), au rebours.

Rebouteu(r), s. m., empirique qui remet (boute, en vieux français) les membres démis ou cassés. Le vieux verbe *bouter* est resté dans les composés *boute-en-train, boute-selle*.

Rebuquer, rebuter, v., repousser, renvoyer par élasticité. — *J'ai in fusi(l) qui* R'BUQUE *fort*.

Recachie(r), v., cacher, recouvrir. — *Le chat est prop(r)e : i* RECACHE *ses ordures*. — P. p., *Recachie*.

Recaler, v., répondre sèchement en mettant l'adversaire en place (comme avec une cale ?). — Se dit aussi pour battre, vaincre au jeu. — *I s'ai fait* RECALER *au billard*.

Recauser, v., reparler, s'entretenir. — *C'est 'n grosse affaire, j'a* R'CAUSERANS.

Rechampi(r), v., regarnir de mortier ou de plâtre des murs dégradés, redonner un champ plus lisse, rajointoyer.

Rechange (à), à rechanger, en grande quantité.

Rechangie(r), v., changer, échanger, rechanger. — Se *r'changie(r)*, mettre d'autres vêtements, s'habiller d'objets propres : *Au village on n'sü* R'CHANGE *guère quü l'dimanche*.

Rechargie(r), v. recharger, remettre la charge ou une plus forte charge.

Digitized by Google

Rechaussie(r), v., rechausser, refaire une pièce ; refaire surtout des parties qui demandent à être soudées.

Avoir reffait et *rechaussie* le fer du grant moulin.
(*Compte de Mouzon*, 1515)

Réche, adj., rude au toucher, âpre au goût. — *La langue don chat est* RÈCHE. — *Les coings, c'est des espèces dü poires* RÈCHES.

Rechécie(r), v., rechasser, renvoyer. — P. p., *rechécie*. — Rachécier ajoute à l'idée précédente celle de ramener. — *J'ai* RECHÉCIE *vos berbis*, je les ai poussées vers *votre* étable, hors de chez nous. — *J'ai* RACHÉCIE *nos berbis*, je les ai poussées vers *notre* étable, chez nous.

R'chignie(r), v., rechigner, reculer, repousser. — *C'n'est qu'in paresseux, qui* R'CHIGNE *à l'ouvrage*. — Aussi, grincer les dents.

Le cuvert renart qui tant set de bole (ruses)
Les euz clot et les denz *rechine*.
(*Bestiaire divin*)

Renart qui tot le monde engigne
Les euls clot et les denz *rechigne*.
(*Rom. de Renart*)

Rechiner, v., rechigner, refuser, reculer, être dégoûté.

Il vous convient, n'en *rechinez*
Qu'aujourd'uy tout un vous bagniez.
(*Miracle F. d'un roy*)

Rechoir, v., retomber. — *Il ai co* R'CHU *'n fois das ses noires idées*.

Mais toutes voies me gart de y *recheoir*.
(*Troïlus*)

Reciner, v., remanger, rediner, (re, cænare) ; prendre une collation, un petit repas entre les repas. — *J'ai toujou(r)s faim à dix heures ; i faut qu'jü* R'CINE.

A ma belle salade d'esté
Je ne la veus qu'après disner
Pour quelcun qui veut *ressiner*
Cela le faict mettre en gayeté.
(*Cris de Paris*)

Iceulx voisins se mirent ensemble pour aller *reciner*.
(*Cit. de* Lacurne)

Vous dictes qu'il n'est déjeuner que de escholiers, dipner que d'advocatz, *ressiner* que de vignerons, soupper que de marchans,.....
(Rabelais, *Pantag.*)

Digitized by Google

Récipel, s., érysipèle. Transformation qui n'est pas plus à mépriser que celle *d'apoplexie* en *popelesie*, que s'est permise Froissart. Au surplus, on sait que peu de mots scientifiques échappent à leur sort, qui est d'être défigurés et simplifiés.

Recœud(r)e, v., recoudre. — Voy. *Cœûd(r)e.*

Recœurre, rescœurre, rescourre, le chanvre, v. Teiller, ne laisser que la fibre, par conséquent tirer le *cœur*. L'instrument employé est la *récoussette*. — P. p., *Rescœu : J'ans* RESCŒU *l'reste dü la chanv(re) hier.*

Reçoir, reçoi(v)re, v., recevoir; vieux français, *reçoivre*. — Je reçois, je recevans — je reçevos — j'ai *reçu* — Je r'çoirai — Je r'çoiros — A recevant. — Genin, dans ses *Variations du langage françois*, dit que lorsqu'on trouvait écrit *receoir*, on ne manquait pas de lire *receVoir*. Notre prononciation patoise ne vient-elle pas infirmer son système ?

> Les paiis marchissans les doiient deffendre et *resçoire* si com leurs anemis.
>
> (Jean de Stavelot)

> Belléem est sans faille et digne de *rezoyvre* nostre signor.
>
> (*Serm. de S. Bernard*)

> Tant ferai que il sera cerz
> De m'amor, se *reçoivre* l'ose.
>
> (*Cligès*)

> Envoie cui tu vius por *reçoivre* colée.
>
> (*Rom. d'Alixandre*)

> Quant ceste honor *reçoivre* ne volez.
>
> (*Charroi de Nimes*)

Recommandise, s. f. Rappel que le prêtre fait au prône de la messe paroissiale, du nom de personnes défuntes en recommandant leurs âmes à Dieu. — Le mot est au Coutumier général, et le terme *commandise* se rencontre souvent pour commandement et recommandation, ou chose recommandée (dépôt).

> Cis orés la raison de l'oste a qui l'on demande la *recoumandise* que hom li douna.
>
> (*Assises de Jérusalem*)

> Sire, vo *commandise* est faite.
>
> (J. Bodel, *S. Nicholas*)

> Sa *comandise* (dépôt, trésor) demande a celui qui il le bailla.
>
> (*Castoiement*)

Reconnoit(r)e, recounoit(r)e. — V., reconnaître. A la fron-

Digitized by Google

tière on conjugue : Jü recouniche, jü recounichos, j'ai *recounuchi*, A recounichant. — Voyez *Counaître*.

Et tu ne me *recounissoies?*
(*Jeu de Robin et Marion*)

Nel *recounissent* usque il s'en seit alet.
(*Vie de St Alexis*)

Si la mult bien *recouneu*.
(*Amadas et Ydoine*)

Et se il ne *recounoist* rien entre l'an et jour, ci doit estre mis de la prison hors.
(*Assises de Jérus.*)

Et si or si tres noble fin
En *reconissant* de cœur fyn
Son Dieu et son vrai Créateur.
(*Prince noir*)

Cil est de la cité m' amie,
Mais il ne me *reconnoist* mie.
(*Blancandin*)

Recorder, v., enseigner, rappeler, apprendre (par cœur, cordem). — Remettre d'accord : un record, dans l'ancienne jurisprudence, désignait un acte qui consistait à unifier des chartes, des lois, des arrêts, à les comparer et les mettre d'accord. — *A l'icole, c'est mi qui* RECORDOS *les gamins aux tableaux* (je leur apprenais leurs lettres, ou à lire sur les tableaux de lecture).

Maintenant te vueil *recorder*,
A mes ditz te dois accorder.
(*Rom. Rose*)

Se d'eus sai aucun bien, je le *recorderai*.
(Froissart)

Recouchie(r), v., recoucher, se recoucher. — P. p., *recouchie*. — *A min-nuit, j'm'ai levé; j'ai té (v)oir à l'écurie, pis j'm'ai* RECOUCHIE.

La dame le fist *recoucier*.
(Jean de Condé)

Recoumacie(r), **racoumacie(r)**, v., recommencer. — P. p., *recoumacie*.

Or est tout au *recoumancier*.
(Rutebeuf)

Et l'afaire ont *recommencie*
Ainz qu'il eussent partancie.
(*Rom. Renart*)

Recoumandation, **recoumandise**, s. f., recommandation. — *N'tu vante toujou(r)s mi d'ça, pa(r)c'quü c'n'est mi 'n boune* RECOMMANDISE.

Recoumander, v., recommander.

Digitized by Google

Rendes moi les XXV besans que je vous bailla et *recoumanda* (déposai) quant je alais en Jerusalem.

(*Assises de Jérus.*)

Recounoit(r)e. — Voy. *Reconnoit(r)e.*

Recounoissance, recounichance, s. f, reconnaissance.

Et atant en doit estre quite, ce plus n'i a de *recounoissance.*

(*Assises de Jérus.*)

Mais pour doner en remembrance
De son fait et *reconissance.*

(*Blancandin*)

Récoussette, s. f., instrument pour *récœurre.*

Recouverre, v., recouvrir. — *N'oubliez mi dü* RECOUVERRE *lü pot.* — *Vous* RECOUVERDREZ *les poulets à cinq heures.* — Signifie rarement *recouvrer*, qui est à peine connu.

Diex ! je ne dis hui mes eures !
Comment *recouverrai*-je mès ?

(?.....)

Recréter, regréter (se), v., se rebiffer, redresser la *crète*, répondre vivement (à des reproches).

Damoisiaus estrais de bon estre
Ne se doit en orgueil *crester*
Ne en vilanie arrester.

(Watriquet, *Dit de la nois*)

Recru, adj., harassé, fatigué, rendu.

Ce poise moi que l'uns n'est *recreus.*

(*Raoul de Cambrai*)

Recueud(r)e (*eu* bref), v. Recueillir, récolter ; voy. *cueudre.* — *J'ans* RECUEUDU *douze ues anout.*

En ses eles *requeul* le vent.

(*Bestiaire divin*)

Les biens *requeull* autompne.

(Eust. Deschamps)

Recugnie(r), v., repousser, refouler, rabattre, renfoncer (dans le coin). — Voy. cugnie(r). — *On* RECUGNE *in ciau.* — *J'lai* RECUGNIE *jusqu'au debout don collidor.*

Je ne bougeay de mon *quignet* (petit coin) toujours.

(*Messaigier d'amours*)

Récurer, v., nettoyer, faire briller (les ustensiles en métal).

Récuru, s., écureuil.

Digitized by Google

Redégau-iie(r), et souvent **dégau-iie(r)**, v., rendre, rejeter, recracher un aliment ou un objet introduit dans la bouche (et la gave ou gavi-ion, gorge), que l'on trouve mauvais ou répugnant au goût. — *J'attrape des grains d'bransier cro-iant qu'c'étot des aigrelles ; j'les avale, mais j'les ai* DÉGAU-IIES *tout d'suite.*

Rédimer, v., racheter, compenser. — *Eh bin ! si n'i ai d'puc d'in coté, j'*RÉDIMERANS.

Réditaire, réditairemat, adv., toujours, habituellement, sans cesser. — *Il est levé* RÉDITAIREMAT *à quatre heures.*

Rédiver, v., répliquer, répondre pour se défendre ou s'expliquer, étant de mauvaise humeur. — *N'*RÉDIVE *pas ! j'tü fou(s) n'giffe.*

Redoir, v., redevoir. — Se conjugue sur *doir.*

Redrécie(r), v., redresser. — P. p., *redrécie.*

Or mettra sa main à l'oreille
Pour ses tresses haut *redrecier.*
(*Fabliau du XIVe s.*)

Les sorz fera oïr, et les torz *redrecier.*
(Thibaut de Marly)

En faisant refaire l'huys
Et *redrecier* le pignon.
(Villon, *G. Test.*)

Refairie (*des garçons*), s. f., réunion où l'on nomme les mai-t(res) garçons, chefs de la jeunesse d'une localité, et qui s'occupent de l'organisation et des dépenses des divertissements, bals, etc., donnés à la fête (feria ?) patronale.

Refait, s. m., réparation, redressement. — Ce mot, autrefois terme de droit, n'est plus guère usité qu'au jeu de cartes : *Si les deux berlans adverses ant l'mein-me nomb(re) dü points, on recoumace la partie : c'est in* REFAIT. — Le verbe *refaire* veut dire alors battre à nouveau les cartes pour recommencer la même partie avec les mêmes positions qu'à la précédente.

Réfradi(r), v., refroidir. De re-freider, frigidare. — *J'm'ai* RÉFRADI, *a sortant hier au soir.*

... Ung an, deux ans, iij ans ou plus, tant qu'ilz *refredissent* leur jeunesse.
(*XV joyes de mariaige*)

Refroumer, refrumer, refremer, v., refermer. — Anciennement, par extension, fortifier.

Digitized by Google

Li rois Phelippes fist *refremer* ses castiaus et ses marces.
(*Chron. de Rains*)

Et vinrent acourant à la porte pour le *refremer*.
(Froissart)

Regairder, v., regarder (sur la Chiers).

Deus ! qui porroit à loisir
Regairder sa faice tendre
Mais ne li poroit venir.
(Perrin d'Angecourt)

Regan-gnie(r), v., regagner, rattraper, rejoindre. — *Pou(r aller à Angecou(r)t, i faut* REGANGNIE(R) *l'chemin de R'milly. — C'est toujou(rs) ça dü* R'GANGNIE *sus m'mauvais marchie !*

Regiber, v., regimber, refuser. — Se détendre comme un ressort, une perche ployée. — Envoyer des coups de pattes.

Et li foula on si sa vendenge, qu'il n'ot pouoir ne talant de *regibeir*.
(*Ménestrel de Reims*)

Dessouz le chevalier a si fort *regibé*
Que li chevaliers est à la terre versez.
(*Chron. du Guesclin*)

Quant il sentent les cos, se vont si *regibant*
Que cil qui sont derière s'en fuient par devant.
(God. de Bouillon)

Cui je poré bien asener
N'aura talent de *regiber*.
(*Rom. de Renart*)

Contre son vueil, serviteur ne *regibbe*.
(*Lég. Pierre Faifeu*)

Regigler, v., regiber, se détendre comme un arc. — Voy. *gigler*.

Regiglette, argiglette, s. f., petit appareil pour lancer des projectiles, formé d'une tige flexible sur laquelle on pose la balle à envoyer. — Sorte de piège à oiseaux.

Quand *reginglettes* et réseaux
Attraperont petits oiseaux.
(La Fontaine)

Regréter (se), recréter (se), v., se rebiffer, se révolter, faire face sur le pied de défense. — *J'caressos l'chat sus l'dos ; pis tout d'in coup, i s'ai* REGRÉTÉ. — Voy. *Recréter*.

Regrignie(r), v., rabrouer, mal répondre à quelqu'un ; — gronder.

Digitized by Google

Viz gens de cour, que vous dirai-je ?
Qui s'aloient fort *regrignant*.
(Eust. Deschamps)

Regrougnie(r), v., retourner, renverser, déplacer. — P. p., *regrougnie*. — *J'm'ai* REGROUGNIE *l'pouce*. — S'emploie quelquefois pour : reprendre quelqu'un, le disputer ; mais on dirait plutôt *regroucie(r)*.

Et se il se courouce
Et sa fame *regrouce*.
(*Estillement au vilain*)

Reguignier, arguignier, v., regarder de façon instante, et parfois menaçante.

R'hachie(r), v. (l'*h* violemment aspirée), retirer, ressaisir, rattraper.

C'est le vieux *Resaquer*,
Qui t'y bouta? un vieux cheval
Qui te *resacqua?* une brebis.
(*Friquassée crotestyllonnée*)

Reingne, s. m. Chose qui se répand, maladie qui atteint tout le monde, endémie. — *Les canadas sant gâtés partout; c'est comme in* REINGNE, *c't année-ci*.

Reingnie(r), v., régner.

Sire, pour Dieu ! il doit *régnier* après vous.
(*Menestrel de Reims*)

Quand il aura trente anz, lors prenra à *reignier*.
(Thibaut de Marly)

Rein-ne, s. f., reine. — *Dormez vite, ma belle* REIN-NE !

Rein-ne glaude, s. f., reine-claude, sorte de prune.

Reins, s. f. pluriel, le dos, les lombes, dans le voisinage des reins. — *J'ai mout mau les* REINS ! j'ai un fort lombago, une sorte de rhumatisme dans la région dorso-lombaire.

Rejaler, v., regeler.

Relaissie(r), v., laisser, quitter, abandonner.

Je suis tenus apres a faire *relaissier* ces tors dou seigneur de Balan aus bourgois de celle ville.
(*Cartul. de Rethel*, 1249)

Relauchie(r), v., relâcher, relaxer. — *L'bergie(r) n'ai mi co* R'LAUCHIE, *neum ? — Bin là non ! i n'est qu'trois heures et i n'sarot* LAUCHIE(R) *devant cinq*.

Digitized by Google

Cist r'ont en lor rais atachies
Dont jamais n'ierent *relâchies*.
(*Rom. de la Rose*)

Il leur offry à *relaschier* leur treu (tribut) pour dix ans.
(Guillebert de Metz)

Relaver, v., laver (spécialement la vaisselle). S'emploie absolument : *Je vans coumacie(r) à* R'LAVER.

Relavette, s. f., lavette ; chiffon, torchon avec lequel on lave, on relave (la vaisselle). — On applique ce nom à une langue trop bien pendue.

Relavures, s. f. pl., eaux qui proviennent du lavage de la vaisselle, et consommées par les cochons.

Ils ont patiemment enduré des injures plus que des truyes ne boyroient de *lavailles*.
(Rabelais)

Relichie(r), v., lécher, relécher. — Fam. s'embrasser souvent. Quelquefois, *se relichie(r)* signifie se pourlécher, se réjouir, être en joie, en liesse (vieux *leece*, lætitia).

Quant sa grant biauté remir
Tout mi fet *reslecier*.
(Perrin d'Angecourt)

Toujors se doit fins cuers *releechier*.
(*Chans. du XIII*e s.)

Relincie(r), v., rincer. — *A nous deux j'arans bintôt* RELINCIE *in mille dü boutei-ies*. — RELINCIE(R) *la lissive*, c'est passer les linges à l'eau claire pour le nettoyage final. — Signifie également mouiller ; *êt(r)e* RELINCIE, être mouillé par la pluie. Le vieux mot *Relin* désignait bien une pluie fine.

Chi près jusqu'à une ruée
Ai espiet une buée
Que j'aiderai à *rechinchier*.
(J. Bodel. *Jus. S. Nicholai*)

Pour ce qu'il faisoit grand *Relin*, les terres estoient si molles que ceval ne s'en povoient ravoir.
(Froissart)

Relinçure, s. f., rinçure ; eaux qui ont servi à rincer ; restes dans le fond des vases où l'on a bu. — Par extension, liqueur fortement arrosée d'eau : *I n'sent rin, t'café, ce n'est quü d'la* RELINÇURE.

Reliques, s. f. pl., employé avec la signification de choses

Digitized by Google

secrètes, qu'on doit cacher; sert aussi à exprimer le refus, à écarter l'indiscrétion. — *Quoi 'c quü t'portes là? — Ah ça, mon vius, c'est des* RELIQUES. — *Est-ce quü t'm'a donrai, dis? — Ah bin oui, des* RELIQUES !

Le MARY. — Il luy en faut pour son souper.
Le CURÉ. — Il en aura.
GUILLERME. — Ouy des *reliques*.
(*Farce de Guillerme*)

Reliter, v., remettre de la litière, de la paille aux bestiaux. — *Ai-t'on* R'LITÉ *les berbis?*

Relo-iie(r), v., relier, rattacher. — P. p., *relo-iie*. — *N'oubliez mi dü* R'LO-IIER *les bêtes aussitôt qu'elles rateurrant!* de rattacher à leurs anneaux...

Et lor seles erent brisies
En plus de cent lieus *reloiies*.
(*Lai du Trot*)

Relo-ïure, s. f., reliure, nouvelle liure ou lo-ïure.

Remaîtrise, s. f., assemblée où on nomme les maîtres garçons, organisateurs des fêtes et danses du village. Dit aussi *Refairie*.

Remein-ner, remon-ner, v., reconduire.

Et dist li maire : *Remone* le a Chiney tantost.
(Jean d'Outremeuse)

Remett(r)e *quéqu'un*, v., le reconnaître : *Ah! c'est vous qu'est Guillet! Bin, jü n'vous* REMETTOS *mi*. — Rentrer, s'approvisionner : *Ju* R'METTRANS *not'blé demain au matin. — I sant riches! i* REMETTANT *don vin. — V'la don biau temps pou(r)* REMETT(R)E, pour rentrer les produits des champs, les moissons, les foins.

Remettu, p. p., remis (à la front.).

Remins, inse, adj., remis, remise. — Reconnu. — *Comat 'c qu'on li ai* REMINS *s'bras, donc? i n'sait s'a servi(r).— N'i ai mout longtas qu'jü n'l'ai vu, jü n'l'ai mi* REMINS *d'au premier coup, là!*

Remontrer, remoutrer, v., remontrer; faire des remontrances ; enseigner. — Se conjugue sur montrer. — REMOUTEURRE *mü ça co 'n fois! — I n'ai pu mètie(r) d'allé(r) à l'icole, c'l afant là : il a* REMOUTEURRE *à s'maît(r)e.*

Remors, s. m., arrière-goût, souvenir d'une chose mangée ou bue. — *Çute poire là laisse in drôle du* REMORS. — Peut-être de remémorer?

Digitized by Google

Rempou iie(r), Rempouillie(r), v., mettre de nouvelles empouilles. — Fig. *se rempou-iie(r)* signifie aussi se remplumer, se refaire une bonne tenue, une fortune : contraire de *dépou-iie(r)*.

Remucie(r), v., se cacher, se refourrer, se *mucie(r)* de nouveau. — *Va t'a le* REMUCIE(R) *vite das t'lit, m'n afant, il fait frad.*

Pour ce se scet tost *remucier*
Un grant cerf, viel, malicieux.
(Lacurne)

Remu-iie(r), v., remuer, déplacer, secouer, émouvoir. — P. p., *remu-iie.* — *J'sos si hodé qu'jü n'sais pus me* REMU-IIE(R).

Je ne dis mie qu'il i fuissent se par *remuier* non.
(*Chron. d'Ernoul*)
Bon vin à *remuier*.
(*Motet anonyme*)

Renaquer, v., vomir ; — être dégoûté, renâcler. — En vieux français il avait ce dernier sens.

Renard (piquer in), v., vomir.

Renarder, Renauder, v., piquer un renard, vomir, rendre nourriture ou boisson prise en excès.

Renardiaus, renardai, s. m., petit renard. — A Douzy, il existe le lieudit le *Renardai.*

Se deux filz ot bien assenez
Renars, qu'il les ot ordenez
Renardiaus jacobins estoit
Li ainsnez et noirs draps vestoit.
(Jean de Condé)

Renauchie(r), v., chercher, fureter, fourrager dans les meubles et ailleurs, pour y trouver surtout à manger. — De *Renaud*, renard, rusé, malin, fureteur.

Renaud, s. m., souvent pour Renard ; nom propre attribué au goupil dans les anciens romans.

Renauder, v., s'emploie souvent avec le sens de vomir, et quelquefois avec celui de *renauchie(r).*

Rencougnie(r), v., rencogner, mettre, pousser dans le coin.

Rendition, s. f., reddition, action de rendre. — *I faurai bin quü j'soyans à la* RENDITION *des comptes.*

Digitized by Google

La *rendition* de la cité du Caire.
(*Hist. d'Alexandre*, Lacurne)

Rend(r)e, v., rendre. — Je rends, j'rendans — j'rendos, j'rendains, etc...

S'il avenoit..... jou et li miens et mi hoir lor *renderiens* entirement tous les cous et damaiges que.....
(*Cartul. de Flines*, année 1245)

Renfiler son nœud, v., partir, se sauver, s'échapper.

Renforci(r), v., redevenir fort.

Rengain-ne, s. f., mensonge, tricherie, tromperie, feintise — mauvaise raison. — *Allons ! tout ça c'est de la* RENGAINNE, *tu n'mü ferais rin accroire.* — Le vieux mot était probablement *engaine*, *enging*, d'où était issu le verbe *engigner*, *engeigner* (La Fontaine), *enguainer*.

Rengorgie(r), v., rengorger.

Reni-iie(r), **reno-iie(r)**, v., renier. — P. p., *reni-iie*, *reno-iie*. — *J'lü* RENO-IE *pou(r) ma fille.*

Puisque chascuns de vous a se loy *reno-ïe*.
(*Bastars de Buillon*)

En Flandres s'en ala partout
Mais il l'ont par tout *renoiie*.
(Phil. Mouskes)

En deus anz et demi cuide tant esploitier
Que tot li plus del siecle fera Deu *renoier*.
(Thibaud de Marly)

Renoncie(r), v., renoncer. — P. p., *renoncie*.

Et ont *renonchie* li devant di oir.
(*Cartul. d'Orval*, 1291)

Renou, **renon**, v., octave de la fête paroissiale, où l'on renouvelle la fête. — En Normandie, on dit le *rebond*. Dans *Renou*, il faut peut-être voir *renouveau*, *reneuf*, *renoef*.

Renseignie(r), v., renseigner. — P. p., *renseignie*.

Rentraise, s. f., rentrayure, raccommodage — Rentraiture (au dictionnaire).

Renvers (au) et **Renverse** (à la). — Exp. adv., sur le dos. — *Il ai chu* A LA RENVERSE OU AU RENVERS. — *J'lai attrapé* AU RENVERS, par derrière.

Digitized by Google

Je cuide bien qu'il soit vray de la grandeur des dites IX maladies, mais non pas de celles dont on chiet *à la renverse.*
(*Evangile des Quenouilles*)

Repairer, v., se retirer en un repaire, habiter, demeurer. — Peu usité. — *Lü renard est* REPAIRÉ *là.*

Et en autres manières et voies licites y (à Mouzon) *repairier.*
(*Règlement de la voirie à Mouzon*, 1372)

Répard(r)e, v., répandre, rendre épars. — *J'ans co cinque chérées d'femie(r) à* RÉPARD(R)E *anout.*

Reparti(r), v., partir de nouveau, s'en retourner.

Repas d'chevau, de berbis, s. m. Repas où l'on mange sans boire.

Manger sans beivre est à berbis.
(*Prov. Lincy*)

Repêchie(r), v., repêcher, rattraper, ressaisir, sauver.

Repeindu, p. p., repeint, peint.

Repeinturer, v., repeindre.

On voit le pré de fleurs *repeinturé.*
(*Percefurest*)

Repenser (se), v., se consulter, s'aviser, repasser dans sa mémoire, repenser en soi. — *Durant la nuit, j'*MÜ REPENSOS *comna tout seus, qüü j'feros bin dü.....*

Et la dame *se repanssa*
Qu'ele avoit si grant tort eu.
(Chrestien de Troyes)

Repenti(r) (se), v., n'existe pas. On dit *a(v)oi(r) don regret.*

Répéter, v., réclamer, obtenir pour restitution, retenir. — *A vendant not' cochon, j'ai* RÉPÉTÉ *la tête et la gru-ïette.*

Bien créoit l'en que leur penitences li eussent la vie *repetiée* (rendue restituée).
(Guillaume de Tyr)

R'plûre, r'pleure, v., repleuvoir.

Replo-iie(r), v., replier; vaincre, battre.

Répond(r)e, répon(d)re, v., répondre. — J'réponrai, j'réponros. — Dans l'ancien français, *réponre* signifiait cacher, mettre en secret. — On dit : RÉPONRE *quéquun : S'i m'demande co iauques, j'nü l'*RÉPONRAI MI.

Digitized by Google

NECROLOGIE

Mgr Cortet (Pierre-Louis-Marie), évêque de Troyes, est mort le 15 février à Cannes, emporté par la maladie de cœur dont il souffrait depuis de longues années. Le vénérable prélat a reçu les derniers sacrements des mains de M. l'abbé Deheurles, supérieur de son petit séminaire, mandé l'autre jour par télégramme auprès de Sa Grandeur. L'abbé Deheurles était l'ancien secrétaire particulier et l'homme de confiance de l'évêque de Troyes.

Mgr Cortet était né à Château-Chinon le 7 mars 1817. De bonne heure, il témoigna d'un goût très vif pour l'étude. Aussi son père, humble artisan, s'imposa-t-il de lourds sacrifices pour lui faire donner une instruction et une éducation soignées.

A sa sortie du petit séminaire, l'abbé Cortet entra au grand séminaire de Nevers, mais il n'y passa que deux années, son évêque ayant jugé à propos de l'envoyer achever sa théologie à Saint-Sulpice. Le grand séminaire de Paris recrute, on ne l'ignore pas, un grand nombre de ses élèves parmi les meilleurs sujets des diocèses de province.

Ordonné prêtre en 1840, l'abbé Cortet, rappelé dans la Nièvre, y fut nommé curé de Collemerie. Bientôt sa haute intelligence, sa prudence, sa réputation naissante de prédicateur attirèrent sur lui l'attention de l'administration diocésaine. Il devint tour à tour archiprêtre de la Charité-sur-Loire, puis supérieur du petit séminaire de Pignelin, avec le titre de vicaire général honoraire.

Il était vicaire général de la Rochelle, où l'avait appelé Mgr Thomas, le futur cardinal-archevêque de Rouen, lorsqu'éclata la guerre franco-allemande. L'abbé Cortet fit la campagne comme aumônier des mobiles de la Charente. Il aimait à raconter qu'un jour de bataille il fut presque enseveli sous les décombres d'un mur démoli par un obus, et qu'un de ses confrères, le tenant pour mort, après lui avoir donné à tout hasard l'absolution, récita à son intention le *De profundis*.

Après la guerre, l'abbé Cortet reprit son poste de vicaire général de la Rochelle. Une retraite ecclésiastique, qu'il avait été appelé à prêcher à Paris, émerveilla Mgr Guibert au point que le vénérable prélat sollicita la nomination de son prédicateur à l'évêché de Troyes. Le décret parut à l'*Officiel* le 17 août 1875.

Mgr Cortet avait tous les dons extérieurs de l'orateur : la taille majestueuse, la voix puissante, le geste large, l'accent convaincu, le feu d'un regard brillant d'intelligence et d'énergie. Il possédait en outre, ce qui vaut mieux encore pour un évêque : une ardente et inépuisable charité. Les œuvres qu'il a fondées et auxquelles il

Digitized by Google

consacrait toutes ses ressources, orphelinats, crèches, écoles libres, patronages, etc., attestent assez que ce prélat est demeuré fidèle jusqu'à la fin à la devise qui figure dans ses armes : *Omnia vincit amor.*

Il y a sept ans que Mgr Cortet était malade, et c'est à Paris qu'il avait contracté sa maladie. Au mois de mai 1891, il devait donner à la Madeleine un sermon de charité pour un orphelinat de garçons. Très souffrant déjà, mais esclave de sa parole, il monta en chaire malgré la défense des médecins. Quelques jours après, il était à toute extrémité.

Il revint cependant à la vie, mais ne recouvra jamais entièrement ses forces. Son intelligence n'avait rien perdu de sa lucidité et il continua d'administrer son diocèse, mais il dut renoncer à faire des tournées pastorales et même à paraître dans sa cathédrale.

L'hospitalité si généreuse et si dévouée qu'il recevait chaque hiver, à Cannes, dans la famille de M. Jules Desseiligny, le fils de l'ancien ministre, a certainement beaucoup contribué à prolonger ses jours.

Disons enfin, à la louange de Mgr Cortet, que s'il se montra toujours modéré et conciliant dans ses rapports avec le gouvernement, il ne consentit jamais à aucune abdication des droits de l'Eglise.

Les obsèques de Mgr Cortet ont été célébrées à Cannes, le 17 février, à neuf heures et demie du matin, en présence de NN. SS. Valleau, évêque de Quimper, Latty, évêque de Châlons, Chapon, évêque de Nice, et du grand-vicaire de Monaco, Mgr Theuret, en l'église Notre-Dame-de-Bon-Voyage.

Le cortège s'est ensuite rendu à la gare où le cercueil a été dirigé sur Troyes.

***

Tony Révillon, récemment décédé, était très populaire en Champagne où la nouvelle de sa mort a causé de vifs regrets.

Cette popularité datait de 1884. A Epernay, cette année-là, un grand concours poétique fut organisé par M. Armand Bourgeois : concours original à coup sûr et où la célébration du vin de Champagne était le sujet proposé à l'inspiration des nombreux poètes qui y prirent part.

De très belles fêtes furent données à cette occasion dans la cité sparnacienne, et c'est ce bon Bourguignon de Révillon qu'on avait prié de présider ces réjouissances champenoises. Il y mit tant de cordialité, de verve et de bonne grâce, il prononça de si jolis toasts et de si fins discours, qu'il fit littéralement la conquête de ses hôtes.

On voit que ceux-ci ne l'avaient pas oublié après tant d'années écoulées : c'est à l'honneur de Tony et c'est à l'honneur aussi des Champenois.

Digitized by Google

***

Le dimanche 27 février 1898, M. Nicolas-François-Alfred Dufour-Bouquot, ancien imprimeur à Troyes, ancien membre du Conseil municipal de la même ville, membre résident de la Société académique, est mort en quelques jours, emporté par une pneumonie infectieuse, compliquée d'une maladie de cœur.

M. Dufour-Bouquot était né en 1834, à Astaffort (Lot-et-Garonne); il était par conséquent âgé de 64 ans. Son père s'appelait Philippe Dufour et sa mère Cornélie-Victoire Laroche.

Il était fixé depuis si longtemps à Troyes, y exerçant l'honorable profession d'imprimeur, qu'on peut presque le considérer comme un Troyen. Dans les loisirs que lui laissaient ses multiples occupations, M. Dufour, esprit cultivé, aimait à s'adonner aux nobles travaux de l'intelligence : lettres, sciences, arts, rien ne lui était étranger.

De longue date, il était membre de la Société académique de l'Aube, aux travaux de laquelle il prit toujours une part active, et même, en ces dernières années, la confiance de ses collègues l'avait appelé à les présider.

Depuis quelques années seulement, il vivait retiré des affaires, au Pont-Hubert, commune de Pont-Sainte-Marie (Aube), en la charmante résidence qu'il avait aménagée à son goût, pour y vivre encore de longs jours. La Providence en avait disposé autrement. C'est là qu'elle vint le surprendre, lui laissant toutefois le temps de recevoir un suprême pardon.

Ses funérailles ont eu lieu le 1er mars, à onze heures du matin, au milieu d'un concours choisi de parents et d'amis.

Suivant le désir du défunt, la cérémonie s'est accomplie avec simplicité, et aucun discours n'a été prononcé sur la tombe.

***

La mort vient de frapper d'un coup cruel une famille originaire de Reims, dans la personne de M. Paul Géruzez, fils du regretté Eugène Géruzez, ancien professeur d'éloquence à la Sorbonne et maître de conférences à l'Ecole normale supérieure, dont il fut le fervent disciple.

M. Paul Géruzez fut, comme son frère Victor (l'excellent dessinateur Crafty), un artiste aimable et estimé qui avait autant d'habileté que de goût, et de courtoisie que de talent.

Il était âgé de 66 ans.

***

Le marquis de Mun est mort le 23 mars, à dix heures du matin, en son appartement, 8, avenue de l'Alma, entouré de tous ses enfants et petits-enfants.

Digitized by Google

Digitized by Google

***

Nous avons le regret d'apprendre la mort de M. Alphonse Vétault, conservateur de la Bibliothèque de Rennes.

M. Vétault s'était fait de nombreux amis à Châlons où, au sortir de l'Ecole des Chartes, il avait résidé pendant dix ans, de 1868 à 1878, comme archiviste départemental.

On n'a pas oublié avec quelle compétence et quel soin il administra le vaste et précieux dépôt qui lui était confié. Il avait su trouver, au milieu de ses occupations, des loisirs pour se livrer à d'importants travaux historiques. C'est pendant son séjour à Châlons qu'il publia les *Vies* de Suger et de Godefroy de Bouillon, et surtout cette belle *Histoire de Charlemagne*, une des merveilles sorties de l'imprimerie Mame, et qui valut à son auteur le grand prix Gobert, décerné par l'Académie française aux meilleurs ouvrages historiques.

On doit encore à M. Vétault diverses publications relatives à notre histoire locale, et notamment son étude sur *l'Ancienne manufacture de Châlons*, qui retrace avec tant de précision les phases diverses de l'industrie à Châlons sous l'ancien régime.

Voici en quels termes le *Journal de la Marne*, par la plume d'un de nos confrères les plus autorisés, apprécie la carrière scientifique et administrative de cet érudit distingué :

« M. Alphonse Vétault, ancien archiviste du département de la Marne, bibliothécaire en chef de la ville de Rennes, vient de mourir dans cette ville, après une longue maladie. Les services qu'il a rendus ici et ailleurs valent bien qu'on les rappelle au souvenir de ceux qui furent les témoins de sa première activité.

« C'est au sortir de l'Ecole des Chartes, en 1868, que Vétault fut appelé à la direction du dépôt de la Marne. Le bâtiment actuel des Archives était à peine achevé. Pour son début dans la carrière, Vétault dut y installer et y classer ce vaste ensemble de pièces historiques et administratives, jusqu'alors relégué dans les combles de la Préfecture où les nécessités du temps l'avaient comme enseveli, ignoré du public, inaccessible, presque inutile à l'administration même qui en avait la garde. A la suite de son prédécesseur, il commença par introduire l'ordre et la lumière là où il n'y avait encore que confusion et obscurité : ce qu'il eut à dépenser, dans ce pénible labeur, d'activité et d'intelligence professionnelles, ceux-là seuls le savent qui, ayant connu la situation des Archives de la Marne à cette époque, ont mesuré l'étendue de la tâche à remplir et les résultats auxquels Vétault était arrivé après dix années employées par lui à organiser son service.

« Ces mêmes qualités d'organisateur, il les déploya sur un autre théâtre, lorsqu'en 1878 la ville de Rennes lui confia le soin d'administrer sa bibliothèque : là aussi un labeur opiniâtre lui permit de rétablir l'ordre dans un dépôt quelque peu négligé

Digitized by Google

avant lui et de dresser un catalogue complet, instrument indispensable de toute bibliothèqué, plus indispensable encore à celle d'une grande ville qui est aujourd'hui le siège d'une de nos Universités régionales.

« Cependant, les devoirs de sa fonction n'empêchaient pas Vétault de se livrer à d'importants travaux personnels. Il consacrait le jour à ses obligations professionnelles et réservait une partie de ses nuits à la composition d'un grand ouvrage, l'*Histoire de Charlemagne*, qui lui valut en 1877 le grand prix Gobert, la plus haute des récompenses que l'Académie Française puisse décerner aux publications de ce genre. Cette œuvre révéla en lui un réel talent d'écrivain, mérite assez rare chez les érudits de profession, auquel le secrétaire perpétuel rendit hommage dans le rapport qu'il adressa à l'Académie.

« Dans son ensemble, dit M. Camille Doucet, l'ouvrage de M. Vétault se distingue par des qualités vraiment supérieures. Combiné avec art, le tableau général est tracé largement, et la figure du grand empereur y apparait dans un juste relief. » De ce livre, le rapporteur a pu dire, sans dépasser la mesure de l'éloge, que notre littérature historique y a gagné un monument qui lui manquait, car le *Charlemagne* de Vétault est le premier ouvrage de langue française où la biographie du roi franc soit traitée d'une manière digne du sujet.

« Personne ne contredira si nous ajoutons qu'aux mérites de l'écrivain, du savant et du fonctionnaire, Vétault joignait de précieuses qualités personnelles. Ceux qui ont eu le bonheur et l'avantage de l'approcher n'ont pas oublié la sûreté de son commerce, l'affabilité de ses manières et son inépuisable obligeance qui, partout où il a passé, lui ont concilié de nombreuses sympathies ; ces amitiés, justement acquises à un homme de sa valeur, garderont de lui un long et pieux souvenir.

« Châlons, 26 mars 1898. » P. Pélicier.

***

Deux centenaires sont morts récemment dans le département de l'Yonne.

Le premier, le père Jean Gaigé, de Villeneuve-sur-Yonne, est décédé à l'âge de cent ans et neuf mois.

Né à Villeneuve-sur-Yonne, le 14 avril 1797, le vénérable vieillard a vécu dans cette charmante petite ville jusqu'à l'âge de quatre-vingt-cinq ans, partagé entre les travaux de sa profession de tanneur et la culture de ses vignes.

En 1882, il alla se fixer à Montlhéry, où, au pied de la tour historique, fut célébré, en 1897, le centenaire de sa naissance.

A part une fièvre typhoïde qui l'affecta, à l'âge de vingt ans, d'une légère surdité, ce grand vieillard n'avait jamais éprouvé le moindre malaise durant sa longue existence.

Digitized by Google

Le second centenaire, M. Louis-Victor Baillot, l'un des rares survivants de Waterloo, et, croyons-nous, le dernier médaillé de Sainte-Hélène, est mort le 3 février, à Carisey (Yonne), à l'âge de cent cinq ans et dix mois.

M. Victor Baillot avait été décoré de la Légion d'honneur, il y a deux ans, par M. Félix Faure, en gare de Laroche.

Détail curieux, M. Victor Baillot avait été réformé, à l'âge de vingt ans, comme phtisique.

***

En octobre 1896, M. Mariotte décédait à Paris, laissant à Chaumont, sa ville natale, un million pour la construction d'un hôpital affecté aux vieillards. Les restes de cet homme de bien ont été transportés à Chaumont, où l'inhumation définitive a eu lieu dans les derniers jours de janvier. La foule était considérable.

Au cimetière, M. Fourcaut, maire, a prononcé un éloquent discours et rendu hommage à la mémoire du défunt.

***

On annonce également la mort :

De M. Auguste Grévin, manufacturier, décédé à Reims, le 2 février 1898, dans sa soixante-neuvième année ;

— De M. Gustave de Boislaville, décédé à Coulommiers, à l'âge de 89 ans ;

— De M. Aimable-Charlemagne Francière, conseiller municipal de Châlons, décédé à l'âge de 74 ans ;

— De M. Casalta, premier adjoint de Saint-Dizier, administrateur de l'hospice, trésorier perpétuel et président d'honneur de la Société de secours mutuels.

La ville lui a fait, le 9 février, des funérailles émues, et l'abbé Mettrier, curé-doyen de l'église Notre-Dame, avant l'absoute, MM. Georges, second adjoint, et de la Fournière, au nom des écoles libres, au cimetière, ont prononcé l'éloge du défunt ;

— De M. Eugène Blandin, ancien avoué, ancien maire et député d'Epernay, chevalier de la Légion d'honneur, décédé à Neuilly (Seine), le 14 février 1898, à l'âge de 67 ans.

Il avait été secrétaire d'Etat au département de la guerre dans le cabinet Gambetta.

Son corps a été ramené à Epernay, où les obsèques ont eu lieu le 9 mars ;

— De M. l'abbé Collot, curé de Belleville-sur-Bar (Ardennes), décédé à l'âge de 85 ans, dont soixante années de sacerdoce et cinquante dans la paroisse de Belleville et celle de Toges, qu'il avait renoncé à desservir depuis deux ans seulement ;

— De M. Auguste Lochet, qui fut huissier-audiencier, pendant près de quarante ans, au Tribunal civil de Châlons.

Digitized by Google

M. Lochet, d'une vieille et honorable famille châlonnaise, avait succédé à son père, lequel avait remplacé son beau-père, M. Gosset, nommé huissier-audiencier en 1800, lors de l'organisation du Tribunal civil ;

— De M. Louis-Victor Matra, rédacteur du *Courrier de la Champagne*, décédé à Reims, le 17 février 1898, dans sa cinquante-cinquième année ;

— De M. Lévêque, ancien receveur principal des Contributions indirectes, décédé à Châlons.

Les obsèques ont eu lieu le 19 février ;

— De Mme veuve Paul Pierrard, décédée à Arcachon, le 21 février 1898.

Les obsèques ont eu lieu à Reims, le 25, en l'église Saint-André ;

— De M. Pierre-Auguste Billard, manufacturier, décédé à Pontfaverger (Marne), le 24 février 1898, dans sa soixante-douzième année.

Les obsèques ont eu lieu, le 26, en l'église Saint-Médard de Pontfaverger ;

— Des époux Thirion-Claudon qui, nés le même jour en 1815, et mariés en 1848, se sont doucement éteints le même jour 17 février 1898, à Violot (Haute-Marne), à l'âge de 83 ans ;

— De M. Louis David, vice-président de la Chambre de Commerce de Sedan.

Les obsèques ont eu lieu à Sedan, le 28 février, en l'église Saint-Charles ;

— De M. César Blion, décédé à Pocancy (Marne), à l'âge de 87 ans ;

— De M. l'abbé Lenfumé, curé de Dosnon (Aube) depuis soixante-deux ans, chanoine honoraire, décédé à l'âge de 89 ans.

Il était né à Arcis-sur-Aube, le 4 novembre 1808.

Les obsèques ont été célébrées à Dosnon, le 28 février, au milieu d'une nombreuse assistance ;

— Du baron Alphonse de Launay, ancien sous-préfet, chevalier de la Légion d'honneur, décédé à Paris, le 20 février, à l'âge de 68 ans.

Gendre de M. Benjamin Perrier, de Châlons, il était devenu chef de cette importante maison de vins de Champagne, et avait continué les traditions de la famille en coopérant à toutes les œuvres de bienfaisance.

M. le baron de Launay était le frère du général de Launay, ancien commandant de corps d'armée. Il présidait, en 1885, le Comité conservateur libéral de la Marne.

Les obsèques ont eu lieu le 24 février, en l'église Notre-Dame de Châlons, en présence d'une foule nombreuse.

Digitized by Google

Au cimetière, M. Redouin a pris la parole et rappelé le souvenir des qualités qui distinguaient le regretté défunt ;

— De M. l'abbé E. Desoize, curé de Montcornet et d'Arreux (Ardennes), décédé à l'âge de 60 ans ;

— De M. Charles Mangin, ancien directeur des Contributions indirectes, décédé à Saint-Martin d'Ablois (Marne), le 1er mars 1898, à l'âge de 72 ans ;

— De Mme veuve Ragot-David, décédée à Reims, le 4 mars 1898, à l'âge de 87 ans ;

— De M. l'abbé Besset, curé-doyen de Carignan depuis 1886, décédé le 14 mars, à l'âge de 86 ans.

Les obsèques ont eu lieu le 16 mars, au milieu d'une grande affluence de prêtres et de fidèles.

— De M. Louis-Henri-Gaétan de Venoge, commandeur de l'ordre de Saint-Grégoire-le-Grand, négociant en vins de Champagne, décédé à Nice le 17 mars, dans sa cinquante-cinquième année.

Les obsèques ont eu lieu à Epernay, le 21 mars.

Le deuil était conduit par le comte Adrien de Mun, gendre du défunt ;

— De M. l'abbé Drubigny, ancien doyen de Fismes, ancien archiprêtre de Sedan, chanoine honoraire de Reims, décédé le 19 mars à la Neuvilie-aux-Joutes (Ardennes), son village natal, dans sa soixante-quinzième année ;

— De M. le docteur Flamain, décédé le 20 mars, à Dampierre-le-Château (Marne), dans sa cinquante-quatrième année ;

— De M. Page, receveur de l'enregistrement à Vitry-le-François, décédé à l'âge de 47 ans ;

— De Mme Sophie-Victoire Pastour, veuve Gravel, décédée à Saint-Léger-sous-Margerie (Marne), dans sa centième année.

Née le 14 nivôse an III (3 janvier 1799), Mme Gravel était de petite taille et d'une constitution délicate. Elle a conservé jusqu'à la mort toute sa lucidité d'esprit et la validité de ses membres; elle ne sortait guère de la maison, mais vaquait assez facilement aux travaux de son intérieur ;

— De M. Lambert-Auguste Rinable, ancien adjoint au maire de Charleville, membre de la Commission administrative de l'hospice, président de la Société d'horticulture des Ardennes.

Ses obsèques ont eu lieu le 30 mars 1898, en l'église de Charleville.

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE

L'Architecture religieuse dans l'ancien diocèse de Soissons au XIe et au XIIe siècle, par Eugène Lefèvre-Pontalis, ancien élève de l'Ecole des Chartes. Tome second, quatrième livraison suivie d'additions et de corrections, et des tables du volume entier. — *Paris, Plon*, 1897. In-folio.

Jamais nos églises rurales n'ont été à pareille fête. Voici un auteur qui les aime, qui les visite dans leur région la plus féconde, et qui en reproduit et en décrit la partie essentielle pour la première, puis pour la seconde moitié du XIIe siècle. Au texte descriptif de 88 édifices, dont la cathédrale et deux anciennes églises de Soissons, vient se joindre une admirable suite de 93 planches, où s'accumulent tous les détails imaginables de l'architecture romane et de l'architecture gothique du XIIe siècle.

Avant d'entrer dans l'examen des monuments décrits, disons qu'un simple coup d'œil sur cette splendide illustration offre un enseignement multiple et pour ainsi dire infini. La fin du style roman, l'origine du style gothique, quel plus beau problème s'offre à nos recherches ? M. Lefèvre-Pontalis a voulu faire œuvre régionale, mais voici que ses églises du Soissonnais, dont les types sont si bien choisis, se trouvent être les sœurs de mille autres églises champenoises, barroises, picardes, etc. Je reconnais sur l'une de ces planches un motif de décoration, un chapiteau, une baie, un clocher entier d'une église de n'importe quel autre pays, et je réussis ainsi à dater, à bien connaître et à restituer, s'il est nécessaire, le fragment ou l'édifice qui m'intéresse. On ne travaille jamais pour soi seul, lorsqu'on est érudit consciencieux.

Mais, en dehors du service général rendu de la sorte à l'archéologie tout entière du Nord et de l'Est de la France, l'ouvrage que nous recommandons offre dans son second volume les plus utiles monographies locales pour les départements de l'Aisne, de l'Oise et de la Marne. Chacun prêche pour son saint, et nous signalerons d'abord aux lecteurs de la *Revue de Champagne* des environs de Château-Thierry, les notices sur les églises de Brasles, de Bruyères-sur-Fère, de Crézancy, de Latilly, de Sergy, de Vieils-Maisons, de Crouttes, de Mareuil-en-Dôle, de Saponay, etc... Puis, en nous rapprochant des environs de Fismes, aux confins du Rémois et du Soissonnais, nous indiquerons les études sur les églises de Bazoches, de Glennes, de Lhuys, de Merval et de Vailly.

Enfin, dans le département même de la Marne, nous avons à citer, pour le texte ou pour les planches, les plus utiles renseignements, tracés et descriptions concernant les églises de Courthiézy, de Mareuil-le-Port, de Vandières, de Verneuil-sur-Marne, de

Digitized by Google

Damery (bel et curieux édifice entre tous) et de Saint-Gilles pour son clocher octogonal. Voilà une solide contribution apportée au futur répertoire archéologique départemental, comme aux répertoires plus faciles à dresser des cantons et des arrondissements de la Marne. Ce qui rend, en effet, si appréciable l'œuvre entreprise par M. Lefèvre-Pontalis, c'est qu'elle n'abonde qu'en types originaux, en véritables modèles ou spécimens de nos plus belles églises. *Ab unâ disce omnes*, peut-on dire en achevant telle de ses monographies.

Remercions donc le savant distingué, qui s'est fait touriste, dessinateur et architecte, pour appeler dignement nos regards et notre attention persévérante sur nos cathédrales comme sur les moindres de nos chapelles rustiques. Avec lui, rien ne se perdra de ces richesses d'art de nos derniers villages, vieux témoins si touchants de la foi et du goût éclairé de nos ancêtres.

H. J.

***

De la noblesse maternelle en France et particulièrement en Champagne, par M. Marcel Grau, docteur en droit; Paris, imprimerie des Ecoles, Henri Jouve, 1898, 1 vol. in-8° de 125 pages.

Au début de l'année courante, M. Marcel Grau présentait à la Faculté de Droit de Paris une thèse sur *La noblesse maternelle en France et particulièrement en Champagne*, qui lui a valu le titre de docteur et qui est de nature à intéresser tout spécialement les lecteurs de cette Revue. — A en juger par les trois grandes pages de bibliographie que l'auteur a placées à la fin de son travail (p. 118 et suiv.), il semblerait que tout ait été dit sur la matière et qu'il soit désormais superflu de revenir sur un sujet depuis longtemps épuisé. Il n'en est rien pourtant, et M. Grau s'est chargé de le démontrer victorieusement.

Son étude, rédigée avec beaucoup de soin, témoigne d'une érudition déjà vaste et très sûre d'elle-même ; elle se compose, avec une Introduction, une Conclusion et trois Appendices, de quatre chapitres.

Le but que s'est proposé l'auteur a été d'examiner une célèbre règle de filiation admise dans notre ancien droit, notamment en ce qui touche la transmission de la noblesse, et l'exception remarquable et fort curieuse qui lui fut apportée.

La règle se composait d'un axiome cité couramment par nos anciens auteurs et composé de ces deux phrases : « La verge anoblit ; le ventre affranchit. » Il en résultait, d'une part, que l'enfant né du mariage d'un homme noble et d'une franche femme non noble était noble, tandis qu'il était roturier dans le cas contraire, et, d'un autre côté, que l'enfant né d'un serf et d'une femme franche suivait la condition de sa mère et naissait franc. Or, à la première partie du brocard qu'Antoine Loysel nous indi-

Digitized by Google

que comme étant généralement accepté et suivi pour le tout en pays de coutumes, il avait cependant été apporté quelques dérogations. C'est ainsi que les coutumes rédigées de Champagne, de Barrois et d'Artois nous montrent qu'il suffisait que l'un des deux époux, même la mère, fût noble, pour que les enfants le fussent pareillement, de telle manière que, d'après ces coutumes, il était vrai de dire que le ventre anoblit.

Cela étant, d'où vient la règle, d'où vient l'exception ? Pourquoi certaines coutumes admettaient-elles, dans tout ce qu'il pouvait avoir d'utile à l'enfant, le principe : *Partus sequitur ventrem*, alors le plus grand nombre en limitaient l'application et la portée à l'affranchissement ? Il n'y aurait là, d'après M. Grau, que le résultat d'un mélange assez notable des coutumes germaniques et du droit romain, et c'est dans ce sens-là qu'il conviendrait, d'après lui, de chercher la véritable solution de la question.

De la sorte, le plan qu'il a adopté, et qui s'imposait à lui, se dégage logique et naturel. Après avoir rappelé les principes de la filiation en droit romain et en droit germanique, il nous fait assister au mélange des deux principes lors de la conquête franque, comme à leur évolution à travers le Moyen-âge et l'époque féodale. Il nous montre comment ainsi on aboutit à la noblesse de mère et comment elle se développe pour disparaître presque entièrement au XVIIe et au XVIIIe siècles.

Le chapitre Ier, consacré à l'ancien droit, nous retrace les principes de la filiation en droit romain en Gaule et en Germanie. Réservé à l'époque barbare et féodale, le second contient l'analyse du principe de la filiation maternelle dans les lois barbares, et des règles de la filiation et de la noblesse maternelle d'après les premiers coutumiers. — Avec le chapitre suivant, nous arrivons aux coutumes rédigées. Une première section se charge de nous faire connaître les règles générales de la filiation. Parmi les coutumes qui prennent soin de régler expressément la condition des personnes, il n'en est que dix qui admettent la noblesse maternelle. On doit, à ce sujet, savoir gré à l'auteur de ne pas s'être borné à les énumérer, mais d'en avoir reproduit la teneur même ; ce sont : les coutumes du baillage de Troyes (art. 1), de Meaux (art. IV), de Sens (art. 149), de Chaumont (art. 2), de Châlons (art. 2), de Vitry (art 84), de Bar-le-Duc (art. 71), de Saint-Mihiel (titre I, art. 2), de Clermont-en-Argonne (chapitre II, art. 1er et 2) et d'Artois (ancienne coutume, art. 141 ; nouvelle coutume, art. 198). Une seconde section précise la condition des nobles de mère d'après les coutumes rédigées. — Quant au chapitre IV et dernier, il a trait à la noblesse maternelle depuis la rédaction des coutumes. Tandis qu'une première section l'envisage tour à tour dans les anciens auteurs et d'après la jurisprudence, une seconde section nous retrace l'origine et la nature de la noblesse maternelle d'après quelques auteurs.

La conclusion qui couronne l'ensemble des développements qui

Digitized by Google

précèdent n'en contient que le résumé et nous montre très nettement l'état du droit et de la législation depuis les origines jusqu'à la fin de l'ancien régime.

Des trois Appendices qui terminent la thèse de M. Grau, le premier est rendu de beaucoup le plus important par une précieuse découverte du jeune savant, qui fait le plus grand honneur à son esprit d'investigation. Ce premier Appendice est relatif à l'indication de l'ancien *Coutumier champenois*, dont les différents manuscrits n'ont jamais fait jusqu'ici l'objet d'une édition critique. Or, on ne connaissait que cinq textes de ce *Coutumier* possédés par la Bibliothèque nationale, alors qu'il en existe en réalité six : c'est ce sixième manuscrit (il est du XVIe siècle) qui figure sous le no 5317 du fonds français actuel, que M. Grau a eu la bonne fortune de découvrir. — Le second Appendice reproduit un très intéressant jugement de la première moitié du XVe siècle (il est du 14 mars 1436), portant reconnaissance de noblesse utérine, et le troisième, non moins utile que les précédents, contient un tableau des coutumes admettant la noblesse maternelle et la servitude personnelle.

Au total, l'œuvre de début du jeune docteur est de celles qui méritent d'être prises en considération et qui sont dignes d'autre chose et de mieux que d'un simple succès d'estime. En en recommandant très chaudement la lecture à tous ceux qu'intéresse le délicat problème de la noblesse maternelle, nous n'entendons pas payer, par un éloge banal, le plaisir personnel qu'un examen attentif de son contenu nous a procuré ; nous tenons à attirer l'attention sur une monographie dont tout le monde pourra bien, il est vrai, ne pas partager les conclusions ou les idées, mais à laquelle nul ne refusera de reconnaître les qualités maîtresses qui font un bon livre.

P.-Louis Lucas,
Professeur de Droit civil à la Faculté de Droit de l'Université de Dijon.

***

Am. Margry et l'abbé E. Muller. — Pierre Séguin, ligueur, reclus et écrivain (1588-1636). Senlis, imp. Dufresne, 1897, in-8° de 204 p.

L'abbé Muller et M. Margry viennent de publier, dans les Mémoires du Comité archéologique de Senlis, un document qui peut intéresser les lecteurs de la *Revue*. C'est la vie de Pierre Séguin, rédigée par Charles, son frère.

Pierre Séguin, fils de Philippe, procureur du roi à Senlis, fut, dès l'âge de 18 ans, attaché à M. du Val de Mondreville qui devint baron de Hans et comte de Dampierre-le-Château. Celui-ci le fit entrer dans la maison du duc de Guise. Pierre Séguin embrassa avec ardeur le parti de la Ligue et y prit une part active les armes à la main, puis en 1596, après le siège de Paris et l'effondrement

Digitized by Google

des affaires de la Ligue, il se convertit, se fit ermite, et, vers 1599, s'enferma dans l'ermitage de Sainte-Marguerite près de Nancy, puis dans celui de Sainte-Marie des Reclus. Il mourut en 1636 après avoir édifié tous ceux qui l'approchaient par ses salutaires conseils et sa vie austère et pieuse.

Dans les lettres qui accompagnent la biographie due à Philippe Séguin, il est fait mention de Jacques du Val qui, par son mariage, fut possessionné en Champagne, de son fils Henri, mort glorieusement au siège de Presbourg, de l'abbaye de Moiremont, etc.

* * *

Usages locaux et règlements ayant force de loi dans le département des Ardennes, constatés et recueillis conformément au vœu du Conseil général par des Commissions cantonales, vérifiés par une Commission centrale, et rédigés par E. Bourgueil, procureur de la République près la Cour d'assises des Ardennes et près le Tribunal de première instance de Charleville, officier d'Académie, chevalier du Mérite agricole. — Un vol. in-8° de 430 pages. Charleville, Edouard Jolly, libraire-éditeur. Prix : 6 francs, par la poste, 6 fr. 85.

Ce travail était devenu absolument indispensable, à raison de la rareté de la brochure publiée en 1858 par les soins du Conseil général et des modifications apportées aux usages en vigueur par la législation, notamment en 1883 sur les affouages et en 1889 et 1890 sur la vaine pâture.

L'auteur a cru devoir faire précéder chaque usage — et nous joignons volontiers nos éloges à ceux que lui a décernés la Commission centrale — d'un exposé juridique ; il a, en même temps, introduit dans son œuvre les principaux règlements locaux sur les abeilles, les auberges, la pêche, la chasse, les grivières, les incendies, les pigeons, les marchés, la voirie, les anciennes mesures agraires, etc.

Ces additions sont fort utiles : elles accroissent l'intérêt du volume qui rendra de grands services, non seulement aux magistrats, aux avocats, aux avoués, aux maires, mais aussi aux propriétaires et aux fermiers, aux patrons et aux employés.

L'ordre alphabétique, adopté par l'auteur, facilite les recherches. La publication est élégante et fait honneur à l'éditeur, M. Jolly. Malheureusement ce luxe ne peut se donner et le prix est un peu élevé pour les petites bourses.

En souhaitant aux *Usages locaux* le succès qu'ils méritent, il nous sera permis de rappeler que M. Bourgueil a commis une erreur en disant que les procès-verbaux des trente-et-une Commissions cantonales constituées par le préfet des Ardennes, d'après l'invitation que le Conseil général lui avait adressée, sur l'initiative de M. Bacot, ont été laissés jusqu'en 1897 dans les cartons de la Préfecture.

Voyant que le Conseil général, tout en souhaitant ardemment a

Digitized by Google

publication de ces procès-verbaux, ne votait pas ou ne trouvait pas les ressources nécessaires pour ce travail, le *Courrier des Ardennes* imprima, au mois de novembre et de décembre 1881, les réponses des Commissions. Sans doute, les lois nouvelles ont aboli quelques-uns de ces usages, et le besoin d'un nouveau travail était depuis longtemps reconnu. Il n'en reste pas moins acquis que le *Courrier des Ardennes* a fait, en 1881, œuvre utile dont il n'eût été que juste, nous semble-t-il, d'évoquer le souvenir.

Albert MACÉ.

***

Carte routière et vélocipédique du département de la Marne, en six couleurs, au 1/250,000e, dressée par M. I. Lambert, ingénieur des ponts et chaussées. — Reims, 1898, librairie H. Matot. Prix : 1 fr. 25 ; par la poste, 1 fr. 50.

Cette carte, d'une magnifique exécution typographique, avec les plans des villes principales de la Marne, est accompagnée d'une instruction donnant tous les renseignements de route nécessaires. Elle est donc un *vade mecum* obligatoire pour tous les fervents de la bécane, professionnels ou amateurs.

***

Sommaire de la *Revue historique ardennaise* (mars-avril 1898) :

I. Les anciennes propriétés de l'abbaye de Stavelot-Malmedy, dans les Ardennes françaises, par C.-G. ROLAND.

II. VARIÉTÉS RÉVOLUTIONNAIRES. — Fixation du chef-lieu du département à Mézières. — L'entrée en fonctions des membres de l'Assemblée du département. — Le siège de l'Administration départementale. — L'affaire de Villemontry. — Un conflit entre le maire de Mézières et le commandant de place. — L'armement des gardes nationales. — Fournitures de poudre et de boulets. — Projet d'indemnité à accorder aux conseillers généraux. — La vente des biens nationaux. — Le club patriotique de Givet. — Dubois-Crancé proposé comme capitaine de gendarmerie du département. — Un scandale dans l'église de Rimogne. — Gaspard Monge, émigré du département des Ardennes.

III. BIBLIOGRAPHIE. — H. Jadart, P. Laurent et Al. Baudon, *Épigraphie campanaire : Les cloches du canton de Rethel* (JOSEPH BERTHELÉ). — H. Jadart et P. Laurent, *Les cloches du canton d'Asfeld.* — Péchenart, *Château-Regnault-Bogny* (C.-G. ROLAND).

IV. CHRONIQUE. — Un projet de canal de l'Aisne à la Meuse, par la Vaux, le Thin et la Sormonne (avec carte), par PAUL LAURENT.

***

Sommaire de la *Revue d'Ardenne et d'Argonne* (mars-avril 1898) :

MARC HUSSON, Vie de Nicolas Philbert, curé de Sedan, évêque constitutionnel du département des Ardennes (1724-1797) (*suite*).

Digitized by Google

LOGEART, Résultats des fouilles faites dans les cimetières gaulois d'Aussonce et de la Neuville-en-Tourne-à-Fuy, de 1894 à janvier 1898.

HENRI BOURGUIGNAT, Folk-lore ardennais : Jeux : 1. La Clignette; 2. Enfiler les aiguilles ; 3. A la salière du pain d'épices ; 4. La termignole.

PAUL COLLINET, La Presse dans les Ardennes pendant la Révolution (note complémentaire) : Le *Journal de Sedan*.

GEORGES DELEAU, Chansons de route (De Laforest à Orchimont).

VARIÉTÉS. — PAUL COLLINET, Quelques notes extraites des registres paroissiaux de Vieil-Saint-Remy.

BIBLIOGRAPHIE. — *La Baronnie du Thour en Champagne*, par H. Jadart et L. Le Grand. — *Quelques souvenirs des Russes dans le département des Ardennes (arrondissement de Rethel)*, par H. Jadart. — *D'une espèce de chalicose dite maladie des ardoisiers*, par le Dr A. Ripert (H. BOURGUIGNAT). — Revue des périodiques.

PLAN HORS TEXTE : — Partie du territoire d'Aussonce contenant des cimetières gaulois.

Digitized by Google

CHRONIQUE

Société académique de l'Aube. — *Séance du 18 février 1898.* — Présidence de M. le comte de Launay, président.

Correspondance.

M. Verpy est proclamé membre correspondant.

M. Léopold Bourguignat annonce que Mme Mougeot offre à la Société, en souvenir de son mari, M. le docteur Mougeot, un tableau représentant saint Sébastien.

Communications de M. le Président.

M. le Président annonce la mort de M. Gérard, notaire à Estissac, membre associé, et exprime les regrets de la Société.

Il signale ensuite les distinctions accordées récemment à plusieurs membres. M. E. Delatour, membre associé, a été nommé officier de l'Instruction publique, et MM. de la Boullaye, membre résidant, Paul Fliche et Auguste Marguillier, membres correspondants, officiers d'Académie. M. Charles Baltet a été fait chevalier de l'Ordre de Sainte-Anne de Russie.

Lectures et communications des membres.

M. de la Boullaye lit un rapport sur la sixième édition de l'*Art de greffer*, par M. Charles Baltet ; il donne d'intéressants détails sur différentes expériences faites par l'auteur. Il parle aussi de l'*Horticulture dans les cinq parties du monde*, ouvrage d'une grande valeur, honoré de la plus haute récompense.

M. Tenting rend compte d'une note de M. E. Choullier, juge de paix à Ervy, intitulée : *Franklin à l'Académie des Sciences.* M. Choullier a retrouvé, dans les archives d'Ervy, une pièce où M. Etienne Baillot rend compte à son fils de la séance à laquelle il est fait allusion, et à laquelle il a assisté.

M. Le Clert entretient la Société d'une découverte archéologique faite à Auxon. On a trouvé un cercueil de pierre renfermant, avec des ossements, un objet de fer très oxydé, et les fragments d'un autre cercueil. Ces sarcophages n'ont d'autres ornements que des stries horizontales ; l'objet en fer est une énorme boucle de ceinturon ; il remonte à l'époque carolingienne. M. Le Clert pense que les sépultures découvertes datent du VIIIe siècle ou du commencement du IXe ; en tout cas, elles ne pourraient pas être postérieures au IXe siècle. L'emplacement où elles ont été trouvées serait celui de l'ancienne église d'Auxon ; elles sont jusqu'ici le plus ancien monument signalant l'existence du village. M. le maire d'Auxon a généreusement offert au Musée de Troyes le cercueil et l'objet qu'il contenait.

Digitized by Google

Élections.

M. Léon Piot, ancien député de l'Aube, est élu membre associé.

Sont élus membres correspondants : MM. Jules Vernier, archiviste départemental à Chambéry; Vilnet, élève de l'Ecole des Chartes; Albert Moreau, directeur du Bureau auxiliaire de la Banque de France, à Sens; Delatour, conseiller d'Etat, directeur général des contributions indirectes; Ferlet de Bourbonne, ancien sous-préfet; l'abbé Charles Vauthier, curé de Rolampont (Haute-Marne)

Séance du 18 mars 1898. — M. le président fait, en termes émus, l'éloge de M. Dufour-Bouquot, que la mort vient de frapper presque subitement. La volonté formelle du défunt l'a empêché d'exprimer sur sa tombe les regrets de la Société.

M. le Président fait connaître que M. le Préfet, président d'honneur de la Société, vient d'être nommé commandeur de l'ordre du Dragon de l'Annam; il se fait l'interprète de la Société pour l'en féliciter.

Elections.

MM. Léon Piot, Vilnet, Moreau, Delatour, Ferlet de Bourbonne, Vauthier et Vernier sont proclamés : M. Piot, membre associé, et les autres, membres correspondants.

Ouvrages offerts.

Par M. Charles Baltet : *Compte-rendu du Congrès des fruits à cidre, tenu à Nantes en 1897.*

Par M. Louis Morin : *La pépinière royale de Troyes (1724-1793)*, tirage à part d'une étude publiée dans les *Annales* de la Société horticole.

Par M. Jules Baudot : *L'Étymologie de Bar-le-Duc.* Ce travail intéresse notre région, car il traite par extension de l'étymologie des noms de Bar-sur-Aube et de Bar-sur-Seine.

Travaux des Sociétés correspondantes.

Compte-rendu de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres: M. de Barthélemy, membre correspondant, offre le Catalogue des *Monnaies gauloises* du Musée de Troyes, dressé par M. Le Clert, et en fait le plus grand éloge.

Bulletin de la Société d'Horticulture de Seine-et-Oise: Compte-rendu du Congrès promologique de France, tenu à Rennes en 1897. Il a classé et adopté la poire *Directeur Hardy*, obtenue par M. Charles Baltet.

Bulletin de la Société historique et archéologique de l'Orléanais : Compte-rendu d'un ouvrage de M. Léon Dorez, membre associé, sur le sac de Rome en 1527, d'après la relation d'un orléanais, nommé Jean Cave, qui avait à cette époque une charge à la Chancellerie pontificale. Jean Cave raconte les faits qui se sont

Digitized by Google

passés à Rome, et dont il a souffert, avec une sincérité qu'on ne rencontre pas chez les autres écrivains contemporains.

Société d'Emulation et des Beaux-Arts du Bourbonnais : Note de M. Pérot sur l'ornementation du foyer. Il y est dit que les contre-cœurs en fonte, appelés « taques », se fabriquaient presque tous en Champagne, et qu'un maître de forges champenois, nommé Suzennon, en a livré, au XVIIe siècle, 220 pour orner le château de Versailles.

Journal des Savants : M. Berthelot rend compte de l'ouverture des cercueils de Voltaire et de Rousseau, à laquelle il a assisté. Il rappelle, d'après Grosley, l'inhumation de Voltaire à Sellières et le procès-verbal de la municipalité de Romilly, reproduit par M. Babeau, constatant la première exhumation. Les détails fournis alors sont conformes à l'état dans lequel a été retrouvé le corps. M. Det a déjà traité cette question à propos du talon de Voltaire.

Présentation.

M. Georges Chanoine, directeur de la succursale de la Banque de France, à Vesoul, est présenté comme membre correspondant.

M. le Président, avec l'assentiment de la Société, lève la séance, en signe de deuil, à cause de la mort de M Dufour-Bouquot.

* * *

Société historique et archéologique de Chateau-Thierry. — *Séance du 1er février 1898.*

M. Barrière-Flovy, de la Société archéologique du Midi de la France, afin de compléter son « important travail d'ensemble sur l'industrie des peuples barbares du Ve siècle », demande des renseignements précis sur les objets de l'époque dite mérovingienne, objets conservés au Musée de la Société ou dans les collections particulières. La réponse était facile : le secrétaire a indiqué à l'honorable correspondant « le Catalogue des objets d'antiquité de la collection Caranda », catalogue édité en 1895 par M. Fr. Moreau.

Dans le *Bulletin de la Société du Midi,* M. Barrière-Flovy, d'après les notes de M. Lelaurain, un fouilleur heureux de notre département, décrit le mobilier funéraire trouvé dans des tombes récemment découvertes à Courbes (canton de la Fère) et à Aulnois-sur-Laon.

M. le baron J. de Baye, durant sa dernière mission dans la Russie orientale, a été autorisé à faire des fouilles dans des sépultures à Ananino ; il a trouvé des bijoux, des fibules, des boucles ayant la plus grande analogie avec les bijoux funéraires exhumés de nos nécropoles champenoises.

La notice biographique de M. Vérette par M. Moulin, et celle de M. l'abbé Poquet par son ami M. le chanoine Palant, sont ren-

Digitized by Google

voyées à la Commission des *Annales*. Personne n'était plus autorisé que M. l'abbé Palant pour parler, comme il convenait, du caractère sacerdotal et de l'œuvre scientifique de M. Poquet. Justice a été rendue, depuis longtemps déjà, à ce pionnier de notre histoire locale.

Deux membres de la Société viennent d'être enlevés presque subitement par une pneumonie infectieuse, à deux jours de distance: MM. Vielle et le docteur Joussaume-Latour. M. Vielle, juge de paix de Château-Thierry, était un vaillant adepte de l'archéologie préhistorique, et laisse une collection des plus intéressantes. Il a découvert, aux environs de Fère-en-Tardenois, outre un tumulus, un certain nombre d'ateliers préhistoriques. Depuis quinze ans surtout, il avait recueilli des spécimens nombreux d'un type de flèches en silex, d'une forme particulière (Voir *Annales*, 1890, page 173). Sa collection, moins importante qu'elle ne l'est devenue en ces derniers temps, avait été exposée à l'Exposition universelle de 1889 et lui avait valu, de la part du Ministère de l'Instruction publique, un diplôme et une médaille. En 1895, lors de l'Exposition rétrospective de Reims, M. Vielle avait exposé quelques-unes de ses flèches barbelées et à pédoncule. L'aménité de son caractère, sa grande bienveillance, lui avaient concilié l'estime et la sympathie de nos compatriotes. Né à Gournay en 1837, M. Vielle est décédé le 11 janvier, après quelques jours de maladie ; il appartenait à la Société depuis près de dix ans.

S'il était un homme universellement aimé et estimé, c'était bien le Dr Joussaume-Latour, né à Château-Thierry en 1832 et décédé le 13 janvier. Depuis plus de cent ans, la famille Joussaume exerce la médecine dans la contrée, à Montreuil-aux-Bois et Château-Thierry. Le regretté docteur laisse la réputation, non seulement d'un savant et prudent praticien, mais aussi d'un homme essentiellement bon, charitable, modeste, faisant le bien sans réclame, sans ostentation ; il était la providence des pauvres. Il est mort victime de son devoir, et n'a été alité qu'une seule journée. Ses occupations ne lui permettaient guère d'assister aux réunions de la Société dont il faisait partie depuis 1868, mais il aimait sa ville natale et s'intéressait à tout ce qui pouvait lui donner du relief.

M. Dupont, secrétaire de la Société de l'Arquebuse, fait, au nom du Bureau de cette Société, remise des documents qui la concernent. Un état des pièces constituant ce dépôt sera dressé en double ; un exemplaire restera dans les archives, annexé à la liasse de ces papiers.

M. Dupont doit, à la prochaine réunion, retracer l'historique de la fondation, ainsi que les principaux événements auxquels a été mêlée cette institution qui s'éteint faute d'arquebusiers. Cet historique viendra compléter les notes que M. Rollet a présentées sur l'Arquebuse (Voir *Annales*, 1881, page 59).

Digitized by Google

Séance du 1er mars 1898. — M. le Dr Marcel Vérette, récemment admis dans la Société, et en souvenir de son regretté père, fait don, pour la bibliothèque, du plus ancien classique de la collection de l'ancien et vénérable président. Ce sont deux volumes in-folio de 1562 imprimés à Lyon par Claude Senneton à la Salamendre *(sic)* avec un ex-libris macabre portant ces mots en exergue : « durer, mourir et non périr. » Ils ont pour titre : « *L'Histoire du Monde de C. Pline second, collationnée, corrigée sur plusieurs vieux exemplaires...* » Le libellé fort long du titre se termine par ces mots : « *Le tout fait et mis en français par Antoine du Pinet, seigneur de Noroy.* » Puis une longue épître dédicatoire au roy très chrestien (Charles IX); un avertissement non moins étendu « au lecteur débonnaire », enfin, une ode de quatre-vingt-huit vers, à la louange de Du Pinet, par un ami qui déguise sa personnalité sous les initiales N. R. T. Les dessins qui forment les en-têtes des chapitres semblent provenir de l'illustration d'une Bible éditée sans doute par Cl. Senneton. L'excellent commentaire de Littré sur Pline le naturaliste ne dit absolument rien de Du Pinet. Nous savons seulement qu'il embrassa la Réforme, devint un des plus ardents prosélytes du protestantisme et publia, entre autres nombreux ouvrages : *Taxe de la pénitencerie et chancellerie romaine* » qui devint plus tard : « *Taxe des parties casuelles de la boutique du pape.* » Du Pinet était né à Besançon ou à Baume-les-Dames vers 1515 et mourut à Paris en 1584.

La plus grande partie des communes de l'arrondissement de Château-Thierry et le chef-lieu lui-même ont leur compagnie d'archers dont l'origine remonte au XIIIe siècle. Ces corporations fêtent le triomphe du bouquet chaque année et paraissent pleines de vitalité et d'entrain. Il n'en est plus de même de la Société de l'*Arquebuse* fondée avant le XVe siècle et réglementée par des lettres-patentes de François Ier, de Henri II, de Henri IV, de Louis XIII (alors à Château-Thierry) et de Louis XV. Les nouvelles Sociétés de tir, dont l'utilité justifie le succès, ont remplacé les confréries des arquebusiers. Ces corporations ont eu, néanmoins, une histoire qu'il était bon de rappeler, des privilèges, souvent excessifs, qui amenaient de violentes contestations. Les archers ont toujours eu un rôle modeste ; les arquebusiers, qui se recrutaient parmi les notables, étaient fiers de leurs droits, de leurs attributs.

Les derniers beaux jours de la Compagnie, comme de toutes celles qui existaient dans la province, ont été rappelés par M. Rollet dans son étude sur *La fête des arquebusiers à Châlons en 1754.* La notice que M. Dupont a consacrée à l'*Arquebuse* de Château-Thierry est une page fort intéressante et très bien traitée de notre histoire locale. Une plaquette, publiée par M. Delbarre en 1853 et « dédiée aux confrères de l'*Arquebuse* », permettra à M. Dupont de compléter les renseignements qu'il a recueillis.

Digitized by Google

M. le docteur Vilcoq, de Château-Thierry, gendre du regretté M. Delorme, est élu membre titulaire.

***

Société littéraire et historique de la Brie. — *Séance du jeudi 10 février 1898.* — Présidence de M. Müller, vice-président.

M. Müller procède au dépouillement de la correspondance ; il donne connaissance aux membres présents d'une lettre de M. Paul Ravaisse, professeur à l'école des langues orientales, à M. Andrieux, lui envoyant une note sur un point de son premier chapitre qu'il lui a semblé intéressant de développer, ayant pour titre : l'*Art musical chez les Arabes.*

M. le président dépose sur le bureau, comme dons faits à la Société :

1° Par M. Lemarié, la *Petite Gazette de Dammartin ;*

2° Par M. Barigny, une pièce de monnaie ancienne en argent.

D'après différents historiens, le cardinal Guillaume Briçonnet, évêque de Saint-Malo, puis de Nîmes, et ministre de Charles VIII, aurait été également évêque de Meaux ; ce point est à éclaircir, à moins toutefois que le cardinal et son fils n'aient été tous les deux évêques de Meaux.

M. le président donne ensuite lecture d'un manuscrit envoyé par M. Paul Ravaisse, ayant pour titre : *l'Art musical chez les Arabes*, et faisant suite à l'article intéressant lu dans la précédente séance.

M. Gassies communique un certain nombre de documents manuscrits, provenant de la bibliothèque de M. le baron Feuillet de Conches (vers sur la confédération de MM. de l'Académie française avec les comédiens français (1732) ; suppliques en vers, contes, horoscope. Texte original manuscrit d'une comédie de Boissy, intitulée : la *Ruse favorable.* Observations géologiques sur la Brie et la Champagne).

***

Liste des dons faits au Musée de Troyes pendant le quatrième trimestre de l'année 1897 *(suite)* :

M. Forgeot-Guerrapain, à Montier-la-Celle (Saint-André : — La pierre tombale en marbre noir, malheureusement mutilée, d'Antoine Girard, dernier abbé élu de Montier-la-Celle (1517-1534). On voit sur cette dalle les armoiries de l'abbé Girard : un chevron accompagné de trois truffes d'eau (*tribulus aquaticus*, macle, cornuelle ou châtaigne d'eau).

M. Adolphe Parigot, président du Tribunal civil de Troyes, membre correspondant : — Sept carreaux en terre cuite, incrustés et vernissés, trouvés à Provins ; l'un d'eux provient du couvent des

Digitized by Google

Bénédictins. Ils sont décorés de fleurons et de rosaces, sauf un, qui présente des reliefs destinés à être recouverts d'émail et composés d'un écu en pointe, surmonté d'un fleuron et flanqué, à droite, d'une inscription qu'on peut lire : IHS-EICH, et à gauche, d'une croix pattée, XIVe siècle ; — Un carreau faïencé, avec décor en couleur, portant au revers la marque VRON.

M. Désiré Thiébault, propriétaire à Molins : — Deux clés anciennes en fer et une sorte de petit couteau dont la soie, repliée sur elle-même, forme le manche.

Mme Allanic de Bellecherre, à Paris : La décoration portée par l'officier prussien qui, en 1815, tua traîtreusement le commandant Constant Rambourgt. Fait prisonnier, il brûla la cervelle de son vainqueur au moment même où il venait d'obtenir de ce dernier l'autorisation de conserver ses armes.

M. Herluison, membre correspondant à Orléans : — Un moule en bronze ayant servi à l'estampage de couvercles de tabatière en cuir bouilli. Sujet : Héloïse, personnage à mi-corps. Commencement du XIXe siècle.

M. Grosdemenge, à Troyes : — Une tabatière en forme circulaire, en bois de bouleau, portant sur ses deux faces et en côté des motifs décoratifs (attributs guerriers et agricoles) imprimés au fer sur la seconde écorce du bouleau. Fabrication polonaise, XVIIIe siècle.

***

Expositions artistiques. — Au Cercle artistique et littéraire de la rue Volney s'est tenue, du 20 janvier au 18 février, l'exposition annuelle de peinture et de sculpture ; et, du 28 février au 15 mars, celle d'aquarelles, dessins, eaux-fortes, etc.

Nous avons remarqué, dans cette dernière, les envois de notre compatriote, M. Charles Monginot, de Brienne (Aube), dont la verve spirituelle ne se dément pas un seul instant ; ses natures mortes, *Pipe*, *Cigarettes*, son *Braconnier* emportant à travers le bois le faisan qu'il vient d'abattre, son *Coup de rabot*, amusants ébats d'un singe dans un atelier de statuaire, sont de savoureux pastels où nous retrouvons avec plaisir l'habileté coutumière du maître.

Deux intéressants dessins à l'encre de Chine, pris l'un de face, l'autre de profil, par M. Paul Grolleron, nous offrent les traits vénérables de M. Louis-Victor Baillot, le dernier survivant de Waterloo, né le 9 avril 1793, décédé à Carisey (Yonne), le 3 février 1898, à l'âge de cent quatre ans.

Au Cercle de l'Union artistique, rue Boissy-d'Anglas, l'exposition annuelle de peinture et de sculpture a eu lieu également du 7 février au 10 mars. Nous citerons, parmi beaucoup d'œuvres très remarquables, deux beaux portraits de femmes dûs au pinceau de M. Jules Aviat, de Brienne (Aube) ; le portrait de Mgr Langénieux,

Digitized by Google

cardinal-archevêque de Reims, par Fernand Cormon, et celui de M. Gabriel Hanotaux, le nouvel académicien, ministre des affaires étrangères, par Benjamin-Constant.

Sur un fond sévère, aux teintes brunâtres relevées par un coin de draperie écarlate brodée d'or, se détache très nettement l'image du jeune homme d'État, dans une attitude familière et très vivante, debout, les mains appuyées nerveusement au dos d'un fauteuil, et comme prêt à prendre la parole pour une discussion politique ou littéraire. L'expression des traits, maigres et volontaires, est frappante et des mieux réussies.

***

Travaux exécutés dans la chapelle de Saint-Joseph, a la Cathédrale de Reims. — Les travaux d'embellissement de la chapelle de Saint-Joseph, dans la cathédrale de Reims, sont enfin terminés : *peintures* murales, confiées à M. Lameire ; *vitrail* offert par M. le comte Werlé, exécuté par M. Vermonet ; *autel* en pierre, dû à l'entrepreneur des travaux de l'édifice et dont les bas-reliefs, la Fuite en Egypte, l'Atelier de Nazareth, la Mort de saint Joseph, ont été sculptés par MM. Wendling et Corbel ; *garnitures* en bronze doré, de la maison Chertier, de Paris ; statue de saint Joseph offerte par le généreux cardinal Gousset et remise en honneur... Restait à faire le pavage ; il vient d'être posé par M. Auguste Coutin, avantageusement connu par de nombreux travaux artistiques.

C'est lui qui a exécuté les chapiteaux de la nouvelle église de Witry-les-Reims ainsi que le maître-autel, d'après ses dessins approuvés par M. Thiérot, architecte et inspecteur diocésain. Par son intelligence et ses travaux finement soignés, M. Coutin avait attiré l'attention du curé, M. l'abbé Bonnaire, qui lui confia un projet de dallage pour le sanctuaire de sa nouvelle église. Ce dallage devait être une imitation du célèbre pavage de l'église de Saint-Nicaise, dont on peut admirer une partie heureusement conservée et placée dans une des chapelles de Saint-Remi. L'ornementation est en plomb remplissant les traits gravés dans la dure pierre de liais.

Ce que l'artiste n'avait pas pu exécuter pour l'église de Witry, il l'a réalisé dans la cathédrale de Reims ; il a tenu à reproduire le pavage de Saint-Nicaise, il a produit une œuvre qui fera époque dans sa vie. Seulement, seul, il sait ce qu'il a rencontré de difficultés pour graver une pierre que l'on ne peut attaquer qu'avec la mèche fortement trempée : seul, il sait ce que vaut ce dallage, qui a demandé deux années de travail continu à plusieurs ouvriers de talent. Donnons, pour les amateurs, une idée du travail, et pour les visiteurs, la nomenclature des scènes bibliques consacrées à la *Vie de saint Joseph*, telles que la Fabrique les avait désignées.

Digitized by Google

Le dallage est en pierre de liais de Grimault (Yonne). Les dessins ont été reportés sur les pierres polies au moyen d'outils spéciaux. A raison de la dureté de la matière, il a fallu percer des trous de 1 à 2 millimètres de largeur, suivant le trait à graver, à une profondeur de 8 à 10 millimètres et espacés d'un 1/2 millimètre et suivant toutes les courbures du dessin. Ces trous achevés, les petites cloisons de pierre furent brisées, et l'on coupa la pierre avec un soin extrême pour éviter les cassures. Cette gravure, à angle droit, d'un 1/2 centimètre de profondeur, est garnie, dans le fond, de trous qui permettent d'accrocher la matière en remplissage, le plomb maté à l'aide de forts marteaux.

Par économie, M. Coutin, tout en conservant les contours et les dessins de ce pavage, presque unique en son genre, a remplacé le plomb par un ciment très dur.

L'Académie de Reims, le 19 juillet 1894, en séance solennelle, a décerné une médaille d'argent à M. Coutin pour ce pavage, dont le dessin des personnages et les divers ornements, de style XIIIe siècle, lui parurent remarquables.

Le sol de la chapelle est entièrement couvert par le dallage, formé d'un tapis conduisant à l'autel, de dix sujets à gauche et de dix à droite, encadrés d'ornements entrelacés, présentés en diagonale, et figurant l'*Histoire de Joseph*. L'ensemble est serti de bordures ornées, d'un bel effet.

Les vingt sujets sont dessinés avec une telle finesse, que, photographiés, ils représentent de véritables miniatures. La composition de chaque scène est la reproduction scrupuleuse du texte sacré que nous aimerions à signaler si nous ne craignions pas de fatiguer le lecteur.

En commençant à gauche, en bas du pavage, nous trouvons en remontant les sujets suivants :

1° *Naissance de Joseph.* La mère de l'enfant était belle, dit le texte sacré ; l'artiste lui a donné un air de grandeur.

2° *Premier songe de Joseph.* Il raconte à ses frères « que sa « gerbe se leva, se tint debout, et que les leurs se prosternèrent « devant elle ».

3° *Deuxième songe.* Joseph est couché dans un lit : « Il voit le « soleil, la lune et onze étoiles qui se prosternent devant lui », figures de son père, de sa mère et de ses frères.

4° *Joseph, dépouillé, est descendu dans une citerne.* Il prie ; plusieurs de ses frères examinent sa robe aux diverses couleurs ; d'autres, assis, mangent, pendant que le reste regarde la caravane des marchands qui doit enlever l'enfant.

5° *Joseph, vendu, pleure.* Ses frères se partagent le prix de la vente.

6° *Joseph chez Putiphar.* Assis, richement vêtu, il administre la maison.

Digitized by Google

7° *La femme de Putiphar.* Elle le tente ; Joseph fuit en laissant son manteau.

8° *Joseph, en prison,* explique le songe du grand panetier et de l'échanson qui tient une coupe ; ces derniers sont enchaînés.

9° *Joseph explique à Pharaon le songe des vaches grasses et maigres.*

10° *Joseph,* portant au cou le collier du commandement, *fait remiser les blés dans les greniers du roi,* contre lesquels sont adossées des échelles.

11° *Joseph reconnaît ses frères,* les fait jeter en prison.

12° *Jacob laisse partir Benjamin en larmes.*

13° *Festin offert par Joseph à ses frères ;* comme le dit le texte sacré, il mange à une table séparée.

14° *Les frères de Joseph sont arrêtés ;* la coupe de Joseph est trouvée dans le sac de Benjamin.

15° *Joseph se fait reconnaître* et se jette au cou de Benjamin.

16° *Un grand chariot amène en Égypte Jacob et sa famille.*

17° *Jacob est présenté au roi Pharaon :* le vieillard porte un vase de parfums, selon le texte sacré.

18° *Mort de Jacob,* qui bénit Manassé et Ephraïm, les fils de Joseph. Le vieillard met la main droite sur le plus jeune ; Joseph veut la retirer, mais en vain.

19° *Le corps de Jacob,* entouré de bandelettes, *est déposé dans le tombeau de ses pères.*

20° *Mort de Joseph* également enseveli dans le tombeau de ses pères.

Sur la gauche du pavage on lit :

PAVIMENTUM HOC
SUMPTIBUS
FABRICÆ ECCLES. METROP.
DELINIVIT FECITQUE AUG. COUTIN
DIRIGENTE D. DARCY ARCHITECTONE
ANNO DNI 1898.

C'était justice de placer ici le nom de M. Darcy, l'architecte du gouvernement qui a donné des plans ou approuvé ceux qu'on lui a présentés pour l'embellissement de la chapelle.

Ch. CERF.

* * *

LE COMTE ARMAND ET L'ORPHELINAT AGRICOLE DE MONTARDOISE. — Le comte Armand, l'éminent conseiller général d'Arcis-sur-Aube, convaincu des services que rendrait à cette région, trop dépeuplée, une œuvre hospitalière rurale, vient de s'entendre, pour relever l'orphelinat agricole de Montardoise, commune de Montsuzain (Aube), avec la Société centrale de patronage fondée à Paris par M. le marquis de Gouvello.

Digitized by Google

Cette Société, si connue par le nombre d'asiles qu'elle a fondés et par les milliers d'enfants qu'elle a sauvés, est représentée par un Conseil dont l'archevêque de Paris est le président d'honneur, et la duchesse de Vendôme la présidente du Comité des Dames patronnesses.

Parmi les membres du Conseil, nous sommes heureux de remarquer le vicomte de Champreux-Verneuil et le comte Jean-Remy Chandon de Briailles, qui ont de grands intérêts en Champagne.

Au nombre des bienfaiteurs de la Société, nous comptons aussi plusieurs champenois, en particulier M. Julien de Felcourt et le comte Werlé.

Par l'apport du domaine de Montardoise, va aujourd'hui figurer au premier rang, dans le livre d'or de l'Œuvre, notre compatriote le comte Armand.

Grâce à lui, une centaine de pauvres créatures abandonnées pourront bientôt être recueillies, placées à l'abri de la faim et du froid !

Grâce à lui, ces petits garçons, qui connaîtront les caresses de la mère dans la sœur de charité, et seraient devenus des vagabonds perdus dans la grande ville, vont être exercés de bonne heure au métier de l'agriculture. Ils pourront plus tard s'employer utilement dans les travaux des champs.

Le magnifique châlet, les bâtiments de la ferme, le logement de l'aumônier, la chapelle, les classes, de nombreuses dépendances, tout a été mis par le comte Armand à la disposition de la Société des Orphelinats agricoles de France.

Autour de cet ensemble de constructions, 400 hectares de terre et bois de sapins s'étendent à perte de vue.

On dira sans doute que ces 800 arpents au sous-sol crayeux ne valent pas les bonnes terres de Normandie.

Erreur profonde. Des terrains comme ceux de Montardoise produisent d'excellentes récoltes, si on ne leur refuse pas les soins et les engrais nécessaires; d'eux surtout l'on peut dire :

> Travaillez, prenez de la peine ;
> C'est le fonds qui manque le moins.

Et, mon Dieu, quelle peine faut-il prendre ? Les fonds gras et argileux se remuent par la charrue à bœufs. Ici, dans nos pays, un cheval suffit, conduit par un jeune homme de seize ans, pour préparer le sol aux productions rémunératrices.

Les statistiques font foi que nos régions étaient beaucoup plus peuplées avant la grande Révolution que de nos jours. Combien de villages disparus ou diminués depuis cent ans ? Non, ce n'est pas la terre qui, chez nous, manque à l'homme ; mais c'est plutôt l'homme, les bras de l'homme, qui manquent à la terre.

Aussi bien, le défrichement s'impose à Montardoise. Avant

Digitized by Google

longtemps, les sapins rabougris céderont la place aux moissons de seigles, d'avoines et de blés noirs. Les prairies artificielles et toutes sortes de racines y viendront bien.

Une vaste bergerie attend aussi, là-bas, son troupeau de moutons qui contribuera au bien-être des orphelins et à la fécondité du sol.

La Société des Orphelinats agricoles fait les choses bien et vite.

Le mardi 4 janvier sont arrivés les Sœurs et vingt pupilles, accompagnés par M. l'abbé Santol, inspecteur général des Orphelinats agricoles. Ce digne prêtre, qui vient de donner aux Frères de Saint-Jean de Dieu ses établissements de Cerbères (Pyrénées-Orientales), où un sanatorium maritime est actuellement fondé, est chargé par la Société de l'installation première de ses œuvres.

Il s'est déjà acquitté de plusieurs missions ; particulièrement, il a mis sur pied Minière, les Troques-Maries (Eure-et-Loir), Notre-Dame Auxiliatrice du Fleix (Dordogne), Sainte-Marie, Muret (Haute-Garonne), Gévigney (Haute-Saône).

Les religieuses arrivées à Montardoise appartiennent à la vaillante congrégation de Saint-Jacut (Morbihan).

C'est à la recommandation du distingué président, M. le marquis de Gouvello, que l'on doit d'avoir obtenu cette communauté de Sœurs bretonnes, si parfaites pour l'éducation des pauvres orphelins.

L'orphelinat de Montardoise est placé sous le vocable de sainte Marguerite, en souvenir d'une pieuse intention du généreux fondateur.

L'influence de cette œuvre humanitaire et chrétienne est appelée à rayonner sur cette portion rurale de notre vieille Champagne.

C'est là que les jeunes déshérités des joies de la famille trouveront le pain, le gîte et aussi l'affection.

C'est là, aussi, que viendront plus tard s'instruire les amis de l'agriculture et du sol natal, lorsque les orphelins devenus grands, ayant employé leurs robustes bras au défrichement des sapinières, produiront les céréales, qui donnent du pain et du bétail là où le *Pinus Sylvestris* mettait des années à s'élever de terre.

Car les productions agricoles sont et seront, malgré tout, la principale ressource d'un pays.

La pensée du poète latin sera toujours vraie :

O rus, quando te aspiciam ?

Et celle de notre Gresset est plus belle encore, car elle est plus chrétienne :

Quand on vit près de la Nature,
On est plus près de la Vertu.

Un Rural.

Digitized by Google

***

Conférences du baron de Baye sur sa dernière mission en Géorgie et en Sibérie. — Notre distingué collaborateur, le baron de Baye, a fait, le 15 février 1898, à la Société de Géographie commerciale, dans la grande salle de la Société de Géographie, obligeamment prêtée à cette occasion, une intéressante conférence, accompagnée de projections à l'aide des nombreux clichés photographiques pris par l'auteur, sur sa récente mission en Géorgie.

Le 18 mars 1898, le baron de Baye a exposé dans le même local, devant la Société de Géographie, les résultats d'une troisième mission en Sibérie qu'il a accomplie en 1897 sous les auspices du Ministère de l'Instruction publique.

Après avoir décrit les mœurs des Mordvines, peuplade finno-ougrienne, qui se rencontre dans le gouvernement de Penza, le conférencier, en suivant l'itinéraire du transsibérien, donne de curieux détails sur les colons et sur les agglomérations d'habitations qui se sont formées dans ces contrées avec une rapidité surprenante.

Il termine en conduisant ses auditeurs sur l'Iénisséi jusqu'à Minoussink et en peignant les mœurs des tribus tartares encore chamanistes qui habitent dans ce district.

***

Conférence de M. Gabriel Bonvalot, à Reims. — M. Gabriel Bonvalot, l'explorateur bien connu, a donné une conférence le mercredi 30 mars 1898, à Reims, dans la salle du Cirque, sous les auspices du Comité de l'Alliance française.

Gabriel Bonvalot, hâtons-nous de le dire, est champenois. Il est né en 1853 à Epagne (Aube), a fait ses études au lycée de Troyes et les a poursuivies en Allemagne et en Angleterre.

Il fut, en 1880, chargé, avec M. Guillaume Capus, professeur d'histoire naturelle au *Muséum*, d'une première mission scientifique en Asie centrale. En 1886, ils repartirent tous deux pour une nouvelle mission dans laquelle ils devaient compléter les études commencées dans la précédente, et cette fois accompagnés de M. Pépin, artiste peintre, autre enfant du département de l'Aube.

Il s'agissait de parcourir la Bactriane et de trouver un passage du Turkestan dans l'Inde, par le Kafiristan ou le Pamir.

Les voyageurs s'embarquèrent à Marseille le 22 février 1886, et par Constantinople, le Caucase et la mer Caspienne, arrivèrent à Téhéran. Ils traversèrent tout le Nord de la Perse, Merv, le désert de Kara-Koum et Bokhara, atteignirent l'Oxus par les montagnes du Hissar et la vallée du Kafirnahan et franchirent le Pamir d'Och à Gakhkoutch.

Digitized by Google

Ce fut un audacieux voyage que les trois Français surent mener à bien. Ils l'accomplirent avec un courage indomptable, une inébranlable volonté, triomphant du froid, de la neige, où leurs chevaux enfonçaient jusqu'au poitrail et disparaissaient dans des trous, en sorte qu'une heure entière ne suffisait pas à parcourir un kilomètre, et venant aussi à bout de la défiance jalouse et barbare avec laquelle les habitants de ces régions inexplorées interdisaient l'accès de leur pays.

Le 6 juillet 1889, M. Bonvalot commençait une nouvelle expédition. C'est celle dont on a le plus parlé, non sans raison, et qu'il fit avec le prince Henri d'Orléans et l'abbé Dedeken, missionnaire belge. Elle ouvre une porte de la Russie sur le Thibet et du Thibet sur l'Indo-Chine française. Le chemin qu'ont tracé les hardis voyageurs n'est encore parcouru par aucune ligne de fer ; rien ne nous dit qu'elle ne le sera pas un jour, car on ne saurait prévoir les besoins économiques des peuples. On se souviendra alors que les premiers jalons de cette route ont été posés par nos compatriotes.

Il faut lire, dans le livre où M. Bonvalot a fait le récit simple et vivant de ce voyage, les souffrances physiques et morales endurées par lui et ses compagnons, l'énergie qu'ils déployèrent, le chef de l'expédition principalement, lorsque, arrivé au point extrême des explorations précédentes, aux passes des monts Altyne-Tag et Colomba, quittant la direction de l'Est suivie par ses prédécesseurs Prjevalski et Carey, pour prendre celle du Sud, et abordant de front le massif colossal qui s'appelle le toit de l'ancien monde, il s'écrie : « De l'audace, en avant et à la grâce de Dieu ! »

La caravane, réduite à quatorze hommes, n'a d'autre guide que les anciennes traces de chameaux mongols ; encore même tout à coup ces traces disparaissent : on marche à l'aventure entre 25° et 40° de froid, à une altitude de 5,000 mètres ; l'eau bout à 72°, on ne peut ni faire cuire la viande, ni faire infuser le thé. On vit de farine délayée dans de la graisse, et de pain cassé au marteau. On souffre, mais on ne s'ennuie jamais, raconte le chef.

Le 31 janvier 1890, après deux mois passés sans avoir vu un être humain, on rencontre les premiers bergers thibétains ; le 15 février, on sort de l'inconnu, la caravane avait perdu deux hommes, tous ses chevaux et vingt-cinq chameaux sur quarante. Elle marche maintenant sur Batang, cette fois en pays habité, et de Batang arrive le 28 septembre à Hanoï, la capitale du Tonkin. Les explorateurs avaient, en huit mois, fait 2,500 kilomètres de route nouvelle et étaient restés 390 jours à cheval.

M. Bonvalot, dans un récit semblable à celui de son voyage avec le prince d'Orléans, expose les péripéties, différentes, mais non moins curieuses assurément, de son expédition récente en Abyssinie.

Digitized by Google

***

La « Jeanne d'Arc » de Paul Dubois, a Paris. — Craignant d'être pris au dépourvu si la fête de Jeanne d'Arc était votée et célébrée en mai prochain, le Conseil des bâtiments civils s'est enfin décidé à s'occuper de l'emplacement de la *Jeanne d'Arc* de Paul Dubois.

Il vient d'adresser à la Ville de Paris une demande tendant à obtenir la place Saint-Augustin pour y élever cette statue ; mais il paraît que certains conseillers se montrent peu disposés à accepter ce nouveau monument, sous prétexte que deux existent déjà : celui de Frémiet et celui de Chatrousse sur le boulevard Saint-Marcel.

Ces conseillers oublient sans doute que Voltaire a trois statues à Paris : l'une au square Monge, l'autre à la mairie de la rue Drouot et la troisième sur le quai Malaquais. Si l'hommage n'est pas excessif pour l'auteur de la *Pucelle*, comment le serait-il pour la grande libératrice de la patrie ?

Au fond, la place commence à manquer à Paris pour les monuments, et on veut sans doute se réserver le peu qui reste pour les gloires contemporaines.

***

Réception du prince Nicolas Scherbatoff par l'Académie de Reims. — Le samedi 12 février 1898, l'Académie de Reims avait l'honneur de recevoir l'un de ses membres correspondants nouvellement élus en Russie, Son Excellence le prince Nicolas Scherbatoff, administrateur du Musée impérial historique de Moscou, officier de la Légion d'honneur, qui était venu passer l'hiver avec sa famille tant à Biarritz qu'à Paris. Avec lui se trouvaient le baron de Baye et M. Robert-E. Böker, architecte à Saint-Pétersbourg.

Le prince Scherbatoff visita successivement l'Arc de Triomphe, les Musées et la Bibliothèque de la ville, la collection Léon Morel, la cathédrale, l'église Saint-Remi, et enfin le Musée lapidaire de l'Hôtel-Dieu. Il se rendit aussi au Palais de l'Archevêché, où il rendit visite à Son Eminence le cardinal Langénieux, archevêque de Reims.

Un déjeuner intime réunit, à midi, le prince et le bureau de l'Académie à la table hospitalière de M. le comte Werlé, consul de Russie à Reims et membre titulaire de l'Académie.

Le soir, un banquet, à l'hôtel du Lion-d'Or, groupa autour du prince plusieurs notabilités rémoises : M. le sénateur Diancourt, M. H. Paris et M. le Dr H. Henrot, anciens maires de Reims, M. V. Duchâtaux, etc. Mgr Cauly, président de l'Académie, porta la santé de l'hôte si distingué qui avait reçu à Moscou les représentants de la science française au Congrès Médical tenu l'an dernier. La plus franche cordialité anima cette réunion.

Digitized by Google

Pour terminer la fête, le baron de Baye, membre honoraire de l'Académie de Reims, raconta son récent voyage en Géorgie dans une conférence très applaudie et accompagnée de projections fort bien réussies.

* * *

Vente de la Bibliothèque Deullin, a Épernay. — La vente de la bibliothèque de M. Eugène Deullin a eu lieu à Epernay le lundi 31 janvier et jours suivants. Me Chevret, commissaire-priseur, était assisté de M. Claudin, libraire à Paris, qui a dirigé la vente devant un public de choix. L'assistance n'était pas très nombreuse. Quelques libraires connus étaient présents, entre autres M. Michaud, de Reims.

Le catalogue, qui ne comptait pas moins de 1,919 numéros, renfermait un grand nombre de livres et quelques manuscrits intéressants pour l'histoire de la Champagne, la littérature, les beaux-arts, la bibliographie et les biographies provinciales.

Le prix le plus élevé — 81 francs — a été atteint par l'*Histoire de Châlons-sur-Marne et de ses institutions*, par Barbat (n° 73). L'ouvrage de l'historien châlonnais est toujours très recherché à cause de ses lithographies, représentant les anciens aspects de la ville qui s'est transformée depuis 1855, date de ces publications.

Un manuscrit du XVIIIe siècle, les *Antiquités de la ville de Joinville* (n° 35), a été adjugé à M. Claudin.

Il contient une généalogie des seigneurs de Joinville.

Un manuscrit latin, *Antiquitatum Claravallensium appendix collectus anno 1680* (n° 36), a eu le même acquéreur.

La bibliothèque de la ville d'Epernay a fait l'acquisition de quelques volumes : les *Apophtegmes* de Perrot d'Ablancourt (n° 39), les *Commentaires de César*, traduits par le même ; le *Répertoire archéologique du département de l'Aube*, par d'Arbois de Jubainville (n° 49) ; l'*Histoire des Archers et des Arquebusiers de la ville de Reims*, par Edouard de Barthélemy (n° 85).

La curiosité de ceux qui suivaient la vente a été assez excitée à un moment par une publication curieuse, réimpression d'un placard illustré publié à Paris en 1749.

Cette réimpression avait été faite pour M. Deullin par l'éditeur Bonnedame, à Epernay, en 1872. Le placard porte ce titre : *Avis important au sujet qu'on mène des chiens dans les églises* (n° 58).

M. Deullin avait conservé de cette feuille 35 exemplaires que les amateurs se sont partagés à bon compte moyennant 1 à 2 fr.

* * *

Don au Musée de Chalons. — Le Musée de la ville vient de recevoir de l'Etat, en dépôt, deux peintures sur toile :

Digitized by Google

1° *Sacrifice au Dieu Pan*, par Philippe Lauri (XVIIe siècle, Ecole romaine).

2° *Place de la Claustre, à Périgueux*, par Griveau.

Ces deux tableaux sont exposés dans la salle de peinture du premier étage.

***

Le Bréviaire de Mgr Darboy. — Le cardinal Richard vient de déposer au trésor de Notre-Dame le bréviaire que Mgr Darboy avait emporté à la Roquette et qui fut remis après sa mort à l'abbé Gallet, alors vicaire de Saint-Augustin, par l'un des fédérés, gardien de la prison.

On sait que l'infortuné prélat était originaire de Fayl-Billot (Haute-Marne).

***

Mgr Latty a Rome. — Le jeudi 17 février, à midi, Léon XIII a reçu l'évêque de Châlons en audience privée. Le Souverain-Pontife a retenu pendant une heure Mgr Latty, qui s'est retiré profondément ému et flatté de l'accueil paternel de Léon XIII.

Sur le désir exprimé par Sa Sainteté, le prélat retournera au Vatican, pour prendre congé du Saint-Père, la veille de son départ de la Ville éternelle.

***

Trouvaille archéologique a Bassuet. — Une découverte archéologique importante a été faite récemment à Bassuet (Marne), par M. Villenet fils. Il a mis au jour plusieurs tombes gallo-romaines contenant des torques, bracelets, poignards ciselés, fibules, etc.

La Société des Sciences et Arts de Vitry se propose, d'accord avec les propriétaires voisins et sous la direction de M. Ruche, instituteur, de continuer les fouilles.

***

Découverte d'ossements fossiles a la Neuville-au-Pont. — M. Jacquier-Radière, de la Neuville-au-Pont (Marne), a trouvé dernièrement, dans une carrière de sable, à cinq mètres de profondeur, une superbe dent de mastodonte, mesurant douze centimètres de longueur et cinq de largeur, et pesant 850 grammes.

***

Destruction des ruines du chateau des comtes de Champagne, a Lachy. — Le vandalisme des acquéreurs des ruines du vieux château de Lachy a jeté bas les antiques murailles de la chapelle.

A ce sujet, le *Courrier de Sézanne* publie un historique que lui adresse un de ses correspondants :

Digitized by Google

« Je ne puis que pleurer sur ces vieux témoins des événements de notre histoire, depuis saint Louis jusqu'à nos jours.

Le château de la reine Blanche de Champagne et de Navarre fut démoli probablement au cours de la longue et cruelle guerre de Cent ans. Le vieux château de Lachy avait été témoin de la révolte de Jacques Bonhomme — la Jacquerie — contre son suzerain. Il vit passer plus tard, pendant les guerres religieuses, les Huguenots, qui incendièrent probablement le couvent du Val-Dieu, son voisin.

Arrive la Révolution ; on arrache les pierres aux tours du château, pour faire comme les Parisiens qui démolissaient la Bastille.

Ce qui restait, entouré de bois, servit encore deux fois de refuge. C'était l'invasion de 1814, les batailles de Champaubert, de Vauchamps, de Montmirail, de Sézanne, de Fère-Champenoise. Les Cosaques couvraient toutes les routes, tous les chemins. On se cacha dans les taillis du vieux château, et les Russes passèrent à côté, mais n'osèrent point pénétrer dans les fourrés de ronces et d'épines.

Enfin, en 1870, à la nouvelle que la France était encore envahie, on cacha le linge et ce qu'on avait de plus précieux dans les vieux souterrains de l'antique castel, cachette vite découverte, mais qu'on croyait sûre.

Quand le vieux château fut construit, c'était un signe de progrès, puisque c'était, en même temps qu'une forteresse, un lieu de refuge pour les serfs, nos ancêtres. Aujourd'hui, c'est encore un signe des temps. Ses pierres, vendues à l'encan, sont converties en pièces d'or.

Rien n'en restera que le souvenir de ce qui fut le berceau de nos arrière-grands-pères.

Ainsi passe la gloire du monde. »

***

Une œuvre du sculpteur Deloye. — Les amis de l'humoriste Pothey ont inauguré le 2 février dernier, au cimetière de Saint-Ouen, un modeste monument sur la tombe de l'auteur de la *Muette*.

Ce monument comporte un médaillon dû au ciseau du très distingué sculpteur sedanais, Gustave Deloye, qui fut l'ami très dévoué de Pothey.

***

Une centenaire. — Mme Julia Cousinat, veuve Chiquet, née à Aulnay-sur-Marne le 25 février 1797, a atteint, le vendredi 25 février 1898, sa cent-unième année. Mme veuve Chiquet a, paraît-il, conservé ses facultés et raconte volontiers ses souvenirs. A son âge, ce n'est pas ce qui manque le moins. Elle habite tantôt chez l'une de ses filles, à Athis (Marne), tantôt chez l'autre, à Tours-sur-

Digitized by Google

Marne, « ses deux gamines », dit-elle, qui sont toutes deux septuagénaires.

***

Nominations et Distinctions. — *Réception de M. le comte Albert de Mun à l'Académie française.* — Le 11 mars 1898 a eu lieu la réception, à l'Académie française, de M. le comte Albert de Mun, qui succédait à M. Jules Simon, décédé en 1896.

Dès dix heures du matin, bien que les portes ne dussent s'ouvrir qu'à une heure de l'après-midi, une foule considérable se pressait aux portes de l'Institut.

Une heure avant l'ouverture de la séance, la salle était comble et il ne restait disponibles que les places réservées aux membres de l'Institut, au corps diplomatique et à la famille du défunt membre de l'Académie, dont on prononce l'éloge.

Aux places réservées et au centre on remarque l'amiral Besnard, ministre de la marine ; M. Barthou, ministre de l'intérieur ; M. Hanotaux, ministre des affaires étrangères ; Mgr Clari, nonce du pape ; le prince Ouroussoff, ambassadeur de Russie ; le grand-duc Michel ; l'ambassadeur d'Autriche, etc.

Les membres de la famille de M. Jules Simon occupent une tribune qui leur est spécialement réservée.

A deux heures exactement, le bureau de l'Académie française, MM. le comte d'Haussonville, directeur ; Jules Lemaître, chancelier, et Gaston Boissier, secrétaire perpétuel, suivi du récipiendaire, M. le comte Albert de Mun, accompagné de ses parrains, MM. Mézières et le vicomte de Vogüé, fait son entrée dans la salle des séances solennelles au milieu d'une haie de soldats du 102e régiment d'infanterie qui présentent les armes.

C'est avec la plus grande attention que les assistants ont écouté le discours de M. le comte Albert de Mun, faisant l'éloge de M. Jules Simon, et la réponse de bienvenue qui lui est faite par le directeur de l'Académie, M. le comte d'Haussonville.

***

Réception de M. Gabriel Hanotaux à l'Académie française. — Le 25 mars 1898, M. Gabriel Hanotaux recueillait à son tour, sous la coupole de l'Institut, la succession de M. Challemel-Lacour.

Depuis longtemps, on n'avait vu une telle affluence de monde entre le pont des Arts et le palais Mazarin.

Pendant que les privilégiés pénètrent sous la coupole, les membres de l'Académie française arrivent et se rendent dans la grande salle de la Bibliothèque. Seuls, sont en habit à palmes vertes : le récipiendaire, M. Gabriel Hanotaux ; ses deux parrains, MM. Albert Sorel et José-Maria de Heredia ; l'ancien directeur, M. le vicomte de Vogüé, et le secrétaire perpétuel, M. Gaston Boissier.

Digitized by Google

Aux places du centre, dans les tribunes et dans les amphithéâtres, le public s'entasse et se serre. La salle des séances publiques, qui contient habituellement 900 personnes, est bondée à tel point que près de 1,000 personnes ont pu y prendre place.

Devant la tribune du bureau de l'Académie se trouve une banquette réservée où doivent s'asseoir M. Félix Faure, Président de la République et ses invités personnels. On a jugé, en effet, que la loge spéciale qui est habituellement réservée au chef de l'Etat est trop peu spacieuse.

Tout ce que Paris compte de notabilités dans le monde de la politique ou de la diplomatie se trouve présent.

La tribune réservée à la famille du défunt membre de l'Académie dont on prononce l'éloge est occupée par des parents éloignés de M. Challemel-Lacour.

Un peu avant deux heures de l'après-midi, le Président de la République, qui avait tenu à rendre un témoignage de particulière estime au Ministre des Affaires étrangères, mais qui avait aussi voulu venir au simple titre d'invité, arrive à l'Institut accompagné de M. le général Hagron, secrétaire général de la présidence, et de M. Le Gall, directeur de son cabinet. Le Président est vêtu de la redingote et porte à la boutonnière la rosette de la Légion d'honneur. Il est rejoint par le grand-duc Nicolas Michaïlowich et le prince Ouroussoff, ambassadeur de Russie, ses invités personnels. Le Président pénètre sous la coupole et prend place au centre de la banquette qui lui est réservée. Le grand-duc Nicolas s'assied à sa droite et l'ambassadeur de Russie se place à sa gauche.

A deux heures précises, le bureau de l'Académie, précédant le récipiendaire et ses parrains, fait son entrée dans la salle des séances.

Le nouveau membre de l'Académie française se lève et d'une voix forte, claire et bien timbrée, lit son discours de réception, consacré à l'éloge de son prédécesseur, M. Challemel-Lacour.

Cette lecture est écoutée avec le plus grand plaisir par l'assistance qui souligne plusieurs passages de murmures approbateurs et de ses applaudissements.

La réponse au discours de M. Hanotaux, par M. le vicomte de Vogüé, est entendue avec non moins d'intérêt et obtient un égal succès.

Un service d'ordre spécial a dû être organisé dans la cour du palais Mazarin et sur le quai Conti.

Le Président de la République, le grand-duc Nicolas et le prince Ouroussoff on été vivement acclamés.

***

L'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres a procédé, dans sa séance du 25 mars 1898, à l'élection d'un académicien libre en remplacement du baron de Ruble, récemment décédé.

Digitized by Google

Au 5e tour de scrutin, le R. P. Thédenat a été élu par 23 voix sur 44 votants.

Le R. P. Henri Thédenat, prêtre de l'Oratoire, est né à la Rochelle en 1844. Il fut naguère directeur du collège de Juilly. Président sortant de la Société des Antiquaires de France, qui est, on le sait, pour les archéologues, une sorte de vestibule de l'Académie, il s'occupe, avec autant de science que d'ardeur, des antiquités romaines, sur lesquelles il a publié de nombreux travaux, parmi lesquels, tout récemment, une remarquable monographie du *Forum* romain[1], pour la préparation duquel il a fait un long séjour dans la Ville éternelle.

* * *

Mgr de Pélacot, nouvel évêque de Troyes. — Le successeur de Mgr Cortet sur le siège de Troyes est un gentilhomme aussi noble d'esprit et de cœur que de naissance. La distinction de ses manières n'a d'égale que son exquise affabilité.

Né le 14 juin 1840, il débuta dans le ministère sacerdotal comme secrétaire particulier de l'évêque du Puy.

Mgr Lebreton le nomma en 1874 vicaire général et il conserva ces fonctions sous l'épiscopat de Mgr Fulbert Petit, aujourd'hui archevêque de Besançon, dont le successeur, Mgr Guillois, lui donna également toute sa confiance.

Vingt-deux années d'administration diocésaine ont donné à l'abbé de Pélacot une expérience consommée des affaires ecclésiastiques.

* * *

Le général Godart. — Le général Godart, qui vient d'être nommé commandant de la 16e division, à Bourges, est né le 17 août 1837 à Mareuil-le-Port (Marne). Élève à Saint-Cyr en 1857, il fut promu sous-lieutenant le 1er octobre 1859, lieutenant le 24 juin 1865. Pendant la guerre franco-allemande, il fit partie, avec le 69e de ligne, où il servait, de la division Castagny du 3e corps d'armée, et assista à la bataille de Borny (14 août), à celles de Gravelotte et de Saint-Privat (16 et 18 août). On lui donna les épaulettes de capitaine le 2 octobre 1870 et, quand la paix fut signée, la croix de la Légion d'honneur.

Chef de bataillon le 15 mars 1880, officier de la Légion d'honneur le 5 mai 1884, lieutenant-colonel le 30 octobre suivant, M. Godart devint colonel le 1er juillet 1887. Il commanda le 115e d'infanterie, à Mamers, puis à Paris, jusqu'au 29 décembre 1891, date à laquelle il obtint les étoiles de général de brigade. Il commanda alors la 77e brigade d'infanterie à Commercy et fut choisi comme divisionnaire le 9 octobre 1896.

1. Paris, Hachette, 1898 ; in-18 avec cartes et pl.

Digitized by Google

***

Le général Mourlan. — Parmi les nouveaux divisionnaires, nous devons également saluer le général Mourlan, qui est apparenté à l'honorable famille Barbat, de Châlons.

Le général Mourlan était chef d'escadron, officier d'ordonnance du général Clinchant, lorsque celui-ci succéda, en 1879, au général Douay, comme chef du 6e corps d'armée.

A la suppression de l'ancien corps d'état-major, Mourlan servit aux tirailleurs algériens, fit avec distinction, en qualité de colonel, plusieurs campagnes au Tonkin, et mérita ainsi le grade de général de brigade. Il a commandé en cette qualité une brigade d'infanterie dans l'ouest et est devenu président du Comité de gendarmerie.

Le général Mourlan est âgé de soixante-et-un ans.

***

Le colonel Lecomte. — M. le lieutenant-colonel Lecomte, directeur du Génie à Châlons, qui préside actuellement le Conseil de guerre de la 6e région de corps d'armée, est le fils du regretté général Lecomte, qui fut fusillé pendant la Commune, par les fédérés, avec son collègue, l'infortuné général Clément Thomas.

A l'époque de ce lâche assassinat, M. le colonel Lecomte était lieutenant du génie.

***

M. Pillière, originaire de Poix (Marne), lieutenant-colonel au 67e de ligne, vient d'être promu colonel et affecté au 156e.

***

M. le colonel du génie Maillac, directeur du génie à Alger, est nommé commandant supérieur de la défense des places du groupe de Reims, en remplacement du général Lefort.

***

Mme Madeleine Lemaire. — Mme Madeleine Lemaire vient d'être nommée professeur de fleurs par la direction du Muséum d'histoire naturelle.

Il n'y a que deux professeurs d'art au Muséum : M. Frémiet pour les animaux, Mme Madeleine Lemaire pour les fleurs. C'est dire l'importance du choix fait par les membres de l'Institut.

Ce n'est pas, au point de vue du féminisme, un mince événement que la nomination de Mme Madeleine Lemaire comme professeur au Muséum d'histoire naturelle. La distinction serait déjà très flatteuse par elle-même ; mais c'est, en outre, la première fois

Digitized by Google

qu'une femme est appelée à remplir des fonctions si notoirement officielles, et à occuper un poste où ne manquaient pas les candidatures masculines. Mme Madeleine Lemaire succède à ces artistes célèbres qui se nommaient Van Spendonck et Redouté.

***

M. Théodore Dubois. — On sait que M. Théodore Dubois, notre distingué compatriote, a été, pendant longtemps, organiste titulaire de l'église de la Madeleine, à Paris. Nommé directeur du Conservatoire, il avait dû résilier ses fonctions. Le Conseil de fabrique vient de le nommer organiste honoraire de la paroisse, en récompense de ses bons et loyaux services. M. Théodore Dubois compte, en effet, vingt-six ans d'exercice à la Madeleine, en qualité de maître de chapelle et d'organiste. Il avait succédé à M. Camille Saint-Saëns.

M. l'abbé Hertzog, curé de la Madeleine, est allé faire part de cette décision, ces jours derniers, au directeur du Conservatoire.

***

L'Académie des Sciences avait à décerner, dans sa dernière séance annuelle, le prix Bréant, de 100,000 francs, pour la guérison du choléra.

Ce prix n'a pas été attribué, mais M. le Dr Émile Legrain, d'Avenay (Marne), figure pour une somme de 1,000 francs dans les récompenses accordées à ce sujet.

***

Le ministre de la Guerre vient d'accorder une médaille d'honneur au frère Apollin Camille, directeur de l'école libre de Sedan, pour récompenser le dévouement dont ce dernier a fait preuve à l'hôpital militaire de cette ville pendant les épidémies de fièvre typhoïde et de scarlatine.

Le frère Apollin Camille, qui s'appelait il y a quelques mois le sergent Duval, a quitté l'armée pour se consacrer à l'éducation chrétienne des pauvres.

***

MM. Eugène Doucet et Edmond Petitfils, étudiants, anciens élèves de l'Institution Saint-Remi, à Charleville, viennent d'obtenir chacun une médaille de bronze (troisième prix), au concours ouvert par la Société littéraire et artistique de Nîmes, le premier pour une nouvelle, le second pour une comédie en prose.

***

Dans le mouvement administratif publié le 26 février au *Journal officiel*, nous relevons les nominations suivantes :

Digitized by Google

M. Trépont, sous-préfet de Dôle, est nommé secrétaire-général de l'Aisne ;

M. Fournier, licencié en droit, est nommé conseiller de préfecture des Ardennes, en remplacement de M. Vauzy, nommé conseiller de préfecture de l'Allier.

***

Parmi les nombreuses nominations académiques faites à l'occasion du 1er janvier et promulguées seulement au mois de février dernier, il faut citer, pour notre région, comme officiers d'Instruction publique :

MM. Barbry, ancien garde-mines, inspecteur du travail dans le département de la Marne, qui compte plus de quarante années de services ;

Ernest Cury, compositeur et professeur de musique à Paris. M. Ernest Cury, ancien élève de la maîtrise de Reims, a tenu le petit orgue de la cathédrale. C'est un des meilleurs élèves de feu M. Robert. Il fonda à Reims, avec Bazin, la première Société chorale la *Sainte Cécile* ;

Henri-Edouard Dallier, compositeur de musique à Paris, membre des jurys d'examen au Conservatoire, organiste de Saint-Eustache. On sait les origines rémoises de ce futur professeur au Conservatoire, qui fut longtemps organiste de la cathédrale ;

Delatour, vice-président du Conseil général de l'Aube ;

Delorme, médecin principal de 1re classe, médecin en chef de l'hôpital du camp de Châlons ;

Auguste-Alphonse-Marie-Joseph Droz, secrétaire-général de la préfecture de Châlons-sur-Marne ;

Le docteur Lebrun, médecin à Bar-sur-Aube ;

Menneret, inspecteur des enfants assistés du département de l'Aube ;

Speckhahn, président de délégation cantonale à Renwez (Ardennes) ;

Têtevuide, conseiller général et maire à Balnot sur-Laignes (Aube).

— Comme officiers d'Académie : MM. Audriot, ancien instituteur, secrétaire de la sous-préfecture de Bar-sur-Seine ;

Le docteur Baratier, à Jeugny (Aube) ;

Bellanger, ingénieur à Sainte-Menehould ;

Bertozzi fils, sculpteur à Reims ;

Eugène-Pierre Bosc, chef du cabinet du Préfet de la Marne ;

De la Boullaye, inspecteur des forêts à Troyes ;

Brunetot, ancien instituteur, maire de Villers-Allerand ;

Couttolenc, professeur de physique et de chimie à l'Ecole professionnelle de Reims ;

Digitized by Google

Delagarde, procureur de la République à Vitry-le-François ;

Mme Rose-Félicie Delaunay, artiste lyrique et professeur de chant à Paris.

Nous retrouvons en elle une aimable rémoise, Mlle Rose Bunzli, — belle-sœur de notre excellent violoniste M. Vauthier. Elle a épousé un peintre de talent, fils de l'éminent sociétaire de la Comédie-Française. Mme Rose Delaunay a été engagée durant quelque temps à l'Opéra-Comique ;

Victor-Prosper Dussautoir, vérificateur en chef des poids et mesures à Châlons-sur-Marne ;

Glinel, publiciste à Laon. Notaire à Reims avant de se fixer définitivement dans l'Aisne, M. Glinel a consacré d'intéressants travaux littéraires au poète Arvers et à Alexandre Dumas père. Il est président de la Société académique de Laon ;

Le docteur Guelliot, chirurgien au Lycée et à l'Hôtel-Dieu de Reims. On lui doit de bons travaux sur l'ancienne Faculté de médecine de Reims ;

Hugnier, vice-président du Bureau de bienfaisance à Troyes ;

J. Huot, membre de la Chambre de commerce de Reims. Ancien négociant à Rethel, il a laissé d'excellents souvenirs dans toute la contrée ;

Isnard, ancien juge de paix à Verzy et à Ay ;

Jacquinet, maire de Suippes, délégué cantonal à Ay ;

Charles-Emile Levylier, maire de Courdemanges (Marne), avocat à la Cour d'appel de Paris ;

Menu, instituteur à Fismes ;

Niverd, professeur de musique à Reims ;

Pigot, suppléant du juge de paix à Villenauxe (Aube) ;

Précardin, percepteur des contributions directes à Dampierre-le-Château (Aube) ;

Prudon, receveur des postes à Pont-sur-Yonne (Aube) ;

Quantin, instituteur en retraite à Ambonnay (Marne) ;

Trutat, maire de Clesles (Marne), délégué cantonal ;

Vanier, publiciste à Troyes ;

Et Vermonet, peintre-verrier à Reims.

***

Mariages. — Au commencement de février a été célébré, en l'église Saint-Ferdinand-des-Ternes, à Paris, le mariage de M. Emile Mercier, négociant en vins de Champagne à Epernay, avec Mlle Félicie Hennequin, de Paris.

***

Dans les premiers jours du mois a été célébré également le mariage de Mlle de Fontenoy, fille du comte de Fontenoy et de la

Digitized by Google

comtesse née de Felcourt, propriétaires de l'ancienne abbaye de Trois-Fontaines (Marne), avec le comte Antoine de Mahuet.

***

L'abbé Maurel, supérieur de l'école Belzunce de Villeneuve-sur-Lot, a béni le 2 février, en l'église Saint-Philippe du Roule, à Paris, le mariage du baron Paul Hulot de Collart avec Mlle Magdeleine de Frémont.

Les témoins du fiancé étaient : M. Louis Tirman, sénateur, ancien gouverneur général de l'Algérie, et M. Gaston de Pellerin de Latouche, secrétaire-adjoint de la Compagnie P.-L.-M.

Ceux de la mariée, ses oncles, M. Malpeyre, inspecteur des forêts, et le comte d'Aigrepont.

La mariée est fille du distingué inspecteur de l'exploitation de la Compagnie d'Orléans, d'une vieille famille militaire du Bourbonnais. Le marié est l'aîné des petits-fils d'un héros de la Grande Armée, officier supérieur d'artillerie, démissionnaire en 1830, et le petit-neveu du général baron Jacques-Louis Hulot, dont la brillante conduite au siège de Lille, en 1815, lui valut, en gage de reconnaissance de ses habitants, une épée d'honneur qui lui fut remise par le duc de Berry.

Le nom ardennais de Hulot, remontant à Jean Hulot, de Braux, près Charleville, anobli avec toute sa famille, par lettres données à Rome, le 3 mai 1525, en raison des services rendus au Saint-Siège, reçut un nouveau lustre pendant les guerres du premier Empire et de la Restauration. Il fut porté par trois vaillants généraux et il est inscrit sur l'Arc de Triomphe de l'Etoile.

***

Le 14 février a eu lieu à Reims le mariage de Mlle Hébert, fille du directeur de la succursale de la Banque de France, avec M. Ducancel, industriel.

Les témoins de la mariée étaient : M. Gustave Masson, de Troyes, son oncle, et M. Brissart, avocat à Reims, ami de la famille ; ceux du marié : M. Francillon, notaire à Villeneuve-sur-Yonne, son beau-frère, et M. Stéphane Ducancel, propriétaire à Reims, son oncle.

M. l'abbé Froment, curé de Saint-Jean-Baptiste, a célébré la messe, et Mgr Mollien, évêque de Chartres, a donné la bénédiction nuptiale, après avoir adressé aux fiancés et à leurs familles une paternelle et éloquente allocution.

L'Imprimeur-Gérant,

LÉON FRÉMONT.

Digitized by Google

NOTICE

SUR LA

SEIGNEURIE DE LA ROTHIÈRE[1]

Il n'y avait anciennement (avant 1336), à la Rothière, d'autre justice et seigneurie que la seigneurie et justice universelle de la Rothière. Cette seigneurie et justice n'avait point d'autre nom que celui du lieu, et il n'était point fait mention alors ni du fief et justice de *Lanté*, ni du fief et justice de *Gigny*, ni de la justice du *Haut-Chemin*, ni enfin de celle du bois *Ramonet*. Cette distinction n'est venue qu'à la suite des temps, à cause des partages de la seigneurie de la Rothière.

Tel était l'état des choses jusqu'au commencement *du XIVe siècle*, où la seigneurie tout entière était possédée par les comtes de Brienne et aussi par les comtes de Nevers et de Rethel, seigneurs de Jaucourt. Mais, à cette époque (1336), la terre de la Rothière fut partagée entre plusieurs seigneurs, et l'on distingue : 1° la haute seigneurie ; 2° la seigneurie de la Rothière proprement dite, relevant en fief des sires de Dienville, et en arrière-fief des comtes de Brienne ; 3° les fiefs de Lanté, de Gigny, du Haut-Chemin et du bois Ramonet.

I

Comtes de Brienne.

D'après les documents du château de Dienville, les seigneurs de la Rothière sont :

1. *Jehanne de Châtillon*, épouse de Gauthier V, comte de Brienne et de Liches, et duc d'Athènes. Elle était fille de Gaucher V, connétable de France, et d'Isabelle de Dreux (Acte sur parchemin, 6 février 1336).

2. *Gauthier VI*, son fils (même acte).

3. *Isabeau*. Jehanne de Châtillon eut deux enfants : *Gauthier VI* qui précède et *Isabeau*. Gauthier VI périt à la bataille de Poitiers[2], et Isabeau, sa sœur, lui succéda dans le comté de

1. Canton de Soulaines (Aube).
2. 19 septembre 1356.

Digitized by Google

Brienne. Elle s'unit à *Gauthier IV d'Enghien*[1]. Dès lors, la Rothière passa à cette famille.

4. *Pierre de Luxembourg*. Gauthier IV d'Enghien, fils de Gauthier III et d'Yolande de Flandre, eut deux fils : Pierre, comte de Liches, d'Etampes et de Luxembourg, époux de Marguerite de Luxembourg, et *Louis, comte de Brienne*, qui épousa Jeanne de Saint-Séverin, dont il eut une fille unique, nommée Marguerite, épouse de Jehan de Luxembourg. C'est ainsi que la Rothière devint la propriété des Luxembourg. Il est fait mention de Pierre de Luxembourg dans un parchemin du *22 juillet 1386*.

5. *Jehan de Luxembourg*, époux de Marguerite d'Enghien, était fils puîné de Guy, comte de Ligny, et de Mahaud de Châtillon. Marguerite lui apporta le comté de Brienne, la seigneurie d'Enghien et ses droits sur le duché d'Athènes (Il est question de lui dans un acte du *9 juin 1398*).

6. *Isabelle d'Enghien*. Aveu fourni à d^lle Isabelle d'Enghien, comme ayant la garde-noble et administration des enfants mineurs de messire Jehan de Luxembourg et de feue dame Marguerite d'Enghien, sa femme (parchemin, 9 juin 1398).

7. *Pierre de Luxembourg*, seigneur de Belrenom et d'Enghien, comte de Pouessan et de Brienne, fils du précédent[2]. Il épousa Marguerite de Baux d'Andrie (parchemin, 11 novembre 1404).

8. *Marguerite de Baux d'Andrie*, comtesse de Saint-Pol, de Brienne et de Conversan (1446, parchemin).

9. *Louis de Luxembourg*, fils du précédent, comte de Saint-Pol, de Brienne et de Conversan (1472).

10. *Antoine de Luxembourg*, fils du précédent, comte de Brienne, de Roussy et de Ligny, baron de Rameru et de Piney, seigneur de Pougy, etc. (1504).

11. *Gilette de Coëtivy*. Antoine de Luxembourg épousa en troisièmes noces *Gilette de Coëtivy*, fille d'Olivier, seigneur de Taillebourg, sénéchal de Guienne. Un acte du *5 janvier 1513* nous apprend qu'à la requête de dame Gilette de Coëtivy, comtesse de Brienne, *barronnesse (sic)* de Saint-Audrey en la Marche, dame de Faye, de la Ramade, d'Endrilly-sur-Cure, le Tremblay, Surmont, Plessy, etc., plusieurs habitants de la Rothière ont déclaré que les officiers de Brienne-la-Vieille venaient tenir la justice sur un lieu nommé le *fossé blanc* situé près et contre le finage de la Rothière, et jugeaient les procès entre ceux qui se disaient *bourgeois* de Madame la comtesse de Brienne.

12. *Charles de Luxembourg*, comte de Brienne, de Ligny et de Roussy, époux de Charlotte d'Estouteville, comtesse douairière de Brienne (1540).

1. En 1320.

2. Jehan de Luxembourg.

Digitized by Google

13. *Antoine de Luxembourg*, comte de Brienne et de Ligny (1549).

14. *Jehan de Luxembourg*, chevalier de l'Ordre du Roi, comte de Brienne, Ligny, baron de Pougy et Opsonvillers, seigneur de Saint-Martin d'Ablons, etc. (1574).

15. *Henri-Auguste de Loménie*, comte de Brienne et de Montbron, baron de Boussac, Pougy et Mauteresse (parchemin, 1644).

Après lui viennent plusieurs *Loménie* : 1° Louis-Henri de Loménie (1666) ; 2° Henri-Louis de Loménie (1698) ; 3° Nicolas Louis de Loménie (1743).

16. *Étienne Fizeaux de Clémon* (1770).

II

Comtes de Nevers et de Rethel.

Les comtes de Nevers et de Rethel, seigneurs de la Rothière [1], sont :

1. *Charles de Bourgogne*, comte de Nevers, baron de Donzi, seigneur de Jully. Il était fils de Philippe. Il épousa *Marie d'Albret*, fille de Charles II, sire d'Albret, et d'Anne d'Armagnac. Un aveu fourni à Huet, s^r de Dienville, par Guiot de Gigny, nous apprend que ce dernier partageait la justice haute, moyenne et basse du *Haut-Chemin*, à la Rothière, avec *Mgr le duc de Bourgogne* (Acte du 14 février 1421).

2. *Françoise d'Albret*, épouse de Jean de Bourgogne, frère puîné de Charles et son héritier. Nous avons un traité et accord entre Françoise d'Albret, duchesse de Brabant, comtesse douairière de Nevers, dame usufruitière des terres et seigneuries d'Isles-Jaucourt, *demeurant à la Rothière* ; — haut et puissant prince *Jean d'Albret*, comte de Rethel, ayant l'administration des demoiselles, ses filles ; — et les *héritiers Richier* (seigneurs du Petit-Mesnil), au sujet d'un bois appelé le *bois des quatre étangs*, par lequel il fut convenu « que ce bois appartiendrait au comte de Rethel et à ses filles en toute propriété, et à la dame de Brabant en usufruit, à cause de leur seigneurie de Jaucourt, la Borde et *la Rothière*, et que les seigneurs du Petit-Mesnil auraient le surplus, d'un côté et par devers le bois *Saint-Michel* et l'étang jusqu'au pré *Beschat*, et d'un autre côté jusqu'à l'étang neuf de Rameru, sans préjudice du droit d'usage et autres que les habitants prétendent y avoir » (10 décembre 1506).

3. *Marie d'Albret*, comtesse de Nevers et de Dreux, dame de

1. On ne doit pas s'étonner de trouver les comtes de Nevers et de Rethel à la *Rothière*, car ce dernier pays dépendait, au moins en partie, de la baronnie de Jaucourt « qui fut vendue, dit l'abbé Caulin (*Quelques seigneuries...*, p. 326), en 1367, par Jeanne de Jaucourt à Philippe de France, duc de Bourgogne, comte de Nevers et de Rethel ».

Digitized by Google

Jaucourt, Jully et la Grève. Françoise d'Albret étant morte sans enfants, Marie d'Albret, *fille de Jean*, sire d'Orval, et de Charlotte de Bourgogne (fille de Jean de Bourgogne), lui succéda. Elle épousa *Charles de Clèves*, et porta ainsi dans cette maison le comté de Nevers et de Rethel, avec la seigneurie de Jaucourt et de *la Rothière*. Elle accorda aux habitants de ce lieu et aux religieux de Beaulieu le droit de prendre du bois mort et du mort bois et des chênes pour bâtir, avec droit de pâturage dans cent arpents de bois de *M. le duc de Luxembourg*, à la charge de payer trois boisseaux d'avoine, deux deniers et une geline par feu, chaque année, à la Saint-Remy (9 février 1533).

4. *François de Clèves*, fils de Charles, comte de Rethel, Auxerre et Donzi, duc de Nevers et comte d'Apremont. Il épousa Marguerite de Bourbon, fille de Charles, duc de Vendôme, et de Françoise d'Alençon, tante du roi Henri IV.

5. *Marie de Clèves*, épouse de Henri de Bourbon, prince de Condé, duc d'Enghien. Elle était marquise d'Isle-Aumont, dame de Nevers, Jaucourt, la Rothière, comtesse de Beaufort-Montmorency. Elle fut élevée, comme son mari, dans la religion réformée. Il ne faut donc pas s'étonner si, par l'autorité du prince de Condé, seigneur haut justicier de la Rothière, l'église de cette paroisse a été prise aux catholiques et convertie en temple protestant.

Les sœurs de Marie de Clèves, *Henriette* et *Catherine*, se marièrent : la première à *Louis de Gonzague*, proche parent de *saint Louis de Gonzague*, et la deuxième à Henri de Lorraine, dit le Balafré, duc de Guise, chef des ligueurs. On a trouvé, dans les champs de la Rothière, des monnaies à l'effigie de ces différents personnages. Le Musée de la porte du Croux (Nevers), n° 222, possède l'épitaphe de Lodovico Gonzaga (abbé Boutillier, *Mémoire*, tome VIII, 1873, p. 144).

6. *Le prince de Condé*, duc d'Enghien, seigneur et baron de Jaucourt (1573)[1].

7. *Catherine de Bourbon*, fille du précédent, marquise d'Isle-Aumont, comtesse de Beaufort, baronne de Villemaur et de Jaucourt, dame de Soulaine et de *la Rothière*, mourut à l'âge de 22 ans, et ses tantes maternelles, *Henriette de Clèves* et *Catherine*, se partagèrent ses biens.

8. *Catherine de Clèves*. Contrat passé au Châtelet de Paris entre très haute et très illustre princesse Madame Catherine de Clèves (fille de Marie de Clèves), duchesse de Guise, comtesse d'Eu, pair de France, et haute et puissante dame *Gabrielle d'Estrée*, marquise de Monceaux..., par lequel Madame la duchesse de Guise vend à ladite dame marquise d'Estrée les terres, baronnie et seigneuries de Jaucourt, Larzicourt, *la Rothière* (dépendant de

1. Père de Henri II dont Bourdaloue a fait l'oraison funèbre, et grand-père de Louis de Bourbon (le grand Condé) loué par Bossuet.

Digitized by Google

Jaucourt), moyennant la somme de 40,000 écus soleil (6 juillet 1597). Ces terres sont advenues à Madame la duchesse de Guise par le décès de *Catherine de Bourbon*, suivant partage fait avec Madame la duchesse de Nivernais (Henriette de Clèves), sa sœur et cohéritière en la succession de ladite dame, le 4 février 1596 (Actes du 7 avril et du 14 août 1750).

9. *Gabrielle d'Estrée*. Lettres d'érection (impétrées par haute et puissante dame *Gabrielle d'Estrée*, et données par le roi Henri IV, au mois de juillet 1597) des terres et seigneuries de Beaufort et de Jaucourt, en *duché-pairie*. — Substitution faite par dame Gabrielle d'Estrée, par le contrat de mariage d'entre *César*, duc de Vendôme, et la dame *Françoise de Lorraine*, le 5 avril 1598 (Acte du 14 août 1750).

10. *César de Bourbon*, duc de Vendôme, de Meressan, d'Eparthénonce, de Beaufort et d'Etampe, prince d'Ance et de Martigues, pair de France, grand maître chevalier et surintendant de la navigation et commerce du royaume, baron de Soulaine et seigneur de la Rothière (1627). Il nous reste plusieurs documents qui concernent ce grand seigneur : 1° une déclaration du *28 juillet 1627*, fournie à M. le duc de Vendôme, seigneur de la Rothière, par la veuve d'Edme Ménestrier, pour une maison, bâtiments et terres à elle appartenant, situés au village de la Rothière ; 2° un échange entre César de Vendôme et Louis de Maujon (Voir plus bas, fief de Gigny) ; 3° un mesurage fait par les officiers de M. le duc de Vendôme, des terres données en échange par M. de Maujon (28 septembre 1655) [1].

11. *Louis de Bourbon*, fils de César.

12. *Louis-Joseph de Bourbon* [2]. Sentence rendue aux requêtes du Palais, le *9 juillet 1682*, entre les dames abbesse et religieuses des Prés-les-Troyes, poursuivant les criées de la seigneurie de la justice haute, moyenne et basse du *Haut-Chemin* de la Rothière, et du fief de la Rothière, sis en la paroisse de Jouvanzé, appelé anciennement *le gagnage de Jouvanzé*, saisi réellement sur Joseph de Maujon, — et M. le duc de Vendôme et de Beaufort. Par cette sentence, M. le duc de Vendôme a été débouté de son opposition tendant à ce que distraction fût faite des saisies réelles et criées de la terre et seigneurie de la Rothière, de la moitié de la seigneurie, justice haute, moyenne et basse du *Haut-Chemin*, qu'il disait lui appartenir et faire partie de la baronnie de Jaucourt. — Arrêt de la Cour de Parlement, rendu entre les mêmes parties, qui confirme ladite sentence avec amende et dépens (22 janvier 1684). — Par devant les conseillers du Roi au Châtelet de Paris, très haut, très puissant et illustre prince *Mgr Louis-Joseph*, duc de

1. Marié à Françoise de Lorraine, fille unique de Philippe Emmanuel, dont S. François de Sales a fait le panégyrique à Notre-Dame de Paris (27 avril 1662).

2. Fils du précédent.

Digitized by Google

Vendôme, Mercœur, Beaufort, Etampes, prince d'Ance et de Martigues, gouverneur et lieutenant-général pour le Roi en province, en son nom et comme seul et unique héritier par bénéfice d'inventaire de très haute, très puissante et illustre princesse Madame *Françoise de Lorraine*, veuve de très haut, très puissant et illustre prince Mgr César de Vendôme, etc., ses aïeuls paternels et le curateur en la succession vacante, ont vendu à très haut et puissant seigneur, Mgr Charles-François-Frédéricq de Montmorency-Luxembourg, prince de Tingry, duc et pair de France, les *duchés-pairie* de Beaufort, en la province de Champagne, consistant en baronnies de Beaufort, Soulaines, Larzicourt et Jaucourt [1], plus la seigneurie de Villemaheu, sise audit Soulaines (18 mars 1688), moyennant la somme de 460,000 livres. Sur cette somme, le duc de Vendôme a reçu conjointement avec très haute et très puissante dame *Jeanne-Marie d'Albret*, son épouse, 60,000 livres comptant, à savoir : 10,000 livres de très haut et très puissant seigneur *Honoré d'Albret*, comte de Montfort et autres lieux, et de très haute et très puissante dame *Jeanne-Marie Colbert*, son épouse, père et mère de ladite dame, et 50,000 livres de Mgr le marquis de Seignelay, secrétaire d'État, oncle maternel de ladite dame : le tout pour partie de la dot promise à ladite dame en faveur et par son contrat de mariage avec ledit seigneur, les *26 et 27 août 1686*. L'acte a été fait en présence et du consentement de très haut, très puissant et illustre prince Mgr *Philippe de Vendôme*, grand prieur de France, frère de Louis-Joseph, — des duc et duchesse de Chevreuse, — de messire *Charles d'Albret*, chevalier, etc. (Acte du 14 août 1750).

13. *Charles-François-Frédéric*, baron de Jaucourt et seigneur de la Rothière.

14. *Charles-François*, fils du précédent, duc de Montmorency, de Luxembourg et de Piney, pair et premier baron chrétien de France, gouverneur de la province de Normandie, lieutenant général des armées du Roi, seigneur de la Rothière (Acte du 7 avril 1750).

15. *Anne-François* et *Anne-Léon de Montmorency*.

16. *Fizeaux de Clémon* (1770).

III

Seigneurs du fief de la Rothière.

Les petits seigneurs qui suivent se sont établis à la Rothière à la faveur des comtes de Brienne qui leur ont donné des terres pour les récompenser des services qu'ils en avaient reçus.

1. *Jean et Isabelle de la Rothière*. Foi et hommage par Jean

1. De la baronnie de Jaucourt dépendaient : Jaucourt, Proverville, Arsonval, La Rothière, Châtillon-sur-Droyes, Argançon, Longpré, le Puits et Nuisement, Beurey et une partie de Bossancourt.

Digitized by Google

de Saint-Florentin et d[lle] Isabelle de la Rothière, sa femme, à dame Jeanne de Châtillon, duchesse d'Athènes, et à Gauthier, son fils, comte de Brienne, pour la terre de la Rothière à elle échue par le décès de *Jean de la Rothière*, son frère, lequel acte contient quittance du droit *de relief* (6 février 1336).

2. *Jean, sire de Dienville*[1]. Aveu et dénombrement fourni au comte de Brienne par *Jean*, sire de Dienville, pour un gagnage à la Rothière (1368).

3. *Huet, sire de Dienville.* Aveu et dénombrement par Huet, sire de Dienville, à Mlle d'Enghien : 1° pour un gagnage d'environ 40 j. de terres labourables à la Rothière ; 2° pour le jardin de la Rothière tel qu'il est ; 3° pour la huitième partie de la justice de la Rothière partageable avec les autres seigneurs de la Rothière *(27 septembre 1419).*

4. *Guiot de Gigny.* Dans un aveu du *14 février 1424*, Guiot de Gigny, écuyer, prend la qualité de seigneur de la Rothière (Voir plus loin fief de Gigny).

5. *Félize de Gigny.* Paul Lombard, époux de Félize de Gigny (apparemment fille de Guiot de Gigny), prend aussi le titre de seigneur de la Rothière dans un aveu du *20 septembre 1489*, où il est dit que la maison seigneuriale de la Rothière était alors en ruine (Voir fief de Gigny).

6. *Jacques de Grandpré.* Aveu et dénombrement fourni au comte de Brienne par *Jacques de Grandpré*, chevalier, sire de Dienville (25 juin 1509).

7. *Jehan de Vassan* et *Lorette de Mérille* (5 octobre 1535. Voir le fief de Gigny).

8. *Louis de Pontallier.* Aveu et dénombrement par messire Louis de Pontallier, chevalier, pour le fief ou gagnage de la Rothière (19 juillet 1555).

9. *Juste de Pontallier.* Aveu et dénombrement par Juste de Pontallier, chevalier (7 août 1587).

10. *Jean-Louis de Pontallier*, frère du précédent. Aveu et dénombrement pour le fief de la Rothière, par messire Jean-Louis de Pontallier, chevalier (12 avril 1603).

11. *Louis d'Amboise.* Aveu et dénombrement au comte de Brienne par messire Louis d'Amboise, époux de Diane de Pontallier (16 janvier 1629).

12. *Christophe Lefebvre*, s[r] de la Planche, conseiller du Roi et son avocat à Troyes. — Foy et hommage par messire Christophe Lefebvre, pour le gagnage de la Rothière, pour le fief du grand étang et pour 1/2 écu de rente à prendre sur le petit four de Dienville : le tout acquis de messire Juste de Pontallier et de Diane de Luxembourg, sa femme, par contrat du 15 avril 1611 (19 juin

1. Probablement le même que le précédent.

Digitized by Google

1614). — Aveu et dénombrement par le même pour un gagnage de 60 j. de terres, 17 f. de prés, le grand étang (30 j) et 1/2 écu de rente (18 octobre 1614) [1].

13. *Jean Lefebvre.* Aveu et dénombrement par messire Jean Lefebvre, chevalier (20 mai 1687).

14. *Jean-Jacques Lefebvre*, conseiller d'honneur au bureau des finances et chambre du domaine de la généralité de Paris (1749).

15. *Nicolas Lefebvre* des chevaliers, prêtre, docteur en théologie de la Faculté de Paris, chanoine et grand archidiacre de l'église de Troyes, y demeurant, héritier de Jean-Jacques Lefebvre, son frère. — Foi et hommage pour le fief de la Rothière et pour ceux du grand étang et du gros gagnage au territoire de Dienville (10 juillet 1749). — Aveu et dénombrement par le même à Nicolas-Louis de Loménie (3 novembre 1750).

16. *De Puget de Monthoron*, chevalier, lieutenant au régiment de Picardie, demeurant ordinairement à Troyes (1770)

17. *Pierre de la Porte.* Foi et hommage au comte de Brienne par le s^r Pierre de la Porte, bourgeois de Troyes, pour un gagnage à la Rothière qu'il a acquis de Pierre de Puget le 15 novembre 1769 (30 mai 1770).

18. *Fizeaux de Clémon* (1770).

IV

Fief de Lanté.

Les seigneurs du fief de *Lanté*, mouvant du comte de Brienne, sont :

1. *Jehano de Baigneux-les-Juifs.* Foi et hommage, par Jehannot de Baigneux-les-Juifs, à M. le comte d'Etampes et de Luxembourg, au nom et à cause de Marguerite de la Porte, sa femme, fille de feu Jehan de la Porte, écuyer, pour la 10e gerbe du terrage d'une pièce de terre au finage de la Rothière, au lieu dit *Lantel*, portant lots et ventes de 20 sols tournois et 40 deniers, quand il est ensemencé, et quand ladite terre est en sombre, 1 denier tournois de censive par journal, payables au jour de la Nativité de S. Jean-Baptiste (22 juillet 1386).

2. *Jehan Othenin.* Aveu fourni à d^lle Isabelle d'Enghien, comme ayant la garde-noble et administration des enfants mineurs de feu Mr Jehan de Luxembourg et de fene dame Marguerite d'Enghien, sa femme, par *Jehan Othenin*, écuyer, demeurant à Longeville-les-Plancy, pour la 10e gerbe du terrage d'une pièce de terre, finage de la Rothière, lieu dit *Lantel*, contenant

1. Un vitrail de l'église de Juvanzé (milieu de l'abside), qui représente le crucifiement de N.-S., porte les armes *d'un Lefebvre : d'azur à 3 pals d'or, celui du milieu chargé de 3 roses de gueules.*

Digitized by Google

170 j. — la justice moyenne et basse sur ledit terrage, et 2 poules pour le droit d'usage sur les bois (9 juin 1398). — Aveu fourni par le même pour la même pièce de terre (9 juin 1398). — Foi et hommage à Pierre de Luxembourg par Jehan Othenin, seigneur de Maissy, pour les choses ci-dessus (11 novembre 1404). — Autre aveu, foy et hommage par Jehan Othenin, seigneur de Montigny-le-Roi, du terrage de Lanté, contenant 150 j. bornés tout autour, et valant environ 12 septiers de grain, mesure de Troyes (26 mai 1410).

3. *Jehan de Vassan.* Contrat d'acquisition, par Jehan de Vassan et sa femme, du fief de Lanté (sans date). — Titre de mainlevée du fief (28 novembre 1483). — Echange du terrage de Lanté passé sur le scel de la prévôté de Bar-sur-Seine (1486). — Foi et hommage par Jehan de Vassan et Lorette de Mérille, sa femme, pour le fief de Lanté (sans date).

4. *Marie de Vassan*, fille de Jehan de Vassan, hérite le droit de terrage au finage de la Rothière, lieu dit *Lanté*, après la mort de ses père et mère (10 août 1541). — Foi et hommage par la même (9 mai 1535) [1].

5. *François de la Chaussée.* Acquisition, par François de la Chaussée, écuyer, gouverneur du comté de Brienne, de Jehan *Guillemet*, apothicaire à Troyes, et de *Marie de Vassan*, sa femme, d'un droit de terrage appelé *Lanté* (11 août 1541).

6. *René de la Chaussée.* Déclaration des héritages appartenant à Etienne Coquin, faite à honoré seigneur René de la Chaussée, écuyer, s^r de la Rothière, et du fief de Lanté qui en dépend (25 juillet 1611).

7. *Laurent de la Chaussée.* Procuration donnée par Laurent de la Chaussée pour porter foy et hommage, aveu et dénombrement au comte de Brienne pour les fiefs de Gigny, du Pont (à Unienville), de *Lanté* et du bois Ramonet (9 avril 1633).

8. *Louis de Maujon.* Procès-verbal du bornage du fief de *Lanté* fait par les officiers de la justice du fief de Gigny, pour messire Louis de Maujon. Il est dit dans cet acte que le fief de Lanté dépend de celui de Gigny, et Louis de Maujon prend la qualité de seigneur de la Rothière (3 novembre 1644). — Procès-verbal d'adjudication fait devant les officiers de la justice de la Rothière au profit de Louis de Maujon, s^r de Chefdeville, à qui lesdits juges ont donné la qualité de *seigneur de la Rothière* (14 mars 1646). — Reconnaissance du 4 juillet 1646 fournie par le s^r Hadée à Louis de Maujon, s^r de la Rothière, pour différents héritages situés dans le fief de Lanté. — Procès-verbal fait devant les

1. Un vitrail de l'église d'Unienville, dans la chapelle de la Sainte Vierge (ancien sanctuaire), porte les armes d'un de Vassan : *d'azur à un chevron d'or, accompagné en chef de 2 roses d'argent, et en pointe d'une coquille (ou vannet) de même.*

Digitized by Google

officiers de la justice du fief de Gigny, pour Louis de Maujon, s^r de la Rothière, au sujet des saisies d'emblaves sur le fief de Lanté (5 août 1549). — Jugement rendu en la Chambre souveraine établie par le Roi sur le fait des francs-fiefs, nouveaux acquêts et amortissements, qui déclare Louis de Maujon, s^r de la Rothière, exempt du droit de *francs-fiefs* (21 février 1657). — Donation et convention entre Louis de Maujon et ses enfants, *Henri-Emmanuel*, *Joseph* et *Louis*, par laquelle le s^r de la Rothière cède à son second fils, *Joseph de Maujon*, tous les biens qui lui appartiendront au jour de son décès, à la condition qu'il donnera 4,000 liv. à *Henri-Emmanuel*, son frère aîné, clerc tonsuré du diocèse de Paris, et 8,000 liv. à *Louis*, son autre frère (11 octobre 1661).

9. *Jean Comparot.* Adjudication par décret faite aux requêtes du Palais à M. *Jean Comparot*, conseiller du Roi, s^r de Longsols, président en l'élection du grenier à sel de Troyes, moyennant la somme de 11,100 livres, des fiefs de Lanté, de Gigny, du bois Ramonet, de la maison seigneuriale de Gigny en la paroisse de la Rothière, du fief du Pont et du fief de la Rothière sis à Jouvanzé; lesdits fiefs saisis réellement à la requête des dames abbesse, prieure et religieuses de Notre-Dame-les-Prés-les-Troyes, sur Joseph de Maujon, écuyer, s^r de la Rothière (29 octobre 1685). — Sentence des requêtes du Palais qui permet à messire Jean Comparot de se mettre en possession de ces fiefs (26 novembre 1685). — Fragment de reconnaissance des titres remis par M. de Maujon au s^r Comparot, après sa prise de possession (28 novembre 1685). Foi et hommage au comte de Brienne par Jehan Comparot, pour les fiefs de Lanté, du Pont et du bois Ramonet (1er mars 1686). — Procès-verbal dressé par les officiers de la justice des fiefs de Gigny, Lanté et le bois Ramonet, au sujet des saisies des emblaves sur le fief de Lanté, faute de paiement du droit de boisseau (10 juillet 1686).

10. *Louis II* et *Joseph de Maujon.* Jugement rendu au bailliage de Brienne pour faire nommer un curateur à la succession vacante de Louis de Maujon (3 octobre 1687). — Assignation donnée à Nicolas Paillé, à la requête de Louis de Maujon, s^r de la *Rothière* (11 février 1688). — Procès-verbal d'estimation des biens délaissés par défunt Louis de Maujon, s^r de la Rothière (12 février 1688). — Procès-verbal par les officiers de la justice de Gigny, Lanté et le bois Ramonet, au sujet des emblaves saisies sur le fief de Lanté (19 juillet 1688). — Donation par Joseph de Maujon à son fils *Louis* (Louis III de Maujon), cornette au régiment de cavalerie de Duras, d'une somme de 16,350 livres (22 décembre 1690). — Procès-verbal par les officiers de la justice du fief de Gigny, Lanté et le bois Ramonet, au sujet d'emblaves saisies sur le fief de Lanté (23 juillet 1691). — Requête présentée par le s^r Comparot, seigneur en partie de la Rothière, pour faire constater des dégradations dans la forêt de *Der* (3 septembre 1697).

11. *M. Grassin.* Acquisition par M. Grassin, d'Arcis-sur-Aube,

Digitized by Google

de M. Maujon et de Marie-Thérèse d'Anglebermer, son épouse, du fief de Lanté, consistant dans un droit de boisseau par chaque journal (19 octobre 1726), ainsi que des fiefs de Batilly et du Pont (à Unienville), moyennant 11,000 livres. — Foi et hommage pour ces terres (28 avril 1735). — Procédures faites pour parvenir au paiement des censives dues sur le fief de Lanté, et avoir de nouvelles reconnaissances. — Trois affiches et publications à ce sujet (27, 29 juin et 4 juillet 1728). — Requête et ordonnance qui permet à M. Grassin de faire saisir le fief de Lanté, ensemble les grains pendants par les racines (22 juillet 1728). — Procès-verbal de saisie du fief de *Lanté* (23 juillet 1728). — Main-levée, au profit des religieux de Clairvaux, d'une saisie des fruits sur 3 j. de terres dans le fief de Lanté, à cause de leur maison de *Beauvais-les-Allemands*. Dans une lettre du *31 août 1735*, l'abbé de Clairvaux informe M. Grassin que, par un acte en date du 20 juillet 1530, *Jehan de Vassan* reconnait que ces 3 j. de terres sont francs de tous droits de cens et de terrage. Cette reconnaissance eut lieu devant le bailli de Brienne et en présence de *Pierre de Bar*, dit *Adenet*, procureur des religieux. — Procès-verbal de plantage de nouvelles bornes à côté des anciennes (posées par M. de Maujon), qui sont usées (17 février 1743). — Provision et réception du juge de la justice de *Lanté*. M. Grassin fait choix de Jacques Armez, prévôt de Dienville, à cause de sa bonne vie et mœurs, et de son attachement à la religion catholique, apostolique et romaine (1er juin, 12 novembre 1750).

12. *Nicolas Dufour*. Acte par lequel dame Marie-Thérèse d'Anglebermer, veuve de Louis de Maujon, a vendu à Pierre-Nicolas Dufour, avocat en Parlement, conseiller du Roi, juge-garde de la monnaie de Troyes, le fief de Gigny (83 j. 1/2), plus 24 j. ou environ du fief de Lanté, plus le fief du bois Ramonet (13 ou 14 arp.), plus la justice haute, moyenne et basse du *Haut-Chemin* (la moitié), plus 4 f. 1d de prés, finage de Chaumesnil. Ladite vente moyennant la somme de 12,500 l. (16 mai 1736). — Au bas du contrat de vente sont deux expéditions du contrat de mariage des sr et dame de Maujon du *29 avril 1708*, pour justifier : 1° que M. de Maujon père a donné au sr Louis de Maujon, son fils, tous ses biens immeubles ; 2° de la donation entre vifs faite entre lesdits sr et dame de Maujon, en faveur du survivant (9 avril 1708). — Quittance donnée par Me Denis Aubert, créancier délégué de M. de Maujon, à Nicolas Dufour, de la somme de 8,246 l., laquelle était due par obligation (du 6 décembre 1733) de 6,000 l. avec 133 l. d'arrérages, et par une autre obligation (du 8 février 1735) de 2,000 l. avec 112 l. 10s d'intérêt (4 juin 1736). — Autre quittance donnée par Louis Thiriot, fondé de procuration de Mre Pierre Catherinot de Villechaise, aussi créancier délégué par la dame de Maujon à M. Dufour, à l'acquit de ladite dame, avec subrogation en faveur dudit sr Dufour (2 janvier 1737). — Déclaration faite par Nicolas Dufour à Mre Pierre Grassin, de plusieurs

Digitized by Google

pièces de terres qu'il tient de Louis de Maujon, situées dans les limites du fief de Lanté, chargées d'un droit de terrage, d'un boisseau par journal.... (19 juillet 1736).

13. *Fizeaux de Clémon* (1770).

V

Fief de Gigny.

Le fief de Gigny, mouvant des sires de Dienville, paraît avoir été compris primitivement dans le fief de la Rothière ; c'est *Guiot de Gigny* qui lui a donné son nom. Les seigneurs de ce fief sont :

1. *Guiot de Gigny.* Aveu fourni à M. Huet, sr de Dienville, par Guiot de Gigny, écuyer, sr de la Rothière : 1° pour la justice haute, moyenne et basse en la maison, jardin et enclos de la Rothière, appartenant audit sr de Gigny ; 2° pour le droit de 16 deniers en 5 sols sur toutes les prises faites en la fin de la ville de la Rothière ; 3° pour la moitié de la justice haute, moyenne et basse du *Haut-Chemin* à partager par moitié avec *Mgr le duc de Bourgogne ;* 4° pour plusieurs censives à la Rothière portant lots et ventes de 3s 4d pour livre sur plusieurs maisons et bâtiments y énoncés ; 5° pour plusieurs héritages et domaines de ladite seigneurie (14 février 1424).

2. *Paul Lombard.* Foi et hommage à Christophe Hangest, sire de Dienville, par Paul Lombard, à cause de Félize de Gigny, sa femme, pour le fief de Gigny, lequel est conforme mot à mot à celui de 1424 ; on y remarque seulement que le bien venait de Félize de Gigny, et que la maison seigneuriale de la Rothière était en ruine (20 septembre 1489).

3. *Jehan de Vassan.* Dénombrement qui prouve que Jehan de Vassan et sa femme Lorette possédaient le fief de Gigny (parchemin, sans date)

4. *Adrien de Vassan.* Déclaration faite, par Adrien de Vassan, du gagnage de Gigny à la Rothière (5 octobre 1535).

5. *Lorette de Mérille.* Foy et hommage à Louis de Pontallier, sr de Dienville, par dlle Lorette de Mérille, veuve de Jean du Buisson, écuyer, demeurant à Brienne, pour la moitié par indivis avec les enfants et héritiers dudit Jean du Buisson, d'une maison naguère édifiée par le défunt, étable, cour, jardin, accin et pourpris, appelée la maison *Guiot de Gigny ;* item pour la justice haute, moyenne et basse pour le tout èsdites maison et accin ; pour la justice haute au Haut-Chemin ; pour plusieurs censives et droits seigneuriaux, et un gagnage duquel dépendent 58 j. de terres au finage de la Rothière et aux environs (5 octobre 1535).

6. *François de la Chaussée.* Acquisition par noble homme François de la Chaussée, capitaine et gouverneur du comté de Brienne, et dame Marie de Rouy, sa femme, de noble personne

Digitized by Google

Simon Mérille et Lorette de Vassan, sa femme, Adrien de Vassan et Catherine sa femme, demeurant à Brienne, des 3/12 par indivis d'un fief appelé communément le fief *Guiot de Gigny*, moyennant la somme de 370 l. Ces terres proviennent de la succession de *Jehan de Vassan*[1] (19 mars 1540). — Acte par lequel Jehan Guillemet, marchand apothicaire demeurant à Troyes, et Marie de Vassan, sa femme, fille de Jehan, donnent à François de la Chaussée les 2/3 d'un fief qui consiste en un gagnage au finage de la Rothière, plus les 8/12 d'une pièce de pré contenant une fauchée environ, au finage de Morvilliers ; de son côté, François de la Chaussée donne à Jehan Guillemet plusieurs maisons, jardins et terres labourables à Corbeil-les-Margeries (11 août 1541). — Acquisition, par François de la Chaussée et d^lle Marie de Rouy, sa femme, de Colette de Vassan, veuve de feu Etienne Gillot, demeurant à Bar-sur-Seine, de la portion qui lui appartient comme héritière de noble homme Jehan de Vassan, son père, consistant en une maison, accin, droits, aisances et appartenances, au lieu de la Rothière, mouvant de la seigneurie de Dienville ; plus la portion qui lui appartient en tous les héritages, terres et prés, tant au finage de la Rothière qu'ès finages circonvoisins, avec tous les droits de justice haute, moyenne et basse : le tout partageable par indivis avec les dits s^r et dame de la Chaussée, comme ayant les droits de tous les autres cohéritiers de la venderesse. Ladite vente moyennant la somme de 132 l. (31 mai 1549).

7. *Marie de Rouy*. Acquisition faite par dame Marie de Rouy, veuve de François de la Chaussée, de Claude Bar et sa femme, d'une fauchée de pré environ et 6 denrées au finage de Chaumesnil, lieu dit la *Ruelle du Mongon*, chargé envers le seigneur de Brienne de 3^s 9^d, moyennant 33 l. (2 avril 1555).

8. *Charles de la Chaussée*. Acquisition par Charles de la Chaussée, stipulant pour dame *Humberte de Francière*, sa femme, de François de Vitry et consorts, d'un gagnage situé aux finages de la Rothière, Unienville et Morvilliers, consistant en 25 j. et un quartier, tant terres que prés, à la mesure du pied du Châtelet, chargés de leurs charges anciennes, moyennant 575 l. (12 décembre 1569). — Aveu fourni par Charles de la Chaussée pour le fief de Gigny à dame *Marguerite de Roye*, veuve de Louis de Pontallier, dame de Dienville (14 avril 1570). — Acquisition par le même de Christophe Adenet, écuyer, s^r en partie du Petit-Mesnil et de Marguerite de Pilmiers, sa femme, de 3 j. de terres au finage de la Rothière, moyennant 60 l. et 3 l. pour les vingts (25 juillet 1573). — Acquisition, par le s^r de la Chaussée, de *Georges Baizier*, d'un gagnage consistant en 47 j. de terres au finage de la Rothière et environs, en 67 pièces y énoncées, franches de toutes servitudes et redevances, à l'exception de 4 j. situés en Lanté qui

1. Le fief de Gigny appartenant à Jehan de Vassan et à Lorette, sa femme, comprenait 94 arpents environ.

Digitized by Google

sont redevables d'un boisseau de grain quand ils portent. Cette vente moyennant 1,260 l. (10 septembre 1574).

9. *Jehan* et *René de la Chaussée*. Adjudication par décret au bailliage de Chaumont, au profit de *René de la Chaussée*, du fief de Gigny, saisi à la requête de Claude Corrard sur ledit René, héritier bénéficiaire de défunt Jehan de la Chaussée, son frère, vivant, écuyer, s^r de Lévigny. Celui-ci devait 1,400 l. par contrat passé à François Blin, marchand bourgeois de Troyes, qui en avait fait transport à Claude Corrard, aussi bourgeois de Troyes. L'adjudication porte : 1° sur un gagnage appelé *le Baizier* (47 j.) ; 2° sur le fief de Gigny avec la haute, moyenne et basse justice ; 3° sur la moitié de la justice haute, moyenne et basse du *Haut-Chemin* ; 4° sur 50 j. de terres en un gagnage aux environs de la Rothière ; 5° sur le bois Ramonet (14 arp. taillis) ; 6° sur le fief Jean Dupont à Unienville ; 7° sur un gagnage, finage de Jouvanzé (76 j.) : le tout moyennant la somme de 3,000 l. (27 août 1592). A cette adjudication comparaissent *Juste de Pontallier*, baron de Pleurs, s^r de Dienville ; *Nicolas de Saint-Blin*, s^r de Vaudremont ; dame *Marie de la Chaussée*, abbesse de Notre-Dame-des-Prés de Troyes, et sœur *Catherine de la Chaussée*, religieuse en ladite abbaye, et le *baron de Poussey*, mari de dame Anne de Nicey (fief du Petit-Mesnil) — Sentence du bailli de Chaumont portant main-levée de la saisie féodale, faite à la requête du procureur du Roi, du *fief de Gigny*, comme étant dans la mouvance de Dienville (12 juillet 1603). — Assignation à messire Juste de Pontallier, pour fournir ses causes d'opposition au décret du fief de Gigny (5 janvier 1608). — Opposition de Juste de Pontallier, baron de Dienville, à la saisie réelle de la terre de la Rothière, pour raison des droits féodaux (11 juillet 1608).

10. *Laurent de la Chaussée*. Procuration donnée par Laurent de la Chaussée pour porter foi et hommage, aveu et dénombrement au seigneur de Dienville pour le fief de Gigny (9 décembre 1633). — Aveu fourni par Laurent de la Chaussée à messire François de l'Hôpital, s^r de Dienville, pour le fief de Gigny, comme héritier bénéficiaire de la succession de René de la Chaussée (23 février 1634).

11. *Louis de Maujon*. Acquisition du fief de Gigny par *Louis de Maujon*, de Laurent de la Chaussée (2 avril 1642). — Foy et hommage à d^lle Charlotte des Essarts, épouse et fondée de procuration de M. Duhallier, par Louis de Maujon, à cause du fief de Gigny (3 avril 1642). — Don et remise par messire de l'Hôpital, à Louis de Maujon, des droits de quints et requints qui lui étaient dûs à cause de l'acquisition du fief de Gigny, du s^r d'Arrest (Laurent de la Chaussée), en reconnaissance des services qu'il lui a rendus (8 mars 1646). — Acquisition, par Louis de Maujon, de 2 petites maisons et de 20 boisseaux environ de terres à chenevière pour composer les enclos du *fief de Gigny* (de 1644 à 1649). — Acquisition de 8 quartiers de prés (1643).

Digitized by Google

12. *Jean Comparot.* Foy et hommage par Jean Comparot, du fief de Gigny, à M. le prince de Commercy, Charles de Lorraine, comte de Rosnay, baron de Chavange, sr de Lesmont et baron de Dienville (26 février 1686).

13. *Louis* et *Joseph de Maujon.* Acte par lequel Claude-Nicolas Comparot (fils du précédent), sr de la Rothière et de Gigny, et dame Catherine Corrard, son épouse, ont vendu à messire *Joseph de Maujon.* chevalier, sr d'Unienville, et cy-devant de la Rothière, et à *Louis de Maujon.* son fils, la terre et seigneurie du fief de Gigny, plus le fief de Lanté, du bois Ramonet, du Pont, de la forêt de Der, finage d'Eclance, consistant en 120 arpents de bois taillis entièrement coupés, justice haute, moyenne et basse, mouvant de la baronnie de Jaucourt, membre du duché appelé anciennement *Beaufort* et à présent *Montmorency ;* plus la moitié de la seigneurie de la justice haute, moyenne et basse du Haut-Chemin ; plus le fief de la Rothière, au finage de Jouvanzé. appelé anciennement le gagnage de Jouvanzé ou de la Rothière, affranchi par acte du 26 juillet 1655, mouvant du seigneur de Jouvanzé, consistant en 76 j. tant terres que prés. Ladite vente moyennant la somme de 11,100 l. (19 décembre 1704). — Ratification de cette vente par Louis de Maujon (22 décembre 1704).

14. *Louis III de Maujon*, fils de Joseph Vente faite par Jacques Leblanc, écuyer, sr de Maison et consorts, à messire Louis de Maujon, d'une maison située à Vitry, moyennant 11,000 l. (22 avril 1728). — Constitution passée par Louis de Maujon, sr de la Rothière, en son nom et comme fondé de procuration de dame Marie-Thérèse d'Anglebermer, son épouse, au profit de Me Denis Aubert, procureur à Troyes, de 300 l. de rente au principal de 6,000 (6 décembre 1731). — Obligation passée à Troyes par la dame d'Anglebermer, veuve du sr de Maujon, de 2,000 l. qu'elle s'est obligée d'employer aux arrérages et intérêts de 11,000 l. par elle dûs à Jacques Leblanc et consorts, suivant contrat du 22 avril 1726, avec obligation d'en faire déclaration par la quittance du paiement. Au bas de cette obligation est la quittance que le sr Jacques Leblanc et consorts ont donnée à ladite dame de Maujon, pour les arrérages et intérêts des 11,000 l. avec déclaration et subrogation au profit du sr Aubert (8 février 1735). — Commandement du *4 mars 1735*, à la requête du sr Aubert, à ladite dame de Maujon, de payer les 2,000 l. portées en la déclaration du 8 février précédent, et pour le refus, assignation par-devant M. le bailli de Vitry pour être condamnée à payer l'intérêt de ces 2,000 l. — Sentence du bailliage de Vitry qui adjuge à Me Aubert ses conclusions (29 mars 1735. Voir fief de Lanté, Nicolas Dufour).

15. *Nicolas Dufour.* Acquisition du fief de Gigny... par Nicolas Dufour (voir fief de Lanté). — Aveu et dénombrement à messire Pierre Grassin par Nicolas Dufour, pour le fief de Gigny

Digitized by Google

(7 août 1737). — Acquisition, par Nicolas Dufour, de prés et terres pour agrandir le fief de Gigny (de 1736 à 1752).

16. *Pierre Grassin.* Bail fait par *Pierre Grassin* à François Suzanne, de la ferme de Gigny, moyennant 400 l. en argent, 70 boisseaux de messail et 300 boisseaux orge et avoine (14 octobre 1759).

17. *Simon-Claude Grassin.* Acte par lequel Nicolas Dufour et Madeleine Gouaut, son épouse, vendent à Simon-Claude Grassin, chevalier, sr de la vicomté de Sens, Malay-le-Roi, Trémont, Maisoncelle, chevalier de l'Ordre militaire de Saint-Louis, maréchal des camps et armées du Roi..., le fief de la Rothière, vulgairement appelé *le fief de Gigny*, maison seigneuriale, cour, jardin, colombier (18 à 20 j.), plus 54 j. de terres, plus la moitié de la justice haute, moyenne et basse du Haut-Chemin, partageable avec *Mgr le duc de Luxembourg*, plus 13 j. dans l'enclave du fief de Lanté ; 70 j. de terres labourables, finage de la Rothière et autres limitrophes ; plus 10 f. 1/2 de prés, 15 à 16 boisseaux de terre en chenevière ; plus le fief du bois Ramonet avec justice haute, moyenne et basse, et environ 14 arp. de bois taillis ; plus la portion acquise, par le sr Dufour, du sr d'Allonville dans les seigneuries du Petit-Mesnil et Chaumesnil [1]. La vente faite moyennant 25,000 l. de principal et 500 pour la coiffe de ladite dame (26 décembre 1756). — Foy et hommage par Simon-Claude Grassin à messire Pierre Grassin, sr de Dienville, pour le fief de Gigny (15 mars 1757). — Arrêt du Parlement qui décharge Simon-Claude Grassin et tous les particuliers qu'il avait fait chasser dans les bois du Petit-Mesnil (dont il était le propriétaire avec d'autres par indivis), des condamnations prononcées contre eux par sentence de la Table de marbre de Paris du *24 septembre 1766* (28 avril 1768). — Sentence et arrêt qui condamne Madame la comtesse de la Selle à remettre à M. Simon-Claude Grassin les titres du fief de Gigny (20 mai 1763), du bois Ramonet et d'une portion dans les seigneuries du Petit-Mesnil et Chaumesnil.

18. *Fizeaux de Clémon.* Acte par lequel Simon-Claude Grassin et dame Marguerite-Françoise-Geneviève Devion de Tessancourt, sa femme, vendent à messire Etienne-Claude Fizeaux de Clémon, écuyer, conseiller du Roi, les fiefs de Gigny, de la Rothière, du bois Ramonet, et la portion des seigneuries du Petit-Mesnil et Chaumesnil, tels qu'ils sont expliqués dans le contrat d'acquisition de M. Grassin du 26 décembre 1756 (26 février 1770). La dite vente moyennant 25,000 l. — Quittance de cette somme (16 mars 1772). — Quittance des droits seigneuriaux payés pour l'acquisition du fief de Gigny par M. de Clémon (30 mars 1770). — Grosse en parchemin du décret volontaire des terres et seigneuries de Dienville, Unienville, fief d'Arsenay, de Lanté et des seigneuries du Petit-Mesnil, Chaumesnil et la Giberie. Le décret

1. Cette vente est du 25 février 1746.

Digitized by Google

comprend aussi le fief de Gigny et la seigneurie de la Rothière acquis de Simon-Claude Grassin le *26 février 1770*.

VI

Fief du bois Ramonet.

Le fief du bois Ramonet, à Jouvanzé, est de la mouvance du comte de Brienne. Les seigneurs de ce fief sont :

1. *Jean Carorguy*. Foi et hommage à Madame la comtesse de Brienne par *Jean Carorguy*, *Jean Nocier*, lieutenant général du bailliage de Bar-sur-Seine, à cause de Guillemette Carorguy, sa femme, Antoine Carorguy, Guillaume et Blanche-Isabeau, sa femme, et Jean Guillemet, à cause de sa femme, tous héritiers de feue noble femme Lorette Mérille, en son vivant leur mère, pour le fief appelé Lanté, et encore pour 6 arp. 1/2 de haute futaie faisant moitié de 13 arp , au finage de Jouvanzé (10 juillet 1537).

2. *Charles de la Chaussée*. Acquisition faite par messire Charles de la Chaussée, de Claude Taupin, marchand demeurant à Brienne, de 5 arp. de bois taillis à prendre dans 13 arp. en une pièce au finage de Jouvanzé, fossoyé tout à l'entour, appelé le *bois Ramonet*, mouvant en plein fief de M. le comte de Brienne, moyennant la somme de 100 l. (30 août 1559). — Acquisition faite par le sr de la Chaussée, de Nicolas Guillemet, de 5 arp. de bois taillis, appelé le *bois Ramonet*, moyennant 60 l. (16 juillet 1562). — Acquisition par le même, d'honorable homme Jean Comparot et Jeanne Mérille, sa femme, Jean Galleret et Nicole, sa femme, et Jean de Vassan, de tous leurs droits, parts et portions dans le fond d'un bois contenant 13 arp., appelé le *bois Ramonet*, moyennant 40 l. (26 janvier 1565).

3. *Humberte de Francière*. Aveu et dénombrement à Charles de Luxembourg, par dame *Humberte de Francière*, veuve de Charles de la Chaussée : 1° pour 60 j. de terres, finage d'Unienville, 1 arp. de vignes, 11 f. de prés et 5 carreaux attenant de la dite vigne, appelée le fief du Pont, la maison et les censives; 2° pour le *fief du bois Ramonet* (12 arp.) : pour le fief de Lanté (50 arp.) (9 avril 1586).

4. *Laurent de la Chaussée*. Aveu et dénombrement au comte de Brienne, par messire Laurent de la Chaussée, héritier bénéficiaire de défunt messire René de la Chaussée : 1° pour le fief Dupont ; 2° pour le *fief du bois Ramonet* ; 3° pour le fief de Lanté (18 février 1634).

5. *Louis de Maujon*. Acte de foi et hommage à Henry-Auguste de Loménie par Louis de Maujon, sr de Chefdeville : 1° pour le fief de Lanté ; 2° pour le fief du Pont ; 3° pour le fief du *bois Ramonet*, consistant en 200 arp. de bois taillis, auquel bois

Digitized by Google

il est permis de mettre des lapins et le posséder à l'avenir en droit de garenne (29 août 1648).

6. *Jean Comparot.* Adjudication par décret faite aux requêtes du Palais, le *29 octobre 1685*, à messire Jean Comparot, du fief de Gigny et du *fief du bois Ramonet.* — Aveu et dénombrement fourni par Jean Comparot, sr de Longsols, de La Jesse (Lagesse) et de la Rothière, à M. le comte de Brienne : 1° pour le fief de Lanté ; 2° pour le fief Dupont ; 3° pour le fief du *bois Ramonet* (24 septembre 1687).

7. *Louis* et *Joseph de Maujon.* Acquisition par Joseph et Louis de Maujon, de Claude-Nicolas Comparot, entre autres choses, de la terre de Gigny et du fief du bois Ramonet (19 décembre 1704). — Foy et hommage à M. le comte de Brienne par Louis de Maujon, sr de la Rothière et du fief de Gigny, pour les fiefs Dupont, Lanté et le *bois Ramonet*, par lui acquis de messire Nicolas Comparot, comme donataire du sr Jean Comparot (18 janvier 1717).

8. *Nicolas Dufour.* Acquisition par M. Dufour, de M. de Maujon, entre autres choses, du fief de Gigny et du *bois Ramonet* (16 mai 1736). — Foy et hommage à M. le comte de Brienne, par messire Pierre-Nicolas Dufour, pour le fief du *bois Ramonet*, acquis de dame Marie-Thérèse d'Anglebermer de Lagny, veuve de Messire Louis de Maujon, brigadier des armées du Roi (8 mai 1737). — Dénombrement du *fief du bois Ramonet* par M. Dufour à Nicolas-Louis de Loménie (6 août 1736). — Acte par lequel le sr Dufour a vendu au sr Etienne, marchand de bois à Brienne, la coupe et superficie du taillis du *fief du bois Ramonet* (14 arpents), moyennant 1,400 l., plus 394 modernes à couper dans ledit bois, moyennant 300 l. (1er décembre 1752).

9. *Simon-Claude Grassin.* Acquisition faite par messire Simon-Claude Grassin, maréchal des camps, de M. Dufour, du fief de Gigny et du *fief du bois Ramonet* (26 décembre 1756).

10. *Fizeaux de Clémon.* Acquisition du fief de Gigny et du *bois Ramonet* par messire Fizeaux de Clémon, de messire Grassin (26 février 1770). — Foy et hommage à M. le comte de Brienne par messire Etienne Fizeaux de Clémon, écuyer, pour le fief du *bois Ramonet* (10 avril 1770).

VII

Fief du Haut-Chemin.

Les seigneurs du Haut-Chemin, mouvant de la seigneurie de Dienville, sont les mêmes que ceux de Gigny ; par conséquent, il ne nous reste plus qu'à parler d'un procès entre M. Grassin, directeur général des monnaies de France, M. le duc de Luxembourg et M. Dufour, avocat au Parlement.

Ce procès commence par une demande formulée par M. Dufour

Digitized by Google

au bailliage de Chaumont, tendant à ce qu'il soit fait défense à M. Grassin de pratiquer à l'avenir aucune avenue et plantation sur le territoire de la Rothière ; que des bornes soient plantées sur les confins des finages de Dienville et de la Rothière ; que les anciens chemins de traverse et autres adjacents à la nouvelle avenue de M. Grassin qui conduisent de Dienville à la Rothière, demeurent en l'état où ils étaient avant l'ouverture des fossés faits par son ordre ; que défense lui soit faite d'en interdire l'usage tant à pied qu'à cheval ; qu'après le bornage desdits finages de Dienville et de la Rothière, les arbres qui se trouveront plantés sur le territoire de la Rothière, par l'ordre du s^r Grassin, soient arrachés ; que le s^r Grassin soit tenu de remettre à 30 pieds (ils n'étaient qu'à 20 et 24), les noyers plantés par lui sur des pièces de terres appartenant au s^r Dufour, le long du chemin royal qui conduit de Bar-sur-Aube à Rosnay, sinon qu'il soit permis à ce dernier de les faire planter aux frais de M. Grassin, à moins qu'il ne préfère lui abandonner la propriété desdits noyers, à la charge d'en rembourser le prix audit s^r Grassin (14 décembre 1748).

M. Grassin répond qu'il ne reconnaît pas le s^r Dufour pour *seigneur de la Rothière*, et il veut qu'on mette en cause M. le duc de Luxembourg ou d'autres seigneurs, s'il y en a (21 janvier 1749).

Le s^r Dufour apporte deux titres pour prouver sa qualité de seigneur de la Rothière : 1° le contrat de vente du 16 mai 1736, par lequel il appert qu'on lui a cédé, entre autres choses, la *justice du Haut-Chemin ;* 2° l'aveu et dénombrement qu'il a rendu à M. Grassin, le 7 *août 1737*, dans lequel le s^r Dufour lui a rapporté la justice haute, moyenne et basse au *Haut-Chemin*, partageable avec M. le duc de Luxembourg (6 mars 1749).

Sentence conforme aux conclusions de M. Dufour, qui ordonne la mise en cause de *M. de Luxembourg*, à la requête de la partie la plus diligente (30 avril 1749).

Copie d'une sentence des requêtes du Palais qui évoque la contestation d'entre M. Dufour, M. Grassin et M. de Luxembourg, et fait défense au juge de Chaumont d'en plus connaître (7 juin 1749).

Copie d'une consultation donnée par M. Boucher d'Argis, avocat au Parlement, par laquelle il estime que M. Dufour est bien fondé à prétendre la moitié de la justice du *Haut-Chemin* (19 juin 1749).

Requête de M. le duc de Luxembourg tendant à ce qu'il soit reçu partie intervenante dans la cause d'entre M. Grassin et M. Dufour, que défense soit faite à l'avenir au s^r Dufour de se qualifier seigneur en partie de la Rothière, et qu'il soit condamné, pour l'avoir fait, à des dommages-intérêts envers lui et aux dépens (30 décembre 1749).

M. le duc de Luxembourg continue en prouvant à M. Dufour

Digitized by Google

qu'il prend à tort le titre de seigneur de la Rothière, puisque ce fief est du nombre de ceux qui dépendent de la baronnie de Jaucourt, membre du duché de Montmorency, ci-devant Beaufort ; que ce fief est énoncé dans l'état de ladite terre et baronnie de Jaucourt, annexé au contrat de vente qui fut fait par Madame la duchesse de Guise à la dame Marguerite d'Estrée, le *6 juillet 1597* ; et que dans cet état l'on y a précisément dit « qu'à ce fief appartenait haute, moyenne et basse justice sans division avec aucun autre ; que ces terres, depuis érigées en duché-pairie dont dépend le fief de la Rothière, ont été acquises par les auteurs de M. de Luxembourg, qui ont toujours joui, ainsi que lui, sans trouble, de ladite seigneurie de la Rothière (7 avril 1750).

M. Dufour réplique que le contrat du *6 juillet 1597* ne signifie rien, et que, d'ailleurs, il paraît avoir été altéré (13 juin 1750). Il demande connaissance de ce contrat et d'un autre du *18 mars 1688* (30 juin 1750).

Sur ces entrefaites, M. de Luxembourg dépose une transaction passée devant Me Bapteste, notaire au Châtelet de Paris, par laquelle Mgr Charles-François Frédéric, seul seigneur haut justicier de la Rothière, a cédé à Me Pierre Gaupillat, curé de ce lieu, et à ses successeurs en ladite cure, la portion de dîmes dont ledit seigneur avait toujours joui, et qu'il avait toujours perçue conjointement avec l'abbaye de Clairvaux, et ce pour être dispensé de payer audit sr curé sa part dans la portion congrue qu'il avait droit d'exiger, au moyen de quoi ledit sr curé a promis et s'est obligé de faire et continuer les prières nominales comme il était accoutumé, ne connaissant *d'autre seigneur de ladite paroisse* de la Rothière que ledit seigneur duc de Luxembourg (20 mars 1724).

M. Dufour répond que la déclaration du sr Gaupillat n'a aucune valeur, car encore qu'il paraisse par ladite déclaration qu'il reconnaît Mgr le duc de Luxembourg pour *seul et unique seigneur* haut justicier de la Rothière, la vérité est, comme il le dit lui-même, « qu'il n'en a point de certitude, qu'il a même répugné à faire cette déclaration, et qu'il ne s'y est déterminé que par respect pour M. le duc de Luxembourg, et croyant que cela ne pouvait préjudicier à personne[1].

A partir de ce moment, le procès prend des proportions considérables. Il y a une foule d'écritures de part et d'autre ; on fouille les vieux parchemins ; on remonte à l'origine de la seigneurie, et

1. Il est dit dans cet acte que le vicariat de la Rothière, dépendant de Dienville, fut érigé en cure le 24 *juillet* 1706 *et* 12 *juin* 17[illegible]7. Me Gaupillat en fut le premier curé et percevait la grosse dîme. Ce droit, avant d'être réuni à la cure de la Rothière, était partagé par moitié entre Mgr de Luxembourg et les religieux de l'abbaye de Clairvaux. C'est au moyen de ces grosses dîmes qu'ils payaient au curé sa portion congrue (Acte du 16 avril 1750).

Digitized by Google

l'on finit par découvrir, à l'aide des fois et hommages, des aveux et dénombrements que tous les seigneurs du *Haut-Chemin*, antérieurs à M. Dufour, relevaient de la seigneurie de Dienville. Alors le duc de Luxembourg est débouté de ses prétentions et condamné aux frais et dépens, et le sr Dufour, conformément à la consultation donnée par Me Boucher d'Argis (19 juin 1749), et surtout la sentence des requêtes du Palais qui permet à M. Jean Comparot de prendre possession de la justice et seigneurie du *Haut-Chemin* (31 octobre 1685), est maintenu dans son droit de justice haute, moyenne et basse sur le fief du *Haut-Chemin*, appelé encore *Chemin de César ou des Romains* (1756).

VIII

Derniers seigneurs de la Rothière.

On a vu, par ce travail, que Fizeaux de Clémon a réuni dans ses mains toutes les parties de la seigneurie de la Rothière. Après lui, viennent : 1° Louis-Marie-Athanase de Loménie, époux de Marie-Anne-Étiennette, fille unique d'Étienne-Claude Fizeaux de Clémon (1771) ; 2° Alexandre-François-Antoine, fils adoptif du précédent, époux d'Élisabeth-Louise-Sophie de Vergès (1788) ; 3° Martial-Jacques-Louis, époux d'Antoinette-Jeanne-Isidore de Damas, sœur du baron de Damas, ministre sous la Restauration (1805) ; 4° Charlotte-Louise de Loménie, épouse d'Hugues-Héraclius, comte de Montboissier-Beaufort-Canillac (1819) ; 5° Gabrielle-Augustine de Loménie, sa sœur, épouse de Guillaume-Marie-Paul-Louis Hurault, marquis de Vibraye (1812) ; 6° Alexandrine-Marie-Thérèse Hurault de Vibraye, épouse de Louis-Marie-Arthur, comte de Chevigné ; 7° Anne-Marie-Françoise-Aldegonde de Chevigné, épouse de François-Marie-Jean de Reviers, capitaine d'artillerie de l'état-major.

P. Chauvet.

Digitized by Google

LES

SEIGNEURS DE VILLE-SUR-ARCE*

ADDITIONS ET CORRECTIONS

I

Dans la notice consacrée à Jean Ier de Ville-sur-Arce, nous avons, d'après M. l'abbé Lalore, relaté une transaction passée au mois de février 1332 entre ledit seigneur et ses sujets, transaction établissant que huit écuelles combles faisaient le boisseau ras, mesure de Chacenay.

Cette transaction nous avait paru pour le moins singulière.

La mesure de Chacenay, étant en usage sur toutes les terres de la baronnie, s'imposait à Ville-sur-Arce comme ailleurs, et nous nous demandions à quel titre le seigneur et les habitants de ce village avaient pu intervenir pour la modifier ou pour la confirmer.

Dans l'impossibilité où nous nous trouvions de recourir à la source indiquée par le savant historien des *Sires et des barons de Chacenay*, nous nous sommes incliné de confiance devant son autorité, lui laissant d'ailleurs le mérite aussi bien que la responsabilité de son assertion.

Depuis, grâce à l'obligeance de M. le docteur Finot, qui en est l'heureux propriétaire, nous avons pu étudier à loisir un *vidimus* de la transaction de 1332.

Ce *vidimus*, rédigé le 23 décembre 1485 par deux notaires de Ricey, Guillaume Chalons, écuyer, et Humbert Calabre, clerc, est un magnifique parchemin mesurant 76 centimètres sur 52.

La transaction vidimée est certainement celle visée par M. l'abbé Lalore, car elle porte la date du samedi après les Brandons de l'an 1331 (v. st.).

* Voir page 804, tome IX de la *Revue de Champagne*.

Digitized by Google

Elle a pour objet non pas la mesure de Chacenay, dont il est fait une simple mention, mais l'usage du moulin banal de la seigneurie d'en bas, les redevances à payer pour la mouture, et l'abandon, de la part du seigneur, du droit d'ajust des pintes et des chopines, lorsque les habitants ouvraient de nouvelles tavernes.

En voici d'ailleurs le texte :

A tous ceulx qui ces présentes lectres verront, Jehan Legrain, prebtre, garde du seel de la prévosté de Ricey, en tant qu'il s'extend ou bailliage de Sens, de par noble et puissant seigneur messire Guillaume Roulin, chevalier, conseiller et chambellan du roy, nostre sire, et seigneur du dit Ricey et de Beauchamp, salut.

Savoir faisons que l'an de grâce mil quatre cens quatre vingts et cinq, le vingtiesme jour du mois de décembre, Guillaume Chaslons, escuyer, et Humbert Calabre, clerc, notaires jurez et establiz à ce faire, au dit Ricey, de par le dit seigneur, virent, tinrent, communiquèrent, collationnèrent et diligemment leurent, de mot, unes lectres en forme de chartres, escriptes en parchemin, saines et entières en escripture, scellées en double queue de cire verd, du seel de la prévosté de Bar-sur-Seine, comme la teneur d'icelles le tesmoignoit, lequel seel, par viellesse, estoit derompu, et la cire fort caduque et descolourée, mais ancor y avoit grant apparance d'icellui seel, et si y avoit apparance au bout de la dicte queue, que, autreffois, y avoient esté pendans aucuns petis seaulx ou signetz. Desquelles lectres la teneur s'ensuit :

A tous ceux qui ces présentes lectres verront et orront, Jaques diz li Bouchars, garde dou seel de la prévosté de Bar-seur-Seingne, salut.

Sachent tuit, que par devant Jehan dit le Lombard, clerc, et Regnaudin de Chastelvillain, demourant au dit Bar-seur-Seingne, tabellions jurez et establiz à ce faire, de par nostre seingneur le Roy, au dit Bar et en la chastellerie, vindrent et furent présens en leurs propres personnes, pour ceste chose espéciaulment, Jehans, sires de Ville-seur-Arce en plus grant partie, escuyers, filz de feu mon seingneur Pierre Barrat, jadis chevalier, d'une part, Jehans Gobillel, Haubers Bouisson, Lambers, frère dou dit Aubert, Jehans filz Girart li potier, Roubers Perrote, Jehans Cornoille, Perroz li Buisons, Jehans li treuvez, Jehans Herbelin, Thiébaux Beige, Girars li potiers, Jehans Jaquerel, filz Jehan le grant, Naalos Malnorris li petiz, Melinnotte femme Jehans le Chaatré, pour essoingne de son mary qui est aveugles, Jehans li grans, Jehans l'aingné, Thiébaulx Cuignel, Jehans Grillot, Bertaux Vaalais, Miloz Chevry, Serourges Malmené, Thomas Beige, Viars Roumelart, Colas Cariost, Estiennes Preesche, Jehans l'escuiellat, Michaux li Recouvevres, Durans li escuielaz, Lorens filz au clerc, Jehans Fillaute, Jaques li mugniers, Jehans li Budins, Jehans li fourniers,

Digitized by Google

Thiebaux Ciquart, Guillaumes Bouquin, Huoz, filz Herbelot li mugnier, Miloz li quartaz, Lambers Mouchet, Guillemins Chargebeste, Roubers filz au Buison, Jehans Eschaillon, Viars Vaalay, Colins Viars l'aingné, Jehans filz feu Michelot le Pervelat, Perroz, filz Bruchenel, Drouoz Heguine, Erars Mouchot, Jehans Godars, Guillaumes Tavau, Miloz Tavau, son frère, Jehans li Raz, Jehans filz feu Milot Regnart, Thiébaux Boullée, Jehans Judas, Jehans Paillart, Thomas Noorcel, Jehans Reguebers, Thévenins Dovelay, Jehans Maunoir, Jehans Dovelay li borgnes, Miloz Bovin, Perroz Malmené, Jehannins filz feu Vyart Norroy, Miloz Marcel, Humbeloz Molture, Perrinoz Cochetin, Perrinoz filz Clement Luillier, Colins Turnel, Jehans filz feu Perrinot Moron, Jehans Aptins, Perrinoz Tavau, Giraulx genres à la Veille, Colinoz, filz feu Houdoier, Perrinoz Eschaillon, Jehans Vaalay, Tévenins Boullée, Naaloz Malnorriz li grans, Jehans la Doulceur, Perroz li turreis, Perroz Trillot, Jehannotte femme feu Jehan Bertot, Huoz filz feu Milot Drouot, Vourrions, filz Lambin de la Chappelle, Jehans filz Tempore, Bertins Beige, Vyardoz filz Pisot, Lorens filz feu Huguenin Flory, Colas Bertot, Pisoz filz à la Vachière, Jehans li Bidaux, Durans Bise, Miloz Pootel, Perroz li Chaatré, Symonnoz Buignot, Huoz li Vachiers, Agnès femme feu le Gastinois, Lorens li Bergaulx, Thiébaut Dovelay, Jaquoz Cuignay, Jehans Restore, Jehans li Couiffaz, Miloz Guillot, Jehans li Camus, Wiars Thèbe, Colas filz Durans Bise, Symonnins Maquere, Huelins li boiteux, Hersonnette femme feu Corbion, Miloz Willaume, Jehans Goumart, Jehans Chaucant, Micheline Houdoyer, Perroz Wyars l'aingné, Jehans Pilaut, Colinet filz Thierriel, Melinotte femme feu Simon Pourmant, Roubers de Chievrevey, Huguenins, genres à la Bruchinelle, Jehans filz feu Roubers li potier, Jehannotte femme Perrot li bergier, Thiébaux diz Giraus, Crestien Garnoche et Miloz Roubert, tuit de la ville de Ville-seur-Arce, d'autre part.

Et recongnurent li uns envers les autres, pour eux, pour leurs hoirs, pour leurs successeurs et pour ceux qui d'eux ou de leurs hoirs, ont et auront cause, de leur plain gré, senz contraincte nulle, et senz aucune déception, que il ont fait, octroyé et accordé entre aux, senz jamais rappeller à nul temps à venir, le fait, l'ordonnance et les convenances qui s'enssuient.

C'est asavoir que li dit homme et femmes, pour aux et pour leurs hoirs, et pour ceux qui d'aux ont et auront cause, yront molre toutes manières de blefz aux molins dou dit escuyer à Ville-seur-Arce, et molront et doivent molre aux diz molins trois mines de blefz, à la mesure de Chascenay, pour ung bouissel, et trois boissiaux de blefz pour une escuelle, de quoy les huit escuelles combles font ung bouissel reis, à la dicte mesure.

Et est à savoir que, ou cas que li dit homme et femmes, ou aucun d'iceulx yroient aux diz molins pour faire molre leurs blefs, et li molin fussent empeschié que il ne pouissent molre, ou délivrer les apporteurs ou ameneurs des diz blefs, incontinant la

Digitized by Google

journée passée qui seroient venu molre leurs diz blefs aux diz molins, il yroient molre là où il leur plaroit, senz préiudice.

Item est accordé et octroyé, entre les dictes parties, que li blef des diz hommes et femmes qui seroient apporté ou amené aux diz molins à Ville-seur-Arce, seroient mesuré par le mugnier ou mugnière, qui garderoit ou garderont les diz molins, se il plait au dit mugnier ou mugnière.

Et est ancor à savoir que la dicte mesure sera ajutée au dit Chascenay, tant le bouissel comme l'écuelle, et sera et doit estre signée, la dicte mesure, à certain seing dou dit Chascenay.

Item est ancor accordé entre les dictes parties, que se aucun des diz hommes et femmes, ou plusieurs d'iceux, apportoient ou amenoient leurs blefz aux dits molins, et il ne povoient molre pour la journée, comme dit est, et il rapportoit ou rapportoient par leur sarement, ensemble une personne avecques aux digne de foy, qu'il heust ou heussent soumé ou requis le dit mugnier ou mugnière pour molre leurs diz blefz aux diz molins, il yroient ou porroient molre là où il leur plairoit, la journée de la dicte soumacion passée.

Et se il avenoit, par aucune avanture, que aucuns des diz hommes et femmes alassent molre hors des diz molins, puis que li diz molins fussent aaisis de délivrer leurs blefs pour la journée que il pourroient estre délivré de molre si comme dit est, ou que il ne puissent montrer la soumacion en la manière dessus dite, li dit sires de Ville-seur-Arce, ou si hoir, auroient, lèveroient et emporteroient autant des blefz comme li dit homme et femmes pairoient, comme ce se y moloient aux diz molins, de ce que li diz escuyers ou si hoir pourroient monstrer que li dit homme et femmes auroient molu hors. Douquel port li diz porteures, ensemble une bonne personne de son hostel, seroient creu par leur sarement.

Item est accordé entre les dictes parties, que, ou cas que li dit homme et femmes auroient assé à molre aux diz molins pour la journée que il auroient apportez leurs blefz, nul estrainge ne seroient délivré de molre, jusques à tant que li dit homme et femmes heussent premier molu, sauf tant que se par fraude, par barat, ou par malice, li dit homme et femmes venoient molre aux dits molins en occupant le droit de la molture des diz molins ou préiudice et dommage dou dit escuyer et de ses hoirs.

Il recongneurent et confessèrent que par telle manière en faisant ce dit malice, il ne pourroient occuper le droit de la molture des gens estainges, qui premiers y seroient venus molre, ou cas que li sires de Ville-seur-Arce ou si hoir y auroient dommage par la culpe des dessus diz homme et femmes.

Item avecques toute les choses dessus dites recongneut li diz sires de Ville-seur-Arce, pour lui et pour ses hoirs, que pour ce que il povoit avoir aucun mouvemant de poursuivre les habitans

Digitized by Google

de Ville-seur-Arce, c'est assavoir des demourans en sa justice, de ajuter leurs pintes et chopines toutes fois que il fasoient tavernes nouvelles, pour ce que il disoit et maintenoit que il en devoit avoir pleinne la mesure qu'il ajutoit à son quenne (?), pour bien de pais et pour eschever grans dommaiges, coustemens et despens, qui pourroient estre en ceste poursuite entre le dit seingneur de Ville-seur-Arce et les diz habitans, en ceste partie, il renonce dou tout en tout, comme cilz qui oncques most (?) droit, si comme il s'en est plus pleinnement informez par bonnes gens dignes de foy, si comme il disoit. Sauf et reservé au dit escuier, et à ses hoirs, la prinse des dites mesures, toutes les fois que li diz escuier, si hoir, ou leur certain commandement, y auroient aucunes souppeçons.

Et promistrent li diz sires de Ville-seur-Arce, d'une part, pour lui et pour ses hoirs, et li dit homme et femmes, pour aux, pour leurs hoirs, et pour ceux qui d'aux auroient cause, d'autre part, les uns envers les autres, et pour tant comme à ung chascun d'aux puent tuichier et appartenir, par leurs fois de leurs corps données corporelemant en la main des diz jurez, seur poingne de leurs corps penre, mectre et tenir en prison ferme, et seur l'obligacion et l'abandonnement de touz leurs biens, et des biens de leurs hoirs, meubles et non muebles, présens et à venir, ou qu'il soient et puissent estre trouvé, les quiex quant à ce il ont souzmis et obligiez à la juridicion et contraincte dou roy nostre seingneur, et de sa gent, par les quiex à ce il vuellent estre contrainct, que il encontre cest dit octroy, accord et convenances ne venront, ne par autres venir feront, à nul temps, en appert ne en recoy, par aucune raison ou cause, quelle qu'elle soit ou puisse estre entendue, ainçois les auront tanront et garderont fermemant, et tout en la forme et en la manière que il est dessus dit, escript et devisé, seur poingne et restitution de tous coux, depens et dommages, si aucuns en y avoit. Des quiex li porteurs de ces lectres seroit creuz, par son simple saremant, senz faire autre preuve.

Et renoncèrent les dites parties, pour tant comme à une chascune partie puet tuichier et appartenir, par leurs dites fois en tout cest fait, à tout droit escript et non escript, à toute excepcion de décepcion, à tout us et coustume de pays, à tout remède d'appel, à toutes signories, franchises, bourgesies, au bénéfice de restitucion, et à ce qu'il puissent dire les uns envers les autres aux avoir esté déceuz, circonvenuz, surprins, ou baretez, en fasant et en octroiant les choses dessus dites, ou aucunes d'icelles, à toutes grâces, indulgences empétrées et à empétrer, soit de nostre père le pappe, le roy de France, ou d'autres princes, à toutes alexcacions, cavillations, barres, deffenses, exceptions, décepcions, raisons de droit et de fait, que l'on pourroit dire ou obicier contre ces présentes lectres ou la teneur d'icelles, espéciaulment au droit disant généraul renonciacion non valoir.

En tesmoing de laquele chose, je, Jaques Bouchars dessus diz,

Digitized by Google

par le rapport et tesmoingnage des diz jurez, ensemble l'apposicion de leurs seingnez, ay scellé ces présentes lectres dou seel de la dite prévosté dou dit Bar-seur-Seingne, et de mon propre seel en contreseel.

Ce fu fait l'an de grâce mil trois cens trente et ung, le samedy après les Brandons.

En tesmoing de laquele vision d'icelles lectres cy dessus transcriptes, nous, garde dessus nommé, avons scellé ces présentes lectres du seel et contre seel de la dicte prévosté, par le rapport des diz notaires, avec leurs seings manuelz cy mis.

Ce fut fait les an et jour dessus premiers dictz.

CHALONS. CALABRE [1].

En résumé, d'après cette transaction, les cent vingt-trois sujets de la seigneurie d'en bas devront moudre leurs grains de toute espèce au moulin banal, en payant, comme droit de mouture, un boisseau pour trois mines et une écuelle pour trois boisseaux.

S'il arrive que le moulin ne soit pas libre dans la journée où ils amèneront leur grain, ils pourront aller moudre où bon leur semblera, après sommation faite au meunier.

Le grain sera mesuré par le meunier ou par la meunière, et la mesure, écuelle ou boisseau, sera ajustée à Chacenay.

Tant que le moulin sera occupé par un sujet de la seigneurie, aucun étranger ne pourra y moudre.

Si cependant il était démontré que les habitants, agissant par fraude et par malice, s'entendent pour porter préjudice au seigneur, en éloignant les étrangers de son moulin, cette dernière clause serait nulle et non avenue.

Enfin, Jean Ier de Ville-sur-Arce, qui avait eu la volonté d'intenter un procès à ses sujets, pour les obliger à ajuster leurs pintes et chopines, chaque fois qu'ils ouvraient une nouvelle taverne, et à lui donner pleine la mesure ainsi ajustée, déclare renoncer à ses prétentions.

II

De nouvelles recherches, provoquées par une gracieuse communication de notre distingué collègue et confrère, M. l'abbé Millard, nous ont permis de compléter et de rectifier, pour notre tirage à part, la généalogie des Longeville.

Nous résumerons en quelques lignes, pour les lecteurs de

1. Cabinet de M. le docteur Fiuot.

Digitized by Google

la *Revue de Champagne et de Brie*, ces additions et ces rectifications.

Pierre II de Longeville
1645-1690.

Fils de Richard II et de Louise Gervaise, Pierre II épousa, le 10 février 1677, à Drosnay, Françoise de Lorin, fille de Robert, seigneur d'Aulnay, et d'Hélène de Monspoix, dame de Drosnay.

Trois enfants naquirent de ce mariage : Pierre (1677), Léonard (1679) et Michel (1680).

Pierre II se fixa à Aulnay.

Veuf peu après la naissance de son troisième enfant, il se remaria en 1685 à Élisabeth de Mauger, fille de Jacques, seigneur de la Poterie, et de Renée de Feligny.

Il mourut vers 1689. Sa veuve, Élisabeth, épousa, le 9 avril 1692, Charles de Vaveray, fils de Léon et d'Anne de Monspoix.

Élisabeth de Mauger mourut à Drosnay le 3 avril 1724.

Elle avait donné à Pierre de Longeville au moins deux enfants : Hugues et Anne-Antoinette.

Lieutenant au régiment de Turenne, Hugues épousa, en 1731, sa cousine, Claudine de Longeville, fille de Léonard I, et veuve de Claude Le Lieur.

Élevée à Saint-Cyr, Anne-Antoinette donna sa main, en 1740, à François de Bruny, seigneur de Lagesse.

Pierre III de Longeville
1662-1722.

Fils d'Edme-Jean et de Louise de Cocqueborne, Pierre III de Longeville épousa, à une date que nous n'avons pu préciser, Marguerite de Mauger de la Poterie, probablement sœur d'Élisabeth dont nous venons de parler.

Il en eut neuf enfants : Edme (1688), Louis (1689), Antoinette (1693), Charlotte (1694), Françoise (1696), Marguerite (1699), Claudine (1702), Pierre (1704) et Marguerite (1707).

Pierre III de Longeville mourut à Ville-sur-Arce le 22 septembre 1722, et Marguerite de Mauger le 17 juillet 1731.

A. Pétel.

Digitized by Google

Répertoire Historique de la Haute-Marne*

CONTENANT LA NOMENCLATURE

DES OUVRAGES, ARTICLES, DISSERTATIONS & DOCUMENTS IMPRIMÉS

Concernant l'histoire de ce Département

DEUXIÈME PARTIE

CATALOGUE DES ACTES

1.097. — 1235, 31 octobre (veille de la Toussaint). — Accord entre Gautier, seigneur de Reynel, et Jean, prieur de Saint-Bénigne, relatif aux hommes de « Mennois ». L'affaire du moulin de « Brisecol » a été remise au jugement de l'official de Langres.

Pérard, Recueil. 437 ; ex cartul. S-Benigni Divion.
Bréquigny, Tab. chr., V, 484.

1.098. — 1235, 14 déc. Viterbe (19 kal. janv. an IX). — Lettre du pape Grégoire IX à l'abbé de Morimond, par laquelle, sur la demande de Ferdinand, roi de Castille, il lui ordonne de trancher un différend entre l'abbé de St-Pierre de Gomiel et les frères de la Milice de Calatrava. « Sua nobis charissimus... »

A. Manrique, Ann. cisterc., IV, 513.
Bréquigny, Tab. chr., V, 487. — *Potthast*, n° 10061.

1.099. — 1235. — Robert de Tourotte, évêque de Langres. donne une charte concernant le droit d'usage que l'abbaye de Saint-Bénigne de Dijon possède dans les bois de « Villa comitis » pour sa maison de « Casnedum ».

Gall. christ. nova, IV, instr. col. 206.
Bréquigny, Tab. chr., V, 496.

1.100. — 1235. — Robert, évêque de Langres, atteste et confirme le don d'une maison sise à Creil, fait par la comtesse de Boulogne à Guiard de Palesel, son chambellan.

Analyse, *Teulet*. Layettes. II, 305. n° 2423 ; ex orig. Arch. nat. J. 209, n° 10.

1.101. — 1235. — Simon, fils de Simon, seigneur de Clefmont, fait savoir que lui et ses frères Eude et Jean ont renoncé à leurs prétentions contre l'abbaye de Mores (Aube), concernant l'usage d'une pièce de terre sise devant la grange du Chêne, et une autre qui avait appartenu à Wiard, prêtre.

Lalore, Chartes de Mores, p. 90, n° 98, d'ap. copie du XVIIe s. Bib. nat., français 5995, fol. 159, r°.

1.102. — [Vers 1235]. — Lettre d'Eustachie, dame de Pacy, à Robert, évêque de Langres, par laquelle elle confirme le don que son mari, « W. de Brena », a fait à l'abbaye de Pontigny de cinq muids d'avoine, rente annuelle à prendre à « Prair ».

D. Martène, Thesaur. anecd., III, col. 1249, ad an. 1235 ; ex cartul. Pontiniac.
Bréquigny, Tab. chr., V, 497.

1.103. — 1235 (v. st.), 16 janvier (mercredi après S. Hilaire), à Château-Thierry. —

* Voir page 28, tome X, 2e série, de la *Revue de Champagne*.

Digitized by Google

P[ierre], duc de Bretagne, comte de Richemond, fait savoir que Thibaud IV, comte de Champagne, donnant sa fille Blanche en mariage à Jean de Bretagne, fils dudit Pierre, a assuré à ladite Blanche la succession au trône de Navarre, même dans le cas où Thibaud aurait un fils. Il en donne pour garants des prélats et barons, parmi lesquels l'évêque de Langres.

D. Morice, Hist. de Bretagne, Pr. I, 895. — *Teulet*, Layettes, II, 311, n° 2432. — Cat. actes des Ctes de Champ., n° 2377.

1.104. — 1235 (v. st.), janvier. — Lettre de G., abbé de Cîteaux, aux abbés de Larrivour, Boulancourt et Mores, par laquelle il leur mande de se rendre au monastère de Notre-Dame-des-Prés, près Troyes, pour y établir des religieuses de l'ordre de Cîteaux, avec une abbesse.

Camuzat, Promptuarium antiq. Tricess. diœc. fol. 380, r°. — *A. Manrique*, Annal. cisterc., IV, 431. — Véritable gouvernement de l'ordre de Cîteaux, 248.
Bréquigny, Tab. chr., V, 490.

1.105. — 1235 (v. st.), 28 février. — Henri, comte de Bar-[le-Duc], est tenu de rendre à Thibaud IV, comte de Champagne, dans la quinzaine de la réquisition, le maire de Saint-Thiébaud, qui a été longtemps prisonnier dans le château de Montéclair.

Chantereau, Traité des fiefs, II, 219.
Cat. actes des Ctes de Champ., n° 2381.

1.106. — 1235 (v. st.), février. — Béatrix, dame de Joinville, et Hugue de Fronville, chevalier, exécuteurs du testament de Simon, sire de Joinville, déclarent que les chanoines de la chapelle de Saint-Laurent de Joinville étaient mal fondés à prétendre au droit d'usage pour leur four de Guindrecourt dans le bois de la grange neuve de Boulancourt. (Vidimus de Jean de Joinville, du 6 déc. 1306.)

A. Roserot, *Seize chartes originales inédites* de Jean de Joinville, p. 13, n° XIII.

1.107. — 1236, 31 mars. — [Pierre], duc de Bretagne, comte de Richemont, tiendra indemne de tout dommage Simon de Châteauvillain, caution de l'exécution par ledit Pierre des conventions relatives au mariage de Jean de Bretagne avec Blanche, fille de Thibaud IV, comte de Champagne.

Morice, Preuves de l'Hist. de Bretagne, I, 899.
Cat. actes des Ctes de Champ., n° 2403.

1.108. — 1236, 18 juin, Terni (14 juillet, an X). — Grégoire IX invite [Guillaume], évêque de Paris, [Robert], évêque de Langres, et [Evrard], abbé de Clairvaux, à détourner Louis IX d'attaquer Thibaud IV, comte de Champagne, qui est croisé. « Si velut cypressus... »

Manrique, Ann. cisterc., IV, 520.
Cat. actes des Ctes de Champ., n° 2419. — *Potthast*, n° 10193.

1.109. — 1236, au chapitre général de Cîteaux. — Gui, abbé de Cîteaux, et les abbés de La Ferté, Pontigny et Clairvaux, ordre de Cîteaux, exposent comment l'abbé de Morimond et son subordonné l'abbé de St-Pierre de Gomiel ont terminé leur différend concernant l'affaire de Calatrava.

A. Manrique, Ann. cisterc., IV, 528.
Bréquigny, Tab. chr., V, 513.

1.110. — 1236. — Robert, évêque de Langres, affranchit le monastère du Val-des-Ecoliers de sa juridiction.

Gall. christ. nova, IV, instr. col. 207.
Bréquigny, Tab. chr., V, 515.

1.111. — 1236 (v. st.), 3 janvier (samedi après la Circoncision). — Guillaume de Vergy, sénéchal de Bourgogne et seigneur de Fouvent, se conformant à un jugement rendu par le roi, déclare qu'il n'a aucun droit de garde sur l'abbaye de Bèze ou ses hommes, sans l'assentiment de l'évêque de Langres.

A. Du Chesne, Hist. de la maison de Vergy, Pr. p. 185; extr. du liv. des fiefs de l'évêché de Langres.
Bréquigny, Tab. chr., V, 508.

1.112. — 1236 (v. st.), jan-

Digitized by Google

vier. — R., abbé, et les religieux de Montier-en-Der, déclarent que du consentement de G., sire de Vignory, et de sa femme B[erthe], ils ont fait à Champcourt, qui est un de leurs prieurés, une ville neuve dont ils ont déterminé ensemble les limites, etc.

J. d'Arbaumont, Cartul. de Vignory, 239 ; d'ap. Arch. Haute-Marne, 2e cartul. de Montier-en-Der, fol. 79, v°.

1.113. — 1236 (v. st.), février. — Lettre du roi Louis IX au duc de Bourgogne, par laquelle il lui ordonne de défendre l'évêque de Langres contre Guillaume de Vergy au sujet de la justice et de la juridiction temporelle sur l'abbaye et les hommes de Bèze.

J. Petit, Theodori poenitentiale, II, 704 ; ex cartul. eccl. Ling. — *A. Du Chesne*, Hist. de la maison de Vergy, Pr. p. 185.
Bréquigny, Tab. chr., V, 509.

1.114. — 1236 (v. st.), février. — Hugue, duc de Bourgogne, se conformant à un jugement du roi Louis IX, déclare que Guillaume de Vergy, son oncle, ne peut avoir aucun droit de garde sur l'abbaye et les hommes de Bèze, sans l'assentiment de l'évêque de Langres.

A. Du Chesne, Hist. de la maison de Vergy, Pr. p. 184 ; extr. du livre des fiefs de l'évêché de Langres. — *J. Petit*, Theodori poenitentiale, II, 704 ; ex cartul. Lingon.
Bréquigny, Tab. chr., V, 510.

1.115. — 1236 (v. st.), 9 mars (lundi après le dimanche où l'on chante : Invocavit me). — Guillaume de Vergy, sénéchal de Bourgogne et seigneur de Fouvent, de l'assentiment de sa femme Clémence, reconnaît avoir repris en fief de Robert, évêque de Langres, et de ses successeurs, sa maison de Fontaines, jurable et rendable à grande et à petite force à l'évêque, avec le village dudit Fontaines et ses dépendances.

A. Du Chesne, Hist. de la maison de Vergy, Pr. p., 185 ; extr. du livre des fiefs de l'évêché de Langres.
Bréquigny, Tab. chr., V, 510.

1.116. — 1236 (v. st.), 19 mars (jeudi après Reminiscere). — Guillaume de Vergy, sénéchal de Bourgogne et seigneur de Fouvent, reconnaît qu'il a fait pendre un homme dans la grange des moines de Toul, à « Faia », et qu'il n'en avait pas le droit, car cette grange est de la garde de l'évêque de Langres.

A. Du Chesne, Hist. de la maison de Vergy, Pr. p. 186 ; extr. du livre des fiefs de l'évêché de Langres.
Bréquigny, Tab. chr., V, 511.

1.117. — 1236 (v. st.), mars — Guillaume de Vergy, sénéchal de Bourgogne et seigneur de Fouvent, reconnaît qu'il doit aider de toutes manières Robert, évêque de Langres, en ce qui concerne l'abbaye de Bèze.

A. Du Chesne, Hist. de la maison de Vergy, Pr. p. 186 ; extr. du livre des fiefs de l'évêché de Langres.
Bréquigny, Tab. chr., V, 512.

1.118. — 1236 (v. st.), mars. — Lambert de Châtillon et Guillaume de « Cuseio », chevaliers, et Ponce de Saint-Seine, clerc, déclare que du consentement de Girard de Montigny et de Guillaume de Vergy, sénéchal de Bourgogne, ils ont été choisis pour arbitres d'un différend entre l'évêque de Langres et ledit Girard de Montigny, concernant Montigny, Villeneuve et « Thoreart ».

A. Du Chesne, Hist. de la maison de Châtillon-sur-Marne, Pr. p. 2.
Bréquigny, Tab. chr., V, 512.

1.119. — 1237, mai. — Elisabeth, dame de Châteauvillain, déclare qu'en sa présence Eude de Broyes et sa femme Agnès ont vendu aux religieux du Reclus onze sous de cens que ceux-ci leur devaient chaque année à cause de deux essarts dans le bois de « Chapetons ».

A. Du Chesne, Hist. de la maison de Broyes et de Châteauvillain, Pr. p. 28. — *Jongelin*, Notitia abbat. ord. Cisterc., part. I.

1.120. — 1237, juin. — Renard, seigneur de Choiseul, et Alix, sa femme, déclarent que le comte de Bourgogne, Etienne, et

Digitized by Google

Jean, comte de Chalon, de l'assentiment de sa femme Agnès, de son fils Hugue et d'Etienne, fils dudit comte Etienne, lui ont donné en fief le château de Trave et seigneuries de Scey-sur-Saône et de Frotey, mais que le comte Etienne a retenu la garde de l'abbaye de la Charité.

Guillaume, Hist. généalog. des sires de Salins, I, Pr. p. 103.

1.121. — 1237. 26 juillet (dimanche après la Madeleine). — Guillaume de Vergy, sénéchal de Bourgogne, seigneur de Fouvent, promet de sceller de son sceau et de celui de sa femme, au plus tard à la fête de la Nativité S. Jean-Baptiste, l'accord fait entre lui et son fidèle Gérard de Montigny, d'une part, et Robert, évêque de Langres, d'autre part, concernant Montigny et autres affaires.

A. Du Chesne, Hist. de la maison de Vergy, Pr. p. 186; extr. du livre des fiefs de l'évêché de Langres.
Bréquigny, Tab. chr., V, 522.

1.122. — 1237, septembre. — Gautier, sire de Vignory, et sa femme Berthe, s'engagent à apporter aux religieux de Clairvaux, d'ici à la fête S. Mathieu, des lettres de l'évêque de Langres attestant que Gérard, chanoine de Langres, frère dudit Gautier, a approuvé la vente faite aux religieux de Clairvaux par ledit Gautier, des terrages et des fours de La Genevroie et de Mirbel.

J. d'Arbaumont, Cartul. de Vignory, 244, d'ap. Arch. Aube, cartul. de Clairvaux, II; *Vignory*, n° XLIII.

1.123. — 1237, octobre. — Béatrix, dame de Joinville, fait un traité avec l'abbaye de St-Urbain, pour l'échange de deux femmes de leurs domaines.

J. Simonnet, Essai sur les sires de Joinville, 196; d'ap. Arch. Haute-Marne, fonds St-Urbain, 10e liasse, 1re partie.

1.124. — 1237, 26 décembre, Molème (lendemain de la Nativité de N.-S.). — Robert, prieur de Molème, demande à l'évêque de Langres, pour lui et pour les religieux dudit Molème, l'autorisation d'élire un abbé en remplacement de l'abbé Isembert, décédé.

J. Petit, Theodori pœnitentiale, II, 644; ex cartul. Ling.
Bréquigny, Tab. chr., V, 525.

1.125. — 1237, décembre. — Anselme, évêque de Laon, Robert, évêque de Langres, et Nicolas, évêque de Noyon, pairs de France, rapportent la sentence qu'ils ont prononcée à Compiègne contre Thomas, comte de Flandre, et sa femme Jeanne, concernant le serment qu'ils devaient prêter au roi.

Lancelot, Recueil de pièces concernant les pairs de France, Pr. p. 41. — *P. Anselme*, Hist. de la maison de France, II, 803. — *Baluze Miscellanea*, VII, 266. — *Teulet*, Layettes, II, 355, n° 2383.

1.126. — 1238, mai. — Convention entre le chapitre de Langres et l'évêque Robert de Tourote, qui voulait changer la monnaie de Langres.

Bulletin de la Société historique et archéologique de Langres, I, 269, d'après le manuscrit latin n° 59938, fol. 211, Bibl. nat.

1.127. — 1238, mai. — Gautier, seigneur de Vignory, donne à titre d'échange, à Jean, prieur de Vignory, Frier d'Ambonville, son homme, contre Lucain d'Ambonville.

J. d'Arbaumont, Cartul. de Vignory, 57; d'ap. orig. Arch. Haute-Marne.

1.128. — 1238, juin. — Béatrix, dame de Joinville, fait une transaction avec l'abbaye de St-Urbain au sujet du bois de Communailles.

J. Simonnet, Essai sur les sires de Joinville, 197; d'ap. Arch. Haute-Marne, fonds Saint-Urbain, 22e liasse, 1e partie.

1.129. — 1238, juillet, Vassy. — Hugue, seigneur de La Fauche, fait savoir qu'il s'est fait remettre en possession, par son suzerain le comte de Champagne, de la moitié de Morteau qu'il avait donnée en gage à Gilbert de Chaumont. Il a constitué Eude de Broyes comme garant de ce

Digitized by Google

qu'il ferait approuver cette libération par ledit Gilbert.

Teulet, Layettes du Trésor des Chartes, II, p. 385. n° 2732.

1.130. — 1238, juillet. — Nicolas, évêque de Troyes, expose les termes d'un accord intervenu entre les religieux de Montier-en-Der et le curé de Beaufort (auj. Montmorency, Aube), concernant les dîmes et autres redevances.

Lalore, Princip. cartul., IV, 228 : d'ap. 2e cartul. Montier-en-Der, fol. 20, v°.

1.131. — 1238, 17 août (fête de S. Mammès). — Robert, évêque de Langres, vidime et confirme des lettres de l'évêque de Troyes, d'août 1238, par lesquelles Gille, parente dudit évêque, a approuvé la vente par Guillaume de Thors, à l'abbaye de Molème, de la dîme qu'ils avaient à Bagneux (Aube) et à Courteron *(id.)*.

E. Socard, Chartes inéd. extr. des cartul. de Molème, 188, d'ap. 2e cartul., fol. 8, v°.

1.132. — 1238, 18 novembre (fête de S. Luc évangéliste), à Radonvilliers. — Robert, évêque de Langres, énumère les livres et les ornements du prieuré de Radonvilliers (Aube).

E. Socard, Chartes inéd. extr. des cartul. de Molème, 189, d'ap. 2e cartul., fol. 96. r°.

1.133. — 1238, novembre. — Hugue, duc de Bourgogne, fait savoir que Guillaume de Vergy, sénéchal de Bourgogne et seigneur de Fouvent, a reconnu en sa présence tenir de Robert, évêque de Langres, et de ses successeurs, sa maison de Fontaines, en foi et hommage, jurable et rendable à grande et à petite force.

A. Du Chesne, Hist. de la maison de Vergy, Pr. p. 187 ; extr. du cartul. des fiefs de l'évêché de Langres. — *Bréquigny*, Tab. chr., V, 539.

1.134. — 1238. — Simon, seigneur de Sexfontaine et de Jonvelle, avec l'assentiment de sa femme Elisabeth, donne au prieuré de Sexfontaine le droit de pâture du gland et de la fève dans ses bois ; il reconnaît n'avoir pas le droit d'empêcher ses hommes de moudre au moulin du prieuré.

Pérard, Recueil, 572.
Bréquigny, Tab. chr., V, 546.

1.135. — 1238 (v. st.), janvier. — Robert, évêque de Langres, déclare que Jean de Ricey, chapelain, neveu d'Etienne, ancien curé de Ricey, a cédé aux religieux de Réomé (Moutier-St-Jean) ses maisons de Ricey.

Rouyer, Hist. mon Reom., 261.
Bréquigny, Tab. chr., V, 542.

1.136. — 1238 (v. st.), 20 février, à Bourg (le dimanche Reminiscere). — Guillaume de Vergy, sénéchal de Bourgogne, déclare avoir reçu 700 livres que Robert, évêque de Langres, lui devait pour sa maison de Fontaines.

A. Du Chesne, Hist. de la maison de Vergy, Pr. p. 188 ; extr. du cartul. des fiefs de l'évêché de Langres.
Bréquigny, Tab. chr., V, 542.

1.137. — 1238 (v. st.), février. — Guillaume de Vergy, sénéchal de Bourgogne, fait savoir que Guillaume Sans-Manches, damoiseau de Champlitte, a vendu à Robert, évêque de Langres, tout ce qu'il avait à St-Michel pour 40 livres d'estévenins.

A. Du Chesne, Hist. de la maison de Vergy, Pr. p. 186 ; extr. du livre des fiefs de l'evêché de Langres.
Bréquigny, Tab. chr., V, 543.

1.138. — 1239, 1er mai. — Jean, sire de Joinville, sénéchal de Champagne, consent à ce que [Béatrix], dame de Vaucouleurs, sa mère [et sa tutrice], jouisse pendant quatre ans du fief qu'il tient de Thibaud IV, comte de Champagne. Ces quatre ans commenceront le 25 décembre prochain. Jean prie Thibaud de faire observer ce traité. (En français.)

Chantereau, Traité des fiefs, II, 225.
Cat. actes des Ctes de Champ., n° 2505.

1.139. — 1239, 1er mai. — Béatrix, dame de Vaucouleurs, fait savoir que Jean, sire de Joinville, son fils, a fait le serment

Digitized by Google

dont il est question dans la charte précédente. (En français.)

Chantereau, Traité des fiefs, II, 225-226. — *Didot*, Mém. de Joinville, p. CXVII.
Cat. actes des Ctes de Champ., n° 2504.

1.140. — 1239, 1er mai. — Jean, sire de Joinville, sénéchal de Champagne, jure de ne pas s'allier par mariage à [Henri], comte de Bar[-le-Duc], et notamment de ne pas épouser [Marguerite], fille dudit comte, sans la permission de Thibaud IV, comte de Champagne. (En français.)

Rec. des Hist. de France, XX, 305. — — *Didot*, Mém. de Joinville, p. CXVI. — *N. de Wailly*, Recueil de chartes orig. de Joinville, en langue vulgaire (Bib. Ecole des Chartes, 6e série, III, 558 ; d'ap. Arch. nat. J. 1035, n° 23.)
Cat. actes des Ctes de Champ., n° 2503.

1.141. — 1239, avril (ou du 1er au 14 avril 1240). — Pierre de Flavigny, official de Langres, fait savoir que Martin, Pierre et Erard, enfants de Gilles de Vitry, ont donné à l'abbaye d'Auberive ce qu'ils avaient au Breuil, le long de l'eau, sous Bay.

Ch. Royer, Chartes concernant l'abbaye d'Auberive (Bulletin de la Soc. hist. et archéol. de Langres, II, 129. — Cf. *ibid.*, pp. 196-197 et 278).

1.142. — 1239, mai. — Pierre, abbé, et le couvent de Bèze, reconnaissent que l'évêque de Langres a la garde et juridiction de l'abbé, de l'église du village et des bourgeois de Bèze, et qu'ils ne peuvent appeler à une autre cour qu'à celle de l'évêque.

J. Petit, Theodori pœnitentiale, II, 708 ; ex cartul. Ling.
Bréquigny, Tab. chr., V, 550.

1.143. — 1239, mai, Melun. — Le roi Louis IX vidime une charte de Pierre, abbé, et des religieux de Bèze, relative à la juridiction de l'évêque de Langres.

J. Petit, Theodori pœnitentiale, II, 709 ; ex cartul. Ling.
Bréquigny, Tab. chr., V, 549.

1.144. — 1239, juin. — Alix, dame de Choiseul, veuve de Renard, seigneur de Choiseul, approuve comme suzeraine, à cause de son château de Trave, une donation faite à l'abbaye de Charlieu par Guillaume de Gevigney. Approbation de son fils Jean de Choiseul.

Guillaume, Hist. généal. des sires de Salins, I, Pr. p. 103.

1.145. — 1239, juin. — Robert, évêque de Langres, fait savoir que Milon de Lanne, chevalier, et sa femme Jeanne ont repris en fief, de Guillaume, abbé de Réomé (Moutier-St-Jean), tout ce qu'ils avaient à « Estive », et qu'ils ont vendu la mouvance desdites choses à l'abbaye moyennant 40 livres de Dijon.

P. Rouyer, Hist. mon. Reom., 264.
Bréquigny, Tab. chr., V, 552.

1.146. — 1239, juin. — Robert, évêque de Langres, rapporte un échange fait en sa présence entre A., abbesse de N.-D.[-aux-Nonnains] de Troyes, et « nobilis vir » Itier de la Broce. Ce dernier a cédé six setiers de blé, mesure de Bar-sur-Seine, à prendre dans sa dîme de Ricey, dite la dîme du Mont, et l'abbesse a cédé six setiers de blé et un « ciborium » à prendre à Montfey (Aube).

Lalore, Documents sur l'abbaye de N.-D.-aux-Nonnains de Troyes ; d'ap. ms. Bib. nat. latin 11926, fol. 297, r°.

1.147. — 1239, juin. — Jean (de Chalon), comte de Bourgogne et seigneur de Salins, fait hommage au roi du fief de Colombé-les-deux-Eglises, que tenait de lui Gautier de Vignory, chevalier.

Teulet, Layettes du Trésor des Chartes, II, p 413, n° 2820.

1.148. — 1239, juin. — G[autier], seigneur de Vignory, déclare à Louis IX que c'est à tort que Jean, autrefois comte de Chalon, a fait hommage audit Louis pour Colombé-les-deux-Eglises. Gautier tient ce fief de Thibaud IV, comte de Champagne, et ne l'a jamais tenu de Jean.

Teulet, Layettes, n° 2809.
Cat. actes des Comtes de Champ., n° 2511.

1.149. — 1239, juin. — Hu-

Digitized by Google

gue, duc de Bourgogne, déclare qu'il a promis au roi de parfaire, jusqu'à concurrence de 300 livres de Provins, le fief de Colombé-les-deux-Eglises tenu en fief de J., comte de Bourgogne, seigneur de Salins, par Gui de Vignory, chevalier.

Teulet, Layettes du Trésor des Chartes, II, p. 414, n° 2822.

1.150. — 1239, 24 juillet (dimanche après la Madeleine), « vacante decanatu ». — Robert, évêque de Langres, et le chapitre de cette ville, reconnaissent que Cohons, reçu par eux de Thibaud, roi de Navarre et comte de Champagne, en échange de Montigny-en-Bassigny et de Bonnecourt, est mouvant du roi de France.

Analyse, *Teulet*, Layettes du Trésor des Chartes, II, p. 414, n° 2824. — Cat. actes des C^tes de Champ., n° 2531.

1.151. — 1239, juillet. — Thibaud IV, comte de Champagne, reconnaît tenir de Robert, évêque de Langres, Bar-sur-Aube, Bar-sur-Seine, La Ferté-sur-Aube, Chaumont[-en-Bassigny], Nogent-en-Bassigny, Montigny-en-Bassigny, la garde de Molème.

Gallia christ. prima, I, 382. Secunda, 664, r°. — *Idem* editio nova, IV, 605.
Cat. actes des C^tes de Champ., n° 2533.

1.152. — 1239, août. — Robert, évêque de Langres, rapporte un accord relatif aux sépultures, intervenu entre les Frères Prêcheurs de Dijon et les religieux de Saint-Etienne de la même ville.

Fyot], Hist. de St-Étienne de Dijon, Pr. p. 297 ; ex autogr. Steph.
Bréquigny, Tab. chr., V, 556.

1.153. — 1239, août. — Robert, évêque de Langres, approuve le don de l'hôpital Saint-Nicolas de Bar-sur-Aube fait aux religieuses de Saint-Victor par Thibaud IV, comte de Champagne.

Chevalier, Hist. de Bar-sur-Aube, p. 304.

1.154. — 1239, novembre. — Gui de Vignory, sire de La Ferté-sur-Amance, engage à Hervée, prieur de Varennes, la garde et l'avouerie qu'il a à Champigny-[sous-Varennes]. (En français.)

J. d'Arbaumont, Cartul. de Vignory, 246; d'ap. Arch. Côte-d'Or, orig. fonds Molème, H. 248, et 2e cartul. de Molème, fol. 74.

1.155. — 1239. — Robert, évêque de Langres, déclare qu'en sa présence P., seigneur de Jaucourt (Aube), a approuvé la vente faite par Geoffroi de Villeneuve, chevalier, aux religieux de Mores, de sa part des dîmes de Bourguignons (Aube), mouvant en fief dudit seigneur de Jaucourt.

Lalore, Chartes de Mores, p. 92, n° 102 ; d'ap. copie du XVIIe s. Bib. nat. français 5995, fol. 163, v°.

1.156. — 1240, avril (du 15 au 30). — Eude, seigneur de Grancey, fait savoir comment a été réglée sa contestation avec R., évêque de Langres, concernant la garde de l'abbaye d'Auberive.

Brussel, Usage des fiefs, II, 814, note *a* ; ex cartul. Ling.
Bréquigny, Tab. chr., VI, 2.

1.157. — 1240, juin. — Gautier, sire de Vignory, atteste la vente par Fréderic, clerc, Asceline, Luquette et Simonnette, surnommée Floret, de Vignory, aux religieux de N.-D. de Châtillon-[sur-Seine], d'une mine de froment et une mine de mouture, que le couvent leur devait chaque année.

J. d'Arbaumont, Cartul. de Vignory, 247 ; d'ap. Arch. Côte-d'Or, orig. fonds N.-D. de Châtillon, H. 642, et Bibl. de Châtillon, cartul. moderne (par Hocmelle) de N.-D., fol. 188, v°.

1.158. — 1240, 8 juin (vendredi avant l'octave de la Pentecôte). — Robert, évêque de Langres, approuve ce qui a été fait par le doyen de Réomé (Moutier-Saint-Jean) concernant le village de « Suentiacum » concédé par Jean des Vignes aux religieux de Réomé.

Rouyer, Hist. monast. Reom., 267 ; ex tabul. Reom.
Bréquigny, Tab. chr., VI, 4.

1.159. — 1240, 27 juillet (vendredi après la Madeleine). — Robert, évêque de Langres, arbi-

Digitized by Google

tre choisi par Raoul, évêque de Verdun, et Thibaud, comte de Bar, déclare que les fiefs d'Ambly, Dompcévin et Refroicourt (Meuse, ce dernier lieu détruit), doivent appartenir au comte. (En français.)

N. de Wailly, Notice sur les actes en langue vulgaire du XIIIe s. contenus dans la coll. Lorrain à la Bib. nat. (Notices et extr. des ms. XXVIII, 20); d'ap. tome 336, n° 3.

1.160. — 1240, 9 septembre (lendemain de la Nativité N.-D.). — Robert, évêque de Langres, déclare qu'il n'a aucun droit de procuration dans les maisons de l'abbaye de Saint-Bénigne de Dijon, à Longvic.

Gall. christ. nova, IV, instr. col. 207.
Bréquigny, Tab. chr., VI, 7.

1.161. — 1240, 23 septembre (dimanche après St Mathieu, apôtre). — Gautier, seigneur de Commercy, rend hommage à Jean, comte de Bourgogne, pour ses châteaux de Montrevel et de Châteauvillain.

Guillaume, Hist. généalog. des sires de Salins, I, Pr. p. 134.

1.162. — 1240, septembre. — L'abbé et le couvent de La Crête associent Thibaud IV, comte de Champagne, au village nouveau qu'ils ont fondé entre Forcey et La Crête, et qu'on appelle Saint-Julien-sur-Rognon.

Teulet, Layettes, n° 2876.
Cat. actes des C^tes de Champ., n° 2552.

1.163. — 1240, 24 novembre (lendemain de la S. Clément). — Félicité, dame de Beaufort (auj. Montmorency, Aube), comtesse de Rethel, déclare que les religieux de Boulancourt lui ont amodié pour 20 setiers de froment et 40 d'avoine, mesure de son grènetier de Beaufort, partie des terrages « dou Lantel » qu'ils avaient acquis de Geoffroi de Dêuilly.

A. Duchesne, Hist. de la Maison de Broyes et de Châteauvillain, Pr. p. 22. — *Jongelin*, Notitia abbat. ord. cisterc., part. I, p. 66.
Bréquigny, Tab. chr., VI, 9.

1.164. — 1240, décembre. — N., évêque de Troyes, tranche des difficultés qu'avaient les abbayes de Beaulieu (Aube) et de La Chapelle-aux-Planches avec Jacques, curé de Joncreuil, Bailly-le-Franc et Outines, concernant les dîmes de cette paroisse.

Orig. Arch. Haute-Marne.
Lalore, Princip. cartul., IV, 48 ; d'ap. cartul. La Chapelle, fol. 15 et 26, v°.

1.165. — 1240 (v. st.), 20 janvier, Montier-en-Der. — Thibaud IV, comte de Champagne, en contestation avec l'abbaye de Montier-en-Der sur l'exécution du traité de pariage qu'il avait conclu avec elle (en juin 1230) pour les villages de cette abbaye, qui lui devaient le service de guerre et 300 livres de taille annuelle, convient de s'en rapporter à l'arbitrage d'Etienne, archidiacre de Paris, et d'Anselme de Crémonne.

Teulet, Layettes, n° 2889 ; analyse d'après Arch. nat. J. 201, n° 20.
Cat. actes des C^tes de Champ., n° 2555.

1.166. — 1241, 14 avril. — Nicolas, évêque de Troyes, rapporte une transaction intervenue entre les religieux de Montier-en-Der et Jacques, curé de Joncreuil (Aube), sur les dîmes des novales de Joncreuil, Bailly-le-Franc (Aube) et Outines (Marne).

Lalore, Princip. cartul., IV, 229 ; d'ap. 2e cartul. Montier-en-Der, fol. 25, r°.

1.167. — 1241, avril (ou 1241 (v. st.) avant le 20 avril). — L'évêque de Troyes rapporte un accord intervenu entre les religieuses de N.-D.-aux-Nonnains de cette ville et Guillaume, chevalier de Briaucourt, concernant le cinquième de la dîme de Scellières (Aube) qui était de la mouvance dudit chevalier.

Original, scellé, Arch Aube, 22 H, 40. — *Lalore*, Documents sur l'abbaye de N.-D.-aux-Nonnains de Troyes, n° 103 ; d'ap. ms. Bib. nat. latin, 11926, fol. 335, r°.

1.168. — 1241, avril (ou 1241 (v. st.) avant le 20 avril). — G. de Bourmont, archidiacre du Barrois, diocèse de Langres, fait savoir qu'Agnès, femme de Guillaume, chevalier de Briaucourt,

Digitized by Google

a ratifié l'accord intervenu entre son mari et les religieuses de N.-D.-aux-Nonnains de Troyes, concernant le 5e de la dîme de Scelliéres (Aube).

Original, scellé, Arch. Aube, 22 H, 40. — *Lalore*, Documents sur l'abbaye de N.-D.-aux-Nonnains de Troyes, n° 104, ex cod. origin.

I.169. — 1241, juin. — Béatrix, dame de Joinville, abandonne, au profit de l'abbaye de Mureau, toute prétention sur une famille de serfs et leur tenure, qui avait été donnée à cette abbaye par Aubert de Valine. (En français.)

J. Simonnet, Essai sur les sires de Joinville, 198 ; d'ap. Arch. Meuse, abbaye de Mureau.

I.170. — 1241, août. — Alix, dame de Choiseul et de Trave, fait une donation à l'abbaye de Cherlieu.

Guillaume, Hist. généalog. des sires de Salins, I. Pr. p. 104.

I.171. — 1241, 28 sept., jour des octaves de saint Mathieu, apôtre. — Gaucher, sire de Commercy, déclare avoir engagé Châteauvillain pour douze ans à Jean, comte de Bourgogne. (En français.)

Guillaume, Hist. généalog. des sires de Salins, I, Pr. p. 135.

I.172. — 1241. — Thibaud, seigneur de Neufchâteau et de Jonvelle, et G., chevalier, dit « Machecrouste », font savoir qu'Etienne, abbé de St-Bénigne de Dijon, s'est plaint à eux des violences que Colin, sénéchal de La Marche, faisait à ses religieux du prieure d'Enfonvelle. Ils déclarent que si ledit Colin éprouve quelque dommage à ce sujet, il n'aura le droit de rien réclamer à l'abbé ni au prieuré.

Pérard, Recueil, 449 ; ex cartul. St-Benigni.
Bréquigny, Tab. chr., VI, 27.

I.173. — 1241. — Etienne, abbé, et le couvent de Vaux-la-Douce, mettent leur abbaye sous la garde des comtes de Champagne.

Gall. christ. nova, IV, instr. col. 207.
Cat. actes des Ctes de Champ., n° 2598.

I.174. — 1241 (v. st.), mars. — Pierre, abbé, et le couvent de Montier-en-Der, font savoir que Thibaud IV, comte de Champagne, a renoncé au droit de pariage que l'abbaye avait constitué à son profit (en juin 1230). L'abbaye lui paiera 5,000 livres de provinois forts. Thibaud conservera la garde de l'abbaye, ses droits de gîte, d'ost et de chevauchée ; il percevra intégralement, comme autrefois, les 300 livres de taille que lui payaient les vassaux de l'abbaye.

Teulet, Layettes, n° 2961 ; analyse d'après Arch. nat., J. 194, n° 6. — Cat. actes des Ctes de Champ., n° 2595.

I.175. — 1242, mai. — Gaucher, sire de Commercy, fait hommage à Jean, comte de Bourgogne, pour ses terres de Châteauvillain, Montrevel, Charbonnel et Nant.

Guillaume, Hist. généalog. des sires de Salins, I. Pr. p. 136.

I.176. — 1242, 10 août (jour de Saint-Laurent). — Jean, sire de Châteauvillain et de Luzy, promet à son cher seigneur et cousin Robert, duc de Bourgogne, de lui rendre des lettres scellées de son sceau, données en 1287 (lisez 1237) et contenant les conventions du mariage de son fils Simon avec Marie, fille du comte de Flandre. (En français.)

Pérard, Recueil, 451.
Bréquigny, Tab. chr., VI, 31.

I.177. — 1242, août. — Guillaume, archidiacre du Barrois, atteste que Gautier, sire de Vignory, en sa présence, a donné aux religieux de Clairvaux, pour l'anniversaire de son père et celui de sa femme Berthe, récemment décédée, et aussi pour le sien, dix livrées de terre qu'il leur assignera en lieu convenable.

J. d'Arbaumont, Cartul. de Vignory, 250 ; d'ap. orig. scellé, Arch. Aube, 3 H, 164.

Digitized by Google

1.178. — 1242 (v. st.), mars. — Félicité, comtesse de Rethel, dame de Beaufort (auj. Montmorency, Aube), permet au portier de Boulancourt d'acquérir, pour être employé au soulagement des pauvres, le moulin Lurard, situé sur la « Senela ».

Jongelin, Notitia abbat. ordin. cisterc., part. I, p. 66. — *A. Du Chesne*, Hist. de la maison de Broyes et de Châteauvillain, Pr. p. 22.
Bréquigny, Tab. chr., VI, 39.

1.179. — 1243, mai. — Jean, sire de Joinville, constate un accord intervenu entre l'abbaye de Montier-en-Der et les habitants de Ville-en-Blaisois et de Vaux-sur-Blaise pour l'exploitation et la jouissance du bois des Minières. Approbation de sa mère et de Gui [de Joinville], son oncle, sire de Sailly. (En français.)

J. Simonnet, Essai sur les sires de Joinville, 213 ; d'ap. Arch. Haute-Marne, 2e cartul. Montier-en-Der, fol. 74, re.

1.180. — 1243, juin. — Simon, seigneur de Châteauvillain, avec l'assentiment de sa femme Alix, donne à Th., prieure, et aux religieuses d'Andecy, 27 setiers de blé à prendre chaque année dans le terrage de Baye.

A. Du Chesne, Hist. de la maison de Broyes et de Châteauvillain, Pr. p. 32.
Bréquigny, Tab. chr., VI, 15.

1.181. — 1243, juillet. — Félicité, dame de Beaufort (auj. Montmorency, Aube), comtesse de Rethel, renonce, en faveur des religieux de La Chapelle-aux-Planches, à ses prétentions sur la « haia » de « Cretiel ».

A. Du Chesne, Hist. de la maison de Broyes et de Châteauvillain, Pr. p. 22. — *Lalore*, Princip. cart., IV, p. 49, n° 49 ; ex cartul. Capellæ. — *Bréquigny*, Tab. chr., VI, 58.

1.182. — 1244, septembre. — Thibaud, abbé, et les religieux de Luxeuil, vendent aux religieux d'Auberive leur maison de Bay, appelée la Chapelle-dessus-Bay.

Ch. Royer, Chartes concernant l'abbaye d'Auberive. (Bulletin de la Soc. hist. et archéol. de Langres, II, 127-128.)

1.183. — 1244, décembre. — Jean, sire de Joinville, constate que les travaux faits au moulin situé entre Doulevant et Suzémont sont au profit de l'abbé de Montier-en Der, et que Lambert de Courcelles n'y a aucun droit. (En français.)

J. Simonnet, Essai sur les sires de Joinville, 215 ; d'ap. Arch. Haute-Marne, 2e cartul. Montier-en-Der, fol. 75, re.

1.184. — 1244. — Elisabeth, dame de Grancey, rapporte qu'un différend s'étant élevé entre elle et Eude, seigneur de Grancey, son mari, au sujet de ce que l'abbaye de Clairvaux possédait à Feins et au finage, deux arbitres avaient été nommés ; mais Eude étant mort sur ces entrefaites, elle déclare renoncer à ses prétentions et reçoit cent livres de provenisiens versées par les religieux de Clairvaux.

Lalore, *Les Sires de Chacenay*, p. 75-76, d'ap. Bib. de Troyes, cartul. Clairvaux, p. 106, *ultra abbatiam*, CLXIX.

1.185. — 1244 (v. st.), février. — Olivier, sire de Dronay (Marne), donne un droit d'usage à l'abbaye de La Chapelle-aux-Planches, pour sa grange de La Loye, située près d'Outines (Marne).

Orig. scellé, Arch. Haute-Marne.
Lalore, Princip. cart., IV, 50 ; d'ap. cartul. La Chapelle, fol. 11, re.

1.186. — 1245, mai. — Simon de Clefmont fait hommage-lige à Thibaud IV, comte de Champagne, après le comte de Bourgogne, pour 200 livres de rente assises sur Perrusses, Arcémont (commune de Buxières-lès-Clefmont), Pont-Minard (commune de Forcey), Consigny, Thol-[lès-Millières, etc. Le château de Clefmont sera jurable et rendable à Thibaud.

Teulet. Layettes, n° 3354. — Cat. actes des Ctes de Champ., n° 2697.

1.187. — 1245, septembre, à Aisey-le-Duc. — Hugue, duc de Bourgogne, autorise Simon, seigneur de Châteauvillain, à reprendre et tenir en fief de l'évê-

Digitized by Google

que de Langres sa maison de Courcelles, et à l'entourer de fossés ou autre enceinte jusqu'à 40 pieds de distance de ladite maison.

A. Du Chesne, Hist. de la maison de Broyes et de Châteauvillain, Pr. p. 33 ; extr. du reg. des fiefs de l'évêché de Langres.
Bréquigny, Tab. chr., VI, 88.

1.188. — 1245, novembre. — Simon, sire de Clefmont, autorisé par Thibaud IV, comte de Champagne, à terminer la maison-forte de Pont Minard, s'engage à ne modifier en rien le système des fortifications commencées. Cette maison-forte sera jurable et rendable à Thibaud. (En français.)

Chantereau, Traité des fiefs, II, 237.
Cat. actes des Ctes de Champ., n° 2723.

1.189. — 1246, 8 avril. — Gautier, seigneur de Reynel, ayant vendu à Thibaud IV, comte de Champagne, moyennant 400 livres et la garde de Saint-Blin, la seigneurie de Montéclair et d'Andelot, les limites des propriétés vendues ont été déterminées par Gui de Milly et Gautier de Tourotte, entre Montéclair appartenant à Thibaud IV, et Rimaucourt, à Gautier. (En français.)

Chantereau, Traité des fiefs, II, 237-238.
Cat. actes des Ctes de Champ., n° 2736.

1.190. — 1246, 27 avril (vendredi avant S. Philippe et S. Jacques). — G., sire de Vignory, prie l'official de Langres de se désister, pour la remettre entre ses mains, de la cause d'Hadvin, chevalier de Buxières, contre le curé dudit Buxières, qui l'avait portée devant l'official. Il s'agit de la dîme de Buxières.

J. d'Arbaumont, Cartul. de Vignory, 251 ; d'ap. Bib. nat., cartul. orig. de Langres, latin 5188, fol. 68.

1.191. — 1246, 29 juin (fête S. Pierre et S. Paul), Mussy. — Gautier, sire de Vignory, reprend, en augment de fief, de Hugue, évêque de Langres, le village et la forteresse de Melay, près de Bourbonne.

J. d'Arbaumont, Cartul. de Vignory, 252 ; d'ap. Arch. de la Haute-Marne, orig. évêché de Langres, layette 10, liasse 1, n° 1, et Bib. nat., cartul. orig. de Langres, latin 5188, fol. 68.

1.192. — 1246, 9 juillet (lundi après la quinzaine de la Nativité S. Jean-Baptiste). — Jean, official de Troyes, rapporte que Martin, clerc, dit Le Pelletier, a renoncé à certaines réclamations contre les religieux de La Chapelle-aux-Planches.

Lalore, Princip. cartul., IV, 51 ; d'ap. orig. Arch. Haute-Marne.

1.193. — 1246, 21 juillet, Dijon (veille de Ste-Madeleine). — Lettre de Raoul, prieur, et des religieux de St-Etienne de Dijon, à Hugue, évêque de Langres, par laquelle ils lui demandent l'autorisation d'élire un abbé.

Orig. Arch. Haute-Marne, G. 120.
J. Petit, Theodori pœnitentiale, II, 644. — Gall. christ. nova, IV, 608. — *Fyot*, Hist. de St-Etienne de Dijon, Pr. p. 135.
Bréquigny, Tab. chr., VI, 108.

1.194. — 1246, août. — Henri de Vergy, sénéchal de Bourgogne et seigneur de Mirebeau, déclare que l'évêque de Langres lui a prêté 300 livres, monnaie de Langres, et qu'il lui a donné en garantie sa maison de Fontaines et ses dépendances.

A. Du Chesne, Hist. de la maison de Vergy, Pr. p. 193 ; extr. du livre des fiefs de l'évêché de Langres
Bréquigny, Tab. chr., VI, 110.

1.195. — 1246, août. — Gautier, sire de Vignory, reçoit en fief de H., évêque de Langres, le village de Melay.

J. d'Arbaumont, Cartul. de Vignory, 253 ; d'ap. Arch. Haute-Marne, orig. évêché de Langres, layette 10, liasse 1, n° 2, et Bibl. nat., cartul. orig. de Langres, latin 5188, fol. 68.

1.196. — 1246, août. — Hugue, evêque de Langres, établit 16 clercs dans l'église de Langres pour en faire le service. Chacun d'eux recevra 2 deniers à matines, un à la messe et un aux vêpres. Pour fournir à ces distributions, il affecte 48 livres de Langres à prendre sur les revenus de l'évêché.

Gall. christ. nova, IV, instr. col. 208.
Bréquigny, Tab. chr., VI, 110.

Digitized by Google

1.197. — 1246, septembre, dernière semaine. — Hugue, évêque de Langres, donne des lettres relatives à la promesse de rachat de la terre d'Athées, faite au duc de Bourgogne par Guillaume de Saint-Seine. (En français.)

Pérard, Recueil, 467.
Bréquigny, Tab. chr., VI, 111.

1.198. — 1246, décembre. — Alix, dame de Choiseul, déclare tenir en fief de Hugue, évêque de Langres, le château de Choiseul et ses dépendances, qu'elle détient à titre de douaire.

A. Du Chesne, Hist. de la maison de Dreux, Pr. p. 262 ; extr. du registre des fiefs de l'évêché de Langres.
Bréquigny, Tab. chr., VI, 117.

1.199. — 1246, décembre. — Par devant Jean, prieur du Val-des-Ecoliers, et Hue, prieur de Condes, Etienne prévôt de Chaumont, précédemment bailli de Langres, reconnaît tenir en fief de Thibaud IV, comte de Champagne, des moulins situés sur la Marne, entre Chaumont, Reclancourt et Choignes, et précédemment appartenant au Val-des-Choux.

Teulet, Layettes, n° 3373 ; analyse, d'ap. Arch. nat., J. 193, n° 32. — Cat. actes des Ctes de Champ., n° 2773.

1.200. — [1246]. — G., sire de Vignory, mande à l'official de Langres de se dessaisir de la cause du curé de Soncourt, contre R., chevalier, et Pierre, homme d'armes de Vièville, concernant une dîme, tenue en fief dudit seigneur de Vignory.

J. d'Arbaumont, Cartul. de Vignory, 251 ; d'ap. Bibl. nat., cartul. orig. de Langres, latin 5188, fol. 68, v°.

1.201. — 1246 (v. st.), janvier. — Thomas, doyen de Vendeuvre (Aube), fait savoir qu'en sa présence Eude de Clefmont, chevalier, a confirmé le don fait autrefois aux religieux de Mores (Aube) par Ermengarde, dame de Clefmont, sa mère, de deux setiers de blé, à la mesure de Vendeuvre. Il ordonne que cette rente sera payée sur ses terrages de Villeneuve, près du Chêne.

Lalore, Chartes de Mores, p. 94, n° 107 ; d'ap. copie du XVIIe s. Bib. nat. français 5995, fol. 168, r°.

1.202. — 1246 (v. st.), 6 mars (le 4e jour avant Lætare Jerusalem). — Simon, seigneur de Châteauvillain, déclare avoir repris en fief d'Hugue, évêque de Langres, sa maison forte de Courcelles et un circuit de 40 pieds qu'il tient de lui en augment de fief.

A. Du Chesne, Hist. de la maison de Broyes et de Châteauvillain, Pr. p. 33 ; extr. du livre des fiefs de l'évêché de Langres.
Bréquigny, Tab. chr., VI, 120.

1.203. — 1247, mai. — Nicolas, évêque de Troyes, fait savoir que Jean de Beaufort, chevalier, dit « Blanche Coile » a donné à La Chapelle-aux-Planches tout ce qu'il avait dans les grosses dîmes de Tanières (lieu détruit, commune de Chavanges, Aube) et de La Brau (même commune), etc.

Orig. Arch. Haute-Marne.
Lalore, Princip. cartul., IV, 51 ; d'ap. cartul. La Chapelle, fol. 14, r°.

1.204. — 1247, juin. — Jean, sire de Joinville, constate l'échange du four de Gondrecourt-la-Ville consenti par le chapitre de Joinville au profit de son beau-frère, le sire de Til-Châtel, et de sa femme Simonnette, contre une rente de dix setiers de blé. (En français.)

J. Simonnet, Essai sur les sires de Joinville, 135 et 220 ; d'ap. Arch. Haute-Marne, cartul. de St-Laurent de Joinville, n° IV.

1.205. — 1247, 22 juillet. — Guillaume [de Dampierre], comte de Flandre, sire de Dampierre (Aube), rapporte et confirme les donations faites par Jean de Beaufort, dit Blanchecoil, à l'abbaye de La Chapelle-aux-Planches. (Voir mai 1247.) (En français.)

Orig. Arch. Haute-Marne.
Lalore, Princip. cartul., IV, 53 ; d'ap. cartul. La Chapelle, fol. 13, v°.

1.206. — 1247, décembre. — Jean, seigneur de Choiseul, déclare avoir fait hommage-lige à

Digitized by Google

H., évêque de Langres, pour son château de Choiseul.

A. Duchesne, Hist. de la maison de Dreux, Pr. p. 262 ; extr. du livre des fiefs de l'évêché de Langres.
Bréquigny, Tab. chr., VI, 137.

1.207. — 1247. — Jean, seigneur de Choiseul, déclare avoir exempté les religieux de Molême des tailles de Coiffy nouvellement abonnées.

A. Du Chesne, Hist. de la maison de Dreux, Pr. p. 262 ; extr. du cartul. de Molême.
Bréquigny, Tab. chr., VI, 142.

1.208. — 1247 (v. st.), février. — H., abbé, et les religieux de Boulancourt, donnent par échange, à ceux de La Chapelle-aux-Planches, ce qu'ils ont dans les terrages de Joncreuil (Aube), etc.

Vidimus de septembre 1247 ; Arch. Haute-Marne.
Lalore, Princip. cart., IV, 53 ; d'ap. cartul. La Chapelle, fol. 16, r°.

1.209. — 1247 (v. st.), mars. — Pierre, abbé, et le couvent de Montier-en-Der, déclarent que le pariage qui existait entre eux et Thibaud IV, comte de Champagne, étant supprimé, chacun a repris ses droits antérieurs ; que notamment Thibaud touchera chaque année les 300 livres de taille qu'il percevait autrefois. (En français.)

Brussel, Usage des fiefs, 561 ; extrait.
Cat. actes des Ctes de Champ., n° 2824.

1.210. — 1248, avril. — Les archevêques de Bourges, Sens, Rouen, Tours et Tolède, les évêques de Laon, Soissons, Amiens, Senlis, Langres, Chartres, Orléans, Meaux, Bayeux, Evreux et « Aprencensis », accordent un an d'indulgences aux fidèles qui visiteront la Sainte-Chapelle de Paris, à la dédicace de laquelle ils ont assisté.

Teulet, Layettes, etc., III, p. 26, n° 3652 ; d'ap. copie ancienne, Arch. nat., J. 155, n° 3.

1.211. — 1248, 27 mai (6 kal. juin), Paris. — Eude, évêque de Tusculum (Frascati), légat du S. Siège, accorde une indulgence d'un an et 40 jours aux fidèles qui visiteront, le jour de la dédicace et dans l'octave, la Sainte-Chapelle, qu'il a dédiée aux octaves de Pâques en présence des archevêques de Bourges, etc., et des évêques de Laon, Langres, etc.

Teulet, Layettes, etc., III, 30, n° 3666, d'ap. copie ancienne, Arch. nat., J. 155, n° 4.

1.212. — 1248, juin. — Frère Hugue, évêque de Langres, confirme les religieux de Molême dans le droit de présentation du curé de Trichey (Yonne) et Villiers-le-Bois (Aube).

E. Socard, Chartes inéd. extr. des cartul. de Molême, 201, d'ap. 2e cartul., fol. 32, v°.

1.213. — 1248, juin. — Hugue, évêque de Langres, confirme les concessions faites par ses prédécesseurs aux religieux de Molême.

Gall. christ. nova, IV, instr. col. 208.
Bréquigny, Tab. chr., VI, 149.

1.214. — 1248, 10 juillet (vendredi avant la division des apôtres). — Hugue, sire de La Fauche, déclare avoir mis son fils Jean hors de tutelle et lui avoir rendu la terre de sa mère, pour laquelle il est devenu homme-lige du duc de Lorraine. (En français.)

D. Calmet, Hist. de la maison du Châtelet, Pr. p. 11.
Bréquigny, Tab. chr., VI, 150.

1.215. — 1248, juillet. — Jean, sire de Joinville, donne à l'église de Saint-Laurent de Joinville, pour son anniversaire et celui de sa femme, un muid d'avoine à Blécourt et trois livres de cire. Le chapitre offrira pour le sire de Joinville un cierge de trois livres à N.-D. de Blécourt à la fête de l'Assomption.

Crépin, Notice sur Bécourt, 83 ; d'ap. Arch. Haute-Marne, cartul. St-Laurent de Joinville, n° XIX.

1.216. — 1248, juillet. — Jean, sire de Joinville, approuve le don de quatre setiers de blé de rente fait à l'abbaye de St-Urbain par Gautier de Curel pour la fondation de son anniversaire. (En français.)

Digitized by Google

J. Simonnet, Essai sur les sires de Joinville, 199 ; d'ap. Arch. Haute-Marne, fonds Saint-Urbain, 22e liasse, 3e partie. — *Idem*, Treize chartes inédites de Jean, sire de Joinville (Mém. Académie de Dijon, 1874, p. 264). N° I.

1.217. — 1248, 10 août (fête Saint-Laurent). — Simon, seigneur de Clefmont, et sa femme Jeanne, affranchissent leurs hommes de Clefmont.

In-4°, sans titre ni date (XVIIIe s.), pp. 3 à 15 de la plaquette, texte latin et traduction. (Recueil Jolibois, XIV, p. .) — Reproduit dans : *La Haute-Marne*, revue champenoise, p. 428) ; (vidimus de Gui, sire de Clefmont, de nov. 1331, vidimé lui-même le 13 février 1343 (v. st.) et ce dernier en mars 1372) et enfin le 7 septembre 1555. Signé : P. Brisson.

1.218. — 1248, septembre. — Thibaud, comte de Bar, affranchit ses hommes de Bourmont. (En français.)

D. Calmet, Notice sur *la Lorraine*, 2e édition, I. p. 145. — *Groslin*, Notice historique sur la ville de Bourmont, p. 40.

1.219. — 1248, 4 décembre (octave des SS. Innocents). — Juhel, archevêque de Reims, avec l'autorisation du pape, permet aux religieux du Val-des-Ecoliers d'acquérir la maison de St-Paul de Reims, qui avait appartenu précédemment aux Frères Prêcheurs, mais sans préjudice de son droit de censive.

Gall. christ. nova, IV, animadvers. in tom. IV, p. 50.
Bréquigny, Tab. chr., VI, 162.

1.220. — 1248. — Hugue, évêque de Langres, permet aux religieux de Saint-Etienne de Dijon d'employer à leur utilité l'église de Neuilly-(lès-Dijon), près Fauverney, dès qu'elle sera vacante.

[*Fyot*], Hist. de St-Étienne de Dijon, Pr. p. 133 ; ex cartul. S. Steph. — Gall. christ. nova, IV, col. 603.
Bréquigny, Tab. chr., VI, 167.

1.221. — 1248. — Guillaume, comte de Flandre, sire de Dampierre (Aube) et de Saint-Dizier, donne aux religieux de Cheminon (Marne) une rente de 20 setiers de grain à Bettancourt (Haute-Marne). (En français.)

E. de Barthélemy, Chartes de Cheminon, p. 118.

1.222. — 1248 (v. st.), mars. — Simon, sire de Châteauvillain, rapporte la promesse qu'il a faite au seigneur de Trichâtel, représentant de l'évêque de Langres, concernant les augmentations de sa forteresse de Courcelles après l'avoir reprise des mains de l'évêque.

A. Du Chesne, Hist. de la maison de Broyes et de Châteauvillain, Pr. p. 33 ; extr. du livre des fiefs de l'évêché de Langres.
Bréquigny, Tab. chr., VI, 166.

1.223. — 1249, 30 avril (veille des SS. apôtres Philippe et Jacques). — Etienne Chaudron de Briaucourt reconnaît que les religieux de Flabémont, ordre de Prémontré, ont payé 100 sous pour les réparations du moulin de « Sauville ».

Hugo, Annal. Præmonstr., Pr. I, col. 558.
Bréquigny, Tab. chr., VI, 170.

1.224. — 1249, août. — Jean, sire de Choiseul, déclare que s'il met hors de sa main la maison de « Melleir » (Melay ou Millières); il doit la remettre au comte de Bar qui pourra la faire démolir si bon lui semble. (En français.)

N. de Wailly, Notice sur les actes en langue vulgaire du XIIIe s. contenus dans la collect. Lorraine à la Bib. nat. (Notices et extr. des ms. (XVIII, 38) ; d'ap. tome 85, n° 187.

1.225. — 1249, décembre. — Gautier, seigneur de Vignory, donne au prieuré de ce lieu un bois qui va du chemin de Bar-sur-Aube à la maison dudit prieuré, dite des Ermites.

J. d'Arbaumont, Cartul. de Vignory, 57.

1.226. — 1249 (v. st.), 19 mars, Troyes (samedi avant les Rameaux). — Gautier, chevalier, seigneur de Reynel, est mis à titre de bail par Thibaud IV, comte de Champagne, en possession d'Onjon (Aube), de Luyères (id.) et de Ville-sur-Terre (id.) saisis faute d'homme par ledit Thibaud, auquel il portera garantie contre Gautier, comte de Brienne, et

Digitized by Google

contre les héritiers du même Gautier.

Chantereau, Traité des fiefs, Pr. p. 239.
Teulet, Layettes, n° 3858.
Cat. actes des Ctes de Champ., n° 2909.

1.227. — 1250, mai. — Gautier, seigneur de Vignory, fait savoir que Gui de Louvières, chevalier, a échangé au prieuré de Vignory, Marie, sa femme de corps, contre Wiber, femme du prieuré. (En français.)

J. d'Arbaumont, Cartul. de Vignory, 58.

1.228. — 1250. juillet. — Christophe, abbé, et le couvent de Molême, associent Thibaud IV, comte de Champagne, à leurs droits sur Coiffy et sur Vicq

Briffaut, Hist. de Vicq (La Haute-Marne, Revue champenoise, 207) ; d'ap. Arch. Haute-Marne, prieuré de Varennes, 2e liasse. — *E. de Barthélemy*, Notice sur Coiffy, 66. — *A. Bonvallet*, Docum. hist. sur Coiffy, 116. — Le même, la *Prévôté royale de Coiffy*, dans Revue de Champagne et Brie, 1894, p. 864. — Cat. actes des Comtes de Champ., n° 2934.

1.229. — 1250, novembre. — Nicolas, évêque de Troyes, confirme la donation de l'hôpital de Brienne faite autrefois à l'abbaye de Montier-en-Der par Gautier, comte de Brienne.

Lalore, Princip. cartul., IV, 231 ; d'ap. 2e cartul. Montier-en-Der, fol. 10, v°.

1.230. — 1250. — Gautier, sire de Vignory, déclare avoir été homme-lige d'Othon, duc de Méranie et comte de Bourgogne, pour son château de Vignory et autres choses. Il l'est ensuite devenu d'Hugue, comte de Bourgogne, et de sa femme Alix, fille dudit Othon. (En français.)

J. d'Arbaumont, Cartul. de Vignory, 253 ; d'après diverses sources.

1.231. — 1250 (v. st.), janvier. — Simon, seigneur de Châteauvillain, reconnaît tenir de Thibaud IV, comte de Champagne, Châteauvillain, Marmesse et tout ce qu'il possède à Autreville, Bricon, Orges, Dinteville, Villiers-le-Sec (Haute-Marne), Broyes (Marne), etc.

Teulet, Layettes, n° 3919. — Cat. actes des Ctes de Champ., n° 2959.

1.232. — 1250 (v. st.), 8 mars, Orges. — Guichard de Passavant [en Vosge], chevalier, fait à Thibaud IV, comte de Champagne, deux hommages-liges : 1° pour 30 livres de rente assignées sur les foires de Bar-sur-Aube, et moyennant lesquelles, en avril 1221, le père dudit Guichard a cédé à Thibaud ses droits sur Montigny-en-Bassigny ; 2° 30 livres de rente également sur les foires de Bar-sur-Aube, lesquelles 30 livres avaient été données par Thibaud à Dreux d'Apremont, et étaient échues à Guichard par le décès de Dreux.

Chantereau, Traité des fiefs, II, 241. — *Teulet*, Layettes, n° 3921, analyse d'après J. 202, n° 31. — Cat. actes des Ctes de Champ., n° 2965.

1.233. — 1250 (v. st.), 9 mars, Chaumont-en-Bassigny. — Guichard de Passavant (en Vosge), chevalier, donne à Thibaud IV, comte de Champagne, la moitié de ce qu'il possède à Serqueux. En échange, Thibaud s'engage à ne pas retenir les hommes qui habitent le fief tenu de lui par Guichard ; il ne pourra, sans le consentement de Guichard, prendre sous sa garde l'hôpital de Beauchemin, ni le prieuré de Martinvelle (Vosges).

Chantereau, Traité des fiefs, II, 240-241.
Cat. actes des Ctes de Champ., n° 2966.

1.234. — 1250 (v. st.), 9 mars. — Geoffroi [de Joinville], seigneur de Vaucouleurs, est caution de 300 livres de Provins dues à Thibaud IV, comte de Champagne, par Catherine, duchesse de Lorraine et marchise, et par Ferri, fils de Catherine.

Teulet, Layettes, n° 3922.
Cat. actes des Ctes de Champ., n° 2970.

1.235. — 1251, octobre. — Gautier II, seigneur de Vignory, reconnaît tenir de Thibaud IV, comte de Champagne, le château de Vignory à cause de l'inexécution des conventions conclues en-

Digitized by Google

tre ledit Thibaud et le comte de Bourgogne pour le mariage de leurs enfants. (En français.)

Teulet, Layettes, n° 3964.
J. d'Arbaumont, Cartul. de Vignory, 254.
Cat. actes des C^tes de Champ., n° 2989.

1.236. — 1251 (le mercredi) à Réomé (Moutier-St-Jean). — Les religieux de Réomé (Moutier-St-Jean) demandent à l'évêque de Langres l'autorisation d'élire un abbé.

J. Petit, Theodori pœnitentiale, II, 648.
Bréquigny, Tab. chr., VI, 216.

1.237. — [1251]. — Jean, seigneur de Choiseul, déclare à Jean de Thourotte et à Lionnet [de Sézanne] qu'il tient en fief de Thibaud IV, comte de Champagne, tout ce qu'il possède à Balnot[-sur-Laignes] et à Buxeuil (Aube). (En français.)

Chantereau, Traité des fiefs, II, 244. — *Teulet*, Layettes, n° 2995 ; d'ap. J. 196, n° 38. — Cat. actes des C^tes de Champ., n° 2995.

1.238. — 1252, avril. — Henri de Vergy, seigneur de Mirebeau, sénéchal de Bourgogne, déclare que sa mère Clémence, dame de Fouvent, ayant reconnu tenir ledit Fouvent en fief de l'évêque de Langres, il fait la même reconnaissance.

A. Du Chesne, Hist. de la maison de Vergy, Pr. p. 194 ; extr. du livre des fiefs de l'evêché de Langres.
Bréquigny, Tab. chr., VI, 218.

1.239. — 1252, avril. — Gautier, sire de Vignory, et sa femme Marie, renoncent à leurs prétentions contre les religieux de Clairvaux, concernant des acquisitions faites par ceux-ci dans leur terre.

J. d'Arbaumont, Cartul. de Vignory, 255 ; d'ap. Arch. Aube, orig. 3 H 161, et Cartul. de Clairvaux, II, *Vignory*, n° XXXIX.

1.240. — 1252, mai. — Simon, sire de Chateauvillain, déclare que du consentement de sa femme Alix et de son fils Jean, il a échangé avec les religieux du Reclus un bois appelé le Chambellain contre deux moulins desdits religieux situés sur la fontaine de Troisfontaine.

A. Du Chesne, Hist. de la maison de Broyes et de Châteauvillain, Pr. p. 33 ; extr. du cart. du Reclus. — *Jongelin*, Notitia abbat. ord. cisterc., part. I, p. 60.
Bréquigny, Tab. chr., VI, 219.

1.241. — 1252, mai. — Par devant Thibaud, official de Langres, Ponçard de Marnay, écuyer, et Elisabeth, sa femme, vendent à Thibaud IV, comte de Champagne, ce qu'ils ont à Biesle (Haute-Marne).

Teulet, Layettes, n° 4005. — Cat. actes des C^tes de Champ., n° 3011.

1.242. — 1252, mai. — Pardevant Thibaud, official de Langres, Hugue Abiganz, écuyer, Marguerite, sa femme, Ponçard de Marnay, écuyer, et Elisabeth, sa femme, vendent à Thibaud IV, comte de Champagne, ce qu'ils ont à Biesle (Haute-Marne), etc.

Teulet, Layettes, n° 4006. — Cat. actes des C^tes de Champ., n° 3013.

1.243. — 1252, juin. — Gautier, seigneur de Vignory, déclare qu'il a donné, à titre d'échange, à Nicolas, prieur de Vignory, la fille de Durand le Ménager, de Vignory. (En français.)

J. d'Arbaumont, Cartul. du prieuré de Vignory, 60.

1.244. — 1252, juillet. — Thibaud IV, comte de Champagne, confirme les acquisitions faites en Champagne et en Brie par l'abbaye de Notre-Dame de Saint-Dizier, ordre de Citeaux, jusqu'au jour de son départ pour la Terre-Sainte qui eut lieu environ la Nativité S. Jean-Baptiste, 1239. (En français.)

Teulet, Layettes, n° 4018 ; d'ap. Arch. nat., J. 201, n° 39.

1.245. — 1252, juillet. — Thibaud IV, comte de Champagne, amodie à Etienne de Langres, pour 70 bichets de mouture, la moitié du moulin de Reclancourt (commune de Chaumont-en-Bassigny).

Teulet, Layettes, n° 4016 ; analyse, d'après Arch. nat., J. 201, n° 38.
Cat. actes des C^tes de Champ., n° 3038.

1.246. — 1252, juillet. —

Digitized by Google

Gautier, seigneur de Vignory, déclare que Bertrand, dit Trepes, de Marbéville, sa femme et ses enfants, sont hommes de corps du prieuré de Vignory.

J. d'Arbaumont, Cartul. de Vignory, 59.

1.247. — 1252, 17 août (le 2e jour après l'Assomption). — Marguerite, comtesse de Flandre, fait savoir à Nicolas, évêque de Cambrai, qu'elle a donné aux religieux du Val-des-Ecoliers trente-et-une « modiotas » de terre labourable près de « Villa Montensis », et le prie d'approuver ce don.

Miræus, Opera diplomat., III, 115.
Bréquigny, Tab. chr., VI, 222.

1.248. — 1252, 18 août (3e jour après l'Assomption). — Nicolas, évêque de Cambrai, approuve le don ci-dessus fait par Marguerite, comtesse de Flandre, aux religieux du Val-des-Ecoliers.

Gall. christ. nova, III, instr. col. 43. — *Miræus*, Opera diplomat., III, 115.
Bréquigny, Tab. chr., VI, 223.

1.249. — 1252 (v. st.), janvier. — Pardevant Thibaud, official de Langres, Forcaud de Pailly et Hersande, sa femme, vendent à Thibaud IV, comte de Champagne, ce qu'ils ont à Biesle (Haute-Marne).

Analyse, *Teulet*, Layettes, n° 4035. — Cat. actes des Comtes de Champ., n° 3052.

1.250. — 1252 (v. st.), février. — Clémence, dame de Fouvent, donne aux religieux de Beaulieu, pour son anniversaire, une maison à Champlite et ses dépendances. (En français.)

A. Du Chesne, Hist. de la maison de Vergy, Pr. p. 188, ex origin. Arch. de l'abbaye de Beaulieu.
Bréquigny, Tab. chr., VI, 228.

1.251. — 1252 (v. st.), mars. — Gautier, seigneur de Vignory, rapporte un accord relatif aux tierces d'Oudincourt entre Huon de Richebourg, chevalier, et le prieur de Vignory.

J. d'Arbaumont, Cartul. de Vignory, 61.

1.252. — 1252 (v. st.), avril; au camp devant Jaffa. — Le roi S. Louis, en reconnaissance des services que Jean, sire de Joinville, sénéchal de Champagne, lui a rendus en Terre-Sainte, lui donne et à ses descendants seigneurs de Joinville, une rente annuelle et héréditaire de 200 livres tournois à tenir de lui en fief et hommage, sauf la féauté aux comtes de Champagne et de Bar.

Dom Martène, Amplissima collectio, I, col. 1314; ex ms. Colbertino. — *Didot*, CXVII. — *Champollion-Figeac*, Docum. inéd. extr. de la Bib. Royale. I, 620.

1.253. — [Vers 1253-1255]. — Jean, sire de Valery, déclare à Clémence, dame de Fouvent, sa femme, avoir entendu dire au duc de Bourgogne que le seigneur de Vergy est lige de l'évêque de Langres pour le château de Fouvent; il lui mande d'agir en conséquence. (En français.)

A. Du Chesne, Hist. de la maison de Vergy, Pr. p. 189-190; extr. du livre des fiefs de l'évêché de Langres.

1.254. — 1253, avril. — Guillaume et Jean de Vergy, fils d'Henri de Vergy, sénéchal de Bourgogne et sire de Mirebeau, confirment à l'abbaye de Beaulieu en Bassigny le don d'une grange ou maison sise à Champlite fait auxdits religieux par Clémence, dame de Fouvent. (En français.)

A. Du Chesne, Hist. de la maison de Vergy, Pr. p. 198; ex originali.
Bréquigny, Tab. chr., VI, 232.

1.255. — 1253, mai. — Gautier, sire de Vignory, atteste la vente faite par Frédéric, sénéchal de Vignory, aux templiers [de Mormant], de sa grange de Richebourg.

J. d'Arbaumont, Cartul. de Vignory, 256; d'ap. Arch. Côte-d'Or, orig. Commanderie de Mormant, titres sur Richebourg, H 1181.

1.256. — 1253, mai. — Gui, évêque de Langres, déclare qu'avec Hugue, cardinal-prêtre du titre de Sainte-Sabine, il a visité le monastère de Jully[-sous Ravières] dépendant de l'abbaye de Molême; ils ont constaté, par le témoignage de la prieure et des

Digitized by Google

religieuses, dont l'une habitait le monastère depuis 50 ans, une autre 40, une autre 30, que jusqu'à cette époque la clôture n'avait pas cessé d'être observée.

Jobin, Hist. du prieuré de Jully-les-Nonnains, 282 ; fragment d'ap. Arch. Côte-d'Or, Chron. Molême, n° 152, p. 179.

1.257. — 1253, juin. — Simon, sire de Châteauvillain, confirme aux religieux du Reclus le don d'un vivier qui leur a été fait par une charte de Hugue, sire de Broyes, son père. Il y ajoute un sentier le long dudit vivier. Approbation de sa femme Alix et de son fils Jean. (En français)

A. Duchesne, Hist. de la maison de Broyes et de Châteauvillain, Pr. p. 33 ; cartul. du Reclus. — *Jongelin*, Notitia abbat. ordin. Cisterc., 60.
Bréquigny, Tab. chr., VI, 234.

1.258. — 1253 (v. st.), mars. — Jean de Vergy, chevalier, sire de Fouvent, déclare avoir donné aux religieux de Beaulieu une maison à Champlite qu'il avait achetée de Jeannin de Champlite et de sa femme Blanchote. (En français.)

A. Du Chesne, Hist. de la maison de Vergy, Pr. p. 200 ; Arch. de l'abb. de Beaulieu.
Bréquigny, Tab. chr., VI, 242.

1.259. — 1254, 29 juin (fête S. Pierre et S. Paul). — N., évêque de Troyes, déclare que Renaud, fils de la feue dame Odette de Beaufort, a vendu à Montier-en-Der tout ce qu'il avait en terres, coutumes et cens à Hametelle (commune de Puellemontier) et à Puellemontier.

Lalore, Princip. cartul., IV, 232 ; d'ap. 2e cartul. Montier-en-Der, fol 23, r°.

1.260. — 1254, septembre. — Simon, sire de Châteauvillain, déclare octroyer à son cher Arnoul, son clerc, la chapellenie de sa chapelle de Châteauvillain, avec les rentes qui en dépendaient et qu'il énumère. (En français.)

A. Du Chesne, Hist. de la maison de Broyes et de Châteauvillain, Pr. p. 34 : Arch. de la collégiale de Châteauvillain
Bréquigny, Tab. chr., VI, 251.

1.261. — 1254 (v. st.), janvier. — Jean, comte de Bourgogne, sire de Salins, donne aux religieux de Morimond, pour son anniversaire et celui de sa femme, Isabelle [de Courtenay], dix charges de gros sel sur ses salines de Salins. (En français.)

Archives historiques et littéraires, II (1891), p. 181.

1.262. — 1254 (v. st.), janvier. — Jean, comte de Bourgogne, sire de Salins, donne aux religieux de Morimond, pour son anniversaire et celui de sa femme Isabelle, dix charges de grand sel à prendre chaque année en son puits de Salins. (En français.)

Dubois, Hist. de Morimond, 1re édit., 420; 2e édit., 470. — *A. Roserot*, dans les Archives historiques et littéraires, 1891, p. 181.

1.263. — 1255, 5 mai, Château-Thierry. — Gui, évêque de Langres, délivre des lettres de non-préjudice à Marguerite de Bourbon, comtesse de Champagne, qui lui a fait hommage à Château-Thierry, s'y trouvant alors malade. C'est sur la demande de Louis IX que Gui a consenti à recevoir cet hommage, qui devait être fait dans un lieu déterminé de l'Evêché de Langres.

Teulet, Layettes, n° 4166 ; d'après Arch. nat., J. 198, n° 99. — Cat. actes des comtes de Champ., n° 3074.

1.264. — 1255, 4 juin, Capoue (2 non. juin, an I). — Le pape Alexandre IV annonce à l'évêque d'Autun qu'il lui envoie le pallium et qu'il a chargé l'évêque de Langres de le lui remettre. « Cum palleum, insigne... »

A. de Charmasse, Cartul. évêché d'Autun, 268.

1.265. — 1255, juillet. — Gui, évêque de Langres, constate ce qui suit. Marguerite de Bourbon et Thibaud V, comte et comtesse de Champagne, étaient en contestation avec Jean, seigneur de Choiseul, qui avait fait opposition au pariage de Coiffy conclu entre Thibaud IV et l'abbaye de Molême. Ils se sont soumis à l'ar-

Digitized by Google

bitrage de l'évêque de Langres et de Jean, comte de Bourgogne, seigneur de Salins. En vertu de cette sentence, il a été décidé que le comte de Champagne ferait hommage à l'évêque pour Vicq et Coiffy. Il pourra y établir des forteresses. (En français.)

Teulet, Layettes, n° 4190.
Cat. actes des Ctes de Champ., n° 3084.

1.266. — 1255, juillet. — Charte de Jean, chevalier, seigneur de Choiseul, concernant le même objet. (En français.)

Chantereau, Traité des fiefs, Pr. 246. — *Teulet*, Layettes, n° 4189.
Cat. actes des Ctes de Champ., n° 3085.
Bréquigny (Tab. chr., VI, 265) rapporte cet acte au mois de *juin*, sans doute d'après Chantereau, et écrit : « ou mois de juignet. »

1.267. — 1255, juillet. — Othon, doyen, et le chapitre de Langres, reconnaissent qu'ils ne peuvent retenir les hommes de Marguerite de Bourbon et de Thibaud V, comte et comtesse de Champagne, habitant à Vicq et à Coiffy. (En français.)

Teulet, Layettes, n° 4191.
Cat. actes des Ctes de Champ., n° 3086.

1.268. — 1255, août. — Henri de Vergy, sénéchal de Bourgogne et sire de Mirebeau, reconnaît avoir bâti une forteresse sur la montagne de Montcierge, au-dessus de Percey-le-Grand. Comme Gui, évêque de Langres, prétendait que cette forteresse était faite au préjudice de son église, Henri s'oblige par serment envers lui, et sous le sceau de Hugue, duc de Bourgogne, à ne pouvoir construire audit lieu de Montcierge, ni au finage, aucune ville ou forteresse sans le consentement de l'église de Langres. (En français.)

A. Du Chesne, Hist. de la maison de Vergy, Pr. p. 196 ; Cartul. des fiefs de l'évêché de Langres.
Bréquigny, Tab. chr., VI, 269.

1.269. — 1255, août. — Gui, évêque de Langres, déclare que sur la présentation de Eude, abbé de Saint-Jean de Réomé (Moutier-Saint-Jean), il a nommé Milet de Langres, clerc, à la cure de Belan, dont le patronage appartient à ladite abbaye.

Rouyer, Hist. mon. Reom., 274 ; ex tabul. Reom.
Bréquigny, Tab. chr., VI, 270.

1.270. — 1255, août. — Jean, sire de Joinville, donne une charte à l'abbaye de Mureau.

Duhamel, dans : Documents pour l'histoire des Vosges, I (1868), p. 170, d'après le cartulaire de Mureau, aux Archives des Vosges. — L'original est aux Archives de la Haute-Marne.

1.271. — 1255, 5 septembre (dimanche avant N.-D. en septembre). — Jean, sire de Til-Châtel, déclare à Simon de Bianges que Béatrix, dame de Marnay, en sa présence, a donné à M. [Jean] de Faucogney, et à [Helvide de Joinville], dame de Faucogney, sa fille, le fief et l'éminage que ledit Simon de Biange lui devait.

J. Simonnet, Essai sur les sires de Joinville, 136 ; d'ap. Arch. Côte-d'Or, B. 10473.

1.272. — 1255, septembre. — Gilles, évêque de Toul, déclare que Thibaud, comte de Bar, a reconnu en sa présence avoir donné aux religieux de Saint-Bénigne de Dijon, pour leur prieuré de Saint-Blin-lès-Reynel, 35 livres de revenu annuel.

Pérard, Recueil, 482.
Bréquigny, Tab. chr., VI, 272.

1.273. — 1255, octobre. — Thibaud, comte de Bar, Arnoul, comte de Looz et de Chiny, Gaucher, comte de Rethel, Liébaud, sire de Bauffremont, Jean, sire de Joinville, sénéchal de Champagne, Jean, sire de Choiseul et autres seigneurs, promulguent les coutumes et ordonnances du comté de Bar.

Cte de Pange, Le patriotisme français en Lorraine, antérieurement à Jeanne d'Arc, 1889, p. 95.

1.274. — 1255, novembre. — Gui, évêque de Langres, approuve l'acquisition de la dîme de Rougeux, faite par l'abbaye de Beaulieu.

Briffaut, Hist. du Fayl-Billot, 303, note 2.

Digitized by Google

1.275. — 1255, décembre. — Guillaume, archevêque de Besançon, et Jean, seigneur de Choiseul, attestent la vente faite par Renier de Blondefontaine, chevalier, aux templiers de la Romagne, du sixième des dîmes de « Reaincort. » (En français.)

E. Petit, *Hist. des ducs de Bourg.*, IV, 427; d'ap. original, Arch. Côte-d'Or, H. 1240, fonds de La Romagne.

1.276. — 1255, décembre. — Jean, comte de Bourgogne et sire de Salins, déclare que sa sœur Béatrix [d'Auxonne], dame de Marnay, avec son assentiment et celui de Simon de Joinville, fils de ladite Béatrix, sire de Gex, a donné à l'abbaye de la Charité, pour son anniversaire, 14 bichets de froment sur le moulin de Marnay.

Guillaume, Hist généalog. des sires de Salins, I, Pr. 165.

1.277. — 1255, décembre. — Liébaud, Maincemiotte et Isabelle de Gendreville, enfants de feu sire Aubry de Gendreville, vendent, du consentement de Béatrix leur mère, à Thibaud, comte de Bar, moyennant 15 livres, ce qu'ils avaient aux bois situés entre Gendreville et Outremécourt.

Documents rares ou inédits sur l'histoire des Vosges, VIII (1884), p. 14.

1.278. — 1255, décembre. — Simon de Joinville, sire de Gex, avec l'assentiment de Béatrix, dame de Marnay, sa mère, de Jean, sire de Joinville, et de Geoffroi de Joinville, sire de Vaucouleurs, ses frères, reprend en fief de Jean, comte de Bourgogne, sire de Salins, son oncle, la terre de Marnay-le-Châtel, qui avait été donnée à Simon, sire de Joinville, père dudit Simon, par Etienne, comte de Bourgogne, père dudit comte Jean. (En français.)

Chevalier, Hist. de Poligny, II, 596. — *J. Simonnet*, Essai sur les sires de Joinville, 131, note 4; d'ap. Chevalier.
Bréquigny, Tab. chr., VI, 277.

1.279. — 1255. — Béatrix de Joinville donne à l'abbaye de La Charité 14 bichets de blé sur ses moulins de Marnay.

P. N. Chartes extraites du cartulaire de Neufchâtel, dans : Mémoires et documents inédits pour servir à l'histoire de la Franche-Comté, publiés par l'Académie de Besançon, I (1838).
Peut-être la même que la précédente.

1.280. — 1255 (v. st.), février. — Henri de Vergy, sénéchal de Bourgogne, déclare avoir mis en la main de Marguerite de Bourbon, comtesse de Champagne, ce qu'il tenait d'elle en fief à Montsaugeon. Elle en disposera suivant sa volonté au cas où Gaucher d'Agart, chevalier, ne se remettrait pas en prison au plus tard le 30 avril prochain. (En français.)

Du Chesne, Hist. de la maison de Vergy, Pr. p. 196.
Cat. actes des Comtes de Champ., n° 3092.

1.281. — 1255 (v. st.), mars. — Jean, sire de Joinville, approuve une reprise de fief faite de l'abbaye de Saint-Urbain par Aubert de Sainte-Livière, Roger de Chatonrupt et Aubert de Ragecourt. (En français.)

N. de Wailly, Recueil de chartes originales de Joinville en langue vulgaire. (Bib. Ec. des Chartes, 6e série, III, 558, pièce B; d'ap. Arch. Haute-Marne, Saint-Urbain, 7e liasse, 9e partie. (Fronville.)

1.282. — 1256, avril. — Jean, sire de Choiseul, déclare qu'il a associé son cousin Thibaud, comte de Bar, à Andilly et Poiseul. Quand ils auront fermé de murs Montmort, au-dessus d'Andilly, ils en auront chacun la moitié. Il reprend en fief dudit comte La Ferté-sur-Amance, Chezeaux, Saulxurre, Lavernois, Damrémont, Beaucharmois, Parnot, moitié de Dammartin et de Malroy. (En français.)

N. de Wailly, Notices sur les actes en langue vulgaire du XIIIe s. contenues dans la collect. Lorraine, à la Bib. nat. (Notices extr. des ms. XXVIII, 52); d'ap. tome 982, n° 5.

1.283. — 1256, avril. — Alix, dame de [Choiseul et de] Trave, avec l'assentiment de ses fils Jean, seigneur de Choiseul, chevalier,

Digitized by Google

et Robert, damoiseau, cède, à titre d'échange, à l'abbaye de Charlieu, tout le fief qu'elle avait à Gorjon, contre 4 fauchées de prés que les religieux avaient à Sceysur-Saône et 45 livres d'estévenants à elle payés.

Guillaume, Hist. généalog. des sires de Salins, I, Pr. 105.

1.284. — 1256, septembre. — Jean, sire de Joinville, vend à Thibaud, comte de Bar[-le-Duc], le fief que le sire de Gondrecourt tenait de lui à Gérauvilliers et à Badonvilliers (Meuse). (En français.)

J. Simonnet, Essai sur les sires de Joinville, 227-228 ; d'ap. Arch. Meurthe. — Facsimilé dans *Zeischrift für romanische Philologie*, 1894, liv. 1-2.

1.285. — 1256, septembre (au commencement). — Hugue, comte palatin de Bourgogne, et sa femme Alix, déclarent conceder à Henri de Vergy, sénéchal de Bourgogne et sire de Mirebeau, et à ses héritiers, tout le droit et toute la raison qu'ils possèdent en la montagne de Montcierge (au-dessus de Percey-le-Grand, Haute-Saône). (En français)

A. Du Chesne, Hist. de la maison de Vergy, Pr. p. 196 ; extr. du cartul. des fiefs de l'evêché de Langres. — *A. Roserot*, dans les Archives historiques et littéraires, 1891, p. 182.
Bréquigny, Tab. chr., VI, 295.

1.286. — 1256 (v. st.), 1er janvier. — Jean, sire de Choiseul, donne quittance à son cousin Thibaud, comte de Bar, de 984 liv. reçues en paiement de la terre qu'il a reprise de lui en fief. (En français.)

N. de Wailly, Notices sur les actes en langue vulgaire du XIIIe s. contenues dans la coll. Lorraine, à la Bib. nat. (Notices et extr. XXVIII, 55) ; d'ap. tome 85, n° 188.

1.287. — 1256 (v. st.), janvier. — Thibaud V, comte de Champagne, déclare qu'en sa présence Jean, seigneur de Choiseul, a reconnu devoir 1,200 livres, monnaie de Langres ou estévenoise, à Guillaume Béquin, de Nogent. (En français.)

Chantereau, Traité des fiefs, II, 248.
Cat. actes des Ctes de Champ., n° 3102.

1.288. — 1256 (v. st.), janvier. — Jean, sire de Joinville, donne au prieuré de Remonvaux, pour son anniversaire, un demi-muid de vin à prendre dans le cellier de Joinville. (En français.)

(*Vidimus*. Voir : oct. 1291.)

1.289. — 1256 (v. st.), mars. — Jean, sire de Joinville, sénéchal de Champagne, confirme un accord passé en sa présence entre Robert [de Joinville], sire de Sailly, et ses hommes d'Augéville, au sujet du gîte qu'il avait audit Augéville. (En français.)

Pérard, Recueil, 484 ; ex cartul. St-Benigni.
Bréquigny, Tab. chr., VI, 305.

1.290. — 1257, 15 avril (jour de Pâques closes), Damery. — Thibaud V, roi de Navarre, comte de Champagne et de Brie, approuve le don du quart des grosses dîmes de Chavanges (Aube) fait à l'abbaye de La Chapelle-aux-Planches par Jean de Beaufort, écuyer, dit « Blanchecoille ». (En français.)

Lalore, Princip. cartul., IV, 55 ; d'ap. orig. Arch. Haute-Marne.

1.291. — 1257, avril. — Guillaume de Champlitte, vicomte de Dijon, accorde une charte de commune aux habitants de Pontailler, ce qui est approuvé par son fils Guillaume, Hugue IV, duc de Bourgogne, Guillaume, archevêque de Besançon, Gui, évêque de Langres, Hugue et Alix, comte et comtesse de Bourgogne, et Henri de Vergy, sénéchal de Bourgogne. (En français.)

Vidimus de 1548, Arch. Côte-d'Or, B. 1279.
Pérard, Recueil, p. 486.
Garnier, Chartes de commune et d'affranchissement en Bourgogne, II, 299.
Bréquigny, Tab. chr., VI, 308.

1.292. — 1257, août. — Gautier, sire de Vignory, renonce à ses prétentions contre le prieur de Vignory.

Pérard, Recueil, 489 ; ex cartul. S-Be-

Digitized by Google

nigui Divion. — *J d'Arbaumont*, Cartulaire du prieuré de St-Etienne de Vignory, p. 62 ; ex origin. — *Bréquigny*, Tab. chr., VI, 314.

1.293. — 1257, septembre. — Eude, comte de Nevers, seigneur de Bourbon, rappelle qu'il a fait hommage à G., évêque de Langres, étant à Beaune, mais il déclare que ni lui ni ses successeurs ne pourront en tirer argument pour se dispenser de faire hommage à l'évêque au lieu accoutumé.

D. Plancher, Hist. de Bourgogne, II. Pr. p. 23 ; extr. du cartul. de l'évêché de Langres.
Bréquigny, Tab. chr., VI, 315.

1.294. — 1257. — Statut du chapitre de Langres. — Quatre chanoines ayant fait, hors de la présence de tous les chanoines, un compromis, en vertu duquel les chanoines ne seraient pas tenus à recevoir les ordres majeurs, il a été décidé qu'aucun chanoine ne pourrait être forcé de recevoir malgré lui un ordre sacerdotal s'il n'a pas une prébende sacerdotale.

Gall. christ. nova, IV, instr. col. 209.
Bréquigny, Tab. chr., VI, 324.

1.295. — 1257. — Jean, sire de Joinville, reçoit du roi de Castille mille marcs d'argent, en récompense des services qu'il avait rendus à la Foi en Palestine.

Champollion, Documents inédits relatifs à Jean, sire de Joinville. (Docum. inéd. extr. de la Bib. Royale, I.)

1.296. — 1257. — Enquête faite au Parlement de Paris au sujet de deux serfs appartenant au sire de Joinville et qui avaient quitté ses domaines pour s'avouer bourgeois du Roi.

Beugnot, Les Olim, I, 16.

1.297. — 1257 (v. st.), janvier. — Jean, sire de Choiseul, prie son seigneur Thibaud V, roi de Navarre et comte de Champagne, de constater par ses lettres qu'il doit 1,100 livres à Guillaume Bégin, bourgeois de Nogent, et de fixer les termes du remboursement.

Chantereau, Traité des fiefs, Pr. p. 248.
Bréquigny, Tab. chr., VI, 320.

1.297 *bis*. — 1258, 25 février, Viterbe (5 Kal. mars, an IV). — Lettres du pape Alexandre IV à l'évêque de Langres, relatives aux clercs mariés et à ceux qui font acte de commerce auxquels on devra refuser le privilège d'immunité ecclésiastique.

Teulet, Layettes, III, 393, n° 4392 ; d'ap. orig. scellé, Arch. Nat., J. 198, n° 142.

1.298. — 1258, avril. — Jean, châtelain de Noyon et de Tourote, atteste qu'en mourant son frère Jean de Tourote, sire de Beaufort (auj. Montmorency, Aube), a donné à l'abbaye de La Chapelle-aux-Planches cinquante sous de provenisiens forts à prendre pour la pitance, au jour de son anniversaire, sur le péage de « Val Bainfroi ». Il confirme ce don. (En français.)

Lalore, Princip. cartul., IV, 56 ; d'ap. orig. Arch. Haute-Marne.

1.299. — 1258, juillet. — Thibaud II, comte de Bar, donne une charte d'affranchissement à ses hommes de Saint-Hilairemont. (En français.)

J. Simonnet, *Relation des sièges et de blocus de La Mothe*, p. 7.

1.300. — 1258, juillet. — Jean, sire de Joinville, reconnaît qu'il ne peut faire chanter la messe dans l'oratoire que le chapitre de Joinville l'a autorisé à établir dans la tourelle de son château pour y dire ses heures ; etc. (En français.)

Champollion, Docum. inéd. sur Jean de Joinville. (Docum. inéd. extr. de la Bibl. Royale, I, 625) ; d'après cartul. de St-Laurent de Joinville, n° LXXXIX.

1.301. — 1258, mardi 20 août. — Jean, sire de Choiseul, promet à Hugue, duc de Bourgogne, et à sa femme Alix, de les aider dans leur guerre contre le roi de Navarre, comte de Champagne, qui avait envahi Luxeuil. (En français.)

E. Petit, *Hist. des ducs de Bourg.*, V.

Digitized by Google

160 ; d'ap. Bib. nat., coll. Bourg., tome XCVIII, fol. 63 ; copie de Dom Aubrée.

1.302. — 1258, 9 septembre (lendemain de la Nativité Notre-Dame). — Jean, sire de Joinville, approuve un règlement arrêté par l'abbaye de Molême pour la réforme et l'administration du prieuré du Val-d'Osne. (En français.)

J. Simonnet, Essai sur les sires de Joinville, 217 ; d'ap. Vidimus de 1414 (v. st.), Arch. Côte-d'Or, H. 251.

1.303. — 1258, septembre. — Jean, sire de Joinville, constate un prêt de soixante livres de provenisiens forts fait par l'abbaye de Saint-Urbain à Maheu de Tremblecourt, chevalier, qui remet en nantissement sa part du moulin de Saint-Amant, etc. (En Français.)

N. de Wailly, Recueil de chartes originales de Joinville, en langue vulgaire (Bibl. Ecole des Chartes, 6e série, III, 559, pièce C) ; d'ap. Arch. Haute-Marne, Saint-Urbain, 11e liasse.

1.304. — 1258, novembre. — Clémence, dame de Fouvent, donne à l'abbaye de Belmont 37 émines de blé à prendre dans les dîmes de Frettes.

Briffaut. Hist. de Fayl-Billot, 218, note 1.

1.305. — 1258, décembre. — Sous les sceaux d'Adam, abbé de Saint-Urbain, de Robert [de Joinville], sire de Sailly, et avec la garantie de Jean, sire de Joinville, sénéchal de Champagne, Isabelle, prieure, et les religieuses du Val-d'Osne, s'engagent envers les religieux de Molême à affecter au prieur qui gouvernera leur monastère du Val, le minage de Joinville en totalité, les quatre muids de vin qu'elles prenaient au pressoir du seigneur de Joinville, etc.

Jobin. Hist. du prieuré de Jully-les-Nonnains, 283 ; d'ap. copie du xve s. Arch. Côte-d'Or, prieuré du Val-d'Osne, H, 251.

1.306. — 1258 [décembre ?]. — Jean, sire de Joinville, déclare que Jean, sire de Gondrecourt, a reconnu en sa présence ne pouvoir rien mettre hors de sa main, de son fief de Gondrecourt, sans la permission du comte de Bar. (En français.)

J. Simonnet, Essai sur les sires de Joinville, 228 ; d'ap. Arch. Meurthe. (Serait du mois de décembre, d'après analyse de cette charte, *ibid.*, p. 325.)

1.307. — 1258, au temps du chapitre général. — Ponce, abbé, et les religieux d'Auberive, déclarent que les abbés et religieux d'Ourscamp ont une chambre spéciale dans l'abbaye d'Auberive, située près de l'infirmerie des religieux, et une écurie aux chevaux située près de la porte d'Auberive.

Peigné-Delacourt, Cartul. d'Oursamp, p. 7 ; extrait.

1.308. — 1258. — Jean, sire de Joinville, donne une charte d'affranchissement aux habitants de Joinville.

Collin, Tablettes historiques de Joinville, 57 ; d'après les Archives de la ville de Joinville, grand cartulaire de Jean de Joinville, fol. 72, ve.

1.309. — 1258. — Henri de Vergy, sénéchal de Bourgogne et sire de Mirebeau, constate et approuve, comme suzerain, la donation de la dîme d'Orbigny-au-Mont faite à l'abbaye de Beaulieu par Guillaume de « Genevrères ». (En français.)

A. Du Chesne. Hist. de la maison de Vergy, Pr. p. 197 ; ex origin. in archiv. abbat. Belli Loci.
Bréquigny. Tab. chr., VI, 339.

1.310. — 1258 (v. st.), 13 janvier (lundi de l'octave de l'Epiphanie), Troyes. — Thibaud V, comté de Champagne, constate que Jean, seigneur de Châteauvillain, autorise Jean, châtelain de Noyon, à donner à l'église du Jardin (près Pleurs, Marne), une grange et ses dépendances que Jean de Loisy tenait dudit seigneur de Châteauvillain dans la châtellenie de Pleurs.

Original, Bib. nat., collect. Champ. T. 151, p. 15. — *Lex*, Martyrologe et chartes de N.-D.-du-Jardin-lès-Pleurs, n° 7. — Catalogue actes des comtes de Champ., n° 3119.

1.311. — 1259, mai. — Noci-

Digitized by Google

las, évêque de Troyes, rapporte une transaction intervenue entre Louis, curé de Brienne-la-Vieille, et Jacques, prieur de Brienne, concernant les dîmes et oblations de cette paroisse.

Lalore, Princip. cartul., IV, 232; d'après 2e cartul. Montier-en-Der, fol. 13, re.

1.312. — 1259, 18 juin (mercredi avant la Nativité de S. Jean-Baptiste). — Nicolas, évêque de Troyes, déclare que Louis, curé de Brienne-la-Vieille, a reconnu avoir reçu du prieur de Brienne [-le-Château] tout ce que ledit prieur avait dans les dîmes de Brienne-la-Vieille, avec la grange aux dîmes, pour en jouir sa vie durant moyennant 40 livres de provenisiens par an.

Lalore, Princip. cart., IV, 233; d'ap. 2e cartul. Montier-en-Der, fol. 12, ve.

1.313. — 1259, 29 novembre (veille de S. André, apôtre). — Jean, sire de Choiseul et d'Aigremont, approuve le traité fait par Aubert Bollée, son homme, avec Thibaud, comte de Bar, de tout ce qu'il avait à Serocourt (Vosges). (En français.)

N. de Wailly, Actes en langue vulgaire du XIIIe s. de la collect. Lorraine (Notices et extr. des ms. XXVIII, 63); d'ap. tome 85, n° 190.

1.314. — 1259, décembre. — N., évêque de Troyes, rend une sentence entre l'abbaye de La Chapelle-[aux-Planches] et Raoul, curé de Joncreuil, concernant les réparations des granges aux dîmes de Joncreuil, Bailly-le-Franc et Outines.

Lalore, Princip. cartul., IV, 57; d'ap. orig. Arch. Haute-Marne, et cartul. La Chapelle, fol. 21, re et ve (addit.).

1.315. — 1260, mai. — Manassès de Rethel, chevalier, sire de Bourcq (Ardennes) et de Beaufort (auj. Montmorency, Aube), approuve un don de dîmes à Longeville fait à l'abbaye de La Chapelle aux-Planches par Oger de Norrois (Marne) et Jean de Norrois, son frère. (En français.)

Orig. Arch. Haute-Marne.

Lalore, Princip. cartul., IV, 59; d'ap. cartul. La Chapelle, fol. 23, re.

1.316. — 1259, mai. — G., évêque de Langres, fait savoir qu'il a donné à cens, moyennant deux sous, monnaie de Dijon, à Lambert, fils de feu Jean de Châtillon, chevalier, une maison que tenait autrefois Lambert, chevalier, aïeul dudit Lambert, sise près des murs dudit Châtillon.

A. Du Chesne, Hist. de la maison de Châtillon-sur-Marne, Pr. p. 2; extr. du liv. des fiefs de l'église de Langres.
Bréquigny, Tab. chr., VI, 343.

1.317. — 1259, juillet. — Jean, sire de Joinville, approuve le don que Marguerite de Beaumont, sœur de Robert de Joinville, sire de Sailly, a fait aux religieuses de Benoitevaux, de terres sises à Bétoncourt.

J. Simonnet, Treize chartes inédites de Jean, sire de Joinville (Mémoires de l'Académie de Dijon, 1874, p. 265, n° 2).

1.318. — 1259, 15 décembre, Nogent. — Thibaud V, comte de Champagne, confirme la charte accordée aux habitants de Chaumont-en-Bassigny, en mars 1228 (v. st.), par son père Thibaud IV.

La Thaumassière, Coutume de Berry, 429.
Cat. actes des Ctes de Champ., n° 3177.

1.319. — 1259, décembre, Meaux. — Thibaud V, comte de Champagne, confirme la charte accordée par Thibaud IV (en juin 1235) aux habitants de Nogent-en-Bassigny.

Ordonnances, VII, 466. — *Pistollet de St-Ferjeux*, dans : Mém. de la Soc. hist. et archéol. de Langres, I, 21.
Cat. actes des Comtes de Champ., n° 3179.

1.320. — 1259. — Aubert, sire de Darney, fonde son anniversaire à Morimond, et donne à cet effet, aux religieux de cette abbaye, la paisson pour 200 porcs dans ses bois, la vaine pâture pour leurs brebis, etc. (En français.)

Dubois, Hist. de Morimond, 1re édition, 420; 2e édition, 470; fragm.

1.321. — 1257. — Geoffroi,

Digitized by Google

sénéchal de Bourmont, fonde son anniversaire à Morimond et donne moitié du tiers des grosses dîmes de Bourmont et de Gonaincourt. (En français.)

Dubois, Hist. de Morimond, 1re édition, 420 ; 2e édition, 470.

1.322. — 1259, samedi 27 septembre. — Pierre de Jaucourt, sire de Dinteville, cède aux religieux de Longuay partie de la dîme d'Ormoy. (En français.)

E. Petit, *Hist. des ducs de Bourg.*, V, 178, d'ap. Arch. Haute-Marne, cartul. Longuay, fol. 50.

1.323. — 1259, octobre. — Thibaud, comte de Bar, fonde le chapitre de Bourmont.

(Pièces et Mémoires contre l'union du chapitre de Bourmont au chapitre noble de Poussay (1761), p. 48.)

1.324. — 1259, octobre. — Jean, sire de Châteauvillain, asseoit sur sa vente de Châteauvillain quarante sous donnés par son père Simon aux religieux de Longuay, pour son anniversaire. (En français.)

E. Petit, *Hist. des ducs de Bourg.*, V, 179, d'ap. Arch. Haute-Marne, cartul. Longuay, fol. 72.

1.325. — 1259 (v. st.), janvier. — Jean, sire de Châteauvillain, confirme le legs fait par son père Simon, sire de Châteauvillain, aux frères du Reclus, de toute la partie qui lui appartenait dans le bois de Chambellain. (En français.)

A. Du Chesne, Hist. de la maison de Broyes et de Châteauvillain, Pr. p. 34 ; extr. du cartul. du Reclus.
Bréquigny, Tab. chr., VI, 356.

1.326. — 1259 (v. st.), 9 mars. — Pardevant l'official de Toul, Geoffroi de Varennes, écuyer, fils de feu Jean de Varennes, chevalier, reconnaît être devenu l'homme de Thibaud V, comte de Champagne, pour 10 livres de rente que ledit Geoffroi possède à Maxey-sur-Vaise, et pour 10 autres livres de rente que tiennent dudit Geoffroi, au même lieu, Garin de Domremy, chevalier, et Etienne de Brion, écuyer. Geoffroi fera chaque année la garde au château de Coiffy.

Teulet, Layettes, n° 4585.
Cat. actes des comtes de Champ., n° 3182.

1.327. — 1260, juin. — Jean, sire de Châteauvillain, fonde, dans la chapelle de son château de Châteauvillain, dix prébendes qui seront à la collation du seigneur. (Gallia : juillet.)

A. Du Chesne, Hist. de la maison de Broyes et de Châteauvillain, Pr. p. 34 ; ex archivo ecclesiæ colleg. Castrivil. — Gall. christ. nova, IV, instr. col. 210 ; ad mensum julium ; ex archivo episcop. Ling.
Bréquigny, Tab. chr., VI, 361.

1.328. — 1260, septembre. Ramerupt. — Jean, comte de Brienne, rend à l'abbaye de Montier-en-Der l'hôpital de Brienne, qu'il avait fait saisir.

Lalore, Princip. cartul. IV, 233 ; d'ap. 2e cartul. Montier-en-Der, fol. 12, re.

1.329. — 1260, septembre. — Thibaud, comte de Champagne, et Guillaume, abbé de Molême, donnent une charte d'affranchissement aux habitants de Coiffy.

A. Bouvallet, *La Prévôté royale de Coiffy-le-Châtel*, dans Revue de Champ. et Brie, 1894, p. 867.

1.330. — 1260, septembre. — Gui, évêque de Langres, promulgue, en la ratifiant, une charte d'affranchissement accordée aux habitants de Molême par Gui, abbé dudit Molême.

Original, Arch. Côte-d'Or, fonds Molême.
Garnier, Chartes de commune et d'affranchissement en Bourgogne, II, 508.

1.331. — 1260 (v. st.), janvier. — Jean, comte de Bourgogne, sire de Salins, déclare que Gaucher de Commercy, sire de Châteauvillain, et Henri de Commercy, son frère, sire de Montrevel, ont fait hommage à Laure, femme dudit comte de Bourgogne.

Guillaume, Hist. généalog. des sires de Salins, I, Pr. p. 177.

1.332. — 1261, mai. — Gautier, sire de Vignory, avec l'assentiment de sa femme Isabelle et

Digitized by Google

de sa fille Jeanne, donne au prieuré de Saint-Etienne de Vignory l'usage entier dans tous ses bois.

Pérard, Recueil, p. 499 ; ex cartul. S-Benigni Divion. — *J. d'Arbaumont*, Cartulaire du prieuré de St-Etienne de Vignory, p. 63.
Bréquigny, Tab. chr., VI, 381.

1.333. — 1261, juillet. — Jean, sire de Joinville, déclare que les religieux de Boulancourt l'ont associé au partage des amendes et des forfaits de leur bois des Convers. (En français.)

A. Roserot, *Seize chartes originales inédites de Jean de Joinville*, p. 1, n° 1.

1.334. — 1261, octobre. — Jean, sire de Joinville, approuve la cession par Guillaume de Joinville, son frère, doyen de Besançon, au chapitre de Joinville, pour son anniversaire, de tout ce qu'il avait acquis à Charme-en-l'Angle. (En français.)

J. Simonnet, Essai sur les sires de Joinville, 221 ; d'ap. Arch. Haute-Marne, cartul. de St-Laurent de Joinville, n° V.

1.335. — 1261, octobre. — Jean, sire de Châteauvillain, chevalier, et sa femme Jeanne, donnent à l'abbaye de Saint-Denis tout l'usage qu'ils avaient dans les bois de ladite abbaye, au territoire de « Mahant ».

A. Du Chesne, Hist. de la maison de Vergy, Pr. p. 35 ; ex cartul. abb. S. Dyonisii.
Bréquigny, Tab. chr., VI, 385.

1.336. — 1261, 11 décembre (dimanche après S. Nicolas). — Jean, sire de Joinville, atteste la donation par Gautier, sire de Reynel, à l'abbaye de Vaux-en-Ornois, du moulin de Liméville. (En français.)

N. de Wailly, Recueil de chartes originales de Joinville, en langue vulgaire (Bibl. Ecole des Chartes, 6e série, III, 560, pièce D); d'ap. Arch. de la Meuse, abbaye des Vaux, K, 19.

1.337. — 1261, décembre. — Jean, sire de Joinville, fait un accord avec les templiers de Ruetz, concernant le moulin de Retournesac, à Chevillon, etc. (En latin.)

A. Roserot, *Seize chartes originales inédites de Jean de Joinville*, p. 1, n° II.

1.338. — 1262, mai. — Jacques, abbé de N.-D. de Châtillon-sur-Seine, déclare que Jean, homme d'armes, fils de feu Jean de Châtillon, chevalier, a reconnu tenir en fief de l'évêque de Langres une maison sise à Châtillon en la rue du Bourg, près de la maison de Bladet.

A. Du Chesne, Hist. de la maison de Châtillon-sur-Marne, Pr. p. 2.
Bréquigny, Tab. chr., VI, 398.

1.339. — 1262, juin. — Jean, sire de Joinville, approuve une transaction intervenue entre l'église de Saint-Mansui de Toul et Guillaume de Hauteville, écuyer, concernant trente setiers de blé donnés par Henri, père dudit Guillaume, à prendre sur les dîmes de Lyséville et de la Neuville. (En français.)

N. de Wailly, Recueil de chartes originales de Joinville, en langue vulgaire (Bibl. Ecole des Chartes, 6e série, III, 560, pièce E); d'ap. Bib. nat., collect. Lorraine, t. 397, pièce 9.

1.340. — 1262, novembre. — Transaction entre les religieux de Beaulieu et ceux de Bèze, concernant les dîmes de Rougeux.

Briffaut, Hist. du Fayl-Billot, 304, note 1

1.341. — 1262, décembre. — Etienne, fils de [Jean], comte de Chalon-sur-Saône, ayant épousé Jeanne, fille de feu Gautier II, seigneur de Vignory, fait hommage-lige à Thibaud V, comte de Champagne, du château de Vignory, et reconnaît que ce château est jurable et rendable à Thibaud. (En français.)

Chantereau, Traité des fiefs, II, 250
Cat. actes des Ctes de Champ., n° 3285.

1.342. — 1262 (v. st.), février. — Lettre de Thibaud, supérieur de l'ordre du Val-des-Choux, à l'évêque de Langres, par laquelle il lui demande de confirmer l'élection d'Henri comme prieur de cette maison.

J. Petit, Theodori pœnitentiale, II, 649.
Bréquigny, Tab. chr., VI, 405.

Digitized by Google

1.343. — 1262 (v. st.), janvier. — Jean, sire de Joinville, et Alix de Reynel, sa femme, donnent à l'abbaye de La Crète tout ce qu'ils avaient à Cirey-lès-Mareilles, en échange de ce que l'abbaye avait à Bétoncourt. (En français.)

N. de Wailly, Recueil de chartes originales de Joinville, en langue vulgaire (Bibl. Ecole des Chartes, 6e série, III, 561, pièce E *bis*); d'ap. Bib. nat., collect. Champagne, vol. 152, pièce 47.

1.344. — 1262 (v. st.), janvier. — Jean, sire de Joinville, et Alix de Reynel, sa femme, donnent en échange à l'abbaye de La Crète ce qu'ils avaient à Cirey-lès-Mareilles contre ce qu'elle avait à Bétoncourt. (En français.)

A. Roserot, *Seize chartes originales inédites de Jean de Joinville*, p. 3, n° III.
Texte sensiblement différent de celui de la charte précédente.

1.345. — 1262 (v. st.), janvier, à Montier-sur-Saulx. — Jacques, abbé de La Crète, et Jean, sire de Joinville, font un échange. Jean cède à l'abbaye tout ce qu'il possède à Cirey-lès-Mareilles, moyennant 200 livres de provinois forts, sauf l'estimation de deux arbitres, et l'abbaye lui cède tout ce qu'elle a à Bétoncourt, sauf l'estimation des mêmes arbitres. (En français.)

Original Arch. Haute-Marne, La Crète, 2e liasse, 15e dossier. *Cirey*.
N. de Wailly, Recueil de chartes originales de Joinville, en langue vulgaire (Bib. Ecole des Chartes, 6e série, III, 607, pièce E *ter*); d'ap. Bib nat., collect. Champagne, vol. 152, pièce n° 48.

1.346. — 1262 (v. st.), mars. — Jean, sire de Joinville, et Alix de Reynel, sa femme, font avec l'abbaye de La Crète une convention relative au même échange. (En français.)

N. de Wailly, Recueil de chartes originales de Joinville, en langue vulgaire (Bib. Ecole des Chartes, 6e série, III, 562, pièce E *quater*); d'ap. Bib nat., collect. Champ., vol. 152, pièce 50.

1.347. — 1262 (v. st.), mars. — Jean, sire de Joinville, approuve l'engagement pris par Aubert de Ragecourt et son fils Jean, de servir à l'abbaye de Montier-en-Der une rente d'un demi-muid de blé dans la grange de cette abbaye, à Ragecourt[-sur-Blaise]. (En français.)

N. de Wailly, Recueil de chartes originales de Joinville, en langue vulgaire (Bib. Ecole des Chartes, 6e série, III, 503, pièce F); d'ap. orig. Arch. Haute-Marne, fonds Montier-en-Der, liasse 37, 2e partie. — *J. Simonnet*, Essai sur les sires de Joinville, 215; d'ap. 2e cartul. Montier-en-Der, fol. 74, vo.

1.348. — 1262 (v. st.), mars. — Jean, comte de Bourgogne et sire de Salins, fait savoir qu'Etienne, fils du comte de Chalon-(sur-Saône), et sa femme, fille du seigneur de Vignory, ont déclaré tenir la terre de Vignory de Thibaud V, roi de Navarre et comte de Champagne. (En français.)

Chantereau, Traité des fiefs, II, 250.
Bréquigny, Tab. chr., VI, 106.

1.349. — 1262 (v. st.), mars. — Jean [de Chalon], comte de Bourgogne, père d'Etienne, seigneur de Vignory, approuve la charte de son fils, de décembre 1262. (En français.)

Chantereau, Traité des fiefs, II, 250.
Cat. actes des Ctes de Champ., n° 3293.

1.350. — 1262 (v. st.), mars. — Gui, évêque de Langres, rapporte la charte d'Etienne, fils de [Jean], comte de Chalon, de décembre 1262 (ci-dessus). Gui déclare qu'il excommuniera Etienne de Chalon et Jeanne de Vignory si dans les quarante jours de la sommation ils ne rendent pas à Thibaud V, comte de Champagne, leur château de Vignory. (En français.)

J. d'Arbaumont, Cartul. de Vignory, 260; d'ap. Arch. nat., orig. J. 193, n° 39. — Cat. des actes des Ctes de Champ., n° 3295.

1.351. — 1263, 2 mai (lendemain de mai entrant). — Robert [de Joinville], sire de Sailly, se reconnaît homme-lige de Thibaud, comte de Bar, avant tous autres, après le sire de Joinville, et reprend en fief de lui cinquante livrées de terre à Maxey et à Rozières.

L. Le Mercier de Morières, Chartes et

Digitized by Google

sceaux de Jean, sire de Joinville, et de Robert, sire de Sailly (Bulletin du Comité des Travaux historiq. et scientifiq. Section d'archéologie, 1884, p. 480) ; d'ap. orig. scellé, Arch. Meurthe, B. 722, n° 23.

1.352. — 1263, dimanche après l'Invention de la Sainte Croix (6 mai). — Etienne, fils de Jean, comte de Bourgogne et sire de Salins, et Jeanne, femme dudit Etienne, fille de feu Gautier, sire de Vignory, reconnaissent avoir reçu dudit Jean, leur père, 12,000 livres tournois qu'ils ont payées à Thibaud, comte de Champagne, pour délivrer leur terre de Vignory, etc.

Guillaume, Hist. généalog. des sires de Salins, I, Pr. p. 193.

1.353. — 1263, mai. — Jean, sire de Joinville, atteste une transaction passée entre Simon, chevalier, de Flammerécourt, et Geoffroi, abbé de Saint-Urbain, concernant les dîmes du Breuil. (En français.)

J. Simonnet, Essai sur les sires de Joinville, 199 ; d'ap. Arch. Haute-Marne, cartul. de St-Urbain, II, fol. 115.

1.354. — 1263, juillet. — Jean, sire de Joinville, et sa femme Alix, fille de feu Gautier, sire de Reynel, vendent à Thibaud, comte de Bar[-le-Duc], plusieurs livrées de terre que ledit comte était tenu d'asseoir au sire de Reynel. (En français.)

J. Simonnet, Essai sur les sires de Joinville, 229 ; d'ap. Arch. Meurthe. — *Le même*, Treize chartes inédites, etc., n° 3.

1.355. — 1263, 10 août (jour de S. Laurent). — Jean, sire de Joinville, fait hommage à Thibaud, comte de Bar, pour Montier-sur-Saux et dépendances, la garde de l'abbaye d'Ecurey, ce qu'il a à Boncourt, Ribeaucourt, Juvigny et Bure, et la garde de ce que l'église de Saint-Mihiel possède dans ces localités. (En français.)

J. Simonnet, Treize chartes inédites de Jean, sire de Joinville (Mém. Acad. de Dijon, 1874, p. 267, n° 4). — *Idem*, Essai sur les sires de Joinville, 227 ; d'ap. Archiv. Meurthe.

1.356. — 1263, septembre. — Simon, seigneur de Clefmont, a repris de Thibaud V, comte de Champagne, les tierces d'Esnouveaux, Forcey, Menouveaux et Cuves. En échange, il a cédé à Thibaud la mouvance des fiefs tenus de lui : 1° à Dammartin et Malroy, par Renier, seigneur de Bourbonne ; 2° à Récourt, par Guillaume de Récourt ; 3° à Louvières, par Gautier et Odot ; 4° la mouvance du fief de Changey. Enfin, Simon a fait hommage à Thibaud de ce qu'il tenait à Daillecourt. (En français.)

Chantereau, Traité des fiefs, II, 252. Cat. actes des Ctes de Champ., n° 3319.

1.357. — 1263, 22 octobre (lundi après S. Luc). — Jean, sire de Joinville, atteste qu'en sa présence Robert [de Joinville, sire] de Sailly, s'est reconnu hommelige du comte de Bar après le sire de Joinville, et a repris en fief, dudit comte, cinquante livrées de terre à Maxey et à Rozières. (En français.)

Le Mercier de Morière, Chartes et sceaux de Jean, sire de Joinville, et de Robert, sire de Sailly (Bulletin du Comité des Travaux historiques et scientifiques, section d'archéologie, année 1884 (1885), p. 481 : d'ap. orig. scellé, Arch. Meurthe-et-Moselle, B. 722, n° 24.

1.358. — 1263, novembre. — Testament de Bernard, curé de Vicq.

Briffaut, Hist. de Vicq (La Haute-Marne, Revue champenoise, 209) ; d'ap. Arch. Haute-Marne, prieuré de Varennes, 2e liasse.

1.359. — 1263, décembre ; à Joinville. — Jean, sire de Joinville, déclare avoir obtenu de Geoffroi, abbé de Saint-Urbain, l'autorisation d'établir une chapelle dans la Maison-Dieu de Joinville, sous la réserve des droits de Saint-Urbain et de l'église paroissiale de Joinville. (En français.)

N. de Wailly, Recueil de chartes originales de Joinville, en langue vulgaire (Bib. Ecole des Chartes, 6e série, III, 564, pièce G) ; d'ap. orig. (scellé) Arch. Haute-Marne, chapitre de Joinville (auj. fonds St-Urbain, 16e liasse.)

Chezjean, *Notice historique sur Jean, sire de Joinville* (1853, p. [illegible]). — Feriel,

Digitized by Google

Notes et documents pour servir à l'histoire de Joinville (1856), p. 3, et *La Haute-Marne, Revue champenoise* (1856), p. 283.

1.360. — 1263 (v. st.), janvier, à Dommartin-le-Franc. — Jean, sire de Joinville, Viard de Nogent, bailli de Chaumont, et Girard, prévôt de Ligny, attestent que Raoulin, dit Nain de Trivière, a vendu à l'abbaye de Montier-en-Der ses possessions d'Epothémont (Aube). (En français.)

J. Simonnet, Essai sur les sires de Joinville, 216 ; d'ap. Arch. Haute-Marne, 2e cartul. Montier-en-Der, fol. 77, ve.

1.361. — 1264, avril. — Manassès, comte de Rethel, confirme le don fait par Garin, écuyer, fils de Renier de Villeret (Aube), à l'abbaye de La Chapelle-aux-Planches, de la partie du cours de la Voire qu'il avait entre l'eau de Boulancourt et La Chapelle-aux-Planches. (En français.)

Orig. Arch. Haute-Marne.
Lalore, Princip. cartul., IV, 60 ; d'ap. cartul. La Chapelle, fol. 25, ve.

1.362. — 1264, 1er mai. — Jean, doyen de la chrétienté de Margerie (Marne), déclare que Garin de Villeret (Aube) a vendu à l'abbaye de La Chapelle-aux-Planches ce qu'il avait dans le cours d'eau de la Voire, entre l'eau de Boulancourt et La Chapelle-aux-Planches.

Orig. Arch. Haute-Marne.
Lalore, Princip. cartul., IV, 60 ; d'ap. cartul. La Chapelle, fol. 25. re.

1.363. — 1264, juillet. — Jean, sire de Joinville, atteste une transaction intervenue entre Jean de Narcy, chevalier, et les Templiers de Ruetz, pour la délimitation de leurs propriétés.

J. Simonnet, Treize chartes inédites de Jean, sire de Joinville (Mém. Académie de Dijon, 1874, p. 269, n° 5.)

1.364. — 1264, juillet. — Jean, sire de Joinville, et sa femme Alix, d'une part, et l'abbé de Saint-Urbain, d'autre part, font une transaction, sous l'arbitrage de Guerri, curé de Saint-Dizier, et de Thierri d'Amele, chevalier, portant notamment reconnaissance des droits d'usage de l'abbaye dans la forêt de Mathons, et certaines restrictions des droits prétendus par les sires de Joinville sur les hommes de St-Urbain. (En français.)

N. de Wailly, Recueil de chartes originales de Joinville, en langue vulgaire (Bib. Ecole des Chartes, 6e série, III, 565, pièce H) ; d'ap. Arch. Haute-Marne, Saint-Urbain, 16e liasse.

1.365. — 1264, novembre ; à Saint-Urbain. — Jean, sire de Joinville, et sa femme Alix, cèdent à l'abbaye de Montier-en-Der, avec le consentement de leurs fils Jean et Geoffroi, tous les biens ayant appartenu à André de Dommartin et à ses enfants, dans le Blaisois. (En français.)

N. de Wailly, Recueil de chartes originales de Joinville, en langue vulgaire (Bib. Ecole des Chartes, 6e série, III, 569, pièce I) ; d'ap. Arch. Haute-Marne, Saint-Urbain (*lisez :* Montier-en-Der), 37e liasse, 3e partie ; orig. (scellé).

1.366. — 1264 (v. st.), février. — Helvide [de Joinville], dame de Faucogney, vicomtesse de Vesoul, acquiert le meix Bonvallet, à Montigny (Haute-Saône), sur Mathieu, fils de Clément de Saint-Loup.

Bibl. de l'Ecole des Chartes, 1876, p. 533. — Bulletin de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts de la Haute-Saône, 3e série, n° 7, p. 171 ; d'ap. Arch. Haute-Saône, H. 894.

1.367. — 1264 (v. st.), mars. — Jean, sire de Joinville, accorde aux hommes de l'abbaye de Saint-Urbain, habitant à Charmes, etc., sous certaines conditions, des droits d'usage et de pâturage dans la forêt de Mathons, moyennant une redevance de 20 setiers d'avoine et d'une poule par chef de maison. (En français.)

N. de Wailly, Recueil de chartes originales de Joinville, en langue vulgaire (Bib. Ecole des Chartes, 6e série, III, 573, pièce J) ; d'ap. Arch. Haute-Marne, St-Urbain, liasse 16.

1.368. — 1264 (v. st.), mars. — Othon, doyen, et le chapitre de Langres, reconnaissent qu'ils n'ont aucun droit de patronage

Digitized by Google

sur l'église de « Furviacum », diocèse de Langres, et déclarent que ce droit appartient au chapitre d'Auxerre.

Lebeuf, Hist. d'Auxerre, II, Pr. p. 286 ; ex tabulis eccl. Autiss.
Bréquigny, Tab. chr., VI, 445.

1.369. — 1264 (v. st.), 1er avril (mardi après Mi Carême). — Jean, sire de Choiseul, déclare qu'Isabelle, dame de Jonvelle (Haute-Saône), ayant donné à Thibaud, comte de Bar, la mouvance des deux fiefs de Thons (Vosges) et de celui d'Ainvelle (id.), lesquels il tenait d'elle, il les a repris en fief dudit comte. (En français.)

N. de Wailly, Chartes en langue vulgaire du XIIIe s. de la collect. Lorraine (Notices et extr. des ms. XXVIII, 76) ; d'ap. tome 982, n° 10.

1.370. — 1265, 13 juillet. — Guillaume, seigneur de Deuilly, ayant donné à son fils Geoffroi le fief qu'il tenait de Thibaud V, comte de Champagne, en argent sur les foires de Troyes et de Bar-sur-Aube, et en terre à La Ferté-sur-Aube, prie Thibaud de recevoir l'hommage de Geoffroi. (En français.)

Biblioth. Ecole des Chartes, 1re série, IV, 170.
Cat. actes des Ctes de Champ., n° 3365.

1.371. — 1266, avril. — Accord entre Jean, seigneur de Semur-en-Brionnais et de Châteauvillain et les religieux de Marcenay.

A. Du Chesne, Hist. de la maison de Broyes et de Châteauvillain, Pr. p. 35 ; ex cartul. Cluniac.
Bréquigny, Tab. chr, VI, 480.

1.372. — 1266, 21 mai, « Fossez ». — Thibaud V, comte de Champagne, prie saint Louis de se déclarer incompétent pour juger une contestation pendante entre Jean de Joinville et l'abbaye de Saint-Urbain, touchant la garde de cette abbaye. (En français.)

Rec. des Hist. de Fr., XX, 291, note. — *Didot*, Mém. de Joinville, 214.
Cat. actes des Ctes de Champ., n° 3388.

1.373. — 1266, juin. — Jean, sire de Joinville, sénéchal de Champagne, déclare tenir de l'église de Toul, Sailly et la châtellenie. (En français.)

Benoit Picard, Hist. de Toul, 113 ; fragm.
Bréquigny, Tab. chr., VI, 485.

1.374. — 1266, 22 août (octave de l'Assomption). — Compromis entre les religieuses de Jully[-sous-Ravières] et Othon, doyen, et le chapitre de Langres, pour le droit de gîte à Jully.

Jobin, Hist. du prieuré de Jully-les-Nonnains, 293 ; d'ap. orig. Arch. Yonne, prieuré de Jully, H.

1.375. — 1266, 27 août (vendredi avant la décollation de S. Jean-Baptiste). — Jean, sire de Joinville, et l'abbé de Saint-Urbain, choisissent, pour vider leurs différends, Henri, abbé de Boulancourt, et André, doyen de la chrétienté de Bar-sur-Aube. Si leur sentence n'est pas rendue avant la Saint-Remi, l'arbitrage appartiendra à Guerri, curé de Saint-Dizier, à charge de 500 livres contre la partie contrevenante, et sous les cautionnements des sires de Vaucouleurs et de Sailly, etc. (En français.)

N. de Wailly, Recueil de chartes originales de Joinville, en langue vulgaire (Bib. Ecole des Chartes, 6e série, III, 573, pièce K) ; d'ap. Arch. Haute-Marne, fonds Saint-Urbain, liasse 15.

1.376. — 1266, 19 octobre (lendemain de S. Luc, évangéliste). — Jean, sire de Joinville, cède à l'abbaye d'Ecurey la grange de Bailly et dépendances ; lui accorde des droits sur les eaux de Montier-sur-Saux, etc. (En français.)

N. de Wailly, Recueil de chartes originales de Joinville, en langue vulgaire (Bib. Ecole des Chartes, 6e série, III, 575, pièce L) ; d'ap. Arch. Meuse, abbaye d'Ecurey.

1.377. — 1266, octobre. — Jean, sire de Joinville, approuve une vente faite aux religieux des Vaux-en-Ornois (aujourd'hui Evaux), par son cousin Geoffroi, sire de Bourlémont. (En français.)

Digitized by Google

A. Roserot, dans les *Archives historiques et littéraires*, I (1890), p. 191, d'ap. original, scellé, Arch. Meuse, fonds Evaux.

1.378. — 1266, 10 novembre, à Joinville (veille de Saint-Martin d'hiver). — Jean, sire de Joinville, reconnaît que l'autorisation qu'il a reçue du chapitre de Joinville de faire dire la messe dans son château pendant qu'il est retenu par la fièvre quarte, ne peut porter préjudice au privilège de cette église.

Champollion, Documents inédits sur Jean de Joinville (Docum. inéd. extr. de la Bib. Royale, I, 625); d'ap. cartul. de St-Laurent de Joinville, n° XI.

1.379. — 1266, novembre, Joinville. — Jean, sire de Joinville, donne au chapitre dudit Joinville 42 sous de rente à prendre sur les Arpents de Joinville, pour l'anniversaire de son frère Geoffroi de Joinville, sire de Vaucouleurs, avec service « et à sa mort et à sa vie ». (En français.)

J. Simonnet, Essai sur les sires de Joinville, 222 ; d'ap. Arch. Haute-Marne, cartul. Saint-Laurent de Joinville, n° XIII.

1.380. — 1266, Bourg. — Notice que Jean de Vergy, damoiseau, tient en fief de l'evêque de Langres, avant tous autres, le château et le village de Fouvent, dont il a fait hommage à Bourg.

A. Du Chesne, Hist. de la maison de Vergy, Pr. p. 201; extr. du livre des fiefs de l'évêché de Langres.
Bréquigny, Tab. chr., VI, 502.

1.381. — 1266 (v. st.), 10 janvier. — Jean, sire de Joinville, et Alix de Reynel, sa femme, confirment le don fait à l'abbaye de La Crête par feu Gautier, sire de Reynel, du tiers du moulin qu'il avait avec l'abbé de Flavigny, situé à Rimaucourt. (En français.)

A. Roserot, *Seize chartes originales inédites de Jean de Joinville*, p. 4, n° IV.

1.382. — 1267, mai. — Jean, sire de Joinville, renouvelle « en roman » la charte de fondation de Ferrières, dans la forêt de Mathons, charte conforme à celle de Blancheville et modelée sur celle de Beaumont.

J. Carnandet, Note sur Ferrières et La Folie (La Haute-Marne, Revue champenoise, p. 542); d'ap. copie de 1547, aux Arch. comm. de Ferrières.

1.383. — 1267, 16 septembre (vendredi après l'exaltation de la Sainte-Croix), entre Lusy et Chaumont, près du Val-des-Ecoliers. — Thibaud V, comte de Champagne, fait hommage à l'évêque de Langres des châteaux, châtellenies et dépendances de Bar-sur-Aube, Bar-sur-Seine, La Ferté-sur-Aube, Chaumont-en-Bassigny, Nogent-le-Roi, Montigny-le-Roi et Coiffy ; en présence de Jean de Joinville, sénéchal de Champagne, Renaud de Bar-le-Duc, etc.

A. Du Chesne, Hist. de la maison de Bar-le-Duc, Pr. p. 36 ; d'ap. Registre des fiefs de l'évêché de Langres. — *La Ravallière*, Vie du sire de Joinville (Mém. Acad. Inscript., XX, 340). — Cat. actes des Ctes de Champ., n° 3432.

1.384. — 1267, 27 octobre, Reims. — Jean, seigneur de Choiseul, rapporte et atteste les décisions d'un jugement arbitral que saint Louis doit rendre entre Henri, comte de Luxembourg, et Thibaud, comte de Bar-le-Duc. (En français.)

Chantereau, Traité des fiefs, II, 259.
Cat. actes des Ctes de Champ., n° 3441.

1.385. — 1267. — Jean, sire de Joinville, fait hommage au comte de Bar des terres de Montier-sur-Saux et de la garde de l'abbaye d'Ecurey.

La Ravallière, Vie du sire de Joinville (Mém. Acad. des Inscriptions, XX, 340). Peut-être la même charte que celle du 10 août 1263, ci-dessus.

1.386. — 1267. — Arrêt du Parlement de Paris qui refuse au comte de Champagne la connaissance du différend entre Jean, sire de Joinville, sénéchal de Champagne, et l'abbaye de Saint-Urbain.

Beugnot, Les Olim, I, 677.

1.387. — 1267 (v. st.), février. — Guillaume de Vergy et Lore de Dampierre, sa femme,

Digitized by Google

préviennent Thibaud V, comte de Champagne, qu'en conséquence d'un traité conclu entre eux et [Marguerite], comtesse de Flandre, le château et la ville de Saint-Dizier doivent appartenir à cette dernière. Ils prient Thibaud de mettre Marguerite en possession. (En français.)

Du Chesne, Hist. de la maison de Vergy, Pr. p. 199; extr. du cartul. de Champ. — *Vignier*, Origine des maisons d'Alsace, etc., 148; ex eodem cartul. — *Dumont*, Corps diplomatiq., I, part. 1, p. 226. — *Bréquigny*, Tab. chr., VI, 524.

1.388. — 1267 (v. st.), février. — Gui, évêque de Langres, fait savoir qu'André de la Broce, chevalier, s'est soumis au jugement prononcé par l'official sur ses contestations avec les religieux de Réomé (Moutier-Saint-Jean) et a renoncé à ce qu'il prétendait au finage de Ricey.

Rouyer, Hist. monast. Reom., 278; ex tabular. Reom.
Bréquigny, Tab. chr., VI, 524.

1.389. — 1268, 17 avril, Beaune. — Thibaud V, comte de Champagne, donne des lettres de non-préjudice à Jean de Joinville, sénéchal de Champagne, qui l'a servi aux noces et à la chevalerie de Philippe, fils de saint Louis, qui prétend avoir droit de s'emparer de la vaisselle, et à qui Thibaud ne peut abandonner cette vaisselle, puisqu'elle appartient au roi de France. (En français.)

Rec. des Hist. de Fr., XX, p. XXXVIII, note. — Mém. Académ. des Inscriptions, XX, 339. — *Didot*, Mém. de Joinville, p. CXVIII; ad an. 1242. — Cat. actes des Ctes de Champ., n° 3269.
Bréquigny, Tab. chr., VI, 395.
Cet acte a toujours été publié sous la date de 1262. Voir les raisons de son attribution à l'année 1268 dans : Delaborde, *Jean de Joinville et les seigneurs de Joinville*, catalogue, n° 461.

1.390. — 1268, 17 novembre (samedi après Saint-Martin d'hiver). — Jean, sire de Joinville, fait un accord avec l'abbé de St-Urbain, à cause du préjudice que la fondation de Ferrières avait pu causer à cette abbaye pour l'usage du bois de Mathons. (En français.)

A. Roserot, *Seize chartes originales inédites de Jean de Joinville*, p. 5, n° V.

1.391. — 1269, 9 octobre, Châtillon-sur-Seine. — Gui, évêque de Langres, fait connaître un accord passé entre Hugue, duc de Bourgogne, et Jean de Montréal, chevalier, concernant Montréal, Châtel-Gérard et autres châtellenies du duc. (En français.)

D. Plancher, Hist. de Bourg., II. Pr. p. 32; extr. de la Chambre des Comptes de Dijon.
Bréquigny, Tab. chr., VI, 552.

1.392. — 1269, octobre. — Morel, doyen de la chrétienté de Chaumont, et Simon, prévôt de Lusy, attestent une vente faite par Richard, fils de Marecet de Verbiesles, et sa femme Jourdaine, aux religieux du Val-des-Ecoliers.

Godard, Hist. et tableau de l'église Saint-Jean-Baptiste de Chaumont, 187; fragm.

1.393. — 1269, octobre. — Orri, prieur de Flurey, et autres, attestent que Simon de Joinville, sire de Gex, et Fromont de Montferrant, sire de « Coaindrey », arbitres, ont adjugé à Helvide [de Joinville], vicomtesse de Vesoul, après examen des preuves par elle fournies, les fiefs de Polaincourt, Saint-Loup, « Boligney », Hurecourt et « Anglus », prétendus par Othenin de Bourgogne.

J. Simonnet, Essai sur les sires de Joinville, 139; d'ap. Arch. Côte-d'Or, Recueil Peincedé, II, p. 670.

1.394. — 1269. — Accord conclu entre Jean et Milon, seigneur de Saint-Amand, par la médiation de Marguerite, comtesse de Luxembourg, qui impose au sire de Joinville une amende de 200 livres tournois.

La Ravallière, Vie du sire de Joinville (Mém. Acad., Inscript. XX, 338).

1.395. — 1269 (v. st.), 11 janvier. — Valeran, fils d'Henri, comte de Luxembourg, fait hommage-lige à Thibaud V, comte de Champagne, pour Ligny, Tréveray, Saint-Joire, Demange[-aux-

Digitized by Google

Eaux], Houdelaincourt, Mandres (Meuse), Abainville, Cirfontaines [-en-Ornois], Fouchères, Le Bouchon et Savonnières. (En français.)

Chantereau, Traité des fiefs, II, 268.
Cat. actes des Ctes de Champ., n° 3575.

1.396. — 1269 (v. st.), janvier. — Hugue de Rethel, sire de Beaufort, atteste que Jean de Norrois (Marne) a approuvé le don de partie des grosses dîmes de Longeville fait à l'abbaye de la Chapelle-aux-Planches, par sa mère Marguerite, dame de Norrois. (En français.)

Orig. Arch. Haute-Marne.
Lalore, Princip. cartul., IV, 62; d'ap. cartul. La Chapelle, fol. 23, r°.

1.397. — 1269 (v. st.), 3 février. — Henry, comte de Rosnay, vend à l'abbaye de Montier-en-Der la rue de la Chapelle, à Droyes. Prix, 500 livres de provenisiens forts.

Lalore, Princip. cart., IV, p. 235; extrait.
Cat. actes des Ctes de Champ., n° 3584.

1.398. — 1269 (v. st.), 3 février (lundi, veille de la Purification). — Thibaud V, comte de Champagne, approuve la charte qui précède.

Lalore, Princip. cart., IV, p. 236; extrait.
Cat. actes des Ctes de Champ., n° 3585.

1.399. — 1269 (v. st.), mars. — Alix, dame de Joinville, avec le consentement de son mari, s'oblige envers l'official de Langres à respecter, sous peine d'excommunication, l'échange de sa terre de Cirey-lès-Mareilles, précédemment conclu avec l'abbaye de la Crête. (En français.)

N. de Wailly, Recueil de chartes originales de Joinville, en langue vulgaire (Bib. Ecole des Chartes, 6e série, III, 557, pièce L *bis*); d'ap. Bib. nat., collect. Champ., vol. 152, pièce 51.

1.400. — 1269 (v. st.), 20 mars (jeudi avant la Mi-Carême). — Jean, sire de Joinville, atteste un échange intervenu entre Aubert de Poissons et sa femme, et les religieux de Benoitevaux. (En français.)

A. Roserot, *Seize chartes originales inédites de Jean de Joinville*, p. 7, n° VI.

1.401. — 1269 (v. st.), 5 avril (samedi avant les Rameaux), à Troyes. — Thibaud IV, comte de Champagne, donne à l'abbaye de Montier-en-Der tout ce qu'il avait à Hametel, près de Puellemontier.

Analyse, *Lalore*, Princip. cartul., IV, p. 236, n° 133.
Cat. actes des Ctes de Champ., n° 3620.

1.402. — 1270, avril. — Jean, sire de Châteauvillain et de Lusy, fait savoir que du consentement de sa femme Jeanne, il a cédé à son féal Filon, chevalier, seigneur de Vauclair, et à ses héritiers, 20 livres tournois de rente. (En français.)

A. Du Chesne, Hist. de la maison de Broyes et de Châteauvillain, Pr. p. 36.
Bréquigny, Tab. chr., VI, 567.

1.403. — 1270, avril. — Jean, sire de Châteauvillain et de Lusy, donne au couvent de Morment ce qu'il avait sur le four de Leffonds. (En français.)

E. Petit, *Hist. des ducs de Bourg.*, V, 307, d'ap. original, Arch. Côte-d'Or, H. 1180.

1.404. — 1270, mai. — Gui, évêque de Langres, déclare que s'il a donné aux Frères Prêcheurs et aux Frères Mineurs le pouvoir de confesser et de donner l'absolution dans son diocèse, il n'a pas entendu leur donner cette permission pour les églises dépendant de l'abbé de Saint-Etienne de Dijon.

Fyot, Hist. de l'abbaye de St-Étienne de Dijon, Pr. p. 138; ex autogr. Steph.
Bréquigny, Tab. chr., VI, 571.

1.405. — 1270, juin. — Jean, sire de Joinville, approuve un échange conclu entre l'abbaye de Saint-Urbain et Guillaume de Hauteville. (En français.)

N. de Wailly, Recueil de chartes originales de Joinville, en langue vulgaire (Bib. Ecole des Chartes, 6e série, III, 578, pièce M); d'ap. Arch. Haute-Marne, abbaye de St-Urbain, liasse 13.

1.406. — 1270, octobre. — Andrus de Roche, femme de feu

Digitized by Google

Jean Maubert, renonce à toute prétention sur une rente de quatre bichets de froment, à prendre aux moulins de Doulaincourt et de Cloyes (Marne), qui avait été donnée à l'abbaye de Benoitevaux par Voisbourg, femme de Simonin Le Doyen. (En français.)

Bouillevaux, Notice historique sur Benoitevaux, p. 51, note 14.

1.407. — 1271, juin, Paris. — Jean, sire de Joinville, se porte caution, avec d'autres seigneurs, du paiement de la somme de 30,000 livres tournois que le comte de Champagne, Henri III, promet de payer au Roi pour droits de relief.

La Ravallière, Vie du sire de Joinville (Mém. Acad., Inscript. XX, 342). — Cat. actes des Ctes de Champ., n° 3676; d'ap. Arch. nat., J. 199, n° 32.

1.408. — 1271, 14 septembre (jour de Sainte-Croix). — Jean, sire de Joinville, reconnaît que l'autorisation que lui a donnée le chapitre de Joinville de faire chanter la messe dans son château pendant sa maladie, ne peut porter préjudice aux privilèges dudit chapitre.

Champollion, Docum. inéd. relatifs à Jean, sire de Joinville (Docum. inéd. extr. de la Bibl. Royale, I, 626); d'après cartul. de St-Laurent de Joinville, n° LXXXIII.

1.409. — 1271 (v. st.), mars. — Thibaud II, comte de Bar(-le-Duc), reconnaît que Jean, chevalier, sire de Choiseul, lui doit foi et hommage pour la ville de Lavernoy (Haute-Marne); il lui fait remise de tous les droits qu'il a sur ce territoire et lui permet d'aliéner, à sa volonté, la dite ville et ses dépendances. (En français.)

A. Du Chesne, Hist. de la maison de Bar-le-Duc, Pr. p. 37; extr. des Archives de l'église de Langres.
Bréquigny, Tab. chr., VII, 26

1.410. — 1272, 30 juin, Issoudun (mardi après S. Pierre et S. Paul). — Lettres de Philippe-le-Hardi, roi de France, à Gui, évêque de Langres, par lesquelles, en considération des services que ledit évêque lui a rendus, il déclare qu'aucune atteinte ne devra être portée à cet évêché.

Gall. christ. nova, IV, instr. col., 211; ex autographo archivi Lingon.
Bréquigny, Tab. chr., VII, 30.

1.411. — 1272 (v. st.), février, Troyes. — Thibaud, comte de Bar-le-Duc, reprend d'Henri III, comte de Champagne, en accroissement de fief, le château de La Mothe et 1,000 livres de rente, moitié en domaines et moitié en fiefs, lesquelles doivent être assises dans la châtellenie de La Mothe, et, en cas d'insuffisance, soit en Bassigny, soit dans la châtellenie de Bar-le-Duc. (En français.)

Du Galland, Du Franc Alleu, 15. — *Simonnet*, Relation des sièges et du blocus de La Mothe, 4.
Cat. actes des Ctes de Champ., n° 3738.

1.412. — 1272 (v. st.), février. — Renard de Choiseul, damoiseau, et sa femme Marguerite, damoiselle, fille de feu Henri, sire de Brancion, reconnaissent, en présence de Robert II, duc de Bourgogne, et de son frère Hugue, damoiseau, héritiers du duc Hugue IV, qu'Henri, autrefois seigneur de Brancion, dont ladite Marguerite est héritière, a vendu audit feu duc Hugue IV le château d'Aignay et ses dépendances.

Pérard, Recueil, 522. — *D. Plancher*, Hist. de Bourg., II, Pr. p. 33; extr. de la Chambre des Comptes de Dijon.
Bréquigny, Tab. chr., VII, 42.

1.413. — 1272 (v. st.), février. — Robert II, duc de Bourgogne, reconnaît être homme-lige de l'évêque de Langres, après le roi de France, et tenir en fief-lige dudit évêque tout ce qu'il a à Châtillon(-sur-Seine), le château de Montbard, les fiefs de Griselles et de Larrey, et la garde de Pothières.

D. Plancher, Hist. de Bourg., II, Pr. p. 33; extr. du cartul. du chap. de Langres.
Bréquigny, Tab. chr., VII, 43.

1.414. — 1273, mai. — Jean, sire de Châteauvillain et de Lusy, et sa femme Jeanne, donnent à l'abbaye du Reclus la garde et la justice d'une maison sise à Pleurre.

Digitized by Google

A. Du Chesne, Hist. de la maison de Broyes et de Châteauvillain, Pr. p. 36; ex cartul. abb. Reclusi.
Bréquigny, Tab. chr., VII, 51.

1.415. — 1273, mai. — Jean, sire de Joinville, approuve la vente consentie à l'abbaye de St-Urbain par Aubert d'Osne, chevalier, et sa femme Alix, de tout ce qu'ils avaient à Poissons. (En français.)

N. de Wailly, Recueil de chartes originales de Joinville, en langue vulgaire (Bib. Ecole des Chartes, 6e série, III, 579, pièce N); d'ap. Arch. Haute-Marne, Saint-Urbain, liasse II, *Poissons*.

1.416. — 1273, mai. — Jean, sire de Joinville, reconnaît qu'il ne peut faire chanter la messe dans son oratoire privé sans l'autorisation du chapitre de Joinville.

Champollion, Documents hist. sur Jean, sire de Joinville (Docum inéd. extr. de la Bibl. Royale, I, 626); d'après cartul. de St-Laurent de Joinville, n° LXXXII.

1.417. — 1273, juillet. — Lambert, abbé de Boulancourt, Jean, doyen de la chrétienté de Margerie (Marne), et Thierry, curé d'Epothémont (Aube), font savoir qu'Alix d'Epothémont, damoiselle, a confirmé le don fait par Gautier Bocher, chevalier, son père, à l'abbaye de La Chapelle-aux-Planches, d'une mine de blé à prendre à Valentigny (Aube).

Lalore, Princip. cartul., IV, 63; d'ap. orig. Arch. Haute-Marne.

(*A suivre.*) A. ROSEROT.

Digitized by Google

Glossaire du Mouzonnais*

R

Requerre, requ(e)ri(r), requê(rre). — On dit le plus ordinairement *r'cri* et on emploie le verbe à l'infinitif seulement. — V. Requérir, rechercher, reprendre avec l'idée d'apporter, d'amener ; redemander. — *Tous les dimanches, faut qu'on va le* R'CRI *à l'auberge.*

Certes, dist freres Garins, vous *requerez* outrage et chose qui estre ne puet.

(*Chron. de Rains*)

Le craintif ouvrier de la terre
Dévotieux, te vient *requerre.*

(Baïf)

Réqueurre, resqueurre, v., rattraper, récupérer, recouvrer, aller à la rescousse (vx *rescourre*). — Voy. *Récœurre.* — P. p., *resqueu* et *rescous.*

Marote s'en va !
Eh ! que ne l'allez vous *reskeurre.*

(*Robin et Marion*)

De lui *rescoure* sont en grant friçon.

(Raoul de Cambrai)

A l'entrer, *rescout* Jehan, que li Turc emmenoient pris.

(Joinville)

L'en escri le lu ki sa preie *rescout.*

(*Prov. del vilain*)

La combati si vaillamment
Qu'il *rescout* veritablement
Le roy.

(*Prince noir*)

Il n'est ileuc qui la *resqeue* (La louve Hersent).

(*Rom. de Renart*)

Requil-lie(r), requi-iie(r), v., comme recaler ; redresser, remettre en bon état (sur sa quille, ou droit comme une quille). — *Il ai d'la chance ; c'est c't affaire là qui l'ai* REQUI-IIE *comna.* — *Il est bin* REQUI-IIE *de sa maladie.*

Resaquer, resachie(r), v., etirer. — Voy. *Saquer.*

* Voir page 241, tome X de la *Revue de Champagne.*

Digitized by Google

Resauver (se), v., s'en aller précipitamment, rapidement, comme en s'échappant ou se sauvant d'un danger ou d'un... ennui. — *Quand j'ai vu qu'il étot neuf heures, j'm'ai vite* R'SAUVÉ *chus nous.*

Toutes voyes tant est alé (le cerf)
Qu'un petit marchés a trouvé
Où il s'est allé *resseauver.*
(Gace de la Buigne)

Rescous, P. p., de resqueurre. — Rattrapé, sauvé, délivré. — Voy. *resqueurre.*

Il a *rescous* cheli ki m'oreille a coupée.
(Gaufrey)

Résida, s. m., réséda.

Résine, s. f., résille.

Resongie(r), v., repenser, se souvenir. — *Eh bin ! je* RESONGE, *j'n'ai mi fait ma commission.*

Resougnie(r), **resongnie**(r), v., redouter, craindre, appréhender. — *Faut pourtant quü j'va m'faire arrachie(r) in gros dent ; mais je* RESOUGNE *mout.*

Car Diex est si sofrans que nus ne le *resoigne.*
(Rutebeuf)

Ne fu hons nus qui tant fesist à *resongnier.*
(Berte aus grans piés)

Sire, molt doit *resongnier*
Sages hom a mesprisier
Ce que aves aloé.
(Gauthier de Dargies)

Si çou vient que li lions *resoigne* son vis et son regart (de l'homme).
(Bestiaire d'amour)

Hons qui atent tele besongne
Et qui nul péril ne *resongne.....*
(Jean de Condé)

Si serez vous cremus et *resoignies.*
(Huon de Bordeaux)

Mais dittes moi, je qui repose
Et qui *ressongne* travillier.....
(Froissart)

(Que) mes sires estoit en la mer *ressougnie.*
(Godef. de Bouillon)

Digitized by Google

Roboare, *resoigner*.
(*Vocab. lat. fr.*, *XIII*e *s.*)

Point ne *ressongne* le mal eur.
(*Dialogue*, G. Chastellain)

Résouner, v., résonner. — *Atends-tu? comme ça* RÉSOUNE, *lü canon.*

Ces valees *resounent* et li val et li plain.
(*Rom. d'Alexandre*)

Et si lui doune
Sour l'escu tel coup qu'il *résoune*.
(*Meraugis*)

R'souner, v., sonner de nouveau. — *Pou(r) qu'est-ce qu'on* R'SOUNE *co, don(c)?* (des laisses).

Résous, résoute, adj. — Résolu, décidé, hardi, résigné. — *Çüte pauv' femme là est bin* RÉSOUTE, elle supporte courageusement toutes ses traverses.

Resouveni(r) (se), v., se ressouvenir, se souvenir, se rappeler. — *Oh! j'mü* R'SOUVINS *bin dü c't affaire là.*

Mais dou fruit vert me *resovient*.
(*Chansons de* Thibaut)

Respé(ct) *(sous vot')*, expr., formule obséquieuse, sauf votre respect. — *Sous vot'* RESPE(CT), *j'tuerans not' cochon anuit.*

Resqueurre, v., récupérer, recouvrer, rattraper. — Voy. *Réqueurre.* — P. p., *resqueu.*

Atant salent les Brabechons avant por *resqueurre* leur duc.
(Jean d'Outremeuse)

Et de ce, la veut-il *reskeurre*
Encontre vous se vous volez.
(*Cléomadès*)

Vechi les fix Garin qui ont *resqueus* ma gent.
(*Gaufrey*)

Di le roi, si cevauce a coite d'esporon
Rescoe ses amis de mort et de prison.
(*Roman d'Alixandre*)

R'ssaisi(r), v., ressaisir.

Ressanler, ressaner, v., ressembler. — S'emploie toujours activement. — *Qui se* R'SANLE *s'assanle* — ou *qui se* R'SANE *s'assane.* — *C't afant la* R'SANLE *sü père.*

Bien *resanle* fil d'emperere.
(*Blancandin*)

Digitized by Google

Par ma foi vous la *resanlés*.
(*Floire et Blanceflor*)

Car de nature *resanloit* Renart.
(*Renart le Nouvel*)

Cil *resamble* la taupe qui ot et ne voit goute.
(*Chantepleure*)

Moult la *resembloit* bien l'ymage
Qui faicte fut à sa semblance.
(*Rom. de la Rose*)

Cele nuit *resembla* le jour.
(*Tournoiement Antechrist*)

Et vit le lit à la pucele
Qui *resemblot* rose novele.
(Marie de France)

Les oiseaux estoient grans, *ressemblans* les hommes de ma patrie.
(Rabelais)

Ressenti(r), r'senti, v., ressentir. — P. p., *r'sentu*.

Resservi(r), r'servi, v., resservir.

Ressortir, r'sorti, v., ressortir. — P. p., *r'sortu*.

Réssu-iie(r), v., essuyer, sécher, ôter l'humidité, l'eau. P. p., *réssu-iie*. — *Aco trois jou(r)s et la terre serai bin* RESSU-IIE.

Quant il vit le costel moillie
De son bon fruit qu'il ot taillie
A la cuisse le *ressua*.
(*M. de N.-D. Ste Marie*)

Ressu-iie(r), r'su-iie(r), v., suer de nouveau ; rendre l'eau par la peau. — *A c't heure, faut* R'SU-IER *tout c' qu'ons ai ou.*

Ressûr, v., pour ressu-iie(r), ressuir, sécher, enlever l'eau. — *Si l' soleil continue, l' foin porrot bin ressûr.*

Si purés vostre boullon en un vessel de bois, et le lessés *ressuir*.
(*Viandier de Taillevent*)

Resui(v)re, v., resuivre, suivre, suivre en retour. P. p., resui. Voy. *suir* = *sui(v)re*. — *J'lai* RESUI *(à distance) jusqu'au bos don Roi.*

Retarzer, v., retarder. — Voyez *tarzer*. — *L'horloge* RETARZE *dü dix minutes.*

Digitized by Google

Reté, r'té, rété. P. passé du verbe raller ; être allé de nouveau ; retourné. — *J'ai* R'TÉ *n' fois à Roucou(r)t dud'puis la fête.*

Reteind(r)e, v., reteindre, teindre de nouveau. — P. p., *reteindu. — Si c' raube là étot* RETEINDUE, *elle sero(t) aussi belle quü nûve.*

Reteins, adj., retenu. — *C'est mi qui l'ai* RETEINS *l'premie(r).*

Sinon que soys par vous *tins* en commande.
(*Pierre Faifeu*)

S'il n'est ainsi, je suys *tins* pour recreu.
(*Id*).

Souvent tu lui a *tins* ce langage.
(*Farce d'un mary jaloux*)

Retélée, s. f., une période de temps pendant laquelle on a « retélé ».

Retéler, v., ramasser (le foin) avec le rateau.

Retéleus, retéleuse, s., qui retèle. — *J'ans bésoin d'si(x)* RETÉLEUS *pou(r) d'main.*

Retélures, s. f. pl. Ce qu'on ramasse avec le rateau sur un champ où l'on a déjà fait les tas (ou *buriaus*).

Rétend(r)e, v., étendre, allonger, distendre. — *N'tu* RÉTENDS *mi comna ! le cuir nü serai mi chier c't année ci.*

Reténi(r), v., retenir. — Se conjugue sur tenir. — Le p. p. est *reténu, reténi* et parfois *reteins*, surtout avec la signification de réservé, acheté à terme ou à livrer plus tard.

Et qui pecie vos RETENRÉS soient retenus.
(*Serm. de Maurice de Sully*)

Ja sor toi riens ne *retenrrai.*
(*Castoiement*)

Les fiez du chastel qu'il *retenroit* a son huez.
(*Règl^t Thibaut IV*, 1224)

Car je *retenrai* les autres.
(*Comtesse de Ponthieu*)

Retiaus, reté(l), s. m., rateau, ratel.

Rastrum, *rastiaus.*
(*Voc. lat. fr., XIIIe s.*)

Retirer, retraire, v., conserver des traits, ressembler. — *C'est curieux comme i* RETIRE *sus s'n onc(le).*

Ge *retrais* plus, sire, à mon père.
(*Fabliau de la dame escoillée*)

Digitized by Google

Retirer (se faire), v. — Photographier (se faire).

Retraire, v., retirer, ôter, enlever. — Rare aujourd'hui. — RETRA-IEZ *d'a coté d'ma porte.*

R'ét(r)e, r'ièt(r)e, v., re-être, être de nouveau. — Se conjugue sur être : Jü r'sos, i r'est, jü r'sans. — J'r'étos — Jü r's'rans. — *N'i avot longtas qu'il avot quitté ; mais i* R'EST *à s'n ancienne place*, il a réoccupé son poste. — *Tout d'meinme, si* J'RÉTAINS *co 'n fois comme i n'i ai cinq ans !*

Ne sai pas s'endormie *r'est* (si elle est rendormie).
(*Cléomadès*)

Atant se *rest* mis au repaire
A sa fame se *rest* clamé.
(*Fabliau de l'Évesque*)

Rétroici(r), v., rétrécir. — P. p , *rétroici.*

R'troussie(r), v., retrousser.

Rétu, adj , solide, bien venu, bien vivant. — *S'derniz(r) afant est bin* RÉTU.

Retumer, v., retomber. — *Qu'on prend l'chemin qu'on veut, on* RETUME *toujou(rs) à la meinme place.*

Reuchi-iie(r), v. — Voy. *rauchi-iie(r).*

Réuni(r), v., réunir.

Reun-me, s. f., rhume, toux. — *Jule(s) ai 'n mauvaise* REUNME. — *Rheum* est encore dans le vocabulaire anglais.

Dist Renart : j'ai la *rume* chue
Porquoi j'ai troublée la vehue.
(*Rom. de Renart*)

La sacellation faite de la pouldre de mente restreint la *reume* froide de la teste.
(*Jardin de santé*)

Ils coupent chemin a toute défluxion de *Rheume.*
(*Montaigne*)

Reup, s. m., rot, vent qui sort avec bruit de l'estomac. C'est ce qu'Oudin appelle un *souspir* d'Allemand.

Reuper, v., roter, faire un *reup* (Ce mot est employé par saint Bernard, dans un de ses sermons et sous la forme de *reupemenz ;* — termes signalés par La Curne (*Serm. S. Bernard*, f. p. 23).

Réussi(r), v., réussir.

Digitized by Google

Reutelet, s., roitelet, oiseau. — *J'sais in biau nic dü* REUTELETS.

Revange, s. f., revanche.

Que s'il ne soit en fin mauvais
Qui ne se *revange*, s'il puet.
(*Floire et Blanceflor*)

Pour le regard de la *revange* du Sienois.
(Claude Fauchet)

Revangie(r), **revengie(r)**, v., revancher, venger.

Il s'en seüst bien *revengier*.
(*Lai de l'ombre*)

Et l'ame dolente ne met
Point de peine à lui *revengier*.
(Watriquet de Couvin)

Petits et foibles enfans n'avoient autre manière de se *revangier*.
(Gerson)

Encontre vous voldrai, monseigneur, *revengier*.
(*Du Guesclin*)

Il s'en seust bien *revengier*.
(*Chevalier qui donna l'anel*)

R'valoi(r), v., revaloir. — *J'tu* R'VAURAI *ça*.

Réve-iie(r), **reveillier**, v., réveiller, éveiller.

Les dames solies *resveillier*.
(*Dance macabre*)

Revendeus, s. m., vendeur de vieux, regrattier. — Le féminin est ordinairement *revendeuse*, mais parfois *revenderesse*. — Les « Assises de Jhérusalem » emploient *regratiers* en français et *revenditori* en italien.

L'une fut d'ognons *revenderesse*.
(Eloy d'Amerval, *Gde Diablerie*)

Revéni(r), **rüv'ni(r)**, v., revenir. — Se conjugue sur *venir*. — R'VINS *y in peu!* — Aussi le sens de *Faire effet, impression* *C'garçon là n'mü* R'VINT *mi bin*, sa tournure, sa façon de faire m'est désagréable.

Atent moy chi
Dessi que *revenrray* à ti.
(*Richars li Biaus*)

Nous *revanriens* là nostre dimage.
(*Cartul. d'Orval*, 1292)

Or *revenrons* a nostre matere.
(*Chron. de Rains*)

Digitized by Google

Mais je *revenray*
Tout le plus tost que je pourray.
(*Miracle de Clovis*)

Reviquer, reviv(r)e, v., revivre, revenir à la vie.

Li roisignos a jà chantei
Les chans d'amors si enflamei
Que li morts en *raviquent*.
(*Chanson, Anc. textes*, 1886)

Revo-iure (à la), exp. au revoir, à la prochaine rencontre.

R(ev)oir, v., revoir. — *Se r'oir*, penser et voir ce qu'on était à un moment donné : *Quand tu vin(s) en uniforme, j'mü* R'OIR *au régiment*.

Revou-iie, adj., reparti, parti. — *Quant il ant venu (v)oir après nous, j'étains d'jà* R'VOU-IE. — C'est *ravoyé*, remis dans la voie.

Rewaitie(r), v., regarder attentivement, parfois insolemment. — De *waitie(r)* qui est le même que *guaitier*, veiller, surveiller, guetter. — Signifie souvent prendre en considération : *Persoune nü lit* REWAITE.

La nuit la *guaitent* entresqu'a l'ajurnée.
(*Chanson de Roland*)

I *rwette* en Champagne si l'Picardie brûle (il louche).
(*Dicton Rouchi, Prov. de Lincy*)

Rewairder, rewârder, v. (à la frontière), regarder. — *Ça ne vous* REWAIRDE *ni, oh! dijez*.

Si est ilh que nous *rewardans* le grant mesaise de no peuple...
(*Chartes de Nivelles*, 1372)

Rewidier, v., revider, vider.

Si *rewidierent* chelui estage, ne onques n'i osèrent demorer.
(Rob. de Clari, *Estoires de Coustantinoble*)

Rez (au), exp. au ras. — *I faut couper les aubes* AU REZ *don mur*. Participe du verbe *rère*, tondre, raser ; conservé dans *rez-de-chaussée*.

Rezin, s. m., raisin. — On dit : *don* R'ZIN *d'caisse* pour : du raisin sec ou de Corinthe.

Rhabillie(r), v., rhabiller, remettre ses habits : ou acheter des habits nouveaux.

R'haussie(r) (*h* très aspirée), v., rehausser, exhausser, surélever. — P. p., *r'haussie*.

Digitized by Google

R'hawer, v., re-houer, donner une seconde, une troisième culture avec la houe, aux pommes de terre. — *I va binlôt ièl(r)e temps dü* R'HAWER *les canadas.*

Riban, s. m , ruban. L'anglais dit *ribbon.*

Un bienfaitis patin
A *ribans* d'or a ta jambe lié.
(Baïf)

Que ni les cotes violetes
Les *ribans*, ni les ceinturetes.
(Ronsard)

Riblette, s. f., petit morceau, languette, lanière. Anglais, *rib*, côte, côtelette. — Littré donne *griblette.* — *J'vauros bin ine* RIBLETTE *dü viande.*

C'est a toujours, j'ay beau ciffler
Griller fera mes *ribelettes.*
(*Débat de charité et d'orgueil*)

Metés la *riblète* de lart entre deux.
(*Viandier de Taillevent*)

Ribote (en), ivre, pris de boisson. — Un homme qui est en train de boire, de faire la fête est dit *en noce ;* si l'on dit qu'il est *en ribote*, c'est qu'il est déjà ivre.

Ric (Tout), exp. adv., tout juste, très exactement. — *Oh! i m'ai d'né mes douze francs* TOUT RIC.

Ric à rac, exp. adv., exactement, précisément, rien de plus, rez-à-rez. — *J'l'ai livré* RIC A RAC ; *j'fais m'devoir* RIC A RAC.

Ricasser, v., ricaner, rire en dessous ou à part, et en se moquant.

Riche, adj., excellent, superbe, copieux. — *V'là in* RICHE *blé ;* — *c'est in* RICHE *temps.* — *J'arans 'n* RICHE *année.*

Richemat, adv., richement.

Ridiau, s. m., rideau.

Ri(e)n, ren, pron. indéf., adv., parfois subst., rien. — *I s'fauche pou(r) in* RIN.

Riez, rièses, s. f., terres incultes, friches. — On parle souvent des *rièses de Rocroi.*

Les terres demoroient en *riès.*
(Froissart)

Digitized by Google

Sont de présent en *rieses* et *savarts*.
(*Compte de Mouzon*, 1515)

Rifler, v., râfler, érâfler, passer en rasant, frôler, effleurer. — Enlever en riflant. — *J'ai* RIFLÉ *toutes les guerzelles qui n'i avot sus la maît(re) branche.*

Et aloit en planant plustost c'uns arundiaus
De si près qu'il *rifloit* gloieres et bouriaus.
(*Roi de Sézile*, Rutebeuf)

Il auront mangé et *rifflé* tout ce que nous avons en ce païs.
(Froissart)

Commence la hue a nestre
Laquelle fait tenlir les roches
Car quarriaus issent jà de coches
Si con pierre les en *erriflent*
Chaillos braient, sajetes siflent.
(G. Guiart, *Branche des roy. lign.*)

Riflure, s. f., érâflure.

Rigolade, rigoloue(r), s. f., glissade, glissoire (préparée sur la glace), voie le long de laquelle on glisse.

Rigoler, rigouler, v., couler (rivulare) ; — et aussi : glisser sur la glace. — *A l'hiver, les garçons et les filles vant* RIGOLER *sus l'gué.*

Rigolisse, s. m., réglisse. — Ce terme est en usage à Jersey : *A force de chuchi du* RIGOLISSE (Bram-bilo). — Il semble que l'Anglais ait simplement transposé l'*r* et l'*l*, car il dit : *licorice* (Voy. la 3e citation). Le Livre des Métiers emploie *régulisse* et *recolice*.

Por citoal et por espice
Por quenele et por *ricolice*.
(*Fabliau Prestre et Alison*)

Dame Avinée aporta
Et gyngembres et *ricolisse*.
(*Fabliau de Milon d'Amiens*)

Liquiricia, *ricolisse*.
(*Gloss. Rom. lat.*, *XVe s.*)

Cest chasteau est en pais de montaignes et y croist le *regalice*.
(*Voy. d'oultremer en Jhérusalem*)

Et poivre i ot et citoual
Et *recuelisses* en mains sens.
(*Blancandin*)

Digitized by Google

Demandez, dist-il, *recolice*
Ou clos de girofle ou canele.
(*Fabliau, Bourse pleine de sens*)

De la *rigolice* pour des espingues.
(*Friquassée crotestyllonnée*)

Ri-ieus, ri-ieuse, adj. et s., rieur, rieuse ; gaie, gaie ; bon enfant.

Parlons d'une franche lippée
De fous, de drosles et de *rieux*.
(*Anc. th. franç., IX*, 152)

Rin, ren, adj., adv., s. ; rien (de *rem*, chose).

Ilhe fut cargiet que raynez que on fache tant que ilhe syet en cheval ne valent *rins*, car on ne le puet de *rins* atendre par mal raynier.
(*Li Paweilhars*)

Et ne doibt ly mambour estre de *rin* saisis par les peris qui en puelent advenir.
(*Patron delle Temporaliteit*)

Ne s'en vont l'arcevesques de *ren* humilier.
(*Thomas le Martyr*)

Mes nul n'en sut *ren* de son père.
(*Merlin*)

Rincinette, rinçounette, s. f., le petit verre d'eau-de-vie qui termine une suite de précédents petits verres, et destiné à rincer, nettoyer le gosier.

Riotte, s. f., querelle, dispute. — *C'est toujou(rs) à s'n occasion qui n'i ai des* RIOTTES *das l'village.* — Le *Bois de la Riotte* a été le sujet de bien des querelles, dès le xve siècle, entre Mouzon et la Ferté.

Or sus ! laissons toutes *rihotes* et débas ester.
(*Evangiles des Quenouilles*)

Ensi par cele dame sote
Comença covine et *rihote*.
(*Chron. de* Ph. Mouskès)

Et quant la Dame sent et note
Cest torment et ceste *riote*.
(*Rom. de la Rose*)

Je veux que vous cessiez vos *riottes* et que vous soyez comme les deux doigts de la main.
(*Anc. th. franç., IX*, 33)

Ces petites noise(ttes), ces *riottes*, qui par certains temps sourdent entre les amans, sont nouveaux rafraîchissements et aiguillons d'amour.
(Rabelais)

Digitized by Google

Riotter, v., se quereller, se disputer, se battre.

Ne vous *rihotés* plus ensamble de ma prise.
(Froissart)

Ripopette, s. f., ripopée, ribanbelle.

Rire, v. — On prononce : *j'ri-ios, a ri-iant.*

Ris, s. m., rire, risette. — *Faisez vot' biaus* RIS, *mon gueux.*

Cil entent la parole, d'orguel a fait -I- *ris.*
(*Rom. d'Alexandre*)

Risib(l)e, adj., risible. — S'applique aux personnes : gai, joyeux, qui fait rire. — *C'est in' homme mout genti(l), allez ! et* RISIBE *en société, don(c) !*

R'iu, P. p., de *r'a(v)oi(r).*

Rivi(è)re, ruvi(e)re, s. f., rivière (sur la Chiers).

Quant frus de terre sont destrus entirement par trop grandez eawez, soit de *rivir* ou de lavas des riwauz qui li wangniez ne puet défendre.
(*Li Paweilhars*)

Robin, s. m., robinet, — Aussi : taureau. — *Il est temps d'meinner la vache au* ROBIN.

Que nuls bouchiers ne lavent trippes crues dedans les bacqs des fontaines ou *robins* de Mézières.
(*Ordonn. du XVI*e s.)

Rochie(r), v., enduire de boue, de mortier; salir. — P. p., *rochie.* — *Il ai pourtant* ROCHIE *s'pantalon j'qu'aux genoux ! — J'ans fait* ROCHIE(R) *les quat' murs dü la chamb(re) dü drie(r).*

Roci-ion (de pomme), s. m. Ce qui reste quand on a *roci-iie* ou *rauci-iie* (v. ce mot) une pomme. — On dit aussi : *torci-ion.*

Rognon, rougnon, s. m., coup, coup de genou. — *N'*RÉDIVE *pas, j'tu fous in rougnon das les fesses !*

Rogôme, s. m., boisson. — *Il ai d'jà prins in verre dü* ROGÔME *à toutes les chapelles*, il a déjà bu dans tous les cabarets.

Roguin, adj. et s., rogue, revêche. — Le mot est devenu nom propre.

Rô-ie, s. f., raie, roie, sillon fait par la charrue. — Sorte de fossé peu large. — *C'est quü j'li foutros in cop d'pie(d) das la*

Digitized by Google

ROÏE *don eu(l), là, mi!* — L'expression « cinquante arpents en roie » signifie qu'on a 50 arpents pour chacune des 3 roies de l'assolement, savoir : le *wa-ien* (blé) ; le *mar(s)* (avoines) ; la *versain-ne* (non culture).

Roige (à), expr. adv., *à rouir.* — On met du chanvre *à roige*, c'est-à-dire sur le pré, ou dans le ruisseau, pour le rouir (rubescere). L'eau, la rosée rougit le fil, le brin ligneux du chanvre. On dit aussi *Roise*, et c'est le vieux mot. Notons que le vieux français avait *roige, roigir*, rouge, rougir. Un grand nombre de villages possèdent un lieudit les *Roises* ou les *Roiges*, qui marque que la couture servait d'ordinaire à recevoir le chanvre ou le lin en vue de le rouir.

Ro-iie, adj., royé, jouxte, situé roie à roie. — *Not' terre est* RO-IIE *la teus d'Maljean.*

> Jehans devoit refaire le mur par quoi damage n'en venist à ses *royés.*
>
> (*Arch. adm. Reims*, 1302)

> Une pièce à Epiémont qui est de son heritage *roies* maistre Jacques de Bourc.
>
> (*Cart. de Rethel*, 1325)

Ro-ion, **rou-ion**, s. m., heurt, talus, rampe très raide ou abrupte entre deux champs de niveaux différents. — Ce mot, très ancien, signifiait jadis roie, sillon, terre relevée ; puis a servi à désigner des limites, et c'est peut-être avec cette dernière acception qu'on le voit, dans les auteurs romans, flamands ou wallons, servir à remplacer le mot *royaume*, ou grand pays soumis à une domination quelconque.

> Puis ont le corps porté en un autre *roion* (sillon) ;
> Une fosse i ont faite, si enfoent Guion.
>
> (*Chanson d'Antioche*)

Rois dépouillies (*jouer aux*) ; se dit d'un jeu de cartes, où l'un des joueurs doit rester sans habits et dépouillé. Expr. proverbiale (Oudin).

Roise. — Voy. *Roige.*

Rôler, v., rouler, baguenauder, se promener en cherchant et furetant. — *N'i ai in' heure qu'i* RÔLE *das la maijon.*

Rompure, rompeur, s. f., rupture et exclusivement hernie. On dit de quelqu'un qu'*il est rompu*, pour « il a une hernie ».

Ronchi-iie(r), v., ronchonner, marmotter, repasser, ruminer

Digitized by Google

ses pensées ; — rogner, rognonner, maugréer. — *Quoi 'c' quü t'*RONCHIES *das tes dents ?* — C'est le vieux français *Raugier*.

Cil moine, cil abbe croulant
Doivent touz jours lez un pilier
Siaumes (psaumes) *raugier* et mormeler.
(Gautier de Coincy)

Vos me *ronchiez* lez l'oïe
Cant je dor leis vos costeiz.
(*Pastourelle, XIII*e *s.*)

Ronci-iie(r), voy. *rauci-ie(r)*. v., ronger, manger, ronger. — Voy. aussi *Rongie(r)*.

Rond, adj., plein de nourriture, en parlant des animaux, et spécialement des moutons et bêtes à cornes, dont la panse prend l'apparence d'une sphère. — *Nos vaches sant bin* RONDES ! *j'ai peu(r) qu'elles nü soi-iant gonflées.* — S'emploie aussi en mauvaise part pour les personnes ; ivre, saoûl : *Ah bin ! tu sais, Erness, il est* ROND !... — Enfin se dit de la femme enceinte : *Eh ! la petite mère Pingard, elle coumace à iet(r)e joliment* RONDE.

Rondi-iot, s. m., gâteau de forme ronde qui reçoit aussi es appellations de *rou-iot, tourni-iot, michot.*

Rongie(r), v., ronger.

Illec cuide *rungier* l'eschine.
(*Rom. de Renart*)

Roquer, v., frapper une bille avec une autre ; croquer, donner un croc ou choc. — Ruiner au jeu : *J'sos* ROQUÉ : *i' n' mü res(te) pus rin.* — On emploie aussi *roque*, au lieu de *roqué : je sos* ROQUE, je suis ruiné, dépouillé, je ne possède plus rien.

Rôsie(r), s m., rosier. — On connaît le « *Père Rosie(r)* », qui est un ancien jardinier, aimant et cultivant les roses avec une certaine prédilection.

Rossette, s. f., poisson de couleur rousse ou roussâtre.

Roter, v., ranger, mettre en place, en rang (*rote*, rangée, bande, troupe). — *I faut* ROTER *les bel(les) assiettes sus l'meinnagie(r).*

Apres, les chars vienent sans dote
Plus de quatorze en une *rote*.
(*Rom. de Renart*)

Rouage, s. m., trace du passage d'une roue. — *Tu n'oseros dire quü t' n'ais mi passé là ! on (v)oit co les* ROUAGES *dü t' cher.*

Rouchai, roussiaus, s. m., ruissel, ruisseau.

Digitized by Google

Pour passer ung petit *ruissel* qui est appeles Cedron.
(*St Voyage de Jhérusalem*)

D'illec au moustier Saint Marciau.
Qui siet pres d'ung petit *ruissiau*.
(*Églises de Paris en* 1325)

Les sept péticions sont comme sept tres beles pucheles, qui ne cessent de puisier de ces sept *ruissiaus* les yaues vives, pour arrouser les sept arbres qui portent le fruit de la vie perdurable.
(*Mireour du monde*)

Roûcou(r)t, s. m., Raucourt.

Roûcoûtie(r), s. m., habitant de Raucourt.

Rouffe, s. f., giffle, tape, revers de main ; — râclée. — *Il ai r'çu 'n belle* ROUFFE, *va !*

Rougecu(l), s. m., rouge queue, oiseau. — Il existe aussi le *Blanc cu(l)*.

Rouges bêtes, s. f. pl., les animaux à cornes, vaches et bœufs, par opposition aux moutons, dits *bêtes blanches*.

Rougettes (les), s. f. pl., marques de la rougeole ; la rougeole. — *J'ai iu les* ROUGETTES *quand j'étos co tout petit*.

Rougi(r), v., rougir.

Rougne, s. f., rogne.

Rougnie(r), v., rogner. — P. p., *rougnie*.

Ains te menascent la teste à *rooingnier*.
(Raoul de Cambrai)

Ausi comme un frere meneurs
Se viest et se fait *rooingnier*.
(*Renart le Nouvel*)

Et il lor fera sempres les testes *réongnier*.
(Thibaut de Marly)

Rougnon, s. m., rognon.

Rougnure, s. f., rognure.

Rou-iie(r), v., rouler, retourner. — *Il étot si en colère qu'i s'ai* ROU-IIE *par terre pendant in quart d'heure*.

Rou-iiot, roulot, s. m., gâteau en forme de roue ou de couronne. Voy. *Tourni-iot* et *rondi-iot*.

Digitized by Google

Roule, s. m., rouleau, cylindre lourd, de bois, de pierre ou de fer, servant, en agriculture, à briser les mottes de terre ou *blauches*.

Roule (à), expr. adv., à foison, en quantité, très serré, se dit plutôt à propos des herbes. — On a déjà trouvé l'expression *à hoce* pour les fruits. = *N'i arai des blés* A ROULE.

Roulée, s. f., râclée, rossée, volée de coups.

Rouler, v., passer avec le roule sur la terre pour briser les mottes.

Rouleus, euse, s., vagabond, pauvre hère. — Le féminin comporte l'idée de mauvaise vie. — *Çute fille là ? c' n'est qu'ine* ROULEUSE.

Roupi-ieus, adj. et s., sale, qui a le visage malpropre, la roupie au nez.

Et vous, rebelles *rouppieux*,
Qui a eulx vous estes adhers.
(Christine de Pisan)

Rousée, s. f., rosée.

Il ne me chaut d'esté ne de *rousée*.
(Perrin d'Angecourt)

La *rousée* enrousant de may.
(Gautier de Coincy)

Ains ne vivent se de *rousée* non.
(*Bestiaire d'amour*)

La fuelle pert, et la *rousée*
Monte sur l'erbe ki verdoie.
(*Dolopathos*)

Rousse, adj., roux. — Subst., un homme roux ; — un lièvre. *Tous les gens dü c' pays-là sant* ROUSSES. — *C'est in laid* ROUSSE. — *Allans (v)oir in peu, allons ! si j'tuerans in* ROUSSE. — On dit parfois *Roussiau*, qui est devenu nom propre.

Je resvois que je voyois un grand petit homme *rousseau* qui avoit la barbe noire.
(*Anc. th. françois*, IX, 57)

Rousselet, s. f., nom d'une sorte de poire rougeâtre ou rousse.

Roussiaus, s. m., voyez *rouchai* ; ruisseau.

Desoz est le *ruissiaus* de Cédron.
(Guill. de Tyr)

Roussi(r), v., roussir.

Digitized by Google

Rousti(r), v., rôtir, roussir, brûler, tuer, ruiner. — *Il ai bintôt 'té* ROUSTI.

Vueil je que *roustissiez* son corps
Tant qu'ainsi fine.

(*Miracle St Lorens*)

Route, s. f., suite d'objets rangés en ligne. — C'est le vieux mot *rote*, bande, troupe, file. — *J'ans planté douze* ROUTES *dü canadas das not' matinée.*

Avoit o luy une grant *routte*
De disciples qui le suivoyent.

(*Moralité de charité*)

Et tant y furent
Que par là passa une *route*
De chevaliers.

(*Méraugis de Portlesguez*)

Rouverre, rouverd(r)e, v., rouvrir.

Rouvi-ion, s. m., liseron traînant à terre, convolvulus des champs.

Roynette, s. f., reinette, petite reine. — Aujourd'hui exclusivement nom propre.

N'a sous le ciel plus haute mescine
Fille de roi, ne de *roïne*.

(*Amadas et Ydoine*)

Envie y estoit et haïne
Et avarisce la *roïne*.

(*Voie de Paradis*)

Ru s. m., ruisseau.

Li *rus* de la fonteinne couroit parmi le courtil.

(Joinville)

La bonne que on dist au Charme, qui est sour le *rui* qui vient de Valaines.

(*Cart. de Rethel*, 1258)

Ruchie(r), s. m., rucher.

Rudement, rudemat, adv. N'a pas d'autre signification que durement, fortement, abondamment. — *C'est* RUDEMENT *malaijie.* — *C'est* RUDEMENT *biau.*

Rue, ru-ie, s. f., rue. — Aussi, *roue.* — On devine ce qu'est la *rue des pets :* un jeu consiste à faire passer le joueur entre les jambes d'un autre, et il dit alors être passé par ladite rue.

La marrastre des trois rois
Qui a l'*entre-pète* route
Pour une culaine goute.

(*Li fatras de Raimondin*, Watriquet)

Digitized by Google

Ruer, ru-ier, ru-iie(r), v., jeter, lancer. — P. p., *ru-iie.* — *Faite(s) attention, là! n'*RU-IEZ *pont de pierres das les fernêtes.*

Uns homs sor ses bras apuies
Qui vers occident a *ruiés*
Ses piedz et ses cuisses andeus.
(*Rom. de la Rose*)

Tot le hernois ont eu un mont *ru-ié.*
(*Coronement Loois*)

L'en leur *ruoit* boc.
(Guill. de Tyr)

Plus lonc ou on ne poroit une pierre *ruer.*
(*Rom. d'Alixandre*)

Sy y apperçevrez ruynes de citez, destruccions de villes et chasteaulz, forteresses *ruées* par terre.
(Christ. de Pisan)

Et quant il n'ot mais que jeter
Ne que lanchier ne que *ruer*.....
(*Rom. de Brut*)

L'eve sor la teste li *rue.*
(*Rom. de Renart*)

Je vous *ruray* tout au visage.
(*Farce du cuvier*)

Ru-ielle, s. f., ruelle.

Payé pour réparation de l'huis de la *ruyelle* qui maine de le rue des Foulons au més.....
(*Comptes ville de Douai*, 1427. Ds Roquefort)

Rupin, s. m , malin, rusé, riche, fort, bien placé. — *Nicolas! c'est l'pus* RUPIN *don village.*

Rututu, s. m., copeau en ruban comme le donne le rabot.

S

Sablouneux, adj., sablonneux.

Sabotie(r), s., sabotier.

Sac à malice, s. m., chemise de femme.

Saccagie(r), v., saccager, mettre à sac, détruire.

Sachie, sacquée, sacquetée, s. f., sachée, le contenu d'un sac. — *J'ans tout d'meinme iu trente* SACQUETÉES *de canadas sus not' terre d'au Gros Faüe.*

Digitized by Google

Sachie(r), sacquer, v., tirer, retirer, obtenir, ôter. — Le terme *Hachie(r)* remplace *sachier*, dès qu'à l'idée de tirer on ajoute celle de secouer, faire effort. — *T'u n'ais mi* SACQUÉ *grant iauque dü ça !*

Car apres eus honteusement
Les traïnent, *sachent* et hercent.
(*Roman de la Rose*)

Sâcler, plutôt **saucler**. — Voy. ce mot.

Sacquetée, s. f., sachée. — *J'ai dénichie sus l'ormoire in'* SACQUETÉE *d'pièces dü cent sous.*

Sacreus, s. m., qui jure, en sacrant.

Sacrifi-iie(r), v., sacrifier.

Sacristie, s. m., sacristie.

Sage, adj., savant, instruit, expérimenté. — *Il est mout* SAGE *çü gamin là : il est toujou(r)s l' premier à l'icole.*

Un preudons estoit en Arrabe
Il estoit du siècle (monde) mout *saige.*
(*Castoiement*)

(Renart) Son cousin qui moult *sage* estoit (dans l'art de guérir).
(*Rom. de Renart*)

Sagnie(r), v., signer, faire le signe de la croix ; bénir en faisant le signe de la croix. — P. p., *sagnie.*

Parcevax se *saigne* et commande à Dieu.
(*Graal*)

Le Ber le voit, si *saigne* son visage.
(*Guill. au cort nez*)

Quant evesque et abe revenront de *saignier*
Le lit au roi Pepin.
(*Berte as grans piés*)

Mainte boune personne s'en *saigna.*
(*Cygne*)

Trois foiz *ce saigne* por la grant cruauté.
(Raoul de Cambrai)

Lors la dame *se saigne* et fait grant admiration.
(*XV joyes de mariage*)

Adont leva les mains et ses cuers s'a *saignie.*
(*Du Guesclin*)

Une coutume ardennaise consiste, pour le mal d'yeux, appelé la fleur, provenant d'une rupture des vaisseaux sanguins sur le globe

Digitized by Google

de l'œil, à faire *sagnier* l'organe par une personne de profession, qui a la réputation d'avoir le « pouvoir » d'éloigner le mal. Et cette personne est dite elle-même : *sagnieuse*. — Le vieux mot *sanier*, *sanir*, *saner* voulant dire guérir, pourrait être ici le véritable terme, malgré la cérémonie inévitable du signe de la croix.

Sagnieuse, s. f., femme qui « *sagne* ». Voy. *Sagnier*. Remarquons que la *saineresse* était une femme s'occupant de médecine et de saigner et soigner ou guérir les malades.

Sa-ien, s. m., sain-doux. Le vieux mot s'écrivait *saïn*, *sahin*, et est resté dans *sain* qui se prononce aujourd'hui en une syllabe : du reste, le terme avait la signification plus générale de graisse, suif, etc., et même pus (*sain*, *saime*, voy. *chîmer*). Le *Livre des métiers* a écrit *saain*.

Do *sain* (du cochon) vos lairai ester.
(*Dit des bochiers*)

Mais ja ne croira ja glouton deles bon vin
Ne galine avec coq, ne chat avec *saïn*.
(Rutebeuf)

Flamens font emplir deux naceles
De poiz, de *saïn* et de busche.
(G. Guiart, *Roy. lignages*)

Le cent de *sayn* doit IIII d.
(*Tonlieu à Mézières*, *XIV*e s.)

Et la charete ne bret pas
Que de *saïn* l'avoit bien ointe.
(*Rom. Renart*)

Saille, **seille**, s. f., seau, cuvette.

N'i remest *seille* ne chaudière.
Que li bouvier n'aient remut.
(*Fablel d'Aloul*)

En cel puits si avoit deus *seilles*
Qant l'un vient et l'autre vet.
(*Rom. Renart*)

Saingnie, s. f., saignée.

Ja en i aura maint sanglant
D'autres *saingnies* que de jarses.
(*Br. Roy. lignages*)

Saingnie(r), v., saigner, perdre du sang. — P. p., *sain-gnie*.

Ains fu fait, et furent *saingnié* tuit ensemble.
(*Menestrel de Reims*)

Et les trouverent *saingnant* de leur plaies que il avoient.
(*Reg. St Martin des Champs*)

Digitized by Google

Si l'a fait durement *saingnier*.
(*Rom. de Renart*)

Or verroiz... Et la terre suer et les nues *saignier*.
(Thibaud de Marly)

Sain-ni(r), v., saigner. — Je sain-ne, — j'sain-nos — J'ai *sain-nu* — J'sain-nerai — J'sain-neros. — A sain-nant. — On dit : *i* SAIN-NE *au nez* pour il saigne du nez.

Li bers se fist *sainier*, ce fust moult grant folie
Car si com Dieus le volt, mors fu de la *sainie*.
(*Chanson d'Antioche*)

(Que) Parmi son soler ot en son pié un tro
Si *sainnoit* com ce fust perceüre de clo.
(*Berte aus lons piés*)

A vos andeus voi les costés *sainier*.
(Raoul de Cambrai)

Si li hateiaus li *saine*.
(*Rom. de Renart*)

Sain-ni(r) *'n terre*, s. f., tirer, faire écouler l'eau d'une terre marécageuse ; drainer.

Saintib(l)e, adj., bien portant, en bonne santé.

L'air de nostre dicte ville en sera plus sain, le peuple d'icelle en vivra plus longtemps et plus *saintible*.
(*Règlem^t de Voirie de Mouzon*, 1372)

Sairiette, s. f., sarriette, herbe potagère aromatique employée comme assaisonnement. — Olivier de Serres nous apprend qu'elle se nommait aussi *Sadrée* (comparez avec *cendrée*).

Saisi(r), v., saisir.

Saladie(r), s., saladier, vase où on met la salade.

Saligot, s., fréquentatif de sale, saligaud.

Saligoter, v., opérer, faire salement, sans soin ; hâbler.

Saloi(r), s. m. — Voy. *Saloue*.

Salop, **salope**, adj., malpropre, inconvenant, indécent, — ou seulement sale : *Marie salope*.

Qu'ain-me bin prope
Ain-me bin SALOPE.

(Dicton qui exprime qu'une ménagère ordinairement propre, mais qui s'est salie au travail, ne redoute pas que son mari ne la regarde plus.)

Digitized by Google

Saloperie, s. f., saleté, ordure, poussière ; — chose sans valeur ; — paroles ou faits inconvenants.

Saloper, v., faire mal, malproprement et sans soin un ouvrage. — *Il avot quat(re) ou cinq rôïes dü pois à cherber, il ai* SALOPÉ *toute su'ne ouvrage.*

Salopette, s. f., pantalon, dit parfois cotte, en toile, que les ouvriers mettent par dessus leur pantalon ordinaire, et qui ne craint pas la saleté, les taches, etc.

Saloue, de **saloue(r)** ou **saloi(r)**, s. m., vase, cuve où l'on sale la viande à conserver, spécialement le porc.

Je scay faire..... sans nulle demeure
Tonneaux, *sallois*, barils, bacquets.
(*Varlet à louer*)

Salsufis, s. f., salsifis.

Sanglie(r), s. m., sanglier. On dit : *in cochon sanglie(r)* (singularis) ; on sait qu'on le nomme parfois *solitaire.*

Sanler, v., sembler. — *Faire* SANLANT comme *faire* CRANCE.

Que *sanle* à son muisel
Qu'il doive traire à se fin.
(*Adam le Bossu*)

Che me *sanle*
Que plus riches nel puist laidir.
(*Ordène de chevalerie*)

Li autres ne desire fors bien tel u ce ki bien li *sanle* et ce que je voel dire ce que bon li *sanle.*
(Jehan le Bel)

Et il lor dit que li *sanlot*
Qu'uncques ne vist plus bele gent.
(Marie de France)

Ne onques au *senlant* ne li n'a se reson.
(*Le roi de Sézile*)

Si *sanla* bien que le mers formiast toute.
(*Li estoires de Coustantinoble*)

Sanner, v., sembler. — *I m'*SANNOT *bin qu' v'étie(z) dü Tloune.*

Sans (j'), v., nous sommes. Voyez *être.* — Quelquefois *sons.*

Compains, dist-il, nos *sons* trahi.
(*Blancandin*)

Sansounet, s. m., sansonnet, appelé aussi *Étourniaus.*

Digitized by Google

Li secons ot non *Sansounès.*

(*Renart le Nouvel*)

Sapougniaurd, habitant de Sapougne (Sapogne).

Sa(v)oi(r), sa-oi, v., savoir. — J'sais, j'savans — J'savos, j'savains, v'savie(z) — J'ai su — J'sarai, — J'saros. — A savant. — S'emploie normalement avec le sens de pouvoir : *jü ŋ'*SAIS *pus marchie(r), j'sos trop hodé.*

Mais or en savons mains que ne *saviens* devant.

(*Berte as grans piés*)

Je vous y *saray* bien mener à bon garant.

(*Godef. de Bouillon*)

Ainçois me trairai de cele part où je *sarai* miols que mes avantage iert.

(*Bestiaire d'amour*)

Si vous ert bien guerredoné
Tant que vous m'en *sarez* bon gré.

(*Castoiement*)

Quant vous *saront* sain et haitié
Et estrange talent aront.....

(*Amadas et Ydoine*)

Je ne *saroye* telle cose demander.

(*Cygne*).

Le roy ne se *saroit* aidier
D'aler fouir ne labourer.

(*Dit des enfans Adam*)

En ne *scavant* chose plus cappable à mettre devant l'œil de la face.....

(*Friquassée crotestyllonnée*)

Sarpe, sarpette, s. f., serpe, serpette.

Prennent bordons, prennent escharpes
Ou piz, ou faucilles ou *sarpes.*

(*Rom. de la Rose*)

Et port commo senez
Par derrier son crepon
Ou *sarpe* ou faucillon
A ses hars détrenchier.

(*Estillement au vilain*)

Qui veut donc sa vie amender et son cœur appareillier, primes li couvient les ronches, chest les péchiés, retrenchier à la *sarpe* de la langue de confession.

(*Mireour du monde*)

Sart, s. m., voyez *sarter* et *saurt.*

Sarter, v., essarter, écobuer. — D'où *sart, saurt,* terre essartée.

Digitized by Google

Sa-vous? savez-vous? — Prononciation ancienne que nous avons déjà signalée dans : *a-vous* pour avez-vous.

Saucie(r), v., tremper son pain dans la sauce. — Mouiller par la pluie. — *Il ai chu n'rude raverse, et j'ans té* SAUCIES!

Saucler, v., sarcler, travailler avec la binette ou sauclette. — Voyez *Sâcler*.

Item, illeuc, une courvée à *sacler* deuz foiz l'an.
(*Donation de Philippe VI*, 1340)

J'ay souffert mon jardin *sâcler*.
(*Débat de charité et d'orgueil*)

Sauclette, s. f., serfouette, binette, petite houe.

Sauder, v., fiancer publiquement (souder?). C'était une vieille et antique coutume, le jour des buires (brandons) de fiancer publiquement des couples dans un village. Le soir, le buire lançant ses flammes, deux groupes de jeunes gens placés chacun à l'étage de deux maisons se faisant face, et situées sur deux côtés opposés de la place, souvent à une distance de plus de deux cents mètres, criaient, l'un : *Marguerite Oudart aveu(c) Nicolas Mathy sant-i bin* SAUDÉS? l'autre répondant : *Oui, i sant bin* SAUDÉS. On répétait la question pour chaque couple dont on prévoyait l'union, sérieuse ou feinte. Après quoi, on allait danser des rondes autour du buire. Nous avons encore assisté à des *saudéries* en 1849-50-51. — En ville, à Sedan, les saudeurs couraient la ville en troupe de huit ou dix, soufflant dans des cornets à bouquins, et livrant à la curiosité maligne des habitants les noms des fiancés, en s'arrêtant devant leurs domiciles respectifs. — Cet usage est absolument local.

Il faut remarquer que souder et soudure se disaient *sauder* et *saudure* comme on le lit au *Livre des mestiers* d'Etienne Boileau (1260).

Et fu de cuir loïe (la lance) entour et environ
Par IIII. fois *saudées* a glu et a savon.
(*Roman d'Alixandre*)

La pais entr'aus *sauda* et mist.
(*Miracles S. Eloy*)

Sau, sauë, prononciation de *saoul*, et de *sou*, *sol*, monnaie. — *Ais-tu vu, comme Louis étot* SAUE? — *N'i a'n ai mi seulemat pour cinq* SAUS.

Bevons assez, bien sera *saus* (payé)...
Se nous deviens chaiens .XX. *saus*.
(J. Bodel, *Jus. S. Nich.*)

Li pains, li vins et li pasté
Ont bien cousté plus de X. *saus*.
(*Fabliau des 3 aveugles*)

Digitized by Google

Et de son argent me douna
Tant que mes labeurs est bien *saus* (payé)
Qu'elle me douna XV *saus*.
(*Chrt. de Coucy*)

Sauminette, s. f., sorte de siège formé par les bras de deux personnes, les deux mains enlacées servant de dossier, placées plus haut que les deux autres. — Jeu d'enfants *qu'on porte à* SAUMINETTE.

Saumoire, s. f., saumure. — *On met les quat' jambons das la* SAUMOIRE.

Saur, adj., se dit de la viande séchée à la fumée et devenue un peu dorée. Le vieux mot français *sor* signifiait jaune, blond ardent.

De cheii que j'ai a feme ore
Qui ore me sanle pale et *sore*.
(*Adam le Bossu*)

Richèce ot sus ses treces *sores*
Ung cercle d'or.
(*Rom. de la Rose*)

Les chevox ot plus *sors* c'or froiez ne leton.
(*Maugis d'Aigremont*)

Si cheveil resembloient d'or
Tant estoient luisant et *sor*.
(*Fabl. de Milon d'Amiens*)

Saurer, v., rendre saur.

Sauret, plutôt **soret**, s. m., hareng saur.

Ceux qui ont le plumage à couleur de haran *soret*.
(Rabelais)

Saurot, s. m., sarrau, blouse.

Saurt, s. m., sart, terrain défriché, terres primitivement incultes, puis essartées. — Etendue de terrain assignée à titre de revenu pour le tenancier d'un service, ainsi qu'en témoignent les noms de lieux-dits : *Le* SAURT *don herdie(r)*, — *Le* SAURT *aux cos* (*coqs*) — *Grand* SAURT, *Le* SAURT*ay*. — Et l'on a les composés : *Apsonsart*, *Martinsart*, *Grimansart*, etc.

Saute aux bloces, s. m., individu évaltoné, qui ne sait à quoi s'occuper, et saute ici ou là, cherchant à attraper... des prunes. — Analogue à dépendeur d'andouilles. — *Est-i bête, çu grand* SAUTE-AUX-BLOCES *là !*

Sauter, v., saillir, couvrir. Terme vétérinaire qui s'applique aux chevaux, bêtes à cornes, etc. — *N'est-i pas bintôt temps d' faire* SAUTER *not' vache, don(c)?*

Digitized by Google

Sauteriau, s. m., gringalet, bonhomme de rien, sans corps, ni cervelle. — *Oh ! l' pauv' afant ! in petit* SAUTERIAU ! *ça n'est mi pus gros qu' rin !*

Mais il paraît si *soteriaus*
Qu'il en feroit devant tous chiaus
De nos vile autretant comme ore.
(*Jeu de Robin et Marion*)

Sauteus, s. m., qui saute, sauteur.

Sauve, adj., sauf, sauve. — Sauvé, parti. — *J'm'embêtos aveuz-eus ; j'n'ai pon(t) iu d'cesse quü jü n'sois* SAUVE.

En baptesme, bien le sachiez,
Est home *sauve* de pechiez.
(*Bestiaire divin*)

Sauver (se), v., aller, partir, fuir. — On dit : *v'la l'lait qui s'*SAUVE, il bout et passe pardessus la marmite.

Saux, s. f., saule. — *Saulx* a donné les noms propres des villages *Saulces-aux-bois, Sausseuil.*

Desesperez s'est, si s'est panduz
De sa sainture à ·I· *sauz.*
(*Wace*)

Selonc ce que demostre li jons et la *saus* sauvage, et tous arbres qui de moistor naissent.
(*Li livres dou Trésor*)

Salix, *sauch.*
(*Glossaire roman latin, XV*e *s.*)

... Se li usaire d'un champ a *sauz* ou autres arbres.
(*Digeste*)

Et là, gisant à l'ombre d'un grant *saulx.*
(*Complainte de France*)

Delez une *saus* acosta
Li prestre.
(*Fabliau d'Estourmi*)

Sauzaie, s. f., saussaie, saulaie.

Sauzelle, s. f., espèce d'osier, brindille de saule, — *La Sauzelle* est un lieudit à Raucourt.

Qui voelt la *saucelle*
Ployer aise, il le prent vregelle.
(Froissart, *Espinette*)

La Déesse... O (avec) ses nimphes et ses pucelles
S'ombrioient dessous *saucelles.*
(Froissart, *Buisson de Jonesce*)

Savant, s. et adj., sachant, qui sait. — Ils savent.

Digitized by Google

Savart, s. m., sart, terre inculte. — Voyez *rieses*.

... Dont lessa mort Mauduit en un *sauvart*.
(*Foulques de Candie*)

Savarder, v., cultiver, défricher les savarts, essarter.

Savater, saveter, v., faire un ouvrage mal, sans soin, salement.

Messieurs les Savatiers *savatans* de la ville et fauxbourgs de Paris.
(*Procès de* 1635)

Savatie(r), individu mal chaussé, traînant la savate.

Savelon, s. m., savon. — A été employé jadis pour sable, sablon.

XX barrolz de *savelon*.
(*Constr. cathéd. de Noyon*)

Savetie(r), s., savetier ; ouvrier malhabile. — *Va t'a, tu n'es qu'in* SAVETIE(R), *tu n'sais rin faire !*

Sa(v)oi(r). — Voy. *saoi*.

Savouner, savounage, savounette, savonner, savonnage, savonnette.

Schloff (aller), v., aller dormir. — All., schlafen.

Schnick, s. m., eau-de-vie.

Schickeus, s. m., qui boit volontiers de l'eau-de-vie, ivrogne buveur de goutte.

Schnouffer, v., priser du tabac. — A Jersey, le tabac se dit *sno* et celui qui en use est un *snofeux*.

Bin malin qui va m'attrapé
Si reste ainchin (ainsi) à le *snofé*.
(*Poésie patoise jersiaise*)

L'anglais *snuff* et l'allemand *schnupfen* signifient aspirer, humer : notre vocable est visiblement emprunté aux Allemands.

Schnouffeux, s. m., qui prise ; le terme est plutôt méprisant ou du moins ironique.

Scorsionnaire, s. f., scorzonère, esp. de salsifis.

Scourgeon. — Voy. *Escourgeon*.

Digitized by Google

Se, s'. Reste de l'ancien *se* = *si*, employé comme affirmatif. — *Prends l'sac et* s' *lü porte au moulin.* — *Tais tü, et* s' *tü tais.*

Si v'avez faim
Magni eune de vos mains
Et s'wardez l'aute pou d'main.
(*Dicton liégeois et ardennais*)

Et s'en ferai mainte chanson jolie.
(Perrin d'Angecourt)

Et quant il l'a conquis, *se* l' done boinement.
(*Rom. d'Alexandre*)

Sire, et je le vous ameinne, *si* en ferez vostre volenté et le veez-ci.
(Joinville)

Se, sü, pr. poss., son. — Voy. mon. — *Il ai hérité dü s' père.* — Sü *chevaus s'ai affolé la patte du drie(r).*

« Or tost, Borghet, le baing covrés »
Dist la dame, qui mout s'aïre
Quant ele entent ke c'est *se* sire.
(*Fabliau de la Longue nuit*)

Se homs tenant fief muert sans avoir hoir de *se* propre cors.
(*Rec. Taillar*)

Hauet clamat le terre toute qui estoit entre *se* preit et l'eawe.
(*Li Pawcilhars*)

Sei-ion, s. m., sillon, raie. — *Qui! mais i m' vole in* SEI-ION *d' soile.*

Que trop me fetes demorer
A arer un *seillon* de terre.
(*Rom. de Renart*)

Séjou(r), s. m., loisir, inoccupation, arrêt de travail. — *V'là co les tisseu(rs) qui sant d'*SÉJOU(R).

Les chenus, les barbés
Qui le *séjour* aiment et repouser.
(*Garin le Loherain*)

Buveurs tres illustres..... pendant qu'estes de *séjour.*
(Rabelais)

Séjourner, v., être inoccupé, sans travail. — *Les mécaniciens* SÉJOURNANT *pendant 'n semain-ne tous les mois.*

Sèke, adj., sèche. — On dit : *ine fleur* SÈKE pour une fleur artificielle. — *Not' vache est* SÈKE, elle ne donne plus de lait.

Plaunté dessus des fueilles *secz* de paste.
(*Manusc. Old Roy, Anc. text.*)

Digitized by Google

La tiere est toute *secce*.
(*Roman d'Alexandre*)

Li montaigne Abel est tousjours verde, et li montaigne Caïn est tousjours *seke*.
(*Chronique d'Ernoul*)

Sèkeresse, s. f., sécheresse.

Prunes grenates valent a le *sekereche* de la gorge.
(*Alebrant*, dans La Curne)

Puisque Mors tot à sa devise
Fait sor toz pluie et *sekerece*.
(Thibaud de Marly)

Sékeron, s. m., se dit d'un fruit qui a séché ou d'une personne excessivement maigre. — *Sa femme n'est pas mal ; mais loue, c'est in laid petit* SÉKRON.

Les prez appellez *séchcrons* sont deffensables et n'est permis y mettre, ne mener bestes, etc.
(*Cout. général*)

Séki(r), v., sécher. Se conjugue sur *fini(r)*. — *Les dra(ps) vant bin* SÉKI, *pa(r) c' vent là.*

Del tres dolereus courous
Dont cors art et *seke* tous.
(Perrin d'Angecourt)

Sè(l), s. m., sel. On prononce *séie*.

Selle, s. f., nom resté à un tabouret de bois, à une escabelle ou une chaise. — *L'cu par terre ateur deux* SELLES.

Le pied pose dessus une *sellette*.
(*Messaigier d'amours*)

La duchesse de Luxembourg qui desja estoit si gouteuse qu'il la faloit porter en une *selle*.
(Oliv. de la Marche)

Chambre garnie d'ung buffect
..... De placet, de *selle* et scabelle.
(*Blasons domestiques*)

S'elle, si elle : élision analogue à *s'il*. — *Qu'elle y va.* S'ELLE *veut.*

S'ele rit, c'est compaignie ;
S'ele pleure, c'est devotion ;
S'ele dort, elle est ravie ;
S'ele songe, c'est vision ;
S'ele ment, non creiez mie.
(Rutebeuf)

Il lui dist qu'il la prenderoit volontiers a feme S'ELE voloit.
(*Chron. de Rains*)

Digitized by Google

Et Dieu scet *s'elle* parlera.

(Coquillart)

Sais-tu *s'elle* est belle et gentille?

(Baïf)

Semain-ne, s. f., semaine.

Si me couvient estre chascune *semain-ne* à plait.

(*Menestrel de Reims*)

Semer, s'mer, sumer, v., semer. — *S'i n' pluvot pus, j'*SUMERAINS *bin vite nos avain-nes.* — *Tu n'*SEUMES *mi bin, tu fais des plaques.* — On conjugue : j'seume ou sume, j'ai s'mé ou sumé, j'seumerai ou sumerai (avec *eu* bref).

Semoue, s'moue, sumoue, s. m., semoir. — Grand tablier où le laboureur place le grain qu'il doit jeter comme semaille.

Sen, pr. pos., pour *son.* — Voyez *Se, sü.*

S'en, pour *si on.* — Voy. *S'on.*

Senée, s. f., herbe oléagineuse à fleurs jaunes ou blanches, qui pousse en quantité dans les terres cultivées : nuisible. — C'est la moutarde des champs (*senées jaunes*), ou le sinapis arvensis ou alba (*senées blanches*). — Sanve. — On trouve écrit *senef.*

Sinapis, *senevel.*

(*Gloss. roman lat., XV*e *s.*)

Senlant (faire), v., feindre, prendre les apparences. — Voy. *sanler.*

Mais ne vuet que nus *sanlant* fache — De lui.

(Jean de Condé)

Senler, v., sembler. — Voy. *Sanler.*

Sente, s. f., sentier, petit chemin. — Employé dans les noms de lieux-dits : *La* SENTE *dü Brouenne*, à Beaumont.

Un garçon vi qui sans mesprendre
En une *sente* m'adresça
Et cele *sente* m'amena
En l'hostel.

(*Fabl. Femme roi de Portigal*)

Senti(r), v., sentir. Je sens, j'sentos, j'ai *sentu*, j'sentrai, j'sentros. — Signifie souvent tâter : *J'étos perdu, je* SENTOS *de tous les côtés (v)oir si jü r'counoiros iauque.* — *L'grand'père, c'es(t) in vius chin : v'n'ez qu'à l'waitie(r) au moment d' pai-iie(r), i* SENT *s' porte monnaie das sa poche, mais i nu l'sorte mi.*

A tant a *sentue* la toile
De la grant courtine estendue.

(*Fabliau Prestre et Alison*)

Digitized by Google

Quant Partenopex l'a *sentue*
Et sent qu'el est trestoute nue.
(*Partonopex de Blois*)

Quant furent eschaufés et les coups ont *sentu*
L'un l'autre ne prisoient la monte d'un festu.
(*B. du Guesclin*)

Je m'en sens et m'en suis *sentu*.
(Charles d'Orléans)

Sentu avez des aiguillons pointus.
(*Mlle du Pallays*)

Se sont pris au past qui estoit dedens, qu'ilz ont *sentu* au flayrer.
(*XV joyes de mariage*)

Sept *(C'est l'pus biaus des)*, expression ironique.

Séque, séqueresse, séqueron, séqui(r). — Voy. *Sèke*, etc...

Et le tenés tant au soleil les piés loiies que eles soiient bien *seques*.
(*Tr. de fauconnerie, Anc. textes*)

Serains (j'), nous serions. — Voy. *Être*.

Seran, serais, s. m., peigne à longues et nombreuses dents d'acier, servant au travail du chanvre.

Mestiers appartenans à..... c'est assavoir des painctres, selliers, goherliers..... pigniers faisans pignes à pignier laines, ouvriers faisans *serantz*.....
(*Règt des 7 corps de métiers, Reims*, 1400)

Povres devint et pain querant
Et ge n'ol vaillant un *seran*.
(*Rom. Rose*, vers 1538)

Or a fillé, or a *serans*
Desvidoir et petiz et grans.
(Eust. Deschamps)

Serans (j'), nous serons. — Voy. *Être*.

Serimonie, sarimonie, s. f., cérémonie.

Et encore fait-elle telle convenance et telles *serimonies* que elle ne mangera.
(*XV joyes de mariage*)

Sermenté, adj., assermenté.

Serrer, v., battre, flageller, corriger. — *Nü recoumace pas, tu sais, ou t' serais* SERRÉ.

Digitized by Google

Serriette, s. f., sarriette, plante aromatique.

Servi(r), v., servir. — Je serve, j'servans — j'servos, j'servains — J'ai *servu* ou servi — J'servrai — J'servros.

A LX^m hommes je le *serveray* à mes despens.
(Jean d'Outremeuse)

Père et mère tu honoreras
Et *serveras* reveremment.
(Jean de Stavelot)

Setie(r), s. m., setier, ancienne mesure, vase pour buveurs. — A Raucourt : *Paies-tu in demi*-SETIE(R) ?

Seu(l), adj. masc. — Pluriel *seus*, ancien cas sujet singulier. — *Aveu qu'est-ce quü t'es? J'sos tout* SEU.

Car si com il s'asist unes fois a une ajournée ou cloistre de l'abeïe tous *seus*.
(*Serm. de* Maurice de Sully)

Et li rois tous *seus* demorra.
(*Rom. de la Rose*)

Signeur, alés mengier
C'o li n'en ira c'uns tous *seus*.
(*Roman de Ham*)

Il est entré tous *seus* ou rouge pavaillon.
(*Bastars de Buillon*)

Seurette, s. f., petite sœur. — Nom d'amitié, surnom. — *J'ai racontré la tante* SEURETTE. — Cotgrave cite : SEURETE, petite sœur.

Siau, s. m., seau. Parfois *siai, seille, saille, seillau, saillau.*

En mon *siau* l'a laissie entrer.
(*Miracles N.-Dame*)

Il m'en est entré dans la bouche plus de dix huict *seillaux*.
(Rabelais)

Sie(d), 3e pers. pr. indic. de seoir, sied, va. — *Sa robe li* SIE *moul bin.* — *Ça li* SIE *bin !* elle a bonne tenue ou démarche ; *mais ça* SIEROT *co mius à Marie.*

Molt li *sist* bien li cercles d'or
Sor les cheveus.
(*Floire et Blanceflor*)

Dix ! com li *sist* li escus au col et li hiaumes u cief.
(*Aucassin et Nicolette*)

Si avoit en droit la poitrine
Une boce qui mal li *sist*.
(*Gauvain*)

Digitized by Google

Molt li *sient* bien les armes.
(*Foulques de Candie*)

Et Dex ! com bel li *sient* si doré esporon.
(*Roman d'Alexandre*)

Siégie(r), v., siéger, être d'aplomb. — *Çute tab(le) là n'*SIÈGE *mi bin*, ses pieds ne touchent pas simultanément le sol, elle boite.

Si est, pour si ! cela est. — Voy. *Non est, nani.*

Je ne cuic pas que ce soit il
— *Si est* — Counois le tu ? — Oïl.
(*Gauvain*)

Estrif et contens si est quant l'un dist à l'autre : « *Si est, non est.* »
(*Mireour du monde*)

Dame je croi bien qu'il n'est mie filz de vostre seingneur. — Sire, *si est*, dist la roïne — *Non est*, dame ; et se vos ne me dites autre chose, je m'en irai.
(*Rom. des sept sages*)

Siez-v', impér. Asseyez-vous.

Si fet, affirmatif de si ; si, parfaitement. — Voy. *Non fait.*

N'en fet mie à parler
— *Si fet* — *Non fet*, pas n'iroie.
(*Meraugis*)

Signie(r), v., signer.

Nul ne la péust engignier
Ne de *signier* (faire des signes) ne de guignier.
(*Rom. de la Rose*)

Simer, v. — Voy. *Chimer.*

Sinau, sinon, sinâ, s. m., grenier à foin, grenier.

A un *synau* dessus les brebis où icelle Jehanne estoit montée.
(*Cit. de Lacurne*)

Le suppliant ymagina qu'il feussent ou *sinal* dessus la dite bergerie.
(*Id.*)

Si n'n pour *s'il en :* SI N'N *ai co, qu'i m'a doune.*

Si 'n out enfant de cele un vallet ki fud apelé Genébath.
(*Liv. des Rois*)

Et *si 'n* nai-je esté requise.
(*Rom. Mt St Michel*)

Et *si 'n* nareit ses livraisons.
(*Id.*)

Digitized by Google

Car *s'ilz n'*usoient, ce seroit leur moyen
De n'havoir plus l'entendement si rude.
(*Pronostication d'Habenragel*)

Ne fust moy, qui *n'hay* tousjours affaire.
(*Id.*)

Sir, v., seoir, asseoir. — *Siez-v' ; sie(ds) tu là.*

Sie-te une piéce seur ce chien.
(Marie de France, *d'une Cornaille qui s'assit seur une Berbix*)

D'un si grant serment eschevir
Je le vueil bien, va toy *seir*.
(Eust. Deschamps)

Si-si (faire), v., terme enfantin, s'asseoir.

Si vous plaît, s'il vous plaît.

Voeilliez le moy pardouner, *si cous plaist*.
(Guillaume de Michaut)

Six vingts, cent vingt. — J'ai encore entendu des vieillards dire : *Il avot* SIX VINGTS *ans quand il est mort*. — *In sac dü* SEPT VINGTS *litres* (c'est le sac au sept), c'est-à-dire contenant sept mesures ; le *sac au six* contenait six mesures, mais la mesure était un quartel d'environ vingt-cinq litres, ce qui fait 150 = sept vingt et dix litres).

Soceneau, adj., rêveur, à la frontière.

Soche, s. m., soc (de charrue).

Socques, s. f. pl., sabots, galoches, chaussures.

So-ïe, s. f., scie. — Et aussi, avec l'*ô* long, **sô-ïe**, soie (de cochon).

Prendre le fist et le cierviel,
D'une *soie* qui fust d'acier
Le fist trencieir outre parmi.
(Ph. Mouskès)

So-ïeus, s. m., scieur. — *In* SOIEUS *d'long*.

Premier, ij^e *soieur*.
(*Mir. Notre-Dame*)

Et là vindrent deleis eais karliers (charrons) et merchiers et *soieurs*.
(Jean de Stavelot)

Qar li vileins m'a otroié
A ses *soieors* a lor prise.
(*Rom. de Renart*)

Digitized by Google

Soi(f), s. f., soif. — On trouve écrit *soil* (sitis).

Tant li faites avoir conroi
Que ele n'ait ne fain ne *soi*.
(*Castoiement*)

Diex qui cria..... aux Juys qu'il moroit de *soi*.
(Rutebeuf)

Sa jument..... n'avoit gueres *ne soi* ne fain.
(*Fabl. du Prouvoire*, Guérin)

Or puet bien boivre, s'il a *soi*.
(*Fabl. de l'Ane*)

Et que plus bui et plus oi *soit*.
(Watriquet, *Font. d'amours*)

Et tant avons sosfert de pluies et d'orés.
De grans fains et de *sois* et de chaitivetés.
(*Gui de Bourgogne*)

Signifiant l'angoisse et la faim et la *soif*
Au chastel Josselin estoient li Francois.
(*Du Guesclin*)

Mes tu vendras encor ça jus
A tot le mains qant auras *soi*.
(*Rom. de Renart*)

Nous avons souffert les grans peines et les grans travaus, les fains et les *sois*, et les frois et les caus.
(R. de Clari, *Est. de Coustantinoble*)

Soignie(r), v., soigner. A très souvent l'acception de corriger, battre, fouetter et même conrer (v. ce mot). — *Attention mefies-tu, tu va(s) être* SOIGNIE.

So-iie(r), v., scier. — *Tu m'*SOIES *lü dos*, tu m'ennuies.

(L'an 1214) Ou mois que l'on *soie* l'aveine.
(*Chron. de S. Magloire*)

Au moys d'aoust qu'on *soye* les froments.
(Eust. Deschamps)

Qui entrepenra sur son voisin à *so-ier*, il rendera pour une gerbe deus.
(*Ordonn. Reims*, 1378)

Allons coupeir ou *soiier* une des arches de pont.
(J. Stavelot)

Seigneur ne soies jà doutant
Que jou n'en ochie autretant
Con Berengiers *soiera* d'orge.
(J. Bodel, *Jus. S. Nicholas*)

Digitized by Google

Vez là ces chans ù la gent *soient*
Qui ces jarbes cueillent et loient.
(Marie de France)

On avoit jà les pois *soiès*.
(*Rom. de Henart*)

Soile, s. m., seigle. — *J'ai s'mé don* SOILE *das not' terre dü la Bergierre.*

Sept franchars de *soile* qui movient de mi perpetuement.
(*Cartul. d'Orval*, 1254)

L'hommage de sa sœur Joffrine, qui vaut dis wiit sestiers que *soille* que avainne.
(*Cartul. de Rethel*, 1322)

Ce sont les charges que le vicomte doit..... en argent, en fourment, en blé de *soile* et en avoinne.
Dcnt de la Viconté de Reims, 1375)

Siligo, *soille*.
(*Gloss. rom. lat. XVe s.*)

Je n'achate *soiles* ne lins
Aultres grains, ne fours ne moulins.
(Froissart, *Dit dou Florin*)

Soileus, soilant, adj., altérant, qui donne soif. — Altéré. — On dit : *i fait* SOILANT, le temps est tel qu'on a soif. — Voy. *Dessoili(r)*. Remy Belleau a employé *dessoiver*.

Et ils furent *soileus* (c'est ilz avoient soif) et familleux (affames)
(*Psautier*)

Tuit me despisent mandiant, ne ne saolent de lor miates lou familant, Nuns n'espant ses gotes de refrigere en la boche de *soillant ;* nuns ne denet a moi nes une potite rosée d'aigue ; kar je sui fays a toz hahynoz.
(*Dialogue à la suite des Chartes de Lorraine*, Bonnardot)

Soin, s. f., soin, souci, peine. — *Il ai mout d'la soin de sa pauv' vieill' mère.* — Voy. *Sougne.*

De demeurer cy n'ay plus *soing*.
(*Chron. Ducs Norm.*)

Blancandins n'ot *soing* de lor feste.
(*Blancandin*)

Soiture, s. f., sciure.

Par forche de famyne convenoit ilh mangier herbes et *soioir* de bois.
(Jean d'Outremeuse)

Digitized by Google

Soir (au) pour *du soir*. — *I ne r'vint qu'à neuf heures* AU SOIR.

Il (Louis XI) décéda le samedy, à huict heures *au soir*.
(*Commynes*)

Soleï(r), s. m., soulier (solea).

Vostre *soleir* n'ont mestier d'oint.
(Rutebeuf)

Ses *soleis* rout (usés) ne ses tacons (semelles)
N'ait pas en vain nostre piétaille.
(*Guerre de Metz*)

Et se merveillent mout que dedans CC ans n'estoit envieillis ne sa vesture usée ne li *soler* perchié.
(*Serm. de* Maurice de Sully)

Que sans *solers* ne porroit hom
Durer ne faire grant beson.
(*Dit des cordonniers*)

Calceus, cei, *saulers*.
(*Voc. lat. fr.*, *XIII*e s.)

Sotular, *soler*.
(*Gloss. rom. lat.*, *XV*e s.)

... Les viez housiaus... Les *solers* viez.
(*Cris de Paris*)

Sollers et estivaus
Et chauces et housiaus.
(*Estillement au villain*)

Nuls cordoaniers ne puet vendre *sollers* de cordouan avec *sollers* de vache, ne de veel.
(*Ord. de Reims*, 1378)

Faisiers de bouclètes à *saulers*.
(*Livre des métiers*)

Et li fist caucier un *sollers* que li clerc apielent cendales.
(*Chron. de Rains*)

Mais onques, ce ne fet douter
Cordoaniers n'ot bons *solers*.
(*Prov. du XIII*e s.)

Cil fait *saullers* et cil les paint
Cil fait boles et cil housiaus.
(*Messire Gauvain*)

N'i moillerés ne cauce ne *soller*.
(*Huon de Bordeaux*)

Chaucies refu par grant mestrise
D'uns *solers* decopes à las.
(*Rom. de la Rose*)

Digitized by Google

Si i laissent un *sollers* a la mesure del singe.
(*Bestiaire d'amour*)

Sans deschaucier *solers* ne botes.
(*Br. des roy. lignage*)

Solive, s. f., mesure pour le bois de charpente : valait à peu près le décistère. — Pièce de bois de charpente appelée plus ordinairement *sommie(r)* ou *soumie(r)*.

Sommei-iie(r), v., sommeiller, dormir.

Et me suives sans *sommeillier*.
(*Dancè macabre*)

Sommie(r), **soumie(r)**, s. m., poutre, solive qui supporte une charge ou somme. Anciennement bête de somme.

Et il avient que acun de ses voisins mete
Soumier ou chevron dedens son mur a covert.
(*Assises de Jérusalem*)

Son, adj. poss., ord. remplacé par *sou*, *sù*, *s'* et quelquefois, comme jadis, par *sen*. — *I'n' gangne mi* s' *pain*. — *Il ai perdu* s'n *année*. — *Il ai perdu toute* su'n *année*. — On voit que *s'n* = *s(e)n*.

... Qui mainte paine et maint ahan
Eut pour *se* pays a deffendre.
(Jean de Condé)

Sour *sen* lit a pris *sen* peliçon.
(*Id.*)

Selonc che qu'an *sen* lieu retenus les avoit.
(*Roi de Sézile*)

Il ert bien anne par nature
Qui ne peut lire *ce* n'ecripture.
(*Friquassée crotestyllonnée*)

Son, s. f., sommet. — *A la son*, au sommet, tout en haut. — *J'ai grimpé* a la son *d'in pouplie(r)*. — A la son *des Batailles*, lieudit, petite éminence à Buison.

Et cil qui Fortune a mis *el son* de sa roe
Puet estre toz seurs qu'il charra en la *boe*.
(*Regrès de la mort S. Loys*)

Et portoient *enson* les lanches gsans torkes de candeilles.
(*Li estoires de Coustantinoble*)

Jusques à la borne mise au mars, *u son* la couivée de Gombervaul.
(*Abornem^t à Vaucouleurs*, 1345)

Le bec qui est *en son* de celle gallie.
(Joinville)

Digitized by Google

En son le montaigne, a ·I· liu c'on apele Betel.
(*Chron. d'Ernoul*)

Au cief a une creste *en son*
A la manière d'un paon.
(*Image du monde*)

Seur chascune tour *en son*.
(*Cléomadès*)

Son, s. m., écorce du blé. Ne s'emploie guère qu'au pluriel. — *On mélange toujou(rs) aveu(c) des* SONS *les carottes, les légumes qu'on donne aux lapins, pou(r) que ça ne soit mi si frais, si cru.*

Son (taches du), s. f., taches de rousseur, éphélides. — Voy. *Bran, bren de Judas.*

S'on pour *si on, si l'on.* — *Eh bin!* S'ON *veut, on pousserai jusqu'à S'dan.*

S'on ne li fet tel plet.
(*Fouiques de Candie*)

S'on prent par droit d'un larron la justice.
(Quesnes de Béthune)

Ce truant — Ne cessa huy de cliqueter
Scavoir *s'on* luy vouldroit donner.
(*Mauvais Riche et bon ladre*)

Pour savoir *s'on* porroit ceste chose apaisier.
(*Du Guesclin*)

Dites moi, bele, je vos proie
S'on vos a batue por moi.
(*Audifroi li bastars*)

Et ne reviens jamais *s'on* ne te mande.
(*Triumphe de D. V.*)

Songie(r) et **r'songie(r)**, v., songer, mais surtout penser, réfléchir. — P. p, *songie.* — *Qu'a dijez-v'? j'*SONGE *qu'i vaurol mius aller à pie(d).* — *J'n'ans guère bin* SONGIE : *j'arains dvu coumacie(r) par là.* — *Eh bin! qu' jü* R'SONGE, *c'est demain qu' Nicolas arrive.* = SONGIE(R) de, penser à. — SONGE *dü revénir à l'heure.*

Pour ragencer un vers que cent fois je *resonge*.
(Baïf)

Mais l'on puet tiex songe *songier*
Qui ne sont mie mençongier.
(*Rom. de la Rose*)

Nul contre n'osera *songier*.
(*Ballade duc de Bourgogne*)

Sauve ton cors, *pensse* de t'ame.
(*Fabliau de Bourse pleine de sens*)

Digitized by Google

Sonrée, sonre, s. f., troupe de pourceaux. — On trouve soure (sus). — Ironiquement et par mépris, compagnie, famille.

> Sur ce et ad cause que les Bourgeois, manans et habitans de la ville de Douzy auroient fait une assemblée et *sonre* de pourceaulx, chassez et menez au Boys de L'Estrye.
> (*Sentence du prévôt de Mouzon*, 1456)

Sons, sans, v., 1re pers. pl. ind. prés. du verbe être.

> Nous *sons* d'un eage et d'un grant
> D'une manière et d'un aler
> D'une vois et tout d'ung parler.
> (Froissart, *Buisson de Jonesce*)

Soquette, s. f., souche, racine d'arbre.

Sorcié(r), s. m., sorcier.

Soret, s. m., hareng saur, fumé, jauni (Voy. *sauret*). — On dit d'un homme : *c'est in vrai* SORET, pour : il est sec, maigre et jaune comme un hareng saur.

> Si crin sont auques cler et *sor*
> A poi que il ne sanlent d'or.
> (*Blancandin*)

> Ceux qui ont le plumage à couleur de haran *soret*.
> (Rabelais)

> Il est bouffy de vengeance comme un haran *soret*.
> (*Anc. th. françois*, *IX*, 69)

Sorti(r), v., sortir. — Je sorte — Je sortos — J'ai *sortu* — Je sortrai — Je sortros.

Soubriquet, soubricot, s. m., sobriquet.

Souci-iie(r) (se), v., se soucier, se préoccuper, s'inquiéter. — *Ne se souciier*, n'avoir pas envie, ne pas tenir, n'être pas disposé.

Souci-ieus, adj., inquiet, préoccupé ; — soigneux.

Soufferre, souffri(r), v., souffrir, supporter. — J'souffers, j'souffrans — j'souffros. — J'ai souffert — J'soufferrai — J'soufferros. — A souffrant. — *J'n'ai jamais su* SOUFFERRE *qu'i m' répond.*

> S'il vous demande la terre
> Où pour vous vout la mort *soufferre*.
> (Rutebeuf)

> Je *souferrai* mon damage
> Tant que l'an verrai passer.
> (*Chans. de* Thibaut)

Digitized by Google

Mais je ne le *soferrai* pas.

(*Gauvain*)

Adon *soferrai* le jugement de ma cort.

(*Rom. des sept sages*)

Li rois no *soferroit* mie.

(Rutebeuf)

Ciertes, biaus freres, dist li rois, si vous me croiés vous *souferries* encore.

(*Chron. de Rains*)

Jugement en sa kurt et dreit i *sufferrez*.

(*Thomas le martyr*)

Meis Diex fet le pardon por restorer sa perte a cels qui *souferront* por lui la grant poverte.

(*Chantepleure*)

Souglot, s. m., hoquet, mouvement qui se fait sous la glotte (?). — Voici une recette locale pour guérir le souglot : *J'ai l'*SOUGLOT — *Pa(r) Jesus — Diu m'lai douné — Ju n'l'ai pus.* — A la rigueur, ce mot représente aussi le *sanglot*, pleurs nerveux, où a vieille langue disait *souglous, seglous*.

Seglous eumes a foison
Angoisses, et lermes beumes.

(*Voie de Paradis*)

S'eumes *seglous* et soupirs
Apres ot-on piteux gemirs.

(*Id.*)

Par destreceux *sougloutement*
Entrerompoient son parlement.

(*Cit. de Godefroy*)

Les fueilles de cest rain sont li cri, li pavement, li souspir, li *sougloutement*.

(*Livre dou paulmier, Anc. textes*)

Souglotter, v., avoir le hoquet — pleurer en sanglots, nerveusement et par secousses. — *V'la pus d'ine heure quü j'*SOUGLOTTE. — *Il ai in rude chagrin, c'pauv' afant là ; écoute lü, comme i* SOUGLOTTE.

Par la mort qui le destraint commence à *sousgloutir*.

(*Rom. d'Alexandre*)

Jus de mente mellés à vin de pumes grenates, restraint le vomir et oste le *sougloutir*.

(*Alebrant, dans* Lacurne)

Sougne, s. f., soin, souci. — *C'est mout d'la* SOUGNE *quü d'élever in gamin comna !*

... Mais n'ot pas *soigne*
Cleomadès d'aller par là

(*Cléomadès*)

Digitized by Google

N'en dout rien, jà ne trouveront
Cose escrite, n'en ai pas *soigne.*
(*Adenès li rois*)
S'ai à faire aucune besougne
Dont je sui de cuer en grant *sougne.*
(J. de Condé)

Sougneux, adj , soigneux.

Et doibt estre chacun loyal subject autant ou plus *sougneux.*
(Gerson)
Sedulus, *sougneus.*
(*Voc. lat. fr.*, *XIII*e *s.*)

Soyez *sougneuses* de les prendre (vos droits).
(Coquillart)
Il vous fauldra estre *sougneux*
De vous lever pour le bercer.
(*Farce du Cuvier*)

Sougneusemat, adv., soigneusement.

Mais on le garde *sougneusement.*
(*Chron. de Rains*)

Sougnie(r), v., soigner. — P. p., *sougnie.* — *Oh la pauv' vieille ! elle ai té mout mau* SOUGNIE !

Que ma dame ait pleinement
La ialousie à *sougnier.*
(Perrin d'Angecourt)

Souhaitie(r), v., souhaiter. — *Allans li* SOUHAITIE(R) *la boune année.*

On ne porroit nulle fleur *souhaitier*
Qu'amant deust tant amer ne prisier.
(*Guillaume de Machaut*)

Souillart (Marie) et *Marie* TORCHON, s. f., femme sale, souillon. qui gâche et salit tout ce qu'elle touche.

Souinée, s. f. — Voy. *Sonrée.* — Angl. *swin*, cochon.

Soulagie(r), v., soulager. — P. p., *soulagie.*

Se Dieu nous veult *assoulagier*
En ceste presente saison.
(*Balade duc de Bourgogne*)

Soule, s. f., balle, boule. — Voy. *Soulle.*

Houdeberz le flert de sa boule,
De lui joue con d'une *soule.*
(*Rom. de Renart*)

Soûlée, s. f., pochardise, résultat d'une longue beuverie. — *Il est toujou(rs) à l'auberge ! et i(l) fait des* SOULÉES, *faut v(oir).*

Digitized by Google

Souleûre, s. f., frayeur, saisissement, crainte. — *Tout d'in coup, v'la in rat qui m'passe sus les pie(ds), j'ai iu 'n* SOULEURE *terrib(l)e.*

« *Souleur* », une peur subite. Vulg.

(Oudin, *Curiosités*)

Soulever, v., enlever, voler. — *Pendant que j'éto(s) allé marander, on m'ai* SOULEVÉ *m' bu-iot.* — On conjugue : j'souleuve, j'souleuvrai (*eu* bref).

Soûlle, choule, s. f., ancien jeu qui consiste à faire rouler une boule, une balle avec un bâton (en crosse), suivant certaines règles. — La boule porte le nom de *soûlle* ou *soûllon*.

Aient aussi droit de livrer, par leur mayre, la *soulle* que l'on a accoustumé de bailler le jour de la Toussaint pour *souler* et jouer à la *soulle*.

(*Droits de Vémars*, 1245)

Car chassié fut comme un *soullon*.

(Villon)

Diex ! que je ai le panche lassée
De le *choule* de l'autre fois.

(*Robin et Marion*)

Soûlot, soûlard, s. m., qui est saoûl, ivre ; — ou qui a l'habitude de se saoûler, de s'enivrer ; — ivrogne.

Il (le clerc) se fait vil et est *soulart*.

(*Passetemps d'oysiveté*)

Soumie(r), s. m. — Voy. *Sommie(r)*.

Souner, v., sonner. — *Pou(r) qu'est-ce qu'on* SOUNE *des laisses?*

Le roi... Coumande a *souner* l'olifant.

(*Renart le Nouvel*)

Que li saint par la cité *sounent*.

(*Amadas et Ydoine*)

Et li rois fait *souner* ses cors et ses tabors.

(*Roman d'Alixandre*)

Sounerie, s. f., sonnerie.

Sounette, s. f., sonnette.

Quiconques veut estre ovriers d'estain, c'est a savoir fesieres de miroirs d'estain, de *souneites*, et...

(*Livre des Mestiers*)

Souneus, s. m., sonneur.

Soupe à l'ivrogne, s. f., soupe aux oignons, que l'on fait pour ceux qui ont trop bu la veille.

Digitized by Google

Souper, v. On dit : *J'ans* SOUPÉ *des pois, des canadas, d'la salade* pour : nous avons soupé et notre menu se composait de pois, de pommes de terre, de salade. — Le verbe *dîner* s'emploie de même.

S'ou plaît, s'il vous plaît.

Voles le vos ? — Oïl, *s'ou plest.*
(*Messire Gauvain*)

Se j'ay trop monseigneur, *s'ou plaît*
Demouré, pardonnez le moy.
(*Miracle de la Fille d'un roy*)

Souplo-iie(r), v., fléchir, plier, ployer.

Sourber, chourber (voy. ce mot), v., sourdre, sortir à foison, jaillir. — Roquefort donne le substantif *sourbée* avec le sens de gerbe, ou tas des fruits de la moisson : ce dernier sens explique bien l'emploi que nous faisons de *sourber* dans cette phrase : *V'la n'belle plante dü canadas ! waite don(c) comme ça* SOURBE (pullule). — Le vieux verbe *sorber, sorbir* signifiait au contraire absorber, engloutir, enlever, avaler ; il ne paraît pas pouvoir donner le sens que nous attachons à sourber.

Chascun qui ara autres bestes a charrue porra mettre ses chevaus à la charrue un tor au gayn (Waien) pour coitier ses *sourbées.*
(*Cit. de* Lacurne)

Et la mer la *sorbist* et beit.
(*Bestiaire divin*)

Souris-volante, s. f., la chauve-souris.

Sourisette, s. f., petite souris. — Terme enfantin : le m. viril.

Si ferai
Je serai la *sorisete*
Lu ù genterrai
Ja n'i reparrai.
(*Trouv. cambrésiens*, Dinaux)

Jà ne sauras si lung aler
Que tu puisses fame truver
Qui miex soit a tun oes eslite
Que la *sorisete* petite.
(Marie de France)

Sourizière, s. f., souricière.

Souronde, sourougne, s. f. Avant-toit, extrémité entre mur et toit : c'est là que sort, tombe l'eau de pluie. — L'ancien verbe *suronder* signifiait sourdre, bonder l'eau.

Digitized by Google

Cil aloient la nuit jouchier...
Es taz de bléz et mulons
Et es *sourondes* des maisons.
(*Rom. de Brut*)

Le suppliant se mist pour la pluye dessoubz la *seuronde* ou esgout de la maison Jehan Willot.
(*Cit. de* Lacurne)

J'aime mieux fontaine qui *soronde*.
(Rutebeuf)

... En ce mauvais monde
Qui de mauvaistiet tout *souronde*.
(Jean de Condé)

S'ous, si vous. — *Enlevez*, s'ous *pouvez*.

S'ous me volez rien commander.
(*Roman de la Rose*)

S'ou m'enviez bien loin.
(*Friquassée crotestyllonnée*)

Sous-germain, adj, issu de germains.

S'ous plaît. — Voy. *S'ou plaît*.

Sous-pie(d), s. m., sous-pied.

Sous-tasse, s. f., soucoupe.

Souvat, adv., souvent.

Souveni(r), v. et s., souvenir. — *Si t'va(s) à Paris, rapport' mü in* SOUVENI(R).

De li me *souvenra*.
(*Cygne*)

Sitot qu'avec lui ert il ne l'en *souvenra*.
(*Brun de la Montagne*)

Je ly promey, se ilh avoit mestier de moy, ilh m'en *sovenroit*.
(Jean d'Outremeuse)

Stici, stichi, pron. — Voy. *C'tici*.

Maistre, *stichi* a vecy.
(*Friquassée crotestyllonnée*)

Stila, stel'la. — Voy. *C'ti-là*.

Stoffé, s. m. — Voy. *Estoffé*. Le mot et la chose sont perdus.

Su, adj. poss., *son* (voy. ce mot).

Après la mort cestu rei Jehan, regna *su* fiz Henri.
(Chardry, *H^re d'Angleterre*)

Digitized by Google

Subjonctif n'existe pas, sauf pour le verbe Être; ou plutôt le subjonctif, comme au moyen-âge, a la même forme que l'indicatif. Voy. Introduction.

Il couvient que la mort *suivez*.
(*Dance macabre*)

Et priez Dieu pour le vignel
Affin que nous *crocquons* la pye.
(*Testament de Taste-vin*)

Je croy bien que y venront, mès que vous leur *acordés*.
(Froissart)

Subtil, adj., agile, adroit, vif. — *Il est pus* SUBTIL *qu'in chat.*

Subvéni(r), v., subvenir ; se conjugue sur venir.

Suc(re), s. m., sucre.

Sucandi, s. m., sucre candi. — N'oubliez pas que c'est cette espèce de sucre que l'on suspend à un fil et que chacun vient sucer à son tour, lorsque l'on prend le café (noir) en société. L'histoire, pour être ancienne, n'en est pas plus vraie ; mais il est peut-être intéressant de la rappeler.

Sucie(r), v., sucer. — J'suce, J'ai *sucie*, j'sucerai.

Troi home u IIIj
Voloient abattre
Arras
Et tout *sucier* l'argent.
(*Trouvères artésiens*)

Sucrer, v. — J'suq*ueu*rre (*eu* bref) — J'suqueurrai, j'suqueurros.

Sucueurrie, s. f., sucrerie.

Sûgnon, seugnon, sûzon, sûzeau, s. m. Sureau. — *On fait don vin d'*SUGNON (ou de SUZEAU). — Le vieux français a dit *sehuz*, *suz*, *seuz*, *suzeau*. Le Bourguignon dit *suyot*.

Le *suzeau* croist plus canore et plus apte au jeu des flustes.
(Rabelais)

Il faisoit un grand son comme quand les petits garçons tirent d'ung canon de *sulz* avec belles rabes.
(*Id.*)

Su-iée, s. f., suée, transpiration. — Fatigue exceptionnelle. — *J'ai poussé 'n rude* SU-IÉE, *à chargie(r) c'machine là sus l'cher.*

Su-ier, v., suer.

Digitized by Google

Su-ieur, s. f., sueur. — *Il est tout frais de* SU-IEUR.

Suir, sui(v)re, v., suivre. — J'suis, j'suivans — J'suivos, j'suivains — J'ai *suivi* ou *suivu* ou *sui* — J'suirai — J'suiros. — A suivant. — *Suir* est le dérivé primitif de *sequi*, transformé en *suire*, puis en *suivre*.

Et les fois entent-il as beles femes *suire* et mener les caroles et les bacelers deduire.

(Maurice de Sully)

Dancez et persez de *suir* ;
Vos ne povez avoir secours
Il n'est qui mort puisse fuir.

(*Dance macabre*)

Ainsi, seigneur, ne doubtés rien
A moy *suire*, se je n'i voi.
Bien *suirai* celli devant moi.

(*Bat. de Crécy*, Gille le Muisis)

On verra, ce dist, qui le *suira*
Et qui od lui en est ira.

(*Rom. de Brut*)

Jà le *suirons* apres sans plus de demorer.

(*Gui de Bourgogne*)

Il me *suirat* ad Ais, a mon estage.

(*Chans. de Roland*)

Zelare, *suir*.

(*Voc. lat. fr.*, *XIII*e *s*)

Du tout délibéré à *suyr* son amour.

(*Troïlus*)

Mais les cleres et les chevaliers en ma jeunesse ay voulentiers *suis*.

(*Du Guesclin*)

Adonc fist commander.....
Qu'on ne laissast enfant.....
Qui *suist* le sien filz, et cel qui le *suieroit*
Li peres une amande de C solz paieroit.

(*D. Guesclin*)

Cil qui est *suy* (poursuivi) du défault peut gaiger la loi contre le sergent.....

(*Coutume de Norm.*)

Sulo, s'lo, sulau, soleus, s. m., soleil (à la front.).

Li *solaus* luit, si fu et bel et cler.

(*Ron isvals*)

A le matin movrons, quant *solaus* iert leves.

(*Quatre fils Aymon*)

Quant vint au matin, que ly *solaus* leva.

(*Godef. de Bouillon*)

Digitized by Google

Li *solaus* leur feroit emi le vis.
(*Chron. de Rains*)

Li *soleus* besse, si prist à *anuitier*.
(*Bataille d'Aleschans*)

Li *souleux* par matin se liève.
(*Rom. de Renart*)

Au quart jor commanda que li *solaus* et la lune et les estoiles et tuit luminaire fussent fait.
(*Li livres dou trésor*)

Sumer, v., semer.

Si ne perds pas la graine que je *sume*.
(Villon)

Supporté, adj., de seconde main, d'occasion. — *J'ai acheté ine armoire* SUPPORTÉE.

Sûr (bin), adv., probablement, sans doute ; — assurément. — *J'verrans* BIN SUR *ton père dümain ?*

Sur, surs, sus, prép., sur. — On prononce comme dans les phrases : *J'm'a décharge* SUR *lou*, SUR *ielle*, SURS *eux*. — *Jü m' mets* SUS *l'bord*. — *J'grimpe* SU(S) *in' aube*. — *I porte in sac* SUS *s'dos*.

Sus l'herbe la souvinai.
(Perrin d'Angecourt)

En crois *sus* l'erbe drue doucement se couchoit.
(*Berte as grans piés*)

Robastre a tant feru *sus* les M. sarrasins.
(*Gaufrey*)

Et douné *su* cel acat a
Le denier Dieu sans délayer.
(J. de Condé)

Et *sus* ma roche
Le grant coup marqué je verrai.
(Baïf)

Par les postes le faisoient jusques *sus* les lieux porter.
(Rabelais)

Surbatt(r)e, v., battre légèrement les gerbes de blé, d'avoine, etc., sans les délier. On achèvera l'opération plus tard : pour le moment, il s'agit d'avoir rapidement quelques mesures de grain.

Sûre, sûrains, 1res personnes de l'imparf. du subj. du v. *être* — et du v. *sa(v)oi(r)*. — *I f'aurot quü j'*SURAINS *arrivés les premie(rs)*. — *N'y arot pont d'mau qu'on l'*SURE *in peu d'avance*.

Surgeon, s. m., rejet d'une plante.

Digitized by Google

Sûri(r), v., devenir sur, aigre, acide. — P. p., *sûri*.

Li pié (de cochon) ulé sont boen *suri*.
(*Dit des bochiers*)

Surnagie(r), v., surnager.

Surpren(d)re, v., surprendre. — P. p., *surprins*.

Plusieurs des Sabins furent circonvenu et *scurprins* par les gens de cheval.
(Bercheure)

Et les Lucembourgeois, *surprins* et espouventez.
(Olivier de la Marche)

Surusien, s. m., chirurgien, médecin. — *Ah! mais Louis étoi mout malade! il ai fallu qu'on va au* SURUSIEN. — Froissart emploie le mot *syrurgien*, *surgien*, et l'anglais dit *surgeon*.

Li abes fist marciet as *surigiiens* pour IIII^{xx} besans.
(*Empereur Constant*)

Et dist qu'il ert fisiciens
Et si estoit bon *surgiens*.
(*Cléomadès*)

Je sai une fisicienne
Que a Lion ne a Vienne
N'a si bonne *serurgienne*.
(Rutebeuf)

Saint Come et saint Damien :
Cy duy furent *sirurgien*.
(*Églises de Paris*, 1325)

Mestre Henri Tristan, *sururgien*.
(*Reg. crim. S. Martin des champs*, 1332)

Maistres mirez, vous *surgiens*
Bon maistre suy de fisique.
(*Mireour du monde*)

(*A suivre.*) N. GOFFART.

Digitized by Google

NÉCROLOGIE

M. Jules-Ernest Dupuis, originaire de La Chaussée (Marne), chef de bataillon retraité à Nancy, est mort subitement dans cette ville.

Le commandant Dupuis était officier de la Légion d'honneur et décoré de la médaille militaire. Il était parti simple soldat et était arrivé au grade de chef de bataillon.

Pendant la campagne du Mexique, Dupuis, alors sous-officier, servait au 51e de ligne, sous les ordres du colonel Garnier, son compatriote. Au combat de San-Lorenzo, il s'empara d'un étendard mexicain, ce qui valut au 51e de ligne d'avoir son drapeau décoré de la Légion d'honneur.

Ses obsèques ont eu lieu le 1er avril 1898, à La Chaussée.

* * *

Le Dr Giraux, président de la Société Académique de la Marne, de la Commission météorologique, etc., est décédé à Châlons, le 2 avril 1898, à l'âge de 57 ans.

Médecin du Bureau de bienfaisance, inspecteur des enfants du premier âge, membre du Conseil départemental d'hygiène, médecin de l'état-civil, il utilisait ses loisirs en cherchant encore à se rendre utile à ses concitoyens. Il avait fondé à Châlons un centre fort actif d'observations météorologiques, et participait aux travaux de la Société Académique dont il était devenu président.

Les obsèques ont eu lieu le 4 avril, en l'église cathédrale de Châlons, au milieu d'une nombreuse assistance.

M. René Giraux, fils du défunt, conduisait le deuil, accompagné de M. le Dr Vast, de Vitry, du colonel Lacombe et du capitaine de vaisseau Lefèvre.

Les cordons du poële étaient tenus par MM. les Drs Langlet, de Reims, Évrain et Richard, de Châlons ; MM. Doutté, vice-président de la Société d'Agriculture, Blondiot, directeur des Postes et Télégraphes, Cognel, principal du Collège.

On remarquait dans le cortège, avec les diverses délégations, le préfet de la Marne, le général Lafouge, le maire de Châlons, etc.

A l'issue du service religieux, des discours ont été prononcés sur le parvis de la cathédrale par MM. Langlet, au nom de l'Association médicale de la Marne ; Doutté, au nom de la Société d'Agriculture et de la Commission météorologique ; et Cognel, au nom

Digitized by Google

des fonctionnaires et élèves du collège, dont il était également le médecin.

Le corps a été ensuite transporté à Loisy-sur-Marne, village natal du défunt, où l'inhumation a eu lieu.

M. le Dr Giraux était officier d'Académie et chevalier du Mérite agricole.

***

M. Eugène Lamairesse, ancien ingénieur en chef des ponts et chaussées, chevalier de la Légion d'honneur, est décédé à Marengo, près Orléansville (Algérie), le 7 avril 1898.

Châlonnais de naissance, il était entré dans le corps des ponts et chaussées en 1842. Il fut employé d'abord dans le département de l'Ain, puis il passa dans l'Inde française et parcourut les immenses régions de l'Indoustan.

Il fut ensuite nommé ingénieur en chef en Algérie, où il prit sa retraite.

Polyglotte et érudit, connaissant la plupart des langues de l'Europe, Eugène Lamairesse possédait en outre l'arabe et le tamoul. On lui doit la publication de divers documents littéraires hindous, des études sur le Bouddhisme, sans parler de ses travaux techniques d'ingénieur sur les étangs des Dombes, sur l'hydrologie du mont Jura, sur les irrigations de l'Inde.

C'était un homme d'une grande intelligence et un patriote ardent.

C'est à la libéralité du savant ingénieur que la ville de Châlons doit le Musée hindou qui a été placé dans la cour du Petit-Hôtel-de-Ville.

***

Le samedi 30 avril est décédé à Rethel, dans sa cinquante-neuvième année, M. Adolphe-Désiré Linard, agriculteur et industriel, sénateur des Ardennes, vice-président du Conseil général, maire de Saint-Germainmont, membre du Conseil supérieur de l'Agriculture, président du Cercle agricole de Rethel, chevalier du Mérite agricole.

M. Linard était né à Fromelennes (Ardennes), le 29 octobre 1836.

Les obsèques ont eu lieu le 4 mai, à Saint-Germainmont (Ardennes). Un premier service avait été célébré le 3 à Rethel, dans l'église Saint-Nicolas.

La famille de M. Linard a remis au maire de Rethel une somme de deux mille francs pour être répartie comme suit :

1,200 francs au Bureau de bienfaisance ;

400 francs à la Compagnie de sapeurs-pompiers ;

200 francs à l'Harmonie municipale ;

200 francs à la Société « Les Amis-Réunis ».

Digitized by Google

***

Nous apprenons avec regret la mort de M. l'abbé Louis-Charles Cerf, chanoine titulaire de l'église métropolitaine de Reims, ancien président et membre titulaire de l'Académie de cette ville, membre correspondant honoraire du Comité des Travaux historiques, décédé à Reims, le 8 mai 1898, dans sa soixante-quatorzième année.

Rémois de race et de naissance autant que de cœur, il aimait à raconter que, pendant la Révolution, ses grands-parents avaient sauvé et caché, au risque de leur liberté et même au péril de leur vie, plusieurs prêtres persécutés.

Élevé dans ce pieux respect du sacerdoce, le jeune Charles Cerf ne tarda guère à se sentir la vocation religieuse. Le cardinal Gousset l'attacha bientôt à sa cathédrale en qualité de prêtre sacristain, et il y demeura toute sa vie.

Son ordination remonte au mois de novembre 1847; il avait alors 23 ans. Il y avait donc plus de cinquante ans que l'abbé Cerf était au service de la grande métropole rémoise. Au mois de novembre dernier, contraint par sa famille, par ses confrères, par ses amis, il avait célébré ses noces d'or, d'abord dans sa chère cathédrale, puis à la chapelle des religieuses du Bon-Pasteur, dont il était l'aumônier.

Le cardinal Gousset l'avait nommé, dès 1852, quoique bien jeune encore, chanoine honoraire; en 1878, le cardinal Langénieux lui donna une stalle au chapitre en le créant chanoine titulaire.

Membre titulaire actif, depuis 1864, de l'Académie de Reims, dont il fut président en 1888, rédacteur assidu du *Bulletin religieux* du diocèse, collaborateur historique et archéologique du *Courrier de la Champagne*, il s'intéressait vivement aux questions d'histoire locale, et, s'il manquait peut-être un peu de style et de critique, mettait du moins une rare bonne volonté et une mémoire excellente au service de recherches la plupart du temps fructueuses.

Sachant fort bien remonter aux sources et puiser aux documents originaux, l'abbé Cerf a ainsi contribué puissamment au développement des travaux archéologiques et historiques dans le pays rémois. Il a publié nombre de plaquettes et de brochures; ses deux principaux ouvrages sont une excellente *Histoire et description de Notre-Dame de Reims*, en collaboration avec l'abbé Charles Hannesse : Reims, Brissart-Binet, 1861, 2 vol. in-8°, avec planches, et une *Vie des Saints du diocèse de Reims*, où le défaut de critique historique fait tort, malheureusement, aux connaissances liturgiques, et qui a paru il y a quelques mois.

Avec le chanoine Cerf disparaît l'un des prêtres les plus estimés du clergé de Reims. Ses obsèques solennelles ont eu lieu le 11 mai en l'église Notre-Dame, devant une foule nombreuse et recueillie.

Digitized by Google

La levée du corps a été faite par Mgr Juillet, doyen du chapitre, qui a célébré la messe et accompagné le corps jusqu'au cimetière du Nord.

Les cordons du poêle étaient tenus par MM. Henri Jadart, secrétaire perpétuel de l'Académie ; Noël, quêteur habitué de Notre-Dame ; et par les chanoines Périn et Decheverry.

M. Sabatier, prêtre sulpicien, directeur du Grand-Séminaire et vicaire général honoraire, conduisait le deuil.

A l'issue du service, Mgr Cauly, protonotaire apostolique, vicaire général et président de l'Académie, a donné l'absoute. Au cimetière, il a pris la parole au nom de l'Académie, et prononcé l'éloge funèbre du défunt.

***

Un des rares survivants de l'Assemblée nationale de 1848 vient de mourir à Paris.

Châlonnais, M. Édouard Aubertin, directeur honoraire du service commercial au chemin de fer du Nord, chevalier de la Légion d'honneur, chevalier de l'ordre de Léopold de Belgique, est décédé le 19 mai courant, dans sa quatre-vingt-cinquième année.

Le 23 avril 1848, M. E. Aubertin avait été élu représentant du peuple à l'Assemblée nationale, au scrutin de liste, par 63,929 suffrages.

Il figurait le sixième sur la liste des députés de la Marne, qui comprenait MM. Léon Faucher, Pérignon, Jean Bertrand, Bailly, Dérodé, E. Aubertin, Ferrand, Leblond, Soulié.

***

On annonce également la mort :

De M. Lenoble-Gillet, négociant, décédé à Sedan, le vendredi 1er avril 1898, à l'âge de 50 ans ;

— De M. Narcisse Franquet, ancien négociant, décédé à Reims, le 2 avril 1898, dans sa soixante-dix-septième année ;

— De M. Georges Sellier, receveur particulier des finances à Wassy (Haute-Marne), décédé à Suresnes, près Paris, le 10 avril 1898, à l'âge de 43 ans.

M. Georges Sellier, qui appartenait à une ancienne et honorable famille de Châlons, était beau-frère de M. Léon Bourgeois, député de la Marne. Chef de cabinet du ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, il était devenu sous-préfet d'Arcis-sur-Aube, puis de Quimperlé, et avait été en dernier lieu nommé à la recette des finances de Wassy.

Les obsèques ont eu lieu le 13 avril, en l'église cathédrale de Châlons, où le corps avait été ramené.

Le deuil était conduit par MM. Sellier, père du défunt, et Léon Bourgeois, son beau-frère.

Digitized by Google

Les cordons du poêle étaient tenus par MM. Parmentier, ancien sous-préfet, percepteur à Châlons ; Bauny, directeur de l'Enregistrement ; Adrien Goërg et Granthille.

Plusieurs discours ont été prononcés sur la tombe ;

— De Mme veuve Marie d'Arrentières, décédée à Reims, le 12 avril 1898, dans sa soixante-et-unième année ;

— De M. de Mauraige, inspecteur des postes honoraire, décédé à Châlons, à l'âge de 65 ans ;

— De M. Haussaire, de Reims, professeur d'anglais au lycée Carnot à Paris, décédé à Rome ;

— De M. Blandin, ancien directeur du théâtre de Reims, décédé à Paris, le 15 avril 1898, à l'âge de 73 ans.

M. Blandin avait donné à la scène de Reims, qu'il dirigea pendant vingt ans, alors qu'il disposait seulement de la petite et incommode salle de la rue de Talleyrand, une réputation justifiée. Nulle part, dans les villes de même importance, on ne jouait mieux ou aussi bien la comédie, et l'opérette y était « montée » de façon remarquable. Les artistes, dans les années qui ont précédé la guerre, s'appelaient Hamilton, Toudouze, Amédée Vauthier, Milher, Tessandier, Mallard, Montcavrel, etc. Tous se sont taillé, depuis, de vrais succès à Paris.

En 1873, M. Blandin inaugurait le nouveau théâtre. Salle, artistes, orchestre, répertoire, tout était nouveau pour le public de Reims et de la région. Ce fut, durant trois ou quatre années, un défilé incessant de spectateurs charmés. Puis, l'attrait de la nouveauté s'affaiblit, une lassitude relative survint, les vides se produisirent de plus en plus nombreux.

M. Blandin, en homme avisé et expérimenté, jugea le moment venu de « céder la main ».

Depuis son départ de Reims, M. Blandin avait fondé à Paris le *Pôle Nord*, établissement important dans lequel on se livre au patinage, sur vraie glace, durant toute l'année. Malgré la concurrence du *Palais de Glace*, créé depuis, l'entreprise de M. Blandin est encore en pleine prospérité.

Artiste consommé, M. Blandin était aussi le plus affable des hommes. Ceux qui l'ont connu regretteront cette bonne et franche nature, dont la cordialité n'avait d'égale que l'obligeance ;

— De M. Cornat, professeur de seconde au collège de Châlons, décédé à Beugnot (Yonne), son village natal ;

— De M. Jules Lemaire, contrôleur principal des contributions directes, en retraite, décédé à Châlons.

Les obsèques ont eu lieu le 21 avril, en l'église Saint-Loup.

Les cordons du poêle étaient tenus par MM. Horguelin, directeur honoraire des contributions directes ; Auguste Nicaise, juge de paix ; le commandant Masson ; Briquaire, contrôleur principal des contributions directes.

Digitized by Google

Le deuil était conduit par MM. Eugène Lemaire, Adolphe Lemaire, Sarazin, président du Conseil général de la Marne, beau-frère du défunt, Emile Lemaire, Clerc, Deleuze, sous-intendant militaire, etc.

Dans l'assistance, très nombreuse, on remarquait MM. le Préfet, Poirrier, sénateur, le maire de Châlons, Clary, directeur des contributions directes, le général Lafouge, le commandant Simon, de Fismes, etc.

Sur la tombe, M. Horguelin, empêché par l'émotion, a prié M. Auguste Nicaise de vouloir bien lire les paroles d'adieu qu'il adressait au regretté défunt ;

— De M. Lucien Jacquemart, notaire à Rethel ;

— De M. Jean-Baptiste Corneille, ancien négociant, décédé à Reims le 28 avril 1898, dans sa soixante-seizième année.

Les obsèques ont eu lieu le 30, en l'église Notre-Dame ;

— De M. Paul-Alexandre Sevrette, professeur d'anglais aux lycées Chanzy et Sévigné, à Charleville, décédé en cette ville à l'âge de 37 ans.

Les obsèques ont été célébrées le 30 avril, en l'église de Charleville. Après l'office religieux, le corps a été conduit à la gare pour être transporté à Clermont (Oise), où a eu lieu l'inhumation ;

— De M. Félix Deronce, de Charleville, peintre de talent, décédé à Paris, dans sa trente-troisième année ;

— De Mme la comtesse Sosthènes de Clermont-Tonnerre, née Marie-Laure Bégé, décédée à Paris, le 3 mai 1898, à l'âge de 71 ans ;

— De M. l'abbé Lange, curé de Vireux-Wallerand (Ardennes), décédé le 3 mai 1898 ;

— De M. l'abbe Gilles, aumônier de l'hospice de Château-Porcien et curé de Condé-les-Herpy (Ardennes), décédé le 5 mai 1898, à l'âge de 90 ans.

Les obsèques ont eu lieu à Château-Porcien, le 7 mai ;

— De M. Auguste Alloënd-Bessand, négociant, décédé à Reims, le 6 mai 1898, dans sa soixante-et-onzième année.

Les obsèques ont eu lieu le 9, en l'église Notre-Dame ;

— De M. Montjean, notaire honoraire, président du Conseil de fabrique et ancien maire de Mézières, décédé à Mézières, à l'âge de 74 ans ;

— De Mme la baronne Boissonnet, femme du général de division, sœur du général vicomte de La Hitte, belle-sœur du général Alfred Boissonnet, décédée à Paris, à l'âge de 71 ans.

Les obsèques ont été célébrées le 9 mai, en l'église Saint-Honoré-d'Eylau.

Le ministre de la Guerre s'était fait représenter par un de ses officiers d'ordonnance. L'inhumation a eu lieu à Sézanne ;

Digitized by Google

— De Mme Jules Remy, née Dillon, veuve du regretté voyageur et écrivain, décédée à Louvercy (Marne).

Les obsèques ont eu lieu à Louvercy, le 10 mai 1898 ;

— De Mme la baronne de Ladoucette, née La Chambre, femme du baron de Ladoucette, ancien député des Ardennes, décédée à Paris.

Les obsèques ont eu lieu le 13 mai, en l'église de la Madeleine.

A l'issue de la cérémonie religieuse, le corps a été transporté à Vieils-Maisons (Aisne), où un second service a été célébré le 14 ;

— De M. l'abbé Augustin Richer, curé de Montpotier (Aube), décédé à l'âge de 78 ans.

M. l'abbé Richer, né à Dampierre en 1820, avait été placé en 1844, aux débuts de son ministère, à la tête de la paroisse de Mesnil-Saint-Loup. Il passa en 1849 à Lassicourt et fut enfin nommé curé de Montpotier en 1861. Il y avait donc trente-sept ans qu'il administrait cette paroisse, où sa perte sera universellement regrettée ;

— De M. Olanier, commissaire de police en retraite, décédé à Ramerupt (Aube), à l'âge de 78 ans.

Honnête et loyal, il s'était particulièrement distingué, en 1870, dans l'héroïque défense de Châteaudun ;

— De M. Jules Bobillot, rédacteur à l'*Éclaireur de l'Est*, de Reims, décédé à l'âge de 25 ans ;

— De M. le général de La Jarrige, décédé à Paris ;

— De M. Parigot, président du Tribunal civil de Troyes, ancien président du Tribunal de commerce d'Epernay, ancien membre de la Commission municipale de cette ville pendant la guerre de 1870-71, décédé à Troyes, le 24 mai 1898, dans sa soixante-troisième année.

Il était le fils du maire de Troyes dont on se rappelle la noble attitude devant l'ennemi, en 1870.

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE

Château-Regnault-Bogny, par M. l'abbé Péchenart, docteur en théologie et en droit canonique, membre correspondant de l'Académie de Reims, curé de Maubert-Fontaine (Ardennes). — *Charleville, Imp. du Courrier des Ardennes*, 1897. Gr. in-8° de XII-346 pages, avec nombreuses planches de portraits, plans, vues diverses, et un index alphabétique.

Couronné par l'Académie de Reims en 1896, publié après une retouche et précédé d'une préface par Jules Mazé, cet ouvrage répond à un grand zèle de l'auteur et au vif désir de ses compatriotes de posséder l'histoire de son village natal écrite de sa main et illustrée par ses soins.

Puissante seigneurie au moyen âge et même terre souveraine, apanage successif des Guise et des Gonzague, Château-Regnault est simplement, de nos jours, une importante et riche localité industrielle. Son site est des plus pittoresques de la vallée de la Meuse. Rien de plus opportun que d'y relier ainsi le passé au présent.

H. J.

* * *

Marc Husson. — *Vie de Nicolas Philbert, curé de Sedan, évêque constitutionnel du département des Ardennes*, 1724-1797. — *Sedan, J. Laroche*, in-8° de 60 pages avec portrait. (Tiré à part de la *Revue d'Arden e et d'Argonne*.)

Il devient possible, nécessaire même, un siècle après les événements, de raconter et de juger impartialement les actes des principaux membres du clergé constitutionnel. Celui dont il est ici question, Nicolas Philbert, appartenait à la congrégation de la Mission et desservait avec dignité et sollicitude la cure de Sedan avant la Révolution. Il se trompa alors sur son devoir et ses droits, mais sa vie resta pure. Son attitude fut souvent courageuse en face des plus critiques situations.

H. J.

* * *

Essai sur la police des compagnons imprimeurs sous l'ancien régime, par Louis Morin, typographe. — *Paris, Claudin*, 1898, gr. in-8° de 40 pages.

Les apprentis imprimeurs au temps passé, par le même. — *Lyon, Sézanne*, 1898, in-8° de 28 pages.

Extraits de l'*Intermédiaire des Imprimeurs*, ces deux travaux d'un érudit et très compétent typographe troyen doivent être les bienvenus dans la bibliographie champenoise. M. Louis Morin a largement payé déjà sa dette professionnelle aux études sur l'imprimerie et les corps divers de métiers de l'ancienne capitale de

Digitized by Google

la Champagne. Poète sur d'autres cordes, il est sur celles-ci chercheur irréprochable et très sagace appréciateur des mœurs du temps passé, sans dénigrer toutefois ni amoindrir le nôtre. Ses productions sont des œuvres historiques et morales, appréciées des maîtres, et dignes de toute notre attention. H. J.

* * *

Davout, maréchal d'Empire, par son arrière-petit-fils, le comte Vigier, précédé d'une introduction de M. Frédéric Masson ; 2 vol. in-8°, chez Paul Ollendorff, éditeur.

C'est un véritable monument que M. Vigier vient d'élever à la mémoire glorieuse de son arrière-grand-père. Déjà, nous possédions plusieurs histoires fort complètes de Davout et, de plus, dans ces derniers temps, la correspondance même du maréchal, ainsi que son Rapport sur le 3e corps durant les campagnes de 1806-1807, avaient été édités ; on pouvait craindre d'abord que la publication nouvelle, entreprise par affection filiale, ne fût pour l'histoire que d'un médiocre profit. La crainte eût été vaine. M. Vigier possédait de par lui un nombre suffisant de documents inédits et de valeur historique de premier ordre, et, d'autre part, il a fait dans les archives publiques des recherches si habiles et si fructueuses qu'on peut dire, avec M. Frédéric Masson : « Ce livre apporte une contribution singulièrement utile, non seulement à la biographie de Davout, mais à l'histoire militaire et même à l'histoire générale. » Au reste, Davout, duquel Napoléon a écrit qu'il possédait « une bravoure distinguée et de la fermeté de caractère, première qualité d'un homme de guerre », mérite qu'on fouille sans relâche autour de ses actions. Voici ce qu'écrivait, le 3 décembre 1858, au vicomte Joseph Vigier, le duc d'Aumale : « Auerstædt. Je viens de visiter le théâtre de cet exploit, le plus mémorable peut-être de nos longues guerres. J'ai tout vu sur ce terrain découvert où, avec 26,000 soldats, bien dignes de lui d'ailleurs, il arrêta et battit 70,000 Prussiens. Je reviens fort exalté, et après avoir fait partager mon exaltation à mon fils. » L'ouvrage de M. Vigier peut être aussi utile pour nous qu'une visite aux bords de la Saale ; il est toujours bon de rappeler à un peuple les actions glorieuses qu'il accomplit jadis. G. R.

* * *

Sommaire de la *Revue historique ardennaise* (mai-juin 1898) :

I. Le cimetière gaulois d'Annelles, par A. Launois.

II. Mélanges. — Quelques inscriptions ardennaises conservées à Liège, par N. Albot.

Les fils du général Dampierre, par Arthur Chuquet.

Une lettre de Louis de Mâle, comte de Rethel, par L.-H. Moranvillé.

Un traité relatif aux fortifications d'Attigny, par Louis Demaison.

Lettre d'un volontaire de Tagnon, en 1793, par Maurice Hénault.

Digitized by Google

III. Variétés révolutionnaires. — Les papiers des communes de l'ancien district de Sedan, de l'Intendance de Champagne et de la ci-devant province du Hainaut. — Un pressant appel de la ville de Philippeville; lettre de Dubois-Crancé à ce sujet.

IV. Bibliographie. — Joseph Halkin, *Inventaire des Archives de l'abbaye de Stavelot-Malmédy* (Dom Albert Noel). — S. Bormans et E. Schoolmeesters, *Cartulaire de l'église Saint-Lambert de Liège* (C.-G. Roland).

V. Planche hors texte. — Objets antiques trouvés à Annelles.

* * *

Sommaire de la *Revue d'Ardenne et d'Argonne* (mai-juin 1898) :

Stephen Leroy, Les sièges d'Omont, de 1589 à 1591.

Marc Husson, Vie de Nicolas Philbert, curé de Sedan, évêque constitutionnel du département des Ardennes ; 1724-1797 (suite et fin).

Jules Mazé, L'Ardenne artiste : Aux Salons.

Variétés. — I. P. L., Les vieux arbres de Sévigny-la-Forêt.

II. Paul Collinet, La défense contre la peste champenoise dans les Ardennes en 1635.

Bibliographie. — *Château-Regnault-Bogny*, par l'abbé Péchenart (J. Bourguignon).

Les Ardoisières des Ardennes, par N. Watrin (A. Thiriet).

Géographie abrégée des Ardennes, par un instituteur.

Tablettes généalogiques rethéloises : La famille Landragin, par A. Baudon.

Les Ecoles de Rethel et des villages voisins en 1774, par H. Jadart.

* * *

Sommaires de la *Revue historique* (tome LXVI, mars-avril 1898) :

A. de Boislisle. *Les aventures du marquis de Langalerie* (1661-1717), suite et fin, p. 257 à 300. — Baron Du Casse. *Le 3e corps d'armée de l'armée d'Italie en 1859*, 1re partie, p. 301 à 323. — G. Monod. *M. Thiers et sa situation parlementaire en 1839*, p. 324 à 331.

(Tome LXVII, mai-juin 1898) :

P. Imbart de la Tour. *Les paroisses rurales dans l'ancienne France*, 3e partie, p. 1 à 35. — Baron Du Casse. *Le 5e corps de l'armée d'Italie en 1859*, suite et fin, p. 36 à 58. — H. Pirenne. *Villes, marchés et marchands au moyen âge*, p. 59 à 70. — Ch.-V. Langlois. *Notices et documents relatifs à l'histoire de France à la fin du XIIIe et au commencement du XIVe siècle*, 3e article, p. 70 à 83.

Digitized by Google

CHRONIQUE

Société des Sciences et Arts de Vitry-le-François. — *Séance du 17 février 1898.* — Présidence de M. Jovy.

Le docteur Mougin lit une note sur la découverte, aux Marvis, de six tombes gallo-romaines, probablement du IIIe siècle. Malheureusement elles ont été violées et ne renfermaient que de nombreux fragments de poteries et deux petits vases absolument semblables, comme forme et comme terre, à d'autres qui ont été trouvés dans une sépulture à crémation entre Changy et Bassuet. Puis le docteur Mougin signale un véritable cimetière mérovingien à la Haute-Fauvarge. Toutefois ce cimetière est impossible à fouiller, parce qu'il est dans de petits jardins plantés d'arbres fruitiers.

M. Jovy fait une communication intitulée : *Contribution à l'histoire de la formation du département de la Marne.* Il rappelle que la division de la France, par l'Assemblée constituante, en quatre-vingt-trois départements, a été ou fort vantée, ou très décriée. D'après les uns, M. Léonce de Lavergne, par exemple, dans son livre sur les *Assemblées provinciales sous Louis XVI*, elle n'aurait pas eu le caractère révolutionnaire qu'on lui prête. Elle n'aurait été que la réalisation d'un ancien projet de la Couronne. D'après les autres, — et M. Jovy cite ici l'appréciation d'un contemporain, l'abbé Georgel, — elle aurait rendu la France « méconnaissable ; le morcellement du pays en départements, en faisant disparaître les noms révérés de nos anciennes provinces, ne présenta plus aux yeux qu'une image confuse de pays démembrés. »

Quelle que soit l'opinion qu'on puisse avoir sur l'opportunité de cette mesure, qu'elle apparaisse aux uns comme le résultat, en quelque sorte fatal, d'une tradition administrative de l'ancien régime, aux autres comme une mesure révolutionnaire, — il demeure bien certain que, lorsqu'on apprit que l'Assemblée constituante se proposait de remanier les anciennes provinces et d'opérer une nouvelle division du territoire, il y eut dans toute la France une agitation générale. Les provinces et les villes étaient animées soit par la crainte de perdre la prépondérance acquise, soit par l'espoir d'un accroissement d'influence et de position. M. Jovy a retrouvé aux Archives municipales (division D, carton 17, liasse 4) les lettres adressées à la municipalité de Vitry-le-François par M. Pierre-François Barbié, lieutenant-général au bailliage et présidial de Vitry-le-François et député du bailliage aux États généraux. Ces lettres, inédites et non utilisées jusqu'ici, témoignent des généreux efforts de ce député pour défendre les inté-

Digitized by Google

rêts de Vitry, en même temps qu'elles montrent les luttes entre les différentes parties et les diverses villes de la Champagne pour conquérir le plus d'avantages possibles dans la nouvelle organisation.

M. Jovy renvoie à la prochaine séance la suite de cette communication.

***

Société académique de l'Aube. — *Séance du 15 avril 1898.* — Présidence de M. le comte de Launay, président.

Communications du Président.

Le président annonce le décès de M. Edmond Martin, membre correspondant, et se fait l'interprète des regrets de la Société.

Il fait connaître que, par un codicille olographe du 6 mars 1897, déposé en l'étude de Me Fournier, notaire à Troyes, le 28 février 1898, M. Dufour-Bouquot, ancien président de la Société, a légué à celle-ci une somme de 1,000 francs, qui lui sera versée trois mois après le décès de Mme Dufour-Bouquot, sa veuve, instituée par lui sa légataire universelle. M. le président exprime les sentiments de vive reconnaissance que lui inspire cette libéralité et en adresse l'expression à Mme Dufour-Bouquot, au nom de la Société. — L'acceptation, votée par la Société, sera réalisée dans les formes ordinaires.

Correspondance.

Le maire de Troyes informe la Société qu'un arrêt ministériel vient d'attribuer, à titre de dépôt, au Musée de Troyes, une *Marine*, de Joseph Vernet ; — *Devant les Reliques*, tableau de Buland, provenant du musée du Luxembourg, — et les *Vierges folles*, groupe en plâtre de M. Icard. Les frais d'emballage et de transport sont à la charge de la Ville.

Me Fournier, notaire à Troyes, envoie la copie du codicille de M. Dufour-Bouquot. M. le Préfet demande que la Société réunisse et lui envoie les pièces nécessaires pour obtenir la régularisation de cette libéralité.

Le baron de Baye, dont le concours avait été réclamé pour la dernière séance publique, mais qui n'avait pu répondre à cette invitation parce qu'il se trouvait en Russie, se met à la disposition de la Société pour une conférence, à Troyes, sur ses missions en Sibérie ou en Géorgie, avec projections à l'appui. M. le président est chargé de le remercier et de lui demander de vouloir bien attendre que la Société organise une séance exceptionnelle, dont sa présence viendra rehausser l'éclat.

Le ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, sur le rapport favorable de la Commission du Ministère, qui a hautement apprécié la valeur du travail de M. Le Clert et en a voté l'impression, accorde à la Société une subvention exceptionnelle

Digitized by Google

de 3,000 francs, payable en trois années, et exclusivement applicable à la publication du *Catalogue descriptif et raisonné des bronzes du Musée de Troyes*, texte et planches. — M. le président exprime la reconnaissance de la Société et dit que le Comité de publication s'entendra avec l'imprimeur pour les conditions de l'impression.

Travaux des Sociétés correspondantes.

Bulletin de la Société d'études d'Avallon : Lettre de Prosper Mérimée, datée de 1834, et relative à la restauration de l'église de Vézelay ; elle donne d'intéressants détails sur ce qu'était la province à cette époque.

Bulletin archéologique du Ministère de l'Instruction publique : Note relative à certaines monnaies que le prince de Condé fit frapper, à l'effigie du roi Charles IX, avec l'argenterie enlevée aux églises par les Huguenots. On voit, au revers de ces pièces, un monogramme composé des lettres E et B, qui serait la marque d'Étienne Bergeron, successivement maître de la Monnaie de Troyes et de celle des Étuves, à Paris. Après s'être ruiné, il serait entré, vers 1562, au service de la reine de Navarre et aurait été, en récompense des services rendus par lui aux Réformés, maître des mines du Béarn et de la Monnaie de Pau.

Séance du 20 mai 1898. — Présidence de M. Emmanuel Buxtorf, vice-président. — M. le président annonce le décès de M. Elzéar Augenoust, membre correspondant, et de M. Victor Bar ; M. Petit de Vausse, membre correspondant, a été nommé chevalier de la Légion d'honneur à l'occasion du Congrès des Sociétés savantes.

Correspondance.

M. Labourasse, membre correspondant, envoie un manuscrit qui a pour titre : *Navigation de la Haute Seine, de Nogent à Châtillon.*

Lectures et communications des membres.

M. de la Boullaye rend compte d'un travail de M. Louis Morin sur les *Dominotiers troyens*. L'auteur s'est beaucoup occupé des industries troyennes qui ont attiré l'attention de Grosley. L'industrie des dominotiers se confond peut-être avec celle des cartiers, sur laquelle M. Louis Morin se propose de publier aussi ses recherches.

Élections.

M. Georges Chanoine, directeur de la succursale de la Banque de France, à Vesoul, est nommé membre correspondant.

M. le président déclare la vacance du fauteuil de M. Dufour-Bouquot, dans la section des lettres ; l'élection aura lieu à la prochaine séance.

M. Pron informe la Société que Mme Audiffred vient de donner trois tableaux de valeur au Musée : 1° Portrait de la donatrice ; 2° portrait de M. Audiffred ; 3° motif peint par Lepoitevin.

Digitized by Google

*
* *

Société historique et archéologique de Chateau-Thierry. — *Séance du 5 avril 1898.* — M. Th. Lhuillier, président de la Société historique de Melun, adresse obligeamment une note fort intéressante qui sera publiée *in extenso* dans les *Annales*. Dans son mémoire sur *La fortune immobilière de Racine*, M. Maurice Henriet regrettait de n'avoir pu identifier le Saint-Leu où Catherine de Romanet, femme de l'illustre poète, avait eu quelques biens en mariage. Voici la réponse que nous extrayons du travail de notre bienveillant correspondant :

« Il s'agit de Saint-Leu, hameau de Cesson, petite commune près de Melun. La seigneurie de Saint-Leu appartenait, avec un prieuré, aux bénédictins de Saint-Père de Melun, et Jean-André de Romanet, trésorier de France en la généralité de Picardie, possédait là le fief du Petit-Saint-Leu.

« Le 20 mars 1667, Jean-André de Romanet et Madeleine de Dournel, sa femme, cèdent en partie leurs droits à Anne Foy, veuve de François de Santeul. Madeleine de Dournel, devenue veuve, est mentionnée comme censitaire des susdits bénédictins de Saint-Leu (1699).

« En 1691, elle déclare que ce fief vaut 3,000 livres de revenu.

« Entre 1699 et 1719, on trouve, comme censitaire des bénédictins de Saint-Leu et des chevaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem, à Savigny-le-Temple (village limitrophe), Charlotte Witart, dame de Passy-en-Valois, veuve de Claude de Romanet. Il est probable que Racine, n'ayant pas conservé les biens de Saint-Leu que lui avait apportés Catherine de Romanet, les avait cédés à son beau-frère Witart. »

— Note de M. l'abbé Jovenay, curé de Verdilly, membre correspondant :

« Vers la fin d'octobre dernier, M. Olivier, débitant à Verdilly, tirant du sable dans l'une de ses propriétés, lieudit les Paternostres, mettait à jour deux squelettes humains. Ce lieudit est situé sur le penchant de la colline sur laquelle est bâti le village, à l'exposition du midi, en face du hameau des Roches, séparé de ce dernier par la route de Château-Thierry à Fère-en-Tardenois.

« Les squelettes étaient peu profondément enterrés et se trouvaient néanmoins dans un état de conservation parfaite ; l'un avait la position accroupie et la figure tournée vers l'Est ; l'autre, placé à environ un mètre en avant, était couché horizontalement dans la même orientation et entouré d'une rangée de petits blocs de grès affectant des formes bizarres. C'est à la base d'un énorme grès — qui était peut-être un dolmen — que cette trouvaille a été faite. »

M. Olivier croit avoir trouvé, également au même endroit, des silex taillés qu'il a négligé de recueillir ; malgré ses recherches,

Digitized by Google

M. Moulin n'en a pu rencontrer aucun. Il s'est toutefois approprié l'un des crânes; les mâchoires sont garnies de toutes leurs dents, et, à la manière dont ces dents sont usées, il y aurait lieu de conclure que ces squelettes remontent à l'âge préhistorique. Mais cette supposition a besoin d'être confirmée.

— *Inventaire des Monnaies gauloises recueillies dans l'arrondissement de Château-Thierry.* — Ce mémoire est destiné au prochain Congrès de la Sorbonne, section d'archéologie. M. Minouflet, de Romeny, qui en est l'auteur, a visité plusieurs collections particulières et recueilli ce qui a été publié par M. Fr. Moreau dans l'*Album Caranda*, unique dans nos *Annales*. On se souvient que le regretté M. de Vertus avait décrit quelques monnaies gauloises trouvées dans la circonscription, et les avait interprétées... à sa guise.

M. Minouflet, suivant le conseil des représentants les plus autorisés de la numismatique, MM. A. de Barthélemy et E. Babelon, a enregistré et mené à bonne fin l'inventaire de ces monnaies. Il s'en faut, néanmoins, au dire de M. Josse, que ce travail soit complet. Beaucoup de particuliers possèdent des échantillons assez remarquables et ne songent point à les faire connaître; un complément s'impose, on nous le promet pour l'an prochain. L'inventaire de M. Minouflet comprend 49 pièces, 3 en or, les autres en potin ou en bronze; la plupart offrent des types connus; quelques-unes sont fort curieuses, telle celle qui a été découverte à Nanteuil-Notre-Dame, est perforée et a dû servir de pendeloque; telle celle qui a été découverte aux Caquetois, dépendance de la Chapelle-sur-Chézy, et appartenant à M. Duterne, de Viels-Maisons. M. Adrien de Longpérier avait interprété la légende ARHA *Agendicum* Une autre, en or, avec la légende *Criciru*, est l'objet d'un intéressant commentaire. La *Collection Caranda* a fourni 16 spécimens; les 33 autres, trouvées isolément, appartiennent à divers amateurs : MM. Doyen, Minouflet, Dutesne.

— Dans les *Annales* de 1896, p. 43, M. Corlieu, en faisant don du volume *Coup d'œil sur le Valois*, par M. de Fleury, « rappelle ce que ce volume a d'intéressant pour nous, puisqu'une partie du Valois a été incorporée dans l'arrondissement. Or, le volume du Comité de Senlis (1896) renferme une suite aux *Antiquités du Valois* avec des notes, dues à un savant archéologue, M. Guizot, qui paraît être le petit-fils du célèbre ministre de Louis-Philippe. La châtellenie de La Ferté-Milon, « qui était un bailliage avec seigneurie particulière », y figure (pages 51 à 70) avec tout ce qui constitue son histoire, sa juridiction, ses fiefs, revenus, offices. Cette histoire des *Antiquités du Valois* avait pour auteur Antoine Bataille, procureur du roi au bailliage et duché de Valois, décédé le 11 novembre 1608 et inhumé dans l'église Saint-Denis de Crépy. Le président Minet, en 1743, a fait paraître, principalement pour Crépy, sa résidence, la plus grande partie de l'histoire d'A. Bataille.

Digitized by Google

M. Guizot se propose de publier les *Antiquités du Valois*, en y comprenant la Ferté-Milon et en relevant les nombreuses inexactitudes commises par Carlier dans son *Histoire du Valois*. Un autre archéologue de grande valeur, M. le vicomte A. de Caix de Saint-Aymour a joint, à propos de Carlier, une critique très vive à celle que présente M. Guizot.

MM. Guérin, juge de paix à Château-Thierry, et Racine, avoué, sont élus membres titulaires.

Séance du 3 mai 1898. — Pendant les loisirs forcés d'une courte et légère maladie, M. Maurice Henriet s'est plu à analyser le livre récent de M. G. Larroumet sur *Racine*, compte-rendu que l'on trouvera dans les *Annales*.

M. Larroumet établit que Racine a profondément subi l'influence de son éducation, de ses passions, de ses amitiés, de sa vie privée et sociale. Sa poétique doit beaucoup à sa foi. Si, comme poète, Racine est toujours au premier rang parmi les plus illustres, il laisse deviner, comme homme privé, un caractère d'une entière bonne foi, mais d'une perpétuelle inconstance. Les preuves viennent à l'appui de ce portrait. Après avoir rendu la justice qu'il mérite à l'auteur de *Phèdre*, d'*Athalie*, etc., M. Larroumet ajoute : « S'il a peu mis d'archéologie dans ses pièces, c'est que, outre la médiocre importance de la mise en scène dans la tragédie, spectacle plus intellectuel que matériel, il se rendait compte que le théâtre est chose vivante, tandis que l'archéologie est chose morte. Au lieu de connaissances archéologiques, Racine nous offre le sentiment de l'histoire, ce qui est plus difficile et de plus grand prix. »

Il résulte des nombreuses pièces que M. Riomet, instituteur à Villeneuve-sur-Fère, associé libre, a eu l'obligeance de communiquer au secrétaire, que suite n'a pu être donnée aux intentions charitables de l'abbé Le Leu et de sa sœur. Ces deux personnes faisaient donation, le 19 avril 1773, de leurs biens, et notamment d'une maison qu'elles possédaient à Fère, à l'effet de fonder un Hôtel-Dieu. M. l'abbé Le Leu survécut à sa sœur ; à sa mort, un procès s'éleva entre ses héritiers et les corps et communauté de la ville ; puis survinrent les événements de 1789 à 1793 ; la maison, qui devait servir d'Hôtel-Dieu, fut vendue *révolutionnairement*, comme bien national. Les débats se sont prolongés entre les communes de Fère et de Villeneuve (qui revendiquait sa part) jusqu'en 1848. Par décision du Préfet (août 1846), le partage des revenus affectés aux pauvres des deux localités avait été établi comme suit : deux tiers au Bureau de bienfaisance de Fère ; l'autre tiers à celui de Villeneuve. Le 17 janvier 1848, M. Laylavoix, sous-préfet de Château-Thierry, donnait connaissance de cette décision à M. le maire de Villeneuve.

M. Guérin, juge de paix à Château-Thierry, est élu membre titulaire.

Digitized by Google

***

Société littéraire et historique de la Brie. — *Séance du jeudi 10 mars 1898.* — Présidence de M. Müller, vice-président.

Le président dépose sur le bureau, comme don fait à la Société, par M. Lemarié : *La Petite Gazette* de Dammartin.

Il communique ensuite à la Société un remarquable travail historique dû à Mlle Dufaux de la Jonchère, membre correspondant. C'est une suite de pages consacrées à la mort des Guises. Mlle Dufaux de la Jonchère y retrace d'une façon magistrale les principales scènes du sombre drame qui eut pour théâtre le château de Blois.

Séance du jeudi 20 avril 1898. — Présidence de M. Müller, vice-président.

Sont déposés sur le bureau de la bibliothèque :

1° *La Petite Gazette* de Dammartin, adressée par M. Lemarié.

2° *La Revue de Champagne et de Brie*, dans laquelle M. Müller signale un important article de M. Gaston Paris sur *Guillaume Coquillart.*

A noter également une étude sur *La Fontaine et ses rapports avec les artistes de son temps*, de M. Larroumet.

L'admission de M. Paris, pharmacien à Crécy-en-Brie, délégué cantonal, présenté par MM. Müller et Bigault, est prononcée à l'unanimité.

M. Guérin continue sa lecture sur les ducs et le duché de Valois, il la pousse jusqu'au règne de François Ier et renvoie la suite à la prochaine séance de la Société.

***

Congrès annuel des Sociétés savantes de Paris et des départements. — Le Congrès annuel des Sociétés savantes s'est tenu à Paris, du 12 au 16 avril 1898, dans la nouvelle Sorbonne et dans l'hémicycle de l'École des Beaux-Arts.

Inauguré sous la présidence de M. Alexandre Bertrand, membre de l'Institut, président de la section d'archéologie du Comité des travaux historiques et scientifiques, conservateur du Musée des antiquités nationales de Saint-Germain-en-Laye, il s'est clos sous la présidence de M. Alfred Rambaud, ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts.

Aux séances des diverses sections assistaient nombre de notabilités éminentes parmi lesquelles il convient de citer MM. Léopold Delisle, Anatole de Barthélemy, Ernest Babelon, le Dr Hamy, l'abbé Thédenat, Himly, Baguenault de Puchesse, Antoine Héron de Villefosse, le comte Robert de Lasteyrie, Chabouillet, Eugène-Lefèvre-Pontalis, de Fourcaud, Servois, Henri Omont, Henri Cor-

Digitized by Google

dier, le comte de Marsy, Jean-François Bladé, Léon Maxe-Werly, Eugène Thoison, Jules Gauthier, le chanoine Ulysse Chevalier, E. Coïard, Léon Morel, Joseph Roman, etc.

Plusieurs communications intéressant particulièrement notre région méritent d'être relevées.

— Dans la section d'histoire et de philologie, séance du 12 avril, M. R. Astier, professeur au lycée de Toulouse, communique un mémoire relatif à ce qu'il appelle une erreur historique : la lettre 180 de Gerbert (Sylvestre II) et le quatrième concile de Carthage.

La profession de foi que fit Gerbert, élu archevêque de Reims, a soulevé un grand nombre de controverses.

Pour les éditeurs français, MM. Olleris et Julien Havet, cette profession de foi est dirigée contre les néomanichéens du nord de la France.

Pour les critiques allemands, elle constitue un document médiocrement favorable à la papauté et une tentative coupable de Gerbert, qui voulait séduire le peuple de Reims en lui permettant l'usage de la viande, et gagner les voix du clergé en lui permettant le mariage.

Or, la profession de foi de Gerbert n'est ni ceci ni cela.

Elle date en réalité de 393 après Jésus-Christ et appartient au quatrième concile de Carthage.

L'attribuer à Gerbert, c'est faire une erreur de six cents ans.

M. Astier a opposé les deux formules et montré qu'elles sont absolument concordantes.

M. Léopold Delisle confirme la parfaite exactitude du renseignement donné par M. Astier, dont le mémoire sera inséré au *Bulletin* du Comité.

M. Auguste Pawlowski, de la Société de Géographie, donne lecture d'un inventaire des archives du canton de Bourmont (Haute-Marne), archives jusqu'ici non collationnées. Cet inventaire comprend les communes de Saint-Thiébault, Brainville, Goncourt, Graffigny, Vaudrecourt (archives de la Mothe) et Goncourt. Les communes de Bourg-Sainte-Marie, Chaumont-la-Ville, Doncourt, Gonaincourt, Huilliécourt, Hacourt, Illoud, Malaincourt et Nijon ne contiennent que des registres de l'état civil, dont les plus anciens, remontant à 1641, offrent un intérêt particulier. Quelques documents sont utiles pour l'histoire de la région ; ainsi, il faut citer une ordonnance de Ricuin, évêque de Toul (1122), confirmée en 1157 par son successeur Henri (archives de Bourg-Sainte-Marie), les pièces d'un procès entre Sommerécourt et Vaudrecourt (archives de Vaudrecourt), un rôle d'impositions pour les moines de l'abbaye de Morimond, les dames de Poussay, et Hubert de Crèvecœur, seigneur de Vroncourt (archives de Vroncourt), des papiers concernant la famille de Choiseul. Il convient de signaler une tradition qui place à Harréville le tombeau de

Digitized by Google

Calixte II (Guy de Bourgogne), tradition très accréditée dans le canton de Bourmont.

Les documents principaux, au point de vue historique, sont renfermés dans les archives communales de Saint-Thiébault. Ce village, aujourd'hui déchu, l'emportait jadis sur Bourmont (carte du xve siècle). La charte de Saint-Thiébault est d'une extrême importance juridique. Elle prouve aussi que Thibaut Ier prit le titre de comte de Luxembourg en 1203 (confirmation d'une charte d'échange de 1203 conclue avec Blanche de Navarre, comtesse de Champagne). Il demeure évident que le Barrois de par-deçà la Meuse fut soumis, dès le début du xiiie siècle, à la suzeraineté du roi de France.

Cette carte est complétée par une série de parchemins, un diplôme de 1219 et un ordinaire de 1366, des confirmations de Henri de Bar (1300), Edouard de Bar (1319 et 1329) et enfin Yolande d'Avignon (1482). Les chartes des ducs de Lorraine sont souvent précieuses.

Les sceaux sont parfois bien conservés et seraient consultés utilement pour la sigillographie de l'est de la France.

A la séance du 13 avril, M. Hugues, archiviste du département de Seine-et Marne, donne lecture d'un mémoire sur le régime des routes, avant 1700, dans l'Ile-de-France. Il expose que les péages, jusqu'à l'avènement de Sully, sont destinés presque exclusivement à fournir les ressources nécessaires à l'entretien de la viabilité ; elles sont malheureusement détournées de leur but, malgré de nombreuses ordonnances royales et les plaintes des États-généraux.

Au xviie siècle, est constitué un budget public des routes ; mais les recettes ne sont pas encore rigoureusement appliquées à leur objet ; de là l'état lamentable des chaussées jusqu'au milieu du xviiie siècle, époque où le recours à la corvée et la création d'un personnel technique impriment un immense essor à la création du réseau de nos routes.

A la séance du 14 avril, en réponse à la huitième question du programme, M. Eugène Thoison, de la Société historique du Gâtinais, montre à l'aide de nombreuses citations les services que peuvent rendre les *registres paroissiaux* aux diverses branches des études historiques. La météorologie elle-même peut leur demander des renseignements intéressants. Après avoir énuméré les ouvrages publiés en Seine-et-Marne et qui ont utilisé ces données, l'auteur expose les mesures qu'il y aurait lieu de prendre, à son avis, pour assurer la conservation de ces précieux documents.

— Dans la section d'archéologie, séance du 12 avril, M. Léon Morel, correspondant du ministère, indique aux membres du Congrès le résultat de ses fouilles dans les cimetières gaulois de la Marne en 1896 et 1897.

A Loisy-en-Brie, on a trouvé un bracelet en bronze de 180

Digitized by Google

grammes, formé de parties pleines et de vides. Ce bracelet, qui semble géminé, est orné de ciselures représentant des perles et des petits cercles. L'auteur n'a jamais rencontré de bracelet de même type en Champagne et croit devoir le ranger parmi les œuvres de l'art oriental.

Il décrit ensuite six épées trouvées récemment dans les cimetières de la Marne et munies de leurs rivets. Les bouterolles, les fers de lance et le nouveau torques, décoré d'une rouelle et de deux oiseaux, que l'auteur présente au Congrès, lui permettent de compléter sa communication sur le mobilier funéraire des nécropoles de la Champagne.

A la séance du 14, M. Schmidt, archiviste de l'Yonne, donne lecture, au nom de M. Drot, d'une *Notice sur la construction de divers bâtiments au château royal de Montigny-le-Roi (Haute-Marne), en 1550.* Un marché passé à Tonnerre par le lieutenant général de Champagne et de Brie, moyennant la somme de 4,000 livres, avec Sébastien Piot, maître maçon, est daté du 21 janvier 1550. Cet entrepreneur s'engageait à construire une halle pour loger les munitions et l'artillerie, une citerne, un magasin.

M. Demaison, archiviste de la ville de Reims, lit un mémoire *sur les chevets des églises de Notre-Dame de Châlons et de Saint-Remi de Reims.* L'abside de cette dernière église a fait école et fut limitée plus tard à Saint-Symphorien de Reims, dans le croisillon sud de la cathédrale de Soissons, à l'abbaye d'Orbais, et enfin à la cathédrale de Reims. Le chevet de Notre-Dame de Châlons est plus ancien que celui de Saint-Remi et a pu être construit par le même architecte. Il est évident que cette abside est le prototype de celle de Saint-Remi, contrairement à l'opinion de beaucoup d'archéologues. Le plan et les détails d'architecture offrent la plus frappante analogie. Le chœur de Notre-Dame de Châlons, qui se raccorde à des constructions romanes, comme Viollet-le-Duc et M. Dion l'ont déjà fait remarquer, fut rebâti entre 1157 et 1183. La ruine du chœur primitif, qui s'était lézardé, avait été prévue, et on avait eu le temps de déménager le mobilier. La reconstruction du chœur de Notre-Dame fut favorisée par les pèlerins qui apportaient les matériaux à pied d'œuvre, suivant le témoignage de Guy de Bazoches. D'autres lettres du même auteur permettent de reporter l'époque de grande activité des chantiers de l'abside à l'année 1165 environ. Les travaux étaient terminés en 1183.

A Saint-Remi de Reims, l'abbé Pierre de La Celle mentionne les travaux de reconstruction du chevet en 1179 dans une de ses lettres. Ce fut le même abbé qui entreprit de voûter la nef. D'autres lettres, qui peuvent remonter à l'année 1180, font mention de l'avancement des travaux du chœur, ce qui permet de reporter la date initiale à l'année 1170. Pierre de La Celle fut ensuite nommé évêque de Chartres, et l'abside fut terminée vers 1190. Il

Digitized by Google

faut en conclure qu'elle est postérieure à celle de Notre-Dame de Châlons.

M. Demaison ajoute à son intéressant mémoire quelques nouveaux détails sur les architectes de la cathédrale de Reims. Il suppose qu'un architecte nommé Adam, dont un chroniqueur du XVIIe siècle avait transcrit l'épitaphe, doit être identifié avec Jean d'Orbais par suite d'une lecture défectueuse. En outre, Bernard de Soissons vivait bien à la fin du XIIIe siècle, comme l'indique son nom inscrit dans un cahier de l'assise de la taille levée en 1287. Enfin, Colard de Givry est cité avec sa qualité de maître de l'œuvre dans un compte de deniers daté de 1448.

M. Minouflet, instituteur, lit une *étude sur les monnaies gauloises trouvées dans l'arrondissement de Château-Thierry et surtout dans la vallée de l'Ourcq*. Ces monnaies doivent être attribuées aux Senons, aux Suessions, aux Atrebates, aux Bellovaques, aux Leuques, aux Remes, aux Veromanduens, et surtout aux Catalaunes et aux Silvanectes. Les types au loup et au sanglier sont assez nombreux, et la légende CRICIRV, qui se rencontre sur la monnaie des Suessions, est représentée par quatre exemplaires.

— Dans la section des beaux-arts, séance du 12 avril, on entend une lecture de M. Fernand Mazerolle, correspondant du Comité, à Dijon, sur *les Dessins de médailles et de jetons attribués à Bouchardon*. M. Mazerolle, dans ce travail, établit la part qui revient à Bouchardon, à Duvivier et à Roëttiers dans les dessins conservés à l'Hôtel des monnaies, et qu'on était enclin à ranger en totalité parmi les dessins de M. Bouchardon. Les preuves apportées par M. Mazerolle à l'appui de sa discussion sont décisives.

On se souvient du différend. M. Henri Bouchot et M. Alphonse Roserot avaient pensé que les dessins de jetons conservés à la Monnaie et se rattachant au règne de Louis XV étaient l'œuvre de Bouchardon. M. Mazerolle reconnaît plusieurs mains dans cette suite de projets. J. Duvivier et J.-C. Roëttiers ont évidemment exécuté plusieurs des dessins visés. Ce qui le prouve, c'est l'abbé Gougenot, biographe de Duvivier, qui nous raconte la brouille du graveur avec le sculpteur à l'occasion d'un profil du roi que Duvivier refusa d'exécuter. Ce qui le prouve encore, c'est la présence à la Monnaie de compositions similaires pour un même sujet, l'une à peine esquissée, l'autre très arrêtée. En résumé, tout le monde est d'accord. Bouchardon est l'auteur du croquis initial et Roëttiers ou Duvivier ont précisé le trait avant de graver leur coin. Mais Victor Hugo, s'adressant à un statuaire de son temps, n'a-t-il pas dit :

> La forme, ô grand sculpteur, c'est tout et ce n'est rien :
> C'est tout avec l'esprit, ce n'est rien sans l'idée.

Bouchardon peut se réclamer de ces vers, conclut spirituellement M. Henri Jouin dans son rapport. A lui l'idée rapidement écrite ; à Roëttiers, à Duvivier la forme impeccable, la composi-

Digitized by Google

tion dernière, de proportions voulues, d'aspect séduisant. M. Mazerolle a raison au nom de l'érudition ; mais tenons pour véniel le tort de ses devanciers. Ils n'avaient pas bluté, estimant peut-être que la farine, tout aussi bien que le son, pouvaient être comptés à Bouchardon.

M. G. Leroy, correspondant honoraire du ministère de l'Instruction publique à Melun, donne lecture de son mémoire : *la Céramique à Boissettes (Seine-et-Marne), 1732-1781*. Dans ce travail, l'auteur établit que les historiens de la céramique, sur la foi d'un monogramme, ont souvent attribué à un fabricant orléanais des pièces provenant de Boissettes. La révélation de M. Leroy est de nature à mettre en éveil la sagacité des amateurs.

Boissettes est une humble commune de Seine-et-Marne. Elle vit s'ouvrir sur son territoire, en 1732, une faïencerie, et en 1776 une fabrique de porcelaine. Les braves artisans qui dirigèrent ces manufactures y mirent trop d'abnégation. Ils marquaient leurs produits de la lettre B. D'où l'erreur ! Les historiens de la céramique française en ce siècle reportent à la manufacture d'un certain Bourdon-Sauzay, d'Orléans, l'honneur d'avoir fabriqué toutes les pièces marquées à l'initiale fatidique. M. Leroy nous met en garde. Où des esprits trop prompts avaient prononcé le nom de Bourdon-Sauzay, nous estimerons équitable de prononcer parfois celui de Boissettes.

A la séance du 13 avril, M. Léon Maxe-Werly, membre non résidant du Comité à Bar-le-Duc, donne lecture d'un travail intitulé *l'Art et les artistes dans le Barrois*. C'est une nomenclature précieuse d'artistes oubliés ou de monuments disparus qui s'ajoute aux précédentes communications du même auteur et les complète. Les futurs historiens de l'ancien duché de Bar trouveront d'utiles indications dans ces récolements dressés par un érudit à qui rien n'échappe du passé de sa province.

Cette fois, l'auteur a voulu traiter des imagiers, des maîtres d'œuvres, des verriers et des hommes de théâtre. M. Maxe-Werly n'a pas restreint le cadre par lassitude ou par oubli. Statues, retables, objets mobiliers, effigies gravées ou peintes, tout l'intéresse et l'attire. Sépultures, mausolées de princes, de donateurs éminents, de personnages illustres, sont poursuivis dans les caves, les greniers, les pièces de débarras où personne ne songe à s'aventurer. Est-il moins heureux dans le domaine de l'art dramatique ou lorsqu'il s'occupe de verrières ? Nullement. Sa moisson est de toute richesse, de toute variété. Les glaneurs perdront leur temps après lui. Et à l'appui de son texte, M. Maxe-Werly a multiplié l'image, si bien que son mémoire a l'attrait d'un musée. Il serait à souhaiter qu'un tel exemple fût suivi dans toutes nos provinces et donnât lieu à des répertoires concis, lumineux, dans le caractère de celui que M. Maxe-Werly a consacré à sa première patrie.

A la séance du 14 avril, notre distingué compatriote, M. Léonce

Digitized by Google

Lex, correspondant du Comité, à Mâcon, lit sa notice sur *Gabriel-François Moreau, évêque de Mâcon (1763-1790), protecteur de Greuze et de Prud'hon.* C'est surtout Prud'hon qui est redevable à l'évêque de Mâcon de ce généreux patronage. En effet, ce prélat recommanda Prudhon, adolescent, aux États du Mâconnais, le 17 mai 1774, et obtint qu'on l'envoyât étudier à l'école de dessin de Dijon. Une aussi heureuse initiative méritait d'être connue. Mais, dit M. Jouin dans son rapport, l'évêque de Mâcon eut encore l'honneur de fonder dans sa ville épiscopale une école d'art qu'il inaugura en personne. Greuze fut chargé de peindre son portrait que désiraient lui offrir les États. Il commanda lui-même à Greuze le portrait de Mgr de Valras, son prédécesseur. Enfin, par surcroît, son palais était un véritable musée. Plus de cinquante tableaux, des sculptures, des tapisseries, des gemmes remplissaient les salles de cette demeure d'artiste. M. Lex a été bien inspiré en replaçant dans son jour cette figure effacée d'un évêque amateur, au sens le plus élevé de l'expression. Il a aimé l'art en homme de goût, en homme de cœur, en citoyen d'une intelligence supérieure. Ce fut quelqu'un.

A la séance du 15 avril, M. Henri Jadart, membre non résidant du Comité, à Reims, prend la parole à l'occasion d'*un Portrait de Louis XIII.* Il s'agit d'une peinture oubliée qui, vers 1630, décora le dessus d'une cheminée dans l'ancien Hôtel de Ville de Reims. M. Jadart, qui a découvert cette peinture dans le grenier municipal où elle était reléguée depuis plus d'un siècle, la décrit avec soin.

La peinture est médiocre, mais elle constitue un document historique d'une valeur réelle. Des emblèmes, des scènes multiples, des devises entourent la figure royale placée au centre d'un panneau « aplani au rabot » et mesurant dans tous les sens plus d'un mètre. M. Jadart, en homme qui sait tout, ou peu s'en faut, sur la ville de Reims, étudie cette effigie de circonstance dont il serait superflu de rechercher l'auteur. Rapprochant ensuite cette image des statues de Nicolas Jacques et de Milhomme, ainsi que d'une peinture et d'un dessin conservés au Musée de Reims, M. Jadart a écrit sur l'iconographie de Louis XIII d'excellentes pages, que l'on ne consultera pas sans profit.

* * *

Le monument de Bossuet, à Meaux. — Bossuet, le plus grand orateur de la chaire, l'homme dont s'honore la France entière sans distinction de parti, de religion ou de secte, ne possède pas encore un monument digne de lui.

Sa dépouille mortelle repose sous une simple dalle dans cette cathédrale de Meaux, où pendant vingt-trois ans il fit entendre sa voix puissante, son éloquence vibrante qui atteignit souvent aux plus hauts sommets de la pensée.

Digitized by Google

Une réunion préparatoire vient d'être provoquée par Mgr de Briey, évêque de Meaux ; un Comité a été constitué sous la présidence du cardinal Perraud, et un premier appel va être fait au public pour honorer comme il convient la mémoire de Bossuet.

Le futur monument, pour lequel aucun statuaire n'a encore été désigné, s'élèvera dans la cathédrale de Meaux, en face de la chaire aux vieilles boiseries du XVIIe siècle d'où Bossuet prononça ses plus belles oraisons.

***

Exposition des Collections du baron de Baye au Musée Guimet. — Du 30 avril au 30 mai 1898 ont été exposées, au Musée Guimet, les importantes collections archéologiques et ethnographiques rapportées par le baron de Baye de sa dernière mission dans la Russie orientale, la Sibérie et le Caucase.

Abondante extraordinairement et particulièrement intéressante est la nouvelle récolte que le persévérant voyageur met aujourd'hui sous les yeux des archéologues et des ethnographistes. Nous ne pouvons que donner ici une énumération rapide des principaux objets qui ont surtout attiré notre attention, dans une visite trop hâtive.

Ce sont des pointes de flèches en silex recueillies dans les dunes de sable, des grattoirs, des hachettes, et d'autres nombreux et variés spécimens de silex taillés ou polis provenant du bassin de l'Oka ; des ossements humains, des débris de poteries trouvés en 1897 dans les tourbières du lac Tchighir, dans l'Oural ; des objets divers en fer et en bronze, armes, colliers, instruments et bijoux de toute sorte, découverts dans le gouvernement de l'Iénisséi, aux environs de Krasnoïarsk, dans les kourganes *(tumuli)* de Toïanoff Gorodok, près Tomsk (Sibérie), dans les nécropoles de Kourman (gouvernement de Riazan) et de Püchtitz (Esthonie).

Voici des poignards, des couteaux, des haches, des pointes de lance ; une magnifique épée de bronze, trouvée à Signakh en Khakhélie ; des bracelets, fibules, bagues et rondelles ; de menus idoles et fétiches ; de curieux bijoux et amulettes rencontrés dans la nécropole de Faléieff, au gouvernement de Pensa.

A côté d'anciennes haches kirghises, en bronze, s'amoncellent les échantillons de l'orfèvrerie populaire, or, argent et cuivre, encore en usage chez les Tatares de Russie et de Sibérie. Des colliers de monnaies et de perles multicolores forment la parure des femmes tchouvaches et tchérémisses ; les bonnets, les ceintures d'étoffe s'ornent également d'élégantes broderies bigarrées ; les robes, les vêtements offrent les mêmes caractéristiques de nuances chatoyantes et d'élégantes broderies.

Mentionnons encore les instruments de musique, en bois et écorce de bouleau ; les poteries, outres, chaussures en écorce tressée *(laptis)* ; les objets vieux-russes, bijouterie émaillée : croix,

Digitized by Google

chaînes, colliers, bagues, pendants d'oreilles, broches, agrafes, etc., des villages tatares de Sibérie ; les idoles bouddhiques des populations bouriates ; les vases géorgiens aux influences grecques archaïques.

Ce sont de jeunes paysans du village de Borisofka, au gouvernement de Koursk, qui ont peint artistement, sur métal ou sur bois, ces naïves icônes ; dans la petite localité, ces imagiers, ces enluminneurs pieux se transmettent de père en fils, depuis des siècles, la jolie industrie qui les fait vivre. Tel tryptique, figurant des scènes de l'Écriture, a été exécuté vers la fin du XVIe siècle ; une grande composition, représentant le *Jugement dernier*, est du XVIIe.

Les minéralogistes trouveront un peu plus loin une vitrine consacrée aux cristaux et minerais de Kasbek, dans le Caucase. Enfin, une série très considérable de photographies prises au cours de cette exploration si fructueuse reproduisent de nombreux types tatares, mordvines, metchériaks, des vues pittoresques de la Géorgie (Tiflis, Signakh, Rhion, etc.), et des étapes du chemin de fer transsibérien. A. T.-R.

***

Exposition des Pastellistes. — Le 7 avril 1898 s'est ouverte, à la galerie Georges Petit, rue de Sèze, à Paris, l'exposition annuelle de la Société des pastellistes français. Nous y avons remarqué, entre autres envois, ceux de Mme Madeleine Lemaire, un beau *Portrait de Mme Héglon*, la cantatrice bien connue, et une expressive *Tête de femme ;* ceux de M. Adrien Moreau, *Contemplation*, *Au jardin des Tuileries*, et les quatorze paysages ou scènes rustiques de M. Léon Lhermitte, où l'on retrouve son admirable maîtrise et son sentiment profond de la nature. Citons notamment *La coupe des blés*, *La Samaritaine*, *Un coin de vieux jardin*, des enfants jouant dans les herbes folles, *Les derniers rayons*, les *Laveuses*, *Effet d'automne*, près du village briard que cache un rideau de peupliers, *Le vieux charron et sa femme*, *La méridienne* des moissonneurs, les *Lieuses de gerbes*, la *Moissonneuse allaitant son enfant*, *La charrette de blé*. A. T.-R.

***

La Vierge de Simart. — Une des gloires de la ville de Troyes est de compter, parmi ses enfants, le célèbre sculpteur Pierre-Charles Simart (1806-1857), dont l'un des chefs-d'œuvre est le tombeau de Napoléon, aux Invalides.

Troyes possède de lui des souvenirs ; entr'autres, à l'église Saint-Pantaléon, les bas-reliefs de la chaire à prêcher, représentant la Foi, l'Espérance et la Charité. A la Cathédrale, dans la chapelle de la Sainte Vierge, le groupe placé au-dessus de l'autel représentant la Vierge et le divin Enfant, œuvre à laquelle, dit son biographe, Simart travailla avec amour. C'était en 1838. Le célèbre sta-

Digitized by Google

tuaire se trouvait en Italie où il étudiait depuis cinq ans, après avoir obtenu au concours le premier grand prix de Rome, les merveilles artistiques réunies par les Souverains-Pontifes dans la Ville Eternelle. Les fabriciens de la cathédrale, impressionnés par la renommée de leur compatriote, lui demandèrent une statue de la Vierge. Simart, qui aimait beaucoup son pays et sa belle cathédrale, fut heureux de cette commande. Il en commença les premiers travaux dans la villa Médicis, à l'Académie de France, à Rome, où sont installés les grands prix, et la termina à Paris. La statue, exposée au Salon en 1845, eut un grand succès. Les critiques les moins suspects, Arsène Houssaye, Th. Gautier, Henri de Riancey, couvrirent d'éloges cette œuvre d'une inspiration vraiment élevée et chrétienne.

M. Farnocchia, statuaire, décédé l'an dernier, a eu la bonne pensée d'exécuter une réduction de la Vierge de Simart. Il y a réussi pleinement. La statuette a 34 centimètres de hauteur. La modestie extrême de l'auteur fait que son travail n'a pas ou presque pas été connu. Son fils, M. Gabriel Farnocchia, continuant la noble profession de son père, est à même de contenter ceux qui désireraient posséder un fac-simile de la Vierge de Simart, le grand artiste troyen, mort pieusement à Paris le mercredi 27 mai 1857, à l'âge de 51 ans. C. L.

* * *

Pose de la première pierre de l'église Notre-Dame d'Epernay. — Le jeudi 19 mai a eu lieu la bénédiction solennelle de la première pierre de l'église Notre-Dame d'Epernay, pour laquelle plus de 700,000 francs de souscriptions ont été recueillis. M. l'abbé Quittat, archiprêtre, délégué par Mgr l'évêque de Châlons, a procédé à la cérémonie, en présence de M. Gillet, sous-préfet, de M. Fleuricourt, maire d'Epernay, du général de Salignac-Fénelon, du colonel Hurtault de Lammerville, etc., et d'une très nombreuse assistance.

Le parchemin, déposé dans la cavité de la pierre bénite, contenait le procès verbal suivant :

« L'an de grâce 1898, le 19 mai, fête de l'Ascension, sous le pontificat de Sa Sainteté Léon XIII, pape ;

M. Félix Faure étant Président de la République française ;

Sa Grandeur Monseigneur Latty étant évêque de Châlons ;

La première pierre de cette église, élevée par souscription publique à la gloire de Dieu, sous le vocable de Notre-Dame, a été solennellement bénite et posée par M. le chanoine Quittat, curé-archiprêtre délégué à cet effet.

En présence de :

M. Gillet, sous-préfet d'Epernay ;

M. Fleuricourt, chevalier de la Légion d'honneur, maire d'Epernay ;

Digitized by Google

M. Edouard Truchon, rentier ;

M. Henri Gallice, négociant en vins de Champagne ;

M. Dorsaine Buache, ancien chef d'institution ;

M. le comte Raoul Chandon de Briailles, président du Tribunal de commerce ;

M. Gabriel Leplatre, notaire ;

M. Paul Meignan, avoué ;

M. Charles Jeandré, rentier ;

M. Paul Deullin, négociant en vins de Champagne ;

M. Albert Mérendet, propriétaire-agriculteur ;

Ces derniers composaient, avec M. le curé Quittat, le Conseil de Fabrique de la paroisse Notre-Dame, érigé en Comité de construction ;

M. Jacob Bur, comptable du Comité ;

M. Selmersheim, inspecteur général des monuments historiques, chevalier de la Légion d'honneur, architecte en chef ;

M. Piquart, architecte, inspecteur des travaux ;

M. Thomas, entrepreneur ;

Au milieu d'un grand concours de clergé et de fidèles. »

L'église est placée en bordure et parallèlement au rempart Perrier.

Pour le moment, on se borne à faire l'abside et le transept avec le clocher, d'environ 65 mètres de hauteur (maçonnerie et flèche) qui se trouvera au centre de l'édifice, au-dessus de la croisée de la nef et du transept. Cette nef aura 10 mètres de largeur, d'axe en axe des colonnes.

L'église sera d'un style de transition entre le roman et le gothique, fin du XIIe siècle, avec entrée principale sur la place Thiers, où se trouve l'entrée du théâtre.

L'œuvre ne pourra donc se terminer qu'après la construction de la salle de spectacle projetée et la démolition du théâtre actuel.

Ce monument aura beaucoup de caractère ; le talent de l'éminent architecte, M. Selmersheim, de Paris, inspecteur des monuments historiques, nous en est un sûr garant.

Les travaux, commencés en décembre dernier, ne seront achevés qu'à une date problématique. Aussitôt l'abside et le transept terminés, ils ne pourront être poussés activement qu'au fur et à mesure de sommes recueillies ou de dons particuliers.

Les fondations ont exigé un travail spécial à cause de la nature défectueuse du sol qui couvre d'anciens fossés ou cours d'eau.

L'emplacement du presbytère n'est pas encore choisi ; il sera probablement près de l'Hôtel de la Caisse d'épargne, rue du Docteur-Rousseau.

Comme nous l'avons dit, les plans sont de M. Selmersheim ;

Digitized by Google

l'architecte qui dirige les travaux est M. Piquart, d'Epernay ; enfin, l'entrepreneur chargé de l'exécution est M. Paul Thomas, de Reims.

***

Banquet annuel des anciens élèves du Collège de Juilly. — Le dimanche 15 mai 1898 a eu lieu à Juilly (Seine-et-Marne) le soixante-neuvième banquet de l'Association des anciens élèves du célèbre collège, sous la présidence du général Descharmes, commandeur de la Légion d'honneur.

Au dessert, le R. P. Olivier, supérieur du collège, et le général Descharmes ont prononcé des allocutions vivement applaudies ; MM. Victor Mohler et Adolphe Mony ont évoqué en rimes alertes, en strophes chaleureuses, leurs Souvenirs demi-séculaires, et les glorieux fastes militaires du vieux Juilly. A. T.-R.

***

Une fête au Collège de Juilly. — S. Em. le cardinal Perraud, supérieur général de l'Oratoire, membre de l'Académie française, présidait le mardi 24 mai 1898, au collège de Juilly, une fête donnée en l'honneur du R. P. Thédenat, ancien supérieur de la maison, élu récemment membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres.

Toutes les Académies étaient représentées à cette belle cérémonie : l'Académie française, par le cardinal Perraud et M. E.-M. de Vogüé ; l'Académie des inscriptions, par MM. de Barthélemy, Cagnat, de Villefosse, Schlumberger, Saglio ; l'Académie des beaux-arts, par M. Guillaume, l'éminent directeur de l'Ecole de Rome ; l'Académie des sciences morales et politiques, par MM. Nourrisson et Antonin Lefèvre-Pontalis. D'autres notabilités du clergé, de l'armée, du monde savant figuraient en grand nombre dans cette assistance d'élite.

Un bataillon de jeunes élèves, revêtus de brillants uniformes, rendait les honneurs aux invités à leur arrivée à la gare et les a escortés militairement jusqu'à l'entrée du collège.

A onze heures et demie, un banquet amical réunit cette magnifique assemblée dans la grande salle des fêtes, décorée brillamment de drapeaux tricolores et d'écussons. Le souvenir des grands ancêtres dont les bustes, œuvres d'éminents sculpteurs, encadrent la table du banquet, achève de donner à cette solennité son particulier caractère.

Ici est l'éloquence, avec Bossuet, Gratry et Berryer ; là la philosophie et la littérature avec Malebranche, de Bonald, Montesquieu ; plus loin la vertu guerrière, avec les maréchaux de Villars, de Montesquiou, Berwick, Dupetit-Thouars, amiral Duperré, général de Sonis, Brière de l'Isle, etc., tous anciens élèves du collège de Juilly.

Digitized by Google

C'est sous le regard paternel, quoique un peu troublant de ces augustes aïeux, que les toasts ont été portés.

Le supérieur du collège, R. P. Olivier, a pris le premier la parole en ces termes :

« Je suis fier de saluer, dans le P. Thédenat, le prêtre de l'Oratoire qui continue si bien, en marchant sur vos traces, Eminence, les nobles traditions de cette congrégation si française qui, en deux siècles, a donné huit de ses membres à l'Académie des sciences, onze à l'Académie des inscriptions et belles-lettres et dix-huit à l'Académie française.

« Je suis fier de saluer l'éminent et cher supérieur de ce vieux collège qui, lui aussi, a donné plus de trente de ses élèves à l'Institut de France. »

M. Héron de Villefosse, au nom de l'Académie des inscriptions, M. de Marsy, au nom de la Société d'archéologie, M. Mony, au nom des anciens élèves, M. le curé de Saint-Paul Saint-Louis, au nom du clergé, ont félicité le nouvel académicien.

Le cardinal Perraud a clos la réunion par un discours des plus émouvants où il a fait l'éloge discret de son nouveau confrère, a remercié tous les représentants des Académies, tous les amis... et, dans un mouvement plein d'éloquence, a rappelé le souvenir de M. Ollé-Laprune, enlevé si rapidement, quelques semaines après son élection à l'Académie des sciences morales.

Nous ne voulons pas clore ce compte-rendu sans rappeler de quels principes s'inspire l'enseignement au collège de Juilly, et cela nous ramène encore à une autre éloquente allocution prononcée dans cette école par le cardinal Perraud.

« Malebranche, écrivant un traité de morale pour la société de son temps, a dit : « Il faut être un homme, chrétien, Français. »

« Une éducation virile, chrétienne, nationale ! Ils l'ont donnée à leurs élèves, ces maîtres modestes et laborieux qui, étrangers par goût et par état aux querelles des partis, uniquement appliqués à leur tâche professionnelle, n'ont cherché, au temps de Louis XIII et de Louis XIV, comme au lendemain de la Révolution et à travers les vicissitudes du présent siècle, qu'à faire de leurs disciples, suivant le beau mot de Malebranche : « Des hommes, des chrétiens et des Français. »

« Fidèles à cette tradition, mes amis, vos maîtres d'aujourd'hui s'inspirent des mêmes principes et n'entendent pas autrement la mission dont les a investis, à votre égard, la triple confiance de vos familles, de l'Eglise et de la France. »

La fête, réussie de tous points, comptera parmi les plus belles qu'aient à enregistrer les annales de ce grand établissement, dont le supérieur, l'éminent P. Olivier, maintient avec autant d'intelligence que de zèle les glorieuses traditions.

(*Gaulois*) Paul Roche.

Digitized by Google

***

Réunion annuelle de l'Association amicale des anciens élèves du Lycée de Reims. — L'Association amicale des anciens élèves du Lycée de Reims a tenu son assemblée générale le samedi 16 avril, au Lycée, en la salle des Actes, sous la présidence de M. le sénateur Diancourt, assisté de MM. F. Benoist et J. Lucotte.

M. Diancourt a présenté les excuses de deux membres du Comité, MM. Thuilier, actuellement en Algérie, et Charbonneaux, partant ce jour même pour Venise.

Il a ensuite donné la nomenclature des membres de l'Association décédés dans l'année, avec quelques mots d'éloges et de regrets pour chacun d'eux. Ce sont MM. E. Drumel, sénateur des Ardennes ; Dr J. Bienfait, l'un des fondateurs de l'Association ; J. Bailly, professeur de physique, décédé à Pau ; Testut, mort en Algérie, et Alex. Bègue.

M. F. Benoist fait connaître la situation financière de l'Association, qui, défalcation faite des frais et dépenses, constitue actuellement un actif de 66,543 fr. 65, c'est-à-dire une majoration de plus de 2,000 francs sur le capital de l'année précédente.

Les cinq membres sortants du Comité sont réélus à l'unanimité.

A sept heures du soir, un banquet réunissait à la salle Besnard une soixantaine de convives.

M. Diancourt présidait, ayant à sa droite le censeur du Lycée.

Citons MM. J. Remrot, E. Richardot, P. Douce, Lhotelain, Gallois, F. et J. Benoist, Mennesson-Champagne, Guerlet, Roze, etc. Un deuil de famille a privé le proviseur d'assister au banquet. Les deux élèves choisis pour y représenter le Lycée étaient les fils de MM. Lhotelain et Douce.

L'élève Douce a lu une charmante et spirituelle pièce de vers.

M. Gallois boit à la prospérité du Lycée. M. Richardot déclame en poète une pièce de vers de Victor Hugo. M. Douce, en termes émus, rappelle le souvenir de Lautiome, jadis le charme et la joie de ces sortes de fêtes. Il en garde pieusement le souvenir, avec l'espoir que l'Association partagera ses sentiments à son égard. D'unanimes applaudissements lui prouvent qu'il ne s'est pas trompé.

Après le banquet, une séance littéraire et artistique vient compléter agréablement la fête, où l'on applaudit tour à tour l'excellent pianiste, M. Fernand Lemaire, un chansonnier de la Butte-Montmartre, M. Lemercier. M. Richardot dit une poésie de Rameau, d'une spirituelle fantaisie, intitulée : *Le Refuge du Diable*, ainsi qu'une pièce patriotique de sa composition, sur la statue de Kléber, qui s'élève sur l'une des places principales de Strasbourg, etc.

Digitized by Google

***

Réunion annuelle de l'Association amicale des anciens élèves du Pensionnat des Frères, a Reims. — Le jeudi 19 mai 1898 a eu lieu, dans le Pensionnat des frères de la rue de Venise, à Reims, la réunion annuelle de l'Association amicale des anciens élèves. La fête était présidée par Mgr Cauly, vicaire général, représentant S. E. le cardinal Langénieux. Au banquet, M. Henri Mennesson, président de l'Association, a ouvert la série des toasts traditionnels, suivi dans cette voie par M. Louis Mennesson, le T. C. Frère Arèse, directeur du Pensionnat, et Mgr Cauly.

***

Pose de la première pierre du Grand-Séminaire de Chalons. — Le mardi 3 mai, à 2 heures de l'après-midi, a eu lieu la bénédiction des fondations du nouveau Grand-Séminaire de Châlons.

L'annonce de cette cérémonie avait attiré une foule considérable de fidèles. Sur l'emplacement de la future construction, une vaste tribune avait été élevée où prirent place, auprès de Mgr l'évêque de Châlons, les dignitaires du diocèse et de nombreux ecclésiastiques.

Dans l'assistance on remarquait les élèves du Grand et du Petit Séminaire, de l'institution Saint-Etienne, etc.

***

Démolition de la chapelle du Collège de Chalons. — Le 27 avril, au matin, ont été commencés les travaux de démolition du portail de la chapelle du Collège, ancienne chapelle des Jésuites, que les réclamations des archéologues n'ont pu sauver de la destruction. Donnons du moins un regret à ce vestige historique de l'ancienne cité qui, sans présenter un grand intérêt artistique, méritait du moins d'être entretenu et conservé.

***

Le Monument commémoratif des « Dernières cartouches », a Bazeilles. — Le sculpteur Thomsen vient de terminer le monument qui sera érigé, le 1er septembre prochain, à Bazeilles, à la mémoire des soldats de l'infanterie de marine dont la défense dans ce village, en 1870, fut si héroïque et restera légendaire.

Ce monument sera placé en face de la maison même où se produisit l'épisode fameux des « Dernières cartouches », la maison Bourgerie.

***

Inauguration du Monument commémoratif de Faux-Fresnay. — Le lundi de Pâques, 11 avril 1898, a été inauguré à Faux-Fresnay

Digitized by Google

(Marne) le monument élevé à la mémoire des enfants du pays morts pour la patrie, loin de leurs foyers.

Le monument, fort simple, exécuté par M. Davian, marbrier à Troyes, a été érigé au cimetière. Trois noms sont inscrits déjà sur la pierre, ceux d'Alexis Depoivre, tué à Forbach en 1870, de Léon Joly, mort au Tonkin en 1886, et d'Achille Courjan, décédé à Nancy en 1895, ces deux derniers victimes de cruelles épidémies.

M. le doyen de Fère-Champenoise a béni le monument, et des discours ont été prononcés par MM. Edouart Morant, le Dr Masson, conseiller d'arrondissement, et par M. l'abbé Colson, curé de Crancey (Aube), commandeur de l'ordre du Saint-Sépulchre.

***

La statue d'Urbain II a Clermont-Ferrand. — Le 27 mai a été amenée sur la place Royale, à Clermont-Ferrand, la statue du pape Urbain II, qui doit surmonter le monument élevé en souvenir des Croisades. Cette statue, qui mesure 4 mètres de hauteur, pèse 2,200 kilos. Elle a été fondue à Paris. Elle va être élevée sur son socle très prochainement.

L'inauguration du monument des Croisades aura lieu le 26 juin prochain.

***

Le Monument de 1814 a Craonne. — Le Comité pour l'érection d'un monument sur le plateau de Craonne (Aisne) à la mémoire des combattants tombés dans la journée historique du 7 mars 1814, vient d'être constitué sous la présidence d'honneur de M. Gabriel Hanotaux, ministre des affaires étrangères, membre de l'Académie française.

M. le Préfet de l'Aisne ; M. Malézieux, sénateur ; M. Henry Houssaye, l'éminent historien de 1814, membre de l'Académie française ; M. Ermant, député, présidents ; MM. Karl Hanotaux, conseiller d'arrondissement, vice-présidents ; M. Tordeux, notaire à Corbeny, secrétaire-trésorier, font partie de ce Comité.

***

Mélanges sur Jeanne d'Arc. — I. *La fête de Jeanne d'Arc.* — Peut-être finirons-nous par avoir notre fête de Jeanne d'Arc. La Vierge de Domremy n'a parmi nous que des dévots, tout comme la patrie française qu'elle incarne après avoir si puissamment contribué à la fonder. Ce ne sont donc point des objections de principe qu'on a faites à la célébration de sa mémoire. Si l'on parvenait à lever les difficultés d'exécution et à éviter tout conflit avec la fête nationale du 14 Juillet, il est à prévoir que l'opposition qu'ont faite de bons esprits s'évanouirait.

Nous avions, dans ce sens, proposé une solution qui semble

Digitized by Google

avoir fait son chemin. Elle nous revient dans la bouche et avec le patronage d'un prélat éminent. Mgr Le Nordez l'a exposée récemment dans une interview qui a fait le tour de la presse. Tout le monde en a loué la simplicité pratique et le caractère éminemment provincial. C'est de la bonne et vivante décentralisation. On ne peut plus parler de concurrence faite au 14 Juillet. Il ne s'agit plus, au sens propre du mot, d'une fête nationale célébrée partout à la fois dans toute la France. Le Parlement se contenterait de voter un hommage annuel à rendre à la mémoire de Jeanne d'Arc, au nom de la nation, tantôt par une ville, tantôt par une autre, à laquelle serait allouée par l'Etat une subvention convenable. La ville ainsi élue deviendrait pour la circonstance l'organe et le représentant de la patrie tout entière. La fête de Jeanne d'Arc serait ainsi tout à la fois locale et officielle. On éviterait la monotonie et la lassitude.

Les villes successivement choisies pour rendre ce culte au nom de la patrie à celle qui en fut l'héroïne et la martyre, rivaliseraient de zèle et d'invention pour mieux s'acquitter chaque fois de la mission nationale qui leur serait momentanément conférée. Elles y mettraient plus que de l'amour-propre, un certain orgueil et un particulier dévouement. Il faudrait leur laisser la plus grande liberté et la plus large initiative dans la composition de leur programme. La solennité varierait sans doute avec les villes et les provinces. Elle serait autre d'aspect, de couleur et d'accent dans l'Est et le Midi, dans l'Ouest et dans le Nord. Mais combien dans cette diversité de voix et de discours éclaterait puissante et réconfortante l'harmonie finale du chœur et combien en ressortirait plus lumineuse et forte l'unité morale de la patrie!

A un tel projet, il n'y a vraiment plus aucune objection à faire? Comment les députés ne s'y intéresseraient-ils pas, dès qu'ils verront le parti et le profit que leur région particulière peut en espérer. Il n'est donc pas impossible que la nouvelle Chambre se montre plus empressée ou moins craintive que la dernière à consacrer cette heureuse innovation. Il faudrait l'en féliciter.

(Temps.)

II. *Les fêtes de Jeanne d'Arc à Orléans.* — Les fêtes de Jeanne d'Arc à Orléans ont commencé le 15 mai par le dépôt, au pied de la statue de l'héroïne qui se trouve dans la cour de l'Hôtel de Ville d'Orléans, d'une gerbe de fleurs envoyée de Londres par la société anglaise : « A la gloire de Jeanne d'Arc. » Cette gerbe de fleurs était accompagnée d'une banderole portant l'inscription suivante : « De la part des Anglais à la sainte Pucelle. » Quoi de plus touchant que cet hommage rendu à notre Jeanne d'Arc ?

Le soir, l'imposante cérémonie de la remise de l'étendard a eu lieu avec la solennité accoutumée. Mgr Touchet, en recevant des

Digitized by Google

mains de M. Delucenay, premier adjoint, l'étendard de Jeanne, a su trouver des paroles qui ont été au cœur de tous, en parlant de cet étendard, le plus orléanais, le plus français de tous ceux qui flottèrent sur les champs de bataille, et en faisant les vœux les plus vifs pour la patrie française et la cité orléanaise.

***

La table du Petit-manteau-bleu. — Le Musée du Louvre vient de recevoir un cadeau qui, s'il est accepté, sera tout à la fois une curiosité d'art et de souvenir : c'est une table de style Directoire portée par des sphinx. Le meuble est intéressant comme objet d'une époque de transition entre Louis XVI et l'Empire ; mais il a surtout l'honneur d'avoir appartenu au Petit-manteau-bleu, c'est-à-dire à Edme Champion. Cet excellent homme fut le saint Vincent de Paul de la Restauration. Arrivé de l'Yonne dans le panier de la diligence, il s'enrichit, devint joaillier du roi, et se mit à faire la charité sur la voie publique, comme d'autres la demandent, avec ostentation.

A lui seul, il distribua plus de *soupes* que toutes les Sociétés charitables réunies ; mais il recueillit la noire ingratitude : candidat à l'Assemblée nationale, il échoua lourdement. Paris a la digestion ingrate.

***

Le centenaire de M. Frédéric Moreau. — Le *Petit Journal* consacre les lignes suivantes à notre vénérable compatriote, M. Frédéric Moreau :

« Dans quelques jours, la France comptera un centenaire de plus. C'est à Paris qu'il habite.

« Ce vénérable vieillard, M. Frédéric Moreau, est né le 1er juillet 1798. Pris en 1872, à l'âge de 75 ans, d'une belle passion pour l'archéologie, il entreprit des fouilles à Caranda, petit hameau dépendant de la commune de Cierges, près Fère-en-Tardenois, dans l'Aisne.

« Il mit à jour, dans un ancien cimetière datant des temps préhistoriques, plus de deux mille six cents tombes dans lesquelles il a trouvé une immense quantité de silex, d'armes en pierres polies, bronze ou fer, de médailles, de poteries et d'objets de toutes sortes, qui lui ont permis de constituer une des plus belles collections qui existent.

« M. Frédéric Moreau a publié, année par année, jusqu'à ces derniers temps, le résultat de ses fouilles dans un album de planches qu'il a appelé *Album Caranda* et qu'il n'a fait tirer qu'à un petit nombre d'exemplaires pour lui et ses amis.

« Le prochain centenaire possède encore une santé parfaite et une merveilleuse vivacité d'esprit. Il vit très retiré avec sa belle-

Digitized by Google

fille et ses petits-enfants dans sa maison de la rue de la Victoire et ne reçoit guère que des archéologues.

« Atteint cet hiver d'une légère bronchite, il refuse obstinément depuis de quitter la chambre, bien qu'il soit aujourd'hui complètement rétabli. »

* * *

M. Adrien Lannes de Montebello. — M. Adrien Lannes de Montebello, député sortant, candidat du Comité républicain dans la 1re circonscription de Reims, et réélu aux élections législatives du 8 mai 1898, est le petit-fils du maréchal Lannes, le glorieux volontaire de 1792 qui gagna sur les champs de bataille le bâton de maréchal de France et le titre de duc de Montebello.

Le père du député actuel, après avoir représenté le département de la Marne à l'Assemblée constituante de 1848, accepta plus tard l'ambassade de France à Saint-Pétersbourg, poste que son fils aîné Gustave occupe aujourd'hui avec un succès dont les résultats ont fait naguère tressaillir la France d'une patriotique allégresse.

M. Adrien Lannes de Montebello fit ses études au lycée Condorcet, puis à la Faculté de Droit de Paris ; mais la plus grande partie de son enfance et de sa jeunesse s'écoula à Mareuil-sur-Ay, où il s'échappait dès qu'il pouvait trouver quelques heures de liberté.

Au sortir de l'Ecole de Droit, il fut choisi comme chef de cabinet par M. Léon Say, ministre des Finances, qui se l'attacha par les liens d'une amitié qui ne devait jamais se démentir. C'est là qu'Adrien de Montebello apprit les choses de la politique ; c'est auprès des Thiers, des Dufaure, des Jules Simon, des Grévy, des Casimir-Perier qu'il s'initia à cette science si capricieuse et si complexe.

* * *

Etat du commerce des vins mousseux de Champagne en 1898. — La Chambre de commerce de Reims vient de publier le tableau annuel donnant, d'avril à avril, le mouvement des vins mousseux de Champagne expédiés à l'étranger, à l'intérieur et dans le département.

Ce relevé donne occasion de constater que les existences en charge (101,641,636 bouteilles) ont diminué, depuis l'an dernier, de 89,700 hectolitres (soit, en chiffres ronds, 9,500,000 bouteilles et 13,400 hectolitres en fûts). La mauvaise récolte de 1897 explique le fait.

Les expéditions se sont à peu près maintenues au chiffre de l'an dernier. Il y a lieu, néanmoins, de noter une diminution d'un million de bouteilles ; soit 500,000 bouteilles pour l'étranger et 500,000 bouteilles également pour la France. Le nombre des bouteilles expédiées a été en effet de 27,387,787 pour 1897-98, alors qu'il s'était élevé, l'année précédente, à 28,359,913 bouteilles.

Digitized by Google

Le mouvement des vins de spéculation, de négociants à négociants, a été très animé : *onze* millions de bouteilles, contre *quatre* millions 290,000 en 1896-97. Il faut remonter à 1891 pour retrouver un chiffre aussi important.

En résumé, la prospérité de notre commerce de vins mousseux de Champagne, en tant qu'importance des expéditions, se maintient honorablement. Reste à savoir dans quelles conditions, comme prix, sont traitées les affaires, et aussi comment s'opèrent les rentrées.

***

Nominations et Distinctions. — Par arrêtés du ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, en date du 15 avril 1898, ont été nommés, à l'occasion du Congrès annuel des Sociétés savantes,

1° officiers de l'instruction publique :

M. Louis Demaison, secrétaire-archiviste de l'Académie nationale de Reims, correspondant du ministère de l'Instruction publique ;

M. l'abbé Tribidez, correspondant du ministère de l'Instruction publique, à Reims.

2° officiers d'académie :

M. Adolphe-Nicolas Bellevoye, membre de la Société entomologique de France et de la Société d'étude des sciences naturelles de Reims ;

et M. Edouard Fourdrignier, correspondant du ministère de l'Instruction publique à Sèvres (Seine).

***

L'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, dans sa séance du 20 mai 1898, a décerné, sur le rapport de M. Salomon Reinach à la Commission des Antiquités nationales, une mention à notre collaborateur, M. Léonce Lex, archiviste de Saône-et-Loire, pour sa récente étude sur les *Fiefs du Mâconnais*.

***

L'Académie française, dans sa séance du 24 mai 1898, a attribué à M. l'abbé Landrieux, secrétaire particulier de S. E. le cardinal Langénieux, sur le prix Juteau-Duvigneau (3,000 francs), une récompense de 1,000 francs pour son livre : *Aux pays du Christ*, souvenir d'un voyage en Palestine.

***

Une récompense de cinq cents francs, sur le prix Montyon, a été attribuée à notre distingué compatriote M. Pol Neveux, de

Digitized by Google

Reims, pour son beau roman, *Golo*, d'une écriture à la fois si sobre, si délicate et si personnelle, qui place son auteur en un rang des plus enviables, entre Flaubert et Fromentin, ces deux admirables modèles.

***

Par arrêté préfectoral en date du 21 mai, M. Jules Vernier, de Nogent (Haute-Marne), archiviste de la Savoie, a été nommé archiviste de l'Aube, en remplacement de M. Francisque André, démissionnaire.

***

Par décret du 25 mai, notre éminent compatriote, M. Gaston Paris, membre de l'Académie française, a été nommé administrateur du Collège de France pour une nouvelle période de trois ans.

***

Par décret du Président de la République, en date du 16 avril 1898, rendu sur la proposition du Ministre de la guerre :

M. le général de brigade Le Bègue de Germiny, chef d'état-major du 6e corps d'armée, a été nommé commandant supérieur de la défense des places du groupe de Verdun, gouverneur de Verdun, en remplacement de M. le général de division d'Hugonneau de Boyat, appelé à d'autres fonctions.

M. le général de brigade Soyer, commandant la 79e brigade d'infanterie (40e division, 6e corps d'armée) et la subdivision de région de Châlons-sur-Marne, à Châlons-sur-Marne, a été nommé au commandement de la 83e brigade d'infanterie (42e division, 6e corps d'armée), à Châlons-sur-Marne, et maintenu dans le commandement de la subdivision de région de Châlons-sur-Marne.

M. le général de brigade Frater, nouvellement promu, a été nommé chef d'état-major du 6e corps d'armée à Châlons-sur-Marne, en remplacement de M. le général Le Bègue de Germiny, appelé à d'autres fonctions.

***

La sœur Antoinette, de Nogent-sur-Seine. — Une médaille d'or de 1re classe vient d'être accordée à Mme Moulis, en religion sœur Antoinette, supérieure de l'hospice de Nogent-sur-Seine (1858-1898), pour quarante ans de services dévoués. Elle a exposé sa vie, disent les considérants de l'arrêté, dans plusieurs circonstances, notamment en prodiguant ses soins à des malades atteints de la variole.

On nous permettra, dit l'*Écho Nogentais*, de nous étendre un peu plus longuement sur les services rendus par sœur Antoinette, si populaire à Nogent.

Mme Marie-Antoinette Moulis, en religion sœur Antoinette, de

Digitized by Google

l'ordre des Filles de Charité de Saint-Vincent-de-Paul, est née à Castres (Tarn), le 1er septembre 1827. Elle est entrée à l'Hôtel-Dieu de Nogent, le 1er juillet 1858, et a été nommée supérieure de cet établissement le 18 juin 1875.

En 1870, la supérieure de l'Hôtel-Dieu de Nogent, Mme Marquant, ne pouvait guère s'occuper de la direction de cet établissement, à cause de son grand âge : 77 ans. Ce fut sœur Antoinette qui prit toute la charge de la maison pendant la guerre. Son caractère résolu, méthodique, son esprit de dévouement et de sacrifice l'aidèrent beaucoup en cette triste période. Elle sut pourvoir à tout. En même temps qu'elle soignait les varioleux, elle avait 78 militaires français ou allemands, blessés, tant à l'Hôtel-Dieu que dans deux ambulances établies après le combat de Nogent, du 25 octobre 1870. A ce sujet, rappelons un épisode qui démontre combien sœur Antoinette possède de sang-froid et de courage.

En novembre 1870, cinq francs-tireurs de l'Aube étaient en traitement à l'Hôtel-Dieu, au nombre desquels un officier, M. Desplanches. Dans une autre salle se trouvaient quatre Allemands dont un sieur Lœfer, parent du préfet allemand installé à Troyes.

Les francs-tireurs apprirent la présence des Prussiens dans l'établissement. Exaltés par des combats récents, oubliant qu'une ambulance est sacrée pour tous, ils résolurent de mettre à mort leurs ennemis, pendant la nuit. Leurs armes, suivant le règlement, avaient été déposées à la mairie. Mais la veille, très tard, on avait amené un Prussien malade, et on n'avait pas eu le temps de porter à l'Hôtel de Ville son sabre qu'on avait caché dans le grenier, entre deux matelas. Les francs-tireurs découvrent l'arme, descendent et s'apprêtent à entrer dans le dortoir des Allemands qu'ils vont exterminer pendant leur sommeil.

Mais sœur Antoinette veillait. Elle avait surpris les allées et venues des Français. Ils la trouvent debout, défendant la porte.

— Vous me tuerez avant d'entrer dans cette salle ! dit-elle résolument.

Les francs-tireurs ont un moment d'hésitation. Sœur Antoinette en profite pour les exhorter, leur montrer tout ce que leur acte avait d'inhumain. Elle rappelle à M. Desplanches qu'elle lui a sauvé la vie ; elle le supplie de l'aider à ramener ses compagnons à des sentiments moins cruels. Elle prie, supplie et, finalement, les francs-tireurs s'inclinent devant cette femme héroïque et renoncent à leur projet homicide.

Cependant, les Allemands avaient entendu les menaces de mort et l'un d'eux, qui le lendemain sortit guéri, s'empressa d'aller dénoncer l'affaire à ses chefs. Bientôt un détachement d'Allemands arriva dans l'intention d'incendier l'Hôtel-Dieu qui avait donné asile à des francs-tireurs, ces soldats irréguliers ayant massacré beaucoup des leurs dans un précédent combat à Conflans.

Digitized by Google

Sœur Antoinette, toujours vaillante, tint tête aux Prussiens ; elle fut sublime ; elle toucha le cœur des Teutons. M. Lœfer, dont nous avons déjà parlé, apprit aux officiers du détachement la belle conduite de la sœur, les soins qu'elle prodigua aux autres Allemands blessés. Durant plusieurs heures, on parlementa. On sait combien les envahisseurs avaient de haine contre les francs-tireurs. Ce fut long, mais sœur Antoinette eut gain de cause. Les soldats allemands se retirèrent sans mettre à exécution leur projet de vengeance, et pleins d'admiration pour cette courageuse et sainte femme.

Nous pourrions citer une foule d'exemples mettant en valeur le caractère de sœur Antoinette. Mais est-ce que tout le monde, ici, n'a pas une profonde admiration pour ses vertus, pour sa charité inépuisable ?

Le gouvernement de la République s'honore en décernant une médaille d'or à sœur Antoinette.

***

Une nouvelle médaille d'honneur, en or, vient d'être décernée à M. Armand Bourgeois, de Pierry, par décision du Conseil supérieur de la Société nationale d'encouragement au bien, pour l'ensemble de ses publications historiques, artistiques et littéraires.

***

Le ministre du Commerce vient d'accorder des médailles d'honneur à MM. Antoine Arnaud, mécanicien-ajusteur dans la maison Decès, à Epernay, depuis plus de trente ans, et Charles Bourelle, employé depuis le même temps dans la maison Etienne, de Givry-en-Argonne (Marne).

***

M. Adrien de Montebello, député, a remis récemment un diplôme et une médaille d'honneur à M. H. Garnier, menuisier à Hautvillers (Marne), pour avoir, au péril de sa vie, sauvé des enfants sur le point d'être écrasés par un attelage.

Le sauveteur avait été grièvement blessé.

***

Mariages. — Le 11 avril 1898 a été célébré à Reims, en l'église Notre-Dame, le mariage de M. Georges Périn, fils de M. et Mme Périn-Lorquet, de Paris, avec Mlle Cécile Martin, fille de M. et Mme Jules Martin-Baudesson.

***

Le 20 avril 1898 a été célébré à Reims, en l'église Notre-Dame, le mariage de M. Jean Duroy de Bruignac, ingénieur des arts et manufactures, fils du baron et de la baronne Duroy de Bruignac,

Digitized by Google

de Versailles, avec Mlle Charlotte Rogelet, fille de M. Edmond Rogelet, commandeur de l'ordre de Saint-Grégoire-le-Grand, et de Mme Edmond Rogelet, née Gérard.

M. Edmond Rogelet, lui-même ingénieur des arts et manufactures, est le propriétaire des célèbres manufactures de Bühl (Alsace), et son gendre va devenir son collaborateur industriel.

La messe a été célébrée par M. l'abbé Duroy de Bruignac, secrétaire particulier de l'évêque de Versailles, frère du marié.

Les témoins du marié étaient M. le baron Fernand-Marie-Joseph Duroy de Bruignac, capitaine au 69e d'infanterie à Toul, son frère, et M. le marquis Marie-Louis de Caillebot de la Salle, camérier secret de cape et d'épée de Sa Sainteté Léon XIII, son beau-frère.

Ceux de la mariée, M. Henri Rogelet, son oncle, et M. Louis Hubert, le grand industriel de La Val-Dieu (Ardennes), son oncle par alliance.

***

Le 23 avril 1898 a été célébré en l'église Saint-Pierre de Chaillot, à Paris, le mariage de M. Maurice Demaison, docteur en droit, avocat à la Cour d'appel, avec Mlle Lucie Pichenot.

M. Maurice Demaison, qui appartient à l'une des plus honorables familles de Reims, a publié dans le *Journal des Débats* et dans plusieurs revues d'art des études fort remarquées.

***

Le 3 mai 1898 a été célébré, en l'église Saint-Louis de Fontainebleau, le mariage de notre collaborateur M. Abel Rigault, archiviste-paléographe, attaché aux Archives du Ministère des Affaires étrangères, avec Mlle Marie Meyeur.

***

Le 5 mai 1898 a été célébré, en l'église de Charleville, le mariage de Mlle Gabrielle Devillez avec M. Grillon.

Digitized by Google

MÉLANGES

L'IMPRIMERIE A CHALONS-SUR-MARNE, PAR AMÉDÉE LHOTE. — *Rapport lu à la Société d'Agriculture, Commerce, Sciences et Arts de la Marne*[1]. — Parmi les gloires de l'antique cité châlonnaise, il en est une que l'on ne peut lui disputer : elle ne s'est jamais laissé devancer dans l'application des grandes inventions. Et cela est vrai du Châlons de nos jours aussi bien que du Châlons du xve siècle. Notre ville fut une des premières à posséder une imprimerie, précédant d'un demi-siècle Reims, sa voisine. Le *Diurnale* de Bocquillon date de 1493, alors que les annales rémoises ne font mention de l'imprimerie de Bacquenois que vers 1543.

A l'exception du mémoire dû à la plume alerte de M. Henri Menu, et que conserve notre Société, M. Amédée Lhote, en abordant le travail auquel il a consacré tant d'années de sa vie, avait devant lui un terrain encore inexploré. Il lui fallut, avec une patience de bénédictin, dépouiller les registres des comptes et dépenses de la communauté des imprimeurs, de 1692 à 1791, le registre des délibérations du conseil de ville, les registres de l'état civil, les archives de la Marne, la bibliothèque municipale et surtout les fonds d'études de notaires, ce trésor si riche en documents intéressants pour l'histoire locale, où M. Grignon puisa il y a quelques années les principaux éléments de sa *Topographie historique de Châlons*. Dans l'avant-propos dont il a fait précéder le livre de M. Lhote, notre collègue M. Armand Bourgeois dit avec raison :

« L'authenticité a été la règle absolue de l'auteur, et, en la demandant, par exemple, aux minutes des notaires remontant à 1520, il a prouvé quelles ressources précieuses elles offrent pour reconstituer l'histoire du passé. »

L'*Histoire de l'Imprimerie* ne contient pas moins de 108 notices d'imprimeurs et de lithographes. Nous y trouvons signalé un libraire châlonnais, Pierre Bouron, qui alla s'établir à Venise en 1586.

Chaque notice est suivie de la liste aussi complète que possible des ouvrages édités par l'imprimeur auquel elle se rapporte. Avec une trop grande modestie, M. Lhote dit dans sa préface : « Qu'on ne s'attende pas à trouver ici une bibliographie châlonnaise complète. »

Nous prenons la liberté de le contredire, et d'affirmer que nulle part n'existe une énumération aussi abondante des ouvrages sortis des presses de notre ville. A ce titre seul, l'*Histoire de l'Imprimerie* mérite d'arrêter l'attention des bibliophiles. L'esprit de

1. Imprimerie Martin frères, Châlons.

Digitized by Google

chaque siècle se reflète pour ainsi dire dans ces nomenclatures qui n'ont que l'apparence de la sécheresse, mais d'où l'on peut faire jaillir les éléments d'une histoire littéraire.

Le premier livre en date, avec le *Diurnale*, est intitulé : « Les dicts des oyseaux par hystores. » Ce titre ne reflète-t-il pas la grâce naïve du moyen âge, d'où l'on sortait à peine à l'heure de son apparition ?

Pendant les siècles qui suivirent, l'imprimerie châlonnaise se signala surtout par la beauté de ses livres liturgiques, missels, heures, traités de théologie, de controverse, etc., auprès desquels se plaçaient des éditions de classiques grecs et latins, des livres de grammaire et de rhétorique ; ces travaux si intéressants de l'industrie typographique n'étaient pas, comme de nos jours, concentrés à Paris. Ce fut pendant cette période que rivalisèrent deux familles, les Seneuze et les Bouchard, dont les publications sont encore aujourd'hui, pour leur perfection et leur correction, recherchées des collectionneurs.

Les Bouchard, imprimeurs du Collège, éditèrent les pièces de théâtre jouées par les élèves des Jésuites, ainsi qu'on peut le voir dans l'étude si curieuse de notre regretté collègue, M. l'abbé Puiseux, sur le théâtre du Collège de Châlons.

Les grands événements de l'histoire ont leur écho dans le catalogue des livres châlonnais. C'est, par exemple, en 1589, chez Pierre du Boys, « les Particularitez notables concernantes l'assassinat et massacre de Monseigneur le duc de Guise et Monseigneur le Cardinal son frère » ; en 1590, c'est « Le conseil salutaire d'un bon François aux Parisiens », conseil que les « François » auraient pu adresser plus d'une fois dans le cours de leur histoire au bon peuple de Paris ; c'est, en 1592, le Panégyrique du roi Henri IV.

A la date de 1601, nous trouvons chez Claude Guyot le Guide du voyageur à Jérusalem ; en 1611, chez Julien Griffard, une Histoire de la vie et des miracles de Monsieur sainct Menge, premier évêque et patron de la ville de Châlons, par F. Boulangier.

En 1686 paraît, chez Seneuze, la *Gazette aux nouvelles universelles*, journal hebdomadaire où l'on trouve la relation d'événements arrivés à Châlons.

Les procès, si nombreux sous l'ancien régime, donnent lieu à de nombreux mémoires ; de même les polémiques entre médecins : à défaut de la presse médicale, qui n'existait pas encore, c'est par des brochures qu'ils vidaient leurs différends, dont leurs patients faisaient les frais.

Dans le cours du XVIIIe siècle, on voit apparaître les écrits relatifs à l'économie politique, aux manufactures, au commerce, à l'agriculture. Pour employer un mot de notre langue d'à présent, la littérature devient « utilitaire ».

A l'époque où nous sommes arrivés, l'imprimerie châlonnaise avait pris une grande prééminence. On peut en citer deux faits

Digitized by Google

comme exemple. Pendant plusieurs années, les almanachs de Reims s'impriment chez Seneuze ; c'est également chez notre concitoyen que l'historien Anquetil fait paraître son histoire de la ville de Reims, en trois volumes.

La Révolution ne pouvait manquer de donner essor, à Châlons, à une multitude de publications inspirées par les événements. M. Lhote en dresse un catalogue des plus curieux. C'est encore des catéchismes qu'impriment les maisons châlonnaises, mais ce sont des catéchismes civiques ; il y a même des alphabets républicains. Nous voyons bientôt paraître le *Manuel du Théophilanthrope*. Ne croyez pas, cependant, que le souvenir de la religion catholique soit effacé. En 1799, c'est-à-dire avant le Consulat et le rétablissement officiel du culte, Briquet édite un livre d'offices en plusieurs parties.

Comme s'il eût prévu les grandes guerres qui allaient ensanglanter l'Europe pendant près d'un quart de siècle, un auteur, M. Carré, publie au début de la Révolution un ouvrage considérable avec atlas, qu'il intitule *Panoplie*. C'est la description de toutes les armes de guerre connues ; à le parcourir, il semble qu'on entende un cliquetis de sabres et d'épées.

Tout le monde sait que pendant le cours du XIXe siècle, les imprimeurs châlonnais n'ont pas démérité de leurs aînés.

Bientôt, à côté d'eux, venait prendre place un art nouveau. La lithographie fut introduite en notre ville par M. Cornet-Paulus, mort il y a une vingtaine d'années. M. Barbat donna à cette branche des arts graphiques un grand développement. Il avait droit à une notice spéciale, qui est due à la plume de Louis Grignon.

Nous sommes loin encore d'avoir dit tout ce qui ajoute du prix au livre de M. Amédée Lhote.

Nous y trouvons les devises de quelques imprimeurs, à cette époque, où, à l'exemple des chevaliers, tout ouvrier d'art adoptait une sorte de marque, de blason distinctif. En voici quelques-unes : Claude Guyot (1589-1623), avait arboré celle-ci : *Id tenta quod potes ;* — Gérard de Foigny (1626-1694), cette autre : *Sequitur fortuna laborem*. L'imprimeur Bouchard joue ingénieusement sur son nom, en disant en bon vieux français : *Mon cœur bien plus que ma bouche ard.*

L'auteur a semé à profusion dans son livre les vieux bois qu'ont su conserver les imprimeurs châlonnais, et dont quelques-uns ont tant d'originalité et de saveur. Les armoiries des évêques depuis le XVIIe siècle ; une vue de Châlons, gravée par Varin, la *Bannière de la Corporation des Imprimeurs*, complètent cette publication.

Ajouterai-je que l'*Histoire de l'Imprimerie* a été honorée d'une souscription du ministère de l'Instruction publique. Notre ville n'a plus rien à envier à celles de Dijon, de Troyes, de Limoges. Un nouveau monument lui a été élevé par notre excellent collègue, M. Amédée Lhote.

E. MARTIN.

Digitized by Google

***

Un vol a Saint-Etienne de Troyes en 1582. — A propos de la récente ouverture du caveau de la cathédrale pour l'inhumation de la dépouille mortelle de Mgr Cortet, notre évêque regretté, l'attention de ceux qui ont encore au cœur la religion du souvenir a été, une fois de plus, attirée sur les deux comtes de Champagne qui attendent, eux aussi, dans ce tombeau, le grand jour de la résurrection promise : Henri Ier, surnommé le Libéral, et Thibault III, son fils.

Aucun signe extérieur n'indique au passant l'endroit où dorment aujourd'hui ceux qui furent au XIIe siècle les insignes bienfaiteurs de la ville de Troyes et les pieux fondateurs de l'église de Saint-Etienne, cette collégiale fameuse dont l'histoire serait si intéressante, et dont l'influence et la puissance marchèrent de pair et dépassèrent même quelquefois, au moyen âge, l'influence et la puissance pourtant si considérables du chapitre de la cathédrale.

Moins ingrats que nous à l'égard de ces deux grands princes, les contemporains des comtes Henri et Thibault avaient élevé à leur mémoire, dans le chœur de l'église Saint-Etienne, deux riches mausolées dont nous pouvons lire la description enthousiaste dans le *Voyage archéologique* d'Arnaud. Les émaux et les pierreries y étaient enchâssés dans l'or et dans l'argent ; c'était un éblouissement pour l'œil du visiteur qui ne savait qu'admirer le plus, des matières précieuses employées pour leur construction ou de l'art qui avait présidé à leur agencement. Charles V, Charles VIII, François Ier, Henri IV, Louis XIII et Louis XIV vinrent successivement s'agenouiller et prier devant ces sépultures magnifiques dont aujourd'hui il ne nous reste plus guère que le souvenir.

Les agents de la Révolution, qui trouvaient malsaine et de mauvais goût l'ancienne chapelle des comtes, ne manquèrent pas d'en décider la démolition, et quand, le 6 décembre 1791, le doyen et les chanoines de la collégiale Saint-Etienne vinrent, la mort dans l'âme, écouter debout à la porte du chœur la lecture du décret qui ordonnait la suppression de leur chapitre, le temps n'était pas loin où la vieille église devait tomber sous la pioche des démolisseurs, et les richesses inestimables des sépultures qu'elle renfermait aller grossir le trésor toujours à sec de la Révolution pourtant triomphante.

Avant de subir ce suprême et dernier outrage, les riches tombeaux des comtes avaient plus d'une fois déjà tenté la cupidité des rôdeurs de grand chemin, des soldats indisciplinés et vagabonds, des malfaiteurs de toutes sortes qui fréquentaient de jour et de nuit nos églises, soit pour y chercher asile et protection, soit pour s'y livrer à des désordres. En 1582 en particulier (M. Arnaud doit se tromper en indiquant l'année 1583, car après 1582 il y a, dans les registres capitulaires de Saint-Etienne, une lacune de plusieurs années), en 1582, dis-je, le tombeau du comte Henri fut victime

Digitized by Google

d'un vol important que je vais raconter aussi brièvement que possible, en me basant, comme toujours, sur des documents d'archives.

Le mardi 13 mars 1582, Laurent La Ratte, *custos* de l'église Saint-Etienne, s'était présenté devant le chapitre pour lui exposer que les jours précédents on avait dérobé sur le maître-autel le texte des Epîtres, et supplier les chanoines de vouloir bien penser qu'il n'y avait eu, dans cette malheureuse circonstance, aucune négligence de sa part : « Je suis trop vieux, avait-il dit, pour continuer à exercer cette lourde charge et assumer une si grande responsabilité ; choisissez un autre *custos* pour le mettre en ma place et j'offre volontairement, malgré ma pauvreté, vingt-cinq sols tournois pour aider à refaire un autre texte. » Mais le chapitre, voulant conserver tous ses droits et ménager tous ses recours, refusa, pour l'instant, d'accepter la démission qui lui était offerte.

Le samedi 31 mars suivant, les chanoines étaient de nouveau convoqués *ostiatim* par leur cloîtrier et se réunissaient en chapitre extraordinaire pour apprendre cette fois un vol beaucoup plus important que le premier, commis la nuit précédente, et pour aviser aux moyens de recouvrer « l'argenterie robbée ceste nuict à la sépulture de feu de bonne mémoyre illustrissime prince Henri, comte palatin de Champaigne et Brye ». Après s'être mutuellement exhortés à recourir « aux pryères et supplications envers la bonté de Dieu qui est le premier et souverain remède », les chanoines délèguèrent au prévost de Troyes leur doyen, Yves Le Tartier, celui-là même qui, quelques années plus tard, devait tomber sous les coups des huguenots, pour le supplier de « faire la cherche par tous les lieux soubçonnez. » Sans perdre une minute, le chanoine Denis montait à cheval et partait « en toute dilligence à Bar-sur-Aulbe, Brienne et aultres lieux proches de ceste ville, pour fayre fayre pareille cherche par les juges desdicts lieux. » Il reçut du trésor de l'église, pour faire ce voyage, « trois écus avecques lettres ardressantes *(sic)* » aux juges qu'il allait trouver pour solliciter leur appui de la part du chapitre Saint-Etienne. Le chanoine Denis était de retour le 5 avril, ayant économisé cent sols tournois sur la somme qui lui avait été remise.

Les chanoines de la cathédrale ne tardèrent pas à apprendre « le larrecin faict à l'église monsieur Saint-Estienne ». Ils se réunirent aussitôt à leur tour et décidèrent de faire mettre incessamment « la châsse de monsieur Saint-Savinien au thrésaur d'embas affin d'éviter à ung pareil inconvénient » ; ils ordonnèrent en outre au fabricien de faire mettre une corde en « fil d'archal » à la cloche de la custoderie et de faire coucher un homme « en la chambrette près le petit horloge ». Ils revinrent le lendemain sur leur première décision et se contentèrent de « faire barder l'estuy d'icelle châsse de bandes de fer. »

Les démarches du chapitre de Saint-Etienne et les recherches de la justice furent-elles couronnées de succès? Il est permis d'en

Digitized by Google

douter. Sans vouloir me faire accusateur posthume, si je rapproche de cet événement le fait suivant, consigné tout au long dans les registres des délibérations capitulaires de Saint-Etienne, je crains fort qu'on ait été chercher bien loin des voleurs qui étaient bien près, lesquels n'étaient autres, à mon avis, que les soldats du parti du roi qui désolaient le pays pendant les guerres de la Ligue.

Nous avons vu que c'est le samedi 31 mars 1582 que le chapitre apprit le vol sacrilège commis au tombeau du comte Henri.

Or, quelques jours auparavant, Pierre Fenouillet et Denis Michault, tous deux gardiens du trésor, étaient venus supplier les chanoines de les dispenser de l'obligation de coucher et « pernocter » dans l'église, offrant de mettre à leur place un homme d'église dont ils se rendraient responsables. Ils étaient probablement épouvantés déjà par les menaces des soldats que je trouve désignés sous le nom de « harquebusiez » et qui, certain jour, pendant les vêpres, avaient tenté de forcer la porte par laquelle entraient les chanoines du trésor et les gardiens quand ils allaient se coucher. Un autre jour, entre 9 et 10 heures du soir, les mêmes soldats, conduits par un nommé Hennequin, s'étaient promenés par le cloître Saint-Etienne, au son des tambourins et des fifres, « tenans plusieurs propos scandaleux et injurieux, avec blasphèmes, insolences et menaces. »

Il n'est donc pas téméraire de mettre à l'actif de ces soldats, indisciplinés et pillards, le vol commis au mois de mars 1582 sur les tombeaux des comtes de Champagne, lequel, comme tant d'autres, est toujours demeuré impuni.

E.-F. Rossi.

* * *

Souvenirs d'histoire locale. — Sous le titre : *Glorieux souvenir*, M. le chanoine Cerf, l'infatigable chercheur que l'on sait, vient de publier une courte notice sur Vincent Abraham, né à Charleville, curé de Sept-Saulx (Marne), massacré aux Carmes le 2 septembre 1792. C'est une page d'Histoire locale intéressante. La voici :

« Vincent Abraham naquit à Charleville le 15 juin 1740, et fut baptisé le lendemain, comme l'atteste l'acte suivant :

« L'an de grâce mil sept cent quarante, le 16 juin, je Claude Gérault, prêtre vicaire de Charleville, soussigné, ay baptisé le fils de Pierre Abraham, marchand, et de Anne-Marie Lamotte, ses père et mère, mariez ensemble, habitans de cette paroisse, auquel, né le 15 du présent, on a imposé le nom de Vincent; le parrain a été Vincent Lamotte, garçon, et la mareinne Catherine Lamotte, épouse de Thomas Ronet, foulon, de la paroisse de Sedan, qui ont signé avec moy an et jour qui dessus :

« Abraham, Lamotte. Catherine Lamotte. »

Abraham fit sans doute ses études au collège des Pères Jésuites

Digitized by Google

de Charleville, qui ne passa aux mains des prêtres libres qu'en 1762 ; le jeune étudiant était déjà entré au séminaire de Reims.

Le 7 décembre 1761, M. l'abbé Aublin, curé de Charleville, publie au prône de la messe paroissiale les bans de Vincent Abraham, appelé au sous-diaconat. (*Archives de Reims*, fonds de l'Archevêché, G. 213, Titres patrimoniaux.)

A cette date, le père du futur sous-diacre était mort, comme le prouve l'acte suivant, constituant en sa faveur 100 livres de pension viagère :

« *Constitution* faite par Alexandre-François *Durand*, marchand façonnier de bas en métier, demeurant à Charleville, et Anne-Marie *Lamotte*, sa femme, en faveur de Vincent *Abraham*, fils de feu Pierre Abraham, en son vivant demeurant à Charleville, et de ladite Lamotte, de son premier lit, de 100 livres de pension viagère pour lui servir de titre sacerdotal, le 3 novembre 1761. » (*Archives de Reims*, citées plus haut.)

« Vincent Abraham fut ordonné prêtre le 16 juin 1764, le samedi des Quatre-Temps, dans l'octave de la Pentecôte, en la chapelle du palais archiépiscopal, par Jean de Cairol, évêque de Sarepte. » (*Archives de Reims*, fonds de l'Archevêché, G. 240, Registre des Ordinations, de 1763 à 1782, folio 10-11.)

L'abbé Abraham a été vicaire d'Attigny du 20 novembre 1773 au 25 octobre 1780. (*Histoire d'Attigny*, par l'abbé Hulot, curé de cette paroisse.)

Il desservit la cure de Sept-Saulx (doyenné de Verzy, appelé dans les anciens pouillés doyenné de Vesle).

Les Archives de Reims possèdent quelques pièces rédigées par l'abbé Abraham, comme curé de Sept-Saulx. Ce sont de véritables reliques que nous pouvons signaler, grâce à l'obligeance de M. L. Demaison, archiviste de la ville de Reims, qui nous écrit :

« Dans le dossier de Sept-Saulx, il y a quelques pièces écrites de la main de l'abbé Abraham, alors curé de ce village, entre autres des renseignements sur l'état de la cure et le revenu des fabriques de Sept-Saulx et des Petites-Loges, et un mémoire sur la paroisse des Petites-Loges. » (*Archives de Reims*, fonds de l'Archevêché, G. 285 ; Visites du doyenné de Vesle.)

Abraham Vincent, étant encore curé de Sept-Saulx en 1790, reçut l'ordre d'adhérer à la *Constitution civile du Clergé ;* sa conscience éclairée lui fit un devoir d'opposer un refus formel à cette injonction. L'autorité civile de son canton lui intima l'ordre de quitter aussitôt sa cure. Il vint à Reims ; mais ne s'y trouvant pas en sûreté, il partit pour Paris, espérant s'y cacher et pouvoir y suivre l'impulsion de son zèle.

La journée du 10 août 1792 facilita aux ennemis du clergé d'assouvir leur haine. Dès le lendemain, ordre est donné d'arrêter tous les prêtres non assermentés, de les jeter en prison en attendant les massacres.

Digitized by Google

L'abbé Abraham est arrêté et conduit au Comité civil de la section de Luxembourg. On lui demande de prêter le serment civique : il refuse. Il est alors emmené à la maison des Carmes, où il fut massacré le 2 septembre 1792, avec cette noble phalange de deux cents prêtres qui moururent avec un courage et une dignité qui étonnèrent leurs propres bourreaux.

Nous n'avons pas à raconter ici les épisodes nombreux, touchants et héroïques qui marquèrent le séjour des prêtres enfermés aux Carmes. Les historiens l'ont fait à l'envi.

Abraham Vincent a-t-il été réellement massacré aux Carmes le 2 septembre 1792 ? On pourrait en douter en lisant dans la *Liste générale des émigrés, des déportés, reclus et condamnés du département de la Marne*, imprimée à Châlons, chez Mercier, an II de la République : « ABRAHAM (Vincent), ex-curé de Sept-Saulx, dernier domicile connu : *Reims, émigré*. »

Nous possédons une autre liste, certifiée conforme, « tenue en « la commune de Reims le 7 mai 1793, l'an II de la République « française, signée en la minute, Tauxier, secrétaire greffier de la « municipalité ».

Or, cette liste ne fait nullement mention, comme émigré, d'Abraham Vincent.

D'ailleurs, tous les historiens le mettent au nombre des prêtres massacrés aux Carmes de Paris. S'il pouvait y avoir encore quelques doutes à ce sujet, il nous suffirait d'appeler en témoignage : l'abbé Hulot, ancien curé d'Attigny (ouvrage cité, p. 293), disant : « Vincent Abraham a péri dans les massacres des 2 et 3 septembre 1792 » ; l'*Almanach historique de la ville de Reims*, année 1789 (appartenant à M. Jadart), sur la marge duquel, en regard des noms des prêtres, relativement à leur conduite au moment de la Révolution, on lit, au mot Sept-Saulx : « *Fidèle, Abraham*, 1780, massacré aux Carmes. » A ces autorités, ajoutons celles de M. l'abbé Guillon, *Martyrs de la Foi*, tome Ier, p. 45, et celle de l'abbé Barruel, *Histoire du clergé français pendant la Révolution*, liste des victimes du 2 et 3 septembre 1792, p. 249 : « *Abraham, curé au diocèse de Reims* », et en marge, à la main : « *Curé de Sept-Saulx*. »

Mais un témoignage que l'on ne peut mettre en doute, c'est la présence, dans l'ossuaire des Carmes, du *crâne* de l'abbé Abraham, perforé sur le haut d'un coup de pique ou de baïonnette, avec cette note : *Abraham, curé de Sept-Saulx*. Il est facile de le voir, car il est le premier des ossements conservés. Il a été vu par M. le secrétaire de l'Archevêché de Reims, dont le grand-père a été marié par le vénérable martyr. Ch. CERF.

L'Imprimeur-Gérant,

LÉON FRÉMONT.

Digitized by Google

LES DROITS SEIGNEURIAUX

ET LES ANCIENS SEIGNEURS

DE VILLERS-SOUS-CHATILLON[1] ET DE TINCOURT[2]

Les Guyot de Chenizot.

I

La famille Guillot, *alias* Guyot, d'origine soissonnaise, était représentée au commencement du XVIIe siècle par Antoine Guillot, chirurgien à Vailly[3], décédé le 25 juin 1692. Il avait épousé Antoinette Lespicier, sœur de François Lespicier, conseiller du Roi, élu en l'Élection de Soissons, receveur au grenier à sel de Vailly, dont il eut Hyacinthe qui suit :

Hyacinthe Guillot, né vers 1651, marchand, mort le 15 décembre 1693, à l'âge de 44 ans, épousa, le 21 janvier 1676, Jeanne Chétiveau, née elle-même vers 1655, fille de Jacques Chétiveau[4], marchand hostelain en 1677, sieur de Courcelles[5], et de dame Antoinette de Villers[6].

1. Villers-sous-Châtillon (Marne), canton de Châtillon-sur-Marne.

2. Tincourt, hameau dépendant de Venteuil, canton d'Epernay (Marne).

3. Vailly, chef-lieu de canton, arrond. de Soissons (Aisne).

4. Jacques Chétiveau était fils de Roland Chétiveau, laboureur, demeurant à Chimy, paroisse de Celles, et d'Antoinette Dufour, décédée le 22 mai 1670 et enterrée dans l'église de Celles devant l'autel de Saint-Sébastien. Ceux-ci laissaient plusieurs enfants et entre autres :

1° Henry Chétiveau, receveur de la Court-aux-Bois, paroisse de Celles.

2° François Chétiveau, notaire royal à Celles, où il est décédé le 15 juin 1676.

3° Pierre Chétiveau, lieutenant de la justice d'Ostel en 1697, décédé et inhumé dans l'église dudit lieu le 19 septembre 1712, étant âgé de 86 ans. De son union avec Anne Chapelet, proche parente de Nicolas Chapelet, prêtre curé de Saint-Michel de Brécy, il laissa : Antoinette Chétiveau, mariée le 23 novembre 1683 à Nicolas Dupuis, conseiller du Roi, receveur du grenier à sel de Fère-en-Tardenois, fils de François Dupuis, receveur de la terre et seigneurie de Berneuil.

A cette famille, qui est encore représentée aujourd'hui à Bucy-le-Long, près Soissons, il y a lieu de rattacher Claude Chétiveau, conseiller du Roi, garde des sceaux des juridictions royales de Soissons.

5. Courcelles, hameau de Sancy, canton de Vailly (Aisne).

6. René de Villers, fourrier de la Reine régente, son frère, eut pour fils

Digitized by Google

Sont nés de cette alliance :

1° Antoinette Guillot, le 12 décembre 1676 ;

2° François, qui suit ;

3° Jeanne-Françoise, le 1er avril 1679 ;

4° Jacques, le 13 avril 1685 ;

5° Jeanne-Antoinette, le 21 juillet 1690 ;

6° Hyacinthe, décédé jeune ;

7° Louise Guillot, mariée à Me François Carrier, conseiller du Roi, élu en l'Élection de Soissons et bailli de Vailly, y demeurant ;

8° Barbe Guillot, femme de Me Antoine Minot, marchand à Beauvais ;

9° Anne-Jeanne Guillot, née le 10 janvier 1687. Elle épousa à Vailly, le 7 août 1714, Me Claude-François de la Felonnière, chevalier, seigneur de La Herbennerie [1] et du fief de Grandcourt [2], ancien officier au régiment de Normandie, veuf de Charlotte-Claude le Gastelier, et dont elle eut huit enfants, tous nés à Cuchery, savoir :

1° Marie-Anne de la Felonnière, le 19 mai 1715 ;

2° Claude-Philippe, le 4 mai 1716 ;

3° Claude-François, le 18 mars 1718 ;

4° Jeanne-Angélique, le 13 mars 1720, qui fut mariée dans l'église de Fossoy [3], le 27 avril 1756, à Pierre-François Lesueur de Parpeville [4], chevalier de Saint-Louis, brigadier des gardes du corps du Roi, brigade de Montmort, compagnie de Villeroy, décédé à Sainte-Gemme [5], le 7 novembre 1777, à l'âge de 77 ans, deux mois et dix-sept jours, fils de Charles-Antoine Lesueur, écuyer, sieur de Givry, l'un des deux cents chevau-légers de la garde du Roi, et de Louise d'Escannevelle ;

5° Julie-Anne Salaberge, le 18 octobre 1721 ;

6° Jeanne-Charlotte de la Felonnière de Grandcourt, le 11 décembre 1423, mariée à Cuchery, le 15 décembre 1740,

Norbert de Villers, prêtre doyen de la paroisse et chapitre de N.-D. des Vignes de Soissons. Ce dernier, d'après l'*Armorial général*, portait : *de gueules, à une fasce d'argent accompagnée de 3 annelets de même, 2 en chef, et 1 en pointe.*

1. La Herbennerie, hameau de la commune de Fossoy (Aisne).

2. Grandcourt, ancien fief situé sur le territoire de Cuchery, canton de Châtillon-sur-Marne.

3. Fossoy, canton de Château-Thierry (Aisne).

4. Cfr. Paul Pellot : *Notice sur les Petit de Richebourg*, impr. L. Frémont, Arcis-sur-Aube, 1891.

5. Sainte-Gemme, canton de Châtillon-sur-Marne.

Digitized by Google

avec Nicolas de Linage, seigneur de Villers [1], âgé de 47 ans, veuf de Catherine-Louise-Charlotte de Brie, demeurant à La Ville-sous-Orbais [2];

7° Claude-Nicolas, le 21 janvier 1725;

8° Anne-Claude-Françoise de la Felonnière, le 5 février 1728, qui épousa à Cuchery, le 11 novembre 1750, Charles-Guillaume du Gucy, chevalier, âgé de 50 ans, seigneur de Fresneville et de la Fresnay, chevalier de l'ordre de Saint-Louis, fils de Jean-Baptiste du Gucy, chevalier, et de Marie-Anne Martin, originaire de Condé-sur-Noireau, diocèse de Baslieux en Normandie, major du château de Sedan, y demeurant.

Anne-Jeanne Guillot, décédée à Sainte-Gemme, le 6 mars 1771, à l'âge de 84 ans et un mois, fut enterrée le lendemain dans le chœur de l'église. Claude-François de la Felonnière, son mari, était décédé à Cuchery [3], le 15 juillet 1750, alors âgé de 78 ans, et fut inhumé le lendemain dans l'église de ce village.

II

François Guyot, né à Vailly le 28 novembre 1677, bourgeois de ladite ville en 1714, écuyer, seigneur de Chenizot, conseiller, secrétaire du Roi, maison et couronne de France en 1719, demeurant à Paris, rue des Prêtres, paroisse Saint-Paul, épousa Jeanne-Julie Berger, de laquelle il eut deux enfants :

1° Jean Guyot de Villers, écuyer, receveur général des finances en la généralité de Rouen avant le 21 mars 1743, date à laquelle il comparait avec sa mère dans une quittance donnée à leur profit devant Bellanger, notaire à Paris, par Robert Driot, bourgeois, comme procureur de la veuve de Gilles Lespagnol ci-après nommée, et de Adam Lespagnol, conseiller du Roi en l'Élection de Reims, son fils et unique héritier.

2° Léonard-François Guyot de Chenizot, qui suit.

Le 18 décembre 1719, et suivant contrat dressé par Lesueur, notaire à Châtillon-sur-Marne, il acquit, en présence de Me Henry Bourgeois, seigneur de Gueux [4], y demeurant, moyennant le prix de 70,000 livres, les terres et seigneuries de

1. Villers. Il y a plusieurs localités de ce nom dans le département de la Marne. Il s'agit ici de Villers-sur-Marne, écart de la commune de Couvrot, canton de Vitry-le-François, dont la famille Linage possédait la seigneurie depuis le xve siècle.

2. La Ville-sous-Orbais, canton de Montmort, arrond. d'Epernay (Marne).

3. Cuchery, canton de Châtillon-sur-Marne.

4. Gueux (Marne), canton de Ville-en-Tardenois.

Digitized by Google

Villers et Camp [1] qui appartenaient à François-Robert Ledieu, chevalier, seigneur desdits lieux, lieutenant des Maréchaux de France aux bailliages de Château-Thierry et Châtillon, demeurant au château de Villers.

Voici la désignation des droits cédés par le propriétaire au profit de l'acquéreur absent, qui stipulait par Me Philippe de la Felonnière, chevalier, seigneur de Fossoy, de la Herbennerie et autres lieux, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, commandant pour le Roi de Til-Châtel, demeurant à Paris, rue Saint-Jacques.

La terre et seigneurie de Villers et de Camp avec leurs circonstances et dépendances, maisons seigneurialles, hautes, moyennes et basses justices, pressoirs bannaux, s'ils le sont, droits seigneuriaux, lesdits cens portant lods et ventes, saisines, amendes, le cas y échéant, rentes foncières et vollantes, terres, prez, marais, patures, bois, hayes et buissons, vignes dépendantes desdites terres et seigneuries, tant en fiefs que ceux qui sont en roture, et qui sont sur autres terroirs circonvoisins, avec toutes leurs circonstances et dépendances, en quoy ils puisse *(sic)* consister, sans aucunes réserves, telles que ce puisse être, sinon que ce qui sera cy après dit, et généralement quelconque ainsy qu'en a jouy ou du jouir, et jouy encore actuellement ledit sieur de Villers.

Lesdites terres et seigneuries de Viller et de Camp relevant en plain fief, foy et hommage, et mouvant de la Tour du Louvre à Paris, et de Son Altesse Mgr le duc de Bouillon, à cause de son contrat d'échange, fait avec Sa Majesté, du duché de Château-Thierry et de Châtillon, et pour les rotures des seigneurs circonvoisins ; lesdites terres et seigneuries de Viller et de Camp et des rotures consistant, savoir :

En deux maisons seigneurialles, joingnante l'une et l'autre chacune, en un gros corps de logis, granges, écuries, tant pour chevaux que bœufs, bergeries, pavillon, grand sellier vouté, vendangeoirs, cave, pressoir à cage, le tout couvert en tuile, deux jardins potagers, un parterre dans lequel il y a un colombier garny de pigeons, lesdits jardins fermés de murailles, clos à arbres fruitiers, un canal entourant toutes lesdites maisons, bâtiments, accins, et ce qui vient d'être exprimé, estimé ensemble à la somme de 6,225 livres.

Item un autre pressoir à cage, séparé desdits bâtiments, avec sa halle couverte de tuile, estimé 1,000 livres.

Item, 180 arpents de terres labourables dans les fonds et aux côtes, tant en roture qu'en fief, estimé 100 livres chacun arpent, revenant au total à la somme de 18,000 livres.

Item, la ferme nommée les Foureaux, avec ses bâtiments en

1. Camp, ancien fief situé sur le territoire de Villers-sous-Châtillon.

Digitized by Google

très mauvais état, ses circonstances et dépendances, et 120 arpents de terre, sur le terroir de Viller, Reuil, et autres terroirs, estimé le tout ensemble à la somme de 8,500 livres.

Item, 200 arpents de bois, partie en fief et l'autre en roture, sur le terroir de Villers, que autre sur les circonvoisins, estimé l'arpent 100 livres, revenant le tout à 20,000 livres.

Item, 10 arpents tant marais que aulnis, situé sur le terroir de Villers, estimé 100 livres l'arpent, revenant à 1,000 livres.

Item, 4 arpents 3 quartiers de vignes, en plusieurs pièces, sise sur le terroir de Reuil, estimé 900 livres l'arpent, revenant au total à la somme de 4,275 livres.

Item, un arpent 50 verges de vigne en plusieurs pièces, sise sur le terroir de Viller, estimé 600 livres l'arpent, faisant 900 livres.

Item, tant les principaux des rentes foncières et volantes, que ledit vendeur a dit se monter lesdits principaux à la somme de 3,000 livres.

Item, onze arpent de pré, en plusieurs pièces, sis sur le terroir de Reuil, estimé 400 livres l'arpent, revenant à la somme de 4,400 livres.

Item, 3 arpents de pré, en plusieurs pièces, sis sur le terroir d'Orquigny, en fief, estimé l'arpent 400 livres, faisant 1,200 livres.

Item, un arpent de pré, sis sur le terroir de Viller, estimé 400 livres.

Item tous les droits seigneuriaux, et consistant en cens, surcens, lesdits cens portant lods et vente, vestures, saisines et amende, le cas y eschéant, estimé en principal à 500 livres.

François Guyot se rendit aussi acquéreur, en vertu d'un acte dressé par le même notaire, le 11 septembre 1720, moyennant 33,500 livres, des parts et portions revenant à Jacques de Moru, chevalier, seigneur de Tincourt, demeurant à Saint-Martin-d'Ablois dans ladite seigneurie de Tincourt, relevant en plein fief, foi et hommage de M. de Barillon, à cause de son château de Châtillon.

Par autre acte passé également devant Lesueur, le 22 janvier 1721, Me Gilles Lespagnol, seigneur de la Haye-Courton, y demeurant, paroisse de Nanteuil-la-Fosse[1], conseiller du Roi, élu en l'Élection de Reims, et dame Jeanne Regnault, son épouse, vendirent à François Guyot, stipulant par Claude-François de la Felonnière, son beau-frère, la terre et seigneurie de la Haye-Courton, moyennant la somme de 50,000 livres.

L'acte de vente donne en ces termes la désignation du domaine vendu :

1. Nanteuil-la-Fosse, canton de Châtillon-sur-Marne.

Digitized by Google

La terre et seigneurie de la Haye-Courton scituée en la paroisse de Nanteuil, coutume de Vitry, baillage de Châtillon, consistant en haute, moyenne et basse justice, grande maison et tous les bâtiments en dépendant avec leurs boiseries, tableaux y apropriés, plaques de cheminées, pierre à eaux, fontaines, bacques, ratelliers, auges, et tous autres choses apropriés à la maison à perpétuelle demeure, deux jardins fruitiers et potagers, une halle, le vivier, et la chapelle attenant de ladite maison, à la réservation des vassaux, livres, linges et ornements de la chapelle ; le pourpris ci-dessus de la contenance de deux arpents quatre vingt cinq verges.

Tous les bois de ladite terre de la Haye-Courton en plusieurs pièces, contenant cent cinq arpents quarante six verges et demi.

Deux étangs, l'un grand, l'autre petit, y compris les marais contenant douze arpents soixante treize verges trois quarts.

Une pièce de pâture contenant dix arpents vingt-huit verges.

Plusieurs pièces de terre labourables contenant cent huit arpents quatre vingt cinq verges.

Cinq pièces de pré contenant vingt huit arpents quatre vingts six verges et demi.

Lesdites terres et héritages, maison et dépendances, étant en fief mouvant et relevant de mon seigneur le comte de Roucy, à cause de sa terre et seigneurie de Pourçy.

III

Léonard-François Guyot de Chenizot, écuyer, seigneur de Chenizot, la Haye-Courton, Villers et Tincourt, conseiller secrétaire du Roi et secrétaire ordinaire de ses finances, conseiller au Parlement de Paris, mourut en cette ville le 25 août 1743, à l'âge de 34 ans.

Son cœur fut inhumé dans l'église de Villers-sous-Châtillon, ainsi que le constate l'acte suivant :

Le dix septembre 1743, est inhumé dans l'église, et dans un cercueille, le cœur enbaumé dans un cœur de plom de haut puissant seigneur messire Léonard-François Guiot de Chenizot, de son vivant veuf de damme Beausergent, son espouse, ledt sr décédé à Paris le 25 aonst la même année, seigneur de Villers, Tincourt, et autres lieux, secrétaire du conseil du Roy, âgé de 35 ans, lequel dt cœur inhumé avec toutes les cérémonies ordinaires, par nous sousignez, assisté de nos confrères, Mr Pierot, curé de Reuille, Mr Thomé, curé de Cuchery, Mr Dabancourt, curé de Vanteuille, Mr Pierot, vicaire de Châtillons, le jour et ans que dessus. Signé : Goffiet.

Françoise-Claire de Beausergent, sa femme, était décédée à Villers le 9 novembre 1737, à l'âge de 23 ans, ne laissant

Digitized by Google

qu'un fils qui lui a fait graver cette épitaphe dans l'église de Villers :

> ICY REPOSE AVEC LE CŒUR DE SON EPOUX DÉPOSÉ EN 1744
> LE CORPS DE DAME FRANÇOISE CLAIRE DE BRAUSERGENT,
> ÉPOUSE DE HAUT ET PUISSANT SEIGNEUR LÉONARD GUYOT
> DE CHENIZOT, CHEVALIER, SECRÉTAIRE DES CONSEILS D'ETAT,
> CI-DEVANT CONSEILLER AU PARLEMENT, SEIGNEUR DE VILLERS
> ET AUTRES LIEUX, DÉCÉDÉE EN SON CHATEAU DE VILLERS
> LE 9. NOVEMBRE 1737 A L'AGE DE 23 ANS.
> MESSIRE FRANÇOIS VINCENT GUYOT DE CHENIZOT LEUR FILS,
> UNIQUE CONSEILLER DU ROI EN TOUS SES CONSEILS, MAITRE
> DES REQUÊTES ORDINAIRES DE SON HÔTEL, CI-DEVANT CONSEILLER
> AU PARLEMENT, CONSEILLER D'HONNEUR DE LA VILLE DE PARIS, LIEU-
> TENANT DU ROY A CHATEAU-THIERRY, SEIGNEUR DE VILLERS ET EN
> PARTIE DE TINCOURT, ET HAUTE ET PUISSANTE DAME MARIE MADELEI-
> NE ENGELBERT SON EPOUSE, ONT CONSACRÉ CE MARBRE A SA MÉMOIRE
> EN 1768. PRIEZ DIEU POUR LE REPOS DE LEURS AMES.

IV

François-Vincent Guyot de Chenizot, né en 1735, chevalier, conseiller du Roi en ses conseils, maître des requêtes ordinaires de son hôtel, gouverneur-lieutenant pour le Roi de la ville de Château-Thierry, conseiller d'honneur de l'Hôtel de Ville de Paris, seigneur de Villers, Tincourt et autres lieux, épousa Marie-Magdeleine Engelbert, née à Négatapan, décédée à Paris, le 9 septembre 1803, à l'âge de 60 ans et demi, et enterrée au cimetière de l'église Saint-Laurent, comme l'atteste l'inscription que nous allons relater :

> A L'ÉTERNELLE MÉMOIRE
> DE DAME MARIE MADELEINE ENGELBERT,
> HOLLANDAISE INDIENNE NÉE A NEGATAPAN,
> ÉPOUSE DE MRE FRANÇOIS VINCENT GUYOT DE
> CHENIZOT, ANCIEN CONSEILLER D'ETAT. SON
> AME PURE ET BIENFAISANTE LA FIT GÉNÉRALE-
> MENT CHÉRIR ET RESPECTER. ELLE FUT LA PLUS
> TENDRE, LA PLUS VERTUEUSE DES ÉPOUSES.
> PÉNÉTRÉ D'ÉTERNELS REGRETS, SON ÉPOUX
> LUI A FAIT ÉRIGER UN TOMBEAU DANS LE CIME-
> TIÈRE DE L'ÉGLISE ST LAURENT A PARIS, AINSI
> QUE CE MONUMENT POUR PERPÉTUER LE
> SOUVENIR DE SA DOULEUR. ELLE DÉCÉDA
> LE 9 7bre 1803, 22 FRUCTIDOR AN ONZE, A-
> GÉE DE 60 ANS ET DEMI.
>
> PRIONS DIEU POUR ELLE.

Le 31 décembre 1784, M. Hurtault, avocat à Reims, fournit à François-Vincent Guyot de Chenizot, le dénombrement de la

Digitized by Google

terre de Tincourt dont il était seigneur pour moitié. Cette curieuse pièce, dont j'ai eu la satisfaction de découvrir l'original dans les Archives notariées de Châtillon-sur-Marne, est très intéressante au point de vue des droits seigneuriaux qui pesaient alors sur cette contrée essentiellement viticole. Je me fais donc un devoir de la reproduire littéralement :

31 décembre 1784. — Aveu et dénombrement rendu par Me Hurteau, seigneur de Tincourt, à Mre François-Vincent Guyot de Chenizot, maître des requêtes, seigneur de Villers et autres lieux.

Aujourdhui est comparû devant les notaires royaux du baillage de Châtillon-sur-Marne, y résidents, et soussignés, Me Nicolas Guillaume, Suzanne-Ursule Hurtault, avocat en parlement, seigneur pour moitié des terre et seigneurie de Tincour, demeurant à Reims. Lequel reconnoit, par ces présentes, et avoue tenir en plein fief, foy et hommage, de haut et puissant seigneur Messire François-Vincent Guyot de Chenizot, chevallier, conseiller du Roy en tous ses conseils, maître des Requêtes ordinaires de son hôtel, conseiller d'honneur en l'Hôtel de Ville de Paris, lieutenant de Roy de la ville de Château-Thiery, seigneur de Châtillon-sur-Marne, vicomte de Binson, seigneur dudit lieu, Orquigny et Mitry, Villers, Tincourt, Sarebruge. La Maison-Rouge, La Boulaye, Ville-Marie en Brie et autres lieux, demeurant à Paris, en son hôtel, rue de Richelieu, paroisse St-Roch. La moitié des terre et seigneurie dudit Tincour, ses appartenances et dépendances, comme l'ayant acquise de Mr Joseph Sédillot, membre du Collège de Chirurgie, et de damoiselle Jeanne-Antoinette Bernard, son épouse, et autres héritiers de deffunt Mr Jean Bernard, greffier en chef des présentations du Criminel du Parlement, par acte passé devant *(en blanc)* conseillers du roy, notaires au Châtelet de Paris, le huit novembre mil sept cent quatre vingt trois. L'autre moitié appartenante à mondit seigneur de Chenizot, icelle terre et seigneurie, ses appartenances et dépendances, mouvant en plein fief, foy et hommage dudit seigneur de Chenizot à cause de son château, tour, terre, et seigneurie dudit Chatillon, consistant la ditte moitié de terre, ses appartenances et dépendances aux droits ci après déclarés, aux protestations d'ajouter ou diminuer au présent aveu et dénombrement, s'il y echeoit.

Premièrement, en haute, moyenne et basse justice, appellée mairie, pour l'exercice de laquelle il y a maire, procureur d'office, greffier, sergent, et autres officiers. Laquelle mairie ne produit aucunes choses, les provisions s'y donnent gratis.

Item, une maison seigneurialle audit terroir, consistant en pavillon, corps de logis, colombier, grange, étables, cour haute et basse, jardin, clos à arbres, terrasse, le tout en un pourpris,

Digitized by Google

comme il se comporte, appartenant pour le tout audit Me Hurtault, qui le fait valloir pour son compte et ne rapporte rien.

Item, deux arpents six verges de vignes, sçavoir : un arpent tenant au jardin de laditte maison, appellé Clos, actuellement en sainfoin, desquels deux arpents six verges il a été vendû anciennement par Me Delaval[1] quarente quatre verges, lieudit les fortes terres, et trente quatre verges, aux terres soudées, ledit Me Hurtault ne possède que le surplus.

Item, vingt cinq verges, à la Charité, soixante verges, aux trois Pots, trois quartiers de terre, à la Charité.

Item, quatre arpens de terre, audit Tincour, desquels il a été vendu six quartiers, en lieudit au Mouvant, par ledit sieur Delaval ; ledit Me Hurtault ne possédant que le surplus de même qu'à l'article préceddent.

Item, six quartiers en lieudit Chosedin.

Item, un étang, avec un petit prez, qui fait la queüe dudit étang, sur le terroir de Tincour, au dessous de Notre Dame de la Fosse, lieudit Saint Guifort, néansmoin qu'il soit dit dans les anciens aveux que cet étang soit sur le terroir de Tincour, cela dépend du bornage qui sera fait entre les seigneurs de Tincourt et le seigneur de Reuil.

Item, un pressoir qui ne paroit pas bannal, et dit bannal dans les anciens aveux, ledit pressoir prèz de la chapelle de Tincourt, auquel tous les habitants ayant vignes audit lieu, sont tenus de pressoirer leurs raisins, ou s'il ne leurs plait y pressoirer, sont tenus payer audit Me Hurtault, ou à ses officiers, en argent, pour chacun arpent, suivant la coutume, ledit pressoir appartenant en entier audit Me Hurtault.

Item, trente quatre livres de surcens et rentes dues par quatre particuliers.

Il y avoit autrefois un four qui n'est plus subsistant.

Item, le droit de cens payable chacun an, jour de St Remy, chef d'octobre, ou Saint Martin d'hyver, portant lods et vente, saisines et amendes de sept sols six deniers tournois, quand le cas y echeoit, qui peuvent valloir dix livres par an, lesquels se reçoivent alternativement avec ledit seigneur de Chenizot, ou ses représentants co-seigneurs avec ledit Me Hurtault.

Item, le droit de vesture qui est que si quelques habitants dudit Tincour achetent quelques héritages, ils doivent trois deniers, et s'ils ne payent dans la huitaine, ils sont à l'amende de soixante dix sols, lequel droit appartient en entier audit sieur avouant.

Item, le droit de vinage audit Tincour.

Item, le droit de jurié audit Tincour, c'est ascavoir que tous les

1. Aignan de la Val, chevalier, seigneur de la Chapelle-Monthodon dont il sera parlé ci-après.

Digitized by Google

habitants dudit lieu doivent venir jurer le jour de Saint Martin d'hyver devant ledit Me Hurtault, ou ses officiers, de leur vaillant, et payer pour la livre de leurs meubles, cinq deniers, et pour la livre de leurs héritages, trois deniers, et sept sols six deniers d'amende pour les délinquants.

Item, le formariage des hommes et femmes de corps.

Item, par chacun hospice des demeurans audit Tincourt, excepté les nobles et le clergé, un muid d'avoine, à la mesure de froment, dû au jour de Noel, chacun an.

Item, il y avoit anciennement un droit à Venteuil sur chaque maison size sur la terre de la reine de France et de Navarre, qui est un cartel de froment, payable par chacun an à Noël.

Item, le droit de prendre sur chacune maison et ménage audit Tincourt, une poulle et un fil par cheminée, payable au jour de Saint Martin d'hiver, et ledit Me Hurtault en jouit alternativement avec ledit seigneur de Chonizot ou ses représentants.

Item, sous louoit autrefois trois cents arpens de bois, séants dessus Tincour, tenant à la haute Charmoise, ensemble le tréfond, fonture, et tous les revenus d'iceux bois, dont jusqu'à cent arpens en grurie du Roy, duquel le sieur Noblet [1], l'un des prédécesseurs de Me Hurtault, a acquis les droits de grurie, pour lesdits cent arpens, moitié desquels ledit sr Delaval, prédécesseur de Me Antoniazzy [2], a acquis par son contrat d'acquisition, et l'autre moitié appartenant audit seigneur de Chenizot, les deux cent arpens hors de gruerie, desquels ledit Me Hurtault ne jouit pas, ledit Me Hurtault jouissant seulement de soixante arpens, ou environ, de bois taillis en deux pièces, sur le terroir dudit Tincour, vendûs audit sieur Antoniazzi par ledit Delaval, comme faisant partie de laditte moitié de la terre et seigneurie de Tincourt.

Item, le droit de garenne sur le terroir dudit Tincour.

Item, le droit de rouaige sur laditte terre, qui est que si aucuns des habitants ou autres chargent du vin vendû au dedans dudit Tincourt, donnent par chacune charette deux deniers, et pour chariots quatre deniers parisis, et s'ils passent hors sans avoir payé les droits, ils encourent l'amende de soixante sols parisis.

Item, le droit d'afforage, qui est que nul habitant ne peut vendre vin au dedans dudit Tincour sans avoir payé, par chacune pièce percée, une pinte de vin et un pain.

Item, le droit de saulnie, qui est que tout potier de terre ne peut transporter pot hors de laditte terre pour vendre sans payer

1. Robert Noblet, écuyer, seigneur de Tincourt en 1621, marié à damoiselle Valence Moreau.

2. Pierre-Henri Antoniazzi, écuyer, chevalier pensionnaire de l'ordre de Saint-Louis, commissaire provincial d'artillerie, capitaine commandant d'une compagnie de mineurs, demeurant à Léchelle, paroisse de Reuil.

Digitized by Google

le droit qui est de cinq sols par chaque charge, ce qui ne vaut aucune chose, quant à présent.

Protestant, comme dit est, ledit Me Hurtault, de pouvoir augmenter ou diminuer au présent aveu, le dénombrement suivant que le cas y echeoit, de quoi a été fait et dressé le présent acte à la réquisition dudit Me Hurtault. Promettant, obligeant, renonçeant. Fait et passé au château de Villers, l'an mil sept cent quatre vingt quatre, le trente et un décembre, avant midi, et après lecture faite, les parties ont signé.

Signé : De Chenizot. Verrier et Lemaitre, notaires.

Hurtault de Tincourt.

Controllé à Châtillon le 14 janvier 1785.

Reçu : neuf livres. Signé : Vauselle.

François-Vincent Guyot de Chenizot mourut à Paris, le 22 juillet 1829, à l'âge de 94 ans, comblé de fortune et d'honneurs.

Ses principaux titres à la reconnaissance de ses compatriotes et l'éloge de sa longue carrière si noblement remplie, sont résumés dans cette autre inscription que l'église de Villers conserve à la mémoire de son bienfaiteur :

Mr le Vicomte et Baron François Vincent Guyot de Chenizot, Chevalier de la Légion d'Honneur, vice-Chancelier honoraire de l'ordre illustre et chapitral de l'ancienne noblesse, grand croix et commandeur de l'ordre de Holstein, ancien Conseiller d'Etat, voulant laisser aux habitants de la commune de Villers-sous-Chatillon un témoignage de la vive affection qu'il leur portait et perpétuer parmi eux sa mémoire d'age en age, a ordonné par ses dernières dispositions que trois maisons seraient construites a ses frais dans la commune pour servir, la première a l'habitation du curé, la deuxième a l'école des filles au logement des sœurs de st Vincent de Paul et de deux vieillards, la troisième a l'école des garçons et au logement du maitre d'école. A fondé a Villers un établissement de sœurs de st Vincent de Paul chargées a la fois de tenir les filles et de soigner tant en santé qu'en maladie, deux vieillards de l'un ou de l'autre sexe nés dans les communes de Villers ou de Binson. A léqué plusieurs rentes perpétuelles en faveur de la Fabrique du curé, du maitre d'école et pour fournir les deux écoles de livres élémentaires. Les pauvres et les malades ont aussi une large part a ses bienfaits. Enfin il a voulu que tous les deux ans fut dotée une jeune fille de Villers choisie parmi les plus pauvres et les plus vertueuses et qu'ainsi la vertu reçut dès ce monde une récompense. Il mourut a Paris le 22 juillet 1829 a l'age de 94 ans.

DE PROFUNDIS

Les anciens seigneurs de Villers-sous-Châtillon et Tincourt.

I. — Robert Ledieu, chevalier, seigneur de Villers et Reuil [1],

1. Reuil, canton de Châtillon-sur-Marne.

Digitized by Google

lieutenant-colonel du régiment de Saint-Étienne, décédé avant 1683, se maria avec Claude de la Ruelle, décédée à Reuil le 10 janvier 1683, et inhumée dans la nef de l'église de Villers-sous-Châtillon. Il laissait de ce mariage :

1. François-Robert, qui suit ;

2. Et Marie-Louise Ledieu, femme de Charles le Gastelier, chevalier, seigneur de Tincourt, dont elle eut :

1. Marie-Anne Le Gastelier, veuve en 1727 de Claude de Noël, chevalier, seigneur du Plessier ;

2. Marie-Charlotte le Gastelier, qui suit ;

3. Claude-Charlotte le Gastelier, décédée à Cuchery, le 11 décembre 1712, à l'âge de 38 ans, et inhumée le même jour dans la chapelle de la Vierge. Elle avait épousé Claude-François de la Felonnière, écuyer, seigneur de la Herbennerie et du fief de Grandcourt dont il a été parlé plus haut.

Voici les enfants nés à Cuchery de cette union :

1. Philippe-François de la Felonnière, chevalier, seigneur de Grandcourt et de Fossoy, âgé de 22 ans et demi, qualifié lieutenant d'infanterie le 21 juin 1720, jour où il fut procédé par Lesueur, notaire à Châtillon-sur-Marne, à l'inventaire de la succession de sa feue mère Claude-Charlotte le Gastelier ;

2. Antoine-François, écuyer, né le 22 février 1699 ;

3. Marie-Magdeleine, le 11 avril 1700 ;

4. Claude-Charlotte, le 10 juin 1701, décédée le 16 avril 1750, âgée de 48 ans, à Champlat [1], inhumée dans la petite nef de l'église ;

5. Marie-Louise, le 10 février 1703 ;

6. Marie-Pierre, le 10 février 1706 ;

7. Et François de la Felonnière, le 8 mars 1708, chevalier, seigneur de la Herbennerie, lieutenant d'infanterie, décédé le 12 juin 1734, à l'âge de 26 ans, trois mois et quatre jours, inhumé le lendemain dans l'église de Cuchery.

II. — François-Robert Ledieu, chevalier, seigneur de Villers-sous-Châtillon, lieutenant des Maréchaux de France aux bailliages de Château-Thierry et Châtillon, décédé à Villers, le 9 février 1726, épousa en premières noces Anne Floriot, et en deuxièmes noces, à Cuisles, le 23 mai 1690, Françoise de Belloy, dame de Cuisles [2] et de Bricot [3], veuve en

1. Champlat, canton de Châtillon-sur-Marne.

2. Cuisles, même canton.

3. Bricot, fief situé à Cuisles.

Digitized by Google

premier mariage de Joseph Remy de Livron, chevalier, seigneur de Cuisles, maître de camp de cavalerie ; ladite dame décédée à Cuisles le 19 juillet 1694.

Sont nés du premier mariage :

1. Catherine Michel, à Villers, le 8 novembre 1662;

2. Madeleine, au même lieu, le 18 novembre 1677 ;

3. Joseph-François Ledieu, à Olizy [1], le 24 mars 1678, chevalier, cornette au régiment de Narbonne en 1691.

Du second mariage, à Villers-sous-Châtillon :

4. Marie-Françoise Benigne, le 4 mars 1691, qui épousa le 25 septembre 1714, audit lieu, Aignan de la Val, chevalier, seigneur en partie de la Chapelle-Monthodon [2], y demeurant, et de Tincourt, enseigne des vaisseaux du Roi au département de Rochefort, fils de Jacques de la Val, seigneur de Velay en Poitou, et de feue Suzanne de Baudier ;

5. Françoise-Anne-Victoire Ledieu, le 25 avril 1692, mariée le 3 janvier 1713 à Jean-Charles du Guérin, chevalier, seigneur de Bruslart [3], ci-devant colonel d'infanterie, demeurant à Saint-Martin-d'Ablois [4].

III. — Marie-Charlotte le Gastelier épousa, par contrat du 27 mai 1694, passé devant Augier, notaire à Venteuil, Antoine du Houx, écuyer, sieur de la Barre, du fief de Genlis, sis à Reuil, et du fief de Nige, sis à Trotte [5], fils de Jonas-Charles Du Houx [6], écuyer, sieur de la Barre, du moulin Lecomte, du fief de Nige, de Cierges et autres lieux, et de Marie de Vignolles, sa première femme.

Tous deux ont été inhumés dans l'église de Reuil où ils sont décédés : le mari, le 25 février 1708, et la femme, le 11 août 1745, à l'âge de 79 ans.

Sept enfants sont issus de ce mariage :

1. Claude-Charles Du Houx, né à Passy-Grigny [7] le 4 août 1695 ;

1. Olizy, cant. de Châtillon-sur-Marne.

2. La Chapelle-Monthodon (Aisne), cant. de Condé-en-Brie.

3. Bruslart, ancien fief sur Champvoisy, cant. de Dormans (Marne).

4. Saint-Martin-d'Ablois (Marne), canton d'Epernay.

5. Trotte, hameau dépendant de Vendières, cant. de Châtillon-sur-Marne.

6. Jonas-Charles Du Houx contracta une seconde alliance avec Claude-Françoise de Moru, fille de Charles de Moru, chevalier, seigneur de Saint-Martin d'Ablois et de Tincourt.

7. Passy-Grigny, canton de Châtillon-sur-Marne.

Digitized by Google

2. Marie-Jeanne-Charlotte, née au même lieu le 27 août 1699 ;

3. Antoinette-Charlotte, décédée à Reuil, le 14 novembre 1710, âgée de 5 ans ;

4. Marie-Anne du Houx, née en 1696, mariée à Reuil, le 22 avril 1716, à Thomas Vassière, âgé de 21 ans, officier de Son Altesse Madame la duchesse d'Orléans, fils de feu Thomas Vassière, ancien procureur de la Cour du Parlement de Paris, et de défunte damoiselle Catherine Argenvillers ;

5. Jean du Houx, chevalier, seigneur de Nige, demeurant à Bouffignereux [1] ;

6. Claude-Charlotte du Houx, décédée à Reuil le 30 janvier 1729, à l'âge de 31 ans, après avoir épousé en ce village, le 29 mai 1727, Philippe Ledieu, seigneur du Chesne [2], fils de défunt Jean-Baptiste Ledieu, chevalier, seigneur du Chesne, et de Jeanne Thubé, de la paroisse de Ventelay ;

7. Jeanne-Françoise du Houx, morte à Reuil, le 31 janvier 1746, âgée de 40 ans, inhumée le lendemain dans l'église.

Rethel, le 19 mars 1897.

Paul Pellot.

ARMORIAL

François Lespicier : *d'azur, à un chevron d'or, surmonté d'une étoile d'argent, et accompagné de trois têtes de limiers de même, les deux du chef affrontées.*

Nicolas Chapelet : *d'azur, à un chapelet d'argent, posé en orle, la croix en bas, et une croix recroisettée d'or en cœur.*

Nicolas Dupuis : *d'azur, au chevron d'or, accompagné en chef de 2 étoiles d'argent, en pointe d'une rose d'or.*

Claude Chétiveau : *d'azur, à un cygne d'argent, embrassant avec son col une croix haussée d'or, accompagné de trois raisins de même, deux en chef et un en pointe, au chef de gueules, chargé d'une gerbe d'or, accostée de deux étoiles d'argent et soutenue d'or.*

Félonnière, sieurs de Bolan et de Fossoy : *écartelé, aux 1 et 4 d'or, au lion de sable, aux 2 et 4 d'azur, à 4 coquilles d'or.* La preuve de cette famille remonte à Pierre de la Félonnière, homme

1. Bouffignereux (Aisne), cant. de Neufchâtel, arr. de Laon.

2. Le Chesne, actuellement ferme sur le territoire de Ventelay, canton de Fismes (Marne).

Digitized by Google

d'armes des ordonnances du roi sous la charge de M. de Jametz, vivant le 3 février 1539. Maintenu par arrêt de la Cour des Aides du 15 septembre 1633, et jugement de Dorieu en 1668.

Le Gastelier : *d'or, à 3 besans de gueules, à la bordure de sinople.*

Lesueur : *d'azur, à un chevron d'or, surmonté d'un croissant d'argent, posé à la pointe du chevron, accompagné en chef de deux étoiles d'argent, et en pointe d'une hure de sanglier de même.*

Escannevelle : *d'argent, à 6 coquilles de gueules, 3, 2 et 1.*

Linage : *de gueules, au sautoir engrêlé d'or, accompagné de 4 fleurs de lys de même.*

De Brie : *d'azur, à 2 haches adossées d'argent.*

Guyot de Chenizot : *de gueules, à la mer d'argent en pointe, surmontée de 3 poissons nageant de même, l'un sur l'autre.*

Ledieu : *d'azur, au chevron d'argent, accompagné de 3 glands d'or.*

Lespagnol : *d'azur, à la fasce d'or, accompagné de 3 têtes d'épagneuls, deux en chef, une en pointe.*

Noël : *d'azur, au chevron d'or, accompagné de deux molettes, et un lion d'or.*

Belloy : *d'argent, à 3 fasces de gueules.*

Livron : *d'argent, à 3 fasces de gueules, brisé d'un roc d'échiquier de même.*

Baudier : *d'argent, à 3 têtes de maure de sable, tortillées de champ.*

Guérin : *d'or, à 3 lionceaux de sable, couronnés, lampassés et armés de gueules.*

Du Houx : *de gueules, à 3 bandes d'argent, chargées de 4 annelets d'or en barre.*

Vignolles : *d'azur, à la bande d'argent, chargée de 3 coquilles d'or.*

PIÈCES JUSTIFICATIVES

Actes de l'État civil de Vailly.

1676. 21 janvier. — Mariage de Hyacinthe Guillot, 25 ans, fils d'honorable homme Antoine Guillot, chirurgien à Vailly, et d'Antoinette Lespicier, avec damoiselle Jeanne Chétiveau, 21 ans, fille d'honorable homme Jacques Chétiveau, et d'Antoinette de Villers; témoins : Pierre Chétiveau, René de Villers, François Lespicier, et les pères des époux.

Digitized by Google

1688. — Le dixième dud. mois (décembre) est décedé Me Jacques Chétiveau, sieur de Courcelle, âgé de *(en blanc)* ans, ou environ, et fut inhumé en l'église dud. lieu en présence des témoins qui ont signé.

1685. — Le 18 dud. mois (janvier), est décédée Anthoinette de Villers, femme de Me Jacques Chétivau, âgée de 70 ans, et fut inhumée le lendemain en l'église dud. lieu, en présence des tesmoins quy ont signés.

Signé : Godefroy.

1677. 28 novembre. — Naissance et baptême de François, fils d'honorable homme Hyacinthe Guillot, marchand, et de damoiselle Anne Chétiveau, sa femme ; parrain : hon. homme François Lespicier, marchand ; marraine : Françoise Boudin.

1687. 10 janvier. — Baptême de Anne-Jeanne, fille des mêmes ; parrain : Antoine Carrier ; marraine : Anne Patart.

1714. 7 août. — Mariage de Mre Claude-François de la Felonnière, chevalier, seigneur de la Herbennerie et du fief de Grandcourt, veuf de dame Charlotte-Claude Le Gastelier, demeurant audit fief de Grandcourt, paroisse de Cuchery, assisté de Me Louis Vanin, conseiller du roi, maire en la justice de Ville-en-Tardenois, et de Mre Charles-Joseph d'Anglas, chevalier, seigneur de la Fortelle, avec damle Anne Guillot, fille de déft Hyacinthe Guillot, et de dame Jeanne Chétiveau, de la paroisse de Vailly, assistée de lad. Chétiveau, sa mère, de Me François Guillot, son frère, et de Me François Carrière, conseiller du roi, élu en l'élection de Soissons, et bailli de cette ville.

Actes de l'État civil du canton de Châtillon-sur-Marne.

Cuchery.

L'an mil sept cent quinze, le dix neuf mai, est venue au monde damoiselle Marie-Anne, fille de Messire Claude-François de la Felonnière, chevalier, seignr de Grandcourt, et de dame Anne Guillot, son épouse, de cette paroisse, laquelle a été baptisée dans l'église de laditte paroisse le vingt et unième mai par moy curé soubsigné. Le parain messire Phille de la Félonnière, chevalier, seigr de Fossoy, chevalier de l'ordre militaire de Saint Louis, ci devant gouverneur de Thy Chastel, la maraine dame Anne-Marie-Madelaigne Cheveri, espouse de Messire Louis de Guérin, chevalier, seigr de Courdie, lieutenant colonel du régiment de l'Isle de France.

Signé : De la Felonnière. De la Felonnière
Chevrie de Courdie. de la Herbennerie.

L'an mil sept cent seize, le quatrième jour du mois de mai, est venu au monde Claude-Philippe de la Félonnière, fils de messire Claude-François de la Félonnière, chevalier, seigneur de la Her-

Digitized by Google

bennerie et du fief de Grandcourt, sis à *Cucheri*, y demourant, et de dame Anne Guillot ses père et mère, et a esté baptisé ledit jour quatre par moi prestre curé de Cucheri soubsignez. Le parain Me Philippe de la Felonnière, son frère, la marai*nne* damoiselle Mari-Madelaigne de la Felonnière sa sœur. Le père a signé au bas des présentes avec le parain et la marai*nne*.

Signé : De la Felonnière de Grandcour, Jobart, De la Felonnière de la Herbennerie, Marie-Madelaine de la Felonnière.

L'an mil sept cent dix huit, le dix huictième jour du mois de mars, je sousigné Nicolas Thibault, curé, ai baptisé dans l'église de ma paroisse de Cucheri un fils de messire Claude-François de la Felonier, écuier, seigr de Grandcour et de la Herbenerie, et de madame Anne Guiot son épouse, auquel on a imposé le nom de Claude-François. Le parrin François de la Felonière, répondant par Monsieur Philippe-François de Grandcour son frère, la mar*einne* Claude-Charlotte de la Felonière qui ont signés avec nous à l'exception du parrin qui n'a pu signer.

Signé : Charlot de la Felonier, Philippe-François de la Felonnière, Thibault.

Le treizième jour de mars mil sept cent vint, moy Nicolas Thibeaut, curé de Cucheri, ai baptisé une fille de messire Claude-François de la Felonnière, chevalier, seigr de la Herbennerie et du fief de Grandcourt, sis à Cucheri, y demeurant, et de dame Anne Guillot son épouse, tous deux de cette paroisse et mariés ensemble, né le jour d'hier, à laquelle on a imposé le nom de Jeanne Angélique. Le parain messire Marq de Guérin, chevalier, seigr de Sauville, la maraine dame Jeanne-Angélique Duduit, espouse de Messire Philippe de la Felonnière, chevalier de l'ordre militaire de St Louis, ci devant commandant pour le roy à Blischastel, seigr de Fossoy, représente par damoiselle Claude-Charlotte de la Felonnière, sa nièpce, et fille dudit ct de la Felonnière père qui ont signé avec nous.

Signé : Marq Guérin. Charlot de la Felonnier. Thibault.

Lan mil sept cent vingt un, le dix huitième jour du mois d'octobre, a été présenté pardevant nous Nicolas Thibaut, curé soussigné, pour être nommé et recevoir les cérémonies du baptême, une fille de Messire Claude-François de la Felonnière de la Herbennerie, écuier, seigneur du fief de Grandcour à Cuchery, et de Madame Anne Guillot, mariés ensemble, laquelle fille cy dessus est née le vingt unième mars de la présente année, et le même jour

Digitized by Google

a été baptisée dans l'église de cette paroisse par moy curé cy dessus, avec la permission de Monsieur Gosset, vicaire général de Monseigneur l'évèque de Soissons, en datte du vingt deuxième mars dernier, signé Gosset, et plus bas Saunier, secrétaire de l'évêché, laquelle fille cy dessus a reçu aujourd'hui les cérémonies du baptême et a été nommée Julie-Anne Salaberge, le parain Messire Philippe de la Felonnière, chevalier, seigr de Faussoy, commandant pour le roy en Bricastel. La mareine dame Julie Bergere, épouse de messire François Guyot, écuier, seigr de Chenizot, secrétaire du roy, comparaissant par dame Anne Carrier, épouse de Monsieur Doury, avocat en Parlement, qui ont signé avec nous.

Signé : De la Felonnière de la Herbennerie,
De la Felonnière,
Anne Carrier.

Le 12e décembre 1723. — Baptême de Jeanne-Charlotte, fille de Messire Claude-François de Lafelonnière, chevalier, seigneur de la Herbennerie et de Grandcour, et de dame Anne Guyot. Parein Messire Philippe-François de la Fellonnière, chevalier, seigneur de Grandcour; mareinne Mademoiselle Charlotte-Claude de la Fellonnière.

(Naissance du 11 décembre.)

Le 23e janvier 1725. — Baptême de Claude-Nicolas, fils de (comme ci-dessus). Parein, Monsr Nas Le Queux, ancien lieutenant de Roy au gouvernement de la ville de Reims et colonelle des harquebuziers de lad. ville; mareinne, Mademoiselle Thérèse-Claude Le Queux.

(Naissance du 21 janvier.)

Le 5e février 1728. — Baptême de Anne-Claude-Françoise, fille de (père et mère désignés comme ci-dessus). Parein, Monsr Adam-Remy d'Houry, docteur es loix, advocat demeurant à Reims; mareinne, dame Anne Carlier, son épouse, tous deux absents, représentés par Messire Philippe Le Dieu, chevalier, seigneur de Ventlay, et dame Claude-Charlotte du Houx, son épouse.

(Jour de la naissance non indiqué.)

L'an de grâce mil sept cent quarante, le quinzième jour du mois de décembre, après avoir publié au prône de la messe parroissiale le premier ban de mariage entre Messire Nicolas de Linage, seigneur de Villeray, âgé de quarante sept ans, vœuf en secondes nôces de dame Chaterine-Louise-Charlotte de Brie, demeurant à la parroisse de la Ville-sous-Orbais, diocèse de Soissons; et entre demoiselle Jeanne-Charlotte de la Félonnière de Grand-cour, âgée de dix-sept ans, fille de Messire Claude-François

Digitized by Google

de la Félonnière, seign^r de la Herbennerie et du fief de Grand-cour, et de dame Jeanne-Anne Guillot ses père et mère, demeurant en cette paroisse, après avoir obtenu de l'ordinaire la dispense des deux autres bans, dattée du dixiesme décembre mil sept cent quarante, signée Destars, vicaire général, et plus bas Delatour, insinuée, controllée et enregistrée au greffe des insinuations ecclésiastiques du diocèse de Soissons, les jour et an susdits, signé Moutonnet ; et aussi après avoir obtenu de l'ordinaire la permission de célébrer ledit mariage dans le Temps de Lavent ; le tout sans aucune opposition ny empeschement. Je François Dauvergne soussigné, prestre curé de la parroisse de la Ville-sous-Orbais, en présence et du consentement de moi, curé de Cuchery soussigné, ay receu deux la promesse et consentement de mariage, et fait les cérémonies accoutumées, et célébré le mariage dans l'église parroissialle dudit Cuchery, en présence et du consentement des parens susdits de l'épouse ; de Messire Philippe-François de la Félonnière, seigneur de Fossoy, y demeurant, frère de l'épouse ; de Messire Louis-Claude le Dieu, seigneur de Fleury, demeurant à Raday, parroisse dudit Fleury ; du sieur Charles-Firmin de Latre Daubigny, garçon demeurant à Espernay, tous deux cousins de l'épouse ; de Messire Marc de Guérin, et du sieur Jean Demichel, tous deux de la parroisse de Cuchery, lesquels ont signé avec nous les jour et an susdits.

Signé : LINAGE DE VILLERAY, LA FELONNIÈRE, DE LINAGE, ANNE GUILLOT DE LA FELONNIÈRE, DE GUÉRIN, DE LA FELONNIÈRE DE LA HERBENNERIE, LA FELONNIÈRE DE FOSSOY, LE DIEU DEVILLE, DELATRE DAUBIGNY, D'AUVERGNE, DEMICHEL, P. THOMÉ, curé.

L'an de grâce mil sept cent cinquante, le quinziesme jour du mois de juillet est décédé en cette parroisse, après avoir reçeu les sacrements de la sainte Église, Messire Claude-François de la Felonnière, écuyer, chevalier, seigneur de la Herbennerie, et du fief de Grand-court, ancien officier au régiment de Normandie, âgé de soixante-dix-huit ans presque accomplies ; marié en secondes nôces à dame Anne Guillot. Son corps a esté inhumé le lendemain par moi prestre curé soussigné, dans l'église de cette parroisse, ou nous l'avons conduit avec les ceremonies accoutumées en présence de Mrs Charles-Antoine Geoffroy, curé de Melroy, Louis-François Jarost, curé de Vandière ; Claude Le Brun, curé de Champla ; Simon Le Blond, vicaire de Fère ; Jean-Robert Jarost, vicaire de Belval ; Messire Philippe-François de la Felonnière, seigneur de Fossoi, écuyer, chevalier, tous témoins, qui ont signé avec nous.

Signé : Philippe-François DE LA FELON-

Digitized by Google

NIÈRE DE FOSSOI, GEOFFROY, curé de Melleroy à Baslieux, JAROT, vic. de Belval, C. LEBRUN, prestre curé de Champla, JAROT, curé de Vandière, LE BLOND, vic. de Fère, Anne GUILLOT DE LA FELONNIÈRE, DE LA FELONNIÈRE l'aîné, Anne DE LA FELONNIÈRE DE GRANDCOURT, P. THOMÉ, curé de Cuchery.

L'an de grâce mil sept cent cinquante, le douziesme jour du mois de novembre, après avoir publié après les fiançailles, aux prônes des messes parroissialles dans les deux parroisses respectives, sçavoir : dans la parroisse de Sedan, le premier ban de mariage, et avoir obtenu de l'ordinaire de Reims la lettre de non diocèse ; et la dispense des deux autres bans, laditte dispense dattée du 22e septembre 1750, signée de Mailly, vicaire général, et plus bas, Favereau, secrétaire ; insinuée et controllée à Reims le 22e septembre 1750, Reg° 18. et signé Delacroix, avec paraphe ; et aussi dans la parroisse de Cuchery le premier ban de mariage, et avoir obtenu de lordinaire de Soissons la dispense des deux autres, laditte dispense dattée du 24e septembre 1750, signé Delacroix, vicaire général, et plus bas, Delatour, secrétaire, insinuée, controllée et registrée au greffe des insinuations ecclésiastiques du diocèse de Soissons le 24e septembre 1750, signé Moutonnet, avec paraphe : Entre Messire Charles-Guillaume Du Gucy, chevalier, âgé de cinquante ans ou environ, seigneur de Fresneville et de la Fresné, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint Louis, fils de deffunts Messire Jean-Baptiste Du Gucy, chevalier, et de dame Marie-Anne Martin, demoiselle ; originaire de la parroisse de Saint-Martin de Condé sur Noireau, diocèse de Bayeux en Normandie, et à présent major domicilié du château de Sedan, de la parroisse de laditte ville de Sedan ; et entre damoiselle Anne-Claude-Françoise de la Felonnière, âgée de vingt trois ans ou environ, fille de deffunt Messire Claude-François de la Felonnière, chevalier, seigneur de la Herbennerie et du fief de Grandcourt, et de dame Anne Guyot, de laditte parroisse de Cuchery ; sans qu'il y ait eû aucune opposition ny empeschement, jay prestre curé de Cuchery soussigné reçeu d'eux la promesse et consentement de mariage, et fait les cérémonies accoutumées, et célébré le mariage dans l'église parroissiale dudit Cuchery, premièrement avec la permission et l'agrément de la Cour, en datte du 11e octobre 1750, à Fontainebleau, signé M. Dargenson ; secondement en présence et du consentement de laditte dame Guyot, mère de la mariée, de Messire Philippe-François de la Felonnière, seigneur de Fossoy, y demeurant, frère de la mariée ; de Messire Louis-Claude Le Dieu, seigneur de Ville et de Fleury la Rivière, demeurant à Raday,

Digitized by Google

parroisse dudit Fleury, curateur de la mariée ; de Messire Pierre-Philippe Andrieu, ancien avocat au Parlement de Paris, seigneur de Maucreux, cousin germain de la mariée ; du sieur Jean Demichel, ancien officier au régiment de l'Isle de France ; lesquels tous comme témoins, ont signéz avec les parties contractantes, et avec nous.

Signé : Du Gucy, de la Felonnière, Guillot de la Felonnière, La Felonnière de Fossoy, Andrieu, Le Dieu de Ville, Demichel, Le Dieu de Landue de la Garenne, de la Felonnière l'aîné, Evrard Demichel, Jarot, vic. de Belval, P. Thomé, curé de Cuchery.

1712. 11 décembre. — Décès de dame Claude-Charlotte le Gastelier, femme de Mre Claude-François de la Félonnière, écuyer, seigneur de la Herbennerie et du fief de Grandcourt, âgée de 58 ans, inhumée dans la chapelle de la Vierge le même jour.

1699. 22 février. — Baptême d'Antoine-François de la Félonnière, écuyer, fils de Mre Claude-François de la Félonnière, écuyer, sieur de la Herbennerie, et de Charlotte-Claude le Gastelier. Parrain : Antoine du Houx, écuyer, sieur de la Barre, de la paroisse de Passy ; marraine : damle Françoise de Guérin, demeurant à Orcourt.

1700. 11 avril. — Baptême de Marie-Madeleine, fille des mêmes. Parrain : Mre Jacques de Condé, chevalier, seigneur de Coëmy, vicomte de Villers-Agron, y demeurant ; marraine : Madeleine Ledieu, demeurant à Villers-sous-Châtillon.

1701. 10 juin. — Bapt. de Claude-Charlotte de la Felonnière, fille de Mr de la Felonnière, écuyer, seigneur de la Herbennerie et de Grandcourt, et de damle Charlotte-Claude le Gastelier. Parrain : Claude de Noël, écuyer, seigneur du Plessier, de la paroisse de Vertus ; marraine : damle Charlotte le Gastelier, épouse de M. de Cabaret, de la paroisse de Passy.

1703. 10 février. — Bapt. de Marie-Louise, fille de Mre François de la Félonnière, écuyer, etc., et de damle Claude-Charlotte le Gastelier. Parrain : Mre Louis Ledieu, écuyer, seigneur de Ville-en-Tardenois, y demeurant ; marraine : dame Claude-Françoise de Moru, veuve de feu Mr Ledieu, demeurant à Tincourt.

1706. 10 février. — Bapt. de Marie-Pierre, fille de M. Claude-François de la Félonnière, etc., et de damle Claude-Charlotte le Gastelier. Parrain : Mr Pierre Andrieux, avocat en parlement à Paris ; marraine : damle Marie-Anne du Houx, fille de Monsieur de la Barre, de la paroisse de Passy.

1708. 8 mars. — Bapt. de Messire François de la Félonnière, fils des mêmes. Parrain : le marquis de Lhéry ; marraine : damle

Digitized by Google

Françoise-Victoire Ledieu de Villers, fille de Mre François-Robert Ledieu, chevalier, seigneur de Villers-sous Châtillon, lieutenant des Maréchaux de France.

1734. 12 juin. — Décès de François de la Félonnière, chevalier, seigneur de la Herbennerie, lieutenant d'infanterie, âgé de 26 ans, 3 mois et 4 jours, fils de Mre Claude-François de la Félonnière, et de défunte dame Claude-Charlotte le Gastelier, inhumé le lendemain dans l'église.

SAINTE-GEMME.

Le vingt sept avril de la présente année (1756), Mre Pierre-François le Sueur de Parpeville, écuier, ancien brigadier des gardes du corps, chevalier de St Louis, de cette parroisse, a épousé damoiselle Jeanne-Angélique de la Félonnière, de la parroisse de Cucheri, mais alors demeurante à Épernai. Ce mariage a été par nous célébré dans l'église de St Georges de Fossoi, où on trouvera l'acte de ce mariage.

Signé : SOIRELLE, curé de Sainte-Gemme.

L'an mil sept cent soixante dix sept, le vendredi septième jour du mois de novembre, est décédé vers cinq heures et demie du matin, âgé de soixante dix sept ans deux mois et dix sept jours, honnorable personne Messire Pierre-François Le Sueur de Parpeville, chevalier de l'ordre royal et militaire de St Louis, ancien brigadier des gardes du corps du roy, brigade de Montmort, compagnie de Villeroy ; et le lendemain a été inhumé dans le cimetière, ne pouvant plus lui accorder les honneurs de la sépulture dans l'église en vertu d'une déclaration du Roy donnée à Versailles le dix mars 1776. Ladite inhumation faite par moy curé de cette paroisse soussigné, en présence de Messire Charles-Antoine Le Sueur de Givry, chevalier de l'ordre royal et militaire de St Louis, capitaine de cavalerie et l'un des chevaux légers de la garde ordinaire du roy, son neveu, Messire Antoine-Maximilien Guérin de Brulard, chevalier, seigneur de Chêne Arnoult, ancien mousquetaire de la garde ordinaire du roy ; de Messire Louis-Juvénal Guérin, chevalier de Brulard, officier au régiment Lyonnois infanterie, ses petits neveux ; de Mre Jean-Baptiste Guérin, curé de Cohan, son cousin ; de Mr Jean-Michel *Dés*touches, ami ; de *M*re Jacques-Alexandre Bruno Delacroix, écuyer, conseiller du Roy, son procureur au baillage de Châtillon-sur-Marne, son cousin à cause de Madame de Parpeville, et d'autres Messieurs curés amis soussignés.

Signé : LE SUEUR DE GIVRY, GUÉRIN DE BRUSLARD, le chevalier DE BRUSLARD, LE BLOND, curé de Beuvarde, COUVENT, curé d'Anthenay, DELACROIX, GUÉRIN, curé,

Digitized by Google

COULON, DESTOUCHES, VERGEAT, curé de Champvoicy, GUIARD, curé de Vézilly, RIGAULT, curé de Sainte-Gemme.

L'an mil sept cent soixante onze, le sept de mars, le corps de tres respectable dame Jeanne-Anne Guillot, veuve de défunt messire Claude-François de la Félonière, écuier, seigneur de la Herbennerie et Grandcour, décédée d'hier, agée de quatre vingt quatre ans et un mois, après avoir recu plusieurs fois les sacrements pendant le cours de sa maladie, a été inhumé dans le cœur de cette église, en présence de Messire Pierre-François Lesueur, écuier, sieur de Parpeville, ancien brigadier des gardes du corps du roy, son gendre ; de dame Jeanne-Angélique de la Félonière, sa fille, épouse de Messire de Parpeville, et de Messire François-Alexandre D'Arnoult, chevallier, seigneur de Passy-Grigny, qui ont signé avec moy.

Signé : LE SUEUR DE PARPEVILLE, DE LA FÉLONNIÈRE DE PARPEVILLE, D'ARNOULT DE GRIGNY, PIOT.

VILLERS-SOUS-CHATILLON.

L'an 1737, le 9 novembre, est décédé au chateau de Villers de cette paroisse, Dame Françoise-Clair de Beausergeant, vivante feue et espouse de Messire Lionard-François Guiot de Chenizot, conseiller secrétaire du Roy et secrétaire ordinaire des finances de Sa Majesté, cy debvant conseiller au Parlement de Paris, la dicte dame agé de vingt ans ou environ, laquelle dame a esté le lendemain du présent mois inhumé dans l'église de cette paroisse, aiant recu tous les sacrements de la Ste église, par moy père Barthelmi Moreau, religieux pénitent de la maison de Vailly, à cause de l'absence de Me Gofflot, prestre et curé dudit Villers, aiant observé les cérémonies accoustumées, en présence de Messire Claude-François de la Félonnière, chevalier, seigr de la Herbennerie et du fief de Grand Cour, sis à Cucheri, y demeurant ; de Monsieur Pierre Itan de Trugny, officier du roy, demeurant à Rheims ; de Monsieur Charles Hacquard, juge dudit Villers, demeurant à Chastillon.

Signé : HACQUART, YTAM DE TRUGNY, DE LA FÉLONNIÈRE DE LA HERBENNERIE, LEVAILLANT, seigneur de Damerie, MARTRAS, vicaire de Chastillon, F. BARTHELEMY-MOREAU.

Le neufme du mois de février 1726, est décédé Messire François-Robert Ledieu, chevalier, seigneur de Villers-sur-Chastillons, agée de quatre vingt six ans ou environs, qui dans le cours de sa maladie a reçeu les sacrements de la Ste église avec beaucoup de

Digitized by Google

piété. Son corps a esté inhumé le dix dudt mois dans l'église de St Jacque, sa paroisse audt Villers, en présence de Monsr Brulart de St Martin et de Mr Delavalle de Tincour, ses gendres, par moy soussigné, prêtre curé dudt Villers, assisté de Messieurs le curé de *Vanteüille*, *Reüille*, *Balieü*, Binson et de Cuchery, qui ont signé avec moi.

Signé : Gofflot.

1662. 8 novembre. — Bapt. de Catherine-Michelle, fille de Mre François-Robert Ledieu, écuyer, seigneur de Villers, et de dame Anne Floriot. Parrain : Mre Michel Larcher, chevalier, seigneur marquis d'Olizy, conseiller du roi en ses Conseils, et grand sénéchal de Vermandois ; marraine : damle Catherine Floriot, femme de Réné Pinterelle, avocat en parlement de la paroisse Saint-Médéric à Paris.

1677. 18 novembre. — Naissance de Madeleine, fille de noble seigneur Mre Robert-François Ledieu, écuyer, seigneur de Villers, et de damle Anne Floriot. Parrain : Jacques Floriot, écuyer.

1691. 3 mars. — Bapt. de Marie-Françoise, fille de Mre François-Robert Ledieu, chevalier, seigneur de Villers, et de dame Françoise-Bénigne de Belloy. Parrain : noble chevalier Joseph-François Ledieu, cornette dans le régiment de Narbonne, fils du susdit seigneur de Villers ; marraine : damle Marie-Charlotte le Gastelier, fille de défunt Mre Charles le Gastelier, écuyer, seigneur de Tincourt.

1714. 25 septembre. — Mariage de Mre Aignan de la Val, chevalier, seigneur en partie de la Chapelle-Monthodon, enseigne des vaisseaux du roi, fils de Mre Jacques de la Val, chevalier, seigneur, comte de Velay en Poitou, et de défunte dame Suzanne de Beaudier, de la paroisse de la Chapelle-Monthodon. avec Marie-Françoise-Bénigne Ledieu, fille de Mre François-Robert Ledieu, chevalier, seigneur de Villers, lieutenant de Mrs les Maréchaux de France, et de feue dame Françoise-Bénigne de Belloy.

1692. 25 avril. — Bapt. d'Anne-Victoire-Françoise, fille de Mre François-Robert Ledieu, chevalier, seigneur de Villers, et de dame Françoise-Bénigne de Belloy. Parrain : Mre Jacques de Narbonne, chevalier, maître de camp d'un régiment de cavalerie pour le service du Roi; marraine : Anne de Thouars, femme de Messire Jacques de Berzieux, chevalier, seigneur, baron de Molins, colonel d'un régiment d'infanterie.

1713. 3 janvier. — Mariage entre noble et discrète personne Mre Jean-Charles de Guérin, chevalier, seigneur de Bruslart, colonel ci-devant d'un régiment d'infanterie, veuf de dame Cristine de Longin, de la paroisse de Saint-Martin, avec damle Françoise-Aimée-Victoire Ledieu, fille de noble et discrète personne Messire François-Robert Ledieu, chevalier, seigneur de Villers, lieutenant des maréchaux de France aux bailliages de Château-Thierry et

Digitized by Google

Châtillon, et de défunte dame Françoise-Bénigne de Belloy. Témoins : François-Robert Ledieu, Anne-Jean Érard de Livron, seigneur de Villenauxe et Cuisles, Mre François-Joseph de Guérin, chevalier, seigneur de Bruslart, et Jean-Baptiste de Guérin, chevalier, seigneur du même lieu.

REUIL.

Le dixziesme jour du mois de janvier, en lannée mil six cent quatre vingt trois environ les deux heures après minuict, est décédée en bonne et véritable chrestienne Madame Claude de la Ruelle, vefve de deffunct Mesire Robert le Dieu, chev*aillier*, seigneur de Villers, lieutenant colonel du régiment de Sainct Estienne, à Reüil, et a esté transportée dudit Reüil au lieu de Villers *ou* elle est inhumée, en foy de quoy iay signé en présence de Mesire François-Robert le Dieu, chev*aillier*, seigneur dudit Villers, et Mesire Charles le Gastellier, ch*a*vaillier, seigneur de Tincour, son gendre, qui ont pareillement sign*ez* avec moi, et comme fesm*ois* Gerard Bouillart, mre d'ecôle, et Pierre Thierry, greffier en la justice dudit Reüil.

Signé : C. LE GASTELLIER TINCOURT, R. LOCARD (avec paraphe), F.-R. LE DIEU DEVILLERS, P. THIÉRY (avec paraphe).

1718. 25 février. — Décès de Mre Antoine du Houx, écuyer, seigneur du fief de Genlis, sis à Reuil, et du fief de Nige, sis à Trotte, paroisse de Passy-Grigny, enterré le lendemain dans l'église de Reuil, en présence de Mre Robert Ledieu, écuyer, seigneur de Villers, et Mre François de la Felonnière, écuyer, seigneur de la Herbennerie.

1745. 11 août. — Décès de Marie-Charlotte le Gastelier, femme de Mre Antoine du Houx, vivant chevalier, seigneur de Trotte et du fief de Nige (79 ans), inhumée le lendemain dans l'église, en présence de Jean du Houx, demeurant à Bouffignereux, son fils, Mre Philippe Ledieu de Ville, écuyer, seigneur d'Anizeux, demeurant au Ménil-la-Core, son gendre ; Mre Jean-Baptiste Drouart, écuyer, demeurant à Anthenay, son neveu ; François de la Félonière, écuyer, seigneur de Grandcourt, son beau-frère, demeurant à Cuchery.

1710. 12 novembre. — Décès d'Antoinette-Charlotte du Houx, fille de Mre Antoine du Houx, seigneur du fief de Nige et de Genlis, et de dame Marie-Charlotte le Gastelier, inhumée dans l'église.

1716. 22 avril. — Mariage de Thomas Vassière, 21 ans, fils de feu Thomas Vassière, ancien procureur de la Cour du Parlement de Paris, et de feue damle Catherine Hargenvilliers, avec Marie-Anne du Houx de la Barre, 20 ans, fille de défunt Mre Antoine du Houx de la Barre, seigneur des fiefs de Nige et de Genlis, et de dame Marie-Charlotte le Gastelier.

Digitized by Google

1729. 30 janvier. — Décès de dame Claude-Charlotte du Houx, femme de Philippe Ledieu, seigneur du Chesne, âgée de 31 ans.

1727. 27 mai. — Mariage de Mre Philippe Ledieu, seigneur du Chesne, fils de défunt Mre Jean-Baptiste Ledieu, chevalier, seigneur du Chesne, et de Jeanne Thubé, de la paroisse de Ventelay, avec damle Claude-Charlotte du Houx, fille de défunt Mre Antoine du Houx, chevalier, seigneur du fief de Nige, et de dame Marie-Charlotte le Gastelier. Témoins : Mre Jean du Houx, chevalier, seigneur de Nige, frère ; Henri de la Garenne, chevalier, seigneur de Saint-Vincent en partie, de Coincy et de Landres ; Mre Thomas de la Personne, chevalier de l'ordre de Saint-Louis, seigneur du Buisson, Neufchâtel et de Ventelay en partie ; Mre Claude-François de la Félonnière, chevalier, seigneur de la Herbennerie et du fief de Grandcourt ; M. Jean-Baptiste Drouard, chevalier, seigneur de Vaux ; Mre Augustin-Bernard le Picard, chevalier, seigneur d'Ablancourt en partie ; dame Marie-Anne le Gastelier, veuve de Mre Claude de Noël, chevalier, seigneur du Plessier, et dame Anne Guillot, femme de Mre de la Félonnière.

1746. 31 janvier. — Décès de demoiselle Jeanne-Françoise du Houx, 40 ans, fille de défunt Mre Antoine du Houx, seigneur de Trotte et du fief de Nige, situé à Trotte, et de feue dame Marie-Charlotte le Gastelier, inhumée le lendemain dans l'église.

Cuisles.

1690. 23 mai. — Mariage de noble personne Mre François-Robert Ledieu, chevalier, seigneur de Villers et autres lieux, de la paroisse de Villers-sous-Châtillon, 45 ans, avec noble personne madame Françoise-Bénigne de Belloy, dame de Cuisles, Bricot et autres lieux, 32 ans.

1694. 19 juillet. — Décès de dame Françoise-Bénigne de Belloy, épouse en deuxièmes noces de Mre François-Robert Ledieu, écuyer, seigneur de Villers sous-Châtillon, enterrée dans l'église.

Olizy.

1678. 29 mars. — Bapt. de Joseph-François, fils de Mre François-Robert Ledieu, chevalier, seigneur de Villers, et de dame Anne Floriot. Parrain : Mre Joseph-Remy de Livron, marquis de Livron, chevalier, seigneur de Cuisles, maistre de camp du régiment de cavalerie pour le service du Roi.

Passy-Grigny.

1695. 4 août. — Naissance de Claude-Charles, fils de Mre Antoine du Houx, sieur de la Barre, et de Marie-Charlotte le Gastelier.

1699. 27 août. — Naissance de Marie-Jeanne-Charlotte, fille des mêmes.

Digitized by Google

LES PORTRAITS DE FAMILLE

DES

JACOBÉ DE PRINGY DE GONCOURT

ET DE LEURS DIVERSES BRANCHES

Portraits de la branche de SOULANGES et de PRINGY-GONCOURT.

GALERIE DE Mme LOUIS JACOBÉ DE PRINGY DE GONCOURT

Au Château de Goncourt (Marne)

Jean II Jacobé dit le Jeune, fils de Jean Ier, marié vers 1495 à *Guillemette de Roussel.*

Portrait peint sur bois, dont le cadre, de l'époque, porte cette suscription : « Ætatis XXXIII. »

Cheveux châtains, barbe plus claire, pointue avec moustache, yeux noirs, petits anneaux d'or aux oreilles. Tunique noire ornée de passementerie : col étroit et rabattu en guipure blanche.

Noël Ier Jacobé (fils de Jean et de Guillemette de Roussel), écuyer, avocat au bailliage de Vitry-en-Perthois, épousa en

Digitized by Google

1530 *Claude le Petit de la Chaussée*, fille de Gilles, grand prévôt des maréchaux de France au Gouvernement de Champagne et de Brie, receveur général du domaine pour S. M. à Vitry-en-Perthois, et de Nicole Marguyn.

Ils eurent quinze enfants.

Beau portrait sur bois, attribué à Mirevelt.

Cheveux blonds, barbe de même, pointue avec moustache. Tunique noire avec manteau noir à collet de velours. Fraise plissée et manchettes assorties. Bague au doigt.

Les armes au coin : « *d'azur au fer de moulin d'argent.* »

Gilles Ier Jacobé (fils de Noël et de Claude le Petit de la Chaussée), né en 1531, écuyer, avocat au Parlement, licencié ès-lois, garde des sceaux au bailliage et siège présidial de Vitry, marié en 1555 à *Magdeleine Millet*.

Cheveux bruns, moustache blonde, justaucorps de velours noir avec manches en soie brochée violet foncé. Collerette blanche tuyautée avec manchettes pareilles. Toque noire. Bague au doigt ; il tient des gants à la main.

A droite les armes : *d'azur au fer de moulin d'argent, avec casque d'or et lambrequins.* A gauche cette inscription : Anº 1566 — ætas 35. — Peinture sur bois.

Noël II Jacobé de Soulanges (fils de Gilles et de Magdeleine Millet), écuyer, né le 6 juillet 1557, sgr de Soulanges et Pringy, procureur du Roi en l'Élection de Vitry, marié à Vitry, le 30 janvier 1580, à *Loyse de Joybert*, mort en 1655.

Grand portrait presque en pied.

Cheveux noirs, barbe taillée en pointe et moustaches noires. Culotte bouffante et pourpoint en soie noire pointillée. Ceinturon noir avec agrafe de diamant. Collerette à la Henri IV.

Il s'appuie d'une main sur une table et de l'autre tient un gant. Bagues au médium et au petit doigt de la main droite.

A droite l'écusson des Jacobé : *d'azur au fer de moulin d'argent*, accolé à celui des Joybert qui est *d'argent au chevron d'azur surmonté d'un croissant de gueules et accompagné de 3 roses de gueules, feuillées et tiges de même. Casque et lambrequins.*

A gauche cette inscription : « Aº 1597 — Ætatis 40. Noël « Jacobé, sgr de Soulanges et de Pringy, procureur du roy en « l'élection de Vitry. »

En pendant du précédent :

Loyse de Joybert, fille de François de Joybert, écuyer, et

Digitized by Google

de Marguerite des Forges, mariée le 30 janvier 1580 à Noël II Jacobé de Soulanges.

Robe de soie noire à paniers, ouverte sur une jupe de damas rouge et vert.

Manches avec crevés de satin blanc.

Grande collerette raide et ouverte, à la Marie de Médicis, garnie de guipure et fermée par un œillet rouge.

Manchettes pareilles. Chaîne en perles et grenats passant sous la collerette, croix de diamants avec pendants.

Bracelets perles et diamants. Autour de la taille une chaîne d'or soutenant une grosse montre attachée au côté gauche, et une bourse au côté droit. Epingles de diamants dans les cheveux noirs qui forment de larges bandeaux.

Elle tient d'une main un éventail et de l'autre un petit bouquet.

Un caniche blanc se dresse contre elle, à sa gauche.

Jean III Jacobé de Soulanges (fils de Noël II et de Loyse de Joybert), écuyer, seigneur de Soulanges, Pringy, Couvrot, etc., né vers 1583, conseiller du Roi, élu en l'Élection et grenier à sel de Vitry-le-François, marié : 1° à Louise de Corvisiers ; 2° en 1615 à *Françoise Boyot de la Cour ;* 3° à Anne de Papillon.

Très longue chevelure brune, légère moustache. Habit de velours noir avec ample manteau de même couleur. Rabat en belle guipure de Venise. Echarpe vert clair.

Petit portrait ovale.

Sa femme :

Françoise Boyot de la Cour, fille de Jean Boyot de la Cour et de Suzanne Jacobé.

Robe de soie noire décolletée avec dépassant blanc et volants de gaze blanche aux manches demi-longues. Sur la tête, mante de gaze noire avec volant plissé.

Petit portrait ovale.

Noël III Jacobé de Soulanges, seigneur de Pringy, Soulanges, Couvrot (fils de Jean et de Marie-Suzanne Boyot de la Cour), écuyer, né vers 1618, marié le 16 septembre 1643 à *Magdeleine de Mathé de Dommartin.*

Grande chevelure non poudrée, habit grenat doublé de vert clair avec boutons d'or, ouvrant sur un gilet de brocart d'or. Cravate flottante en mousseline blanche et manchettes de dentelle. Drapé dans un manteau gris-bleu.

Digitized by Google

Sa femme :

Magdeleine de Mathé de Dommartin, fille de Nicolas de Mathé, seigneur de Dommartin, Faux, Chambly, etc., élu en l'Élection de Sainte-Menehould, et de Claude de Baillet. Elle est morte en 1692.

Figure très allongée avec bandeaux châtains sur le front, haute coiffure en mousseline et guipure formant godets sur la tête et longue barbe.

Robe nuance Carmélite avec revers de soie bleu-clair, ouverte en carré sur une chemisette de mousseline et guipure blanche. Petite ceinture avec boucle dorée. Manches demi-longues à parements bleu-ciel et sous-manches assorties à la chemisette.

Nicolas III Jacobé de Soulanges et Vienne-la Ville, écuyer (fils de Noël et de Magdeleine de Mathé de Dommartin), né en 1642, connu sous le nom de « Monsieur de Vienne », fut conseiller du Roi, élu en l'Election de Vitry et époux de *Marie Josseteau*.

Beau portrait au pastel où il est représenté vers l'âge de 35 ans. Vu presque de face ; très belle tête, air martial, très longue chevelure noire, légère moustache noire. Robe de magistrat avec rabat bleu-ciel.

Derrière la toile on lit : « Nicolas Jacobé, sgr de Soulanges et « Vienne-la-Ville, conseiller du Roy en l'Election de Vitry-le-« François, décédé le 30 juillet 1713 âgé de 71 ans. »

Louis II Jacobé de Soulanges (fils de Nicolas et de Marie Josseteau), écuyer, seigneur de Soulanges, Vienne-la-Ville, etc., né à Vitry le 17 juin 1690, épousa, en 1716, Jeanne-Catherine de Maisonneuve, et en 1725 *Françoise du Rupt de Baleine*.

Perruque noire bouclée, de moyenne grandeur. Robe noire de magistrat, rabat blanc, manchettes de mousseline : il tient un livre à la main.

A gauche un écusson ovale, *d'azur au fer de moulin d'argent*.

A droite cette inscription : « Louis Jacobé de Soulanges, con-« seiller du Roy, esleu en l'Election de Vitry : Ætatis 34. »

Louis III Jacobé de Soulanges (fils de Louis II et de Françoise du Rupt de Baleine), écuyer, seigneur de Soulanges..., né le 23 octobre 1729, conseiller du Roi, élu en l'Élection de Vitry, marié à *Marie-Magdeleine-Louise de Branges*. Il est mort le 6 mars 1816.

Digitized by Google

Pastel de forme ovale : Perruque poudrée, habit de satin violet, jabot de dentelle.

En pendant, sa femme :

Marie-Magdeleine-Louise de Branges, née en 1741, fille de Armand-Jean de Branges, directeur des Aidès à Guise, et de Marie-Claire Fournier. Elle épousa, le 20 avril 1761, Louis III Jacobé de Soulanges.

Très joli pastel. Robe de satin rose ouverte en carré et garnie de fourrure de martre; fanchon de dentelle noire nouée sous le menton.

François de Paul Jacobé de Soulanges (fils de Louis III et de Marie-Magdeleine-Louise de Branges), écuyer, né le 31 mars 1769, officier, mort d'un coup de feu à l'armée en 1793, sans alliance.

Perruque courte poudrée avec bourse noire derrière. Habit gris à boutons d'or ouvrant sur un gilet de brocart d'or et jabot de mousseline festonné.

Sous le bras un tricorne noir bordé d'or.

Louis Ier Jacobé de Pringy (fils de Jean III Jacobé de Soulanges et de Françoise Boyot de la Cour), écuyer, seigneur de Pringy, Blasmes, Soulanges, la Nouë-de-Chandière, Vanault-les-Dames, etc., né le 6 mai 1628, conseiller du Roi, élu en l'Élection de Vitry, marié le 1er juillet 1652 à *Anne de Mathé de Dommartin*, fille de Nicolas de Mathé, seigneur de Dommartin, Faux, Chambly, etc., élu en l'Élection de Sainte-Menehould, et de Claude de Baillet.

Très longue perruque poudrée, habit nuance feuille-morte avec broderies d'argent ouvert sur une chemise unie. Manteau drapé de même couleur, avec large bordure de velours noir.

Noël Jacobé de Pringy, écuyer, seigneur de Soulanges et Pringy (fils de Louis et d'Anne de Mathé de Dommartin), né le 23 juillet 1653, capitaine dans le régiment de Piémont, puis dans celui de Grandpré. Mort sans alliance, à Pringy, le 5 juillet 1699.

Perruque Louis XIV poudrée : habit lampas noir et or, d'où s'échappe une ample et longue cravate blanche garnie de fine guipure de Venise, qui descend jusqu'à la taille. Il est drapé dans un large manteau rose à dessins d'or et frangé d'or, et tient à la main une lance ornée d'un gland rouge.

Digitized by Google

Louis II Jacobé de Pringy, écuyer (fils de Louis Ier et de Anne de Mathé de Dommartin), seigneur de la Nouë, Pringy, Soulanges, la Folie, etc , né le 24 janvier 1661, époux de *Françoise Aubry de Nuisement*, fille de Jean Aubry de Nuisement et de Louise de Gervaisot.

Portrait fait à l'âge de 25 à 30 ans : très longue perruque blonde bouclée ; habit rouge vif garni de broderies d'or sur les devants et sur les larges parements des manches.

Joseph Jacobé de Pringy, écuyer, seigneur de Pringy, Soulanges, etc. (fils de Louis Ier et de Anne de Mathé de Dommartin), né à Pringy le 8 octobre 1659, conseiller du Roi, greffier en chef de l'Élection de Vitry, marié le 26 février 1691 à *Marie Tisserand de Luxémont*.

Très longue chevelure poudrée, manteau de velours violet à reflets superbes, doublé de brocart d'or ; cravate à flots de guipure formant jabot.

Joseph-Louis Jacobé de Pringy, écuyer, seigneur de Soulanges et Pringy (fils de Joseph et de Marie Tisserand de Luxémont), conseiller du Roi, lieutenant de maire, greffier en chef de l'Élection de Vitry, né le 26 décembre 1698.

Perruque longue poudrée : se drape dans un ample manteau rouge qui laisse apercevoir un riche habit brodé d'or et une cravate de guipure.

En pendant, sa femme :

Marie-Suzanne Domyné des Landres, née le 26 octobre 1700, fille de Jean Domyné, seigneur des Hautes et Basses Landres, et de Jacquette de Gellée ; mariée à Vitry, le 13 janvier 1722, à Joseph-Louis Jacobé de Pringy.

Robe de brocart rose et vert lamé d'or, corsage très ajusté, décolleté, avec guipure intérieure et volant de guipure aux manches qui sont larges, courtes et doublées de soie changeante. Manteau bleu jeté sur les épaules. Cheveux poudrés, coiffure basse.

Nicolas Jacobé de Pringy, écuyer (fils de Joseph-Louis et de Suzanne Domyné des Landres), seigneur de Soulanges, Pringy, etc., né le 14 avril 1727, conseiller au bailliage et siège présidial de Vitry et lieutenant de maire, marié le 8 janvier 1759 à *Élisabeth Jacobé de Pringy*, fille de Louis Jacobé de Pringy et de Suzanne Varnier de Tournizet.

Digitized by Google

Perruque Louis XV poudrée avec nœud rouge derrière; habit fond grenat clair avec ramages lamés or et argent et doublure verte. Très larges manches à revers avec sous-manches garnies de dentelle. L'habit est très ouvert sur une chemise garnie de dentelle avec col rabattu ; petite cravate noire dénouée.

Il est assis sur une chaise et tient devant lui un livre ouvert posé sur une table : des rideaux vert-foncé sont drapés dans le fond.

Louis III Jacobé de Pringy de Goncourt, écuyer (fils de Nicolas et d'Élisabeth de Pringy), né le 12 octobre 1761, contrôleur et vérificateur des vingtièmes, marié à Châlons, le 4 avril 1794, à *Magdeleine-Memmie Turpin*, fille de Jean-Baptiste Turpin, président trésorier général de France au bureau des finances de Champagne, et de Louise Gargam de Moncetz.

Il est mort à Goncourt le 9 octobre 1808.

Coiffure basse poudrée, avec nœud noir derrière. Habit rouge-brique à boutons d'or, jabot et manchettes de dentelle, gilet bleu à broderies d'or.

Ambroise Jacobé de Pringy de Goncourt (fils de Louis III et de Magdeleine-Memmie Turpin), né

Un portrait de lui fait après sa mort.

Sa femme :

Marie-Anne-Florence du Chesne de Courcy, fille de Nicolas-François-Joseph du Chesne de Courcy, officier d'artillerie, chevalier de la Légion d'honneur, et de Marie-Josèphe-Sophie de Brévost de Malassise.

Un portrait au crayon noir fait en robe montante avec bonnet à coques de rubans.

Émile Jacobé de Pringy de Goncourt (fils d'Ambroise et de Marie-Anne-Florence du Chesne de Courcy), né à Goncourt le 24 février 1828, capitaine du génie, tué au siège de Sébastopol le 10 juillet 1855.

Petit portrait au crayon en uniforme de capitaine du génie.

Louis Jacobé de Pringy de Goncourt (fils d'Ambroise et de Marie-Anne-Florence du Chesne de Courcy), né à Goncourt le 18 juillet 1830, marié à Marie-Cécile Becquey.

Digitized by Google

Portrait de forme ovale, de trois quarts, peint en 1864, signé de Mme Brune-Pagès. Redingote noire et cravate de même couleur.

Autre portrait de profil fait par Ludovic Mouchot. Redingote noire et manteau de fourrure jeté sur l'épaule, fond de vieille tapisserie.

Sa femme :

Marie-Cécile Becquey, fille de Jules Becquey et de Marie-Félicité-Magdeleine-Collette de Baudicour.

Mariée le 6 octobre 1859.

1° Un portrait peint en 1864 par Mme Brune-Pagès. Robe blanche décolletée, drapée dans une vaporeuse écharpe de tulle blanc ; devant le corsage, nœud Pompadour bleu-ciel avec rose ; roses dans les cheveux blonds foncés relevés sur les tempes. La tête, penchée, est appuyée sur une main ; de l'autre, elle soutient un long collier de perles passé dans son cou.

2° Autre portrait peint en 1884 par Ludovic Mouchot.

Robe de gaze noire ouverte en carré avec bouquet d'azalées blanches sur le côté ; mantille noire posée sur la tête et enveloppant les épaules ; diamants au cou et dans les cheveux qui sont ondulés sur le front.

3° Autre portrait fait à Rome en 1888 par Zapponi : de profil, corsage blanc décolleté, s'enveloppe dans une mantille de blonde blanche placée sur le derrière de la tête et retombant sur le corsage. Bouquet de violettes de Parmes par devant.

4° Portrait d'enfant au pastel, par Fantin-Latour, fait en 1845.

Yeux bleus et cheveux blonds bouclés retombant sur les épaules. Chemise blanche très basse laissant voir le cou. Entre ses bras croisés, elle tient une gerbe de fleurs des champs.

Marie-Jean-Baptiste-Émile Jacobé de Pringy de Goncourt (fils de Louis et de Marie-Cécile Becquey), né à Marnaval le 14 septembre 1860, mort à Goncourt le 12 juin 1866.

Portrait fait à l'âge de 4 ans, en 1864, par Mme Brune-Pagès.

Très longue chevelure bouclée, châtain clair, retombant sur les épaules nues ; chemise très basse.

Louis-Marie-Joseph Jacobé de Pringy de Goncourt (fils de Louis et de Marie-Cécile Becquey), né à Marnaval le 6 août 1863, élève de l'École polytechnique, capitaine d'artillerie.

1° Portrait peint à l'âge de 3 ans, en 1866, par Mme Brune-Pagès.

Tête blonde toute frisée, petite chemise blanche.

2° Pastel fait en 1872. Cheveux blond doré, très bouclés, chemise blanche.

Digitized by Google

3° Pastel fait en 1872 par Fantin-Latour père. Cheveux blonds bouclés, blouse blanche garnie de rubans bleu-ciel, ouverte en carré, laissant le cou et les bras nus.

4° Portrait à l'âge de 14 ans, en 1877, par Ludovic Mouchot. Costume de page : justaucorps de velours noir avec crevés de satin blanc; chaîne d'or supportant une médaille. Petite toque de velours noir avec plume blanche.

Marie-Jean-Mathieu-Louis-Maurice Jacobé de Pringy de Goncourt (fils de Louis et de Marie-Cécile Becquey), né le 18 septembre 1867, élève de l'École militaire de Saint-Cyr, lieutenant d'infanterie.

1° Son portrait, à l'âge de 3 ans, en 1870, par Ludovic Mouchot. Cheveux bouclés brun foncé, yeux noirs, petite chemise blanche.

2° Autre portrait à l'âge de 19 ans, peint en 1886 par A. Perelli en costume de mousquetaire : tunique rouge avec grand col garni de guipure, chapeau de feutre gris à plume rouge.

Sa femme :

Louise-Jeanne-Geneviève-Marie de Nervo, née le 28 février 1870, fille de Robert-Ernest-Frédéric-Marie, baron de Nervo, et de Lucie-Agathe Talabot. Mariée à Paris le 24 octobre 1892, morte à Commercy le 1er mars 1894.

Miniature. Yeux bleus, cheveux blonds foncés, corsage ouvert bleu-clair avec plissés de mousseline blanche.

Louis-Gilles-Marie-Robert Jacobé de Pringy de Goncourt, né le 18 février 1894, fils de Marie-Jean-Mathieu-Louis-Maurice et de Louise-Jeanne-Geneviève-Marie de Nervo.

Miniature faite à l'âge de 3 ans. Cheveux bouclés blond foncé, yeux noirs, petite chemise blanche avec nœuds roses.

Marie-Louise-Marthe Jacobé de Pringy de Goncourt (fille de Louis et de Marie-Cécile Becquey), née à Goncourt le 25 juillet 1870.

Portrait à l'âge de 6 ans, en 1876, peint par Ludovic Mouchot. Cheveux blond-foncé, longs et ondulés tombant dans le dos, relevés devant avec petit nœud bleu-ciel. Chemise blanche.

François-Antoine Jacobé de la Noue (dit M. de la Noue), fils de Louis II Jacobé de Pringy et de Françoise Aubry de Nuisement, écuyer, seigneur de Pringy, Soulanges, la Folie,

Digitized by Google

la Noue-de-Chandière, né à Pringy le 6 juin 1711, receveur général des Aides à Langres, mort sans alliance le 9 décembre 1734.

Perruque courte poudrée avec bourse noire ; habit bleu de roi, bordé de passementerie d'or ; boutons d'or ; gilet brocart or et argent ouvert sur une cravate de guipure.

(M. Ambroise Jacobé de Goncourt ressemblait beaucoup à ce portrait de son grand-oncle.)

La femme de *Claude-François Jacobé de Soulanges de Prugy* (fils de Jean et de Marie-Jeanne le Blanc), officier dans les régiments provinciaux à la suite du régiment de la Ferre et dans le régiment des grenadiers royaux de la province de Champagne.

Née *Charlotte-Blanche-Adélaïde de Gauville de Coolus*, fille de Louis, marquis de Gauville, seigneur de Coolus, et de Marie-Angélique de Mathé ; elle s'était mariée au château de Coolus le 2 avril 1786. Elle mourut sans enfants le 21 avril 1787.

Grand portrait à mi-jambe : cheveux poudrés assez plats, robe rouge, corsage très décolleté rouge et vert avec broderies or ; manches courtes avec bouffants de dentelle. Bracelets formés d'une rangée de perles. Diamants dans les cheveux et aux oreilles ; elle tient un collier de perles qu'elle va attacher à son cou. A côté d'elle, sur une table, est posée une montre avec chaîne et breloques.

François Jacobé de Farémont, seigneur de Couvrot, écuyer (fils de Jacques et de Marie Chaperon), né en 1621, conseiller du Roi et son procureur aux Traites foraines, président en la Cour souveraine des Grands jours de Commercy pour Mgr le cardinal de Retz, marié à *Françoise Jourdain de Chantereine*.

Mort le 17 janvier 1705.

Longue chevelure poudrée, gilet de brocart d'or, longue cravate de guipure : il se drape dans un manteau rouge vif orné de broderies d'or tout autour.

Sa femme :

Françoise Jourdain de Chantereine, décédée le 2 juin 1680.

Peinte en Magdeleine : le buste enveloppé de sa longue chevelure blonde ; la tête appuyée sur son bras nu. Elle est drapée dans un ample manteau bleu, et sa main gauche est posée sur un vase d'or en forme de brûle-parfums.

(Ces deux portraits étaient au château d'Ecury (Marne).

Digitized by Google

Antoine-Marie-Augustin Jacobé de Farémont (fils de Claude-François et de Nicolle le Gentil de Livry), chevalier, seigneur de Champagne et Farémont, receveur des Tailles à Châlons, né le 7 novembre 1746, marié le 21 septembre 1789 à *Mlle Roulleau de la Roussière*, mort à Château-Lavallière le 26 mai 1821.

Petit portrait gravé : perruque poudrée à marteaux et bourse, habit à larges revers et jabot.

Sa femme :

Julie-Julienne-Joséphine Roulleau de la Roussière, née le 5 août 1769, fille de Marie-Cœsar Roulleau de la Roussière, président au Parlement de Paris, commissaire général des Saisies de France, et de Louise-Julie d'Ansermont, morte en 1810.

Portrait gravé en pendant de celui de son mari : ravissante tête, cheveux frisés et traversés par un large ruban pendant derrière ; grands anneaux aux oreilles ; robe ouverte en carré avec fichu Marie-Antoinette sur le cou, croisé devant.

(Ces deux portraits étaient au château d'Ecury.)

Louis Roch Jacobé de Frémont (fils de Louis-François et de Marie-Anne de Salligny), né le 8 septembre 1784, capitaine des grenadiers de la garde du roi d'Espagne, marié le 27 septembre 1812 à *Élisabeth Jacobé de Pringy de Goncourt*.

Il est mort le 27 avril 1850.

Grandes miniatures sur ivoire. Gilet jaune, habit bleu à boutons d'or ; à la boutonnière, le double ruban de chevalier de la Légion d'honneur et d'officier des Deux-Siciles.

Sa femme :

Élisabeth Jacobé de Pringy de Goncourt (fille de Louis et de Magdeleine-Memmie Turpin), née le 12 décembre 1795, morte sans enfants le 8 décembre 1863.

Robe de velours noir décolletée avec ceinture à boucle ; les manches courtes bouffantes, ainsi que la berthe, sont en blonde blanche. Collier et boucles d'oreilles en grenats.

Autre portrait de *Louis Roch de Frémont*, au crayon noir, fait en 1834.

Tunique à boutons et épaulettes ; croix de l'ordre royal des Deux-Siciles sur la poitrine.

Le Général de Trigny à 15 ans. Augustin-Jean-Baptiste

Digitized by Google

Jacobé de Trigny (fils de Gilles-Joseph II Jacobé de Vienne), écuyer, grand bailli du duché de Montmorency, seigneur de Vienne-la-Ville, de Hault, Trigny, les Clozets, Chassericourt, Rambécourt, Arembécourt, Montmorency, Brandouvilliers, etc., et de Catherine Adam du Châtellier.

Il prit part, en 1789, à l'Assemblée de la noblesse de la province de Champagne.

Portrait au crayon noir : tunique à boutons, de l'Ecole militaire.

Jean Becquey (ascendant de Mme Louis de Goncourt, née Marie-Cécile Becquey), né le 16 mars 1629, procureur du Roi ès-juridiction de Vitry, marié le 21 juin 1657 à *Marie Navelet*.

Cheveux brun-foncé, assez longs mais non bouclés, moustache de même couleur. Robe de magistrat, noire, avec rabat blanc et petits glands.

A gauche cette inscription : « Æt. 32, 16 martis, anno 1661. »

A droite les armes : *de gueules à deux épées d'argent garnies d'or, les pointes en haut, surmontées d'une étoile d'or, accompagnées d'un croissant d'argent en pointe et de deux trèfles de même placés un à chaque flanc.*

En pendant, sa femme :

Marie Navelet.

Robe de soie noire à manches courtes avec sous-manches en mousseline blanche, petite pèlerine noire bordée de deux volants de mousseline blanche et fermée sur les devants par plusieurs petits nœuds de velours noir. Mante de soie noire sur la tête. Elle tient de la main droite une rose qu'elle appuie sur sa poitrine.

Pierre Becquey (fils de Jean et de Marie-Navelet), né le 30 juin 1670, écuyer, conseiller du Roi, lieutenant criminel au bailliage et siège présidial de Vitry, échevin de Vitry en 1715, marié le 24 août 1706 à *Marguerite de Grimont*. Il est mort le 25 janvier 1734.

Très longue perruque Louis XIV, brune, sans poudre, à boucles flottantes. Ample habit rouge et grande cravate de mousseline blanche descendant jusqu'à la taille en plis vaporeux et nouée deux fois.

Très beau portrait ovale.

Sa femme :

Marguerite de Grimont, fille de Charles, conseiller du Roi et élu en l'Élection de Vitry, et de Marie de Gervaisot.

Digitized by Google

Cheveux bruns relevés, formant accroche-cœurs sur les tempes et ornés de petits bouquets de fleurs. Robe rouge vif; corsage décolleté orné de broderies d'or, ouvert sur un plastron de satin blanc et retenu par des barrettes de pierreries.

Deux dames de Becquey.

Portraits de forme ovale.

Marie-Marthe de Bétheille, fille de Messire de Bétheille et de Marie Ballenton, mariée à Bordeaux, le 29 septembre 1699, à *François de Becquey*, écuyer, fils de Jean et de Marie Navelet, conseiller du Roi et secrétaire général de l'intendance de Bordeaux. Lui est mort en 1742, elle en 1771, à 88 ans.

Elle est peinte très âgée. Robe noire avec galons d'or posés en chevrons sur le devant du corsage ouvert en carré et garni à l'intérieur de guipure froncée. Petite croix d'or au cou. Coiffure haute, à la Maintenon, en mousseline et guipure, avec longues barbes retombant par devant.

En pendant, sa belle-fille :

Louise-Félicie d'Escars, fille du marquis d'Escars et de N. de Crussol d'Uzès, mariée le 17 décembre 1743 à *François-Joseph de Becquey* (connu sous le nom de chevalier de Becquey de Toulouse), trésorier de France au bureau des finances de Bordeaux, mort à Toulouse le 14 novembre 1773, sans enfants, instituant son neveu, le baron de Bastard de Saint-Denis, fils de sa sœur Marie-Catherine de Becquey, son légataire universel.

Elle est peinte entre 25 et 30 ans. Robe bleu-clair avec galons d'argent; les manches courtes ont de hauts volants de dentelle. Le devant du corsage, ouvert en carré, est garni de coques de ruban rouge formant six gros nœuds rattachés ensemble par une barrette et diminuant de largeur jusqu'au bas de la taille, fort longue. Autour du cou un rang de perles. Cheveux blonds, coiffure très haute, à la Maintenon, en mousseline et dentelle avec barbes tombantes et coques de ruban rouge sur la tête.

Ces deux portraits sont de forme ovale.

Dominique Bon de Bastard-Saint-Denis, seigneur de Saint-Denis, l'Ile-Chrétienne, etc., grand-maître des Eaux et Forêts de Guyenne et Béarn, demeurant à Agen, marié le 5 décembre 1721 à *Marie-Catherine de Becquey*, fille de François de Becquey, conseiller et secrétaire du Roi au Parlement de Guyenne, secrétaire général de l'intendance de Bordeaux, et de Marie-Marthe de Bétheille.

Digitized by Google

Perruque de moyenne taille poudrée ; habit de brocart d'or doublé de soie blanche ouvert sur une cravate de dentelle avec manchettes en même dentelle.

Manteau de velours cerise avec riche broderie d'or tout autour.

Magnifique costume.

François-Dominique Bon de Bastard-Saint-Denis (fils de Dominique et de Marie-Catherine de Becquey), seigneur de Saint-Denis, de l'Ile-Chrétienne-sur-Garonne, du Bosc, de la Bastide et de Réaup, né le 10 may 1724, grand-maître des Eaux et Forêts de Guyenne, marié en premières noces, le 4 juillet 1752, à Jeanne-Françoise de la Mazellières, dame de Réaup, et en secondes noces, le 19 août 1768, à Anne de Redon.

Peint à l'âge de 34 ans. Perruque de moyenne grandeur, poudrée. Habit de velours noir, enveloppé dans un large manteau gris foncé. Longue cravate et manchettes de guipure. Il s'appuie d'une main sur un livre posé sur des parchemins pliés, avec sceau.

Inscription derrière :

« Roussel pinxit, 1758. »

Louis Becquey (fils d'Augustin-Alexis et de Marie de Torcy), né à Vitry le 24 septembre 1760 (grand-oncle de Mme Louis de Goncourt), député de la Haute-Marne en 1791, conseiller d'État, directeur général des Ponts-et-Chaussées et des Mines, ministre d'État sous Charles X, puis de nouveau député de la Haute-Marne de 1814 à 1830. Marié à *Sophie le Blanc de Closmussey*.

Il mourut à Paris, en 1849, sans enfants.

Petit portrait gravé fait en 1792. Vu de profil, cheveux demi-longs retenus derrière par un nœud. Redingote à très grands revers, longue cravate de mousseline bouffante formant jabot.

Autre portrait du même au crayon noir, de profil et de grosseur nature.

Trois pastels de Fantin-Latour père faits en 1845 :

Madame Jules Becquey, née *Marie-Félicité-Magdeleine-Collette de Baudicour*, née le 28 janvier 1818, fille de André-Prosper-Collette de Baudicour et de Françoise-Victorine le Blanc de Closmussey, mariée le 29 avril 1835.

Cheveux châtain-clair formant boucles de chaque côté du visage. Robe de soie noire à demi-décolletée avec broche d'or ciselé.

Digitized by Google

Ses deux jeunes enfants :

François-Anatole Becquey, à l'âge de 7 ans.

Cheveux brun-foncé tombant en longues boucles sur ses épaules nues, blouse de cachemire bleu-ciel à manches courtes.

Marie-Cécile Becquey (devenue plus tard Mme Louis de Goncourt).

Portrait fait à l'âge de 5 ans. Robe blanche découvrant les épaules et les bras, qui sont croisés sur la poitrine et soutiennent des fleurs des champs. Cheveux blonds bouclés, yeux bleus.

André-Prosper-Collette de Baudicour, né le 28 mai 1788, marié le 6 décembre 1813 à Françoise-Victorine le Blanc de Closmussey (grand-père de Mme Louis de Goncourt). Il est mort à Paris le 27 juillet 1872.

Redingote, gilet montant et haute cravate blanche. Il est assis et regarde le portrait de sa femme qu'il tient à la main. (Lithographie par Léon Noël, en 1832.)

Sa femme :

Françoise-Victorine le Blanc de Closmussey (fille de Nicolas le Blanc de Closmussey et de Philippine Clément), née à Saint-Dizier le 18 octobre 1794, mariée le 6 décembre 1813 à André-Prosper-Collette de Baudicour. Elle est morte le 19 juillet 1832.

Cheveux bouclés sur les tempes et chignon natté. Robe à manches bouffantes et corsage à ceinture avec boucle. Grosse ruche autour du cou. (Lithographie.)

Gabrielle-Philippine le Blanc de Closmussey (fille de Nicolas et de Philippine Clément), née en 1798, mariée le 22 décembre 1818 à *Charles-Joseph-Alexandre Le Febvre de Gouy-Ternas, marquis de Milly*, maréchal de camp commandant la division de Nancy (grand'tante maternelle de Mme Louis de Goncourt).

Portrait au pastel fait au moment de son mariage (très bonne copie de Mlle B. de Gouy d'après l'original de Mlle Blanchard).

Robe de mousseline blanche décolletée, cheveux blonds formant des boucles courtes sur les tempes. Yeux bleus. Turban à rayures bleues et jaunes. Un manteau de satin vert, garni de martre, est jeté sur les épaules et retenu d'une main par devant. Le coude appuyé sur une table et la tête penchée en avant, reposant sur la main. Un livre ouvert sur cette table.

Digitized by Google

Jean-Baptiste Labbé de Morambert, écuyer, conseiller du roy, lieutenant assesseur au bailliage et siège présidial de Vitry, né en 1665, marié en 1694 à Marie de Saint-Genis.

Portrait ovale, très longue perruque poudrée, robe de magistrat avec rabat blanc et manchettes de mousseline ; la main appuyée sur un livre.

A gauche les armes : *d'argent à une tête de sanglier au naturel surmontée d'une branche de chêne de sinople englantée d'or.* Il est écrit autour du portrait : « Mire Jean-Bte Labé, ser de Morambert, conser du roy, né en 1665. »

En pendant, sa femme :

Marie-Françoise de Saint-Genis (fille de Nicolas et de Magdeleine Jacobé de Farémont), née le 24 janvier 1671.

Cheveux noirs, coiffure haute par devant et retombant en boucles d'un côté ; ruban jaune passé dans les cheveux. Manteau de satin violet retenu sur l'épaule par une broche de rubis et perles, orné d'un long pendentif avec rayons en mêmes pierreries ; boucles d'oreilles assorties. Robe de drap d'or avec broderies d'or, corsage ouvert en carré avec guipures au bord.

Inscription autour du portrait : « Damlle Marie de St-Genis, mariée en 1694 à Mire Jean-Baptiste Labé. »

(Elle était grand'tante de Mme Ambroise de Goncourt.)

Pierre du Chesne du Montoy, escuyer (fils de Nicolas du Chesne de Couvrot et de Louise Anthoine), capitaine du génie, chevalier de Saint-Louis, né le 7 août 1728, mort en 1772, marié à *Marie-Hyacinthe l'Ausmonier de Gittonville.*

(Grand-oncle de Mme Ambroise de Goncourt.)

Cheveux poudrés et roulés, tunique bleu-foncé à boutons d'or, gilet rouge. Tient à la main un papier.

(Miniature sur une tabatière.)

Marie-Josèphe-Sophie Brévost de Malassise (mère de Mme Ambroise Jacobé de Goncourt), fille de Jean-Baptiste Brévost de Malassise, écuyer, et de Marie-Bazile du Clos, née le 2 février 1787, mariée le 6 février 1804 à *Nicolas-François-Joseph du Chesne de Courcy*, officier d'artillerie, chevalier de la Légion d'honneur, fils de Pierre-Jean-Baptiste du Chesne de Belleseaux et de Flore Bouquin de Courcy.

Petit portrait d'enfant en robe blanche décolletée. (Miniature sur une bague.)

Joseph Bouquin de Courcy (bisaïeul de Mme Ambroise de

Digitized by Google

Goncourt), écuyer, conseiller du Roi et son procureur au siège de Saint-Dizier (fils de Joseph Bouquin de Courcy, échevin royal de la ville de Saint-Dizier, et de Dame Antoinette Certain), né le 8 novembre 1706, marié au château de Sampigny (Meuse), le 7 octobre 1732, à *Anne-Élisabeth de Thiballier*.

Cheveux courts poudrés avec nœud noir ; habit de velours bleu foncé ouvert sur un gilet bleu plus clair. Manchettes et jabot en gaze blanche.

Très beau pastel signé « L. Vigée », peint par Louis Vigée, père de Mme Vigée-Lebrun.

Sa femme :

Anne-Élisabeth de Thiballier, fille de Messire de Thiballier, seigneur de la Motte-lès-Triconville, et de Dame Anne-Marguerite Rousseau.

Cheveux poudrés avec roses et ruban bleu. Robe de satin blanc très décolletée avec écharpe bleu-ciel drapée. Main ravissante qui semble soutenir une touffe de fleurs posée au milieu du corsage.

Jean-Baptiste Pâris de Montmartel, Mis de Brunoy, Cte de Sampigny, marquis de Torcy, baron de Dagonville, seigneur de Montmartel, Château-Neuf, Combloville, Château-Mellian, Vau-la-Reine, Varenne, Égrenet, Mandres, Périgny, la Tour de Tigerie, Villers-sur-Mer, Fontaine, la Motte, Granville, Bourgeanville, Dubrec, les Humiers, le Donjon, Saligny, Laforêt, les Dureaux, la Mirande, le Bureau, la Châtardie et autres lieux, né le 6 octobre 1690, fils de Jean Pâris de la Masse et de Anne Trénonay de la Montagne.

Garde du trésor royal, conseiller d'État sous la Régence et sous Louis XV, lieutenant des chasses du Roi, etc.

Marié le 17 février 1746 à *Marie-Armande de Béthune*.

Jouissant de cinq à six millions *de rente*, il s'en faisait le plus grand honneur avec un désintéressement très profitable à l'État, auquel il vint souvent en aide.

Il est mort en 1766 ; il n'eut qu'un fils : Armand-Louis-Joseph Pâris, marquis de Brunoy, mort sans laisser de postérité de Françoise-Émilie de Pérusse des Cars, son épouse.

Magnifique portrait peint par La Tour. (Il a été gravé par Cathelin.)

Perruque poudrée assez longue, formant boucles; habit gris-perle avec dépassant de fourrure blanche et boutons d'or. Tricorne noir galonné d'or sous le bras. Un manchon de zibeline apparaissant au bord du cadre.

Digitized by Google

Pierre-François Gargam de Moncetz (fils de Pierre et de Marie le Moyne de Villarcy), écuyer, seigneur de Moncetz, Soudron, etc., avocat au Parlement, receveur des Gabelles à Châlons, né le 3 décembre 1682, marié le 20 février 1716 à *Marie-Anne-Louise Baugier de Bignipont.*

Mort le 25 janvier 1736.

Longue perruque Louis XIV poudrée ; habit de brocart d'or avec cravate flottante en guipure de Venise et manchettes pareilles, enveloppé dans un manteau de velours rouge. S'appuie sur un volume des *Mémoires historiques sur la Champagne*, de Baugier.

Sa femme :

Marie-Anne-Louise Baugier de Bignipont, née le 30 avril 1699, fille de Pierre Baugier de Bignipont et de Marie-Anne de Givry. Elle est morte en 1761 ; ont eu douze enfants, dont Louise, mariée à Jean-Baptiste Turpin, beau-père de Louis Jacobé de Pringy de Goncourt.

Robe de soie rose à ramages d'argent, à très longue taille, décolletée en carré ; guipures de Venise sortant du corsage et de la manche pagode ; manteau bleu jeté en arrière. Elle tient d'une main une bonbonnière d'or avec portrait de femme. Cheveux poudrés et frisés à la Louis XV.

Aux coins les écussons doubles des Gargam : *d'argent au chevron d'azur accompagné en chef de deux roses de gueules, et en pointe d'une merlette de sable.*

Et des Baugier de Bignipont : *d'azur à un chevron brisé d'or surmonté d'une croix de Lorraine et accompagné de 3 étoiles, le tout d'or.*

Pierre Gargam de Chevigny (fils de Pierre Gargam de Moncetz et de Marie le Moyne de Villarcy), né le 24 février 1679, tonsuré le 31 mars 1692, curé de Saint-Alpin à Châlons, chanoine de la cathédrale de Châlons le 21 mars 1706.

Cheveux blancs assez longs, petite calotte noire ; soutane noire avec large col rabattu.

Edme Baugier, s^gr de Breuvery, doyen du présidial de Châlons-sur-Marne.

Historien, auteur des *Mémoires historiques sur la Champagne*, né à Châlons en 1614, mort en 1728.

Portrait gravé. Très longue perruque frisée, sans poudre ; cravate de guipure. Ample manteau dans lequel il est drapé ; au

Digitized by Google

coin, les armes des Baugier : *lambrequins, casque avec lion issant, lions pour supports.*

(Le musée de Châlons possède son portrait original peint à l'huile, de forme ovale. Grande perruque non poudrée, manteau gros bleu à ramages d'or et doublé de rouge.)

Jean-Baptiste Hullon, officier ne cavalerie, marié à *Élisabeth Warnier de Tournizet*, sœur du père de Suzanne Warnier de Tournizet, mariée en 1722 à Louis Jacobé de Pringy.

Longue perruque poudrée, cuirasse recouverte d'un habit rouge qui la laisse voir par devant. Manteau bleu drapé.

Au coin, double écusson : Hullon : *d'azur à 3 trèfles d'or.* — Warnier de Tournizet : *d'azur au chevron d'argent accompagné en chef de 2 étoiles d'argent et en pointe d'un lion d'or.*

Sa femme :

Élisabeth Warnier de Tournizet, fille de Louis, seigneur de Tournizet et Goncourt, et d'Esther Colliveaux.

Cheveux poudrés pas très élevés avec plaque de diamants au milieu. Robe de soie blanche avec broderies d'or ; le corsage, décolleté en carré, forme par devant plastron avec barrettes d'or.

Claude Aubelin de Villers, né en 1659.

Inscription par derrière :

« Claude de Villers, âgé de 50 ans, retiré en 1709, peint par Dumigeon. »

Très longue perruque blonde s'étalant sur les épaules, cravate de guipure. Manteau rouge vif bordé tout autour de fines broderies d'or, très amplement drapé.

Charles de Godet, grand prieur d'Aquitaine de l'ordre de Malte, frère de Catherine de Godet, épouse de Gilles Jacobé de Farémont.

Longue et large chevelure brune bouclée, moustache et mouche de même couleur.

Cuirasse d'acier cloutée d'or ; collerette carrée par devant, en épais point de Venise. Croix de Malte avec ruban bleu-ciel. La main gauche, portant un gantelet de fer, s'appuie sur une épée ; l'autre main est nue et sort d'une manchette bouillonnée de mousseline blanche.

Germain de Godet, écuyer, seigneur de Renneville, Sivry, Elize, baron de Boncourt, époux de *Marie de Mauparty*, fille

Digitized by Google

de Jean de Mauparty, seigneur de Saint-Lumier, et de *Sébastienne Jacobé.*

Il était gentilhomme ordinaire de la chambre du roi Henri III, capitaine de cinquante hommes des ordonnances et, en 1509, gouverneur de Sainte-Menehould, où il joua un rôle considérable. Il est connu sous le nom de M. de Renneville. Il mourut en septembre 1615 et fut inhumé dans la chapelle des Godet, à Sainte-Menehould.

Cheveux blonds frisés, courts; moustache blonde et barbe pointue de même couleur. Cuirasse d'acier, festonnée et cloutée d'or, sur laquelle une écharpe de soie blanche est posée en bandouillère. Grande et très belle collerette de guipure.

Maximilien de Beauvau, seigneur de Bignipont, marié en 1600 à *Philberte de Godet*, fille de Marie de Mauparty et de Germain de Godet, seigneur de Renneville, et petite-fille de Jean de Mauparty et de Sébastienne Jacobé. (Branche de Naurois.)

Portrait attribué à Jordaens.

Longue chevelure brune très épaisse et tombant toute droite, à la Vélasquez; très jeune homme. Habit de velours noir avec manches ouvertes sur bouffants de satin blanc. Collerette de forme carrée en très beau point de Venise. On aperçoit le pommeau d'une épée que doit tenir la main gauche.

Portraits sans désignation de noms.

Grand portrait de femme à mi-jambe, époque Louis XIV, debout.

Cheveux noirs relevés haut sur la tête et retombant en mèches sur les épaules. Robe de velours bleu foncé avec broderies d'or; très larges manches fendues et sous-manches de gaze blanche. Echarpe de satin blanc flottante. Elle caresse un amour debout près d'elle tenant une torche.

Autre portrait de femme en pendant, assise.

Chevelure haute brun foncé, robe de satin blanc avec broderies or sur le corsage, larges manches frangées d'or retenues par des agrafes de pierreries.

Sur la robe est posée une tunique de velous gros bleu, brodée d'or et garnie de fourrure; elle est passée dans un seul bras, l'autre côté est flottant et jeté sur l'épaule.

Sur ses genoux un caniche.

Digitized by Google

Deux portraits de femme, de forme ronde (époque Louis XV), dont le nom est inconnu.

1° Cheveux gris frisés. Robe de soie blanche, décolletée, garnie de guipure. Echarpe rouge doublée de bleu qui drape tout le devant. Collier et boucles d'oreilles en grosses perles.

2° Cheveux bruns frisés avec mèches retombantes sur le cou. Robe de satin blanc décolletée avec hautes guipures de Venise au bord du corsage et aux manches courtes, retenues par un bouquet de fleurs jaunes. Large bouquet de narcisses blancs au corsage, qui est orné de galons d'or.

Grosses perles aux oreilles.

Portrait de très jeune homme, costume Louis XIV.

Chevelure brune non poudrée à grandes boucles. Habit rouge très richement brodé d'or. Sur l'épaule, longues coques de ruban bleu-ciel brodé et garni de dentelle d'or qui retombent par devant et sur les bras.

Large ruban bleu-ciel en sautoir descendant jusqu'à la taille. Cravate blanche en guipure formant jabot.

Petit portrait de très jeune fille.

Robe de satin blanc avec broderies d'or et liserés rouges. Manteau de fourrure blanche. Chatons de rubis entourés de perles, au corsage, aux manches et dans les cheveux relevés hauts et poudrés. Boucles d'oreilles semblables.

Deux superbes pastels de forme ovale, de Nattier (portraits de jeunes femmes).

L'un : cheveux poudrés relevés sur les tempes avec ruban et nœud bleu-clair ; les épaules nues drapées dans un manteau vieux rose avec nœud bleu par devant ; la tête est vue de trois quarts.

L'autre, vu de face : yeux noirs très perçants, cheveux légèrement poudrés formant une boucle sur la tête et de côté avec un petit bouquet bleu et rose. Corsage très décolleté en mousseline blanche avec draperie bleue jetée sur l'épaule gauche et venant se rattacher sur le devant ; un cordon jaune soutient la draperie de l'épaule à la poitrine.

Deux portraits époque Louis XVI.

Personnage à cheveux poudrés, relevés droit par devant et formant longues boucles derrière : il est vu de dos et la tête de trois quarts.

Veste de soie rose vif avec larges manches drapées, et jockeis ornés de grosses perles. Chaîne d'or sur l'épaule droite. Col très

Digitized by Google

haut rabattu, en mousseline garnie de dentelle ; il soutient d'une main un manteau bleu jeté sur l'épaule gauche.

Sa femme :

Cheveux blonds frisés en boucles épaisses et nombreuses ; grand chapeau rond en feutre gris orné de velours noir. Robe de soie rose, corsage décolleté croisé devant avec berthe de dentelle. Même dentelle aux manches demi-longues. Echarpe de soie bleue drapée. Bracelet de perles.

La Dame aux œillets.

Les yeux très noirs, les joues fardées, les cheveux légèrement poudrés partagés sur le front et formant boucles.

Sur le milieu de la tête, bouffant de satin blanc partant d'une barrette de perles et rubis ; aigrette rouge avec monture or.

Très riche plastron en broderies or sur fond noir avec bordure de très grosses perles ; dentelles autour du corsage ouvert en carré.

Corsage flottant grenat, avec broderies or et plaques de gros diamants distancés sur les épaules.

Au côté gauche, gros bouquet d'œillets blancs et rouges.

La Damoiselle aux mèches pendantes.

Cheveux bruns relevés tout plats par devant et laissant tomber de chaque côté deux petites mèches droites terminées par un nœud de velours noir. Rubans rouges passés dans les cheveux.

Robe rose décolletée avec broderies d'argent sur le devant et sur les manches ; berthe ronde en mousseline blanche garnie de guipure, s'attachant sous un chou de velours noir. Au cou, deux rangs de perles avec pendentifs également en perles.

Ecusson en losange.

Personnage époque Louis XIV.

Drapé dans un manteau noir, large col uni blanc rabattu et manchettes de même.

La main est pendante sur le rebord d'une balustrade en pierre.

Dame de l'époque de Louis XIV. Grand portrait ovale.

Cheveux gris élevés sur le front avec longue mèche pendante à droite. Corsage satin jaune avec broderies d'argent, la manche serrée au-dessus du coude par un bracelet d'argent, sous-manches de guipure. Corselet en drap d'argent brodé. Manteau lilas drapé et attaché sur l'épaule gauche par une broche en diamants et grosse perle.

Digitized by Google

Portraits de la branche des JACOBÉ DE VIENNE.

GALERIE DE Mlle JACOBÉ D'AREMBÉCOURT

Au Château de Montmorency, par Chavanges (Aube).

Noël II Jacobé, seigneur de Soulanges et Pringy, écuyer, né le 6 juillet 1557, procureur du Roi en l'Élection de Vitry, marié à *Loyse de Joybert*, mort en 1655.

Grand portrait original, presque en pied. Cheveux noirs, barbe taillée en pointe et moustaches noires. Culotte bouffante et pourpoint en soie noire pointillée. Ceinturon noir avec agrafe de diamants. Collerette à la Henri IV. — Il s'appuie d'une main sur une table et de l'autre tient un gant. Bagues au médium et au petit doigt de la main droite. Dans un coin du tableau, les armes des Jacobé accolées avec celles des Joybert ; en face cette inscription : « Ao 1597 — Ætatis 40 — Noël Jacobé, sr de Soulanges et de « Pringy, procureur du roy en l'Election de Vitry. »

En pendant, sa femme :

Loyse de Joybert, fille de François de Joybert, écuyer, et de Marguerite des Forges, mariée à Vitry, le 30 janvier 1580, à Noël II Jacobé, seigneur de Soulanges et Pringy.

Robe de soie noire à paniers, ouverte sur une jupe de damas rouge et vert. Manches avec crevés de satin blanc. Grande collerette raide et ouverte, à la Marie de Médicis, garnie de guipure et fermée par un œillet rouge. Manchettes pareilles. Chaîne en perles et grenats passant sous la collerette, croix de diamants avec pendants. Bracelets perles et diamants. Autour de la taille une chaîne d'or soutenant une grosse montre attachée au côté gauche et une bourse au côté droit. Epingles de diamant dans les cheveux noirs qui forment de larges bandeaux. D'une main elle tient un éventail et de l'autre un petit bouquet. A sa gauche se dresse un caniche blanc.

Gilles III Jacobé des Mazalins (fils de Noël II et de Loyse de Joybert), écuyer, conseiller du Roi, élu en l'Élection de Vitry, échevin de cette ville en 1627, marié en premières

Digitized by Google

noces, le 28 novembre 1616, à *Geneviève Fasgnier*, et en secondes noces, le 13 juin 1627, à *Loyse de Braux*.

Il est mort à Vitry le 18 avril 1653.

Grand ovale, cadre laurier. Perruque non poudrée. Costume de conseiller du Roi, noir avec rabat blanc ; il est appuyé sur un livre.

Gilles IV Jacobé des Mazalins, seigneur de Vienne-la-Ville, Maisons-en-Champagne, etc., écuyer (fils de Gilles III et de Loyse de Braux), né à Vitry le 4 novembre 1629, conseiller du Roi, marié le 1er juillet 1652 à *Marie-Thérèse de Mathé de Dommartin*, mort le 12 juin 1677.

Très beau portrait, tête superbe : grande chevelure Louis XIV sans poudre, cravate blanche garnie de guipure. Manteau violet avec dessins damassés or, doublé de brocart d'or. Il tient à la main un flacon d'ivoire monté en or.

Sa femme :

Marie-Thérèse de Mathé de Dommartin, fille de Nicolas de Mathé, écuyer, seigneur de Malmy, Dommartin, Faux, Chambly, etc., et de Claude de Baillet. Elle est morte le 29 juillet 1670.

Portrait de forme ovale : chevelure grise à petites boucles sur le front. Corsage de mousseline blanche brodée. Manteau de damas bleu-ciel et or.

Gilles V Jacobé de Vienne, écuyer, seigneur de Vienne-la-Ville (fils de Gilles IV et de Marie-Thérèse de Mathé de Dommartin), né à Vitry le 14 mai 1669, conseiller, secrétaire du Roi, maison et couronne de France près le Parlement du Dauphiné, garde des sceaux au bailliage et présidial de Vitry, marié à *Magdeleine Aubry d'Arancey* et mort le 12 juin 1753.

Longue perruque Louis XIV, costume de conseiller du roi, noir avec rabat de mousseline blanche.

Sa femme :

Magdeleine Aubry d'Arancey, fille de Simon d'Arancey, écuyer, l'un des 400 gardes du corps du Roi, et de Antoinette Maslot, mariée le 22 octobre 1693 à Gilles V Jacobé de Vienne. Elle est morte le 10 avril 1706.

Grand portrait à mi-jambe : cheveux poudrés flottant par derrière, robe bleue décolletée avec broderies d'or ; le bas est relevé

Digitized by Google

et doublé de brocart d'or. Manteau de satin blanc dans lequel elle se drape. A gauche, une plante de pavots rouges.

Gilles-Joseph Ier Jacobé de Vienne, écuyer, seigneur de Vienne-la-Ville, de Haut, Hanzy, Lanenoue, Saint-Martin, etc., né en 1702, conseiller du Roi, subdélégué de Monsieur le prévôt des marchands de Paris au département de Champagne, époux de Marguerite-Thérèse de Saint-Genis.

Perruque Louis XV assez longue, habit noir, gilet noir, cravate blanche, petit jabot et manchettes en point de Venise.

En pendant, sa femme :

Marguerite-Thérèse de Saint-Genis, fille de Denis de Saint-Genis, seigneur de Belleseaux, conseiller du Roi, lieutenant de la prévôté de Vitry, et de Magdeleine Hocquet, mariée le 12 may 1721 à Gilles-Joseph Ier Jacobé de Vienne.

Robe marron, manteau noir, fichu de dentelle noire sur le cou, petit bonnet de dentelle blanche avec nœud rose.

Autre portrait du même Gilles-Joseph Ier Jacobé de Vienne, époux de Marguerite-Thérèse de Saint-Genis.

Perruque Louis XV : habit gris à boutons d'or, grands parements en brocart d'or avec dessins de couleur ; gilet en même brocart, la main enfoncée dans le gilet. Tricorne noir galonné d'or.

Derrière est écrit :

« M. Jacobé de Viaine, âgé de 25 ans, 1727. »

Gilles-Joseph II Jacobé de Vienne, écuyer, seigneur de Vienne-la-Ville, de Hault, Trigny, les Clozets, Chassericourt, Rambécourt, etc. (fils de Gilles-Joseph Ier Jacobé de Vienne et de Marguerite-Thérèse de Saint-Genis), avocat au Parlement et subdélégué après son père, grand bailli du duché de Montmorency après son beau-père. Né en 1723, il épousa Catherine Adam du Châtellier.

Perruque courte Louis XV avec nœud noir derrière, habit rouge violacé, grand gilet brocart d'or avec fleurs d'argent, jabot et manchettes de dentelle.

En pendant, sa femme :

Catherine Adam du Châtellier, fille de Messire François Adam du Châtellier, grand bailli et lieutenant général du duché de Montmorency, et de Élisabeth Navelet, mariée à

Digitized by Google

Montmorency, le 27 mai 1743, à Gilles-Joseph II Jacobé de Vienne.

Robe bleu-foncé décolletée, manteau bleu ; au cou, velours noir avec dentelle blanche, se rattachant au corsage par un œillet rouge. Cheveux relevés, poudrés. Petit bonnet de dentelle blanche avec ruban bleu.

Autres portraits des précédents, plus jeunes.

Gilles-Joseph II Jacobé de Vienne, écuyer, seigneur de Vienne-la-Ville, de Hault, etc.

Perruque Louis XV avec nœud noir derrière, habit noir bordé de rouge, manteau bleu, gilet rouge brodé d'or, jabot de dentelle.

On lit derrière : « Ætatis 25. — Bourcier-Barodo pinxit 1748. »

En pendant, sa femme :

Catherine Adam du Châtellier.

Cheveux poudrés avec petit pompon noir devant. Robe rose décolletée garnie de broderies d'or. Manteau jaune-brun. Au cou, une ruche rose avec dentelle.

Derrière est écrit : « Ætatis 23 : Hte Bourcier-Barodo pinxit 1748. »

François Adam du Châtellier, écuyer, seigneur du Châtellier, Ormont, Chassericourt, Rambécourt, etc. (beau-père de Gilles-Joseph II Jacobé de Vienne), conseiller, secrétaire du Roi, grand bailli et lieutenant général du duché de Montmorency, époux de Élisabeth Navelet. Est écrit derrière : « âgé de 61 ans, décembre 1755. »

Perruque poudrée demi-longue; costume de secrétaire du Roi, robe noire, rabat noir bordé de blanc, manchettes de dentelle.

Magdeleine Jacobé de Vienne (fille de Gilles-Joseph Jacobé de Vienne et de Marguerite-Thérèse de Saint-Genis), née le 6 juillet 1734, mariée le 29 avril 1756 à *Edme-François-Marcel, baron de Baussancourt*, seigneur de la Maison-des-Champs, du Chanet, Vauchonvilliers, le Valsuzenay, la Ville-aux-Bois, le Magny-Fouchart, Baussancourt, Dollancourt, Trannes, Jessaint, etc. Mousquetaire du Roi.

Portrait de jeune femme, manteau de fourrure drapé comme fond.

Cheveux poudrés genre Louis XV, petit tricorne noir galonné d'or posé de côté, bouquet dans les cheveux ; au cou, ruche de mousseline blanche et grosses perles aux oreilles. Robe noire décolletée avec broderies d'or et grosses perles autour du corsage

Digitized by Google

et en haut des manches. Broche de diamants, croix également en diamants pendant sur le corsage. Manteau rose doublé de brocart d'or avec ramages de couleur ; petit bouquet de corsage.

Louis-Marcel, baron de Baussancourt, seigneur du Petit-Mesnil, Chaumesnil, Ferrières, etc. (beau-père de Magdeleine Jacobé de Vienne), époux de Jeanne de Perry, dame du Magny-Fouchart.

Longue perruque Louis XIV non poudrée ; habit gris foncé ; gilet gris plus clair, jabot de dentelle.

Jean-Baptiste d'Arancey, abbé de Moncetz. « Ætatis 56 — anno 1739 — Duchâteau pinxit » (écrit derrière). Il fut nommé abbé en 1734 et mourut en 1752.

Surplis blanc, large ruban bleu-clair en sautoir soutenant une croix d'or. Pèlerine à capuchon en laine blanche doublée de soie bleue. Au doigt, une bague avec pierre taillée en losange. Il tient un livre.

Au coin, les armes des Aubry d'Arancey avec crosses passées en sautoir derrière l'écusson.

Marie-Marguerite-Félicité Jourdain, épouse, le 23 avril 1776, de *François-Gilles Jacobé de Vienne*, écuyer, seigneur de Rambécourt, Trigny, etc. Elle était fille de Pierre-Jacques Jourdain et de Louise-Barbe de Chanlaire.

Coiffure élevée, boucles pendantes ; petit bouquet de roses dans les cheveux. Robe décolletée bleu-ciel avec broderies d'or, ouverte sur une chemise flottante en mousseline ; les jockeis, frangés or et perles, tombent des manches bouffantes en mousseline blanche, serrées au-dessus du coude par un bracelet de perles. Bras nus, guirlande de fleurs variées au corsage. Manteau de satin rose. Elle tient une levrette.

Petits portraits-miniatures des quatre enfants du *baron de Valsuzenay*, préfet de l'Aube, et de Marie-Mélanie de Baussancourt :

1° *Mélina*, devenue comtesse de Truchis de Lay ;

2° *Élysée*, marié à Mlle Jacobé de la Neuville (d'où les Valsuzenay actuels) ;

3° *Mathilde*, devenue baronne de Planta-Wildenberg, mère de Mme Édouard Jacobé d'Arembécourt ;

4° *Nathalie*, mariée à Henry de Conflans (grand'mère de la marquise de Damas).

Digitized by Google

Portraits de la branche des JACOBÉ DE VIENNE.

CHEZ M. JACOBÉ DE LA FRANCHECOURT

A Vitry-le-François.

Gilles-Joseph II Jacobé de Vienne, écuyer, seigneur de Vienne-la-Ville, de Hault, Trigny, Chassericourt, Rambécourt, etc. (fils de Gilles-Joseph et de Marguerite de Saint-Genis, né le 6 janvier 1723, grand bailli du duché de Montmorency, subdélégué des prévôts et échevins de la ville de Paris au département de Vitry. Marié le 27 mai 1743 à *Catherine Adam du Châtillier*.

Cheveux poudrés époque Louis XV, habit de velours grenat ouvert sur un gilet de brocart argent et or; manchettes et jabot de dentelle.

François-Gilles Jacobé de Vienne, écuyer, seigneur de Rambécourt, Trigny (fils de Gilles-Joseph et de Catherine Adam du Châtellier), né le 8 novembre 1748, marié le 23 avril 1776 à *Marie-Marguerite-Félicité Jourdain*.

Cheveux poudrés et roulés; habit vert bordé de rouge, jabot de dentelle.

(Miniature.)

Louis-Thomas Jacobé de la Franchecourt (fils de Gilles-Joseph et de Catherine Adam du Châtellier), né le 16 décembre 1752, capitaine commandant au régiment de Beauvoisy infanterie, chevalier de Saint-Louis, marié le 8 mars 1791 à *Victoire-Adélaïde-Geneviève Bourlon d'Arrigny*.

Cheveux poudrés et roulés, habit blanc avec liserés bleus et boutons d'or, épaulettes d'or; gilet blanc avec jabot. Croix de Saint-Louis.

(Miniature.)

Sa femme :

Victoire-Adélaïde-Geneviève Bourlon d'Arrigny, fille de Nicolas-Henry Bourlon d'Arrigny et de Françoise-Geneviève

Digitized by Google

Jacquinot de Chavanges, mariée à Louis-Thomas Jacobé de la Franchecourt, morte le 12 août 1817.

Robe rose avec fichu transparent noir; coiffure de dentelle blanche à rubans bleus.
(Miniature.)

Comte de Chièza, époux de Mlle Bourlon d'Arrigny, sœur de Mme de la Franchecourt.

Habit rouge.
(Miniature.)

Théodore Jacobé de Vienne (fille de Gilles-Joseph et de Catherine Adam du Châtellier), née le 9 novembre 1756, morte sans mariage le 31 janvier 1833.

Robe violette avec fichu transparent et velours noir au cou. Volumineux bonnet de dentelle blanche avec barbes.
(Miniature.)

Adolphe-Pierre Jacobé de la Franchecourt (fils de Louis-Thomas et de Victoire Bourlon d'Arrigny), né le 6 mars 1794, chevalier de la Légion d'honneur, époux de Élisabeth-Sophie Guichard.

Habit bleu à boutons d'or, gilet blanc.
(Miniature).
Le même, enfant, habit bleu, gilet blanc et grand col blanc.
(Miniature).
Sa femme :

Élisabeth-Sophie Guichard, née le 18 juin 1795, fille de Edme-Joseph Guichard, président du Tribunal civil de Vitry, chevalier de la Légion d'honneur, et de Antoinette-Éléonore de Braux, mariée le 8 octobre 1817 à M. de la Franchecourt.

Robe Empire bleue, avec écharpe blanche.

Edme-Joseph Guichard, père de Mme de la Franchecourt et époux d'*Antoinette-Éléonore de Braux ;* président du Tribunal civil de Vitry-le-François et chevalier de la Légion d'honneur.

Cheveux poudrés et roulés : costume de magistrat avec rabat et haute ceinture bleu-foncé. Croix de la Légion d'honneur.

Antoine de Salligny, seigneur de Matignicourt, avocat au

Digitized by Google

Parlement, fils de Louis de Salligny et de Marguerite Hébert, marié à Vitry, le 13 novembre 1714, à *Françoise de Saint-Genis*, fille de Antoine de Saint-Genis, commissaire des revues des troupes de Sa Majesté à Vitry, et de Charlotte Rouillon.

Une de leurs filles épouse *M. de Braux de Dronay*, d'où vient la parenté avec Mme de la Franchecourt.

Beau portrait peint par *Largillière*.

Grande chevelure Louis XIV : habit gros-bleu brodé d'or ouvert sur la chemise de batiste ; cravate noire.

Branche des JACOBÉ DE VIENNE.
Rameau des JACOBÉ DE HAUT.

GALERIE DE M. MARC JACOBÉ DE HAUT

Au Château de Sigy, par Donnemarie (Seine-et-Marne).

Jeanne-Elisabeth le Clerc de Freydeau, née en 1736, mariée le 14 février 1775 à *Pierre-Noël Jacobé de Haut*, écuyer, seigneur de Vienne la-Ville, de Haut, etc., officier. Elle était fille de Antoine-Didier le Clerc, chevalier de Freydeau, capitaine au régiment de Touraine et chevalier de Saint-Louis, et de Marie-Edmée-Magdeleine de Montaugon.

Veuve de Pierre-Noël Jacobé de Haut, elle se remaria au marquis de Cély, dont elle n'eut pas d'enfants, et qui lui laissa des propriétés à la Martinique.

Portrait en pied peint par sa fille. Costume de deuil : robe et ample écharpe de crêpe noir, manches ajustées au coude laissant l'avant-bras nu, col blanc formant revers et laissant voir sur le cou le portrait de son mari dans un médaillon suspendu par une petite chaîne ; sur la tête, un bonnet de veuve.

Elle est debout près d'un bas-relief en pierre sculpté, de style grec, représentant un homme qui tient d'une main une couronne et de l'autre élève sur sa tête une torche renversée.

Claude-Louis-François de Régnier, comte de Guercky,

Digitized by Google

marquis de Nangis (grand-père de Mme Antoine-Didier Jacobé de Haut), chevalier des ordres du Roy, lieutenant général de ses armées, colonel-lieutenant de son régiment d'infanterie, gouverneur des ville et château de Huningue et son ambassadeur auprès de Sa Majesté britannique en 1766.

Marié en 1740 à *Gabrielle-Lydie d'Harcourt.*

Son portrait peint par Van-Loo.

Cheveux poudrés et roulés avec nœud noir derrière. Habit rouge à boutons d'or; gilet de brocart d'or, jabot de dentelle. Grand ruban de moire bleue en sautoir.

Sa femme :

Gabrielle-Lydie d'Harcourt (grand'mère de Mme Didier Jacobé de Haut), fille de François, maréchal-duc d'Harcourt, et de Marie-Magdeleine le Tellier de Barbézieux, née le 21 décembre 1722, mariée le 3 mai 1740 à *Claude-Louis-François de Régnier, marquis de Guerchy-Nangis*, colonel du régiment du Roi infanterie, lieutenant général des armées du Roi, chevalier de ses ordres.

Portrait au pastel en costume de pèlerine, le bourdon à la main. Robe de satin bleu-clair avec ruches de gaze blanche au bout des manches et au cou ; pèlerine de velours bleu-foncé garnie de coquilles de pèlerin jaunes, bordée de soie jaune et fermée par des nœuds de satin bleu-clair, petit chapeau de paille posé sur la tête, très retroussé devant et derrière avec nœuds de satin bleu.

Gilonne d'Harcourt, mariée en premières noces à *Louis de Brouilly de Pienne*, en secondes noces au *comte de Fiesque.* Amie de Mme de Sévigné.

Coiffure à la Sévigné avec perles, petites boucles sur le front, d'autres tombant sur une épaule ; portrait à mi-jambe ; elle est assise, sa main droite appuyée sur sa joue, l'autre étendue sur ses genoux et soutenant le bout d'une écharpe blanche.

Robe en soie bleu-clair, flottante, simplement ajustée par une ceinture de perles, ce qui forme la taille courte du premier Empire ; la moitié de ce corsage, très décolleté, est en gaze blanche ; manches demi-longues en satin blanc et soie bleue très bouffantes.

Portrait ovale avec cadre laurier.

Faisant pendant à Gilonne d'Harcourt :

Marie de Brouilly de Pienne, fille de Louis de Brouilly de Pienne et de Gilonne d'Harcourt.

Digitized by Google

Elle épousa, en 1655, *Henry de Régnier, marquis de Guerchy.*

Cheveux formant des coques entremêlées de perles. Robe en velours cramoisi dont le corsage décolleté est garni de guipure ; mêmes dentelles aux manches flottantes et s'arrêtant aux coudes. Manteau bleu drapé sur les épaules ; dans les deux mains croisées par devant, petites fleurs de jasmin.

Françoise-Louise du Roux de Sigy, née en 1760, mariée en 1778 à *Anne-Louis de Régnier, marquis de Guerchy-Nangis*, fils du marquis de Guerchy-Nangis, lieutenant général des armées du Roi, chevalier de ses ordres, et de Gabrielle-Lydie d'Harcourt (père et mère de Mme Didier Jacobé de Haut).

Peinte avec un costume d'homme : elle l'avait adopté au moment de la Révolution et pendant l'émigration, et le conserva jusqu'à sa mort. Cheveux courts légèrement frisés sur le front, redingote à revers, chemise avec col et jabot plissé.

Frédéric-Auguste-René du Roux, marquis de Sigy, né en 1758. Mort sans enfants en 1847, il a légué la terre et le marquisat de Sigy à son neveu Marc Jacobé de Haut.

Cheveux blancs, moustache noire. Col droit, cravate noire, redingote noire boutonnée.

Antoine-Didier Jacobé de Haut (fils de Pierre-Noël Jacobé de Haut, écuyer, seigneur de Vienne-la-Ville, et de Jeanne-Élisabeth-Marie le Clerc de Freydeau), né le 20 octobre 1777, marié en 1809 à *Anne-Claude Avoye de Régnier de Guerchy-Nangis.*

Il est mort en 1854.

Dans la bibliothèque de son père, à Dijon, M. de Haut est assis tenant d'une main une esquisse, de l'autre un crayon ; il est vêtu d'un pantalon de drap bleu, d'un gilet de nankin et d'une redingote bleu-foncé à boutons noirs ; haute cravate blanche. A côté de lui, une table avec une statuette grecque, écritoire, livres, etc.

Portrait peint par sa sœur.

Edme de Régnier, seigneur de Guerchy, enseigne de la compagnie de gens d'armes de François de Bourbon, prince d'Enghien. Marié, par contrat du 25 may 1534, à *Françoise d'Estampes de la Ferté-Imbault.*

Tué à la Saint-Barthélemy en 1572.

Grand portrait en pied signé Loys Bobrun.

Digitized by Google

Casaque damas gris à ramages rouges très ajustée à la taille et formant pointe ; crevés et jockeis découpés aux manches. Culotte très large et très courte en velours noir frappé formant rayures ; chausses noires et souliers à gros choux noir et or. Grand col raide garni de dentelle de Venise ; heaume ou hausse-col en lames d'acier et d'or. Cheveux noirs assez longs, moustache et barbe pointue. Epée au côté. Il s'appuie d'une main contre une table sur laquelle sont posés ses gants en peau de chamois avec poignets brodés d'or et son haut chapeau de feutre gris avec plume d'autruche fauve et garniture or et argent avec perles.

Dans le coin de gauche, ses armes avec leurs licornes pour supports.

Jacques de Régnier de Guerchy, né en 1627.

Tué à la bataille de Laens en 1648.

Portrait de très jeune guerrier. Grande chevelure non poudrée tombant sur une cuirasse cloutée d'or. Echarpe blanche frangée d'or passée en bandoulière et nouée sur l'épaule droite. Col rabattu fixé par un nœud de ruban noir à coques tombantes sur un bouffant de mousseline blanche.

Cette inscription dans le coin : « Ætatis 19 — Anno 1646. »

Mlle de Guerchy, fille d'honneur de la reine mère de Louis XIV, née vers 1622.

Morte en 1660.

Coiffure à la Sévigné ; petites boucles sur le front et grosses touffes de boucles de chaque côté. Perles dans les cheveux, aux oreilles, et un rang de très grosses perles au cou. Robe de satin blanc, le corsage décolleté est très richement brodé d'or, perles et pierres précieuses et fermé par une magnifique broche de pierreries.

Long manteau de brocart rouge et or posé sur les épaules et tombant jusqu'aux genoux ; elle le soutient d'une main, et de l'autre caresse un grand lévrier.

La famille Jacobé de Haut, à la Martinique.

Antoine-Didier Jacobé de Haut est assis sur un canapé ayant près de lui sa fille aînée *Marie ;* il a une redingote de drap noir et un pantalon de nankin. — *Ambroisine*, qui doit avoir trois ans, est habillée de blanc comme sa sœur. — La jolie Madame de Ht, née *Anne de Guerchy-Nangis*, est assise sur une chaise en avant de son mari ; elle a une robe de forme Empire en mousseline blanche avec volant brodé, les bras et le cou nus, de petites boucles tombant sur le front. Son plus jeune enfant, le petit *Marc*, est sur ses genoux.

Digitized by Google

Un peu en arrière sa belle-sœur, Mlle Marie de Haut, l'élève de David, s'est représentée en train de peindre.

Par une large baie ouverte sur la campagne, on voit une esclave négresse vêtue d'une jupe de toile bleue violacée, d'une chemise blanche, coiffée d'un madras bleu et jaune, collier et bracelets. Elle porte des fruits.

Marc-Marie Jacobé de Haut, né à la Martinique le 3 juillet 1814, membre du Conseil général de Seine-et-Marne, chevalier de la Légion d'honneur, marié en avril 1861 à *Anne-Bertille-Clémentine de Chabenot de Bonneuil*. Il était fils de Antoine-Didier Jacobé de Haut et de Anne-Claude Avoye de Régnier de Guerchy-Nangis.

Portrait fait à la Martinique, à l'âge de 6 ans, par sa tante, Mlle Marie de Haut. Chemise ouverte, en batiste, avec bandes brodées. Pantalon de nankin ; d'une main il s'appuie sur la base d'un grand vase de pierre, de l'autre il montre dans son chapeau un petit nid d'oiseau.

Mlles *Marie et Ambroisine Jacobé de Haut*, filles de Antoine Didier Jacobé de Haut et de Anne-Claude Avoye de Régnier de Guerchy-Nangis. Nées à la Martinique en 1810 et 1812. Mortes sans alliance en 1887 et 1889.

Les deux enfants, une brune et une blonde, sont vêtues de robes de mousseline blanche brodées ; l'une est debout, l'autre assise sur un fût de colonne à l'ombre d'un palmier : elles jouent avec des papillons aux riches couleurs, attachés par des fils qu'elles tiennent dans leurs mains. Comme fond, un paysage de la Martinique.

Peint par Mlle Marie de Haut en 1819.

Marie Jacobé de Haut, fille de Pierre-Noël Jacobé de Haut et de Jeanne-Elisabeth-Marie le Clerc de Freydeau. Née en 1779, elle fut une brillante élève du peintre David. Elle ne se maria pas et mourut à la Martinique en 1821.

Grands yeux noirs, cheveux frisés courts sur le front et tombant en boucles par derrière. Corsage rouge pourpre décolleté avec large draperie blanche.

Son portrait est peint par elle-même.

Mlle Ambroisine Jacobé de Haut, fille de Antoine-Didier Jacobé de Haut et de Anne-Claude Avoye de Régnier de Guerchy-Nangis. Née à la Martinique le 7 avril 1812, morte sans mariage au château de Sigy en 1889.

Digitized by Google

Portrait de femme âgée, figure très distinguée encadrée de bandeaux de cheveux blancs ; coiffure en blonde noire, robe de soie noire avec ruche blanche au cou.

Peint en 1874 par sa nièce, Mlle Marguerite de Haut.

Branche de FARÉMONT.

GALERIE DE M. JULES JACOBÉ DE FARÉMONT

A Alençon

Actuellement chez ses deux filles, Mme DE MALLEVOUE, au château du Valratier, par Fervacques (Calvados), et la COMTESSE DE LA BOULLAYE D'EMANVILLE, château de la Barre, par Ingrandes (Maine-et-Loire).

Claude-François Jacobé de Farémont, seigneur de Champagne et Farémont, écuyer (fils de Jean et de Louise-Catherine Cachapt de Champagne), né le 16 mai 1713, capitaine de grenadiers au régiment Dauphin infanterie, chevalier de Saint-Louis, marié le 3 décembre 1745 à *Claude-Marie-Nicolle le Gentil*. Il a été tué au siège de Berg-op-Zoom le 22 mai 1747.

Cheveux courts frisés, habit de satin violet à brandebourgs, jabot de dentelle. Croix de Saint-Louis.

(Miniature. Château de la Barre.)

Sa femme :

Claude-Marie-Nicolle le Gentil (fille de François le Gentil, receveur des tailles à Épernay, et de Marie-Jeanne Fagnier de Livry), née à Épernay en 1721. Elle épousa en secondes noces, en septembre 1751, *Philippe-Alexis Bureau de Sérandey*, receveur général de la généralité de Bourgogne. Elle est morte en 1780.

Cheveux courts relevés et poudrés, robe de velours bleu garnie de fourrure foncée, nœud bleu au cou et au bas du corsage très ouvert en carré et garni de fourrure. Elle est coiffée d'une sorte de chaperon Marie-Stuart en dentelle avec nœud bleu au milieu.

Portrait fait en 1769 (Château de la Barre).

Digitized by Google

Antoine-Marie-Augustin Jacobé de Farémont (fils de Claude-François et de Claude-Marie Nicolle le Gentil), écuyer, seigneur de Farémont, etc., né le 7 novembre 1766, receveur des tailles à Châlons, marié le 21 septembre 1789 à *Julie-Julienne-Joséphine Roulleau de la Roussière.*

Coiffure roulée et poudrée, habit de satin grenat, jabot de dentelle, gilet de brocart d'or brodé, cravate de mousseline et dentelle. Signé Allin, 1780 (Château du Valratier).

Une miniature du même au château de la Barre.

Sa femme :

Julie-Julienne-Joséphine Roulleau de la Roussière, née en 1769, fille de Marie-Cœsar-Louis Roulleau de la Roussière, trésorier de France au bureau des finances de la généralité de Tours, et de Louise-Julie d'Ansermond Elle mourut à Séez le 1er janvier 1855, à 86 ans.

Coiffure haute et frisée avec ruban bleu-pâle passé dans les cheveux, dont les boucles tombent sur les épaules nues. Corsage de satin blanc garni de gaze blanche, touffes de roses de côté.

(Pastel. Château de la Barre.)

Marie-Antoine-Jules Jacobé de Farémont (fils de Antoine-Marie-Augustin et Julie-Julienne-Joséphine Roulleau de la Roussière), né au château de la Vallière (près Tours) le 29 janvier 1792. Officier dans la Légion d'Indre-et-Loire, capitaine dans la deuxième garde royale, chevalier de la Légion d'honneur à 23 ans, avait fait les campagnes de l'Empire. Marié le 25 avril 1822 à *Victoire-Elisabeth-Henriette de Chabot.* Il est mort à Alençon le 5 mars 1879.

Portrait fait à l'époque de son mariage. Cheveux châtains, yeux bleus, uniforme de capitaine de la garde royale gros-bleu à brandebourgs argent, épaulettes argent, croix de la Légion d'honneur.

(Château de la Barre.)

Sa femme :

Victoire-Elisabeth-Henriette de Chabot, fille du vicomte Gérard de Chabot, baron de Retz, aide de camp du général de Frotté, son cousin, pendant les guerres de Vendée, et de Renée-Françoise de Guéroust de Boisgervais, née en 1802, mariée le 25 avril 1822, morte en 1849.

Yeux noirs, cheveux noirs frisés sur le front, coiffure, robe et fichu époque du premier Empire (dessin au crayon noir).

(Château de la Barre.)

Digitized by Google

Marie-Jeanne Fagnier de Livry, née en 1681, mariée en 1700 à *François le Gentil*, receveur des tailles à Épernay, mère de Claude-Marie-Nicole le Gentil, mariée en premières noces à *Claude-François Jacobé de Farémont*, le 3 décembre 1745, et en secondes noces, en septembre 1751, à Philippe-Alexis Bureau de Sérandé. Elle est morte en 1761.

C'était un phénomène de beauté. Son portrait, au pastel, fait à 78 ans, la représente encore fort belle. Les cheveux, relevés et poudrés, sont surmontés d'une sorte de coiffure blanche avec nœud bleu. Elle est vêtue d'un déshabillé de mousseline blanche très transparente, décolletée avec un velours bleu au cou.

(Château du Valratier.)

Philippe-Alexis Bureau de Sérandey, né en 1718, receveur général de la généralité de Bourgogne, marié en septembre 1751 à *Claude-Marie-Nicolle le Gentil de Livry*, veuve en 1747 de *Claude-François Jacobé de Farémont*.

Il mourut en 1780.

Portrait au pastel ; cheveux poudrés et roulés avec catogan (ou bourse) noir, habit de velours noir, gilet bleu, cravate de mousseline blanche avec jabot de dentelle.

(Château de la Barre.)

Antoinette-Maurice Bureau de Sérandé (fille de Philippe-Alexis Bureau de Sérandé et de Claude-Marie-Nicolle le Gentil de Livry (veuve en premières noces de Claude-François Jacobé de Farémont), et sœur utérine de Antoine-Marie-Augustin Jacobé de Farémont). Née en 1754, elle épousa, en 1771, *Jean-Louis Millon d'Ainval*. Elle est morte au château d'Héricy en 1836.

Très beau portrait à l'huile peint par Mme *Vigée-Lebrun*.

(Château du Valratier.)

Coiffure Marie-Antoinette, boucles de cheveux tombant sur ses épaules nues. Corsage décolleté en satin blanc garni de grands nœuds blancs. Manches tombantes laissant l'épaule découverte et retenues par une bretelle. Elle est assise sur un canapé rouge, et sa main ravissante se détache sur un coussin de même couleur.

En pendant, son mari (aussi de Mme Vigée-Lebrun) :

Jean-Louis Millon d'Ainval, né en 1749, receveur général de la généralité de Lyon, mort en 1812 (château du Valratier).

Très belle tête : cheveux roulés et poudrés avec bourse noire ; habit de satin grenat clair brodé or et argent, avec parements ;

Digitized by Google

gilet bleu-clair brodé or ; jabot et manchettes de dentelle. Il est assis sur un fauteuil en bois doré.

Marie-Cœsar-Louis Roulleau de la Roussière (père de Mme de Farémont), né en 1727, président au Parlement de Paris, commissaire général des saisies de France et trésorier général de France au bureau des finances de Tours, marié en 1757 à *Louise-Julie d'Ansermond*. Il est mort en son château de la Vallière (Touraine) en 1799.

Cheveux roulés et poudrés ; habit de drap gris bordé de fourrure ; jabot de dentelle.

(Château de la Barre.)

En pendant, sa femme :

Louise-Julie d'Ansermond, née à Paris en 1736, fille de Pierre d'Ansermond, président au Parlement de Paris, et de Marie-Anne Bourkart d'Amenon, mariée le 7 juin 1758 à Marie-Louis-Cœsar Roulleau de la Roussière. Elle est morte au château de la Vallière en 1810.

Ils eurent trois enfants : 1° le chevalier Roulleau de la Roussière ; 2° Marie-Julie, mariée à M. de Biétrix ; 3° Julie-Julienne-Joséphine, mariée à Augustin Jacobé de Farémont.

Magnifique pastel, cheveux poudrés à petites frisures roulées, un nœud bleu au milieu. Corsage très décolleté en satin blanc avec un grand ruban de moire bleu-pâle passé en écharpe ; rose au corsage et manches de satin blanc découvrant toute l'épaule et retenues à l'avant-bras par un nœud bleu. Au cou, ruche de satin blanc avec nœud.

(Château du Valratier.)

Note de M. Jules de Farémont sur Louise-Julie d'Ansermond : « Femme charmante du plus grand mérite possédant une très grande fortune ; c'est elle qui fit bâtir, en 1779, le château de la Roussière à Château-Lavallière. Elle fut la providence du pays ; aussi n'a-t-elle pas eu besoin d'émigrer. Son mari et ses proches perdirent, à la Révolution, leurs places et leur fortune dont ils ne purent sauver que 50,000 livres de rente. Elle était amie intime de la duchesse de Châtillon. »

Marie-Julie-Claude Roulleau de la Roussière, née le 5 avril 1759, fille de Marie-Cœsar-Louis Roulleau de la Roussière et de Louise-Julie d'Ansermond, mariée en 1780 à *M. de Biétrix* ; elle était amie de la princesse de Lamballe.

Elle est morte en 1790.

Digitized by Google

Pastel. Coiffure élevée à la Lamballe ornée de gaze blanche et de roses ; robe décolletée en carré bleu-clair.

(Château de la Barre.)

Son mari : *M. de Biétrix.*

Habit de satin rose, jabot de dentelle. Cheveux poudrés et roulés avec catogan.

(Miniature. Château de la Barre.)

Marie-Anne Bourkart d'Amenon (trisaïeule de Mmes de Mallevoue et de la Boullaye, nées Jacobé de Farémont), fille de N. Bourkart, officier des gardes du corps sous Louis XIV, née en 1713 au château d'Amenon, mariée en 1734 à *Pierre d'Ansermond*, président au Parlement de Paris, et en secondes noces à Claude Tupigny, seigneur du Pigny, secrétaire général de la Grande Fauconnerie de France. Elle est morte en 1788.

Portrait au pastel fait à l'âge de 48 ans, en buste. Corsage décolleté, noir, garni de volants de mousseline blanche ; cheveux poudrés et relevés sur le front ; fanchon de soie noire nouée sous le menton.

(Château du Valratier.)

M. Thibout de Montgeron, père de Marie-Rosalie Thibout de Montgeron, mariée à Louis-Michel-Armand-Lucien, comte de la Boullaye d'Émanville, chef d'escadron, chevalier de Saint-Louis, et grand-père du comte Charles-Armand de la Boullaye d'Émanville, époux de Mélina-Tony Jacobé de Farémont.

Perruque poudrée, habit violet, cravate blanche et manteau de velours rouge.

Camille-René, comte de la Boullaye d'Emanville, né le 21 août 1852 (fils de Charles-Armand, comte de la Boullaye d'Émanville et de Mélina-Tony Jacobé de Farémont), officier instructeur à l'école de cavalerie de Saumur, marié le 20 novembre 1877 à Françoise-Élisabeth le Bault de la Morinière.

Moustache et cheveux blonds, yeux bleus, uniforme d'instructeur de Saumur, tunique noire, col bleu avec grenades argent, aiguillettes et boutons d'argent, épaulettes d'or.

Sa femme :

Digitized by Google

Françoise-Marie-Elisabeth le Bault de la Morinière, fille de Charles-François-Emmanuel, comte le Bault de la Morinière, et de Camille-Marie-Mélanie de la Forest d'Armaillé.

Cheveux noirs, robe en satin jaune, corsage décolleté, manteau de zibeline jeté sur l'épaule. Beau portrait à l'huile par Jean Hildebrand.

Portraits de Mallevoue au château du Valratier.

Sapience Boirel (6e aïeule de M. François-Edmond de Mallevoue, ligne maternelle), née en 1618, mariée en 1646 à *Charles Eudes d'Houay*, échevin d'Argentan, lequel était frère : 1° de François Eudes de Mézeray, historiographe de France et secrétaire perpétuel de l'Académie française, et 2° du Bienheureux Père Jean Eudes, prêtre, fondateur de l'ordre des Eudistes.

Elle est morte le 16 mai 1650.

Portrait en buste, de trois-quarts. Coiffure à la Sévigné. Corsage décolleté en velours brun à draperies blanches ; collier de grosses perles, broche de diamants au corsage.

Dans un coin cette inscription : « Obiit 16 mai, anno Domini 1650, ætatis suæ 32. »

Philippe-Joseph Berthelot, écuyer, seigneur *de la Mothe* (arrière-grand-oncle de M. François-Edmond de Mallevoue), garde du corps du roi, compagnie du maréchal de Villeroy, chevalier de Saint-Louis, fils de Étienne Berthelot, écuyer, seigneur des Thuilleries, et de Françoise de Billard.

Mort sans alliance.

Portrait à mi-corps, de trois-quarts, tête nue, cheveux poudrés ; habit de satin gris-bleu avec broderies et boutons d'or ; gilet de satin blanc brodé, la main droite dans le gilet ; cravate, jabot et manchettes de dentelle ; sous le bras gauche, tricorne bordé de petites plumes blanches. Croix de Saint-Louis.

Les armoiries : *d'azur au casque de front d'argent surmonté de deux cuirasses de même.*

Pierre-Gaspard Berthelot, écuyer, seigneur *du Feugneray* (arrière-grand-oncle de M. François-Edmond de Mallevoue), fils de Étienne Berthelot, seigneur des Thuilleries, et de Françoise de Billard, garde du corps du roi, compagnie du maréchal de Villeroy, chevalier de Saint-Louis.

Mort sans alliance.

Digitized by Google

Portrait à mi-corps, de trois-quarts, cheveux poudrés, habit de satin gris-bleu avec broderies et boutons d'or, gilet de satin blanc broché, cravate, jabot et manchettes de dentelle. Croix de Saint-Louis ; porte sous le bras gauche un tricorne bordé de plume blanche. Costume identique à celui de son frère Philippe-Joseph, la seule différence est qu'il tient de la main droite une tabatière émail et or.

Grégoire Berthelot, écuyer, seigneur *de la Fauvelaye*, frère du précédent, capitaine au régiment d'Ailly, chevalier de Saint-Louis.

Mort sans alliance.

Portrait en buste, de trois-quarts ; uniforme bleu à collet rouge, épaulettes d'argent, cravate blanche et jabot de dentelle. Croix de Saint-Louis.

Mathieu Quillel, écuyer, seigneur *du Valratier* (4e aïeul de M. François-Edmond de Mallevoue. Les Quillel possédaient déjà, au XIVe siècle (aveu du 26 avril 1403), la terre du Valratier qui est encore aux mains des Mallevoue, leurs descendants directs en ligne féminine), conseiller du Roi au bailliage et siège présidial d'Évreux, fils de Laurent Quillel, écuyer, seigneur du Valratier, et de Blanche de Guérout de Lentis.

Marié le 23 avril 1690 à Catherine Patry, d'une très ancienne famille descendant de Pierre du Lys, frère de la Pucelle d'Orléans.

Il est mort en 1727.

Portrait en buste de trois-quarts. Perruque Louis XIV, habit de velours rouge à broderies d'or, cravate ou rabat de dentelle.

Mathieu II Quillel, écuyer, seigneur *du Valtratier* (arrière-grand-oncle de M. François-Edmond de Mallevoue), né le 7 octobre 1730 (fils de Mathieu-Yves Quillel, écuyer, seigneur du Valratier, garde du corps, et de Catherine Motte, et petit-fils du précédent), officier des Gardes-Françaises et garde du corps du roi, chevalier de Saint-Louis. Mort sans alliance le 21 août 1785.

Portrait à mi-corps, debout, de trois-quarts, cheveux poudrés. Uniforme de drap blanc, hausse col doré, épaulettes d'argent. Sous le bras gauche une épée dont la garde, seule apparente, est ornée d'une torsade d'argent ; dans la main gauche, un tricorne à cocarde blanche. Croix de Saint-Louis.

(Tous les portraits des Mallevoue étaient conservés au

Digitized by Google

manoir d'Aulnay, et comme la grande salle qui les renfermait était ornée de solives apparentes portant les armoiries de toutes les maisons alliées aux Mallevoue, elle fut saccagée en 1793 et tous les portraits disparurent.)

Portraits de la branche de FARÉMONT.

CHEZ M. DE SAINT-GENIS

A Vitry-le-François.

François de Saint-Genis, seigneur de Belleseaux. Il épouse Huguette Guyot et est père de Nicolas, marié à *Magdeleine Jacobé de Farémont.*

Cheveux châtain-foncé, assez longs, moustache de même couleur. Justaucorps noir avec larges manches blanches, grand col gris-clair.

Sa femme :

Huguette Guyot.

Robe noire avec pèlerine de gaze blanche à larges ourlets, fermée par deux petits nœuds de velours noir. Larges revers blancs aux manches.

Grande fanchon de soie noire et petite pointe de gaze avançant sur le front.

Nicolas de Saint-Genis, seigneur de Belleseaux (fils de François et de Huguette Guyot), conseiller du Roi, élu en l'Élection de Vitry, marié à Vitry, le 30 avril 1647, à *Magdeleine Jacobé de Farémont.*

Cheveux bruns assez longs et bouclés, avec mèches tombant sur le front ; légère moustache, yeux noirs. Costume de magistrat, grand rabat blanc avec petits glands.

Au coin ses armes : *d'azur au chevron d'or accompagné en chef de deux étoiles d'argent, et en pointe d'un chêne déraciné de même.*

Sa femme :

Digitized by Google

Magdeleine Jacobé de Farémont (fille de Jacques Jacobé de Farémont et de Marie Chaperon), née à Vitry le 28 octobre 1627.

Cheveux bruns frisés et formant de longues boucles tombant sur les épaules nues. Corsage décolleté en velours bleu-foncé avec broderies d'or, très ouvert sur un devant de dentelle blanche ; sous-manches blanches bouffantes. Un manteau de brocart d'or est jeté sur les épaules et rattaché sur le devant du corsage par une agrafe de pierreries.

François de Saint-Genis, seigneur de Belleseaux (fils de Nicolas de Saint-Genis et de Magdeleine Jacobé de Farémont), né à Vitry le 19 février 1648, conseiller du Roi, élu en l'Élection de Vitry, marié le 19 juin 1676 à *Eléonore le Gras*.

Longue perruque Louis XIV non poudrée ; il se drape dans un manteau de velours noir doublé de rouge qui laisse voir le large parement d'un habit rouge brodé d'or. Cravate et manchettes de dentelle.

Sa femme :

Eléonore le Gras, fille de Jacques le Gras, seigneur de Morambert, et de Louise Bauldot.

Cheveux bruns foncés, frisés à la Sévigné, avec larges boucles tombant sur les épaules ; coiffure plate en velours noir formant petite pointe sur le front.

Robe de satin noir, corsage plat décolleté en rond avec draperie de gaze blanche relevée devant et sur les épaules par de gros cabochons de pierrerie entourés de perles avec petits glands de perles fines. Les manches, longues et bouffantes, sont ouvertes dans toute leur longueur sur une sous-manche de gaze blanche et rattachées à la saignée du bras par un gros nœud de velours noir.

Nicolas de Saint-Genis (fils de François et d'Éléonore le Gros, petit-fils de Nicolas et de Magdeleine Jacobé de Farémont), conseiller du Roi et son procureur en la maréchaussée de Joinville, marié à Antoinette Poirelle.

Très longue perruque Louis XIV, brun-foncé. Robe noire avec riche cravate de guipure formant rabat, accompagnée de deux grosses touffes formées par des coques de ruban rouge.

Sa femme :

Antoinette Poirelle.

Robe de velours noir brodée d'or, ouverte sur un devant de brocart d'or.

Digitized by Google

Manteau rouge doublé de brocart d'or, dentelles aux manches et au corsage. Elle tient des roses à la main.

François de Saint-Genis (fils de Nicolas et de Antoinette Poirelle), né en 1709, avocat au Parlement, président-prévôt en la prévôté royale de Vitry, marié à *Marie-Henriette Jacobé de Frémont de Couvrot*. Il est mort le 18 juin 1785.

Habit de ville noir, jabot et manchettes de dentelle, cheveux poudrés demi-longs ; le cordon d'une canne à pomme d'or est passé autour de son poignet.

Sa femme :

Marie-Henriette Jacobé de Frémont de Couvrot, fille de François-Jacques Jacobé de Frémont, écuyer, seigneur de Couvrot, Ablancourt, Luxémont, etc., conseiller du Roi, président-prévôt royal en la prévôté de Vitry, subdélégué de l'intendant de Champagne, et de *Marguerite Jacobé de Naurois*. Née le 3 juillet 1715, elle épousa, le 7 janvier 1738, François de Saint-Genis, et mourut le 20 août 1788.

Robe noire à capuchon garni de dentelle, petit bonnet en dentelle blanche avec fanchon noire. Manches courtes à volants de dentelle. Manchon de martre.

Louis-Clair de Saint-Genis (fils de François de Saint-Genis et de Marie-Henriette Jacobé de Frémont), né le 7 mars 1740, conseiller du Roi et président au grenier à sel de Vitry, marié à Saint-Dizier à *Jeanne de Mougeot*.

Cheveux poudrés, roulés avec nœud derrière. Habit noir, cravate blanche et jabot de dentelle.

Sa femme :

Jeanne de Mougeot, fille de Jean-Jérémie de Mougeot, maître particulier des eaux et forêts à Saint-Dizier, et de Nicolle de Mollerat. Née le 4 juin 1757, elle épousa Louis-Clair de Saint-Genis le 3 mars 1777, et mourut le 8 mars 1798.

Coiffure très haute, poudrée, relevée sur le front avec longues boucles tombant par derrière. Robe de soie rose très pâle, avec broché blanc. Fichu Marie-Antoinette en blonde blanche, croisé et dégageant le cou.

François Fagotin d'Oultremont, époux de *Anne de Gyé de la Percherie*, grand-père de Nicolle de Mollerat, femme de Jean-Jérémie de Mougeot.

Digitized by Google

Grande perruque Louis XIV. Manteau rouge doublé de brocart d'or et jabot de dentelle.

Portraits de la branche des JACOBÉ DE FARÉMONT et du Rameau des JACOBÉ DE FRÉMONT.

GALERIE DE Mme MICHELET

A Vitry-le-François.

(Sa belle-mère était la dernière des Jacobé de Frémont.)

Jean Jacobé de Frémont d'Ablancourt, chevalier, seigneur de Farémont et d'Ablancourt, aide de camp du maréchal de Turenne, ministre plénipotentiaire en Portugal et à Strasbourg, né à Vitry le 5 septembre 1621, mort à la Haye le 8 octobre 1696 ; neveu et héritier, avec son frère Jérémie, de son oncle, le célèbre *Perrot d'Ablancourt*.

Perruque Louis XIV non poudrée. Manteau brocart d'or et bleu doublé de rouge (splendide portrait ovale).

On lit derrière : « Jean Jacobé de Frémont d'Ablancourt, fils de « Jean Jacobé, maître particulier des Eaux et Forêts de Vitry, et « de Marie Perrot, sœur de Nicolas Perrot d'Ablancourt, le fameux « traducteur. — Mort garçon à la Haye en 1696, connu par plu- « sieurs beaux ouvrages dans la république des lettres. »

Jacques Ier Jacobé de Farémont, seigneur de Couvrot et Farémont (fils de Gilles II Jacobé de Farémont et de Catherine de Godet), échevin en 1626, président en la Cour souveraine de Commercy pour le cardinal de Retz, époux de *Marie Chaperon*. Il est mort à Vitry le 17 avril 1665.

Perruque longue sans poudre. Robe noire de magistrat et rabat blanc.

François Ier Jacobé de Farémont, seigneur de Couvrot, Villotte, Luxémont, écuyer, né en 1621 (fils de Jacques et de Marie Chaperon), conseiller du Roi et son procureur aux traites foraines, président en la Cour souveraine des Grands Jours de Commercy pour Mgr le cardinal de Retz, épousa *Françoise Jourdain de Chantereine*. Il est mort le 17 janvier 1705.

Digitized by Google

Perruque Louis XIV non poudrée. Robe de magistrat et rabat. Peint à 90 ans.

Sa femme :

Françoise Jourdain de Chantereine, fille de Jean Jourdain, seigneur de Chantereine, demeurant à Châlons, morte à Vitry le 2 juin 1680.

Robe de damas bleu-foncé et marron, le devant du corsage en brocart d'or surmonté de dentelles. Ceinture à boucle. Coiffure à la Maintenon en dentelle blanche avec barbes retombantes. Peinte à 80 ans.

(Les portraits de François Jacobé de Farémont et de Françoise Jourdain, sa femme, sont à Goncourt en plus jeunes.)

Louis Ier Jacobé de Frémont, seigneur de Couvrot (fils de François Ier Jacobé de Farémont et de Françoise Jourdain de Chantereine), écuyer, né le 18 mars 1659, conseiller du Roi au bailliage et siège présidial de Vitry, marié en premières noces, le 3 mars 1688, à *Marie-Charlotte Châlons*, et en secondes, le 6 juillet 1699, à *Anne Domyné des Landres*. Il est mort le 11 décembre 1728.

Perruque demi-longue sans poudre. Robe noire et rabat.

Sa femme :

Marie-Charlotte Châlons, fille de Charles Châlons, conseiller au présidial de Chaumont, et de Dlle Charlotte de Rénusson, née le 3 janvier 1664, morte le 2 juillet 1693.

Cheveux bruns tombant en boucles sur les épaules. Robe vieil or décolletée garnie de dentelles. Grand manteau bleu.

François-Jacques Jacobé de Frémont, seigneur de Couvrot, Ablancourt, Luxémont, né le 3 avril 1689 (fils de Louis Ier J. de Frémont et de Marie-Charlotte Châlons), écuyer, président-prévôt royal en la prévôté de Vitry, subdélégué de Mgr l'intendant de Champagne au département de Vitry, marié le 28 septembre 1711 à *Marguerite Jacobé de Naurois*. Il est mort le 30 décembre 1757.

Perruque Louis XIV. Habit de velours rouge, jabot garni de dentelles.

Sa femme :

Marguerite Jacobé de Naurois, fille de Louis Jacobé de Naurois, conseiller du Roi, président-trésorier de France de la

Digitized by Google

généralité de Champagne, et de Jeanne de Mauclerc. Née le 30 octobre 1685 à Amsterdam.

Robe de brocart d'or et d'argent, manteau de velours grenat doublé de drap d'or. Agrafes et barrettes en pierreries de couleur au corsage décolleté et aux manches. Coques de velours bleu dans les cheveux.

(Très beau portrait.)

Louis II Jacobé de Frémont, chevalier, seigneur d'Ablancourt, Frémont et Couvrot (fils de François-Jacques de Frémont et de Marguerite Jacobé de Naurois), né le 19 mars 1714, capitaine de grenadiers au régiment de Noailles, puis à ceux de Custines et de Saint-Chamond, chevalier de Saint-Louis, marié le 7 janvier 1744 à *Marie-Anne de Salligny Ire*.

Uniforme de capitaine des grenadiers, habit blanc, revers et parements rouges, jabot de dentelle, épaulette à gauche. Croix de Saint-Louis. Tient un plan de Strasbourg.

Derrière la toile on lit : « Louis Jacobé de Frémont, chevalier « de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, capitaine au régi- « ment de Saint-Chamond, infanterie, aujourd'hui Dauphiné, « peint en 1731 âgé de 21 ans, fils de François Jacobé de Couvrot « et de Marguerite de Norois. »

Sa femme :

Marie-Anne de Salligny Ire, fille de Louis de Salligny, conseiller et avocat du Roi au bailliage de Vitry, et de Marie-Anne Dombasle.

Corsage de velours grenat, plastron brun, manteau de soie rouge.

Louis-François Jacobé de Frémont, seigneur de Couvrot, Frémont et Ablancourt, né à Vitry le 7 septembre 1756, fils de Louis II Jacobé de Frémont et de Marie-Anne de Salligny Ire, capitaine au régiment de Beauvoisy-infanterie, conseiller du Roi en ses Cours de Parlement, Chambre des Comptes et Cours des Aides réunis à Metz. Marié à Vitry le 10 septembre 1781 à *Marie-Anne de Salligny IIe*, sa cousine germaine, fille de Louis-Antoine de Salligny, seigneur de Montilleu, président trésorier de France au bureau des finances de Champagne, et de Jeanne de Saint-Genis.

Il est mort à Vitry le 16 mai 1825.

Uniforme de lieutenant. Habit blanc avec bandes bleu-foncé, revers et parements du même bleu ; trèfle d'argent sur l'épaule

Digitized by Google

droite, épaulette d'argent sur la gauche. Tient un livre intitulé : *Tactique de Guibert.*

Derrière la toile on lit : « Louis-François Jacobé de Frémont, « lieutenant au régiment de Beauvoisy, infanterie, peint en 1778, « âgé de 19 ans. Conseiller au Parlement de Metz en 1781 ; fils de « Louis Jacobé de Frémont et de Marie-Anne de Salligny, a « épousé Marie-Anne de Salligny, sa cousine germaine. »

Du même une miniature. Habit noir et jabot de dentelle.

Louis-Roch Jacobé de Frémont (fils de Louis-François et de Marie-Anne de Salligny IIe), né le 8 septembre 1784, capitaine des grenadiers de la garde du roi d'Espagne, chevalier de la Légion d'honneur et des Deux-Siciles, marié le 27 septembre 1812 à *Élisabeth Jacobé de Pringy de Goncourt.*

Deux portraits au château de Goncourt : l'un au crayon noir, en uniforme de grenadier de la garde avec croix des Deux-Siciles, et un autre, miniature, en habit bleu à boutons d'or, et sa femme, corsage décolleté velours noir garni de blonde blanche avec manches de blonde et collier de grenat.

Louis Roch est le dernier *Frémont*, il est mort sans enfants le 27 avril 1850 ; sa sœur *Anne-Julie*, mariée le 1er juillet 1816 à *Paraclet Michelet*, colonel d'artillerie, chevalier de Saint-Louis, officier de la Légion d'honneur, fils de Jacques-François Michelet et de Catherine-Élisabeth-Auguste Domyné du Fays, a seule eu postérité ; les portraits de famille de la branche des Frémont sont donc en possession de la veuve de son fils *Louis-Léon Michelet*, né le 12 janvier 1820, mort à Vitry le 7 décembre 1892.

Marie-Caroline Jacobé de Frémont, fille de Louis-François Jacobé de Frémont et de Marie-Anne de Salligny IIe (et sœur de Louis Roch et de Anne-Julie Michelet), née le 19 septembre 1797, mariée le 23 novembre 1817 à *Louis de Normandie*, chef d'escadron au 1er carabiniers, chevalier de Saint-Louis, officier de la Légion d'honneur. Morte sans enfants le 22 juin 1878.

Miniature. Robe de mousseline blanche décolletée, avec écharpe bleu-ciel.

Louis-François de Villiers, seigneur de Villiers-en-Lieux et de la Robiche, lieutenant-colonel au régiment de Louvigny, époux de *Suzanne Jacobé de Naurois de Goncourt*, née en 1689, fille de Louis II Jacobé de Naurois, écuyer, seigneur de

Digitized by Google

Naurois, Luxémont et Goncourt, président trésorier de France de la généralité de Champagne, et de Jeanne de Mauclerc, et sœur de la femme de François-Jacques Jacobé de Frémont de Couvrot.

Grand portrait ovale, superbe, avec cadre d'une grande richesse. Cheveux blonds bouclés. Large cravate noire, cuirasse en acier garnie d'or et de velours rouge. Un grand manteau rouge jeté sur l'épaule.

Derrière la toile on lit : « Louis de Villiers, seigneur de Villiers-« en-Lieux et lieutenant-colonel au régiment de Louvigny, infante-« rie, époux de Suzanne Jacobé de Naurois. »

Marie-Magdeleine Jacobé de Naurois (fille de Louis II Jacobé de Naurois et de Jeanne de Mauclerc), née le 8 février 1705, mariée le 28 janvier 1722 à *Claude-François-de Paul du Bois*, président et lieutenant général au bailliage de Saint-Dizier, subdélégué de Mgr l'intendant de Champagne. Elle est morte à Chancenay le 16 juin 1726 ; lui est mort à Saint-Dizier le 18 septembre 1773, sans enfants.

Magnifique portrait ovale. Coiffure haute poudrée ; corsage décolleté en carré, en soie gros-vert, avec broderies or sur le devant et aux manches fendues, retenues par des barettes et des agrafes en or et pierreries, et laissant voir des sous-manches blanches garnies de guipure. Plastron de drap d'or avec laçures de galon d'or retenant le corsage vert. Manteau rouge jeté sur l'épaule.

Portrait d'un *Jacobé de Frémont* avec les armes au coin : *d'azur au fer de moulin d'argent, lambel et épis d'or.*

Costume noir, grand col plat rabattu ; cheveux courts.

Paul Michelet, avocat au Parlement de Vitry, procureur du Roi aux traites foraines, fils de Paul Michelet et d'Élisabeth Tisserand, marié en premières noces à Louise Deu, en secondes noces à *Elisabeth de Marolles*.

Grande perruque Louis XIV non poudrée, robe de magistrat, rabat blanc.

Sa femme :

Elisabeth de Marolles, fille de Pierre de Marolles, avocat du Roi à Sainte-Menehould, marié le 16 may 1619 à *Jeanne Jacobé*.

Corsage décolleté en brocart marron à fleurs rouges ; agrafes

Digitized by Google

de pierreries ; manches blanches avec dentelle ; un rang de grosses perles au cou. Cheveux noirs formant longues boucles de chaque côté. Petite coiffure de dentelle blanche.

Jacques-François Michelet (beau-père de Anne-Julie Jacobé de Frémont), juge au Tribunal civil de Vitry-le-François, marié (vers 1759) à Catherine-Élisabeth-Auguste *Domyné du Fays*.

Perruque poudrée, habit marron à broderies blanches ; gilet bleu-clair avec broderies blanches ; chapeau à claque sous le bras.

Mme de Pégon, née *Domyné du Fays*, sœur de la femme de Jacques-François Michelet, et tante de Anne-Julie de Frémont.

Coiffure poudrée à la Marie-Antoinette, ornée de perles avec aigrette ; robe de satin blanc à rayures, garnie de fourrure, rose au corsage ; ruban rayé bleu et blanc autour du cou et en nœud sur le devant du corsage.

Joli portrait dans un cadre ovale Louis XVI à nœud.

Une demoiselle *Domyné du Fays*, sœur de Mme Jacques-François Michelet et de Mme de Pégon, faisant pendant à celle-ci. Elle n'a pas été mariée.

Robe bleu-ciel garnie de galons d'or formant brandebourgs sur le devant du corsage décolleté en carré ; guipure blanche ; cheveux plats poudrés avec petite fleur bleue.

Même cadre Louis XVI que le précédent.

N. Domyné du Fays, père de Mme Jacques-François Michelet, de Mme de Pégon et de leur sœur.

Chevelure longue non poudrée, habit bleu brodé d'or avec boutons d'or. Gilet brocart d'or ouvert sur une longue cravate blanche.

Trois dames *Domyné du Fays* en magnifiques costumes mythologiques, ce qui était de mode à la cour de Louis XV, où ces dames étaient admises.

1° *La Dame à la Perle.*

Grand portrait presque en pied. Costume de Cléopâtre, robe décolletée rayée rouge, bleu, vert et blanc, corsage-cuirasse en argent, le bas découpé en festons qui sont bordés de perles. Bandoulière en pierreries de couleur ; les cheveux en petites frisu-

Digitized by Google

res à la Sévigné sur le devant, formant derrière de longues mèches enroulées de perles. Couronne de perles posées en arrière. Grosses perles au cou et aux oreilles. Long manteau bleu doublé de jaune qu'elle retient d'une main, tandis que de l'autre, qui est tendue, elle tient une grosse perle en forme de poire. Elle est debout sur une terrasse avec balustres en pierre ; dans le lointain on aperçoit le Nil, dans les eaux duquel se joue une bande de crocodiles. Splendide costume avec profusion de perles et pierreries. Époque Louis XIV.

2° *La Dame au Costume de Flore.*

Robe blanche en mousseline, tunique rouge, doublée de jaune, à la Romaine, retenue sur les épaules par des pierreries. La tête est ornée de fleurs ; elle s'appuie d'un bras sur un coussin de velours bleu, de l'autre elle élève en l'air une couronne de fleurs.

3° *La Dame à la Toque.*

Robe de damas d'argent brodé d'or, la robe a de très larges manches garnies de galon d'or ; barrettes de pierreries. Manteau rouge bordé d'or. Cheveux poudrés, très longue boucle descendant jusqu'à la taille. Toque noire avec bord rouge et gros nœud blanc. Elle cueille une branche de fleur d'oranger sur un arbuste placé à côté d'elle et s'apprête à la placer dans son corsage.

Peint par Lefranc.

Portraits de la branche des JACOBÉ DE NAUROIS.

GALERIE DE M. JACOBÉ DE NAUROIS

Au Château du Bousquet, par Port-Sainte-Marie (Lot-et-Garonne).

Louis Jacobé de Naurois, seigneur de Goncourt, écuyer (fils de Henry et de Jeanne de Mauclerc), né le 16 février 1656, conseiller du Roi, président trésorier de France de la généralité de Champagne, mort le 23 mai 1723.

Chevelure Louis XIV non poudrée, manteau de brocart d'or doublé de rouge et jabot de dentelle.

Jeanne de Mauclerc, femme du précédent, née le 9 octobre

Digitized by Google

1663, fille de Daniel de Mauclerc et de Jeanne État. Mariée le 14 janvier 1685 à Louis Jacobé de Naurois.

Robe de damas blanc, manteau de velours rouge retenu sur l'épaule par des agrafes de perles.

Louis Jacobé de Naurois, autre portrait.

Grande chevelure non poudrée. Tunique noire avec crevés vieil or sur l'épaule ; broderies d'or. Cravate de guipure avec nœud rouge.

Jehanne Jacobé de Naurois, vicomtesse de Morel-Vindé (fille de Louis et de Jeanne de Mauclerc), née le 30 octobre 1685.

Cheveux poudrés avec roses. Corsage décolleté en satin blanc avec revers roses et écharpe de même couleur. Manteau bleu jeté sur les épaules.

Portrait ovale.

Vicomte de Morel-Vindé (Pierre-Benoist Morel), seigneur de Vindé, la Boucherelle, le Meix, Bricon, Boistiroux, Saint-Esprit, etc. Président en la Cour des Aides de Paris, né à Charleville en 1675, fils de Marin-Bazile de Boistiroux, vicomte de Morel-Vindé, directeur des domaines de France, et de Dme Anthoinette Collart.

Marié le 29 septembre 1703 à Jeanne Jacobé de Naurois, et décédé à Paris le 17 avril 1735.

Grande chevelure non poudrée, habit de brocart d'or, jabot de dentelle et ample manteau rouge.

Une miniature de Jeanne Jacobé de Naurois, vicomtesse de Morel-Vindé, peinte en 1703, très jeune, les épaules nues.

Nicolas Perrot d'Ablancourt, le célèbre traducteur, né en 1606, mort en 1664. Fils de Paul Perrot de la Salle d'Ablancourt et de Anne des Forges.

« Nicolas était frère de *Marie Perrot d'Ablancourt*, mariée le 4 juin 1618 à *Jean V Jacobé, seigneur de Luxémont*, Frémont et Ablancourt ; leurs deux fils Jean de Frémont, ministre plénipotentiaire de Louis XIV, et Jérémie d'Ablancourt, officier au régiment de Duras, furent les héritiers de Nicolas Perrot d'Ablancourt ».

Portrait ovale. Barbe rousse. Cheveux noirs coupés courts. Costume noir, col uni rabattu. Il tient à la main le volume des *Belles Infidèles*.

Digitized by Google

(Il existe aussi un beau portrait original au Musée de Châlons-sur-Marne.)

Pierre-Claude Colin de Morambert, seigneur de Riberpré, prévost d'Éclaron, époux de Marie-Catherine Racine, beau-père de *Louis III Jacobé de Naurois* d'Ablancourt, écuyer, seigneur desdits lieux, Goncourt et Blumeret, capitaine au régiment de Meuse, officier de la maison de Mgr le duc d'Orléans, qui avait épousé à Saint-Dizier, le 29 février 1726, *Louise-Dorothée Colin de Morambert*.

Perruque Louis XIV non poudrée. Robe noire, rabat blanc.

Sa femme :

Marie-Catherine Racine, fille aînée de *Jean Racine*, le fameux poète, et de Catherine de Romanet. Née en 1679, mariée le 7 janvier 1699 à M. Colin de Morambert, et morte le 6 décembre 1751.

Cheveux hauts non poudrés tombant en longues boucles sur les épaules. Robe de satin blanc avec broderies d'or sur le devant. Manteau rose jeté sur les épaules et rattaché à une manche par des dentelles d'or et une agrafe de diamants. Barrettes de diamants en haut du corsage dont l'intérieur est garni de guipures.

Jean Racine, l'auteur d'*Athalie*, né à la Ferté-Milon le 21 décembre 1639, fils de Jehan Racine et de Jehanne Sconin. Marié le 1er juin 1677 à *Catherine de Romanet*, fille d'un trésorier de France. Bisaïeul de Claude-Louis Jacobé de Naurois.

Chevelure Louis XIV non poudrée, habit bleu-ciel brodé d'or doublé de satin bleu, gilet bleu, jabot de guipure.

Magnifique portrait ovale peint par J.-B. Santerre, qui vivait de 1650 à 1717. Il a été gravé.

Claude-Louis Jacobé de Naurois (fils de Louis III et de Louise-Dorothée Colin de Morambert), écuyer, seigneur de Naurois, les Marquets et Villers-Saint-Paul, né à Langres le 6 juin 1741, député de Paris au Corps législatif en 1808, administrateur de Saint-Gobain, marié le 21 février 1772 à *Catherine-Rosalie Guérin de la Marre*.

Uniforme de député de Paris en 1808, culotte blanche, habit noir avec broderies or sur le devant et sur les manches. Cravate et gilet blancs, croix de la Légion d'honneur. Buste de Racine dans le fond.

Miniature du même Claude-Louis Jacobé de Naurois, faite à

Digitized by Google

l'époque de son mariage (1772). Cheveux roulés, habit marron, cravate blanche (signé Olivier Lambert, 4 mai 1772).

Gérard-Marie Jacobé de Naurois (fils de Claude-Louis et de Catherine-Rosalie Guérin de la Marre), écuyer, né à Paris le 10 mai 1773, officier d'artillerie puis ingénieur des mines ; s'est fixé en Languedoc vers 1797 et a épousé, le 26 février 1797, *Marie-Gabrielle-Rose de Solages*. Il est mort à Paris le 1er juin 1824.

Habit bleu à boutons d'or, gilet blanc, cravate blanche, croix de la Légion d'honneur. Il est appuyé sur une table et tient un volume de Racine. On aperçoit dans le fond le château de Saint-Mauris qu'il avait bâti près de Carmaux dont il possédait une partie.

Du même une miniature faite en 1798. Habit bleu, gilet jaune, cravate blanche avec épingle d'or.

Auguste-Louis Jacobé de Naurois (fils de Gérard-Marie et de Marie-Gabrielle-Rose de Solages), né le 2 mars 1803.

Costume civil de l'époque de la Restauration. Redingote et large cravate noire. Il tient ouvert un volume des *Œuvres de Racine* en grand format, avec couverture aux armes des Naurois. Fond de rideaux rouges. Le portrait est peint en 1838 par Rouillard.

En pendant, sa femme :

Marie-Gabrielle de Solages, fille de Gabriel-François, vicomte de Solages, et de sa seconde femme Marie-Françoise-Joséphine Corrégée du Tertre, mariée à Toulouse, le 15 juin 1830, à Auguste-Louis Jacobé de Naurois.

Grand portrait presque en pied. Cheveux blonds formant boucles de chaque côté du visage. Robe de mousseline blanche décolletée, ceinture bleu-ciel Elle tient un bouquet de fleurs et s'appuie sur une table.

Du même Auguste-Louis Jacobé de Naurois, une miniature. Habit noir avec transparent blanc. Cravate noire.

Albert-Gabriel-Gérard Jacobé de Naurois (fils de Auguste-Louis et de Marie-Gabrielle de Solages), né à Toulouse le 29 janvier 1833, marié le 17 juin 1867 à *Louise-Paule-Marie-Octavie de Sevin-Lisle*.

Cheveux blonds, barbe de même nuance. Redingote noire. Cravate bleu-foncé.

Digitized by Google

François-Gabriel, vicomte de Solages, marquis de Carmeaux (beau-père de Gérard-Marie Jacobé de Naurois).

Habit bleu, gilet blanc avec revers rouges, jabot de dentelle. (Miniature.)

C. DE G.

Digitized by Google

Glossaire du Mouzonnais*

S

Survé-iie(r), v., surveiller. — P. p., *survé-iie.*

Surveille, s. f., avant-veille. Est courant dans notre patois.

A feste toz seins la *sorveille*
Avint en l'ost une merveille.
(*Estoire de la guerre sainte*)

Survéni(r), v., survenir. — Se conjugue sur *veni(r)*.

Li englieze li *sorvenroit* solonc che que il auroit fait.
(*Chron. de Stavelot*)

Surviv(r)e, v., survivre. — Il ai *survivu* — J'survi(v)rai.

Sur(v)oir, v., apercevoir, voir faiblement, comme à travers les paupières closes. — *Est-ce quü l'pauv' Louis n'est mi avûle, don(c)? — Non, mais quasi : i* SUROIT *co n'miette.*

Chastiau de fust (bois) dont l'en povoit *surveoir* toute la ville.
(Guillaume de Tyr)

Lors montèrent par les anguardes
Pur *surveir* se il trovassent
Nul Ture à qui il se mellassent.
(*Estoire de la guerre sainte*)

Sus, pr. — Voy. *Sur.*

Sus bout, adv., debout, levé, occupé. — Voy. *Bout.* — Lacurne signale *surbout* et cite :

Apres que icellui Drouet ot mengié ung mors de pain et beut une fois *surbout* a la table où souppoit le suppliant.....
(*L. de rém.*, 1459)

Nostre grant roy Henry s'estoit remis *sus bout* avec une très bonne armée.
(Brantôme)

Et les tonneaux firent mectre *sur bout.*
(*Chron. de Du Guesclin*)

Sûzon, suzeau. — Voy. *Sûgnon.* — Sureau.

* Voir page 416, tome X de la *Revue de Champagne.*

Digitized by Google

T

Taba(c) [faire], expr. s'arrêter, cesser de travailler, se reposer : et pendant ce temps on allume du tabac.

Tâbellier, s. m., tablier, dit aussi *d'vantie(r)*, et aussi *tâblie(r)*.

Tab(l)e, s. f., table.

Tachemauder, v., remuer, mélanger des liquides plus ou moins singuliers ; barbotter dans l'eau de vaisselle ; verser d'une écuelle dans un autre vase, sans soin, salement, des corps liquides ou simplement coulants.

Tachie(r), v., tacher, faire des taches. — P. p., *tachie*.

S'elle est... D'aucun vilain péchié *tachie*.
(Watriquet, *la Nois*)

Car oies noires, qui sont *tachies* d'autre color, sont...
(Li Trésors)

Tachu, adj. et s. Marqué de taches de vin, spécialement à la figure. — D'où le surnom de *Tachu* donné à celui qui a des taches rouges au visage.

Tahon, s. m. — Voy. *Ta-on*.

Tai, part. passé du v. *Taire*. — *Mais jü n'm'ai* TAI *quü quand j'li ai iu dit tout c'quü j'avos à li dère.*

Taile, têle, s. f., vaisseau hémisphérique creux, ordinairement en bois, vase appelé quelquefois *vachai*, prononciation patoise de vaissel, vaisseau. — Ce mot est probablement d'importation allemande, car *Teller* désigne une assiette. Et de là résulte qu'il conviendrait probablement d'écrire *Teile*.

Taillant, s. m., marteau en forme de double hache, avec lequel les carriers aplanissent les blocs d'une pierre qui, déjà, est « éblauchie ».

Item, les hestaux des serruriers, vendans *taillans*.
(Estalage de Mons, 1614)

Taillette, s. f., petit bois, petit taillis, buissons. — N'est plus guère employé que comme nom de lieudit.

Taillie(r), v., tailler. — P. p., *taillie*. — (*A*, bref.)

Digitized by Google

Un jor volt li maistres *taillier*.
(Castoiement)

Taillier, estoquer et rabatre.
(G. Guiart, *Roy. lign.*)

Gobert, le souverain escripvain qui composa l'art d'escripre et de *taillier* plumes.
(Guillebert de Metz)

La porte fu d'ivoire *taillie* noblement.
(Bastars de Buillon)

Et si estoit (une fenestre) mult bien *taillie*.
(Messire Gauvain)

Taire, v. Ju m'tais, Jü m'taisos, j'm'ai TAI. — *Tais-t', Tais-tu, taiss'tu*, tais-toi. — *Taigez*, taisez-vous (à la frontière) : *I n'vinrai pu(s) asteur, taigez.* — TAIRE *sa langue*, cesser de parler (mal).

Tes tey, maveys, fet le roy.
(Foulq. Fitz Warin)

Si *taisiés* vo langue la male.
(Roman de Ham)

Tesiez, d'ame, n'est mie voirs.
(*Fabliau de* Jean le Galois)

La première vertu et plus grant
C'est qui scet bien *sa langue taire*.
(Le Rosveur)

Taler, v., meurtrir (un fruit), frapper, cogner. — De là vient *taloche*, coup, gifle ; et aussi *Talemouffe*, même signification.

Talure, meurtrissure.
(Cotgrave)

Talemouffe, s. f. — Voyez *Taler*. — C'est probablement *talemouse*.

Donner une *talemouse*, un coup de poing.
(Oudin, *Curiosités*)

Taleur, t't-à-l'heure, adv., tout à l'heure, dans un instant, il y a un instant. — *Les marchands d'bues ? il étaint là* TALEUR. — *Eh bin ! à* T'T A L'HEURE.

Taller, v., pousser des racines, des rejets, à côté du tronc principal, multiplier. — *L'blé* TALLE *fort à ce moment-ci*. — La pousse peut se dire une *talle* (talea, bouture). — Est au dictionnaire. Voy. *Trochie(r)*.

Talouner, v., talonner, taper du talon.

Tamaint, adj., augmentatif de maint, beaucoup. — *N'y a'n ai maint et* TAMAINT.

Digitized by Google

Et en avons enduré mainte painne et *tamainte* mésaise.
(Froissart)

Un cornet y avoit d'une euvre manovrée
Qui turelure a non en *tant mainte* contrée.
(*Du Guesclin*)

Tambouchie(r), v., frapper à grands coups (de bâton, surtout). — *Quand l'bue es(t) assoumé, on le* TAMBOUCHE, *pi(s) on l'gonfelle aveu(c) in gros chouffiot, pou(r) l'écorchie(r) après pu(s) aisiemat : Ça fait in rude train.* — Cette opération est prévue dans une ordonnance de la ville de Reims de 1389 : « Que les bouchiers ne puissent les grosses chars enfler par soufler, par broyer, par poindre de broches, ou de cousteaulz, ès ars devant, ne par *batre de bastons*..... »

Donc oisiez en l'ost tel noise.....
Tel son et tel *tambusteiz*,
Batoient hiaumes et chapels.....
(*Estoire de la guerre sainte*)

Tambourer, v., tambouriner, battre du tambour ; annoncer à son de caisse. — *Le maire ai fait* TAMBOURER *qu'la herde n'ai pus l'droit das la prairie.*

Tamigie(r), v., tamiser, passer au tamis. — P. p., *tamigie.* — *V'la d'la farine mout mal* TAMIGIE !

Et j'ai moult souvent
Tamisie en une escafotte
La poudrette parmi ma cotte.
(Froissart)

Tampone, tampoune, s. f., bordée, soûlée.

Tamponer, tampouner, v., faire la noce, la fête, tirer une bordée.

Tandis, prép. adv., — pendant. — *J'ai dit mes prières* TANDIS *la messe.* — On emploie souvent, avec le même sens : *atandis*, c'est-à-dire *entendis.* — Enfin, on emploie l'expression : *don tandis que.*

Et je Guillaume vueil *tandis*
Questionner.
(*Mir. N.-Dame*)

Li Empereres leur promist qu'il les sivroit sans demeure atout grant ost, et leur feroit porter, *tandis*, grant plenté de viandes à vendre.
(Guillaume de Tyr)

Escoutons Dieu et faisons ses ditz
Requerons luy pardon : *entenditz*
Retourner il pourra sa balance.
(*Le resveur avec ses resveries*)

Digitized by Google

Tané, adj., fatigué, harassé.

Tantimolle, s. f., pâte frite, sorte de crèpe. — Voy. *Vaute*.

Tant quü (à ou pour). — Quant à.

Mais je vous dis *tant que* pour ma partie.
(Froissart)

Tantôt, s. m., le soir.

Tant seulemat, exp. adv. — Seulement, à peine, pas même.

Vers orient a une gent
Qui le soleil *tant seulement*
Deurent.
(Image du Monde)

Ta-on, s. m., grosse mouche qui se tient autour des bœufs et les pique.

Escarbots, *tahons*, orvers, hannetons.
(Nouvelle fabrique)

Tosiors doit li fumier puir
Et *tahons* poindre et maloz bruire.
(Chrestien de Troyes)

Taouner, v., parler en grondant (à la façon des ta-ons), grommeler, se plaindre. — *I faut pourtant qu'elle* TAOUNE *toujou(rs) après quéqu'un.*

Tapageus, s. m., qui fait du tapage, du bruit, du désordre bruyant.

Tapagie(r), v., faire du tapage.

Taper, v., jeter, lancer, se débarrasser en projetant. — TAPE *toutes les épluchates aux pou-ïes.* — TAPE-*ça par terre, laid niche !*

Taque, s. f., plaque de fonte plus ou moins historiée que l'on met au fond de l'âtre d'une cheminée.

Immeuble est réputé ce qui est mis en certain lieu pour usage particulier d'une maison comme *tacques* ancrées et cramponnées es cheminées.
(Nouv. coutumier général, Ds Lacurne)

Tarauder, v., rôder, chercher, fureter, *renauchie(r)*. — Se dit aussi, par altération, pour TAROTER (v. ce mot). — Enfin signifie encore battre, donner une volée : — *J'li ai* TARAUDÉ *l'cuir*, j'ai endommagé sa peau.

Tarère, s. m. Tarière, à percer des trous.

Digitized by Google

Therebrum, *tarere.*
(Voc. lat. fr., XIIIe s.)

Plus parfont le poindra que piétruis de *tarere.*
(Rom. d'Alixandre)

En un trou de *tarere* li boute erraument se deux pols (pouces).
(Berte as grans piés)

Se li covient coingnie.....
Tarere pour percier.
(Estillement au villain)

Tarinée, s. f., terrinée, plein un vase ; en général une quantité exagérée. — *Tous les jou(r's) au matin, i s'fourre in' boune* TARINÉE *d'caf(é !*

Tari(r), v., tarir.

Tarote, s. f., bavarde, qui tarote. — *A v'la 'n Marie* TAROTE.

Taroter, v., parler, babiller, bavarder... surtout seul et comme à soi-même.

Tartouffe, s. f., pomme de terre (allemand *Kartoffel*).

Tarzer, v., tarder. — *Jezeu(* nü *r'vint* mi *don(c)? — Oh i n'* TARZERAI *mi a c'theure.*

Je vous manrai en paradis
Ja ne *tarsera* mie.
(Poèm. relig. Anc. Textes)

Quant t'avera oïe
Ne te *tarsier* mie.
(Chanson, Anc. Textes)

Pour Diu, te prie, ne *targe* pas.
(Li biaus Desconeus)

Et li sire ne *tarja* mie.
(Fabliau, Dame qui se venja)

Pres est li tens, n'est pas lointeins,
Ne *tarzera*, ja est sor maïns.....
(Dr. d'Adam)

Moult estoit de la nuit alée
Ne *tarsait* gaires l'ajornée.
(Dolopathos)

Tarzif, adj., tardif. — *A Chevèges j'ai vu des cerises mout* TARZIVES : *on ne les mangeot qu'à la fin de septembre.*

Tas, s. m., prononc. de *temps.* — *J'n'ai mi l'*TAS *d'l'écouter.* — *Jü n'saros rester pus long*TAS.

Digitized by Google

Tassiau, s. m. Lieu où l'on entasse, empile les gerbes ou le foin, dans une écurie ou un grenier. — Le tas lui-même.

Tatine, tatouille, s. f., râclée, coups.

Tost ont donné un *tatin*
A Gautier ou a Martin.
(Eust. Deschamps, *Lay de Vaillance*)

Tatou-ilie(r), v. Battre, donner une tatouille. — *J'l'ai* TATOUILIE *d'in' belle façon.* — Aussi tâter, secouer, chatouiller : *Ne* TATOUILLE *mi c't afant là comna.* — Et enfin, salir, souiller.

Tâtouner, v. Tâtonner.

Tauche, s. f., tâche.

Tauchie(r), v., tâcher, essayer, viser. — P. p., *tauchie.* — *Jü li ai dit qu'i* TAUCHE *d'a(v)oi(r) fini.*

Taugnie, s. f., râclée, volée de coups. — *Ah! il ai reçu 'n belle* TAUGNIE, *sais-tu?*

Taugnie(r), v., battre, rosser, rouler dans la boue. — *Je nous ans* TAUGNIE*(s) comme i faut, à la fête à Douzy.*

(*A suivre.*) N. GOFFART.

Digitized by Google

NÉCROLOGIE

Nous avons annoncé la mort de M. Louis Lallement, président de section à la 1re Chambre du Tribunal civil de la Seine, décédé à Fays-Billot (Haute-Marne), le 24 août 1897, à l'âge de 49 ans (*Revue*, 1897, p. 747).

M Lallement était né à Langres le 27 mars 1848.

Après de brillantes études au lycée Louis-le-Grand, où il fut deux fois lauréat du concours général, M. Lallement, docteur en droit, fut attaché au ministère de la Justice en 1875 sous la direction de M. Dufaure. Il fut nommé secrétaire du Tribunal des conflits en 1876.

Juge suppléant au Tribunal de la Seine en 1881, il obtint, en 1883, le service de l'instruction. Il devint, deux années plus tard, secrétaire en chef du Parquet de la Cour de cassation. En 1892, il quittait ce poste pour revenir au Tribunal comme juge titulaire, et enfin, en 1896, il était chargé de la présidence d'une section.

Il était chevalier de la Légion d'honneur.

Dans tous les postes qu'il a occupés, M. Lallement, magistrat d'une érudition sûre, et en même temps d'une affabilité bienveillante, avait su faire apprécier les éminentes qualités de son esprit et de son cœur, et sa mort a causé de profonds regrets.

E. V.

***

Le peintre Jules Ruinart de Brimont vient de mourir à Rilly-la-Montagne (Marne), où il habitait depuis de nombreuses années.

Jules Ruinart, issu d'une des plus anciennes et des meilleures familles de la Champagne, était né à Coblenz pendant un séjour qu'y faisaient ses parents, en 1838 Il était âgé, par conséquent, de soixante ans.

Élève d'Achenbach à l'Académie de Düsseldorf, il a habité l'Allemagne pendant dix-huit ans, pour revenir en France au moment de la guerre de 1870. Depuis cette époque, il s'était fixé à Rilly. Ruinart a peint à Reims et dans toute la Champagne de beaux portraits ; il avait rapporté de ses voyages en Allemagne, en Bohême, en Angleterre, en Autriche et en Italie de nombreux croquis et études.

Il peignit aussi des tableaux représentant des sujets historiques, religieux, ou des scènes de mœurs, supérieurement dessinés et d'un chaud et puissant coloris. Il a exposé très irrégulièrement aux Salons de Paris, aussi peu soucieux des honneurs que de la

Digitized by Google

fortune, travaillant et vivant pour le simple amour de son art, toujours préoccupé de mieux faire.

On a vu de lui, à certaines expositions de la Société des Amis des Arts de Reims, de charmants tableaux de genre.

Aimable causeur, très instruit, modeste et simple, Jules Ruinart laisse un souvenir bien vif parmi ceux, peu nombreux, qui ont pu l'approcher et pénétrer dans son intimité.

***

Le gouverneur général de l'Afrique occidentale française vient d'annoncer au ministère des Colonies, qui en a fait informer la famille, que M. Georges Bailly-Forfilière, de Roche-sur-Rognon (Haute-Marne), officier de réserve, qui s'était rendu à la tête d'une mission dans la république de Liberia, a été massacré le 16 mai dernier, au village de Zolon, situé entre les rivières Koffa et Saint-Paul.

Un des compagnons de voyage de notre compatriote, M. Pauly, de Châtillon, a été massacré dans les mêmes circonstances.

M. Bailly, possesseur d'une grosse fortune, avait précédemment organisé une mission dans la Guinée française, d'où il était revenu il y a quelques mois. Il avait publié un livre intéressant sur son voyage, et avait reçu du gouvernement les palmes académiques.

***

Le 23 juillet 1898 est décédé à Reims, chez son gendre, M. Léon Mauroy, un architecte de grande valeur, Pierre-Joseph-Edouard Deperthes, architecte diocésain, chevalier de la Légion d'honneur, membre correspondant de l'Académie de Reims.

Son histoire se résume dans la nomenclature de ses œuvres : on peut dire que pour lui *les pierres même parleront*.

Né à Houldicourt (Ardennes), le 31 juillet 1833, de parents cultivateurs, il vint de bonne heure à Reims et fut un des meilleurs élèves de M. Brunette, l'architecte de la ville. Son premier début, si nous avons bon souvenir, fut, en 1854 ou 1855, sa collaboration, avec Leblan et Reimbeau, au grand projet de Notre-Dame de la Treille, de Lille, projet qui obtint le premier prix.

Successivement inspecteur des travaux d'architecture de la ville de Reims, de la reconstruction de l'église d'Argenteuil et de l'église Saint-Ambroise, à Paris; architecte en chef de la ville de Brest pendant six ans, il a exécuté les travaux suivants :

De 1857 à 1862, la construction de l'église catholique, à Berne (Suisse), à la suite d'un concours ; de 1865 à 1876, la reconstruction de la basilique de Sainte-Anne-d'Auray, toujours à la suite d'un concours ; de 1869 à 1873, la construction de la nouvelle église Saint-Martin, à Brest ; de 1873 à 1886, la reconstruction de

Digitized by Google

l'Hôtel de Ville de Paris, en collaboration avec M. Th. Ballu, à la suite du concours ; de 1874 à 1875, l'exécution du monument de l'abbé de la Salle, à Rouen, en collaboration avec M. Falguière, statuaire ; de 1875 à 1880, l'exécution de la partie architecturale du Château-d'Eau de la ville de Rouen, également en collaboration avec M. Falguière ; de 1876 à 1887, la reconstruction de l'église paroissiale de Sené, près Vannes ; de 1876 à 1884, la restauration de la charmante église de l'ancien prieuré de Saint-Urbain, à Binson (Marne) ; à la même époque, l'érection d'un monument élevé à Châtillon-sur-Marne, à la mémoire du pape Urbain II, né dans cette ville : la figure est de M. Roubaud jeune, statuaire ; la reconstruction du nouveau prieuré de Saint Urbain, à Binson ; de 1890 à 1892, la construction de la chapelle de l'hôpital Auban-Moët, à Epernay ; de 1890 à 1891, la construction de la chapelle intérieure du Petit-Séminaire de Sainte-Anne-d'Auray ; de 1891 à 1892, l'exécution de la partie architecturale du monument élevé à Sainte-Anne-d'Auray, à la mémoire du comte de Chambord ; de 1891 à 1892, en collaboration avec son fils, J. Deperthes, l'exécution de la partie architecturale du monument commémoratif de la Fédération bretonne-angevine de 1790 à Pontivy. La figure et le bas-relief sont de notre concitoyen, le statuaire Chavailliaud.

Il a obtenu, au cours de sa carrière : cinq premiers prix (Berne, Vannes, Paris, Rouen, Oran) ; cinq seconds prix (Rambouillet, Tours, Paris, Milan, Saint-Nazaire) ; une médaille au Salon de 1865 ; un prix à l'Exposition universelle de 1867 ; une médaille d'or à l'Exposition universelle de Lyon en 1872 ; enfin, des médailles et des mentions honorables à Reims, à Paris, au Havre, à Lille, à Grenoble, à Montpellier, à Amsterdam, etc, etc.

Ayant perdu il y a quelques années deux de ses fils, sa santé s'altéra. Il poursuivait néanmoins l'exécution de travaux importants à Nantes (construction d'un palais épiscopal), à Châlons (Grand Séminaire), à Epernay (église Saint-Pierre et Saint-Paul), etc., quand la mort est venue le frapper à Reims au milieu de sa famille.

Cet habile architecte, qui ne comptait pas moins de dix-huit églises bâties par lui, laisse deux fils : Jules, qui a obtenu le prix de Rome il y a quelques années ; Eugène, sorti de l'Ecole polytechnique et officier du génie ; — et deux filles, dont l'une a épousé un peintre déjà hors concours, M. J.-J. Rousseau ; l'autre est Mme Léon Mauroy.

Les obsèques de M. Deperthes ont eu lieu à Reims, le 25 juillet, en l'église Saint-André.

M. Brunette, architecte de la ville de Reims, conduisait le deuil. Ce dernier, en qualité de président de la Société des Architectes de la Marne, a prononcé un discours d'adieu.

L'inhumation a eu lieu le 26 à Paris, à l'issue d'un service reli-

Digitized by Google

gieux qui a été célébré à dix heures du matin en la chapelle du cimetière Montparnasse.

***

On annonce également la mort :

De M. Henri Sutaine, avec qui disparaît une des plus anciennes et des plus honorables familles de Reims.

Toute une série de membres de cette famille comptèrent, à diverses époques, parmi les notabilités rémoises.

L'un d'eux, Pierre Sutaine, né à Reims de modestes parents fabricants de pain d'épice, parvint, malgré son humble origine, au rang d'abbé de la Congrégation des Chanoines réguliers de Sainte-Geneviève de Paris. Il fut élu le quatorzième général vers 1736, et mourut le 18 décembre 1756, à l'âge de quatre-vingt-trois ans, de sa profession l'année soixante-cinquième.

Son portrait a été gravé en 1738 par Daullé. On rencontre quelques lettres de lui dans la *Correspondance* de Rome, aux Archives des Affaires étrangères.

M. Maxime Sutaine, père du défunt, a laissé une réputation d'érudit et d'artiste de mérite.

— De M. Lacaille, manufacturier à Rethel.

Les obsèques ont eu lieu dans cette ville, le 12 juin, au milieu d'une nombreuse assistance.

Des discours ont été prononcés au cimetière par MM. Bizénius, vice-président du Conseil de prud'hommes, dont M. Lacaille était président ; Ply, fileur chez M. Lacaille, et Valbaume, au nom de l'Ecole centrale ;

— De M. Lartigue, conseiller général, maire de Givet, décédé le 16 juin 1898.

Le corps a été transporté le 19 à Paris pour y être incinéré ;

— De M. le commandant d'artillerie en retraite Camille Galtat, de Larzicourt (Marne), décédé subitement, tandis qu'il faisait une période de manœuvres comme officier supérieur de la territoriale.

Le commandant Camille Galtat sortait du rang, et n'avait dû son avancement qu'à son mérite. Il était âgé de cinquante-huit ans.

Le corps du commandant Camille Galtat a été ramené à Larzicourt, où l'inhumation a eu lieu le 23 juin ;

— De la Mère Sainte-Marie du Carmel, supérieure des religieuses de Sainte-Chrétienne de la paroisse de Warnécourt (Ardennes), décédée le 23 juin 1898, à l'âge de 79 ans. Elle était arrivée dans cette localité en 1863, et n'avait pas cessé depuis de se dévouer à l'instruction et à l'éducation des jeunes filles du pays ;

— De M. Louis-Charles-Brunetot, maire de Villers-Allerand (Marne), instituteur honoraire, officier d'Académie, décédé le 28 juin 1898, à l'âge de 63 ans ;

Digitized by Google

— De Mme veuve Chiquet, décédée à Athis (Marne), le 30 juin 1898, à l'âge de cent-deux ans.

Jusqu'au dernier moment, elle a conservé l'usage de ses facultés, et elle intéressait les siens en leur racontant les histoires du temps passé ;

— De M. Paul Audierne, ancien négociant, décédé à Epernay, le 1er juillet 1898, à l'âge de 68 ans.

Les obsèques ont eu lieu le 4, en l'église Saint-Pierre et Saint-Paul ;

— De M. Alexis-Théodule Messieux, professeur de dessin dans les Ecoles communales de Reims, officier d'Académie, décédé à Reims, le 27 juillet 1898, dans sa cinquante-quatrième année.

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE

Les Sonnets de Pimodan, par M. le marquis de Pimodan. Léon Vanier, éditeur, 19, quai Saint-Michel ; Paris, 1898.

La famille de Pimodan, originaire de Rarécourt-La-Vallée-Pimodan, canton de Clermont-en-Argonne (Meuse), est une des plus anciennes et des plus illustres de France. Elle remonte à Raussin de Rarécourt, vassal du comte de Bar, en 1247. Sept chefs successifs de cette famille furent grands baillis d'épée de la ville de Toul, avant la Révolution.

Cette famille fit ses preuves de noblesse le 17 mai 1766 et fut admise aux honneurs de la cour. Elle porte pour armes : *D'argent à cinq annelets de gueules, posés en sautoir, accompagnés de quatre hermines de sable.*

La maison de Pimodan est représentée aujourd'hui par le marquis Gabriel de Pimodan, duc de Rarécourt, conseiller général de la Haute-Marne, maire d'Echênay, membre de la Société des Gens de Lettres, et par son frère, le comte de Pimodan, officier de cavalerie, ancien attaché militaire de France au Japon (Tokio). Tous deux sont fils du général de Pimodan, chef d'état-major de l'armée pontificale, qui fut tué à la bataille de Castelfidardo, le 18 septembre 1860.

Le marquis de Pimodan, dont nous venons d'esquisser la généalogie, joint à la noblesse de la naissance, du sang et des armes, celle de l'esprit et du cœur ; ce qui n'est pas incompatible, au contraire, car on sait que *Noblesse oblige*. Il fait partie de la Société des Gens de Lettres depuis l'année 1886, et y tient très honorablement sa place, par des travaux littéraires et historiques parmi lesquels on remarque, en poésie : *Lyres et Clairons : Le Coffret de perles noires ; Les Soirs de défaites ; Poésies.* En histoire : *Histoire d'une vieille Maison ; La réunion de Toul à la France et les derniers Evêques-Comtes souverains ; La Mère des Guise ; La première étape de Jeanne d'Arc.*

Aujourd'hui, le marquis de Pimodan vient d'ajouter un nouveau fleuron à sa couronne poétique, en publiant ses Sonnets, en un coquet volume, artistement édité par Vanier, et orné de plusieurs vues et dessins en couleur dans le texte. Ces sonnets, au nombre de 118, forment douze groupes distincts, sous les titres collectifs suivants : *Les Mondes de l'Infini. — Sonnets Toulois. — Les Corolles. — Grecs et Turcs. — Paris. — La Gloire du Niphon. — Le Roman du Caporal. — Palais polaire. — Histoire. — Diversité. — A la Sainte Vierge.*

Digitized by Google

Si, comme l'a dit Boileau :

> Un sonnet sans défaut vaut seul un long poème,

la plupart de ceux-ci sont des poèmes achevés, avec cet avantage sur les longs, d'être courts, et aussi variés de tons que de sujets.

Nous ne pouvons entrer ici dans le détail analytique de tous ces petits poèmes, en général délicatement ciselés et finement terminés par la pensée maîtresse du sujet. Nous passerons seulement en revue les principaux de chaque genre.

Ceux des *Mondes de l'Infini* sont consacrés aux astres, en commençant par *Hélios*, le Soleil :

> Dans l'espace sans borne, il nous marque la voie
> Dont la Terre jamais un moment ne sortit.
> ... Tout vient de toi, foyer prodigieux, lançant
> Tes flammes d'hydrogène à des milliers de lieues ;
> Et tu n'es qu'un atome aux yeux du Tout-Puissant.

Parmi les *Sonnets Toulois*, celui sur la *Cathédrale* rappelle, en même temps que la splendeur passée de ce beau monument, reproduit en tête du sonnet, qu'elle renferme la sépulture des Pimodan, seigneurs voués de la ville, avant la Révolution :

> Nulle n'était aussi noble, de Reims à Spire.
> Elle avait des prélats, comtes, princes d'Empire,
> Primats se couronnant par la grâce de Dieu.
>
> Elle avait des soldats suivant ses archiprêtres ;
> Des prévôts de bataille... Et, seul dans le saint lieu,
> Mon pied s'arrête au sol où dorment mes ancêtres.

Les sonnets des *Corolles* sont consacrés aux fleurs : *Pivoines*, *Cactus*, *Reines-Marguerites*, *Tubéreuses*, *Roses*, *Dahlias*, *Lis*, etc.

Les sonnets *Grecs et Turcs*, écrits l'année dernière, au moment de la guerre turco-grecque, offrent de beaux reflets des ORIENTALES de Victor Hugo. Les vœux du poète sont pour les descendants de Miltiade et de Léonidas, de Botzaris et de Mavrocordato :

> Mais la perte des Grecs est dans l'ordre des cieux.
> Comment lutteraient-ils contre le maléfice
> Des canons musulmans ?... Ils prient de nouveaux dieux
> Quand Pallas-Athéné demande un sacrifice.

Les sonnets sur *Paris* sont des petits tableaux réalistes pris sur le fait, au courant de la promenade : *L'Homme écrasé*, *Brouillard*, *Grand Enterrement*, *Lucifer*, *Le Christ à Montmartre*, *L'Héroïne*, à S. A. R. Madame la duchesse d'Alençon, victime de la catastrophe du Bazar de la Charité :

> ..... Elle veut s'éloigner la dernière,
> Ainsi qu'un capitaine en un vaisseau sombrant.

La série *A la gloire de Niphon*, célèbre le vaillant peuple du Japon, à propos de la récente guerre sino-japonaise :

Digitized by Google

Allez! Mais le drapeau portant O-Hi-Sama,
Le soleil japonais, fond comme de la neige
Les « Célestes » devant les troupes d'Osima.

Nihilisme, songe en train rapide, est une spirituelle et mordante ironie des utopies anarchiques des révolutionnaires, qui veulent tout détruire pour tout refaire comme auparavant ; c'est l'éternelle histoire du rocher de Sisyphe, du tonneau des Danaïdes et de la toile de Pénélope.

Le *Roman du caporal* est une alerte épopée militaire en sept tableaux, commençant par le *Conseil de révision* pour finir avec le *Renvoi de la Classe :*

Trois ans il a porté le sac pesant qui lasse,
Appelant le départ de son suprême vœu.
Ce soir il sera libre, avec ceux de la classe.

Cinq sonnets en petits vers heptasyllabes composent la collection du *Palais polaire :*

Nous verrions des colonnades,
Des palais démesurés
Encadrant des esplanades
Aux arbres à fruits dorés.

L'Histoire renferme douze sonnets, rappelant divers faits historiques concernant *Clermont-en-Argonne*, *Saint-Dizier*, *Wassy*, *Joinville*, *Montéclair*, *la Tour de Chaumont*; *A Ménélick*, *A de petits Français :*

Que votre jeune cœur au fier blason s'attache,
Car huit siècles vécus dans un passé sans tache
Eclairent vos fronts purs et rieurs, chers enfants !

Treize autres sonnets remplissent le cadre de la *Diversité*, parmi les sujets variés desquels on remarque notamment : *Un Monde meilleur*, *Les Mages au pays d'Assur*, *Vie intérieure*, *Le Cloître*, *Village au bord d'un étang*, *Le Crépuscule des Rois* et le beau rêve de la *Tour d'ivoire :*

Pour retrouver mon cœur de vingt ans, et pour croire
Encore aux vieux drapeaux des temps ensevelis,
Je voudrais m'enfermer, seul, dans ma tour d'ivoire.

Enfin, les sept sonnets *A la Sainte Vierge* terminent magnifiquement ce poétique volume, par la mystérieuse odyssée de la Mère du Dieu Sauveur, depuis la *Fuite en Egypte* jusqu'à l'*Assomption* glorieuse, en passant par le *Golgotha* et Ephèse :

Elle ferme les yeux... Alors, sur sa maison
Les anges, plus hardis, approchent, innombrables,
Cherchant à percevoir, en ses traits vénérables,
L'ordre de la ravir à l'humaine prison.

On sait que les écoles littéraires modernes se sont, plus ou

Digitized by Google

moins, affranchies de la poétique de Boileau, qui, après deux siècles, paraissait un peu vieux jeu :

> Que toujours dans vos vers le sens, coupant les mots,
> Suspende l'hémistiche, en marque le repos.

On fait, aujourd'hui, couramment des vers sans césure et sans repos au milieu de l'alexandrin. C'est ce que l'on appelle des vers invertébrés. On prend même beaucoup d'autres licences poétiques dont certains maîtres donnent l'exemple. Les *Sonnets* de M. de Pimodan renferment quelques-uns de ces vers, et c'est la seule licence qu'il se soit permise, en prenant soin d'en avertir le lecteur. Or, comme c'est aussi la seule critique vénielle que nous puissions adresser à son livre, nous avons scrupuleusement noté ces vers, qui sont au nombre de 16, sur les 1,652 qui composent le volume.

Arsène Thévenot.

* * *

Renaud de Chatillon, prince d'Antioche, seigneur de la Terre d'Outre-Jourdain, par *Gustave Schlumberger*, de l'Institut. Ouvrage orné de gravures. Paris, librairie Plon, 1898, in-8°, 410 p.

Voilà un livre que tout Champenois voudra placer sur les rayons de sa bibliothèque, car Renaud de Châtillon est bien connu dans cette province. Si son nom n'a pas atteint la célébrité des Godefroi de Bouillon et des Baudoin, il figure parmi ceux des plus rudes batailleurs du XIIe siècle dont l'histoire nous a conservé le souvenir, et peut-être aurait-il déjà, lui aussi, sa statue non loin de celle du grand pape Urbain II, si certains actes de sa vie, même jugés d'après les idées de son temps, n'avaient jeté sur sa mémoire une ombre difficile à dissiper.

Cette vie est un véritable roman d'aventures, et nous comprenons qu'elle ait séduit M. Gustave Schlumberger et qu'il ait été tenté, entre deux de ses grandes études sur l'histoire byzantine, de retracer « la hardie et tragique figure d'un des plus extraordinaires héros de cette longue épopée ». Dans une courte introduction, il expose que s'il a longtemps hésité, c'est que les documents lui manquaient ; aujourd'hui, il n'est guère plus riche, mais il a cru qu'il ne devait pas résister à son désir de faire connaître de plus près « cette personnalité dont l'histoire le fascinait ».

Ouvrez la plupart des historiens et des biographes, et vous y verrez que Renaud de Châtillon appartient à la maison de Châtillon-sur-Marne, entre Dormans et Épernay, et c'est à ce titre que celui qui fut prince d'Antioche, et mourut seigneur de la Terre d'Outre-Jourdain, tient à la Champagne. Telle est l'opinion d'André Duchesne, de Moréri, du P. Anselme, telle est aujourd'hui encore celle du docteur R. Rœricht. Cependant, au risque de se faire honnir par les amis qu'il compte en Champagne, et ils sont nombreux, M. G. Schlumberger préfère marcher à la suite de Du

Digitized by Google

Cange et des éditeurs du *Recueil des Historiens des Croisades*, ses confrères, et, s'appuyant sur des passages d'Aubri de Trois-Fontaines, d'Ernoul et de Bernard le Trésorier, il donne pour berceau, à Renaud, la ville de Châtillon-sur-Loing en Orléanais, celle qui plus tard devait donner naissance à Gaspard de Coligny.

La question mériterait d'être étudiée plus à fond, et c'est dans une note seulement que M. G. Schlumberger l'effleure, sans dissimuler la valeur des autorités qui sont opposées à la sienne[1]. Aussi, continuerons-nous jusqu'à plus ample informé à laisser Renaud de Châtillon à la Champagne, et notre bibliothèque ne pourra que gagner à s'enrichir de l'ouvrage dont nous voudrions donner une idée rapide.

La vie de Renaud de Châtillon, comme celle de la plupart des personnages de son temps, n'est qu'une longue suite de batailles, de meurtres, de scènes de violences, qui se termine par la mort tragique de notre héros, personnage au fond peu sympathique, malgré sa bravoure. Mais M. G. Schlumberger, qui a appuyé d'une note chacun des faits qu'il rapporte, afin de bien affirmer, comme il le dit au début, qu'il n'a rien inventé, et que si son récit présente des lacunes, c'est que les sources lui ont manqué, soit dans les historiens latins ou grecs, soit dans les chroniqueurs orientaux, a su donner aux tableaux, dans lesquels ces récits sont encadrés, un charme tout particulier. Ce que nous avions remarqué dans les descriptions des *Iles des Princes*, il y a quelques années, se retrouve ici. L'auteur, non seulement a su reconstituer l'aspect des pays, la physionomie des villes, mais il sait animer son cadre, et, quoique la citation soit un peu longue, nous lui emprunterons la description d'Antioche en 1149, au moment où Renaud, petit gentilhomme, à peine connu, vient de gagner la main de Constance, princesse d'Antioche, la jeune veuve de Raymond de Poitiers.

Après avoir retracé le panorama de la ville, l'historien nous montre dans ses murs les représentants des différents peuples qui s'y trouvaient confondus :

« Ici, c'est une troupe martiale qui s'assemble pour voler au

1. Il est certain qu'il règne une certaine incertitude sur l'origine de Renaud. Le texte le plus ancien qui parle de sa famille est celui de la chronique d'Ernoul, rédigée vers 1230, c'est-à-dire plus de quarante ans après sa mort et où il est qualifié : « Un chevalier frère au signeur dau Gien sour Loire, qui ot non Rainaus (p. 22). »

Du Cange, qui lui consacre un article, le dit « Renaud, de Chastillon-*sur-Loire*, seigneur de Gien-sur-Loire, qui avoit pour sœur la mère de Renaud, seigneur de Montfaucon en Brie et d'Aveline, femme d'Ursion, seigneur de Nemours et de Tracy (*Familles d'Outre-Mer*, p. 191). A la page 404 du même volume, Renaud devient Renaud de Chastillon sur-*Loing*. Du reste, il ne faut pas oublier que *les Familles d'Outre-Mer* ne sont qu'un ensemble de notes que Du Cange ne se proposait pas de publier avant de les soumettre à une sérieuse révision.

Digitized by Google

combat. Les signaux de guerre, les feux de bois énormes allumés de proche en proche au sommet des tours et des monts par des gardiens toujours attentifs ont annoncé, sur la mouvante frontière des terres chrétiennes, une incursion des cavaliers aux rapides juments de Nour-ed-Din, le Sultan d'Alep, le mortel ennemi du Christ. Il faut sitôt leur courir sus, empêcher qu'ils ne pillent les villages, qu'ils ne brûlent les moissons, qu'ils n'emportent à l'arçon de leurs selles les épouses chrétiennes aux marchés d'esclaves des cités de l'Euphrate. Il faut partir en hâte. Quelques chevaliers, de nombreux hommes d'armes ont déjà enfourché leurs montures en cet accoutrement pittoresque où le vêtement, fait de mailles de métal, des gens d'Occident, se mêle aux molles étoffes d'Orient; où, pour éviter les mortelles atteintes d'un soleil de feu, le heaume de fer, de forme conique, se recouvre du vaste turban aux replis sinueux. Les chevaux de guerre, comme les mules de somme, sont harnachés à l'orientale.....

« Que d'autres scènes étranges dans ces rues étroites sans cesse sillonnées par la foule multicolore! Ici encore c'est le cortège funèbre d'un moine revenu moribond de quelque course lointaine pour le rachat d'humbles captifs. Il a expiré dans sa froide cellule, et la lente théorie de ses frères encapuchonnés le porte en terre. Leur longue file, sombre et monochrome, se déroule parmi les troncs grêles des palmiers éclatants, toute semblable à celle qui parcourt les brumeuses cités du Nord, et les chants pieux, les lugubres litanies, qu'on est accoutumé d'entendre sous les voûtes glaciales et noires des cathédrales d'Occident, font un effet bizarre sous ce ciel enflammé, entre ces haies de cactus et d'aloès en fleur.

« Voici qu'à la porte massive qui défend les abords du pont sur l'Oronte, se presse un groupe martial et poudreux. Ce sont de nouveaux croisés qui arrivent en Terre Sainte..... Ils viennent de débarquer, ils ont quitté depuis peu les rives paisibles du Languedoc ou de la Provence; ils se hâtent d'offrir l'aide de leur bras au vaillant prince Renaud, dont la guerrière renommée commence à se faire jour en Orient..... Un émir rallié dont Nour-ed-Din a mis la tête à prix, réfugié chez le prince d'Antioche, passe au galop de son fin cheval arabe, le faucon encapuchonné sur le poing, suivi de quelques serviteurs au burnous blanc flottant. Ils vont chasser, dans la plaine brûlante, la gazelle plaintive.

« Des cris, des exclamations, des vivats retentissent soudain. Des serviteurs aux vêtements éclatants, armés de bâtons ferrés, font ranger la foule. C'est la toute gracieuse princesse Constance d'Antioche, très jeune encore, bien que mariée pour la seconde fois, qui revient de la cathédrale, montée sur une haquenée blanche. Un long et gai cortège la suit. A ses côtés le patriarche latin, vieillard vénérable à la grande barbe blanche, chemine sur une mule pacifique. Tous les passants se retournent pour saluer et admirer la haute dame bellement accoutrée. Peut-être a-t-elle un

Digitized by Google

jour comme celui-ci, comme aujourd'hui au retour de la messe, distingué pour la première fois dans la rue le jeune chevalier des bords de la Loire, l'élégant soldat de fortune dont elle vient de faire son second époux.

« Le soleil est haut déjà à l'horizon, ses rayons brûlent, et cependant la foule encombre toujours les rues, étonnant mélange de tant de races. Le fin marchand d'Amalfi ou de Gênes, de Venise surtout, au riche costume, à la physionomie intelligente autant qu'éveillée, coudoie le blond guerrier scandinave, quelque fils de viking, quelque descendant des rois de la mer venu avec ses compagnons gigantesques combattre le bon combat pour la foi. Voici des nègres du Soudan, brutes à la face bestiale. Voici des sectaires farouches du mont Liban, des Haschischin, émissaires mystérieux du Vieux de la Montagne, à la physionomie inquiétante. Voici de libres Bédouins du désert de Tadmor, sveltes guerriers au blanc vêtement, habitants des grandes tentes, des mercenaires arméniens descendus de leur lointain kastron des crêtes du Taurus, des archontes byzantins vêtus du riche scaramangion, mielleux et discrets envoyés du basileus de Roum. A côté d'eux circulent des chevaliers anglais hauts de six pieds, des cadets de Béarn, des aventuriers catalans ou napolitains, de rudes barons allemands, de pauvres pèlerins de Paris, des Juifs, des lépreux ».

On nous pardonnera cette longue citation, mais mieux que toute autre, elle nous donne une idée du style coloré de l'auteur. En le lisant, on voit revivre et s'animer toute cette population d'une ville du royaume latin ; et, il faut le reconnaître, n'étaient la princesse qui manque et les guerriers francs, on se croirait encore de nos jours dans une des rues de Damas, tant en Orient tout reste immuable.

Mais il nous faut revenir à Renaud. Investi par son mariage de la principauté d'Antioche, la plus importante du royaume latin, il eut à lutter contre de nombreuses difficultés d'administration intérieure, et en même temps à repousser les tentatives de Thoros, roi de la Petite-Arménie, contre lequel il entreprit une campagne, afin de donner une preuve de son zèle à son suzerain le basileus Manuel, n'hésitant pas à se faire l'exécuteur des volontés du souverain schismatique contre un prince chrétien ; mais, hélas, nous aurons trop souvent l'occasion de le constater, la bravoure surhumaine de Renaud était trop souvent mêlée chez lui à une bassesse de caractère et à une cruauté qui semblaient extraordinaires même à ses contemporains. Nous le voyons s'allier avec Thoros pour obtenir de Manuel la récompense de ses services et, sur le refus de celui-ci, aller piller l'île de Chypre, une des plus belles provinces de l'Empire grec. Il est aussi difficile de démêler la vérité sur les succès de ces campagnes dans les récits des historiens francs, byzantins et arabes, qu'il l'était, il y a peu de jours, de se renseigner, d'après les journaux américains et espagnols, sur la situation des deux camps dans l'île de Cuba ; aussi, au

Digitized by Google

milieu de ces villes brûlées, de ces soldats et de ces prêtres tués ou mutilés, de ces femmes razziées et de ces trésors pillés, ne nous arrêterons-nous pas, rentrant en 1155 dans Antioche avec Renaud, maudit, dit Guillaume de Tyr, des Grecs comme des Latins. Les années suivantes, c'est contre Nour-ed-Din que nous le voyons guerroyer, mais le basileus Manuel vient à son tour reprendre la lutte ; il fait la paix avec Thoros, mais jure de se venger de Renaud. Le patriarche d'Antioche, qui n'a pas oublié que quelques années auparavant Renaud l'a fait exposer nu au soleil, la tête couverte de miel, offre de livrer le prince d'Antioche ; mais le moment n'était pas venu, et le souverain byzantin se contenta de lui infliger la plus sanglante humiliation en le forçant à venir devant lui, aux portes de Mamistra, implorer son pardon. « Nu-pieds, les manches de son pourpoint relevées au coude, la hart au col, tenant de la main gauche, par la pointe, son épée nue dont il devait présenter la poignée à l'empereur, le chef, humilié, traversa en ce triste appareil toute la cité, buvant une grande honte, s'écrie l'archevêque de Tyr. »

Une plus grande infortune ne devait pas tarder à frapper le prince d'Antioche ; en effet, en 1160, dans une expédition malheureuse dans l'ancien comté d'Edesse où il comptait sur un large butin, Renaud tomba entre les mains de Nour-ed-Din, prince d'Alep. Celui-ci, comptant en tirer un jour rançon, le garda pendant seize ans prisonnier.

En 1176 enfin, ses amis purent le racheter moyennant cent vingt mille dinars sarrasins, plus encore qu'on n'en exigea du prince Bohémond et des comtes de Tripoli et d'Edesse. Pendant la captivité de Renaud, la princesse Constance était morte, et les deux filles qu'elle avait eues de son second mariage vivaient à Constantinople, tandis que le fils du premier lit régnait à Antioche sous le nom de Bohémond III.

N'ayant plus rien à faire à Antioche, Renaud alla mettre son épée au service du roi de Jérusalem, Baudouin, alors menacé par Saladin. Les conseillers du roi lépreux s'empressèrent de lui donner « la dame de Crac et de Montréal à fame avec la princée ». Cette principauté, située « au-delà de la mer Morte, en ces régions presque fabuleuses alors, constituée uniquement par quelques places fortes colossales dressées dans ces étendues sans limites, semblait, à cette époque, quelque haut navire perdu dans l'immensité de l'Océan sarrasin ». C'était une sorte d'État dans l'Etat, allant de la mer Rouge aux possessions des Sarrasins, le boulevard du royaume, commandant les routes militaires et commerciales qui conduisaient d'Egypte en Syrie et en Arabie et qui étaient fréquentées par les pèlerins se rendant à la Mecque et aux autres villes saintes des Musulmans.

Ne pouvant forcer la route, les caravanes devaient payer au seigneur de Karak d'importantes redevances qui venaient s'ajouter

Digitized by Google

aux revenus considérables des produits naturels de cette vaste contrée : l'indigo, le baume, les vins d'Engaddi, le sucre de canne et les riches moissons du plateau de Moab.

La dame de Montréal était Etiennette de Milly [1], fille du seigneur de Naplouse [2]; déjà deux fois veuve, elle avait épousé en premières noces Humfroy III de Toron, et en secondes un chevalier d'origine champenoise, Miles de Plancy, sénéchal du royaume, qui avait été récemment assassiné dans les rues de Saint-Jean d'Acre, à la suite des compétitions auxquelles avait donné lieu sa charge de régent durant la minorité du roi Baudouin IV [3].

« Un héros tel que Renaud de Châtillon, véritable chevalier de la fable, écrit son biographe, était admirablement taillé pour une telle seigneurie. Tout en cet homme de fer, son tempérament essentiellement aventureux, batailleur et pillard, sa soif des combats, de butin surtout, la haine implacable qu'il nourrissait contre les Sarrasins si longtemps ses geôliers, l'âpre désir de venger ces seize années d'humiliations et de tortures, tout le poussait à prendre dès le début, dans ses nouveaux états, une attitude violente à l'égard des musulmans. Il n'y faillit point. La crainte des périls qu'il allait accumuler sur sa tête ne l'arrêta pas une seconde. Il se considéra de suite comme à peu près indépendant, n'en agissant qu'à sa guise, ne s'estimant soumis à aucune loi, engagé par aucun traité, ce qui, finalement, causa sa perte. »

Cette dernière période de la vie de Renaud est la moins connue ; on sait que la défense générale du royaume contre Saladin lui fut confiée, qu'il n'hésita pas, malgré les trêves, à dépouiller les caravanes de Damas ; que Saladin fit ravager ses états après avoir en vain demandé une réparation de ce crime. Par représailles, Renaud organisa, en 1182, une expédition dans la mer Rouge afin d'aller piller La Mecque et Médine ; mais, malgré d'importants succès, il ne put atteindre son but.

Il nous faut marcher à grands pas pour arriver au dénouement. C'est dans les historiens arabes surtout que nous trouvons le récit des événements militaires de ces dernières années jusqu'à la

1. Cette Etiennette ou Stéphanie ne doit pas être confondue avec une autre dame de la même famille et du même prénom, qui épousa à la fin du XIIe siècle Guillaume Dorel, seigneur de Boutron, et Hugues de Giblet. (*Chronique d'Ernoul et de Bernard Le Trésorier*, éd. Mas-Latrie, p. 305, et Du Cange, *Familles*, p. 408.)

2. Philippe de Milly, seigneur de Naplouse, est généralement considéré comme appartenant à la famille des seigneurs de Milly en Gâtinais. En un endroit, Du Cange en fait le fils d'un chevalier champenois, Guy de Milly (p. 406).

3. Dans son ouvrage *Le marquisat de Plancy et ses seigneurs*, publié dans cette Revue, M. le baron de Plancy n'a consacré que quelques lignes à Miles de Plancy. Il y aurait une notice intéressante, dont on trouve les sources résumées dans *les Familles d'Outre-Mer* de Du Cange (éd. Rey, p. 403), à écrire sur ce personnage.

Digitized by Google

bataille d'Hittin, dans laquelle Saladin défit entièrement l'armée des Francs, et fit prisonniers le roi Guy de Lusignan et les princes, parmi lesquels se trouvait Renaud. Tous les Templiers et les Hospitaliers furent d'abord massacrés ; Saladin fit ensuite amener les princes devant sa tente et les fit défiler devant lui, leur faisant, à l'exception de Renaud, un accueil plein de douceur et témoignant, en particulier pour le roi, d'un véritable intérêt en le faisant asseoir à ses côtés.

Saladin offrit à celui-ci un sorbet d'eau de rose rafraichi dans de la neige, mais le roi Guy en ayant donné une partie à Renaud, le sultan le lui reprocha en ces termes : « Tu ne m'as pas demandé la permission de donner à boire à ce maudit, à ce plus insigne des impies. Je ne suis donc pas tenu de protéger sa vie. Ne lui passe plus à boire, car je ne veux rien de commun avec ce traître. En lui donnant à boire une première fois, tu n'as point obtenu mon pardon pour lui, et ma sauvegarde ne s'étend pas jusqu'à lui. »

Après avoir reçu et fait placer autour de sa tente ses étendards, le sultan fit revenir devant lui tous les princes chrétiens, pendant que Renaud était toujours lié dans le vestibule. « Puis, il se le fit amener à nouveau, n'ayant alors auprès de lui que quelques domestiques. D'une voix tonnante, il lui reprocha vivement ses crimes, énumérant ses perfidies, disant : J'avais fait vœu à deux reprises de te tuer si je m'emparais de ta personne ; la première fois, ce fut quand tu voulus marcher contre la Mecque et Médine ; la seconde fois, quand tu pris par trahison la caravane de la Mecque. » Enfin, suivant l'invariable coutume, il commanda d'abord à son prisonnier d'abjurer, puis, sur le refus énergique de Châtillon, il lui cria : « C'est moi, maintenant, qui défends Mahomet ! » Il courut à lui, la dague à la main, et l'égorgea.

« Le corps du héros franc roula à terre, puis les serviteurs le portèrent hors de la tente royale. Sur l'ordre du sultan, la tête fut séparée du tronc et le cadavre traîné par les pieds devant le roi Guy, puis jeté dehors au grand effroi de celui-ci. Saladin, voyant le malheureux souverain cloué par l'émotion, saisi de peur devant ce spectacle tragique, lui fit signe d'approcher, calma sa terreur, lui garantit la vie sauve et, lui donnant place à ses côtés, lui dit : « Cet homme meurt victime de sa méchanceté, pire que tout ce qu'on peut imaginer. Comme tu le vois, sa perfidie, telle qu'on n'en peut voir de pareille, l'a perdu ; son égarement et son insolence éhontée sont cause de sa mort, car il avait vraiment dépassé toutes bornes. Quant à toi, ne tremble pas, un roi ne tue pas un roi. »

Malgré l'étendue de cette analyse, nous avons dû passer rapidement sur un grand nombre d'incidents de la vie de Renaud de Châtillon, qui mourut ainsi, âgé d'environ soixante ans, et dont la tête fut portée dans toutes les villes d'Égypte et de Syrie.

En même temps finissait le royaume de Jérusalem, par la cap-

Digitized by Google

tivité du roi, et de nouveau le tombeau du Christ tombait aux mains des Musulmans qui le possèdent encore.

Le livre de M. G. Schlumberger est, nous l'avons dit, d'une lecture très attachante, et nous le croyons appelé à un grand succès. Nous serions heureux de le voir tomber entre les mains d'un de nos grands peintres habitués à reproduire les paysages et les scènes de l'Orient, il y trouverait le sujet d'une illustration complète que mérite la vie de Renaud de Châtillon.

Comte DE MARSY.

***

ARMAND BOURGEOIS. *Lettres inédites de Jean Devillers, d'Épernay, chirurgien-major de l'armée française au siège de Philipsbourg (1734).* Reims, N. Monce, 1898, in-8° de VI-30 pp. (Extrait du tome CI des *Travaux de l'Académie nationale de Reims* ; tiré à 100 exemplaires).

Jean Devillers, chirurgien-major de l'armée française au siège de Philipsbourg, pendant la guerre pour la succession de Pologne (1733-1735), dont notre compatriote et collaborateur, M. Armand Bourgeois, a retrouvé et publie aujourd'hui les intéressantes lettres, appartenait à une ancienne et honorable famille d'Epernay dont le nom se rencontre assez fréquemment dans nos archives locales ; son père exerçait la profession d'apothicaire, nous dirions aujourd'hui pharmacien. Il eût été peut-être opportun de donner, dans la brève introduction qui précède ces lettres, quelques détails sommaires sur la famille du personnage et sur l'ensemble de sa carrière, détails que les registres paroissiaux, les archives notariales de la région eussent vraisemblablement fournis. On rencontre notamment vers cette époque (1744) un Jean Devillers, procureur, notaire et conseiller de ville qui devait être l'oncle paternel du jeune chirurgien. Il n'eût pas été moins utile de rapprocher, au cours des pages, en quelques notes succinctes, les divers récits qui ont pu être faits de ce siège fameux, où périt le maréchal de Berwick (12 juin 1734), des phases de l'attaque et de la défense mentionnées dans cette correspondance, adressée par l'auteur à son père et à Bertin du Rocheret.

Quoi qu'il en soit, ces neuf lettres, détachées des volumes de *Mélanges* du fonds Bertin du Rocheret, aujourd'hui conservé à la Bibliothèque d'Epernay, nous fournissent des documents authentiques sur les principaux épisodes d'une campagne assez rude et sur les vicissitudes d'un siège qui dura six longues semaines et coûta la vie à notre commandant en chef, que remplaça aussitôt le maréchal Claude-François Bidal d'Asfeld.

Nous y voyons que Jean Devillers était un fort bon fils, et que ses parents devaient vivre dans une situation plus que modeste, puisque notre jeune aide-major trouve moyen d'économiser sur sa paye pour envoyer à son père quelques louis. Il dirige de là-bas le traitement de sa mère malade, et s'efforce d'encourager les bonnes dispositions de son chef à son égard, pour l'avancement,

Digitized by Google

par une humble subvention prélevée sur ses propres appointements. *O tempora ! o mores !*

Un autre Sparnacien y est nommé, auquel amputation de la cuisse est faite à l'hôpital du siège, et qui méritait également une ligne de note ; c'est le fils Pierrot, dont la famille comptait également parmi les plus notables de l'endroit. Plus tard, en 1808, un Jean Pierrot, président du Tribunal civil d'Epernay, légua par testament vingt mille francs à l'hôpital, et la ville, reconnaissante, a donné son nom à l'une des rues d'Epernay.

D'autres personnages figurent encore dans ces lettres, qu'on pouvait peut-être identifier avec certitude ; tel ce M. de Jouy auquel Devillers envoie ses remerciements pour avoir contribué à sa nomination d'aide-major. Il s'agit de Louis Grossetête de Jouy, seigneur de Cuis, Cramant et autres lieux, maréchal de camp des armées du roi, commandeur de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, décédé en son château de Cuis (Marne), le 9 avril 1741, à l'âge de soixante-dix-neuf ans, et inhumé le lendemain dans l'église de Vinay (Marne).

Les lettres de Jean Devillers sont suivies de deux tableaux envoyés au président du Rocheret et qui contiennent l'ordre de bataille et l'état détaillé des troupes qui furent engagées, de part et d'autre, dans ce siège mémorable. On sait que Philippe-Valentin Bertin du Rocheret, président de l'élection d'Epernay, avait l'esprit vif, ouvert à toutes choses, et se plaisait à collectionner les documents relatifs aux événements passés ou contemporains. M. Auguste Nicaise a publié, il y a une trentaine d'années, un choix, en deux volumes in-8°, fait parmi les nombreux manuscrits autographes possédés aujourd'hui par les Bibliothèques de Châlons et d'Epernay. L'utile publication de M. Armand Bourgeois apportera, dans cet ordre d'idées, une contribution nouvelle à l'histoire de notre pays.

A. T.-R.

* * *

Racan, 1589-1670. Histoire anecdotique et critique de sa vie et de ses œuvres. Un fort volume in-8° raisin, avec planches hors texte et plans, par M. Louis Arnould, agrégé des lettres, chargé du cours de littérature française à l'Université de Poitiers. Paris, 1896. Arm. Colin, éditeur.

C'est un véritable monument que M. Arnould a consacré à la mémoire de Racan, un gros volume de 820 pages, plein de faits, de documents, d'idées, amassés patiemment depuis la classe de seconde, comme il le dit dans sa préface. Le volume est magnifiquement édité par la maison A. Colin et illustré de nombreuses planches très finement gravées.

C'est à une sœur aînée, qui guida ses premiers pas dans le chemin de l'érudition, que M. Arnould a dédié son livre. Il a rompu, en le composant, avec une méthode ancienne qui consistait, quand on étudiait un auteur, à consacrer quelques pages à la biographie,

Digitized by Google

puis à faire une partie littéraire beaucoup plus développée, où les œuvres étaient méthodiquement examinées et jugées. Comme il le dit lui-même, il était depuis longtemps trop frappé des inconvénients de cette méthode pour s'y assujettir. « D'abord ainsi conçue, la *Vie* d'un homme se réduit le plus souvent à un sec catalogue de dates et de faits : rien ne semble moins vivant, rien ne répond moins à ce que ce mot si bref de *Vie* enferme d'admirable variété et de mouvement. On n'aboutit guère ainsi qu'à une image mutilée et informe de la réalité. » M. Arnould a jugé avec raison que l'étude de la vie était indispensable à l'étude du poète. Il s'est livré à de consciencieuses recherches pendant cinq années, dans le Maine, l'Anjou et la Touraine, visitant les curés, les maires, les notaires, compulsant des centaines de milliers de registres, vivant même quelque temps au château de la Roche-Racan.

Nos lecteurs n'attendent pas que je leur donne en quelques lignes un résumé de ce prodigieux travail. Donnons seulement de Racan un bref portrait. C'était un *indolent*, un éternel distrait, à la manière du bon La Fontaine. Sans être bon — car, en somme, il y a très peu de bonnes gens, et l'on n'a point de preuves de sa bonté — Racan n'était pas méchant... Sa volonté était faible, mais son esprit et son cœur étaient droits ; sans être un homme de *caractère*, il fut néanmoins une *nature sympathique*, de la race des Vauvenargues, des Vigny et des Paul Déroulède.

Comme poète, Racan a été tenu en grande estime par ses contemporains. La Fontaine, pour n'en citer qu'un, l'a placé au même rang que Malherbe dans ces jolis vers :

> Malherbe avec Racan, parmi les chœurs des anges,
> Là-Haut de l'Éternel célébrant les louanges,
> Ont emporté leur lyre, et j'espère qu'un jour
> J'entendrai leur concert au céleste séjour.

Aujourd'hui, citons la délicate appréciation de M. Lanson : « C'est un vrai poète (il en avait l'âme et l'oreille), un amant de la campagne, un doux mélancolique qui a pleuré la fuite des choses et le néant de l'homme en strophes lamartiniennes, du milieu desquelles parfois s'enlèvent puissamment de magnifiques images, des périodes nerveuses et fières. » Pour M. Arnould, Racan est à la fois un attardé naïf de la pléiade et un devancier discret du romantisme.

Il fait des pastorales, car il aime la campagne, il l'aime en gentilhomme. Quand à la religion de Racan, on doit avouer qu'il n'avait pas un sens moral très délicat.

M. Arnould a comparé Racan à La Fontaine, et cette comparaison s'imposait; car on peut dire que ce sont les deux seuls poètes du XVIIe siècle qui aient goûté le charme de la plaine verdoyante, la solitude des bois, les joies de la vie agreste. M. R.

Digitized by Google

***

Docteur Langlet, ancien directeur du Bureau d'Hygiène de Reims. — *Un Bureau de santé au XVIIe siècle. — La Peste de 1635. — Reims, F. Michaud,* 1898. Gr. in-8° de 128 pages. (Extrait de la *Revue médicale du Nord-Est*). Planche avec vue de la Burie, et bois, sceau de la Santé de Reims, autres figures et graphique.

Cette intéressante contribution à l'histoire de l'hygiène et des épidémies à Reims vient bien à son heure, alors que des recherches analogues se poursuivent dans toutes nos grandes villes. Comment se comportait-on autrefois dans les temps de peste, et quelle lutte effective opposait-on au fléau? M le docteur Langlet a interrogé surtout les archives de Reims, les conclusions du Conseil de ville, les liasses de correspondance, etc., etc. Il en est résulté beaucoup de découvertes.

Les titres des chapitres seuls vont nous les faire connaître : *La Police sanitaire, — Relation des villes entre elles, — Le Bureau de santé, — Médecins et chirurgiens, — Les Loges et la Burie, — Les aérieurs et la désinfection, — Les quartiers atteints, — Nature de la maladie, — Recettes et dépenses, — La participation du clergé, — La garde des portes.* On voit ce que le texte renferme de détails locaux, précis et souvent inédits.

Ce n'est pas une raison pour renoncer à consulter les travaux antérieurs dûs aux docteurs Phillippe et Maldan. Tout se succède et se continue dans l'érudition ; rien n'est perdu, mais tout se complète. H. J.

***

A travers les Revues. — Les dernières livraisons de la *Revue des Traditions populaires* contiennent plusieurs études dues à quelques-uns de nos collaborateurs et compatriotes, qu'il nous a paru intéressant de citer :

Dans la livraison de janvier-février 1898, M. Louis Morin publie un *Essai de catalogue du culte des fontaines dans le département de l'Aube.*

Dans celle d'avril-mai, M. Louis Morin a donné encore un curieux travail sur *Le règne végétal dans les divertissements enfantins de la région troyenne ;* le baron de Baye de précieuses *Notes de folk-lore votiak*, recueillies au cours de sa dernière mission parmi les populations primitives de la Sibérie orientale.

Enfin, dans celle de juin, M. d'Arbois de Jubainville a fait paraître une remarquable étude sur *Les nombres trois et neuf, sept et cinquante, dans la littérature homérique et chez les Celtes.*

La *Revue hebdomadaire* du 26 mars 1898 contient un article très documenté de M. Ernest Beauguitte sur *Les Gentilshommes verriers de l'Argonne.*

Digitized by Google

Notre éminent compatriote, M. Gaston Paris, a donné dans la *Revue de Paris* du 1er août 1898, sous ce titre : *Un procès criminel sous Philippe le Bel*, une remarquable étude sur le livre récemment paru de notre collaborateur M. Abel Rigault, le *Procès de Guichard, évêque de Troyes*, dont nous avons antérieurement rendu compte.

***

Sommaire de la *Revue historique ardennaise* (juillet-août 1898) :

I. Les trois généraux Lion, par ARTHUR CHUQUET.

II. MÉLANGES. — Les chartes des Mares et de Lametz, par le Dr H. VINCENT.

Une trouvaille singulière dans une ardoisière de Fumay, par N. ALBOT.

Découverte d'une pierre tombale du XIVe siècle, au prieuré d'Évergnicourt, dépendant de l'abbaye de Saint-Hubert en Ardenne, par HENRI JADART.

Un inventaire des pièces et munitions d'artillerie trouvées au château de Rethel en 1653, par AL. BAUDON.

III. VARIÉTÉS RÉVOLUTIONNAIRES. — Les villages rapatis de Passemange, Bohan, Membre et Bagimont.

IV. BIBLIOGRAPHIE. — Gustave Saige, *Monaco, ses origines et son histoire* (HENRI JADART). — Dom Jean Migeotte, *Chronologie des Abbés de Florennes* (DOM ALBERT NOEL). — C.-G. Roland, *Orchimont et ses fiefs*, SUPPLÉMENT (DOM ALBERT NOEL). — Tillière, *Histoire de l'abbaye d'Orval* (C.-G. ROLAND). — H. Jadart, *Quelques souvenirs des Russes dans le département des Ardennes ; — Porte en fer du moulin de Sévigny-Waleppe ; — Les écoles de Rethel et des villages voisins en 1774 ; — Les Bénédictines de la Paix-Notre-Dame à Liège.*

V. CHRONIQUE. — *Classement d'objets mobiliers des églises de Mairy, de Blanchefosse et de Murtin, parmi les monuments historiques.*

***

Sommaire de la *Revue d'Ardenne et d'Argonne* (juillet-août 1898) :

GEORGES DELEAU : Pays wallons ; Herbeaumont et la vallée de la Semoy.

STEPHEN LEROY : Les sièges d'Omont de 1589 à 1591 (suite).

ANDRÉ DONNAY : Le folk-lore wallon (suite et fin) ; II. Littérature orale.

***

Sommaire de la *Revue historique* (tome LXVII, juillet-août 1898) :

A. MATHIEU. *Étude critique sur les journées des 5 et 6 octobre 1789*, p. 241-281. — CH. KOHLER. *La vie de sainte Geneviève est elle apocryphe ?* p. 283-320. — ALF. STERN. *Charles Engelbert Œlsnès ; Notice biographique accompagnée de fragments de ses mémoires relatifs à la Révolution française*, p. 321-330.

Digitized by Google

***

Sommaire du *Bulletin du Bibliophile et du Bibliothécaire* (15 juin 1898) :

NATALIS RONDOT, *Les relieurs de livres à Troyes, du XIVe au XVIe siècle.*

Ce travail est une importante contribution à l'histoire de l'industrie du livre, à Troyes, puisée aux œuvres originales, c'est-à-dire dans les magnifiques archives du département de l'Aube et de la ville de Troyes.

M. Natalis Rondot a relevé les noms de quatre relieurs troyens, pour le XIVe siècle ; vingt-neuf pour le XVe siècle ; trente-et-un pour le XVIe, et quinze seulement pour le XVIIe. Il signale plusieurs dynasties de relieurs : les Thierry, dits *de Brienne*, les de Bargues, les Lointier, etc. Plusieurs de ces ouvriers exerçaient à la fois les métiers d'écrivains, enlumineurs, régleurs, relieurs de livres et libraires ; quelques-uns appartenaient au clergé et travaillaient pour le compte de leurs églises.

EUGÈNE ASSE, *Les Petits romantiques : Jules de Rességuier* (suite).

JOSEPH DUMOULIN, *A propos des « Grecs du Roi »*, d'après un acte inédit.

Correspondance.

Lettre de M. Eugène Asse, relative à Bossuet, poète.

Chronique.

Elle mentionne une nouvelle édition, soigneusement revue et largement complétée, du livre de l'abbé Bousseaud, *Histoire et description des manuscrits et des éditions originales des ouvrages de Bossuet* (Paris, Picard et fils, 1898, gr. in-8°).

Revue de publications nouvelles, par M. GEORGES VICAIRE.

Livres nouveaux.

***

Sommaire du *Bulletin du Bibliophile et du Bibliothécaire* (15 juillet 1898) :

MARQUIS DE GRANGES DE SURGÈRES, *A propos de Châteaubriand.* Notes bibliographiques sur son pamphlet « De la Monarchie selon la Charte ».

GUSTAVE MACON, Note sur le « *Mystère de la Résurrection* » attribué à Jean Michel.

EUGÈNE ASSE, *Les Petits Romantiques : Jules de Rességuier* (suite).

GEORGES VICAIRE, *A propos du « Roland furieux »* illustré par Gustave Doré.

Bibliothèques municipales.

Chronique.

Revue de publications nouvelles, par M. GEORGES VICAIRE.

Livres nouveaux.

Digitized by Google

CHRONIQUE

Société académique de l'Aube. — *Séance du 17 juin 1898.* — Présidence de M. le comte de Launay, président.

Communications du Président.

M. le président annonce le décès de M. Adolphe Parigot, président du Tribunal civil de Troyes, et de M. Emile Formont, de Bar-sur-Aube, tous deux membres correspondants.

M. le président a reçu de Mme veuve Formont, par l'entremise de M. Rousselet, son gendre, une somme de 100 francs, qui devra être donnée en prix, en souvenir de M. Formont et conformément à ses désirs, à l'auteur d'une brochure ou plaquette inédite intéressant la ville de Bar-sur-Aube. Le bureau s'occupera des moyens de réaliser les intentions de la donatrice.

Communications des membres.

M Le Clert fait connaître qu'il a reçu de M. Truelle-Saint-Evron, à titre de don à la Société pour le Musée des Arts décoratifs, une noix de coco très finement sculptée, sur laquelle l'artiste, un forçat du bagne de Toulon, a représenté les batailles d'Essling et de Marengo. M. le président adresse à M. Truelle-Saint-Evron les remerciements de la Socité pour ce don qui vient s'ajouter à ceux dont il l'a généreusement comblée.

M. Charles Baltet présente : 1° Une série de roses miniatures de la race Polyanthea, originaire du Japon ; elles sont remontantes et conviennent comme bordures ; 2° des lilas du Japon à floraison tardive ; 3° du seringat double à fleurs d'oranger ; 4° des fleurs de Muscari plumeux, de la famille des liliacées, plante qui peut être employée en bordures.

Élection.

Il est procédé à l'élection d'un membre résidant pour remplacer M. Dufour-Bouquot dans la section des Lettres. M. Rémond, inspecteur d'Académie et agrégé de philosophie, est élu au scrutin secret.

Séance du 15 juillet 1898. — Présidence de M. le comte de Launay, président.

Lectures et communications des membres.

M Félix Fontaine lit un rapport sur un travail manuscrit de M. Labourasse, membre correspondant, intitulé : « La Navigation de la Haute-Seine entre Nogent et Châtillon avant 1830. » Ce travail consiste principalement dans une étude sommaire de l'état de la navigation, depuis le commencement du XIVe siècle jusqu'à

Digitized by Google

l'époque susdite. M. Félix Fontaine critique certains passages du manuscrit de M. Labourasse, mais reconnaît que cette étude contient des détails fort intéressants et a dû imposer à son auteur un labeur dont il proclame le mérite. Il conclut que la Commission de publication, à laquelle il propose le renvoi de ce travail, devra, avant de lui donner place dans les « Mémoires », demander à M. Labourasse de le revoir et d'y apporter les rectifications nécessaires.

Après avoir terminé son rapport, M. Félix Fontaine lit un travail original du plus haut intérêt, qui complète celui de M. Labourasse et a pour titre : « Navigation de la Haute-Seine depuis 1830. » Il raconte en détail, avec chiffres à l'appui, tout ce qui a été fait pour la navigation de la Haute-Seine, sous le premier Empire et surtout depuis 1830. Ce travail, très documenté, échappe à l'analyse ; tout le monde voudra le lire dans les « Mémoires ». Contentons-nous de citer ce passage, qui nous semble devoir intéresser le public. « Après avoir achevé la construction des ouvrages d'art entre Troyes et les Maisons-Blanches, c'est-à-dire en 1876, on essaya la mise en eau de cette section ; mais on reconnut que l'opération était impossible, sans recourir à des travaux assez coûteux d'étanchement, à cause de la perméabilité des terrains qui absorbaient l'eau au fur et à mesure de son introduction dans le canal. On recula devant la dépense, et aucun travail sérieux de ce genre ne fut entrepris. »

M. Le Clert lit la liste des dons faits au Musée pendant le dernier trimestre ; des remerciements sont votés aux donateurs.

M. Le Clert parle ensuite de l'emploi du don de 500 francs fait par M. Truelle-Saint-Evron, pour le Musée des Arts décoratifs. Cette somme a été employée à l'achat d'une magnifique torchère, qui sera l'un des plus beaux ornements de ce Musée déjà si riche en objets d'art intéressants. Le prix en était fixé à 1,500 francs, mais M. Gagneau a bien voulu le diminuer de 550 francs ; M. Truelle-Saint-Evron a ajouté généreusement 200 francs à son premier don, et la Société a complété la somme nécessaire à l'acquisition. M. Albert Babeau a prêté à cette affaire importante son précieux concours ; la Société l'en remercie, ainsi que les donateurs.

M. Le Clert donne lecture d'une note de M. l'abbé Prévost, curé de Rouilly-Sacey, membre associé, sur une découverte de souterrains à Rouilly-Sacey. Il s'agit de la découverte de galeries souterraines reliées entre elles à une grande profondeur dans le sol. M. l'abbé Prévost donne sur ces souterrains de très intéressants détails. Il exprime l'espoir que, dans des fouilles subséquentes, on trouvera quelque objet aidant à assigner une date au moins approximative aux galeries qu'on vient de découvrir.

M. l'abbé d'Antessanty annonce la découverte, dans la forêt de Rumilly-les-Vaudes, d'un coléoptère fort rare, de la famille des

Digitized by Google

Brachélytres, le *Velleius dilatatus*, qui habite dans les nids des frelons. Deux exemplaires de ce bel insecte ont été trouvés dernièrement par M. Louis Gillier, élève du lycée, sous une écorce de chêne, au-dessous du sol. Cette espèce n'est pas indiquée dans le Catalogue de M. Le Grand.

M. Gustave Huot fait ressortir la valeur des deux publications de M. Guichard, mentionnées plus haut parmi les ouvrages offerts.

M. Jourdheuille signale un champignon microscopique, *Fusicladium cerasi*, très nuisible aux cerises. Il fait partie du genre qui renferme les champignons produisant la *tavelure* des poires et la gale des pommes. M. Briard ne le mentionne pas dans sa « Florule cryptogamique de l'Aube ». Il se manifeste par des taches veloutées, noirâtres, sur les cerises ; quand il les envahit, alors qu'elles sont encore jeunes, il les empêche complètement de se développer et les dessèche, de telle sorte qu'il ne reste que le noyau. Cette année, à Lusigny, certaines espèces de cerisiers (la cerise anglaise tardive, la cerise de Montmorency) ont été complètement envahis et la récolte a été détruite. M. Jourdheuille montre à la Société des cerises attaquées par ce champignon.

Les travaux de M. Labourasse et de M. Félix Fontaine sont renvoyés à la Commission de publication.

M. Pron annonce le don au Musée d'un tableau de M. Toudouze. Les procédés d'exécution sont différents de ceux qu'on emploie ordinairement ; il invite ses collègues à le visiter.

***

Société des Sciences et Arts de Vitry-le-François. — *Séance du 11 juin 1898.* — Présidence de M. Jovy.

Étaient présents : MM. Jovy, président ; Dr Mougin, Collet, Denis, Dutertre, Julien de Felcourt, Le Seure, Lumereaux, Dr Vast, abbé Dansain, membres titulaires ;

Cuvillier, Tavernier, membres associés ;

A. Lhote et Auguste Nicaise, de Châlons-sur-Marne.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

Correspondance.

M. le président, en quelques paroles pleines d'émotion, rappelle la perte que vient de faire la Société des Sciences et Arts dans la personne de l'un de ses membres correspondants, M. le Dr Giraux, président de la Société d'Agriculture, Commerce, Sciences et Arts de Châlons-sur-Marne.

Sur l'invitation de M. le président, M. A. Nicaise donne d'intéressants détails concernant les cérémonies du prochain centenaire de cette Société.

Pour le 9 juillet prochain, on organise une exposition d'horticulture qui promet d'être des plus brillantes, et une exposition

Digitized by Google

d'archéologie dont la précieuse collection de M. Bosteaux, maire de Cernay, sera l'une des principales attractions. Le 10, dans la matinée, messe en musique sous la direction du *maestro* Huet. Dans l'après-midi, séance solennelle à l'Hôtel de Ville ; discours du délégué du gouvernement ; discours du président qui mettra en relief les œuvres de la Société. Une partie musicale importante donnera à cette séance un attrait particulier, un véritable cachet d'art. Le soir, un banquet réunira tous les membres et délégués des Sociétés.

Pour ces fêtes, il faut des ressources. A celles dont dispose la Société sont venues s'ajouter des subventions du Conseil municipal et du Conseil général ; d'autres viendront encore. Plus elles seront considérables, plus le Comité pourra faire grand. Rappelant le rôle de M. François et le succès de ses recherches relatives à la maladie des vins de Champagne, M. Nicaise dit que si les ressources étaient suffisantes, le Comité ferait exécuter par un artiste marnais le buste de ce grand bienfaiteur de la Champagne, buste qui serait placé en face de celui de dom Pérignon.

L'archéologie, — c'est un desideratum de M. Nicaise, — aurait mérité d'avoir son représentant spécial : ou M. Héron de Villefosse, ou M. Anatole de Barthélemy. Cette science a, en effet, au livre d'or de la Société, de fort belles pages. Elle a en Champagne un savant hors de pair : M. J. de Baye, qui a fait les plus magnifiques découvertes. Son musée de l'époque gauloise renferme les pièces les plus rares. La période « marnienne » est là constituée par les objets précieux trouvés dans des milliers de tombes gauloises. C'est grâce à l'archéologie qu'en 1876, sur 271 Sociétés, la Société de Châlons a obtenu une grande médaille d'or de 1,000 fr.

En terminant cet exposé, M. Nicaise demande à la Société de Vitry son bienveillant concours.

Après une très courte discussion, la Société vote à l'unanimité une médaille de vermeil grand module.

Mémoires et communications.

La parole est à M. Nicaise sur la découverte faite à Cernon-sur-Coole d'une sépulture gauloise à incinération. M. Nicaise raconte la découverte faite par un cultivateur qui labourait son champ, et décrit les objets trouvés ; il en montre l'importance relativement à la civilisation gauloise. Deux superbes photogravures, faites d'après les clichés de M. Émile Schmitt, donnent les dessins très précis des pièces.

« Au commencement d'avril 1897, dit M. Nicaise, M. Brisson, cultivateur à Cernon, qui labourait une pièce de terre, située sur le lieudit *le Moulin Brûlé*, sur les hauteurs qui dominent la rivière de la Coole, à un kilomètre environ au nord du village, remarqua qu'un des pieds de son cheval s'enfonçait à un certain endroit de ce terrain.

Digitized by Google

Il creusa le sol avec le coutre de sa charrue, et découvrit une excavation circulaire, profonde de 60 centimètres, renfermant un vase en terre cuite de grande dimension, car il mesure 42 centimètres de hauteur et 1m13 à l'orifice ; sa plus grande largeur à la panse est de 1m40.

Dans ce vase étaient placés des ossements humains incinérés. Ce vase avait été recouvert par un large plat creux retrouvé en nombreux débris.

De chaque côté du vase, et appuyées extérieurement contre les parois, étaient une épée mesurant avec son fourreau 73 centimètres, et une grande lance longue de 50 centimètres. Deux chaines d'inégale grandeur semblent avoir constitué les bélières de l'épée. La plus grande mesure 45 centimètres ; la plus petite n'a que 175 millimètres. Elles étaient placées au pied du vase.

Cette découverte offre un triple intérêt :

1° Par le mode de sépulture ; l'incinération, rare dans la civilisation gauloise, et dont les nombreux cimetières de la Marne n'ont encore offert que de rares exemples ;

2° Par la présence des armes et leur arrangément autour des parois extérieures du vase ;

3° Par la conservation exceptionnelle du fer de l'épée, de la lance et des bélières. Cette conservation permet de croire que les objets ont été déposés sur le bûcher au moment de l'incinération de leur possesseur. Ils ont acquis une teinte qui les fait prendre pour du bronze à première vue.

4° Par les ornements que présente le fourreau en bronze de l'épée.

On a, en effet, rencontré jusqu'à présent très peu d'incinérations gauloises dans le département de la Marne.

Ensuite, les incinérations découvertes n'ont point donné d'armes, mais seulement quelques parures, bracelets et fibules placés dans le vase sur les ossements.

Cette découverte apporte aussi un nouvel élément de l'art gaulois par les ornements gravés sur le fourreau de l'épée.

D'après son aspect poli, verdâtre, aux reflets mordorés, ce fourreau avait d'abord paru être en bronze. Mais, un morceau s'étant détaché, l'analyse chimique qui en fut faite par MM. Schmitt et Henra, montra qu'il est en fer. C'est la première fois, croyons-nous, que la gravure sur le fer est signalée dans la civilisation gauloise ; elle révèle une technique très avancée et l'emploi de burins d'une trempe supérieure. C'est sans doute à son contact avec le feu que ce fourreau d'épée a revêtu l'aspect du bronze.

L'épée de Cernon est bien l'épée gauloise marnienne avec sa bouterolle caractéristique. L'ornementation du fourreau apparaît d'abord sur le passant ou anneau aplati placé à l'extrémité supérieure et qui sert à rattacher l'arme au ceinturon par une suspension.

Digitized by Google

Les deux cabochons aplatis, qui rattachent le passant au fourreau, montrent quatre S entrelacés, combinaison familière à l'art gaulois.

Les autres ornements du fourreau sont en forme d'enroulements foliacés qui rappellent aussi un S très allongé.

Ils se rapprochent de certains ornements reproduits sur des vases et sur quelques torques ; mais, combinés et évoluant sur une large surface, comme celle que présente un fourreau d'épée, ils offrent un aspect plus élégant. »

M. l'abbé Dansain, délégué de la Société au Congrès des Sociétés savantes, donne lecture de son travail sur les mémoires lus dans les diverses séances.

Ces mémoires ont été nombreux et des plus intéressants. Venus de tous les points de la France, les membres du Congrès ont produit les résultats des fouilles, des explorations opérées par eux dans les archives locales et dans les entrailles du sol. On peut dire que toutes les parties de l'archéologie ont apporté leur contribution à l'histoire. L'architecture, la sculpture ont eu leurs historiens. Des chercheurs sagaces ont agrandi le champ de la céramique et de la numismatique, alors que de curieuses trouvailles dans la glyptique et dans la toreutique ont vivement intéressé les membres du Congrès.

Le rapporteur signale surtout à l'attention de la Société les mémoires relatifs à l'architecture religieuse, à l'art religieux. Les uns étudient un ensemble de monuments en les comparant ; les autres, une seule église ou un seul objet d'art. Des églises qui présentent quelque disposition originale dans leurs nefs, leurs absides, leurs voûtes, leurs porches, leurs clochers, sont décrites, analysées, discutées avec un sérieux savoir. Certains problèmes, relatifs aux influences des diverses écoles, sont étudiés avec sagacité. Grâce à la photographie, les congressistes ont sous les yeux les monuments décrits et peuvent plus aisément suivre la discussion. Entre tous ces mémoires, celui présenté par M. Demaison, archiviste de la ville de Reims, a pour nous un intérêt plus vif. Il s'agit de deux des plus beaux monuments de notre département : les églises de Notre-Dame de Châlons et de Saint-Remy de Reims. M. Demaison, contrairement à l'avis de nombreux archéologues, pense que la construction de l'abside de Notre-Dame a précédé quelque peu celle de Saint-Remi. Il appuie son opinion sur des détails d'architecture et sur des lettres de Guy de Bazoches et de l'abbé Pierre de la Celle. Pour lui, d'ailleurs, les deux églises ont fort bien pu être construites par le même architecte.

M. le Dr Vast communique à la Société trois inscriptions retrouvées dans le maître-autel de Notre-Dame de Vitry-le-François pendant les travaux de démolition.

Ces inscriptions gravées : deux sur plaques de plomb, une sur plaque d'étain, relatent en quelque sorte l'histoire de l'autel. Trop

Digitized by Google

longues pour être données ici, elles seront transcrites et conservées au registre de la Société.

M. Jovy communique une nouvelle série de lettres inédites, rencontrées aux Archives municipales de Vitry-le-François, des représentants de Vitry dans les diverses assemblées législatives de la période révolutionnaire. Ces lettres semblent témoigner de quelques efforts tentés par eux pour redonner à Vitry un peu de l'importance administrative et judiciaire que la division de la France par départements lui avait enlevée. Nicolas-Louis de Salligny et Detorcy, tous deux membres du Conseil des Anciens, plaident en faveur des intérêts vitryats auprès du Directoire; une lettre de Salligny raconte une visite malheureuse auprès du « citoyen Carnot. »

M. Jovy communique encore une lettre inédite de Dubois de Crancé, en date du 23 mai 1791, à la Société populaire de Vitry-sur-Marne. Dans cette lettre, Dubois de Crancé engage les Sociétés populaires à ne pas accorder chez elles une place trop large à l'élément militaire, « qui pourrait méconnaître ou exagérer avec un esprit de corps les droits des citoyens ».

***

Séance annuelle de l'Académie nationale de Reims. — Le 7 juillet, à deux heures et demie, l'Académie nationale de Reims a tenu sa séance publique annuelle dans la grande salle du Palais archiépiscopal.

Au bureau siégeaient S. Em. le cardinal Langénieux, président d'honneur; Mgr Cauly, président annuel; M. Jadart, secrétaire général; M. Demaison, secrétaire-archiviste; MM. Morel et Duchâtaux. Derrière eux, sur l'estrade, un certain nombre de membres titulaires et correspondants.

Sur les parois de la salle, à droite, une exposition, intéressante au point de vue archéologique et artistique, comprenait :

1° Quelques échantillons des trouvailles faites dans les fouilles de Montéqueux, par M. Ch. Coyon, à Beine (1897-1898);

2° Des reproductions photographiques des portraits dûs à Cranach, Holbein, Nanteuil, etc., qui sont conservés au musée — ainsi que des manuscrits à figures de la Bibliothèque — habilement obtenues par l'infatigable M. Victor Charlier, de qui déjà nous avons admiré l'an dernier la reproduction de l'Évangéliaire slave, destinée au tsar;

3° Les remarquables dessins du pavage archéologique de M. Coutin, représentant vingt scènes de la vie de Joseph, en plomb coulé dans la gravure de la dalle.

Mgr Cauly prononce le discours d'ouverture, une savante étude sur l'Université de Reims et l'enseignement théologique qui lui a donné quelque célébrité.

Digitized by Google

Vient ensuite le compte rendu des travaux de l'année 1897-1898, une revue où M. H. Jadart est passé maître et où l'urbanité du style fait si bien valoir la finesse et la rectitude des appréciations.

Le remarquable rapport de M. le Dr Guelliot sur les concours d'histoire, d'archéologie, etc., est suivi d'une intéressante lecture de M. J. Laurent sur *les Champignons de l'Argonne*. L'auteur a semé sur ce sujet passablement ingrat les fleurs d'un esprit cultivé.

Après le rapport sur le concours de poésie, de M. Alf. Lefort, M. Louis Demaison, secrétaire-archiviste, proclame les prix et médailles décernés par l'Académie.

POÉSIE.

Une médaille de vermeil est décernée à Mme la baronne de Baye, à Paris.

Une médaille d'argent à M. Achille Millien, membre correspondant et lauréat de précédents concours, à Beaumont-la-Ferrière (Nièvre).

Une médaille de bronze à M. Ch. Lexpert, à Rethel.

Une mention honorable à M. Jacques d'Estelle, à Toulouse.

HISTOIRE ET ARCHÉOLOGIE.

Une médaille d'or est décernée à M. Henri Lacaille, archiviste paléographe, membre correspondant à Paris, pour son *Histoire du Collège de Reims en l'Académie de Paris* (sujet du concours).

Une médaille d'or à M. Paulin Lebas, propriétaire à Sévigny-la-Forêt (Ardennes), pour sa *Monographie* de cette commune.

Une médaille d'argent à M. l'abbé Antoine, membre correspondant à Vireux-Molhain, pour sa *Monographie de Chooz* (Ardennes).

Une médaille d'argent à M. l'abbé Haizeaux, curé de Guincourt, pour sa *Monographie de Lametz* (Ardennes).

Une médaille d'or à M. l'abbé Frézet, vicaire à Charleville, pour son recueil des *Inscriptions Mouzonnaises*.

BOTANIQUE.

Une médaille d'or est décernée à M. Pierre Collet, géologue, membre correspondant à Sainte-Menehould, pour son étude accompagnée d'un atlas sur lee *Champignons d'Argonne*.

ART ET INDUSTRIE.

Une médaille d'or est décernée à M. Auguste Coutin, sculpteur, pour son dallage ciselé, imité du moyen âge, dans la cathédrale de Reims.

***

Académie nationale de Reims. — Compte rendu des travaux pendant l'année 1897-1898, lu dans la séance publique du jeudi 7 juillet 1898, par M. Henri Jadart, secrétaire général :

Digitized by Google

Messieurs,

En vous présentant pour la seizième fois le rapport annuel sur l'ensemble de vos travaux, je crains d'encourir le reproche d'une monotonie engendrée par la perpétuelle satisfaction du résultat de nos efforts. Je ne puis cependant pour exorde vous adresser, comme autrefois les gens du roi au Parlement, une mercuriale sur quelque sérieux manquement à vos traditions, car je cherche en vain ce grave sujet de remontrance. Vous me pardonnerez toutefois, Messieurs, de vous signaler une tendance qui serait fâcheuse si elle devenait plus accentuée, c'est la diminution à notre ordre du jour des études d'histoire locale. J'admire le zèle qui nous transporte sur des rives lointaines suivant un besoin général et irrésistible à notre époque, mais il faut bien qu'il reste encore parmi nous quelques retardataires sur d'anciennes traces, et surtout que nous fassions éclore de jeunes recrues vers les points inexplorés de nos annales rémoises et vers les lacunes de notre biographie, sujets qui ont tant contribué à enflammer l'ardeur de nos devanciers. C'est un vœu pour l'avenir plutôt qu'un regret du passé que j'exprime.

Cela dit, Messieurs, pour satisfaire ce besoin de critique et d'indépendance dont fait montre tout rapporteur consciencieux, nous allons passer en revue, comme d'habitude, les utiles et nombreuses communications qui ont tour à tour rempli nos séances.

Sciences.

La plus importante communication dans l'ordre des sciences a été le compte rendu que nous a présenté M. le docteur Colleville des travaux du Congrès tenu l'an dernier à Bruxelles contre l'alcoolisme. Notre confrère, ému si justement des dangers universels de cette plaie sociale, a entamé chez nous la vigoureuse campagne qu'il désire mener à bien dans la région. Il nous a lu la plus frappante et la plus pratique étude que l'on puisse tenter sur un fléau de ce genre, et vous avez secondé ses desseins, Messieurs, en faisant de suite publier à vos frais et répandre cette lecture qui groupera des forces vives autour de notre courageux et clairvoyant confrère. Une Commission s'est réunie dans votre sein, et, après cette initiative, la campagne a continué par une conférence publique et par des entretiens donnés à la jeunesse de nos écoles qu'il s'agit surtout de préserver d'un tel mal.

Une lecture de M. l'abbé Haudecœur est venue attirer notre attention sur un sujet non moins actuel et de grave conséquence, celui de la colonisation au point de vue social, moral et économique. Notre confrère a composé une étude complète sur les différentes questions relatives à l'avenir de notre expansion colonisatrice et à celui de nos colonies. Il ne nous en a lu qu'un chapitre, mais ce chapitre trouvera mieux son importance et son efficacité dans la publication complète qu'en fera l'auteur. L'opinion lui sera favorable à Reims, où l'on vient d'entendre parler du même sujet par l'intrépide explorateur Gabriel Bonvalot.

C'est également un grave problème qu'a soulevé M. Alphonse Gosset, en vous proposant l'étude de l'influence de l'impôt sur le développement de la famille. Vous avez renvoyé cette proposition à votre prochain concours.

Sur un autre terrain, notre confrère nous a offert un travail publié dans les *Annales de la Construction*, en vue d'assurer partout la sécurité dans les théâtres par les escaliers. C'est une question dont ses précédentes études d'architecture l'avaient rendu en quelque sorte maître et spécialiste.

M. le docteur Bourgeois vous a soumis, de son côté, une étude professionnelle traitant de la constitution du corps vitré comme point de départ du traitement du décollement de la rétine.

Digitized by Google

Vous avez eu de M. Jules Laurent la communication de l'une de ses études qu'il poursuit le plus activement au sein de la Société des Sciences naturelles, les *Etudes climatologiques sur le département de la Marne*, et son mémoire, fruit d'observations bien fixes et de remarques tout à fait nouvelles, prendra place, avec une carte pluviométrique, dans notre volume annuel.

Il nous a fait hommage de ses autres publications sur l'absorption des matières organiques par les racines, et sur les ravages des parasites dans nos plantations de pins, qu'il a étudiés de concert avec M. Ad. Bellevoye.

Histoire et Géographie.

Poursuivant une étude analogue à celle qu'il nous avait présentée sur les sectes persanes, M. Balteau vous a entretenus des sectes musulmanes d'Afrique, de leur situation respective vis-à-vis du Coran, des saints de l'Islam, de leurs extases et des dissidents si nombreux parmi les Arabes de l'Algérie.

Cette étude a pour notre grande colonie africaine un intérêt considérable, qui a provoqué au sein de l'Académie un aperçu du rôle des Pères Blancs du cardinal Lavigerie, devenus à Binson en quelque sorte nos compatriotes.

Notre confrère a poursuivi une étude analogue sur un terrain bien différent, mais où l'on retrouve les traces de la même exaltation et les mêmes périls, en vous entretenant des sectes religieuses de la Russie. Le vaste empire, vers lequel nos regards sont tournés avec tant d'attrait à cette heure, n'a point l'unité religieuse absolue que son régime semblerait indiquer. Il y a des dissidences d'un caractère indomptable et sauvage, allant jusqu'à ces sacrifices en commun des *emmurés*, qui défient l'imagination et déroutent la surveillance de l'autorité. M. Balteau a fait à cette occasion un tableau complet de l'état religieux de la Russie.

Il nous était réservé encore cette année d'avoir une conférence de notre infatigable et excellent confrère, M. le baron de Baye, qui est venu nous parler de son voyage en Géorgie et dérouler sous nos yeux les sites, les mœurs, les costumes et les monuments de cette région. Sa fidèle description et les vues qui l'accompagnaient ont été publiées par la *Société de Géographie de Paris*, ce qui prouve la haute estime où le monde savant et les explorateurs tiennent les communications et les dons du baron de Baye. Le Musée Guimet, comme le Musée de Reims, s'est enrichi par ses soins et son active libéralité. Remercions-le donc à tous ces titres.

Mais la conférence qu'il nous donna ne fut point le seul événement heureux de cette journée du 12 février 1898. Elle marquera aussi dans nos annales par la réception que vous fîtes au prince Nicolas Scherbatoff, notre correspondant en Russie, administrateur du Musée impérial de Moscou, et à M. Bocker, architecte de Saint-Pétersbourg. Le bureau de l'Académie, aidé par notre confrère M. le comte Werlé, put donner à cette réception et à la visite des monuments de la ville toute son ampleur et sa haute convenance. Un banquet, auquel assistait une élite des membres de la compagnie, fut offert le soir au prince Scherbatoff. Après notre président, MM. Diancourt, Henrot et Léon Morel, interprétèrent nos sentiments unanimes envers un hôte si distingué et si favorable à la cause de la France.

Un don fort précieux de volumes nous arrivait du même pays par l'agence Tiflis et de la part d'un autre personnage non moins bienveillant, Son Excellence le comte Serge Chérémétéff. Ces livres n'ont pas été sans emploi dans nos séances, et plusieurs de nos confrères, MM. Gosset et Compant, doivent les utiliser et nous entretenir de leur examen.

Digitized by Google

Avec un bon vouloir qui ne se dément pas, M. Louis Léger, professeur de langue slave au Collège de France, continue à nous signaler les points historiques qui se rattachent à l'étude de notre évangéliaire. Il nous a adressé une communication sur l'intérêt que prit l'impératrice Catherine II à s'enquérir de ce texte en 1782, et sur la note qui lui fut transmise par le gouvernement français. Souhaitons que le savant professeur puisse grouper toutes ses autres investigations et aboutir à une reproduction du manuscrit, qu'il va de notre honneur de favoriser, sinon d'entreprendre avec nos seules ressources.

Revenant d'un voyage d'exploration à travers le Danemark, la Suède et la Norwège, M. le docteur Guelliot n'a pu que vous esquisser le tableau de la civilisation de ces pays du Nord, qui offrirent à ses yeux tant de sujets d'émulation pour notre activité. Mais il a insisté avec un vif sentiment de satisfaction sur l'état présent des mœurs et de la méthode suédoise, en vous expliquant ce qu'étaient les musées scandinaves au point de vue du réveil national. On y trouve une multitude de documents et de souvenirs en quelque sorte vivants, sur les habitudes et les traditions de chaque ville et de chaque province. Un classement parfait dans tous les détails assure aux visiteurs la vue bien nette de ces leçons instructives d'un passé toujours uni au présent. Avec notre confrère, vous vous êtes associés, Messieurs, au vœu qu'il formulait en terminant, celui de la création d'un musée ethnographique de la Champagne dans notre ville de Reims. C'est elle qui donna essor à tant d'industries diverses et qui bénéficia la première des progrès que nos pères lui ont légués par leurs efforts incessants. Ne soyons pas des descendants trop oublieux.

Du Nord à l'Orient, vous connaissez la distance, mais les espaces ne sont rien pour nos confrères, et c'est M. Alphonse Gosset qui nous ramène vers Athènes, en nous racontant les fêtes si patriotiques dont il fut témoin au mois d'avril dernier, en assistant au cinquantenaire de l'École française de cette ville.

L'Académie avait formé, pour la prospérité de cet établissement, les vœux les plus sincères dont M. Gosset fut porteur, et son directeur, le savant M. Homolle, voulut bien nous en remercier de la manière la plus courtoise. En Grèce, terre féconde des arts, dans l'Asie mineure non moins fertile en réminiscences classiques, notre confrère a rencontré des monuments et pris part à des épisodes, qui nous ont valu de sa part un compte rendu brillant et animé. Le terrain de la science nous a paru plein de promesses pour le maintien de l'influence française en Orient.

Les Français à Luxembourg, tel fut le sujet de trois nouvelles communications de M. Alfred Lefort, dans lesquelles il poursuivit ses précédentes recherches sur le passé du Grand-Duché et nous retraça son histoire contemporaine et ses destinées modernes. Sujet d'actualité, s'il en est, gros aussi de problèmes d'avenir d'une solution diversement prédite, nous l'avons vu se dérouler avec netteté sous la plume de notre confrère ; vous relirez avec un vif intérêt, Messieurs, ses conclusions sur les graves péripéties dont ce petit pays fut pour nous l'occasion en 1867. — Un autre jour et sur un autre théâtre, M. Lefort a rendu compte de l'exécution de la messe en *ré* de Beethoven à un des concerts du Conservatoire, dont il est le fidèle auditeur.

Pour revenir à Reims, nous avons encore passé à Rome, en y assistant sous la conduite de M. Albert Lamy, élève de l'Ecole des Hautes Etudes, aux grandes scènes du pontificat de Sylvestre II. Mais Gerbert nous rappelait trop notre patrie pour ne pas avoir voulu le contempler aussi à l'œuvre

Digitized by Google

comme disciple et successeur d'Adalbéron sur le siège de notre métropole Notre jeune conférencier s'y est prêté avec autant de simplicité que d'érudition, en nous offrant un tableau imagé, mais aussi vrai que les documents le permettaient, de l'existence de ce grand philosophe et de cet illustre pontife d'après l'histoire et d'après la légende [1].

Inutile d'insister, car vous avez sous les yeux l'étude de M. Lamy, qui nous consacre ainsi les prémices de sa plume et de sa parole.

Notre président d'honneur, Son Éminence le cardinal Langénieux, nous a offert un exemplaire de *La France chrétienne à Reims en 1896*, superbe volume édité sous son patronage par la maison Didot et qui forme la suite et le complément d'un premier ouvrage sur les destinées chrétiennes de la France à travers l'histoire.

Le doyen de notre Compagnie, M. Paris, a répondu à nos vœux si sincères, émis l'an dernier à son cinquantenaire, par une communication qui est pour lui une œuvre de famille et de propriétaire. Il a résumé pour nous le contenu des titres de son domaine d'Avenay, le fief du Moncel, qui appartient depuis le Moyen âge à des familles connues de la région, dont plusieurs furent activement mêlées à l'histoire rémoise. C'est vous dire tout l'attrait de cette monographie que nous allons publier, et au cours de laquelle notre confrère épanchait ses joies et ses douleurs intimes, sentant bien qu'il était tout à fait parmi nous en famille. Sa confiance et son commerce, d'un charme si pénétrant, nous feront toujours désirer sa présence plus fréquente à nos réunions.

C'est aussi de cette attrayante histoire locale que traitaient deux de nos correspondants, l'un, M. le comte de Marsy, avec sa relation des *Droits de l'abbaye de Saint-Thierry à Peteghen, en Flandre*, et l'autre, M. l'abbé Bigot, avec sa notice sur *Guyencourt* (Aisne), village voisin de Cormicy, où il nous a révélé l'existence d'un pèlerin de Saint Jacques de Compostelle en 1556. L'épitaphe de ce pèlerin se lit encore dans cette localité [2].

En outre, M le comte de Marsy vint assister à l'une de nos séances, en vue d'intéresser l'Académie à un projet qui échoua malheureusement, celui de la tenue en 1898 d'un congrès archéologique dans les départements de la Meuse et des Ardennes. Notre confrère nous a offert plusieurs de ses travaux à cette occasion, et il nous a même entretenus des notes de voyage si curieuses de François Vinchant [3], relatives en partie à Reims et à Châlons.

Archéologie.

Dans le domaine de l'archéologie, notre action redevient totalement locale et d'autant plus persévérante qu'elle s'exerce dans des fouilles entreprises sur un sol connu et à travers des monuments que nous parcourons sans

1. Bibliothèque de l'Ecole des Hautes Etudes, publiées sous les auspices du ministère de l'Instruction publique. Sciences religieuses, neuvième volume, Gerbert, Un pape philosophe, d'après l'histoire et d'après la légende, par F. Picavet, maître des conférences à l'Ecole des Hautes Etudes. *Paris, Ernest Leroux*, 1897. Gr. in-8° de XII-227 pp. Prix : 6 francs.

2. Texte publié avec un commentaire dans le *Bulletin monumental*, 1897, t. LXII, p. 52.

3. *Voyage en France et en Italie fait en 1610*, par François Vinchant, ecclésiastique de Mons, publié par F. Hachez dans le *Bulletin de la Société belge de Géographie*, 1896 ; le manuscrit a fait partie de la bibliothèque de Philips, et fut acquis par le gouvernement belge.

Digitized by Google

cesse ou que nous reconstituons patiemment. Tel est le cas du beau volume sur *l'église et l'abbaye de Saint-Nicaise*, offert par M. Ch. Givelet, qui en a imprimé le texte dans nos Travaux, et l'a illustré d'une riche série de plans et de dessins dûs la plupart au talent de notre confrère M. Auger. C'est comme une résurrection à la gloire de l'œuvre immortelle de Libergier.

Vous avez pris connaissance de la rédaction, par votre commission d'archéologie, du *Répertoire du canton de Beine*, qui va remplir le but atteint en 1892 pour le canton d'Ay. A quoi bon en détailler ici de nouveau le contenu, puisqu'il va former le tome CII de vos Travaux, et que vous n'avez plus qu'un vœu à formuler à son sujet, celui d'une subvention du Comité des Travaux historiques ? Elle servirait aux frais d'une illustration indispensable de son texte descriptif, qui resterait sans cela bien aride et certainement lettre morte pour les lecteurs superficiels.

Ce même canton de Beine reste un champ toujours ouvert aux investigations des archéologues de la contrée : M. Bosteaux ne cesse d'en extraire de riches dépouilles, et M. Coyon, de son côté, découvre au lieudit *Montéqueux* toute l'étendue d'un cimetière gaulois présentant les plus beau types de l'époque marnienne. La relation de ses fouilles, accompagnée de la reproduction des principales trouvailles, vous a été présentée par M. Léon Morel, notre vice-président, qui ne veut rien laisser perdre des efforts patients et fructueux de ses émules. L'auteur de la *Champagne souterraine* se montre ainsi tel qu'il est, antiquaire plein d'obligeance et de sollicitude autour de lui.

M. Demaison a pris part comme notre délégué au Congrès des Sociétés savantes, où il a fait deux communications. Il y a reçu la décoration d'officier de l'Instruction publique comme juste récompense de ses travaux de divers ordres et notamment de ceux qu'il poursuit sur les architectes de la cathédrale de Reims. Un autre de nos confrères, M. Ad. Bellevoye, membre correspondant, a reçu à la même session le titre d'officier d'Académie. Nous avons adressé à tous les deux nos cordiales félicitations.

Dans sa première lecture à la Sorbonne, M. Demaison a fait connaître ses conclusions, qu'il nous avait déjà communiquées sur les dates respectives des absides de Notre-Dame de Châlons et de Saint-Remi de Reims. Il a lu ensuite une nouvelle dissertation sur la liste des maîtres de l'œuvre de Notre-Dame de Reims du XIIIe siècle, et il en a exclu un maître Adam, qu'il avait précédemment admis sur la foi de Pierre Cocquault ; d'autres maîtres ont, au contraire, vu leur existence confirmée par des pièces de nos archives. Ainsi s'exerce, par le contrôle de la plus correcte érudition, la mission rénovatrice de notre confrère en ce qui touche nos plus illustres monuments. Il s'agirait de faire pénétrer ces données dans l'esprit des visiteurs qui affluent au seuil de ces édifices encore trop peu connus dans leur histoire.

Pour donner satisfaction à ce besoin d'apprendre d'abord l'histoire de notre cathédrale, et répondre au vœu exprimé avec autorité, ici même, par M. Alphonse Gosset, notre ancien président, de voir glorifier l'archevêque qui prit l'initiative et l'architecte qui donna le plan, l'Académie vient d'adopter le projet d'un monument commémoratif. Voici le texte de l'inscription votée unanimement sur le rapport d'une Commission spéciale et transmise à l'autorité compétente :

Digitized by Google

L'AN DU SEIGNEUR 1211
CETTE ÉGLISE MÉTROPOLITAINE FUT COMMENCÉE
PAR ALBÉRIC DE HUMBERT
ARCHEVÊQUE DE REIMS
QUI EN POSA LA PREMIÈRE PIERRE LE 6 MAI.
LE PREMIER MAÎTRE DE L'ŒUVRE
FUT JEAN D'ORBAIS,
QUI EUT POUR CONTINUATEURS :
JEAN LE LOUP,
GAUCHER DE REIMS,
BERNARD DE SOISSONS,
ET ROBERT DE COUCY, MORT EN 1311.
EN UN SIÈCLE
L'ÉDIFICE AVAIT PRESQUE ATTEINT
SA SPLENDEUR ACTUELLE,

Ce sont les termes les plus rapprochés des inscriptions de l'ancien Labyrinthe. Quiconque les aura lus avec la réflexion nécessaire, saura les dates et les noms du prélat qui posa la première pierre, Albéric de Humbert, de l'architecte qui donna le plan, Jean d'Orbais, et de ses continuateurs, dont le dernier indiqué ici, Robert de Coucy, a certainement travaillé au grand portail. Il se rendra compte que Libergier, le célèbre architecte de Saint-Nicaise, est étranger à l'œuvre de Notre-Dame, où sa pierre tombale a reçu cependant l'hospitalité il y aura bientôt un siècle. Les visiteurs seront donc fixés sur la signification à donner aux vocables des rues voisines comme sur la date et le style de tout l'intérieur du monument, et de l'extérieur jusqu'aux combles.

Il n'y a pas que l'archéologie à cultiver à propos de Notre-Dame ! nous voudrions instruire aussi les amateurs rémois sur la vie intime de cette grande église à l'époque de sa construction, c'est-à-dire sur sa liturgie et ses usages propres. Nous possédons à Reims trois précieux manuscrits qui, sous le titre d'*Ordinaires de l'Église de Reims*, fixent tout l'ordre des offices, des cérémonies et des prières vers l'an 1270, et un quatrième manuscrit, d'un texte tout différent, quoique du même siècle, vient d'être transcrit à Londres par les soins de M. le chanoine Ulysse Chevalier, correspondant de l'Institut, et notre correspondant non moins zélé et désintéressé. Il est en voie de publier ce dernier texte avec les autres, copiés, nous l'avons déjà dit, par M. l'abbé Bouxin, notre correspondant à Laon. Nous aurons donc, l'an prochain probablement, tout un volume savamment édité, qui ranimera parmi nous le goût des études liturgiques du moyen âge, dont les érudits, pas plus que le clergé actuel, ne peuvent méconnaître le charme et l'utilité historique [1].

En terminant ce qui a trait à l'histoire locale et à l'archéologie rémoise, nous annoncerons, avec un vif plaisir et un sentiment bien sincère de gratitude, l'apparition en librairie et le don à l'Académie de l'*Histoire du Collège anglais de Reims*, par notre confrère, M. l'abbé Haudecœur, lauréat de nos concours pour ce mémoire très remarqué et bien digne de franchir le détroit en volume [2]. Qu'un bon accueil lui soit donc réservé dans le monde

1. *Revue historique*, janvier 1898, compte rendu par A. Molinier, de la *Bibliothèque liturgique* publiée par M. l'abbé U. Chevalier, p. 105, sur les ordinaires de la cathédrale de Laon.

2. *La conservation providentielle du catholicisme en Angleterre, ou Histoire du Collège anglais* (Douai, 1568-78, et Reims, 1578-1593). — *Reims*,

Digitized by Google

savant de l'Angleterre et de l'Amérique, où l'on se souvient toujours du cardinal Allen et de la Bible de Reims !

Envois des Correspondants.

Nous avons déjà signalé les envois manuscrits de plusieurs de nos correspondants, MM. le comte de Marsy et l'abbé Bigot.

Les envois d'imprimés ne peuvent être détaillés dans le même cadre, mais nous devons une mention de gratitude à ceux de nos confrères honoraires ou correspondants qui ne nous oublient pas et que nous n'oublions pas. M. de Lapparent nous a adressé plusieurs études scientifiques ; Mgr Péchenard, ses discours officiels à l'Institut catholique de Paris et dans les Congrès ; M. l'abbé U. Chevalier, M. Frédéric Henriet, M. Léon Germain ont envoyé des études d'art et d'archéologie ; M. l'abbé Péchenart, M. Pelicier, M. H. Loriquet, M. Louis Léger, M. H. Libois et M. Armand Bourgeois, des œuvres historiques et littéraires ; M. Pol Marguet, un tableau de l'agriculture dans la Marne, et enfin M. Félix Plateau un nouvel opuscule sur les fleurs et les insectes.

Citons à part l'envoi de l'ouvrage, terminé si heureusement, de M. Eugène Lefèvre-Pontalis, sur l'*Architecture religieuse dans l'ancien diocèse de Soissons*, dont la beauté comme édition et l'utilité pour notre région vous ont été déjà signalées par vos secrétaires. Félicitons cet auteur, notre fidèle correspondant, du couronnement de son œuvre.

Citons aussi à part le guide archéologique : *La vallée de l'Ardres*, que M. l'abbé A. Chevallier a composé avec tout le soin d'un artiste et d'un chercheur infatigable. Il a formé un recueil plein de charme, dont nous le remercions sincèrement.

Un même sentiment de gratitude doit être exprimé pour les Sociétés si nombreuses, françaises et étrangères, qui nous comblent de leurs publications ordinaires et extraordinaires. Notre seul regret est de ne pas en profiter assez et de négliger ces rapports en séance qui seraient si fructueux.

Décès et Élections.

En vous parlant, Messieurs, au début de mon compte rendu, de la nécessité de garder parmi nous des hommes voués au culte de l'histoire locale, ma pensée se reportait d'elle-même vers le vénéré confrère qui ouvre notre nécrologe cette année. M. le chanoine Cerf n'a pas connu d'autre horizon à ses recherches et à ses observations que notre ville et son église, qui l'abritèrent du berceau à la tombe. C'est bien lui qui, au soir de la vie, pouvait dire en face de ces deux témoins de ses travaux : *Zelus domûs tuæ comedit me*. Il pouvait en dire autant de l'Académie, dont il fut d'abord un laborieux lauréat, puis un affectueux collègue, un membre plein de zèle et un président plein de tact. N'oublions pas qu'il prit l'abbé Godinot pour sujet de son discours en séance publique, c'est-à-dire un Rémois, un chanoine et un bienfaiteur de son pays et des pauvres.

Qu'ajouterai-je, Messieurs, aux regrets et à l'éloge si dignement exprimés par notre président sur la tombe de M. le chanoine Cerf, si ce n'est que nos regrets ont été partagés par tous les érudits de la région et par les membres du Comité des Travaux historiques dont notre confrère était le correspondant honoraire. La ville de Reims doit garder, la première, la mémoire

Dubois-Poulmont ; Londres, Burns and Oates, 1898. Volume in-8° de XXVIII-406 pages, avec portrait de W. Allen d'après la toile du Musée de Reims.

Digitized by Google

d'un de ses enfants dévoués, l'auteur du *Vieux Reims*, l'auteur de *Notre-Dame de Reims*, l'auteur du *Livre d'or des victimes de la guerre de 1870-71*. Son souvenir vivra à la Bibliothèque et au Musée qu'il aimait à enrichir, à l'Académie qu'il fréquenta assidûment ; disons mieux, dans nos cœurs à tous.

L'an dernier, Messieurs, je n'avais pu mentionner le décès de M. l'abbé Cizel, du clergé de Besançon, lauréat brillant de plusieurs de nos concours de poésie [1]. Je n'avais pas davantage exprimé, au sujet du regretté M. Émile Payard, tout le bien qu'on en pensait dans les plus hautes sphères de l'érudition [2]. Je tenais à réparer ces lacunes avant de vous entretenir des pertes que nous avons encore faites cette année dans les rangs de nos correspondants. Cinq d'entre eux ont succombé depuis notre dernière séance publique : M. Amédée Jubert, avocat et surtout homme de lettres, homme de cœur aussi, écrivain, poète pénétrant et convaincu, qui n'avait fait, hélas ! que passer parmi nous ; — M. l'abbé Poquet, curé-doyen de Berry-au-Bac jusqu'à l'âge de 92 ans, l'un des vétérans de la science historique dans le département de l'Aisne, élu par vous en 1849, et depuis lors auditeur habituel de nos séances publiques tant que ses forces le lui permirent ; — M. Clovis Tisserand, ancien greffier du Tribunal de commerce de Charleville et lauréat de nos concours de poésie, collaborateur de nos travaux ; — M. Adolphe Varin, graveur en taille-douce de vieille souche champenoise, un artiste désintéressé s'il en fut, toujours vaillant et empressé comme illustrateur de nos volumes, un ami enfin pour beaucoup d'entre nous [3], — et hier un autre artiste, peintre de mérite, portant l'un des grands noms de Reims [4].

Vous avez, Messieurs, appelé dans vos rangs comme membre titulaire M. l'abbé Brincourt, licencié ès-lettres, supérieur du Petit Séminaire, en remplacement de Mgr Péchenard, élu membre honoraire. En lui souhaitant la bienvenue parmi nous, notre président lui rappelait que les services rendus ici par ses prédécesseurs étaient le gage des services qu'il nous apporterait lui-même par ses talents et par son zèle.

Vous avez choisi en même temps huit nouveaux correspondants parmi nos anciens lauréats, parmi les notabilités rémoises et les représentants des Sociétés savantes : MM. Augier, juge au Tribunal civil de Reims, l'un des auteurs de la réédition de l'*Histoire de la ville et du diocèse de Paris*, par l'abbé Lebeuf ; — P. Collinet, professeur agrégé à la Faculté de Droit de Lille, l'un des fondateurs de la *Revue d'Ardenne et d'Argonne*, très compétent dans toutes les questions d'érudition ardennaise ; — le Dr Guillaume, médecin des hôpitaux de Reims ; — H. Lacaille, archiviste paléographe à Paris, lauréat du concours de cette année pour l'histoire du collège de Reims ; — Louis Léger, professeur au Collège de France, dont les titres

1. Son éloge, par P. Mifusset, dans les *Mémoires de l'Académie de Besançon*, 1896, p. 32.

2. Voir son article dans le *Bulletin de la Société nationale des Antiquaires de France*, et son éloge par le vicomte de Rotgé, dans la séance de cette Société, du 6 janvier 1897, p. 79.

3. Hommage à sa mémoire, par M. Frédéric Henriet, dans le *Journal de Château-Thierry*, du 10 octobre 1897.

4. Article nécrologique sur le peintre Jules Ruinart de Brimont, sous la rubrique *Rilly-la-Montagne*, dans le *Courrier de la Champagne*, du samedi 4 juin 1898.

Digitized by Google

sont hors de pair ; — H. Libois, archiviste du Jura, à Lons-le-Saunier, notre compatriote, auteur de publications qu'i nous offre fidèlement ; — Moulin, secrétaire de la Société historique de Château-Thierry, notre collaborateur dans tous les congrès ; — P. Rozey, avocat à Reims, porté vers l'étude des arts et des questions économiques.

Voilà, Messieurs, des ouvriers pour l'œuvre ininterrompue que nous continuons de notre mieux en nous remplaçant tour à tour, ce qui fait dire aux vaniteux et aux mauvais plaisants que les académiciens sont immortels.

***

Académie de Reims. — Dans sa séance du 22 juillet, l'Académie de Reims a procédé au renouvellement de son bureau pour l'année 1898-1899. Ont été élus :

Président : M. L. Morel.

Vice-président : M. H. Henrot.

Secrétaire général : M. H. Jadart.

Secrétaire archiviste : M. L. Demaison.

Trésorier : M. Ed. Lamy.

Membres du Conseil d'administration : MM. Alph. Gosset, Douce et Cauly.

***

Société historique et archéologique de Chateau-Thierry. — *Séance du 7 juin 1898.* — M. Corlieu a eu la bonne fortune de mettre la main, aux Archives nationales, sur le manuscrit intitulé : *Expertise pour l'abbaye de Chézy en 1781.* Cette expertise, faite sous les ordres de l'abbé commendataire Pierre Guillot de Mondésir, commencée en juin, fut terminée en octobre ; elle comprenait la description détaillée de l'abbaye et de ses dépendances : fermes, moulins, etc. Le devis des réparations à exécuter s'élevait à la somme de 93,996l 17s 9d. En dehors des biens situés dans la circonscription, l'abbaye possédait la ferme de Villeroy, canton de Claye (Seine-et-Marne); c'était la plus importante de ses fermes ; l'expertise fixait à 19,496 livres la réparation des bâtiments ruraux. Une autre ferme était sise à Charleville, près de Sézanne (Marne). Cette nouvelle contribution à l'histoire de Chézy viendra grossir les chapitres que nous possédons déjà, grâce à MM. Corlieu et l'abbé Poquet, et qui sont consignés dans les *Annales* de la Société.

Séance du 5 juillet 1898. — Sous ce titre : *La Fontaine et Racine d'après un poète champenois du XIXe siècle*, M. Moulin rend compte des œuvres si diverses, si multiples de Mlle Sophie Manéglier, « la Muse champenoise », au dire de Béranger (œuvres éditées à Reims de 1844 à 1880). Les *Poésies chrétiennes* ont été appréciées et jugées favorablement par des poètes et des critiques d'un réel mérite. C'est ce qui a déterminé le secrétaire de la

Digitized by Google

Société à lui consacrer une notice assez étendue en s'appliquant surtout à mettre en relief le sentiment de l'auteur sur nos deux immortels compatriotes : La Fontaine et Racine. Les Fables de Mlle Manéglier, bien évidemment, ne peuvent être mises en parallèle avec celles du *Bonhomme ;* la tragédie de *Virginie* présente bien quelques réminiscences de *Phèdre* et d'*Iphigénie ;* les comédies ou proverbes, les pensées morales témoignent de sentiments élevés.

La *Société racinienne* — dont nous parlerons prochainement — a accordé une médaille d'argent à l'auteur, pour son étude sur Racine, dans sa séance publique du 26 juin 1843. La famille de Mlle Manéglier habitait le domaine d'Igny, commune d'Arcy-le-Ponsart (Marne), confinant au canton de Fère-en-Tardenois. Ce domaine était une ancienne abbaye fondée en 1126, reconstruite en 1780, et qui a été rétablie de nos jours et confiée aux mains des PP. Trappistes. C'est à Igny que l'auteur a composé la plus grande partie de ses œuvres.

A l'occasion du centenaire de M. Fr. Moreau, président d'honneur de la Société, M. Moulin donne lecture de la note suivante : « Mes chers collègues, en 1896, fidèle à ses habitudes de bienveillant souvenir, notre vénérable président d'honneur adressait à ses amis le *Catalogue des objets d'antiquités de la collection Caranda*, avec une description sommaire ; l'année suivante, nous recevions le *Petit Album* faisant suite à ce Catalogue et reproduisant les dessins des vues et objets les plus intéressants de la collection ; aujourd'hui, complétant sa centième année, il vient de faire paraître un dernier ouvrage intitulé *Bibliothèque et archives de la collection Caranda.*

Le glorieux centenaire, à la suite de la gravure représentant le clocher de la ville de Fère, ajoute : « Nous arrêtons ici nos reproductions en faisant nos adieux à la ville de Fère qui a été pendant vingt ans le centre et le siège de nos travaux archéologiques dans le departement de l'Aisne. Paris, le 15 mars 1897. »

Il n'est point inutile de rappeler que M. Fr. Moreau a commencé ses travaux à Caranda dans le courant de l'été 1893 ; après avoir fouillé avec succès le dolmen, signalé par M. Barbey et quelques autres, notamment par M. Moulin, les explorations se sont continuées dans les localités avoisinantes. 2,000 tombes gauloises, romaines et franques ont été mises à jour ; le nombre des objets recueillis dans les sépultures des nécropoles de Sablonnière, d'Arcy, de Trugny, de Brény, etc., s'élève à 15,000. Plus de 4,000 ont été donnés à divers musées. Les armes et instruments en silex attribués, en grande partie, aux collections de plusieurs villes et à des musées scolaires, dépassaient le chiffre de 32,000.

M. Fr. Moreau poursuivait, dans la distribution de ses richesses archéologiques, la tradition de générosité de sa famille et la sienne propre. Honneur à lui ! »

Digitized by Google

M. Dequin, ancien président du Tribunal civil de Château-Thierry, membre correspondant de la Société depuis le mois de mai 1872, est décédé à Amiens, le 31 mai dernier, à l'âge de 69 ans. Le regretté défunt, promu conseiller d'appel à sa sortie de Château-Thierry, remplissait depuis plusieurs années les fonctions de président de chambre et venait d'être nommé président honoraire. La Société s'est associée au deuil de la famille en présentant ses sincères condoléances à M. Dequin fils, conseiller général de l'Aisne, avocat à la Cour d'appel d'Amiens, ainsi qu'à Mme veuve Dequin.

M. Plarr, maire de Barzy-sur-Marne, officier de l'Instruction publique, décoré de plusieurs ordres étrangers, membre de la Société de Géographie et de la Société Académique indo-chinoise, est élu membre titulaire.

* * *

Société littéraire et historique de la Brie. — *Séance du 12 mai 1898.* — Présidence de M. Gassies, vice-président.

La parole est donnée à M. Guérin, pour la suite de sa lecture sur les Ducs et Duché de Valois, mais il la cède gracieusement à M. Ravaisse, membre correspondant, venu de Paris pour lire la suite de son intéressante étude sur l'*Art musical chez les Arabes.*

M. Ravaisse déplore la rareté de documents nous permettant de savoir ce que fut cet art. Seules, les chansons nous restent, mais dépouillées de leur parure primitive, paroles sans musique, semblables à quelque mandore dont les cordes seraient brisées. Mais qu'il fût grec ou persan d'imitation, ou simplement original, le certain est que l'art contemporain d'Imroul-Keis, ce barde, fils de roi, qui n'allait jamais qu'escorté d'une théorie d'esclaves musiciennes, sut faire vibrer l'âme de tout un peuple, miracle que toutes les *nouba* (concerts, fanfares) du monde musulman seraient dans l'impossibilité de susciter à présent.

M. Ravaisse trace un tableau du monde arabe au VIe siècle avant J.-C., pour faire comprendre combien la prospérité y était plus grande qu'aujourd'hui, combien le rôle des femmes y était plus noble, et comment rimer et chanter étaient à cette époque un besoin, une raison d'être, une chose simple et commune. On voit, dit M. Ravaisse, dans tous les cas, une preuve de la passion des Arabes anciens pour la musique dans l'espèce d'engouement qu'ils professaient à l'égard des chanteuses musiciennes qui, pour la plupart étrangères, il est vrai, se firent les éducatrices de l'Arabie en fait d'art et laissèrent des élèves dont les noms sont restés fameux. En effet, un poète qui se respectait était tenu d'avoir à son service une ou plusieurs chanteuses capables de mettre en musique et, par là, de publier les poèmes qu'il inventait. Ces femmes, par contre, étaient tenues d'être belles, instruites et spirituelles; aussi, jouissant d'une considération toute méritée, étaient-elles le luxe des grands et des riches; elles constituaient l'aristo-

Digitized by Google

cratie de l'esclavage. On les achetait des prix fous, mais elles étaient l'âme de toutes les fêtes.

La mode des esclaves chanteuses, instrumentistes et compositeurs, est abolie aujourd'hui, comme l'esclavage lui-même, et, ce qui est plus grave, la femme arabe est tenue plus que jamais depuis dans une ignorance profonde de toutes les choses de l'esprit.

Ce sont là les deux causes principales de la décadence de l'art musical en Orient, décadence qui a marché de concert avec celle de la poésie, pour le plus grand malheur des *ghiaours*, qui seuls aujourd'hui se plaisent à évoquer le souvenir des belles « cigales » païennes et des chantres bédouins de l'Arabie antéislamique.

M. Gassies rend compte ensuite des découvertes archéologiques faites à Meaux dans le quartier du Marché (cercueils en pierre, poteries rouges dites de Samos, monnaies des *Leuci*, de Constantin II, etc.).

***

Fêtes du centenaire de la Société Académique de Chalons. — Les fêtes du centenaire de la Société d'agriculture, commerce, sciences et arts de la Marne ont commencé, le samedi matin 9 juillet, par une visite du jury à l'exposition florale de l'Hôtel de Ville. Tous les horticulteurs châlonnais avaient envoyé des collections variées à cette exposition. Épernay était représenté par un magnifique parterre de *caladiums*, que M. Gaston Chandon de Briailles avait bien voulu mettre à la disposition des organisateurs de l'exposition. Rien ne peut donner une idée de la splendeur de ces feuilles largement étalées, aux teintes riches et variées, allant de la blancheur ivoirine au rouge pourpre.

A deux heures, un vin d'honneur réunissait dans le grand salon les autorités locales, les membres de la Commission de la Société et quelques invités.

Le soir, M. Doutté fils a donné au théâtre une conférence sur les populations musulmanes de l'Algérie, qui a été très goûtée.

Le dimanche matin 10, une messe était dite, en l'église Notre-Dame, à l'intention des membres défunts, par M. l'abbé Thibault, membre de la Société académique de la Marne.

La séance solennelle a eu lieu après midi.

Elle était présidée par M. de Saint-Arroman, chef du bureau des travaux historiques au ministère de l'Instruction publique, délégué du ministre, M. Léon Bourgeois, qui avait à ses côtés M. le préfet de la Marne, M. le président Doutté, M. Cornet, inspecteur d'académie, M. Bourdon, maire de Châlons, etc.

Une exposition archéologique fort remarquable avait été organisée.

L'objet d'art offert par M. Léon Bourgeois, un joli groupe en

Digitized by Google

biscuit de Sèvres, a été décerné à M. Bosteaux, de Cernay-les-Reims, pour ses belles collections archéologiques, fruit de fouilles persévérantes et de laborieuses recherches.

Différents discours et comptes rendus ont été lus par MM. Doutté, président, Duckett, secrétaire, Pélicier, Thibault et Redouin ; puis la distribution des prix a eu lieu.

Le soir, un banquet a eu lieu à l'hôtel de la Haute-Mère-Dieu.

***

Une visite de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Provins a la Société Archéologique de Sens. — Le 9 juin dernier, une nombreuse députation de la Société d'histoire et d'archéologie de Provins est venue rendre à la Société archéologique de Sens la visite que celle-ci lui avait faite l'année dernière à pareille époque. La Compagnie provinoise était conduite par l'honorable M. Buisson, son président, accompagné de M. Bonno, son infatigable et zélé secrétaire, et des autres membres du bureau. Les archéologues sénonais s'étaient empressés de se porter au-devant de leurs invités, qu'ils ont salués dans l'une des salles d'attente de la gare, où le savant président de la Société de Sens, M. Julliot, professeur honoraire, a prononcé une courte et aimable allocution, en remettant à chacun des arrivants un programme de la journée, orné d'une vue en phototypie et un signe de ralliement qui lui a fourni l'occasion d'heureux rapprochements. C'était une fine reproduction lithographique du rare et curieux jeton, frappé par la ville de Sens au temps de la Ligue : d'un côté les armes de la cité avec sa fière devise latine : *Urbs antiqua Senon. nulla expugnabilis arte ;* de l'autre, deux mains entrelacées, mouvant de deux nuages, et tenant à la fois un faisceau de flèches d'or et deux branches de laurier, symboles des luttes de la vérité et des victoires académiques ; en exergue, on lit :

Sic nostra viret fiducia concors. 1579.

« Espérons, dit-il en terminant, que jamais ne se rompra cette alliance commencée à Provins et confirmée dans notre bonne ville de Sens ! »

Le cortège s'ébranle alors au milieu des applaudissements et monte dans les voitures, qui l'attendaient au dehors. Les deux présidents, ayant à leurs côtés MM. les secrétaires, prennent la tête et l'on traverse, au grand trot, les ponts et la Grande-Rue pour gagner l'extrémité de la ville. Court arrêt, au passage, à la vieille église de Saint-Maurice, dont M. Guillet décrit gracieusement les curiosités, et devant le grand portail de la cathédrale, dont les excursionnistes désirent prendre un avant-goût.

Après avoir longé la sous-préfecture et le clos de Bellenave (l'ancienne naumachie), l'on arrive aux arènes, où l'on met pied à terre. Ce fut un curieux spectacle que de voir le vaste amphi-

Digitized by Google

théâtre dessiner de nouveau, après tant de siècles, l'ellipse de son pourtour, grâce à la ligne des visiteurs, qui se profilait sur l'emplacement même du *podium* antique.

Il y manquait certes beaucoup de choses : les gradins, les *vomitoria*, les enceintes, les horribles réduits où les satellites romains jetèrent, par l'ordre d'un prince persécuteur, l'héroïque vierge Colombe en l'an 274 ; il y manquait la rumeur orageuse de la multitude surexcitée par l'odeur du sang, le défilé funèbre des gladiateurs, qui saluent de la main la loge impériale : « *Ave, Cæsar, morituri te salutant !* » Plus d'échos pour renvoyer, aux profondeurs des voûtes, l'appel rauque du belluaire, le rugissement des fauves, ou le cri désespéré des victimes. Mais les spectateurs, aidant à l'illusion par leurs connaissances historiques, purent du moins évoquer, dans une rapide vision, les immenses proportions du Colisée sénonais, que surmontent aujourd'hui près de cinq mètres de décombres.

Des arènes, les visiteurs se rendent, par Saint-Pierre-le-Vif, à la basilique de Saint-Savinien, dont ils étudient avec beaucoup de soins les inscriptions et l'architecture. M. Julliot les accompagne dans la crypte, dont il leur apprend l'histoire. On leur montre ensuite la chapelle de l'Hôtel-Dieu, les promenades, la poterne et le Musée gallo-romain, la statue et la maison de Jean Cousin, enfin le Musée qui forme comme le point central de l'excursion.

M. le conservateur Duflot fait aux artistes les honneurs de la galerie où il a su accumuler tant de richesses artistiques ; puis les archéologues étudient avec une attention particulière les sculptures, les stèles et les inscriptions, si nombreuses, de notre riche Musée lapidaire ; il est évident qu'initiés de longue main à tous les problèmes soulevés par l'identification successive d'*Agendicum* avec Sens et Provins, ils ne perdent aucune des ingénieuses et rigoureuses déductions que M. le président Julliot leur expose dans une conférence aussi agréable en la forme que solide au fond.

Rarement on avait vu le savant sénonais apporter, dans le récit de ses découvertes, plus d'agrément et de verve contenue. Le courant de chaude sympathie, dont l'entouraient les savants hôtes de la Société archéologique, l'ont dédommagé amplement des fatigues de cette longue séance, où sa jeunesse semblait se renouveler.

L'après-midi s'achève dans la visite de la cathédrale, où les excursionnistes aiment à retrouver un air de parenté avec leur magnifique collégiale de Saint-Quiriace. M. Mémain veut bien les diriger dans cette étude trop rapide, tandis que M. Chartraire montre aux différents groupes les vitrines du trésor. Puis l'on parcourt les bâtiments de l'officialité et les salles du palais synodal. Mais le temps manque ; il faut regagner vivement le Musée lapidaire, où de zélés commissaires, MM. Léon Lamy et Destom-

Digitized by Google

bes, ont préparé une légère collation composée de quelques rafraîchissements et des gâteaux du pays.

Le cadre était sévère, mais M. le président Buisson, debout à la place d'honneur, prit alors la parole dans un langage plein de bienveillance. Après avoir résumé, avec beaucoup de courtoisie, les impressions de la journée, il fit ressortir les avantages scientifiques de telles entrevues, ajoutant aimablement que l'excursion de Sens ne serait pas inféconde, parce qu'elle avait fixé dans son esprit et celui de sa Compagnie les grandes lignes de la création d'un musée provinois, auquel ses collègues et lui sont décidés à consacrer désormais toute leur activité.

L'allocution de M. Buisson, que nous regrettons de ne pouvoir reproduire textuellement, est couverte d'applaudissements.

M. Joseph Perrin, avocat, vice-président de la Société archéologique de Sens, répond, au nom de ses collègues, au toast de la Société de Provins. Il se fait l'interprète de tous en rappelant avec quelle impatience cette visite était attendue, avec quelle joie la nouvelle en a été accueillie, avec quelle gratitude ses compagnons de route de l'an dernier se souviennent encore de la réception si cordiale qu'ils ont reçue sur les bords de la Voulzie. Ils n'avaient emporté qu'un regret et formulé qu'un vœu au soir de leur promenade dans la charmante capitale de la Brie.

« Merci à vous, Messieurs, dit-il, d'avoir comblé ce vœu d'une journée plus complète, où nous aurions la satisfaction de nous retrouver plus nombreux, sous la direction de nos deux présidents. Aujourd'hui, plus de paroles de regret, mais une acclamation joyeuse qui doit sortir de ces monuments mêmes qui nous environnent. Ces pierres, elles sont la gloire de notre président, elles constituent aussi les titres de noblesse de notre Société : j'y vois les effigies de nos pères qui semblent nous faire cortège et prendre part à cette fête amicale. Puisqu'elles assistent, en témoins, à cette réunion plénière de nos deux Compagnies, permettez-moi, Messieurs, de vous saluer dans la langue qui leur était familière et de leur emprunter, en terminant, la vieille formule romaine, que je crois voir briller d'ici, toujours concise, mais plus expressive que jamais, au fronton de ces stèles quinze fois séculaires :

Sociis, Feliciter.

« Vive la Société de Provins ! Je bois à son président, au bureau qui l'entoure. J'ajoute la santé des dames qui nous ont fait l'honneur de se joindre à l'excursion. »

Les fleurs de la table sont aussitôt distribuées aux dames par MM. les commissaires de la Société archéologique de Sens, et les invités sont ensuite accompagnés, dans le même ordre que le matin, à la gare, où s'échangent les adieux ou plutôt la promesse de travailler désormais en commun.

Puisse cette trop courte journée avoir inspiré aux savants visi-

Digitized by Google

teurs le désir de revenir à Sens et de nous apporter de nouveau l'encouragement de leurs suffrages affectueux.

GALLUS.

***

UN MONUMENT A BOSSUET. — Comment! Bossuet n'a pas de monument? — Non. Depuis bientôt deux siècles, le plus grand des écrivains et des orateurs français n'a qu'une dalle modeste sur son cercueil; et encore, cette pauvre pierre ayant été déplacée jadis à l'occasion de travaux exécutés dans la cathédrale, on en était venu à ne plus même connaître l'endroit exact où était enseveli l'évêque de Meaux. Il y a cinquante ans, tout le monde l'ignorait.

C'est Mgr Allou qui, en 1854, voulant mettre un terme à une pareille situation, prescrivit des recherches et découvrit le tombeau du grand homme sous le dallage du sanctuaire, du côté de l'épître. Le cercueil de plomb fut dessoudé au moyen d'un fer chaud; la couche de tan et de plâtre pulvérisé qui remplissait la bière fut enlevée, et après que Mgr Allou eut soulevé lui-même, d'une main respectueuse, une dernière enveloppe de toile qui recouvrait la tête, tous les assistants reconnurent l'image vénérée de Bossuet : les traits, parfaitement distincts, avaient à peine été altérés par la mort, quoique la peau fût desséchée et comme parcheminée; seulement les cheveux blancs avaient pris une teinte châtain foncé sous l'action des matières préservatrices posées dans la bière. On comprend l'émotion poignante qui saisit les assistants à l'aspect de ces restes sacrés, à la vue de ce que la mort avait fait de cette tête puissante, de cette bouche à l'éloquence souveraine!

Après une cérémonie pieuse, le cercueil fut refermé, puis replacé dans le caveau, sous la même dalle dont l'avait autrefois recouvert l'abbé Bossuet, neveu et héritier de l'immortel évêque.

Mais il faut autre chose que cette pierre banale pour honorer une telle mémoire, et l'évêque actuel de Meaux, Mgr de Briey, a conçu le noble dessein de réparer un oubli, ou une négligence, qui finirait, en se prolongeant davantage, par devenir une honte pour notre pays. — « Cette pensée nous occupe depuis bien des années déjà, écrit-il dans une Lettre publique à tous ceux qu'intéresse la gloire de Bossuet. Gardien des cendres de notre illustre prédécesseur, nous nous reprocherions de les tenir plus longtemps sans honneur, et cela dans le temps même où l'on rivalise de zèle pour mettre en lumière tout ce qui se rapporte à lui, où prêtres, hommes du monde, chrétiens, incroyants même se passionnent pour sa mémoire, où ses œuvres sont le sujet de travaux historiques et littéraires, d'articles dans les revues, de cours dans l'enseignement officiel, de conférences spéciales où se pressent les auditeurs. »

Et Mgr de Briey aurait pu ajouter que, dans ce même temps où

Digitized by Google

l'on prodigue le bronze et le marbre à tant de réputations contestables, à tant d'inconnus et d'indignes, il serait vraiment étrange que la France n'eût pas pour une de ses gloires les plus hautes l'hommage qu'elle rend si facilement à des médiocrités d'un jour.

C'est à Meaux que Bossuet a passé la période la plus laborieuse et la plus brillante de sa vie. Nommé à ce siège par Louis XIV en 1681, il y a vécu vingt-trois ans, et le palais épiscopal reste tout plein de ses souvenirs. Sa grande ombre semble passer encore dans les salons imposants où rayonne son portrait par Rigaud, dans les majestueux jardins dessinés par Le Nôtre, à l'extrémité desquels il avait fait construire un petit bâtiment pour lui servir de retraite, et où il a écrit ses plus remarquables ouvrages.

Ce modeste bâtiment tombait en ruine au commencement de ce siècle. Napoléon voulut qu'il fût restauré et scrupuleusement conservé, tel qu'il était au temps où l'habitait l'illustre évêque et où il reçut la visite du grand Condé.

C'est donc à Meaux, dans la cathédrale dont les voûtes ont gardé l'écho de sa parole, que devra s'élever le monument projeté, en face de la chaire aux vieux panneaux Louis XIII (toujours la même) où il n'a cessé de se faire entendre jusqu'à sa mort.

Atteint de la pierre à soixante-quinze ans, et saisi d'une crise violente à Versailles, il y succomba au printemps de 1704. Son corps, immédiatement embaumé, fut ramené en grande pompe à Meaux pour y être inhumé à gauche de l'autel, suivant sa volonté dernière. Le carrosse de deuil qui le transportait était accompagné d'un écuyer du Dauphin et d'un imposant cortège. Les chevaux du carrosse étaient caparaçonnés, avec six valets de chambre en manteau long et douze laquais de deuil portant des flambeaux.

Comprend-on qu'après de si hauts et si légitimes honneurs, personne, durant une période de cent quatre-vingt-quatorze ans, n'ait songé à couvrir la tombe de Bossuet d'un monument digne de sa renommée et de son génie ?

Heureusement, grâce à l'initiative de Mgr de Briey, cette longue omission va être enfin réparée.

Une réunion préparatoire a été tenue dans ce but, et un Comité a été constitué sous la présidence du cardinal Perraud. L'Eglise et l'Académie, l'Université et la Presse, la Tribune et le Barreau y sont également représentés, et un premier appel ne tardera pas sans doute à être adressé au public. Il est sûr d'être entendu. La gloire de Bossuet est désormais au-dessus de toutes les contestations. Les ombrages d'une autre époque sont dissipés depuis longtemps ; la France intellectuelle et pensante est unanime dans son admiration pour cette impérissable mémoire.

Tout le monde aujourd'hui partage l'appréciation de Sainte-Beuve écrivant en 1854 : « La gloire de Bossuet est devenue l'une des religions de la France ; on la reconnaît, on la proclame, on s'honore soi-même en y apportant chaque jour un nouveau tribut,

Digitized by Google

en lui trouvant de nouvelles raisons d'être et de s'accroître : on ne la discute plus. »

Et avant Sainte-Beuve, presque dans les mêmes termes, Joseph de Maistre avait aussi appelé Bossuet « une des religions de la France ».

Le succès du projet que nous annonçons n'est donc pas douteux, et comme le monument ne devra être inauguré qu'en 1904, date du deuxième centenaire de Bossuet, le Comité présidé par le cardinal Perraud aura tout le temps de provoquer et de réunir les ressources nécessaires à l'œuvre vraiment nationale qu'il entreprend.

Le sculpteur chargé de tailler dans le marbre cette majestueuse figure de Bossuet n'a pas été choisi encore. C'est le Comité qui le désignera, et il ne confiera certainement qu'à des mains sûres la mission de doter la cathédrale de Meaux d'une œuvre destinée à traverser les siècles, et digne à la fois de l'Eglise et de la France.

UN FRANÇAIS.

* * *

LISTE DES DONS FAITS AU MUSÉE DE TROYES PENDANT LE DEUXIÈME TRIMESTRE DE L'ANNÉE 1898 :

Peinture.

Mme Joseph Audiffred, par l'intermédiaire de M. le maire de Troyes : — Trois tableaux peints à l'huile : *Mme Joseph Audiffred*, portrait, de grandeur naturelle, par Gleyre ; — *M. Joseph Audiffred*, portrait en buste, médaillon ovale, par Vitto d'Ancona ; — *La plage d'Étretat*, par Le Poittevin.

M. S. Toudouze, à Paris : — *Montagnes en Savoie, près d'Aix-les-Bains*, peinture à l'huile, sur bois, 1891.

Archéologie.

La Fabrique de l'église Saint-Martin-ès-Vignes : — Neuf sculptures en ronde bosse, toutes mutilées et ne pouvant trouver place dans l'église, savoir : Trois statues en pierre : *Saint Roch*, *Sainte Marie* et *Sainte Barbe ;* un *Buste d'évêque*, également en pierre, et cinq statues en bois : *Christ* de grande dimension, *Vierge-mère*, *Évêque* et *Anges adorateurs ;* — une pierre sculptée provenant du presbytère de Saint-Martin ; elle représente un écu armorié portant un chevron accompagné, en chef, d'un poisson mis en bande entre deux étoiles, et, en pointe, d'une coquille.

M. Adolphe Parigot, président du Tribunal civil de Troyes, décédé, membre correspondant : — Deux carreaux vernissés et incrustés provenant des ruines du château de Frédégonde, situé dans la forêt voisine d'Avenay, canton d'Ay (Marne).

M. l'abbé Prévost, membre associé : — Une clé ancienne, en fer.

Mlle Pilliard, rue Champeaux, à Troyes : — Huit petites plaques

Digitized by Google

de verre églomisé et de forme ronde, dont cinq avec peintures à la détrempe, sur ivoire. Toutes ces plaques étaient destinées à l'ornementation de petits médaillons de serre-cou ; — deux plaquettes de nacre décorées de ciselures ; — un bouton à l'usage de la Garde nationale de 1830.

Mme veuve Formont, à Bar-sur-Aube, au nom de M. Formont, son mari, décédé, membre correspondant : — Deux petits médaillons, reliquaires en corne, dont un avec peinture sur vélin.

Numismatique et Sigillographie.

M. Grosdemenge, à Troyes : — Une monnaie gauloise des Sénons, sans indication de provenance. Elle offre une variante du n° 176 du Catalogue des Monnaies gauloises du Musée de Troyes et présente le type du cheval marchant à gauche accompagné, en haut, d'un gros globule entre trois petits, et d'un autre globule en avant, devant le poitrail.

M. Thierry, membre résidant : — Deux monnaies françaises en argent, datant du XIIe siècle ; l'une d'elles, frappée à Provins, a été émise par Henri II, comte de Champagne (1180-1197) ; — deux monnaies en bronze, très frustes, datant du Moyen âge ; — un double-tournoi de Louis XIV. Le tout a été trouvé dans la propriété du donateur, rue de la Mission.

M. Jotte, à Prunay-Belleville : — Six monnaies françaises, deniers et doubles-deniers de Louis XIII et de Louis XIV ; — deux sous de Louis XVI et un jeton de Nuremberg.

M. Albert Delatour, membre correspondant, à Paris : — Une pièce de 50 centimes, émission de 1897, gravure de Roty. Cette pièce n'a pas subi de polissage.

M. de la Boullaye, membre résidant : — Un décime, émission de 1898, nouveau modèle, gravure de Daniel Dupuis.

M. le préfet de l'Aube, président d'honneur de la Société Académique : — Un exemplaire, en bronze argenté, de la médaille gravée par Henri Naudé et frappée à l'occasion des concours de greffage de la vigne, en 1897-1898.

M. Pougiat, menuisier à Troyes : — Une médaille en bronze, gravée par Gayard et frappée en commémoration du rétablissement de la statue d'Henri IV, à Paris, sous Louis XVIII.

M. Choullier, membre correspondant : — Neuf empreintes sur cire de cachets armoriés ayant appartenu à des familles de la région, parmi lesquelles figurent les Barbuat, seigneurs de Bois-Gérard ; les Guyard des Forges, seigneurs de Chamblin ; les de Walles, seigneurs de Courtaoult ; les Rousseau, seigneurs de Chamoy, etc...

Minéralogie.

M. de Mauroy, conservateur de la minéralogie : — Un échantillon de la météorite tombée le 20 juin 1897, à Lançon (Bouches-du-Rhône). Poids : 10 grammes.

Digitized by Google

Paléontologie.

M. Gustave Michel, à Précy-Saint-Martin : — Une dent fossile de cheval, trouvée à Précy-Saint-Martin, sur l'emplacement de la voie romaine.

Musée d'art décoratif.

M. Frédéric-Eugène Piat, conservateur honoraire : — *Un Duo*, groupe en terre cuite colorée avec des terres de nuances diverses, œuvre de Ladreyt. Il représente deux musiciens, un alto et une basse, s'escrimant à tour de bras sur leurs instruments.

M. Truelle Saint-Evron, membre correspondant : — Une noix de coco, très finement et très habilement sculptée, représentant les batailles de Marengo et d'Essling ; — une remarquable torchère de style Louis XV, avec pied à trois consoles contournées à crevé et orné de lambrequins et de dauphins, le tout en bronze doré, supportant un plateau profilé à culot, en marbre fleur de pêcher. (Nota : La Commission du Musée a participé pour trois dixièmes à la dépense occasionnée par l'acquisition de cet objet.) Cette torchère a été exécutée d'après un modèle créé par M. Piat pour la maison Gagneau, de Paris.

Bibliothèque du Musée.

M. de la Hamayde, membre résidant : — Plusieurs anciens et très intéressants croquis à la plume, représentant des vues à vol d'oiseau des villages et hameaux de Clérey, Chappes, Courbeton, la Bretonnière, etc...

M. Frédéric Moreau, à Paris : — Le *Supplément au Catalogue des objets d'antiquité aux époques préhistorique, gauloise, romaine et franque de la collection Caranda*, Saint-Quentin, 1896; M. Moreau a fait imprimer cet ouvrage (qu'il annonce comme devant être le dernier de ses travaux) à l'occasion du centenaire de sa naissance.

Emile Martin, clerc de notaire à Chavanges : — Une notice sur Brienne-le-Château, par le donateur.

***

Léon Lhermitte. — Lhermitte, lesté d'une petite pension de l'Etat, vint tout droit de son village natal, Mont-Saint-Père, en Aisne, pour entrer dans l'atelier de L. de Boisbaudran, où il se lia avec Cazin, Bellanger, Roty, et d'où étaient déjà sortis Alphonse Legros, Fantin-Latour, G Régamey et tant d'autres. Mais, pour justifier une fois de plus une des nombreuses maximes de la Sagesse des nations, il fut d'abord prophète en Angleterre, où ses dessins obtinrent, lors d'une première exposition, un fort grand succès. Son originalité, la sincérité de ses personnages, la solidité de son dessin s'affirmèrent dès le premier jour dans une vision d'humanité saine et puissante.

A Mont-Saint-Père, où il passe une partie de l'année, tous les

Digitized by Google

gens du village lui servent de modèle, soit qu'il les prenne sur le vif dans les diverses occupations des champs, soit que d'eux-mêmes ils viennent poser dans son jardin. En cela, il suit l'heureuse tradition de Jules Breton et du pauvre Bastien Lepage.

D'ailleurs, la vie du travail l'attire, les agglomérations humaines aux usines, comme aux Halles de Paris, qu'il a si merveilleusement peintes en leur agitation de ruche, le retiennent.

Le premier, ou l'un des premiers, il a appliqué le pastel aux paysages et aux scènes d'ateliers. Aussi est-il un des principaux fondateurs de la Société des pastellistes.

Son œuvre est grande et nombreuse. En dehors des deux importants tableaux décoratifs de la Sorbonne : *Claude Bernard* et *Sainte-Claire-Deville*, rappelons la *Paye des Moissonneurs*, qui est maintenant au Musée du Luxembourg, le *Cabaret*, si vivant, le *Vin*, la *Fenaison*, le *Repos*, l'*Ami des humbles* et, enfin, cette belle scène empruntée au fabuliste : la *Mort et le Bûcheron*.

Puis, ce sont des eaux-fortes devenues rares, et des dessins reproduits par la gravure sur bois pour la *Vie rustique*, avec la collaboration littéraire de notre maître André Theuriet.

Sous ses cheveux blancs coupés courts et frisés, un beau front d'énergie et de réflexion qu'éclairent deux yeux scrutateurs pointant droit sur le modèle. Avec son nez d'un contour si fin, sa barbe en pointe argentée, Lhermitte a dans la physionomie quelque rapport avec Jules Verne et aussi avec le regretté Charles Yriarte, lesquels cependant, pris isolément tous deux, n'ont aucun point de ressemblance. Un air de grande distinction, d'aisance et de confiance en soi se dégage de son individu.

Et quand on pense que, sans un protecteur influent et avisé, fixé là-bas à Mont-Saint-Père, que les essais du futur maître avaient vivement intéressé, Lhermitte n'aurait jamais fait de peinture !

Une anecdote pour finir.

A Mont-Saint-Père, tout le monde est habitué à sa tenue de travail, assez dépourvue d'élégance.

Deux savetiers ambulants, le voyant — il y a quelque temps — peindre au bord du chemin, s'approchent de lui :

— Tiens, c'est touché ! dit l'un d'eux.

— Vous devriez porter ça au château de G..., on est riche là-dedans : ils vous donneraient, — dit l'autre, — 25 ou 30 francs de votre petit tableau.

Lhermitte les remercia de leur aimable conseil.

— C'est-il pas malheureux, dit en s'en allant le plus âgé des savetiers, d'être obligé, à son âge, de travailler le long des routes !

***

Louis Courajod et son enseignement a l'Ecole du Louvre. — La librairie Alphonse Picard et fils, 82, rue Bonaparte, à Paris, va

Digitized by Google

prochainement faire paraître en souscription, du regretté Louis Courajod, l'ensemble de ses leçons professées à l'Ecole du Louvre de 1887 à 1896. L'ouvrage sera publié sous la direction de MM. Henry Lemonnier et André Michel, en 3 volumes in-8° carré, de 550 pages environ chacun. Le prix des 3 volumes est de 20 fr., et sera porté à 30 francs aussitôt la mise en vente.

Quand éclata la nouvelle de la mort de Louis Courajod, enlevé en pleine force à son œuvre, le vœu unanime de ses élèves, auditeurs et lecteurs, à l'étranger comme en France, demanda que ses leçons de l'Ecole du Louvre, où, pendant neuf années, il avait combattu, agité et semé tant d'idées, fussent recueillies dans la mesure du possible et sauvées de l'oubli. Bien souvent ses amis l'avaient pressé de pourvoir lui-même à la rédaction définitive et à la publication de tant de notes qu'il avait accumulées ; mais il ne sut jamais, dans l'ardeur inquiète de ses recherches, trouver le temps et le calme nécessaires à un pareil travail. « C'est vous qui vous chargerez de cela après ma mort », dit-il un jour à l'un des amis qui donnent aujourd'hui leurs soins à cette publication ; « vous me permettrez de prendre à ce sujet des dispositions testamentaires. » La mort l'a surpris avant qu'il ait écrit ses volontés dernières ; mais ces mêmes amis n'ont pas voulu laisser tomber le mandat que son amitié avait projeté de leur confier.

Le dépouillement de ses papiers, mis à leur disposition par sa famille, a prouvé qu'il n'était pas impossible de faire revivre presque en entier cet enseignement si fécond. Un très grand nombre de leçons étaient complètement écrites ; les dossiers de toutes les autres avaient été soigneusement gardés et classés, si bien qu'il a suffi d'élaguer des répétitions inévitables pour rendre au public, souvent dans leur forme personnelle et vivante, *toujours dans leur substance*, sa parole et sa pensée.

Les Leçons de Louis Courajod comprendront trois volumes correspondant aux trois grandes périodes de l'art qui en firent l'objet.

I. — *Origines de l'art roman et gothique.*

Etat des arts à la fin du IIIe siècle. — Civilisation barbare. — Apparition d'un art nouveau. — Analyse des éléments qui entrèrent dans sa composition : élément gaulois, gallo-romain, latin, byzantin, barbare, arabe. — Epoque Mérovingienne. — Epoque Carlovingienne. — Aurore des temps romans.

II. — *Origines de la Renaissance.*

Histoire de l'art au XIVe siècle. — Etude comparée de cet art en France, en Italie. — Intervention et rôle des artistes septentrionaux. — L'Ecole de Bourgogne. — L'art au XVe siècle. — La pénétration italienne. — La formation de l'Ecole de Touraine.

III. — *Origines de l'art moderne.*

Origines de l'art académique. — L'influence italienne. — L'art

Digitized by Google

Jésuite. — Le Baroque et le Rococo. — Le monopole académique dans l'Art et dans l'Enseignement. — L'antiquité et le classicisme, de la Renaissance à Le Brun, à David, à Quatremère de Quincy. — Etude des résistances de l'art national français depuis le XVIe siècle. — Quelques sculpteurs des XVIIe et XVIIIe siècles.

***

Ouvroir de Sainte-Croix de Jouy-sur-Morin (Seine-et-Marne). — Discours prononcé à la distribution des prix du 1er août 1897 par M. Ed. Bibas, directeur de la Société anonyme des papeteries du Marais et de Sainte-Marie.

Mesdames, Messieurs,
Mes chères Sœurs, Mes Enfants,

C'est assurément remplir un facile et agréable devoir que de souhaiter la bienvenue à l'assistance nombreuse et sympathique qui se presse sous cette tente, et à toutes les personnes qui ont bien voulu rehausser de leur présence l'éclat de notre distribution de prix, et pourtant, en le faisant, j'éprouve, je l'avoue, une certaine confusion à occuper ce fauteuil de la présidence, qui de droit appartenait à l'un de nos invités. Les exemples de ceux qui, sans en être les plus dignes, ont usurpé la première place, abondent dans l'histoire. Je le sais et vous ne l'ignorez pas non plus. Mais je n'aurai garde d'invoquer d'aussi fâcheux précedents et je vous exposerai simplement les motifs qui m'ont dicté ma détermination.

Me trouvant appelé pour la première fois à organiser notre fête traditionnelle, à y convier tous ceux qui s'intéressent à notre œuvre, appelé aussi pour la première fois à personnifier le bienfaiteur anonyme qui, sans s'appeler autrement que la « Société du Marais », s'impose les sacrifices nécessaires pour subvenir à l'entretien de cette école, c'était pour moi un besoin et un devoir de vous adresser quelques paroles. Mais il est d'usage, vous le savez, qu'une allocution soit prononcée par le président, et pas plus à l'impatience des petits enfants qu'à la longanimité des grandes personnes je ne me serais cru permis d'imposer un deuxième discours. J'ai donc, des deux discours, sacrifié, non sans regret, le meilleur, pour sauver le mien, et j'ai pris, un peu autoritairement, le titre qui me conférait le droit à la parole.

Comme président j'en demande pardon à nos invités, comme orateur j'en demande pardon à tout mon auditoire.

Dès votre entrée dans cette salle, mes chers enfants, une chose vous a frappés, comme elle a frappé vos parents et nous tous. Il semble que cette estrade soit garnie, que les sièges soient remplis, et pourtant une place reste vide, et c'est cette place qui attire tous les regards. Le fondateur de notre ouvroir et de notre école, l'homme éminent que nous voyions ici, chaque année, faisant en vrai père de famille, avec une grâce parfaite, les honneurs de cette réunion dont il était l'âme, y manque pour la première fois.

Six mois déjà se sont écoulés que, rompant lui-même un à un, non sans un cruel déchirement, tant de liens qui l'attachaient à ce pays, à ces usines, à cette population au milieu de laquelle il a vécu et travaillé plus de trente années, M. Dumont s'est éloigné de nous. Et depuis, la crainte d'aviver des plaies encore saignantes d'abord, une douloureuse indisposition

Digitized by Google

ensuite, enfin et pardessus tout un sentiment de réserve et de délicatesse poussé jusqu'à l'extrême et auquel on ne saurait trop rendre hommage, l'ont empêché d'y reparaître.

Or, il me semblait que la solennité de ce jour devait être l'occasion même d'un retour. Tous, nous en aurions été réconfortés et réjouis. J'aurais voulu que M. Dumont reprît encore une fois cette place d'où, il me semble que c'était hier, sa parole vibrait ferme et encourageante, avec ce grand sens pratique dont il a le secret. Je le lui ai dit. Mais, dès les premiers mots de ma requête, j'ai été arrêté par cette résolution dont vous connaissez la netteté et qui ne laisse pas la porte ouverte à une deuxième tentative. Je vous apporte l'aveu de ma défaite. C'est notre défaite à tous. Vaincus avec moi, vous protesterez avec moi, nous protesterons contre le temps et contre l'absence, en nommant M. Dumont président d'honneur de notre réunion.

.....

Vos applaudissements à tous, Mesdames, Messieurs, mes chères Sœurs, mes Enfants, témoignent de votre sentiment unanime ; je proclame donc M. Dumont président d'honneur, et j'associe à son nom celui de Mme Dumont, qui l'a toujours et si bien secondé, avec la grâce et le dévouement que les femmes seules savent apporter à de pareilles tâches, dans l'œuvre qu'il avait commencée, et qu'il a amenée à un si beau développement.

Mais cette œuvre, qu'a-t-elle donc été ? Ce ne sont pas seulement des élèves de la petite classe qui me posent cette question. Il y a, j'en vois d'ici, de grandes filles presque au terme de leurs études, qui se disent : « L'école des Sœurs à Jouy ? Mais cela a toujours existé ! » Aussi loin que remontent leurs souvenirs, elles se voient évoluant sur les gradins de l'école maternelle, les yeux fixés sur la cornette blanche. Aucunes peut-être pensent que l'école des Sœurs, à Jouy, ça a poussé tout seul, comme l'herbe dans les champs. Et celles-là ont-elles vraiment si grand tort ? Est-ce que l'école ne pousse pas d'elle-même là où il y a une Sœur de Saint-Vincent de Paul, comme l'herbe pousse là où le Bon Dieu a donné sa rosée ? Et, de fait, c'est à l'ombre de l'ouvroir que l'ecole est née et a grandi, mais non sans beaucoup d'efforts et de persévérance de celui qui en fut l'infatigable artisan.

Remontons donc à cette fondation première de l'ouvroir, qui nous reporte à vingt-six ans en arrière. Vingt-six ans, plus d'un quart de siècle ! Pour les parents des plus jeunes élèves, ce sera presque de l'histoire.

L'idée première de la fondation de l'ouvroir remonte à 1870, ou du moins c'est à cette époque que les premières démarches furent faites auprès de l'ordre de Saint-Vincent de Paul pour obtenir les Sœurs qui devaient le diriger. Déjà la demande de M. Doumerc, alors encore directeur de notre Société, avait été favorablement accueillie, déjà toutes les premières dispositions étaient prises, quand l'ouragan de l'invasion étrangère vint disperser les hommes et emporter les projets. Il fallut ajourner toute réalisation à des temps meilleurs.

Ce ne fut qu'un an plus tard, en juillet 1871, après la tourmente apaisée, qu'on put revenir à l'œuvre interrompue. Mais était-ce bien le moment de songer à une nouvelle fondation ? Il y avait d'abord à relever tant de ruines ! Les usines et leur personnel à réorganiser, les approvisionnements à reconstituer, les besoins du public à satisfaire, et surtout ceux des grandes administrations dont, par suite des circonstances mêmes, les exigences étaient énormes. Devant ce travail écrasant, tout autre que M. Dumont eût reculé et eût dit : « Plus tard ! » Mais son activité savait suffire à tout,

Digitized by Google

faire face à tout. Ne perdant pas un instant, il reprit et poursuivit sans relâche l'œuvre conçue dans des temps plus calmes, il bâtit, il organisa, et, dès la fin de 1871, l'ouvroir était créé et fonctionnait avec quatre Sœurs et une trentaine de pensionnaires.

Qu'il me soit permis de rappeler ici et de vénérer le souvenir de la première supérieure de l'ouvroir.

Dans les hautes fonctions auxquelles l'ont appelée ses mérites et ses vertus, elle n'a pas oublié, j'en suis sûr, l'humble maison du faubourg de Jouy, ouverte par elle aux orphelines de nos désastres, et sa tendresse maternelle s'est réjouie en apprenant que, depuis, les petits enfants y avaient aussi leur place.

Dès 1877, l'Ordre, jugeant que l'éminente organisatrice avait achevé sa tâche et pouvait la remettre en d'autres mains, la rappela. J'étais alors momentanément retenu à Paris, et je recevais du Marais une lettre dépeignant l'émoi causé par cette nouvelle imprévue. Vous ne m'en voudrez pas de vous en citer un passage :

« Sœur d'Heurtaumont est partie hier définitivement sans avoir mis per-
« sonne autre dans sa confidence que la Sœur assistante, — ordre de ses
« supérieurs ; — les enfants sont dans la désolation, presque en révolte, la
« communauté sanglote. »

Ces quelques lignes en disent plus que tous les éloges.

Qu'on se rassure, d'ailleurs : la révolte ne dura pas, et l'Ordre, en enlevant une mère, avait assez de trésors de charité pour en donner une autre, qui ne se fit pas attendre.

Mais, si l'ouvroir prospérait, M. Dumont n'entendait pas s'arrêter à ce premier résultat, et presque en même temps il cherchait à confier aux Sœurs les petits enfants de l'école qui existait alors au Marais. Longtemps des difficultés matérielles, dans le détail desquelles je ne saurais entrer ici, vinrent le contrarier dans ce dessein. Ce n'est qu'en 1883 qu'une occasion favorable lui permit d'annexer à l'ouvroir *une école*. Aussitôt le terrain fut préparé, les constructions s'élevèrent, et l'école des Sœurs de Jouy, enfin fondée, s'ouvrait le 15 septembre 1884.

Son histoire depuis, je n'ai pas à vous la redire ; elle se résume dans le bien qu'elle a fait, bien qui s'étend fort au delà de cette enceinte, car en prenant l'enfance, l'œuvre embrasse la vie entière.

L'école maternelle, qui reçoit les tout petits, permet aux mères d'augmenter par leur travail les ressources de la famille, en même temps qu'elle éveille ces jeunes intelligences et forme ces jeunes cœurs. Puis, après les avoir vues grandir et arriver de classe en classe au terme de leurs études, les bonnes Sœurs n'abandonnent ni n'oublient leurs chères enfants. Alors plus que jamais elles sont anxieuses de les voir mettre en pratique la plus haute partie de leur enseignement, celle qui apprend à bien vivre. Elles les convient aux réunions du patronage pour les soutenir dans la bonne voie, pour les arracher aux mauvaises compagnies, aux divertissements déshonnêtes, pour en faire enfin, quelques années après, de bonnes épouses, de bonnes mères, le charme et la sauvegarde du foyer.

Alors encore, comme elles le furent déjà pour une génération de parents, elles seront pour leurs anciennes élèves les amies sûres et de bon conseil des temps heureux, les confidentes fidèles, discrètes et secourables de l'adversité.

Cette œuvre que je viens d'esquisser à grands traits, M. Dumont ne l'a réalisée que par un effort constant et soutenu de sa volonté et de son amour

Digitized by Google

du bien. Mais aussi comme il y était attaché, et quels regrets pour lui de la quitter !

Venir passer quelques instants au milieu des jeunes filles de l'ouvroir, causer avec elles, interroger les enfants de l'école, c'était son délassement favori. Recevait-il des amis, il n'avait pas de plus grand plaisir que de les mener voir son école et ses enfants. Aussi, des plus grands aux plus petits, tous le connaissaient et lui rendaient cette affection. Ah ! j'aurais fort à faire pour gagner la popularité qu'il s'était acquise parmi cette jeunesse.

Cette jeunesse non plus ne l'oubliera pas.

En vous comme en nous tous, mes chers enfants, il laisse une forte et salutaire empreinte. Celles d'entre vous, et c'est encore le plus grand nombre, qui le connaissent, lui conserveront un sentiment de profonde gratitude. Elles apprendront aux plus jeunes à répéter et à vénérer son nom, en attendant le jour, prochain je l'espère, où il voudra bien revenir au milieu de nous recevoir le témoignage de notre inaltérable attachement.

* * *

Pèlerinage de Notre-Dame des Langueurs, a Œuilly. — Lorsqu'on descend la vallée de la Marne, à main gauche, après avoir dépassé le château de Boursault, on aperçoit le petit village d'Œuilly, pittoresquement situé à mi-côte, au milieu des vignes, vers la lisière de la forêt. De là, s'étend au loin la vue sur la rivière, le prieuré de Binson et la colline de Châtillon, dominée par son pan de mur féodal et la colossale statue du pape Urbain II.

Depuis des siècles, les populations de la région venaient rendre son culte à une antique image de la Vierge, une *Pietà* désignée sous le vocable touchant de Notre-Dame des Langueurs. Chaque année, le mardi de la Trinité, les fidèles accouraient en foule, gravissant les pentes agrestes du coteau, pour aller invoquer dans l'humble sanctuaire la Mère de douleurs, afin d'obtenir force et santé pour leurs petits enfants languissants et chétifs. On buvait avec confiance l'eau pure de la source champêtre, et une archiconfrérie était établie dans l'église paroissiale.

Depuis la Révolution, un abreuvoir public avait remplacé la fontaine miraculeuse ; toutefois, le pèlerinage s'était constamment maintenu. M. l'abbé Tourneux, curé de Boursault, desservant de Vauciennes et d'Œuilly, a rétabli de nos jours le culte dans son ancienne splendeur. Par son entremise, une reconnaissance canonique et des indulgences spéciales ont été accordées de Rome à l'archiconfrérie. Grâce à de généreuses offrandes, la fontaine, ramenée à sa destination primitive, vient d'être captée dans un gracieux édicule comprenant, en bas, une vasque où s'épandent les eaux bienfaisantes ; au milieu, une chaire d'où partira la voix consolante du prêtre, aux jours de pèlerinages ; enfin, au sommet, une arcature élégante destinée à recevoir un groupe artistique de la *Pietà*.

Digitized by Google

Le 7 juin 1898, trois mille pèlerins ont visité la Vierge compatissante de l'église et de la fontaine d'Œuilly. Cette cérémonie d'inauguration coïncidait avec celle de la confirmation, donnée à huit paroisses du voisinage réunies dans le modeste village. Mgr Latty, évêque de Châlons, présidait, entouré des soixante-dix Pères blancs venus du prieuré de Binson, en robes et burnous de laine immaculée. Le P. Blanchet, lazariste, apportait à cette fête le concours de sa parole entraînante et de son talent musical. Aux offices, Mmes la duchesse d'Uzès, châtelaine de Boursault, et Marcel Gallice, d'Épernay, firent des quêtes fructueuses dont le résultat servira à donner au groupe ancien de Notre-Dame des Langueurs, dans l'église paroissiale, un autel et un piédestal dignes du culte dont il est l'objet.

***

Inauguration de la nouvelle église de Maubert-Fontaine. — Dans les derniers jours de mai a eu lieu l'inauguration de la nouvelle église de Maubert-Fontaine (Ardennes), dont le gros œuvre seul n'a pas coûté moins de 70,000 francs.

Reconstruite par les soins du curé, M. l'abbé L. Péchenart, — dont les travaux historiques sur sa paroisse et les œuvres sacerdotales ont été récemment couronnés par la Société nationale d'encouragement au bien, qui lui a décerné une médaille d'or et un diplôme d'honneur, — sur les anciennes fondations, l'église nouvelle est conçue dans le plus pur style roman ; le clocher s'élève sur le côté gauche de l'édifice.

La cérémonie de l'inauguration coïncidait avec la confirmation des enfants de la paroisse et des communes environnantes. Elle a été présidée par le cardinal Langénieux, archevêque de Reims, assisté du chanoine Compant, vicaire général, de l'abbé Broyé, directeur de l'Institut Saint-Remi, des archiprêtres de Mézières et de Rocroi, etc., etc.

***

Le Folk-Lore des Bateliers a Reims. — On aime à étudier aujourd'hui les mœurs populaires, et à en recueillir les traces dans des études d'un genre particulier, qui empruntent leur titre à un mot anglais dont nous n'avons point l'équivalent dans notre langue. Sacrifions donc au goût du jour dans ce qu'il a de légitime, et recherchons ici même quelques traits de folk-lore.

En se promenant fréquemment sur les bords du canal, on s'intéresse bien vite aux habitudes, aux travaux et aux familles des bateliers. Leur vie nomade et en plein air, la tenue si propre, parfois coquette, de leurs cabines, leurs cris, leurs chants, leurs manœuvres donnent matière à bien des remarques et à des observations curieuses. Il y a peu de propriétaires de bateaux à Reims et dans la Marne ; la plupart viennent des départements de l'Oise et du Nord, beaucoup aussi de la Belgique.

Digitized by Google

Ce seront donc surtout des traits de mœurs flamandes qui vont être recueillis dans ce relevé des bateaux qui stationnent, à cette heure de chômage, aux environs du port de Reims.

Pour dresser un tableau vraiment pittoresque et instructif des noms de bateaux, en général, il faudrait en avoir copié des centaines. Bien des fois, j'ai regretté de n'avoir pas saisi au passage des types de vocables populaires, comparables à ceux de nos vieilles enseignes ou de nos anciennes rues.

En voici, du moins, une vingtaine transcrits, au hasard, du pont Neuf au pont d'Huon.

Il y a des noms inspirés par l'instinct religieux, tels que le *Don de Dieu*, l'*Ecce Homo ;* — d'autres par l'amour de la famille, les relations des parents et des enfants, comme *Seul Fils*, *Petit Père*, le *Petit Henri*, le *Jeune Maurice*, *Berthe*, *Albert*, *Angèle ;* — d'autres par des souvenirs d'histoire ou de voyage, qui grandissent le rôle des mariniers, par exemple la *Bérésina*, *Jeanne d'Arc*, le *Freycinet*, *Marceau*, le *Tage*, *Belgica*, *Zénon*, *Balboa*, *Riga* et *Miribel* (ce dernier à Gustave Willay, à Nivelles (Nord).

Il y a des noms qui expriment le rôle et les qualités du bateau : le *Régulier*, le *Triton*, le *Touriste*, l'*Ubiquiste*, le *Rocher ;* il en est enfin qui sont simplement humoristiques et de fantaisie : *Gorille*, la *Renaissance*, et enfin *Lucificus*, qui doit marquer un esprit avide de progrès et de pleine lumière.

Que résulte-t-il de cette petite revue amusante et qui pourrait s'agrandir, sinon que l'imagination populaire suffit à classer et à perpétuer beaucoup de choses touchantes et de souvenirs historiques dans ses usages quotidiens ? L'homme du peuple sait caractériser et marquer de son empreinte sa propre création, beaucoup mieux que ne le ferait la méthode administrative par un ordre venu d'en haut. Laissons donc faire sur ce point le caprice ou le goût de chacun, nous contentant de l'observer.

(*Courrier de la Champagne*) H. J.

***

Mélanges sur Jeanne d'Arc. — *Un horloger poète.* — M. Albert Léger, horloger à Issoudun et poète à ses heures, vient de faire paraître à Orléans, chez Herluison, un volume intitulé : *Jeanne d'Arc, épisode de l'histoire de France*, précédé d'une jolie préface de Georges d'Esparbès, et curieusement illustré dans le genre néo-romantique par l' « imagier » Andbré des Gachons. Le livre, qui renferme des vers élégamment tournés, n'a été tiré qu'à mille exemplaires tous numérotés.

***

Inauguration du monument commémoratif des Croisades a Clermont. — De grandes fêtes ont été données à Clermont à l'occa-

Digitized by Google

sion de l'inauguration du monument commémoratif des Croisades, qui a eu lieu le dimanche 26 juin.

De nombreux prélats, parmi lesquels on cite l'archevêque de Bourges, les évêques de Grenoble, de Saint-Flour, de Saint-Dié, du Puy, de Cahors, assistaient à ces belles cérémonies qui ont attiré à Clermont des milliers d'étrangers et plusieurs représentants des familles descendant des chevaliers croisés.

On sait que le monument se compose d'une fontaine formant piédestal et d'une statue en bronze du pape champenois Urbain II. Grâce à une idée très heureuse du Comité, des emplacements, destinés à recevoir les armoiries des familles dont les membres ont pris part aux Croisades, ont été réservés sur le pourtour extérieur de la fontaine.

***

Découverte d'un souterrain a Rouilly-Sacey. — En faisant des fouilles pour un caveau de quatre mètres de profondeur, devant l'église de Rouilly-Sacey (Aube), un terrassier donnait les derniers coups de pioche, lorsque la craie du fond céda sous ses pieds et l'entraîna dans un trou. Une ouverture de deux mètres était béante. On y descendit, et grand fut l'étonnement quand on vit de cette cavité à peu près circulaire, dont la base est à plus de six mètres du sol, quatre galeries partant comme d'un rond-point et se dirigeant dans plusieurs sens. L'une passe sous l'église, l'autre sous le presbytère, et deux vont de l'est à l'ouest. Leur largeur est d'un mètre ; leur hauteur sous voûte en plein-cintre est d'un mètre cinquante. Le souterrain le plus long a environ quatorze mètres. Ces galeries sont taillées dans la craie ; à en juger par le poli des parties saillantes, on suppose qu'elles ont servi de passage. En les parcourant, on n'a rien trouvé sinon quelques ossements ; il est regrettable qu'on ne se soit donné ni le temps, ni la peine de déblayer les décombres, on eût peut-être trouvé des objets fournissant quelques indications sur l'usage de ces mystérieux souterrains. On a remarqué aussi que les issues ont été fermées par des amas de craie formés du dehors, et que l'une des galeries avait des ramifications obstruées par des éboulements. Quant à l'origine de ces cavités, rien n'est de nature à nous la faire connaître : ni l'histoire du pays, ni la tradition ne nous fournissent de renseignement sur ce point, c'est un secret que de nouvelles découvertes pourront seules nous faire connaître.

***

La tombe de François Velly, a Crugny. — Dans le cimetière de Crugny (Marne), on lit sur la tombe de la famille Velly cette inscription, qui prouve que l'on cumulait les fonctions dans le vieux temps :

« Ici repose en paix le corps de François Velly, maire de la jus-

Digitized by Google

tice de Crugny et autres lieux, notaire royal, chirurgien et père de l'historien de ce nom, décédé le 24 mars 1761, âgé de 85 ans. »

***

Sacre de Mgr de Pélacot, évêque de Troyes. — Le 29 juin a eu lieu, dans l'église cathédrale du Puy, le sacre de Mgr de Pélacot, vicaire général du Puy, nommé récemment évêque de Troyes.

Le prélat consécrateur était Mgr Guillois, évêque du Puy, assisté de NN. SS. Lamouroux, évêque de Saint-Flour, Durieu, évêque de New-Westminster, et de l'abbé mitré de Notre-Dame-des-Neiges.

Le préfet et les autorités assistaient à la cérémonie.

***

M. Gustave Deloye et le monument de Garibaldi. — La ville de Dijon va élever un monument à Garibaldi. M. Gustave Deloye, le statuaire sedanais, qui l'exécutera, a recherché ce qu'étaient devenues les souscriptions recueillies il y a une vingtaine d'années, lorsqu'il était question d'ériger une statue à Garibaldi à Paris. M. Marinoni, directeur du *Petit Journal*, trésorier du Comité qui fonctionnait alors, et dépositaire de 13,236 fr. 25, résultat de la souscription, a déclaré qu'il tient cette somme à la disposition du nouveau Comité, à la condition que celui-ci invite, par la voie de la presse, les anciens membres à se faire connaître, et les informe de l'affectation à donner aux sommes recueillies.

Après cette formalité, M. Marinoni, régulièrement déchargé de son dépôt, le remettra au nouveau Comité pour le monument de Dijon.

Encore une inauguration à l'horizon.

***

Inauguration d'un monument patriotique a Witry-lès-Reims. — Le dimanche 12 juin a eu lieu l'inauguration d'un monument élevé, sur l'une de ses places publiques, à la mémoire des enfants de Witry-lès-Reims, morts pour la patrie depuis un siècle.

C'est une colonne pyramidale quadrangulaire, flanquée de deux lions et entourée d'une grille ; elle est due à la générosité de plusieurs habitants : M. Jean-François Page, décédé, représenté par son neveu et héritier ; M. Potaufeu, maire de Cormontreuil, qui offre le monument proprement dit ; Mme Donalis Leclère-Bany, décédée, qui a fait créer la place ; M. Désiré Leclère, qui donne les lions ; Mme veuve Louis Détraigne, qui assure la conservation du monument par une grille.

Le sujet a été exécuté par M. Marcel Sébalt, de Caurel.

Digitized by Google

***

La crypte de l'abbatiale de Moiremont. — En arrivant à Moiremont (Marne), le nouveau curé, l'abbé Lallement, savait que l'église était bâtie sur les ruines d'une ancienne abbaye construite en 707 par Nanterus, comte de Rethel.

Très amateur d'antiquités, le jeune curé se dit avec juste raison que sous les pierres sur lesquelles il marchait chaque jour, devaient se trouver certainement quelques vieux souvenirs des temps passés. Il consulta les documents qu'il trouva dans les archives, mais n'y puisa que des renseignements vagues et sans importance.

Ce peu de succès ne le rebuta point; de sa propre inspiration et guidé seulement par son instinct d'archéologue, il se mit à fouiller la terre et trouva enfoui à quelques pieds sous l'autel de l'église le sommet d'un superbe baldaquin en pierre, relevé par deux anges, qu'on sut depuis dater de l'année 1646.

Le cœur rempli d'une joie facile à comprendre, l'infatigable chercheur se fit aider. Des fouilles sérieuses furent faites et quelques jours après on mettait à découvert la crypte entière, c'est-à-dire la chapelle souterraine qui fait aujourd'hui l'admiration des nombreux curieux qui se pressent chaque jour dans l'église de Moiremont.

***

Ossements humains découverts a Sainte-Menehould. — Des ouvriers occupés à pratiquer des fouilles profondes dans la promenade du Petit-Jard, où doit être prochainement construit le nouvel hôtel de la Caisse d'Epargne, ont mis récemment à découvert de nombreux ossements humains.

Parmi ces débris se trouvaient sept crânes parfaitement conservés.

On se perd en conjectures sur la présence en cet endroit de ces restes humains ; car on ne trouve aucun indice, dans l'histoire de Sainte-Menehould, qu'un cimetière ait jamais existé à cette place.

***

Don au Musée de Reims. — M. Noirot, maire de Reims, a reçu communication du testament par lequel M. Henri Sutaine, récemment décédé, a légué au Musée un certain nombre de tableaux.

***

Œuvres nouvelles du statuaire Chavailliaud. — On peut voir et admirer actuellement aux vitrines de M. H. Bailly, orfèvre, 9, rue Colbert, à Reims, un beau buste en bronze de M. Robert, l'ancien maître de chapelle de l'Eglise Métropolitaine C'est une œuvre remarquable de notre distingué sculpteur rémois, M. Cha-

Digitized by Google

vailliaud, qui a déjà reproduit en bronze ou en marbre nombre de personnages de la région.

M. H. Bailly s'est particulièrement constitué l'éditeur de celles de ces œuvres qui ont un caractère plus général et se rattachent le plus à l'histoire du pays. C'est ainsi que nous avons vu successivement figurer dans ses vitrines *Dom Pérignon*, du même L. Chavailliaud, *Colbert*, de M. E. Guillaume, de l'Institut, directeur de l'École française de Rome, et plus récemment *Clovis à Tolbiac* et *Napoléon Bonaparte*, de M. Portalis ; toutes œuvres dont la valeur artistique emprunte un nouveau relief au mérite historique du personnage.

A signaler encore, de M. Chavailliaud, un portrait de femme en vieil argent, médaillon sortant des fonderies où a été coulée la *Jeanne d'Arc* de M. P. Dubois.

On nous annonce enfin, en préparation, la *Croqueuse de Pommes*, aussi de M. Chavailliaud.

***

Don a l'École supérieure de Vertus. — M. Théogène Lefèvre, collectionneur et antiquaire, a fait don à l'École supérieure de Vertus (Marne), dirigée par M. Davesne :

1° De 150 roches et minéraux de provenances diverses ;
2° D'échantillons de poteries de l'époque gallo-romaine ;
3° De haches en pierres taillées et polies ;
4° D'une collection de modèles à dessin ;
5° De tableaux, pour l'enseignement de l'histoire.

On dit que M. Lefèvre ne bornera pas là ses libéralités.

***

Le peuplier de Saint-Julien. — M. Fulbert-Dumonteil donne, dans l'*Événement*, une excellente description du fameux peuplier de Saint-Julien près Troyes, dont l'âge est évalué à six cents ans.

Cet arbre gigantesque est bien connu des habitants de Troyes dont la plupart lui ont rendu visite, et nous en avons déjà parlé ici même.

Le peuplier de Saint-Julien est situé dans le parc de la belle propriété de Mme Chadenet, fille de M. Huot, président du Comice agricole de l'Aube. De la ligne de Belfort, on en aperçoit fort bien le sommet.

Par ses dimensions colossales, sa tige sans pareille, son branchage fabuleux, sa troublante vieillesse et son étonnante vigueur, le géant champenois est peut-être la plus grande curiosité botanique de France.

La hauteur totale de ce colosse est de quarante-quatre mètres — plus de cent trente pieds.

Digitized by Google

Au ras de terre, la circonférence de la tige est de treize mètres. La circonférence de la tête, un monde de verdure, atteint le chiffre prodigieux de quatre-vingts mètres. A neuf mètres du sol, trois branches gigantesques commencent le couronnement féerique de ce monument végétal. L'une d'elles a près de cinq mètres de circonférence. Ce rameau lui-même est un géant qui a poussé sur l'épaule d'un géant. Colosse sur colosse.

Les botanistes qui viennent d'étudier le patriarche champenois estiment qu'il pourrait bien être âgé de six cents ans. La place qu'il occupe dans la propriété de M. Huot, agriculteur à Saint-Julien, près de Troyes, est immense. Malgré la violence des orages qu'il a bravés dans sa longue carrière et la rigueur des grands hivers, cet incomparable végétal a gardé toute sa force et sa beauté. Il grandit toujours, élevant son dôme de verdure, élargissant encore sa vivante coupole à chaque printemps.

Son aspect est stupéfiant. Figurez-vous la hauteur vertigineuse de deux maisons de cinq étages superposées l'une sur l'autre. De loin, on dirait un édifice. C'est un arbre. Quand le vent se joue dans la chevelure énorme de cet ancêtre végétal, on dirait qu'un tremblement léger agite sa tête vénérable, six fois séculaire.

***

Rosier monstre. — Un rosier de douze centimètres de circonférence a produit l'an dernier plus de deux mille roses, et cette année il y en a deux mille cent douze. On peut l'admirer chez M. Dumez-Gé, marchand de vin à Cuis (Marne).

***

Le Docteur Doyen. — Le docteur Eugène Doyen, de Reims, vient de revenir de Londres, où il avait été demandé pour pratiquer plusieurs opérations des plus graves.

L'illustre chirurgien a été présenté à la princesse de Galles ; il a démontré avec le plus grand succès ses procédés opératoires devant de nombreux chirurgiens anglais et devant les étudiants de l'hôpital Sainte-Marie. Les opérés sont en pleine convalescence.

Le docteur Doyen doit repartir dans une quinzaine pour se rendre, sur l'invitation de ses collègues anglais, à la réunion de la *British medical Association*, qui s'ouvrira le 25 juillet à Edimbourg.

***

Nos Vins a l'Etranger. — Les vins mousseux de Champagne ont perdu 18,364 gallons en mai, tandis que les provenances de Saumur ont été en plus value de 1,249 gallons, ce qui, avec les 146 gallons de vins mousseux de la Bourgogne dédouanés le mois dernier, ramène la perte des vins mousseux à 16,469 gallons pour

Digitized by Google

le mois, tout en laissant un gain de 3,222 gallons pour la période échue depuis le commencement de l'année. Ce mouvement du Champagne, dit la *Revue des Vins et Liqueurs*, doit tenir à peu près exclusivement à ce fait que la majeure partie des vins des récoltes de 1892 et 1894 a maintenant été expédiée, et que, par suite, l'on doit se contenter le plus souvent des vins de consommation, les vins de récolte se faisant rares.

C'est sans doute pour la même raison que les provenances saumuroises sont en plus-value à la fois pour le mois et les cinq mois de 1,249 gallons et 8,787 gallons respectivement.

Cependant la consommation des vins de Champagne reste encore supérieure de 70,750 gallons à ce qu'elle avait été pour la période correspondante en 1896, époque à laquelle le grand succès des vins des récoltes de 1892 et 1893 ne s'était pas encore tout à fait déclaré.

De Melbourne on écrit que les fêtes de Pâques ont un peu activé la demande des vins mousseux de Champagne de presque toutes les marques et au prix des agents.

De Sydney on informe que les demandes ont été plus actives et que cet état se soutiendra durant un certain temps.

De New-York, on annonce que les importations de vins de Champagne ont été de 66,161 caisses pour les quatre premiers mois de l'année. Il faut remonter à 1893 pour trouver une importation supérieure, car elle a été de 72,242 caisses. La guerre favorise le mouvement de reprise.

(Vigneron champenois)

***

Exposition rétrospective de Viticulture. — Nous recevons de la Commission chargée de préparer, pour l'Exposition universelle de 1900, une Exposition rétrospective de Viticulture, les communications suivantes :

Rapport de M. H. Saint-René Taillandier.

Messieurs,

Dans votre séance du 8 mars 1898, vous avez nommé une Commission chargée de préparer les bases d'une exposition rétrospective de la viticulture. Cette Commission, composée de MM. le docteur Chanut, le duc Féry d'Esclands, H. de Lapparent, H. Saint-René Taillandier et M. le baron Thénart, s'est réunie plusieurs fois et, d'accord avec le bureau de notre classe 36, elle a procédé aux premiers travaux d'organisation de l'Exposition rétrospective, avec le concours de M. François Carnot.

La tâche qui incombe à la Commission de l'Exposition rétrospective offre un caractère particulier et bien différent de celle que nous avons à remplir dans le Comité d'admission. Il ne s'agit pas de faire un choix et d'opérer un triage parmi des concurrents stimulés par l'attrait des récompenses et désireux d'obtenir une consécration officielle du mérite de leurs œuvres. Il s'agit de rechercher dans les collections publiques ou privées, chez les propriétaires les viticulteurs et jusque chez les petits vignerons, les documents et les

Digitized by Google

objets relatifs à l'histoire de la viticulture. Il faut ensuite amener les détenteurs de ces objets et de ces documents à s'en dessaisir dans un but absolument désintéressé. On ne pourra venir à bout d'une œuvre de ce genre qu'à force de longues et patientes recherches, et l'étendue de la correspondance déjà entamée témoigne assez de la somme de labeur qui incombera à votre Commission. Elle s'est mise à l'œuvre sans se dissimuler les difficultés de la tâche qu'elle avait assumée. Dès sa première réunion, elle a élu comme président M. le duc Féry d'Esclands et m'a chargé des fonctions de secrétaire-rapporteur. C'est à ce titre que je viens vous rendre compte de ses travaux.

Nous nous sommes mis en rapport avec nos collègues du Comité d'admission de la classe 60. M. R. Chandon de Briailles et M. F. Convert ont bien voulu se joindre à nous pour travailler à l'organisation d'une exposition rétrospective qui serait commune aux deux classes de la viticulture et des vins et eaux-de-vie de vin.

Considérant que les mœurs et coutumes des diverses régions viticoles de la France, ainsi que les procédés de culture et de vinification étaient encore plus variés autrefois qu'ils ne le sont aujourd'hui, nous avons cru devoir diriger nos recherches suivant des circonscriptions qui se rapprochent de celles de nos anciennes provinces. Dans chacune de ces circonscriptions, nous nous sommes assurés le concours d'hommes compétents, curieux des choses du passé et versés dans la connaissance des traditions locales.

Entre toutes les branches de l'agriculture, la viticulture est demeurée *provinciale* et ce n'est pas ressusciter en vain de vieilles appellations tombées d'ailleurs en désuétude, mais constater une réalité que de diviser les viticulteurs en Bourguignons, Bordelais, Champenois, Tourangeaux, Languedociens, Gascons et Provençaux, pour ne citer que les groupements les plus importants. Chaque province ayant ses vieux usages, ses cépages préférés, ses vieux procédés de culture et de vinification dont la trace est encore facile à reconnaître parmi les modifications amenées par le temps, une exposition rétrospective doit à notre avis tenir compte des anciens groupements sous peine de tomber dans le chaos.

Une correspondance très active a été établie entre votre Commission et ses représentants dans les diverses régions viticoles. Nous avons pensé qu'il fallait venir en aide à nos correspondants en leur procurant des collaborateurs parmi les viticulteurs, archéologues, collectionneurs, qui peuvent avoir des documents sur la viticulture des siècles passés Nous avons donc rédigé une circulaire qui a été adressée, au nombre de sept mille exemplaires, à un grand nombre de personnes dont le concours peut nous être précieux.

A Paris même nous avons déjà pratiqué des recherches tant à la Bibliothèque nationale qu'au Conservatoire des Arts et Métiers, dont les archives contiennent des documents intéressants à plus d'un titre pour l'histoire de la viticulture.

Notre ambition est d'organiser une Exposition rétrospective qui ne soit pas seulement un amusement pour les yeux, mais qui constitue un enseignement utile. Malgré la profonde révolution causée par l'invasion du phylloxéra, par l'emploi des porte-greffes américains et par la lutte contre les nouvelles maladies cryptogamiques de la vigne, il y a encore beaucoup d'analogies entre les procédés modernes et les procédés anciens de la viticulture. Il n'est pas sans intérêt de rechercher le pourquoi de la survivance des vieilles traditions agricoles, produit d'une expérience séculaire

Digitized by Google

dont la science contemporaine légitime souvent les enseignements en découvrant leur raison d'être.

Le Secrétaire de la Commission de l'Exposition rétrospective de la viticulture,
H. Saint-René-Taillandier.

—

Paris, le 10 juillet 1898.

Monsieur Raoul Chandon de Briailles, à Épernay.

La Commission chargée par le Comité de la classe 36 et par le Comité de la classe 60 d'organiser l'Exposition rétrospective de la Viticulture, a été heureuse d'apprendre qu'elle pouvait compter sur votre concours.

Elle vous prie de vouloir bien prendre dans votre circonscription territoriale la direction des recherches dont le programme est indiqué dans notre circulaire du 1er juin dernier. Il sera bon que vous fassiez reproduire le texte de cette circulaire dans les journaux de votre région et que vous la fassiez suivre d'une note pour faire savoir que la Commission de l'Exposition rétrospective vous a désigné pour diriger et centraliser dans cette région les travaux de ceux qui voudront bien collaborer à l'œuvre que nous avons entreprise.

Vous voudrez bien nous tenir au courant des résultats que vous obtiendrez. De notre côté, nous nous empresserons de vous communiquer les documents qui nous parviendront concernant votre région. Nous arriverons ainsi, en unissant nos efforts et en les coordonnant, à organiser une Exposition rétrospective de la viticulture où les diverses régions de la France seront représentées avec leurs caractères originaux et où la variété des détails ne nuira pas à l'harmonie de l'ensemble.

Veuillez agréer, Monsieur, etc

Les membres de la Commission de l'Exposition rétrospective de la viticulture.

***

Nominations et Distinctions. — Notre éminent collaborateur, M. Gaston Paris, membre de l'Académie française, vient d'être nommé, par décret, administrateur du Collège de France pour une nouvelle période de trois ans.

***

Le général de brigade Le Joindre, commandant la brigade d'infanterie de Tunisie, vient d'être nommé commandant d'armes du camp de Châlons, en remplacement de M. le général de brigade de Lestapis, nommé commandant de la brigade d'infanterie à Tunis.

***

Le général de division Donop, inspecteur général du 2e arrondissement d'inspection permanente de la cavalerie, a été nommé au commandement de la 5e division de cavalerie à Reims, en remplacement de M. le général comte Duhesme.

Le général Donop est maintenu au Comité technique de cavalerie.

Digitized by Google

***

Le docteur Pierre-Emile Launois, ancien élève du lycée de Reims, ancien interne des hôpitaux et aide-préparateur d'histologie à la Faculté de Médecine de Paris, vient d'être, après un brillant concours, reçu professeur agrégé de la Faculté de Paris.

Le Dr Launois est le fils aîné de M. Launois, percepteur en retraite, administrateur du Bureau de bienfaisance et de la Caisse d'Epargne du XVIIe arrondissement de Paris.

***

Parmi les récentes promotions faites dans l'ordre de la Légion d'honneur, nous relevons les noms : De M. Eugène Courmeaux, conservateur honoraire de la bibliothèque de Reims, ancien conseiller général, ancien député, nommé officier ;

De MM. Jalenques, président du Tribunal civil de Reims ; Vêtu, président du Tribunal civil de Chaumont ; Bassuet, capitaine à l'état-major du génie à Alger, originaire de Châlons ; Dr Eugène-Louis-Augustin-Marie Evrard, médecin-major de première classe de l'armée territoriale, à Epernay ; Léon-Edouard Lhuillier, capitaine en premier au 29e régiment d'artillerie, originaire de Charleville ; Bouet, directeur des contributions indirectes à Charleville, etc., nommés chevaliers.

***

Au nombre des dernières nominations émanant du ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, nous citerons parmi les officiers de l'Instruction publique :

MM. Isidore-Aristide Gentil, sous-chef à la Compagnie des chemins de fer de l'Est à Mohon (Ardennes) ; Achille-Louis-Gustave Jacotin, employé à la Compagnie de l'Est, à Châlons-sur-Marne, président de l'Association fraternelle des employés et ouvriers des chemins de fer français ;

Et parmi les officiers d'Académie :

MM. Gustave-Marcel Bauche, fabricant de coffres-forts, à Reims ; Jean-Baptiste Vernachet, artiste peintre décorateur, à Reims ; Antoine-Félicien-Frumence Miller, secrétaire de la Fédération des Sociétés de gymnastique de l'Est, à Bétheniville (Marne) ; Onézime Laurent-Colas, fabricant d'articles de quincaillerie pour carrosserie, à Bugny-sur-Meuse (Ardennes) ; Charles-François Marly, instituteur à Reims ; Nicolas-Camille Demange, instituteur à Pierry (Marne), etc.

***

Dans les nominations faites à l'occasion de la Fête nationale par le ministre de l'Agriculture, dans l'ordre du Mérite agricole, figurent, comme officiers : MM. Benoist fils, propriétaire-viticulteur à

Digitized by Google

Reims ; Potier, éleveur à Ecordal (Ardennes) ; Cossenet, agriculteur à Somme-Vesle (Marne) ; Lourdeau, agriculteur à Try.

Comme chevaliers : MM. Boutroy, ancien cultivateur à Villers-Cotterets (Aisne) ; Coupé, cultivateur à Paars (Aisne) ; Cury, agriculteur à Brognon (Ardennes) ; Deliège, instituteur à Bétheny (Marne) ; Poterlot, viticulteur à Nogent-l'Abbesse (Marne), etc.

***

L'Académie française vient d'accorder un prix de cinq cents francs à une publication relative à la colonisation de la Tunisie, due à M. Paul Lapie, professeur de philosophie à Pau, et fils de M. Lapie, ancien instituteur à Ay (Marne).

***

Le journal l'*Orphéon* ouvrait, il y a quelques mois, un concours de compositions musicales.

Nombreux ont été les concurrents, car il n'est arrivé pas moins de 267 manuscrits.

C'est l'excellent directeur de la Société Philharmonique et de la Musique municipale de Reims, M. Ernest Lefèvre, qui a obtenu le 1er prix — un bronze d'art, offert par la Société des auteurs et compositeurs de musique, — avec un chœur à quatre voix d'hommes, *Aimez-vous*, paroles de M. Grandmougin.

Le président du jury était M. Henri Maréchal, inspecteur de l'enseignement musical, grand prix de Rome, et les assesseurs MM. Xavier Leroux et de la Combelle.

Ce chœur doit être imposé aux Sociétés dans les concours.

Nous enregistrons avec plaisir ce nouveau succès de l'auteur du *Prieur de Saint-Basle*, d'*Yvonne*, de *la Veillée de Jeanne d'Arc* et de tant d'autres productions musicales d'un véritable mérite.

***

Aux derniers concours du Conservatoire, c'est un jeune rémois d'avenir, déjà couronné précédemment, M. Léon Rothier, qui a remporté, à l'unanimité, la première médaille de solfège.

***

Les professeurs du Muséum d'histoire naturelle de Paris, réunis en assemblée le 14 juin 1898, ont nommé à l'unanimité, correspondant de cet établissement, le marquis de Mauroy, de Wassy, afin de reconnaître les services qu'il a rendus au Muséum.

***

Le marquis de Montmort, propriétaire du château de Montmort (Marne), a obtenu plusieurs prix, au dernier concours agricole de Mézières, pour ses animaux reproducteurs de race durham.

Digitized by Google

***

Prix de vertu. — Mlle Eulalie-Eugénie Bergaut, âgée de 79 ans, vient d'obtenir un prix Monthyon de 500 francs pour dévouement à son maître, M. Guillaume, ancien notaire à Beurey (Aube), chez qui elle est restée domestique pendant quarante ans et qu'elle a soigné gratuitement pendant douze ans lorsqu'il fut devenu sans ressources après des malheurs de famille.

Mlle Eulalie a été très surprise de cette récompense ; elle ignore complètement qui a pu la dénoncer (c'est son mot) à l'Académie française.

Elle est encore depuis douze ans au service de Mlle Houzelot, institutrice, rue de l'Hôtel-de-Ville, à Châlons, où la police l'a enfin découverte après trois jours de recherches. Heureuse trouvaille que les agents ont faite, car il ne doit pas leur arriver tous les jours de rechercher des prix de vertu.

***

M. Joseph Malval, adjoint à l'intendance (réserve), vient d'être nommé au grade de sous-intendant militaire de 3e classe (rang de commandant).

M. Joseph Malval, qui a appartenu au corps du commissariat de la marine, et compte plusieurs campagnes à la mer en qualité d'aide-commissaire, est le fils d'un châlonnais, M. Eugène Malval, ancien conseiller à la Cour d'appel.

Le jeune officier supérieur est âgé de 31 ans.

***

M. Louis Arnould, né à Trigny (Marne), chargé de cours à la Faculté des lettres de l'Université de Poitiers, vient de soutenir sa thèse de doctorat devant la Faculté des lettres de l'Université de Paris.

M. Arnould a été reçu avec éloges.

Il avait pris pour sujet d'étude : *Racan (1589-1670) ; histoire anecdotique et critique de sa vie et de ses œuvres.*

***

Par décret en date du 3 juin 1898, rendu sur la proposition du ministre du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes, M Joseph-François Chevron, inspecteur des postes et télégraphes à Châlons-sur-Marne, a été nommé directeur des postes et télégraphes à Mézières, en remplacement de M. Charles-Toussaint-Camille Chevalier-Lemire, nommé à Lille.

***

Mouvement judiciaire. — M. Delaunay, juge suppléant à Dreux, vient d'être nommé juge à Sainte-Menehould, en remplacement de M. Tronche-Macaire, nommé à Nogent-le-Rotrou.

Digitized by Google

M. de Gauran, juge suppléant à Etampes, vient d'être nommé juge à Vitry-le-François, en remplacement de M. Raty, nommé à Rambouillet.

M. Hue, substitut à Bayeux, vient d'être nommé à Châlons-sur-Marne, en remplacement de M. Rollet, nommé procureur de la République à Arcis-sur-Aube.

***

Mouvement administratif. — M. Bœgner, préfet du Loiret, vient d'être nommé préfet de Seine-et-Marne en remplacement de M. Bret, nommé dans le Cher;

M. Goulley, préfet du Doubs, vient d'être nommé préfet de l'Aisne en remplacement de M. Roger, nommé dans le Doubs;

M. Mazelet, préfet de la Haute-Savoie, vient d'être nommé préfet de l'Yonne en remplacement de M. de Marcère, nommé préfet de l'Aube; M. Rostaing, préfet de l'Aube, est nommé dans la Nièvre;

M. Halary, sous-préfet d'Aubusson, est nommé sous-préfet de Langres, en remplacement de M. Regnault, nommé préfet de l'Aude;

M. Weil, secrétaire général de Seine-et-Marne, est nommé sous-préfet de Meaux, en remplacement de M. Francières, nommé préfet des Hautes-Pyrénées;

M. Gilbert, sous-préfet de Toulon, est nommé préfet de la Marne, en remplacement de M. Salmon, mis en disponibilité;

M. Genebrier, attaché au cabinet du garde des sceaux, est nommé sous-préfet de Rocroi, en remplacement de M. Morain, nommé à Provins;

M. Bernardin, sous-préfet de Montluçon, est nommé à Reims, en remplacement de M. Collignon, nommé à Saint-Malo;

M. Lebourdan, sous-préfet de Dinan, est nommé secrétaire général de Seine-et-Marne, en remplacement de M. Weil, sous-préfet de Meaux;

M. Laumondais, sous-préfet de Guingamp, est nommé à Epernay, en remplacement de M. Gillet, nommé à Dinan;

M. Surruque, secrétaire général de la Haute-Savoie, est nommé dans l'Aisne, en remplacement de M. Trépont, nommé sous-préfet de Châlons-sur-Saône;

M. Hennequin, rédacteur à la préfecture de la Seine, est nommé secrétaire général de la Marne, en remplacement de M. Droz, nommé sous-préfet de Baume-les-Dames;

M. Lemoine, conseiller de préfecture de l'Oise, est nommé sous-préfet de Vitry-le-François, en remplacement de M. Hergott, nommé à Nogent-sur Seine;

M. Letainturier, sous-préfet de Nogent-sur-Seine, est nommé à Châteaudun.

Digitized by Google

***

Mariages. — Le 6 juin a été célébré à Reims, en l'église Saint-André, le mariage de M. Gaston-Lucien Lainé, fils du sympathique conseiller municipal, M. Albert Lainé, avec Mlle Nelly-Marguerite Bourgeois, nièce de M. le Dr Henrot.

Les témoins étaient, pour M. Lainé, M. François Leboulanger, son oncle, et M. Auguste Vincienne, son cousin. Ceux de la jeune femme étaient M. Etienne Bourgeois, son aïeul, et M. le docteur Henri Henrot, son oncle.

***

On annonce de Reims le mariage de Mlle Thérèse Larive avec M. Jacques Bertrand, administrateur des colonies, fils de M. Alexandre Bertrand, membre de l'Institut, et neveu de M. Joseph Bertrand, membre de l'Académie française et de l'Académie des sciences.

Mlle Thérèse Larive est fille du commandant Larive, chef d'escadrons au 18e chasseurs, et petite-nièce de feu le docteur Salle, de Châlons.

***

Le 1er juillet a été célébré, en l'église de Vitry-le-François, le mariage de M. Raymond Brunet Vivien de Goubert, sous-lieutenant au 12e cuirassiers, petit-fils de M. Vivien, ancien ministre, avec Mlle Madeleine Wagner.

Les témoins étaient pour le marié : le colonel de Chavigné, commandant le 12e cuirassiers, et M. de Villers Berthen, son oncle ; pour la mariée : le lieutenant-colonel Chassepot, du 18e d'infanterie, et M. Auguste Vincent, son oncle.

Une assistance nombreuse entourait les jeunes époux, auxquels le Saint-Père avait envoyé sa bénédiction.

***

Le 18 juillet a été célébré à Marcq-Saint-Juvin (Ardennes), au milieu d'une brillante assistance, le mariage de M. Paul Sassot avec Mlle Geneviève Dérué, petite-fille du général Niol et fille du colonel Dérué, officier de la Légion d'honneur.

Les témoins étaient : pour le marié, M. Léon Sassot, son frère, et M. le docteur Patenostre, son cousin ; pour la mariée, M. Ernest Dérué, conservateur des forêts, et M. Waas, ses oncles.

***

Le 30 juillet, en l'église paroissiale de Raucourt (Ardennes), après une touchante allocution, M. l'abbé Coquisart bénissait l'union de M. le Dr Alexandre Hennecart, officier d'Académie,

Digitized by Google

ancien interne des hôpitaux de Paris, fils du Dr Hennecart, et de Mlle Jeanne Rouy, de Raucourt.

La mariée avait pour témoins M. Louis Rouy, négociant en draps à Sedan, et M. Thiriet, conseiller général et maire de Raucourt.

Ceux du marié étaient : M. Charles Philippoteaux, de Sedan, ancien président du Tribunal de commerce, chevalier de la Légion d'honneur, et M. Charles Hennecart, secrétaire général de la Compagnie de Saint-Gobain, également chevalier de la Légion d'honneur.

***

Noces d'argent. — Les noces d'argent de M. et de Mme Ludovic de Givry ont été célébrées, le 20 septembre 1897, en leur château de Mont-Bauchet, par Amillis (Seine-et-Marne), au milieu d'un concours empressé d'amis. A l'occasion de cette fête très réussie, notre compatriote M. le vicomte Georges de Maricourt, poète de talent, a dit, aux applaudissements de tous, le prologue suivant dont il est l'auteur :

Mesdames et Messieurs, ce n'est pas sans frayeur,
Soyez en bien certains, que j'accepte l'honneur
D'être ici le premier à prendre la parole,
En ce jour solennel. Mais ce qui me console
Et me rassure au point de me rendre vaillant,
C'est l'espoir de trouver un public bienveillant.
Et bravement j'arrive, armé d'un monologue,
Qui voudrait mériter son titre de prologue.
Mais je tiens, tout d'abord, à vous entretenir,
Si vous le permettez, d'un très doux souvenir :
Souvenir qui me vient, apportant sur ses ailes,
Pour les répandre ici, des fleurs toutes nouvelles,
Dont le lointain sourire a pénétré nos cœurs,
Et dont la voix nous parle, et tout bas nous répète
Deux noms qui nous sont chers, souvenir de bonheurs,
Et qui met aujourd'hui ce salon tout en fête !

Par un beau jour d'été — j'en ai vu quelquefois —
Nous étions tous assis sous l'épaisse charmille,
Cachant notre vieux nid, si joyeux autrefois,
Et nous causions gaîment, lorsqu'une jeune fille,
Le front tout rayonnant et nous tendant les mains,
Accourt, disant : « Je vois ma prière exaucée :
« J'ai donné ma parole, et je suis fiancée ! »
A ces mots, les oiseaux, transformés en devins,
Unissent leurs concerts aux tendres témoignages
De notre sympathie, et chantent les présages
Des beaux jours espérés.
Et l'un de nous, poète à ses heures, sans doute,
Disait : « Voyez, là-bas, serpentant dans les prés,
« Ces deux ruisseaux pareils. Chacun d'eux suit sa route,

Digitized by Google

« Mais approche du point qui doit les réunir;
« Et, s'étant confondus, ils vont où Dieu les mène.
« N'y voit-on pas sans peine
« De votre prochain avenir,
« Mademoiselle, une image vieillie,
« Mais qui toujours à vous se montrera fleurie »

Vingt-cinq ans, m'a t on dit, depuis lors ont passé.
Je n'en crois pas un mot ! Un cadran trop pressé
A dû causer l'erreur. Mais aujourd'hui qu'y faire ?
Je viens donc saluer ce doux anniversaire,
Le beau jour où le Ciel unissait à l'Honneur
Le Charme et la Bonté, la Foi ce à la Douceur.
Oui, saluons ici ce bon, ce cher ménage,
En saluant la Foi jointe a la Charité !
Saluons l'Union qui semble son partage,
Et pour lui souhaitons longue prospérité.
Certes, s'il a souvent murmuré sous des roses,
Le ruisseau, dont parlait le poète incompris,
A dû subir aussi des jours froids et moroses
En passant tristement par de sombres pays.
Mais que font, après tout, quelques jours de souffrance,
Lorsqu'on chemine à deux,
En regardant les Cieux
Où l'on retrouve l'Espérance ?
Non, les oiseaux n'ont pas menti,
Lorsque autrefois leurs chants ont retenti,
Là-bas sous le feuillage,
Annonçant le bonheur du prochain mariage !
Ah ! que les Noces d'or suivent celles d'argent
Et puissions-nous fêter celles de diamant ! !

L'Imprimeur-Gérant,

LÉON FRÉMONT.

Digitized by Google

LA CAMPANOMANIE

Poème attribué à Dom Fournier, Religieux bénédictin et Bibliothécaire de l'abbaye de Saint-Nicaise de Reims

Et emprunté au Recueil de vers du Docteur Louis-Jérôme Raussin à la Bibliothèque de Reims

AVANT-PROPOS

A mon ami, M. Joseph Berthelé, archiviste de l'Hérault, campanomane et campanographe, l'édition de ce poème est dédiée comme un écho des vieilles cloches.

De l'usage et de l'abus des cloches.

En ce moment, où, en plein Paris, l'on rend à son harmonieuse mission le carillon de la tour voisine de l'église Saint-Germain-l'Auxerrois, en face de la colonnade du Louvre, il est intéressant de constater combien le son des cloches est redevenu partout populaire depuis un siècle[1]. Sans doute la violente expulsion qu'elles subirent, il y a plus de cent ans déjà, n'est pas une preuve qu'elles aient alors lassé le goût du public. Au contraire, leur enlèvement fut une mesure toute révolutionnaire. Mais, il faut l'avouer, on les trouvait, au XVIIIe siècle, en bien des lieux trop nombreuses, trop criardes et trop agitées. On préférait, et quelques-uns préfèrent encore, la sonorité d'une belle cloche aux accords parfois discordants d'une multiple sonnerie ou d'un carillon trop bruyant. Quoi qu'il en soit des sentiments de chacun, nos clochers furent vidés en 1792 de leur riche réserve de vieux bronze, sous prétexte de le transformer en canons ou en gros sous, et leurs cloches partirent toutes, à l'exception de la plus grosse, restée comme signal d'alarme ou de réjouissance.

Plus tard, la Révolution passée, le goût des cloches reprit

1. *Cloches et Carillons : le Carillon de Saint-Germain-l'Auxerrois*, par J. Mascart, dans la *Revue encyclopédique Larousse* (n° 277, du 24 décembre 1898).

Digitized by Google

de lui-même, d'abord dans les campagnes, puis dans les villes, et étendit son empire séculaire. Si l'on n'avait point de ressources suffisantes pour se procurer plusieurs de ces cloches regrettées dans leur rustique beffroi, on fondait celle qui restait pour en créer deux ou trois rappelant les gais carillons d'autrefois. Après les paysans, les citadins repeuplèrent les tours de leurs églises ; de grands sacrifices furent consentis pour rendre aux cathédrales leurs bourdons avec toute la gamme d'harmonie qui se mariait naguère aux grandes solennités dans un ensemble vraiment incomparable.

Chose singulière, tandis qu'à Besançon [1], à Reims et bien ailleurs, on refondait les bourdons et les cloches avec entrain, Notre-Dame de Paris ne rendit pas à son magnifique bourdon du temps de Louis XIV l'accompagnement d'un petit bourdon, et attendit jusqu'à la prise de Sébastopol l'arrivée d'une seconde grosse cloche enlevée de cette ville et hors d'état, par sa disposition, de compléter la sonnerie de l'illustre métropole [2].

Si nous voulions produire l'état comparatif des cloches d'une ville avant et depuis la Révolution, il faudrait nous borner à dresser cette statistique pour la ville dont nous avons déjà recensé les cloches actuelles [3]. D'après le calcul approximatif établi par M. Louis Fanart, il y aurait eu à Reims environ 138 cloches à la fin de l'ancien régime dans les églises cathédrale, collégiales et paroissiales, les abbayes et les principaux couvents, sans compter les nombreuses clochettes des chapelles et petites communautés. Ce nombre nous paraît élevé, mais il n'a rien d'invraisemblable, étant donnée l'existence des douze paroisses de la cité, des quatre chapitres et des trois grandes abbayes d'hommes qui avaient rivalisé depuis des siècles pour l'éclat de leurs sonneries.

Or, à ce chiffre, qui dépasse la centaine au *minimum* certainement, pour une ville comptant alors trente à quarante mille habitants, nous ne pouvons pas opposer plus du quart pour

1. Voir la complainte composée sur la fonte et la bénédiction d'un bourdon pour l'église métropolitaine de Besançon en 1829 par l'archevêque de Rohan, en présence du maréchal Moncey, au cours de la notice de Ch. Baille sur *Le cardinal duc de Rohan-Chabot*, dans les *Mémoires de l'Académie de Besançon*, 1896, p. 160.

2. Les cloches de Russie sont frappées : elles n'ont pas de battant et ne sont pas mises en volée comme les nôtres.

3. *Le bourdon de Notre-Dame de Reims et les cloches de cette ville*, dans les *Travaux de l'Académie de Reims*, tomes 73 et 82, et dans le *Bulletin monumental*, t. L, 1884.

Digitized by Google

notre époque et pour la ville dont la population est trois fois plus forte. Il n'y a donc pas actuellement à Reims plus de 25 cloches véritables, auxquelles on peut joindre une trentaine de petites cloches, dont le tableau suivant établira, autant que possible, la provenance, la date et la destination respectives.

Tableau des cloches de Reims en 1898.

I. *Monuments civils.*

Hôtel de ville. — Une moyenne cloche et deux timbres de 1764 (Fr. Lecomte, fondeur à Reims).

Hôtel-Dieu. — Trois petites cloches de 1576, 1633 et 1743.

Hôpital général. — Quatre petites cloches de 1629, 1674, 1754 et 1858.

Hôpital Saint-Marcoul. — Trois petites cloches récentes.

Maison de convalescence. — Une petite cloche de 1897 (Paintandre, fondeur).

II. *Monuments religieux.*

Cathédrale. — Deux bourdons, l'un de 1570 (P. Deschamps, fondeur), et l'autre de 1849 (Bollée, fondeur), huit cloches de 1825 dans les tours (Cauchois, fondeur), une cloche de 1647 au clocher à l'Ange, et un carillon formé de quatorze petites cloches et d'une grosse de 1754.

Eglise Saint-Remi. — Une grosse cloche de 1875 (Perrin, fondeur), trois moyennes et onze petites du commencement du siècle.

Eglise Saint-Jacques. — Cinq cloches de 1805 (Cavillier, fondeur).

Eglise Saint-Maurice. — Trois grosses cloches de 1869 (Perrin, fondeur), et quatre petites de 1803 (Cavillier, fondeur).

Eglise Saint-André. — Trois grosses cloches de 1864 et de 1875 (Perrin, fondeur), et une petite de 1817 (Antoine et Loiseau, fondeurs).

Eglise Saint-Thomas. — Une cloche et deux timbres de 1863 (Bollée, fondeur).

Eglise Sainte Geneviève. — Une cloche de 1877 (Farnier-Bulteaux, fondeur).

Chapelle Saint-Jean-Baptiste. — Une moyenne cloche de 1888 (Perrin, fondeur).

Chapelle Saint-Benoît. — Une petite cloche de 1894.

Chapelle de la Mission. — Une petite cloche de 1823.

Chapelle des Capucins. — Une petite cloche de l'ancien couvent.

Chapelle des Frères, à Courlancy. — Une petite cloche de 1781, refondue en 1823.

Grand Séminaire. — Une petite cloche dans un clocher moderne.

Digitized by Google

Petit Séminaire. — Une petite cloche remplaçant celle de 1803, provenant de l'église Saint-Maurice.

Chapelle de la Congrégation. — Une petite cloche dans un campanile du temps de la Restauration.

D'autres communautés possèdent encore de petites cloches, dans le détail desquelles il serait superflu d'entrer. — Revenons aux cloches en général.

Il nous est facile de juger du mouvement universel de curiosité et d'intérêt qui se manifeste dans le monde de l'érudition à l'égard des anciennes cloches, d'après tant de publications contemporaines et de recherches entreprises par les Sociétés d'histoire et d'archéologie. Nous n'essayerons pas de les énumérer ici, ayant eu l'occasion de le faire d'ailleurs sommairement en tête des relevés et des répertoires de cloches que nous avons mis au jour pour les départements de la Marne et des Ardennes. Bientôt, sans doute, on établira la Bibliographie campanaire du XIXe siècle, en poursuivant ces études tellement minutieuses et approfondies qu'elles produisent maintenant chaque année la nécrologie des cloches de tout âge remises au creuset des fondeurs [1].

Tandis que MM. Berthelé, Léon Germain, Louis Régnier et le baron de Rivières poursuivent le cours de ces investigations méthodiques, précises et rigoureuses sur les anciennes cloches et leurs fondeurs, d'autres amis de ces corps sonores en recherchent l'harmonie, les traditions et les légendes populaires [2], selon la voie tracée par Blavignac dans son livre si attachant, et encore trop peu connu [3]. Il nous tombait récemment sous les yeux cette légende de la cloche de l'abbaye de Moyenmoutier, transférée à Toul par un caprice épiscopal au Xe siècle, sonnant mal dans cette ville en signe de deuil et retrouvant seulement la douceur de ses sons après son retour au monastère [4].

1. Jos. Berthelé. — Notes et études campanaires. N° 33. *Nécrologie campanaire, Poitou et Anjou*, 1895. — *Loudun*, 1896, in-8° de 8 pp.

2. *La chanson de la cloche*, dessin de Christoph Nilson, texte par J. Le Fustec, dans le *Magasin pittoresque*, 1896, p. 248.

3. *La cloche, études sur son histoire et sur ses rapports avec la société aux différents âges*, Paris, Didot, 1877, in-8°.

4. Gérard (évêque de Toul, ayant reçu la propriété bénéficiaire de l'abbaye de Moyenmoutier), enleva dans cette circonstance au monastère une cloche, la plus grosse et la plus harmonieuse de toutes, dont l'abbé Adelbert venait de doter l'abbaye. Cette cloche, d'ailleurs, ne resta pas longtemps à Toul. Après la mort de Gérard, on la rendit à Moyenmoutier, et l'on racontait que son enlèvement et son retour avaient été accompagnés de

Digitized by Google

Ailleurs, ce sont des cloches avec légende en patois[1], ou préservant du tonnerre[2]. Que d'autres cloches d'abbayes, de cathédrales ou d'églises rurales ont ainsi leur histoire liée à l'histoire du pays, à celle de leurs donateurs et des édifices où elles avaient élu leur premier domicile !

Nous voilà bien loin du XVIIIe siècle et de notre poëme rémois, *La Campanomanie*, qui va sembler aujourd'hui offrir un contraste frappant avec la sollicitude que nous témoignons pour les cloches grosses ou petites et pour les carillons plus ou moins justes. C'est précisément ce contraste qui nous rend cette production du terroir particulièrement curieuse à mettre au jour. Des abus que l'on fit jadis des cloches, nous ne voulons rien contredire, mais de la façon piquante dont on les ridiculisa, nous pouvons tirer d'utiles leçons et d'instructifs exemples pour n'y point retomber.

Il faut, en effet, respecter et faire respecter nos cloches, anciennes et modernes, en les sonnant avec gravité, en rendant pleine leur harmonie et en préservant leur bronze de ces chocs trop saccadés et trop bruyants que leur infligent les marteaux des carillonneurs rustiques. Que de bonnes et belles cloches ont été fêlées et refondues, c'est-à-dire perdues, par la faute de ces ignorants et maladroits carillonneurs ! C'est seulement par le moyen d'un mécanisme que le carillon peut être rendu supportable pour les oreilles et tolérable pour les cloches. Et encore, vaudrait-il mieux ne jamais créer de carillon que sur

prodiges : tandis que douze paires de bœufs avaient à peine suffi à l'emmener, quatre l'avaient aisément ramenée. On ajoutait même que pendant tout le temps de son exil dans la cité épiscopale, elle avait perdu la douceur de ses sons. Elle ne l'avait retrouvée qu'après sa rentrée à Moyenmoutier. *L'abbaye de Moyenmoutier*, par l'abbé Léon Jérôme, dans le *Bulletin de la Société philomatique vosgienne*, 23e année, *Saint-Dié*, 1898, p. 301.

1. La cloche d'Arrènes (Creuse), que l'on doit attribuer à un fondeur ambulant, probablement un maître allemand du nom de Hans, offre, au point de vue de l'aspect, une grande ressemblance avec celle de Saint-Léger-Bridereix, qui porte la date de 1510... L'inscription de la cloche d'Arrènes contient une invocation à Dieu et à ses saints écrite en patois en caractères gothiques... *Bulletin de la Société archéologique du Limousin*, 1898, t. XLVI, p. 444.

2. On lit dans le *Bulletin de la Société archéologique du Limousin*, t. XLVI, 1898, cette relation : « Il y avoit dans le clocher de Nexon (Haute-Vienne), une cloche du XVe siècle qui portait cette inscription : *O Deus, tonitrua tua repelle à terra de Nexonio*. Malgré cette pieuse invocation, et malgré le petit reliquaire daté de 1652 placé sur la pointe du clocher, la foudre tomba sur le clocher dans la nuit du 18 au 19 juillet 1784, mais elle n'y fit en somme que de bien minces dégâts. » *Nexon, l'église, le château, l'histoire*, p. 106.

Digitized by Google

des timbres assemblés et harmonisés dans ce but, comme on en trouve dans le nord de la France, en Flandre et en Belgique, à la cathédrale de Reims et maintenant au cœur de Paris. Si tels eussent été les anciens usages, les contempteurs des cloches au dernier siècle seraient restés muets, mais ne regrettons point que leur verve ait eu à s'exercer, car les abus eux-mêmes qu'ils ont signalés forment un curieux chapitre de l'histoire populaire des cloches.

Il resterait, avant de finir, à déterminer exactement quel est l'auteur de ce poème daté de 1769. Son nom nous est indiqué, sans autre preuve à l'appui, par le docteur Louis-Jérôme Raussin dans le recueil manuscrit qu'il nous en laisse et qui se trouve à la Bibliothèque de Reims, comme étant Dom Fournier, bibliothécaire de l'abbaye de Saint-Nicaise dans la seconde moitié du XVIIIe siècle[1]. Cet érudit médecin rémois savait, à n'en pas douter, à quoi s'en tenir sur cette attribution, que pourrait démentir le caractère un peu burlesque et facétieux de l'œuvre. Toutefois, à cette époque, les bénédictins se trouvaient en contact avec la société polie et élégante de la ville, et rivalisaient dans l'érudition proprement dite, aussi bien que dans la littérature profane et mondaine, avec les Lévesque de Pouilly, Félix de La Salle, l'abbé Hillet et Bidet. Il est donc possible, sinon authentiquement certain et reconnu, que *La Campanomanie* ait été écrite par D. Fournier, qui habitait tout près de l'église Saint-Jean, contiguë au portail de l'abbaye de Saint-Nicaise. Il se trouvait donc parfaitement au courant des mœurs et des usages de ce quartier haut de la ville, dont il est question dans ce poème.

Si, contrairement à l'attestation et à la copie du docteur Louis-Jérôme Raussin, l'attribution avait été faite par un trait de malice à un bénédictin après son décès et était fausse, le poème aurait été composé quand même à Reims par un autre lettré rémois du même temps. Ajoutons que son intérêt n'en serait pas moindre au point de vue littéraire, ni ses renseignements moins divertissants pour l'histoire campanaire.

H. JADART.

Villers-devant-le-Thour, 10 septembre 1898.

1. Nous savons d'ailleurs que D. Fournier travaille à la rédaction des *Almanachs historiques de Reims* de 1768 à 1773, et qu'il eut pour successeur dans cette tâche D. Vincent, bibliothécaire de Saint-Remi. P. VARIN, *Archives admin. de Reims*, t. I, notice sur les Almanachs de Reims.

Digitized by Google

LA CAMPANOMANIE
OU
REQUÊTE D'UN PAROISSIEN DE SAINT-JEAN
A M. BERGEAT, LIEUTENANT DE POLICE
SUR L'ABUS DES CLOCHES

Par Dom FOURNIER, bénédictin à St-Nicaise de Reims

... *Cava pesantis ictibus æra sonant.*
(OVID.)

A REIMS, 1769. N. N.

AUX CLOCHES
SIXAIN.

Cloches, si les loix de l'Église
Ont ordonné qu'on vous baptise,
Le mystère en est délicat,
C'est de peur que le Diable, à qui chacun vous donne,
Lorsque trop longtemps on vous sonne,
Ne vous prît et vous emportât.

Je suis avec autant de crainte que de respect,
Mesdames,

Votre serviteur,
G D. J. B. A. FOURNIER,
Paroissien de Saint-Jean.

(DE LA MONNOYE, p. 172 de l'édit. de Sallengre, 1716, à La Haye.)

REQUÊTE A M. LE LIEUTENANT GÉNÉRAL DE POLICE
SUR L'ABUS DES CLOCHES

... *Quales sub nubibus atris Strymoniæ dant signa grues, atque æthera tranant*
Cum sonitu.....
(VIRGIL. ÆNEID. LIB. 10, V. 264.)

REIMS, 1769.

O vous, Monsieur, qu'un sort propice
Appelle au soin de la Police,
Et dont le cœur toujours humain
Veille au bonheur du citoyen [1] ;

1. Claude-François Bergeat, bailli de l'archevêché et en cette qualité

Digitized by Google

5. *Daignez sévir avec courage,*
Et sans aucun ménagement,
Contre un abus qu'un sot usage
A consacré depuis longtems.
Il est dans cette antique Ville
10. *Un quartier cher aux Immortels* [1],
Où, parfois, d'honnêtes mortels
Vont se choisir un domicile,
Là, loin du faste et des grandeurs,
Encore plus loin de l'opulence
15. *Certains bourgeois par leurs labeurs*
Fabriquent, en toute décence,
Étoffe, Enfants, et cœtera ;
C'est à qui mieux travaillera,
Le tout, au profit de la France.
20. *Comme eux, j'ai choisi mon azile*
Dans ce canton si révéré,
Espérant y vivre tranquile,
Et dans un repos assuré.
Mais que je suis bien loin de compte !
25. *Une race que le destin,*
Pour le malheur du genre humain
Forma, je crois, n'a pas de honte
De s'en venir à tout propos,
S'imaginant faire merveille,
30. *Troubler ma paix et mon repos,*
Et faire insulte à mes oreilles.
Je parle, Monsieur, des sonneurs,
Autrement dit carillonneurs ;
Dont l'engeance à jamais maudite
35. *Mériterait d'être proscrite*
De tout état bien policé.
Je ne dis rien, en vérité,

lieutenant général de police de la ville de Reims, professeur royal en droit français, receveur des décimes, etc. Mort en 1775. Il est le père de Nicolas Bergeat, vidame du Chapitre, premier conservateur du Musée de Reims, mort en 1815.

1. On baptise peu, on n'enterre presque jamais (dans l'église Saint-Jean). Le très grand nombre de cette paroisse meurent à l'Hôtel-Dieu. (*Note du Dr L.-J. Raussin.*) — Ajoutons que l'église Saint-Jean était située sur la place Saint-Nicaise, sur la droite du portail de cette célèbre église ; c'était un petit édifice du XIIe siècle, dont une portion du chœur reste enclavée dans la maison (no 15 actuel) reconstruite sur son emplacement. La paroisse était fort peu étendue et comptait seulement 230 communiants en 1774. *Répertoire archéologique des paroisses de Reims*, 1889, p. 195-96.

Digitized by Google

Dans l'humble et présente suplique,
Qui ne soit de notoriété
40. *Et très certaine et très publique.*
Je ne suis qu'un pauvre cardeur,
Mais, ma foi, sans philosophie
Je vois fort bien que dans la vie
Tout ne tend pas toujours au mieux.
45. *Car enfin que sert ce tapage*
Et ce maudit carillonnage?
Dieu, sans ce beau charivari,
En serait-il plus mal servi?
Non, non, l'Auteur de la Nature
50. *N'exige point assurément*
Qu'un carillonneur impudent
Fasse enrager sa créature
Pour l'honnorer plus dignement.
En parlant de cette manière
55. *Peut-être suis-je téméraire*
Mais, en tout cas, c'est mon avis;
Sauf à des Docteurs mieux instruits,
A me démontrer le contraire
Par de plus solides écrits.
60. *Mais, pour en revenir à mes cloches,*
Je dis, sans craindre d'anicroches,
Qu'en fait de clocher, vieux ou neuf,
L'œil seul en compte jusqu'à neuf
Dans le petit coin de la ville,
65. *Où j'établis mon domicile* [1].
Tous sont bien et dûment garnis
De cloches plus ou moins criardes,
Mais très communément nazardes
Dont les voisins sont étourdis [2].
70. *Souvent toutes, sans unisson,*
Pour mieux assurer mon supplice,

1. Le quartier haut de la ville, le 3e canton actuel, où se trouvaient les abbayes de Saint-Remi et de Saint-Nicaise, les collégiales de Saint-Timothée et de Sainte-Balsamie, le couvent des Minimes, et les églises paroissiales de Saint-Julien, Saint-Jean, Saint-Martin et Saint-Maurice.

2. Une note de M. Louis Fanart nous apprend qu'il y avait à Reims, en 1790, cent trente-huit cloches dans les églises, abbayes, paroisses, etc., de la ville, sans compter les clochettes des couvents et des chapelles. Cette note était basée sur les renseignements fournis par M. Goulet-Collet, ancien fabricien de la cathédrale. Cfr. *L'église et l'abbaye de Saint-Nicaise de Reims*, par Ch. Givelet, p. 57, note.

Digitized by Google

Chantent sans rime ni raison,
Di din don, Di don, Di din don.
75. *Le jour, la nuit, tout leur est bon ;*
Partout ce n'est que carillon,
A Saint-Julien, à Saint-Maurice,
Saint-Thimothée, Sainte-Nourice.
Bientôt à Monsieur Saint-Julien
80. *Succède Monsieur Saint-Martin*
Puis Saint-Remy, pour surcroît d'aise,
Les Minimes et Saint-Nicaise[1],
Souvent même les ci-devant[2]
Font encore enrager les gens,
85. *Que seroit-ce donc si Saint-Sixte*
Pour compléter ce faux bourdon
Venoit joindre à ce carillon
Quelque ton faux en accord mixte ?
Mais grâce à Monsieur Le Tellier
90. *Je suis sauvé de ce danger*[3].
S'agit-il de quelque baptême ?
Pour honorer l'Être suprême
Et faire naître un seul chrétien,
On fait mourir mille gens de bien.
95. *Est-il question de sépulture ?*
Le sonneur, dans cette avanture,
Juché nuit et jour au beffroi,
Sans cesse augmente mon effroi,
Et fait raisonner sa mitraille
100. *Pour attraper quelque maille.*
Si l'un enterre à Saint-Julien,
L'autre baptise à Saint-Martin[4].

1. Sur les cloches de l'abbaye de Saint-Nicaise, voir les documents et les notes publiées dans l'ouvrage de M. Ch. Givelet, *L'église et l'abbaye de Saint-Nicaise de Reims*, in 4°, 1897, pages 42 à 47 et 56, 57.

2. Les ci-devant n'existent plus en 1768. (*Note de L.-J. Raussin.*) — Il s'agit ici des Jésuites supprimés en 1762 ; leur collège fut occupé en 1766 par l'Hôpital général de la Charité et le clocher de cette maison possède encore deux petites cloches provenant des Jésuites, avec les dates de 1629 et de 1674.

3. La paroisse Saint-Sixte fut supprimée par l'archevêque Ch.-M. Le Tellier en 16(86). (*Note de l'éditeur.*) L'église ne fut entièrement démolie qu'en 1726.

4. Le baptême fut partout jadis accompagné de sonneries. On nomme *volée chrétienne* la sonnerie de toutes les cloches qui suit immédiatement la cérémonie. On carillonne ensuite joyeusement.

Digitized by Google

Si de quelque saint d'importance
On doit annoncer la naissance,
105. *Dans un deshabillé crasseux*
Mais plus insolent qu'un Talapoin [1],
Le carillonneur orgueilleux
Grimpe et s'établit au clocher.
110. *Là, comme dans son patrimoine,*
On le voit ordonner, trancher,
Faisant l'homme de conséquence,
Et pour mieux me faire enrager
Le bourreau double la cadence.
Je prendrais tout en patience,
115. *Si du moins par des airs jolis,*
Le chien recréait mes esprits :
Mais non, quelque mince cantique,
Ou quelque vieux Pont neuf' *usé,*
Voilà le fond de sa musique ;
120. *Jugez si je suis amusé.*
Quant à nous autres de Saint-Jean,
Nous ne craignons pas ce reproche
Car chez nous on n'entend la cloche
Que vingt fois tout au plus par an ;
125. *Et ce par des raisons palpables*
Que chacun trouve assez valables.
Primo, *c'est qu'on n'y meurt pas,*
Partant point de lesses au trépas.
J'expliquerais au long la chose,
130. *Si l'on n'en devinait aisément la cause* [2].
Secundo, *quant aux nouveaux nés,*
Dont nos Vénus nous enrichissent,
Nous sommes par trop avisés
Pour souffrir qu'ils nous étourdissent.
135. *Nos sages ayeux ont fondé*
Une maison de Société
Où nos Helènes vont par bande
Déposer les fruits que le tems
A formé dans leurs chastes flancs :

1. Les Talapoins sont en très grande vénération au Pégu et dans le royaume de Siam. Le lundy matin, ils vont avec les bassins de fer éveiller le monde pour venir au sermon. Patane est une ville du royaume de Siam. (*Note de l'auteur.*)

2. La cause, c'est le petit nombre des paroissiens et qu'ils allaient la plupart mourir à l'Hôtel-Dieu ou dans les asiles de vieillards. Voir plus haut vers 10.

Digitized by Google

140. *C'est un Bénéfice en commende*
Dont nous jouissons depuis longtemps[1].
Ainsi dans cette occasion,
Nous avons le rare avantage
De mettre au monde des enfans
145. *A petit bruit, sans carillon ;*
Et ce par un prudent usage.
Enfin pour tout dire en un mot,
Ici, chez nous, dans le ménage,
L'enfant arrive incognito ;
150. *Point de sonneurs, point de tapage.*
De cet exemple je conclus
Que les cloches sont un abus.
Mais, Monsieur, direz-vous peut-être
Avec un docte et sage maître :
155. Tantum valent quantum sonant[2].
Et moi, sans être latiniste,
Luthérien, ni calviniste,
Je vous répondrai : Taceant.
Non que dans mon humeur caustique
160. *J'en veuille à Messieurs les curés,*
Ni même aux plats de leur Fabrique,
Ils sont par moi trop révérés.
J'en veux encore moins à leur bourse,
Je sçais que fort souvent le son
165. *Pour eux est de grande ressource,*
Dans mainte et mainte occasion.
Mais je dis sans choquer les us,
Qu'il est un modus in rebus.
C'est ce modus *qu'avec instance*

1. L'auteur veut sans doute désigner l'Hôtel-Dieu, situé encore dans le bas de la ville, près de la cathédrale, et transféré seulement en 1827 dans l'ancienne abbaye de Saint-Remi. Sinon, il voudrait parler d'une maison d'enfants trouvés, fondée par des particuliers et entretenue par eux, mais nous ne connaissons pas d'établissement de ce genre à Reims avant la Révolution.

2. Un sçavant pourroit prouver que les Hébreux, les Grecs et les Romains se sont plaints de tous temps des cloches. Ce seroit ample matière à une sçavante dissertation. Mais comme l'érudition n'est pas de la compétence d'un Paroissien de Saint-Jean, je me contenterai de prouver mon texte par un fait plus moderne. M. le cardinal de Retz étant allé voir Mr Mazin (?), curé de St-Paul à Paris, les cloches vinrent à sonner pour un mort de considération. Tandis qu'ils étoient en conversation, on ne s'entendoit pas. Mr le cardinal demanda au curé si le son des cloches ne l'importunoit point ? Il répondit fort à propos : *Tantum valent quantum sonant.* (*Note de l'auteur.*)

Digitized by Google

170. *Monsieur, je vous demande ici.*
Daignez donc, par un bout d'écrit,
Réprimer l'affreuse licence
Des cloches, des carillonneurs,
Et de toute cette séquelle
175. *Qui met le comble à nos malheurs,*
En nous rompant tête et cervelle.
Notez qu'il est bon d'observer,
Que tous nos sçavans du quartier
Ne peuvent plus, en conscience,
180. *Avec un tel charivari*
Faire aller en paix le métier,
Ni venir au point de science
Où le repos seul nous conduit.
Prenez votre course par autrui
185. *Vous qui faites cas de l'étude ;*
Et qui la cultivez en paix,
N'est-ce pas à la solitude
Que vous devez tous ces succès,
Qui marquent au coin du génie
190. *Tous les momens de votre vie ?*
Pour moi que le démon des vers
Poursuit parfois, vaille que vaille,
Et qui par caprice rimaille,
Souvent à tort et à travers ;
195. *Comment voulez-vous qu'Apollon*
Et me favorise et m'inspire
Au milieu de ce carillon ?
Souvent je souffre le martyre
Pour attraper un vers ou deux :
200. *Dans le plus fort de mon délire,*
J'ai beau m'arracher les cheveux,
Mordre mes doigts, frotter mon front,
Je reste court et la mesure
M'échappe par l'affreux murmure
205. *Qui règne dans tout le canton.*
J'ai beau courir après la rime,
Je la perds, et suis la victime
D'un carillonneur insolent,
Qui du plus haut de sa gueritte
210. *A me faire enrager s'excite,*
Et rit peut-être méchamment
De ma peine et de mon tourment.

Digitized by Google

Ah! par une Ordonnance utile,
Rendez donc la paix à la Ville.
215. *Trois points très fameux, se dit-on,*
(Et c'est sans doute avec raison)
La distinguent par excellence,
L'odeur, le son, la médisance [1].
Quant au premier, l'air y pourvoit :
220. *Pour le dernier, les Gens de loi*
Nous disent, avec assurance,
Qu'il y a sur ce prescription ;
Qu'on irait contre la Raison,
Et contre le droit de nature,
225. *En touchant ce point délicat.*
Ne risquons donc point l'avanture,
Et n'entrons point dans ce débat [2].
Mais pour le son, Monsieur, de grâce,
Pourvoyez-y ; si mieux n'aimez
230. *Que nous abandonnions la place.*
Nous y serons bientôt forcés
Si, par Ordonnance efficace,
Les choses ne changent de face.
Il s'agit de notre repos,
235. *Et du salut de nos oreilles ;*
Un Règlement fait à propos
Fera sur ce point des merveilles.
Le récit d'un si triste état
Doit, juste et sage Magistrat,
240. *Toucher votre âme bienfaisante ;*
Rendez la ville moins sonnante :
Pour vos oreilles et pour nous

1. L'auteur attribue à Reims un dicton encore courant sur Toul. Voir Léon Germain, *Anciennes cloches lorraines ;* Nancy, 1885, p. 46, note : « Il paraît qu'à Toul, également, les cloches se faisaient souvent entendre ; on lui appliquait, dit-on, les qualifications de *ville puissante, sonnante, puante, médisante,* bien différentes de la célèbre légende : *Urbs pia, prisca, fidelis.* » — Sur le folklore des cloches à Toul, voir : Fourier de Bacourt, *Le sonneur de Toul* (à propos d'une chanson), dans le *Journal de la Société d'archéologie de Lorraine,* août 1897, p. 171.

2. On sait que les pamphlets les plus mordants étaient de mise à cette époque. Notre poète fait peut-être, ici, allusion à la pièce satirique, *L'Avis aux curieux ou Bibliothèque choisie,* qui était dirigée contre les membres du Chapitre métropolitain et fut condamnée par sentence en 1758. On l'attribuait à Nicolas Bergeat, vidame du chapitre et fils du lieutenant général de police.

Digitized by Google

Que votre bonté s'intéresse ;
Notre sort en sera plus doux,
245. *Chacun vous bénira sans cesse ;*
Et saint Blaise priera pour vous [1].

Auguror en ; Vinces : votivaque carmina reddam :
Et magno nobis ore sonandus eris.
(Ovid. lib. I, de Arte amandi, v. 165.)

D. A. J. B. F.....[2],
Paroissien de Saint-Jean.

(Bibliothèque de Reims. — Vers de Mr (sans nom). — Recueil de pièces en vers et en prose. Manuscrit in-4° autographe du Dr L.-J. Raussin, n° 1077, fos 203 à 210.)

1. Saint Blaise est le patron des fileurs et des cardeurs, profession que se donnait l'auteur du poème, vers 41.

2. Dom Antoine-Jean-Baptiste Fournier.

Digitized by Google

ACTES RELIGIEUX DE JUVANZÉ*

L'idée nous est venue de compulser les actes religieux *de Juvanzé* qui dépendait autrefois du *bailliage de Chaumont*. Ces actes remontent *à 1673*. Grâce à eux, nous avons pu dresser la liste des curés, des seigneurs, des procureurs fiscaux et de quelques abbés et prieurs de *Beaulieu* (près Trannes) jusqu'à la Révolution. Voici le résultat de nos recherches.

I

Curés de Juvanzé.

1. *F. Haulmont*, 1673.

2. *P. Jolly* (vicaire), 28 janvier 1689). Il est décédé le 17 avril 1701 et a été inhumé dans l'église par M. Barat, curé de Dienville.

3. *J.-B. de Vassan*, décédé le 17 janvier 1707. Il avait été auparavant curé du Petit-Mesnil, et il a été inhumé dans le chœur de l'église. Sur sa tombe, on lit cette inscription : « Je suis ici pour orner cette église et couvrir les cendres de Jean-Baptiste de Vassan, p.-curé de cette... posée le... 16... Priez Dieu pour lui. » Cette épitaphe indique que la tombe a été posée avant le décès de J.-B. de Vassan.

4. *François Bourgogne*, décédé le 2 juin 1707.

5. *Jacques Bourgeois*. Confirmation donnée à Juvanzé, le 12 juin 1717, par Mgr l'évêque de Waterford, en Irlande, de passage ce jour-là à l'abbaye de Beaulieu.

6. *Poincelier* (4 juillet 1723). Il est décédé le 9 novembre 1762 et a été inhumé dans le cimetière selon sa demande.

7. *Jeannet* (31 janvier 1763). Il disparaît le 2 juillet 1792, et l'on ne sait pas ce qu'il est devenu. Depuis cette époque, Juvanzé n'a plus été qu'une *annexe* d'Unienville, et ce sont les curés de cette paroisse qui le desservent.

II

Abbés et prieurs de Beaulieu.

Les abbés et prieurs de Beaulieu, de l'ordre des Prémontrés, qui figurent sur les registres ecclésiastiques de Juvanzé, sont :

* Juvanzé (Aube), arrondiss. de Bar-sur-Aube, canton de Vendeuvre.

Digitized by Google

1. *F.-Alexandre Macadrez*, « chanoine régulier de S.-Augustin en l'église Notre-Dame de Beaulieu, ordre de Presmontré » (14 avril 1686).

2. ... *Rousseau*, frère de Gabrielle Rousseau, épouse de Calixte Largentier, sieur du Cauroy (1695). — Voir *Mémoires de la Société académique de l'Aube*, tome XXII, p. 281.

3. *F. Delasalle*, bachelier de théologie, prieur de Beaulieu (25 avril 1700).

4. *F. Dethons (Dethaas)*, prieur de Beaulieu (9 novembre 1762).

5. *F.-Claude Corbet*, chanoine régulier de l'abbaye de Beaulieu (11 novembre 1782).

6. *F.-Claude Coulbaut*, sous-prieur de l'abbaye de Beaulieu (9 novembre 1789). En 1815, il remplace M. *Pringaut*, curé d'Unienville, devenu curé du Petit-Mesnil, jusqu'à l'arrivée de M. *Charles* (18 octobre 1820 [1]).

III

Les seigneurs de Juvanzé et leurs enfants.

1. *Marguerite de Beaufort*, femme de noble homme Edme Grillat de la Tour (6 février 1678 [2]).

2. *Nicolas-François de Manissié*, noble homme, seigneur de la terre de *Jouvandé*, décédé le 24 septembre 1678, « mort par un assassinat. »

3. *Jacques*, fils de noble homme Edme Grillat de la Tour et de Marguerite de Beaufort.

4. *Melchior Guérin*, seigneur de Jouvandé, décédé le 4 décembre 1683. Sa veuve se nommait *Louise Ducord*.

5. *Gaspar Grillat de la Tour*, fils d'Edme et de Marguerite de Beaufort (29 septembre 1684).

6. *Jacques de Beaufort*, écuyer, capitaine au régiment de Molins (20 février 1690).

7. *Pierre de Beaufort*, fils de Jacques et de d^elle^ Jeanne Cottenet. Il fut baptisé le 12 novembre 1692 et eut pour marraine Marguerite de Beaufort. Il mourut à deux mois. Marguerite de Beaufort, femme de feu Edme Grillat de la Tour, « escuyer, major du fort *Trifon de Besanson* », décéda peu de temps après. A son deuil assistaient Mre Cottenet, prévôt de Cynavolle et autres lieux, et d^elle^ Jeanne Cottenet, femme de Jacques de Beaufort (17 avril 1693).

8. *Claude*, fils de Jacques de la Tour. Il fut baptisé le 15 sep-

1. Voir *Revue de Champagne et de Brie*, tome II, 15e année, p. 572.
2. Inhumé le 3 février 1688 (liasse de 1773 à 1792).

Digitized by Google

tembre 1694, et eut pour parrain Claude-Martin de Choisey, et pour marraine d^elle Jeanne Juliot de Cynavolle.

9. *Joanne de la Tour*, fille de Jacques. Elle fut baptisée le 23 août 1695, et eut pour parrain Mre Jacques Rousselot, lieutenant général de la baronnie de Jaucourt, et pour marraine Mlle Gabrielle du Cauroy, sœur de M. l'abbé de Beaulieu.

10. *Antoinette*, fille de Jacques, baptisée le 21 novembre 1696.

11. *Suzanne*, fille de Jacques, baptisée le 13 février 1698.

12. *Marie*, fille de Jacques, baptisée le 2 février 1699.

13. *Marguerite*, fille de Jacques, baptisée le 1er mai 1700. Elle eut pour marraine Marguerite *Le Goust*.

14. *Jacques Gaspar*, fils posthume de feu Jacques. Il fut baptisé le 15 avril 1703. Il eut pour parrain Claude de Grillat, écuyer, et pour marraine d^elle Jeanne de Grillat, ses frère et sœur.

15. *Claude de Beaufort*, lieutenant au régiment d'infanterie de Béry.

16. *Jean-François Nonnier*, seigneur de Montmartin et Velotte, veuf de défunte d^elle Barbe Poirel, de la paroisse de St-Pierre de Besançon, époux de dame Jeanne Grillat de la Tour de Beaufort, v^e de Mre Charles de Serre, écuyer, capitaine au régiment d'Enguien. A son mariage, qui eut lieu le 7 mai 1733, furent présents Mre Claude de Beaufort, écuyer, Antoinette de Beaufort et Nicolas Garnier, gruier au duché de Montmorency, demeurant à Éclance.

IV

Procureurs fiscaux de Juvanzé.

1. *Étienne Gossement*, procureur fiscal (12 décembre 1673).

2. *Jean Vérin*, lieutenant en la justice, époux de Marie Hurpoil (29 mars 1682 [1]).

3. *Adrien Durust*, syndic de Jouvanzé (11 décembre 1705).

4. *Adrien de Vaucelle*, procureur fiscal (*id.*).

5. *Edme Forestier*, procureur du Roi « de la merrie royale d'Eurville, d^t à Jouvanzé » (11 février 1714).

6. *Jean Joffrin*, procureur fiscal (29 janvier 1726).

7. *Louis Bergerat* (8 mai 1740).

8. *Edme Bergerat* (1er novembre 1759) : c'est l'un des ancêtres de M. l'abbé Bergerat, décédé curé de Chauflour-les-Baillis, et inhumé par moi, dans le cimetière de Juvanzé, le 2 juin 1892, à l'âge de 89 ans.

1. Parent des *Vérin* d'Unienville (*Revue de Champagne, ibid.*, p. 570).

Digitized by Google

V

Mobilier de l'église de Juvanzé.

Parmi les objets de l'église de Juvanzé qui offrent quelque intérêt, il faut citer :

1° *Dans l'abside*, 3 fenêtres, plein cintre, de même grandeur (2m sur 0m80 de large à peu près), séparées l'une de l'autre par toute l'épaisseur du mur qui va en rétrécissant à l'intérieur. Elles sont ornées de vitraux peints qui représentent « le *crucifiement de Notre-Seigneur* ». Au milieu, *J.-C. en croix*, et deux anges qui recueillent, dans des coupes d'or, le sang qui s'échappe de ses mains et de son côté. A droite, la *Mater dolorosa ;* à gauche, *St Jean*, le disciple bien-aimé. Au bas du Christ, les armes d'un *Lefebvre : d'azur à 3 pals d'or, celui du milieu chargé de 3 roses de gueules.*

2° A gauche de l'autel, il y a un autre vitrail qui figure « la *Descente de croix* ». La T. S. Vierge tient dans ses bras son cher Fils ; St Jean est à sa droite et Marie-Madeleine à sa gauche. A côté, le donateur, un ecclésiastique avec le surplis à larges manches, à genoux, les mains jointes, fixe Notre-Seigneur, et laisse échapper de son cœur ces paroles du *Stabat Mater*, qu'on lit sur une banderole qui lui entoure la tête : « *Eia, Mater, fons amoris, me sentire vim doloris, fac ut tecum lugeam.* » (Lettres gothiques.)

3° Le maître-autel, aujourd'hui, n'est plus appuyé contre l'abside, mais il coupe le sanctuaire de façon à laisser un espace suffisant pour servir de sacristie. Il n'a rien de remarquable par lui-même, mais le *tableau* peint qui le domine et les *rétables* qui l'accompagnent ne manquent pas de valeur.

Le tableau, qui mesure 2m de haut sur 1m20 de large, représente St Gengoul, patron de la paroisse, à genoux, les bras étendus et les yeux fixés vers la *T. S Vierge*, qui tient *l'enfant Jésus* dans ses bras. Il porte un grand manteau rouge retenu par une agrafe, par dessous un vêtement blanc avec brandebourg d'or et de longs cheveux bouclés flottent sur ses épaules. En bordure, de chaque côté, un ange de profil, le dos appuyé contre le tableau, une chute de roses variées et une petite corbeille de fleurs. Dans un coin du tableau, on lit cette inscription : « G. Collard, pinxit, 1710. »

Les rétables qui accompagnent l'autel, et qui ne s'élèvent que jusqu'à la base du tableau, se distinguent aussi par leurs chutes de fleurs et leurs jolis chapiteaux. Leur fronton est surmonté d'un vase portant un cœur enflammé. Dans celui de droite, on voit l'écusson d'un abbé (de Beaulieu sans doute) : *d'azur à 3 losanges de gueules*, avec mitre, crosse, cordon et palme à l'entour.

Digitized by Google

Dans celui de gauche, ce sont les armes de l'Oratoire, figure en lettres d'or le chiffre : *(IESVS MARIA)* entouré d'une couronne d'épines.

4° Signalons un beau *fauteuil* en chêne. Il est de forme carrée et mesure à peu près 2m de haut sur 1m de large. Tout le siège a été remplacé et n'a, par conséquent, rien de saillant ; mais le dossier est finement travaillé : quatre élégantes colonnettes le décorent du haut en bas, et trois panneaux creusés dans le bois, entre les colonnettes, et enrichis d'arabesques, donnent à ce fauteuil un cachet artistique. Le fronton qui le termine ressemble à une espèce de cartouche surmonté d'une croix.

5° Les rétables de la Ste Vierge et de St Nicolas sont de la même facture et probablement de la même époque que le maître-autel. Les figures qu'ils encadrent sont plutôt l'œuvre d'un barbouilleur que d'un peintre ; mais il y a près d'elles, appuyée contre la muraille, une statue en bois (0m50), la *Vierge à la chaise, portant l'enfant Jésus dans ses bras*, qui paraît recommandable au moins par son antiquité.

6° Nous avons trouvé dans le grenier du presbytère d'Unienville une plaque de marbre que nous avons fait encastrer dans le mur de l'église de Juvanzé, et qui porte cette inscription : « Mre Bernard Plumey, pbre natif du lieu d'Unyenville, vivant chanoine à St Maur des fossez les Paris, a fondé deux obits en l'église de Jouvanzé chascun d'une messe haulte et vigiles chatées à pareil jour que François Plumey son père qui decedda le XIme novbre et l'autre le jour du deceds de Barbe de la Motte sa mère, laquelle decedda le 21e du mois et an 1627. Pour lad. fondation a donné des héritages (qui va)lent XXXI livres en fond. Prié Dieu pour son âme. »

7° L'église de Juvanzé ne possède qu'une petite cloche, et encore elle est fêlée. Cette cloche « a été fondue en 1809 et a eu pour parain Mr *Edme Bergerat* de Jouvanzé, et pour maraine *Anne-Angélique Euvrard*. Mr Marey adjoint ; Jacquot et Bollée, fondeurs à Brevonne. » (Inscription sur la cloche.)

8° Les archives paroissiales de Juvanzé renfermaient, il y a quelques années, une *Bulle en parchemin* du pape Paul V (9 août 1613), accordant des indulgences aux confrères de la confrérie de *S. Nicolas* de Juvanzé. Elle a été remise à Mgr Cortet, en tournée de confirmation ; mais la copie du texte latin et une traduction française restent entre nos mains.

Abbé CHAUVET.

Digitized by Google

Le Pont de la Pielle à Troyes

ÉTUDE SUR L'ANCIEN CHAPITRE DE LA CATHÉDRALE

Chercheur heureux et perspicace, travailleur habile et infatigable, M. Albert Babeau, notre distingué compatriote, dont les nombreux travaux historiques, marqués au coin de la plus haute érudition, goûtés et appréciés à leur juste valeur, sont aujourd'hui dans toutes les mains, M. Albert Babeau, dis-je, nous a, par deux fois déjà, si je ne me trompe, entretenu du Vouldy, de sa demeure seigneuriale et de ses propriétaires titrés.

Dans une première notice ayant pour titre *le Vouldy*[1], il nous a décrit par le menu l'habitation luxueuse, les jardins immenses plantés d'arbres et d'arbustes rares[2], les pièces d'eau dans lesquelles prenaient leurs ébats des poissons de toutes sortes, les parterres parfumés de cette propriété princière, jugée digne à trois reprises de la visite d'un roi. Nous avons fait connaissance avec ses propriétaires successifs ; constatant sa prospérité avec Guichard et son fils, messire François, baron du Vouldy ; voyant le commencement de sa décadence avec l'original Simon Michel, seigneur de la Pépinière, et sa ruine complète avec Jean-François du Vouldy ; assistant enfin au morcellement définitif de cet immense domaine qui s'émietta, comme tant d'autres, hélas ! aux caprices des enchères, à la Révolution[3].

1. *Annuaire de l'Aube pour l'année 1885.*

2. Un cèdre du Liban, dernier survivant des arbres séculaires qui ombragèrent autrefois la propriété du seigneur du Vouldy, étend encore aujourd'hui ses robustes rameaux au-dessus de l'avenue Weber.

3. D'après un mémoire dressé en 1690 par Angenoust et retrouvé aux Archives de l'Aube (liasse G 3178), la propriété du Vouldy se composait encore à cette époque, répartis en bâtiments, cours, jardins, allées, viviers, canaux, vignes, prés, bois, etc., de trente-cinq arpents dix cordes ; le *Voyer*, qui appartenait aussi à Guichard, se composait en outre de dix arpents cinquante-sept cordes : soit un total de quarante-cinq arpents soixante-sept cordes. Ce domaine avait été considérablement augmenté, car en 1622 M. du Vouldy avait acheté de son beau-père, Claude Angenoust, moyennant deux mille sept cents livres, « un accin sur lequel il y a maison, granges, estables, contenant cinq arpents ».

Digitized by Google

En lisant : *Un maître de chapelle sous Louis XIII*[1], nous avons entendu dans les jardins du seigneur du Vouldy, par une belle journée d'automne, sous les frais ombrages d'une treille chargée de grappes jaunissantes, un concert original donné en présence et en l'honneur du roi et de sa cour, par les petits enfants de chœur de la collégiale Saint-Étienne, les uns chantant, les autres jouant de la viole, sous la direction de leur maître Étienne Bergerat, de joyeuse mémoire.

Que peut-il nous rester à glaner derrière un tel moissonneur, et ne sera-ce pas, de notre part, une insigne témérité de revenir sur un chapitre traité deux fois déjà par un tel écrivain ?

Tout n'a pas été dit sur ce sujet cependant, puisque M. Albert Babeau lui-même, dans sa première notice, a posé une question dont la solution peut paraître sans importance, mais à laquelle nous avons cru utile de répondre, persuadé que dans l'histoire glorieuse de notre vieille cité, il ne peut y avoir si petit point qui ne mérite que nous nous y arrêtions.

***

Vers le milieu du mois de février 1630, un messager royal remettait, de la part de Louis XIII, sur le bureau de l'échevinage de Troyes, la lettre suivante :

« De par le Roy,

« Chers et bien amez, Ayant résollu de partir de ceste ville « pour Nous en aller à Troyes, en intention d'y faire quelque « séjour avec nostre cour et suitte, Nous vous avons bien « voullu faire ceste lettre pour vous en donner advis, et vous « dire que vous ayez la plus grande diligence qu'il vous sera « possible, à faire reparer les chemins sur les advenues de « ceste ville à celle de Troyes, comme aussy le chemin de « nostre ville de Troyes en la maison du sieur du Vouldy, l'un « de nos maistres d'hostel, mesme de faire faire un pont de « bois, avec garde folz, devant le moulin nommé La Pielle, « suffisant pour passer en carosse, quand nous y vouldrons « aller ; ce que vous aurez à faire par corvées ou aultres voyes « que vous verrez plus commodes. Sy ny faictes faulte, car « tel est nostre plaisir.

« Donné à Paris, le XIIIe jour de febvrier 1630.

« Signé : Louis[2]. »

1. *Annuaire de l'Aube pour l'année 1890.*
2. Archives municipales, A 32.

Digitized by Google

Le 18 février, c'est-à-dire dès le lundi qui suivit la réception de cette lettre, le Conseil de l'échevinage, fidèle observateur de la volonté de son roi, députa à cet effet le maire assisté d'un échevin et d'un conseiller, avec mission de se transporter sur les lieux désignés « pour congnoistre l'endroit et place » où l'on pourrait construire le pont commandé par Louis XIII, « et le moien de le faire exécuter [1]. »

Sur la foi de cette lettre royale, et sans poursuivre plus loin ses investigations, T. Boutiot a affirmé, dans son *Histoire de Troyes*, que l'échevinage avait fait exécuter les ordres reçus et édifier le pont de la Pielle [2].

Beaucoup moins affirmatif, voici ce que dit à ce sujet M. Albert Babeau dans sa notice sur *Le Vouldy* (page 5 du tirage à part) : « Louis XIII aurait même manifesté l'intention de loger dans la maison de son ancien médecin. Il donna l'ordre de construire un pont en bois, avec garde-fous, en face du moulin de la Pielle, suffisant pour passer en carrosse. Le pont fut-il terminé en temps utile ? Nous l'ignorons. »

La lettre du roi à l'échevinage, la nomination d'une commission composée de trois membres qui en fut la conséquence immédiate [3], voilà tout ce que nous avons trouvé concernant le fait particulier qui nous intéresse dans les Archives municipales, mais les registres des délibérations capitulaires de l'Église de Troyes vont nous fournir des documents détaillés et certains qui nous permettront de déterminer l'époque précise de la construction de ce pont, et de répondre ainsi à la question posée incidemment par M. Albert Babeau [4].

Nous croyons utile, pour étendre un peu notre sujet et donner aussi plus de clarté à notre récit, de dire d'abord quelques mots des démêlés qui, antérieurement à 1630, avaient éclaté entre le Chapitre de la cathédrale et Guichard, seigneur du Vouldy.

***

Le Chapitre de l'Église de Troyes qui tenait de Thibaud le

1. Archives municipales, A 32.

2. T. Boutiot : *Histoire de Troyes*, t. IV, page 350.

3. Dans sa séance du lundi 18 février 1630, le Conseil de l'échevinage désigna Nicolas Le Jeune, maire, Jehan Le Jeune, échevin, et Edmond Denise, conseiller, pour faire partie de cette commission d'enquête.

4. Nous sommes heureux de remercier ici publiquement, de leur bienveillance à notre égard, M. André, archiviste départemental, et M. Gaston Baltet, archiviste municipal, dont nous avons mis souvent déjà à contribution les bons conseils et la grande érudition.

Digitized by Google

Grand ses droits de propriété et de justice sur le bourg Saint-Denis et le Pré-l'Évêque[1], dont dépendait le moulin de la Pielle, vivait en assez bonne intelligence avec son riche et puissant voisin Guichard du Vouldy, lorsqu'un incident de peu d'importance d'abord, mais qui faillit dégénérer en un conflit sérieux, vint tout à coup rompre la bonne harmonie et allumer pour longtemps la guerre.

Sans être complètement exempt de reproche, le XVIIe siècle savait encore, suivant en cela les saines traditions du passé, pratiquer ouvertement la religion de ses pères, honorer les ministres de Dieu et respecter leur autorité. Comme aux époques d'une foi plus vive, il ne se construisait pas alors de châteaux ou de maisons importantes, qu'à l'intérieur ou à l'extérieur un endroit y fut expressément réservé et consacré à la célébration des saints mystères. Tantôt, c'était une chapelle plus ou moins luxueuse, dont la flèche élancée ou l'humble clocher se dressait dans le voisinage et à l'ombre protectrice des tours crénelées du vieux château féodal; tantôt, c'était un humble oratoire dans lequel, sans sortir de leur demeure, pouvaient venir prier à toute heure du jour et de la nuit, les habitants de ces maisons seigneuriales. Guichard du Vouldy n'avait pas voulu faire exception à cette règle générale, et avait eu le soin de ménager, dans la maison qu'il venait de faire construire, une petite salle servant d'oratoire, dans laquelle il faisait dire la messe et quelquefois même prêcher. Mais il n'avait oublié qu'une chose pourtant essentielle, c'était d'en demander l'autorisation au Chapitre de la cathédrale; en négligeant de se mettre en règle vis-à-vis de l'autorité capitulaire, il avait été, sans le savoir probablement, contre la bulle du pape Innocent IV qui défendait expressément, sous peine d'excommunication, de bâtir le plus petit autel sur la paroisse du patronage de l'Église cathédrale[2].

Le mercredi 26 août 1626, les chanoines étant réunis en séance capitulaire sous la présidence de leur vénérable doyen

1. Le moulin du *Pré-l'Évêque*, du *Prieurée*, de la *Priolée*, et enfin de la *Pielle*, existait dès 1191. Moulin à papier en 1504, moulin à blé et à écorces en 1545, le moulin de la Pielle qui était la propriété du Chapitre, servait aussi, en 1577, à la fabrication de la poudre à canon pour le service du roi. Il fut vendu aux enchères comme bien national le 11 juin 1791, et adjugé à Edme Jolly, meunier de Pétal. L'ancien moulin de la Pielle est aujourd'hui une filature de coton qui appartient à M. Charles Huot, lequel est aussi propriétaire des vieux moulins historiques de Jaillard.

2. Archives de l'Aube, G 1296, f° 318 r°.

Digitized by Google

Claude Vestier, un membre du Chapitre, le chanoine Louis Vestier [1] vint apprendre au Conseil que M. du Vouldy faisait

1. Claude Vestier, chanoine et doyen de l'église de Troyes, était le fils aîné de Jacques Vestier le jeune, marchand et bourgeois de Troyes, et de Claudine Molé ; son frère, Odard Vestier, épousa Catherine Corrard, et Catherine Vestier, sa sœur, se maria à Nicolas Dorigny. Jacques Vestier mourut dans les premières années du XVIIe siècle. Ses obsèques solennelles, auxquelles assista en corps le chapitre St-Pierre, furent célébrées en l'église de St-Jean-au-Marché, le dimanche 16 septembre 1608.

L'une des plus belles lumières de l'église de Troyes au XVIe siècle, le chanoine Odard Molé que Mgr Claude de Beauffremont avait eu un instant l'intention d'appeler à la direction du collège, après avoir été curé de St-Nizier, eut le très grand honneur d'être choisi par Mgr le duc de Guise, gouverneur de Champagne, pour devenir le précepteur de ses deux fils : Mgr de Chevreuse et le prince de Joinville. Il partit avec ce dernier pour l'Italie en 1584 et se rendit à Rome, où, quelques années plus tard, au grand regret de ses compatriotes, il prenait l'habit de jésuite et résignait sa prébende entre les mains du Souverain Pontife Sixte-Quint, en faveur de Claude Vestier son neveu, lequel lui succéda le 24 février 1588.

Après de solides études au collège des Jésuites, à Paris, le jeune homme qui, dès son jeune âge, s'était senti attiré vers l'état ecclésiastique, se présenta à l'évêque de Langres, aux Quatre Temps de Noël 1590, pour en recevoir le sous-diaconat ; aux Quatre Temps de la Ste Croix 1594, Claude Vestier reçut le diaconat des mains de Révérend Père en Dieu messire Vespasien de Gribaldi, ancien évêque de Vienne ; il fut enfin promu au sacerdoce aux Quatre Temps des Brandons, le samedi 18 février 1595, par Mgr le cardinal de Gondi, évêque de Paris.

Au chapitre du mercredi 8 mars 1595, au moment même où Claude Vestier se préparait à exhiber, suivant la coutume, devant ses collègues, ses lettres de prêtrise, il s'aperçut avec stupeur que celles-ci lui avaient été dérobées ou qu'il les avait perdues en chemin. Le sous-chantre fut chargé, malgré ce contre-temps, de l'inscrire au tableau : « *ad missam pro jucundo adventû* », et la semaine suivante seulement put être remplie la formalité des certificats.

Le jeune chanoine faillit être enlevé, au début d'une carrière qui devait être cependant si longue et si fructueuse (septembre 1596), par une fièvre maligne qui le mit à deux doigts de la mort. Le Chapitre tout entier, sur la proposition de son doyen Guillaume de Taix, décida d'ajouter aux oraisons de la grand'messe, pour la guérison du nouvel élu, la collecte *pro infirmo* et ordonna au malade d'user de viande et d'aliments gras aux jours défendus par l'Église. Les prières des chanoines furent exaucées, et Claude Vestier recouvra la santé.

Guillaume de Taix, doyen du Chapitre depuis le mardi 2 décembre 1572, après la mort du chanoine Jehan Guillemel survenue à Paris le 20 novembre précédent, mourut saintement le mardi 7 septembre 1599, vers les six heures du matin, et sa dépouille mortelle fut enterrée dans la nef de la cathédrale, « proche la chaire où se fait la prédication ». Dès le 15 septembre suivant, Claude Vestier se présenta devant le Chapitre pour lui faire part que du vivant même du vénérable doyen décédé, il avait été désigné par lui pour le remplacer dans sa charge et dans sa dignité. Mais le chanoine Odard Hennequin se levant, protesta énergiquement contre cette prétention et opposa son élection à celle de Claude Vestier.

Digitized by Google

« de jour à aultre célébrer la messe en une maison et jardin sien, prosche le moulin de la Pielle », qu'il y avait même fait

Par un acte signé de sa main, en date du 22 avril 1599, Guillaume de Taix, sentant sa fin prochaine, avait en effet désigné Claude Vestier comme son successeur ; le 29, cette procuration avait été envoyée à Rome où elle n'était arrivée que le 31 mai. L'acceptation du pape n'était pas encore revenue le 17 septembre, jour choisi pour l'élection. Avant de prendre une décision, les chanoines voulurent assister à une messe du St-Esprit, à l'issue de laquelle et après mûre réflexion, ils désignèrent le chanoine Odard Hennequin comme devant prendre la place de Guillaume de Taix. Le procès-verbal de cette élection fut dressé par Pierre Dadié, chantre en dignité, lequel fut aussi désigné pour aller à Sens en demander la confirmation. Mais, le 22 septembre, arrivèrent enfin les bulles de Clément VIII qui firent annuler la première élection, et Claude Vestier fut immédiatement élevé à la dignité de doyen du chapitre de la cathédrale.

Cette rivalité donna lieu à un très long procès. Actif, remuant et ambitieux, le chanoine Odard Hennequin qui, pendant les guerres de la ligue, avait une première fois exercé par intérim la charge de doyen, alors que chassé de Troyes par le cardinal de Lorraine, Guillaume de Taix s'était retiré à Châlons, ne craignit pas d'accuser ouvertement son concurrent d'avoir soudoyé contre lui cinquante hommes d'armes. Ceux-ci, affirmait-il, avaient reçu la mission de pénétrer dans le chœur de la cathédrale pendant les offices et d'enlever par la force, de la place qu'il y occupait, celui sur lequel s'était porté tout d'abord le choix du Chapitre. Claude Vestier ne s'émut pas outre mesure de cette terrible accusation et répondit simplement que, non pas cinquante hommes d'armes, mais dix seulement étaient venus spontanément mettre leur épée à son service. Et voici quelle a été ma réponse, ajouta-t-il noblement : « J'aimerais mieux mourir que de donner mon consentement à un pareil scandale. »

Par la noblesse et l'ancienneté de sa famille, par son âge (Odard Hennequin avait été ordonné prêtre à Paris en 1581 et devait être d'une quinzaine d'années plus âgé que son concurrent), par les dignités dont il avait été successivement revêtu : syndic du Chapitre en 1586, grand chambrier en 1587, vicaire capitulaire en 1593 à la mort de Mgr Claude de Beauffremont, échevin de Troyes en 1594, archidiacre de Margerie la même année, enfin doyen du Chapitre du 13 décembre 1589, jour où il prêta serment entre les mains de Jehan Dehault, grand archidiacre, jusqu'au 7 décembre 1594, date à laquelle Pierre Damours, conseiller du roi et superintendant de la justice et police de la ville et bailliage de Troyes, vint en personne et en vertu d'un arrêt obtenu par Guillaume de Taix, réintégrer ce dernier dans sa dignité de doyen du Chapitre et le réinstaller au chœur de la cathédrale, pour tous ces motifs, Odard Hennequin avait une certaine influence sur ses collègues. Aussi s'en servit-il adroitement pour intriguer contre Claude Vestier.

Au chapitre du mercredi 1er novembre 1599, on fit en séance capitulaire lecture d'une requête que les chanoines se proposaient d'envoyer au roi en faveur d'Odard Hennequin et dans laquelle, entre autres choses, il était dit ceci : « advenant que la trop grande jeunesse et peu d'expérience aux affaires [de Claude Vestier] n'y apportassent quelque détriment et préjudice au bien commun de l'église tant au spirituel qu'au temporel. » On ajoutait qu'Odard Hennequin avait été primitivement installé selon les solennités

Digitized by Google

prêcher le dimanche précédent. M. Dufay, chanoine de la cathédrale et curé de Saint-Denis, fut aussitôt prié, dans l'intérêt du Chapitre et pour la conservation de son droit curial, de faire à part lui une enquête et d'en soumettre au plus tôt les résultats au Conseil.

requises et accoutumées en tel cas, « en la présence de la plus grande partie des habitants de ladite ville [de Troyes] qui témoignèrent en avoir beaucoup de contentement ». On terminait en priant le roi de confirmer l'élection qui avait été faite d'Odard Hennequin, à l'exclusion de Claude Vestier.

Nicolas Camusat, alors greffier du Chapitre, fut chargé de dresser une copie de cette requête et de la remettre entre les mains d'Odard Hennequin « pour luy servir ce que de raison ».

Mais le chanoine Charles Mérille, indigné, se leva en protestant « qu'il n'est d'advis que ladicte requeste soyt presentée au roy en la forme qu'elle est, d'aultant qu'il y a des clauses qui sont contre l'honneur, suffisances et capacités de M. Vestier y ménommé ».

L'histoire ne nous dit pas ce qu'il advint de cette requête. Fut-elle réellement présentée au Conseil du roi? Et si le roi en eut connaissance, jugea-t-il à propos de n'y pas répondre et de ne lui donner aucune suite? Autant de questions qu'il nous a été impossible d'élucider. Mais une délibération capitulaire du mercredi 22 mars 1600 va nous faire assister au dénouement de ce petit conflit.

Ayant décidé de terminer leur querelle à l'amiable, les deux rivaux, d'un commun accord, choisirent comme arbitres : Pierre Damours, conseiller du roi en ses Conseils d'État et privé, Nicolas Prévost, conseiller du roi et maître ordinaire de sa Chambre des Comptes à Paris, et Simon Legras, conseiller du roi, trésorier de France au bureau des finances de Paris. Ces trois arbitres s'abouchèrent sans retard, et après discussion déclarèrent comme valide et définitive l'élection de Claude Vestier au doyenné du Chapitre de la cathédrale du 22 septembre 1599. Odard Hennequin eut le bon esprit, cette fois, de s'en remettre à leur décision, et le jour même, « les mains mises sur les saincts évangiles », Claude Vestier prêta le serment accoutumé. Il lui avait fallu plus de six mois pour se faire rendre justice.

Nous n'avons pas l'intention, le cadre de ce petit travail ne le comporte pas, de suivre pas à pas le chanoine Claude Vestier dans sa longue carrière, et quand nous aurons dit que le vendredi 11 avril 1597, la cure de St-Léger-sous-Margerie, vacante par la mort de Jehan Mallot, lui fut conférée, nous arriverons de suite à la fin de sa vie.

Vieux et infirme, Claude Vestier avait résigné ses fonctions en faveur de Nicolas Vestier, son neveu, depuis le 19 février 1653, lorsqu'il mourut le lundi suivant, 24 février.

Il avait été pendant soixante-cinq ans chanoine de l'église de Troyes, et pendant cinquante-trois ans doyen du Chapitre de la Cathédrale.

Son corps fut inhumé dans la cathédrale, devant la chapelle de la Conception.

Voici un extrait de son testament :

« J'eslis ma sepulture en l'eglise de Troyes, devant la chapelle de la « Conception, et qu'il soit mis sur ma sepulture une tombe de marbre ou « de pierre semblable à celle du gros aubenistier, sur laquelle seront gravés « ces mots :

Digitized by Google

Respectueux des droits d'autrui [1], le Chapitre ne permettait jamais, et sous aucun prétexte, qu'on méconnût les siens dont il se montrait au contraire très jaloux, et quelle que fût, dans

Credo et expecto carnis resurrectionem, peccatorum remissionem et vitam vinturi sæculi.
Amen.
Hic jacet Vestier, decanus hujus ecclesiæ obiit.
Requiescat in pace.

Arch. de l'Aube (G 1302, f° 73 r°).

Les dernières volontés du vénérable défunt ne me paraissent pas avoir été sur ce point religieusement observées, car notre Musée possède, répertoriée sous le n° 180, une pierre tombale de marbre noir sur laquelle est gravée une épitaphe qui rappelle et célèbre longuement les vertus et les bienfaits de cet homme de Dieu.

— Louis Vestier, clerc du diocèse de Troyes, docteur en théologie de l'Université de Paris, avait remplacé, le 2 décembre 1611, le chanoine Guiot décédé subitement. Il était curé de Saint-Jean-au-Marché lorsqu'il mourut le lundi 14 juillet 1631. Son corps fut inhumé le mercredi suivant, à huit heures du matin, dans un caveau de l'église Saint-Jean. Odard Vestier, son neveu, clerc du diocèse de Troyes, dans la séance capitulaire du 14 juillet 1631, jour même du décès de Louis Vestier, fut accepté par le Chapitre pour succéder à son oncle dans sa prébende de chanoine.

1. Claude Dufay. Dans ses *obituaires* (pages 54 et 75), M. l'abbé Lalore désigne le chanoine Claude Dufay sous le nom de Claude Fay. Nous ne savons sur quel document M. l'abbé Lalore s'est appuyé pour le nommer ainsi. Quoi qu'il en soit, tout au long des délibérations capitulaires, les greffiers successifs du Chapitre ont écrit le plus souvent Claude *du Fay* en deux mots, comme c'était alors l'usage, toutes les fois que les noms s'y prêtaient tant soit peu. Tels les chanoines Jehan le Coq, Pierre le Clert, Louis le Courtois, Pierre le Faure et tant d'autres dont les noms étaient tout simplement Jehan Lecoq, Pierre Leclert, Louis Lecourtois, Pierre Lefaure. Il nous est encore arrivé de rencontrer quelquefois *Dufay* en un seul mot, mais jamais *Fay*. Nous pouvons donc nous considérer comme autorisé à conserver à notre chanoine le nom de Claude Dufay.

Claude Dufay, prêtre du diocèse de Troyes, fit ses études à l'Université de Cahors où, le 4 octobre 1603, il obtenait le grade de docteur en droit canon. Le 13 juin 1607, Nicolas de Dung, curé de Saint-Denis, ayant remis sa démission entre les mains du Chapitre, celui-ci le remplaça séance tenante par Jehan Daultruy, clerc natif de Troyes et bachelier en théologie. Quelques jours après ce dernier démissionnait à son tour, et c'est alors que Claude Dufay, bien qu'absent de Troyes, fut désigné par le Chapitre pour lui succéder. Il prêta serment, en qualité de curé de Saint-Denis, le vendredi 23 novembre 1607.

Le bourg Saint-Denis, dont dépendait le prieuré de Notre-Dame-en-l'Isle et le Pré-l'Évêque, formait, depuis le XIIe siècle, une petite paroisse à la collation du chapitre de l'église de Troyes, avec droit de juridiction, de visite et de pension. Au milieu du XVIIIe siècle, la paroisse Saint-Denis ne comptait encore que huit ou neuf cents communiants et était la moins importante de la ville.

Le mercredi 7 février 1624, Claude Dufay obtint du Chapitre d'être mis

Digitized by Google

le monde ou dans le cloître, la situation de celui qui voulait s'en affranchir, riche ou pauvre, gentilhomme ou manant, ecclésiastique ou laïque, régulier ou séculier, il ne manquait jamais d'en exiger, même par les voies de justice, la stricte reconnaissance.

Dans cette circonstance comme dans toutes les autres, la haute personnalité de Guichard n'intimida pas le Chapitre. L'enquête entreprise et menée à bonne fin par Dufay fit découvrir la vérité. La permission d'établir chez lui un oratoire avait été demandée par le propriétaire du Vouldy à l'archidiacre de Morayme [1], neveu et grand vicaire de Mgr René de Breslay [2], lequel, de sa propre autorité, la lui avait accordée,

en possession de la prébende laissée vacante par la mort de Nicolas de Mesgrigny, évêque nommé de Troyes. Dans un collatéral de la cathédrale, au côté droit du chœur, on peut encore voir, très bien conservée, sa pierre tombale de marbre noir. On y lit cette simple épitaphe :

HIC JACET NICOLAUS
DE MESGRIGNY
RESURRECTIONEM
EXPECTANS. OBIIT
XXIV IANVA. ANNO
M.DC.XXIV.

Le chanoine Claude Dufay mourut le 1er décembre 1636 et fut inhumé, sur sa demande, en l'église Saint-Nicolas. Il fonda à deux fois, moyennant une somme totale de 1,200 livres, les sonneries du matin et du soir qu'on appelait à cette époque les « *Ave Maria* » ou « *le bonjour et le bonsoir* ». A la page 54 de ses *obituaires*, M. l'abbé Lalore indique le 10 septembre 1631 et le 16 décembre 1637 comme étant les deux dates de cette fondation ; à la page 75, probablement par erreur, il dit le 16 août au lieu du 16 décembre. Les registres capitulaires nous ont appris d'une façon certaine que le chanoine Claude Dufay était mort le jeudi 1er décembre 1636 au matin, et que la seconde partie de sa fondation avait été définitivement acceptée par le Chapitre le vendredi 13 janvier 1637. Par autorisation du Chapitre, en date du 7 décembre 1640, une plaque de cuivre destinée à perpétuer le souvenir de cette pieuse fondation, fut attachée au pilier de la tour, en entrant, du côté gauche. Le temps avec ses vicissitudes, les révolutions avec leurs ruines ont fait disparaître depuis longtemps ce précieux souvenir avec tant d'autres, hélas ! que nous serions heureux aujourd'hui de contempler avec respect et de conserver avec un soin jaloux.

La maison canoniale du chanoine Claude Dufay était située rue de la Cité, « proche le beau portail ».

1. M. de Morayme, clerc du diocèse d'Angers et neveu de Mgr René de Breslay, avait été reçu chanoine et archidiacre d'Arcis le 28 juin 1619, à la mort de Jehan Quinot ; il devint archidiacre de Sézanne le 27 janvier 1623, par sa permutation avec le chanoine Courtois. Il fut administré sur sa demande, en présence des membres du Chapitre, le mardi 31 août 1632 après vêpres, et mourut pieusement le mardi 14 septembre suivant. Son corps fut inhumé en la chapelle du Sauveur, à la cathédrale.

2. René de Breslay, originaire de Langres, grand archidiacre d'An-

Digitized by Google

outrepassant ainsi ses droits au mépris de ceux du Chapitre.

Les chanoines se réunirent à nouveau le vendredi 4 septembre suivant pour statuer sur cette affaire. Mr de Morayme ne pouvant être à la fois juge et partie, fut prié de sortir, ainsi que le chanoine Douine, syndic du Chapitre et promoteur de

gers, abbé de Saint-Serge et de Saint-Bacchus, aumônier du roi Henri IV, 83e évêque de Troyes, désigné par le roi pour occuper ce poste d'honneur et de confiance dès le mois de mai 1604, fut revêtu de la dignité épiscopale d'une façon effective, par une bulle du pape Paul V en date du 18 juillet 1605. Le nouvel évêque prêta serment au roi à Fontainebleau, le 15 septembre suivant, entre les mains d'Eustache de Lys, chanoine et trésorier de l'église de Nevers, conseiller ordinaire et aumônier du roi. Ce fut Pierre Dadié, chanoine de Saint-Pierre et grand chantre en dignité qui, le mardi 20 septembre, par procuration et au nom de Mgr René de Breslay, prit possession du siège épiscopal vacant et prononça en présence du Chapitre, les mains sur les Saints Évangiles, le serment suivant : « *Ego, Petrus Dadyé, Reverendi Patris Renati de Breslay, Dei et sanctæ sedis apostolicæ gratiâ Trecensis episcopi procurator, juro ad hæc sancta Dei evangelia me servaturum jura, privilegia, consuetudines approbatas et libertates ecclesiæ Trecensis et capituli. Sic me Deus adjuvet et hæc sancta evangelia.* »

René de Breslay fut sacré à Paris, en l'église des Bernardins, le 25 septembre, par Charles Morien, évêque d'Angers, assisté des évêques de Meaux et d'Auxerre. Le samedi 22 octobre suivant, les chanoines à cheval et vêtus « de sutanes et longs manteaux » se portèrent au-devant de leur nouvel évêque « jusques au bout du faubourg de Saint-Anthoine ». Après l'avoir mené « jusques à l'église de la Commanderie pour y faire ses prières », le Chapitre le conduisit, suivant la coutume, à l'abbaye de Notre-Dame-aux-Nonnains où il passa la nuit. Le lendemain, porté sur les épaules des quatre *barons de la crosse* et avec le pittoresque et brillant cérémonial usité en pareil cas, René de Breslay fit son entrée solennelle dans son église cathédrale. (Lire aux Archives de l'Aube, dans le registre G 1298, page 257 et suivantes, écrites de la main de l'historien Nicolas Camusat, chanoine et greffier du Chapitre, sous ce titre : « *C'est la manière qu'on a accoustumé de tenir quand Monseigneur l'Évesque de Troyes faict nouvellement son entrée, extraitte du viel Cartulaire de l'evesque de Troyes* », les curieuses cérémonies observées lors de l'entrée d'un évêque de Troyes dans sa ville épiscopale et dans son église cathédrale). Il y avait onze ans, onze mois et vingt jours que le siège épiscopal de Troyes avait été laissé vacant par la mort de Mgr de Beauffremont, René Benoit, désigné par le roi pour lui succéder, n'ayant jamais été institué par le pape.

Mgr René de Breslay rendit son âme à Dieu le 2 novembre 1614, vers les dix heures du soir. Son oraison funèbre fut prononcée à la cathédrale le lundi 4 novembre par le chanoine Nicolas Denise. Le lendemain, tout le clergé de la ville se rendit à l'évêché pour procéder à la levée du corps de l'évêque défunt, lequel fut conduit processionnellement à la cathédrale et déposé dans le chœur où il passa la nuit, veillé par des vicaires et des religieux qui psalmodièrent jusqu'au jour. Le mercredi 6 novembre, après matines, eut lieu le service funèbre auquel assistèrent toutes les paroisses

Digitized by Google

l'évêque. Après leur départ, le Conseil délibéra et décida qu'on demanderait au grand vicaire le retrait de l'autorisation qu'il avait octroyée sans droit, et qu'on ordonnerait au syndic de poursuivre devant la justice ecclésiastique, le prêtre qui avait osé célébrer la messe dans l'oratoire non autorisé du Vouldy ; on lui recommanderait en outre de signifier à Mgr René de Breslay et à ses grands vicaires la bulle d'Innocent IV, afin de conserver en son intégrité le privilège attribué par elle au Chapitre de l'Église de Troyes [1].

MM. de Morayme et Douine furent alors rappelés, mais à l'étonnement général, sans égard pour les sages résolutions prises en leur absence par leurs collègues, ils refusèrent catégoriquement d'exécuter les ordres du Chapitre. On se sépara en commentant ce refus inattendu, après avoir décidé de se réunir *ostiatim* le mercredi suivant, pour aviser aux moyens de terminer au plus tôt cette grave affaire, tout en sauvegardant la dignité du Conseil capitulaire [2].

Venant de l'un des premiers dignitaires du diocèse et d'un officier du Chapitre qui, selon l'usage, avait prêté serment en acceptant sa charge, un refus d'obéissance était en effet chose très grave [3]. Qui pouvait prévoir alors quelles seraient les

de la ville et des faubourgs et les religieux des nombreux couvents avec leurs croix. La dépouille mortelle du vénérable évêque fut ensuite portée, par la grande porte du chœur, dans la chapelle Sainte-Mathie (aujourd'hui chapelle du Sacré-Cœur), pour laquelle il avait eu pendant sa vie une dévotion toute particulière, et fut inhumée sous l'autel « en éternel repos », nous disent les délibérations capitulaires. Sa tombe en marbre noir et son épitaphe furent enlevées en 1778 et ne furent malheureusement jamais remises en place.

1. Ch. Lalore, *Cartulaire de Saint-Pierre*, page 195 (Bulle n° 208, 1er octobre 1249). Cette bulle du pape Innocent IV avait été déjà invoquée en 1619 par Denis Latrecey, chanoine de la cathédrale et curé de Sainte-Madeleine et les marguilliers de cette paroisse, contre les Pères de l'Oratoire qui voulaient faire construire une chapelle en leur maison (Arch. de l'Aube, G 1295, f° 136 r°). — Une bulle du pape Innocent IV, datée du 1er septembre 1249, accordait les mêmes prérogatives aux religieuses de l'abbaye de Notre-Dame-aux-Nonnains (*Documents sur l'abbaye de Notre-Dame-aux-Nonnains de Troyes*, par l'abbé Ch. Lalore, page 108).

2. Archives de l'Aube (G 1296, f° 321 r°).

3. Chaque année, au premier Chapitre général qui suivait la fête des apôtres Saint Pierre et Saint Paul, les chanoines procédaient à l'élection des officiers du Chapitre, lesquels s'engageaient par serment à remplir fidèlement les charges qui leur étaient confiées. Ces officiers étaient : un *fabricien*, un *anniversarier*, un *grand chambrier*, un *censier*, un *officier des deniers distraits*, un *officier des gros*, un *compteur*, un *greffier*, un *syndic*, deux *juges* aux causes ecclésiastiques et cinq *auditeurs des comptes*.

Digitized by Google

conséquences de ce conflit ? Grâce à la sagesse des uns et à la modération des autres, les difficultés s'aplanirent et les choses s'arrangèrent beaucoup plus facilement qu'on ne l'avait tout d'abord pensé. Conseillé probablement par M. de Morayme qui, tout en désirant conserver vis-à-vis de ses collègues un semblant d'indépendance, devait avoir à cœur d'atténuer les conséquences de sa désobéissance et se la faire pardonner ; ou bien encore, encouragé par quelques-uns des membres du Chapitre qui, justement épouvantés des résultats possibles, aimèrent mieux avoir recours à la conciliation, Guichard du Vouldy se présenta en personne au Conseil du 9 septembre et vint faire au Chapitre réuni ses humbles excuses. Il avait commencé, dit-il, « de faire célébrer messe en un oratoire capable de tenir une douzaine de personnes, par permission de M. l'archidiacre de Morayme, grand vicaire, ne sachant poinct que l'autorité et consentement du Chapitre deubt intervenir en ce cas ». Et il ajouta qu'ayant appris le privilège à lui attribué par la bulle d'Innocent IV, bulle qu'il ignorait complètement, il le priait de croire « qu'il ne voudroit rien entreprendre en ce cas, ny jamais aultrement, au mespris de la compagnie, ny qui derogas (*sic*) à ses droictz ».

Touchés de cette démarche, émus de cette soumission, les bons chanoines voulurent bien se contenter de cette demi-satisfaction, oublier l'injure qui leur avait été faite et ratifier l'autorisation donnée par M. de Morayme, à charge cependant de venir chaque année en solliciter du Conseil le renouvellement. Au surplus, et comme condition expresse, cet oratoire ne devait servir qu'à M. du Vouldy et aux gens de sa maison [1].

Nous verrons en effet l'ancien maître d'hôtel du roi, qualifié cette fois par le chanoine Thomas Le Maistre [2], greffier du Chapitre, de commissaire des vivres en Champagne et de

1. Archives de l'Aube, G 1296, f° 324 r°. — Dans les actes de l'épiscopat de François Bouthillier, évêque de Troyes (1686-1690), on retrouve encore la permission de célébrer une messe basse quotidienne dans la chapelle du château du Vouldy.

2. Thomas Le Maistre qui était en même temps membre du Chapitre de l'église de Troyes et chanoine de la collégiale Saint-Étienne, exerça pendant vingt-et-un ans les fonctions de greffier du Chapitre de la cathédrale, du 30 juillet 1623 au 28 juin 1644. Il a rempli entièrement de sa main les registres in-folios des délibérations capitulaires de l'église de Troyes, répertoriés aux Archives de l'Aube dans la série G sous les n°s 1296, 1297, 1298 et 1299. Son écriture élégante et correcte, ses procès-verbaux clairs et substantiels facilitent extrêmement la tâche de l'historien. Thomas Le Maistre, prêtre du diocèse de Troyes, avait succédé au mois d'août 1615 au chanoine Edme Le Maistre son parent. Il mourut le 22 février 1646, après

Digitized by Google

conseiller en l'élection de Troyes, venir l'année suivante renouveler sa demande aux chanoines. Ceux-ci « aiant esgard à la soubzmission de la requeste et à la recognoissance qu'il faict de l'autorité capitullaire, déclarent qu'ils ne veullent empescher ladicte chapelle, bien qu'ils en ayent pouvoir par bulle expresse de Sa Sainteté[1] ».

Ainsi se termina cette première querelle, prélude d'un conflit plus sérieux et plus grave qui, quelques années plus tard, devait surgir à nouveau, à propos de la prétention émise par le châtelain du Vouldy, encouragé et soutenu, comme nous le verrons, par le roi lui-même, de construire un pont pour traverser la Seine, sur un terrain appartenant au Chapitre de la cathédrale.

***

Vers la fin du XVIe siècle, le Troyen qui voulait, pour quelques heures, fuir les embarras inextricables et légendaires de notre vieille cité et promener sa rêverie sur les bords gracieusement ombragés de la Seine, après être sorti de la ville par la porte de la Tannerie, rencontrait d'abord sur sa route, reliant les deux rives du ru Cordé, le pont de Jully qu'il traversait, puis s'engageant sur la chaussée du Vouldy, il trouvait bientôt sur sa gauche le moulin de la Pielle, appartenant au Chapitre de la cathédrale, et devant lequel les chanoines avaient eu la sage précaution de faire construire depuis longtemps une petite passerelle en bois[2]. C'était à cette époque, le seul passage qui permît au piéton de franchir la Seine, très profonde en cet endroit, et dont les eaux claires s'engouffraient en mugissant sous la roue du moulin ; c'était l'unique moyen mis à sa disposition de poursuivre plus loin sa promenade, vers la Vacherie alors couverte de vignes[3], ou vers le riant village de

plus de trente ans de canonicat, et fut remplacé dans ses fonctions de greffier du Chapitre par le chanoine Michel Goizaud, et dans sa prébende par Jacques de Launay. Son corps fut inhumé dans la cathédrale. La maison canoniale de Thomas Le Maistre était « sise sous les allours de la place Saint-Pierre, joignant d'un costé la maison canoniale de Me Huot, chanoine de ladicte esglise, d'aultre costé celle de Mr Perchappe aussy chanoine, d'un bout à la place Saint-Pierre et de l'autre bout à la rue qui va de Saint-Étienne à Saint-Denis ». (Archives de l'Aube, G 1300.)

1. Archives de l'Aube, G 1297, fo 60 vo.

2. Au mois d'octobre 1635, cette passerelle existait encore ; elle avait quinze pieds de long sur huit de large. (Archives de l'Aube, G 1297, fo 179 vo.)

3. Ces vignes étaient, en très grande partie, affectées à des prébendes canoniales.

Digitized by Google

Sancey (aujourd'hui Saint-Julien), cette fraîche oasis de la banlieue troyenne.

En même temps qu'il arrondissait son domaine, Guichard du Vouldy devenait aussi plus exigeant, et cette étroite passerelle dont il s'était jusque-là contenté comme tout le monde, ne devait bientôt plus suffire à ses besoins. On menait grand train chez l'ancien maître d'hôtel du roi, toute la belle société d'alors se donnait rendez-vous dans ses brillants salons, et lui-même était fort répandu dans le monde. Aussi, était-ce avec peine qu'il voyait les équipages de ses visiteurs et les siens obligés de faire un long détour pour arriver chez lui, quand la chaussée du Vouldy lui paraissait si commode pour cela.

Les registres des délibérations capitulaires nous apprennent que dès l'année 1625, Guichard avait adressé une requête au Chapitre, en vue d'obtenir de lui l'autorisation de faire construire ce pont tant désiré ; nous n'avons pas vu que les chanoines aient donné suite à cette première demande [1].

Mais trois ans plus tard, au mois de novembre 1628, deux mois à peine avant la première visite du roi et justement en prévision de l'insigne honneur qui lui était annoncé, le seigneur du Vouldy venait de nouveau solliciter par écrit, du Chapitre de la cathédrale, l'autorisation de faire construire à ses frais un pont sur la Seine, devant le moulin de la Pielle, « pour le passage de son carosse et harnois et pour se rendre ainsy plus commodément en sa maison et jardin du Pré-l'Évesque ». Il s'engageait, par contre, à ne pas détériorer, au cours des travaux, la passerelle existante, à pourvoir à l'entretien du nouveau pont, à y faire mettre une barrière fermant à clé pour s'en réserver l'usage à lui, à ses gens et « à ceulx de Messieurs qui auroient des héritages et accins adjacens [2] ».

De l'étude attentive, si féconde en enseignements de toutes sortes, des décisions capitulaires de l'Église de Troyes, il ressort avec évidence que l'une des plus belles qualités du Chapitre, la plus belle peut-être, était une admirable sagesse basée sur un jugement sain et sur une patriarcale bonté. Les plus petites choses comme les plus importantes, soumises à son examen, sont énoncées clairement, discutées avec soin et sans parti pris ; ses décisions, rendues sans hâte et empreintes de la plus stricte justice, sont presque toujours des petits chefs-d'œuvre de bon sens et de fine diplomatie, assaisonnés

1. Archives de l'Aube, G 1296, f° 235 v°.
2. Archives de l'Aube, G 1297, f° 172 v°.

Digitized by Google

parfois d'un grain de malice champenoise qui leur donne une saveur toute particulière [1].

Dans le cas particulier qui nous occupe, le Chapitre voulut, comme toujours du reste, avant de répondre au seigneur du Vouldy, prendre les renseignements nécessaires, s'entourer des précautions indispensables qui lui permissent de prendre une décision en connaissance de cause ; avant toute discussion, il nomme donc une Commission, composée de quatre de ses membres, avec la mission de voir, pour les consulter, ceux qui pouvaient avoir, de loin ou de près, un intérêt quelconque à la construction de ce pont, et particulièrement les meuniers de la Pielle et de Jaillard, et les fermiers des autres moulins dont les chanoines étaient propriétaires.

Le 12 janvier 1629 le temps presse, la visite du roi approche et le Chapitre n'a pas encore répondu à la demande formulée par M. du Vouldy. L'élu Angenoust se présente alors en personne devant le Conseil capitulaire et réitère la question posée par son gendre au mois de novembre précédent. Il offre, cette fois, de faire construire simplement un pont provisoire pour la durée du séjour que fera Louis XIII dans sa bonne ville de Troyes et de le faire démolir après son départ, moyennant telle indemnité qu'il plaira au Chapitre de lui demander.

Cette proposition rallia tous les suffrages ; elle n'engageait en rien le Chapitre et lui laissait ses droits intacts, tout en lui procurant l'occasion de manifester une fois de plus sa bonne volonté envers la personne du roi. Il fut alors décidé que pendant le séjour de Sa Majesté seulement, le seigneur du Vouldy pourrait, à ses risques et périls, établir sur la Seine « un pont de batteaux affermi de quelques planches, aux conditions cy dessus et non aultrement [2] ».

C'est donc sur un simple pont de bateaux, jeté au travers de

1. Un exemple entre mille : Le mercredi 12 novembre 1625, Noël Fenaudat, maître de chapelle et directeur de la maîtrise (lequel donna dans la suite pas mal de fil à retordre au Chapitre), se présentait devant le Conseil capitulaire, se plaignant qu'un chantre nommé Mathieu Gimart le querellait et l'injuriait à tout propos « mesmes pendant les chantz de musique ». On fait appeler le chantre en question et on lui enjoint de « procedder modestement à peine de congé et rendre audict maistre son debvoir ». Mais d'autre part, et pour mettre tout le monde d'accord, les chanoines exhortent aussi Noël Fenaudat « à vivre dorenavant avec les chantres, afin qu'il y ait bonne simpatie et *simphonie* ». L'affaire s'arrangea probablement, car Mathieu Gimart était encore chantre lorsqu'il mourut de la peste, en 1632.

2. Archives de l'Aube, G 1297, fo 188 vo.

Digitized by Google

la Seine, à la hauteur des moulins de la Pielle, que défilèrent le 24 janvier 1629, fièrement escortés par les compagnies de la milice bourgeoise, les riches équipages armoriés qui conduisaient à la belle et vaste propriété du Vouldy, pour s'y livrer aux plaisirs de la pêche, le roi Louis XIII et les brillants seigneurs de sa cour.

***

On sait que l'année suivante la ville de Troyes eut encore, à deux reprises, le bonheur de posséder son roi : une première fois du 23 mars au 23 avril [1], et une seconde fois du 25 au 27

1. Les historiens sont loin d'être d'accord sur les dates d'arrivée et de départ, mais sur la date d'arrivée surtout, de Louis XIII à Troyes, à sa première visite de 1630. T. Boutiot, dans son *Histoire de Troyes* (t. IV, pages 350-351), dit que Louis XIII fit son entrée solennelle à Troyes le 23 février. M. Albert Babeau, dans sa notice sur *le Vouldy* (note n° 1 de la page 5 du tirage à part), probablement sur la foi de Boutiot, dit aussi 23 février. Courtalon, dans ses *Annales de Troyes* (T. I, page 184), dit 20 mars. Dans sa *Saincteté Chrestienne*, Desguerrois dit : « depuis le mois de mars jusqu'au 25 avril. » Duhalle (page 338 du manuscrit de Finot), dit 20 mars. Dans le t. III (aujourd'hui t. II) de ses manuscrits, f°s 266-269, Semilliard dit 13 mars. D'autre part, dans la *Revue des Sociétés savantes*, année 1865, 4e série, t. II, page 345, nous lisons : « C'est à Troyes que devoit avoir lieu l'entrevue des deux frères. Voici en quels termes Bouthillier la raconte à M. de Césy : « Monsieur (Gaston d'Orléans, frère du roi) est arrivé le 18 mars et est allé demeurer chez la reine mère ou *estoit* le roy avec la reine et les princes. »

Nous voici en présence de bien des dates ; nous craignons fort qu'aucune d'elles ne soit exacte. Prenons d'abord les registres capitulaires et cherchons-y un peu de lumière pour nous guider à travers ce dédale.

Voici d'abord ce que nous trouvons à la date du mercredi 20 mars 1630 : « Sur ce qui est asseuré que la reyne mère arrive *cejourd'huy* et la reyne de France *demain* et le roy *vendredi* qui est un jour l'un après l'aultre. » Or, ce vendredi se trouvait être le 22 mars. Nous voyons encore dans le procès-verbal du Chapitre tenu le vendredi 22 mars : « Mr le chantre est prié régler le service en sorte que après Pasques la cour qui se lève tard puisse trouver des messes ordinaires jusques à onze heures, tant que le roy et les reynes continueront le séjour qu'ils *font* à Troyes. » Tournons encore quelques feuillets et arrivons à la séance capitulaire du mercredi 27 mars, nous y lisons : « Sur ce que pour ne point troubler le repos des reynes, les matines n'ont point sonné depuis leur arrivée *la sepmaine passée*. » C'est bien clair ; si nous arrêtions là nos recherches, nous déclarerions, sans même l'arrière-pensée d'avoir pu nous tromper, que Louis XIII fit son entrée à Troyes le vendredi 22 mars 1630.

Mais consultons, pour plus de sûreté, le registre 32 de la série A des délibérations de l'échevinage (*Archives municipales*, f° 123 et suivants) et lisons : « Du conseil tenu en la Chambre de l'eschevinage de ladicte ville de Troyes le vendredi 27^esme mars 1630, ou estoyent nobles personnes Nicolas Le Jeune, maire, etc..... Ledict jour (mercredi 20 mars 1630) vers les cinq heures du soir seroit la reyne, mère du Roy, arrivée en la

Digitized by Google

septembre. Il est permis de penser que c'est mécontent de n'avoir trouvé sur la Seine qu'un pont provisoire pour se rendre chez son ancien médecin, et cédant surtout aux pressantes sollicitations du seigneur du Vouldy, que Louis XIII écrivit à l'échevinage la lettre dont nous avons pris connaissance au commencement de ce récit. Mais les droits du Chapitre ne s'étaient point amoindris depuis l'année précédente ; les raisons

ville et reçue à la porte de Belfroy..... Et le jeudi, 21 desdicts mois et an, vers les cinq heures, la reyne femme du roy fit son entrée par le faubourg Saint-Anthoine..... *Et le samedi*, 23 *desdicts mois et an*, sur l'advis receu que le Roy debvoit cejourd'huy arriver en ceste ville, se seroient lesdicts sieurs maire et eschevins, conseillers et officiers de ville, assemblez en l'hostel d'icelle. Ilz auroient tost après esté advertis que Sa Majesté estoit dans le fauxbourg proche ladicte ville, se seroient aussytost, iceux maire, eschevins, conseillers et officiers, acheminez à la porte de Belfroy où, peu de temps après, ils auroient receu Sa Majesté, selon l'ordre qu'il luy auroit pleu leur commander estre tenu. »

Ainsi donc, en ce qui concerne les dates d'arrivée à Troyes des reines, mère et femme de Louis XIII, les registres capitulaires et le procès-verbal de l'échevinage sont absolument d'accord. C'est bien le mercredi 20 mars 1630 qu'arriva chez nous Marie de Médicis, mère du roi, et c'est bien aussi le lendemain jeudi 21 mars qu'eut lieu la réception d'Anne d'Autriche, sa femme. Il n'en est malheureusement pas de même pour l'arrivée du roi lui-même.

D'une part, la délibération de la séance capitulaire tenue le mercredi 20 mars, annonce comme certaine l'arrivée du roi pour le vendredi 22 ; celle du vendredi 22 semble dire, avec son indicatif présent : « tant que le roy et les reynes continueront le séjour qu'ilz *font* à Troyes », qu'à l'heure même où le greffier du Chapitre rédige son procès-verbal, les trois personnes royales sont déjà réunies ; et, d'autre part, le registre du Conseil de l'échevinage rend compte de la réception faite à Louis XIII le samedi 23. Nous ne pouvons donc faire autrement, quoiqu'il nous semble cependant bien étrange que trois jours avant l'entrée solennelle d'un roi dans sa bonne ville de Troyes, le Chapitre de la cathédrale qui devait avoir été, pensons-nous, officiellement convoqué pour assister avec les maires, échevins, conseillers et officiers de ville à sa réception, ait été si mal renseigné, nous ne pouvons faire autrement, disons-nous, sur la foi du procès-verbal mentionné ci-dessus, que de déclarer que c'est bien le samedi 23 mars 1630 que Louis XIII vint à Troyes retrouver son épouse et sa mère.

Courtalon, Desguerrois, Duhalle et Semilliard affirment que le roi, en compagnie de Marie de Médicis et d'Anne d'Autriche, est resté à Troyes jusqu'au 25 avril. M. Albert Babeau dit jusqu'au 23. M. T. Boutiot raconte que ce départ était effectué le 25 à 9 heures du matin. Recourons aux mêmes lumières.

Voici ce que nous lisons dans le procès-verbal de la séance capitulaire tenue à 7 heures du matin, le mercredi 24 avril 1630 : « Sur ce que Mr le doyen a faict entendre qu'on a présenté quantité de vin au roy, aux reynes, à Monsieur son frère et aux seigneurs principaux ministres de l'Estat pendant cinq semaines que la cour a *séjourné* en ceste ville. » Et quelques lignes plus bas : « Mr Gallant a faict entendre que la porte de l'entrée de

Digitized by Google

qu'il avait eues déjà, en 1625 et en 1629, de ne pas répondre favorablement aux demandes de Guichard, étaient toujours les mêmes.

On ne saurait cependant accuser les chanoines de la cathédrale de froideur ou d'indifférence envers la personne auguste du roi; nous allons les trouver au contraire, à cette seconde visite comme en 1629, remplis de délicates prévenances envers Louis XIII, Anne d'Autriche son épouse et Marie de Médicis sa mère.

Dès le 20 février 1630, aussitôt que parvient au Chapitre la nouvelle de la prochaine visite du roi, les chanoines s'exhortent mutuellement à rendre à Sa Majesté tous les honneurs qui lui sont dûs; ils chargent le grand vicaire de lui présenter, comme c'était alors l'usage, le vin à son arrivée [1].

La reine-mère est descendue à l'ancienne abbaye de Saint-Martin-ès-Aires, le roi et la reine sont logés à l'évêché; mais comme la cloche de la cathédrale, qui de grand matin appelle les chanoines aux matines, pourrait troubler le sommeil des royaux voyageurs, le Chapitre décide que pendant leur séjour à Troyes, le sonneur s'abstiendra, même en la grande solennité du jour de Pâques, d'annoncer cet office au son de la cloche [2]. Il venait ainsi en aide au Conseil de l'échevinage qui, « pour empescher le bruit et passage des harnois », avait fait tendre les chaînes au travers des rues avoisinantes.

Les chanoines veulent aussi que tout en se levant tard, comme elle en a l'habitude, la cour puisse trouver à la cathédrale des messes jusqu'à onze heures, et prient le chantre de régler le service en conséquence [3].

la grande chambre sur la rue a été despendue, mise en pièces et bruslée par les gardes françaises qui *y estoient logées* pendant le séjour du roy à l'évesché. » On le voit, le mercredi 24 avril au matin, à l'heure ordinaire des séances capitulaires, le départ du roi était chose faite; Louis XIII, sa mère et sa femme avaient quitté la ville de Troyes. Mais voici enfin un document plus précis et qui va complètement donner raison à M. Albert Babeau. C'est une délibération du Chapitre de l'église Saint-Etienne datée du mardi 23 avril 1630. Je la transcris textuellement : « Sur les propositions faictes Messieurs voulant délibérer, ont eu advis que Sa Majesté *estoit sur son départ*, ont remis au premier Chappitre leurs propositions et sont allez saluer Sa Majesté. » Plus de doute, d'après ce qui a été dit plus haut, c'est bien dans la journée du mardi 23 avril 1630 vraisemblablement dans l'après-midi ou vers le soir que nos hôtes royaux nous quittèrent.

Nous pouvons, ce semble, maintenant, considérer cette question comme définitivement tranchée.

1. Archives de l'Aube, G 1297, f° 279 v°.
2. Archives de l'Aube, G 1297, f° 287 v°.
3. Archives de l'Aube, G 1297, f° 286 v°.

Digitized by Google

Les reines manifestent-elles le pieux désir de visiter et de prier devant les reliques de sainte Mathie et de sainte Hélène; qu'aussitôt le Chapitre se met en devoir de faire ouvrir les châsses, et que pour donner encore plus d'éclat à ce solennel hommage rendu à la mémoire de saintes dont le culte était alors si populaire chez nous [1], les chanoines, revêtus de leurs habits de chœur, viennent se joindre à leur évêque et forment ainsi un imposant cortège, digne des reines et des saintes reliques qu'elles veulent vénérer [2].

Les soldats de la garde française qui forment l'escorte de Louis XIII et sont logés à l'évêché, ont enlevé, mis en pièces et brûlé la porte de la Grand'Chambre qui leur servait de corps-de-garde; le Chapitre ne veut pas mécontenter le roi et, sans se plaindre, il fait refaire et replacer une porte neuve [3].

Toutes ces délicatesses, toutes ces prévenances, non seulement ne furent pas récompensées, mais elles ne devaient pas, comme nous allons le voir, arrêter le roi dans ses projets et l'empêcher de violer les droits imprescriptibles du Chapitre en faisant exécuter tôt ou tard les ordres qu'il avait donnés.

La lettre adressée par Louis XIII à l'échevinage était, on s'en souvient, datée du 13 février 1630; dès le vendredi, 8 mars suivant, le Chapitre apprend que « Mr du Vouldy, en vertu de lettres patentes obtenues par surprise, veult bastir un pont proche sa maison et jardin du Pré-l'Évesque, sur les branchis du moulin de la Pielle, en prenant quatre pieds du cours de l'eaue et six pieds sur les héritages voisins de la ruelle adjacente [4] audict moulin [5] ». Mais en présence de la ferme attitude du Chapitre, bien décidé à ne pas permettre davantage au roi ce qu'il avait, par deux fois déjà, refusé à son courtisan, il est probable que la Commission d'enquête fit au Conseil de l'échevinage une déclaration telle que, de concert avec ce dernier, le roi jugea prudent d'ajourner ses projets.

1. Aux fêtes de Sainte-Mathie et de Sainte-Hélène qui attiraient à Troyes un très grand concours de peuple, des marchands venus quelquefois de bien loin dressaient des tables dans la nef de notre cathédrale et vendaient des cierges aux fidèles. Cette coutume, qui ne pouvait manquer de donner lieu quelquefois à des scandales fort regrettables, fut interdite par l'autorité capitulaire au mois de mai 1614 (Archives de l'Aube, G 1294, f° 186 v°).

2. Archives de l'Aube, G 1297, f° 293 v°.

3. Archives de l'Aube, G 1297, f° 294 r°.

4. Cette ruelle, qui existe encore, porte aujourd'hui le nom d'*impasse de la Pielle*.

5. Archives de l'Aube, G 1297, f° 283 v°.

Digitized by Google

Il nous faut aller maintenant jusqu'au 4 septembre 1630, quelques jours seulement avant le dernier séjour de Louis XIII à Troyes, pour retrouver une délibération capitulaire concernant ce pont qu'un instant on avait pu croire oublié pour toujours, mais pour lequel la lutte allait bientôt renaître plus violente que jamais.

Sa première tentative avec l'aide de l'échevinage de Troyes n'ayant pas réussi, Louis XIII va s'adresser à une hiérarchie plus puissante et faire agir la généralité des finances de Châlons. Celle-ci fait en effet parvenir à Pierre Nevelet [1], trésorier de France, l'ordre de mettre immédiatement aux enchères les travaux de construction du nouveau pont que le roi désire voir se terminer rapidement. Pour conserver cependant des apparences de justice et d'équité, on lui donne le conseil d'appeler chez lui les principaux intéressés et de prendre note de leurs réclamations [2].

Les chanoines de la cathédrale devaient être les premiers à se présenter chez Pierre Nevelet, et le samedi 22 septembre, sur les neuf heures du matin, quatre délégués du Chapitre se rencontraient au Pré-l'Évêque avec l'élu Angenoust, Guichard du Vouldy son gendre, et le trésorier de France. Après un examen attentif de l'endroit où l'on se proposait d'établir le pont projeté, les chanoines délégués rédigèrent et déposèrent le jour même, sur le bureau du Chapitre, un procès-verbal dans lequel étaient brièvement indiqués les principaux inconvénients qui devaient en résulter pour lui et l'empêcher, par conséquent, de donner son adhésion aux projets du roi : « Attendu, disait ce procès-verbal, que par ce bastiment deviendroit commun le chemin qui va du pont de Jully [3]

1. Pierre Guac de Nevelet, seigneur de Dosches, conseiller du roi, trésorier de France et général des finances pour la Champagne, mourut à Troyes en 1640 et fut inhumé à Saint-Nizier, au pied de l'autel de la Sainte-Vierge. Voici l'épitaphe que nous lisons gravée sur sa pierre tombale : « Soubz ceste tumbe sont inhumez les corps de Mre Pierre de Nevelet, conr du Roy en ses Conseilz, trésor de Frace (*sic*) Génal de ses finan., Grand voyer et juge ordre de son domaine en Champne, escr seigr de Dosche et du Russeau, lequel décéda le XIII aoust 1640, et de dame Françoise de la Grange, son espouse, decédée le cinquiesme avril 1639. Priez Dieu pour eulx. » Pierre Nevelet était le parent du chanoine Louis Nevelet, docteur en théologie et archidiacre de Margerie, lequel, étant jeune chanoine et encore étudiant à Paris, avait respectueusement dédié au Chapitre de Troyes sa thèse soutenue en Sorbonne le 13 août 1610. Pour lui prouver sa satisfaction et sa reconnaissance, le Conseil capitulaire ordonna au grand chambrier de faire parvenir sans retard soixante livres au jeune étudiant.

2. Archives de l'Aube, G 1297, f° 329 v°.

3. Le pont de Jully était lui-même la propriété du Chapitre, car nous

Digitized by Google

audit moulin de la Pielle, lequel néanmoins appartient privativement à tous autres ; que d'ailleurs il faudroit restrécir la grande grange à escorces[1], lesquelles seroient exposées au pillage des passans ; qu'il faudroit aliéner partie du verger du molin pour servir d'aisances et que les arches qu'on y dressera arresteront le cour de l'eaue au préjudice dudit moulin et de icelluy de Jaillart[2]. » Autant de raisons suffisantes, on le voit, pour tout propriétaire soucieux de ses intérêts, de s'opposer énergiquement aux empiètements d'un voisin sans gêne, ce voisin fût-il un grand de la terre, soutenu par la toute-puissance d'un roi.

Mais sans tenir aucun compte des justes observations du Chapitre, Pierre Nevelet mit au mois d'octobre suivant les travaux en adjudication, déclarant ouvertement qu'il serait passé outre à l'opposition formée par les chanoines de la cathédrale. Ceux-ci, avant d'entamer un procès, veulent encore « veoir sur les lieux s'il y auroit moien, sauf les intérêts du Chapitre, bastir ledit pont au dessus, devant ou dessoubz ledit moulin de la Pielle[3] » ; ils réfléchissent longuement pour savoir enfin s'ils donneront leur adhésion ou s'ils persisteront dans leur refus et font preuve, en un mot, de la plus grande bonne volonté en conseillant d'établir ce nouveau pont au-dessous du moulin, « sur un guey qu'on prétend estre public[4] ».

Pour s'opposer efficacement à la construction du pont projeté, écrit-on de Paris au Conseil capitulaire, en réponse à une demande de renseignements, il faut pouvoir justifier que le Chapitre Saint-Pierre est seigneur foncier et haut justicier du lieu et de l'emplacement sur lequel on a l'intention de l'édifier ; il faut détailler et estimer d'une façon précise « les difficultés et incommodités qui empescheront le moulin d'agir si bien qu'au passé ». Pour obvier à un inventaire et éviter une expertise que la Cour ne manquera pas d'ordonner, on lui donne en outre le conseil de procéder sur les lieux à une seconde

lisons dans les délibérations capitulaires, à la date du vendredi 31 août 1612 : « A esté donné pouvoir à Messieurs le doien et archidiacre d'Arcys de composer et marchander à quelques ouvriers pour restablir le pont de Jully. » (Archives de l'Aube, G 1294, f° 107 v°.)

1. Cette grange avait été construite par Enoch Michelin, ancien meunier de la Pielle. Au mois de décembre 1602, le Chapitre la louait, moyennant une redevance annuelle de 4 livres, à un nommé Guillaume Soucin, maître tanneur.

2. Archives de l'Aube, G 1297, f° 333 v°.

3. Archives de l'Aube, G 1297, f° 337 r°.

4. Archives de l'Aube, G 1297, f° 338 v°.

Digitized by Google

visite, « parties appellées, présentes et défaillantes, en presence de l'autorité du juge voial ordinaire de Troyes, et à son deffault, en presence des juges de la justice du Chapitre[1] ». Ce ne sera qu'après toutes ces précautions prises, qu'après toutes ces formalités remplies, que le Chapitre pourra faire parvenir ses plaintes directement au roi en lui demandant d'appliquer la justice et de faire respecter ses droits.

Nous devons croire que ces nouvelles récriminations demeurèrent, comme les précédentes, sans résultat, car le 14 mars 1631, nous voyons le Conseil capitulaire donner enfin l'ordre au syndic du Chapitre de mettre « au roolle la cause du pont qu'on veult construire sans son consentement et contre sa volonté[2] ».

Si le Chapitre de la cathédrale veillait à ses intérêts et réclamait impérieusement, mais sans succès, l'application à son égard du simple droit commun, Guichard, de son côté, ne restait pas inactif. Il était arrivé, nous disent les décisions capitulaires, à intéresser à sa cause les habitants de la Vacherie et du Pré-l'Évêque, les meuniers de Sancey, de la Rave et de la Moline, et à leur persuader d'introduire au Parlement une requête demandant la construction d'un pont sur la Seine, au Vouldy ; ce pont leur était devenu d'une utilité incontestable pour se rendre en voiture à la ville, avec laquelle ils étaient en communication journalière et forcée. Comme il fallait s'y attendre, présentée au Conseil du roi, cette requête fut prise immédiatement en considération, et l'arrêt rendu en faveur des signataires fut signifié au Chapitre le mercredi 2 mai 1631.

Le vendredi suivant, sans plus tarder, le chanoine Châtel, syndic du clergé, Bonaventure Bailly[3], grand maire du Chapitre, et Louis Bareton, procureur fiscal, se rendirent dans la matinée à la Vacherie, où ils rencontrèrent les habitants précisément assemblés pour s'entretenir de leurs propres affaires. Lecture leur fut faite immédiatement de la requête introduite en leurs noms au Conseil du roi, de l'arrêt qui en avait été la

1. Archives de l'Aube, G 1297, f° 341 r°.

2. Archives de l'Aube, G 1297, f° 365 v°.

3. Bonaventure Bailly, avocat à Troyes, avait été institué grand maire et bailli du Chapitre de Troyes, le mercredi 13 février 1601, en remplacement de Balthazar Bailly, son père, démissionnaire en sa faveur, « à charge de garder, conserver et maintenir envers et contre tous, les droits du Chapitre. » (Archives de l'Aube, G 1293, f° 18 v°). — Balthazar Bailly avait lui-même succédé, le 2 juin 1587, à son père Thomas Bailly, lequel avait été, lui aussi, pendant plus de quarante ans, grand maire et avocat du Chapitre (Archives de l'Aube, G 1290, f° 178).

Digitized by Google

conséquence, lequel avait été signifié au Chapitre le mercredi précédent. Puis interrogés séparément, à l'exception de quatre qui signèrent « un papier à eulx présenté par le serviteur du sieur du Vouldy sans sçavoir bonnement qui estoit », tous déclarèrent qu'ils n'avaient chargé personne de présenter une requête au roi, ni à plus forte raison de provoquer du Parlement de Paris un arrêt en leur faveur [1].

Après la lecture du procès-verbal de cette visite aux habitants de la Vacherie, les chanoines chargèrent M. Forest, avocat du Chapitre, d'obtenir du Parlement la non exécution de l'arrêt prononcé contre eux, « comme estant rendu sur un faux exposé et surprenant la religion du Conseil [2] ».

Fort de la protection du roi, agissant peut-être d'après des conseils venus de Paris et de la cour, Guichard du Vouldy avait-il réellement présenté au Parlement une requête appuyée de fausses signatures, ou les habitants de la Vacherie (qui auront toujours contre leur sincérité l'immense commodité, qui devait résulter pour eux, de la construction d'un pont devant le moulin de la Pielle) s'étaient-ils concertés pour ne pas avouer la vérité au Chapitre, seigneur du lieu [3], dont ils pensaient avoir à redouter les représailles ? Nous ne saurions le dire. Quoi qu'il en soit, il est visible maintenant, même pour les moins clairvoyants, que le Chapitre était le jouet et la victime d'une machination à laquelle, nous le savons, n'était pas étranger Louis XIII, contre l'autorité toute-puissante duquel devaient aller infailliblement se briser toutes les démarches, toutes les récriminations, toutes les suppliques des chanoines de la cathédrale.

Nous allons en effet pouvoir constater ensemble, dans la suite de ce récit, que sans égard pour sa propre dignité, contre toute justice et au mépris des droits du Chapitre, le roi ne craignit pas d'avoir recours au mensonge pour voir aboutir ses

1. Archives de l'Aube, G 1297, f° 375 r°.

2. Archives de l'Aube, G 1297, f° 375 v°.

3. Une délibération capitulaire du 19 décembre 1601 nous apprend que le Chapitre se servait, pour chacune de ses terres et de ses seigneuries, d'un sceau dont il nous donne lui-même la disposition : « Messieurs ont ordonné que pour chascune des terres et seigneuryes appartenant à ce Chapitre sera faict fabriqué ung scel aux armes d'iceluy, pour sceller les sentences, commissions et aultres actes et expeditions de justice ès dictes seigneuryes, et ledict scel mis en la garde des officiers d'icelles, autour duquel scel, avec nom de la seigneurye, seront gravez ces mots ; scel du Chapitre de Troyes pour N... »

Digitized by Google

projets, faire exécuter ses ordres et donner ainsi satisfaction à son ancien maître d'hôtel, son protégé.

Le vendredi 23 mai 1631, on venait en toute hâte avertir les chanoines assemblés, que malgré leurs oppositions successives, sans même attendre l'arrêt du procès pendant au Parlement, des ouvriers étaient occupés à enfoncer des pieux dans le lit de la Seine, pour y asseoir les premiers fondements du pont contre la construction duquel il avait protesté jusque-là avec tant énergie.

(*A suivre.*) Edmond FUGEZ.

Digitized by Google

Glossaire du Mouzonnais*

T

Taule, s. f., table (à la frontière).

Dame Morgue et se compaignie
Fust ore assise a ceste *taule*.
(Rutebeuf)

Esgardes, li *taule* est ja mise.
(Jus de la Feuillie)

On nous embleroit nos calices
Devant nous à la *taule* Dé.
(Ordène de chevalerie)

Une grant gate (jatte) demenda
Sur une *taule* l'adenta.
(Marie de France)

L'honneur n'a ren que la paraule
Que vau mays qu'argent dessus *taule*.
(*Seigne Peyre*)

Se assis estes a grande *taule* u petite.
(*Li ars d'amour*)

Tavelé, adj., marqué de taches (de rousseur), tacheté.

Li cuirs de noz jambes devenoit *tavelés* de noir et de terre.
(Joinville)

Tavelures, s. f., taches (de rousseur), éphélides ; *taches de son* ou *bran de Judas*.

Taviage, s. m., cloison légère, provisoire, que l'on édifie pour séparer une chambre en deux.

Té, P. p. du v. être, été : *J'ai* TÉ *à Paris. — Quand les blés ant* TÉ *cilés, on les ai lo-iies, pis ons ai ramo-iie les gerbes.* — A la frontière, on dit *stu : Ja-Batisse! il ai* STU *mout malade, taijez!* — C'est l'ancien participe *estu* de *estre*, qui étant de la conjugaison en *re* devait avoir son participe en *u* ; au contraire, *été* vient de *ester* qui, pour être très voisin de *estre*, ne se confond pourtant pas avec lui.

Il corirent devant le fortereche de Bosenove et *sturent* longuement là.
(Jean de Stavelot)

* Voir page 562, tome X de la *Revue de Champagne*.

Digitized by Google

Teillette, s. f., instrument servant à teiller le chanvre, et que nous nommons plus ordinairement **récoussette**. — Le *tilia* latin désigne la partie souple de l'écorce des arbres, du chanvre, avec laquelle on fait la corde, les nattes. — Est-ce de là que vient le nom propre *Thilloy*, à Thelonne et environs, et celui du village de *Thilay?*

Teind(r)e, v., teindre. — J'teins, j'teindans; — j'taindos — J'ai *teindu* — A teindant. — *C'est pendant quü j'*TEINDANS *les uiës.*

Teindrie, s. f., teinturerie, teinture.

Teindu, adj., teint, teinte. — *C'est d'la lain-ne* TEINDUE.

Télier, **tellie(r)**, **toilie(r)**, s. m., toilier, tisserand, qui fabrique de la toile. L'ancienne prononciation *tellier*, rare aujourd'hui, s'est conservée dans le nom propre *Tellier*, *Letellier*, très fréquent.

> Des bouquerans et des *telles* de coton, on doit prendre dou C., VIII besans.
>
> *(Assises de Jérusalem)*

> Il convient que *téliers* face toille à nappes.
>
> *(Ordonn. de Reims*, 1378)

> Et se *teliers* tissoit tiretaine ki ne fust boine.....
>
> *(Recueil Taillar*, 1245)

Têlle, s. f. — Voyez *Taile.*

Témougnage, s. m., témoignage.

Témougnie(r), v., témoigner.

Ten, pour *ton.* — Confer. *men* ou *mon*, *sen* ou *son.* — On dit : *C'n'est mi* T'N *affaire.*

Tenab(l)e, **tenaule**, adj., tenable.

Tenderie, s. f., série de pièges pour prendre les oiseaux, le gibier. — *L'père Chapellier ai 'n belle* TENDERIE *de grives.*

Tendeus, s. m. Celui qui tend des pièges pour les oiseaux, oiseleur.

> Cacheux, pèqueux, *tendeux*,
> Trois métiers de gueux.
>
> *(Vieux prov. picard)*

Tend(r)e, **tade**, v., tendre. — *A cinq heures, j'avains* TADU *pus d'cent-cinquante lacs.*

Digitized by Google

Teni(r), t'ni, v. — J'tins, j'tenans — j'ténos, j'tenains ; — j'tinrai ou tenrai — J'tinros ou tenros. — A t'nant ou ténant. Tous les composés, *contenir*, *détenir*, *maintenir*, *obtenir*, *retenir*, *soutenir*, *appartenir*,..... se conjuguent sur tenir. — Et il en est de même de *venir* et ses composés.

Ceus qui *tenront* Stonne et Chymmeri.
(Charte de Maisoncelles, 1262)

En doaire *tenrront* la moitie de Pertes et de Tannion.
(*Cartulaire de Rethel*, 1246)

De vos *tenra* sa terre et tot son chasement.
(*Quatre fils Aymon*)

Et les Dames qui chastée *tenront.*
(Chatelain de Coucy)

Si fus surpris de sa biauté
Que loiauté li créantai :
Si li *tenrai.*
(Perrin d'Angecourt)

... Ou se ce non, on le *tenroit* pour toujours adjourné.
(Chron. de Valenciennes)

Il leur jura sur sains qu'il a bonne foi *tenroit* les convenances.
(Villehardouin)

Je doy prendre le serment du Roy que il *tenra* les usages, franchises.....
(Aveu de Mutry, Mouzon, 1369)

Tenre, adj., tendre. — *Ah ! i n'est mi* TENRE *pou(r) ses afants, c'ti-là !*

Si me deuscies cherir et norrir en vostre amour, quoiq'ele fust *tenre* et novele.
(*Bestiaire d'amour*)

Je cuidai tenir un froumage
Si senti-je *tenre* et mole.
(Robin et Marion)

La pucele — Qui estoit grasse, *tenre* et biele.
(Fabliau, Meunier d'Arleux)

Primaut a de la huche trait
Le pain, le vin et la char *tenre.*
(Rom. de Renart)

Tenremat, adv., tendrement.

Tenrement en plora.
(*Cygne*)

Qu'el ne souspirt plus *tenrement.*
(*Amadas et Ydoine*)

Digitized by Google

Elle ploroit moult *tenremant*.

(*Dolopathos*)

Et plusieurs hommes et femmes se jettièrent a ses piés *tenrement* plorant.

(Froissart)

Tenrement pleure li guiton.

(*Blancandin*)

Si en ot moult grant pitié et plora moult *tenrement* des iaus.

(*Saint Graal*)

Tenreur, s. f., tendreté, tendresse.

Quant nostre gent virent ce saint leu, mout en furent lié, et granz *tendreurs* en orent à leur cuers.

(Guill. de Tyr)

Veuillez par vostre douçour — Et *tenrrour* —
Moy remettre en vostre tour.

(Eust. Deschamps)

Termine, s. m., trimestre. — Période déterminée de temps. On lit dans le cahier de Jean Tobie, maître d'école à Chaumont en 1740 : « Pour garder des brebis, par chaque *termine* on donne deux sols, neuf liards, et deux sols six deniers suivant la quantité de brebis, plus ou moins. »

Et cist XXXVI lib. sont a paier a trois ans, a ceste premiere feste tos sains VI lib. et al candeler apres VI lib. et autretant à ces *termines* cascun an duska trois ans.

(*Rec. Taillar*, 1226)

Baudoins vesqui son *termine*.
Tant qu'il fust mandé à vermine.

(*Estoire de la guerre sainte*)

Terris, s. m., sorte d'aire faite de béton ou débris de pierres (*écofies*), chaux, mortier ; — employée surtout dans la maison (cuisine), ou à la grange.

Tertous, tretous, tourtous, pr. ind., tous, tout le monde. — *J'nous a r'n irans* TOURTOUS *asanle*.

On souloit venir tournoiier
En France de *trestous* pais.

(*Roman de Ham*)

Terziau, treziau (Voy. ce mot). S. m. — Tas de treize gerbes ainsi posées horizontalement sur le sol : deux de même sens, et une entre deux en sens contraire ; puis sur cette sole, et en travers, une pile de 4, 3, 2, 1, avec les épis tombant du même côté. — On a vu que *Raterzeler* signifie former les terziaus.

Fardelez (petits liens) a lier *trosiaux*.

(*Dit des cordiers*)

Digitized by Google

Tête-épaules (porter à), expr. à califourchon sur le cou et les épaules du porteur. — Dans le nord des Ardennes on dit : à *Arminette*. On sait que l'hermine, fourrure, s'enroule autour du cou ; et l'on peut aussi remarquer que de ce côté est le pays des *Arminiaux* (Voy. *Erminiaus*).

Tête et pointe, s. f. Jeu d'enfant qui consiste à lancer un couteau, d'une position plus ou moins singulière, de manière qu'il *s'étiche*, c'est-à-dire pénètre par la pointe dans un obstacle où il peut entrer.

Têteron, s. m., têtière, pièce de l'habillement d'un cheval.

Teu (le, la) ; **Teus** (les), pronoms dém., celui, celle ; ceux. Au féminin, on dit quelquefois la *celle*, les *celles*. — A la frontière et sur la Chiers, on dit plutôt lu STEU (de *cetui*).

Cette expression est probablement l'emploi de l'ancien TEL, TEX, TEUS, cas sujet singulier ou régime pluriel. — On doit peut-être y voir aussi un reste de l'ancien usage qui accolait l'article au pronom : LE MIEN *frère*, LA VOSTRE *merci*, et a pu faire dire LES ICEUX. — *Vinrant les* TEUX *qui vaurant*, viendront ceux qui voudront. — Dans un dicton du pays, on parle ainsi : *Les cloches dü Nou-ïe (Noyers) sant d'bos ; les* TEUX *d'Wad'hincou(rt) sant de cuir*. — Et encore : *Au Buire ! au Buire ! les* TEUX *qui n'vinrant mi arant la fuire*.

Neporquant il i a assez de *teus* qui sont convoiteus de la viande (nourriture) corporel.

(Serm. de Maurice de Sully)

Ne jà ne seroit *teus* que il l'osast encontrer ne attendre.

(Chron. de Rains)

Quant li rois entendit *teus* parole.

(Id.)

Et les peuples de *teus* manieres
Qui n'en unt lei.

(Chron. Ducs Norm.)

Teus quide avoir amie
Qui point n'en a.

(Pieres de Corbie)

Tu, hom ki es *teus*
Ke tu as grant terre à baillier.

(Renart le Nouvel)

... *Teus* au main sue
Qui a viespre a frolt.

(Couron^t de Renart)

Sui-je donc *teus* qui doie guarder si saintisme chose et tel veissel ?

(*Perceval* de Robert de Bovron)

Digitized by Google

Teumer, v., tomber. — Voy. *Tumer*.

Teuriau, teurai, torai (*eu* bref), s. m., taureau. — Vieux français *toriaus* et *torel* en déclinaison. — Il y a, à Raucourt, *l'Pré don Teurai*.

Et si n'oubliez pas les oes
Ne vaches, ne *toriaus*, ne beus.
(Chron. de St Magloire)

Nuls bouchiers ne porra tuer depuis Pasques jusques à la St-Remi aucunes brebis, ne aucuns moutons couillus, ne *toriaus*, sur X. s.
(Ordonn. de Reims, 1378)

Taurus, *torel*.
(Gloss. rom. lat., XVe s.)

Thelounе, tloune, clóune, clóugne, s. pr. Thelonne, nom d'un village (« telonium »; comptoir, bureau de recette).

Thelounie(r), tlounie(r), clounie(r), s., habitant de Thelonne.

Ti, pron. pers., régime; toi, te. — A Raucourt, on prononce *tè*.

Ke tu cousencenols soyes de reconcilier a *ti* la grace de Dieu.
(Sermon St Bernard)

Mai comment serai sans *ti*.
(Adams li Boçus)

Oncques d'Arras bon clers n'issi
Et tu le veus faire de *ti*.
(Id.)

Et tant ala de *mi* à *ti*.
Qu'il vint dusqu'à Bleopatri.
(Cléomadès)

Amis, Dieu benéie *ti* !
(Blancandin)

Frans roys, dist la royne, par Dieu, je viens à *ti*.
(Bastars de Buillon)

Che fu por nos, ce ne fu pas por *ti*.
(Huon de Bordeaux)

Plus ne me plaindrai de *ti*
En tout le temps de ma age.
(Bergerete chantée, Anc. Textes)

Sathan trop avons fait pour *ty*.
(Moral. Mauv. Riche et Bon Ladre)

Veiz Baligant qui après *tei* chevauche.
(Chans. de Roland)

Digitized by Google

Chascun jor préun Dieu pur *toi*.
(Thomas le martyr)

Tien, pr. poss. masc. et fém. — *T'ai ma bourse, doune mü la* TIEN. — *T'ai(s) iu les affaires dü ta mère, j'arai les* TIENS.

Tigne, s. f., teigne. — Cuscute, qui pèle les trèfles et luzernes (convolvulacée).

Je guaris la mauvaise *tigne*.
(Varlet à louer)

Poux, puces, lantes et vermines,
Bosses, clos, roignes, tranchoisons,
Sausse flamme, la toux, la *tigne*.
(Eust. Deschamps)

Tant plus croist *tigne* et plus est greive.
(Secrets et Loix de mariage)

Je vorroie qu'il heut la *tigne*.
Quant les vigneurs ainsi apresse.
(Guerre de Metz)

Tinnia, teigne.
(Gloss. rom. lat., XVe s.)

Tigneux, adj., qui a la teigne. — Le village ardennais Villers-le-Tilleul s'est appelé jadis *Villers-le*-TIGNEUS.

Mère piteuse fait sa fille *tigneuse*.
(Lepeintre de Reims)

Rongneux, *tigneux*, coquin et papelart
Vous me direz qui a mangé le lart.
(Eust. Deschamps)

Mes un *tigneux* vouldroit que tous fussent comme luy
(Voy. d'oultremer en Jhérusalem)

Que *tigneux* ert, bien l'a véu.
(Castoiement)

Tinnosus, *tingneux*.
(Gloss. roman latin, XVe s.)

On ne peut guérir un *tigneux*.
(Secrets et loix de mariage)

Ti-iu, tu-iu, s. m., tilleul.

Tirepie(d), s. m., tirepied.

Tirer à la brochette, c'est tirer au fétu, à la courte paille. On fait usage de deux brindilles inégales de bois, dites *brochettes*.

Tireus, s. m., tireur. — *Edouard Tu-iot étot in bon* TIREUS.

Digitized by Google

Tiroi(r), s. f., tiroir. On dit aussi *la tiroire.*

Tirpoint, s. m., tiers-point.

Tisain-ne, s. f., tisane.

Tisse, tisserie, s. f., le métier de tisseur; — le corps des tisseurs. — *La* TISSERIE *balle düpuis in bon moument ; — On arot bin mètie(r) qu'la* TISSE *reprend.*

Tisseus, s. m., tisseur, celui qui tisse le drap.

Je dis que li *tissier*
Ont lo plus bel mestier
Que hom faire lo porroit.
(Dit des Tisseranz)

Tissie(r), v., tisser.

Tiule, tule, s. f., tuile. — *In toit couvert en* TULES. — Froissart emploie le mot *tuillot*, que nous avons comme nom propre.

Item la rente des tieules qui vaut environ siis milliers de *tieulle.*
(*Cartul. de Rethel*, 1322)

Tegula, *tieule.*
(Gloss. rom. lat., XVe s.)

Et j'ai souvent fait en un val
Sus deus *tieulettes* un moulin.
(Froissart)

Togeard, Togeâ(rd), s., habitant de Toges.

Tô-Ie, s. f., taie (d'oreiller), sac à plumes pour le lit. — C'est l'ancienne forme. — Le vieux mot *toaille, touaille* signifiait serviette, nappe, gaîne ; et l'on a employé *souille* avec le même sens.

Item, sept *toyes* de cendal pour carreaus à fleur de lis.
(*Inv. Clém. de Hongrie*)

Pour la façon de 6 *toyes* à orilliers.
(*Comptes de l'Argenterie du roy*, 1387)

Toutes les plaies lui essuie
D'une *toaille* assez plus blanche
Que noif neigée sur la branche.
(Gautier de Coincy)

Ains a en la sale trovée
La table mise et la *touaille.*
(*Messire Gauvain*)

Toilie(r), s. m., toilier, ouvrier qui tisse la toile. S'est prononcé longtemps *Tellier*, mot resté nom propre.

Digitized by Google

Le reste dudit village (Chaumont) sont manouvrier, tisseur en draps, *toillij*, sieur de Long, filleur de laine et cheron.

(Cahier de Jean Tobie)

Toilette, s. f., le diaphragme. — *Il ai fai(t) in si gro(s) effort qui s'ai déchiré* LA TOILETTE.

Tôlie(r), s. m., tôlier, ouvrier qui travaille la tôle.

Tolli(r), v., enlever, prendre, ravir, voler. — Ne s'emploie qu'à l'infinitif et au participe passé *tollu* : — *Ell'l ai droit à 'n place das les bureaux : ça, on n'sarot li* TOLLI(R).

Les seigneurz d'icelles vouloient *tollir* franchise à leurs subjectz.

(XV joyes de mariage)

Les heritages a renduz
Que si dui gendre orent *toluz*.

(Roi Lear)

Tant avoit *tolu* et hapé
Qu'au derrenier est attrapé.

(Godefroy de Paris)

Uns siens frères li avoit *tolu* l'empire.

(Li estoires de Coustantinoble)

·I· rois li veut *tolir* sa terre.

(Blancandin et l'orgilleuse d'amour)

Topin, s. m., vase à boire. — De *topette*, fiole, flacon ou *tupin*, tirelire.

Ton, adj. poss., ordinairement remplacé par *t'*, *tu*, *t'n*, et quelquefois, comme jadis, par *ten*. — Voy. *Mon* et *son*.

Le signe gracieux de *ten* estracion (dû t'n estraccion).

(God. de Bouillon)

Thomas met *ten* doi ou liu de mes clofichures.

(Serm. de Maurice de Sully)

Tonde, s. f., tonte. — *Jü n'sarans v'pai-iie(r) qu'à la* TONDE *des berbis.*

Tond(r)e, v., tondre.

Toquer, v., frapper, heurter. — *N'tu laisse mi faire, là!* TOQUE *düssus.* — *On* TOQUE *à l'huche.*

Toquet ou **tuquet**, s. m., se dit d'un enfant gros, ou plutôt ayant une grosse tête, et de taille courte. — Lourdaud.

Digitized by Google

Torai. — Voy. **teuriau**, s. m., taureau, anc. torel.

Et ce que ge di de morel
Di-je de vache et de *torel*.
(Rom. de la Rose)

Taurus, ri, *torel*.
(Voc. lat. fr., XIIIe s.)

Thorai, Taureau.
(Roquefort, *Glossaire*)

Que nous avon ci un *torel*
Et une vache et un veel.
(Rom. de Renart)

Torcau, torcou, s. m., espèce d'oiseau, de l'ordre des grimpeurs, dont un geste consiste à tordre fortement le cou (tord, tors, tordu ; col, *cau, cou*).

Quand le comte Henri de Lancastre au *Tors-col* eut parlé...
(Froissart)

Torchacu, s. m., papier, chiffon sans valeur autre que celle qui provient de l'usage qu'il indique.

Torchie(r), v., torcher, essuyer. — P. p., *torchie*.

Coument du sang Jhesu ala ses ieus *torchier*.
(*Bastars de Buillon*)

Bien li ont les genbes *torchies*.
(Rom. de Renart)

Torcion (de pomme), s. m. Ce qui reste, queue, pépins, etc., la pomme mangée. — Les habitants de Torcy, faubourg de Sedan, ont reçu le sobriquet de *Torcions*.

Tordoue, s. m., tordoir (tordouer).

Tord(r)e, v., tordre.

Torti-iie(r), v., tortiller.

Tortu-iau, s. m., objet tortu, comme une tige de plante, d'arbre.

Torti-ion, s. m., tortillon, l'objet tortillé ; paquet de cheveux tortillé (non tressé) pour le chignon.

Toubaque, s. m., tabac (à la frontière).

Touchatout, s. m., indiscret, qui touche à tout, qui s'occupe de tout (surtout de ce qui ne le regarde pas).

Digitized by Google

Touchie(r), v., toucher. — P. p., *touchie*.

Ce qui cy dessoubz sera *touchie*.
(Privil. Lombards Mouzon, 1379)

Contre chacun d'eulx en tant que *touchier* luy peult.
(*Coust. de Vermandois*, 1448)

Mais Honneurs n'i lessoit *touchier*
Ne Loiautez ame qui vive.
(Watriquet de Couvin)

Et meismement je croi bien *touchier* sor les livres que maistres Gauthiers Maup fist.
(Tristan)

Toudis, adv., toujours (*di*, *dies*, jour ; tous). — A la frontière.

Tu veus *toudis* estre batu.
(Robin et Marion)

Languir aim mieux *toudis*.
(Perrin d'Angecourt)

Adecertes tes sacrifices sont *tous dis* devant moy.
(Psautier)

Mais heures et fortunes le portèrent *toudis*.
(*Du Guesclin*)

Et son sac estoit *tousdis* plains
De rudes parolles.....
(Alain Chartier)

Comme faisoit *toudis* saint Martin.
(Gerson)

Touillie(r), **toû-lie(r)**, v., tourner et retourner, culbuter, mélanger, troubler. — *On touille la farine, les u-ïes, le lait asanle, pou(r) faire ine pâte*. — P. p., TOUILLIE.

En l'ardille (argile) s'est *tooilliez*
Tant que il estoit toz soilliez.
(Rom. de Renart)

Car s'il trouvoit un puiriel
Comme un pourciaus s'i *tooilloit*.
(Renart le Nouvel)

En son ordure l'ort se *toulle*.
(Passetemps d'oysiveté)

S'aucuns waite aucun, et il foule ou *toaille* en la boe.
(*Ch. de Tournay*, 1187)

Vars et vendoises rosties
En verjus de grain *tooillies*.
(Roman de Fauvel)

Le duc de Gloucester rendoit grant paine à tout *touiller*.
(Froissart)

Digitized by Google

En sausse dois petit moullier
Por toi garder de *tooler* (toullier).
(*Clef d'amour*)

Touillon, s. f., femme malpropre, désordonnée ; — et par ext. de mauvaise conduite.

Touner, v., tonner. — *I* TOUNE, *Rempart dü Diu !*

Tonare, *touner*.
(*Voc. lat. fr., XIIIe s.*)

D'une grant liue n'oïst on Dieu *tounant*.
(*Raoul de Cambrai*)

Tounerre, s. m., tonnerre. — *Tounerre dü Diu !* juron.

Tounians, tounai, s. m., tonneau, tonnel. — Ce sont les deux anciens cas, sujet *tounians* et régime *touniel, tounel*.

Li *tounians* fu en l'aige a ·I· batiel portes.
(*Rom. d'Alixandre*)

Comment Alixandres fu mis en mer en ·I· *touniel* de voirre.
(*Id.*)

Kil ne soit nus si hardis ki laist *touniel* en le rue.....
Et se cils a qui li *tounians* seroit ne le fesoit, il kieroit en forfait de C. s. et si perderoit le *touniel*.
(*Recueil Taillar*, 1263)

Tounel esprent, li sercle sont trenchie.
(*Raoul de Cambrai*)

Et si i fist metre un *touniel* tout nuef.
(*Comtesse de Ponthieu*)

(L'an 1239) Furent en vente *tonel* neuf.
(*Chron. St Magloire*)

Ains Diex ne vout avoir *tonel* sor son chantier.
(Rutebeuf)

En la vile de Limeçon... N'avoit...
Tunel ne tone, escu ne targe.
(*Estoire de la Guerre sainte*)

Si le muchierent deriere les *tounians*.
(Rob. de Claris, *Estoires de Coustant*.)

Tourbe, s. f., meule de grain, de foin, de paille, etc.

Tourbi-iie(r), tourbillie(r), v., tourner autour, tourbillonner, papillonner, chercher à approcher. — P. p., *Tourbi-iie*. — *I n'ai co qu'seize ans, et i coumace dïjà à* TOURBI-IIE(R) *autour des filles !*

Digitized by Google

Tourcau, s. m. — Voyez *Torcau* (torcol).

Touret, s. m., rouet à filer le chanvre.

Touron, tourin, s. m. — Le cœur, le milieu avec le pied d'un chou, les feuilles enlevées. — On dit un *tronc de chou*; Rabelais disait *ung trou de chou*.

Ge ne pris' pas un *trox* de pome
Ne toi ne quanques tu as.
(Fabl. des deux bordeors)

Du sanglier les crocs inutilles
Ne servent pas d'un *trou de chou*.
(Ovide Bouffon)

Tourne-à-fuie, qualificatif ajouté à Neuville, village des Ardennes, et exprimant qu'un combattant prend la fuite.

Si tes peuples *turne a fuie* devant ses ennemis.
(Liv. des Rois)

Renart est *en fuie tornez*.
(Rom. de Renart)

Paien *tornent en fuie* que ne targent néant.
(Maugis d'Aigremont)

Tóurneu(r), s. m., tourneur.

Tourni-iie(r), tournillie(r), v., tournailler, tournoyer, tourner autour ; faire des tours, des cercles.

Et voient les fosses où li yauwe *tournie*.
(Godef. de Bouillon)

En *tourniant* par no cloistre huy matin.
(Puy de l'école de rhét.)

Et Cresonelle aussi, qui bien va *tourniant*.
(Du Guesclin)

Et adoncques quant ilz ont cheus en icelles fosses ils sont fort esbahis, et *tournient* pour cuider trouver manière ilz en pourront issir.
(XV joyes de mariage)

Come uns home quant il est yvre, il li semble que la tête li tourne ou que la maison *tournie* par dessus li.
(Maisnie Hellequin)

Ne par deça vers Rome, si com li mons *tornie*.
(Gui de Bourgogne)

Si *tourniièrent* ces deux batailles tout le jour environ Monmartre.
(Froissart)

Digitized by Google

Tourniole, s. f., mal blanc, sorte de panaris.

Tourni-ot, s. m., gâteau tourné en forme de roue. — Voy. *michot* et *rou-iot*.

Tournisse, s. f. On dit une *tournisse (dü pain)* comme un chanteau de pain, un gros morceau de pain. — *I faut qu'i mange co quéques bounes* TOURNISSES *düvant quü d' vénir grand coume sü père.*

Tournure, s. f., détour, faux fuyant. — *I n'répond jamais droit, faut toujou(rs) qu'i charche des tournures.*

Touron. — Voy. *Tourin.*

Tourtélot, s. m., espèce de pâte en rubans, cuite à l'eau. — Froissart a employé *tourtel* et *tourte*, notre galette d'aujourd'hui. — TOURTÉLOTS, *cuits das l'pot*, cri.

> Fai a mun oes tut premierement *turtellet* de cele farine, si l'me porte e puis fras a tun oes et al oes tun filz (oes, opus, besoin).
>
> *(Liv. des Rois)*

> Li cuers de grant paour flaiele
> Et frit com *tourtiaus* en la paiele.
>
> (Jean de Condé)

Tourtière, s. f., vase plat en tôle dans lequel on fait cuire les tourtes ou galettes.

Tourtous, **tertous**, **tretous**, pron. ind., tous, tout le monde. — C'est un réduplicatif : tout-tous ou très-tous, complètement tous. — Il y a le féminin *tourtoutes*.

> Tant i luttai
> Que j'achevai
> *Trestout* mon désir.
>
> (Perrin d'Angecourt)

> Ils ont laissié ces misères
> Esquelles nous sommes *trestous*.
>
> *(Le Pas de la Mort)*

> Dieu sa paix et sa grâce adresse
> Sur vous *trestous !*
>
> *(Mir. Notre-Dame)*

> Chassez les sur ces entrefaites
> Et les boutez dehors *trestoutes*.
>
> *(L'oultré d'amour)*

> Et *trestout*, et grant et petit, plorèrent de pes et de le grant goie qu'i eurent.
>
> *(Li estoires de Coustantinoble)*

Digitized by Google

Tousé, et plus souvent **atousé**, adj., fourni, dru. — D'un pré où il y a beaucoup d'herbe, on dit qu'*il est ben'* ATOUSÉ. — Dans l'ancien français, *touser* voulait dire tondre, raser, et il nous en reste *ratousé*, dépouillé, dévalisé, démuni. Notons enfin que Roquefort enregistre *touse* avec le sens de troupe, multitude.

Tousse, s. f., toux, rhume. — *Il ai bin fort la* TOUSSE, il est bien enrhumé.

Il est viex et rassotés
Ensi a la *tous*.
(Capelain de Loon)

Tousseus, adj. et s., qui tousse. — *C'est in pauv' laid* TOUSSEUS.

Toussie(r), v., tousser. — *Quoi 'ce quü t'ais co fait pou(r)* TOUSSIE(R) *comna ?*

Mais si elle est un peu rusade
Commencera fort à *toussir*.
(Sermon des foulæ)

Tout chêlé, expr. adv. signifiant en abondance, en quantité, *à chire*. — *N'i ai des pommes* TOUT CHÊLÉ.

Tout ci, tout là, adv., ici, là même. — *Vous r'vinrez* TOUT CI. — *Lou, i resterai* TOUT LA.

Tout là où il estoit venuz
Si estoit son priz conneuz.
(?.....)

Tout là où li sains hom aloit
De povres gent grant alé avoit
(Miracles St Éloi)

Touter, atouter, v., jouer atout (aux cartes).

Tout mois (fraise), fraise des quatre saisons, poussant et mûrissant en tout mois ou en tout temps.

Tout partout, adv., partout.

Et s'est si grans mortalités
En bours, en villes et en cités
Et *tout partout* le plat païs.
(Machaut, *Voir dit*)

Tout plein, adv., beaucoup, en grand nombre, en grande quantité. — *N'y avot* TOUT PLEIN *des gens à la noce*. — *J'arans* TOUT PLEIN *des canadas*.

En France a *tout plein* d'avoquas.
(Godef, de Paris)

Digitized by Google

Et y furent mortz... et *tut playn* des aultres countes et barons.

(Lettre du roi Edouard après Crécy, à la suite du Prince noir)

Si gisent les corps morts en *tut pleyn* de lieux sur la costère de Flandres.

(Autre après l'Écluse)

Enéas et Aschamius avec *tout plain* de gent s'en alèrent à sauveté.

(Li Livres dou Trésor)

Tout seus. — Adj., tout seul. On ne dit jamais : « moi seul, ou j'irai seul », — mais : *moi* TOUT SEUS, ou *j'irai* TOUT SEUS.

James nuls la devisast
Fors moi *tot seul* qui la devis.

(Méraugis)

Trafiqueus, s., qui trafique, fait volontiers des échanges. — Aussi : travailleur ingénieux, actif, mais pour de petits ouvrages. — *Oh ! n'i ai pa(s) à dère, c'es(t) in* TRAFIQUEUS ; *i s'occupe, il cherche dü l'ouvrage.*

Trahi(r), v., trahir.

Tra-iante, adj., qui donne du lait. — *J'ans douze vaches* TRAIANTES. — Participe du verbe *traire*, tirer (le lait).

(Il) Vit les *traians* (seins) à la meschine
Qui gisoient sor sa poitrine.

(Floire et Blanceflor)

Train, s. m., bruit, tapage. — Reproches, altercation, etc. — *I m'samb(l)e quü les chevaus faisant don* TRAIN. — *Oh ! c'est co Jacques qui fait le* TRAIN *à sa femme.* — On dit aussi d'un homme légèrement pris de boisson et qui bavarde : *il est das l'*TRAIN ; *il est in peu en* TRAIN.

Train-nard, s. m., vaurien, fainéant, propre à rien, malfaisant, presque voleur.

Train-nasse, s. f., herbe longue et traînante ou traçante.

Train-ner, v., traîner, — rôder, divaguer, être inoccupé ou faire le *train-nard.* — *Il ai pourtant 'té* TRAIN-NER *ses guettes à la foire à S'dan.*

Train-ner la gaîne, v. Voy. *gaîne.* En outre de ce sens, signifie aussi et seulement flâner, rouler, passer son temps à rien, faire ce qu'on appelait *traîner ses chausses* et que nous disons encore *traîner ses guel(r)es.* — En Franche-Comté, *gaine* signifie

Digitized by Google

encore guenille, vieille robe dénotant la misère. Roquefort enregistre *traine-gainier*, vaurien, bretteur, qui parle toujours de dégainer, traînant sa gaîne.

Il va toujours *traine gainant*
Sur son cheval emmy les rues
Tout en songeant le bec au vent
Sçavoir s'il verroit nulles grues.
(Coquillart, *Monologue*)

Train-neus, s. m., qui traine, flâne, perd son temps, — rôdeur. — La *Train-neuse* est une fille débauchée.

Train-noue, s. m., traîneau.

Tra-ion, tra-iette, s., tette dans le pis de la vache. On peut voir au mot *Traiante*, que le *tra-iant* désignait la mamelle. Voici une citation où il signifie le tétin.

N'avait encore en sain ne *trian* ne mamele.
(Rom. de Rou)

Tra-ioue, s. m., seau dans lequel on reçoit le lait que l'on trait.

Traitie, s. f., traite, le lait qu'on a trait en une fois.

Tranche, s. f., espèce de marteau bipointu, avec lequel les *carrieus éblauchant* la pierre.

Tranchie, s. f., tranchée.

A par issir d'une *tranchie*
D'un cerf plus blanc ke nois negie.
(Dolopathos)

Et le fist (le castel) cengler de II grandes *trenchies*.
(Jean d'Outremeuse)

Tranchie(r), v., trancher. — P. p., *tranchie*.

Ainsi pourons aler as bois
Abres *tranchier* et prendre a chois.
(Rom. de Rou)

Et en ce que li vallet commancèrent à *tranchier*.
(Roman des sept sages)

Par lui..... Maint haubert Jérompu, mainte tête *tranchie*.
(Berte as grans piés)

Qui n'en crera en Dieu, le teste ara *trenchie*.
(Bastars de Buillon)

Digitized by Google

Ci seroit ma raison *trenchie*,
Trenchie voire laidement.
(Messire Gauvain)

Trenchie (arbre) deit estre et el feu mis.
(Bestiaire divin)

Renart, tu m'as mal atorné
Que tu n'as la qeue *trenchie*,
Si en ai soffert grant hachie.
(Rom. de Renart)

Tranle, s. m., tremble, sorte de peuplier.

De grant corous les iols roolle
Fronce dou nés et d'aïr tranle
Plus que ne fait fuelle de TRANLE.
(Renart le nouvel)

Tranler, v., trembler.

Tout *tranle* de paour et d'ire.
(Jean de Condé)

Ni ot -I- si hardi, ne convenist *tranler*.
(Roman d'Alixandre)

... Si k'il fait la terre *tranler*.
(Roman de Ham)

Cix maux me fait *tranler* sans froit.
(Blancandin)

La char me *tranle* sous le cuir.
(Id.)

Transwidie(r), v., transvaser. — P. p., *Transwidie*.

Trau, pron. *trauë*, *trowe*, s. m., trou.

Et ele saut tantost hors del *trau*.
(Bestiaire d'amour)

Et puis fora
Dis *traus* ains c'on s'en donnast garde.
(Renart le nouvel)

As murs de la cité ont fait IIIJ. *traus*.
(Godef. de Bouillon)

Et i avoit -I- *trau* par quoi il reprandoit s'alaine.
(Chron. de Rains)

Tra-üée, trawée, s. f., trouée.

Tra-üer, trawer, v., trouer. — P. p., *trawé*. — Quelquefois *troer*.

Si li dist que...
En mer se plonke, et voist *trauer*
Le nave au roi pour affondrer.
(Renart le Nouvel)

Digitized by Google

Car ces ymaiges estoient par derrière ellos toutes creuses, wydes et *trawées*, et dedens les *traus* estoient bestes et vers de boys.

(*Chron. de Valenciennes*)

Une bombarde fu trait qui *trawai* le mure de castel.

(Jehan de Stavelot)

Si soie assenent sor les escus, *trawés* les ont par mi.

(Jean d'Outremeuse)

Tant que froissiés sont et ly escut *troé*.

(*Godef. de Bouillon*)

En un vies sac *traué*, viande rapporte.

(Villon)

Avec l'escafotte *trauée*
Juoie avec ceuls de no rue.

(Froissart)

Traulée, triolée, s. f., ribanbelle, bande, troupe, grand nombre. Roquefort dit que Coquillart (un Rémois) se sert de *Triolaine* pour désigner une suite de personnes, une cohue.

Travailleus, s. m. et adj., travailleur ; — laborieux.

Travaillie(r), trava-iie(r), v., travailler. — P. p., *travaillie*.

Cil que on voit plus *travaillier*
De Dieu servir et de bien faire.

(Watriquet de Couvin)

Car li oz estoit mout *travaillies* dou fiun qui estoit parfouz et roide.

(*Menestrel de Reims*)

Nus reconvenoit *travaillier*
Et par peor et par *veillier*.

(*Estoire de la Guerre sainte*)

Travers (Passer le) pour passer au travers. — *Mefies-tu, t'vas* PASSER L'TRAVERS *(dü la cage d'esca-iier)*.

Traversie(r), v., traverser.

Travure, s. f., portion d'un mur de refend ; partie d'un plafond prise entre deux poutres.

Trécouper, v., traverser, rencontrer. — Au jeu de cartes, surcouper, couper sur un joueur précédent.

On va a le porte Monte Syon et *trescope* on le rue Davi.

(*Chroniq. d'Ernoul*)

Treffe, traffe, s. f., trèfle, foin artificiel.

Digitized by Google

Trémois, s. m., mélange d'orge et avoine semées ensemble. La durée de la pousse est d'environ trois mois.

Jehans d'Escordal tient en terrages d'Escordal... Un muy de froment et un muy de *trémoys* à la mesure d'Attigny.
(*Cartul. de Rethel*, 1324)

Qui afore blef, ne autre *trémois*, il ne le porra enchérir le jour, ou il paiera XX s.
(*Ordonn. de Reims*, 1378)

Failli nous est li vinz, li blez et li *tramois*.
(*Du Guesclin*)

Trémouire, trémoire, s. f., trémie.

Outre s'en vet
Si come la *tremuie* fet
Qui le blé reçoit et rent.
(*Fabliau, Home qui avoit demi ami*)

Là, par une grande *trémue*
Qui peu à peu me remue
Au lict on me fait descendre,
Et la mœule me fait cendre...
(*Légende de Jean le Blanc*)

Trempe, s. f., volée de coups, râclée.

Trempinette (faire la), manger le pain en le trempant (patois *crochant*) dans le vin ou la bière.

Très, plus souvent **drés**, dès.

Ch'estoit le plus bele cose a eswarder qui fust *très* le commenchement du monde.
(*Li estoires de Coustantinoble*)

Tres que il le virent
S'en tornerent, si s'en fuirent.
(*Estoire de la guerre sainte*)

Tressie(r), v., tresser, faire des tresses.

Firent une ymage de cuevre
Qui d'une part estoit *tressie*
Et de l'autre part destressie.
(Machaut, *Voir dit*)

Et estoit *treciez* a une trece grosse et longue.
(*Menestrel de Reims*)

Desor une coute vermeille
Avoit errant esté *trécie*,
Elle s'est en estant drécie.
(*Chevalier qui donna l'anel*)

Digitized by Google

Tressu-iie(r), v., suer avec excès, suer de peur, d'angoisse.

Maigrement les salue ; tous li cors li *tressue*.
(Garin)

Thiebaut..... Vit *tressuer* le col de son destrier.
(Foulques de Candie)

Hé ! Mort..... Tu me fez d'angoisse et d'ire *tressuer*.
(Regrès de la mort St Loys)

De grant paour ma char *tresue*.
(Mireour du monde)

Treubin. — Voy. *Trop bin*... (*eu* bref).

Treu-ie, s. f., truie. — Voy. *Trou-ie*.

Treziau, s. m., groupe de trois batteurs de blé au fléau. — Se dit aussi pour *Terziau*. Voy. ce mot.

Tribou-ieus, tribouilleus, adj. et s., qui tribouille, brouille, trouble ; querelleur.

Certes, fet il, biaus dous amis,
Si vous fussiez uns *tribouleres*
Uns usuriers, uns amassieres.
(Gautier de Coincy)

Tribou-iie(r), tribouillie(r), v., mélanger, brouiller, troubler, confondre. — *C'est c'gamin-là qu'ai* TRIBOU-IIE *toute l'iaue*. — *Ça me* TRIBOUILLE *lü cœur*. — Du vieux mot *Tribous, triboul, tribulation*, querelle.

Car nous veons le pais *triboulei*, et le descort qui est entre vous et vos enfanz.
(Ménestrel de Reims)

Mon ame pourquoy estre triste et pourquoy me *triboules*-tu ?
(Psautier)

La mer estoit si haulte que les ondes entroient dedens la nef, et se *tribouilloit* tant, que.....
(Voyage d'oultremer en Jhérusalem)

Cel an fu grant *triboul* à Rome.
(Godefroy de Paris)

... Car aidier — Se sevent de tès *tribous*
Les dames trop mieus que nous.
(Perrin d'Angecourt)

Tribouillemat, s. m., mélange, mouvement de liquides, gargouillement, trouble. — *J'ai des* TRIBOUILLEMATS *das l'vate*.

Digitized by Google

Tricoise, étricoise, s. f., tenaille à mâchoires larges et coupantes.

Trimart, s. m., bruit, tapage, vacarme, allées et venues. — *C'est tout d'mein-me embêtant des (v)oisins comna : il ant co fait in* TRIMART, *çute nuit-ci !*

Trimauzet, trimauzâ (vers Stenay), s. m., cérémonie religieuse du commencement de mai : les jeunes filles visitent les maisons et chantent une ronde pieuse qui commence : *Jésus s'en va parmi les champs.* — L'une des jeunes filles, qui est habillée de blanc, quête ; c'est elle qui porte le nom de *Trimauzet.* — On a souvent adjoint aux rondes des couplets plus ou moins bachiques et insolents pour les personnes trop peu généreuses à la quête du Trimauzet :

J'v'avans chanté, jü v'déchantans.
Jü v'souhaitans autant d'afants
Qu'i n'i ai d'pierrettes avau les champs ;
Plein in fou(r), plein in van
Da(n)s vot' chemise, des gros pous blancs.

Roquefort, au mot *Danses de Maye* de son Glossaire, décrit les danses qu'on appelle *Trimasots,* à Metz, et cite le refrain de la chanson que chantaient les jeunes villageoises :

C'est maye, la mi-maye
C'est le joly moys de maye
Aux *trimasots.*

Ces danses n'ont-elles pas aussi reçu le nom de « *Maierolles?* »

Les puceles dont i ot tant
Vienent chantant et font quaroles
Si grans qu'onques as *maierolles,*
Ne veïstes greignour.
(*Méraugis de Portlesguez*)

Trimballer, v., se transporter, aller et venir, d'ici et de là.

Triot, tru-iot, trieus, s. m., terre en friches, non cultivée.

Item chinc cens de terre qui est à *triot.*
(*Cart. de Rethel,* Raucourt, 1322)

Tri-ôlée. — Voy. *Traulée.*

Tripie(r), s. m., sorte de table, en claie, sur laquelle on étale les tripes (d'un animal, porc surtout, tué) pour les nettoyer, et où on découpe, débite la bête qu'on vient de tuer et dépouiller.

Trochie(r), truchie(r), v., taller, doubler, multiplier, pous-

Digitized by Google

ser des rejetons. — *J'trouve quũ les blés ant bin* TROCHIE *düd'puis in mois.*

Trompeus, s. m., trompeur.

Entre deux trompeux (voit-on) qui a tort.
(*Passetemps d'Oysiveté*)

Trop bin, tres-bin, treubin, *e* et *eu* brefs, adv. Beaucoup, en grand nombre, en grande quantité. On rencontre souvent, dans l'ancienne langue, *trop* accolé à *plus, mieux, bien* comme péjoratif ou augmentatif, de manière à fournir la signification de *beaucoup, parfaitement.*

On fait *trop bien* le bel aimé.
(Eustache Deschamps, *XII estats*)

Et qui nous le devisera ? Jou, *trop bien*
Et qui fera le jeu ? Moi, très bien.
(*Adans li boçus*)

Etant le plaisir de la course *trop plus* que le combat à l'épée.
(*Flore de Grèce*)

S'il m'a esté dur et cruel
Trop plus que cy ne le racompte.
(Villon)

Ma craintive âme gardera *trop mieux* que nul amy vostre honneur.
(*Anon.*)

Il y en a qui l'ont *trop mieux* mérité que moi.
(*Hre de Bayart*)

Trôquat(r)e, expr. indéf. signifiant quelques-uns, et primitivement trois ou quatre. — On a, avec le même sens : *doutrois,* deux ou trois. — *N'i ai ti co des poires, sus l'aube ? Oh ! n'i a'n ai co* TRÔQUATE.

Trougnon, s. m., trognon.

Ma faict entendre.....
D'un *trougnon* de chou, d'un naveau.....
(Villon, *Gd Tt*)

Trou-ïe, treu-ïe, s. f., truie. — C'est le féminin de cochon, employé injurieusement. — Femme grosse, grasse, sale. — Débauchée.

Capel de Berné, marchant de *trouyes.*
(*Friquassée crotestyllonnée*)

Troumai (à cul), expr. adv., en se retournant et faisant une pirouette sur la tête. — Sorte de jeu.

Troupiau, troupai, s. m., troupeau, troupel. — On dit plus souvent *la troupe* que le troupeau de moutons.

Digitized by Google

Et voit outre un fossel, un grant *troupel* de paisanz armez à la guise dou païs.

(*Menestrel de Reims*)

Car il a là lez une haie
Un *tropé* d'oison encrassiez.

(*Rom. de Renart*)

Troussequin, s. m., trusquin, instrument de menuisier.

Troussie(r), v., trousser. — P. p., *troussie*.

Trouve, s. f., trouvaille, découverte. — *Ah! t'ais fait 'n belle* TROUVE *là!* Le vieux français disait plus volontiers *trouvure;* mais on a rencontré *treuve*.

Trou(v)er, v., trouver. — Plus rare que trouver. — Je troue ; j'trouerai ; j'ai troué ; a trouant. Le vieux français conjuguait : je *treu*, *truis*. — *N'tü dérange mi! jü l'*TROUERAI *bin*.

Tousjours vous *truis* engrant de moi nuisir.

(Perrin d'Angecourt)

Je n'y *truy* gueres d'amendement.

(Villon)

Truchie(r). — Voy. *Trochie(r)*.

Tru-ielle, s. f., truelle.

Tru-iot. — Voy. *Triot*.

Tu, te, t', pron. pers., toi, à toi. — *Tais*-TÜ ! — *I n'oserot v'ni(r)*, TAIS *t'*. — *J'*TÜ *l'dounes*.

Met-*te* a genoulx.

(*Mir. N.-Dame*)

Ne te hâte, tiens-*te* coi.

(*Id.*)

Biaus crestiens ! Tais-*te*, ne pleure.

(Bodel, *Jus. St Nicolai*)

Tais-*te*, vielle, fait ele, n'en ferai rien pour ti.

(*Berte as grans piés*)

Tu-ier, quelquefois **tu-iie**(r), v., tuer. — P. p., *tu-iéi* et *tu-iie*. — J'tu-ie, j'tu-ians, j'tu-ios, j'ai *tu-iei*, j'tûrai, a tu-iant.

Harou ! harou, l'on m'a *tuyé* mon baron.

(Beaumanoir, *Coutumes*)

Tûle, s. f., tuile. — Voy. *Tiule*.

Tumbereau, s. m., tombereau.

Biga, carette as quevaulx c'on dist *tumberele*.

(*Gloss. Rom. lat.*, *XVe s.*)

Digitized by Google

Tumer, v., tomber. — Quelquefois *tumber ;* jamais tomber.

Et fu assis sur liége en tel manière qu'il ne pouoit *tumeir* ne afondreir.

(Menestrel de Reims)

Vecy tous nos grans dieux *tumés*
Et renversés les piez dessus !

(Mistère de la Passion)

Qui *tume* y *tume*.

(Coutume de Namur)

Et li dus qui coroit
Parmi ceste fressure tout en souvien *tumoit*.

(Jean d'Outremeuse)

Tex cuide haut monter qui *tumbe*.

(Dit de Rigolet)

Et les *tumbe* entour de sa roe.

(Roman de la Rose)

Tuquet. — Voy. *Toquet*.

Turlutain-ne, s. f., orgue de Barbarie.

Turquau, tourcau, s. m. Narcisse des champs, pseudo-narcissus.

Tute, s. f., petit objet que l'enfant met dans sa bouche et tette *(tute)*. — Quelquefois *Tutute*.

Tuter, v., sucer, tetter. — *Oh ! c'grand garçon, qui* TUTE *sû pouce*. — P. ext., boire volontiers, avec gourmandise.

Et sans rongnonner ung seul mot
S'il veult choppine et moy d'ung pot
Pour à son gré le bien traicter
Afin aussi de mieux *tuter*
Pour bien m'eschauffer la poitrine.

(Quaquet des femmes)

Tu saurois mieuls d'un busiel
Tuter et oster une espine
De ton doi et oindre un agniel
Que...

(Froissart)

U

U, s. m., œil ; pluriel **us**. — *In'*U, *des* US. — On dit plus ordinairement *ins* IU (in ziu), un œil ; *m'*ZIU, *t'*ZIU, *s'*ZIU, mon œil, ton œil, son œil. — Enfin *les* IUS, sonne *les* ZIUS.

Digitized by Google

Bese li la bouche et la face
Les euz, le front, sans dire mot.
(*Vie de St Alexis*)

Uche, us, uis, s. f., huis (ostium), porte. — *Cloez l'*UCHE. — Voyez *Huche*.

Ue (pr. *u-ie*), s. m., œuf. — *J'ai mangie deux* U-IES. — *Le teus qui prend m'n* U-IE *prend in* BU-IE (prov.).

Li abbes doit faire une pitance... de vin et de fromage, u de *ues*, u de pessuns.
(*Cartul. d'Orval*, 1251)

Tantost aront plein leurs crues...
D'autre avoir que de vies *ues*.
(*Chans. de* 1375, *Aff. de Bretagne*)

Uide, adj. et s., vide. — Voy. *V(uide)*.

Uillet, u-iiet, s. m., œillet.

Un, unc; iun, iunc; in, inc, art. ind., un. — Voyez in, ine. — Le *c* se fait surtout sentir lorsque ce mot n'est pas suivi d'un autre : *A v'la co* INC, en voilà encore un. — Le *g* de la forme ancienne *ung* apparaît donc ici : c'est surtout dans le canton de Carignan que cette prononciation est usitée, et spécialement lorsque, comme par une sorte d'attraction, le mot qui suit *ung* commence par un *c* ou un *g*. — *Il avot* ING *capai sur la tête*. — *C'est* ING *gaude*. — Dans cette même région, *ung* final sonne plutôt *ungne*. — Enfin on entend parfois *uns* : l'*s* se lie à la voyelle suivante : *J'ai vu* UNS *oisiaus*, reste du cas sujet singulier.

Les dis cherois fussent tous aroteis l'*unc* après l'autre.
(Jean de Stavelot)

Celuy qui porte *ung* collier d'or.
(*Jehan de Paris*)

Ains cuidoit que ce fust *uns* oiseaus.
(*S. Maurice de Sully*)

Et *uns* abes i fu, ke dunc vint d'outremer.
(*Thomas le martyr*)

C'est *uns* oiseaus blans, qui de feu se norrist.
(*Bestiaire d'amour*)

Uti(l), s. m., outil, ustensile. — *Enlevez vos* UTI(LS) *et f...-moi vot' camp.*

Le ceingt soustient les menus ustensilles
Et les *utilz* dont dames sont garnies.
(*Parement des Dames*)

Digitized by Google

Les *ustilz* as ovriers qui firent les degrez.
(*Thomas le martyr*)

Ont en sa arée dégerpiz
Uns gaaingneres ses *ustilz*.
(*Chron. des ducs de Normandie*)

V

V' pour vous : v'*allez*, v'*vénez : c'est vot(re) affaire ! — Quoi (e)st-ce quü* v'*ez dit ?* (qu'avez-vous dit ?).

Vachai, s. m., baquet, vase, vaisseau. — Prononciation patoise de *vaissel*, d'où nous est venu *vaisselle*, ensemble de vases.

Tu les gouverneras en verge de fer, et les défroisseras comme *vaissel* de terre.
(*Pseautier*)

Tonnel, queue, poinçon, ou autre pièce ou *vaissel* de vin, verjus, vinaigre.....
(*Droit d'afforage, Mézières, XIVe s.*)

Vessêl mauveys fait vin puneys.
(*Prov. de France*, Lincy)

Quar l'en pert le bon vin par le mauves *vessel*.
(*Chantepleure*)

Et serra mis en un *vessel* covert nettement.
(*Manus. Old Roy, Anc. Textes*)

Et vous pourès dressier vostre broche ou *vessel* où sera vostre doreure.
(*Viandier de* Taillevent)

Vache, subj. du v. aller, à la frontière. C'est la prononciation du vieux v. *voise, voist*, qu'on trouve écrit *voige*. Comparez *Veray. — N' faut i mi quü j'*VACHE *querre l'artisse ? — Qu'lü steu qu'i veu(t) aller, y* VACHE.

Et sera demain le hirechare, qui y veult aler y *voist*.
(?.....)

Sans ce que l'un *voise* avant et l'autre arrière pour mal complaire.
(Gerson)

Hardres commande et les autres aussi
Demain en *voissent* Mancel et Angevin.
(*Garin le Loherain*)

Mais avant que tu *voyges* là.....
(*Farce de Guillerme*)

Digitized by Google

..... Lors fist en haut
Sonner un cor, c'est c'a l'assaut
Voisent tout.

(*Renart le Nouvel*)

Est ordonné que nuls ne facent dommaige ne *voisent* fourrager en courtilz.

(*Ord. de Mézières, XIV*e *s.*)

Et convient que l'on lui *voise* signifier là où il demeure.

(*Notables points de l'usage de France*)

Il n'est peut-être pas inutile de remarquer que l'on a aussi employé l'infinitif *voiser*.

Defendu à tous ladres de *voiser* par la ville et les faulxbourgs durant le mois de may.

(*Archives de Rethel*, 1520)

Vachette, vaquette, s. f., colchique ou tue-chien (iridée).

Vachie(r), vachierre (er bref), s., vacher, vachère.

Li *vachiers* dist qu'il le menroit.

(*Gauvain*)

Chascun pastoureau, herdier, porchier ou *vachier* de Mézières est tenu.....

(*Statuts de Mézières, XIV*e *s.*)

Vad(r)e, v., vendre. — *Not' viau est* VADU *d'hier.*

Vai, vailot, s. m., veau. — Voy. *Viau.* — *Il y a le* PRÉ DES VAIS, à Raucourt, comme le *Gué des Bues*, à Mouzon. — Le mot *vailot* est plutôt un terme de câlinerie : *Oh! l'grand* VAILOT, *qui s'fait biercie(r).*

Et vostre filz..... Aura...
A son mengier cel *véelet*.

(*Rom. de Renart*)

Ieroboam, qui sacrifioit les *veels* à Dieu.

(*Li Livres dou Trésor*)

Vaien, s. m., pelle à feu. — Roquefort, dans son Glossaire de la langue romane, dit : « *Vain*, sorte de pelle ; ce mot est encore en usage à Sedan. » — L'ustensile signalé dans le vers suivant, s'il n'est une pelle à feu, est du moins un objet relatif au foyer, à la cheminée, à l'endroit où l'on fait le feu.

Se puis ma serour pandre, ans en ·I· feu l'ardrai
Et Richier et Urbain au *vaïn* ancroerai.

(*Floovant*, 692)

Vaillandise, s. f. Courage, labeur, ardeur au travail. — *C'est in bon garcon, et qui n'ai quü d'la* VAILLANDISE,

Digitized by Google

Vaillant, adj., laborieux, courageux et actif. — *Il est mout* VAILLANT, *allez, c't afant là ! savez-v' bin qu'i gangne düja trois francs par jou(r).*

Vain, adj., vide, sans force, ce que l'argot énonce vanné, vidé. — Resté dans *vain-ne pâture.*

Si monta dessus (son cheval) tout ou mieulx comme il peult comme celuy qui estoit moult las et *vain*, car il estoit navré en plusieurs lieux et si seignoit : c'estoit ce qui mout l'affaiblissoit.

(?.....)

Las de voler et maz de fain,
Et si avoit le cuer *vain.*

(*Rom. de Renart*)

Vait, vet, v., 3e pers. ind. (il) *va.*

Molt savez poi com de bataille *vait*
Teu est dessors, qui au dessous *revait.*

(*Foulq. de Candie*)

Et Méraugis s'en *vet* après.

(*Meraugis de Portlesguez*)

Sulunc ceo ke tu voies
Ke la chose *vet.*

(*Distiques de Caton*)

Vallet, s. m., jeune garçon, fils. — Rarement : domestique. Anciennement *vaslet* = *vasselet*, diminutif de vassal. — *Counichez v' bin not' pétit* VALET ? connaissez-vous notre fils ? — *Faire lü bon* VALET, prendre les façons du bon enfant, du bon garçon, flatter, lober.

Thiebaut, dist la pucele, mal nous est avenu,
Au *vallet* de bonne aire qu'ainsi avons perdu !

(*Foulq. de Candie*)

Et dont ele hante si sovent
Des jolis *valez* le covent.

(*Rom. de la Rose*)

Le roy d'Angleterre, pour faire le bon *varlet*.....

(*Jehan de Paris*)

Bonne prudence requiert, que accusations secrettes faictes par flateurs, ou pour nuyre a aultruy, ou pour faire le *bon varlet*, ou le bon amy du seigneur.

(Gerson)

Et, s'il ne se combatoit à aus, qu'il iroient pour le *jone vaslet* que li Franchois avoient amené.

(R. de Clari, *Estoires de Coustantinoble*)

Digitized by Google

Valli, p. p. de valoir. — Voyez *Porro bin* VALLI.

Ne escusance que il fesissent ne leur *valli* riens.
(Froissart)

Une rien mout li *valli*
Q'armé estoit e bien garni.
(*Roman d'Hercules*)

Valoi(r), v., valoir. — J'vaux, j'valans, — j'valos, j'valains. — J'ai *valu* (quelquefois *vali*). — J'vaurai — J'vauros.

Les rentes et les yssues d'icel tiers chastel seront prisiées et ce qu'elles *vauront* chascuns.....
(*Règt Thibaut IV*, 1224)

Il me sanle qu'il *vorroit* mius li alers que li demourers.
(*Chron. de Rains*)

Car por ·I· val plein d'or rase
Ne *vauroit*-il que le seüst
Hom qui de lui tant privés fust.
(*Amadas et Ydoine*)

Et ce grandement me *valli*.
(Froissart, *Espinette*)

Van, s. m. — Voy. *Grand van* par opposition à *Petit van*, le van en osier qui se manie à la main.

Et a (l'oliphant) le poil noirrastre, les oreilles larges comme ung *petit van*.
(*St Voy. à Jhérusalem*)

Vandernie(r), adj. m., avant-dernier. — *Il est das l'*VANDERNIE(R) *wagon.*

Vannie(r), s. m., vannier.

Vanteus, s. m., vantard, qui se vante.

Vanvole (à la), expr. adv. A la légère, sans réflexion, sans raison (*vana vola*, futilité). — *C'es(t) in' individu comna ! I fait tout à la* VANVOLE. — *C'est n'tête à la* VANVOLE.

Le roy Charles estoit sorti du royaume *à la vanvole*.
(Pasquier, *Rech.*)

Primaut voit que il n'i a plus,
Et que il tient tout *a vanvole*
Certes son dit et sa parole,
Il s'est desoz l'arbre couchiez.
(*Renart*)

Or n'est-elle pas perecheuse
Dure ne aspre ne tencheuse,

Digitized by Google

Ains est plus dolce que canelle
Et plus tornans et plus isnele
Ke ne soit rute ne *venvole* (girouette).
(*Fabl. de la Veuve*)

Vari-iie(r), v., varier. — *Faurai mett(re) des couleurs* VARI-IIES, diverses.

Varlope ou **Warlope**, s. f., grand rabot, outil de menuisier.

Vat(r)e, s. m., ventre. — *J'ai bin mau l'*VATE, *düpuis deux heures.*

Vatrée, s. f., ventrée.

Vaure, v., valoir. — *C'est bin lon d'*VALOI(R) ou VAURE *cent sous.*

Vaurin, s. m., vaurien.

Vaura, vaurai, vauros, vaurot. — Voy. *Valoir* et *Vouloir.*

Vaute, s. f., crêpe, pâtisserie de farine, lait, œufs et beurre, cuite et frite dans la poêle. — On disait jadis *vaute* pour voûte : notre crêpe a-t-elle pris ce nom de ce qu'en effet, pendant la cuisson, elle se soulève, sur la poêle, en forme de voûte ou dôme.

Vaûtie(r), s. m., habitant de Vaux.

Ve, v', pron. p., vous. — Voy. ce mot.

Vé, prép., auprès. — Voy. *vé(rs).*

Vecy, *v'ci ;* **vela**, *v'la ;* voici, voilà. — Jadis : *vez-ci, vez-là ; veez-ci, veez-là ;* voyez ici ou là.

Je croy que *vela* Rahouart.
(*Mauv. riche et bon ladre*)

Car *vecy* venir le comte.
(*Jehan de Paris*)

En *velà* jà ung despéchié.
(P. Gringore)

(Cloez) L'ardeur de : *Vela* un bon pas.
Le vouloir de : On ne peut mieux dire.
La façon de : *Vela* mon cas.
(Coquillart)

Mais *vecy* une aultre raison.
(*Id.*)

Digitized by Google

Vela le sergent
A l'hostel qui nous exequute.
(*Farce de Colin*)

Vez cy, ce que je Berniers de Berrion (Bairon?) tiens et entens tenir en fief.
(*Cartul. de Rethel*, 1322)

Et *vez-la* son premier exploit.
(Martial de Paris)

Veille, s. f., veillée. — *C'est das les* VEILLES *qu'on raconte des biaus contes.* — La veille, c'est la *sérée* de Paris, *l'escreigne* de Dijon.

Le concistoire, que l'on dist en France la *série*, en Artois la *siete* et en Haynau *l'escriene*.
(*Evang. des Quenouilles*)

Veillie(r), vé-iie(r), v., veiller, passer la nuit éveillé. P. p., *Ve-iie*.

A aultre dance fault *veillier*.
(*Dance macabre*)

Pour X livres de chandelle de buef à *veillier* de nuict.
(*Glossaire de* Laborde)

Et deussions nous nuit et jour *veillier*.
— Il faut nos harnois habillier.
(*Mistère de la Passion*)

Vêler, v. On dit volontiers : *not' vache ai* FAIT L'VIAU.

Velimeux, adj., venimeux, vénéneux. — Voy. *Avelimer*.

En folle amour n'a que *velin*.
(*Fontaine d'amour*)

Vend(r)e, v., vendre. — Quelquefois et autrefois *vade*.

Vendeus, s. m., vendeur.

Vengie(r), v., venger. — Rare : on dit plutôt *r'vangie(r)*.

... Qui ont pris le sine de la croiz por Jesu Crist *vengier*.
(Villehardouin)

Pour lui morrai, si en iert si *vengie*
Qu'à tous fins cuers devra estre anemie.
(Perrin d'Angecourt)

Et mi homme nous volons *vengier* d'ans, se nos poons.
(*Li estoires de Coustantinoble*)

Jà pour çou n'en iere *vengie*
Ains seroie plus avillie.
(*Blancandin*)

Digitized by Google

Veni(r), v., venir. Se conjugue comme *teni(r)* : J'vins, j'venans ; — j'vénos, j'vénains ; — j'ai *venu* (ou *veni*) — J'vinrai ou venrai — J'vinros ou venros. — A venant. — Il en est de même de tous les composés : *Advéni(r)*, *Binveni(r)*, *conveni(r)*, *deveni(r)*, *parvéni(r)*, *r'véni(r)*, *souveni(r)*, *survéni(r)*, etc..... — Outre sa signification ordinaire, *veni(r)* s'emploie souvent avec celle de devenir, croître, pousser : *C'vin-là* VINT *bon, est* VENU *bon, en bouteilles.*

Une chievre y *venot* bien iij ans alaitier.
(*Cygne*)

Dist la pucelle : « Dont venez-vous, amis ?
— Dame », dist-il, « je *vains* de Saint-Quentin. »
(*Raoul de Cambrai*)

J'en *venrai* bien a chief.
(Bodel, *Jus. S. Nicholai*)

Vous volés que la royne vengne à vous et ele y *venra* maintenant.
(*Tristan*)

Attendez tant que nous *venrons*.
(*Castoiement*)

Huart et Peronelle qui *venront*.
(Adans li boçus)

Quant se *venrait* au parfenir
Conduit auroit parmi les freires
Pour Muzelle dedent venir.
(*Guerre de Metz*)

Si eurent conseil li seigneur que il se partiroient de là et *venroient* devant aucuns castiaus.
(Froissart)

Avant que nous *benissiens*-là (*venichains*, à la front.).
(Joinville)

Il est fou s'il n'en *vient* plus sage.
(Baif)

Childeric, roy de France s'estant réfugié vers le roy de Thuringe, *vint* amoureux de sa femme.
(*Recherche des Recherches*)

Et mesme, s'ils mangent de feuille mouillée ils *viennent* malades et meurent.
(Laffemas, *Vers à soye*)

Venredi, s. m., vendredi. — Quelquefois *Venderdi*.

Lesquelles lettres furent faites en l'an de grâce mil CC cinquante et viit, le *venredi* devant pasques closes.
(*Cartul. de Rethel*, 1258)

Et apriès ·XXX· ans ·ij· ans et ·j· demi
Souffrites mort en crois, au boin *venredi*.
(Bref, *Anc. textes*, 1886)

Digitized by Google

Cest jour fu fieste sainte Catherine en yver, et un *venredi*.
(*Chron. d'*Ernoul)

Ce pourpos garda et reserva jusques au jour dou saint *venredi*..
(Froissart)

Ventri-ie(r), s. m. (à la frontière), devantier, tablier, qui se place sur le ventre.

Ventrillie(r), **vatri-iie(r)** (se). — V. pron., se coucher à plat ventre, en se roulant. — *Les poulains ant mout don plaigi(r) à s'* VENTRILLIER *das la paille*. — Vautrer ?

Or oez conment les desvoie :
En ung gazon s'est *ventrilliez*
Et comme mort apareilliez.
(*Rom. de Renart*)

Quant crier et braire l'ooie
Et jel veoie *vutrillier*
Degiter et destandillier.
(*Dolopathos*)

Vérai, **véros**, futur et cond. du v. aller. — J'vérai, tu verais, i verai(t), j'vérans, v'vérez, i vérant. — J'véros, j'vérains. — Ces formes, employées autour d'Angecourt, à Raucourt, à Haraucourt, à Thelonne, sont évidemment sorties de *vadere*, qui nous a donné *voise*, *voist*, que nous disons *vache* au subjonctif (voy. ce mot) ; ainsi que je *vais*, il *vet*, *j'vans*.

Si se avisa et dist qu'il les *voiroit* conforter et le roy d'Engleterre combattre.
(Froissart)

Ge gaiterai sempres le roi,
Quant au mostier ira par soi,
Et il *verra* devant trestoz.
(*Fabl. de la Male-Honte*)

Et ait promins que jamaix encontre ne *viret* ne feret venir, ne réclameir.
(*Charte de Verdun*, 1317)

Verd, **verde**, adj., vert, verte (viridem).

Si prist des flores et de l'erbe fresces et des fuelles *verdes*.
(*Aucassin et Nicolette*)

Bele Idoine se siet desous la *verde* olive.
(Audefroy le Bastard)

Ce fu el mois de mai ens el commencement
Que l'erbe *verde* est nee et la flors ensement.
(*Quatre fils Aymon*)

Et aussi *verde* comme chive.
(*Roman de la Rose*)

Digitized by Google

Le rossignol des bois
En la *verde* saison
Tronque sa douce voix.
(Baïf)

Frappez dessus comme sus seigle *verde*.
(Rabelais)

Du temps heureux que ma jeune ignorance
Cueillit les fleurs de sa *verde* espérance.
(Melin de St Gelais)

Verdi-iie(r), v., verdoyer, prendre la couleur *verde*.

N'i avoit c'un ruissel et ·I· pré qui *verdie*.
(*Du Guesclin*)

Verdrière, s. f., verdier, oiseau au plumage verdâtre.

Ainques n'y prist quaille
N'aloe cantant à un rois (rets)
Ains prist bel *verdière*.
(*Cit. de* Lacurne)

Verge, s. f., mesure de longueur, variable d'un village à l'autre : à Mouzon, à Bulson 19 pieds = 6m172. — Est aussi une mesure de surface : 19^2 = 361 pieds carrés ou $(6,172)^2$ = 38m09. L'arpent vaut donc 38 ares 09 centiares ; il y a environ 262 1/2 verges dans un hectare. — Les morceaux de terre sont d'ordinaire des parcelles d'*in arpent, in demi-cent, in quarteron, in demi quarteron*, c'est-à-dire de 100, 50, 25, 12 1/2 verges.

Vergougne, s. f., haine, rancune. — *Oh ! j'(v)ois bin qu'il ai 'n* VERGOUGNE *cont' mi.*

Vérin, s. m., robinet, broche, qui se visse sur le tonneau. — Voy. *Robin.*

Vermi-iie(r), v., remuer, grouiller, à la façon des vers. — *Qué niche froumage ! waite don(c) coume ça* VERMIE *là-d'das.* — Signifie aussi onduler, serpenter : *Jü n'sarai jamais rafachie(r) c't afant là : il ai tout l'temps à* VERMI-IIE(R).

Verrat, s. m., cochon, porc mâle (vieux français *ver*, *verres*). Employé surtout comme juron, et souvent sous la forme **Verraut** : de même que l'on dit « oh ! l'animal ! » on s'écrie *oh ! l'verrat !* par surprise, peur, et sans attacher à l'exclamation une idée offensante ou insolente. Les habitants de Bulson, qui usent trop couramment de ce juron, sont quelquefois surnommés *les Verrats de Bulson*. Enfin les gens d'Escombres sont désignés par le terme de *Verrats*, dans les dictons.

Verri-iie(r), v., attaquer par les vers. — P. p., *Verri-iie*, sillonné de trous de vers, vermoulu.

Digitized by Google

Vé(rs), prép., auprès; comme delez, devez. — *Allez* vé(as) *papa, mon petit gueux !*

Versain-ne, s. f., terre en repos, non cultivée, dans l'assolement triennal.

Verser, v., donner un labour à une terre dépouillée de ses récoltes.

Balocier ne peut verser son *wuaïn* faute de bestiaux.
(*Procès-verbal de* 1641, *Sedan*)

Vers-pécheu(r) ou **verd-pécheu(r)**, s. m., le martin pécheur, oiseau de couleur verte; se nourrit de vers et de petits poissons qu'il pêche dans les rivières et ruisseaux.

Vesse dü leu, s. f., vesse de loup, champignon vénéneux.

Vessette, s. f., venette, frousse, peur. — Le vieux mot *vene* signifiait vesse : nous avons pris le diminutif du mot en usage, alors que le français a conservé celui du mot ancien. Rabelais a employé le verbe *véner : « Tant fort* VÉNOIT *Quenot.....* ». Qu'on se rappelle le sieur de *Humevesne !*

Véude, **vude**, adj., vide. — Voy. *Vuide.*

Veule, adj., meuble, sablonneuse, légère (en parlant de la terre.)

Veupe (*eu* bref), s. m., vêpres (à Thelonne et environs). — *I m'sanle qu'ons est mout longta(s) à* VEUPE.

Veuve, adj. masc. et fém. — *Ell'l ai prins in' homme* VEUVE *aveu(c) trois afants.*

Ilh estoit uns proidons *veves* qui avoit enfans.
(*Li Pawellhers*)

Demoura le roy Charles *veuve*, n'oncques puis ne se marts.
(Froissart)

Viau, **vai**, s. m., veau. — Deux anciennes formes *viaus*, *vel*, *véel*. — Voy. *Vai.*

Vitulus, li, *veel.*
(*Voc. lat. fr., XIIIe s.*)
Vitulus, *vel.*
(*Gloss. Rom. lat. du XVe s.*)

Se porchast qu'il ait
Viaus, une vache a lait.
(*Estillement au vilain*)

Digitized by Google

Adonias fist un grant sacrifice de multuns et de gras *veels*.
(*Livre des Rois*)

Aussi ai-je et tamaint agniel
Maint boef, mainte vache et maint *vel*.
(Froissart)

Il n'est oison, beste ne *viau*
Qu'il faille mener pasturer.
(*Débat de la Demoiselle et de la Bourgeoise*)

Je voi..... Un tor et une vache ensemble
Qui a avec lui son *véel*.
(*Rom. de Renart*)

Vicaille, s. f., nourriture, victuailles. — *Pou(r) c'petite partier là, c'est mi qui fournirais la* VICAILLE.

Ils se logierent dehors en mout beaus leus, *vitailles* orent assez a bon marché.
(Guillaume de Tyr)

Que cil dedens orent, sans faille
Petit de blé et de *vitaille*.
(*Dolopathos*)

Là porta chescun sa *vitaille*.
(*Estoire de la guerre sainte*)

Il fist carker toutz ses vasseaux
Toutz de *vitailles* et de joiaulx.
(*Prince noir*)

Vie, viez, adj. et substantif, vieux, vieil, vieille. — *In* VIE *homme, in'* VIE *femme*. — *Don* VIES-*oing*, du vieux-oing, graisse. — On dit plus ordinairement : *viu, in* VIU *ihomme ; viez, ine* VIEZ *serrure*.

Delez les tentes, assez près de la mer, avoit une *viez* forteresse deschoite.
(Guill. de Tyr)

Et si commande Dieu en la *vies* loy.
(*Mireour du monde*)

Et par çou ont il les *vies* mueles con en oste et les *vies* fers c'on ne puet metre en œuvre.
(*Recueil Taillar*, 1249)

Et n'y avoit *vies* ne jouene
Qui ne convoitasse Bosenove.
(*Chron. de Stavelot*)

Troys mil siis vins et cinc livrées de terre au Tornois, au pris *vies* et anciien.
(*Cartul. de Rethel*, 1323)

Fist Thibaut abatre la *viez* monoie de Provins.
(*Chron. S. Magloire*)

Digitized by Google

Ainsi ressambloie a celi qu'on compere a une *viés* souche.
(Machaut, *Voir dit*)

Et encore l'appelle l'en la *viez* porte aux pourceaux.
(Guillebert de Metz)

De chacun hestal de revendeur de *viezes* pelleteries.
(*Estalage de Mons*, 1624)

As-tu tes pechiez regehis ?
Oïl, fet-il, à un *viez* lievre.
(*Rom. de Renart*)

Item 10 draps petits, et 4 *viez* nappes... 4 *viez* tapis de lainne... 3 *viez* pas de ceuvre... 5 *viez* paeles.
(*Inv.* Clém. de Hongrie)

Vie (faire la) à quelqu'un, le gronder, lui faire des reproches, du tapage, malmener, chercher noise. — On dit : *Oh ! l'laid ihoume ! i rateurre sou(l) tous les jou(rs) ! Et c'est des* VIES ! *i faut (v)oir sa pauv' femme ! et ses afants !*

Vieille jeun-ne fille, s. f., demoiselle, célibataire déjà âgée.

Vieuserie, s. f., vieillerie, antiquité, chose vieille. — Quelquefois antiquité, vieillesse.

..... Et aultres draps seront vendus en my le plache de le *vieserie*.
(*Bans ordonnés pour la feste à Cambrai*)

Et furent les lices preparées sur le marché de la *Vieserye*, en la ville de Gand, et fut la maison du juge devant les maisons où se vendent les vielz habitz.
(Olivier de la Marche)

Vife, fém. de vif. — *Ell'l est trop* VIFE, elle répond trop promptement.

Vigon, s. m. et adj., dur, cruel — qui détruit les petits des animaux, des oiseaux, les œufs couvis.

Vi-iette, s. f., vrille, vrillette.

Il a deus espointe qui sont mis sus la branche à une *veillette*.
(*Modus*, dans Lacurne)

Vingt rats, vingt sorts, jurons.

Vint (*l'année, la semain-ne qui*), l'année, la semaine prochaine. — On disait : à *Pâques prochain venant*.

Violette *dü bos, dü chin, dü leu*, s. f., violette des bois, de chien, de loup..., inodore, peu colorée. — Sortes de *viola*.

Digitized by Google

Viouloneux, s. m., qui joue du violon.

Viquer, v., vivre. — C'est le vieux verbe *vesquir*, *veskir*, où l'on a fait interversion des sons.

Onques hom ne *vesqui* si saintement.
(Joinville)

Il dit : tant a *vesqui* que viex est et ferrans.
(*Foulques de Candie*)

Ainsi *vesqui* li conestables
Li bons Gauchiers de Chastillon (cuens de Porchiens).
(Watriquet)

Jehans de Mals li faisoit croire que jamais ne lui falroit tant qu'il *visqueroit*.
(Jean d'Outremeuse)

Dedens XIII ans que saint Dominich *visquat*.
(Jean d'Outremeuse)

Li femme *viskat* bien X ans après.
(*Paweilhars*)

Vitemat, adv., vite, vitement.

Plusieurs mirent *vitement* leurs bacinets en leurs testes.
(Froissart)

Vius, adj. m., vieux. — Voyez *Vie*.

Et veoit qu'il estoit pesant et *vius*.
(*Chron. de Rains*)

Car li mors prent tout à son kius (choix)
Sitost les jouenes com les *vius*.
(*Renart le nouvel*)

Ne viveras mes gueres, *vius* est et radotés.
(*Rom. d'Alixandre*)

Je suis molt debrisié et *vius*.
(*Fabliau Houce partie*)

Par la rice resne la tint
-I- *vius* chevaliers, qui la guie.
(*Amadas et Ydoine*)

Vivie(r), s. m., vivier, étang. — Inusité aujourd'hui, mais resté nom de lieu.

Hanozeaul vuet pessier les *vivirs*.
(*Paweilhars*)

Viv(r)e, v. — J'vis, j'vivans. — j'vivos — Il ai *vivu* — Je vi(v)rai — J'vi(v)ros. — *Tout l'temps quü l'père ai* vivu, *i s'ant ben arrangie*.

Vizoin, vies-oing, s. m., vieux oing. — Voy. *Vie*.

Digitized by Google

Un ongnement ot fait de dokes (patience, herbe)
De vif argent et de *viez oint.*
(*Fabliau, Vielle truande*)

Espicier suis, ie veus *vieil oingt.*
(*Varlet à louer*)

Le cent de *viel oinc* doit IIII d.
(*Tonlieu de Mézières, XIVe s.*)

V'la, voilà.

V'latie(r). — Voy. *Volontiers.*

Vlez-v'? voulez-vous? — Voy. *Vouloi(r).*

Vli-vli-vli! onomatopée. Cri d'appel pour le poulain et même le cheval. — Le cri du poulain : *Atends-tu la pouliche qui fait des* VLIVLI *au d'bout d'l'enclos?*

Vlo-iette, s. f., violette. — Prononciation souvent entendue.

Vlo-ion, s. m., violon. — Même observation.

Vlu, voulu. — Voy. *Vouloi(r).*

Vo, pour votre. — Rare. — *Mettez ça das* vo *devantie(r).*

D'un coutel en *vo* cuisse vous convenra ferir.
(*Berte aus grans piés*)

Miex vos vient de lor (laurier) et de mirre
Encenser *vo* lit et *vo* cambre.
(*Roi Guillaume*)

Ne pert pas à *vo* facon
Qu'en *vo* cuer ait crusuté.
(Perrin d'Angecourt)

Voe (à male), adv., à perte, à perdition. — Voy. *Vot.*

Voi se prononce généralement *oi,* en omettant le *v* : *(v)oir, (v)oiture, (v)oisin.* — On dit : *V'(v)oirez,* vous verrez. — Nous avons noté cette chute du *v* en écrivant cette lettre entre parenthèse. Nous ferons remarquer que cette simple chute dans les verbes *aperce(v)oir, conce(v)oir, déce(v)oir, perce(v)oir, rece(v)oir,* conduit à *aperçoir, conçoir, déçoir, perçoir, reçoir,* sans qu'il soit nécessaire de passer par les formes anciennes *aperçoivre,* etc.... La même chute est fort bien mise en évidence dans les rimes suivantes :

Si ot moult grant talent de *boire*
Cil qui bien sot la gent *decoivre.*
(*Rom. de Renart,* Méon, 6597)

Digitized by Google

Gros jambons y ot, au chaut *poivre*,
S'en voulurent plus souvent *boire*.
(*Gace de la Buigne*)

Vo-iage, vo-iagie(r), voyage, voyager.

Vô-ie, s. f., voie, chemin, direction ; — couture ; — espaces, passages entre les planches qui divisent un jardin. — *J'ans 'n terre à la* vô-ie *d'Angcou(r)t*, c'est-à-dire parmi celles qui sont aux environs du chemin qui conduit à A.

Si que Flamens *voïe* trouvèrent
Jusques au roy trestoute vuyde.
(God. de Paris)

Vô-iette, s. f., petite voie, sillon, surtout dans les jardins.

Il entra en une *voiète*
Qui le mena à le vilète.
(*Fabl. de Milon d'Amiens*)

J'apperçoy en la *voyette*
Le médecin.
(*Farce d'un amoureux*)

(V)oir, v., voir. — J'(v)ois, tu (v)ois, i (v)oit, j' vo-ians, v' vo-iez, i vo-iant. — J'vo-ios. — J'ai vu. — J'verrai ou j'(v)oirai — J'verros ou j'(v)oiros. — A vo-iant. — A Douzy, on prononce *vu-ie* pour *vu*. — *Aller (v)oir*, expression signifiant courtiser, faire la cour.

Dieu ! fait-ele, comment le *voirrai*-je !
Car je le veuil voir.
(*Lancelot*)

Aduisez bien son estat et sa composition et vous *voirez* que.....
(Gerson)

Offrez à Dieu requestes pertinentes
Dont on *voirra* les exploitz mirifiques.
(*Chanson sur Anne de Bretagne*)

Plustôt la mer on *voirra* dessalée.
(Marot)

Et coumanda que on luy apportast son filz, si le *voyrroit* ains qu'il fust mis en terre.
(*Rom. d'Œdipus*)

Pour ung liard, *voyra* toute personne.
(*Pierre Faifeu*)

(V)oiture, (V)oiturer, (V)oiturie(r), s., voiture, voiturer, voiturier.

Volet, s. m., instrument, ordinairement appelé *oiseau*, dans lequel le goujat porte le mortier.

Digitized by Google

Volette, s. f., claie sur laquelle on fait égoutter les fromages, sécher les prunes, les pommes, etc...

Volie, s. f., volige.

Volontie(rs), v'lentie(rs), v'latie, adv. Volontiers. Les dernières formes rappellent l'ancien mot *volentiers* et *volenté*.

La maistresse dist : « *Volentiers* ».
(*Blancandin*)

Et puis après les Cordeliers
De bon vin boivent *volentiers*.
(*Églises de Paris en* 1325)

Là mort ai souhaité souvent
Mais *volentiers* ie la fuisse.
(*Dance macabre*)

Vormat! Interjection marquant le souvenir, la surprise au rappel d'un nom ou d'un fait, et signifiant : à propos. eh ! mais. — *Eh bin,* Vormat ! *est-ce quü t'songes à me rapporter m'fusi?* — C'est l'anc. adv. Voirement, vraiment, assurément ; *mais voirement*, mais à propos, mais j'y pense !

Voirement, qui en femme met son cuer, bien le doit-on blasmer.
(*Mir. N.-D.*, Théodore)

Ha !... *Voirement* est Diex bon doublère.
(*Fabliau, de Brunain*)

Et s'il ne s'en daigne escondire,
Ains die por li mettre en ire,
Qu'il a *voirement* autre amie,
Gart que ne s'en corroce mie.
(*Rom. de la Rose*)

Vos l'ci, vos'l'là, voul'là, le voici, le voilà (vois-le là).

Car mesire Gauvains s'en vait...
Vées le là...
(*Messire Gauvain*)

Ou est ? — Par mon chief, *vez le là*
Vostre bel umbre qui l'atend.
(*Fabliau, Chevalier qui donna l'anel*)

Vot (à male), à perte, à perdition ; male voe, désastre (mala vota). — Voyez *Voe*.

De chrestiens voelt faire *male vode*.
(Roland)

Or voit il tot a *male voe*.
(*Fabliau des Tresces*)

Vot', votre. — Voy. *Not'*.

Digitized by Google

Vou, s. m., vœu. — *J'ai fait in* VOU ! *c'est quü.....*

Voû-ie, adj., parti (parti par vô-ie, par chemin). — C'est l'ancien *avo-yé*, comme *r'vouie* est *ravo-yé*, remis en voie. — *Il est* VOU-IE *à S'dan.* — *J'serai bin content quand j'serans* VOU-IE !

Voul'là. — Voy. *Vos l'ci.* — *Dous'qu'est Jezeuf?* VOUL'LA *qui vint.*

Vouloi(r), v., vouloir. — J'veux, j'voulans ou jü v'lans. — J'voulos ou jü v'los. — J'ai *voulu* ou *v'lu* — J'vourai ou vaurai — J'vouros ou vauros — A voulant ou v'lant = V'LEZ v' *véni(r) aveu nous?*

Je octroie a tous mes bourgois de Rethest et veuil qu'il se marient fors de Rethest et dedens Rethest partout la ou chascuns *voura* et a quel fame il *voura*.

(*Charte de Rethel*, 1253)

Sitost con li peuple *vorra*.

(*Rom. de la Rose*)

Car, aveuc vous, certes *vaurai* aler.

(*Huon de Bordeaux*)

Quant je *vaurai* savoir ke li mars de billons à cinq deniers valra.

(*Comput XIII*e *s.*)

Et se je muir ci, vos ferès
Del cheval ço que vos *vaurés*.

(*Gauvain*)

Et ce est nus sens que je *vorroie* mout que tu eusses.

(Gerson)

Qu'il emmenast avoec lui de ses homes desquels qu'il *vorroit*.

(*Chron. de Rains*)

Mieulx *vorroie* estre mors que vis.

(*Castoiement*)

Quy plus haut mont qui ne doit
De plus haut quiet quy ne *vorroit*.

(*Proverbes*, Lincy)

Je ne *vorroie* avoir un tel péchié.

(Joinville)

Si respondi qu'il leur lairoit savoir qu'il en *vaurroit* faire.

(*Li estoires de Coustantinoble*)

Vous se prononce souvent *v'*. — V'*irez ; savez*-v' *bin?* — Voy. les expr. *A'vous? Sa'vous*, avez-vous, savez-vous.

Pourquoi *av'ous* espousé l'estrangère.

(*Miroir de l'âme pécheresse*)

N'*a vous* point vu la peronnelle.

(*Anc. théât. françois*, *IX*, 129)

Digitized by Google

Vousiller, vousi-iie(r), v., s'adresser à quelqu'un en se servant de *vous* et non de *tu*. — Est donc opposé à *tutoyer*, qui se dit alors *dévouser*. — Littré enregistre *voussoyer* et cite un exemple du XVIe s.

..... Touchant à l'inventeur du *vousier*, je ne l'ai treuvé.
(Bonivard, *Noblesse*, p. 242)

(V)uide, ouide, quelquefois **voude, veude, vûde,** adj., vide. — *L'tounai n'est m' co* VUDE.

(Que) Je n'ose entrer en ma porte
A *vuide* main.
(Colin Muzet)

Cil qui ira a borse *vuide*
Est bien fols.
(Rutebeuf)

Li tiere de Jherusalem estoit *vuide* de chevaliers.
(*Chron. d'*Ernoul)

Et arrasa le chastel telement qu'il ne demoura que la place *vuide*.
(Guillebert de Metz)

Li veriteiz portans la semblance de pitiet tote *veude* de vertuit.
(*Serm.* St Bernard)

(V)uidie(r), ouidie(r), quelquefois **vûdie(r), voûdie(r),** v., vider.

Votre chambre ferai de toute part *vuidier*.
(*Berte aus grans piés*)

Quant li Tur de la ville virent l'ost si *vuidie*.
(Guill. de Tyr)

C'est la grande compaigne, qui de France est *vuidie*.
(*Du Guesclin*)

Se Sarrazin encontrent qui nel' fiere
De maint vassal *vuideront* l'estrivière.
(*Foulq. de Candie*)

Entrant ont fait les bours *veudier*.
(*Guerre de Metz*)

W

W se prononce *ou*. — Dans les anciens dialectes, *w* s'est souvent substitué à *g* ou *gu* ; c'est ainsi qu'on a dit *wage* pour gage, *warandir* pour garantir (il y a warant), *wé* pour gué, *wain* pour gain, etc... Un certain nombre de ces mots nous sont restés avec la forme en w.

Digitized by Google

Et celle amende ou les *wages* pour celle amende, mes prevost porra penre et lever.

(*Charte de Rethel*, 1253)

Je promets li *warandir* envers tous qui à loi.....

(*Cartul. de Rethel*, 1287)

Wachie(r), v., clapoter, faire le bruit de l'eau qui est chassée et remuée dans un petit espace : *J'ai boulé ; écoute comme ça* WACHE *das m' solei(r)*. — En patois normand, *vachier* signifie mouiller, salir de liquide. L'anglais *wash* est eau, et l'origine de notre mot est évidemment le terme *weich*, mou. — Voy. le v. *Avachi(r)*.

Wadlincou(r)tie(r), s. m., habitant de Wadelincou(rt).

Wa-iin, wa-ien, s. m., saison des semailles d'automne, c'est-à-dire du 15 septembre au 20 ou 25 octobre. — Désigne aussi la culture, les semailles elles-mêmes, la récolte sur pied. On dit : *Jü n'sarai v'pai-iie(r) d'vant* WA-IEN, c'est-à-dire avant octobre ; *faire lü* WA-IEN, c'est cultiver les terres qui doivent recevoir les blés, seigles, épeautres, etc. ; *semer le* WA-IEN, c'est semer le blé, seigle, etc. ; *couper, récolter l'*WA-IEN, c'est moissonner les céréales semées à l'arrière-saison. — On a déjà vu que *gain, gaing...*, désignaient les produits de la terre : le mot *gaingneur* désignait un laboureur, et *gaingnerie*, des champs cultivés. Il nous reste *regain*. Le *wa-in* est une forme de *gain*, et l'on a rencontré *revahin* pour regain.

Quatre franchars de *wayn* a paier chascun an.

(*Cartul. d'Orval*, 1251)

C'est assavoir un *weiin* et deux mars de quelle sèmence qu'il vauront.

(*Cartul. de Rethel*, 1301)

Item, je tieng en la chastellenie de Raucourt, troys muis de grain que je pren chascun an sour les moulins de Raucourt, moitié *wain*, moitié grosse mouture.

(*Id.*, 1322)

— 21 arpents de *vuaïn* et les prés sont complètement ruinés — Balocier ne peut verser son *wuaïn*, faute de bestiaux.

(*Procès-verb. des dégâts faits à la suite de la bat. de la Marfée*, 1641)

En cel ain, en temps de *wayen*, se apparut le estoile comete enparties de Occident.

(Jean d'Outremeuse)

La saison dou tourni revint
En *waïn*.

(Jean de Condé)

Digitized by Google

Mes les fourrages de *gaain* (regain, de l'automne)
Furent are, et saus et sain.
(*Chron. de St Magloire*)

Si com de printens et d'esté
Et de *gayn* qui après vient
Et puis d'yver.
(Adenès li Rois)

Et li Franchois avoient jà leur *waaing* (gain) envoie à l'os.
(Rob. de Clari, *Est. de Coustantinoble*)

Waingnier, v., gagner (à la frontière).

Il i ont puis tous jours atendu, ne n'i *waaingnierent* rien.
(*Li estoires de Coustantinoble*)

Waitie(r), v., regarder, surveiller, guetter, prendre garde. — WAITE *in peu les alondes qui s'a r'vant d'jà !* — WAITE *à revéni(r) devant la nuit*, pense à revenir... — WAITE *à ti !* gare ! prends garde. — *J'vas* WAITIE(R) *après 'n belle carotte*, je vais chercher... — *On n'* WAITEROT *mi l'soleil longtas.* — Ce mot, dans ces divers usages, provient évidemment de *guaitier*, guetter, et de *wairdier*, *waidier*. garder. — En anglais, le guetteur, la sentinelle, le domestique qui surveille se dit *waite*, *waiter* (transporté du normand *guaite*) ; il y a le verbe *to wait*, qui reste du dialecte normand *vaiter*, observer. Enfin on emploie encore *gaitie* pour : regardez ! dans le Bugey.

Et que li counestable commangent et faient *waitier* ensi coume il doivent.
(*Recueil Taillar*)

Et si aveir trespassent per iloc u il deivent *waiter*.
(*Lois de Guillaume*)

D'un vilain cunte qui *vaita*
Dedens sons wis (huis) si espia.
(Marie de France)

S'aucuns *waite* aucun, et il foule ou toulle en la boe.
(*Chron. de Tournay*)

Si les *waita* Morchofles au repairier.
(Robers de Clari)

L'arcevesque *waita*.
(Ph. Mouskès)

Vous *waiterés* chaiens le coc
Ou vous me lairez cha che froc.
(*Jus de la feuillée*)

Pincedé, *warde*, que t'empruntes.
(Bodel, *Jus. S. Nicholai*)

Quant il furent descendu, si *wardent* avant.
(R. de Clari, *Est. de Coustantinoble*)

Digitized by Google

Walâ, nom propre du pays. — Est-ce le vieux mot allemand *walah*, signifiant gaulois, étranger ?

Wanlée, s. f., rincée, ondée. — Lavage d'une certaine quantité de linge. — *J'ans reçu 'n boune* WANLÉE *en route! j'sans tout frais!*

Wanler, v., laver, rincer (du linge). — *On irai* WANLER *les torchons das l'gué.*

Wape, s. f., guêpe. — *Wasp* est encore le nom anglais de la guêpe.

Ne grosse mouske, ne wibet
Ne lunge *wespe*, ne cornet.
(Marie de France)

Vespa, *wespe*.
(*Gloss. Rom. lat.*, *XV*e *s.*)

Warde, wairde, s. f., garde (à la frontière).

Ne pren mie *warde*, ô tu hom, à luy, ouquel chose il en sentet.
(*Serm.* St Bernard)

Dou fief dessus dit je dol et sui tenue à paiier la *warde* à Omont an et jour.
(*Cartul. de Rethel*, 1322)

Et fist li dux les pons si bien warnir..... que cil qui i montassent pour assalir n'eussent *warde* ne de quarriaus d'arbalestes, ne de saietes.
(R. de Clari, *Estoires de Coustantinoble*)

Warder, wairdie(r), v., garder. — *Il es(t) allé* WAIRDIE(R) *nos vaches.*

Et je ai juré icelle ville (Ballay) à *warder* et à sauver à mon pooir envers tous.
(*Cart. de Rethel*, 1249)

Li dernains eschevins feroent ce jugement tenir et *warder*.
(*Charte de Rethel*, 1253)

Et plus ne leur pourroit demander s'il se *wardent* de meffaire.
(*Charte de Nouvion*, 1290)

Qui *wardera* bestes par soy.
(*Ord. de Reims*, 1378)

Fait meilleur *warder* le wage.
(Adam de la Hale)

Wardeus, Wairdeus, s. m., garde, gardien. — *C'est in* WAIRDEUS *de vaches*,

Digitized by Google

Wari(r), v., guérir. — Rare aujourd'hui.

Si y fu si povres qu'il ne pooit *warir*.
(Robers de Clari, *Est. de Coust.*)

Waurde (je n'ai), expr. je n'ai garde, il n'y a pas de danger. — *J'n'ai* WAURDE *dü montrer m'paupie(r), i mü l'prenrot.*

Wé, s. m., gué, passage de rivière. — L'expression *gué* est restée attachée à la *mare ;* et WÉ, qui n'en est qu'une traduction dialectale ou patoise, n'est conservé que dans les noms de lieu : Wé, section de Carignan ; *Long*WÉ, autre commune des Ardennes ; à Raucourt, on trouve le Wé *Nolet* (près de l'ancien château) ; en 1752, il est question du jardin de J. Wilmet « *sis au* Wé *Nolet, près duquel aboutoit la terre du roy.* »

Vadum, *Wès.*
(*Gloss. Rom. lat.*, *XV*e *s.*)

Castiel en tieu de Sarrazins, en -I- liu c'on apiele le « Wès *Jacob.* »
(*Chron. d'*Ernoul)

Wères, adv., guères. — *Des canadas ! oh ! n'i a 'n ai* WÈRES.

Il ne tenoit *woires* bien les trèves qu'il avoit données ne sen sairement.
(*Chron. d'*Ernoul)

Et ne demora *waires* apres que li empereres et si traïteur pourparlerent une grant traïson.
(R. de Clari, *Est. de Coustantinoble*)

Wez pour voyez : WEZ *don(c) in peu(ie).* — *La v'là qui vint,* WEZ.

Wichetraque, s. m., oiseau ; c'est le traquet pâtre, dont le cri ressemble au tic-tac d'un moulin.

Widange, s. f., vidange, action de vider, le moment où l'on vide. — *On paierai à la* WIDANGE *des coupes.*

Cuers ne doit servir de *widenges.*
(*Congiés de* Baude Fastoul)

Wide, (v)uide, ouide (v. ces mots), adj. et s. m., vide.

Et se les terres demeurent *wides* plus d'un an et un jour...
(*Charte de Rethel*, 1253)

Adès ont-ils *wides* les mains.
(Watriquet)

Mais lors perchiu que cil qui cuide
Qu'il a de sens la teste *wuide.*
(*Tournt Antechrist*)

Digitized by Google

Or remanra la terre *wide* de seigneur.
(*Comtesse de Ponthieu*)

Widie(r), v., vider. — P. p., *widie*.

Faistes ceste cambre *widier*
De tous, fors de cest chevalier.
(*Amadas et Ydoine*)

Vostre chambre ferai de toutes parts *widier*.
(*Berte as grans piés*)

Les arçons en a fait *widier* et délivrer.
(*Quatre fils Aymon*)

Por poi que Nicolas a la sele *widie*.
(*Rom. d'Alixandre*)

Enmanire, *widier*.
(*Voc. lat. fr., XIIIe s.*)

S'ont veu Helyas de son batiel *widier*.
(*Cygne*)

Chascun, pour la poureté d'icelluy (païs de Retheloys) se *wyde* et vuelt *wydier* et absenter pour demeurer ès pays voisins.
(*Lett. pat. de* 1405)

Et el demain *wident* l'ostel.
(*Blancandin*)

Winquer, ie(r), v., crier, pleurer en criant (onomat.). — P. p., **winqué, winquie**. — *On atend les souris qui* WINQUANT. — *J'crois bin quü l'cochon* WINQUOT ! *il avot la queue prinse das la porte ! — I m' samblot bin, là ! qu' les lapins uvaint* WINQUIE !

Wiquer, v., pousser un cri perçant, aigu, une sorte de sifflement sec. — *On atend des petits pierrots qui* WIQUANT *das leu(r) nic.*

Y, Z

Yaue, Yawe, s. f., eau. — Voyez *aiwe, eve, iaue* et ajoutez *iwe*, qui a peut-être donné **Yvoy** (Carignan, sur la Chiers, tout près de *Wé*, qui paraît bien être sur le trajet de l'ancienne voie romaine de Reims à Trèves).

Aveu de « damoiselle de la Morte *Yauwe* ».
(*La Morteau, près Vendresse sur la Bar*)

..... Item toutes *yauwes* qui sont ou terroir de la Morte *Yauwe*, excepté le cours de la rivière de Bar.
(*Cartul. de Rethel*, 1322)

Que l'ordonnance..... sur les poissons de mer et d'*yaue* douce soit tenue et gardée.
(*Ordonnance* de 1307)

Digitized by Google

Yauques. — Voy. *Iauques.*

Yus, s. m. pl., yeux. — Yus *d'chat*, pensée sauvage. — On dit plus souvent zius : *in* zius, *j'ai mau m'*zius.

Zeux, pron. pers., *eux*. — *C'es(t)* à zeux, *c'est pour* zeux, *c'est d'*zeux. — *On n'attend pus qu'*zeux. — *Quand* zeux *sant là, on n'atend (entend) pus qu'*zeux. — S'emploie aussi pour le pronom *leur*, et même l'adj. possessif : *A* zeux *disant doucemat, i comprenrant p'têt(re)*. — *I faisant* zeux *pus grand repas à midi.*

Zous, prép., sous, dessous. — *J'l'ai racontré aveu(c) in' afant* zous *chaque bras.*

Zozo, **Zo** désigne un petit être chétif, malingre, surtout petit. — On dit ironiquement *Qué gros zo!* quel petit bonhomme! Serait-ce un abrégé de *gros homme?* — Zozo devient un surnom et *Nom des* zos un juron.

(*A suivre*) N. Goffart.

Digitized by Google

NÉCROLOGIE

Nous apprenons avec regret la mort de M. Gustave-Ernest Bugg, imprimeur. directeur-propriétaire et rédacteur en chef du *Courrier de la Champagne*, décédé à Reims, le 9 août 1898, dans sa cinquante-cinquième année.

Fils d'un modeste instituteur de campagne, et l'aîné d'une nombreuse famille, il s'était créé par ses propres forces une situation distinguée dans la presse de province, grâce à son intelligence très vive et à son labeur assidu.

M. Bugg avait succédé à M. Charles Martin dans la direction du journal rémois où il défendait avec résolution et fermeté la politique libérale et conservatrice, sans toutefois se départir jamais, dans les polémiques, de la modération et de la courtoisie. Aussi ce doyen de la presse rémoise emporte-t-il dans la tombe l'estime de ses amis politiques comme de ses adversaires. Esprit doux et conciliant, il était pris volontiers pour arbitre par les différents partis, et cette considération lui venait à la fois de l'ancienneté de sa carrière et de l'autorité de son caractère.

Les obsèques ont eu lieu à Reims, le 12 août, en l'église Notre-Dame, au milieu d'une affluence de notabilités appartenant à tous les partis.

Au cimetière du Nord, des discours émus ont été prononcés tour à tour par MM. Réal, rédacteur en chef de l'*Indépendant rémois*, Ogée, rédacteur du *Courrier*, Ledru, prote de l'imprimerie, et Lemoine, gérant du *Champenois* d'Épernay.

***

M. Alfred Poirrier, sénateur de la Marne, conseiller général du canton d'Esternay, est décédé à Reims le 15 septembre 1898. M. Poirrier était né le 30 novembre 1826 à Esternay. Maire de cette commune et vice-président du Conseil général de la Marne, il fut élu sénateur le 7 janvier 1894, en remplacement de M. Margaine, décédé. M. Poirrier siégeait dans les rangs de la gauche républicaine. Il était chevalier de la Légion d'honneur.

Les obsèques ont eu lieu à Esternay, le 19 août, en présence de MM. Diancourt, sénateur, Bertrand, député, du préfet et de plusieurs conseillers généraux. Selon la volonté formelle du défunt la cérémonie a été des plus simples, et aucun discours n'a été prononcé.

***

On annonce également la mort :

Digitized by Google

De M. l'abbé Louis-Auguste Férat, ancien aumônier de la prison cellulaire de Mazas, professeur de sciences, retiré depuis quelques années à Colombes, près Paris, où il est décédé le samedi 13 août 1898, dans sa quatre-vingtième année.

Originaire de Broyes, où résident presque tous les membres de sa famille, M. l'abbé Férat y a été inhumé, selon ses dernières volontés ;

— De Mlle Françoise Langénieux, sœur du cardinal-archevêque de Reims, décédée en cette ville, au palais archiépiscopal, le dimanche 14 août 1898, dans sa soixante-et-onzième année.

Les obsèques ont eu lieu le 17, en l'église Notre-Dame, au milieu d'un grand concours de fidèles.

Le cardinal conduisait le deuil, assisté de son frère, M. Auguste Langénieux, et de M. Léon Chevallier, conseiller référendaire à la Cour des Comptes. La messe a été chantée par M. l'abbé Collignon, archiprêtre de la cathédrale, et l'absoute donnée par Mgr Jourdan de la Passardière, évêque de Roséa, qui présidait la cérémonie ;

— De M. Louis-Antoine-Charles-Marie de Valon, comte d'Ambrugeac, décédé, muni des sacrements de l'Eglise, en son château de Nogentel, près Neuvy (Marne), le 15 août 1898, dans sa quatre-vingt-deuxième année.

Les obsèques ont eu lieu en l'église paroissiale de Neuvy le 18.

En M. d'Ambrugeac s'éteint un beau nom qui avait reçu une illustration nouvelle sous Napoléon Ier ;

— De M. Ernest-Louis-Victor Walbaum, lieutenant-colonel au 2e régiment d'artillerie de marine, officier de la Légion d'honneur, décédé à Avranches, le samedi 20 août, dans sa quarante-cinquième année.

Les obsèques ont été célébrées à Reims le 23.

Les honneurs militaires étaient rendus par deux compagnies du 132e de ligne.

Après la cérémonie religieuse qui a été célébrée au temple protestant, le cortège s'est rendu au cimetière du Nord, où l'inhumation a eu lieu dans un caveau de famille ;

— De Mme de Royer, décédée au château des Deux-Tourelles (Seine-et-Oise, à l'âge de 78 ans.

Née de Brière de Mondétour, Mme de Royer était veuve de M. de Royer, ancien ministre de la Justice, ancien premier président de la Cour des Comptes, président, de 1858 à 1870, du Conseil général de la Marne, assemblée à laquelle il appartenait comme représentant du canton de Châtillon-sur-Marne.

Mme de Royer était la mère de MM. Clément, Paul et Louis de Royer, avocats à la Cour d'appel de Paris ;

— De Mme veuve Simon Weil, née Adèle Lévy, décédée à Vitry-le-François, le 12 septembre, dans sa cent-unième année, après deux jours de maladie. Elle jouissait encore de toutes ses facultés,

Digitized by Google

et c'était plaisir de voir cette aimable centenaire, allant et venant dans sa maison, s'occupant des soins du ménage, cousant même sans lunettes et ayant conservé une lucidité d'esprit vraiment étonnante ;

— De M. l'abbé Collignon, curé de Tours-sur-Marne depuis 1853, décédé à l'âge de 75 ans.

Les obsèques ont été célébrées le 15 septembre, sous la présidence du curé-doyen d'Ay ;

— Du R. P. Joseph Jenner, de la Compagnie de Jésus, décédé à Reims, le 23 septembre.

Ses obsèques ont eu lieu le 26 en l'église de Notre-Dame ;

— De M. Victor Defert, décédé à l'âge de 82 ans à Moivre (Marne), où depuis soixante-quinze ans il chantait au lutrin de la paroisse. Il était sans doute le doyen des chantres des églises de France.

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE

Les aventures merveilleuses de Huon de Bordeaux, pair de France, mises en nouveau langage par Gaston Paris, de l'Académie française. — Librairie de Paris. — Firmin-Didot et Cie, éditeurs, 56, rue Jacob. 1 vol. in-4°, broché, 15 francs. — Cart. fers spéciaux, 20 francs. — Rel. amateur, 23 francs.

M. Gaston Paris a entrepris de mettre à la portée des lecteurs modernes, et spécialement des jeunes lecteurs, la merveilleuse histoire de Huon de Bordeaux, de ses aventures en Orient, de sa rencontre avec Auberon, le petit roi de Féerie, devenu Obéron depuis Spenser et Shakespeare, — et de sa rentrée en grâce auprès de l'empereur Charlemagne.

On reproche à nos érudits de ne pas assez faire pour la divulgation des héros de notre antique poésie ; le savant professeur au Collège de France a voulu montrer que, pour sa part, il n'avait rien d'un dragon gardant le jardin des Hespérides, et qu'il était trop heureux de faciliter à tous l'accès du merveilleux verger.

Grands et petits l'en remercieront, car il ne se peut rien de plus charmant et de plus amusant que ce vieux récit, sorti de l'imagination d'un vieux « trouveur » artésien du XIIe siècle.

Dégagé de quelques longueurs et de quelques redites, débarrassé du remplissage que la trop facile allure des longues tirades monorimes suggérait au poète, *Huon de Bordeaux* a conservé sous la plume adroite du « renouveleur » toute sa fraîcheur et tout son entrain. Il va retrouver le succès qu'il a eu dès son apparition, succès qui s'est poursuivi pendant des siècles dans la version de la *Bibliothèque bleue*, malgré la gaucherie et la lourdeur de mise en prose, et qu'il a obtenu auprès de Wieland et de Weber.

Si cette Odyssée du Moyen-âge est faite, par le charme du récit et la gaieté du ton, pour plaire à tous les lecteurs, elle doit plaire surtout aux lecteurs français, car il n'est pas d'œuvre plus française, ni dont le héros montre plus complètement et plus ingénûment les qualités maîtresses de notre race et aussi quelques-uns de ses défauts, — de ceux qu'on lui a toujours pardonnés.

N'oublions pas d'ajouter que le volume de *Huon de Bordeaux* a été édité avec tout le luxe, le soin et le goût qui président d'ordinaire aux publications sorties des presses de la maison Didot : Les caractères typographiques dessinés par Eugène Grasset, les aquarelles de Manuel Orazi, reproduites en fac-simile, les encadrements de pages et enfin la couverture en couleurs du même artiste, sont autant d'éléments qui contribueront au succès d'une œuvre si charmante et cependant si ignorée de notre temps.

Digitized by Google

***

Guide illustré de la vallée de la Meuse, texte et dessins de M. Frédéric Henriet, membre de la Société des Artistes français. — *Reims, Matot-Bräine*, 1898, in-8° avec une carte coloriée et 47 gravures dans le texte. — Prix : 2 fr. 25, et *franco*, 2 fr. 50.

Charmant petit volume comme apparence et illustration, cet ouvrage est non moins attrayant pour le fond, le style descriptif et la valeur des renseignements. Il y a longtemps que l'auteur des *Campagnes d'un Paysagiste* avait décrit la partie pittoresque des Ardennes qui s'étend de Charleville à Givet, mais il n'en avait pas depuis vulgarisé l'utile relation. Ce service, inappréciable pour les touristes, vient d'être rendu à tous par l'intelligente et fructueuse initiative de M. Henri Matot, l'éditeur si empressé et si bien inspiré qui nous fournit un nouveau petit chef-d'œuvre.

Remercions donc M. Frédéric Henriet, et remercions de même M. Henri Matot, car l'un et l'autre ont bien mérité des amateurs et des artistes. H. J.

***

Sommaire de la *Revue historique ardennaise* (septembre-octobre 1898) :

I. Le cahier de doléances de Saint-Quentin-le-Petit, en 1789, par Henri Jadart.

II. Le *Sacrarium Remensis Ecclesiæ* de Dom Gaunéron, chartreux du Mont-Dieu, par A. Frézet.

III. Le général Maucomble, de Charleville (1776-1850), par Arthur Chuquet.

IV. Bibliographie. — Henri Jadart, *Essai d'une bibliographie historique et archéologique* du département des Ardennes (Dom Albert Noël). — Arthur Chuquet, *La jeunesse de Napoléon : La Révolution* (H. Jadart). — *Olivier d'Escannevelle* (L.-H. Moranville).

V. Chronique. — Récompenses décernées à des Ardennais par l'Académie de Reims, en 1898.

***

Sommaire de la *Revue d'Ardenne et d'Argonne* (septembre-octobre 1898) :

Georges Deleau, Pays wallons : Herbeumont et la vallée de la Semoy (*suite et fin*).

Stéphen Leroy, Les sièges d'Omont de 1589 à 1591 (*suite et fin*).

H. Michaelis, Observations sur l'état du temps et des récoltes dans l'Ardenne, de 1680 à 1687, par Dom Romain Paschal, receveur de l'abbaye de Saint-Hubert.

Chronique. — I. A propos de l'exploitation des rochers des Quatre-Fils-Aymon.

II. Découverte numismatique à Evigny.

III. Notes sur Paul Verlaine.

Digitized by Google

IV. Vues ardennaises en albums et en cartes postales (HENRI BOURGUIGNAT).

V. La maison de campagne de Turenne à Paris.

BIBLIOGRAPHIE. — *Histoire des communes du canton de Flize et de l'abbaye d'Élan, avec une notice sur Jean Meslier, curé d'Étrépigny*, par E. Thellier (P. COLLINET).

Guide illustré de la vallée de la Meuse, par Frédéric Henriet (P. COLLINET).

Livres. — Périodiques.

Table des matières.

* * *

Sommaire de la *Revue historique* (tome LXVIII, septembre-octobre 1898) :

P. IMBART DE LA TOUR : *Les paroisses rurales dans l'ancienne France* (fin), p. 1 à 54. — EUG. VELWERT : *Les derniers conventionnels*, p. 55 à 60. — P. BOIANOVSKI : *Quelques lettres inédites de J.-J. Monnier*, p. 61 à 69. — CH.-E. ŒLSNER : *Notice biographique, accompagnée de fragments de ses mémoires relatifs à l'histoire de la Révolution française*, publiée par Alf. Stern (suite), p. 70 à 80.

Dans les Fragments des mémoires de Œlsner, nous signalons quelques pages intéressantes sur la fuite de Louis XVI et son arrestation à Varennes.

* * *

Sommaire du *Bulletin du Bibliophile et du Bibliothécaire* (15 août 1898) :

Philippe Tamizey de Larroque, par M. MAURICE TOURNEUX.

Notes autographes de la reine Christine sur un volume de la bibliothèque de Naples, par M. L.-G. PÉLISSIER.

Note sur le Mystère de la Résurrection attribué à Jean Michel, par M. GUSTAVE MACON (fin).

Les Petits Romantiques : Jules de Rességuier, par M. EUGÈNE ASSE (*suite*).

Chronique.

Revue de publications nouvelles, par M GEORGES VICAIRE.

Livres nouveaux.

* * *

Sommaire du *Bulletin du Bibliophile et du Bibliothécaire* (15 septembre) :

Sonnets d'Angleterre et de Flandre, par Jacques Grévin, publiés par M. LÉON DOREZ.

Les Thouvenin, relieurs français au commencement du XIXe siècle, par M. LÉON GRUEL.

Philippe Tamizey de Larroque, par M. MAURICE TOURNEUX (fin).

Les Petits Romantiques : Jules de Rességuier, par M. EUGÈNE ASSE (*suite*).

Digitized by Google

Revue de publications nouvelles, par M. Georges Vicaire.
Chronique.
Livres nouveaux.

***

A travers les revues. — Dans la *Revue des Traditions populaires* (livraison d'août-septembre 1898), notre compatriote et collaborateur M. Louis Morin publie un intéressant *Essai de blason populaire de l'Aube*.

Digitized by Google

CHRONIQUE

Société académique de l'Aube. — *Séance du 19 août 1898.* — Présidence de M. le comte de Launay, président.

Ouvrages offerts.

Par M. Herluison, membre correspondant : 1° la plaque en cuivre d'un portrait de Philippe de Champagne, peint par lui-même et gravé par Ph. Le Febvre ;

2° *Souvenirs orléanais à Bologne, Réginald de Saint-Aignan et Jeanne d'Arc ;*

3° *Les Souvenirs de Jeanne d'Arc à la Cathédrale d'Orléans*, verrières, inscription commémorative, bannières et cloches.

M. Herluison a joint à ces notices, dont il est l'auteur, un travail de M. Bimbenet, édité par lui et relatif aux écoliers de Picardie et de Champagne à l'Université d'Orléans. L'auteur y mentionne les noms de plusieurs étudiants de Troyes et d'Ervy, qui sont devenus les chefs de l'Association des étudiants.

Par M. Fliche, membre correspondant, le tirage à part d'une *Note sur les tufs du Brabant (Vosges) et les variations du noisetier commun.*

M. Louis Hariot, membre associé, envoie la première partie d'un travail intitulé : *Le XVIIe siècle. Les parcs, les vergers, les jardins dans l'Histoire de France.*

Lectures et communications des Membres.

M. le président de la section d'agriculture fait connaître les propositions de la section pour l'emploi de la subvention de 300 fr. accordée par M. le ministre de l'Agriculture :

1° Médaille d'or de 100 francs à M. Renaud, fermier à Ricey-Haute-Rive, pour l'ensemble de son exploitation agricole ;

2° Médaille d'or de 100 francs à M Guichard-Dozier, constructeur-mécanicien à Troyes, rue Saint-Gilles, inventeur d'appareils de préservation pour les machines à battre et les scieries ;

3° Médaille de vermeil de 25 francs à M. Alfred Carré, horticulteur à Saint-Julien, pour une collection de glaïeuls obtenus par ses semis ;

4° Médaille de vermeil de 25 francs à M. Vacherot fils, à Auxon, pour ses plantations de vignes américaines et sa collaboration aux travaux de viticulture de M. le professeur départemental d'agriculture ;

5° Médaille de vermeil de 25 francs à M. Philippe Dupont, à Saint-André, pour sa propagande apicole dans l'arrondissement de Troyes ;

Digitized by Google

6° Médaille de vermeil de 25 francs à M. Potrat, jardinier, pour la durée de ses bons services dans la même maison.

Ces diverses propositions sont adoptées.

M. l'abbé Nioré a la parole pour une communication relative à Hugues de Payan, fondateur en 1118 de l'ordre des Templiers. Les journaux de l'Ardèche ont annoncé qu'un Père Jésuite de La Louvesc venait de découvrir que Hugues de Payan serait né, le 9 février 1070, au château de Mahun (Ardèche). La plupart des historiens le faisaient naître en Champagne. M. Nioré s'est adressé directement à M. le supérieur des Pères Jésuites de La Louvesc et il lui a été répondu par le P. Cohanier que la nouvelle publiée par les journaux est inexacte. Il n'a rien été découvert au sujet du lieu de naissance de Hugues de Payan. La Champagne, forte du témoignage de la plupart des historiens, peut continuer à le revendiquer pour un de ses enfants.

***

Société historique et archéologique de Chateau-Thierry. — *Séance du 2 août 1898.* — Parmi les ouvrages reçus, le secrétaire signale les notes de M. A. Donnay *(Revue d'Ardenne et d'Argonne)* sur le folk-lore wallon. Bien des locutions se retrouvent dans les villages des marches de la Champagne et du Rethélois.

M. Riomet est un infatigable correspondant qui dépouille, au profit de la Société, les archives de la commune de Villeneuve-sur-Fère, archives souvent intéressantes, ainsi qu'on a déjà pu le voir. Il s'agit aujourd'hui de pièces relatives aux libéralités : 1° de M. de Bastard à l'occasion de la refonte des cloches de Villeneuve en 1804; 2° de Simon Girardin et de Henriette Coutelier, sa femme, en faveur des pauvres de ce village. Un testament du 15 messidor an XIII (4 juillet 1805), passé en l'étude de Me Lacan, notaire à Fère, confirme une donation de 300 livres. Il n'est point inutile de rappeler ce nom de Lacan qui est celui d'une vieille et honorable famille de la contrée.

Parmi les pièces remises par M. Riomet, deux semblent mériter une mention spéciale. La première porte pour titre : « Rentes sur les revenus du Roy reconstituées en exécution de la déclaration du 23 février 1786. » Ce document porte la date du 22 septembre 1792. La formule — le protocole pour mieux dire — est intéressante à constater : Mlle Gromet, fille majeure, une bienfaitrice de Villeneuve, a été autorisée, en échange d'un contrat de rentes de 200 livres perpétuelles exemptes de toute retenue sur la ville de Paris, à reprendre, au denier 20, une somme de 4,000 livres qu'elle reverse ensuite à messire Louis-Marie-Joseph-Julien de Lisle, administrateur de la Trésorerie *nationale*, à l'effet de jouir d'un nouveau titre. « Par proclamation du 11 novembre 1789, S. M. a subrogé les maires, lieutenants de maires et membres de la municipalité de la ville de Paris aux pouvoirs ci-devant donnés aux prévôts des marchands, échevins et à MM. les commissaires du

Digitized by Google

Conseil ». C'était une réforme nécessaire ; que n'ont-elles été toutes aussi sages !

La seconde pièce est « le compte des revenus de l'église paroissiale de Villeneuve présenté par le procureur-fabricien-receveur, le 29 septembre 1765, et par lui affirmé véritable ». Le fabricien — si bien titré — était le sieur Antoine Brismontier, garde de M. le marquis d'Harmantière *(sic)*. Je dois dire qu'à l'époque actuelle on peut douter que le compte de la fabrique de Villeneuve et de bien d'autres paroisses, sans doute, soit dressé avec autant de soin que celui que nous signalons. Nous reviendrons plus tard sur les biens et rentes de ces fabriques.

Nous avons emprunté à l'un des membres honoraires les plus érudits, M. le comte de Marsy, président de la Société française d'archéologie, quelques passages de son compte-rendu d'une excursion faite à Villers-Cotterets et à La Ferté-Milon. La statue d'Alexandre Dumas, due au ciseau de Carrier-Belleuse, rappelle bien la figure énergique du fécond romancier. L'église est un édifice de peu d'importance, trop exiguë pour la population de la cité et appartenant à tous les styles, du roman au XVIIIe siècle. Au cimetière, des dalles ou des colonnes avec les noms des Dumas, de Demoustier, l'auteur des *Lettres à Émilie*, etc. Le château est une des premières œuvres de la Renaissance ; commencé en 1528 pour servir de rendez-vous de chasse à François Ier et à sa cour, il fut terminé en 1535. Au-dessus de la porte principale est l'ancienne chapelle, superbe pièce remise à neuf il y a quelques années, et dans laquelle fut signée la célèbre ordonnance de 1539 qui réorganisait la justice en France, prescrivait l'emploi de la langue française dans les actes de procédure et établissait les registres de l'état civil.

La Ferté-Milon, avec ses deux églises ornées de curieux vitraux, les ruines du château, rétabli par Louis d'Orléans, le haut-relief qui surmonte la porte ogivale représentant « le couronnement de la Vierge », la statue de Racine par David d'Angers, devait attirer l'attention des visiteurs. Nous avons eu déjà, pour notre part, à la suite d'une excursion faite par la Société, à mentionner tout ce que cette bourgade renferme de remarquable, sans oublier les maisons, que l'on assure avoir été habitées par la famille de Racine et par celle de Mme de La Fontaine, née Héricart.

Le Musée de Château-Thierry, réorganisé par les soins intelligents de M. Fr. Henriet, occupe actuellement, dans la maison de La Fontaine, les salles du premier étage, en face de celles qu'occupe la Société ; ce Musée commence à provoquer la visite des amateurs. Hier, nous avons eu la bonne fortune d'y rencontrer M. le baron Dupin (de la famille des trois Dupin de Varzy). La suscription de « Baron de Nervo », mise au bas d'un buste en terre cuite représentant un officier du premier Empire ou de la Restauration, intriguait le visiteur qui est entré, par son alliance, dans la famille de

Digitized by Google

Nervo. Ce buste avait tout d'abord été attribué à M. de Juniac, dont la famille a longtemps habité Château-Thierry. M. Fr. Henriet a établi que cette attribution n'était point fondée ; celle de M. de Nervo est-elle certaine ? c'est ce que va démontrer l'enquête à laquelle va se livrer M. le baron Dupin en consultant les portraits de la famille de Nervo, autrefois propriétaire du château d'Etampes ; la rue principale du village porte encore le nom « de Nervo ».

L'assemblée, appelée à se prononcer sur le choix d'une excursion archéologique, décide que cette excursion aura lieu le samedi 13 août et comprendra la visite de Senlis et de Chantilly. M. Maurice Henriet veut bien se charger d'être le cicérone des excursionnistes.

Mgr Deramecourt, évêque de Soissons et Laon, a pris depuis peu de temps possession de son siège, et invite chaleureusement les prêtres de son diocèse à prendre part aux travaux des Sociétés savantes de leur région. Nous augurons bien de cette sage recommandation qui nous vaudra prochainement, espérons-le, le concours d'auxiliaires précieux. Comme vicaire général d'Arras, Mgr avait donné l'exemple ; depuis quelques années, il présidait la Société académique de cette ville. Nous avons à mentionner les travaux historiques dûs à la plume du nouvel évêque qui, sur la proposition du secrétaire, est acclamé *membre d'honneur*. M. le vice-président Henriet se charge de transmettre au prélat l'annonce de sa nomination.

Séance du 6 septembre 1898. — De divers côtés on a relevé l'article de M. F. Sarcey : « Grains de bon sens », sur la maison natale de P. Corneille à Rouen. Le critique fait allusion à la lettre qu'il a reçue de M. le docteur Corlieu : « Pourquoi Rouen ne ferait-il pas pour Corneille ce que Château-Thierry a fait pour La Fontaine ? » C'est la Société historique qui, à l'aide d'une souscription, a acquis la maison natale du fabuliste et en a fait don à la ville.

Mgr Deramecourt, évêque de Soissons, élu membre d'honneur, remercie en ces termes : « Je suis très flatté de l'honneur que me fait la Société ; je l'en remercie cordialement. Reste à me rendre digne de cet honneur. C'est difficile quand on connaît les gloires de votre Société. S'il suffisait d'aimer La Fontaine, j'aurais déjà payé ma dette dès mon enfance ; vous m'aiderez à l'acquitter dans l'âge mûr... »

Parmi les ouvrages reçus ce mois-ci, le secrétaire signale le suivant : *Croquis archéologiques et pittoresques*, par M. C.-F. Truchy. C'est à notre collègue, M. Vilcoq, que nous devons ce recueil ; ce don a une véritable valeur, et nous remercions le généreux donateur. Dans les cent planches in-folio représentant les monuments dessinés par M. Truchy, dix-sept appartiennent à notre arrondissement : Fère, la Ferté-Milon, Armentières, Chézy-

Digitized by Google

en-Ornois, Mézy, Val-Chrétien, etc.: beaucoup d'autres se rapprochent de nous : Longpont, Oulchy-la-Ville, Arcy-Sainte-Restitue, Brauges, Lhuys, Braine, Mont-Notre-Dame, etc. La plupart de ces dessins sont bons, tous peuvent nous être utiles.

M. de Champeaux, ami de M. Maciet, a communiqué à M. Corlieu un volumineux manuscrit duquel celui-ci a extrait des notes relatives aux réparations faites au château de Château-Thierry en 1639. Voici, sans contredit, la plus intéressante : « Payé à Jessé, sculpteur, la somme de 600 livres pour la figure du défunct Roy en marbre blanc, qui avait été commencée par le sieur Tremblay, son beau-père, et a été achevée par ledict Jessé. » Ce buste de Henri IV est au Musée du Louvre, sculpture Renaissance, salle Michel Colombe, et porte le nom de Tremblay.

Les pages que M. Fr. Henriet vient de consacrer au Musée de Château-Thierry sont la préface obligée — préface fort intéressante — du catalogue qui est en préparation. Notre Musée était ignoré ; quelques visiteurs étrangers, peu de nos concitoyens le connaissaient. L'administration municipale a eu l'intelligente bonne fortune d'en confier la réorganisation à notre distingué compatriote — nous l'en félicitons sincèrement. Les salles du premier étage ont été mises à la disposition du nouveau conservateur qui s'est empressé de recommander son œuvre à différents artistes, ses amis ; ceux-ci n'ont pas tardé à lui donner satisfaction.

Le véritable fondateur de notre Musée est notre distingué et généreux collègue M. Jules Maciet ; aussi M. Henriet demande-t-il, et avec raison, que la salle principale porte le nom de « Salle Jules Maciet ». Vers 1865, M. Edouard Moreau fait don à la ville de l'*Esquisse allégorique de la guerre de Crimée*, par Hillemacher. M. Maciet entre en scène en 1876 par un premier envoi ; il renouvelle ses libéralités en 1877 et 1879 : série de portraits de La Fontaine ; portraits gravés des ducs de Bouillon, de Turenne, etc., par Edelinck, Drevet, Morin ; tableaux, dont quelques-uns font l'ornement de la salle des fêtes à l'Hôtel de Ville. Tout récemment, et du même, nouvel envoi doublement précieux : *Les accords matrimoniaux*, de Henri Pille, et *Avant le bal*, de notre compatriote Gabriel Revel. Nous relevons également plusieurs bons portraits ; l'un, auteur et personnage inconnus ; Chéron, chanteur à l'Opéra ; l'acteur Brizard ; Beffroy de Reigny, etc. MM. Moreau-Nélaton, Cesson (de Coincy), Armand Cassagne, Jean Desbrosses, Alex. Bouché, Léon Loire se sont fait un plaisir de répondre à l'invitation de leur ami et confrère. On ne sera point étonné d'apprendre que M. Eugène Varin a donné un choix de gravures en épreuves d'amateur de premier état, où sont brillamment représentés tous les membres de cette famille, aussi sympathique par le caractère que distinguée par le talent : Amédée Varin, Adolphe Varin (dont nous possédons l'œuvre presque complète), Alfred Delaunay, aquafortiste de premier ordre, et

Digitized by Google

Raoul Varin, qui n'est sans doute pas le dernier de la série ». Avec de tels éléments de prospérité, grâce au zèle et à la compétence du nouveau conservateur, le Musée de Château-Thierry ne tardera point à être apprécié des amateurs. Nos concitoyens aussi viendront plus nombreux visiter les collections de la maison de La Fontaine.

Excursion à Senlis et à Chantilly. — Il y avait plusieurs années que, malgré son ardent désir, la Société n'avait pu faire d'excursion ; les deuils qui se sont succédé presque sans interruption, le départ de membres zélés, bien des causes étaient venues à la traverse de plans déjà concertés. Cette année, à la voix d'un jeune et charmant collègue, un programme a été arrêté, programme qui ne comprenait rien moins que Senlis et Chantilly, bien éloignés de Château-Thierry et qui, malgré la chaleur, a été ponctuellement exécuté.

Donc, le 13 août, à 4 h. 1/2 du matin, vingt personnes, dont sept dames, prenaient le train à la gare des Chemeaux. Après les étapes obligatoires de la Ferté-Milon, Villers-Cotterets, Crépy-en-Valois, la caravane arrivait à Senlis à 7 h. 1/2. Sous la direction de deux aimables Senlisiens — Sylvanectes, si vous aimez mieux — MM. Valin et Fautrat, ainsi que sous celle de l'organisateur de l'excursion, M. Maurice Henriet, procureur de la République à Senlis, nous avons parcouru la cité. Bien curieuse, cette petite ville avec ses trois enceintes, son château royal — que nous avons pu visiter grâce à la bienveillance du propriétaire, M. Turquet de Boisserie, — ses arènes, sa cathédrale, dont les parties les plus belles, comme la tour de droite et le portail méridional, remontent à saint Louis, ses anciennes chapelles de couvents, appropriées à des usages bien profanes : Saint-Aignan transformé en théâtre ; Saint-Frambourg, propriété particulière ; Saint-Pierre, manège. Seul, Saint-Vincent avec sa superbe chapelle, son cloître un peu lourd, est occupé par une institution. L'évêché, en partie, est devenu la Chambre des notaires ; la chapelle du XIIe siècle le siège du Comité historique ; la Charité, ancien hôpital, est maintenant la sous-préfecture, le tribunal, le musée municipal, la prison et... une école. Tout a été curieusement examiné et a laissé à chacun l'impression la plus agréable, un souvenir durable.

A midi, le train emportait les excursionnistes vers la merveilleuse résidence de Chantilly. Le château, les pelouses, le parc, les pièces d'eau, tout excite l'admiration ; mais cette admiration redouble quand l'on visite ces splendides collections qui dépassent tout ce que l'on peut imaginer : tableaux, tapisseries, gravures, livres rarissimes, meubles richement ornementés, objets d'art et... souvenirs de famille, qu'on ne peut contempler sans faire de graves réflexions. Chantilly appelle la visite des amateurs auxquels nous recommandons l'excellent *Itinéraire* dressé par M. Macon, conservateur. Honneur au grand citoyen qui, non seulement a su mettre en ordre tant de richesses en tous genres, mais surtout qui,

Digitized by Google

oubliant les injustices des hommes, laisse à la France un trésor artistique inestimable !

Nous avons à enregistrer trois deuils qui nous sont bien sensibles. M. Morsaline, ancien architecte de la ville et de l'arrondissement, membre fondateur de la Société, depuis plusieurs années atteint de paralysie, ne pouvait plus prendre part à nos travaux. Le regretté défunt avait essayé, vers 1885, une restitution de l'ancien château, de son enceinte, de la cité castrothéodoricienne au xve siècle et de son enceinte. Au Congrès des Sociétés savantes à la Sorbonne, en cette même année 1885, les plans que M. Morsaline a présentés, les explications qu'il a données, lui ont valu un grand succès. L'auditoire l'a acclamé et a demandé que les parties restant encore debout fussent classées parmi les monuments historiques. Il n'en fut rien ; notre collègue ressentit vivement cet échec ; nous l'avons déploré nous-mêmes et réclamé en vain le classement de ces ruines intéressantes.

M. Blanc, officier de l'Instruction publique, inspecteur honoraire, était entré dans la Société au moment même où il prit possession de son poste en janvier 1876. Il fut pour nous un membre utile, stimulant le zèle des instituteurs, assistant à nos réunions autant que ses fonctions pouvaient le lui permettre, nous recrutant des adhérents avec un bon vouloir qui ne s'est point lassé. Frappé, il y a peu de temps, par une congestion, il a été enlevé à l'âge de 66 ans à l'affection d'une nombreuse famille qu'il avait admirablement élevée et dirigée ; il emporte avec lui l'estime et la sympathie de toutes les personnes qui l'ont connu. M. Blanc était entré au Conseil municipal de Château-Thierry lors des dernières élections, et déployait dans les nouvelles fonctions qui lui étaient dévolues le zèle qui l'avait animé comme instituteur et comme inspecteur.

En janvier 1880, sur la recommandation de M. Bigault d'Arscot, ancien correcteur à l'imprimerie nationale, était admis comme associé libre M. Eugène Pihan qui avait à ladite imprimerie les plus beaux états de service ; sous-chef des travaux typographiques (section orientale), puis nommé officier d'Académie, M. Pihan prenait un grand intérêt aux travaux de la Société et nous transmettait obligeamment les renseignements qu'il savait devoir nous être utiles ; on était sûr de le revoir, chaque année, aux séances de la Sorbonne (section d'histoire et d'archéologie), prenant des notes qu'il communiquait au secrétaire. Notre bibliothèque s'est enrichie de plusieurs volumes importants dont l'exécution typographique faisait honneur à l'habile sous-chef. M. Pihan est décédé à Paris dans sa soixante-huitième année.

L'assemblée a procédé aux élections différées depuis plusieurs mois. M. Jules Henriet, vice-président, est nommé président ; M. Fr. Henriet élu vice-président ; M. Marchand, libraire, est élu membre correspondant.

Digitized by Google

***

Société littéraire et historique de la Brie. — *Séance du jeudi 9 juin 1898.* — Présidence de M. Muller, vice-président.

M. Muller dépose sur le bureau, comme dons faits à la Société :

1° Par M. Héron de Villefosse, conservateur au Musée du Louvre, membre de l'Institut :

Une brochure ayant pour titre : *Deux inscriptions relatives à des généraux Pompéiens.*

Une autre brochure : *Musée du Louvre, département des antiquités grecques et romaines. Acquisitions de l'année 1897.*

2° Par M. Maurice Lecomte, licencié en droit, membre de la Société d'histoire de Provins.

Le Testament de sainte Fare, fondatrice et première abbesse de Faremoutiers (3 avril 657).

3° Par M. Lemarié, la *Petite Gazette* de Dammartin.

4° Par M. Barigny, quatre pièces de monnaie.

M. Guérin continue sa lecture sur le Duché et les Ducs de Valois.

Le règne de François Ier (1515-1547) fut, malgré les misères du temps, l'époque de la splendeur du duché de Valois, par suite des nombreux séjours que, passionné pour la chasse, le roi fit à Villers-Cotterets, dont il rebâtit le château encore existant aujourd'hui et servant de maison de retraite aux vieillards de Paris. Les forteresses de Crépy, Pierrefonds et La Ferté-Milon reçurent d'importantes réparations, le bourg de Verberie fut reconstruit avec les débris du vieux château de Charlemagne ; de nombreuses églises furent restaurées.

A Pierrefonds existait le siège de la maîtrise des eaux et forêts du Valois, dont le chef prenait en outre le titre de capitaine du château-fort de Pierrefonds et de May-en-Multien.

Une ordonnance sur la chasse d'une sévérité excessive, allant jusqu'à la peine de mort, vint attrister et troubler les habitants du Valois.

La longue lutte entre François Ier et Charles-Quint, marquée par la bataille de Pavie, le honteux traité de Madrid (1526) et la captivité du roi n'empêcha pas ce dernier d'achever le château de Villers-Cotterets, d'en construire de nouveaux dans la région pour ses plus gracieuses voisines et même de bâtir Chambord.

Mais des troupes indisciplinées circulaient dans nos villages et battaient à Acy (1521) des bourgeois de Meaux, qui voulaient les repousser, tandis que la réforme religieuse était prêchée dans l'Ile de France et la Brie, et particulièrement à Meaux, malgré de rigoureuses persécutions.

Le roi, resté jusqu'alors propriétaire du duché de Valois fut, à la suite de la paix des Dames, obligé de le céder avec faculté de rachat à la duchesse de Vendôme, qui fit achever le terrier du

Digitized by Google

Valois devenu nécessaire à la suite des guerres et des nouvelles divisions des territoires (1529). La peste et la famine, par suite de sécheresse et d'absence d'hiver, désolèrent alors le Valois.

François Ier pratiquait les lettres et les arts et établit le Collège de France, dont l'un des premiers maîtres fut François Watable, curé de Brumetz. Il perdit successivement sa femme, Claude de France, fille de Louis XII, la bonne reine ; sa mère, Louise de Savoie et le dauphin François, son fils aîné, empoisonné, a-t-on dit, à l'instigation de Catherine de Médicis, femme de son second fils Henri d'Orléans, qui par cette mort était appelée à devenir reine de France.

Après l'entrevue d'Aigues-Mortes, au cours de laquelle François Ier et Charles-Quint s'embrassèrent plusieurs fois publiquement, le roi de France profita de la paix pour introduire dans la justice des améliorations devenues indispensables, et l'ordonnance de Villers-Cotterets (1539), notamment, enjoignit aux curés de tenir des registres réguliers de naissances et de décès, ce qui ne fut pas toujours fidèlement observé.

Les coutumes du Valois furent révisées avec le concours des seigneurs, évêques et officiers de justice du duché et du voisinage. Les seigneurs profitèrent de ce travail pour faire reconnaître leurs droits, et on cite parmi ceux qui n'oublièrent pas leurs avantages et privilèges, le seigneur de Nanteuil-le-Haudouin, Henri de Lenoncourt, ami du roi, qu'il recevait souvent lors de ses voyages de Paris à Villers-Cotterets.

***

Liste des dons faits au Musée de Troyes pendant le troisième trimestre de l'année 1898 :

Peinture.

L'Etat : — *Devant les reliques*, toile par Buland ; — *Marine*, toile par Joseph Vernet.

Sculpture.

M. Auguste-Ernest Legrand, né à Lesmont, première troisième médaille au Salon de 1895 : — *L'Ange déchu*, statue en plâtre, œuvre du donateur.

Archéologie.

M. Alexandre Poulain, à Molins, par l'intermédiaire de M. Fréquois, instituteur audit lieu : — Une petite boucle en bronze, sans son ardillon, trouvée à Molins, dans le lieu dit *Le Blossier*, près de la rivière d'Aube ; — Un accessoire de ceinturon, sorte de crochet en fer pourvu de trois bras d'attache. Cet objet a été trouvé à Molins, derrière la maison du donateur, dans le lieu dit *La Ruelle-du-Couvent*, nos 92, 95, section F du plan cadastral.

M. Sosthène Menneret, négociant à Troyes : — Une pierre sculptée, très mutilée, ayant fait partie d'un retable datant du XVIe siècle. Cette sculpture provient de la maison du donateur,

Digitized by Google

située place Audiffred ; — Un couteau à manche articulé en bronze et os, représentant un personnage nu, en profil. Ce couteau paraît dater du XVIIIe siècle.

M. Théophile Michel, pharmacien à Troyes : — Cinq clefs datant du Moyen-âge et de la Renaissance ; — Un éperon et un petit chandelier, le tout en fer. Ces divers objets ont été trouvés dans l'ancien lit du Ru-Cordé, lors de la construction de la maison portant le n° 1, rue de la Cité.

M. Gérard, maire de Thors, par l'entremise de M. de la Boullaye : — Une lucarne, ou chatière de toiture, en terre cuite, provenant de Thors. Elle porte le millésime 1683 et le nom *Jehan Courtois*, qui est sans doute celui du tuilier.

M. Herluison, membre correspondant à Orléans : — Une plaque de cuivre gravée au burin par Ph. Le Febvre, et reproduisant le portrait de Philippe de Champagne peint par lui-même.

Mlle Pillard, rue Champeaux, à Troyes : — Cinq modèles en cuivre de croix de chapelet ou de serre-cou, appartenant au même type, mais ayant des dimensions différentes ; — Quatre petits crucifix-appliques, également en cuivre, de grandeurs différentes, et trois petites Vierges du même genre, en argent, en cuivre et en laiton, n'ayant pas les mêmes dimensions, mais exécutées d'après le même modèle. Toutes ces pièces sont des spécimens des produits de l'ancienne orfèvrerie troyenne.

Numismatique.

M. Gatouillat, à Marigny-le-Châtel, par l'intermédiaire de M. Seurat, percepteur à Saint-Parres-les-Vaudes : — Une monnaie d'argent à l'effigie de Louis XIV et un jeton en cuivre. Ces deux pièces ont été trouvées sur le finage de Marigny, dans le lieu dit *Les Bivouacs*. D'après le donateur, les Alliés, en 1813 et 1814, auraient séjourné en cet endroit pendant deux ou trois mois.

M. Paul Benoît, surnuméraire des Contributions indirectes, à Troyes : — Une médaille d'Eliogabale, empereur romain, trouvée à Avant-les-Marcilly. Le revers de cette médaille représente Rome casquée, assise, tenant une victoire et un sceptre ; derrière elle est un bouclier.

Mlle Stéphanie Flobert, 34, rue du Temple : — Un double tournois de F. de Bourbon, prince de Conti.

M. Arsène Poncelet, propriétaire à Champigny-sur-Aube, par l'intermédiaire de M. A. Thévenot, membre associé : — Une monnaie chinoise en bronze (dixième de léam), trouvée sur l'emplacement d'une ancienne chaumière à Champigny ; — Neuf monnaies françaises et étrangères, en bronze, telles que sous, doubles deniers et deniers ; — Un jeton de Nuremberg, portant le nom de Hanns Krawinkel ; — Un bouton d'habit militaire datant de la première République, ayant sur le pourtour la légende : DISTRICT D'ARCIS-SUR-AUBE, et au centre, au milieu d'une couronne de feuilles de chêne, les mots : LA LOI ET LE ROI.

Digitized by Google

Musée d'art décoratif.

M. le maire de Troyes : — Deux très beaux meubles (médailliers de la collection Jourdain, achetée jadis par la Ville). L'un est en bois d'ébène couvert d'incrustations d'écaille et de cuivre ; l'autre en marqueterie de bois précieux.

M. le maire, le Conseil municipal de Troyes et la Commission du Musée : — Un remarquable dessin au lavis, de très grande dimension, représentant la façade occidentale de l'admirable campanile de l'église *Santa Maria delle Fiore,* de Florence, construit en 1334 par Giotto, et orné de statues par Donatello ; — Quatre autres dessins, à l'encre de Chine et au crayon, reproduisant des coupes et des détails de cette merveilleuse église commencée en 1296, et qui eut pour architectes Arnolfo di Lapo et Brunelleschi. Toutes ces précieuses études architecturales ont été exécutées par M. Bailly, décédé architecte de la ville de Troyes.

Mlle Pillard, à Troyes : — Le bâton de l'ancienne Confrérie des tailleurs de Troyes. Edicule en bois sculpté et doré renfermant une statuette de saint Jean-Décollasse, style du XVIIIe siècle.

***

Académie nationale de Reims. — Programme des concours ouverts pour les années 1899 et 1900.

Prix à décerner en 1899 :

Histoire (Prix V. Duquénelle).

Histoire des Ecoles de mathématiques et de dessin, fondées par la Ville de Reims au XVIIIe siècle.

Les documents se trouvent aux Archives et à la Bibliothèque de Reims.

Le prix consiste en une médaille d'or de 200 francs.

Histoire de la Maîtrise de Reims, depuis ses origines jusqu'à nos jours : recherches sur ses maîtres et ses élèves. L'enseignement de la musique et du chant à Reims.

Les documents se trouvent à la Bibliothèque et aux Archives de Reims, ainsi qu'aux Archives de la Fabrique de Notre-Dame.

Le prix consiste en une médaille d'or de 100 francs.

Économie politique.

De l'influence de l'impôt sur le développement de la famille.

Le prix consiste en une médaille d'or de 100 francs.

Sciences.

Étude de physique, de chimie ou d'histoire naturelle intéressant particulièrement l'industrie, le commerce ou la région de Reims.

Le prix consiste en une médaille d'or de 100 francs.

Digitized by Google

Poésie (Prix L.-F. Clicquot).

1° Une médaille d'or de 200 francs sera décernée à l'auteur de la meilleure pièce de 50 à 150 vers.

Le genre et le sujet sont laissés au choix des concurrents.

2° Une médaille d'or de 100 francs à l'auteur de la meilleure fable ou du meilleur conte d'environ 30 à 80 vers.

L'Académie pourra récompenser, en outre, les auteurs de pièces ne rentrant pas dans les catégories ci-dessus.

Beaux-Arts.

Etude d'une collection d'art à Reims, soit d'une galerie d'amateur, soit de tout ou partie du Musée de la ville.

Le prix consiste en une médaille d'or de 100 francs.

Prix à décerner en 1900 :

Bibliographie.

Antoine Fournier, primicier de Metz, bienfaiteur de l'Université de Reims en 1610.

Le prix consiste en une médaille d'or de 100 francs.

Prix à décerner chaque année :

1° Monographie d'une commune importante du diocèse de Reims, soit ancien, soit nouveau (Ardennes et Marne).

A l'histoire des principaux événements dont la commune fut le théâtre depuis son origine jusqu'à nos jours, les auteurs joindront l'étude des institutions qui y furent en vigueur, la seigneurie, la justice, l'impôt, le régime municipal, l'instruction, l'assistance publique, etc., sans négliger les principales industries du pays, les moyens de transport, les usages, les traditions, les changements survenus dans les mœurs, etc.

Ils éviteront, sur ces divers points, de s'engager dans des considérations générales.

Ils compléteront l'étude du pays par un aperçu géologique du sol, par l'indication des produits qu'on en tire et des diverses cultures qui y sont distribuées, par celle des chemins et des cours d'eau qui le traversent, des lieux-dits et des points dignes de remarque, par la description des monuments existants ou détruits.

Les Archives de la ville de Reims (section ecclésiastique), celles du département à Châlons, et celles des Ardennes à Mézières, offrent des documents sur la plupart des communes du diocèse.

2° Notice historique et descriptive des monuments civils et religieux de l'un des cantons de l'arrondissement de Reims ou du département des Ardennes.

Les auteurs feront connaître les églises, maisons religieuses, châteaux, camps ou enceintes fortifiés, tumulus, ruines, inscriptions, meubles précieux qui existent dans chaque commune du

Digitized by Google

canton ; les villages, églises, châteaux, aujourd'hui détruits, qui se trouvaient sur son territoire ; les noms qu'ont portés ces localités aux différentes époques de leur histoire ; le tracé des anciennes voies qui les mettaient en communication ; enfin, les découvertes d'antiquités qui y ont été faites.

Ils devront se borner, pour les détails historiques, légendaires ou autres, à un exposé substantiel et sommaire, et, en ce qui concerne les monuments, aux détails rigoureusement nécessaires pour en faire connaître l'époque, le plan et les points véritablement curieux. Ils joindront à leurs notices des dessins ou des photographies des plus remarquables édifices.

Ils indiqueront en note les sources consultées pour la partie historique du travail, de façon que le lecteur puisse s'y reporter.

Le prix, pour chacune de ces questions, consiste en une médaille d'or de 200 francs.

L'Académie distribuera aussi chaque année des médailles d'encouragement aux auteurs des travaux qui lui seront soumis en dehors des questions indiquées, et aux auteurs d'œuvres d'art ou d'industrie.

Les prix et médailles seront décernés en séance publique.

Les mémoires devront être inédits et n'avoir été envoyés à aucun concours antérieur. Ils seront adressés *(franco)* à M. le secrétaire général, avant le 31 mars 1899, *terme de rigueur*.

Les auteurs ne devront pas se faire connaître ; ils inscriront leur nom et leur adresse dans un pli cacheté, sur lequel sera répétée l'épigraphe de leur manuscrit.

Les manuscrits envoyés ne sont pas rendus.

Les ouvrages couronnés appartiennent à l'Académie ; les auteurs ne doivent pas en disposer sans autorisation.

***

Les Stèles égyptiennes du Musée de Reims. — M. Théodore Petitjean vient d'offrir à la ville deux précieuses stèles.

Elles appartiennent au moyen empire égyptien, et, d'après le style et les noms, elles proviennent de la nécropole d'Abydos.

N° 1. — Calcaire blanc : stèle rectangulaire qui débute par cinq lignes d'inscription horizontale. — « Proscynème à Osiris « maître de Mendès, au dieu grand-maître d'Abydos, pour qu'il « donne un revenu de pains, liqueurs, bœufs, oies, toutes les cho- « ses bonnes et pures dont vit le dieu que le Nil apporte et que la « terre produit, au double de l'habitant de cette ville *Sonbou*, à la « voix juste, né de la dame *Moni*, à la voix juste — de la part de « son fils qui fait vivre son nom, l'attaché à l'hôtel des approvi- « sionnements *Hitiâou*, à la voix juste, né de la dame *Aousnison-* « *bou*, à la voix juste : son fils habitant (de cette ville), le fermier « de la table (du Dieu) *Didi* ».

Digitized by Google

Au registre suivant, à droite, le dédicataire *Sonbou* est assis sur un fauteuil et respire une fleur de lotus épanoui ; une table chargée d'offrandes est devant lui. A gauche, son fils, « l'attaché à hôtel des approvisionnements, *Hitiâou* à la voix juste », est assis sur un autre fauteuil et respire également un lotus; une table chargée d'offrandes est devant lui. Entre les deux tables, une femme respirant un lotus est accroupie, le genou gauche levé, la face à *Sonbou*, le dos à *Hitiâou*. C'est la femme de *Sonbou*, *Aousnisonbou*.

Au dernier registre, la femme de *Hitiâou*, la dame *Hâpi*, est accroupie à gauche, sous le siège de son mari, le genou gauche levé, la fleur de lotus à la main, et, devant elle, les enfants de *Hitiâou* et les siens défilent dans l'ordre suivant : son fils *Khonsou*, sa fille *Sonbi*, sa fille *Mosou*, sa fille *Moni*. La généalogie de la famille s'établit donc comme il suit par quatre générations :

X — X — La dame Moni
Sonbou — La dame Aousnisonbou
Hitiâou, la dame Hâpi

Khonsou, Sonbi, Mosou, Moni.

N° 2. — Calcaire blanc : stèle rectangulaire qui débute par trois lignes d'inscriptions horizontales divisées en trois colonnes renfermant chacune un proscynème différent. Le proscynème du milieu, écrit de gauche à droite, est ainsi conçu :

« Proscynème à Osiris pour qu'il donne un revenu de pains et « liqueurs au double d'*Ati* à la voix juste. »

Le proscynème de droite, écrit également de gauche à droite, est consacré à la femme d'*Ati* : « Proscynème à *Ouapouaïtou*, « pour qu'il donne un revenu de pains, liqueurs, bœufs, oies, « gâteaux au double de sa femme, la dame *Riri* à la voix juste. »

La troisième colonne, plus large que les deux autres, renferme un proscynème écrit de droite à gauche :

« Proscynème à *Osiris*, maître d'*Abydos*, pour qu'il donne un « revenu, pains, liqueurs, bœufs, oies, gâteaux, étoffes, encens, « essences parfumées, au double du .....*Amoni*, à la voix juste ». Les personnages sont représentés, au second registre, assis autour d'une table d'offrandes, à droite *Ati* et *Riri* sur le même siège et la femme passant le bras au cou de son mari, à gauche *Amoni*.

Le registre suivant contient trois lignes d'inscriptions horizontales partagées en trois colonnes, de grandeur égale.

La colonne du milieu contient un proscynème à *Osiris*, « au « double de son frère qui l'aime ...dit, à la voix juste, le féal ». Il est écrit de gauche à droite, de même que le proscynème de droite : « A *Osiris*, au dieu grand, pour qu'il donne le revenu en « pains, liqueurs, bœufs et oies, au double du gardien de l'entre- « pôt des gâteaux, *Sonousonbou*, à la voix juste, né de *Tomit*. »

Le proscynème de gauche est écrit de droite à gauche : « Pros-

Digitized by Google

« cynème (à *Osiris*) pour qu'il donne le revenu en pains, « liqueurs, bœufs, oies, au double de son frère qui l'aime, *Son-* « *boutifi* à la voix juste. »

« Paraissant présenter moins d'intérêt lorsqu'on les examine isolément, ces stèles deviennent des plus instructives, dit M. Maspéro (auteur de ces traductions, membre du Comité des Travaux historiques et scientifiques du ministère de l'Instruction publique), quand on en a un grand nombre sous la main. Les généalogies nous montrent quelles alliances s'établissaient entre les familles, quelles fonctions et quels métiers les différents membres exerçaient; c'est la vie bourgeoise d'une grande ville égyptienne qu'elles nous permettent de reconstituer peu à peu. Parfois même des dates ou des allusions à des faits historiques se mêlent au reste, et alors l'intérêt redouble; il y aurait donc grande utilité à rassembler tous les monuments égyptiens épars dans les collections privées de la province et à les publier. »

(*Bulletin archéologique du Comité des Travaux historiques et scientifiques*, année 1889, n° 1, p. 142). Rapport de M. Maspéro sur une communication de M. l'abbé Trihidez.

***

Nouvelles archéologiques. — *Trouvaille de monnaies romaines, à Bohain.* — On vient de trouver à Bohain (Aisne), dans un jardin, reste des anciennes fortifications, une monnaie en bronze romaine de moyenne grandeur et d'une parfaite conservation. On lit sur l'effigie : FL.VAL. CONSTANTINVS N.C ; au revers : GENIO POPLI ROMANI ; dans le champ isolé la lettre N, et en exergue : PLO, qui signifierait *prima Lugdum officina.*

Cette pièce est de Constantin le Grand, fils de Constance Chlore, gouverneur de la Gaule avant son avènement au trône.

Trois monnaies romaines en or, ont été précédemment trouvées à Bohain et sont conservées dans une collection particulière.

***

Sépultures anciennes à Reims. — Au cours des travaux de démolition du mur du Grand-Séminaire donnant sur la rue Libergier, à Reims, on a découvert des sépultures remontant au XVIe siècle.

Elles proviennent sans doute de l'ancien cimetière Saint-Denis.

***

Découverte d'une dalle tumulaire à Châlons. — Les travaux effectués sur le terrain de l'ancienne chapelle du Collège, à Châlons, ont fait découvrir une dalle tumulaire de grandes dimensions, qu'on s'est empressé de transporter dans la cour du petit Hôtel de Ville.

Digitized by Google

Sur cette pierre est gravée l'effigie d'un ecclésiastique, probablement l'un des Pères jésuites directeurs du Collège. Le dessin est d'une exécution remarquable. Une date, en partie effacée, laisse lire les trois chiffres : 168.. L'inscription a presque entièrement disparu ; ce n'est probablement qu'après une étude patiente qu'on parviendra à la reconstituer partiellement.

Au moment où on déchargeait cette dalle dans la cour du musée, le cheval attelé à la voiture a fait un brusque mouvement, et la pierre a été malheureusement brisée en deux morceaux.

***

Monnaie espagnole trouvée à Hautvillers. — Des ouvriers ont trouvé récemment à Hautvillers (Marne), au milieu de décombres, une pièce d'or, à l'effigie de Philippe II, roi d'Espagne, au millésime de 1582. Cette pièce, admirablement conservée, a été offerte par eux à M. Gaston Chandon, maire d'Hautvillers, qui leur a remis une généreuse récompense.

***

Exposition de la Société des Amis des Arts, a Reims. — L'exposition de la Société des Amis des Arts s'est ouverte à Reims, le samedi 17 septembre 1898, dans le foyer du théâtre.

Les paysages y sont les plus nombreux, et parmi eux se remarquent d'excellentes toiles de maîtres comme Harpignies, Jules Breton, Montenard, Zuber, Barillot, Nozal. Parmi les peintres de genre, nous citerons les jolies études d'Albert Aublet, aquarelles intitulées : *Avant le bain, Automne ;* les pastels de Léandre et de Lunois, les illustrations satiriques d'Albert Guillaume, etc. A citer encore, une aquarelle de M. Émile Auger, de Reims, représentant M. Diancourt, le sympathique sénateur de la Marne et le bibliophile bien connu, dans son cabinet de travail, assis et lisant ; des types mauresques, de Louis-Auguste Girardot ; de beaux portraits de femmes, de Jules Machard, Alphonse Lamare, F. Wenz, A. Axilette, etc.; des *Fleurs* et *Fruits* de Raffaëlli, des chiens de MM. E. Brisset, R.-G. Valette, etc.

La peinture militaire est représentée par des aquarelles et dessins d'Édouard Detaille, E. Boutigny ; les marines par des compositions de MM. Henry Bouvet, Charles Fromuth, Louis Gillot, Albert Gœpp, Eugène Jettel, Lhermitte, Paillard, E. Wéry, etc.

***

Deux œuvres nouvelles de Mme Manuela. — Le 21 août a été inauguré, à Fontenoy-le-Château (Vosges), le monument élevé à la mémoire du poète Gilbert, lequel est dû au ciseau de Mme Manuela, pseudonyme artistique, comme l'on sait, de la duchesse d'Uzès.

Digitized by Google

Le 8 septembre, à Pont-de-l'Arche (Eure), on a inauguré également un important groupe en marbre représentant Notre-Dame-des-Arts, sculpté et offert par la même généreuse artiste.

***

La statue de Jeanne d'Arc, de Paul Dubois. — Il est question de placer à Paris, devant l'église Saint-Augustin, sur le terre-plein qui fait place à la caserne de la Pépinière, la statue de Jeanne d'Arc, de Paul Dubois, copie légèrement modifiée de l'œuvre du même auteur qui a été élevée sur le parvis de la cathédrale de Reims.

***

Erection d'un monument patriotique a Laon. — C'est à Laon que sera érigé le monument consacré aux trois instituteurs de l'Aisne, Jules Debordeau, Louis Paulette et Jules Leroy que les Allemands fusillèrent en 1871.

Ce monument est dû à une souscription entre tous les instituteurs de France, qui a produit plus de 50,000 francs.

Le travail du sculpteur Carlus est presque terminé.

Louis Paulette et Jules Debordeau sont représentés ligottés, attendant la mort. Leroy, libre de ses mouvements, lève un bras et proteste contre la sentence inique.

Trois bas-reliefs orneront le piédestal. Leroy arrêté par les Allemands au milieu de sa classe ; l'arrestation de Paulette et les défenseurs de l'Aisne.

Le monument sera complété par un groupe de petits écoliers qui se font la courte échelle et cherchent à se hisser sur le socle pour déposer des guirlandes de fleurs aux pieds des trois instituteurs.

***

Anniversaire de la défense de Bazeilles. — Le dimanche 4 septembre a eu lieu, à Bazeilles, la manifestation annuelle à la mémoire des soldats morts au champ d'honneur.

De nombreuses Sociétés de musique, de gymnastique, d'anciens militaires y ont pris part. Reims était représentée par des délégations des anciens combattants de 1870-71, ayant à leur tête M. Blancou, vice-président de l'Union amicale des anciens sous-officiers et soldats des troupes de la marine, et M. Happweiller, vice-secrétaire.

La cérémonie a été favorisée par un temps splendide et s'est accomplie au milieu d'une foule énorme. Plusieurs discours patriotiques ont été prononcés.

***

Le monument commémoratif de Bazeilles. — M. Textor de Ravisi, ancien officier supérieur d'état-major de l'infanterie de

Digitized by Google

marine, commandeur de la Légion d'honneur, président du Comité national constitué, sous le patronage du ministre de la Guerre, pour l'érection d'un monument commémoratif de la défense de Bazeilles, s'est rendu récemment dans cette localité.

Après avoir visité l'ossuaire, la maison des *Dernières Cartouches* et les points intéressants du champ de bataille, il a exprimé l'espoir à M. Vauthier, maire de Bazeilles et l'un des présidents d'honneur du Comité, que la première pierre du monument serait posée l'an prochain, le jour de la célébration du vingt-neuvième anniversaire, et que l'inauguration aurait lieu en 1900, au trentième anniversaire.

M. de Ravisi a également annoncé que la souscription publique en faveur du monument était en excellente voie : plusieurs Conseils généraux, Chambres de commerce, Conseils municipaux, etc., venant de voter des subventions.

Il se propose, vers la mi-novembre, de donner à Reims, dans la salle du Cirque, une conférence en faveur de l'œuvre nationale du monument de Bazeilles. Il a étudié à cet effet le champ de bataille de Sedan, et cette conférence, documentée par des études personnelles, ne peut manquer d'être couronnée du plus vif succès.

***

Anniversaire de la victoire de Valmy. — Le dimanche 25 septembre a été célébré à Valmy (Marne), l'anniversaire de la bataille du 20 septembre 1792.

Le cortège, composé de la municipalité, ayant à sa tête M. le Dr Jesson, maire, escorté des sapeurs-pompiers et d'une foule énorme venue de tous les points du département, est parti de la mairie, à quatre heures de l'après-midi, pour se rendre au monument de Kellermann, sur le plateau de Valmy.

On accède à cette pyramide, située à environ un kilomètre de la gare de Valmy, par un chemin assez mal entretenu.

Le monument est composé d'un fût de colonne, au sommet duquel se dresse en bronze la statue de Kellermann, brandissant d'une main son sabre et de l'autre son chapeau à plumes de général en chef de la première République.

On y lit les inscriptions suivantes :

République française. Liberté. Égalité. Fraternité.

De ce lieu et de ce jour date une nouvelle époque dans l'histoire du monde (*Gœthe*).

L. Gillet, architecte ; G. Arfoise, entrepreneur ; Th. Barau, statuaire ; G. Moriamé, sculpteur.

Carnot, Président de la République. Monument élevé en présence de Léon Bourgeois, ministre, délégué du Gouvernement.

Valmy, 20 septembre 1792. A Kellermann et aux défenseurs de la patrie.

20 septembre 1892. Camille Jesson, maire de Valmy, président du Comité du Centenaire.

Digitized by Google

Douze canons de bronze, reposant sur affûts de pierre, gardent le monument.

A côté de la pyramide officielle s'élève un monument particulier, plus modeste, sur lequel on lit les inscriptions suivantes :

Monument particulier consacré le 3 septembre 1821. par François-Eugène Kellermann fils ; comtesse Kellermann fille et général Lory, gendre du maréchal : sous l'administration de M. Barthélemy, sous-préfet à Sainte-Menehould ; M. Dorville étant maire à Valmy, et M. Champion, curé.

Les Français reconnaissants à celui qui les a préservés de l'invasion.

Champ de bataille du 20 septembre 1792.

Ici sont morts les braves du 20 septembre 1792 ; un soldat qui les commandait en ce jour, le général Kellermann, maréchal duc et pair de France, a voulu en mourant que son cœur fût placé au milieu d'eux.

De nombreux patriotes sont venus, avec les habitants de Valmy, accomplir ce pieux pèlerinage et témoigner ainsi, par cet acte de reconnaissance envers celui qui sauva la patrie, de la foi vive que la France conserve en sa vaillante armée !

***

Une tombe historique a Brienne. — Dans l'ancien cimetière de Brienne, au milieu d'un fouillis de ronces et d'épines, s'élève un tombeau de forme quadrangulaire abandonné depuis longtemps et sur lequel on lit cette inscription :

ICI
EST MORT POUR LA DÉFENSE DE LA PATRIE
LE 27 JANVIER 1814
AU PREMIER COMBAT DE BRIENNE
LE COMTE PIERRE BASTE
CONTRE-AMIRAL ET GÉNÉRAL COMMANDANT
UNE BRIGADE DE LA JEUNE GARDE IMPÉRIALE

Depuis quelque temps, les rares personnes qui visitent l'ancien cimetière ont pu remarquer que cette tombe, sous laquelle repose un héros de la grande époque de notre histoire, était enfin sortie de l'oubli. Le monument, légèrement restauré, est entouré de fleurs et un sentier permet aux promeneurs de s'en approcher.

Renseignements pris, nous savons que cette restauration est due à l'initiative du commandant d'armes de la place ; aussi adressons-nous toutes nos félicitations à M. le lieutenant Arnaud.

***

Anniversaire du massacre de Passavant. — Un service anniversaire a été célébré, le 25 août, à Passavant (Marne) à la mémoire des quarante-neuf soldats français prisonniers de guerre qui ont été massacrés par les Allemands le 25 août 1870.

Avant la cérémonie religieuse, le Comité local du « Souvenir

Digitized by Google

français » de Vitry-le-François s'est rendu en cortège devant le monument élevé à la mémoire des malheureux gardes mobiles et situé à l'extrémité du village.

Après la bénédiction des couronnes par le clergé, le secrétaire du Comité a prononcé un discours patriotique ; une messe solennelle de *Requiem* a été ensuite célébrée à l'église de Passavant par l'abbé Levasseur, curé-doyen de Saint-Mard-sur-le-Mont, qui a prononcé à cette occasion une allocution émue.

L'assemblée s'est ensuite rendue en procession au cimetière où les prières des morts ont été chantées sur la tombe des mobiles.

M. l'abbé Henry, archiprêtre de Sainte-Menehould, après avoir rappelé le souvenir de nos malheureux soldats, a procédé à la bénédiction du nouveau terrain approprié pour l'agrandissement du cimetière.

Une foule considérable, venue de tous les points des départements de la Marne et de la Meuse, a pris part à cette patriotique cérémonie.

***

Le cardinal Langénieux et les intérêts français en Orient. — Le prochain voyage de Guillaume II en Palestine avait provoqué, dans nos sphères politiques et religieuses, de graves préoccupations, dont un récent article anonyme de la *Revue des Deux Mondes* était l'expression. On pouvait redouter que l'Empereur d'Allemagne ne profitât de son voyage pour réclamer ou affirmer un droit de protectorat de l'Empire allemand sur les missionnaires et établissements catholiques de nationalité allemande en Orient. Préoccupé de ce péril, le cardinal Langénieux, archevêque de Reims, a soumis directement à l'approbation personnelle du pape l'idée de fonder un « Comité national pour la conservation et la défense du protectorat français ».

« La ruine de ce protectorat, écrivait-il au pape, à la date du 20 juillet 1898, serait assurément pour notre pays un malheur et une humiliation ; mais il est bien certain qu'elle entraînerait aussi pour l'Eglise de graves détriments. Où est, en effet, à défaut de la France, la nation en état de remplir cette mission essentiellement catholique ? Et si les puissances qui le convoitent arrivaient à se partager ce rôle délicat, n'est-il pas évident qu'une semblable tutelle, basée sur l'intérêt politique, n'offrirait aucune garantie de durée et que le manque d'unité des vues souvent opposées dans l'action en paralyserait fatalement les effets ? »

Le pape, à la date du 20 août, a répondu au cardinal Langénieux par une lettre destinée à être rendue publique à l'heure que choisira le cardinal.

« La France, écrit Léon XIII, a en Orient une mission à part que la Providence lui a confiée : noble mission qui a été consacrée non seulement par une pratique séculaire, mais aussi par des trai-

Digitized by Google

tés internationaux, ainsi que l'a reconnu de nos jours notre Congrégation de la Propagande par sa déclaration du 22 mai 1888.

« Le Saint-Siège, en effet, ne veut en rien toucher au glorieux patrimoine que la France a reçu de ses ancêtres et qu'elle entend, sans nul doute, mériter de conserver en se montrant toujours à la hauteur de sa tâche. »

Et Léon XIII confirme solennellement la circulaire par laquelle la Propagande, en date du 22 mai 1888, à la demande de M. le comte Lefebvre de Behaine, avait déclaré que « la protection de la nation française, partout où elle est en vigueur, doit être religieusement maintenue », et avait enjoint aux missionnaires de « recourir, s'ils ont besoin d'aide, aux consuls et autres agents de la nation française ». C'est pour la première fois que le pape reconnaît personnellement, et dans un acte public, le droit exclusif qu'a la France de protéger les missionnaires et établissements du catholicisme latin en Orient.

***

Souvenirs de Mazas. — S. Em. le cardinal Richard ayant manifesté le désir de conserver de Mazas, à titre de reliques, quelques vestiges des cellules dans lesquelles furent enfermés en 1871, avant leur transfert à la Roquette, les otages qui furent massacrés dans cette dernière prison, M. l'abbé Odelin a adressé à l'entrepreneur chargé des démolitions, une lettre par laquelle il demandait à acquérir les portes de la cellule n° 21, où fut détenu Mgr Darboy, archevêque de Paris, et de la cellule n° 4, qui fut celle de M. l'abbé Deguerry, curé de la Madeleine.

Cette dernière seule a pu lui être livrée, l'école Gerson, de Passy, ayant déjà fait l'acquisition de celle de la cellule de Mgr Darboy.

***

Consécration du nouveau maître-autel de Notre-Dame de Vitry-le-François. — Le mardi 2 août, Mgr Latty, évêque de Châlons, procédait à la consécration de l'église Notre-Dame de Vitry, récemment restaurée et agrandie, et à celle du maître-autel.

Une centaine d'ecclésiastiques assistaient à cette cérémonie qui n'a pas duré moins de quatre heures et demie. Aussitôt la consécration intérieure, l'église a été livrée aux fidèles qui n'ont pas tardé à envahir l'église au nombre de plusieurs milliers.

Mgr Latty a procédé dans toutes les règles du rite à la consécration du maître-autel qui est très remarquable et qui a, lui aussi, son histoire, car il fut érigé en 1716 à Reims, puis transféré à Châlons en 1792 et vendu enfin à l'église Notre-Dame de Vitry en 1875.

La messe a été ensuite dite par M. le curé de Sompuis.

Après la cérémonie, Mgr Latty, dans une très belle et chaleu-

Digitized by Google

reuse allocution, remercie les habitants de la ville, riches et pauvres, pour la part que chacun d'eux prit dans la réédification de l'église ; il a remercié la municipalité et l'archiprêtre dont le zèle ne s'est pas démenti un seul instant. Puis Monseigneur a donné la bénédiction papale.

Une procession a terminé la première partie de cette belle cérémonie qui a pris fin par un salut. La fête a pris les proportions d'une manifestation publique, car les rues avoisinant l'église étaient enguirlandées, les maisons pavoisées, et, le soir, des illuminations témoignaient de la joie générale.

***

Noces d'or ecclésiastiques. — Le mardi 5 août, les habitants d'Haudrecy (Ardennes) célébraient une double fête : la cinquantième année d'ordination de l'abbé Lévêque et aussi la cinquantième année de son arrivée dans cette paroisse.

Il est impossible de donner une idée de l'empressement, de la joie, de la filiale sympathie de cette religieuse population qui tout entière entourait son vénérable pasteur. Arcs de triomphe, allées de feuillage, chemin jonché de verdure et de fleurs, discours touchants de la jeunesse, du maire, du président du Conseil de fabrique, musique, décharges répétées de mousqueterie, rien ne manquait pour rehausser l'éclat de cette belle cérémonie.

L'archiprêtre de Charleville, le doyen de Renwez, vingt-deux prêtres du canton et des paroisses voisines environnaient l'autel où depuis tant d'années le vénéré vieillard célèbre le saint sacrifice.

***

Pèlerinage de Sainte-Hélène, a Hautvillers. — De temps immémorial, de plus de quinze lieues à la ronde, de nombreux pèlerins venaient vénérer à Hautvillers, cet hospitalier berceau du champagne, les reliques de sainte Hélène ; ils l'invoquaient pour la santé de leurs enfants maladifs ; ils allaient boire avec confiance à la fontaine de Saint-Nivard ; une confrérie était érigée aussi dans l'église paroissiale.

Depuis plusieurs années, cette antique coutume était tombée en désuétude ; M. l'abbé Santanbien, curé d'Hautvillers, a entrepris de restituer au pèlerinage son ancienne splendeur. Dans ce bût, ce digne prêtre, plein de zèle, s'est efforcé de lui donner, le jeudi 18 août dernier, un éclat extraordinaire.

La fête a réussi au delà de toute espérance et le programme a été de beaucoup dépassé dans ses brillantes prévisions.

La présence de M. l'abbé Périn, chanoine titulaire de l'église métropolitaine, qui présidait le pèlerinage, favorisait l'entreprise et M. l'abbé Neveux, curé-doyen de Châtillon, apportait le concours de son éloquence.

Digitized by Google

Dès le matin, malgré la chaleur torride, une foule nombreuse de pèlerins, accourus des communes voisines, se pressaient dans l'église d'Hautvillers où l'abbé Santanbien avait fait appel à son génie des cérémonies chrétiennes et des manifestations populaires de la foi.

La châsse, contenant les reliques de sainte Hélène, occupait le milieu du chœur ; le clergé leur rendit les honneurs liturgiques et elles recevaient les hommages des pèlerins.

Le matin, précédant la messe de dix heures, eut lieu la procession ; le soir, à trois heures, aux vêpres solennelles, l'assistance était plus que doublée.

Cette pieuse et touchante tradition du pèlerinage annuel en l'honneur de sainte Hélène, du 18 août, laissera certainement une empreinte durable sur les jeunes âmes, dans les familles, et à Hautvillers, commune appelée à en bénéficier, et sa résurrection sera pour le digne pasteur de cette laborieuse population une douce satisfaction.

***

Bénédiction du nouveau maître-autel de Sept-Saulx. — M. le curé de Mourmelon-le-Petit, qui est en même temps celui de Sept-Saulx (Marne), vient de faire don à l'église d'un magnifique maître-autel. On le bénissait le dimanche 28 août, aux vêpres, en présence d'une multitude accourue venue de tous les pays voisins, en particulier les chantres de Mourmelon venus pour rehausser l'éclat de la cérémonie.

***

Bénédiction d'une cloche a Charny. — Le dimanche 10 septembre, après les vêpres, a eu lieu la bénédiction d'une cloche, dans l'église de Charny-le-Bachot (Aube). Celle qu'il s'agissait de remplacer n'était pas très âgée : 119 ans ; mais, depuis plusieurs années, elle ne donnait qu'un son très faible et ne pouvait plus remplir, comme il convient, sa mission divine.

Adrienne était son nom. Elle avait été bénite en 1779 par M. Pierre Nieps, prêtre bachelier en théologie, de la Faculté de Paris, curé de ce lieu. Le parrain était messire Charles-François-Jean-Frédéric d'Aucour de Plancy, écuyer, seigneur de Plancy, Charny et autres lieux. La marraine : dame Adrienne Choart de Plancy, son épouse.

Cette inscription est fidèlement reproduite sur un côté de la nouvelle cloche, qui a reçu le nom de Adrienne-Amélie.

Due, pour la plus forte partie, à une allocation de la commune, et, pour l'autre, aux deniers de la fabrique, ainsi qu'à la générosité de quelques personnes, cette cloche est d'un beau travail, pèse 567 kilos et sort des ateliers de MM. Paintendre, de Vitry-le-François.

Elle a eu pour parrain M. Georges Godard d'Aucour, baron de

Digitized by Google

Plancy, époux de Marie-Thérèse, baronne Oppenheim, et pour marraine demoiselle Amélie de Plancy, leur fille aînée.

M. l'abbé Chaumonnot, archiprêtre d'Arcis, délégué par Monseigneur l'évêque, a présidé les vêpres, assisté du doyen de Plancy et du curé de Boulages.

L'office terminé, un cortège s'est organisé pour accompagner le parrain et la marraine pendant la distribution des dragées. La fanfare de Charny en a profité pour faire apprécier quelques morceaux des plus remarquables de son répertoire.

Vers 5 heures, un banquet de 33 couverts réunissait les invités sous une tente ornée de guirlandes de feuillage et de fleurs au milieu desquelles se détachaient, sur un cartouche, les armes de la maison de Plancy, avec les dates commémoratives 1779-1898.

***

Inauguration du buste du Dr Jolicœur, a Reims. — Le dimanche 25 septembre, à trois heures de l'après-midi, a eu lieu en grande pompe l'inauguration du buste du regretté docteur Jolicœur. Presque toutes les Sociétés de musique et de gymnastique, drapeaux et bannières en tête, figuraient au cortège. Sur une estrade siégeaient, avec la belle-sœur et la nièce du héros de la fête, M. Noirot, maire, président de la cérémonie, ainsi que les adjoints et le Conseil municipal ; M. Diancourt, les conseillers généraux Sarrazin, Wiet, Ch. Arnould ; les conseillers d'arrondissement V. Lambert et Vernouillet, le Dr H. Henrot, directeur de l'École de Médecine, et quelques-uns des professeurs, les membres du Comité pour l'érection de la statue, le sculpteur Chavailliaud et l'architecte Bœsch, les auteurs du monument, enfin les principales notabilités du 4e canton.

Une foule énorme se pressait autour de la place Saint-Thomas et refluait sur l'avenue de Laon.

MM. Velpry et Henrot ont redit les titres du docteur Jolicœur qui, comme philanthrope, se voua à soulager les souffrances des indigents, et, comme savant, se consacra surtout à la défense du vignoble contre le phylloxéra.

***

Pèlerinage du Chêne-a-la-Vierge, a Saint-Imoges. — Le lundi 11 septembre, le gai carillon de Saint-Imoges (Marne) annonçait le traditionnel pèlerinage à Notre-Dame-du-Chêne.

Malgré le mauvais temps, dès le matin, de nombreux pèlerins se pressaient dans la trop modeste église de la paroisse pour assister pieusement aux offices présidés par le doyen d'Ay.

A la grand'messe, la chorale de Cormoyeux, prêtant à la fête un gracieux concours, fit entendre plusieurs excellents morceaux.

Le soir, plus nombreux encore, les pèlerins accompagnaient la

Digitized by Google

Sainte-Image, portée en procession au Chêne-à-la-Vierge. Là, au milieu de cette belle forêt de la Montagne de Reims, sous un ciel clément, le curé d'Hautvillers, dans un langage aussi clair que précis et élégant, transporte leur pensée vers ces lieux privilégiés, où la Sainte Vierge s'est montrée si miséricordieuse et si bienfaisante sur la terre de France. L'orateur nous la montre multipliant ses faveurs depuis l'origine de notre nation bénie jusqu'à nos jours, et cela aussi bien dans les grands sanctuaires des villes que dans les forêts les plus retirées de nos campagnes.

***

Le commerce des vins de Champagne. — La campagne de 1897-1898, dit la *Liberté*, a été mauvaise pour le commerce des vins de Champagne.

Pour la première fois depuis bien des années, les expéditions ont reculé, s'abaissant de 28,359,913 bouteilles à 24,187,987, déduction faite des remises de négociant à négociant, qui ont porté sur 11,639,367 bouteilles.

Le stock restant en cave est estimé à 111,181,681 bouteilles, représentant un capital déboursé de 250 millions environ.

En 1844-45, les expéditions s'élevaient à 6,635,552 bouteilles, et le stock à 23,285,518. Le progrès ne s'était jamais ralenti et il avait été considérable dans la dernière décade, car en 1884-1885 on n'était encore qu'à 21 millions, avec un stock de 62.

L'accroissement des existences prouve que la production a cru plus vite que la consommation. Cela tient évidemment au bon marché des capitaux qui permet d'emmagasiner des quantités plus considérables.

Quoi qu'il en soit, c'est un produit qui a besoin de s'ouvrir de nouveaux débouchés, et notre diplomatie doit s'en occuper activement, car c'est un article élégant auquel les cocos épileptiques que l'on fabrique en contrefaçon ne sauraient faire une concurrence sérieuse, et dont la dégustation n'est entravée que par le prix de revient.

***

L'impôt sur les vins en gros, a Bar-sur-Aube, en 1584. — Notre collaborateur, M. Louis Morin, typographe à Troyes, nous adresse l'intéressant document suivant, que nous reproduisons avec plaisir :

Les impôts sur le vin ne datent pas d'hier, et depuis longtemps les gouvernements en mal de budget ont compris quelles importantes ressources ils en pourraient tirer.

Ces impôts portèrent plusieurs noms, selon les époques, selon aussi leur mode de perception et les catégories de personnes qui y étaient soumises.

Et comme les contribuables sont gens à ménager, au moins en

Digitized by Google

paroles, le Pouvoir s'arrangeait toujours de façon à sembler faire des concessions : on payait en disant encore merci. Il lui suffisait de demander plus qu'il ne désirait obtenir, après quoi il accordait, non sans se faire un peu prier, des remises aux pauvres diables effrayés par les sommes exorbitantes qu'on exigeait d'eux tout d'abord.

Le montant des impositions n'entrait d'ailleurs pas directement ni tout entier, à beaucoup près, dans les caisses de l'État ; il était affermé à des particuliers chargés de le percevoir pour leur propre compte et qui eux-mêmes déléguaient leurs pouvoirs à des sous-fermiers résidant dans chaque province ou dans chaque ville. Il en résultait un amoindrissement excessif du chiffre initial, qui a donné lieu à la cruelle parabole de la *motte de beurre*...

C'est ainsi que, par la pièce ci-après, la ferme du droit de permission de vendre le vin en gros, à Bar-sur-Aube et dans les villages voisins, est rétrocédée au sieur Maclou des Eaues, marchand à Bar, et que la fin du document laisse entrevoir la possibilité de la suppression dudit droit ou du moins l'affectation d'une partie de son produit à l'avantage particulier des contrées atteintes par sa levée.

Voici cet acte intéressant pour le Barsuraubois. Nous le reproduisons avec son orthographe originale, éclairée seulement par une ponctuation et une accentuation un peu plus précises.

Quelques mots mal écrits se sont dérobés à notre lecture attentive ; ils ne laissent d'ailleurs pas de lacune dans le sens des phrases qui les renferment.

Achapt du droit de vendre vin en gros pour ceulx de Bar-sur-Aube. — 15 septembre 1584. (Minutes de Tartel, notaire à Troyes.)

« Fut présent François de Colmont, grenetier pour le Roy antien et alternatif au grenier et magazin à scel de la ville d'Amyens, y demeurant, commissaire subdélégué en la province de Champaigne par Messieurs les Commissaires généraulx dépattez par le Roy pour l'exécution et accélération de son édict de permission de vendre vin en gros..., lequel, soubz le bon plaisir du Roy et desdicts sieurs commissaires, a accordé..... par ces présentes à honorable homme Maclou des Eaues, marchant, demeurant à Bar-sur-Aulbe, à ce présent, acceptant tant pour luy que pour la communaulté de la ville dudict Bar et faulxbourgs d'icelle, ledict droict de permission de vendre vin en gros tant en lad. ville, faulxbourgs d'icelle que ès villages de Monstier-en-l'Isle, Jaulcourt, Colombé-la-Fosse, Colombé-le-Secq, Bryenne, Rentières, Colombé-aux-deux-Eglises, Rouvres, Lignol, Longchamp, Champignolle, Urville, Couvignon et Barroville, pour en joyr par led. des Eaues et communaulté selon, suyvant et conformément aux édictz et déclarations faicts par Sa Majesté pour ce regard et arrests de son Conseil privé et court des Aydes. Et ce moyennant la somme de cinq cents escus sols que ledict des Eaues a promis et sera tenu payer et rendre au lieu de Paris, ès mains de Me Jehan Jaquelin, commis à la recepte généralle desdicts deniers, demeurant à Paris, près l'eschelle du Temple, vys à vys de la

Digitized by Google

Boucherie, et ce trois mois après que l'arrest de ratiffication du présent contract sera délivré par led. sieur de Colemont aud. des Eaues, portant led. arrest pouvoir au prévost dud. Bar et esleu particullier en l'eslection dud. lieu de procedder aux cottes de ceulx qui se trouveront de la quallité de l'édict, en présence du procureur du Roy et eschevins dud. Bar, aux commissaires et à..... les taxez de paier, nonobstant oppositions ou appellations quelconques, et interdiction à tous juges d'en cognoistre et de renvoyer tous les..... qui en pourront advenir au procureur royal. Et à la charge aussi que par led. arrest, si faire se peult, sera obtenu extinction et suppression, au proffict desd. habitans dud. Bar, dud. droict et permission, synon semblable arrest que celluy obtenu par ceulx des villes de Reims[1] et Challons pour mesme faict.....

« M. des Eaulx, Decollemont ; Lherment, Tartel. »

***

Un explorateur briard au Brésil. — Sous ce titre, *Un Briard explorateur dans les montagnes du Brésil*, le *Progrès de Seine-et-Marne* publie la note suivante, qui est consacrée au fils de M. O. Frot, bien connu dans notre région, et dont la famille habite Gionges (Marne) depuis un certain nombre d'années :

« Il y a deux mois, un journal, la *Gazette des Nouvelles de Rio-de-Janeiro*, publiait l'information suivante :

« L'ingénieur explorateur Frot, qui suivait en septembre une « exploration vers les rivières Jequitinhonha et vers celles du sud « de l'État de Bahia, et qu'on supposait mort ou dans une position « critique, a envoyé chercher des subsistances au bourg de Prado, « en communiquant qu'il était en bonne santé.

« Cette nouvelle a été de suite reproduite par les journaux brésiliens, l'ingénieur Apollinaire Frot étant très connu au Brésil, où il jouit d'une grande notoriété près des Sociétés savantes.

« Depuis onze ans qu'il a quitté la France, ce vaillant explore les régions de la chaîne des Aymarès, au sud de l'État de Bahia. »

***

Ouverture du Comice agricole a Epernay. — Le dimanche 11 septembre a eu lieu l'ouverture du concours agricole à Epernay. M. Vallé, sous-secrétaire d'Etat, y assistait.

Avant la lecture du palmarès faite par M. Lagarde, secrétaire, M. le sous-secrétaire d'Etat, au nom du Gouvernement, a distribué les croix de chevalier du Mérite agricole à MM. Pertois, de Cramant ; Jolly, de Sézanne ; Carlier, de Boursault ; Lucien Vasseur,

1. Sans doute les « Lettres patentes du Roy Henry III, données à Saint Maur lez Fossés, portant prorogation pour 10 ans des Exemptions des tailles, Octroy du 4e denier sur les vins, et permission d'employer l'excédent des 2,000 l. à charge d'en rendre compte à la chambre des comptes », datées du 2 juin 1584. — Cette pièce existe aux Archives municipales de Reims ; elle autorisait l'emploi de l'excédent prévu « aux nécessités de la ville ».

Digitized by Google

d'Epernay ; Trubert-Bronne, de Plivot, et Adolphe Mélat, de Cramant.

***

Nominations et Distinctions. — Parmi les récentes promotions au grade de chevalier dans l'ordre de la Légion d'honneur, nous relevons les noms de MM. Joly, préfet des Ardennes ; docteur Bonnet, conseiller général de la Marne ; Puisard, maire de Cramant (Marne), président du Conseil d'arrondissement d'Épernay ; docteur Bernard, conseiller général de la Haute-Marne ; Paul Degouy, directeur politique de l'*Éclaireur de l'Est*, à Reims.

Sur la proposition du ministre de l'Instruction publique ont été nommés :

Officiers de l'Instruction publique :

MM. Alexis Guillemot, ancien instituteur, vérificateur des poids et mesures à Châlons-sur-Marne ; Charles-Ernest Lalouette, professeur au collège d'Epernay ; Henri-Auguste Rotté, professeur au collège de Châlons-sur-Marne ;

Officiers d'Académie :

M. Alphonse-Armand Chrétien, professeur au collège de Châlons-sur-Marne ;

Mlle Jeanne-Cécile Chabonat, professeur au cours secondaire des jeunes filles de Châlons ;

MM. Marie-Cléophas Desbrosses, instituteur public à Épernay ;

Antoine Druot, professeur au collège de Châlons ;

Henri-Charles Gérard, professeur au collège de Châlons ;

Mlle Eulalie-Anatolie Guillemot, professeur au cours secondaire de jeunes filles à Châlons ;

Anatole-Adolphe Henry, professeur au collège de Châlons ;

Emmanuel Kégel, professeur au collège de Châlons ;

Robert, avoué à Epernay, délégué cantonal ;

François-Louis Thorel, substitut à Epernay, délégué cantonal.

***

Le *Journal officiel* du 24 juillet a publié un mouvement administratif et judiciaire où nous relevons les mentions suivantes intéressant notre région :

M. Huard, sous-préfet de Saint-Nazaire, est nommé sous-préfet de Reims, en remplacement de M. Bernardin, précédemment nommé sous-préfet de Reims et non installé, qui est nommé sous-préfet de Saint-Nazaire ;

M. Riom, précédemment nommé sous-préfet de Vervins et non installé, est nommé secrétaire général de la Marne en remplacement de M. Hennequin, précédemment nommé secrétaire général de la Marne et non installé, qui est nommé sous-préfet de Vervins ;

Digitized by Google

M. Cheveau, licencié en droit, est nommé conseiller de préfecture de l'Yonne en remplacement de M. de Maubeuge, mis en disponibilité sur sa demande ;

M. Schlumpf, licencié en droit, est nommé conseiller de préfecture de l'Aveyron ;

M. Flamarion, juge d'instruction à Charolles, est nommé procureur de la République à Wassy, en remplacement de M. Driot, nommé procureur à Mâcon.

***

Mgr Simon a été sacré, le mercredi 21 septembre 1898, dans la cathédrale de Troyes, comme évêque de Thaumacos, vicaire apostolique du fleuve Orange.

***

Nous apprenons que M. l'abbé Trihidez, chevalier de la Légion d'honneur, aumônier en chef du 6e corps d'armée et du lycée national de Reims, vient d'être chargé, par le ministre de l'Instruction publique, d'une nouvelle mission scientifique à l'étranger.

***

On annonce que M. Payot, ancien professeur de philosophie au lycée de Dijon, vient d'être nommé inspecteur d'Académie à Châlons, en remplacement de M. Cornet, mis à la retraite sur sa demande.

Le nouvel inspecteur d'Académie est le fils de M. Payot, ancien instituteur à Juvigny, et a fait ses études au collège de Châlons ; il est âgé de 38 ans.

***

Notre compatriote M. Thuillier, conseiller municipal de Reims, vient d'être élu, au scrutin de ballottage, conseiller général de Marengo (Algérie), comme candidat agricole, par 396 voix contre 251 à M. Gay, candidat radical.

***

Le général de brigade Decharme, commandant l'artillerie du 6e corps d'armée à Châlons, vient d'être promu au grade de général de division.

Il est remplacé par le général de brigade Ploix, disponible.

***

Le colonel Maillac, du génie, commandant supérieur de la défense des places du groupe de Reims, vient d'être promu au grade de général de brigade et maintenu dans ses fonctions.

Digitized by Google

***

Mariages. — Le 2 juillet 1898 a été célébré à Châlons le mariage de Mlle Marguerite Le Joindre, fille du général de brigade commandant d'armes du camp de Châlons, et de Mme Le Joindre, avec M. André Dobler, secrétaire d'ambassade, attaché à la direction politique du ministère des Affaires étrangères.

***

Le 27 août 1898 a été célébré en l'église Saint-Pierre de Neuilly le mariage de Mlle Julie Aviat, fille de notre distingué compatriote le peintre Jules Aviat, et de Mme Jules Aviat, avec M. Gustave Huber, docteur en droit, magistrat en Algérie.

***

On annonce le mariage de Mlle Marthe Devillez, fille de Mme Auguste Devillez, de Bel-Air (Ardennes), avec M. Albert Loizillon, sous-lieutenant, élève d'artillerie à l'Ecole d'application de Fontainebleau, petit-fils de Mme la générale Delatte et fils de Mme Gabriel Loizillon.

La bénédiction nuptiale a été donnée aux époux le mardi 6 septembre 1898, à onze heures du matin, par M. l'abbé Gillet, en l'église paroissiale de Charleville.

***

Le lundi 12 septembre, à onze heures, a eu lieu, à Paris, le mariage de M. Pierre Lelarge, industriel à Reims, avec Mlle Marie-Thérèse Stouls.

C'est un tout jeune prêtre — ordonné depuis une quinzaine en Angleterre, nous dit-on, et parent de la jeune épousée — qui a consacré l'union et célébré la messe.

Les témoins de M. Lelarge étaient ses deux beaux-frères, MM. Roussel, industriel à Roubaix, et Budin, négociant à Reims; ceux de l'épouse : M. Rousseau, lieutenant d'artillerie au 14e régiment à Bayonne, son beau-frère, et M. Paul Leseur, son oncle maternel, professeur à la Faculté de droit de Paris.

***

Le 27 septembre a été célébré dans l'église de Faymoreau (Vendée), le mariage de M. Maurice de Goncourt avec Mlle Françoise de la Boutetière-Saint-Mars.

Les témoins étaient : pour le marié, le capitaine de Goncourt, son frère, et M. de Baudicour, conseiller à la Cour d'appel de Paris, son grand-oncle ; pour la mariée, le comte Louis de la Boutetière, son frère, et le comte de Sapinaud, son oncle à la mode de Bretagne.

Digitized by Google

La bénédiction nuptiale a été donnée par le vénérable curé de Faymoreau, qui, dans une touchante allocution, a rappelé l'alliance des Goncourt avec la famille de Jeanne d'Arc ainsi qu'avec celle du Bienheureux de La Salle, et la parenté des La Boutetière avec Guillaume Prévost, évêque de Poitiers au XIIIe siècle, Duplessis-Mornay, saint François de Sales, le cardinal de la Fare et le général vendéen Sapinaud.

Après la messe, environ cent cinquante personnes ont pris part à un lunch servi sur petites tables dans une tente dressée à une extrémité du château. Ensuite on s'est répandu dans les salons et la bibliothèque pour admirer les cadeaux.

***

Le 28 septembre a été célébré à Fléville (Ardennes), le mariage de Mlle Berthe de Coudenhove avec M. Charles de Morière, au milieu d'une nombreuse assistance d'amis des deux familles. Les jeunes gens et les jeunes filles de Fléville avaient tenu à apporter leurs vœux et leurs félicitations, en termes excellents, au jeune ménage.

***

Le 29 septembre a été célébré en l'église Saint-Loup, à Châlons, au milieu d'une nombreuse et brillante assistance, le mariage de M. Louis Joly, fils de Mme la générale Hartschmitt, avec Mlle Renée Echemann, fille de Mme veuve André Echemann.

Les témoins du marié étaient M. Alexis Francart, ancien industriel à Sedan, son grand-père maternel, et M. le général Hartschmitt, commandant la 18e division d'infanterie, à Angers, son beau-père.

Les témoins de la mariée étaient M. Appert, sous-intendant militaire à Toulon, son oncle maternel, et M. Charles Echemann, enseigne de vaisseau à Toulon, son frère.

La bénédiction nuptiale a été donnée aux jeunes époux par M. l'abbé Appert, curé d'Aigny, parent de Mlle Echemann ; la messe dite par un prêtre ami de la famille Hartschmitt, professeur au séminaire de Reims.

Digitized by Google

MÉLANGES

Jeanne d'Arc Française et non Lorraine [1]. — Notre honorable confrère M. Henri Arsac nous adresse une étude consciencieuse sur la véritable nationalité de Jeanne d'Arc. Même après les beaux travaux de M. l'abbé Misset sur ce même sujet, l'étude toute patriotique de M. Henri Arsac sera lue avec un vif intérêt.

Bien entendu, en disputant victorieusement Jeanne d'Arc à la Lorraine, notre confrère se défend de toute pensée hostile à l'égard de cette province qu'il a habitée pendant treize ans et qu'il affectionne beaucoup. Mais, comme il le dit lui-même : *Amica Lotharingia, magis amica veritas.*

Les Rémois ont enfin élevé une statue à la Pucelle, qui les délivra jadis de la domination anglaise, et qui fit sacrer à Reims le roi légitime. C'est une première réparation. Une seconde réparation lui est encore due : c'est de lui restituer sa véritable nationalité.

On a déjà fait des volumes avec les erreurs historiques généralement admises comme des vérités par le peuple qui se croit le plus spirituel de la terre. La plus insupportable de toutes ces erreurs, la plus blessante pour la mémoire de Jeanne d'Arc, la plus humiliante pour notre amour-propre national, est celle qui consiste à faire passer cette admirable Française, Française de la tête aux pieds, pour une Lorraine. Deux vers de Villon, le chansonnier ivrogne, sur « Jehanne, la bonne Lorraine, qu'Anglais bruslèrent à Rouen », ont suffi pour cristalliser cette erreur dans la plupart des cervelles, d'où la critique historique a bien du mal à la déloger aujourd'hui.

Jeanne la Lorraine ! Metz, Toul, Verdun en Lorraine ! Voilà deux clichés en vogue surtout depuis vingt-sept ans. Les Lorrains abusent de la sympathie spéciale qui s'est attachée à eux, après le déchirement de 1871, pour accréditer ces erreurs. Ni la Pucelle d'Orléans, ni Metz la Pucelle, ni Toul, ni Verdun n'ont jamais appartenu à la Lorraine, province réunie à la France en 1766 seulement : 335 ans après le martyre de Jeanne, 214 ans après l'annexion du Pays Messin, du Toulois et du Verdunois, c'est-à-dire des Trois-Evêchés.

Jeanne d'Arc était une vraie fille de France, de vieille souche française. Au contraire, la Lorraine du temps de Jeanne d'Arc

1. Reproduction autorisée et recommandée aux journaux français. Cette étude a déjà été publiée par le *Réveil Français*, de Paris, par l'*Avenir*, de Reims, par le *Journal de la Marne*, de Châlons, par le *Courrier du Nord-Est*, d'Épernay, par la *Paix Sociale*, de Reims, et par le *Patriote orléanais*.

Digitized by Google

(1412-1431) ne faisait pas partie de la France ; bien plus, elle s'était unie aux Anglais contre la France. Dieu, dans sa miséricorde envers nos pères, n'a pas suscité la vierge destinée à être le salut, la joie et l'honneur du peuple français, du sein d'un peuple alors ennemi.

La question de nationalité de Jeanne d'Arc est très simple. C'est une question d'état civil aussi facile à résoudre pour elle que pour chacun de nous. Nous avons, à défaut de son acte de naissance, une foule de témoignages, d'actes et de documents de toute espèce ayant à leur date fait foi en justice, et précieusement recueillis par l'histoire. Nous avons des preuves matérielles. Nous avons les déclarations de Jeanne elle-même, celles de sa famille, et les conclusions des maîtres de l'érudition française. Passons tout cela en revue ; la lumière jaillira jusqu'à devenir éblouissante.

I

Les parents et le berceau de Jeanne.

Les d'Arc étaient Français, originaires, comme leur nom l'indique, d'Arc-en-Barrois, petite ville à six lieues de Chaumont, en Champagne. On suit leurs déplacements dans cette province française. Jean, le grand-père de la Pucelle, habitait Ceffonds, près de Montierender. On y montre encore sa maison. Jacques, le père de la Pucelle, naquit à Ceffonds, se maria à Vouthon et s'établit à Domremy. Il y eut cinq enfants : trois garçons, Jacquemin, Jean, Pierre ; deux filles, Catherine et Jeanne.

La mère de la Pucelle, Isabeau Romée, de Vouthon, en Champagne, près de Domremy, était Française au même titre que son mari. On peut suivre également les déplacements de sa famille dans la province. Son frère Henri devient curé de Sermaize. Son autre frère Jean, couvreur de profession, va s'y établir avec ses enfants. Marié à Marguerite Colnel, il eut trois garçons : Poiresson et Périnet, tous deux charpentiers ; Nicolas, profès à l'abbaye de Cheminon, diocèse de Châlons, lequel fut aumônier de Jeanne, et une fille, Mengotte, qui épousa Collot-Turlot, de Sermaize.

Ainsi, les parents de Jeanne d'Arc, dans la ligne paternelle comme dans la ligne maternelle, étaient Champenois de père en fils, c'est-à-dire sujets du royaume de France. C'était du sang bien français qui coulait dans les veines de la Pucelle. Bon sang ne pouvait mentir. Du côté des de Vouthon comme du côté des d'Arc, tous loyaux Français (nous le verrons), on lui apprit à sucer avec le lait maternel l'amour de la France et du Roi.

Le père et la mère de Jeanne d'Arc étaient Français. Mais Domremy, le lieu de leur établissement, était-il français ? En tout cas, ce n'était pas un village lorrain, même en partie. Le duché de Lorraine, le duché de Bar et le royaume de France (par sa province de Champagne) se coudoyaient sur les bords de la Meuse, à l'époque de Jeanne d'Arc. Nous possédons des dénombrements

Digitized by Google

officiels de la Lorraine, ordonnés par ses ducs; Domremy n'y figure pas. Ceci coupe court aux prétentions des Lorrains sur Domremy.

Ce que l'on sait parfaitement, c'est que Domremy, village sur la rive gauche de la Meuse, était mi-partie. Au sud un Domremy seigneurial, au nord un Domremy royal.

La seigneurie de Domremy relevait du Barrois mouvant, qui relevait de la France; c'était un domaine direct du seigneur de Domremy, un fief du duc de Bar, un arrière-fief du roi de France. Elle consistait, d'après un dénombrement de 1398, en une maison forte dans l'île de la Meuse, un *four banal*, 35 ménages de serfs mainmortables, 40 jours de terre et 600 arpents de bois. C'était le petit Domremy, séparé de l'autre par le ruisseau des Trois-Fontaines, qui coule toujours dans son lit naturel.

La partie nord, la plus considérable, appartenait au royaume de France ; ses habitants étaient Français, gens du Roi. Cette commune de Domremy royal ne faisait qu'un avec la commune voisine de Greux (que les Lorrains n'ont jamais contestée à la France). Aussi, le groupe est-il dénommé, dans tous les actes authentiques, Greux-et-Domremy. Il formait une seule paroisse ; l'église principale était à Greux. Greux-Domremy était un double village de la prévôté (circonscription analogue à notre arrondissement actuel) de Montéclair-et-Andelot, dans le bailliage (circonscription analogue à notre département actuel) de Chaumont-en-Bassigny, comté de Champagne, France. Le comté de Champagne était français depuis le 6 octobre 1285.

II

Les actes authentiques.

Les parents de Jeanne d'Arc avaient-ils élu domicile dans le Domremy seigneurial et barrois, ou bien dans le Domremy royal et français ? Etaient-ils devenus serfs mainmortables du seigneur de Domremy, vassal du duc de Bar, ou bien étaient-ils restés sujets français ? Les actes authentiques vont répondre.

Un de ces actes nous montre Jacques d'Arc, père de Jeanne, louant au sire de Domremy, pour neuf ans à partir du 2 avril 1420 (Jeanne avait 8 ans), la forteresse de l'île et ses appartenances, en donnant pour sûreté au bailleur une hypothèque sur ses propriétés de Domremy-et-Greux, où le sire n'exerçait aucun droit seigneurial. Donc, Jacques d'Arc était établi au Domremy français.

Un autre acte de 1426 (Jeanne avait 14 ans) nous montre le père de Jeanne et son parrain Jean Morel cités comme défendeurs contre le sire de Domremy, au nom de tous les habitants de Greux-Domremy, par-devant Baudricourt, bailli du roi, capitaine de Vaucouleurs. Donc, Jacques d'Arc et consorts n'étaient pas justiciables du sire du Domremy seigneurial.

Digitized by Google

Pourquoi allaient-ils plaider à Vaucouleurs, au lieu d'aller au siège de leur prévôté, Montéclair-et-Andelot? Parce que Montéclair-et-Andelot était au pouvoir des Anglais, de même que Chaumont, chef-lieu du bailliage, et que Baudricourt, le bailli français, avait dû se réfugier dans la seule place forte de son bailliage non occupée par l'ennemi, Vaucouleurs, sa dernière prévôté, et y transporter le siège de la justice royale.

Dans cet acte de 1426 relatif au procès entre les gens de Domremy-Greux et le sire de Domremy, Dommanget, maire de Domremy, Jean Rainnessons, maire de Greux, les échevins et doyens (dont l'un est Jacques d'Arc) déclarent qu'ils représentent les gens de Greux et de Domremy, « laquelle l'une despend de l'autre ». Par là même ils s'affirment gens du Roi. Et, de fait, ils sont cités devant la justice du Roi.

III

La maison de Jeanne.

Les parents de Jeanne n'étaient pas de pauvres gens; c'étaient des paysans à l'aise, possédant 12 hectares de terre, 4 hectares de prés, 4 hectares de bois, leur maison, leur mobilier et des économies, le tout représentant 3,000 à 4,000 francs de revenus, mesures et valeur actuelles. Ils ne dépendaient en rien du seigneur de Domremy; ils allaient et venaient librement en Champagne, mariant leur fils Jacquemin à Vouthon, leur fille Catherine à Greux, envoyant plus tard leurs fils Jean et Pierre rejoindre la Pucelle à l'armée du Roi, sans souci ni cure du duc de Bar, qui n'était point leur suzerain. Le père d'Arc était doyen de son village et délégué des habitants dans les affaires contentieuses.

Le système des Lorrains qui revendiquent Jeanne pour la Lorraine est basé sur une supercherie indigne de gens sérieux. Malgré les actes et malgré les preuves matérielles, en jouant du ruisseau séparatif des deux Domremy comme du chapeau de Tabarin, ils veulent à tout prix mettre la maison de Jeanne d'Arc dans le Domremy seigneurial, en Barrois. Et, comme (mais bien après Jeanne d'Arc) le duché de Lorraine et le duché de Bar ont été réunis, *sans jamais se confondre*, sur la tête du duc de Lorraine, ils s'efforcent d'attribuer à la Lorraine ce qui eût appartenu à leur duc, mais en sa qualité de duc de Bar, et non pas en sa qualité de duc de Lorraine.

La maison de Jeanne d'Arc elle-même proteste contre le rôle de traître qu'on veut lui faire jouer. C'est bien ici le cas de dire : *Lapides clamabunt*. La porte de la maison de Jeanne d'Arc à Domremy est ornée d'un tympan où sont sculptées les armes de France, l'inscription *Vive le roi Loïs*, et la date de l'ouvrage (1481). C'est le propre neveu de la Pucelle, Claude du Lys, fils du frère de Jeanne, Jean du Lys, ancien prévôt de Charles VIII à Vaucouleurs, qui a fait placer ce tympan démonstratif. Il était

Digitized by Google

procureur fiscal à Greux-et-Domremy. Voyez-vous cet officier du roi Louis XI élisant domicile en Barrois, tenant sa perception hors du royaume, faisant graver sur sa maison un cri, qui, pour le duc de Bar et de Lorraine, eût été aussi séditieux chez lui, à cette époque, que le cri de *Vive la France !* le serait aujourd'hui à Metz ou à Strasbourg, pour l'empereur allemand !

Il y a plus. On montre avec respect, dans la maison de Jeanne, le four particulier où la famille d'Arc faisait cuire son pain. Si cette maison avait été située sur le Domremy seigneurial, les d'Arc auraient été obligés de faire cuire leur pain au *four banal* du seigneur ; ils n'auraient pu avoir un four à eux. Ce fameux four est un *four* de premier ordre... pour les Lorrains.

Tant que le ruisseau des Trois-Fontaines n'aura pas submergé la maison de Jeanne, la maison protestera et dira elle-même aux visiteurs qu'elle était située au Domremy français.

Nous avons une dernière preuve. Le 15 février 1586, cette maison fut achetée à beaux deniers comptants par Louise de Stainville, dame du Domremy seigneurial. Donc, elle ne faisait point partie de sa seigneurie.

De ce qui précède, le lecteur a déjà conclu que Jeanne d'Arc, née de père et de mère français établis au village français de Domremy-et-Greux, est absolument française.

IV

Le témoignage de Jeanne.

Consultons maintenant les pièces du procès de Rouen, publiées par le savant Quicherat. Ici, c'est Jeanne elle-même qui parle. La lumière éclate. Qui oserait s'inscrire en faux contre le propre témoignage de la Pucelle ?

Interrogée par Cauchon sur son lieu de naissance : « *Je suis,* « dit-elle, *du Domremy qui ne fait qu'un avec Greux.* » Ce Domremy, c'est le Domremy français. Par cette réponse formelle, nette, claire, précise, Jeanne elle-même s'affirme française et confond à jamais ceux qui font d'elle une Barroise ou une Lorraine.

On lit au *Procès* (tome I, pp. 95-96) que Jeanne, étant prisonnière de Jean, comte de Luxembourg, au château de Beauregard-en-Vermandois, y trouva deux nobles amies : 1° Jeanne de Béthune, vicomtesse de Meaux, veuve de Robert de Bar en 1415, remariée au comte de Luxembourg en 1418 ; et 2° Jeanne de Luxembourg, demoiselle, tante du comte. Toutes deux s'efforçaient de faire prendre à la Pucelle des habits de femme. Jeanne, questionnée à ce sujet, déclare à ses juges que « si elle avait dû « prendre habit de femme, elle l'eût plutôt fait à la requête de « ces deux dames que de toutes les autres dames de France, « *excepté* SA *Reine* ».

Dans l'interrogatoire du 10 mars 1431, interpellée au sujet de

Digitized by Google

ses armes, Jeanne répond que « d'écus et d'armes elle n'en eut « jamais, mais que SON *Roy* donna des armoiries à ses frères. »

Dans le septième interrogatoire secret (15 mars 1431), les juges pressent Jeanne de quitter ses habits d'homme. Voici sa réponse : « Que direz-vous, si je vous déclare ici que j'ai juré à NOTRE *Roy* « de ne pas quitter cet habit ? »

Est-ce que Jeanne ne connaissait pas sa nationalité ? Est-ce que, pour aller faire son pèlerinage à Saint-Nicolas-du-Port, en Lorraine, et voir le duc de Lorraine à Nancy, elle n'avait pas dû se faire délivrer un *sauf-conduit*, la Lorraine étant pour elle un pays ennemi ?

D'ailleurs, Cauchon savait bien qu'elle était Française. Le tribunal de Rouen avait fait faire une enquête à Domremy ; cette enquête porte que la Pucelle était « née à Domremy-de-Greux, situé dans le bailliage de Chaumont, prévôté d'Andelot. »

V

La juridiction royale.

Lorsque la mère de Jeanne sollicita, non pas du duc de Bar, mais du roi de France, son seigneur et celui de sa fille, qui seul pouvait la demander au Pape, la révision du jugement de Rouen, Jean Bréhal, grand inquisiteur de France, commis par Calixte III pour faire l'enquête nécessaire à la réhabilitation, déclara que Jeanne était née au village nommé Domremy, « lequel *fait partie du royaume* ».

N'avons-nous pas la lettre de Perceval de Boulainvilliers, conseiller chambellan de Charles VII, sénéchal du Berry ? Il écrivait au duc de Milan, le 21 juin 1429 (un mois avant le sacre de Reims) que Jeanne d'Arc était née « dans le bailliage du Bassigny, *en deçà* des frontières du royaume de France ».

Aux jours de son triomphe à Reims, Jeanne eut la joie de revoir son père, son frère Pierre, son oncle Durant Laxart, son parrain Jean Morel, son « compère » Girardin et quelques autres compatriotes. Ces braves gens, horriblement éprouvés du fait des guerres dans la vallée de la Meuse, pensèrent à user du crédit de la Pucelle sur le Roi pour obtenir des allègements d'impôts.

C'était le cas ou jamais, car le Roi n'avait rien à refuser à celle qui lui avait rendu sa couronne. Jeanne transmit donc leur demande au Roi, et, quatorze jours après le sacre, le 31 juillet, Charles VII, étant à Château-Thierry, faisait donner les lettres-patentes (encore un acte officiel) par lesquelles « en faveur et à la « requête de la Pucelle, pour récompenser ses services », il accordait aux gens de Greux-et-Domremy, bailliage de Chaumont-en-Bassigny, « dont ladite Jeanne est native », une exemption générale, perpétuelle, d'impôts *présents et futurs*, et mandait à son bailli de Chaumont de tenir la main à l'exécution de ses ordres.

Digitized by Google

Si Charles VII avait pu ignorer ses droits sur Domremy, ils n'étaient ignorés ni de Jeanne, ni de son père, puisque Jacques d'Arc, doyen du village, était justement le collecteur des impôts, le percepteur rural. On est nécessairement le sujet du souverain auquel on paie l'impôt. Cette preuve est sans réplique.

Le fisc, au moyen âge, était aussi tracassier qu'aujourd'hui. C'est dans les veines de l'administration. Nonobstant les lettres royales, il essaya bientôt d'empiéter sur le privilège des contribuables de Greux-Domremy. Ce fut à l'occasion du *taillon*, impôt de guerre établi pour nourrir et solder la gendarmerie récemment créée par Charles VII. Cette gendarmerie fut notre première armée régulière permanente, dont les lances jetèrent les Anglais hors du pays. Les Elus (commissaires fiscaux) de Langres voulurent astreindre à cet impôt nouveau les gens du Domremy royal et même ceux du Domremy seigneurial. Il y eut procès, naturellement.

Nous avons la sentence des Elus de Langres. Le Domremy seigneurial, non français, fut reconnu non imposable ; le Domremy royal, français, fut déclaré imposable. Mais, sur la réclamation des habitants, Charles VII fit délivrer, à Chinon, le 6 février 1459, de nouvelles lettres-patentes confirmant celles de Château-Thierry. On y lit encore que la Pucelle était « native de Greux-et-Domremy », et que « ses parents y habitaient ». Le Roi obligea les Elus à respecter le privilège perpétuel octroyé aux habitants. Ce privilège fut encore confirmé, en 1610, par Louis XIII et maintenu par la Monarchie jusqu'à la Révolution.

Le 25 janvier 1571, Charles IX ayant concédé au Barrois une portion du Domremy-de-Greux, cette portion fut assujettie aux impôts en cours dans le Barrois ; elle ne gagna rien à devenir Barroise. Mais, lorsqu'elle fit retour à la France, en 1766, époque de la réunion de la Lorraine et du Barrois à notre pays, cette portion revendiqua et obtint son ancien privilège. Il fut rappelé à cette occasion que Greux-Domremy formaient au temps de Charles VII une seule paroisse, et « dépendaient tous deux dudit bailliage de Chaumont ».

S'il y avait un droit, après celui de percevoir les impôts, dont les seigneurs féodaux fussent jaloux, c'était celui de conférer la noblesse. Ce droit appartenait au seul seigneur direct, et non au suzerain. Qui donc a anobli Jeanne d'Arc, si ce n'est le roi de France, son seigneur direct ? Les lettres adressées de Mehun-sur-Yèvre, en décembre 1429, par Charles VII, à ses divers officiers du bailliage de Chaumont, anoblissent « la Pucelle, notre chère et « bienaimée Jeanne d'Arc, de Domremy, au bailliage de Chau- « mont ou dans son ressort », et sa famille.

VI

Le témoignage de la famille.

Passons aux témoignages fournis par les descendants de cette

Digitized by Google

famille illustre, qui continua à se distinguer au service de la France.

Charles du Lys, descendant de Pierre, le plus jeune frère de Jeanne, fut un savant magistrat, avocat général à la Cour des Aides. Il mourut en 1632. En 1610, l'année de la mort d'Henri IV, le Roi et la ville d'Orléans entreprirent de faire restaurer à frais communs le monument érigé en cette ville à la Libératrice depuis 1458, et mutilé pendant les guerres de religion. Charles du Lys, pieusement passionné pour la mémoire et les souvenirs de sa grand'tante, invita les lettrés et les artistes du temps à contribuer à sa glorification. Son initiative provoqua un enthousiasme général. On trouvait de l'analogie entre la Pucelle et le Béarnais reconquérant la couronne de France à la pointe de l'épée. Les beaux esprits rivalisèrent de talent pour composer des inscriptions commémoratives, des poésies, des illustrations, dont Charles du Lys fit un recueil sommaire en 1613, et un plus ample en 1628.

Lui-même s'occupa spécialement, dans son *Traité sommaire*, de la question de nationalité de la Pucelle, qui était de sa compétence, assurément. On y lit : « Jeanne naquit au village ou « hameau de Domremy, paroisse de Greux, en France... On ne « peut révoquer en doute que ladite Pucelle ne soit entièrement « et véritablement Française de naissance, et nullement Lor- « raine... Aucuns ont écrit qu'elle était Lorraine, dont ils se « trompent. »

C'est catégorique.

Charles du Lys était lié d'une étroite amitié avec un Rémois illustre, son contemporain, Nicolas Bergier, né en 1557, mort en 1623, avocat au présidial de Reims, syndic de la ville, historiographe breveté et pensionné, érudit de son temps. Bergier répondit mieux que personne à l'appel de son ami du Lys. Poète, il rima en vers français sur l'entrée de Jeanne à Reims, et pour acquitter la dette des Rémois, un *Poëme héroïque*, réédité en 1890 par M. Henri Jadart, bibliothécaire de la ville de Reims. Épigraphiste, il rédigea une inscription latine pour le monument d'Orléans. Cette inscription place Domremy « dans la *partie française* du pays des Leuquois ». Le pays Leuquois était, à l'époque gallo-romaine, une circonscription ayant Toul pour capitale. Bergier avait dû conférer maintes fois avec du Lys sur le berceau de la Pucelle.

Lorsque plus tard, en 1622, notre Rémois composa son superbe ouvrage des *Grands chemins de l'empire romain*, Charles du Lys s'empressa de lui envoyer ses félicitations, non pas d'une façon banale, mais en vers latins tournés dans le goût du temps. Ces vers figurent en tête des éditions des *Grands chemins*. Ils sont caractéristiques. Charles du Lys les adresse « au Champenois Bergier, son ami », et y fait allusion à la « Pucelle *champenoise* d'Orléans, sa parente consanguine ». Ils débutent par un jeu de mots

Digitized by Google

sur le nom de Bergier, traduit en latin par *Pastor* : « La Champagne envoya au secours du roi des Français, à Orléans, une « *Bergère* du nom de Jeanne ; la Champagne envoie aux Français « un *Bergier* qui, etc. »

Un membre actuellement vivant de la famille de Jeanne d'Arc, M. de Braux, a publié, en collaboration avec M. Bouteiller, de *Nouvelles recherches* sur la famille et élucidé quelques points restés obscurs de l'histoire de la Pucelle. M. de Braux est établi en Lorraine ; ami de sa province, il aime encore mieux la vérité. Aucun érudit de Lorraine ou d'ailleurs ne possède mieux la question Jeanne d'Arc, dont il fait son étude continuelle. Pour M. de Braux, Jeanne d'Arc était Française, sans l'ombre d'un doute, puisque née, suivant ses propres paroles, au « Domremy qui ne fait qu'un avec Greux ».

VII

Les faits historiques.

Examinons maintenant les rapports de la Lorraine et du Barrois avec la France au temps de Jeanne d'Arc. C'est le point sur lequel pèchent, par ignorance, les neuf dixièmes des Français. Aux batailles de Crécy (1346) et d'Azincourt (1415), les Lorrains avaient combattu avec nous contre les Anglais. Le duc Raoul et Henri de Vaudémont versèrent leur sang pour la France à Crécy. A Azincourt (Jeanne avait alors trois ans et demi), Ferry de Vaudémont, frère unique du duc Charles II, et Thiébault de Blamont firent de même. Le même jour et pour la même cause périrent le duc de Bar, Édouard, son frère Jean, leur neveu Robert de Marle.

Mais, après Azincourt, la France, déjà déchirée par la guerre civile des Armagnacs et des Bourguignons, désormais envahie par les Anglais victorieux, fut victime des plus odieuses trahisons. La Bourgogne s'allie aux Anglais. La reine Isabeau (une Allemande) signe l'infâme traité de Troyes (1420) qui déshérite le Dauphin et transporte la couronne de France au roi d'Angleterre. La France était humainement perdue. Alors la Lorraine et le Barrois passent du côté du plus fort, et se joignent aux Anglo-Bourguignons pour achever de réduire la Champagne restée obstinément française.

A dire vrai, la Lorraine était déjà contre nous avant Azincourt. Son triste duc Charles II haïssait la France ; il avait horriblement saccagé, en 1410, la ville champenoise de Neufchâteau, qu'il tenait en fief du roi de France. Ayant marié (1420) sa fille Isabelle à René d'Anjou, devenu duc de Bar par l'adoption de son oncle le cardinal de Bar, Charles II, en qualité de tuteur de son gendre encore mineur, fait adhérer le Barrois (6 mai 1422) à l'abominable traité de Troyes (Jeanne avait alors dix ans). Le duc de Lorraine ne respectait même pas les liens de famille qui unissaient René d'Anjou à Charles VII, marié à sa sœur Marie d'Anjou. René d'Anjou, devenu majeur, persévère (jusqu'au

Digitized by Google

sacre) dans la voie fratricide où le pousse son beau-père, en compagnie de son oncle le fameux Jean de Luxembourg, le Judas qui devait vendre plus tard Jeanne d'Arc aux Anglais pour 10,000 francs de notre monnaie!

De 1422 à 1428, Lorrains et Barrois assiègent et font tomber l'une après l'autre, sauf Vaucouleurs, les places françaises de la Champagne, au profit de la cause anglo-bourguignonne. Ils font couler ce « sang de France » que Jeanne d'Arc ne pouvait voir sans pleurer. Est-ce que l'effusion du sang français pouvait faire pleurer une Lorraine d'alors? — Au contraire.

Pendant que Lorrains et Barrois s'acharnaient sur la malheureuse Champagne, que faisait la famille de Jeanne d'Arc? — Son devoir dans les rangs français.

Au siège de Sermaize, où résidaient ses oncles maternels, en avril 1425, la Pucelle (elle avait alors quatorze ans) perdait son cousin germain par alliance, Collot-Turlot (cousin depuis trois ans), tué d'un coup de feu par les Barrois.

Chez elle, la Pucelle voyait son brave père, son beau-frère Jean Colin, son parrain Jean Morel, participer au contrat passé le 7 octobre 1423 entre le damoiseau de Commercy, le plus farouche partisan français de la région, et les maires, échevins, doyens, jurés de Greux-Domremy, pour mettre leurs villages sous la garde dudit damoiseau. Moyennant une redevance de onze vingt écus d'or (environ 3,500 francs), ce qui dénote une paroisse rurale riche, le damoiseau s'engageait à défendre les co-contractants contre les incursions des ennemis de la France: Anglais, Bourguignons, Lorrains et Barrois.

Chez elle, la Pucelle voyait ses frères prendre part aux batailles entre les enfants de Domremy, où l'on était armagnac, c'est-à-dire Français, et ceux du village lorrain de l'autre côté de la Meuse, Maxey, où l'on était bourguignon, c'est-à-dire anti-Français. Jeanne a déposé à Rouen que ses frères revenaient souvent blessés et ensanglantés. Elle a déposé aussi : « Il n'y avait à Dom-« remy qu'un seul bourguignon (un Lorrain, d'Épinal, juste-« ment!) et j'aurais bien voulu lui ôter la tête. » Pouvait-ce être le langage d'une Lorraine d'alors? — Hélas! non.

Ne démentons ni les faits, ni Jeanne. On était bien Français à Domremy comme à Sermaize, et c'était précisément dans ce lieu portant le nom de l'Apôtre des Francs, saint Remy, que germait la vierge choisie de Dieu pour faire triompher la cause nationale des efforts combinés de tous ses ennemis.

VIII

L'histoire et la critique.

Jeanne d'Arc a toujours été déclarée Française par nos histoires générales avant la Révolution : voyez Velly et le Père Daniel. De même par les histoires générales et particulières des maîtres de

Digitized by Google

notre temps : voyez Michelet, Henri Martin et Wallon. De même par nos plus célèbres érudits : voyez Quicherat, Siméon Luce et le Père Ayrolles.

Il y a plus : le savant et consciencieux historien de la Lorraine, A. Digot lui-même, ne réclame point Jeanne d'Arc pour sa province. D'autres érudits lorrains, et pas des moindres, soucieux de la vérité historique avant tout, MM. Léon Mougenot, le colonel Boureulle et de Braux, soutiennent la nationalité française.

De tous les travaux publiés récemment sur cette question, ceux de M. l'abbé Misset sont les plus complets, les mieux ordonnés, les plus fournis de documents. Ils sont d'une lecture d'autant plus attrayante que l'érudition lucide et forte de l'auteur y est enveloppée d'un texte pétillant d'esprit et de malice.

Les ouvrages de M. l'abbé Misset ont soulevé des colères chez les Lorrains impénitents ; ils ont reçu par contre l'approbation chaleureuse des savants et des écoles de la capitale adonnés aux études sur le moyen âge, tels que M. Léopold Delisle, l'Ecole des Chartes, le Collège de France, l'Institut.

M. l'abbé Misset a résolu la question de manière à contenter les critiques les plus difficiles. Désormais, ses études font autorité en la matière. Leur lecture est un vrai régal pour les lettrés. Les Lorrains ne lui pardonneront jamais d'avoir détruit la légende dans le monde savant.

IX

Conclusion.

La réhabilitation de Jeanne d'Arc comme Française (et non Lorraine) s'impose à tout esprit éclairé et de bonne foi qui veut se donner la peine de vérifier les textes, les preuves et les pièces citées.

Tout le monde, écrivains, poètes, orateurs, est d'accord pour reconnaître en Jeanne d'Arc l'incarnation du génie français, l'ange de la Patrie, la vierge du patriotisme, la Française par excellence. Comment cette fleur nationale aurait-elle pu fleurir à l'étranger, dans la Lorraine du duc Charles II, alliée à nos mortels ennemis, où l'hostilité des hommes d'armes contre le malheureux Charles VII passait jusque dans l'âme des enfants de Maxey-sur-Meuse ?

Pour mériter ou pour produire (ce qui est identique) une vierge qui soit l'expression du génie d'un peuple, qui germe du sol national comme une fleur indigène, il faut une réunion de multiples circonstances : la race, l'atavisme, l'enseignement familial et public, l'éducation spéciale de l'esprit et du cœur, l'influence du milieu et des traditions, sans compter encore le miracle particulier à Jeanne d'Arc.

Si la Pucelle n'était pas Française de vieille race, comment expliquer son amour jusqu'au martyre pour son « gentil Dau-

Digitized by Google

phin », pour la France, pour les soldats français, pour tous les bons et loyaux Français ; — son intuition profonde du caractère originaire de la monarchie française, déléguée du Roi Jésus dans le monde ; — son intelligence du sacre de Reims, conférant seul le caractère royal, aux yeux de nos pères ; — sa possession du génie de notre langue, la saveur si française de ses saillies joviales, spirituelles ou sublimes, dont on ne retrouve l'équivalent que chez Joinville ? Son cœur et son esprit de Française brillent dans toutes ces saillies, restées un des ornements de notre histoire.

Que notre amour-propre national soit satisfait : Jeanne d'Arc était Française de race, d'éducation, de naissance. Les Rémois, les Champenois ont sujet d'être fiers que leur province ait eu le privilège, grâce sans doute aux prières de saint Remy, de donner le jour à la plus grande gloire de la France, de la patrie commune dont la Lorraine a fait partie..... trois siècles et demi plus tard.

Et maintenant, étant tous de la même famille, soyons tous unis désormais dans notre culte patriotique pour

La bonne Française.

Henri Arsac.

***

Un ami de Verlaine. — *Œuvres de Jean-Arthur Rimbaud* (*Poésies* : les *Illuminations* ; *Autres illuminations* ; *Une saison en enfer* ; *Portrait de Rimbaud*, par Fantin-Latour), 1 vol. in-12. Paris, Société du Mercure de France. — La *Vie de Jean-Arthur Rimbaud*, par Paterne Berrichon, 1 vol., *id.*, *ibid.*

Ce jour-là, 10 novembre 1891, le secrétaire de l'hôpital de la Conception, à Marseille, prit, dans son casier, le registre où il avait coutume d'inscrire les décès et enregistra, sur une page rayée de bleu, en lettres successivement rondes, bâtardes et cursives, la mention que voici :

Rimbaud (Jean-Nicolas), trente-sept ans, négociant, né à Charleville, de passage à Marseille, décédé le 10 novembre 1891, à dix heures du matin. Diagnostic : *Carimose généralisée.*

Le scribe, indifférent, jeta de la poudre sur sa calligraphie encore humide, referma son cahier, retira ses manchettes de lustrine et alla se promener du côté de la Canebière, sans même songer qu'il venait d'ôter arbitrairement à ce pauvre Rimbaud l'essentiel prénom d'Arthur.

La mort d'Arthur Rimbaud, inaperçue des Marseillais, suscita quelques doléances parmi les compagnons du poète Verlaine, autour des bocks du café François-Ier, boulevard Saint-Michel, à Paris. La plupart des jeunes symbolistes se souvinrent d'avoir vu, aux environs de l'année 1872, un garçon imberbe, pâle, dont la face était ronde comme la lune, dont les cheveux s'embrouillaient comme un buisson révolté, dont les yeux étaient voilés de rêverie bizarre, et dont le nez se dressait en l'air comme pour aspirer

Digitized by Google

l'eau des pluies célestes. Un joli tableau du peintre Fantin-Latour a perpétué cette figure de Pierrot mélancolique pour les cadets qui n'ont pas connu Rimbaud. Ceux-ci du moins récitent encore le fameux sonnet des *Voyelles*, longtemps célèbre dans les cénacles :

A noir, E blanc, I rouge, U vert, O bleu, voyelles,
Je dirai quelque jour vos naissances latentes,
A, noir corset velu des mouches éclatantes
Qui bombillent autour des puanteurs cruelles,

Golfe d'ombre ; E, candeur des vapeurs et des tentes,
Lance des glaciers fiers, rois blancs, frissons d'ombelle ;
I, pourpres, sang craché, rire des lèvres belles
Dans la colère ou les ivresses pénitentes ;

U, cycles, vibrements divins des mers virides,
Paix des pâtis semés d'animaux, paix des rides
Que l'alchimie imprime aux grands fronts studieux ;

O, suprême clairon plein de strideurs étranges,
Silences traversés des mondes et des anges ;
— O l'oméga, rayon violet de ses yeux !

Tandis que les apprentis de l'atelier symboliste déclamaient, sur un ton de mélopée moyen-âgeuse, ces quatrains et ces tercets, un homme, situé presque aux antipodes des brasseries littéraires, s'écriait, en apprenant la mort d'Arthur Rimbaud : « Dieu rappelle à lui ceux que la terre n'est pas digne de porter. » Celui qui prononçait ainsi, sur Arthur Rimbaud, une brève et solennelle oraison funèbre, était un personnage considérable en Abyssinie, et s'appelait le ras Makonnen.

Rimbaud avait des amis et des admirateurs un peu partout. Cet artiste poussa l'instinct bohème jusqu'à se faire trafiquant, commissionnaire, caravanier et vaguement explorateur.

Arthur Rimbaud naquit à Charleville, le 20 octobre 1854, dans une rue qui s'appelait alors la rue Napoléon, et qui s'appelle maintenant la rue Thiers. Son père, comme celui de Verlaine, était officier. Mais le capitaine Rimbaud, du 47e de ligne, quitta le foyer familial pour des raisons sur lesquelles M. Paterne Berrichon, biographe délicat, n'insiste pas.

Le jeune Arthur fut confié aux soins d'une mère honnête et bourgeoise, qui voulait, avant tout, que l'enfant fût bien peigné. C'est pour cela que le futur auteur du sonnet des *Voyelles* et du *Bateau ivre* prit en horreur, dès son bas âge, l'obligation de se faire une raie. Il se débarrassa de cette sujétion dès qu'il put s'échapper des jupons maternels. Cet acte fut son premier pas dans la voie de l'anarchie intellectuelle.

Élevé sévèrement dans l'intérieur d'une maison qui était impénétrable aux regards indiscrets et même aux curiosités provinciales, Rimbaud grandit entre un frère aîné, Frédéric, et une sœur,

Digitized by Google

Mlle Vitalie, très belle, très pieuse, très obéissante. Il mangea souvent son pain sec, étant coutumier de délits quotidiens. Parfois il fut privé de gâteau, pour fautes contre la discipline universitaire. « Il subit, dit M. Paterne Berrichon, le désagrément de ne pas manger, pour avoir, par exemple, omis un mot dans la récitation des centaines de vers latins infligés en pensum, à propos de rien, par la mère qui avait subordonné le repas du garçon à cet effrayant et ennuyeux exercice. »

Aussi les études classiques furent tout de suite aussi odieuses au petit cancre Rimbaud qu'elles le sont devenues au brillant lauréat Jules Lemaître. M. Paterne Berrichon a retrouvé, dans les papiers de son héros, cette diatribe contre les Grecs et contre les Latins :

... Mon père me mit en classe dès que j'eus dix ans.

Pourquoi — me dissis-je — apprendre du grec, du latin ? Je ne le sais. Enfin, on n'a pas besoin de cela ! Que m'importe à moi que je sois reçu ! A quoi cela sert-il d'être reçu ? A rien, n'est-ce pas ? Si, pourtant ; on dit qu'on n'a une place que lorsqu'on est reçu. Moi, je ne veux pas de place ; je serai rentier. Quand même on en voudrait une, pourquoi apprendre le latin ? Personne ne parle cette langue. Quelquefois, j'en vois, du latin, sur les journaux ; mais, Dieu merci, je ne serai pas journaliste.

Pourquoi apprendre de l'histoire ? Apprendre la vie de Chinaldon, de Nabopolassar, de Darius, de Cyrus et d'Alexandre et de leurs autres compères remarquables par leurs noms diaboliques, est un supplice. Que m'importe à moi qu'Alexandre ait été célèbre ? Que m'importe ?... Que sait-on si les Latins ont existé ? C'est peut-être, leur latin, quelque langue forgée ; et quand même ils auraient existé, qu'ils me laissent rentier et conservent leur langue pour eux ! Quel mal leur ai-je fait, pour qu'ils me flanquent au supplice ?

Passons au grec. Cette sale langue n'est parlée par personne, personne au monde !... Ah ! saperlipote de saperlipopette ! sapristi ! moi je serai rentier ; il ne fait pas si bon de s'user les culottes sur les bancs, saperlipopettouille !

Pour être décrotteur, gagner une place de décrotteur, il faut passer un examen... Dieu merci, je n'en veux pas, moi, saperlipouille ! Avec ça des soufflets vous sont accordés pour récompense ; on vous appelle animal, ce qui n'est pas vrai...

Ah ! saperpouillotte !

Ce modèle d'invective, griffonné sur un cahier de classe par l'élève Rimbaud, résume, à peu près, tous les griefs par lesquels nos plus illustres réformateurs accablent les humanités et le baccalauréat. Les docteurs de Sorbonne s'expriment peut-être autrement, du moins en public. Au fond, ils ne disent guère mieux.

Plus tard, Rimbaud reprit ce thème et chanta, en alexandrins disloqués, son âme « livrée aux répugnances » :

Tout le jour, il suait d'obéissance ; très
Intelligent ; pourtant, des tics noirs, quelques traits
Semblaient prouver en lui d'âcres hypocrisies.
Dans l'ombre des couloirs aux tentures moisies,
En passant il tirait la langue...

Digitized by Google

Il craignait les blafards dimanches de décembre
Où, pommadé, sur un guéridon d'acajou,
Il lisait une Bible à la tranche vert-chou.

Toutefois, Arthur Rimbaud devint un excellent écolier. Son condisciple, M. Jules Mary, le romancier et le dramaturge bien connu, peut témoigner de ses succès. Tous deux, alternativement, ils tenaient la tête de leur classe. Le principal du collège de Charleville, M. Desdouets, écrivit un jour, sur le bulletin d'Arthur, ce pronostic : « Rien de banal ne germe en cette tête ; ce sera le génie du mal ou celui du bien. »

Seulement, les délations des mouchards le rendaient féroce. Un séminariste l'ayant désigné à son pion comme l'auteur probable d'une boulette de papier projetée au tableau noir, il lança un dictionnaire à la tête de ce cagot. Dès lors, il fut l'ennemi juré de la police.

Les polissons de Charleville ont aimé, de tout temps, à faire l'école buissonnière sur la frontière belge. On y trouve d'excellent tabac et des contrebandiers cordiaux. Rimbaud s'échappait souvent vers ce pays de Cocagne. C'est là qu'il fit l'apprentissage de la vie nomade et illicite, en compagnie de son camarade Ernest Millot, qui depuis mourut juge de paix.

Il y avait alors, au collège de Charleville, un professeur de rhétorique, qui s'appelait M. Izambard. Cet universitaire modeste et subtil flaira sans doute la vocation de son élève. Car il lui fit traiter un jour, en manière d'exercice de style, le sujet suivant : *Charles d'Orléans écrit au roi Louis XI, pour le prier de ne point pendre François Villon au gibet de Montfaucon.*

Rimbaud rédigea cette requête avec autant d'élan et d'enthousiasme que s'il se fût agi de sa propre cause. La gaieté philosophique des joyeux et tristes bacheliers qui jadis jouaient de la lyre et du couteau sur le parvis de la Sorbonne, éveilla la verve de ce rhétoricien des Ardennes. Tout de suite, il se retrouva d'un bond parmi ses ancêtres, les « mauvais enfants » des collèges disparus. Il envia leurs grègues percées, les pièces de leurs pourpoints et l'orgueil des plumes râpées qui se dressaient, hardies, sur leurs chapeaux. Instinctivement, il préféra la serge et le bureau de l'ancienne Université aux cheviottes, quasiment administratives, du nouveau quartier latin. Il rêva tout haut. Il vit la montagne Sainte-Geneviève, non pas encombrée par une multitude, toujours croissante, d'aspirants fonctionnaires, mais peuplée d' « escholiers » sans souci ou sans aveu. Une vision pittoresque hanta son esprit et amusa ses yeux. C'étaient des maisons vieillottes, branlantes, aussi pointues et aussi fragiles que des syllogismes de pédants. Sur le pavé incommode des rues et des ruelles, les bedeaux de l'Université, obséquieux comme des suppôts de sacristie, glabres et tondus comme des moines profès, se rangeaient évotement le long des murailles, quand passait la robe d'un rec-

Digitized by Google

teur, d'un docteur ou d'un procureur. En ce temps-là, les professeurs des quatre Facultés n'étaient pas fringants ni désinvoltes ni court-vêtus. Ils s'affublaient de vêtements longs. Leurs paroles étaient lentes. Leur démarche était grave. Leurs gestes étaient solennels. Des bonnets en tronc de cône haussaient leur taille et donnaient à leur allure cet air de majesté qui est indispensable au corps enseignant. Engoncés dans des camails, ils portaient une escarcelle au ceinturon, afin d'emporter toujours avec eux leurs plumes, leurs canifs, leurs crayons, leurs tablettes, tous les outils scolaires dont un bon maître ne doit jamais se séparer. Volontiers, ils s'arrêtaient au beau milieu de la rue du Fouarre ou du cul-de-sac Saint-Marcel pour élucider quelques points touchant la querelle des *nominaux* et des *universaux*. Lors, une jeunesse turbulente, Anglais narquois, Allemands buveurs, bas Normands ou francs Picards, accourait autour de la docte assemblée. Les nez s'allongeaient pour mieux aspirer la bonne odeur de sapience. Des lippes faisaient la moue lorsqu'un syllogisme en *baroco* paraissait décidément trop biscornu. Mais parfois une poussée imprévue dérangeait tout. Un coup de coude malencontreux bousculait l'assistance. Quelque garnement, par malice ou par folie, jetait sa barrette parmi les doctes propositions d'Aristote. Une gourmade s'ensuivait, coups de pieds, coups de trique. Les écritoires se mettaient de la partie et les savates mêmement. Les amples simarres gesticulaient en protestations effarées. Et, dans la bagarre, c'était plaisir d'envoyer, comme par mégarde, une taloche sur un dos magistral.

Pauvre Rimbaud! Collégien à la crinière hirsute, au front bombé, aux ongles noirs, aux appétits déréglés! C'est là-bas, dans cette pélaudière idéale, qu'il aurait voulu vivre, étudier et mourir. Car cet écolier rétif aimait les écoles à cause des chahuts qu'on y fait. Il n'aurait pas dit, comme notre bon La Fontaine :

> ... Ne sais bête au monde pire
> Que l'écolier, si ce n'est le pédant.
> Le meilleur de ces deux pour voisin, à vrai dire,
> Ne me plairait aucunement.

La discipline, en somme, lui plaisait, parce que, si elle n'existait pas, on n'aurait pas la joie de la narguer...

Donc il prêta sa plume au gentil poète Charles d'Orléans. Et celui-ci, se promenant par aventure dans les courtils où les morts respirent des fleurs pâles, s'est réjoui si quelque sénéchal de bonne volonté lui a transcrit, sur un vélin précieux, le discours que voici :

Me voilà bien esbaudi, Sire, et vous allez l'être comme moi : maître François Villon, le bon folâtre, le gentil raillard, engrillonné, nourri d'une miche et d'eau, pleure et se lamente maintenant au fond du Châtelet. Pendu serez ! lui a-t-on dit devant notaire, et le pauvre follet tout transi a fait son épitaphe pour lui et ses compagnons ; et les gracieux galants dont vous

Digitized by Google

aimez tant les rimes s'attendent à danser à Montfaucon plus becquetés d'oiseaux que dés à coudre, dans la bruine et le soleil !

— Continuez, sénéchal, dirait le bon duc Charles.

Nécessité fait gens méprendre et faim sortir le loup du bois : peut-être l'Ecolier, un jour de famine, a-t-il pris des tripes au baquet des bouchers pour les fricasser à l'abreuvoir Papin ou à la taverne du Pestel ? Peut-être a-t-il pippé une douzaine de pains au boulanger ou changé à la Pomme-de-Pin un broc d'eau claire pour un broc de vin de Bagneux ? Peut-être, un soir de grand galle au Plat-d'Étain, a-t-il rossé le guet à son arrivée ; ou les a-t-on surpris, autour de Montfaucon, dans un souper conquis par noise avec une dizaine de ribaudes ? — Ce sont méfaits de maître François. Puis, parce qu'il nous montre un gras chanoine mignonnant avec sa dame en chambre bien nattée, parce qu'il dit que le chapelain n'a cure de confesser sinon chambrières et dames et qu'il conseille aux dévotes, par bonne mocque, parler de contemplation sous les courtines, l'Ecolier fol si bien riant, si bien chantant, gent comme émerillon, tremble sous les griffes des grands juges, ces terribles oiseaux noirs que suivent corbeaux et pies ! Lui et ses compagnons, pauvres piteux, accrocheront un nouveau chapelet de pendus aux bras de la forêt... Et vous, Sire, comme tous ceux qui aiment le poète, ne pourrez rire qu'en pleurs en lisant ses joyeuses ballades et songerez qu'on a laissé mourir le gentil clerc qui chantait si follement, et ne pourrez chasser Mérencolie.

Je ne sais pas au juste ce que M. Gaston Paris penserait de ce vieux français. Je crains que ce « languaige » ne soit plus près du *Chat-Noir* et du gentilhomme Salis, que de Villon et de la Belle Heaumière. Mais, pour un candidat au baccalauréat, ce n'est pas mal. M. Izambard, professeur de rhétorique au collège de Charleville, entreprit, après cette jolie réussite, de diriger Arthur Rimbaud vers le concours de l'École normale..... Arthur ne voulut même pas solliciter la première partie du baccalauréat scindé. Il s'échappa, un soir, de la férule maternelle, et monta machinalement dans un train qui partait pour Paris.

Ayant négligé de prendre un billet aux guichets de Charleville, il fut accueilli, à bras ouverts, sur le quai de la gare du Nord, par un commissaire de police. Le pèlerinage qu'il se proposait de faire aux principaux monuments de Paris, commença par une halte au Dépôt de la préfecture de police. Après douze jours de station dans cette geôle, il fut transféré, en qualité de vagabond, dans la prison de Mazas, où les porte-clefs l'eussent tenu longtemps en chartre privée, si le miséricordieux M. Izambard, professeur serviable, n'eût versé le prix du billet impayé.

Cependant, ce maître excellent et cet intéressant élève ne tardèrent pas à se brouiller. Leur mésintelligence vint d'une confession de Rimbaud, déclarant à M. Izambard que toute la littérature, depuis Homère jusqu'à Victor Hugo, était « écœurante ». Il ajouta qu'il voulait « s'enrichir le système sensoriel par tous les moyens, *par le vin*, *par les poisons*, *par l'aventure* ».

C'en était trop. Le professeur Izambard recula d'horreur. Et

Digitized by Google

comme Baudelaire était mort, c'est Verlaine qui fut dorénavant le maître de Rimbaud.

Un matin, Verlaine reçut une lettre, signée « Rimbaud », qui, après lui avoir exprimé une admiration ingénue, lui dédiait un poème intitulé le *Bateau ivre*, et lui recommandait la cantilène, depuis fameuse, des *Chercheuses de poux*.

L'amitié des deux poètes fut d'abord une lune de miel. Rimbaud, poète besogneux, adolescent imberbe, fut, en quelque sorte, le petit frère adoptif de Verlaine. « D'octobre 1871 à juillet 1872, dit M. Paterne Berrichon, il logea chez Théodore de Banville, puis rue Racine à l'hôtel ; enfin, grâce aux munificences de Verlaine, dans ses meubles, rue Campagne-Première.

« De juillet 1872 à août 1873, ce furent, en compagnie de son ami, d'extravagants séjours en Belgique, en Angleterre. »

Au cours de cette odyssée, ils allaient, d'estaminet en estaminet, de taverne en taverne, de bar en bar. Ils s'enivraient de liberté, de poésie et d'alcool. Ils étaient, dit M. Paterne Berrichon, « heureux et honorés de rouler en ce que l'on nomme la honte ». Quand ils avaient beaucoup bu, ils maudissaient en vers et en prose, la Famille, la Propriété, la Morale et toutes les autres institutions d'une société caduque. Ces pérégrinations, que M. Berrichon qualifie d' « héroïques », les menèrent en des retraites où végétait la colonie éparse des communards fugitifs. Ils connurent notamment Eugène Vermesch, que les blanquistes venaient de mettre en quarantaine. Ils compatirent à son isolement. Il leur déclama les plus haineuses tirades de ses *Incendiaires*.

Cette existence de chemineaux littéraires fut interrompue par un accident presque tragique. Dans une auberge, à Bruxelles, Verlaine, qui était sujet à des « gestes spontanés », tira sur Rimbaud un coup de pistolet.

Cette aventure obligea les deux amis à se séparer. L'un dut entrer à l'hôpital Saint-Jean pour soigner sa blessure, tandis que l'autre comparaissait devant la justice belge, qui osa lui demander les raisons de sa violence. Leur sort fut différent. Le gouvernement du roi Léopold enferma Verlaine sous les triples verrous d'un huis de chêne et mit impoliment Rimbaud à la porte des États brabançons.

L'auteur du *Bateau ivre* écrivit alors *Une saison en Enfer*, sorte de conte macabre où se réveille parfois le ressentiment cuisant de sa blessure. En ce livret apparaît aussi un nostalgique désir de pays lointains. « Ma journée est faite, disait Rimbaud ; je quitte l'Europe. L'air marin brûlera mes poumons, les climats perdus me tanneront... »

En février 1875, il partit pour Stuttgart, où Verlaine, repenti et libéré, vint lui offrir le baiser de paix. Ce fut à peu près le dernier épisode d'une amitié désormais historique. Rimbaud avait hâte de quitter l'Europe. Il partit pour l'Archipel, où un de ses

Digitized by Google

amis, M. Mercier, fabriquait du savon. Mais il s'arrêta au bas du Saint-Gothard, n'ayant plus d'argent. Il gravit la montagne à pied et redescendit jusqu'à Milan, où une dame charitable lui offrit un bon souper et un bon gîte. Cela lui permit d'apprendre l'italien. Reposé, réconforté, il se remit en route. Mais une insolation le força d'échouer à l'hospice de Livourne. Un aimable consul le rapatria, tandis que son ami, le marchand de savon, l'attendait toujours dans les Cyclades.

En 1876, il prit le chemin de fer pour Vienne. Un cocher le vola. Il mendia. Il fut expulsé d'Autriche, puis d'Allemagne. L'Orient, qu'il avait rêvé d'atteindre par Varna, le rejetait encore une fois dans ses Ardennes natales.

Il repartit, à pied, pour la Hollande, s'engagea dans les troupes néerlandaises, fut embarqué pour la Malaisie, déserta dans l'île de Java, se glissa, on ne sait comment, sur un navire anglais, faillit se noyer devant Sainte-Hélène, ayant voulu, sans la permission du capitaine, voir le tombeau de l'Empereur, et enfin atterrit sur la plage de Dieppe.

Condamné à mort en Hollande, pour désertion devant l'ennemi, il retourne néanmoins dans ce pays et y gagne quelque argent en faisant le métier de racoleur. Puis il entre dans un cirque forain et parcourt, dans une roulotte, les principales cités de la Scandinavie.

Ensuite, il visite l'Egypte et l'île de Chypre où il est contremaître de la maison T... et Cie (marbres et pierres en tous genres). Quelques mois plus tard, il débarque au port d'Aden et pousse jusqu'à Zanzibar et Zeïla. Il installe, au Harrar, la succursale d'une maison de commerce. Il intéresse Ménélik, mais il ne réussit pas à satisfaire ses patrons. On le trouve trop littéraire. Il récite toujours du Mallarmé :

> La chair est triste, hélas ! et j'ai lu tous les livres.
> Fuir ! là-bas, fuir ! Je sens que des oiseaux sont ivres
> D'être parmi l'écume inconnue et les cieux.

Verlaine et Rimbaud se sont trompés de siècle. Ils auraient dû naître au temps lointain où des troupes d'écoliers errants, *læti et errabundi* cheminaient sur les routes en chantant des chansons et en faisant la nique aux préjugés. Ils n'ont pas trouvé place dans notre civilisation rectiligne. Ils auraient aimé à réciter leurs poèmes baroques dans la compagnie des Goliards et peut-être des Coquillards... Ils auraient retrouvé, parmi ces inquiétants compères, leur maître, François Villon.

(Le Temps) GASTON DESCHAMPS.

***

UN COLLÈGE D'AUTREFOIS. — Nous reproduisons ici avec plaisir le charmant discours que M. Poncey, professeur de sixième, a prononcé le 28 juillet 1898, à la distribution des prix du Petit Lycée de Reims, sous ce titre : « *Un collège d'autrefois.* »

Digitized by Google

Chers Élèves,

Nombre de lycées ou collèges de France portent à leur fronton le nom de quelque illustre personnage, enfant de la ville ou de la région. C'est ainsi que Lamartine, Victor Hugo, Hoche, Ampère, Cuvier, Pasteur, entre bien d'autres, sont devenus les patrons de la jeunesse scolaire. Votre lycée n'a eu besoin d'emprunter à personne ses titres de noblesse : il lui a suffi de garder le nom que lui laissait le *Collège des Bons-Enfants de l'Université de Reims*.

Vous plaît-il de rechercher ce qu'a été ce Collège des Bons-Enfants? Voulez-vous savoir comment y vivaient les écoliers, vos camarades d'autrefois? Leur histoire, écrite par Mgr Cauly, votre ancien aumônier, nous fournira d'abondants et précieux documents.

Je soupçonne que plusieurs d'entre vous n'hésiteraient pas à me fausser compagnie pour entrer en vacances quelques instants plus tôt, ou tout au moins imiteraient volontiers le grand Condé qui, harangué un peu longuement à son entrée dans la ville, sauta, en manière de passe-temps, par dessus la tête du discoureur stupéfait. Mais, puisque vous n'avez ni l'une ni l'autre de ces ressources, faites contre fortune bon cœur, et dites-vous qu'un mauvais quart-d'heure est vite passé.

Le nom de *Bons-Enfants* fut donné, entre le IXe et XIe siècle, car on ne saurait préciser, à quelques pauvres écoliers que l'église de Reims recueillait pour en faire des moines ou des prêtres. Il désignait plus particulièrement des élèves sages et studieux, par opposition aux *mauvais garçons*, jeunes gens paresseux ou indisciplinés. De l'existence des *Bons-Enfants de Reims* en ces temps reculés, il ne reste aucun document authentique. Tout ce que l'on peut affirmer, c'est qu'ils habitaient en commun, près d'un sanctuaire dédié à saint Patrice, une humble maison voisine de la porte *Bazée* ou *Collatice*, et qui fut comme le berceau du Lycée actuel. Ils y menaient une vie de prière et d'étude, ainsi qu'il convenait à de futurs ecclésiastiques.

En 1245, l'archevêque Juhel, « considérant les services que cette sorte de communauté pouvait rendre à l'Eglise », rédigea pour les *Bons-Enfants* un règlement dont les vingt-six articles ne firent que consacrer des usages déjà établis. A dater de ce jour, dix ans avant l'apparition du plus ancien Collège de l'Université de Paris, on peut dire que le *Collège des Bons-Enfants* est fondé.

Mais combien peu il répond à l'idée que ce mot éveille en votre esprit! Ce collège compte à peine 12 élèves, et n'a point de classes. Pour y entrer, la première condition est de ne posséder aucune ressource ; il faut avoir au moins 9 ans et 16 ans au plus, et, en outre, subir un stage d'un mois. L'écolier, une fois admis, doit se soumettre à l'austère régime de la maison : prier et travailler, ne jamais sortir en ville, sinon pour se rendre rue des Tapissiers, aux écoles du Chapitre, le seul endroit alors où se donne l'enseignement à Reims ; — il devra mendier, si le maître le juge nécessaire ; — chaque nuit, il reçoit la discipline. Le costume consiste en un vêtement de drap sombre et grossier, complété par une cape grise. La communauté obéit à deux chefs, le *Procureur*, qui gère la maison, — le *Maître*, qui surveille le travail.

Je ne suivrai pas le *Collège des Bons-Enfants* à travers les différentes fortunes de son existence *au Moyen-âge*. Sans doute, les écoles de Reims n'ont pas manqué alors d'activité ; à plusieurs reprises même, elles virent passer quelques hommes célèbres : Robert de Sorbon, fondateur de la Sor-

Digitized by Google

bonne, et l'illustre Gerson, étudièrent à Reims avant d'aller poursuivre à Paris leur brillante carrière. Mais pendant toute cette longue période, le *Collège des Bons-Enfants* reste à peu de chose près ce qu'il a été dès l'origine, une modeste pension de boursiers.

C'est seulement au milieu du XVIe siècle, et sous la généreuse impulsion du cardinal Charles de Lorraine que, matériellement agrandi, doté de ressources nouvelles, pourvu de maîtres qui lui sont propres, donnant sur place, à des élèves désormais nombreux, tout l'enseignement que comporte l'époque, il devient un véritable Collège, digne ancêtre du Lycée actuel.

Nous sommes alors en pleine Renaissance. De toutes parts, les Français se sont pris d'un enthousiaste amour pour les lettres anciennes enfin retrouvées. Le Collège de France vient de s'ouvrir, et des milliers d'auditeurs s'y pressent pour entendre l'ardente parole de Ramus ; cependant qu'au Collège Coqueret, sous la direction du savant Daurat, Ronsard et ses amis ne cessent ni le jour ni la nuit de chercher dans les livres latins et grecs « les serves dépouilles de l'antiquité ».

Reims n'est pas encore la belle, et large, et populeuse ville que nous connaissons. Pressée dans une ceinture d'épaisses murailles, elle renferme à peine 20 ou 25,000 habitants. Des champs s'étendent sur tout l'espace au-delà de la Vesle, des champs aussi sur l'emplacement qu'occupent de nos jours le faubourg de Laon et le faubourg Cérès. Les maisons ne franchissent guère les limites marquées par la ligne actuelle des grands boulevards. Dans la ville même, les rues sont étroites et tortueuses ; pour en avoir la nette vision, vous n'avez qu'à parcourir la rue du *Clou-dans-le-Fer*, la rue des *Élus*, la rue des *Écrevisses* et autres rues voisines. Pas de pavés, pas de trottoirs ; à peine, de loin en loin, quelques bornes massives et saillantes, précieux rempart contre les lourdes voitures qui barrent toute la largeur de la voie. La nuit, l'obscurité est complète, et plus d'un siècle s'écoulera avant qu'on ne songe à allumer aux carrefours quelques rares lanternes. — Reims n'en est pas moins, et depuis longtemps, l'une des métropoles de la France : son antiquité (certains panégyristes ne craignent pas de lui donner Remus pour fondateur), son importance dès les premiers temps de notre histoire, le grand renom de plusieurs de ses archevêques, sa merveilleuse cathédrale où, depuis Philippe-Auguste, vingt rois sont venus se faire sacrer, tout contribue à faire d'elle une glorieuse cité.

Et pourtant, dans cette marche à la science qui fut la Renaissance, elle s'est laissé devancer. Les *Écoles du Chapitre* tombent en ruines ; ni le *Collège des Écrevés*, près de disparaître, ni les *Écoles du Temple*, ni le *Collège des Bons-Enfants* ne donnent un enseignement complet ; il faut que l'étudiant rémois se rende à Paris pour conquérir ses grades.

Mais voici qu'en 1546 vient s'asseoir sur le siège de saint Remi un prélat éminent, ami des lettres et puissant en cour, l'archevêque et bientôt cardinal Charles de Lorraine. Aussitôt installé, il prend à cœur de restaurer les études dans l'antique capitale de la Gaule-Belgique. Onze villes de province ont déjà leur Université, Reims aura la sienne ; Charles de Lorraine en obtient la fondation en 1547, du roi Henri II et du pape Paul III. Les locaux des *Bons-Enfants* sont à peine suffisants pour loger 12 boursiers, un principal et 4 régents ; le cardinal achète les maisons voisines, agrandit les anciens bâtiments, élève enfin une digne demeure à la jeune Faculté des Arts. Il y dépense si bien son activité et ses revenus que, sept ans après son entrée à Reims, la vieille résidence des *Bons-Enfants* est devenue le Collège que vos pères ont encore trouvé debout, et qui a suffi pen-

Digitized by Google

dant plus de trois siècles aux générations successives des écoliers rémois. Efforçons-nous d'en faire revivre les principaux traits.

Imaginez deux groupes distincts de bâtiments. L'un, en forme de quadrilatère allongé, touchait par devant à la rue de l'Université (ancienne rue Saint-Anthoine), et par un de ses côtés à la rue Vauthier-le-Noir. Il comprenait quatre corps de logis, avec une cour centrale ; autant que j'ai pu juger, il occupait à peu près la place des locaux qui entourent aujourd'hui la cour des petits. C'était là le Collège proprement dit, avec les classes au rez-de-chaussée, et au premier étage, où courait une galerie à jour, les chambres des écoliers et des maîtres. On y pénétrait par une porte de style Renaissance, percée au milieu de la façade sur la rue de l'Université. Le logement du principal, flanqué d'une élégante tourelle, se trouvait à l'endroit même où sont les appartements de M. le Proviseur. De tout ce premier groupe il ne reste aucun vestige, sinon la porte, que vous pouvez voir à l'entrée du Petit Lycée, où elle a été transportée et reconstituée pierre par pierre.

Le second groupe, moins important et moins beau, touchait à la porte Basée, et se dressait à l'endroit où son maintenant vos cuisines et vos réfectoires. Il était disposé en équerre. L'un des bras de l'équerre faisait pendant à la façade du premier groupe, et était occupé par une vaste salle, dite de saint Patrice, destinée aux réunions et séances solennelles ; l'autre bras se poursuivait parallèlement à la rue de Contrai, c'est-à-dire parallèlement aux anciens remparts, dont il n'était séparé que par un étroit jardin ; il comprenait au rez-de-chaussée la chapelle, et à l'étage des chambres d'écoliers. Vous pouvez juger de ce qu'était cette partie en considérant le bâtiment aux pignons pointus, aux fenêtres étroites et irrégulières, conservé en bordure de la rue de l'Université.

Les deux groupes, séparés par une cour spacieuse, étaient reliés en avant par un mur où s'ouvrait une porte monumentale, entrée principale de l'établissement, et en arrière par une autre muraille sans ouverture, qui isolait le Collège des constructions voisines.

Tout cela formait, pour le temps, un imposant édifice. Et cependant l'ensemble n'égalait pas la moitié de votre beau Lycée : la salle de gymnastique où nous sommes, la chapelle et les classes voisines, toute la cour des grands, et toute celle des moyens, toute l'aile neuve sur la rue de Contrai, tout le petit Lycée sont en dehors de l'enceinte que nous venons de marquer.

C'est que le *Collège des Bons-Enfants* ne comportait ni le même nombre d'élèves qu'aujourd'hui le Lycée de Reims, ni le même personnel. Un *Grand-Maître*, chef suprême et directeur de la maison, un *Principal* ou *Gymnasiarque*, chargé de le suppléer en cas d'absence et de choisir les professeurs, un *Provisor* ou *Économe*, neuf régents, dont trois pour les différentes branches de la philosophie (Dialectique, Logique, Physique), et les six autres pour chacune des classes de la Rhétorique à la sixième, tel est, en y joignant les chapelains de Saint-Patrice, le tableau complet du personnel. Tous sont ecclésiastiques. J'allais oublier le portier qui, lui aussi, est fonctionnaire, et non des moindres, si l'on en juge par les minutieuses recommandations portées à son endroit au règlement.

Quant aux élèves, il serait difficile d'en fixer le nombre avec précision : certaines indications nous permettent seulement de l'évaluer à environ 300. La très grande partie sont des externes, désignés sous le nom *de martinets*, nom emprunté à une sorte d'hirondelle, qui, dit le dictionnaire, « vole toujours sans s'arrêter, et ne se perche que sur son nid ».

Digitized by Google

Les externes, hors du Collège, vivent à peu près à leur guise ; et il est probable qu'ici comme ailleurs plusieurs abusent de leur liberté. Si les mêmes causes produisent les mêmes effets en divers points de la Champagne, les grandes chaleurs d'été durent maintes fois obliger le Principal des *Bons-Enfants* à envoyer des explorateurs le long de la Vesle, comme faisait le principal de Troyes sur les bords de la Seine : il s'agissait de ramener au bercail certains externes en rupture de classe, et que l'attrait d'un bain de rivière attirait en ces lieux.

La petite phalange des internes est soumise à une discipline plus rigoureuse. Elle comprend, outre une douzaine de boursiers, les quelques pensionnaires que l'on peut loger dans les chambres disponibles : car chacun a sa chambre, et il n'y a pas de dortoir commun. Ces pensionnaires s'appellent *caméristes ;* ils portent, ainsi que les boursiers, l'habit long, la ceinture et un bonnet rond, le bonnet carré restant le signe distinctif des professeurs et docteurs. Boursiers et caméristes prennent leurs repas en commun avec le principal et les régents, pendant que dans le réfectoire silencieux, l'un d'eux, tour à tour, fait une lecture de morale ou de piété.

Leur journée commence à cinq heures. Il n'en est point ici comme au Collège Montaigu à Paris, où un élève de philosophie est chargé d'arracher au sommeil la gent écolière, et d'allumer les chandelles : c'est la cloche qui sonne le réveil. Mieux eût valu, sans doute, un réveil en musique, tel que le goûta Montaigne enfant dans le château de son père, ou encore un réveil au son des flûtes et des haut-bois, tel que plus tard le demandera pour les élèves de son temps l'excellent et peu pratique abbé de Saint-Pierre. A tout prendre, le tintement argentin de la cloche valait bien la surprise du tambour résonnant aujourd'hui par les corridors sombres.

Après le lever, une courte étude ; puis l'on se rend à la chapelle de Saint-Patrice. Chaque matin, les écoliers entendent la messe ; les dimanches et jours de fêtes, ils assistent aux Vêpres et à Complies ; huit fois dans l'année, ils doivent se confesser et communier ; chaque classe et chaque repas commencent et se terminent par une prière. Rien d'étonnant à cette fréquence des exercices religieux dans un Collège fondé par un archevêque, administré par des prêtres, et où bon nombre d'élèves se destinent aux ordres. J'ajoute que partout en France, à cette époque, il en est ainsi.

Les classes se font tous les jours, sauf les dimanches et jours de fêtes, de sept heures à dix heures, et de deux heures à cinq heures et demie. En carême et en temps de jeûne, la classe du matin est réduite à deux heures et demie. Pas de tables ni de bancs dans la salle : le régent, vêtu de la toge et bonnet carré en tête, prend place sur une chaise ; les élèves s'accroupissent de leur mieux sur une jonchée de paille qu'on renouvelle le samedi et les veilles de grandes fêtes. En été, on pousse le raffinement jusqu'à remplacer la paille par de l'herbe fraîche. Gardez-vous de voir là une simple mesure d'économie ; ce que l'on veut, c'est enlever aux écoliers tout sentiment d'orgueil. Mais quelle mauvaise installation pour ceux qui, tourmentés du précoce désir de laisser leur nom à la postérité, n'en savent d'autre moyen que de le graver un peu au hasard sur le mobilier scolaire! Combien plus déplorable encore pour ces nonchalants, trop disposés à prendre en classe la posture du Romain à table, ou à étayer une tête que le poids de la science n'a pu encore alourdir !

Quelles sont les matières enseignées ? Vous pouvez le deviner par la rapide énumération que tout à l'heure j'ai faite des professeurs. Le grec n'apparaît guère ; il ne revendiquera sa place qu'un peu plus tard, à la fin du siècle, quand les travaux savants des Budé, des Henri Estienne, des

Digitized by Google

Turnèbe auront produit leur plein effet. D'histoire et de géographie, de sciences naturelles, de langues vivantes, de langue française même, malgré l'éloquent plaidoyer de Du Bellay, il n'est pas question. Les mathématiques ou ne figurent pas au programme, ou bien, comme dans l'Université de Paris, sont expliquées à six heures du matin aux seuls élèves de philosophie. Elles sont si peu avancées que presque personne ne sait calculer la plume à la main ; pour les opérations, si simples soient-elles, on se sert de jetons ; et, un siècle plus tard, Mme de Sévigné ne connaîtra encore pas d'autre moyen pour calculer sa fortune.

Le latin et la philosophie, voilà le fond des études. Pour l'une comme pour l'autre, l'enseignement est surtout oral, et la méthode la plus employée est la *dispute* ou *argumentation*. Le maître dispute avec les élèves, et les élèves disputent entre eux, sous son contrôle et sa direction : le but est d'aiguiser l'esprit et de délier la langue. Tantôt un point de dialectique ou de morale, tantôt un détail d'érudition, ou une explication de texte fournira, selon les classes et l'âge des écoliers, l'occasion d'argumenter. On ne recule pas devant des questions qui nous semblent puériles : M. Quicherat, dans son *Histoire de Sainte-Barbe*, cite une sorte d'inspection où les élèves eurent à décider « comment s'appelait le frère de Remus et comment il portait la barbe ». Pour varier, on traduit un auteur, on construit des vers latins ; parfois, mais seulement dans les classes supérieures, le régent dicte quelques recueils d'expressions, quelques séries de mots latins que l'on prend avec le plus grand soin ; car, pensez-y bien, le premier dictionnaire latin, *le Thesaurus*, de Robert Estienne, vient à peine de paraître.

Le latin est, en somme, l'étude essentielle. De la sixième à la philosophie, on ne s'occupe guère d'autre chose, et dans l'enceinte du Collège, il est interdit d'employer une autre langue. Vous avez bien entendu : il faut parler latin. Les grammaires sont écrites en latin ; la classe se fait en latin : c'est la règle absolue dans toutes les Universités d'alors. Si bien qu'on verra en 1612 un professeur de philosophie du Collège Tréguier suspendu de ses fonctions pour avoir professé en français. On enseigne en latin la prononciation de la langue maternelle. Si nous en avions le temps, je pourrais vous citer tel passage d'un traité de l'époque où l'auteur s'ingénie à expliquer dans la langue de Cicéron l'emploi et la prononciation des mots : *bel*, *beau*, *vieil*.

Il n'est pas jusqu'aux récréations sur lesquelles ne pèse la tyrannie du latin. Non seulement en sont bannis tous les jeux bruyants, tous les exercices qui manqueraient de gravité, et auxquels, d'ailleurs, se prêterait mal la longue robe de l'écolier ; mais défense formelle est faite à tous d'y laisser entendre un mot de français. Le Principal en personne, ou un régent par lui désigné, est chargé d'assurer sur ce point l'obéissance à la règle. Pour plus de garantie encore, des *explorateurs*, sortes d'espions choisis parmi les bons élèves, parcourent discrètement les groupes, avec missions de signaler les infractions échappées à l'oreille vigilante du maître. Malheur à qui se laisse prendre en défaut, malheur même à qui se rend coupable d'un *solécisme* ou d'un *barbarisme* volontaire : la verge ou le fouet sera capable d'expier un pareil forfait.

Est-ce à dire qu'à ce régime du latin forcé, tous les écoliers deviennent des émules de Cicéron ou de Virgile ? Il est permis d'en douter. S'il ne manque pas alors d'érudits pour écrire purement le latin ; si même plusieurs femmes, comme Marie Stuart, Marguerite de Valois, parlèrent couramment cette langue ; si, enfin, d'Aubigné, à en croire ses mémoires, savait, à six

Digitized by Google

ans, le latin, le grec et l'hébreu, combien de bacheliers en étaient réduits au jargon de l'écolier limousin de Rabelais, ou à celui des docteurs du *Malade imaginaire*. En tout cas, je ne vous conseille pas de remettre jamais à vos professeurs des thèmes où figurent des phrases comme celles-ci, empruntées au langage d'écoliers de ce temps : « *Ego me transibo de te.* — *Noli crachare super me.* »

J'ai parlé tout à l'heure de verges et de fouet : vous n'auriez qu'une image bien infidèle d'un Collège du XVIe siècle, si je ne vous disais quel rôle important y jouaient ces auxiliaires de l'antique discipline. Dès le Xe siècle, l'évêque Rathier composant une sorte de rudiment pour faciliter aux écoliers l'étude de la grammaire, lui donne ce titre expressif : *Serva dorsum.* — *Moyen de sauver son échine.* — Cinq cents ans plus tard, le mal n'a fait qu'empirer : les peintures qu'en font Rabelais, Montaigne, Erasme et d'autres encore ne laissent sur ce point aucun doute. Pour les peccadilles, la férule du maître suffit, et il en use libéralement ; dès que la faute prend quelque gravité, *Væ natibus*, comme disait Erasme, le fouet entre en jeu. Le nombre des coups, la partie du corps voué au châtiment, le lieu de l'exécution, tout est minutieusement prévu. Et c'est le principal lui-même qui applique le règlement. Quand, à l'imitation des Jésuites, il trouvera indigne de fouetter de sa propre main, on chargera de ce soin le portier, ou un domestique, parfois même quelque camarade du patient, pauvre diable bien musclé à qui, pour récompense, on fera remise d'une partie de sa pension. Nul n'échappe au correcteur, pas plus le garçon de seize ou dix-sept ans, que le bambin de dix, pas plus les grands seigneurs que le dernier des écoliers. Même dans les maisons royales, les princes du sang tremblent devant la verge, et la garde qui veille à leur porte ne les en défend pas : Louis XIII, sacré à Reims le 17 octobre 1610, est cependant fouetté l'année suivante, le 10 mars 1611.

Est-il besoin de vous dire que le triste usage des châtiments corporels s'est conservé presque jusqu'à nous ? Sans avoir atteint l'âge d'un Nestor, plusieurs d'entre nous ont peut-être connu quelque vieux magister, dernier représentant de la rudesse du Moyen-âge : à la moindre incartade, au moindre mot chuchoté dans la classe, il lançait au coupable une gaule de quatre à six pieds de long ; le malheureux devait la rapporter, et recevoir, en récompense, sur le bout des doigts réunis, ou sur la paume de la main, quelques coups doctement appliqués : je puis affirmer qu'il n'y mettait pas toujours, comme le Dupont de Musset, toute la dignité d'un sénateur romain.

Tout cela est enfin passé : j'ose croire que vous n'en avez point regret. Si je vous connais bien, vous n'avez pas les goûts du légendaire écolier anglais qui, mis à la porte de son collège, à la veille des vacances, pour avoir refusé de se laisser fouetter, fut bientôt pris de remords ; il partit alors, un beau fouet neuf dans sa malle, à travers la France et la Suisse, à la recherche du maître frustré, et ne revint, la conscience tranquille, qu'après avoir obtenu complet règlement de compte.

La rude discipline du Collège n'exclut pas, pour les *Bons-Enfants*, les distractions qu'autorise le souci de leurs études. Je ne dirai pas qu'on s'ingénie à leur organiser des fêtes semblables à celles qui ont, depuis quelques années, charmé vos oreilles, vos yeux et votre esprit ; je ne sache pas non plus qu'on les ait jamais conduits faire d'instructives promenades et de délicieux goûters dans les plus jolis sites des environs de Reims. Mais enfin, chaque année leur apporte à époques fixes certains divertissements. A l'intérieur, ils ont les soutenances solennelles de thèses dans la grande salle de

Digitized by Google

Saint-Patrice, et bientôt, à l'exemple des Jésuites, les représentations théâtrales. Les unes et les autres se donnent à Pâques, et surtout à la fin de l'année scolaire, c'est-à-dire au mois d'août ; car les vacances, appelées *vendanges*, ne recommencent qu'en septembre et durent seulement un mois. Ces solennités tiennent lieu des distributions de prix, instituées un siècle plus tard : tous les personnages marquants de la ville, spécialement invités et placés par ordre de préséance, rehaussent de leur présence l'éclat de la cérémonie.

Au dehors, les étudiants assistent aux représentations des mystères, et prennent leur part des réjouissances qui accompagnent les grandes fêtes de l'Eglise. Le mercredi saint, ils suivent la curieuse procession du *Hareng* : Vous savez de quoi il s'agit : le cortège part de la cathédrale pour aboutir à Saint-Remi ; et, durant tout le parcours, chacun des vénérables chanoines semble uniquement préoccupé de marcher sur le hareng que traîne, au bout d'une ficelle, le chanoine qui le précède, tout en défendant de son mieux son propre hareng contre les tentatives du confrère qui le suit. — Le jour de Pâques, c'est la promenade du *Grand-Bailla*, immense dragon d'osier dont la gueule s'ouvre pour recevoir les charités de la foule. — Deux fois par an, ils figurent en outre à la procession de l'Université : le Recteur a fixé un dimanche ou jour de fête, et indiqué le sanctuaire, but de la procession ; toutes les messes devront être terminées avant huit heures dans les églises paroissiales. A l'heure dite, les ordres religieux, les étudiants, les régents, le Principal, le Grand-Maître, le Recteur, tous en costume d'apparat, et suivis des suppôts de l'Université, partent en bel ordre de la chapelle de Saint-Patrice ; et, au milieu d'un immense concours de peuple, la pompe du cortège se déroule par les rues de la cité.

Mais la fête la plus joyeuse est celle de Saint-Nicolas. C'est la fête propre des écoliers, en attendant la canonisation de Charlemagne. En ce jour les étudiants sont maîtres de la ville. Un *archevêque des Écoles*, élu par eux, prend possession du chœur de la Cathédrale, où il pontifie mitre en tête et crosse en main : « Après l'office, il parcourt à cheval les rues de Reims, escorté de tous les étudiants, dont les clameurs assourdissent les habitants. » La fête se termine par un festin aux frais d'un chanoine choisi parmi les membres les mieux rentés du Chapitre.

J'ai essayé d'évoquer devant vous la physionomie du Collège des *Bons-Enfants* au moment où venait de l'organiser son illustre protecteur, le cardinal de Lorraine. Je n'entreprendrai pas de vous dire quelles furent ses destinées, comment, malgré la concurrence des Jésuites qui vinrent bientôt s'établir à Rejms, malgré quelques périodes d'agitations et de temporaire décadence, il réalisa les espérances que son fondateur avait conçues : vous ne me pardonneriez pas de vous retenir plus longtemps. Contentons-nous d'affirmer qu'en cette dernière phase de son existence, les études y fleurirent, et que nombre d'hommes célèbres y donnèrent ou y reçurent de savantes leçons ; qu'enfin, jusqu'au moment de disparaître, l'antique Collège de l'archevêque Juhel resta fidèle à son glorieux passé.

C'est maintenant à vous, chers élèves, à soutenir une réputation près de dix fois séculaire. Vous avez de qui tenir ; mais noblesse oblige. De même que, pour être gentilhomme, il ne suffisait pas que Dorante fût sorti de Géronte ; tout de même, pour être les dignes continuateurs des *Bons-Enfants*, ce n'est pas assez d'avoir hérité leur nom. Redoublez donc, quand vous nous reviendrez, d'efforts et de courage. Nous ne voulons plus de férules pour vous contraindre au travail ; mais la sévère statue du *Devoir* est assise au vestibule de votre Lycée : faites qu'elle ne soit pas un vain

Digitized by Google

symbole ; soyez tous des *Bons-Enfants*, au vieux sens du mot, pour devenir ensuite de bons et utiles citoyens.

***

On lit dans la *Revue numismatique*, 1898, p. 704-706 :

Un procès de faux monnayage en 1566. — Le document transcrit plus loin présente quelque intérêt, tant à cause des inculpés qui y sont nommés que par suite de l'énumération des monnaies contrefaites.

La poursuite ordonnée par le prévôt était nettement et sérieusement formulée, et François le Coq, trente-troisième abbé de Jandures (aujourd'hui Jeand'heurs, commune de l'Isle-en-Rigault, Meuse), doit avoir expié le crime qu'on lui reprochait, car sa mort suivit d'assez près la date de notre document. Voici, en effet, son épitaphe [1] :

Cy gist noble et scientifique personne réverend père, frère François le Coq, natif de Paris, docteur ez droits, jadis abbé de ceans par l'espace de 17 ans, lequel mourut le XIX de juillet M.DLXVII. Priez Dieu pour lui.

François le Coq était un moine de l'ordre de saint Benoît ; mais il avait adopté la règle des Prémontrés, en 1550, lorsqu'il devint abbé de Jandures.

Les autres personnages impliqués dans l'affaire de faux monnayage ne paraissent pas avoir laissé de traces dans l'histoire.

Quant aux monnaies énumérées dans le document, on voit qu'elles ne sont pas toutes françaises. Les faussaires avaient imité non seulement les écus d'or au soleil, les pièces de six blancs [2], les testons, les Carolus et demi-Carolus, mais encore les « écus pistolets [3] », qui étaient des pièces d'or espagnoles, et les « jocondalles [4] », c'est-à-dire des thalers ou écus de différents pays (Allemagne, Pays-Bas, Suisse, Hongrie, etc.).

L'imitation de ces espèces étrangères était aussi répréhensible que celle des monnaies de France, puisque diverses ordonnances avaient autorisé le cours de ces monnaies dans le royaume.

Adrien Blanchet.

1. *Gallia Christ.*, t. XIII, col. 1142.

2. C'est la pièce appelée aujourd'hui *double sol parisis* (Hoffmann, Charles IX, n° 31). Voy. l'ordonnance du 23 mai 1572.

3. « Escuz d'Espaigne ditz pistolletz » dans l'*Ordonnance du Roy pour le reiglement général de ses monnoies*, Paris, 23 mai 1572. — Dans l'ordonnance du 15 juin 1566, les « escuz pistolletz » valent 48 sols tournois la pièce, tandis que l'écu au soleil, de France, vaut 50 sols.

4. Sur le *Jocondale* (de *Joachimsthaler*), voy. A. de Longpérier, *Comptes rendus de la Soc. franç. de Numism.*, t. V, 1874, p. 432, et *Œuvres*, t. VI, p. 64 et 195.

Digitized by Google

Ordre de poursuivre des faux monnayeurs en 1566.

« Claude Loste, Licencié ès Loix, seigneur de Recy et Braux, prévost général de nos seigneurs les connestables et mareschaulx de France au gouvernement de Champagne et Brye, au premier de noz archers ou aultre sergent royal sur ce requis, salut. Veu les charges et informacions et advis de conseil sur icelles aux saiges faictes à l'encontre de Me François le Coq, abbé de Jendeuvre, messire Henry de Tournebulle, curé de Bassincourt, Christofle de la Cressonniere, prieur de Sermaizes, ung nommé Me Simon, armurier, Gilles Lestoc, ung nommé Me Jehan Clerc, serviteur d'ung nommé Me Jehan du Puys, demeurant à Bar-le-Duc, et Jehan Camus, marchant, demeurant à Ligny en Barrois ; par lesquelles ils se trouvent véhémentement chargez d'avoir faict et fabricqué faulce monoye, de falcisfier les coings du Roy ; signaument a fere des escus sol, escuz pistoletz, jocondalles, pieces de six blancz, testons de Roy, Karolus et demiz carolus, en ce faisant commectant crime de leze majesté contre l'auctorité dudit seigneur, bien, repos et tranquilité public. Nous, à ces causes, vous mandons et commectons par ces presentes que, à requeste du procureur du Roy, nostre sire, vous prenez et apprehendez au corps partout où faire se pourra iceulx Le Coq, Tournebulle, La Cressonniere, Me Simon armurier, Lestoc, Clerc et Camus, et iceulx amener soubz bonne et seure garde es prisons de la ville de Chaalons en Champagne, ou aultres prisons royalles plus prochaines. La part où se feront lesdites captures, si prins et apprehendez peuvent estre, pour illec leur estre par nous, ou notre lieutenant, faict leur procès; et où prendre et apprehender ne les pourrez, adjournez les à estre et comparoir par devant nous ou notredit lieutenant à trois briefs jours, à peine de bannissement et confiscation de corps et de biens, en la manière accoustumée, à certains jours, lieu et heure compettantz pour estre oyz et respondu par leurs bouches et sans conseil, sur lesdites charges et informacions contre eulx faictes ester a droit et procedder en oultre comme de raison audites saisye et annotacion de leurs biens jusques à ce qu'ils aient obéy. Au régime et gouvernement desquels commectrez hommes capables, ydoines et suffisantz, qui en puissent rendre bon compte et relicqua, quant et à qui il apartiendra. De ce faire vous donnons pouvoir, mandons à vous ce faisant estre obey en rescripvant de ce que faict aurez. Donné soubs notre seing manuel, avec celluy de Pierre Drouet notre greffier, le premier jour du mois de juillet M.Vc soixante six.

P. Drouet.

(Papier. Collection Adrien Blanchet.)

L'Imprimeur-Gérant,
Léon FRÉMONT.

Digitized by Google

NOTICE HISTORIQUE

SUR LA MAISON

DE POMPERY DE LOZERAY

Cette maison fort ancienne, la seule de ce nom, est d'extraction noble. Elle est originaire de la Brie-Champagne. La maison de Pompery a sa filiation non interrompue à partir de Charles de Pompery, seigneur de Lozeray, près Dhuisy (Seine-et-Marne), qui vivait vers la fin du xve siècle ; mais il existe, à la Bibliothèque nationale, une charte de mai 1240, relative à Thibault de Pompery, qui prit part à la croisade de 1238 avec Thibault IV, comte de Champagne [1].

I

Philippe I de Pompery.

Philippe de Pompery, écuyer, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi Louis XII (1507), capitaine de Vernon, acheta, en 1512, à Antoine Dumoulin, la seigneurie d'Acy-en-Multien avec les fiefs qui en dépendaient.

La seigneurie d'Acy-en-Multien était divisée en Haut-Acy (fiefs de Calonne, de la Bergerie et de la Mothe), lequel relevait du bailliage de Meaux, et en Bas-Acy, relevant du bailliage de Valois et de la châtellenie de Crépy.

Philippe de Pompery obtint du roi des lettres patentes pour ne faire de tous ces fiefs qu'un seul fief-lige relevant du château de Meaux. (Cette partie sortit ainsi pour toujours de la mouvance du Valois.)

En 1515, Philippe de Pompery achète encore à Antoine du Moulin le fief de Vincy, avec union des droits de justice. (*Cat. des actes de François Ier*, t. VII, Actes non datés, 508, n° 26410.)

1. Voir l'Appendice.

Digitized by Google

Sous Philippe de Pompery, le 11 avril 1521, il y eut un combat près d'Acy-en-Multien, entre un détachement des compagnies bourgeoises de Meaux et une troupe de soldats vagabonds qui s'étaient retranchés dans le bourg d'Acy. La troupe des soldats eut l'avantage ; les bourgeois de Meaux perdirent dix-neuf des leurs qui demeurèrent sur place : on les enterra dans la même fosse. Philippe de Pompery, en 1522, prit des mesures pour régler les limites des juridictions entre lesquelles la terre d'Acy était partagée. Il obtint à ce sujet des lettres patentes du roi. (*Histoire du duché de Valois*, par Carlier, pages 446 et 547.)

Les seigneurs du Haut-Acy ont pris et conservé, jusqu'en 1668, la qualité de comte d'Acy, comme accesseurs de Philippe de Pompery, premier huissier de la chambre du roi, qui l'avait prise lui-même parce qu'un jour François Ier, en lui adressant la parole, l'avait appelé comte d'Acy. (De la Morlière, *Généalogies des Maisons illustres*.)

Philippe de Pompery contracta deux alliances : 1° avec Marguerite de Mauterne, fille de Gilles de Mauterne, bailli de Nogent-le-Roi, et de Roberte Métayer de Guichainville ; 2° avec Antoinette de Radinghan, fille de Jean de Radinghan, écuyer, seigneur d'Anglure et d'Ocquerre (près Vendrest en Brie).

Antoinette de Radinghan, dame d'Acy, mourut le 21 janvier 1524. Quant à Philippe de Pompery d'Acy, il est mort le 14 novembre 1530. Leurs restes reposent devant l'autel de Saint-Nicolas, dans l'église d'Acy-en-Multien. (*Carrés d'Hozier*.)

De son premier mariage avec Marguerite de Mauterne, Philippe de Pompery eut deux filles : Françoise de Pompery, qui épousa messire Louis de Pontbriant des Bordes le 16 janvier 1519, et Jeanne de Pompery, mariée à Louis de Mauterne, seigneur de Ruffin.

Du second mariage avec Antoinette de Radinghan naquit un fils : Guy de Pompery de Lozeray.

Françoise de Pompery épousa, le 16 janvier 1519, son cousin germain Louis de Pontbriant, écuyer, seigneur des Bordes, de Bideaux, de Bréchamp, du Mesnil, de Vaubrun, de Maussaises, de la Coudraye, de la Bretèche, etc., lequel était fils de Jean de Pontbriant, l'un des cent gentilshommes de la maison du roi, capitaine du vieux palais de Rouen, et de Jeanne de Mauterne, dame des Bordes et de Ruffin. Françoise eut de son mariage :

Digitized by Google

1° Antoine de Pontbriant, seigneur des Bordes, marié le 13 février 1548 avec Roberte de Morais de la Garencière.

2° François de Pontbriant, seigneur de Vaubrun, auteur de la deuxième branche de Beauce, marié en 1566 à Claude de Giffrye.

3° Guillaume.

4° Louis.

5° Jeanne de Pontbriant, mariée le 19 juin 1554 à Robert de Graffart, écuyer, seigneur de Marcey, l'un des cent gentilshommes de l'hôtel du roi.

6° Marguerite de Pontbriant, mariée avec Jacques de Houdetot.

Françoise de Pompery, dame de Pontbriant, veuve en 1548, résida jusqu'à sa mort dans le château des Bordes, près Limours.

Ce château, dont il ne reste plus qu'un beau porche ancien flanqué de tourelles, a pour propriétaire actuel M. Flury.

La terre des Bordes, à l'extinction de la branche aînée des Pontbriant (de Beauce), fut vendue au XVIIIe siècle aux Bullion, seigneurs de Fervaques, dont une fille la porta aux ducs d'Uzès qui la possèdent encore aux environs de leur château de Bonnelles.

Les armes des Pontbriant des Bordes sont : *d'azur au pont à trois arches d'argent, maçonné de sable.* (Salles des Croisades, à Versailles.)

Jeanne de Pompery épousa Louis de Mauterne (Armes : *d'azur à une croix d'or engrelée de sable et cantonnée de quatre papegais (perroquets) d'argent, le pied droit levé*), fils de Gilles de Mauterne, seigneur de Ruffin, bailli de Nogent-le-Roi, et de Nicole de Harville (des marquis de Palaiseau).

Ils résidèrent au château de Ruffin, détruit récemment.

Jeanne de Pompery devint veuve en 1525. Le 5 octobre de la même année, elle fait une demande comme ayant la garde noble de Liénard, Louis et Charles de Mauterne, ses enfants mineurs, pour le fief de Ruffin et de Bréchamp relevant de Nogent-le-Roi.

Jeanne de Pompery vivait encore en 1530.

(Bibliothèque nationale, *Pièces originales*, 1901, dossier Mauterne.)

Digitized by Google

II

Guy de Pompery.

Guy de Pompery de Lozeray, seigneur de Vendrest et autres lieux, premier huissier de François Ier, prit part, en 1536, à la défense de Péronne. Il épousa, en 1546, Françoise de Biecques, héritière de la terre de Vendrest-en-Brie. Ils moururent à Rademont-en-Brie, laissant deux fils : Claude et Antoine de Pompery.

III

Claude de Pompery.

Claude de Pompery, seigneur de Vendrest, de Lozeray et autres lieux, épousa, le 18 mars 1578, Louise Le Chevalier. Il était assisté, pour son mariage, de son frère Antoine [1].

IV

François de Pompery.

François de Pompery, seigneur de Vendrest, des Hurlus, de Lozeray et autres lieux, épousa à Châlons, le 13 septembre

1. 9 avril 1569. — Anthoine de Pompery, archer aux gages de 50 livres pour le quartier d'octobre, novembre et décembre mil cinq cens soixante-huict, est inscrit sur le « roolle de la monstre et reveue faicte en armes à la « Ferté Mylon, le neufiesme jour d'avril mil cinq cens soixante neuf, de « vingt sept hommes d'armes et quarante ung archers,... . du nombre de « cinquante lances fournyes des ordonnances du Roy soubz la charge et « conduicte de Monsieur de la Chappelle des Ursins, chevalier de l'ordre, « leur cappitaine. »

(Bibliothèque nationale. *Collection Clairambault*, reg. 135, page 2226. Parchemin original.)

27 août 1581. — Anthoine de Pompery, demeurant à *Vandrais*, bailliage de Meaulx, est inscrit comme homme d'armes aux gages de 33 écus au tiers pour le quartier d'avril, mai et juin 1581, sur le « roolle de la monstre et « reveue faicte en armes au villaige de Neauroy près Sainct-Quentin, le « vingt-septiesme jour d'aoust mil cinq cens quatre vingtz cinq, de la com- « paignye de soixante hommes d'armes des ordonnances du Roy du tiltre de « cent, dont a la charge et conduicte messire Christofle des Ursins, sei- « gneur de la Chappelle, chevallier des ordres dudict seigneur, conseiller en « son Conseil privé et d'estat et cappitaine de la licte compaignye. »

(Bibliothèque nationale. *Collection Clairambault*, reg. 135, p. 2238. Parchemin original.)

Digitized by Google

1619, damoiselle Magdeleine de Hérisson de la Poulmerie, de Vigneux, de Courtemont, etc.

De ce mariage sont nés :

1° Olivier I de Pompery, qui épousa, le 24 juillet 1651, damoiselle de Tassin.

2° Pierre I de Pompery, seigneur de Biercy et Grandcour en partie, naquit en 1636. Porte-étendard des gendarmes de la garde du roi, il épousa, le 24 octobre 1679, en la châtellenie de Montmirail-en-Brie, damoiselle Jeanne de Soissy, fille de Jacques de Soissy, écuyer, seigneur des Marais, des Granges, de Villefontaine, des Bordes, Bergère, Sogny et Montflobert, et de Jeanne le Turcq.

Pierre I de Pompery est mort le 25 février 1721, laissant deux enfants : Henry-Pierre de Pompery, mestre de camp en 1736, et une fille mariée à M. de Fontenelle.

V

Olivier I de Pompery.

Olivier I de Pompery, écuyer, seigneur de Lozeray, de la Courte-lès-Biercy, de Landricourt et des Déserts, épousa le 24 juillet 1651, au comté de Vertus, damoiselle Appoline de Tassin, des seigneurs de la Noue, de la Moricerie, de Monceau et des Déserts.

Du mariage d'Olivier I de Pompery et de damoiselle de Tassin est issu : Charles I de Pompery.

VI

Charles I de Pompery.

Charles I de Pompery, écuyer, demeurant à Corribert, seigneur de Biercy, de Vendrest, épousa damoiselle Claude de Testard, en la prévôté de Châtillon-sur-Marne, le 23 octobre 1681. Ils résidèrent à Jouy, paroisse de Boursault.

De ce mariage : Olivier-Henry, Charles, Louise et Marie.

Olivier-Henry de Pompery, écuyer, épousa, en 1711, damoiselle Edmée du Puys, des seigneurs du Mesnil-la-Caure, d'Aulnizeux, de la Chapelle, etc.

Sont issus de ce mariage : Claude II, qui épousa Anne du Maugin, et Charles, qui épousa Françoise de la Buée.

Digitized by Google

VII

Louis-Charles I de Pompery.

Louis-Charles I de Pompery de Lozeray naquit le 22 juin 1687, en la paroisse de Saint-Pierre de Boursault. Seigneur en partie de Salsogne et de Ciry-Sermoise, il épousa, le 18 mars 1716, Marie-Anne Le Roy d'Acquest, veuve de G. Firmin de Berdemet, lieutenant des grenadiers au régiment de Grimaldi, et fille de Théodore Le Roy d'Acquest de Noue, chevalier de Saint-Louis, maréchal de la garde du roi, écuyer, seigneur d'Aboval, de Genvilliers, etc.

Louis-Charles I de Pompery était assisté, à son mariage, de son frère Olivier-Henry de Pompery, seigneur du Mesnil-la-Caure.

De cette union sont nés :

1° Jacques-François, né le 31 janvier 1723.

2° Nicolas-Charles, né le 26 mai 1726.

3° Christophe, né le 30 janvier 1731.

4° Marie-Catherine.

Louis-Charles I de Pompery mourut à Ciry-Salsogne le 11 mars 1759, et Anne-Marie Le Roy d'Acquest le 31 mars 1768, âgée de 82 ans.

Des enfants de Louis-Charles I de Pompery, Jacques-François est le seul qui continua la descendance.

Nicolas-Charles, né le 26 mai 1726, eut pour parrain Nicolas de Berthemet, et pour marraine Anne-Catherine de Villeneuve. Il ne se maria pas, servit quatre ans dans le Royal-Artillerie (bataillon de Gaudechard), devint officier des chevau-légers d'Orléans le 9 novembre 1746, et fut admis à l'Hôtel des Invalides, comme lieutenant, le 19 juillet 1762.

Il avait fait les campagnes de 1747-1748 en Flandre, et celles de 1757 à 1762 en Allemagne.

Christophe de Pompery, né à Ciry le 30 janvier 1731, entra comme lieutenant au bataillon de Milice le 10 février 1747. Lieutenant des gardes du corps du roi le 15 juillet 1749, capitaine à la compagnie des canonniers garde-côtes de Béziers le 1er mars 1759, il devint mousquetaire de la deuxième compagnie de la garde du roi, et épousa à Couvrelles, le 2 octobre 1770, Geneviève-Françoise Regnault de Salsogne, fille de feu Jean-Baptiste Regnault, écuyer, seigneur de Salsogne, et de Marie Quinquet.

Digitized by Google

Christophe de Pompery était assisté, à son mariage, de son beau-frère Charles-Jean du Roux de Verdon, vicomte de Couvrelles, de Théodore Le Roy d'Acquest, de Christophe Quinquet, chanoine de Soissons, etc., etc.

Christophe de Pompery fut fait chevalier de Saint-Louis le 9 juin 1772.

Il est mort à Ciry-Salsogne le 5 juillet 1811, et son épouse (née en 1730) le 25 février 1824, sans laisser de postérité. Tous deux reposent dans le cimetière du parc du château de Salsogne.

VIII

Jacques-François de Pompery.

Jacques-François de Pompery, chevalier, seigneur de Salsogne et en partie de Ciry-Sermoise, vicomte en partie de Couvrelles, est né à Ciry le 31 janvier 1723.

Il épousa le 25 juin 1743, à Ciry-Salsogne, Marie Quinquet qui avait, en premières noces, épousé, le 9 février 1728, Jean-Baptiste Regnault, écuyer, seigneur de Salsogne et en partie de Ciry, lieutenant au régiment de Condé-Dragons, lequel était fils de Jean-Baptiste Regnault, conseiller du roi, commissaire des guerres, et de Anne-Marie de Vinciel, dame de Salsogne.

Marie Quinquet était la fille de Nicolas Quinquet, procureur du roi au bureau des finances de Soissons.

Jacques-François de Pompery fut successivement gendarme de la garde du roi en 1744, capitaine de cavalerie en 1759, fourrier général. Il fit les campagnes de 1744 à 1748 en Flandre, et celle de 1761 en Allemagne.

Il fut nommé chevalier de Saint-Louis le 22 mai 1770.

Jacques-François de Pompery a eu deux enfants : Marie-Anne-Françoise, née à Ciry-Salsogne le 19 mars 1745, et François-Hyacinthe, qui naquit à Braisne le 28 février 1749, fut baptisé le 1er mars 1749 à Ciry-Salsogne, et eut pour parrain Charles-Hyacinthe de Noue, gentilhomme de la maison du roi.

Marie Quinquet, dame de Pompery, est morte en son château de Salsogne le 19 mars 1777. De son premier mariage avec J.-B. Regnault de Salsogne, elle avait eu deux filles : Marie Regnault, mariée le 18 juin 1765 avec Charles-Jean du Roux de Chevrier de Verdon, vicomte de Couvreulles et

Digitized by Google

d'Augy, veuf de Marguerite-Jeanne Levent de Louâtre, demeurant en son château de Couvrelles.

M. du Roux de Verdon mourut le 30 ventôse an VI de la République, âgé de 75 ans. Son épouse en secondes noces, Marie Regnault, mourut le 3 nivôse an XII.

La seconde fille de Marie Quinquet était Geneviève Regnault, née en 1730, et mariée à Couvrelles, le 2 octobre 1770, avec Christophe de Pompery.

IX

François-Hyacinthe de Pompery.

François-Hyacinthe de Pompery, seigneur de Salsogne, vicomte de Couvrelles, propriétaire des châteaux de Couvrelles et de Salsogne, naquit à Braisne le 28 février 1749.

Garde du corps du roi le 4 mai 1766, lieutenant de la maréchaussée générale de Bretagne le 8 septembre 1778, capitaine de cavalerie le 28 septembre 1778, François-Hyacinthe de Pompery, chevalier de Notre-Dame du Mont-Carmel et de Saint-Lazare, épousa à Quimper, en premières noces, Marie-Corentine du Marc'hallac'h, grand'tante de l'abbé de ce nom qui fut député de l'Assemblée de 1871, et grand vicaire à Quimper.

Devenu veuf, François-Hyacinthe de Pompery épousa en secondes noces, le 29 avril 1786, Anne-Marie Audouyn, fille de Guillaume-François Audouyn, avocat. Anne-Marie Audouyn était de la maison des seigneurs de Kériner, du Cosquet, de Kergus; elle était cousine du célèbre médecin Laënnec.

Anne-Marie Audouyn, dame de Pompery, fut arrêtée le 14 novembre 1793 et enfermée au château de Pont-l'Abbé avec Mademoiselle de Lestriaga, dame Rioult de Courtonne, plus tard Madame de Chabrol, femme du ministre de la Restauration ; elles furent toutes deux mises en liberté le 28 frimaire.

Du mariage de François-Hyacinthe de Pompery avec Anne-Marie Audouyn sont nés à Quimper :

1° Louis-Charles Hyacinthe, le 18 avril 1787, qui eut pour marraine demoiselle Marie-Barbe du Marc'hallac'h de Tréouron.

2° Antoine, en 1795.

3° Marie, en 1799, laquelle épousa, en 1818, le comte du Parc de Locmaria, gouverneur du comte de Chambord et père du général comte Alfred du Parc de Locmaria.

Digitized by Google

François-Hyacinthe de Pompery fut fait chevalier de Saint-Louis le 23 février 1791 ; le 12 juin de la même année, il fut nommé lieutenant-colonel de la gendarmerie nationale du Finistère et retraité le 1er août 1792.

A partir de ce moment, il résida soit dans ses propriétés de Bretagne (à Penhars, à Séquer ou à Pont-l'Abbé), soit dans ses châteaux de Couvrelles ou de Salsogne.

En 1814, les deux époux se fixèrent à Soissons, où Anne-Marie Audouyn, dame de Pompery, mourut le 21 avril 1820, et François-Hyacinthe de Pompery le 8 mars 1824.

On a d'Anne-Marie Audouyn de Pompery une intéressante Correspondance avec Bernardin de Saint-Pierre.

X

Louis-Charles II de Pompery.

(Branche bretonne.)

Le comte Louis-Charles II de Pompery, fils aîné de François-Hyacinthe de Pompery, naquit, le 18 avril 1787, à Quimper.

Gendarme le 10 décembre 1806, chasseur de la Garde impériale le 24 novembre 1807, Louis-Charles II de Pompery épousa, en 1810, Mademoiselle Aléno de Saint-Alouarn, dont le père avait été exécuté comme ardent royaliste, en 1793, à l'âge de 28 ans.

En 1814, il devint lieutenant des gardes du corps du roi, puis en 1816, lieutenant à la compagnie de gendarmerie des Côtes-du-Nord.

Devenu veuf, il épousa, par autorisation ministérielle, Marthe de Saisy, le 19 novembre 1825.

Capitaine en 1828, il prit sa retraite en 1830 et acheta, à cette époque, le manoir et les terres du Parc, près Rosnoën (Finistère).

Il est décédé à Brest le 2 mai 1854, après avoir fait, en 1807, les campagnes de la Grande Armée.

Louis-Charles II de Pompery, de son premier mariage avec Mademoiselle de Saint-Alouarn, avait eu quatre enfants :

1° Aimée, née au château de Couvrelles (Aisne) en 1810, mariée au marquis d'Engente.

2° Édouard de Pompery, né le 7 avril 1812 au château de Couvrelles (Aisne), auteur de plusieurs ouvrages philosophi-

Digitized by Google

ques, membre de la Société des Gens de lettres, mort sans postérité, le 23 novembre 1895, à Paris.

3° Théophile de Pompery, né au château de Couvrelles (Aisne) en 1814, eut pour parrain le célèbre Laënnec.

Chevalier de la Légion d'honneur le 13 août 1864, président du Comice agricole du Faou (Finistère), il fut député du Finistère de 1871 jusqu'à sa mort, arrivée sans postérité au manoir du Parc en août 1880.

4° Henry de Pompery, né à Soissons en 1816. Conseiller général du canton du Faou (Finistère), grand agriculteur, fondateur du haras du Faou, est mort sans postérité en 1881, au manoir du Parc.

Les corps de Théophile et d'Henry de Pompery reposent dans une sépulture de famille à Rosmeur (Finistère).

Du deuxième mariage de Louis-Charles II de Pompery avec Marthe de Saisy, naquirent encore quatre enfants :

1° Emmanuel.

2° Ludovic I (sans postérité).

3° Noémie, qui épousa le comte de Parcevaux, inspecteur général honoraire des haras, mort en 1891 ; elle est décédée le 28 mars 1892 en son château de Kéruscar (Finistère), laissant trois enfants :

1° Le comte Charles de Parcevaux, marié à Marie de Bigore de la Londe, fille d'un conseiller référendaire à la Cour des Comptes.

2° Madame de Castellan.

3° Madame de Tréverret.

Le quatrième enfant du second mariage de Louis-Charles II de Pompery était le comte Victor I de Pompery qui épousa, en 1855, Mademoiselle de Madec, et devint sous-préfet de Lannion, propriétaire du château de Trémarec. Il est mort en 1879, après avoir eu dix enfants dont trois fils survécurent : Ludovic II, Charles et Victor-Pierre-Marie.

Le comte Ludovic II épousa, en 1887, Mlle Henriette d'Oullenbourg, fille du baron Émile d'Oullenbourg, chef d'escadron, et de Marguerite Forgan, dont il eut trois enfants : Stanislas, Geneviève et Xavier.

Le vicomte Charles de Pompery s'est marié, en 1891, à Mademoiselle de Kermel, dont il a eu un enfant : Hugues.

Victor-Pierre-Marie de Pompery est mort célibataire le 20 mai 1896, à l'âge de 21 ans.

Digitized by Google

XI

Antoine de Pompery.

Le vicomte Antoine de Pompery, second fils de François-Hyacinthe de Pompery, vicomte de Couvrelles, chevalier de Saint-Louis, de Saint-Lazare et du Mont-Carmel, est né à Pont-l'Abbé, le 16 novembre 1795.

Propriétaire des châteaux de Couvrelles, de Salsogne et de Vilblin, il épousa, en premières noces, Marguerite-Florence Jodon de Villeroché, dont il eut :

1° Fortuné, qui a eu lui-même trois filles : Marie, Emma et Aline, et résida à Vic-sur-Aisne (Aisne).

2° Ernest, né au château de Maupas le 10 novembre 1818, mort à Soissons le 2 décembre 1852, sans laisser de postérité.

3° Flore, devenue baronne de Chanlaire, et dont la fille unique, Hermine, a épousé M. du Bos d'Hornicourt.

4° Éléonore, plus tard baronne de Ligeac et dame d'honneur de la duchesse de Parme.

5° Clémentine, devenue marquise de Chizeray, demeurant au château de Fougeray ou à Richelieu (Indre-et-Loire), morte en 1895.

Le vicomte Antoine de Pompery épousa, en secondes noces, Suzanne Cambier de Buat, veuve du capitaine de frégate Bérenger, oncle du sénateur de ce nom.

De ce second mariage sont issus deux enfants :

1° Antoinette, née au château de Salsogne, mariée au général comte Gustave de Curten ; de ce mariage, deux enfants : Charles de Curten, villa Joyeuse, par Créon (Gironde), et Marie-Thérèse de Curten, mariée au baron Alfred de Montreuil, maire de Sarron et propriétaire des châteaux de Villette (Oise) et d'Yvoy-le-Pré (Cher).

Le deuxième enfant du second mariage du vicomte Antoine de Pompery est : Charles de Pompery, né au château de Salsogne, et qui épousa, en 1864, demoiselle Jeanne-Marie-Caroline de Maniquet, de la maison d'Hector de Maniquet, seigneur du Fayet, grand-maître enquêteur et réformateur pour les eaux et forêts, des parlements de Toulouse et de Bordeaux, ambassadeur extraordinaire auprès des électeurs Palatin, de Saxe et le landgrave de Hesse (1572), maître d'hôtel de la reine Marguerite de Valois.

C'est au château du Fayet, propriété d'Hector de Maniquet,

Digitized by Google

que la favorite de Charles IX, Marie Touchet, fille d'un lieutenant particulier au présidial d'Orléans, accoucha, le 28 avril 1573, de Charles, bâtard de Valois, appelé plus tard comte d'Auvergne et duc d'Angoulême, lequel eut pour sœur utérine Henriette de Balzac d'Entragues.

Hector de Maniquet laissa plusieurs enfants. Son fils, Philibert-Emmanuel, sieur des Bergeries-en-Brie, paroisse des Chartrettes, homme d'armes de la compagnie de Lesdiguières, avait été tenu sur les fonts baptismaux par Catherine de Médicis et le duc Philibert-Emmanuel de Savoie.

La fille d'Hector de Maniquet, Marie, épousa François de Vonnes, seigneur du Breuil-en-Brie.

Le vicomte Charles de Pompery devint propriétaire à Indiane-Lorette (Canada), puis directeur-commandant des pénitenciers de Yahoué, de l'île Nou et de Bourail (Nouvelle-Calédonie).

De son mariage avec Jeanne de Maniquet sont issus :

1° Olivier, né à Nancy le 19 août 1865, membre honoraire du Conseil héraldique de France.

2° Alexandre de Pompery, né à Rennes en 1866, officier d'Académie, membre de la Société académique de Brest.

Le vicomte Antoine de Pompery est mort à Nevers le 1er mars 1873, chez son gendre, le général de Curten.

XII

Branches collatérales.

D'après les documents du ministère de la Guerre, nous pouvons citer quelques-uns des membres collatéraux de cette ancienne famille, qui se sont particulièrement distingués au service des rois et dans les guerres :

1° Pierre II-Henry de Pompery, seigneur du Marais, de Villefontaine, de Donzival, de Corbovin, de Grandcourt, Breuvery, etc., né à Montmirail-en-Brie, et fils de Pierre I de Pompery et de Jeanne de Soissy.

Gendarme de la garde du roi en 1702, brigadier le 5 novembre 1732, mestre de camp de cavalerie le 27 juin 1736, Pierre II-Henry de Pompery épousa Catherine Bocquet, damoiselle de Villiers, sœur du lieutenant-colonel des dragons du régiment d'Harcourt (Contrat du 19 mai 1710, à Meaux).

De ce mariage sont sortis trois enfants : Pierre III-Michel

Digitized by Google

de Pompery, qui suit; Marguerite-Louise-Élisabeth, née le 11 octobre 1714, à Montmirail, qui eut pour parrain Pierre Noblin, écuyer, ancien garde du roi, et pour marraine Marguerite de Hénault, épouse de Claude de Soizy, lieutenant-général au bailliage de Sézanne; et Marie-Anne de Pompery, mariée à Claude-Pierre Heurtelou, écuyer, commissaire de gendarmerie, inspecteur des chasses de Montereau, demeurant à Meaux (Contrat du 11 décembre 1735).

Pierre II de Pompery est mort le 21 décembre 1746, à Montmirail, et a été inhumé, le 23 décembre 1746, dans l'église de Marchais, lieu de sépulture de ses pères.

Il avait fait les campagnes de 1743, sur le Rhin, et de 1744, en Flandre.

2° Pierre III-Michel de Pompery du Marais est né le 11 octobre 1717 à Meaux-en-Brie; il eut pour parrain le sieur Noblin, gentilhomme de la vénerie du roi d'Angleterre.

Pierre III-Michel de Pompery fut gendarme ordinaire du roi le 1er janvier 1730, chevalier de Saint-Louis le 23 mai 1751, porte-étendard le 24 août 1757, mestre de camp de cavalerie le 14 janvier 1770, guidon le 1er juillet 1785, maréchal de camp le 9 mars 1788.

Il épousa, en premières noces, à Passy-Grigny, le 17 juillet 1747, Catherine d'Arnoult, née en 1730, fille de François-Alexandre d'Arnoult, écuyer, seigneur de Passy-Grigny (Marne).

Il se remaria, le 7 décembre 1751, à Montfélix, avec damoiselle Claude ou Guedette Quatresous de la Motte, fille de Nicolas Quatresous, seigneur de la Motte, et de dame Mesey, dame de Frotte et de Nège, ex-novice chanoinesse régulière de l'hôpital de Reims.

De ce deuxième mariage, Pierre III-Michel de Pompery eut :

1° Guillaume-Pierre, né le 7 décembre 1752 à Montmirail-en-Brie, et qui eut pour parrain Guillaume Quatresous de Partelaine, conseiller du roi; pour marraine, Catherine Bocquet, sa grand'mère.

2° Pierre-Simon, né à Montmirail-en-Brie.

3° Charles-François, né le 24 février 1754 à Montmirail-en-Brie; son parrain fut Louis-Charles-François Bocquet, conseiller procureur du roi honoraire au bailliage et siège présidial de Meaux, demeurant au château royal de Monceaux, et pour marraine, il eut Anne Mercy de la Motte, mère de Claude Quatresous de la Motte.

Digitized by Google

Pierre III-Michel de Pompery, chevalier de Saint-Louis, maréchal des camps et armées du roi, bailli d'épée, gouverneur du château de Montmirail, commandant de la milice bourgeoise, est mort, âgé de soixante-douze ans, le 23 septembre 1789.

Il a été inhumé en l'église de Marchais (Aisne).

Il avait fait les campagnes du Rhin, de la Flandre et de l'Allemagne.

Deux de ses fils furent militaires : Pierre-Guillaume, gendarme de la garde du roi le 1er janvier 1768, réformé avec son corps le 30 septembre 1787, et chevalier de Saint-Louis le 30 septembre 1791. Il habita Sézanne, mais partit en émigration le 6 juillet 1793. Son certificat d'amnistie fut délivré à Bruxelles le 30 fructidor an X.

Pierre-Simon de Pompery fut gendarme de la garde ordinaire du roi le 21 mars 1768, réformé avec le corps le 30 septembre 1787, gentilhomme de la chambre du premier frère du roi Louis XVI, et partit en émigration le 6 juillet 1793.

Aux obsèques de Pierre III-Michel de Pompery assistaient : Armand-Jean, comte d'Allonville, maréchal des camps et armées du roi, syndic pour les ordres du clergé et de la noblesse de l'Assemblée provinciale du Soissonnais, le baron d'Oizonville, le comte de Verlot, MM. de la Roche-Laumoiremand, Replongés, Vallery, Tiercelieux, chevalier de Saint-Louis ; Jean-Baptiste-Paul-Charles de la Croix de Chevrières, vicomte de Saint-Vallier, mestre de camp de cavalerie, chevalier de Saint-Louis, seigneur marquis de Vauchamps et seigneur des terres de Corrobert et de la Ville-au-Bois, propriétaire des fiefs de Fontaine-Aubron, de Lanoue, Mauchand, de Tigeon, etc. ; Charles-Claude Vignon de Vignolles, comte de Servasia, au pays de Piémont, chevalier de Saint-Louis, enseigne honoraire de la compagnie des Suisses de la garde ordinaire du corps de Monsieur, lieutenant-colonel, etc., et Pierre-Simon de Pompery, son fils.

Dans le clergé, la famille de Pompery a fourni un chanoine de Meaux : Jérôme-François, né à Baslieux, près Fismes, le 10 octobre 1735, fils de François de Pompery de Germigny, chevalier, seigneur du franc-fief de Frelleuse, près Corribert.

Le chanoine de Pompery ne prêta point le serment constitutionnel comme ses confrères. Il est mort à Soissons le 6 janvier 1827.

Digitized by Google

ARMES

Les armes de la maison de Pompery sont : *de gueules à trois coquilles d'argent (deux et une) ornées d'un casque en fasce.*

Pierre I de Pompery, écuyer, seigneur de Biercy et autres lieux, les fit enregistrer le 21 du mois de janvier de l'an 1701. Elles ont été reçues à l'*Armorial général* dans le registre coté *Soissons*.

La maison de Pompery a été maintenue dans ses droits et privilèges nobiliaires par Larcher, intendant en la province et frontière de Champagne, le 10 décembre 1698, en vertu d'un jugement souverain rendu à Châlons.

MEMBRES DE LA FAMILLE EXISTANT EN 1897

Comtesse douairière de Pompery, née de Madec, au château de Trémarec (Finistère).

Comte Ludovic de Pompery et comtesse (née d'Oullenbourg), château de Kerlosser (Finistère). Trois enfants : Stanislas, Geneviève, Xavier.

Vicomte Charles de Pompery et vicomtesse, née de Kermel, au château de Trémarec (Finistère). Un enfant : Hugues.

Vicomtesse Fortuné de Pompery et Mesdemoiselles Marie, Emma, Aline de Pompery, à Paris et à Vic-sur-Aisne (Aisne).

Vicomte Charles de Pompery et vicomtesse, née de Maniquet, et MM. Olivier et Alexandre de Pompery, demeurant à Paris.

Baronne de Chanlaire, née Flore de Pompery, au château de Longpré-les-Corps-Saints (Somme).

Baronne de Ligeac, née Éléonore de Pompery, à Tours (Indre-et-Loire).

Générale comtesse de Curten, née Antoinette de Pompery, au château de Salsogne, à Ciry-Sermoise (Aisne), et au château de Villette, par Pont-Sainte-Maxence (Oise).

Général comte du Parc, marquis de Locmaria, à Passy-Paris.

Mademoiselle Delphine du Parc de Locmaria, à Quimper.

Digitized by Google

NOTICE SUR LES FAMILLES ALLIÉES A LA MAISON DE POMPERY

Armoiries, maintenues de noblesse ou anoblissement.

I

De Mauterne.

Bibliothèque nationale. — *Pièces originales de la maison de Mauterne; Cabinet des Titres.* Volume 1901.

Cabinet de d'Hozier. Volume 232. — Mauterne.

Armes : *d'azur à une croix d'or engrêlée de sable et cantonnée de quatre perroquets d'argent, le pied droit levé. — (Cabinet de d'Hozier, vol. 232)*, et dans un vitrail de l'église de Nogent-le-Roi.

Grands officiers de la couronne — Mauterne — V. 351. B. — *Chanceliers de France*, page 351.

II

Le Métayer de Guichainville.

Le Métayer ou Mestayer de la Haye en Normandie, famille qui a été maintenue dans sa noblesse le 5 novembre 1668. — Anne-Marie le Mestayer de la Haye, baptisée le 26 mars 1674, fut reçue à Saint-Cyr en 1686, après avoir prouvé qu'elle était descendue de Palamède le Mestayer, seigneur de Guichainville, et de Marie de Lieurray, son épouse, qui vivait en 1555.

Armes : *d'azur à 3 aigles d'argent rangées en fasce, becquées et membrées de sable.*

III

De Pontbriant des Bordes.

Bibliothèque nationale. — *Pièces originales. — Nouveaux cartons de d'Hozier.*

Armes : *d'azur au pont à trois arches d'argent, maçonné de sable.* (Salles des Croisades à Versailles.)

Alain de Pontbriant se trouve à Acre en 1191 *(Noblesse de France aux Croisades*, par Roger, page 214). — Raoul et Jean, abbé de Redon, 1396-1422. — Hector de Pontbriant, chambellan du duc Charles d'Orléans, naquit au château de Pontbriant en 1360 (diocèse de Saint-Malo); il était parent de Du Guesclin.

Digitized by Google

IV

De Harville.

Harville porte : *de gueules à la croix d'argent chargée de 5 coquilles de sable.*

(Ancienne noblesse de Beauce. Terre de Harville, située près Janville.)

Pierre, seigneur de Harville en 1325.

V

Hallot.

Bibliothèque nationale. — *Cabinet des Titres*, volume 183.

(Hallot, terre de Normandie, située dans la paroisse de Villiers.)

Armes : *d'argent à 2 fasces de sable accompagnée de 5 annelets du même rangés en chef.*

VI

De Radingan ou de Radinghan.

1487. — Jean de Radinghan, écuyer, seigneur d'Anglure; Guillaume de Radinghan, demeurant à Vendrest.

1491. — Traité passé envers les religieuses de Jouarre et Jean de Radinghan, écuyer, seigneur d'Ocquerre, pour limite de Vendrest et Rademont.

(*Inventaire des Archives de Seine-et-Marne*, page 144.)

Bibliothèque nationale. — *Pièces originales*. Volume 2422, *Radingan*.

Armoiries inconnues.

VII

De Biecques (en Brie).

Bibliothèque nationale. — *Cabinet de d'Hozier, volume 44*, de Biecques, 1098, extrait des titres de Hallot. — Contrat de mariage de noble homme Guillaume de Biecques, écuyer, archer de la garde du corps du roi, demeurant à Vendrest en Brie, le 23 février 1516 (1517), avec Antoinette de Hallot, fille de noble Denis de Hallot, écuyer, et de Anne de Harville, etc.

VIII

Le Chevallier.

Peut-être de la famille du directeur général des poudres de la frontière de Champagne.

Digitized by Google

Armes : *d'or à un sautoir de gueules.*

Inventaire des Archives de Seine-et-Marne, page 154. — Location du fief de la Cour-lès-Biercy, consentie par messire Antoine le Chevalier, sieur du Marais, et ensuite par Avoye de Sericourt, sa veuve, et Louise le Chevalier.

IX

De Hérisson.

Famille maintenue par Caumartin en 1669. Originaire de Brie.

Armes : *d'azur à trois roses d'argent.*

(Voir *Recherches de la Noblesse de Champagne*, de Caumartin, page 11.)

Supports : *deux hérissons.* Devise : *Qui s'y frotte s'y pique.*

Cette famille a possédé, en Champagne, les seigneuries de Vigneux, Marfault, Mesgnil, Fauchard, Courtemont, de la Paulmerie.

Pierre de Hérisson, chevalier, maître d'hôtel du roi, 1424 ; 2,000 livres de gages. Commission du 9 juillet 1499.

(Le fief de Hérisson était situé sur les confins des paroisses de Puységur, de Cadours et de Cox (Languedoc.)

Jean de Hérisson ou d'Irisson, chevalier, vivait en 1380 (*Saint-Allais*, XIV, page 418).

Cette famille a formé trois branches : branche de Gascogne, branche de Champagne, branche de Saintonge.

La branche de Champagne a pour auteur Nicolas (fils de Pierre et de d^lle de Caissac).

X

Jorien.

Bibliothèque nationale. — *Pièces originales, volume 1587.*

Deux pièces originales sur parchemin, l'une signée Jorien (Daniel), de 1640; l'autre signée Antoinette de Pompery, sa veuve, le 24 novembre 1641.

Armes de Marguerite Jorien, veuve de Pierre de Beyne, conseiller du roi au bailliage et siège présidial de Soissons : *d'or chargé de deux voyes d'argent à un massacre de cerf de gueules, et en chef du même. — (Armorial général cotté Soissons, 457-460.)*

XI

De Tassin.

Famille maintenue par Caumartin, en 1667.

Armes : *de gueules au soleil d'or en chef, quatre grains de*

Digitized by Google

froment rangés d'argent en face, et un croissant en pointe de même.

La maison de Tassin a possédé, en Brie-Champagne, les seigneuries de la Noue, des Déserts, de Monceau, de la Moricerie et de la Godine.

(Transaction du 18 février 1510 (1511), faite par devant les notaires royaux J. et Étienne Allard, à Sézanne.)

XII

De Soissy.

Famille maintenue par Caumartin en juin 1667.

Armes : *de gueules à la croix de sable, à 5 coquilles d'or, deux et trois.*

La famille de Soissy a possédé en Brie-Champagne les seigneuries des Granges, de Villefontaine, des Marets, des Bordes, de Bergère, Sogny, Montflobert. (Pièces du 26 septembre 1487 et du 2 novembre 1535.)

La terre des Marets rendait hommage au seigneur comte de Rochefort.

XIII

Testard.

Armes : *d'argent à deux léopards de gueules passant l'un sur l'autre.*

(Armorial de Champagne, 97-795.*)*

Famille demeurant à Jouy, près Boursault.

Contrat de mariage de Charles de Pompery, fils d'Olivier, avec Claude Testard, passé pardevant notaire en la prévôté de Châtillon-sur-Marne, le 3 octobre 1681.

XIV

Du Puis.

Famille du Puis, d'Aulnizeux, du Mesnil-la-Caure.

Originaire de Champagne.

(Famille maintenue par Caumartin (tome II, p. 211).

Armes de la maison du Puis d'Aulnizeux : *de gueules au lion d'or.*

(Actes de foi et hommage en bonne forme de Gérard du Puis, écuyer, au seigneur comte de Vertus, les 2 juin 1522 et 16 décembre 1526.)

XV

Bocquet de Tillière.

Archives de Seine-et-Marne. — Bocquet de Tillière, maire de

Digitized by Google

Meaux en 1765. François Bocquet, conseiller procureur du roi au bailliage de Meaux. Denis-François Bocquet de Fontenelles, conseiller du roi, élu de Meaux. Tous oncles de Marie-Anne de Pompery, dame de Hertelou.

XVI

LE ROY D'ACQUEST DE NOUE.

(Élection de Ponthieu.) Preuves de noblesse le 7 octobre 1548, maintenue le 18 mai 1668.

(*Nobiliaire de Picardie* d'Haudicqué de Blancourt.)

(*Armorial général*, vol. 556, page 411, Soissonnais.)

Armes : *d'azur à 3 écussons d'argent, chargés chacun d'une croix pattée de gueules posées deux en chef et une en pointe.*

Supports : *deux lions*; cimier : *1 lion naissant.*

La famille Le Roy d'Acquest a été maintenue dans sa noblesse par Bignon, intendant de la généralité d'Amiens, le 26 février 1697.

XVII

DE LA BUÉE.

XVIII

DU MAUGIN.

Bibliothèque nationale *(Armorial général, 272-612 ; Armorial de Lorraine)*. Paris, I, 1233 ; Paris, III, 403 ; Poitou, 551 ; Tours.

XIX

HERTELOU OU HEURTELOU.

Bibliothèque nationale. — *Pièces originales, vol. 1522.* Trois pièces sur parchemin de 1532.

Heurtelou, écuyer, chevauchée de Bourbourg (6 septembre 1383). — (Clair. 260, 4659) avait pour armes : *un loup passant devant un arbre* (sceau de 20 mill.).

Archives de Seine-et-Marne, G. G., *Inv. somm*, pages 147 et 164. — *Chérin, volume 106*, Hertelou.

Contrat de mariage passé à Meaux, le 11 décembre 1735, devant Chalemot et Despostz, notaires de la ville de Meaux-en-Brie. Messire Claude-Pierre Hertelou, écuyer, ancien comm. de la gendarmerie, fils de Claude Hertelou, avocat au Parlement, conseiller secrétaire du roi, maison et couronne de France, et de Marie-Jacqueline Nivet des Fossez, épousa, le 11 décembre 1735, Marie-Anne de Pompery, fille de Messire Henry-Pierre de Pompery, chevalier, seigneur des Marets, Biercy, etc., etc., chevalier de Saint-Louis, et de dame Anne Bocquet.

Digitized by Google

Témoins : Louis-François Bocquet, conseiller procureur du roi aux bailliage et présidial de la ville de Meaux ; Denis-François Bocquet de Fontenelles, conseiller du roi, élu en l'élection de la ville ; Claude Bocquet, sieur de Tillière, capitaine aide-major au régiment de Pons-cavalerie, ses oncles. Ses parents lui donnent, entre autres biens, le fief et seigneurie de la Cour-lès-Biercy et autres fiefs situés en la paroisse de Vendrest.

XX

Quinquet.

Archives de l'Aisne.

Armes : *d'azur à deux bars adossés d'or accompagnés d'une étoile de même, d'une rose d'argent en cœur et d'un croissant de même.*

(Armorial du Soissonnais.)

Bibliothèque nationale. — *Pièces originales, n° 2417.*

Benjamin Quinquet, officier tué au siège de Maëstricht en 1632.

XXI

Regnault ou Renault de Salsogne.

Famille jugée noble par Dorieux (1661-1672).

Armes : *écartelé au premier et au quatrième d'azur à deux épées mises en sautoir, la pointe en haut d'argent, les gardes et poignées d'or surmontées d'une paire de balances aux bassins d'argent ; aux deuxième et troisième contre-écartelé au premier et quatrième d'or à trois massacres de gueules, au deuxième et troisième de gueules à un croissant soutenant un arbre d'or au chef chargé de trois barres d'azur.*

(Éd. de Barthélemy, *Armorial général de l'Élection de Soissons*, notes de l'intendant Dorieux.)

XXII

D'Arnoult.

Armes : *d'argent au chevron de gueules accompagné de 3 cœurs de même.* Supports : *deux lions ;* cimier : *un lion passant.*

(Voir la *Revue de Champagne et de Brie*, année 1891, avril, pages 244-46.)

La famille d'Arnoult a été maintenue le 26 février 1697.

(*Généralité d'Amiens.* Jugement de Caumartin, 7 septembre 1667.) — J. d'Arnoult, écuyer en 1485.

Digitized by Google

XXIII

Quatresous de la Motte.

(Originaire de Compiègne.)

Antoine Crespins Quatresous de la Motte, porte-manteau du roi, anobli au mois d'août 1769.

Armes : *un écu d'argent à un lion de gueules, surmonté d'une étoile d'azur et soutenu d'une palme de sinople couchée en fasce. Ledit écu timbré d'un casque de profil, orné de ses lambrequins d'azur, d'argent, de gueules et de sinople.* (Fait à Paris le quatrième du mois d'octobre de l'an 1769.)

Bibliothèque nationale. — *Pièces originales*, volume n° 6362. *Nouveaux cartons d'Hozier.*

XXIV

Du Marc'hallac'h.

(Bretagne.)

Armes : *d'or à trois poteaux ou arceaux de gueules, posés 2 et 1.*

Devise : *Usque ad aras* (Salles des Croisades, à Versailles).

Jean du Marc'hallac'h, dont le nom figure à côté de celui de Geoffroy de Beaupoil sur un acte souscrit par la chevalerie bretonne en 1249 entre les mains d'Hervé de Nantes.

Ancienne extraction noble, réforme de 1670.

Huit générations, montres de 1481 à 1562.

A donné Alain du Marc'hallac'h, défenseur du château de Pont-Labbé assiégé par les ligueurs en 1588.

Nobiliaire de Bretagne, par Potier de Courcy, et *Annuaire de la Noblesse de 1892.*

XXV

Audouyn.

Seigneur de Kernas, de Restinois (évêché de Quimper).

Armes : *d'azur au dextrochère d'argent, tenant un greslier de même accompagné en chef de deux molettes d'or.*

(Armorial de 1696.)

Cette famille a produit un procureur du roi au présidial de Quimper en 1696, et Anne-Marie Audouyn, dame de Pompery, née en 1762, morte à Soissons le 21 avril 1820.

XXVI

Aléno de Saint-Alouarn.

(Bretagne.)

De Saint-Alouarn, seigneur de Kervéguen, paroisse de Guengat. Réformes et montres de 1426-1536.

Digitized by Google

Armes : *d'azur au griffon d'argent.*

(Armorial de l'Arsenal.)

Daniel, abbé de Quimperlé, 1521-1523.

Fondu dans Aléno, seigneur de Kersalie : *d'argent à trois hures de sanglier de sable arrachées de gueules.*

Devise : *Mad è Quelen è peb amzer* (Un conseil est bon en tout temps).

Ancienne extraction noble, réforme de 1669, montres de 1426-1562.

XXVII

Du Parc de Locmaria.

Maison des plus anciennes de Bretagne, issue de la maison de Bretagne.

Armes : *d'argent à 3 jumelles de gueules.*

Support : *un lion.*

Devise : *Tout est beau* et *Vaincre et mourir.*

Cri : *Honneur.*

(Marquis en 1637.)

(Locmaria, sceau de 1371.)

Tombeau érigé à Saint-Eutrope, près Morlaix, par François du Parc de Locmaria, à la mémoire de son père Yvès du Parc, sr de Kergadou, maire de Morlaix en 1615.

Ce digne rejeton d'un combattant de Trente
Protégea, comme lui, la veuve et l'orphelin,
Et ses derniers neveux, sous la toge ou la tente,
Voudront, à son exemple, illustrer leur destin.

(*Le Hérault d'armes*, page 422, année 1861.)

XXVIII

Jodon de Villeroché (chevalier d'Hézenoy).

(Maine-Soissonnais.)

Armes : *tiercé en barre : au 1er d'azur à une ancre d'argent posée en barre sommée d'une colombe contournée d'or tenant en son bec un rameau d'olivier du même ; au 2e de gueules au signe des chevaliers ; au 3e d'argent à une branche d'olivier et une branche de chêne de sinople croisées par la tige.*

(*Armorial du premier Empire.* par le vicomte Reverend.)

L'État de la noblesse française, publié en 1868, donne à M. Jodon de Villeroché, château de Maupas, près Soissons, les armes suivantes : *d'argent au chevron de gueules accompagné de trois coquilles d'azur, deux en chef et une en pointe.*

Digitized by Google

XXIX

De Saisy de Kérampuil.

(Bretagne.)

Armes : *de gueules à trois pigeons d'argent, deux et un* (Kérampuil).

1re devise : *Qui est Saesy est fort.*

(Alain de Saisy prêta serment au duc de Bretagne en 1372.)

2e devise : *Mitis ut columba.*

Armes des Saisy : *aux 2 et 3 de gueules, à l'épée en barre d'argent, la pointe en bas piquant une guêpe* (alias : *et accompagnée d'une hache d'armes de même en pal).*

XXX

Cambier de Buhat.

Comtes Cambier de Buhat.

(Hainaut.)

Armes : *de sable au chevron d'or accompagné de trois croissants de même.*

Supports : *deux lions au naturel.*

Louis-Pierre-Armand Ghislain Cambier de Buhat, né à Valenciennes le 7 juillet 1768, père de Mme de Pompery, est décédé au château de Salsogne le 19 mars 1840. Il est enterré dans le parc de ce château, ainsi que sa fille Augustine-Aglaé-Suzanne, née à Paris le 17 janvier 1802, morte le 6 septembre 1871.

XXXI

De Madec.

(Bretagne.)

Anoblissement, 1780.

Armes : *d'azur à une épée flamballant d'argent garnie d'or, posée en fasce, accompagnée en chef d'une étoile d'argent et d'un croissant d'or.*

Madec, seigneur de Pratanraz, paroisse de Pentraz, évêché de Cornouailles.

Devise : *Nullis perterrita monstris.*

René, né à Locronan, élève de la Compagnie des Indes en 1748, puis nabab gouverneur du Mogol, enfin colonel et chevalier de Saint-Louis, anobli pour services rendus à la France.

XXXII

De Chanlaire.

(Famille de Champagne.)

Écuyer, avocat au Parlement, seigneur du fief d'Averny à

Digitized by Google

Yèvres, a pris part ou envoyé sa procuration aux assemblées de la Noblesse aux États généraux de 1789.

Armes : *d'or à une foi de carnation parée d'azur et supportant un cœur enflammé de gueules, le tout accompagné, au canton dextre, du chef d'une épée de sable posée en pal, et au canton senestre d'une étoile de même.*

(Armorial général de Champagne.)

(*Catalogue des Gentilshommes de Champagne*, par MM. de la Roque et Ed. de Barthélemy.)

(*Bailliage de Chaumont-en-Bassigny*, page 22.)

Bibliothèque nationale. — *Pièces originales*, volume 669, actes du 28 septembre 1656 et de 1658.

Chanlaire, demeurant à Vitry en 1644.

Gilles Chanlaire, avocat, capitaine-gouverneur du bailliage, prévôté et comté de Vertus, 1676.

Pierre-Gilles Chanlaire, bailli de Vertus, 1730.

Chanlaire, procureur du roi à Châlons, 1759.

(Dossiers bleus, Chanlaire.)

De Chanlaire, maire de Vassy (Haute-Marne). — *(État présent de la noblesse*, Bachelin-Deflorenne, 1873-74).

XXXIII

Belvezer-Jonchère-Tremoulet, barons de Ligeac.

Armes : *d'azur au lion d'or.* Couronne de comte entourée d'un manteau d'hermine.

(Communication de la baronne de Ligeac, née Eléonore de Pompery, demeurant à Tours.)

XXXIV

Mottet de Chizeray.
(Famille de Champagne.)

Bibliothèque nationale. — *Pièces originales*, *n° 2067.*

Armes : *d'azur au chevron d'or à trois roses ou étoiles.*

XXXV

De Parcevaux.

La maison de Parcevaux, très ancienne en Bretagne, fut maintenue en cette province aux réformations de 1426, de 1534 et de 1669.

Armes : *d'azur à trois chevrons d'argent.*

Devise : *S'il plaist à Dieu.*

Digitized by Google

Ancienne extraction noble, sept générations en 1669 (évêché de Léon).

Etienne, écuyer, dans une montre de Du Guesclin en 1371.

Hervé, pour le recouvrement du duc dans une montre de 1437, etc.

Un volontaire pontifical, tué à Castelfidardo en 1860.

XXXVI

Bigot d'Engente.

(Originaire de Normandie.)

Maintenue en 1670.

Bigot, seigneur des Parquettes, de Courcelles et d'Engente.

Armes : *d'argent au chevron de sable, accompagné de trois roses de gueules.*

XXXVII

De Curten ou de Courten.

(Suisse.)

Armes : *de gueules à un monde d'or cintré du même, sommé d'une croix de perles d'argent, trois casques couronnés. Cimier 1 et au 3 le monde, 2e une aigle de sable becquée, membrée et couronnée d'or, portant une croix de Lorraine d'or suspendue à son col au moyen d'un collier de perles.*

Lambrequins : *de gueules et d'or.*

Supports : *deux aigles regardant,* pareilles à celle du cimier, *le vol levé.*

(Courten, ancienne famille helvétique illustrée au service de la France et de Naples.)

XXXVIII

De Maniquet du Fayet de Pelafort.

(Dauphiné et Forez.)

Armes : *d'azur à trois demi-vols d'argent.*

(*Armorial général,* Dauphiné, page 90-303.)

Bibliothèque nationale. — *Pièces originales,* n° 1828.

(*Indicateur nobiliaire* de D'Hozier.)

(*Dictionnaire des ouvrages anonymes et pseudonymes du Dauphiné.* Mémoire sur le Concile d'Embrun.)

Les Maniquet vinrent d'Italie en 1480. Noble homme Pierre Maniquet fait acte d'acquisition en 1465.

Archives nationales, documents généalogiques, III, M. 462. Maniquet, sentence sur parchemin de 1598, en faveur de messire

Digitized by Google

Charles de Maniquet du Fayet de Pelafort contre Catherine de Gonzague et de Clèves.

Arrêt du Conseil d'Etat pour le fief de Poste et de Morsan, près Corbeil, 1623.

Bibliothèque nationale, *Cabinet des Titres. Nouveau D'Hozier*, Maniquet.

Volume 222. — Carrés de D'Hozier. — Dossiers bleus. — Cabinet de D'Hozier.

Nobiliaire de Picardie, par Haudicqué de Blancourt.

Marie de Maniquet, mariée en 1614 avec Jacques de Gomer, seigneur de Luzancy.

Archives nationales. Lettre du roi Louis XII « pro Claudio Maniquet » (année 1499-1500). Registre coté 232. Volume 381, V. 2.

XXXIX

Du Bos d'Hornicourt.

Famille anoblie en 1594 (*Nobiliaire de Picardie*, recherches de M. Bignon, intendant de la généralité d'Amiens, jugement en 1696 (originaire d'Amiens). Lettres de noblesse accordées par le roi Henri IV, en septembre 1594, à N. du Bos, trésorier général de France.

Armes : *d'argent à un lion de sable armé et lampassé d'azur.*

Supports : *deux lions;* même cimier : *un pareil lion naissant.*

XL

Cordier de Launay, barons de Montreuil-l'Argillé (Eure).

(Créé baron de Montreuil en 1743.)

Armes : *d'azur au chevron d'or accompagné de trois croissants de même.*

Jacques-René Cordier, trésorier de l'extraordinaire des guerres, a acquis, vers 1740, du marquis de Pont-Saint-Pierre, les terres et baronnies d'Echauffour et de Montreuil-l'Argillé.

Demoiselle de Montreuil, mariée à Pierre-Charles de Villette, seigneur de Plessis-Longueau, trésorier à l'extraordinaire des guerres. De ce mariage sont nés : la comtesse de Prie et le marquis de Villette, ami de Voltaire, marié à *Belle et Bonne*, Mlle de Varicourt.

Anne-Prospère, mariée le 13 octobre 1736 à Joseph de Toulongeon, comte de Champlitte.

Claude-René de Montreuil, marié le 22 août 1740 à Mlle Moffon de Pliffey.

Les Cordier, seigneurs de Launay, barons de Montreuil-l'Ar-

Digitized by Google

gillé, dans l'Eure, apparaissent au commencement du XVIe siècle dans l'Ile-de-France.

Claude-René Cordier, écuyer, seigneur de Launay, fut créé baron de Montreuil et nommé en même temps président à la Cour des aides en 1743.

XLI

D'Oullenbourg.

Armorial du premier Empire, par le vicomte Révérend, 1896. Titre concédé par Napoléon Ier.

Armes : *écartelé : au 1er et au 4e d'or, à la corne de cerf de sable, au 2e des barons militaires, au 3e de sinople au sanglier d'or posé en bande ; sur le tout d'argent un buste d'homme au naturel, vêtu et coiffé de sinople tenant de la main dextre un trèfle du même.*

Ignace-Laurent-Stanislas, baron d'Oullenbourg, général de division, 1813. Grand'croix, chevalier de Saint-Louis.

Joseph-Stanislas, baron d'Oullenbourg, mestre de camp de hussards, chevalier de Saint-Louis.

Louis, baron d'Oullenbourg, lieutenant-colonel, mort à Versailles le 10 décembre 1862.

Emile, baron d'Oullenbourg, chef d'escadron.

Bertrand d'Oullenbourg, général de brigade, grand'croix, né à Versailles le 23 janvier 1801, etc.

XLII

De Kermel.

(Bretagne.)

(Armorial de France.)

Armes : *de gueules à la face d'argent accompagnée de deux léopards d'or, posés un en chef et un à la pointe de l'écu.*

Devise : *Audacibus audax.*

Ancienne extraction noble, réforme de 1669. Neuf générations. Godefroi, chevalier, fondateur de la chapelle de Sainte-Marguerite de Brelevenez, a donné un capitaine-général garde-côtes de la capitainerie de Lannion au combat de Saint-Cast en 1758.

Montres de 1481 à 1536.

Pringent de Kermel, vivant en 1463.

Un chevalier de Saint-Lazare, 1721.

Deux pages du roi, 1734-1775.

Un volontaire pontifical à Castelfidardo en 1860.

Digitized by Google

XLIII

Léon de Tréverret.

(Bretagne.)

Montres de 1426. Réforme de 1668.

Armes : *d'or à la fasce vivrée de gueules.*

XLIV

De Castellan.

(Baron de l'Empire, France.)

La famille de Castellan, en Bretagne, porte : *coupé au 1er d'or à un casque grillé de sable, tourné de front, panaché de gueules, au 2e d'azur à 2 tours carrées réunies par un mur crénelé, le tout d'argent ouvert et maçonné de sable, soutenu d'une terrasse d'argent.*

Le Nobiliaire et Armorial de Bretagne (Catelan ou de Castellan, évêché de Vannes) donne à cette famille pour armes : *d'argent à trois sangliers de sable. Sceau de 1418.*

Ancienne extraction noble de 1668. Huit générations. Réformes et montres de 1426 à 1536.

Perrot de Castelan, écuyer, dans des montres d'Olivier de Clisson, en 1375 : deux chevaliers de Saint-Lazare, 1612-1639 ; — sept chevaliers de Malte, dont deux commandeurs depuis 1712 ; — deux pages du roi en 1740-1770 ; — un évêque de Valence en 1725 ; — un évêque de Rieux en 1747 ; — un abbé de Boulancourt en 1727.

La branche aînée s'est fondue en 1500 dans la famille de Carné.

XLV

De Poulpiquet.

Chérin, vol. 161.

Joseph d'Engente a épousé une demoiselle de Poulpiquet.

Armes : *d'azur à trois pallerons* (alias : *pies de mer*) *d'argent becquées et membrées de gueules.*

Devise : *de peu, assez.*

Guyomarc'h de Poulpiquet, vivant en 1395, épouse Marie du Halgoët.

Extraction noble, 1668. Neuf générations. Montres de 1427-1534.

XLVI

De Dieuleveult.

(Originaire de Normandie.)

Armes : *d'azur à six croissants contournés d'argent posés 3, 2 et 1.*

Digitized by Google

Devise : *Diex le volt.*

Famille anoblie en 1816.

Marin Dieuleveult, 1620.

Mlle d'Engente (sœur de Joseph et d'Adalbert d'Engente), fille de demoiselle Esmée de Pompery, a épousé M. de Dieuleveult.

XLVII

Du Roux de Verdon.

Maintenue le 8 novembre 1697 par Dorieux.

Armes : *d'azur à trois têtes de léopards, arrachés d'or, lampassés de gueules, deux en chef et une en pointe, accolé d'argent à une bande de gueules chargée des trois coquilles d'or.*

Mlle Marie Renault de Salsogne, belle-fille de messire Jacques-François de Pompery, épousa, le 18 juin 1765, Charles-Jean du Roux de Chevrier de Verdon, vicomte de Couvrelles et d'Augy, veuf de Marie Leveut de Louâtre.

Mme de Verdon, dont la sœur, Geneviève, avait épousé, le 2 février 1770, le chevalier Christophe de Pompery, mourut en 1804, laissant à la famille de Pompery son beau château de Couvrelles, près Braisne (Aisne). Il fut vendu plus tard au maréchal Lobau et est actuellement la propriété de la comtesse du Manoir.

Digitized by Google

PIÈCES JUSTIFICATIVES

SOURCES MANUSCRITES

Archives nationales, *Trésor des chartes*. Registre coté 226, 2e année, 1491-1495.

— P. P. 110, 118, 119, coté Z. Dossier *Pompry*. Coté F. 7, 6057. 1° certificat d'amnistie ; 2e déclaration et serment. Nos 656 — 24125.

— *Les maréchaux de France*, Z. i. c, 133, page 261.

Bibliothèque nationale, *Cabinet des Titres* (Chartes d'Acre et d'Ascalon (mai 1240), L t 2, fo 24 vo).

— *Pièces originales*, no 52450.

— *Dossiers bleus*, vol. 533.

— *Procès-verbal des preuves de la noblesse de François-Hyacinthe de Pompery* (preuves 4), cinquième volume, commençant le 11 décembre 1759, finissant le 28 mars 1760.

— *Cabinet des Titres. Nouveaux cartons D'Hozier.*

Carrés de d'Hozier, vol. 502.

Archives départementales de la Marne, dossier *Pompry*.

Archives de la ville de Montmirail-en-Brie.

Archives du ministère de la Guerre : *États de service de la maison de Pompery*.

Documents sur le chanoine de Pompery, chez M. Orville, propriétaire du château de Mareuil-en-Brie.

Documents conservés chez M. Longnon, membre de l'Institut.

Archives de famille chez le comte Ludovic de Pompery, au château de Kerlosser (Finistère); chez la comtesse douairière de Pompery, au château de Trémarec ; chez la générale comtesse de Carton, au château de Salsogne (Aisne), et chez la vicomtesse Charles de Pompery, née de Maniquet, à Paris.

Armorial général officiel de France (*Soissonnais*, 63-668).

Armorial général officiel de France (*Champagne*, 794-797).

Armorial des familles de la généralité de Soissons maintenues dans leur noblesse, par MM. Desmaretz, Dorieu et de Machaut, fonds 32265, fol. 314.

Archives du château de Montmirail-en-Brie, C., no 24. Aveu et dénombrement du 17 mars 1762 de M. de Pompery.

Digitized by Google

SOURCES IMPRIMÉES

Recherches de la Noblesse de Champagne faites par Larcher, volume 5, p. 117. — Généalogie de la maison de Pompery de l'an 1500 au 10 décembre 1698.

Histoire du duché de Valois, par Carlier, pages 446 et 547.

Notice statistique du canton de Betz, par Graves.

Antiquités de la ville d'Amiens, par de la Marlière (1642).

Revue de Champagne et de Brie, année 1891, avril, page 246.

Nobiliaire de Picardie, d'Haudiquer, année 1695, page 123.

Catalogue des Gentilshommes de Champagne qui ont pris part aux assemblées de la noblesse pour l'élection des députés aux États généraux de 1789, pages 13, 14, 16, 44.

Inventaire sommaire des Archives de Seine-et-Marne, page 147, GG. 14, page 144, etc.

État présent de la noblesse française (1873-1874), par Bachelin-Deflorenne.

Annuaire de la noblesse, année 1874, page 406.

Annuaire du Conseil héraldique de France, année 1898. — *Les Croisés de France*, page 267. — *Les Héros de Péronne*, page 71.

Inventaire sommaire des Archives de l'Aisne, rédigé par M. J. Souchon, archiviste.

Archives parlementaires de 1787 à 1860, page 667. *Bailliage de Château-Thierry.*

Chronique de Louis XII, par Jean d'Auton, tome IV°, page 367.

Armorial français (1892), n° 56, page 177.

Dictionnaire des parlementaires, tome V, page 14.

Inventaire sommaire des Archives de l'Aisne, publié par Matton, C 595, 79 ; C 411 ; B 2793.

Calendrier de la Cour, imprimé pour la famille royale et maison de Sa Majesté (1787), imprimé chez veuve Hérissant, du Cabinet du roi.

Revue historique, de M. L. Sandret, année 1874, n°s 1 et 2, page 77. Enquête de 1666.

Annuaire militaire, *1738*, par Leman de la Jaisse (maison du roi, page 13).

Etat militaire de la France pour l'année 1774, par MM. de Roussel et de Montandre, pages 155-156. — *Année 1780*, page 135 (maison du roi) et page 444.

Panthéon de la Légion d'honneur, par L. Lamathière, p. 428, tome IX.

Digitized by Google

SOURCES MANUSCRITES

POUR LES FAMILLES ALLIÉES A LA MAISON DE POMPERY

Généalogie de la maison de Pontbriant, dressée par d'Hozier et signée de lui (28 août 1783) chez le comte A. de Pontbriant, à Bollène (Vaucluse).

Bibliothèque nationale, *Cabinet des Titres*, *Cabinet de D'Hozier*, vol. 44, de Biecques; vol. 232, Mauterne; vol. 224, Maniquet; vol. 189, Hérisson. — *Pièces originales*, vol. 1587, Jorien. — *Carrés de D'Hozier*, vol. 408, Maniquet. — *Pièces originales*, vol. 1828, Maniquet. — *Cabinet des Titres*, vol. 183, Hallot. — *Pièces originales*, vol. 1522, Heurtelou; vol. 669, Chanlaire; vol. 2421, Radingan; vol. 2609, Saisy; vol. 2067, Mottet; vol. 2417, Quinquet. — *Chérin*, vol. 106, Heurtelou. — *Dossiers bleus*, Chanlaire de Vertus. — *Nouveaux cartons de D'Hozier*, Pontbriant. — *Pièces originales*, vol. 1901, Mauterne. — *Nouveaux cartons de D'Hozier*, vol. 222, Maniquet.

Archives nationales, M. 462; documents généalogiques et chartes concernant la famille Maniquet.

Archives de famille, chez M. Quinquet de Monjour, magistrat à Reims.

Archives de M. Le Dieu de Ville, au château de Raday et à Sézanne (Marne).

SOURCES IMPRIMÉES

Dictionnaire de la noblesse (La Chesnaye-Desbois). Familles de Courten, du Bos, d'Arnoult, du Parc de Locmaria, Le Mestayer, de Guichainville, Kermel.

Nobiliaire universel de France (Saint-Allais). Familles de Belvezer de Ligeac, du Parc de Locmaria, de Hérisson, de Poulpiquet, Alléno de Saint-Alouarn.

L'impôt du sang ; La noblesse de France sur les champs de bataille, par Louis Paris, 1881, tiré des manuscrits de J.-F. d'Hozier.

Nobiliaire et Armorial de Bretagne, par Potier de Courcy. Nantes, 1862. 3 volumes.

Archives généalogiques, par Lainé, tome Ier, page 6. Généalogie de Pontbriant et mariage de Françoise de Pompery, en 1519.

Deux Bretons à la Cour de France, par Ch. d'Ebbo. Vannes, 1893.

Indicateur nobiliaire de feu d'Hozier. A Paris, imprimerie Doblet, rue Gît-le-Cœur, 1818.

Digitized by Google

Procès-verbal de la noblesse de Champagne, année 1673, Châlons, par M. de Caumartin. Familles d'Arnoult, de Hérisson, du Puis d'Aunizeux, de Soissy, de Tassin.

Recherches de la noblesse de Picardie, par Bignon (Artois). Généralité d'Amiens. Familles du Bos d'Hornicourt, Le Roy d'Acquest.

Livre de famille. Quartiers généalogiques de la famille Poidebard, par Paul Mougin. (Notice sur plusieurs maisons du Forez Les Maniquet de la Buissière et du Fayet et les Maniquet de Saint-Paul-en-Jarret et du Lyonnais.)

Armorial de Picardie. Généralité de Soissons et de Château-Thierry. Recueil officiel dressé par les ordres de Louis XIV (1696-1711), par Borel d'Hauterive. (Familles de Pompery de Lozeray et du Marais, Quinquet, Jorien, Le Dieu de Ville, Le Roy d'Acquest de Noue, du Roux de Chevrier, de Soissy, Le Roy d'Acquest d'Irancy, Noblin, etc.)

Bulletin d'Archéologie de la Drôme, première année, 1866. Notice sur Hector de Maniquet, seigneur du Fayet en Dauphiné, maître d'hôtel ordinaire de Marguerite de Valois, chargé de négociations auprès des électeurs Palatins, de Saxe et du Landgrave de Hesse (1582) ; puis grand-maître enquêteur et réformateur pour les eaux et forêts dans le ressort des Parlements de Toulouse et de Bordeaux.

Galeries historiques du Palais de Versailles. Salles des Croisades, pour les armes des Du Marc'hallac'h, de Pontbriant, etc.

Annuaire de la Noblesse, année 1874. Familles de Soissy, de Pompery, de Courten. Année 1870 : de Poulpiquet. Année 1871-1872 : de Marc'hallac'h. Année 1870 : de Hérisson.

Profils bretons : Mme de Pompery, par J.-H. d'Avenel. Rennes, imprimerie de Ch. Catel, 1889.

Dictionnaire des ouvrages anonymes et pseudonymes du Dauphiné, par Maignien. Lettre à M. l'abbé de Maniquet de Pelafort, 6 mai 1696, n° 1899. N° 1588, Mémoire sur le concile d'Embrun, jugement rendu par le R. P. Maniquet, supérieur provincial des Minimes. Il assista au concile d'Embrun comme l'un des docteurs de l'archevêque, M. de Tencin.

AVEUX, FOIS ET HOMMAGES, ETC.

Procès-verbal de 1632, pour les années 1504 et 1530, signé Mully, huissier à Meaux.

Donation par Guy de Pompery, en faveur de l'abbesse de Jouarre, passée par devant notaire Lecomte, à Colombe, le 14 mars 1545.

Sentence rendue au greffe de Vendrest, en faveur de Claude de Pompery, le 12 septembre 1608.

Digitized by Google

Contrat de vente passé par le tabellion Jacques Hugues, à Jouarre, près Meaux, pour Claude de Pompery, le 27 janvier 1595.

Foi et hommage rendus par Madeleine de Hérisson, douairière du seigneur François de Pompery, à Mgr le duc de Tresme, à Vendrest, le 9 novembre 1657.

Procès-verbal d'enquête, au greffe de la justice de Vendrest, par messire François de Pompery, contre Louis de Raisier, pour les honneurs de l'église dudit lieu, le 23 septembre 1622.

Sentence rendue pour l'élection d'Épernay, en faveur de messire Charles de Pompery, seigneur de Corribert, de Biercy et autres lieux, le 26 septembre 1682.

Acte de foi et hommage rendu à messire Michel le Tellier, chevalier, marquis de Louvois, châtelain de Montmirail, par Pierre de Pompery, à cause des fiefs des Marais et de Donzeval, comme les ayant acquis de Jacques de Soissy, le 23 mars 1683.

Acte du bailli de Vertus, en faveur de Louis-Charles de Pompery, héritier d'Olivier-Henry de Pompery, seigneur du Ménil-la-Caure, à Châlons, le 16 août 1747.

Donation, par messire Charles du Roux de Chevrier de Verdon, vicomte de Couvrelles, de la seigneurie de Salsogne, droits de justice et droits honorifiques, à son beau-frère messire Christophe de Pompery, chevalier, ancien mousquetaire du roi, seigneur en partie de Salsogne, de Ciry et de Sermoise. Soissons, le 27 septembre 1777.

Vicomte Olivier de Pompery.

Digitized by Google

APPENDICE

Charte de mai 1240 relative à Thibault de Pompery.

Universis presentes litteras inspecturis notum sit quod nos Adam de Bracieux, Galcherus de Mouzerone, milites, Gaufridus de Orto, Johannes Cherbonel et Theobaldus de Pumperiaco, armigeri, mutuo recepimus in solidum a Lazaro Devinello et ejus sociis, januensibus mercatoribus, centum et octoginta libras turonensium pro solutione quarum ad instans pascha per nos faciendа illustris vir et karissimus dominus noster Theobaldus, Dei gratia rex Navarre, Campanie et Brie, comes palatinus, se garantizorem constituere bene voluit et exinde debet litteras suas dictis mercatoribus tradere, nos vero eidem domino nostro concessimus quod si, occasione hujus garrandie, dampnum aliquod incurreret, ipse inde se teneret ad ea omnia que habemus et habere debemus. In cujus rei testimonium presentem cartam fieri fecimus et ego Adam de Bracieux, sigillavi. Actum apud Accon, anno Domini M° CC° XL°, mense mayo.

(Bibliothèque nationale. Nouvelles acquisitions latines 1665, f° 24 v°. Copie de la main de M. Lacabane.)

Le sceau manque.

TRADUCTION

Mai 1240.

Sachent tous ceux qui ces presentes lettres verront que nous Adam de Bracieux, Gaucher de Mouzeron (Monseron, Ariège, ou plutôt Montzeron, Côte-d'Or), chevaliers, Geoffroy du Jardin, Jean Cherbonel et Thibaut de Pompery, écuyers, avons reçu mutuellement et intégralement de Lazare Devinello et de ses compagnons, marchands génois, 180 livres tournois remboursables par nous à Pâques prochaine. Notre illustre et très cher seigneur Thibault, par la grâce de Dieu roi de Navarre, de Champagne et de Brie, comte palatin, a bien voulu se porter garant de ce prêt et doit dans la suite (ou en conséquence) en donner une reconnaissance auxdits marchands, sous cette réserve que, si, à l'occasion de cette garantie, il survenait quelque dommage à notredit seigneur, il pourrait avoir recours sur tous vos biens présents et à venir. En foi de quoi, nous avons fait faire la présente charte qui a été scellée par moi Adam de Bracieux.

Fait à Saint-Jean d'Acre, l'an du Seigneur 1240, au mois de mai.

(Bibliothèque nationale. Nouvelles acquisitions latines 1665, f° 24 v°. Copie.)

Digitized by Google

Lettre de rémission en faveur de Charles de Pompery.

Juin 1493.

« Remissio pro Carolo de Pompry... »

Charles,

Par la grâce de Dieu roy de France, à tous presens et avenir salut.

Savoir faisons nous avoir receu l'umble supplicacion de Charles de Pompry, dit *Lesvisse*, l'un des arbalestiers de la garde de nostre corps soubz la charge de nostre amé et feal cousin le comte de Ligney, contenant que, douze ans, il se trouva à Vennes le conté, en une taverne dont il n'est recors, en la compaignie d'un nommé Bonnelet et feu Jehanin Sandrin, Perotin Boncry, Bras de fer et autres ; et après qu'ilz eurent beu et fait bonne chière, lesdits Bonnelet, Bras de fer et autres se prindrent à jouer aux dez, et ledit Sandrin se mist sur ung [lict] pour dormir et, au regard dudit suppliant, il buvoit et faisoit bonne chière au bout de la table avec aucuns amis. Et pour ce que les aucuns desdits joueurs se débatoient et faisoient grant bruit pour ce qu'ilz perdoient leur argent, ledit Sandrin, comme homme yvre et insensé, descendit dudit lict et, atout une espée traicte, chargea sur ledit Perotin Boncry tellement qu'il luy couppa la teste, dont il mourut sur le champ, et si en bleça trois ou quatre autres de ladite compaignie, dont il fut prins et condempné à estre pendu et estranglé. Avecques ce, deux ans a eu le jour de l'Ascencion dernier passé, ledit suppliant, Mathieu Havelle, Guyo Cloton et autres allèrent pendre ung esteuf[1] pour jouer à la paulme au lieu de Libourt où la feste estoit ledit jour, et pour ce que aucuns ne voulurent jouer ne despendre ledit esteuf, ils le despendirent, et s'en alerent au village de Werchin[2] en l'ostel de Jehan Corbron, tavernier, où ilz souppèrent et firent bonne chière et, après qu'ilz eurent souppé, ledit suppliant, Mathieu Havelle et Estienne Brusset se partirent pour eulx en retorner au lieu d'Anvain[3] et, quant ilz furent auprès d'une espine, actendant lesdits compaignons, oyrent grant bruit et entre autres choses ung nommé Bardin Hamon, qui estoit de leur compaignie, disoit telz mots : « Tuez-les, les villains. » A ceste cause retournerent en ladite taverne au devant de laquelle trouvèrent ung homme de villaige cheu par terre et disoit-on que ung nommé Freminot luy avoit baillé ung cop de hallebarde sur la teste dont il estoit ainsi cheu. Ce voyant, ledit suppliant print ledit homme par les bras et luy dist : « Mon amy, levez-vous, » et il respondit qu'il ne povoit et qu'il estoit fort blecé.

1. Balle pour jouer à la paume.

2. Verchin, com. du Pas-de-Calais, cant. de Fruges, arr. de Montreuil-sur-Mer.

3. Probablement Anvin, com. du Pas-de-Calais, cant. d'Heuchin, arr. de Saint-Pol-sur-Ternoise.

Digitized by Google

Adont ledit suppliant luy bailla son chapeau qui estoit par terre, et au moyen dudit cop ledit Fremin le Caron trois sepmaines après ala de vie à trespas. Dont ledit supliant s'est absenté, requérant, etc. Pourquoy, etc. au bailly d'Amiens, etc.[1].

Donné à Amyens, au moys de juing, l'an de grâce mil CCCC IIII^{xx} et XIII, etc. Ainsi signé par le Roy, les sires de Gyé, de Piennes, de Grimault et autres présens. Robertet. — Visa contentor.

(Archives nationales. *Trésor des Chartes*. Registre JJ. 226 B, n° 717, f° 136 v°.)

1. La fin de cet acte est ainsi abrégée dans le texte. En résumé, Charles de Pompery, craignant d'être inquiété à cause de ces deux meurtres auxquels il s'est trouvé mêlé, s'est absenté du royaume. Le roi lui accorda ces lettres de rémission qui le rétablissent « *dans sa bonne fame et renommée et dans ses biens* » pour le cas où ils auraient été saisis pendant son absence du royaume.

Digitized by Google

MONS ET LE MONTOIS

(SEINE-ET-MARNE)

L'étude de la constitution de l'écorce du globe terrestre, disent MM. Dufresnoy et Élie de Beaumont [1], réduite à la considération des masses principales, nous la présente comme composée de pièces d'une assez grande étendue, dont chacune offre un certain degré d'homogénéité. Le mot *pays* est très significatif. Il présente à l'esprit une tout autre idée que celle qu'on y attache dans le langage ordinaire. Il désigne un ordre tout particulier de terrain dans une certaine étendue.

Chaque région a formé un pays primitif (*pagus*) que la nature seule a circonscrit, et dont le nom, presque toujours emprunté à sa capitale, s'explique, le plus souvent, par les éléments constitutifs du sol et les reliefs du terrain.

C'est ainsi que le *Montois*, région naturelle formée d'un lambeau de terrain tertiaire du bassin parisien, tire à la fois son nom de *Mons*, sa capitale, et des *monts* qui se rencontrent dans ce canton de la Brie champenoise.

Le savant M. Guérard a placé le Montois dans les *pagi* de la France [2], et, dans sa *Géographie ancienne appliquée au département de l'Aube*, M. Boutiot a classé cette contrée parmi les régions naturelles de la Champagne [3].

Dès le XIIIe siècle, nous trouvons ce nom de Montois mentionné dans le *Livre des Vassaux du comté de Champagne* [4], et dans le *Registre de Renier Accorre*, receveur, puis gouverneur du même comté [5].

Claude Haton, dans ses *Mémoires*, cite les paroisses de *Mons-en-Montois*, *Donnemarie-en-Montois*, *Sognolles-en-*

1. *Introd. à la Carte géologique de la France*, t. I, p. 5.

2. *Provinces et Pays de la France*. Annuaire historique pour 1837.

3. *Étude sur la géogr. ancienne du département de l'Aube* (Mém. de la Soc. Académique de l'Aube, 1861, p. 34-36).

4. Longnon. — *Livre des Vassaux du comté de Champagne* : — « Ce sunt li fié de la chastelerie de Brei », n° 430.

5. *Reg. de Renier Accorre*. — Bibl. nationale, fonds des Cartulaires, n° 173, f° 59 v°, col. 2. — On lit sur le dos du volume : « *Cartulaire français de Gouvois (Gouaix) et de Provins.* »

Digitized by Google

Montois, *Savins-lès-Thénisy-en-Montois*[1], et, quand il veut parler de l'ensemble du pays, de la contrée, il se sert de ces expressions : « *le Montois*, *dans tout le Montois*, *le pays du Montois*[2]. »

Depuis, la plupart des géographes ont répété ces mêmes dénominations de lieux.

D'après Michelin[3], le Montois formait un petit canton qui avait pour chef-lieu Mons et renfermait quinze communes, y compris Donnemarie.

M. Delettre, qui en a écrit l'histoire en deux gros volumes in-8°, a qualifié le Montois de *province*. Selon lui, on désignait sous le nom de Montois un petit pays qui, avant la Révolution, dépendait de la Brie champenoise, du bailliage de Melun et du diocèse de Sens ; sa circonscription pouvait embrasser, outre les communes du canton actuel de Donnemarie, plusieurs communes des cantons voisins de Nangis, Bray et Villenauxe[4].

Nous pensons qu'il faut excepter de cette désignation les communes du canton de Donnemarie situées dans la vallée de la Seine et qui, topographiquement, n'ont pu faire partie du Montois.

A l'époque carlovingienne, la quatrième province lyonnaise, qui avait Sens pour chef-lieu, était divisée en cinq grands *pagi*, dont le troisième était le *pagus Milidunensis* qui comprenait *Mons*[5].

Les limites du Montois, primitivement compris dans la grande contrée ou région de Melun, ne sont pas bien déterminées : Mons, à l'est, séparait le *pagus Meledunensis* du *pagus Pruvinensis* qui, de ce côté, se terminait à Saint-Loup-de-Naud[6].

1. Mons, Donnemarie, Sognolles, Thénisy, Savins, communes du canton de Donnemarie, arrondissement de Provins (Seine-et-Marne).

2. *Mém. de Claude Haton*, curé du Mériot, près Nogent-sur-Seine (1553-1582), publiés par M. Bourquelot. Impr. impériale, 1857, 2 vol. in-4°, p. 807, 877, 976, 1003, 1073.

3. *Essais hist. statist*, *etc.*, *sur le département de Seine-et-Marne*. — Melun, 1829-1843, v° Mons.

4. *Hist. de la province du Montois*. — Nogent-sur-Seine, 1850-1858, 2 vol. in-8°.

5. Longnon. — *Atlas historique de la France*. — Provincia Lugdunensis quarto metropolis civitas Senonum, p. 190.

6. « *In pago Pruvinense*, *in villa quæ dicitur Naudus*. » — Privilège de Sevin de l'an 980, publié par Quantin dans le *Cartulaire de l'Yonne*, t. I, p. 149. — Saint-Loup-de-Naud, canton de Provins (Seine-et-Marne).

Digitized by Google

Au IXe siècle, Mons, d'origine très ancienne, était déjà la possession de la riche abbaye de Saint-Martin de Tours.

D'où l'abbaye tenait-elle cette terre? A défaut de textes, on ne peut se livrer qu'à des conjectures. Les libéralités de Charlemagne envers son ancien maître et ami, le savant Alcuin, devenu, par la faveur du puissant empereur, abbé de Saint-Martin de Tours, ne seraient peut-être pas étrangères à cette possession.

Quoi qu'il en soit, en 862, un précepte de Charles le Chauve restitue à l'abbaye de Saint-Martin plusieurs villas, entre autres : « *villam quæ vocatur Mons, sitam in pago Miliduno, quam genitor noster genitrici dederat nostræ* [1], » biens que, suivant l'usage trop commun alors, les rois, ses prédécesseurs, s'étaient attribués plus ou moins légitimement.

En décembre 878, Garibalde et sa femme Ragantrude reçoivent en précaire, de la même abbaye, la villa de Mons, dans le pays Melunais, avec sept églises et leurs dépendances [2].

Dans les années 886, 903, 909 et 919, des diplômes de Louis le Gros et de Charles le Simple confirment à l'abbaye de Tours la possession de tous ses biens, au nombre desquels Mons : « *Mons insuper villa, cum ecclesiis et omnibus sibi pertinentibus rebus* [3] », que tenaient en précaire Gerbaud [4], puis le vicomte Rainard [5].

En 930, Mons est encore cité dans un diplôme du roi Raoul confirmant, lui aussi, les chanoines dans leurs possessions [6], et dans une charte de Bernier, doyen, et de Firmain, trésorier de Saint-Martin de Tours, « *Villam... Montem nomine sitam, in pago Melidunense cum ecclesiis VII* [7] ».

1. Dom Martène. — *Amplissima Collectio*, t. I, col. 163. — Dom Bouquet, *Recueil des historiens de France*, t. VIII, p. 574.

2. Mabille. — *Extraits de la Pancarte noire de Saint-Martin de Tours, restitués d'après les textes manuscrits*, p. 74, n° XXV, t. I, f° 31.

3. Dom Martène, *op. cit.*, t. I, col. 274.

4. Dom Bouquet, *op. cit.* « Villa quoque Monte, quam Gerbaldus precario more ad censum retinet, » t. IX, p. 350. — « Villa Mons, quam Gerbaldus precario more tenere videtur, » t. IX, p. 511.

5. Dom Bouquet, *op. cit.* — « Mons insuper villa, cum omnibus rebus sibi pertinentibus quam Rainardus vicecomes precario more tenere videtur », t. IX, p. 497.

6. Dom Martène, *Thesaurus novus anecdotorum*, t. I, col. 65. — Dom Bouquet, *op. cit.*, t. IX, p. 574.

7. Dom Martène, *Thesaurus novus anecdotorum*, t. I, col. 67. Cf. Paul Quesvers, *Gastins en Gâtinais*.

Digitized by Google

C'est encore à titre précaire, « *more precario* », qu'en 937 Mons est cédé par les chanoines à leur abbé, Hugues le Grand, duc de France, père de Hugues Capet, qui leur avait fait don de deux de ses alleux, « *duos juris mei alodos* », Lachy et Sézanne, dans le comté de Meaux, au pays de Queudes [1].

Enfin, vers 987, Mons figure encore dans un diplôme de Hugues Capet, en faveur de l'abbaye de Saint-Martin de Tours [2].

Avant de succéder à son oncle, Étienne-Hugues, au comté de Champagne, et alors qu'il n'était encore que comte de Blois, Thibaut II possédait divers biens en Champagne et en Brie, au nombre desquels il faut citer Mons, et, en 1118, lorsqu'avec le concours de sa mère, Adèle d'Angleterre, il fonda l'abbaye de Preuilly, la charte nous apprend qu'une rente de douze setiers d'avoine fut mise à la charge de Frotmond, leur prévôt de Mons, *Frotmundus prepositus Montis*, lequel figure lui-même, avec son fils Herbert, prévôt de Provins, parmi les témoins de la donation [3].

On sait qu'en droit commun, les populations roturières étaient administrées et jugées par des fonctionnaires nommés par nos comtes, et qui portaient le nom de prévôt dans les localités les plus importantes, de maire dans les autres.

Mons avait donc, à ce moment, une importance réelle; comme Provins, il avait son prévôt; il était le siège d'une prévôté dont ressortissaient les villages environnants.

Vers 1152, Mons ne figure plus parmi les vingt-huit prévôtés de Champagne citées dans les chartes de Thibaut II [4]. Il est rationnel de penser que, réuni à la seigneurie de Donnemarie, il fit, comme celle-ci, partie de la prévôté de Bray-sur-Seine. En effet, de 1234 à 1243, le *Feoda Campanie* indique que le comte de Champagne avait droit de gîte, dans la prévôté de Bray, *in prepositura de Braio*, sur les hommes du trésorier de Saint-Martin de Tours à Donnemarie, « *Habet comes*

1. Dom Bouquet, *op. cit.*, t. IX, p. 720. Cf. *Revue des questions historiques*, 25e livr., p. 131. — *Bull. de la Soc. hist. de Compiègne*, 5e vol., 1882, p. 152.

2. Dom Martène, *Amplissima Collectio*, t. I, col. 342. — Dom Bouquet, *op. cit.*, t. X, p. 551.

3. *Gallia Christiana*, XII, Instr. 21 B, 21 C. — Preuilly, commune d'Égligny (Seine-et-Marne).

4. D'Arbois de Jubainville, *Hist. des Ducs et des Comtes de Champagne*, t. II, p. 423, note.

Digitized by Google

quoddam gistium apud Donnam Mariam super homines thesaurarii Turonensis[1] ».

Le Chapitre avait alors érigé en bailliage ses possessions du Montois, et, en juin 1272, Pierre Blondiou est qualifié de « *baillif de la baillie de Sainct-Martin de Tors à Donnemarie et à Montois*[2] ».

Vers 1221, une partie du Montois paraît avoir été l'apanage de la puissante maison de Paroy : Henri de la Parai ou de Paroy, vassal du comte Thibaut IV, était tenu à quarante jours de garde au château de Bray, dont relevaient les fiefs qu'il possédait à Donnemarie et au Monceau, « *apud Dominam Mariam et apud Montioz in domanio* », ainsi que les fiefs que tenaient de lui le seigneur Joie des Monts (*Joia de Montibus*) et Girard Juttard, à Donnemarie et dans le Montois, « *apud Dominam Mariam et apud Montois*[3] ».

Henri de Paroy, l'un des preux chevaliers qui accompagnèrent le roi Thibaut en Terre-Sainte, paraît s'être acquis une certaine célébrité au XIIIe siècle : « *De cujus absentia dolet patria,* » portait son épitaphe à l'abbaye de Preuilly où il fut inhumé[4].

Devenu comte de Champagne par la retraite d'Étienne-Hugues, Thibaut II, dit le Grand, avait annexé à ce comté ceux de Meaux et de Provins qui formèrent la Brie. Son fils, Henri Ier, que l'histoire a surnommé le Large ou le Libéral, par suite des nombreux biens dont il disposa en faveur du clergé, dut, en les confirmant, étendre les possessions de l'abbaye de Saint-Martin de Tours, en y ajoutant divers droits sur Donnemarie et autres terres voisines.

Vers le milieu du XIIIe siècle, le roi de France et le comte de

1. *Feoda Campanie*. 6e reg., 2e partie. Coll. de Champagne, n° 438. — Cf. d'Arbois de Jubainville, *op. cit.* Documents pour servir à l'hist. de la géogr. du Comté de Champagne, t. II, p. XXXVII.

2. *Reg. de Renier Accorre, op. cit.*, f° 59 v°, col. 2. — En mars 1271, ce bailli est appelé Perron Blondel, f° 167 v°, col. 1. — Bibl. nat., fonds des Cartulaires, n° 173.

3. Longnon, *Livre des Vassaux du comté de Champagne* : « Ce sunt li fié de la chastelerie de Brai », n° 430. — Un hameau de la commune de Chalantre-la-Reposte, à proximité de Donnemarie, porte encore le nom de *La Haie-Jutard*.

4. Eug. Grésy. — *Notice sur l'abbaye de Preuilly*. — Mém. de la Soc. des Antiquaires de France, t. XXIII, 1857.

« Hic jacet Henricus nobilis miles, dominus de Pareto, bonæ memoriæ de cujus absentia dolet patria, anima ejus requiescat in pace. » (Ythier, *Hist. ecclés. de Provins*, IV, p. 116.)

Digitized by Google

Champagne convinrent de procéder à la délimitation de leurs possessions respectives. Une enquête eut lieu, faite contradictoirement par les officiers des deux princes. Le Montois forma limite extrême à l'ouest de la Champagne, partant, d'après les gens du comte : « de la Villeneuve-le-Comte [1] et du Puis de Cronselle droit à Reginviller, et de Reginviller [2] au lieu de Berel [3] qui est au chemin entre Tampeillon [4] et la Haye de Nangeis [5]. » Le dire des gens du roi, se rapportant à cette déclaration, indique cette limite : « dou Perthuis dou Ponthomois droit au rû de Berel et de chel rû droit à la Broloye [6], parmy Regenviller, et de Reginviller parmi la Crottée à la Valejean et de Valjean [7] au lieu appelé le Puis de la Crotée [8]. »

En 1273, Philippe le Hardi confirma aux chanoines de Tours la possession de leurs biens de Mons et de Donnemarie, biens qu'augmentèrent encore les libéralités de Philippe le Bel, leur royal prieur. Ce domaine formait déjà la baronnie de Donnemarie, dont, jusqu'en 1789, le titre et les prérogatives revinrent de droit au trésorier de Saint-Martin de Tours [9].

Jusqu'au xve siècle, nous ne savons plus rien de l'histoire du Montois.

La guerre des Anglais fut désastreuse pour notre pays. Au

1. Aujourd'hui Villeneuve-les-Bordes, canton de Donnemarie (Seine-et-Marne).

2. Roginvilliers, entre Valjouan et Rampillon, canton de Nangis (Seine-et-Marne).

3. Les Bordes, château dépendant de Villeneuve-les-Bordes.

4. Rampillon, canton de Nangis.

5. Nangis, chef-lieu de canton, arrondissement de Provins (Seine-et-Marne).

6. La Boulaye, entre Rampillon et Rogenvilliers.

7. Valjouan, ancienne paroisse et commune réunie à Villeneuve-les-Bordes en 1841.

8. *Feoda Campanie.* — Enquête sur les limites du Comté de Champagne. — Coll. de Champagne, n° 438. — Cf. d'Arbois de Jubainville, *Histoire des Ducs et des Comtes de Champagne*, t. II. Documents, Annexe A, p. LVII.

9. Vers 1228, Jean de Brion était bailli ou grand-maire de Donnemarie ; il eut deux fils : Gilles et Simon. Gilles succéda à son père dans cette charge et fut, dans la suite, gouverneur de Champagne pour le comte Thibaud V ; — Simon de Brion, d'abord chanoine-trésorier de Saint-Martin de Tours, et, en cette qualité, seigneur de Donnemarie, devint cardinal du titre de Sainte-Cécile et enfin pape sous le nom de Martin IV. — Ernest Choullier, *Recherches sur la vie du pape Martin IV (Simon de Brion)*. *Revue de Champagne et de Brie*, janvier 1878. Tirage à part, in-8° raisin de 20 pages.

Digitized by Google

mois de juin 1423, après la prise de Pont-sur-Seine, les forces du duc de Bedfort et de son allié, le duc de Bourgogne, se répandirent dans le Montois, où elles s'emparèrent du château de Paroy, lieu bien fortifié, près de l'ancien *chemin Perré*, et qui devint la principale place forte de l'ennemi sur la rive droite de la Seine [1].

Pendant de longues années, les terres restant incultes, la peste, la misère, la famine désolèrent la contrée. A la fin d'avril 1432, les habitants de Provins et le bailli de Meaux, Denis de Chailly, sieur de la Motte de Nangis, ne pouvant suffire à réduire l'ennemi, demandèrent assistance aux Troyens, afin de les aider à mettre le siège devant « Paroilz et Dannemarie » ; mais le Conseil de ville répondit qu'ayant fait de grandes dépenses pour remettre sous l'obéissance du roi un grand nombre de places, il ne pouvait contribuer aux opérations de guerre auxquelles Troyes n'avait nul intérêt [2].

Denis de Chailly ne se tint pas pour battu ; avec l'aide d'Antoine du Roux, échanson de Charles VII, il emporta de force Paroy, Sigy et autres châteaux des environs et réussit à chasser les Anglais du reste de la Brie, par la prise des villes de Provins, Montereau, Nogent et autres places.

Du Roux acheta de Denis de Chailly la terre de Sigy, en 1444. Il épousa Denise de Tigecourt, fille unique de Pierre de Tigecourt et de Jeannette de Saint-Phalle. De ce mariage est sorti Jean du Roux, qui se qualifiait de seigneur de Sigy, Ablois, Tachy, Gratteloup, la Tour-Carrée et autres lieux. En 1498, il fit alliance avec Catherine de Brichanteau-Nangis [3]; leurs descendants possédèrent Sigy jusqu'en 1846, date du décès du dernier du Roux de Sigy.

Pendant l'occupation anglaise, les habitants de Mons nous ont laissé le souvenir d'une défense héroïque. En 1430, *deux cent trente quatre* d'entre eux, après avoir résisté courageusement aux troupes du duc de Bourgogne, s'étaient réfugiés dans la tour de l'église, mais ils y furent malheureusement

1. Arch. municip. de Troyes. — Boutiot, *Hist. de Troyes et de la Champagne méridionale*, t. II, p. 460. — Le *Perré*, peut-être une section de la *Chaussée d'Agrippa*, ancienne voie romaine d'Auxerre à Beauvais, passant par Sens, Jaulnes-les-Bray (*Riobe*), les bois de Paroy, Lizines, Châteaubleau, Chailly-en-Brie (*Calagum*), Meaux et Senlis?

2. Arch. municip. de Troyes. — Boutiot, *op. cit.*, t. II, p. 555.

3. *Almanach du diocèse de Meaux*, 1878, v° Chalmaison, p. 96, article de M. Théophile Lhuillier. — Gougenot des Mousseaux, *Essai généalogique sur la maison de Saint-Phalle*, p. 62 et 63.

Digitized by Google

forcés et massacrés par l'ennemi qui mit le feu à la tour. Jusqu'en 1760, leurs ossements calcinés ont été religieusement conservés dans cette tour reconstruite. Avant 1789, on célébrait annuellement, dans l'église de Mons, un service funèbre en leur mémoire, qui portait le titre d'obit des « *onze-vingt-quatorze* », rappelant ainsi le nombre des victimes. La tradition rapporte que les habitants de Mons, étant les seuls de la contrée qui se fussent déterminés à agir contre les Bourguignons, en reçurent le nom glorieux de *mutins*, qu'ils conservent encore[1].

La plus grande partie de la population adulte ainsi disparue, Mons perdit son importance ; néanmoins, on continua à désigner, sous le nom de « *Doyenné du Montois* », une portion du domaine des moines de Tours, qui comprenait, outre la paroisse de Mons, les territoires de Cessoy[2], partie de Sognolles et de Meigneux, ses annexes. La cure fut réunie à celle de Donnemarie, qui y entretenait un vicaire.

En 1560, les manants et habitants de la « ville de Mons-en-Montois » comparurent à la rédaction de la *Coutume de Melun*, par Nicolas Savouinot, leur procureur et marguillier de l'église dudit lieu, assisté de Me Antoine Mules, procureur au Châtelet et siège présidial de Melun[3]. Les chanoines de Saint-Martin de Tours, comme seigneurs de Mons, prétendaient, dans leurs déclarations au roi, dont ils dépendaient, que ce lieu avait un droit de coutume qu'ils nommaient « *Coutume de Mons* », mais il ne faut entendre là qu'une coutume d'argent due aux seigneurs[4].

En 1566, Mons eut une réminiscence de sa grandeur passée et devint, pour un instant, résidence royale.

Au mois d'avril, dit Claude Haton, la première semaine devant l'octave de Pâques, le roi Charles IX ayant couché à Bray-sur-Seine, « au lendemain, sur les neuf heures, s'en partit après avoir ouy la messe, et, sans manger, monta en son coche et s'en alla disner au bourg de Mons en Montois, lez

1. Michelin, *op. cit.*, v° Mons.

2. Cessoy était un hameau de Mons et n'a dû être érigé en paroisse qu'après 1582. — Aux archives de l'hospice de Provins (B 19), il existe des titres de propriété de biens sis à *Cessoy, paroisse de Mons*. — Dans les *Mémoires de Claude Haton* (t. II, p. 1089), on voit qu'en 1582 une contagion sévit au village de *Cessoy, paroisse de Mons-lez-Donnemarie*.

3. *Coustumes du bailliage de Melun*. Paris, 1640, p. 277.

4. Michelin, *op. cit.*, v° Mons.

Digitized by Google

Donnemarie, où il séjourna jusques au lendemain matin sur les dix heures ». Avec lui étaient la reine Catherine de Médicis, sa mère, le duc d'Anjou, son frère, le connétable de Montmorency, le cardinal de Châtillon, l'amiral de Coligny, le sieur d'Andelot, frère de l'amiral, et d'autres seigneurs de la Cour. Ils prirent logis chez le « *canonnier de Mons*, *canonnier de Sa Majesté* ». Là, ayant trouvé un catéchisme huguenot et des psaumes de Marot et de Bèze, le roi, sous prétexte de narguer l'amiral et d'Andelot, qui étaient de la religion réformée, se livra, avec son frère, à une scène burlesque peu compatible avec la dignité royale; il alla même jusqu'à dire à celui-ci, qui contrefaisait le huguenot : « Vous ne joignez pas bien les aureilles et ne tournez pas bien vostre teste, car, pour estre bon prédicant, il fault mieux joindre les aureilles que les mains, tout ainsi que faict ung asne qu'on veux charger de quelque gros faiz. » Et cela, ajoute le bon curé du Mériot, au mécontentement de l'amiral, de d'Andelot et autres huguenots qui les écoutaient[1].

Un autre écrivain contemporain, Abel Jouan, rapporte en ces termes le passage du roi de France à Mons :

« Le mardi 23 avril (1566), le roi passa la Seine sur le pont de Bray pour sortir du pays de Champagne et entra en Brie : disna à Montmontois, grand village enclos de larges fossés[2]. »

Ni Claude Haton, ni Abel Jouan, ne nous ont conservé le nom de famille de ce canonnier royal qui eut l'insigne honneur d'avoir le roi pour hôte en son logis de Mons. Il ne faudrait peut-être pas attacher trop d'importance à cette qualification. Au XVIe siècle, certaines localités avaient des compagnies de canonniers identiques à celles d'arquebusiers, qui tenaient leurs privilèges du roi, servaient comme la milice bourgeoise, tout en ayant le pas sur celle-ci et qui, plus tard, se bornèrent à figurer dans les fêtes et cérémonies publiques où les canonniers tiraient des bombes et boîtes. Quelques compagnies d'arquebusiers comptaient elles-mêmes un ou plusieurs coulevriniers ou canonniers.

1. *Mémoires de Claude Haton*, curé du Mériot, publiés par M. Bourquelot. Imprimerie impériale, 1857, t. Ier, p. 401-402-403.

2. *Récit du voyage de Charles IX en France*, écrit à Paris en 1566 par Abel Jouan, et reproduit, en 1759, par le marquis d'Aubais, dans ses « *Pièces fugitives pour servir à l'histoire de France, avec des notes historiques et géographiques* ». Extrait. *Revue de Champagne et de Brie*, 1880, juillet, p. 78.

Digitized by Google

Le canonnier de Mons pourrait bien n'être autre qu'un officier d'une de ces compagnies qui s'étaient employées, à diverses reprises, à la défense commune. Claude Haton cite M. de Vendières, comme lieutenant d'une compagnie du régiment de M. de Nangis qui défendit, en 1576, les passages de la Seine aux environs de Provins. Ce M. de Vendières, dont il ne donne pas le nom, ne serait-il pas un La Rama? Nous verrons plus loin, qu'en 1620, la dame Catherine d'Argilliers, étant malade en la maison de Charles de La Rama, écuyer, sieur de Vendières, demeurant à Mons-en-Montois[1], dicta son testament à Me Charpentier, notaire à Donnemarie.

Les La Rama étaient depuis longtemps seigneurs du Plessis-Hénault (Saint-Just). Le 15 septembre 1541, Étienne de La Rama rendait aveu et dénombrement, pour cette terre, au Chapitre de la Sainte-Chapelle du Vivier-en-Brie[2].

Ne serait-ce pas un La Rama, du Plessis-Hainault, qui possédait déjà, à Mons, le logis où Charles IX prit gîte en 1566, et ce logis n'était-il pas la maison que, cinquante-quatre ans plus tard, en 1620, habitait Charles de La Rama, sieur de Vendières, peut-être encore celui cité par Haton ou l'un de ses descendants?

Il est à remarquer que les deux historiens contemporains, qui ont rapporté le passage de Charles IX à Mons, sont d'accord pour préciser que le roi prit logis « *chez le canonnier de Mons, à Mons-en-Montois, enclos de larges fossés* », et non dans un lieu situé en dehors et à distance de ce village.

Cependant la tradition locale, qui a conservé le souvenir de cet événement, veut que ce logis ou château, disparu depuis longtemps, ait existé au-delà de l'enceinte des fossés, à l'est et à environ quinze cents mètres du bourg, dans un lieu appelé *Les Guyns*, contrée boisée, à proximité du chemin conduisant de Mons à Thénizy, et où l'on rencontre épars de nombreux vestiges de construction. Près de là, se trouve une ancienne pièce d'eau, en partie desséchée; les gens du pays l'appellent encore aujourd'hui « *La Mare au Canonnier*[3] ».

1. *Archives de Seine-et-Marne*, B. 436. — *L'Inventaire sommaire des Archives* donne le nom de Charles de la Reine, mais c'est évidemment une mauvaise lecture; il faut lire Charles de la Rama. — Note de M. Th. Lhuillier qui a bien voulu vérifier, aux Archives, la copie du testament de Catherine d'Argilliers.

2. M. l'abbé Denis. — *Essai hist. sur Pecy*, p. 36-37.

3. Michelin, *dans ses Essais historiques*, v° *Mons*, dit qu'en 1470, s'élevait, en cet endroit, la maison seigneuriale d'un fief, qui partageait le terri-

Digitized by Google

Tout cela, nous en convenons, n'éclaire pas suffisamment le point obscur qui nous intéresse ; nous donnons ces indications pour ce qu'elles valent, espérant qu'elles pourront aider à d'autres recherches plus exactes.

Situé au sommet de la côte où commencent les plateaux de la Brie, dominant la vallée de l'Auxence, où est bâti Donnemarie, dont il n'est éloigné que de seize cents mètres, le village de Mons-en-Montois, autrefois entouré de murailles et de fossés profonds, paraît avoir eu quelque importance, et ne devoir sa déchéance qu'aux malheurs des temps. En 1668, les bois et herbes de ces fossés étaient encore amodiés aux habitants, à la charge par eux d'en employer le loyer annuel à réparer « les portes, tours et murailles des fortifications [1] ».

La cure, réunie après les guerres de religion à celle de Donnemarie, était administrée par un vicaire qui jouissait des biens curiaux.

L'église, dédiée à Saint-Martin de Tours, est vaste et conserve encore la simplicité architecturale des monuments des XIIe et XIIIe siècles ; elle est accompagnée d'une tour carrée, d'une époque postérieure, que sa position fait apercevoir de loin.

L'abside, le chœur et les transepts datent du XIIe siècle, mais ils ont été en grande partie remaniés vers la fin du XVIe ; on voit encore des restes des XIIIe et XIVe siècles dans la chapelle de la Vierge.

Dans le chœur, à gauche de l'autel, une tombe en pierre représente un personnage revêtu d'ornements sacerdotaux et porte, en bordure, l'inscription suivante :

« *Cy gist venerable et discrette personē Messrē Jehan Meusnier,*
« *en son viuant pbrē demē. a Montz-en-Monthois, lequel deceda*
« *le Ve jor doctobre mil V^c^ treize.* »

La tour renferme une ancienne cloche, qui mesure 1^m^10 de diamètre, et porte cette inscription :

toire, et relevait des chanoines de Tours, nommée *la Guains ;* que détruite à cette époque, et depuis reconstruite au sud et sur les fossés du village, cette maison est devenue le petit château de Mons.

1. *Acte de Léautey, notaire à Donnemarie*, du 18 janvier 1668.

Digitized by Google

IHS Maria = haulte et puissante dame Lucrece Bouhie femme de hault et puissant sr mre Nicolas de lhospital marquis de vitri chler des ordres du roi coner en ses // conselrs destat et privé lieut genl en Brie marschal de France et Anthoine de Brichanteau sr et abbé commandataire mont nommee lucresse 1622 // estoient marguilliers marthe delorme denis renard iean delours.

Nous relevons, sur l'un des registres de la paroisse, l'acte de bénédiction de cette cloche :

« Le Dimanche dixe jour de juillet mil six cens vingt-deux, a esté benytes, sanctifiés, consacrés, la grosse cloche de leglise parochialle St Martin de Mons-en-Monthyoys, laquelle fut fondue le samedy dernier jour dapuril aud. an que dessus et fut fondue par Me Jehan Rousseau et Pierre Arnault, son garson, demourans led. Rousseau à Villier-St-Georges et led. Arnault en la ville de Sens. La maraine qui la nommée, haulte et puissante dame Lucresse Bouhier, femme de très-hault et très-puissant seigneur messire Nicolas de Lhospital, marquis de Vitry, Lieutenant gneāl en Brie, conser du roy nrē sire en ses conseilz destat et privé, chevallier des ordres, mareschal de France. Le parrain messire Anthoine de Brichanteau, seigneur abbé de Barbeau. Faict les an et jour que dessus par moy pbrē dud. lieu soubzsigné et laditte cloche montée en la tour dud. Mons le vendredy vingt-deuxe jour de juillet, jour et feste Ste Marie Magdaleine mil six cens vingt-deux.

« (Signé) : J. Belin, vic. »

Lucrèce Bouhier était fille de Vincent Bouhier, baron du Plessis-aux-Tournelles, seigneur de Beaumarchais, trésorier de l'Épargne, intendant de l'ordre du St-Esprit, et de Marie Hotman ; veuve de Louis de la Trémoille, marquis de Noirmoutiers, elle avait épousé, en 1617, Nicolas de l'Hôpital, marquis de Vitry [1].

Nicolas de l'Hôpital, qui avait succédé à son père comme capitaine des gardes du corps du Roi, s'était chargé d'arrêter Concini, maréchal d'Ancre, qui était devenu odieux à Louis XIII, et le tua dans la cour du Louvre de trois coups de pistolet ; il reçut, en récompense de ce honteux exploit, le bâton de maréchal de France, avec la charge de conseiller de robe-courte au Parlement qui le mettait à l'abri des poursui-

1. Anselme. — *Hist. généal. de la maison de France et des grands officiers de la couronne*, t. IV, p. 177 B.

Digitized by Google

tes ; il devint, dans la suite, membre des Conseils d'État et privé du Roi, lieutenant-général en Brie, gouverneur de Provence, et fut enfin créé duc et pair en 1644. Il mourut l'année suivante [1].

Antoine de Brichanteau, fils d'Antoine, marquis de Nangis, amiral de France, devint abbé de Barbeaux et d'Escurey, et mourut en 1638. Il laissa un fils naturel, nommé La Coudraye, lequel vivait au château de Nangis [2].

En 1842, Teste d'Ouet, originaire de Donnemarie, signalait au Comité des Travaux historiques divers objets existant dans l'église de Mons : un reliquaire en filigrane ; — une tête de Vesta, sculptée en médaillon, qu'on a encastrée dans le socle d'une croix. Cette tête, d'un beau travail, trouvée dans des fouilles au bord d'une ancienne voie romaine, est devenue ainsi celle d'une Vierge Marie [3].

Dans une autre communication au même Comité, M. de Rosny mentionnait, à Mons, une fontaine dont l'eau ne gèle pas et qui guérissait, dit-on, de la lèpre. Cette source coule encore sur la place du village ; près de là, s'élevait, avant la Révolution, une chapelle sous l'invocation de saint Fiacre.

Nous avons peu de renseignements sur le petit château de Mons, aujourd'hui en ruines, construit à proximité de cette fontaine, au sud et dans les fossés du bourg. Il relevait en fief des chanoines de Saint-Martin de Tours.

Plusieurs familles nobles habitèrent Mons aux XVIIe et XVIIIe siècles.

En 1618, Martin Pynot, chanoine et trésorier de la cathédrale de Meaux, demeurant à Mons-en-Montois, laissait ses biens à Antoine Pynot, son neveu, qui se qualifiait d'écuyer, sieur de Saint-Praize [4].

Nous avons dit plus haut qu'en 1620 (le 11 octobre), Me Charpentier, notaire à Donnemarie, recevait le testament de Catherine d'Argilliers [5], malade en la maison de Charles de la

1. Anselme, *op. cit.*, t. VII, p. 481.

2. Anselme, *op. cit.*, t. VII, p. 895.

3. Communication de M. Th. Lhuillier, président de la Société d'archéologie de Seine-et-Marne.

4. Arch. de Seine-et-Marne, B 623. — Saint-Praize ou la Sainte-Praize (*alias* Sainte-Praisle), fief de la paroisse de Chalautre-la-Reposte, près Donnemarie-en-Montois. — La famille Pynot, sieur de Saint-Praize, a fourni des grands-maires à Donnemarie : Jean, en 1550 ; Robert, en 1595.

5. Arch. de Seine-et-Marne, B 436. — La famille d'Argillières (et non

Digitized by Google

Rama, écuyer, sieur de Vendières [1], demeurant à Mons-en-Montois. Elle léguait ses biens à Marguerite de la Mothe, demeurant également à Mons, veuve de Jean de Canary, sieur de la Saint-Praize, ainsi qu'à Gaspard et à Marie d'Argilliers, ses frère et sœur. Elle disposait aussi de divers legs en faveur de Madeleine de la Rama et de Louis de Bissemon, fils de sa sœur Marie; et, le 20 du même mois, ce testament était porté au greffe du bailliage de Melun, pour transcription, par Jean de Bissemon, écuyer, sieur de (Trois-Pisquerêts ?), ayant charge de ladite Marguerite de la Mothe, exécutrice testamentaire.

Le 30 juillet 1644, Charles Pelletier, écuyer, sieur de la Croix, demeurant à Mons-en-Montois, fils d'Étienne Pelletier, écuyer, capitaine du château de Mont (?), prenant l'habit d'ermite, sans faire aucun vœu, donne ses biens à Philippe de la Perrière, écuyer, son cousin germain, sous la réserve de mille livres dues par Charles de Bricquet, écuyer, sieur de Malassise, près Coubert [2].

D'après M. Delettre, qui ne cite pas de date, le fief de Mons aurait été, au XVe siècle, cédé à trois vies à Claude Hurpin, puis vendu à Jean de Millant, dont la fille aurait épousé, en premières noces, Coquart de Sainte-Foy, sieur de Chalautre-la-Reposte, et, en deuxièmes noces, Louis Dupuis [3].

Nous doutons de l'exactitude de ce renseignement. Ce Coquart de Sainte-Foy ne vint-il pas à Mons dans la première moitié du XVIIe siècle seulement? Son fils paraît être venu ensuite, puis Denise de la Perrière, veuve de celui-ci. Par acte de Charpillon, notaire à Donnemarie, du 25 février 1718, Madeleine Milland, femme de Louis Dupuis, loue à Gadon la ferme du château de Mons, comprenant soixante-trois arpents de terres. Nous retrouvons encore « M. et Mme Dupuis,

d'Argilliers), originaire du comté de Clermont-en-Beauvaisis, tirait son nom du fief d'Argillières, près Senlis. — Le 21 novembre 1617, Jean d'Argillières, sieur d'Argillières et de Fay, chanoine et prévôt de la Varenne de Saint-Martin de Tours, reconnaît avoir reçu de Marguerite de la Mothe, veuve de Jean de Canary, en son vivant seigneur de Saint-Praize, la somme de 3,750 livres pour prix de moitié du fief du Haut et Bas-Enfel, dit Enfer, assis paroisse de Clos-Fontaine, près la Croix-en-Brie. (Roserot, *La famille d'Argillières en Picardie et en Champagne*. — *Revue de Champagne et de Brie*, mars 1884.)

1. La Rama. — Voir *suprà*, notes.

2. Arch. de Seine-et-Marne, B 617.

3. Delettre. — *Hist. de la Province du Montois*, t. II, p. 138.

Digitized by Google

nobles », exempts de la taille dans le rôle dressé par Nicolas Cruel, prêtre, vicaire de la paroisse de Mons, en 1723 [1].

En 1665, le château de Mons, en ruines, était vendu par Denise de la Perrière, veuve Coquart de Sainte-Foy, à Pierre Bourdault, grand-maire de Donnemarie [2].

En 1772, Claude-Nicolas Boudier, lieutenant de la maîtrise de Provins, et Pierre-Louis-Florimond de Chevry, époux d'Élisabeth Boudier, le cédaient à Nicolas-Adrien-Roussel d'Inval de Montbeaufrand, ancien capitaine qui, immédiatement, en faisait la revente à Claude-Gervais-Jean, marquis de Chasot, sieur patron d'Escorches, Vany, etc., et mestre de camp de cavalerie [3].

Enfin, en 1785, il était la possession d'Antoine-Charles-Pierre du Tillet, dit le chevalier de Lunay, capitaine au régiment Royal-Infanterie, connu depuis sous le titre de comte du Tillet, qui y décéda le 10 janvier 1815.

En 1692, Jean Morot de Grésigny, mariant son fils à une demoiselle Legoux, fille du seigneur de la Grand'Vente [4], lui donne en dot ses fermes du Monceau et de la Pierre de Neuilly, paroisse de Mons. Jean Morot de Grésigny était marié à Barbe Filzjean, de Donnemarie [5].

Dans un acte de vente en détail de la ferme de Monceau, Morot de Grésigny fait réserve « d'un orme de Sully, appelé l'Orme de César, sous lequel, autrefois, se tenait le marché du jeudi [6] ».

En 1785, Jacques de Morot, écuyer, ancien capitaine au régiment d'Artois-Cavalerie, seigneur de Lautreville et Vélars-le-Comte, donne à Antoine-Charles-Pierre du Tillet de Lunay, demeurant en son château de Mons-en-Montois, un terrain de

1. Ce rôle, que nous possédons, écrit sur six feuillets de papier, comprend : 63 ménages, 109 hommes dont 5 domestiques — 83 femmes dont 7 servantes — 55 garçons — 41 filles — 31 chevaux — 115 vaches — 58 bourriques — 1 mulet — 3 pourceaux — 17 bêtes blanches et 706 bêtes à laine appartenant à 11 propriétaires.

2. *Acte de Léautey, notaire à Donnemarie,* du 5 avril 1665.

3. *Acte de Mercier, notaire à Donnemarie,* du 5 octobre 1772.

4. La Grand'Vente, paroisse de Courcelles (Seine-et-Marne).

5. *Acte de Charpentier, notaire à Donnemarie,* du 27 février 1692. — Barbe Filzjean était fille d'Étienne Filzjean, écuyer, seigneur de Chaulmes, grand-maire de Donnemarie, et de Cécile Pynot, et petite-fille de Robert Pynot, ancien grand-maire de la même ville.

6. *Acte de Charpillon, notaire à Donnemarie,* du 13 juin 1777.

Digitized by Google

quatre perches « sur lequel est accru l'orme dit de César, près le grand chemin de Donnemarie au Monceau [1] ».

En 1789, l'Assemblée constituante décréta une nouvelle organisation administrative de la France. La loi du 15 janvier 1790 comprit la municipalité de Mons dans le canton de Donnemarie, le district de Provins et le département de Seine-et-Marne [2].

Sous la Terreur, Mons eut, comme Donnemarie, son club révolutionnaire, établi dans l'église, et où les femmes se firent remarquer par leurs violences. Sur la dénonciation de deux dames patriotes de Mons, un garçon boucher de Nangis, nommé Lambert, natif de Guignes, est arrêté, condamné et exécuté, « convaincu d'avoir tenté au rétablissement de la royauté » (27 avril 1794) [3].

En 1794, une des cloches de Mons avait été promise à la municipalité de Thénisy, en échange de deux plus petites données à l'État pour en faire des canons, mais les habitants de Mons, toujours « mutins », s'opposèrent à cet enlèvement et aimèrent mieux briser leur cloche, sur place, que de la livrer à ceux de Thénisy qui furent alors autorisés, par le district, à prendre une cloche à Savins.

Aujourd'hui, Mons semble avoir oublié et sa vieille origine et sa grandeur passée. Depuis 1789, la première partie de son

1. Arch. de l'Yonne, B 287.

2. De cette municipalité dépendirent les hameaux ou écarts suivants :

Le hameau du *Villé*, au sud de Mons ; devenu contigu à ce dernier au moyen de nouvelles constructions, il en forme aujourd'hui comme le faubourg.

Le *Monceau*, placé à l'ouest, ancien village qui avait une certaine importance ; sa dîme était distincte de celle de Mons ; c'était là que se tenait autrefois le marché, sous un orme gigantesque appelé l'Orme de César, qui aurait été abattu au commencement du siècle.

Le *Clos-Bouard*, ancienne ferme située plus proche Donnemarie.

La *Pierre-de-Neuilly*, autre ferme, bâtie sur une énorme roche qui lui donne son nom.

Le moulin de *Menot*, construit, en 1657, sur les terres du fief de Ségnier-Forbois, de Dontilly, à la limite des territoires de Sigy et de Thénisy. Il avait été établi, avec l'autorisation du Chapitre de Saint-Martin de Tours, sur une dérivation de la rivière d'Auxence, appelée *rû de Menot*. Ce moulin a été démoli vers 1865, et le cours d'eau supprimé depuis.

Enfin, la *Mal-Logée*, maison isolée, dans un vallon, au sud-ouest du village.

3. Note communiquée par M. Th. Lhuillier.

Digitized by Google

nom a seule subsisté dans les actes publics; quant aux victimes des Anglo-Bourguignons, martyrs de leur dévouement à la patrie locale, c'est à peine si la tradition en a conservé le souvenir.

Espérons qu'un jour la commune de Mons, mieux inspirée, reprenant son antique nom de Mons-en-Montois, sous lequel elle a été désignée pendant des siècles, voudra aussi perpétuer la mémoire de ses vaillants défenseurs, et qu'une grande et patriotique pensée, à laquelle s'associera bien certainement la population du village et des pays environnants, rétablira, d'une manière durable, la fête et l'obit des *onze-vingt-quatorze*.

C'est grandir la patrie qu'honorer ceux qui l'ont glorieusement servie !

Ernest CHOULLIER.

Digitized by Google

Le Pont de la Pielle à Troyes*

ÉTUDE SUR L'ANCIEN CHAPITRE DE LA CATHÉDRALE

Le temps presse, le moment est grave, il faut agir sans retard et prendre une suprême résolution. C'est ce que pense aussi le Chapitre qui, séance tenante, prie le chanoine Nicolas Thiénot[1] de partir immédiatement pour Paris où il rencon-

* Voir page 661, tome X de la *Revue de Champagne*.

1. Nous n'avons pu jusqu'ici recueillir que très peu de renseignements sur la famille et sur les origines du chanoine Nicolas Thiénot. Voici tout ce que nous en savons.

Le mardi 8 avril 1572, à l'issue des matines, les chanoines sont convoqués par leur cloîtrier et réunis à la sacristie pour apprendre la mort, survenue le matin même, du chanoine Jehan Thiénot et prendre connaissance de son testament. Il demandait à être inhumé dans la cathédrale, et le Chapitre accorda bien volontiers cette suprême requête à celui qui pendant sa vie, nous disent les délibérations capitulaires, s'était toujours montré « homme de bien, bon serviteur de Dieu, gracieux et paisible ».

Avec François Perraud, chanoine et chantre de la collégiale Saint-Etienne, et François Jaspard, un nommé Claude Thiénot, curé de Thennelières, est désigné comme exécuteur testamentaire de Jehan Thiénot.

Au mois de mars 1578, Pantaléon Passerat se présente devant le Chapitre de la cathédrale pour lui apprendre le décès de Nicole Thiénot, sa femme, et lui annoncer que la dernière volonté de la défunte était d'être inhumée à Saint-Pierre, dans le caveau où reposait déjà feu Jehan Thiénot son frère.

D'autre part, encore au mois de mars 1578, nous trouvons un Jehan Thiénot greffier des eaux et forêts du bailliage de Troyes.

Il est fort probable que Jehan Thiénot, chanoine de la cathédrale, Claude Thiénot, curé de Thennelières, et Nicole Thiénot, femme de Pantaléon Passerat, étaient les oncles et la tante de notre jeune chanoine.

Nous savons en outre qu'en 1599, Nicolas Thiénot, le père du chanoine, était fermier de la terre et seigneurie de Joux appartenant au Chapitre. Nous le voyons cette année-là, obtenir une diminution de quatre écus sur son loyer annuel qui était auparavant de douze écus soleil. En 1601, il exerce les fonctions de représentant pour le roi à Villemaur. Il meurt en 1606 et est inhumé à Sainte-Madeleine le mardi 27 juin ; les chanoines de la cathédrale, en corps, assistèrent à ses obsèques.

Nicolas Thiénot était très jeune encore, lorsqu'il se présenta au mois de mai 1594, en concurrence avec Pierre Michon, clerc du diocèse de Paris et neveu de Jacques Le Faure, chanoine de la cathédrale et doyen de Saint-

Digitized by Google

trera M. de Morayme qui s'y trouve depuis quelque temps déjà. Ils iront ensemble, au nom du Chapitre de Troyes, solliciter une audience du roi, soit à Paris, soit à Fontainebleau,

Urbain, pour être pourvu de la prébende vacante par la mort du chanoine Nicolas Hennequin. Cette dignité n'échut ni à l'un ni à l'autre.

L'année suivante, en 1595, Nicolas Thiénot étudie, moyennant une pension annuelle de quarante écus, chez messire Edme Jeannet, curé de Sainte-Savine et chanoine de Saint-Pierre, dont il devait quelques années plus tard, hériter de la prébende. La veille de Pâques de l'année 1597, il est promu au diaconat en la chapelle de l'évêché, par Mgr l'évêque de Digne. Par lettres du roi Henri IV datées du 9 février 1598, Nicolas Thiénot est mis en possession, le mercredi 4 mars suivant, de la prébende dont jouissait avant lui son ancien précepteur, le chanoine Edme Jeannet, démissionnaire en sa faveur.

Au mois de janvier 1599, nous retrouvons Nicolas Thiénot étudiant à Paris au collège du Plessis. Guillaume de Taix, doyen du Chapitre, donne à ses collègues communication d'un certificat ainsi libellé :

« Je certiffie que le XIIe octobre dernier, Nicolas Thienot est venu journellement en ma classe qui est la troizme du collège du Plessis, pour estudier. De quoy, à sa prière et requeste, luy ay baillé attestation, pour s'en servir envers tous qu'il appartiendra.

« Faict en ma chambre du collège dudict Plessis, le Ve jour de décembre 1598. « Signé : Fleuret. »

Enfin, le 18 septembre 1601, Nicolas Thiénot reçoit la prêtrise à Sens, dans l'église métropolitaine, des mains de l'évêque de Digne, suffragant de l'archevêque de Sens. La nature avait, paraît-il, gratifié d'une belle voix de baryton le chanoine Nicolas Thiénot ; c'est ce qui lui valut, en 1607, son acceptation dans la musique du roi, et en 1616 un brevet de chantre en la chapelle de musique de Sa Majesté Louis XIII, ami des musiciens et musicien lui-même.

Le chanoine Nicolas Thiénot devra sa célébrité dans l'histoire de l'ancien Chapitre de notre église cathédrale à tout autre chose qu'aux charges et dignités dans lesquelles s'illustrèrent plusieurs de ses vénérés collègues. Nous l'avons trouvé une seule fois exerçant la charge d'officier du cellier en l'année 1600-1601, et celle d'auditeur des comptes pendant quelques années sur la fin de sa carrière. Mais ce qui le distinguera surtout et le tirera de son obscurité, ce sont ses nombreux démêlés avec la justice du Chapitre, démêlés dont nous allons brièvement rappeler quelques-uns.

Dans les premières années du XVIIe siècle, les chanoines Nicolas Thiénot et Claude Hennequin furent les enfants terribles et indisciplinés du Chapitre de la cathédrale. Pour ne parler que du premier, dont nous trouvons le nom assez intimement mêlé à l'histoire du pont de la Pielle, sa conduite donna lieu, à différentes reprises, à des plaintes justifiées, à des jugements sévères de la part de ses pairs.

En 1598, des juges sont désignés parmi les membres du Chapitre, pour connaître d'un procès intenté, nous n'avons pu savoir pour quelle raison, à Nicolas Thiénot, à peine reçu chanoine, et examiner les charges et informations accumulées contre lui.

Au mois de mars 1599, tandis que les chanoines le croient tranquillement à ses études au collège du Plessis, à Paris, Nicolas Thiénot est depuis

Digitized by Google

lui exposeront clairement leur cas, la légitimité des droits méconnus du Chapitre, et feront le possible et l'impossible pour obtenir de son autorité royale la défense de poursuivre

quinze jours en villégiature à Aix-en-Othe, où il vagabonde sans souci dans la campagne et sous les pommiers en fleurs. On lui supprime sa pension.

Au mois de mars de la même année, le jeune indiscipliné est enfermé dans la tour du Chapitre, en attendant que le procès qui lui est intenté pour avoir proféré des blasphèmes « soit faict et parfaict ». En outre d'une amende de quatre écus, Nicolas Thiénot fut condamné « à tenir prison huict jours durant, sans intermission aulcune, et pendant lesdietz huict jours, jeusner au pain et à l'eaue ». Il devait de plus, à l'expiration de sa peine, se présenter à son confesseur pour solliciter l'absolution de sa faute.

Nicolas Thiénot demanda au Chapitre l'autorisation, au mois de janvier 1600, d'aller à Rome en compagnie de deux de ses amis, jeunes chanoines comme lui, Claude Paillot et Jacques Poussin, pour gagner les indulgences attachées au jubilé que le pape Clément VIII venait d'y publier. Mais pleins de défiance à son égard, les membres du Chapitre ne lui accorderent cette permission qu'autant qu'il aura prêté serment et qu'il aura juré que c'est bien dans cette pieuse intention qu'il veut se rendre à Rome. Encore dut-il s'engager avant de partir, à justifier à son retour la véracité de son voyage « par certifficat ou certifficats bons et valables ». Les pèlerins étaient de retour le dimanche 7 mai, et dès le vendredi suivant Nicolas s'empressait, suivant l'obligation qui lui en avait été faite, de venir apporter au Chapitre un certificat du prêtre qui l'avait entendu en confession dans l'église Saint-Pierre de Rome.

Au mois de février 1601, nous voyons de nouveau le chanoine Nicolas Thiénot condamné pour injures envers le doyen du Chapitre, Claude Vestier, à une amende de vingt sols applicable à la Fabrique.

C'est ici que vient prendre place, dans l'ordre chronologique, la plus grave de toutes les accusations, vraies ou fausses, qui pesèrent sur notre jeune chanoine.

Le jeudi 23 février 1601, le vénérable doyen du Chapitre Claude Vestier, revenait vers les dix heures du soir après avoir dîné chez l'un de ses parents et se préparait à rentrer dans sa maison située rue du Grand-Cloître-Saint-Pierre, lorsqu'il se trouva tout à coup environné de plusieurs individus armés de bâtons et d'épées nues. L'heure était tardive, la nuit sombre, le quartier désert, seuls quelques soldats du guet, probablement endormis comme d'habitude, étaient censés veiller non loin de là sur le rempart, près du pont de *Joli-Saut*. Impossible d'appeler et de se faire entendre. Claude Vestier chercha instinctivement son salut dans la fuite et put arriver, dans un effort désespéré, à ouvrir la porte de sa maison et échapper ainsi à ses agresseurs. Pas complètement cependant, car il fut frappé, « excédé », nous disent les délibérations capitulaires, de plusieurs coups d'épée, blessé et « navré à la main gauche de telle façon que le doigt indice (index) » fut presque détaché. Narrant le lendemain, à ses collègues du Chapitre, la lâche agression dont il avait été la victime, il les assurait que c'eût été pour lui une mort certaine, une mort affreuse, s'il n'eût arrivé à gagner sa maison et en refermer la lourde porte derrière lui. Une enquête fut commencée, de nombreuses personnes furent appelées et entendues. Par quel concours de circonstances les soupçons se portèrent-ils sur le chanoine Nicolas Thiénot?

Digitized by Google

les travaux commencés ; ils ne manqueront pas surtout de faire valoir un argument auquel les chanoines attachent une très grande importance, et qui doit être à leurs yeux sans

Nous ne saurions le dire. Quoi qu'il en soit il fut arrêté et enfermé dans la prison royale d'abord, dans la prison de l'officialité ensuite, sous la garde de Pierre Bigot, le sonneur de la cathédrale, converti en geôlier pour la circonstance. On ne put probablement pas établir d'une façon certaine la preuve de sa culpabilité, car Nicolas Thiénot fut remis en liberté après plus de deux mois de prévention.

Dans un cahier de revendications présenté par le clergé aux États généraux de 1560, on pouvait lire ce vœu ainsi formulé : « qu'il soit defendu à tous gens d'église de porter des robes de soie et des habillements découpés. » A différentes époques, notamment en 1580 et 1581, les chanoines, en présence « de la dissolution et superfluité qui se commet par aulcuns de Messieurs en leurs habitz », s'étaient exhorté mutuellement à ne plus porter jamais « chemises goderonnées ny dentelles ». Plusieurs observations en ce sens avaient été faites au chanoine Nicolas Thiénot qui ne paraissait nullement décidé à en tenir compte. En 1603, il est menacé de trois livres d'amende s'il continue à porter un manteau trop court et des cheveux trop longs. En 1607, le doyen se plaint que « Me Nicolas Thiénot estoit ordinairement revestu, tant en icelle église que dehors, d'habitz non convenables à sa profession, portant souvent des vestementz de draps de soye dechiquetez, ung bas de chausse de couleur violet et ung rabat ou col et de chemise trop relevé ». Il lui fut enjoint de quitter ces vêtements sous peine d'être privé des fruits de sa prébende. Au mois de juillet 1611, le chantre Pierre Dadié, le même qui en 1618 armé d'une seringue aux armes du Chapitre, n'hésita pas à monter seul dans le clocher pour combattre le feu qui venait de s'y déclarer, fit un rapport comme chantre, « ad regendum chorum », disant que le chanoine Thiénot avait porté chappe pendant le chant des vêpres, « ayant cheveux fort longs et sans couronne, ce qui n'estoit decent ».

Dans la séance capitulaire du mercredi 18 septembre 1613, le syndic du Chapitre vint se plaindre à son tour, disant que plusieurs chanoines étaient très scandalisés de ce que deux des jeunes membres du Chapitre persistaient à porter « leurs cheveux trop longs, habitz indécentz à la profession ecclésiastique, comme pourpoinctz decoupez et colletz soustenus de *picadilles* (porte-rabat, revers de manches) ». Le chanoine Thiénot était naturellement l'un des deux accusés, et il lui fut une seconde fois enjoint, comme à son collègue le chanoine Le Faure, de faire couper sans retard ses cheveux et de faire disparaître au plus tôt les ornements trop tapageurs de son pourpoint. Mais blessé dans son amour-propre, il s'emporte jusqu'à dire au vénérable doyen Claude Vestier, qui le priait de sortir de la salle pour laisser délibérer ses collègues, « qu'il ne se soucioit non plus que de chansons de ce qui seroit ordonné par le Chapitre ». Il fut condamné à être privé des fruits de sa prébende, lesquels seraient distribués aux pauvres, aussi longtemps que durerait sa désobéissance, à « oster ses colletz et picadilles et porter habitz decentz non decoupez ny dechiquetez, et ce incessamment et dedans vingt-quatre heures. Et au surplus, pour lesdictes irreverences, pétulance, paroles et deportementz insolentz faictz et commis par ledict sieur Thiénot, avons ledict sieur Thiénot condamné et condamnons en cinquante livres d'amende applicable à l'aumosne générale des pauvres de ceste ville de Troyes, aux prisonniers des prisons royaulx et aux couvents des Cordeliers et Jacobins de

Digitized by Google

réplique : c'est que par ces temps de troubles et de guerres continuels, ce pont, construit sur la Seine et mettant en communication directe la ville avec la campagne, pourra, le cas

ladicte ville, chascun pour ung quart, et à tenir prison jusques à plain et entier paiement d'icelle somme ; et outre, s'abstiendra ledict sieur Thiénot, troys moys, d'entrer audict Chapitre, de l'entrée duquel l'avons privé et privons pour ledict temps, lui faisant deffenses de recidiver en tel cas, à peine de plus grande inimadversion et de punition capitulaire. »

L'assistance régulière aux heures canoniales, malgré la stricte obligation que lui en faisaient les statuts capitulaires, n'entrait pas non plus dans les habitudes de Nicolas Thiénot.

Sans jamais tenir compte des avertissements souvent réitérés du doyen, notre chanoine, non seulement ne se fait pas faute de manquer fréquemment à ce pieux devoir aux jours que la règle ne châtie pas, mais il cherche encore des excuses à son impardonnable négligence aux fêtes solennelles de l'année, où l'absence d'un chanoine est sévèrement réprimandée et punie, soit d'une amende plus ou moins considérable, soit de la privation partielle et momentanée des revenus attachés à sa prébende.

Où était-il encore ce matin de Pâques 1620, qu'il ne vint pas en ce jour de grande solennité, chanter les matines avec ses collègues comme il en était tenu ?

Le mercredi 29 avril 1620, le Chapitre est en séance et Nicolas Thiénot y assiste. Sentant une fois de plus l'orage gronder sur sa tête, il s'excuse humblement et raconte, sans embarras du reste, qu'au moment de « s'acheminer en ceste église pour acister (*sic*) aux matines, il lui [estoit] survenu un rhume et devoiement excessif d'estomac » qui, à son grand regret, l'avaient retenu à la maison.

Dieu me garde de faire, à l'égard du chanoine Nicolas Thiénot, un jugement téméraire, mais je le connais assez maintenant comme un joyeux comédien pour ne pas suspecter un peu une indisposition aussi subite. Les chanoines furent aussi de mon avis et condamnèrent cette fois le délinquant à l'amende règlementaire.

Le chanoine Nicolas Thiénot fut donc, dans sa jeunesse du moins, l'enfant terrible du Chapitre, avec les statuts duquel il était toujours en désaccord, quand ce n'était pas en révolte ouverte.

Bien qu'il soit reçu prêtre depuis près de six ans, ses collègues sont obligés de se fâcher, de le menacer de peines disciplinaires, pour le décider à célébrer sa première messe. Il loue des maisons canoniales, n'en paie pas le loyer, déménage et emménage tous les six mois. Lorsqu'il mourut, Nicolas Thiénot habitait une maison canoniale située rue du Petit-Cloître-Saint-Pierre. Il l'avait louée à la mort du sous-chantre Noël Jacquinot, moyennant un loyer annuel d'un écu soleil.

Le chanoine Nicolas Thiénot, comme le bon vin de nos petits coteaux champenois, s'amenda en vieillissant et devint l'un des plus fermes appuis du Chapitre qui le jugea digne, malgré ses nombreux péchés de jeunesse, de remplir auprès de Louis XIII la mission de confiance dont nous venons de le voir investi.

Par un oubli malheureux et inexplicable, le greffier du chapitre n'a pas mentionné sur les registres capitulaires, comme c'était alors la coutume, le jour et l'heure de la mort du chanoine Thiénot. Nous voyons pour la der-

Digitized by Google

échéant, servir de passage à l'ennemi pour surprendre la vigilance du guet et monter à l'assaut des fortifications[1].

Pauvres chanoines ! On le voit, les illusions sont de tous les âges, de toutes les époques et de toutes les conditions.

Le voyage de Troyes à Paris était alors long, dispendieux, fatigant et quelquefois même dangereux, mais sans s'arrêter à toutes ces considérations le chanoine désigné par le Chapitre partit sans perdre une minute, trouva à Paris son confrère qui l'attendait, et le samedi 31 mai ils étaient ensemble à Fontainebleau, sollicitant une audience du roi qui n'osa la leur refuser. Louis XIII était sur le point de monter en voiture pour se rendre à Saint-Germain, mais il permit cependant aux chanoines de Troyes d'exposer brièvement leur requête, qu'il écouta de l'air distrait d'un homme pressé. Quand le chanoine Nicolas Thiénot eut dit respectueusement l'objet de sa mission, le roi répondit simplement que n'ayant jamais entendu parler du pont dont on venait de l'entretenir, il n'avait pu en ordonner la construction. Puis prétextant son départ précipité pour Saint-Germain où il était attendu, il congédia les messagers du Chapitre, auxquels il se garda bien de donner par écrit la déclaration qu'il venait de leur faire de vive voix[2].

Ainsi donc, le 31 mai 1631, Louis XIII ne craint pas de déclarer qu'il n'a jamais entendu parler d'un pont dont il avait lui-même demandé la construction par lettre authentique du 13 février 1630. Etait-il sincère, et comme cela arrive trop souvent à ceux qui sont revêtus d'un grand pouvoir et dont l'attention ne peut s'exercer également sur toutes choses, avait-il apposé sa signature au bas de cette lettre sans la lire? C'est possible, et nous voudrions le croire. Cependant, puisqu'après comme avant la visite des députés du Chapitre, rien ne vint modifier la situation dont celui-ci se plaignait à juste titre, nous sommes en droit de conclure, jusqu'à preuve du contraire, que c'était tout simplement, de la part du roi, le mensonge venant s'ajouter à l'abus de pouvoir. Le vénérable

nière fois son nom inscrit en tête de la séance du 8 juin 1639, et à la date du 30 du même mois, après plus de quarante-et-un ans de canonicat, nous trouvons son remplacement par le chanoine Pierre Maure. Avec le jour de sa mort, nous sommes donc aussi privés de connaître le lieu de sa sépulture. Peut-être attend-il encore, en compagnie de son oncle et de sa tante, dans les caveaux de la cathédrale, le grand jour de la résurrection.

(Archives de l'Aube, G 1291, 1292 et 1293.)

1. Archives de l'Aube, G 1297, f° 379 r°.

2. Archives de l'Aube, G 1297, f° 380 r°.

Digitized by Google

Chapitre de l'Église de Troyes devait être la dupe du premier, comme il avait été déjà la victime du second.

Tout joyeux de la parole royale, tout fier du résultat qu'il croyait avoir obtenu, le chanoine Thiénot revint en toute hâte rendre compte de sa mission aux chanoines qui le remercièrent chaleureusement de son dévouement.

Cependant l'ordre attendu de Paris ne venait pas, et les travaux pour lesquels on avait réquisitionné un grand nombre d'ouvriers faisaient de rapides progrès ; malgré ses vives et journalières protestations, le Chapitre voyait même abattre des arbres plantés sur des terrains lui appartenant. D'autre part, Mr de Morayme resté à Paris, écrivait à ses collègues que les recommandations des parties adverses étaient puissantes au Conseil du roi et qu'il fallait, plus que jamais, se hâter d'agir [1].

On fait alors dresser par un peintre « la figure du pont, des moulins et leurs adjacents [2] » ; on interpelle les ouvriers qui, devenus railleurs, se moquent ouvertement des défenses que leur font les membres du Chapitre ; les procès-verbaux succèdent aux procès-verbaux, toujours sans résultat ; enfin, suprême et dernier effort, le Chapitre aux abois décide l'envoi à Paris d'une seconde députation, pour solliciter cette fois du roi une déclaration par écrit. Le grand chambrier est chargé d'emprunter trois cents livres pour pourvoir aux dépenses de ce second voyage [3].

Mais le seigneur du Vouldy voulut-il éviter à Louis XIII les réclamations pressantes d'une seconde députation, à la voix de laquelle il n'aurait pu, sans scandale, rester sourd plus longtemps ; ou le roi, reculant devant le peu de noblesse d'une seconde dissimulation, chargea-t-il son ancien médecin d'entrer en arrangement avec le Chapitre ? Les deux hypothèses sont soutenables.

Quoi qu'il en soit, le vendredi 13 juin 1631, au moment même où se préparaient à partir les députés du Chapitre, nous voyons Guichard se présenter de nouveau devant le Conseil et lui proposer de s'employer de tout son pouvoir auprès de Sa Majesté, pour obtenir d'elle une indemnité en rapport avec la légitimité des droits de l'Église de Troyes et la grandeur de ses sacrifices. Les députés sont aussitôt priés de surseoir à leur

1. Archives de l'Aube, G 1297, f° 382 r°.
2. Saint, peintre, reçut 24 livres pour ce travail.
3. Archives de l'Aube, G 1297, f° 381 v°.

Digitized by Google

voyage et d'aller s'entendre au plus tôt avec le protégé du roi, sur le montant de l'indemnité proposée [1].

Voici, toujours d'après les délibérations capitulaires, quel fut le résultat de cette conférence : « le sieur du Vouldy offre, au sujet du pont prêt à achever vers la Pielle, faire bâiller par un tiers mille livres au Chapitre pour l'indemnité des trois poinctz qui ensuivent : le premier pour rendre, par Messieurs, public le chemin qui leurs appartient, depuis le pont de Jully jusques au *prétendu* nouveau pont de la Pielle, qui aura deux toises de largeur, les trois autres toises ou environ restantes de la largeur dudit chemin demeureront comme ilz sont en la propriété du Chapitre. — Le second poinct, pour retrancher un pied ou environ de largeur, tout le long de la grande grange à escorces, selon ledit chemin. — Le troisième, pour quelques petites portions de l'isle du Chapitre, pour l'accomodement du nouveau pont et de passage sur iceluy [2]. » Le pont, les chemins et les chaussées, sur le terrain concédé par le Chapitre, seraient en outre entretenus aux frais du roi qui dédommagerait encore, de leurs chômages forcés, les meuniers de la Pielle et de Jaillard [3].

Fatigué d'une lutte par trop inégale et dans laquelle il prévoyait devoir infailliblement succomber (nous avons pu remarquer que le pont était alors presque terminé), le Chapitre s'empressa d'accueillir, malgré ces offres trop tardives, des propositions qui lui évitaient un procès onéreux, tout en lui accordant un semblant de satisfaction ; il retira son instance, et le pont de la Pielle fut achevé sans autre opposition de sa part.

Par un acte du 3 janvier 1632, Claude Maillet et Nicolas Denise le jeune, experts nommés et acceptés par les deux parties, estimèrent définitivement à treize cent trente-cinq livres l'indemnité à accorder au Chapitre de la cathédrale [4]. Me Nevelet, trésorier de France, dut verser cette somme entre les mains du chanoine Odard Hennequin, anniversarier du Chapitre [5].

1. Archives de l'Aube, G 1297, f° 382 v°.

2. Archives de l'Aube, G 1297, f° .

3. A l'époque de ces événements, la veuve Pierre Jacquin était locataire du moulin de la Pielle, et Edme Nicot locataire du moulin de Jaillard.

4. Archives de l'Aube, G 1297, f° 424 r°.

5. Vendredi, douziesme jour de mars 1632. — « Sera faict transport à Antoine Lardier, Me aulneur et corratier de draps, demeurant à Troyes, de la somme de 1,335 livres, à laquelle somme a esté estimé et arresté le prix

Digitized by Google

***

Mais il était écrit que ce pont de la Pielle devait être, pour le Chapitre de la cathédrale et le riche propriétaire du Vouldy, une source inépuisable de difficultés sans cesse renaissantes, et l'acte du 3 janvier 1632 ne devait pas clore définitivement l'ère des querelles ouverte au mois d'octobre 1625, date de la première demande de Guichard. La demi-satisfaction accordée au Chapitre paraissait cependant avoir ramené la paix entre les deux voisins, quand le meunier de la Moline, Nicolas Denise le jeune, vint un jour se plaindre au Conseil que le seigneur du Vouldy avait fait construire sur le nouveau pont une barrière en bois qui empêchait la circulation de ses voitures et de ses chevaux.

Les chanoines, étonnés et mécontents, décident d'envoyer aussitôt quelques-uns d'entre eux qui « verront cette barrière pour, d'autorité seigneurialle, la faire coupper si besoin est, à ce appellés et presens le juge et officiers du Chapitre à la Vacherie et Pré-l'Évesque dont Messieurs sont seigneurs[1] ».

Dans huit séances capitulaires on s'occupa de cette malencontreuse barrière qui devait d'ailleurs, comme le pont sur lequel elle était dressée, subsister malgré la démarche et les réclamations du Chapitre, et le vendredi 18 septembre 1632, les chanoines Hennequin et Baudot vinrent déclarer à leurs collègues que cette barrière avait été mise là « de l'ordonnance du grand voyeur, sans que le sieur du Vouldy y soit comprins ny denommé[2] ». C'était clair, c'était concluant, et les chanoines de la cathédrale purent une fois de plus méditer tout à leur aise le fameux vers de Virgile :

Sic volo, sic jubeo, sit pro ratione voluntas.

***

Si nous nous en rapportons à ce qui a été écrit jusqu'ici à

de l'indamnité du Chapitre, pour raison de la construction du nouveau pont près la Pielle, ainsy qu'il est declaré au procès verbal de Mr le thrésaurier Nevelet, en date du 27 décembre dernier et aux protestations y contenues, à charge de payer pour ledict Lardier les fraiz et sallaires dudict sieur Nevelet pour ses vacations audict procès verbal et aultres officiers et en acquitter le Chapitre, et oultre ce faire employer aux fraiz dudict Lardier ladicte partie sur l'estat des ponts et chaussées de France. Le présent transport faict moyennant la somme de mil livres qu'est prêt de payer ledict Lardier, laquelle il est ordonné à l'anniversarier de recevoir ». (Archives de l'Aube, G 1297, f° 435 v°.)

1. Archives de l'Aube, G 1297, f°s 452-453.

2. Archives de l'Aube, G 1298, f° 18 v°.

Digitized by Google

ce sujet, dans l'espace des deux années 1629 et 1630, Louis XIII aurait par trois fois fait visite à son ancien médecin, devenu notre compatriote par son mariage avec la fille de l'élu Angenoust : La première au mois de janvier 1629, c'est là un fait certain et consacré par notre histoire locale. La seconde au mois de mars 1630, s'il faut en croire le vif désir qu'en manifestait la lettre royale du 13 février de la même année. La troisième enfin, aurait eu lieu au mois de septembre suivant. Cette troisième et dernière visite nous est pour ainsi dire confirmée par un curieux tableau du Musée de Troyes, sur lequel nous voyons Étienne Bergerat, maître de musique de la collégiale Saint-Étienne depuis le 1er juillet, battre majestueusement la mesure d'un motet qu'exécutent les enfants de chœur, ses élèves.

Or, nous l'avons appris dans le cours de ce récit, pour se rendre au Vouldy, au mois de janvier 1629, Lous XIII passa la Seine, en face du moulin de la Pielle, sur un pont de bateaux établi provisoirement à cet endroit, du consentement des chanoines de la cathédrale.

Mais nous n'avons pu savoir quel chemin suivirent, aux mois de mars et de septembre 1630, le roi et son escorte, pour gagner cette même propriété du Vouldy. Nous avons vu que le pont commandé à l'échevinage de Troyes au mois de février 1630, ne fut terminé que vers la fin de 1631, et nous n'avons trouvé nulle part, dans les délibérations capitulaires qui n'auraient certes pas manqué de le signaler, si la chose avait eu lieu, l'établissement, comme l'année précédente, d'un pont provisoire sur la Seine. Nous pouvons donc nous considérer comme autorisé à en conclure que, à l'instar d'un simple mortel, Louis XIII, dans ses deux visites de 1630 au châtelain Guichard, dut prendre les chemins détournés qui y conduisaient habituellement, et que les équipages royaux ne vinrent pas une seconde fois franchir la Seine devant le moulin de la Pielle.

***

Telle est l'histoire de ce pont de la Pielle, l'un des plus fréquentés peut-être de tous ceux qui, par leur très grand nombre, donnent à notre antique cité un aspect si pittoresque. Les lourds tombereaux chargés de sable, qui servent à l'exploitation des graviers de la Seine et de la Vacherie, s'y donnent journellement rendez-vous. Des camions et des voitures de toutes sortes circulent en quantité au Vouldy, pour les

Digitized by Google

besoins des industriels qui l'habitent et des jardiniers qui cultivent son fertile terrain. Le riche carrosse et l'humble omnibus passent de préférence sur ce pont de la Pielle, quand ils vont à certains jours promener la joie bruyante des jeunes époux et de leurs invités sous les fraîches saulaies de Villepart et de Saint-Julien, sur les bords délicieusement ombragés de ce miroir richement encadré qui s'appelle la Seine, et dans lequel se reflète la mélancolique image des grands peupliers qui bordent partout notre vieux fleuve.

Tout ce mouvement, tout ce bruit, toute cette activité ne sauraient cependant distraire le pêcheur à la ligne qui, d'un air grave et d'un œil tranquille, surveille la surface des eaux claires dans la profondeur desquelles prennent leurs ébats les barbeaux légendaires autant qu'invisibles, objets de sa convoitise. Il n'a pas l'air de se douter que ce pont, qui lui sert aujourd'hui d'observatoire préféré, fut construit, il y a plus de deux siècles et demi, par ordre de Louis XIII, contre les droits du Chapitre de la cathédrale de Troyes, au prix d'un mensonge et d'un abus de pouvoir [1].

Edmond Fugez.

1. Ce premier pont dura jusqu'en 1727, époque à laquelle nous le voyons « de caducité » tomber dans la Seine. La municipalité en décida la reconstruction. Comme la première fois, les travaux furent mis en adjudication. François Prieur, charpentier, s'engagea à le reconstruire tout entier en bois de chêne, moyennant la somme de cinq cent cinquante livres. (Arch. municip., série 2 A, 22e carton, 3e liasse.)

Digitized by Google

LISTE DES MEMBRES

DU

CHAPITRE DE LA CATHÉDRALE DE TROYES

EN L'ANNÉE 1630

Claude Vestier, doyen.
Jehan Bareton, grand archidiacre.
Pierre Dadyé, chantre.
Christophe de Morayme, archidiacre de Sézanne.
Louis Nevelet, archidiacre de Margerie.
Louis Le Courtois, archidiacre d'Arcis.
X..., archidiacre de Brienne.

Nicolas Camusat.
Nicolas Thiénot.
Balthazar Galland.
Pierre Collet.
Claude Huot.
Louis Vestier.
Claude Prenostat.
François Chastel.
François de Vyenne.
Denis Latrecey.
Louis Douynet.
Claude Hennequin.
Cherubin Poussin.
Nicolas Boulart.
Jehan Sifflet.
Nicolas Millet.
Charles de Vanlay.
Edme Mégart.
Guillaume Danrée.
Claude Dufay.
Robert Cornu.
Pierre Baudot.
Thomas Le Maistre.

Digitized by Google

Glossaire du Mouzonnais*

ADDITIONS ET RECTIFICATIONS

Depuis que l'impression de ce travail est commencée, nous avons continué nos recherches et multiplié nos lectures : outre les citations tirées des ouvrages anciens qu'il nous a paru nécessaire de faire, les rectifications ou redressements divers que l'on ne peut éviter, il nous faut bien signaler un grand nombre de termes qui avaient échappé, non à notre mémoire, mais à l'investigation qui a donné naissance à notre première liste : le hasard des conversations faites sur place a remis dans notre oreille des sons qui ont suffi à rappeler le souvenir de mots que nous n'avions pas rencontrés dans une recherche faite sur le dictionnaire. Nous aurions regret de n'avoir pas enregistré des vocables comme : *ajerter*, *alousé*, *baure*, *billie(r)*, *bisoler*, *boquet*, *brigouce*, *caberter*, *chêlé*, *conil*, *culage*, *déglaïné*, *estaller*, *fersiner*, *jalice*, *noder*, et bien d'autres. Aussi n'hésitons-nous pas à présenter ce « supplément » qui, nous le savons bien, ne fera point encore un glossaire complet.

Abandouner.

L'avocat (doit) soi *abandouner*
A defendre et à soustenir
Celz dont profict te puet venir.
(*Clef d'amour*)

Ablaver, v., emblaver. — Souvent employé pour : embarrasser, occuper, salir. — *La vaisselle est toute* ABLAVÉE. — *Les chaises sant* ABLAVÉES *tourtoutes*.

Ablouquer.

Il faut nos harnois habillier
Et *aboucler* bien nos cuirasse
(*Mistère de la Passion*)

* Voir page 685, tome X de la *Revue de Champagne*.

Digitized by Google

Adies chaignoit riches chaintures
Ablouque d'or menu ferrees.
(*Miracles St Éloi*)

Abochon.

Il le fait choir *à bouchon* contre le sablon.
(Olivier de la Marche)

Abrou-illie(r), abrou-iie(r), v., embrouiller, gâter. — *C'est ton frère qu'ai* ABROUILLIE *toutes les affaires.*

Acciouner, v., actionner, attaquer, exciter. — *C'n'est mi l' petit qu'ai tort, l' grand l'ai* ACCIOUNÉ *l' premie(r).*

Aconduire.

Son vallet se combat de bon cuer et entier
Au vallet qui avoit *aconduit* le sommier.
(*Du Guesclin*)

Acouver (s'), v. — Voyez *s'acouvissie(r).*

Acueud(r)e.

Qui n'obeist peine l'*acœult.*
(*Passetemps d'Oysiveté*)

Adamer.

Si chevaliers me vient por agrever
Comment le porai jou mieus *adamer.*
(*Aiol*)

Adeviner.

Sont-ilz à mourir destinés
Par tes abus? — *Adevinez.*
(*Mistère de la Passion*)

Mors seule scet et *adevine*
Con chascuns est a droit proisies.
(Thibaut de Marly)

Et chu petit poucherot
Adevignez sus quoy y dort.
(*Friquassée crotestyllonnée*)

Adlib(r)e, exp. adv., librement, en liberté. — *I lauchant leu(rs) bêtes comna,* AD LIBE, *au mitant de la rue.*

Admins, adj. et p., admis. — *Jamais j'n'ai* ADMINS *ça.*

Afilée, s. f., enfilée, traite, fois. — *Il ai pourtant avalé six chopes d'in'* AFILÉE.

Afiler.

Affoler.

Va t'en que tu n'ayes des coups
S'il te tient, il t'*affolera.*
(*Farce de Guillerme*)

Digitized by Google

Afutiaus, s. m. pl., objets, outils, engins quelconques sans usage bien déterminé. — *Ais-tu prins tous tes* AFFUTIAUS ? — *Oui* — *Eh bin ! fout mü l' camp.*

Agraissie(r), à replacer avant *agrandi(r)*, ou bien après *agrément*, si on l'écrit *agressie(r)*.

Agraper.

Si aucune gent viennent à ols por ols à soscorre, si plongent ensemble ols, ceols k'ils puyent *agrapper*.

(*Serm. St Bernard*)

A eschieles de cordes qu'ils firent *agraper*
Monstoient nostre gent.

(*Du Guesclin*)

Agugie(r).

Une coignie
Qui soit trenchant et *aguisie*.

(*Rom. de Renart*)

Agu-ie.

Vous qui riés ie vend *aguilles*.

(*Maistre Hambrelin*)

Agu-illon, agu-iion.

Cil point l'asne del *aguillon*.

(*Rom. de Renart*)

Ai se prononce souvent *â* ; à quelques pas de Mouzon on dit *Mouzâ, Stenâ*, pour Mouzay, Stenay ; *c'est bin fât*.

Nous avons *fat* saeler ces lettres.

(*Chartes des Vosges*, 1269)

A-ie (*i n'peut pus*), exp., il n'en peut plus ; il n'est plus même capable de dire : A-IE, c'est-à-dire de se plaindre.

Aigie. — Voy. *Aisie*.

Afin que les voisins ne peussent pas si *aisiement* oïr aucune noise.

(*Reg. du Chatelet*, 1389)

Ains, aint, terminaisons verbales des 1re et 3e personnes du pluriel des imparfaits et conditionnels, mises pour *ions, aient* (Voy. Intr.).

Ce que nos ne *porriens* faire par force d'armes ne d'enging.

(*Li livres dou Trésor*)

Ainz li déimes bien et toi que nos l'*ocirriens*, se nos *poiens*, ou il hobéiroit à nos.

(*Saint Graal*)

Ge vi contraiz qui ne *povient* aler.

(*Idem*)

Digitized by Google

Jonchier *devenit* dedenz le cor
Et la cherche, l'eriere cuer
Le chapitre et le refector
Et le cloistre tot entor.
(*Rom. du Mt St Michel*)

Requenurent que il *estaint* tenu de faire le sairement, et que il le *feraint* volentiers.
(*Charte de Levroux* (*Indre*), 1295)

Aire à grange, s. f., sorte de *terris* plan, fait de terre pressée, de ciment ou *d'écofies* broyées et pilées, formant l'aire sur laquelle on bat les céréales à l'aide du fléau.

Airi-iette, s. f., ariette, petit air, joli et pimpant.

Ajambée, s. f., enjambée. — Voy. *Agambée*.

Chascuns i vint et qui ains ainz
Grans pas et longues *ajambées*.
(*Court de Paradis*)

Ajerter, v., embarrasser les jambes pour entraver la marche. — Le part. *Ajerté* signifie plus ordinairement que les jambes sont raides, non souples, qu'on ne peut courir. — Voyez *Ojerter et Jerret*. — Les anciens glossaires, Lacombe et Roquefort, enregistrent *esjarreter*, couper le jarret, estropier du jarret.

Alane, s. f., alène. — *Çute pointe-là pique coume in'* ALANE.

Allant, adj., qui va, vivant, vif, alerte. — *Jeseuph ai té bin malade, et i n'est mi co pu(s)* ALLANT *que ça! — Et la pauv' vieille Sœurette, ielle, elle est toujou(rs) ben* ALLANTE.

Aller. — *On n'li ai mi dit la chose comme elle* ALLOT.

... Mais s'il sceust la chose ainsi comme elle *aloit*...
(*Gillion de Trasignyes*)

Allumé, adj., gris, ivre (rouge par suite de boisson).

Alonde.

Li saiins Espirs venist volant coume *alondre*.
(*Anc. textes*, 1886)

Alourdi(r), v., alourdir. — *I' m' semb(l)e quü l'temps* S'ALOURDIT.

Amancheus, s. m., emmancheur.

Cocus de Chastellerault
Amancheurs de cousteaux
Il nous vient des cornes a pleins basteaux.
(*Anc. th. franç.*, *t. IX*)

Digitized by Google

Amanchure, s. f., emmanchure.

Ambitionner, v., ambitionner, désirer, rechercher avec ardeur.

Amicablement, adv., amicalement.

Amidouner, v., passer à l'amidon.

Amoindri(r), v., amoindrir.

Amourachie(r), v., amouracher.

Ans, ant, terminaisons verbales des 1re et 3e personnes des présents et futurs, mises pour *ons*, *ont* (Voy. Intr.).

Et tuit cil qui cels paroles *por*RANT aprandre ne savoir...
(*St Graal*)

Apierrer, v., empierrer ; couvrir ou garnir de pierres.

Apo-iie(r).

Apoies toy a ceste croix, car en la tenant tu ne cherras point.
(Gerson)

Aprenre (quelqu'un).

Si les *apren* si à chanter.
(Thibaud de Marly)

Aprisouner, aprijouner, v., emprisonner.

Aqueud(r)e, v. — Voyez *Accœud(r)e* ; accueillir.

Si bel t'*aqueut* et te fet ioie.
(*Fabliau Bourse pleine de sens*, Jean le Galois)

Aqueuteler, v., comme *accouer*, attacher par la queue une file de chevaux.

Aragne.

Une besache de toile d'*araigne*.
(*Nouvelle fabrique*)

Descendent en l'eaue bien parfont
Vers en terre, *aragne* en sa telle (toile).
(*Passetemps d'Oysiveté*)

Areter, arter.

Vous soupesonnez moysement (mauvaisement).
A cela ne vous fault *arter*.
(*Farce d'un Amoureux*)

Argot, s. m., ergot. — *L'co(q) s'ai drécie sus ses* ARGOTS.

Digitized by Google

Argotie(r). — Voy. *Haricadie(r)*, *Haricotier*, anc. *Haligotier*.

Arie(r), arrière.

Tout droit a lor agait, *arier* s'en vont.
(*Aiol*)

Arouillie(r), **arou-iie(r)** en prononciation, avec la signification de rouiller, prendre de la rouille.

Arrachie(r), v.

Or verrois..... Les bois et les forez et l'erbe *arrachier*.
(Thibaud de Marly)

Asacqueter, v., ensacher, mettre en sac.

Asanglantéi(r), v., ensanglanter.

Assagnie(r), v., assigner, désigner, indiquer, fixer. — S'emploie surtout dans les jeux, aux quilles par exemple, où un joueur assigne aux autres un point, une position servant de but ou de départ, une forme ou figure de jeu : *chiquet*, *pie(d) au neuf*, *passeroute*.

Assembe, **assenle**, **assane**, **asseune**, **insone**, dans le Nord.

A s' mémoire i faut boire
In trinquont tertous *insone*.
(*Chanson patoise de Roubaix*)

Assoumer.

Quant li sains ot bien *assoumée* (achevée) l'uevre.
(*Miracles St Éloi*)

Atasse, s. f., partie de la grange réservée pour y faire le *tassiau* de gerbes, pour y *entasser* les récoltes.

Atend(r)e, **atad(r)e**, v., prononc. d'entendre. — J'ai rencontré :

Qant Perceveaux *atandi* sa seror et que sa mère fust morte.
(*Perceval*, de Rob. de Borron)

Atortillie(r), **atorti-iie(r)**, v., entortiller, envelopper.

Neis puces et orillies (perce-oreilles, fauchette)
S'eles s'ièrent *entortillies*
En dormant dedens lor oreilles,
Les greveroient à merveilles.
(*Rom. de la Rose*)

Je pris ceste ymage jolie
Qui trop bien fu *entortillie*.
(*Voir dit*, Machaut)

Atourage, s. m., entourage.

Digitized by Google

Atousé, adj., fourni, dru. — Voy. *Tousé.*

Atouchie(r).

Il savoit certainement que oncques Gillion n'avoit *atouchie* à la pucelle.

(*Gillion de Trasignyes*)

Tu deis que des fruyz menjassent
De tous, fortz qu'à ·I· n'*atouchassent.*

(*Advocacie N.-D.*)

Argus a tous ses C. yeux ne fait que regarder et espier que nuls ny *atouche.*

(*Voir dit*, Machaut)

Pense tu que il me ayt *attouchie.*

(*Farce de Jenin*)

Atouter, touter, v., jouer atout. — Voy. *Touter.*

Atrain-ner, v., entraîner.

Atroupeler, et plutôt **ratroupeler.** — V., mettre en troupe.

A ·I· grelle sa gent tot bellement apelle
Tot environ le char l'aüne et *atropelle.*

(*Maugis d'Aigremont*)

... Mes de la gent paiene entor lui s'*atropelle.*

(*Id.*)

Attigie(r), attisie(r).

Et cele i est pour *atisier*
Le mal...

(*Méraugis de Porlesguez*)

Au matin, au soir, pour du matin, du soir. — *I s'ai levé à cinq heures* AU MATIN. — *On froume les auberges à neuf heures* AU SOIR.

Aub(r)e, ab(r)e.

Au premier coup ne chiet pas l'*abre.*

(*Clef d'amour*)

Avaleus, s. m., gourmand ; qui mange, boit beaucoup.

Avaloue(r), s. m., avaloir, partie du harnais du cheval.

Avau.

Faites noveles roses prendre
Et *aval* les rues estendre.

(*Blancandin*)

Aler vueil *aval* la meison ;
Quar savoir vueil s'il i a ame.

(*Fabliau des 3 larrons*)

Digitized by Google

Avo-lie(r). — Corrigez : « qui bien connissoit la mesnie. »

G'i *envoierai* de matin
Quatre mil chevaus armes.
(*Renart le Nouvel*)

Avoler.

Et li voltor point ne se tarde
Sor un chesne est *avolez*.
(*Rom de Renart*)

A'-vous ? quelquefois **O'vous.**

Pourquoy y *a-vous* tant tardé ?
(*Débat du jeune et du vieux amoureux*)

Ne l'*a vous* oncques jamais sceu.
(*Farce de la pipée*)

A' vous dit vrai ?
(*Farce du fol.*)

Avule.

Commandoit c'on lui aünast
Et amenast en sa présence.....
Mendis, *avules* et fievreus.
(*Miracles de St Éloi*)

Babilleu(r), babi-ieus, s., bavard, qui aime à parler.

Babillie(r), babi-lie(r), v., babiller, bavarder.

Babines.

Ils maschèrent et jouèrent si bien des *babines* qu'en trois jours et trois nuicts, ils mirent l'estant à sec.
(*Nouvelle fabrique*)

Bacule.

A la *baculle !* qui n'y viendra
Un beau coup de poing era.
(*Friquassée crotestyllonnée*)

Baffer.

Nostre Seigneur souffrist moult de mal et fu illec *buffé* en disant : « prophetiza qui te percuit. »
(*Saint Voyaige en Jhérusalem*)

Bagnie(r).

Nymphe qui..... en les *bagnant* de vos larmes.
(*Melin de St Gelais*)

Baillie(r). — Voy. **bau-lie(r).**

Baije-cul.

Tu ne scay ? *Baisecul* ne ce marie pas.
(*La friquassée crotestyllonnée*)

Balancie(r), v., balancer. — *Se balancie(r)*, c'est jouer à la balançoire ou à l'escarpolette.

Digitized by Google

Bali-iie(r).

Il faudra faire nostre mesnage
Et *balier* nostre maison.
(*Farce du Badin*)

Je dis que *ballies* la maison.
(*Id.*)

Banieres et pennons contre vent *balier*.
(*Du Guesclin*)

Baloquer, v., ballotter, branler, remuer.

Barou, barue.

Es celiers as a pris
De lor fort vin plain ·II· *bareus*.
(*Fabliau de la Longue nuit*)

Barre, s. f., partie de plaisir, rigolade. — *N'y avot Jules, qui nous ai chanté in tas de chansons! j'ans mout ri! qué* BARRE !

Bassiner, v., taper sur des ustensiles de cuisines, pour ennuyer les mariés qui n'ont pas donné aux jeunes gens les satisfactions que ceux-ci attendent d'ordinaire. — Ils prennent le nom de *Bassineux* et portent parfois leur charivari dans les villages voisins, ainsi qu'il est arrivé à Chaumont en 1763, où la jeunesse et les bassineurs ont mené leur train pendant huit jours, jusqu'à ce que les mariés s'exécutent — après intervention de l'autorité — en donnant à boire et faisant danser.

Bau-ieries, s. f. pl., cris, acclamations.

Baure, s. f., trou, cavité pratiquée dans un tronc d'arbre, où les « bèche-bos » et les « bout'boules » font leurs nids.

Baurette. Sorte de boîte que l'on accroche le long des murs, dans laquelle les moineaux font leurs nids.

Bawi-ieus, adj., aboyeur, qui aboie trop souvent.

Bégui-iie(r), v. On dit aussi : *i bègue* au lieu de *i béguie*.

Bégui-ieus, s. m., bègue.

Bel (A(v)oi(r)), expr., avoir une bonne occasion, un bon moyen, avoir le temps : *il avot* BEL *dü revéni(r) pou(r) huit heures, bin sûr!*

Belle-mère, s. f., sage-femme, par extension nourrice.

Ma *bele mere* par ma foi
Je l'ai d'un vallet achatee.
(*Fabliau de la Grue*)

Digitized by Google

Bénheureux, adj.

Et se endormi *beneurcement* en Nostre Seigneur.
(*Chr. de Primat*)

Béquilleus, s. m., dégoûté, qui béquille.

Bergie(r).

Bergier à *bergière*
Promptement se ingère.
(*Bas relief du Bourgtheroulde, à Rouen*)

Berlandeus, s. m Flâneur, tâtillon, — qui berlande.

Berloquer, v Branler, remuer : *Tout d'in cop, j'(v)ois in pendu qui* BERLOQUOT *à la cliche du la porte.* — Travailler inégalement, mal ; faire un ouvrage insignifiant : *J'atends Jezeuph qui* BERLOQUE *à la chamb' pa(r) drie(r).*

Besougnie(r), v., besogner, travailler.

Le roy envoia solempnelle ambassade avec povoir soulfisant pour *besougnier* au fait de ladicte paix.
(*Monstrelet*)

Beveu(r).

Je souhaitte, moy bon *beveur*,
Toujours trois fois l'année vendanges.
(*Souhaiz des hommes*)

Bevez.

Et li dira : car vous leves
Et si mengiés et si *bevés*.
(*Voir dit*, Machaut)

Biers.

Et en *biers* li juene enfançon
Entendoient à sa chanson.
(*Voir dit*, Machaut)

As tu enfans ?
— Oïl, dit-il, un sol petit
Mais em *bers* est.
(*Roman Mt St Michel*)

Billie(r), **bi iie(r)**, v., passer, dépasser, sortir. — *On vo-lot l'os qui* BI-IOT. — *Le vieux mot* BILLER signifiait pousser. C'est ainsi que le Bourguignon appelle bille-cul l'oiseau dit plongeon qui, voulant saisir un objet au fond de l'eau, ne laisse passer que son derrière au-dessus du niveau.

Bille (jouer à la). — La *bille* est un petit morceau de bois cylindrique effilé aux deux bouts, d'un décimètre de longueur, sur lequel un joueur frappe à l'aide d'un bâton, de manière qu'atteignant l'une des pointes, et la bille faisant levier, celle-ci s'enlève en l'air, où elle reçoit à la volée un nouveau coup de bâton du même joueur qui l'envoie du côté de l'adversaire. — Les Nor-

Digitized by Google

mands donnent le nom de *pirli* à notre bille. — Il est remarquable que les enfants jouent à ce jeu, tous à la même époque, en février.

Bisbise, s. f., bisbille, contrariété.

Biser. — On trouve *bider* pour courir.

..... Quelqu'un
Les en fit toutes enfuir ;
Et de *bider* et de courir.

(Coquillart)

Bisette (l'année) : l'année qui ne vient jamais. Corruption probable de l'année *bissexte*. — *Tu l'arais l'année* BISETTE, *quand les pouïes irant à crossettes.*

Bisoler, v., fréquentatif de biser. Se dit, par exemple, d'un plomb, d'une balle qui passe rapidement en sifflant. — *Devant la maison Bourgérie, on atendot les balles qui* BISOLAINT *d'tous les* côtés.

Bistoquer, v., faire l'acte charnel.

Nostre mignon luy respondit
Que deux fois l'avoit *bistoquée.*

(*Sermon joyeux d'un fiancé*)

Blanches bêtes, s. f., béliers, moutons, brebis et agneaux.

Blo(c). Avec la deuxième acception, il faut prononcer *bloque.*

Blouque.

Deux courroies de cuir de vache, garnies de grosses *blouques* de fer...

(*Compte de l'argenterie du roy*, 1387)

Pluscula, *blouquette.*

(*Gloss. rom. lat. du XVe s.*)

Blouquie(r).

Pluscularius, *blouchier.*

(*Gloss. Rom. lat. du XVe s.*)

Bon assez (c'est). — Expression dédaigneuse, indiquant que ce qu'on a fait est suffisant.

Une sourquanie
... Fourrée d'une blanche hermine
Bonne assez pour une royne,

(*Voir dit*)

Boquet, s. m., tique, insecte appelé aussi *Pou de bos.*

Boquet, adj., bot. — *In pie(d)* BOQUET.

Digitized by Google

Bouchette.

Ça de par Dieu, la *bouchette.*

(*Farce de Jolyet*)

Bouchie.

Aporte mei un poi, se vels, un *buchie* de pain.

(*Li tierz livres des Reis*)

A chascun (dame Hersent) donoit sa *bouchie.*

(*Rom. de Renart*)

Bouchon, v., *buchon,* buisson.

L'autre jour moi chivachai
Deleiz -j- *bouxon* trovai
Pastorelle an grant esmai.

(*Pastourelle,* Meyer)

Bouchouner, v., bouchonner.

Boudine. C'est aussi le morceau de lard coupé autour du nombril que l'on emploie à graisser les outils, scies, ciseaux... du menuisier.

Boudriaux, s. m. pl., perches de bois découpées servant à étançonner les galeries de mines.

Bouffe la balle, s. m., nom qu'on donne à un gros garçon réputé gourmand, mangeur et qui a grasse mine.

Bouli(r), boulant, boulu.

Ferai le ardoir u noier
En poi *boulir* u graeillier.

(*Blancandin*)

Boutes en eaue *boullant.*

(*Viandier de Taillevent*)

Lors fu plus noirs que pois *boulie.*

(*Blancandin*)

Et en leurs bains *boullans* baigner.

(*Complainte de l'âme dampnée*)

Bounette, s. f., bonnet, coiffure ridicule. — *I m'ai prins ma* BOUNETTE *pou(r) la cachie(r).*

Bout'boute, s. m. : onomatopée. Nom de l'oiseau qui a ce cri ; plumage jaune et blanc ; vit de chair pourrie, d'insectes ; son corps dégage une odeur nauséabonde. — Nous ne connaissons pas le nom scientifique de cet animal.

Bouteille, s. f., bulle, un peu grosse, qui se forme sur l'eau quand il pleut.

Brachie(r). — *On* BRACHE *in chair, a dirigeant s' timon don côté qu'on veut qu'i tourne.* — Les Comtois disent *Brater.*

Digitized by Google

Bracie.

De feurre prent une *bracie.*

(*Rom. de Renart*)

Et abatoit à chascun coup que ele getoit une grant *bracie* dou mur.

(*Menestrel de Reims*)

Braije et **Brajie(r)**, s., braise et brasier.

Braire.

Hé! bons rois Loeys, assez avons a *brère.*

(*Regrès de la mort S. Loeys*)

Brairie et **Braits.**

Portons là arriere entre nous
Que nous n'oyons plus tel *brarie.*

(*Mistère de la Passion*)

Ouyr des chiens les abboys et *brayries.*

(Marot)

Ne nus ne vous porroit conter les cris, ne les *brais* ne les ullemens qui la estoient.

(*Purgatoire St Patrice*)

Branlée, s. f., brassée de bois en branches jetée sur le feu. — *J'ferans 'n boune* BRANLÉE *pou(r) nous réchauffer.*

Brigouce, s. f., lavasse; cuisine très médiocre, mal et salement faite.

Brigoucie(r), v., faire de la brigouce. — Travailler, patauger dans la boue, les choses mouillées et sales. — *Quoi 'c quü t'irais co* BRIGOUCIE(R) *à c' sale fête à Roucout là, dis!*

Briquet *(batt(r)e lü)*, expr. frotter, en marchant, un pied contre l'autre; heurter et se blesser les chevilles.

Brochette. — Voy. *Tirer à la* BROCHETTE.

Brodure, s. f., pour broderie.

Bronse (chevaux d'), se dit, à la frontière, pour *chevaux de bois.*

Broquillon, broqui-ion, s. m., petite broquille ou broche — brochette.

Brosquin, brossequin.

Vestu ert de son *brossequin.*

(*Rom. de Fauvel*)

Brouillasse (i), il tombe une pluie fine comme le brouillard.

Digitized by Google

Brouilleus, adj., brumeux.

Brûle *dü chaud (je)*, j'ai tellement chaud que ma chair est brûlante.

Buhot.

Le *buhot* voit plain de tel goute
Si bèle come d'itel coulour.
(*Mir. S. Jean Chrysostome*)

Buquer.

Que *bucquez*-vous ? Qu'esse là ?
Bucquez bas.
(*Farce d'un amoureux*)

Buriau. Diminutif de bure, tas de fagots.

Renarz gete ses ieus vers le *buriau* d'esteule.
(*Mencstrel de Reims*)

Et li chien s'en vont et se mucent ou *buriau* d'esteule.
(*Id.*)

Burlement, s. m. Cri du taureau.

Bûrre. Corrigez :

Dou *burre*, vieil ou fresc, on dee prendre le disme.

Buse, s. f., le chapeau noir à haute forme.

Busiau prend parfois la signification de bêta, niais, nigaud. — Dans l'ancien français, *buzier* a eu la signification de soupirer, se plaindre, réfléchir.

Caberter, v. Faire des chevreaux. Se dit de la chèvre qui met au monde ses petits « cabrais ». — *Not' cab(r)e ai* CABERTÉ *anout au matin.*

Cabertie(r), s. m., chevrier, celui qui conduit les chèvres, *cab(r)es* ou *gattes* aux champs (frontière belge).

Cab(r)e.

Ou s'il se couche ou s'il se *cabre*
Ainsi com cils qui fait la *cabre.*
(*Voir dit*)

Câcâ, s. m., œuf ; on dit aussi *Cocâ.* — A Douzy, ce terme désigne encore la gorge, la pomme d'Adam. On vous citera une femme, de forte taille, qui se charge de serrer le *câcâ* à bien des hommes.

Digitized by Google

Camb(r)e, s. m. — Voyez *Kambe*. Le vieux mot voulait dire courbe. Et de fait, quand nous disons d'un individu : *c'est in laid* CAMBE, nous entendons qu'il s'agit d'un monsieur laid, mal fait, tortu.

Camoussé.

Desos helme fu tains et *camoissies*.

(*Foulques de Candie*)

De fer et de suor furent tout *camoisé*.

(*Aiol*)

Camoussure.

Tost sera ta fache fronchie
Et ta fresche collour fadie
Et ta blonde cheveleure
Enleidie par *canisture*.

(*Clef d'amour*)

Canle. — Je rencontre *canlant*, *chanlant* avec le sens de vaurien, larron, dévergondé.

On a cis *canlans* sejorne
Que j'ai ichi trové pendant.

(*Fabliau de Longue nuit*)

Câquetter.

Finette ! n'en *caquettez* plus !

(*Obstination des femmes*)

Car en coin (de), expr. adv. de travers, diagonalement, de coin en coin. — L'ancien terme *car* signifiait coin, angle.

Caramelle, s. f., petit morceau de sucre carré, entortillé dans un papier avec une devise en deux vers, et que l'on donne, reçoit ou achète à la frontière.

Carculer, v., calculer ($r = l$).

S'il plaignoit en nombre aussi hault
Qu'arismétique le *carculle*.

(*Mistère de la Passion*)

Carreau, s. m., planche ou espace de terre, dans un jardin, séparé en rectangle ou en carré : *in* CARREAU *d'ougnons*.

Catherinette. C'est la cétoine.

Catouillette, catou-iette, s. f., chatouillement. — *Waite à ti ! si t'dis co iauques, j'vas t' faire des* CATOUILLETTES. — La Catou-iette est un surnom donné à un individu qui était apparemment très sensible au chatouillement.

Catouillie(r), catou-iie(r).

L'une fauldra qu'on la *catouille*.

(*Pourpoint de Dame V.*)

Digitized by Google

Cementière.

Et fit la fosse qui est el *cimentière* par devers orreal clore de murs.

(*Purgatoire St Patrice*)

Cend(r)e, s. f., marne schisteuse exploitée aux environs de Remilly, Thelonne, Noyers, et servant d'engrais pour les foins artificiels.

Cérimonie, s. f., cérémonie.

Je regardoie le surplus de la noble *cérimonie*.

(Olivier de la Marche)

Aultres vouloient sa prinse sans *cerymonie*.

(Ph. de Commynes)

Chair, char.

L'on y trouve trois viandes de *chart*, cy une est semblable à *chart* de bœuf, l'autre à *chart* de lievre, et l'autre à *chart* de perdrix.

(*Viandier de Taillevent*)

Chairi-iie(r). Signifie encore : retarder par des raisonnements, remettre, repousser une décision : *I' m'ai* CHAIRI-IIE *comna pendant in mois, à m'disant qu'sa femme étot malade, quü s'garçon avot té obligie d'parti(r) au régiment, et pi(s) co et pi(s) co..... et finalement i n'ai rin v'lu m'douner.* — De là dérive l'expression de

Chairi-ieus, s. m., individu indécis, qui remet toujours au lendemain à conclure.

Et celle de **Chairi-iie(r) droit,** déjà donnée.

Il convient trop *droit carier*
Qui vers amours se veut lier.

(*Clef d'amour*)

Chairnure, s. f., charnure ; musculature ; coloris de la chair ; santé de la chair. — *Ses plaies s'garirant aisiemat : il ai 'n boune* CHAIRNURE.

Il est beau de sa *chairnure*.

(*Friquassée crotestyllonnée*)

Chambarder, v., culbuter, renverser, enlever, voler ; — mettre au milieu des champs. — *C'est lou qui m'ai* CHAMBARDÉ *toutes mes gerbes.*

Bertoult qui fu en sa méson
Saut por veoir que ce estoit
Qui ses gelines *champartoit*.

(*Rom. de Renart*)

Changie.

Digitized by Google

Sa robe..... Fu en couleur *changie*
Qui nouvelleté signefie.
(*Voir dit*)

Chansouner, v., chansonner.

Chansounette, s. f., chansonnette.

Chanter l'co(q), v. — Se dit d'une poule qui répète le chant du coq, signe qu'elle ne pond plus et qu'il faut la tuer.

Chapiau, chapiâ.

En la rue o Quains de Pontis
Fis un *chapia* de violetes.
(Guillot, *Dit des rues de Paris*)

Uns *chapiaus* de fleurs à corone
La dame.....
(*Chevalier qui dona l'anel*)

Chaquer, v., faire *chac* : se dit d'une arme dont la capsule seule part.

Charchie(r), cherchie(r).

Eh tel ennuy, pour me cuyder retraire
Charche chemin.
(Pierre Faifeu)

Ce sont bestes qui *charchent* leur pasture.
(*Obstination des Suysses*)

Qui lors auroit tot l'or que l'en porroit *cerchier*.
(Thibaud de Marly)

Charge, chargeou(er), s. Lieu où l'on charge les chariots avec de la pierre, des moellons, etc.

Chaufou(r), s. m., four à chaux. N'est plus guère usité que comme nom de lieu. — *J'ans 'n terre au* CHAUFOU(R), endroit où jadis était un four à chaux.

Chaugniard, analogue à *chournois*, sournois. — *Chaunia* s'emploie dans le patois lorrain.

Chautreus (de puces), un mauvais couteau.

Chéoun.

Chescun tient arc-baleste ou arc turquois poignal.
(*Foulques de Candie*)

Chescun m'i het et sus me court
Chescun m'i despit et menace
Chescun mi court à la harace.
(*Advocacie N.-D.*)

Digitized by Google

Chêlé (*tout*), expr. adv., en abondance, en quantité, tout chargé, surchargé. — Synonyme de *à chire*. — *Waite in peu c't aube lâ! n'i ai des cerises tout* CHÊLÉ.

Chénée.

Si fist le flun (fleuve)..... issir fors de son *chaneil*.
(*Menestrel de Reims*)

De son *chanel* la mer istera.
(*Adam, drame*)

Cheoir.

Je n'aroie jamais bien, se vous *cheiez* en paroles ou en blasme pour moy.
(*Voir dit*)

Chessie(r).

Et cil que *chescent* li sont venu davant.
(*Poème de Girbert*)

Cheus, chus.

Nous irons *cheux* les espiciers.
(*Mystère de la Résurrection*)

Chevée. Le vieux verbe *chever* signifiait creuser.

Renart s'en fui teste levée
Par une viez voie *chevée*.
(*Rom. de Renart*)

Si li mostra une pierre que il *cheva*.
(*Roman Mt St Michel*)

Chèr, chérette, chérue, etc.....

N° 678..... une boune *cherète*, 2 viez *cherètes* ferrées, 2 tumbereaus sans roez, 2 *chérus* a fers et a roueles, et 4 herches.
(*Inventaire Clémence de Hongrie*)

N° 735..... en la granche devant, 60 *chertées* de fain, présié 60l, non vendu.
(*Id.*)

Chéruiage.

Un *cheruage* que Jehan de Waure avoit.
(*Coutume de Namur*)

Chiard, s. m., poseur, maniéré, affecté. — Voy. *Chiteus*.

Chicaille, s. f., victuailles, de quoi « chiquer ». — Vulgaire.

Chicon, s. m., sorte de salade en boule, chicorée.

Chie-à-boite, s. m., terme injurieux, insolent.

Chie-à-brau-ies, comme **chie-à-culottes,** s. m., qualification qu'on applique au jeune bambin qui n'a pas encore de panta-

Digitized by Google

lon fermé, mais des culottes fendues, par où passe la bran-ie ou pan de chemise dans laquelle il laisse parfois échapper ce qu'il n'a pu retenir.

Chier, adj., cher.

Il les racheptoit bien *chier* quant il en avoit besoing.
(Commynes)

Chieries. Dans le Glossaire du centre de la France, Jaubert signale *gyries* avec ce sens : c'est le vrai mot. *Gyrer*, virer, tourner, contourner, nous donne des *gyries*, contorsions, grimaces, simagrées. Néamoins, ne pas oublier que c'est le *chiard* qui fait des *chieries*, et que dans le monde un tout petit peu moins inconvenant, on le taxe de merdeux, ou bien on dit qu'il joue du fion : nous sommes alors en plein argot.

Chiquet,, s. m. Jouer le *chiquet*, aux quilles, c'est se placer à l'un des quatre coins pour lancer la boule dans les conditions les plus favorables à l'abatage d'un grand nombre de quilles.

Chitrai, s, m., comme *chitrou*.

Choir.

Del ciel *cherra* pluie sanglante.
(*Adam, drame*)

Tout en *cheyant*, j'en ai pu faire choix
De mon point d'arrivée.
(Rostand, *Cyrano de Bergerac*)

Choper, v., boire des chopes, se griser, chopiner.

Chournois, adj., sournois. — Voy. *Chaugniard*.

Chu, p. p. de choir. Tombé. — Fém. *chute*.

Or m'est-il donc très grandement meschu
Qui me vy si hault et me sens si bas *chu*.
(*Lunettes des princes*)

En teurdant, elle s'est baissee
Puis la pougnie est eschappée
Et à l'envers est *cheute* là.
(*Farce du Cuvier*)

Jusques à ce que elle fust toute hors de sa guame et *cheute* sur le sablon.
(Oliv. de la Marche)

Elle *chute*..... elle est *chute*, elle est *chute*.
(Marguerite de Navarre, *La Nativité*)

Ci-deles.

Digitized by Google

Ci-delez est l'ostel Primaut
Mon conpère qui ne nous faut.
(*Rom. de Renart*)

Cies.

A pris Blancandin de sa main ;
Cies le provost se sont rendu.
(*Blancandin*)

Clairer. — Voy. *Flamber* et *lumer*.

Cliche.

La *clique* sache, l'uis ouvri.
(*Fabliau du Bouchier d'Abbeville*)

Cliffure, s. f., quelquefois *cliffade* : éclaboussure.

Clignette.

Item et si ne jouerez
A Siron ne à *clignettes*.
(*Fabliau de l'Amant rendu cordelier*)

Clignie(r) et aussi **Cliner** : *i* CLINE *des ius*.

Si li *clina* si sagement
De l'yeul, qui par son *clinement*
Peut bien la douce Virge entendre
La response qu'el devait rendre.
(*Advocacie N.-D.*)

Cocâs.

J'ay mangé du *coquart* pour tuer careme.
(*Friquassée crotestyllonnée*)

Cochie(r).

Car je l'amois (mon coc) durement
Pour ce que menu et souvent
Les me *chauchoit* (les gelines) l'une après l'autre.
(*Rom. de Renart*)

Car il (le coq) chantoit bien, il *cauquoit* bien les gelines.
(*Nouvelle fabrique*)

Collée.

Chevalier, laisse moi en pais
U jou te donrai tel *colée*,
Jamais ne le verras sanée.
(*Blancandin*)

Compren(d)re et non *comprend(r)e*.

Conil, plus souvent *Gonil*, s. m., le lapin. Encore usité à Angecourt.

Connaît(r)e.

Certes qui bien mort *cognoiseroit*
Hors de raison jamais n'istroit.
(*Dance macabre*)

Digitized by Google

Continu-iie(r), v., continuer.

Contreveni(r), v., contrevenir.

Copi-iie(r), v., copier.

Coqueluze, s. f., coqueluche.

Corbillon.

De façon qu'à les voir ainsi pendus (des nids de canes) vous diriez voilà des petits *corbillons*.

(*Nouvelle fabrique*)

Corder, v., mesurer du bois de chauffage, le mettre en *cordes*, c'est-à-dire en tas d'environ quatre stères.

Cordéler, v., tordre, tourner, faire prendre la forme d'une corde. — *M' cravate est tout* CORDÉLÉ.

Corre. On a imprimé *manuscrit* pour *namurois*.

Cotcorôcô, onom., chant du coq ; le coq.

Coûchie(r), s., le coucher. — Et *coucher*.

Toz teus sera o lui au main et au *couchier*.

(Thibaud de Marly)

... Qui encor n'estoit endormie
Quar maintenant s'estoit *couchie*.

(*Fabliau de la Bourse pleine de sens*)

Cou-ion, s. m., poltron, peureux, lâche.

Cou-ionner, v. n. Se montrer poltron. — Et v. actif. Plaisanter, railler, blaguer. — *Tu* COU-IONNES ! *j'n'irai pourtant mi t'aidie(r), bin sûr !*

Coumacie, adj., commencé.

Devant ce que Roume fust fondée ne *coumencie*.

(*Anciens textes*, 1885)

Ves la bataille *commencie*,
Se délivre estoit m'amie
Mult averies riche soldée.

(*Blancandin*)

Coumat.

Et vos avez oï *coument* fut enfraint l'obédiance.

(*Saint Graal*)

Coume.

Si *coume* il vint tot eslessiez.

(*Rom. de Renart*)

Digitized by Google

Coupette. — Corrigez : *bois* au lieu de *bors*.

Derrière notre habitation, au *coupeau* d'une petite montagne.

(Cyrano, *Voy. dans la Lune*)

Couraillie(r), coura-iie(r), v., courir, aller d'ici, de là ; — galvauder.

Coureu(r), s. — Le *coureus* était anciennement un éclaireur.

Pour ce envoyèrent *coureux* qui en la forest entrerent.

(*Chron. Duguesclin*)

Coutangeux, adj., qui coûte cher, qui occasionne de la dépense. — Le verbe **coutanger** a eu cours.

Lequel clerq *coustengera* pour quarante livres blans l'an.

(*Cout. de Hainaut*, 1323)

Coutiau, coutai.

Qui va en Flandre sans *coutel* (prononc. coutets)
Et a fromage pour tout mets
Il le doit tailler bien epais.

(*Moyen de parvenir*)

Couveresse, au lieu de *couvresse*.

On dit vrayement qu'elle pondoit deux fois le jour et si estoit fort bonne *couveresse*.

(*Nouvelle fabrique*)

Couvisse.

Car en esté sont toutes gelines *coveices* (*couveisses*).

(*Li livres dou Trésor*)

Cracheus, s. m., qui crache, qui a la manie ou l'habitude de cracher.

Crâleus, s. m., celui qui respire bruyamment, avec le râle de la toux ; poitrinaire.

Crance. — Voy. *Qu'rance*.

Cranté. Une de mes vieilles tantes disait à ceux qui étaient fatigués et s'en plaignaient : *Düd'puis* HODÉ *jusqu'à* CRANTÉ *n'y ai co cent liues*.

Cravate, s. m. On dit souvent *col*.

Créab(l)e.

Bien ont doné tesmoing *créable*.

(Thibaud de Marly)

Or escri donc choses *créables*
Douces entrans et vrais semblables.

(*Clef d'amour*)

Digitized by Google

Crevassie(r), v., crevasser, gercer, fendre.

Crever, v. On conjugue : j'creuve, tu creuves, i creuve — j'creuverai.

L'ame est encore dedans ses trippes
Qui de son ordure s'abreuve
Et si la pance ne lui *creuve*
Nous perdons cy nostre raison.

(Mystère de la Passion)

Croisée des chemins (à la) ; s. f., à l'endroit où deux chemins se croisent ou bifurquent.

Crompire. L'allemand *grundbirne* désigne la *poire de terre* ou topinambour.

Crosses, s. f., béquilles. — Se dit plus ord. *crossettes*.

Croûton. S'emploie aussi à propos du tirage au sort ; le jeune homme de 19 ans accompagne ceux qui vont tirer : il va *chercher le* CROUTON, c'est-à-dire qu'il reconnaît que son tour viendra l'année suivante.

Cruchetée, s. f., le contenu d'une cruche.

C'ti là. — Celui-là.

Et *cestuy-là*, son loyal compagnon a bien parler c'est le bien vertueux.

(Assumption N.-D.)

C'est *cestuy-là*, c'est mon amy certain.

(Id.)

Cu(l) détournai, comme *cu(l) troumai*. Le Bourguignon Gui Barôzai s'exprime ainsi :

J'airein su l'harbe varde
Fai le *cutimbló*.

Culage. Redevance exigée des nouveaux mariés étrangers par les jeunes gens compatriotes de la mariée. Bien souvent, encore aujourd'hui, les jeunes gens s'opposent, par des farces diverses et plus ou moins singulières et amusantes, à ce que le jeune marié passe tranquillement la première nuit avec son épousée : souvent aussi, il achète ce repos, qu'on lui dispute, par un cadeau qu'on appelle le *culage*.

Défense à tous jeunes hommes, estrangers ou autres, qui prendront filles en ce lieu de Bouillon en mariage de donner à ladite Jeunesse aucune bienvenue, *culage* ou tel autre droit que l'on puisse nommer.

(Ord. de Bouillon, maud^t de 1669)

Digitized by Google

Cunet, cunette. — Dans l'expression : *Boire à* CUNET *ou* CUNETTE, il faut comprendre que le buveur, qui est un gourmand, boit tout le contenu de son verre, de sorte qu'après l'opération, le vase a le *cul net.*

Daingnie(r), v., daigner.

Mes onques tant ne vos prisa
Qu'il vos *daingnast* contremander.
(*Rom. de Renart*)

Danses, s. f. pl. On dit plus volontiers : *aller aux* DANSES, *j'vas (v)oir les* DANSES, et moins souvent *aller au bal, je vais voir la danse.*

Aussi proprement et bien affublé qu'une fillette qui va *aux danses.*
(*Nouvelle fabrique*)

Darni-ion. — A Douzy, *darnié.*

Apres mult doucement li prie
Que il ne facent *esdarnie*
Mais par mesure voisent tuit.
(*Blancandin*)

De, prép., employée dans certaines expressions qui fixent des dates : *J'tü paîrai ça* D' *lundi en huit.*

Eslargi à Guodeffroy Lalemant, en la matiere, et à la caution autrefois donnée, jusques à *de* dimenche en VIII jours.
(1332, *Reg. crimin. St Martin des champs*)

Déboursie(r), v., débourser.

Débrêler, v., contraire de brêler, desserrer la corde à brêle. — *Devant quü d'* DÉBRÊLER *le char, on retirerai 'n gerbe ou deux.*

Decont(r)e. C'est peut-être l'ancien terme *decoste*, à côté, tout près.

Séez-vous ci *decoste* mi.
(*Baptême de Clovis*)

Décrami-iie(r), v., démêler, désenchevêtrer, contraire d'*acrami-iie(r).* — *I n'sant mi foutus* d' DÉCRAMI-IIE(R) *leu(r)s affaires.*

Défeilli(r), v., dépourvoir de feuilles. — *V'la d'jà les iu-ius* tout DÉFEILLIS.

Defend(r)e, v., fendre : *Lundi j'*DÉFENDRANS *nos buches.*

Déferloqué, adj., déguenillé, en guenilles, en ferloques. — *T'a rappelles-tu c'tella qui chantot au casino, qu'étot toute* DÉFERLOQUÉE.

Digitized by Google

Défonc:ie(r), v., défoncer.

Défré-iie(r), v., défrayer. On a dit autrefois *défretier*.

Li rois d'Engleterre *defretia* le roy de Chypre de tout ce que il et ses gens despendirent.

(Froissart)

Défri-iie(r), réchauffer, ôter le froid. — A peu près inusité à présent. — *Quoi 'c quü t'fais comna d'vant le fu ? — I faut bin qu'on s'* DÉFRIE *in peu ! ons est tou(t) ajalé.*

Du véoir trop me *défrioie*.

(Le Voir dit)

Dégainde, s. f., dégaine, allure.

Dégau-iie(r), v., rejeter, non pas vomir, un aliment, une chose mauvaise qu'on a déjà mâché ; recracher. — Voyez *r'dégau-iie(r)*.

Déglaïné, adj., éparpillé, jeté pêle-mêle, tête bêche. — Se dit des chalumeaux d'une gerbe que l'on a secouée et répandue de tous côtés.

Dégrapper, v., dégrafer.

Dégratter.

Un vilain
Se *dégratoit* delez son feu.

(Fabliau de la m.)

Dégriôloue(r), s. m., glissoire.

Déhachie(r), v., tirer, arracher.

Tant l'ont tiré et *desachie*
Que tot l'ont mort et esquachiez.

(Rom. de Renart)

Déhachie(r), v., fréquentatif de *hacher*, couper à la hache.

Cuisiés..... de char, de veel, et la *dehachies* bien menu.

(Viandier de Taillevent)

Déhanchie(r), v., déhancher. — P. p., *déhanchie*.

Déhuchie(r), v., partir, sortir d'un lieu où on se cachait. — Déloger, s'en aller.

Déjoind(r)e.

Nos deux cuers qui jamais ne porront *desjoindre*.

(Le Voir dit)

Le dit seigneur de Bourgogne s'en povoit *desjoindre* et faire paix avec le Roy.

(Monstrelet)

Digitized by Google

Déjugie(r), v., déjuger.

Déla-iie(r) et **délaissie(r)**.

Je vois morir sans *délaier*.
(*Mireour du monde*)

Déma-iie(r), **démaillie(r)**, v., rompre les mailles. — *Bon! v'la m'cachenez qu'est tout* DÉMA-IIE.

Et l'auberc de son dos desront et *desmailla*.
(*Aiol*)

Démanchie(r), v., démancher.

Démein-nagie(r), v., déménager.

Démett(r)e, v., se dit d'un membre dont les parties se déplacent ; luxer. — P. p., **démins**, **démettu**. — *J'm'ai* DEMINS *l'pougnet*.

Démetture, s f., luxation (d'un membre).

Démoli(r), v., démolir.

Dent, s. m. On prononce souvent DAT : *J'ai mau* LES DAS.

Dépairer, v., détruire la paire, déparier.

Départagie(r), v., départager.

Dépiécie(r).

Et si la *dépièce*
Et en fait mainte bele pièce.
(*Dit des bochiers*)

Et ce que l'un faict l'autre *despièce*.
(*Dance macabre*)

Quant il sera cuit, *despiécès* par morssiaux.
(*Viandier de Taillevent*)

Dépiquer, v., fréquentatif de piquer.

Il m'ont tot *dépiqué* le dos.
(*Rom. de Renart*)

Dépouillie(r).

Quant aucun *despoulli* se sent.
(*Advocacie N.-D.*)

Derre, v., dire.

Aussi fout, est, cen seut l'en *derre* (ce a-t-on coutume de dire)
A bien garder et aquerre.
(*Clef d'Amour*)

Descende.

Digitized by Google

De la *descendue* des Sarrazins de Grenade sceust tost nouvelles.

(*Hre du Guesclin*)

Dessaisi(r), v., dessaisir.

Dessoili(r).

La mer boit les vents qu'elle enserre,
La mer le soleil qui tout voit :
De lui la lune se *dessoive*.

(Remy Belleau)

Désuni(r), v., désunir, séparer.

Détend(r)e, v., distendre, relâcher, étendre.

Détournai (cul). — Voy. *Cul Troumai*.

Détrawer, v. fréq. de trawer, trouer, percer de nombreux trous. — *Il ai reçu 'n charge dü plombs, s'saurot étot tout* DÉTRAWÉ.

Détrenchie(r), v., découper en petits morceaux ou tranches, larder de coups de couteaux : *i li avot* DÉTRENCHIE *toute la joue*.

Il ne nos dira mie, vos fustes hostoier
Et en estranges terres, Sarrazins *destrenchier*.

(*Thibaud de Marly*)

Détressie(r), v., dénouer les tresses.

La dame estoit eschevelée,
Fors tant qu'une tresse tressie
Avoit, et l'autre *destressie*.

(Machaut, *Voir dit*)

Devantie(r). — Signifie aussi le contenu du tablier.

Et lor dona si grans dons riches.
Hanas d'argent, copes dorees
K'en aportoit à *devantees*
As chevaliers.

(*Estoire de la guerre sainte*)

Item, pour Caresme : deux *devantiers* vies, de drap encendrés.

(*Inventaire Clémence de Hongrie*)

Devéni(r).

De mort passerons les destrois
Et *devenrrons* comme ces trois.

(*Trois morts et trois vifs*)

Dêver (tu me fais), tu m'ennuies, tu te moques, tu m'en fais accroire. — Vieux verbe *desver*, s'égarer, devenir fou, perdre le sens.

Digitized by Google

Et li prestres ert revenuz
De paumoison et relevez
Vers eus en vint trestoz *desvez* (ahuri).
(*Rom. de Renart*)

Dire. Ici, *dit-il* se traduit par *qu'i dit*. A la frontière, on prononce *disti*.

Dieu te benéie, *dist-il*
Ies tu ce Renart le Gorpil ?
(*Rom. de Renart*)

Dires, diries, s. pl., bavardages, racontars. — *Tout ça c'est des* DIRES, *n' faut mi zy croire.*

Dite, dit. — LEDITE *faucheron ai don té à.....*

Dize, prononciation de *dix*. — *Il étaint pus d'à* DIZE. — *Aux cartes, c'est le* DIZE *qu'on appelle la manille et l'as lü manillon.*

Dodiner.

S'elle trouve qui la *dodine*
Elle chaume du jour la plus part.
(*Passetemps d'oysiveté*)

Doie, doigt.

Deus *doie* et plaine paume fist l'estrier alongier.
(*Aiol*)

Don(c), conj. donc. Employé souvent interrogativement : *quoi' ce quü j' feros bin,* DON(C) ? — *Quoi' ce quü j' devinrans,* DON(C) ?

Va *dont*, fait li rois.
(*Rom. de Renart*)

Dormeus, s. m., dormeur, qui aime à dormir.

Doubles *(deux, trois, quatre...).*

Si le coulés parmi une nappe en *II ou en trois doubles.*
(*Viandier de Taillevent*)

Doubler, v. *J'doubelle, j'doubellerai.*

Doublée. — On dit d'une famille qui a deux enfants jumeaux, qu'elle a une *doublée : Çute Jeanne-là e(st) étonnante, elle ai iu trois* DOUBLÉES.

Doucemat, adv., doucement.

Doudouille, s. f., raclée, roulée, trempe, tatouille.

Doumage, s. m., dommage. — Voy. *damage.*

Doûtrois, c'est-à-dire deux ou trois, un petit nombre. —

Digitized by Google

C'n'étot rin quü c' foire-là : n'i avot DOUTROIS *marchands, pis rin !*

Dragon, s. m., cerf-volant en papier servant de jouet.

Droit (au).

Au droit des murs du chastel, fit l'abbé sa mine...
(Chroniq. du Guesclin)

Les lices furent préparees sur le grant marchié *au droit* de l'hostellerie de la Clef.
(Olivier de la Marche)

Droitie(r), s. m., qui se sert surtout de sa main droite. — Opposé à *Gauchie(r)*.

Droit nœud.

Car c'est li *droit neus* del vilain
Qu'il soit tosjors de bonnemain (souple)
Vers celui de qui à peor.
(Partonopeus)

Düd' pour la prép. de : DUD' QU'*est ce quü tu te plains?* — DUD' QUOI *'ce quü tu te plains?*

Chaïm, bel frere, entent à moi !
— Volentiers, ore *de dequoi.*
(Adam, drame)

Veu qu'on l'appelloit tousiours *du depuis*
Lutèce des Parrisiens.
(André Thevet, *Cosmographie*)

Et *du depuis* toujours dans les autres se luit.
(Foresteries de Vauquelin)

Dümain, adv., demain.

Dur *(atend(re)*. — Être sourd ou entendre difficilement.

Durci(r), v., durcir.

Duremat, adv., durement.

Duvet, s. m., couvre-pied fait avec le duvet et les petites plumes de l'oie.

E final sonne *éie, eille*. — Voyez introduction.

Quant el fu faite et acheveie
A seint Michiel l'a présenteie.
(Rom. Mt St Michel)

Digitized by Google

Des chartes lorraines du XIIIe siècle, publiées par M. Bonnardot, nous présentent les mots : cit*ei*, communaut*ei*, fauce*tei*, vérit*ei*, trinit*ei*, gr*ei*, volent*ei*, âm*ei*, pri*ei*, trouv*ei*, don*ei*, etc..... Dans les mêmes chartes, on relève les finales *eir* pour *er* des verbes de la première conjugaison : réclam*eir*, demand*eir*, don*eir*, parl*eir*, dout*eir*, etc. Pareillement dans les chartes de Nivelles du XIVe siècle on relève : manière ordon*eie*, assign*ei*, empetr*ei*, jur*eit*, etc. ; fiablet*eit*, libert*eis*, vollent*eit*, verit*eit*, etc. ; empêtr*eir*, jur*eir*, ward*eir*, demor*eir*, doubt*eir*, etc...

Ecaillet. — Voy. *Ca-iet*, noix. — Terme employé à Douzy.

Echaper, v., esquiver. — *J'ai co* ÉCHAPPÉ *la maladie pou(r) c'fois là.*

Echaurer, v., signifie aussi échauder, passer à l'eau chaude. — *On ferot p't êt' bin d'*ÉCHAURER *in peu les assiettes.*

Echesse, s. f., échasse.

Li tiers ke Tieris ot non
Saut sus ces *échesses.*
(*Pastourelle*, Meyer)

Echielle; à Douzy, **échîle**.

Je pourrois monter aus nues sans *eschiele.*
(Machaut, *Voir dit*)

Les Françoys qui tousjours assailloient par *eschielles* et par mines.
(*Chron. du Guesclin*)

Echiélette.

Cele *echielette* par delà,
Et Diex, com tres bien son ele a.
(*Rom. de Renart*)

Ecofle. — On trouve **écouvies** dans les *Coutumes de Hainaut :* ordures, balayures, etc.

Ecorchie(r).

Bien li ont les gueules torchies
Et les anguilles *escorchies.*
(*Rom. de Renart*)

Ecouter, v., avec le sens d'*obéir : C't afant là n' sait c' quü c'est que d'*ÉCOUTER : *jamais i n' dirai oui à c' qu'on li coumande.*

Ecumures, s. f., écume, ce qui vient au-dessus du pot qui bout.

Egrouins, s. m. pl., grains qui tombent des gerbes qu'on déplace dans la grange ou sur le charriot.

Digitized by Google

Embarras *(n'i ai pont d')*, exp. il n'y a pas de danger, cela ne peut être. — *N' crois-tu pas que ta sœur ai oubli-iie? — N'i ai pont d'*EMBARRAS !

Emi-iie(r).

Et devant chiaus qui ne pooient
Maskier le pain, dimenuisoit
Et *esmïoit* et débrisoit.
(*Miracles de S. Eloy*)

Enclumiau, s. m., petite enclume portative dont use le faucheur pour battre et aiguiser sa faux.

Endroit soi. Présente aussi le sens d'égalité, de parité.

Sa maistresse.....
Qui mult sovent li dist et prie
Que ele doint sa drueria
U a chevalier u à roi
Qui fu de parage *endroit soi.*
(*Blancandin*)

Englouti(r), v., engloutir.

Engourdi(r), v., engourdir.

Enjôleus, s. m., enjôleur.

Enju-e, s. m., enjeu. — L'*e* final est mouillé.

Enrichi(r), v., enrichir.

Enseveli(r), v., ensevelir.

Entier, s. m., cheval étalon, non hongré. — Ce son *ier* sonne *iille.*

Entende, s. f., entente.

Entouner, v., entonner.

Entreteni(r), v. — Voy. *Ateurtêni(r).*

Entrouverre, v., entr'ouvrir.

Envi-iie(r), v., envier.

Epardre.

Et ne s'oseront mie *espardre* ne metre en le chité.
(Rob. de Clari, *Est. de Coustantinoble*)

Eperouner, v., éperonner.

Digitized by Google

Eperounie(r), s. m., ouvrier qui fabrique les éperons.

Epine blanche, s. f., aubépine.

Epinée, s. f., échine de porc, morceau de viande.

Eplumures, s. m., écorces, ce qu'on ôte en grattant l'écorce de l'osier, etc.

Epouillie(r), **épou-iie(r)**, v., épouiller, ôter les poux.

Epucie(r), v., ôter les puces.

Equarreus, s. m., ouvrier charpentier qui équarrit, taille les poutres, arbres, etc.

Erres.

Après dist li dux que il voloit XXV m. mars d'*eres* à commenchier le navie.

(*Estoire de Coustantinoble*)

Esclopé.

Et puis l'*esclopée* cohorte
De l'estat d'Amour donne foy.

(*Triumphe de Dame V.*)

Escuser.

Et se faute y a ou redites maladie m'*escusera*.

(*Voir dit*)

Espédi-iie(r), v., expédier.

Esquélette, s. m., squelette.

Essai-iie(r), v., essayer.

Estaller, v., étaler, — et aussi installer, établir. — *Est-ce qu'i n'ai mi iu l' toupet d' s'*ESTALLER *à la table dou'ce quü j'mangeains!*

Je les laisse à ces pauvres coquins
Pour *estaller* et tenir leur boutique.

(*Testament de Ragot*)

Etend(r)e, v., étendre.

Etout; et-tout. — Voy. *Etou*.

Et autre chose *et tout*, que je n'ose dire.

(*Chanson*, dans Larivey)

Il en partit si content, et elle *et tout*.

(Brantôme)

Etrangie(r), **étrangière**.

Digitized by Google

Que servy soyes en ma maison
De vous mieulx que d'une *estrangiere.*
(Farce des Femmes qui font refondre leurs maris)

Etrillie(r), étri-iie(r), v., étriller.

Eveillie(r), év-éiie(r).

Mes lors corra uns vent por le mont anoier
Et apres une voiz por les mors *esveillier.*
(Thibaut de Marly)

Exigie(r), v., exiger.

Façonner, v., façonner.

Faïne. — Corrigez :

Et vivent comme sauvechine (bête sauvage)
De la glant et de la *faïne.*
(Chrestien de Troyes, *Rom. de Guillaume*)

Faire.

Bons escoliers leur eclypse suyvront
Qui *faire* bref les collieges descheoir.
(Pronostication générale d'Habenragel)

Nouveaulx regens desquelz chascun suppose
Qu'ilz ne *fairont* jamais un seul deffault.
(Idem)

De cela je vous *faire* taire.
(Farce de Jenin)

Fait (à).

En après, yceulx François cherchoient les Anglois, et *à fait* que ils se trouvoient, les mettoient à l'espée.
(Monstrellet)

Fanchette, s. f., fichu, foulard que les femmes mettent à leur tête en guise de coiffure avec une certaine coquetterie.

Faraud.

Et mout i gaaingnèrent grant avoir, et mout en vint à Rains, dont teis i ot qui mout firent bien leur *ferraut* (variante : feret, fleret).
(Menestrel de Reims)

Fau, faux, prononcez *faue,* hêtre.

Une grant machue de *fau*
Que trova pendant à ·I· clau.
(Fabliau de Longue nuit)

Faucer, v., effacer. — Voyez *Fouler.*

Digitized by Google

Faule, était primitivement *Fanle*.

Il y ait VIIII *famles :* li dui cloistrier, li refroituriers, li charpantiers, lis mastres keus et dui keu desoz lui, et dui formier... Tuit li *famle* doient estre à la cène.

(Bonnardot, *Arch. de Metz*, 1210)

Faut, Faurai, Faurot, employés sans le pronom sujet : *Jean*, FAURAI *aller à Roucoût au soir* — FAUROT *bin monder les vaches anout* — FALLOT *ratrer pus tôt.*

Mais *faut* revenir à dire.....

(*Commynes*)

Et bien souvent *falloit* qu'ils revinssent sur queue (en arrière).

(*Id.*)

Fédric, n. pr. Frédéric.

Et de rechief, que *Federic* d'Espaigne et *Federic* Lauce et tous les autres anemis.....

(*Chron.* de Primat)

Femie(r).

P'tit *femie(r)*, p'tit guernie(r).

(*Proverbe*)

Fenau.

Dame Claire et Cunins li bestancierent (contestèrent) ou cours de *fenal* (prononcez fenau).

(*Cartul. St Vincent de Metz*)

Fende.

Cette *fendure* est tout près dudit pertuis.

(*St Voyage en Jhérusalem*)

Fersinner, v. n., grouiller, remuer à la façon des mouches. — Il y a aussi le substantif *fersin*, qui emporte l'idée de bruissement, de bourdonnement. — On dira d'une chambre où les mouches volent et bourdonnent : *Écoute donc, qué* FERSIN ! — *Oh ! comme ça* FERSINNE ! — *Fersin, bacin, tocsin* ne seraient-ils pas trois mots exprimant sensiblement la même idée de *férir, battre, toquer* (c'est-à-dire frapper) le *sin* ou la cloche ?

Fêteux, s. m., invité d'une maison dans un village où il y a la fête.

Feub(l)e, Faib(l)e, adj., faible. — *Choir* FAIBE : *il ai chu* FAIBE *tout d'in coup, comna*, il s'est pâmé, il est tombé en syncope subitement.

De fain estoit et *floibe* et vaine.

(*Rom. de Renart*)

Fiancie(r).

Digitized by Google

Mais au vallet pour descouvrir
Li fait *flancier* et plévir
Que il jamais n'en parlera.

(*Blancandin*)

Fiert, adj., âcre, acide.

Tes celliers doit estre, contre septentrion, froit et oscur, et loing de baing et d'estable, et de four et de cisterne viez, et de toutes choses qui ont *fieres* odors.

(*Li livres dou Trésor*)

Filé.

Or a *filé*, or a serans
Desvidoir et petiz et grans.

(Eust. Deschamps)

Fla-lau.

Comme blé de jarbe s'escout
Au *flayau* et sault hors de paille.

(*Passetemps d'oysiveté*)

Fleurer, v., flairer, renifler, sentir.

Mais... en retrayant vont chaçant
Et les ruisseaux s'en vont *fleurant*.

(*Gace de la Buigne*)

Florette.

Et les autres cuillent la rousée par dessus les *floretes*.

(*Li Trésors*)

Fo-lon. *Fouant* est le nom de la taupe dans le *Román de Renart*.

Et Noirons le *Fouans* fouoit.

(*Rom. de Renart*)

Folle avain-ne, s. f., sorte de graminées ressemblant à l'avoine.

Fond(r)e, v., fondre, dissoudre.

Fontinette, s. f., petite fontaine. — Nom de lieu.

Une claire gouttelette
Qui vient d'une *fontinette*.

(Tabourot, *Bigarrures*)

Forcie(r), v., forcer.

Formacerie, **Farmacerie**, s. f. Pharmacie.

Fouein-ner, v., travailler avec la fouenne, fouiller. — *Tu* FOUEN-NERAIS *les canadas, j'les ramasserai.*

Fougnier. Au figuré : flairer, renifler, sentir comme pour chercher.

Digitized by Google

Fouillie(r), **foû-iie(r)**, v., fouiller, fouir.

Fouler, v., effacer, comme *faucer*. — *Au jus d'cartes, on* FOULE *des points quand on ai fait in nomb(r)e convenab(l)e dü plies.*

Fourchie(r), v., se séparer, faire la fourche. — Tourner brusquement. — *A la place dou' c' quü l'chemin* FOURCHE.

Car il seoit ou coing dou flun qui *fourche.*
(*Menestrel de Reims*)

Frad. On emploie l'expression : *ajaler d'* FRAD, pour dire qu'on a très grand froid et qu'on en est incommodé et malade.

Fraichi(r), v., fraichir, devenir frais.

Fraisie(r), **fraigie(r)**, s. m., fraisier.

Franche, s. f., frange. — Remarquons, à ce propos, que le *Roman de Renart* écrit ordinairement *granche* pour grange. Du reste, cette prononciation germaine est courante sur les rives de la Chiers et à Mouzon même.

Fraudeus, s. m., fraudeur, contrebandier.

Fraze.

... Où ils sont regresillees en *frase* de veau blanc.
(*Pourpoint de Dame V.*)

Fremer.

Fremez les huis que les aions.
(*Blancandin*)

Fromentaye (cerise de). — Fruit de taille intermédiaire entre la merise et la cerise ordinaire, sucré et doux, néanmoins sauvage.

Froncie(r), v., froncer.

Quant l'ot Alimodes li rois
De mautalent *froncist* le nes.
(*Blancandin*)

Front, s. m., toupet, hardiesse : *Çute fille là ai in* FRONT, *on nü l' croirot pas !...* est effrontée, hardie.....

Froumage.

Toujours put *fourmage* merdeux.
(*Secrets et loix de mariage*)

Froumi. Signifie aussi fourmillement : *J'ai des* FROUMIS *das les pie(ds).*

Digitized by Google

Il me disait.....
... Qu'il n'a si gros qu'un *fremy*
Le cueur ne les boyaulx.
(Farce du munyer)

Les *fromis* sentant la pluie à venir, portent le blef en leurs tavernes.
(Songe du vergier)

Fu, prononc. *fu-ie.* — Employé souvent pour incendie.

Li waite sur les clochie ou autre persoune ne doit furir ou bestor (frapper au battant de la cloche) pour cry, pour rumour ou pour *fue*, jusque li *fue* soit fur dou toit.
(*Arch. de Fribourg*, cité par Godefroy)

Et qu'il n'aporte *fu* ne flame
Qui la cité brule et enflame.
(Machaut, *Voir dit*)

Fumelle.
S'il y avoit quelque *fumelle* — Qui.....
(*Farce de Jenin*)

Fumeus, s. m., fumeur.

Fumière.
Si sentoie en moy une ardure
Entremellée de froidure
Et pleine de tele matiere
Qu'elle art sans feu et sans *fumière*.
(Machaut, *Voir dit*)

Il ne vous peut, pour faire *fumière*, deshériter.
(*Chr. de* Jehan le Bel)

Fusillie(r), fusi-iie(r), v., fusiller.

Fuye, s. f., fuite — Resté dans le nom de village *La Neuville en Tourne-à-*FUYE.

Par une viese porte en *fuie* sont torné.
(*Chanson d'Antioche*)

Gâchie(r), v., gâcher.

Gaffe. — Voy. *Gavi-ion.*

Jus li eust
Caupée le tieste, ne fust
L'aubiers dont ot le *gave* plaine
K'il ot mangié.
(*Renart le Nouvel*)

Gaîne *(Train-ner la).* Signifie aussi : *traîner ses chausses, ses guêtres*, flâner, rouler, passer son temps à ne rien faire. Voyez :

Digitized by Google

Train-ner la GAÎNE. Le terme de *gaîne* a été conservé dans la Comté où il signifie guenille, vieux vêtement, sale ou déchiré, dénotant la misère ; et *traîner la* GAÎNE c'est être misérable.

Galette *(c'est de la) pareille au pain*, expression par laquelle on énonce qu'une chose est de même nature qu'une autre dont on prétendait la différencier, et en particulier que tel individu est *une canaille* comme tel autre dont on vient de parler.

Galop, s. m., réprimande sévère, vive, brutale. — *Elle méritot bin l'* GALOP *qu' son père li ai foutu.*

Gangne.

Il ne fault doubter que nul jour sans perte et *gaigne* ne se passât.

(Commynes)

Gangnie.

Notre Dame ! ville *gaignie.*

(Olivier de la Marche)

Garce.

Las ! sire, j'ay vu madame
Bailler au bourrel en ses mains
Et il n'en fait ne plus ne mains
Qu'il feroit d'une povre *garce.*

(Marquise de Gaudine)

Garnîment.

Que les rues soient pavées
Et de pailes encortinées
Et de tires et de cendaus
Et de *garnimens* principaus.

(Blancandin)

Garrou-ile(r). — D'où l'on a pu tirer *Garrouage* (vadrouille) que l'on voit employé dans une pièce de l'*Anc. théatre françois.*

Hélas ! si vous povez garder
Ma femme d'aller en *garrouage,*
Vous ferez le plus grant ouvraige
Qu'oncques feistes, en ma conscience.

(Farce d'ung mary jaloux)

Gauchi(r), v., gauchir, guinchir, se gondoler.

Gaumouner. — Le normand dit *Cómoni*, le bourguignon *Caumé.*

Gavi-ion.

Quar une areste de poisson
Li aresta ou *gavion.*

(Fabliau du Vilain mire)

Digitized by Google

Prenez vostre poulaille et leur coupez le *gavion*.
(Viandier de Taillevent)

Gémi(r), v., gémir.

Genre.

Et fu baus tant comme il vesqui, pour la jonesce de son *genre*, qui juenes estoit et enfantis.
(Menestrel de Reims)

Gens.

Et il lor dit que li sanlot
Qu'uncques ne vist plus bele *gent*.
(Marie de France)

En cest mireour, ma belle *gent*
Mirez-vous.
(Mireour du monde)

Ce est en son mileu que *les gens* apelent abisme.
(Li livres dou Trésor)

Genti(l), gentille, adj., aimable, bon, bien disposé, bien élevé. — *Il est mout* GENTI(L) *pou(r) sa mère, allez! c'i afant là.*

Germin, germain-ne.

La fille du Roy d'Escoce seur *germainne* de madame la daulphine.
(Olivier de la Marche)

Gérô pour **Gérau(rd), gérâ(rd)**, s. m., nom que l'on donne souvent au geai ou jacques.

Geron.

Se il chet poudre en son *geron*
Escorre la deis.
(Clef d'amour)

Gigi(er), s. m., gésier. — Le « *Ménagier* » écrit *jugiers*. — S'étend à l'estomac d'un gourmand, d'un ivrogne : *s'a'n ai-i-i fourré das l'* GIGI.

Godron, s. m., goudron. — C'est le nom que la vieille langue donnait à l'amidon.

Goulette, s. f., tuyau d'écoulement pour l'eau d'une source, d'un évier.

Gouttes, s. f., maladie ; s'emploie encore au pluriel comme jadis.

Pour ces jours était le comte de Hainaut gisant au lit de la maladie des *gouttes*.
(Froissart)

Digitized by Google

Grossier, adj., gros. — *C'es(t) in' homme grand, fort, p(l)ut-ôt* GROSSIER.!

Guerdin.

Par autant que je suis (très) gay
Le *guilledin* chacun m'appelle.
(L'Escuyrie des Dames)

Guernie(r). — *P'tit femie(r), p'tit* GUERNIE(R) (Proverbe).

Comment Faifeu fist monter son cheval au *guernier* à l'avoyne.
(Pierre Faifeu)

Gueule dū lion ou de loup ou de leu, s. f., plante, le muflier.

Habillie(r).

Il est temps de faire deppart
Et de nous aller *habillier*
Car ennuyt nous convient veillier
Sur le troppeau, chacun pour soy.
(Mistère de la Passion)

Haricotie(r).

Lors li demande que c'estoit
Qu'il ert ainsi *Haligotez*.
(Fabliau de la Bourse plaine de sens)

Si vesti une povre cote
Où il ot mainte *haligote*.
(*Idem*, par Jean le Galois)

Haria, s. m., tracas, bouleversement. — Voyez *Hari-iie(r)*.

Hari-iie(r).

Parbieu, j'en suis bien plus *harié*.
(Farce du Cuvier)

Haussie(r).

Et li vilain avoit *haucie*
Por moi ocirre la coingnie.
(Rom. de Renart)

Haut la côte. Dans le *Roman de Renart*, le vers 436 :

Hersent a *la cuisse haucie*

paraît être une expression équivalente de *haut-la-côte*.

Havet, s. m., sorte de fouenne retournée en croc, ou de hoyau à deux dents. — On trouve *havel* et *havot* dans l'ancienne langue.

Herde.

Digitized by Google

Et tantost, comme il l'a trouvé
Emmy la *herde* s'est bouté.
(Gace de la Buigne)

Hougneries.

Quer bien pensa que sa besoigne
Seroit toute tenue à *hoigne.*
(Advocacie N.-D.)

Hougnie(r).

Ceci est pour nous, qui qu'en *hongne.*
(G. Chastellain, *Dialogues*)

Nuyct et jour n'y faict que *hongner.*
(Obstination des femmes)

Mout s'esmervelle
Dont il ne les (les chiens) ot resquinnier,
Usler ne braire ne *vuingnier.*
(Fabliau de la Longue nuit)

Houme.

Il loist bien à l'*houme* à soy deffendre contre son seigneur.
(Beaumanoir)

Huchie(r).

Il vint à l'uis, si l'a (sa mie) *huchié*
Cele se lieve, son huis euvre.
(Fabliau de la Bourse plaine de sens)

Iauque, pr. ind., quelque chose, chose : On dit : *C'n'est mi gran(d)* IAUQUE *quü d'loue*, ce n'est pas grand'chose, c'est un mince ou triste personnage. — *J'ai té puni pou(r) pas gran(d)* IAUQUE, j'ai été puni pour bien peu.

Iche, terminaison verbale fréquemment employée à la frontière belge vers Carignan et Orval. — *Faurot quü j'* METTICHE *in clau là.*

Volons que les dessus dites chartres *demeurechent* tenues.
(*Chartes de Nivelles*, 1372)

Et mandons... que *aidèchent* à tenir.
(Id.)

Nous ottrions que li dessusdis consiaus *mettechent* leurs journées.
(Id.)

Içoler.

D'eskès, des tables et des dés
De tout çou fu bien *escolés.*
(Blancandin)

Ie, Iie, terminaison des participes passés des verbes de première conjugaison dont la finale ancienne était ordinairement *ier*,

Digitized by Google

Ainsi serez glori*fiie*
Dame, apres ceste mortel vie.
(Voir dit)

La Deesse est paci*fiye*
Apaisantée et adoucie.
(Id.)

Ingivane, s. m. Ne s'emploie que dans l'apostrophe : *Oh! l'*INGIVANE ! c'est-à-dire quel singulier et compliqué personnage ! quel drôle d'être ! est-il bizarre ?

I(r). — Corrigez :

Li Loherains nel' mist pas en o*bli*
En Loheraine vost li dus reveni*(r)*.
(Garin)

Ismérie — Je trouve :

Anna et *Esmeria* furent II. sereurs charnels. — De cele *Esmerie* nasqui Elizabeth et Eleiuist, de Eleiuist qui fu frère Elisabeth nasqui Eminan, de Eminan nasqui saint Servais.
(Li livres dou Trésor)

Hismeria porta sainct Servais.
(Anc. poés. VIII, la Marguerite des Vertus)

Jalée. — Rétablissez la citation qui précède ce mot.

En yver en lai *jallée.*
(Abecellaire des pastorelles, Meyer)

Jalice, adj., gelive. — *La pierre dü Bulson n'est mi* JALICE.

Jaubi-iie(r). — En quelques pays, *Jau* est le nom du coq ou du mâle de l'oie (jars) que nous appelons *gaude.*

Jauser, v., parler. S'emploie couramment à Francheval : *I sant (v)oisins, i(ls) n'sü* JAUSANT *pourtant mi!*

Jezeuph, prononciation de *Joseph.*

Joind(r)e.

Et puis se *joindirent* les chevaux.
(Olivier de la Marche)

Jouette, s. f., muscle du haut de la cuisse, à l'intérieur. — Se dit aussi pour la rotule.

Jouquer.

Y sont *iouquez,* mère, nos gelines.
(Friquassée crotestyllonnée)

Jusqu'à là. — Jusque-là, jusqu'ici.

Digitized by Google

Et ferirent coursiers des esperons et vinrent *jusques à là* et demanderent : Qu'est-çou ?

(Froissart)

Keud(e), v., cueillir. — Voy. *Cueûdre.*

Mais n'i *keudrai* nul jor
Fruit ne foille ne flor.

(Quesnes de Bethune)

Là-delez, ci-delez, prép. adv. — Ici, là, tout près.

L'aumaille de cele champestre
Vile qui est *ici deles.*

(*Rom. de Renart*)

La-lie(r).

Si trouvèrent ces ij. galies que on leur avoit *laiies.*

(Rob. de Clari, *Estoires de Coustantinoble)*

Laissie(r).

Fame n'est de rien tant courouchie
Come quant por autre est *lessie.*

(*Clef d'Amour*)

Laissez l'en paix, il se confortera.

(Ch. d'Orléans)

Lapine, s. f. Boisson préparée pour les animaux malades, les jeunes animaux, et faite d'eau adoucie par du son. — De *lapper?*

Lès, lez.

Par apres ce tu dois veer (voir)
Qui *leiz* vous se voudra seer (seoir).

(*Clef d'Amour*)

Lie, pron. régime féminin — elle.

Qui a *lie* (la Vierge) de cuer se marie
Ne peut avoir nulle deffaute.

(*Advocacie N.-D.*)

Nul ne peut un soul mot souner
Fors *lie* (ceste dame).

(*Idem*)

Ne n'aveit
Environ *lie* d'aigue une goute

(*Rom. Mr St Michel*)

Mais a *lie* unques n'atoucha.

(*Idem*)

De penser a *lie* nuit et jour
Sans prendre repos ne seiour.

(*Clef d'amour*)

Digitized by Google

Lors ta dame saluieras
Et bien pres de *lie* te treras.

(Idem)

Ligière, légère.

Car assès plus *ligière* est la vie, où on puet avoir sans grant travail ce que mestiers est en cors et en ame.

(Purgatoire St Patrice)

Ligièremat.

Il sauta de plain sault hors de la salle, aussi *ligièrement* que s'il n'eust heu que le pourpoint.

(Olivier de la Marche)

Li, part. de **Lire.**

Quant i fu *leiz* (l'évangile) et fu alée
Tote l'offrande et fu chantée.

(Roman Mt St Michel)

Puis a tot *leit* le brief avant.

(Idem)

Li, pour *lui.*

Et tout ce que je *ly* ay dit, je *ly* ay dit en confession
..... Se je *ly* ay de riens menty de ce que je *ly* ay dit.

(Voir dit, Lettre de Peronne)

Lipe, s. f., lièvre.

Et lors manda li cuens de Tripe (Tripoli)
A qui toz jors pendeit la *lipe.*

(Ambroise, *Estoire Guerre sainte*)

Liter.

Veu tu *liter* a may.

(Friquassée crotestyllonnée)

Lizarde.

Salemandre est resemblable à petite *lizarde*

(Li Trésors)

Et les *laïsardes* qui les feroient parmi les prés.

(Purgatoire St Patrice)

Lober. — On trouve *loben* en allemand, *lob* en anglais.

Je ne le die mies, ce sachiés, chiers sires pour vous *lober.*

(Froissart)

Londemain, s. m., pour lendemain.

Et *londemain* au matin s'en revient tuit le clergie à l'uis de la fosse.

(Purgatoire St Patrice)

Lon, loin.

Li diable le menerent *lons* vers avant.

(Purgatoire St Patrice)

Il convient partir, ma suer et moy pour aler à ·IIII· lieues *long.*

(Voir dit)

Digitized by Google

Longain-ne, s. f., planche longue et étroite.

Loriou, Louriou. — Voy. *Lorieu.*

Ce fut en mai, que la rose est florie
L'*oriouz* chante et li mauviz s'escrie.
(Gérars de Viane)

L'*orieus* chante en la saule ramée.
(Ogier le Danois)

Lou.

Vos *lou* feistes gaitier là où nos *lou* meismes.
(Saint Graal)

Louiberquin.

Wibrequin qui en françois est appelé un foret à percer vin.
(Olivier de la Marche)

Lumer.

Car quant li solaus et desor nos, et il *alume* ci où nos somes, il ne puet pas *alumer* de l'autre part ; et quant il *alume* de là, il ne puet pas *alumer* de ça.
(Li livres dou Trésor)

Lumière, instrument propre à éclairer. — *Allume in'* LUMIÈRE.

Louvette ou **louvière.**

... En sa *lovicre* (ceinture)
Portoit ades or et argent.
(Miracles St Éloi)

(*A suivre*) N. GOFFART.

Digitized by Google

NÉCROLOGIE

Nous apprenons avec un vif regret la mort du colonel Lesieur, qui avait pris, il y a une vingtaine d'années, sa retraite à Châlons.

M. Lesieur appartenait à l'ancien corps d'état-major, et y avait fait toute sa carrière. Chef d'escadron après la campagne de 1859 en Italie, il avait été attaché en cette qualité à la 4e division militaire, à Châlons, jusqu'au moment où éclata la guerre de 1870. Devenu alors lieutenant-colonel, il prit part, sous le général Ulrich, à la glorieuse défense de Strasbourg, et mérita la croix d'officier de la Légion d'honneur.

Pendant les années qui suivirent, il fut quelque temps employé à Paris, puis, devenu colonel, il fut nommé chef d'état-major de la 12e division d'infanterie, nouvellement créée, à Reims. Après sa retraite, il vint se fixer à Châlons, où il s'était allié à une honorable famille et où il a vécu ses dernières années entouré de l'estime publique.

Les obsèques du colonel Lesieur ont eu lieu à Châlons, le 6 octobre, en l'église cathédrale. Les honneurs militaires ont été rendus, devant la maison mortuaire, par deux compagnies du 106e de ligne, sous les ordres d'un chef de bataillon.

Les cordons du poêle étaient tenus par MM. le général Lafouge, le colonel Joppé, le commandant Matheu et M. Cornet, inspecteur honoraire d'Académie.

Dans l'assistance, très nombreuse, on remarquait le colonel Joannès, du 15e chasseurs, accompagné d'un officier supérieur du même régiment, M. le colonel Loyer, commandant la 6e légion de gendarmerie, plusieurs officiers de la garnison.

Au cimetière, M. le général Lafouge a, d'une voix entrecoupée par l'émotion, retracé la vie de celui qui fut pendant quarante ans son camarade et son ami, et auprès duquel il avait, pendant plusieurs années, servi à l'état-major de l'ancienne 4e division militaire de Châlons sur-Marne.

Pendant que parlait le général Lafouge, le canon du camp de Châlons, retentissant au loin, semblait ponctuer les paroles de l'orateur, et ajoutait à l'impression causée par ce solennel adieu au vaillant soldat de Traktir, de Magenta et de Strasbourg.

***

M. Thomas Frédéric-Moreau, qui vient de mourir à Paris le 21 octobre, dans sa cent-unième année, était assurément l'un de nos

Digitized by Google

archéologues les plus justement réputés; ce qui lui constitue une situation unique parmi les archéologues, c'est l'âge auquel il débuta dans la carrière : il avait soixante-quinze ans.

Il s'occupa exclusivement des époques gauloise, gallo-romaine et mérovingienne, et en vingt-cinq ans il découvrit et fouilla, dans l'Aisne et dans la Marne, plus de *seize mille tombeaux* dont les richesses lui composèrent une collection très importante. Cette collection, il l'a décrite dans une publication de grand luxe, superbement illustrée, intitulée *Album Caranda*, du nom du moulin au pied duquel il fit ses premières fouilles. Cet ouvrage a été réservé exclusivement par son auteur aux musées et bibliothèques et à ses amis et confrères en archéologie.

Chaque vendredi, les salons de son musée de la rue de la Victoire s'ouvraient gracieusement aux visiteurs, pourvu qu'ils fussent initiés de près ou de loin à la science archéologique dont l'aimable vieillard s'était si généreusement épris. Ceux qui ont eu la bonne fortune d'admirer ces trésors, recueillis avec tant de zèle fructueux et de noble persévérance, garderont certainement le très vif souvenir de ce petit homme alerte et pimpant, malgré le siècle qui pesait sur sa tête chenue, et qui faisait avec une bonne grâce un peu brusque les honneurs de ses magnifiques collections.

Les trésors archéologiques réunis par M. Moreau ne seront pas dispersés; ce zélé archéologue a voulu qu'après lui ses collections fussent réunies à celles du Musée national de Saint-Germain-en-Laye.

***

Le 26 octobre a été célébré dans l'église de Roche-sur-Rognon (Haute-Marne), un service solennel pour le repos de l'âme de Georges Bailly-Forfillières, le jeune et malheureux explorateur dont on a annoncé le massacre à Zolou (Côte occidentale d'Afrique), en mai dernier. On avait étroitement associé à cette pieuse cérémonie le souvenir de tous ceux qui sont tombés avec lui, bien qu'on conserve encore quelque lueur d'espoir au sujet de son compagnon, M. Adrien Pauly.

Le R. P. Didon, dont Bailly fut l'élève à l'École Albert-le-Grand et qui avait su reconnaître et apprécier la fière et généreuse nature du jeune homme, avait tenu à apporter aux parents et aux amis de Georges Bailly le témoignage et l'appui de sa grande voix.

C'est au milieu d'un concours énorme d'assistants, débordant les murs de l'église du village, que le célèbre orateur dominicain a pris la parole. Il a, en quelques mots brefs mais émouvants, rendu un hommage mérité à ces jeunes gens de vingt-cinq ans qui, « ayant conçu un grand et utile dessein, sont tombés héroïquement en le réalisant ».

Dans l'assistance, un grand nombre de prêtres du diocèse, les

Digitized by Google

délégations de divers régiments auxquels Georges Bailly avait appartenu, et toutes les notabilités du pays étaient venus rendre au vaillant explorateur un dernier témoignage d'affection que rendait plus touchant encore l'empressement unanime de toute la population ouvrière et agricole de la région.

***

Le général du génie Charles-Remy Cadart, grand-officier de la Légion d'honneur, qui vient de s'éteindre le 21 novembre, âgé de quatre-vingt-cinq ans, en son château de Quinçay, près de Meusnes (Loir-et-Cher), était une belle figure militaire.

Issu d'une modeste famille rémoise, il avait de qui tenir comme vaillance ; car son père, vieux soldat de l'Empire, avait reçu trois blessures à la bataille de Wagram.

Né à Reims en 1813, il s'était distingué lors des débuts si pénibles de la conquête de la province de Constantine et avait été décoré de la Légion d'honneur à l'âge de vingt-six ans.

En 1837, il fut associé pendant sept ans aux grands travaux de construction de l'enceinte de Paris ; en 1849, de retour en Algérie, il fut promu chef de bataillon.

Pendant la campagne de Crimée, il se signala dans la conduite des attaques de Bomarsund et dans les tranchées devant Sébastopol.

En 1870, promu général de brigade, il fut nommé commandant du génie du 12e corps d'armée.

Placé dans le cadre de retraite le 10 octobre 1878, il a écrit ses Mémoires sur la campagne d'Algérie, ainsi que plusieurs ouvrages littéraires très estimés.

Sur la tombe du général Cadart, le général de division Delambre, inspecteur de la défense du littoral, qui a eu un commandement à Reims il y a quelques années, et qui fut aide de camp de Cadart, a mis en relief, dans un chaleureux discours, les qualités morales et les vertus militaires de notre concitoyen, dont le portrait figure au Musée de Reims, dans la galerie des rémois illustres.

***

On annonce la mort du commandant Royer, ancien député de l'arrondissement de Montmédy et ancien questeur de la Chambre des députés, décédé presque subitement à Spincourt (Meuse), à l'âge de soixante-treize ans.

M. Royer était né à Sey-Chazelles, près de Metz, le 25 octobre 1825. Elu député en 1879, il fut réélu quatre fois, mais ne s'était pas représenté aux dernières élections.

Il eut une carrière politique et militaire des plus honorables. Il était à la bataille de Sedan et s'illustra en défendant héroïque-

Digitized by Google

ment, avec une poignée de soldats, le pont de Bazeilles, mais il avait abandonné l'armée quelques années après la guerre.

C'était un homme d'une droiture et d'une modestie qui lui avaient valu l'estime générale et l'affection de tous ceux qui le connaissaient et l'approchaient.

Ses obsèques ont eu lieu à Spincourt, commune dont il était maire. Le commandant Royer, qui était il y a quelques jours encore en parfaite santé, avait accepté de présider, le 3 décembre prochain, à Paris, le banquet amical de l'Association des meuniers.

***

Le comte Ernest Armand, ancien ministre plénipotentiaire, conseiller général et ancien député de l'Aube, commandeur de la Légion d'honneur, est décédé le 28 novembre 1898, en son hôtel de la rue Franklin, à Paris, dans sa soixante-dixième année.

Il était fils d'un ancien député de l'Aube, et petit-fils du célèbre membre de l'Institut et ministre d'état Monge.

Né à Paris le 6 mars 1829, après avoir terminé ses études de droit, il entra dans la diplomatie comme attaché d'ambassade à La Haye, le 1er mai 1850. Successivement attaché d'ambassade à Londres, le 3 mars 1854; au Cabinet du ministre, le 24 février 1855; rédacteur au Cabinet, le 6 novembre 1859; chargé d'affaires à Hanovre, de novembre 1862 à avril 1863; premier secrétaire à Rome, le 16 mars 1864; chargé d'affaires dans cette ville du 13 juillet au 16 octobre 1865, du 26 octobre au 15 décembre 1866, et du 4 août au 15 novembre 1867; chef du Cabinet du ministre des Affaires étrangères, le 20 juillet 1869; ministre plénipotentiaire de deuxième classe, le 27 décembre 1869; envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire à Lisbonne, le 12 avril 1870, il fut nommé ministre plénipotentiaire de première classe, sans poste, le 13 décembre 1877, mis en inactivité de service avec traitement le 7 mars 1878, et enfin admis à la retraite sans traitement en 1880.

Dès lors, retiré dans ses propriétés de l'Aube et conseiller général de ce département pour le canton d'Arcis-sur-Aube, il se porta, comme candidat monarchiste, aux élections générales du 22 septembre 1889, dans l'arrondissement d'Arcis-sur-Aube, et fut élu par 4,305 voix contre 4,211 données au candidat républicain. Chevalier de la Légion d'honneur le 2 avril 1856, il fut promu officier le 14 août 1866 et commandeur le 10 février 1875.

Doué des plus rares qualités du diplomate et de l'homme politique, qualités dont il donna maintes preuves dans les situations délicates où le placèrent les événements, le comte Armand savait faire également apprécier, dans la vie privée, son caractère serviable, sa courtoisie parfaite et la sûreté de son expérience et de son commerce. Il laisse, de son premier mariage avec Mlle Rain-

Digitized by Google

beaux, un fils, le vicomte Abel Armand, ancien officier de cavalerie, et une fille, mariée au comte François de la Rochefoucauld-Bayers.

Les obsèques du comte Armand ont eu lieu le 1er décembre 1898, en l'église Notre-Dame de Grâce de Passy, sa paroisse, et l'inhumation a eu lieu dans le caveau de la famille, au cimetière de Passy.

* * *

On annonce également la mort :

De M. Louis-Dorcène Buache, ancien chef d'institution, décédé à Epernay (Marne), à l'âge de 75 ans.

M. Buache, qui était d'une famille distinguée, originaire de l'arrondissement de Sainte-Menehould, laisse plusieurs enfants, parmi lesquels M. l'abbé Buache, curé de Saint-Martin d'Ablois ;

— De M. l'abbé Jean-Philippe Marthe, curé de Villers-Marmery (Marne), décédé le 1er octobre 1898, à l'âge de 74 ans ;

— De M. Achille Cotelle, ancien banquier à Vouziers (Ardennes), décédé le 7 octobre 1898, à Paris-Passy, dans sa soixante-seizième année.

Les obsèques ont eu lieu le 10, en l'église paroissiale de Vouziers ;

— De M. Edouard Penaud, avocat à la Cour d'appel, décédé à Château-Villain (Haute-Marne), à l'âge de 53 ans ;

— De M. Carteron, juge d'instruction à Troyes, décédé à l'âge de 38 ans.

Il avait été, il y a quelques années, substitut du procureur de la République à Châlons ;

— De M. Jules-Auguste Henry, médecin-vétérinaire, maire d'Esternay (Marne), conseiller d'arrondissement, délégué cantonal et chevalier du Mérite agricole, décédé le 17 octobre, dans sa cinquante-huitième année.

Les obsèques ont eu lieu à Esternay, le 20, au milieu d'une nombreuse assistance. Au cimetière, trois discours ont été prononcés par le sous-préfet d'Epernay ; par le Dr Masson, vice-président du Conseil d'arrondissement, et par le Dr Dunand, ami du défunt ;

— De M. Fignier, ancien notaire, conseiller général et juge de paix, décédé à Signy-l'Abbaye (Ardennes), le 18 octobre 1898, à l'âge de 73 ans ;

— De M. Bidoyen, ancien directeur des contributions directes à Mézières, décédé dans cette ville après avoir pris sa retraite à Laon, au mois de janvier dernier ;

— De M. l'abbé Nicolas-François Muzy, curé de Champagne, au diocèse de Versailles.

M. l'abbé Muzy était originaire de Sévigny-la-Forêt (Ardennes) ; après avoir fait ses études au Petit Séminaire de Reims, il suivit son supérieur, M. Lambert, à Versailles, où il fut ordonné prêtre.

Digitized by Google

Il était curé de Champagne, près de Pontoise, depuis une trentaine d'années ;

— De M. Jean-Guy-Victor de Geffrier, fils du général de Geffrier, décédé à Soudron (Marne), à l'âge de 19 ans.

Les obsèques ont été célébrées à Soudron, le 25 octobre 1898 ;

— De Mme Eugénie Rovel, en religion Mère Joséphine, supérieure de la Congrégation de Notre-Dame, à Reims, décédée le 23 octobre 1898, à l'âge de 82 ans. Elle était née à Pourcy (Marne), en 1815, et comptait plus de soixante années de vie religieuse : elle était supérieure de la Congrégation depuis 1870 ;

— De M. l'abbé Baron, curé de Caurel (Marne), décédé le 26 octobre 1898, à l'âge de 62 ans.

Les obsèques ont été célébrées à Caurel le 29, et l'inhumation a eu lieu à Reims, le même jour, au cimetière de l'Ouest ;

— De M. Jacques Deullin, décédé à Hanoï (Tonkin), le 9 novembre 1898, à l'âge de 41 ans ;

— De M. Paul-Didier Jacquemot, chef d'escadron de gendarmerie en retraite, officier de la Légion d'honneur, décédé à Avioth (Meuse), dans sa soixante-quatorzième année.

M. Jacquemot avait commandé, en qualité de capitaine, l'arrondissement d'Epernay ;

— De M. Paul Senart, avocat, décédé en son domaine de Combes-la-Ville (Seine-et-Marne), à l'âge de 38 ans.

Il était fils de M. Alexandre Senart, ancien président à la Cour d'appel de Paris, ancien membre du Conseil général de la Marne. Après de fortes études de droit, M. Senart, formé à bonne école, s'était consacré entièrement à la politique militante et à l'étude des questions agricoles. Doué d'une grande activité et d'un rare talent d'organisation, il avait occupé avec honneur le poste de secrétaire du Comité des Droites, dont le président était M. le baron de Mackau. Il était devenu ensuite secrétaire de la Société centrale des Agriculteurs de France, et prit part, à ce titre, à de nombreux Congrès régionaux.

Les obsèques de M. Senart ont eu lieu le mercredi 16 novembre 1898, en l'église Saint-Thomas d'Aquin, et l'inhumation a eu lieu à Reims, le lendemain 17, au cimetière du Nord, dans le caveau de la famille ;

— De M. François-André Goulet-Gravet, ancien négociant en vins de Champagne, chevalier du Saint-Sépulcre, décédé à Reims, le 16 novembre 1898, dans sa quatre-vingt-dixième année.

Les obsèques ont eu lieu le 19, en l'église Saint-Jacques ;

— De M. Truchon, directeur de la Caisse d'épargne, président du Conseil de fabrique de l'église Notre-Dame d'Epernay, décédé en cette ville le 17 novembre 1898.

Les obsèques ont été célébrées le 20, au milieu d'une nombreuse assistance ;

Digitized by Google

— De M. l'abbé Lundy, ancien curé de Florent (Marne), décédé le 19 novembre 1898, à Sainte-Marie à Py (Marne) où il s'était retiré ;

— De Mme veuve Boucher, née Sophie-Marie Billy, décédée à Paris le 20 novembre 1898, dans sa quatre-vingt-sixième année.

Nous adressons à son fils, l'éminent statuaire nogentais Alfred Boucher, l'expression de nos plus sympathiques condoléances ;

— De M. Leloup, doyen des chantres de France, décédé à Grandpré (Ardennes), à l'âge de 93 ans.

M. Leloup est entré au service de l'église de Grandpré, comme enfant de chœur, à l'âge de 7 ans; à 15 ans, il était chantre attitré.

Depuis ce jour jusqu'au 15 octobre dernier, il y fut d'une remarquable exactitude;

— De M. Alfred Baré, lieutenant-colonel d'infanterie de marine en retraite, officier de la Légion d'honneur, ancien commissaire du gouvernement près le 1er Conseil de guerre maritime, décédé à Brest, à l'âge de 65 ans ;

— De M. Hache de la Contamine, percepteur en retraite, ancien caissier central de la Société d'assurances *La Marne*, décédé à Châlons, le 22 novembre 1898, à l'âge de 73 ans.

Les obsèques ont eu lieu le 25, en l'église Saint-Loup.

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE

Recherches statistiques et historiques sur le village de Châlons-sur-Vesle, par Émile Maussenet, instituteur en retraite... *Reims, Bron-Bourquin*, 1898. Gr. in-8° de 128 pages, avec 10 planches en phototypie. Prix : 5 francs.

Fruit de longues recherches de géologie, d'histoire et de statistique, cette monographie a été couronnée en 1897 par la Société d'Agriculture du département de la Marne. Son auteur a voulu en faire bénéficier les habitants et les amis de cette intéressante petite commune, voisine de la station de Muizon, sur la ligne de Reims à Paris. Il n'a reculé devant aucun sacrifice pour la compléter, l'illustrer et y comprendre tout ce qui peut captiver le savant et l'historien. Une lettre de M. André, inspecteur de l'Enseignement primaire à Reims, lui sert de préface. Souhaitons à cette œuvre de nombreux lecteurs et imitateurs.

H. J.

* * *

Le livre de raison de Jacques-Quentin Durand, avocat et bourgeois de Rethel au XVIIIe siècle, suivi d'une chronique des faits notables survenus en la ville de Rethel depuis l'année 1627 jusque 1778, document publié d'après le manuscrit original, avec une introduction, des notes et un tableau généalogique, par Albert Baudon, membre du Conseil Héraldique de France. — *Rethel, G. Beauvarlet, impr.*, 1898. Gr. in-8° de xiv-103 pages, avec table des noms.

L'introduction donne l'aperçu et la raison d'être de cette publication, inspirée par un sentiment très intelligent de la valeur des documents historiques de ce genre. Les livres de raison sont rares dans le nord de la France, et d'autant plus recherchés sont-ils pour les mille détails qu'ils donnent sur la vie domestique, les généalogies des familles bourgeoises et les événements locaux. Félicitons donc l'auteur et l'éditeur de cette mise au jour de mémoires intimes et personnels.

Grâce à la conservation du manuscrit original dans les mains des descendants de l'écrivain, il a été possible de l'étudier dans toutes ses parties et de le copier avec une scrupuleuse exactitude. De copieuses annotations, des additions et la table des noms facilitent les recherches et en doublent l'intérêt.

La ville de Rethel possédait en Jacques-Quentin Durand un excellent citoyen, allié aux meilleures familles de la contrée et profondément imbu des fortes traditions de l'ancienne bourgeoisie. Avocat, juge en garde des terres du prieuré de Novy, procureur-syndic de Rethel, il parcourut dans l'exercice de ses charges tou-

Digitized by Google

tes les années de l'ancien régime sous lequel il vivait. Puis, lorsque la révolution vint confisquer ses charges, il passa dans une retraite assez pénible les dernières années de sa vie et mourut dans sa ville natale en 1799, âgé de 81 ans. Son journal fera connaître avec profit tous les détails de son existence.

H. J.

***

L'abbé Ch. Urbain, docteur ès-lettres. *L'abbé Ledieu, historien de Bossuet. Notes critiques sur le texte de ses Mémoires et de son Journal.* (Extrait de la *Revue d'histoire littéraire de la France*, nos des 15 octobre 1897 et 15 juillet 1898.) Paris, Armand Colin et Cie, in-8° de 78 pages, tiré à petit nombre.

On sait que les *Mémoires* et le *Journal* de l'abbé Ledieu, secrétaire et biographe du grand Bossuet, publiés pour la première fois en 1857 par l'abbé Guettée, n'ont pas été réimprimés depuis. L'édition étant assez médiocre, notre distingué compatriote, M. l'abbé Urbain, auteur d'une thèse remarquée sur *Coeffeteau*, a eu l'heureuse pensée de collationner les textes publiés par l'abbé Guettée avec les manuscrits originaux et autographes, et d'en signaler les fautes assez nombreuses. De ces manuscrits, celui des Mémoires est conservé à la Bibliothèque nationale, dans le n° 12,985 du fonds français; celui du Journal fait partie de la riche collection de documents réunis par M. Gazier. Il y a d'importantes lacunes dans ce Journal, qui, dans son état actuel, s'étend seulement de novembre 1699 au 24 juin 1713. Or, l'abbé Ledieu était entré dans l'intimité de l'évêque de Meaux dès l'année 1684, et plusieurs allusions se rencontrent dans le texte que nous possédons qui se réfèrent à des événements antérieurs, que le secrétaire avait dû noter. Quoi qu'il en soit, le travail critique de l'érudit abbé Urbain sera désormais d'un précieux secours à tous ceux qui voudront s'éclairer sur ces intéressantes questions d'histoire religieuse et littéraire.

A. T.-R.

***

Marie Valyère. — *Nuances morales, nouvelles pensées.* Avec Préface de Gustave Geffroy. — *Paris, Lemerre*, 1899. In-18 br. de VII-194 pages.

L'auteur des *Heures grises* nous donne, en ce livre élégant, une suite aux premières séries de Pensées publiées en 1887.

La préface révèle clairement son nom, et il n'est point indiscret de le répéter; c'est Mme Jules Neveux, qui consacre ainsi sa vie sédentaire à l'observation recueillie et à l'étude pénétrante des sentiments humains.

Lisez d'abord la préface, écrite d'une plume sincère, et vous comprendrez l'œuvre. Vous comprendrez aussi l'écrivain, qui « a trouvé, par expérience et réflexion personnelle, des motifs pour

Digitized by Google

faire tourner à son profit les lois imposées par la vie ». Cet exemple « de douceur presque inaltérable » ne doit pas être perdu.

Lisez ensuite ou parcourez les huit chapitres de ces Pensées. Profitez-en dans le commerce de la vie, et surtout dans l'exercice de votre mission sociale vis-à-vis de ceux qui souffrent. Il y a dans le chapitre intitulé : *Le Bonheur et le Malheur*, des maximes bien profondes sur la sincérité qu'il faut apporter dans l'assistance des malheureux, comme dans l'échange des condoléances et des consolations. — Empruntons le mot de la fin au chapitre *Conseils et Vérités :* « Puisque nous n'avons pas la justice, ayons du moins la bonté. » H. J.

***

Sommaire de la *Revue d'Ardenne et d'Argonne* (novembre 1898) :

Dr J. Jailliot, Le livre de raison de Jean-Baptiste Faveaux, maître d'école au Chesne, au XVIIIe siècle.

Henri Bourguignat, Un Musée ethnographique ardennais.

Paul Collinet, Le droit de servage dans les bois des Ardennes.

Chronique. — I. Ernest Henry, Un livre de Jean Jannon.

II. Un portrait de Paul Verlaine.

Gravures. — 1. Lampe de foyer ou couperon.

2. Chambrière.

3. Serrure en bois provenant de Villers-le-Thour.

4. Bâton de berger et quenouille.

***

Sommaire du *Bulletin du Bibliophile et du Bibliothécaire* (15 octobre 1898) :

A. Claudin, Les origines de l'imprimerie à Paris, La première presse de la Sorbonne.

Abbé Tougard, Un juxtalinéaire de 1559.

Eugène Asse, Les Petits Romantiques, Jules de Rességuier (*suite*).

Léon Gruel, Les Thouvenin, relieurs français au commencement du XIXe siècle (*fin*).

Chronique.

Livres nouveaux.

***

Sommaire du *Bulletin du Bibliophile et du Bibliothécaire* (15 novembre 1898) :

Gustave Macon, Histoire d'un livre.

Gaston Duval, Nouvelles recherches sur Antoine Vérard et sa famille.

Eugène Asse, Les Petits Romantiques, Jules de Rességuier (*fin*).

Digitized by Google

A. Claudin, Les origines de l'imprimerie à Paris, La première presse de la Sorbonne (*suite*).

Nécrologie.

Chronique.

Revue de publications nouvelles, par M. Georges Vicaire.

Livres nouveaux.

***

A travers les Revues. — La *Revue de Paris* du 15 novembre a publié une fort intéressante étude de M. Gaston Paris sur la dramatique légende des *Sept infants de Lara*.

Digitized by Google

CHRONIQUE

Société académique de l'Aube. — *Séance du 21 octobre 1898.* — Présidence de M. le comte de Launay, président.

Correspondance.

M. le baron J. de Baye envoie, de la capitale de la province du Daghestan, son meilleur souvenir à la Société.

M. de Mauroy annonce qu'il vient d'être nommé, à l'unanimité, correspondant du Muséum d'Histoire naturelle de Paris. M. le président fait savoir aussi à la Société que M. Charles Baltet a été nommé officier du Mérite agricole.

M. Papillon, membre correspondant, adresse une étude sur *Les Feuilles*, accompagnée de plusieurs dessins, et une note pour établir l'*étymologie celtique des noms de pays*.

M. Morin offre à la Société un manuscrit contenant le résultat de ses *Recherches sur la fabrication des cartes à jouer à Troyes.*

***

Société historique et archéologique de Chateau-Thierry. — *Séance du 4 octobre 1898.* — Le Dr Corlieu a relevé plusieurs notes intéressant l'histoire de Charly et qui, pour la plupart, proviennent des Archives de l'Aisne : 1653, 19 février, information contre des individus qui, au mépris des ordres du lieutenant de justice de Charly, se sont permis d'enlever nuitamment avec violence le moulinet de la porte de Châlons et de rompre la barricade et la serrure ; — 1727 : Droits permis à Charly par l'abbesse de N.-D. de Soissons : droits de vin, d'afforage, de rouage par pièce de vin, de place à la halle, de péage par livre de marchandise, d'aulnage, d'esgard (dû par chaque corps de marchands), de langueyage de porc, etc. ; — 1738-1741 : Libéralités par Mme De La Haye, veuve de l'ambassadeur, et Grenier, originaire de Charly, pour l'acquisition et la réparation du grand autel ; — 1747 : Réparations considérables faites à l'église aux frais de l'abbé de Saint-Jean-des-Vignes, de l'abbesse de N.-D. de Soissons et du prieur-curé de Charly.

La Société a de nouveaux deuils à enregistrer : M. l'abbé Émile Henriet, doyen honoraire, vient de s'éteindre à l'âge de 63 ans, laissant la réputation d'un prêtre instruit, zélé, spirituel. Après avoir résigné ses fonctions de doyen d'Oulchy, il avait accepté la place d'aumônier du pensionnat de Saint-Eugène, qu'il dut abandonner par raisons de santé. M. l'abbé Henriet était membre correspondant depuis l'année 1892.

Digitized by Google

M. l'abbé Pécheur, chanoine honoraire de Soissons, lauréat de l'Institut, officier de l'Instruction publique, ancien secrétaire, vice-président de la Société archéologique de Soissons, est décédé à Oulchy-le-Château, son pays natal, où il avait pris sa retraite, le 1er octobre, à l'âge de 85 ans. Entre autres travaux importants pour l'histoire du diocèse, M. l'abbé Pécheur a publié, en dix gros volumes in-8o, *les Annales du diocèse de Soissons*, véritable œuvre de bénédictin ; il était, depuis 1874, membre honoraire de notre Société.

MM. Gustave Henriet, propriétaire à Château-Thierry ; le Frère Auxence, directeur du pensionnat de Saint-Eugène ; Lhomme, professeur de rhétorique au lycée Janson de Sailly, sont élus membres correspondants.

Séance du 8 novembre 1898. — M. Frédéric Moreau. — Le doyen des archéologues français, le vénéré président d'honneur de la Société, M. Fr. Moreau, s'est éteint à Paris le 21 octobre dernier ; depuis le 1er juillet, il était entré dans sa cent-unième année.

M. Fr. Moreau avait été longtemps à la tête d'une importante maison pour le commerce des bois, et, après avoir acquis une fortune considérable, dont il fit le meilleur usage, il donna son temps aux fonctions publiques ou consulaires : conseiller municipal de Paris, membre du Conseil général de la Seine, puis de celui de l'Aisne ; membre du Tribunal de commerce de la Seine, censeur de la Banque de France. Nous ajouterons que, pendant tout le temps qu'il résida à Fère-en-Tardenois, il se montra aussi zélé pour les intérêts de la ville que généreux à l'égard des pauvres.

C'est en 1872, lors de la première visite à Caranda (près de Fère), en compagnie de la Société archéologique de Château-Thierry, que M. Fr. Moreau commença à s'occuper d'archéologie. Pendant plus de vingt ans, ses fouilles, habilement dirigées dans les anciennes nécropoles : Caranda, Arcy, Trugny, Armentières, Brucy, lui ont permis de publier de magnifiques albums qui font honneur au maître, ainsi qu'à ceux qu'il intéressa à ses travaux ; parmi ceux-ci, nous donnons la première place à M. Pilloy, notre compatriote et notre collègue. Nous renouvelons le vœu que la collection Caranda, devenue l'héritage de M. Fr. Moreau, petit-fils du vénérable centenaire, reste ouverte au public d'élite qui trouvait un si bienveillant accueil à l'hôtel de la rue de la Victoire.

M. Baudoin. — Un autre deuil vient s'ajouter à celui-ci. M. Baudoin, qui s'est fait une grande situation à Paris comme éditeur militaire, est décédé au commencement du mois de novembre. M. Baudoin avait eu de modestes débuts qu'il se plaisait à rappeler : né à Oulchy-le-Château (Aisne) en 1838, il avait débuté comme employé de librairie classique chez M. Ceret-Brière ; il entra ensuite chez M. Aubry, le savant libraire-expert, puis, en

Digitized by Google

1860, chez M. Dumaine. Il avait trouvé sa voie ; après plusieurs années d'un travail assidu, intelligent, il devint l'associé, puis le successeur de M. Dumaine et augmenta encore l'importance de cette vieille et célèbre maison.

M. Baudoin avait été admis dans notre Société sur la présentation de son compatriote, M. Mayeux, au mois de janvier 1881. A diverses reprises il nous donna des preuves de sa bienveillante sympathie. Parmi les nombreux ouvrages que notre bibliothèque a reçus de lui, nous citerons en première ligne : *Les Antiquités nationales de Millin ; la Campagne de France en 1814*, par le commandant Weill ; *les Commentaires de César*, édition de l'empereur Napoléon III ; *Polybe*, avec les *Commentaires du chevalier de Folard*.

La Fontaine aux Archives de Chantilly. — Ce mémoire de M. Maurice Henriet est l'épilogue de la visite de la Société à Chantilly le 13 août dernier. L'auteur annonce modestement que ce ne sont point des *documents* qu'il a recueillis, mais de simples notes extraites des papiers des Condé, notes relatives à La Fontaine et à ses ouvrages.

M. le Prince tenait essentiellement à la nomination de La Fontaine à l'Académie. Le « faiseur de fables », comme le lui manda son médecin Bourdelot, fut élu à la place de Colbert, au grand déplaisir du Roi qui, ayant désiré voir nommer son historiographe Boileau, voulut surseoir à la ratification de l'élection jusqu'à ce que son protégé pût prendre place à l'Académie. M. de Bezons étant mort le 12 mars 1684, Boileau fut élu le 20 avril. Il fut alors possible à La Fontaine de prendre séance en même temps que son ami, le législateur du Parnasse. A ce sujet il adressa à Louis XIV une ballade qui est la glorification des grandes actions du monarque. La Fontaine avait-il brigué dix ans plus tôt un siège à l'Académie ? C'est bien possible, mais il dut s'effacer devant Quinault qui, cette même année (1674), l'avait emporté sur son concurrent dans la composition de l'opéra *Daphné*, dont Lulli avait fait la musique.

Notre « faiseur de fables » était-il chasseur ? Sa lettre à M. le Prince pour obtenir l'autorisation de chasser à Montluel (sans doute Monthurel près de Condé) le donnerait à penser. Des citations rappelées par M. Henriet appuient cette supposition. La Fontaine tenait essentiellement à l'opinion, comme à la bienveillance de Condé ; aussi demandait-il « comment il avait trouvé les vers qu'il lui envoyait ». M. le Prince encourageait ces communications et manifestait son plaisir de les recevoir. — La suite de cette étude intéressante est renvoyée à la séance de décembre.

Procès, condamnation et mort de l'abbé Thirial, curé de Saint-Crépin de Château-Thierry. — Les Archives nationales ont fourni à M. Corlieu les documents sur lesquels il s'est appuyé pour retracer cet émouvant tableau de la mort d'un digne prêtre en

Digitized by Google

1794. Par là il rectifie la version — un peu légendaire — donnée par l'abbé Hébert et reproduite par l'abbé Poquet.

L'abbé Jean-François Thirial, né à Compiègne en 1755, docteur en Sorbonne, avait professé la théologie à Paris, puis à Lyon. En 1785, après avoir passé par la cure de Vauchamps, près de Montmirail, il avait été nommé curé de Château-Thierry, succédant à l'abbé Nivert. Très estimé de ses collègues, l'abbé Thirial fut élu délégué du clergé aux Etats généraux de 1789. En décembre 1790, il prêta le serment à la Constitution, mais quelques jours après il fit des restrictions qui ne furent point agréées. On lui avait donné un successeur à Château-Thierry, aussi se retira-t-il d'abord à Paris, puis à Versailles, où il exerça la médecine.

Le 25 octobre 1793, reconnu à Paris par trois membres exaltés du Comité du district de Château-Thierry, il fut dénoncé, arrêté et livré au Comité de Sûreté générale de la Convention. Après avoir subi un premier interrogatoire le 21 brumaire an II (11 novembre 1793), il resta incarcéré jusqu'au 15 prairial an II (3 juin 1794) ; ce jour-là il passa en jugement, et sur le réquisitoire du trop fameux Antoine-Quentin Fouquier, accusateur public, fut condamné à mort et exécuté le lendemain. Deux de ses dénonciateurs ont dû faire amende honorable : Lemaître et Gaudard. Le premier a été greffier du Tribunal de notre ville de 1801 à 1808 ; le second, juge de paix à Viels-Maisons, alors chef-lieu de canton. On cherche en vain, dit M. Corlieu, les motifs sérieux d'une condamnation, et l'on ne peut voir dans l'abbé Thirial qu'une des victimes innocentes fournies par le clergé de l'Aisne.

La Société ayant manifesté son intention d'admettre des dames comme membres correspondants, Mmes Hachette, veuve du premier président ; Lhomme-Vérette, fille de M. Vérette, le vénéré président décédé l'an dernier, et Bourgeois, directrice de l'école municipale de la rue de la Jussienne, à Paris, native de Château-Thierry, ont sollicité leur admission qui a été agréée. Sont également élus, comme correspondants, MM. l'abbé Guyot, docteur en théologie, curé d'Essômes ; Martin, inspecteur des finances, et Dumont-Nicot, négociant à Paris.

***

Société littéraire et historique de la Brie. — *Séance du 10 novembre 1898.* — Présidence de M. Gassies, vice-président.

M. le président donne communication d'une lettre adressée à M. Guérin par M. le comte de Mony-Colchen, qui accueillera avec plaisir une visite des membres de la Société, curieux d'examiner les objets découverts récemment dans les fondations de l'église d'Ocquerre.

Dons faits à la Société :

Digitized by Google

Par M. Paris, pharmacien à Crécy-en-Brie, deux photographies qui représentent la tour de Larchant, aux environs de Nemours (Seine-et-Marne) ;

Par M. Lemarié, *La Petite Gazette de Dammartin ;*

Par M. Barigny, quatre pièces de monnaie anciennes.

Sont proposés comme membres titulaires :

M. Gaston Menier, député de l'arrondissement de Meaux, demeurant à Paris, 61, rue de Monceau ;

M. Sarazin, instituteur honoraire, demeurant à Meaux ;

M. Lalot, imprimeur, directeur du *Journal de Seine-et-Marne*, demeurant à Meaux.

Comme membre correspondant, M. Camille Jullian, professeur d'histoire à l'Université de Bordeaux.

M. Le Blondel fournit à la Société quelques indications relatives aux découvertes archéologiques faites à Ocquerre (canton de Lizy-sur-Ourcq), au cours des travaux de reconstruction de l'église. On a mis à jour plusieurs sarcophages ou cercueils en pierre tendre, creusés en forme d'auges. Au cours de ces travaux, l'entrepreneur, M. Féret, a recueilli diverses pièces de monnaie, des agrafes, des boucles, des fibules et des verroteries de couleur serties dans des montures en argent métalliques. M. Le Blondel assigne à ces objets l'époque gallo-romaine et franque.

D'ailleurs, M. le comte de Mony-Colchen, maire d'Ocquerre, grâce à l'intelligente initiative duquel les objets ont pu être conservés à la mairie d'Ocquerre, fait espérer à la Société une communication concernant ces intéressantes découvertes.

***

Institut de France. — Séance publique annuelle des cinq Académies. — *Discours de M. Longnon.* — Le mercredi 26 octobre, à deux heures, a eu lieu la séance publique annuelle des cinq Académies.

M. Auguste Longnon, président de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, présidait, assisté de MM. Gaston Boissier, Wolf, Frémiet, Arthur Desjardins, délégués des Académies française, des Sciences, des Beaux-Arts et des Sciences morales et politiques, et de M. Henri Wallon, secrétaire perpétuel de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, secrétaire actuel du bureau de l'Institut.

M. Longnon a ouvert la séance par un discours dans lequel il a tout d'abord rappelé les origines de la coutume selon laquelle les Académies tiennent une réunion annuelle, alternativement présidée par chacune d'elles, montrant ainsi qu'elles ne forment « qu'un seul faisceau ». Cette coutume a été instituée par Louis XVIII ; l'ordonnance du 21 mars 1816, « qui marque en

Digitized by Google

« quelque sorte, à l'égard des classes de l'Institut, la réconcilia-
« tion du présent avec le passé », la consacra.

L'éminent président de l'Académie des Inscriptions, constatant ensuite que cette séance solennelle a lieu précisément le 25 octobre, jour anniversaire de la donation à l'Institut du domaine de Chantilly et des richesses qu'il renferme, a entretenu ses collègues de l'empressement avec lequel le public s'est porté au Musée Condé. En six mois, près de cent mille visiteurs se sont rendus à Chantilly : le public a eu une attitude excellente, nous dit M. Longnon, à la fois « respectueuse et charmée ». Aucun incident ne s'est produit, on n'a eu à déplorer aucun accident.

Et, après une rapide allusion aux trésors que les archives domaniales de Chantilly tiennent en réserve et qui permettront d'élucider nombre de problèmes relatifs à l'ancienne France, M. Longnon aborde la partie « douloureuse » de sa tâche, celle de rendre hommage aux douze membres de l'Institut que la mort a touchés depuis la séance annuelle du 25 octobre 1897.

Ces membres sont : M. de Ruble, dont les études historiques sur la France au XVIe siècle sont si remarquées ; M. Schefer, père de notre collaborateur, qui, dit M. Longnon, « jouissait parmi les « orientalistes de tous pays de la légitime autorité que lui assu-« raient sa profonde connaissance des trois principales langues « musulmanes et de nombreuses publications dans lesquelles il « déployait une vaste érudition. Placé durant les trente dernières « années de sa vie à la tête de l'École des Langues orientales « vivantes, il fut comme le second fondateur de ce bel établisse-« ment où son nom mérite de vivre éternellement ».

Tous deux faisaient partie de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.

M. Longnon rappelle ensuite les noms de M. Aimé Girard, de l'Académie des Sciences ; de MM. Léon Ginain, Gustave Moreau, Auguste Blanchard, Charles Garnier et Jules-Eugène Lenepveu, de l'Académie des Beaux-Arts ; de MM. Bardoux et Ollé-Laprune, de l'Académie des Sciences morales et politiques ; de M. Buffet, membre libre, et de M. Gladstone, le doyen des associés étrangers de cette Compagnie.

Aussitôt après son discours, le président a fait connaître en ces termes le résultat du concours pour le prix de linguistique fondé par M. de Volney :

« La Commission avait annoncé, pour le concours de 1898, qu'elle accorderait un prix consistant en une médaille d'or de la valeur de 1,500 francs à l'ouvrage de philologie comparée qui lui en paraîtrait le plus digne parmi ceux qui lui seraient adressés.

« Quatre concurrents ont adressé des ouvrages pour ce concours.

« La Commission décerne le prix à M. A. Meillet, directeur

Digitized by Google

d'études à l'Ecole des Hautes-Etudes, pour son ouvrage intitulé : *Recherches sur l'emploi du génitif accusatif en vieux slave.*

« Elle accorde, en outre, sur les reliquats des années précédentes, un prix de 1,000 francs à M. Christian Garnier, pour son travail intitulé : *Méthode de transcription rationnelle générale des noms géographiques* ».

Une lecture de M. Edouard Corroyer, de l'Académie des Beaux-Arts, sur les *Origines de l'architecture française au Moyen-âge*, une autre de M. Luchaire, de l'Académie des Sciences morales et politiques, sur *l'Université de Paris au temps de Philippe-Auguste*, et de charmantes *Impressions de montagne* de M. André Theuriet, de l'Académie française, ont terminé la séance.

***

La mission du baron de Baye en Géorgie. — Le journal russe *le Caucase*, de Tiflis, à la date du 14/26 octobre, mentionne en ces termes le séjour du baron de Baye et les derniers résultats de sa mission dans la Géorgie :

« Les voyageurs français baron de Baye et Krafft sont de retour de leur excursion à Gory, où ils ont été enchantés de la réception du prince Amilakhvary. Ils ont visité en détail Gory, Oupliss-Tsikhe, Ourbnissy, Siony, etc., et ils y ont fait les trouvailles les plus intéressantes au point de vue historique et archéologique. Ils partent aujourd'hui pour le village de Tchala, domaine du prince Amilakhvary.

« Le baron de Baye a apporté au vieil et alerte général caucasien les compliments du Président de la République française, et cela a donné aux fêtes qui ont marqué la réception des deux voyageurs un caractère d'intimité plus grande en célébrant l'alliance franco-russe sur le sol géorgien. Un télégramme de félicitations a été immédiatement adressé à M. Félix Faure. »

***

Le séjour de Guillaume Ier et de Bismark a Reims en 1870. — Le journal *Le Matin*, qui publie en ce moment les *Mémoires sur le prince de Bismark* rédigés par Max Busch, son secrétaire particulier, donne les détails suivants sur le séjour du chancelier à Reims :

« *Dimanche 11 septembre.* — Dans le courant de la journée, un certain M. Werlé est venu voir le chancelier. C'est un homme grand, pâle, avec un ruban rouge à la boutonnière, comme d'ailleurs tous les Français bien mis. Il fait partie de la Chambre des députés et est associé à la maison de la veuve Clicquot. Il voulait entretenir M. de Bismark de la détresse qui règne en ville, dans les centres ouvriers, et des mesures à prendre pour y remédier, afin d'éviter les troubles. On redoute, en effet, que les classes

Digitized by Google

ouvrières ne se déclarent en faveur d'une République radicale. Encore une chose que nous n'avions pas rêvée il y a un mois : des soldats allemands protégeant des Français contre les excès de la Commune ! »

D'autre part, la revue le *Correspondant* conte, d'après les souvenirs d'un témoin, M. l'abbé Lacroix, le séjour du roi de Prusse à Reims en 1870. Nous en extrayons la curieuse histoire que voici :

« Guillaume Ier demeura onze jours à Reims, logé au palais de l'archevêché. Les rapports qu'il eut avec l'archevêque, Mgr Landriot, furent souvent pénibles pour ce dernier. Ce lui fut en particulier une douleur très vive d'apprendre un jour que son hôte avait la fantaisie de vouloir se faire expliquer en détail les cérémonies du sacre des rois de France.

« Dès qu'il fut informé de ce caprice, Mgr Landriot en fut très peiné ; mais il crut qu'en cette circonstance il fallait céder au vainqueur. Seulement, il voulut que les explications demandées fussent faites par le prêtre-sacristain, et par ce choix il prouva clairement combien il jugeait la démarche indiscrète et peu délicate. Tout se passa, en effet, comme il l'avait prescrit. Le roi vint à la cathédrale accompagné de son fils, de plusieurs princes allemands, de Bismark, de Moltke et d'une centaine d'officiers de tous grades. A son arrivée, aucun honneur officiel ne lui fut rendu. Le prêtre désigné se contenta de le saluer et commença aussitôt l'explication de la cérémonie.

« Guillaume suivit avec une attention très vive le commentaire de la liturgie du sacre. Il fit plus : comme s'il eût voulu prendre part à une sorte de répétition en vue du futur couronnement de Versailles, il allait et venait dans le chœur et le sanctuaire, faisait tous les mouvements prescrits par le rituel et se plaçait partout où devait se mettre le roi le jour du sacre. Il était manifeste que tous ces détails l'intéressaient très vivement.

« Au bout d'une heure, il se retira ; mais, pour préciser davantage dans son esprit les rites qui s'étaient déroulés devant lui, et dont quelques-uns lui avaient sans doute échappé, il revint une seconde fois à la cathédrale et se fit redonner tous les renseignements que réclamait sa curiosité. »

***

Noces d'or ecclésiastiques. — La population de Vieux-lès-Asfeld (Ardennes) fêtait, dans les derniers jours de septembre, les noces d'or du vénérable abbé Richard, curé de la paroisse depuis quarante ans, et qui, âgé de 78 ans, compte cinquante années de prêtrise.

***

Neuvaine de Saint-Remi. — Le samedi 1er octobre a été ouverte à Reims, avec la solennité accoutumée, la neuvaine de

Digitized by Google

Saint-Remi, qui a été prêchée cette année par le R. P. Mazéras, dominicain.

Il y a 800 ans environ qu'on célèbre la fête de la translation du corps de saint Remi, et 800 ans qu'existe la foire qui se tient aux alentours de l'église Saint-Remi. Un abbé de Saint-Remi, Le Tellier, voulut jadis la transporter sur la place de la Couture, mais, devant un tolle général des habitants du quartier, il dut respecter les vieilles traditions.

Mais si la foire de Saint-Remi existe toujours, il faut convenir qu'elle a beaucoup perdu de son éclat d'antan. Cette année-ci surtout elle nous a semblé de piètre mine. A part quelques marchands de pain d'épice, quelques marchands de nougat plus ou moins exotiques, quelques tirs, tourniquets, chevaux de bois, marchands de frites, nous ne voyons plus grand'chose qui mérite d'attirer l'attention des promeneurs. Nous devons faire une exception toutefois pour les marchands de porcelaine, toujours aussi nombreux.

***

Léon XIII et M. Théodore Dubois. — Sous ce titre plutôt sensationnel : *Le Pape librettiste*, le *Guide musical* annonce l'apparition prochaine d'un ouvrage dû à la haute collaboration de M. Théodore Dubois et de S. S. le pape Léon XIII.

Bien entendu, il ne s'agit pas d'une œuvre théâtrale, mais bien d'une œuvre sacrée.

A l'occasion des fêtes commémoratives du baptême de Clovis, Léon XIII avait en effet adressé au cardinal Langénieux, archevêque de Reims, une ode latine dont il était l'auteur : *Vivat Christus qui diligit Francos*. Le cardinal eut alors l'idée de demander à M. Théodore Dubois, directeur de notre Conservatoire, originaire lui-même de son diocèse, de mettre en musique le poème pontifical. Celui-ci accepta, comme bien l'on pense, et composa, sur ces paroles latines, tout un oratorio avec soli et chœurs, qui est aujourd'hui presque entièrement achevé et qui sera exécuté, dans le courant de cet hiver, dans la cathédrale de Reims, avec toutes les ressources orchestrales et chorales que les Sociétés artistiques de cette ville pourront mettre à sa disposition.

***

Bénédiction d'une cloche a Chenay. — Le village de Chenay (Marne) était en fête le 2 octobre : on bénissait une nouvelle cloche due à la générosité de M. Becker, agent de change honoraire à Reims, et cette cérémonie avait attiré dans la paroisse un concours de monde tel qu'on n'en avait jamais vu de pareil.

Toute la commune était là : le maire et le Conseil municipal, le Conseil de Fabrique, la Compagnie des sapeurs-pompiers. C'était une grande et noble manifestation de reconnaissance à

Digitized by Google

l'égard du généreux donateur et de ses enfants, M. et Mme Paul Camuset, qui avaient inauguré la fête par une abondante distribution de secours aux familles nécessiteuses du village.

La cérémonie était présidée par M. l'abbé Collignon, archiprêtre de Notre-Dame de Reims.

Autour du vénérable officiant on remarquait M. le doyen de Fismes et MM. les curés de Merfy, Trigny, Saint-Thierry et Pouillon. Ces Messieurs avaient tenu à apporter leur concours à leur digne collègue de Chenay, M. l'abbé Séaux, dont le visage rayonnait de bonheur et de joie.

Pendant les prières de la bénédiction, des artistes faisaient entendre du haut de la tribune d'harmonieux et doux accords : le violon et le violoncelle parlaient à l'âme en même temps que l'harmonium, dont M. Lefèvre, l'habile organiste rémois, faisait valoir les ressources avec le talent qu'on lui connaît.

Après le salut solennel chanté d'une façon magistrale par une chorale d'amateurs, M. et Mme Paul Camuset, ouvrant leurs portes à leurs invités et à tous sans exception, firent d'une manière particulièrement gracieuse et aimable les honneurs d'une magnifique collation, où l'on fêta la petite Yvonne Camuset, charmant bébé de quatre mois, la reine de la fête, qui a légué son nom à la superbe cloche sortie des ateliers de MM. Paintendre frères, de Vitry-le-François.

***

Le nouvel orgue de l'église d'Ay. — On a inauguré solennellement, le dimanche 25 septembre, dans l'église d'Ay (Marne), un nouvel orgue destiné à remplacer l'ancien qui datait de 1749.

La cérémonie était présidée par Mgr Cauly, vicaire général de Reims, entouré de plusieurs membres du Chapitre métropolitain, qui n'oublient pas que M. le doyen d'Ay a été leur collègue : c'étaient MM. Decheverry, Périn, Bussenot et Blaise. M. l'abbé Robert, archiprêtre de Rethel, ancien doyen d'Ay, le restaurateur de l'église de cette ville, était également présent et se montrait heureux de voir son œuvre recevoir comme son dernier cachet de perfection. M. l'abbé Bonnaire, M. le doyen de Châtillon, MM. les curés de Dizy, Magenta et Mareuil étaient aussi venus entourer M. le doyen d'Ay en cette solennité.

L'orgue béni sort des ateliers de M. Schyven, de Bruxelles, comme celui de Saint-Jacques et ceux de Charleville, Mézières, Givet, etc.

On a profité de sa construction pour relever au-dessus des ogives la tribune qui soutenait l'ancien orgue, ce qui dégage la première travée de l'église et donne, comme nous le disions tout à l'heure, un cachet de perfection et de véritable achèvement à la restauration de l'église.

L'orgue se compose de deux claviers à mains de cinquante-six

Digitized by Google

notes chacun, d'un clavier à pédales de trente notes, d'une série de pédales d'accouplements et de combinaisons, — dix-huit jeux. L'expertise qui a eu lieu en présence de gens fort entendus en la matière a fait ressortir la pureté, le moëlleux des sons, la puissance que l'on obtient en combinant les jeux, la variété de ces combinaisons et la parfaite exécution du mécanisme avec les plus récents perfectionnements.

Il a été tenu à l'inauguration par M. l'abbé Duval, organiste de la Métropole, ancien vicaire d'Ay, et par M. Dedeker, organiste de Notre-Dame des Sablons, à Bruxelles.

***

Don de verrières au Lycée de Reims. — M. Payot, le nouvel inspecteur d'Académie de la Marne, est venu récemment visiter pour la première fois le Lycée de Reims. Il a reçu dans la salle des Actes le personnel qui a pu admirer les deux verrières récemment offertes par M. Paul Simon au lycée dont il est ancien élève.

Ces compositions originales, reproduisant les attributs des Lettres, des Sciences et des Arts, sont surmontées des armes de l'Académie de Paris et du Collège des Bons-Enfants, accompagnées de maximes morales. L'une signale les rapports de la science et de l'action : *Nosse, Posse ;* l'autre : *Prorsùm, Sursùm,* peut se traduire : En avant ! Haut les cœurs !

Ces vitraux, en grisailles et de couleurs discrètes, s'harmonisent heureusement avec la décoration artistique de la salle d'honneur du lycée, qui s'augmente ainsi chaque jour par les dons généreux des amis du vieux Collège des Bons-Enfants.

***

Le cardinal Langénieux a Luxembourg. — Répondant à l'invitation que lui avait adressée, il y a quelque temps, le très aimable évêque de Luxembourg, le cardinal Langénieux a présidé, mercredi dernier 12 octobre, dans la cathédrale de Luxembourg, en qualité de légat du Saint-Siège, la cérémonie solennelle de l'érection du Grand Séminaire luxembourgeois en Faculté — même Université — de théologie et de philosophie, de plein exercice.

Le grand-duché de Luxembourg — ce petit Etat privilégié, de l'étendue d'un département français de *moyenne grandeur* — jouit de son autonomie complète depuis 1890.

Il était, cependant, tributaire encore des Universités étrangères pour la collation des hauts grades académiques à ceux des élèves de son Grand Séminaire qui se destinent au professorat. L'Université catholique de Paris, celle de Louvain, étaient principalement choisies par ses étudiants ecclésiastiques désireux de compléter leur instruction.

Il n'en sera plus ainsi à l'avenir.

Digitized by Google

Après des pourparlers — qui ont duré plus de vingt années — entre le Saint-Siège et le Gouvernement grand-ducal, la Sacrée Congrégation des Etudes, par un décret donné à Rome le 14 septembre dernier, portant la signature de l'Eminentissime Parocchi, vient « d'instituer canoniquement les Facultés de Théologie et de « Philosophie au Grand Séminaire de Luxembourg, *comme dans « une Université, avec le privilège apostolique de conférer tous « les grades aux clercs qui auront suivi d'une manière convena- « ble les cours des Facultés,* conformément aux statuts approu- « vés ».

Le cardinal-archevêque de Reims a été admirablement reçu à Luxembourg.

A peine descendu au modeste palais épiscopal, il est salué par la sérénade d'une musique presque française : celle des ouvriers de la fabrique de vins de Champagne que la maison Mercier, d'Epernay, a créée il y a quelques années à Luxembourg. (Elle n'y emploie, dit-elle, que des raisins ou des vins venant de Champagne, sans mélange d'aucune grappe des produits aigrelets du bassin de la Sarre ou de celui de la Moselle. Croyons-la sur parole !)

Les journaux de Luxembourg nous disent combien les bons et pacifiques Luxembourgeois ont été séduits par l'affabilité du cardinal, par sa grande distinction, surtout par cette bonne grâce continuelle et ce sourire bienveillant, qu'il tempère par la réserve que lui commande le haut rang où l'Eglise l'a placé.

Aussi, de véritables acclamations l'accueillirent lorsque, sortant de la cathédrale de Luxembourg, après la cérémonie d'investiture à laquelle il venait de présider aux pieds de la statue miraculeuse de Notre-Dame de Luxembourg, *consolatrix afflictorum* (c'est sous ce vocable qu'elle est vénérée dans le grand-duché), on le vit traverser lentement les rangs de la foule empressée autour de lui, bénissant toutes ces têtes respectueusement inclinées, et faisant le signe de la croix sur le front des petits enfants que les heureuses mères tendaient vers lui.

A la fin de la réunion qui eut lieu ensuite au Grand Séminaire, Mgr Koppes, évêque de Luxembourg, prit le premier la parole. En un français très correct, après avoir exprimé toute la gratitude de l'évêque et du clergé luxembourgeois envers le Souverain Pontife Léon XIII pour la faveur insigne qu'il venait d'accorder à leur Grand Séminaire, après avoir proclamé hautement sa gratitude et celle de son clergé envers l'administration communale de Luxembourg et envers le Gouvernement grand-ducal, pour le généreux concours qu'ils ont donné à l'installation convenable des services de la nouvelle Faculté, il remercie, dans les termes les plus chaleureux, le cardinal-archevêque de Reims d'être venu rehausser de l'éclat de la pourpre romaine l'importante cérémonie qui rendra mémorable pour le clergé du grand-duché cette journée du 12 octobre. Il termine en s'écriant : « Vive Léon XIII, notre grand

Digitized by Google

« Pape ! et son légat, Son Eminence le cardinal de Reims ! Qu'ils « vivent ! »

Le cardinal Langénieux, en quelques phrases heureuses, comme son cœur est accoutumé de les rencontrer en semblable occurrence, remercie Mgr Koppes, lui rappelle les diverses circonstances où il a eu le plaisir de le voir dans son diocèse, aux fêtes du Vénérable Jean-Baptiste de la Salle, à celles du Bienheureux Urbain II, à Binson, et il parle, en termes émus, des relations fraternelles qui ont toujours existé entre le diocèse de Reims et celui de Luxembourg.

M. Emile Mousel, le très sympathique bourgmestre et député de la ville de Luxembourg, aux sentiments si français, était assis à la gauche de Son Eminence. En même temps que la ville de Luxembourg, il représentait à cette réunion cordiale le ministre d'Etat, président du Gouvernement, M. Paul Eyschen, appelé par dépêche à Hohenbourg, auprès de S. A. le grand-duc Adolphe. M. Mousel se lève après l'allocution du cardinal Langénieux et dit, aussi en bon français, quelques mots vraiment touchants sur les avantages de la concorde entre le pouvoir civil et l'autorité ecclésiastique et sur le bonheur des peuples où la religion est respectée. On sentait bien une allusion, mais si discrète et si délicatement voilée, à pareille bonne fortune qu'il souhaitait à la nation dont le cardinal de Reims était un des plus éminents représentants.

Le même jour, à quatre heures de l'après-midi, le cardinal Langénieux quittait Luxembourg par le rapide de Bâle à Ostende, et se rendait à Malines pour rendre à son vénérable cardinal-archevêque la visite qu'il en avait reçue à Reims, il y a deux ans.

F. Rédo.

*
* *

Inauguration du monument patriotique de Chaumont. — Le dimanche 16 octobre a eu lieu à Chaumont l'inauguration du monument élevé, par souscription publique, à la mémoire des Haut-Marnais décédés pendant la guerre de 1870-71 et les expéditions coloniales qui ont suivi.

Ce monument allégorique, de cinq mètres de hauteur, est érigé sur la place de la Gare, faisant face à celle-ci, et à une centaine de mètres de la statue de Philippe Lebon. Il est l'œuvre de M. Tony Noël, sculpteur. Il représente un capitaine soutenant dans ses bras un mobile blessé ; derrière eux une pièce de canon brisée sur son affût. Le groupe est surmonté d'un génie ailé tenant à la main une couronne de lauriers, personnifiant les victoires futures.

Le piédestal de forme quadrangulaire, haut de six mètres, est en pierre de Comblanchien (Côte-d'Or), avec consoles sculptées et guirlandes de lauriers. Il porte, sur la face principale, une applique en bronze où sont représentés un trophée d'armes, composé

Digitized by Google

d'une cuirasse, d'un casque sur le cimier duquel, dominant le motif, est perché le coq gaulois ; de chaque côté de ce trophée des branches de laurier et de chêne, derrière lesquelles sont des drapeaux entrelacés et différentes armes.

Sur le socle, d'autres appliques en bronze représentant une lionne le regard tourné vers l'Est, semblant protéger ses lionceaux.

Le soubassement est en granit des Vosges ; sur les côtés de ce soubassement et du piédestal sont inscrits les noms des officiers et soldats morts pour la patrie.

Une grille entoure le monument ; l'espace libre entre la grille et le monument est couvert par une mosaïque romaine.

La cérémonie de l'inauguration était présidée par le général Chanoine, ministre de la Guerre, dont la femme, fille du général Frossard, de la garde impériale, est originaire de Châteauvillain (Haute-Marne), et par M. Mougeot, député de Langres, sous-secrétaire d'Etat aux postes et télégraphes.

Le général Chanoine et M. Mougeot sont arrivés à 1 heure, accompagnés par le préfet de la Haute-Marue. Sur le quai de la gare se trouvaient les généraux Garcin et Paquié, MM. Fourcaut, maire de Chaumont, et ses adjoints ; Bressand, président de la Chambre de Commerce ; Bizot de Fonteny et Darbot, sénateurs ; Rozet et Dutailly, députés. Le 109e de ligne formait la haie sur tout le parcours.

Le cortège s'est rendu à la Préfecture au milieu des cris de : « Vive l'armée ! Vive la République ! » A la réception qui a eu lieu à la Préfecture, Mgr l'évêque de Langres a affirmé le dévouement du clergé aux institutions républicaines. Le ministre de la Guerre a répondu en termes aimables et a adressé un souvenir affectueux à MM. Cambon, neveux de l'évêque. Les maires du département, venus en très grand nombre, ont été présentés par le préfet.

A la cérémonie d'inauguration, des discours ont été prononcés par MM. Bizot de Fonteny, président du Comité ; Fourcaut, maire de Chaumont ; Darbot, sénateur ; Rozet et Dutailly, députés, et Mougeot, sous-secrétaire d'Etat. Ce dernier, comme les orateurs précédents, a fait l'éloge de l'armée et terminé en s'écriant : « *Sursum corda !* Haut les cœurs, Français ! »

Le général Chanoine prononce quelques mots de remerciement et distribue les récompenses suivantes :

Officier de la Légion d'honneur, le lieutenant-colonel Viguier, du 52e territorial.

Chevalier, M. Petit, docteur en médecine.

Médaille militaire, le sergent Carattier, du 109e de ligne.

M. Mougeot distribue ensuite des palmes académiques et des croix du Mérite agricole.

La cérémonie terminée, les troupes et les Sociétés défilent, ces dernières aux cris de : « Vive l'armée ! »

Digitized by Google

Le général Chanoine se rend ensuite, avec les généraux, à la caserne Danrémont.

A six heures, a lieu un banquet de 400 couverts au marché couvert.

***

Le nouvel orgue de l'église Saint-André, a Reims. — On a installé depuis peu, dans l'église Saint-André de Reims, de nouvelles orgues sortant de la maison J. Merklin et Cie, de Reims.

L'instrument est placé dans la vaste tribune construite au portail intérieur de l'église, tribune ayant précisément pour fond la superbe rosace due à la munificence d'un paroissien de Saint-André. Mais, comme cette verrière ne devait à aucun prix être dissimulée, M. Merklin dut adopter pour son instrument une disposition toute spéciale. Le buffet, au lieu de faire face à l'autel, fut fractionné en deux masses latérales, encadrant le vitrail au lieu de le cacher.

L'orgue se compose de 3 claviers à mains de 56 notes chacun, d'un clavier de pédales de 30 notes et d'une série de 17 pédales d'accouplements et de combinaisons, et de 36 jeux. Il réunit dans sa construction tous les perfectionnements modernes. Pour le premier clavier, mécanisme usuel avec machine pneumatique ; pour les 3 autres claviers, application du système mécanique tubulaire pour lequel la maison Merklin est brevetée.

M. le curé Champsaur a l'intention de faire une inauguration solennelle et espère qu'elle sera présidée par S. E. Mgr le cardinal-archevêque de Reims et que les grands artistes rémois, M. Th. Dubois, directeur du Conservatoire de musique de Paris ; M. Dallier, le distingué organiste de Saint-Eustache, comme aussi deux excellents artistes de Reims, voudront bien prêter leur concours à cette belle fête religieuse et artistique.

***

Le lieutenant Jacquin. — L'honneur du haut fait qui vient d'être accompli au Soudan revient en grande partie au lieutenant Jacquin, qui est un enfant de Wassy. C'est lui, en effet, qui, à la course, s'est emparé de Samory.

M. Jacquin est le fils d'un huissier de cette ville.

Il n'a que 27 ans et n'est lieutenant que depuis le mois d'avril dernier. Il a deux frères qui, comme lui, servent dans l'artillerie de marine : Paul, capitaine, âgé de 37 ans, actuellement au Tonkin ; Léon, âgé de 32 ans, également lieutenant à Brest, en attendant son prochain départ pour les colonies.

Tous trois sont sortis des rangs et ont passé par l'école de Versailles. Paul Jacquin, après une action d'éclat au Dahomey, en 1892, fut fait capitaine au choix à son retour.

Digitized by Google

A Wassy, un punch d'honneur lui fut offert par ses amis.

Cette ville et le département ont lieu d'être fiers des trois frères Jacquin.

***

Le doyen de l'armée française. — Le général Moucheton de Gerbois est entré, le 17 octobre dernier, dans sa quatre-vingt-treizième année.

Il est né le jour même où arriva en France la double nouvelle des victoires d'Iéna et d'Auerstædt.

***

M. Paul Luce. — On annonce l'arrivée à Rethel d'un enfant du pays, M. Paul Luce, chevalier de la Légion d'honneur, actuellement commandant supérieur du Haut-Laos.

Quoique jeune encore, M. Luce est déjà un vétéran de la colonisation du Tonkin, où ses services si dévoués et si appréciés lui ont valu la situation aussi brillante que délicate qu'il occupe.

***

Dons au Musée de Reims. — Le Musée de Reims vient de s'enrichir, grâce aux largesses de quelques particuliers, de plusieurs œuvres d'art importantes. M. Jonathan Holden, le riche manufacturier anglais établi depuis plus d'un demi-siècle dans notre ville, lui a fait don du buste de M. le sénateur Diancourt, œuvre du sculpteur rémois Léon Chavailliaud. Mme veuve Messieux a offert le portrait de son mari, le regretté professeur de dessin des écoles de la ville, et de M. Lamare, un beau portrait au pastel de Mme Eugène Rœderer.

Une galerie spéciale du Musée vient d'être affectée aux peintres rémois et aux œuvres ayant un caractère local, en attendant que les ressources de la ville permettent de construire le Musée depuis si longtemps désiré.

***

Legs important a la ville de Reims. — Le maire de Reims, dans la séance du Conseil municipal du 9 novembre, a fait part des dispositions généreuses prises dans son testament par M. François Brunesseaux, récemment décédé, à l'égard des établissements de bienfaisance de la ville.

Il lègue 20,000 francs pour la fondation d'un lit à l'Hôtel-Dieu ; 15,000 francs pour la fondation d'un lit à l'Hôpital-Général ; 15,000 francs pour la fondation d'un lit à l'Hôpital Saint-Marcoul, et 10,000 francs à la fabrique de Saint-Remi, pour être consacrés au soulagement des malades.

Digitized by Google

***

Le tombeau du duc d'Aumale, par Paul Dubois. — Le duc de Chartres qui, au nom de la famille d'Orléans, avait demandé à notre éminent compatriote, M. Paul Dubois, une pierre tombale pour le sarcophage du duc d'Aumale à Dreux, désirait que l'œuvre fût terminée pour le mois de mai.

Peut-être l'aurions-nous admirée au Salon prochain, si M. Paul Dubois, avec sa conscience d'artiste, ne s'était pieusement attardé à la maquette, à côté de laquelle ses praticiens viennent à peine de dégrossir le marbre.

Il y a encore sept à huit mois de travail pour mettre au point cette œuvre, qui d'ailleurs restera une des plus magistrales de l'éminent artiste.

En tenue de campagne, botté, le général duc d'Aumale est couché sur la pierre, la main droite étendue et tenant l'épée le long du corps, la gauche serrant contre la poitrine le drapeau français dont la hampe est surmontée du coq gaulois.

M. Paul Dubois a repris le moulage de la tête fait en Italie au lendemain de la mort.

L'image est saisissante ; l'œuvre est d'un grand caractère.

***

Le docteur Lemoine et les Collections du Muséum. — Le dernier numéro de la *Revue des Deux-Mondes* contient un article sur le nouveau Musée de paléontologie, ouvert au Muséum du Jardin des Plantes, à Paris. Un des savants qui ont le plus contribué à enrichir ce Musée est le regretté docteur Lemoine, de Reims. L'auteur de l'article, M. Gaudry, de l'Académie des Sciences, lui consacre les lignes suivantes :

« Nous possédons, grâce au Dr Lemoine, les plus anciens mammifères découverts en France. Ils ont été recueillis dans la colline de Cernay, près Reims. Lemoine, comprenant leur importance pour l'histoire de l'évolution, s'est voué à leur étude. Il n'en a d'abord trouvé que peu de débris. Mais, pendant vingt ans, il a chaque semaine été fouiller Cernay ; il rapportait un jour des dents, une autre fois des os, des membres, une autre fois une portion de tête, si bien qu'il finit par avoir des squelettes presque entiers. Professeur très apprécié à l'Ecole de Médecine de Reims, il pouvait acquérir dans cette ville une importante clientèle ; un jour, il sacrifia sa position, vint s'installer à Paris dans le quartier Latin, pour mieux étudier ses chers fossiles. Il est mort récemment, léguant au Muséum les collections qui lui ont coûté tant de peines. Sa veuve a complété ce legs en donnant au Muséum le terrain de Cernay pour compléter les fouilles. »

Digitized by Google

***

Saint-Marceaux et le monument d'Alphonse Daudet. — On peut voir, dans l'atelier du statuaire Saint-Marceaux, la maquette du monument d'Alphonse Daudet, dont l'exécution lui a été récemment confiée.

L'écrivain est représenté assis sur un tertre, dans une attitude rêveuse et mélancolique, à l'ombre d'un vieil olivier de Provence au tronc noueux, au grêle feuillage, dont le poétique symbole caractérise heureusement le talent si délicat de l'artiste regretté.

Le monument doit être érigé à Paris, et, suivant le vœu de la famille, sur un point de la rive gauche, où Daudet a écrit la plus grande partie de son œuvre, et où il est mort.

L'emplacement exact n'est pas encore fixé. Ce sera le square de Sainte-Clotilde, ou le jardin du Luxembourg, ou encore l'un des petits squares qui encadrent Saint-Germain-des-Prés.

***

Un portrait de Verlaine et de Rimbaud, par Fantin-Latour. — Un tableau célèbre de Fantin-Latour, intitulé : *Un Coin de table*, n'était plus en France depuis de longues années, à la grande désolation des poètes du Parnasse.

Autour d'une table sont rangés Paul Verlaine, Arthur Rimbaud, Léon Valade, Ernest d'Hervilly, Camille Pelletan, Pierre Elzéar, Emile Blémont et Jean Aicard. Un géranium blanc marque la place que devait occuper dans cette toile Albert Mérat qui, à la suite d'une discussion avec Verlaine, ne voulut pas poser à côté du poète de *Sagesse*.

Le *Coin de table* était à Manchester. Ce tableau, ces jours-ci, fut mis en vente, et M. Emile Blémont fit le voyage pour l'acheter au prix de 22,000 francs.

M. Emile Blémont a l'intention d'offrir cette œuvre de Fantin-Latour à la Ville de Paris.

***

Le monument de M. Linard, a Rethel. — La réunion du Comité pour l'érection du buste de M. Linard a eu lieu hier à Rethel; une Commission a été formée, ayant pour président M. Paul Chappe, avoué, juge suppléant. Elle doit décider notamment l'emplacement sur lequel sera élevé, non plus un buste, mais un monument en bronze, que les souscriptions déjà versées et celles à recueillir permettront d'ériger.

***

Le monument du général du Merbion, a Montmeillant. — La pose du monument du général du Merbion a été effectuée la

Digitized by Google

semaine dernière. Il ne reste plus qu'à s'occuper de quelques détails de pratique et des inscriptions commémoratives.

L'exécution de ce monument avait été confiée à MM. Colle et Racine fils, par une délibération de la Commission d'architecture en date du 25 avril dernier.

Rappelons qu'au mois de novembre 1896, les restes mortels du général du Merbion étaient encore relégués dans le grenier du presbytère de Montmeillant (Ardennes).

La translation de ses ossements dans le cimetière (3 décembre 1896), la célébration du centenaire de la mort du général (25 février 1897), la formation d'un Comité d'initiative et d'un Comité de patronage, l'organisation d'une souscription publique, et enfin l'exécution du monument, tout a pu être réalisé en moins de deux ans.

***

Le monument commémoratif de la bataille de Craonne. — Le Comité pour l'érection d'un monument à élever sur le plateau de Craonne à la mémoire des soldats français et russes qui se sont rencontrés dans la mémorable journée du 7 mars 1814, dans la grande plaine d'Hurtebise, vient de se réunir à Craonne (Aisne), sous la présidence de M. Ermant, député.

M. Malézieux, président du Conseil général de l'Aisne, M. G. Hanotaux, ancien ministre des Affaires étrangères, M. Roger, ancien préfet de l'Aisne, et M. Henri Houssaye, de l'Académie française, auxquels la présidence d'honneur avait été offerte, ont répondu par des lettres d'acceptation et de remerciements ; le Comité a décidé d'ajouter à cette liste M. Goulley, le nouveau préfet de l'Aisne, et le ministre des Affaires étrangères en exercice.

M. Ermant se propose de pressentir l'ambassadeur de Russie, dans la pensée que la grande nation amie et alliée de la France voudra bien s'unir aux Français pour honorer la mémoire des soldats qui, sur le plateau de Craonne, sont également tombés en défendant leur drapeau.

Le choix de l'emplacement et du monument sera décidé dès que les souscriptions auront atteint le chiffre de 10,000 francs.

A cet effet, une réunion des maires du canton et du Comité aura lieu sur le plateau même où dorment, confondus dans l'apaisement de la mort, les combattants glorieux des deux nations, le 7 mars prochain, date anniversaire de la bataille.

***

Fouilles de nécropoles gauloises, a Aussonce. — Le silence qui s'est produit autour de nos travaux n'implique pas que nos recherches soient restées infructueuses, et, pour s'en convaincre, il suffit de visiter le Musée archéologique de la ville de Reims, confié à nos soins.

Digitized by Google

Les personnes qui nous font l'honneur de passer quelques instants près de nous nous prouvent, par leurs visites répétées et leurs observations, tout l'intérêt qu'elles attachent à nos découvertes. En effet, nous comptons aujourd'hui près de 3,600 objets provenant de nos fouilles, objets parmi lesquels il s'en trouve une quantité respectable encore inconnus jusqu'à ce jour.

Mais là ne se borne pas seulement l'intérêt de nos collections archéologiques. Nous avons à y ajouter, dans la section gauloise, de nouveaux dons de notre généreux et bienveillant collaborateur, M. Gustave Logeart.

C'est toujours d'Aussonce (Ardennes), où M. Logeart a découvert cinq ou six nécropoles de ces anciennes époques, que nous viennent les produits de ses fouilles.

Nous avons aujourd'hui à relater de nouveaux dons faits au Musée archéologique par M. Gustave Logeart, et, sans entrer dans de minutieux détails, nous allons les rapporter ici :

Trois torques ou colliers en bronze artistement ciselés en traits creux et fins, couverts d'une patine verte.

Un torque en bronze formé d'une torsade profonde. Patine verte.

Un torque en bronze en torsade ordinaire. Patine verte.

Provenant d'une même sépulture, les objets suivants :

Un torque ouvert, à tampons finement ciselés ; deux fibules arquées et deux bracelets ornés de traits circulaires ; le tout en bon état et avec une belle patine verte.

Une seconde sépulture contenant : une jolie petite fibule circulaire et cinq anneaux en bronze, couverts d'une patine verte. Une épée et deux pointes de lance en fer.

Notons encore une très jolie épée en fer, dans son fourreau de même métal portant une bouterolle ajourée.

Enfin plusieurs couteaux, poignards, fers de lance et objets en poterie fort intéressants.

Nous avons remercié M. Gustave Logeart et nous lui renouvelons, ici, nos remerciements pour ses nouveaux et importants dons au Musée archéologique de la ville, et nous espérons que notre reconnaissance et nos remerciements dépasseront le seuil de notre salle.

Grâce à M. Logeart, nos collections gauloises augmentent leur importance chaque année.

Théophile Habert.

(Courrier de la Champagne)

***

Découvertes archéologiques. — *Dalle tumulaire retrouvée à Barbuise.* — On vient de découvrir, cachée sous plusieurs couches de vieille mousse, une pierre tumulaire servant de piédestal

Digitized by Google

à quatre volutes de la croix du cimetière et portant une inscription qu'il nous paraît intéressant de signaler.

La pierre, qui a été coupée ou diminuée à sa partie inférieure, mesure encore 97 centimètres sur 1m49. A la partie supérieure de cette pierre, se trouve un écusson que surmonte une couronne détériorée par le temps. L'écu est de forme ovale, de gueules, au chef d'argent ; sur les côtés, à gauche de l'écusson, le mot : *arme ;* — à droite, le mot : *support ;* — au-dessous de l'écusson est gravée l'inscription dont nous respectons l'orthographe et la disposition :

CY GIST
MESSIRE CLAUDE PIERRE GASTON M....
CHEVALIER SEIGNEUR DE VINDÉ
COURTAVANT ET AUTRES LIEUX
CONSEILLER DU ROY EN TOUS SES
CONSEILS MAITRE DES REQUESTES
ORDINAIRE DE LHOTEL DE SA MAJESTE
QUI MOURUT UNIVERSELLEMENT
REGRETTE LE 2 NOVEMBRE 17...
AGÉ DE TRENTE DEUX ANS... 7 MOIS
Requiescat in pace.

D'après ce que nous savons de l'histoire du pays, nous sommes en présence de l'épitaphe d'un ancien seigneur de Courtavant, les Planches, Barbuise, le Plessis-Barbuise, etc., Claude-Pierre-Gaston Morel de Vindé, fils aîné de Pierre-Benoît Morel (conseiller du roi, président en la Cour des aides, chevalier seigneur de Vindé, du Meix-Saint-Epoing, des Planches), et d'Angélique de Lossendière, fille de Louis-Gaston de Lossendière, conseiller à la Cour des aides de Paris.

Claude-Pierre-Gaston Morel rendit foi et hommage pour Courtavant et les fiefs de Launay et du Plessis-Barbuise, en 1742.

Le nom de Claude-Pierre-Gaston Morel évoque ceux des héritiers ; qu'il nous soit permis de les donner.

En 1759, Charles-François Morel, président en la Cour des aides, était seigneur du Mey, de Bricot, Courtavant, le Plessis, etc., comme héritier de son frère Claude-Pierre-Gaston Morel. Il eut, à son tour, comme héritier, son fils Charles-Gilbert Morel de Vindé qui, en 1785, rendait foi et hommage pour Courtavant, Launoy et le Plessis. Charles-Gilbert Morel de Vindé fut nommé pair de France le 7 août 1815, par lettres patentes du 1er mars 1819, sa pairie fut déclarée transmissible à son petit-fils Charles-Louis Terray. Claire-Marie Morel de Vindé, fille de Charles-Gilbert Morel, avait épousé, en 1800, Claude-Hippolyte Terray, dont elle avait eu Charles-Louis Terray.

Emmanuel Terray, fils de ce dernier, était propriétaire de Courtavant, Crèvecœur, Les Vignaux, etc. Il vendit les Planches à M. Gavotte, marchand de biens à Troyes, qui vendit la ferme au

Digitized by Google

fermier qui l'exploitait alors (peu après 1862), à M. Louis Léger. A la mort de ce dernier, 9 juin 1887, les héritiers louèrent la ferme au sieur Trugal-Marmet, de Courtavant, mais il fut obligé de cesser la culture au bout de trois ans. Aucun nouveau fermier ne se présentant, les héritiers Léger vendirent en détail, et personne ne s'étant rendu acquéreur des bâtiments, la ferme des Planches fut démolie en 1892.

Nous voici loin de la pierre tumulaire du cimetière ; tels sont pourtant les souvenirs qu'elle évoque.

Dans nos cimetières ou dans nos églises, que de pierres nous diraient encore quelque chose du pays ! Mais, au lieu de se croire autorisé à les délaisser ou à les mutiler affreusement, comme il n'est arrivé que trop souvent, il eût fallu penser « qu'un jour peut-être, on serait très heureux d'avoir tous ces souvenirs. »

***

Jubilé épiscopal de Mgr Langénieux. — Le 28 octobre 1898, à 9 heures du matin, le cardinal Langénieux, archevêque de Reims, a célébré l'anniversaire de sa vingt-cinquième année d'épiscopat. Le vénérable prélat, si cruellement éprouvé il y a peu de mois par la mort de sa sœur, ressentait une grande consolation à se voir entouré des vœux et des félicitations de son clergé, de ses ouailles.

L'office se composait d'une simple messe basse, dite par Son Eminence, et pendant laquelle la maîtrise a fait entendre plusieurs morceaux de musique religieuse de circonstance, entre autres :

Ecce sacerdos magnus (Vittoria) ;

Sanctus (messe des Anges gardiens de Gounod) ;

Ave Maria (Thibaut).

L'église tout entière était remplie d'une foule recueillie.

Après l'*Ite missa est*, le clergé et les invités se rendirent, par l'escalier de communication, dans la grande salle du palais archiépiscopal. Là, Mgr Cauly, vicaire général, donne lecture à Son Eminence d'une adresse de son clergé, rappelant en termes éloquents les hautes qualités pastorales de Mgr Langénieux et les grandes œuvres accomplies sous son épiscopat et par son initiative. Une souscription était organisée dans le but de lui offrir, en souvenir de cette mémorable date de sa vie, une crosse, une croix, une mitre et un anneau, c'est-à-dire les attributs symboliques de la dignité épiscopale ; mais, après mûre réflexion, on a cru mieux répondre aux désirs de Son Eminence en affectant le montant de la souscription à l'autel de Sainte-Clotilde, en construction au faubourg Fléchambault.

Le cardinal, visiblement ému, répond et remercie en termes

Digitized by Google

profondément pénétrés ; il donne ensuite sa bénédiction pontificale, et toute l'assistance défile devant lui et baise son anneau pastoral. Se rendant de là sur le perron du palais, il bénit également la foule pieusement accumulée dans la cour intérieure de l'Archevêché, et l'on se sépare en murmurant la formule consacrée : *Ad multos annos... feliciter !*

Au cours de la cérémonie, connaissance a été donnée d'un télégramme de Rome, renfermant les vœux et félicitations de Sa Sainteté au cardinal Langénieux, à propos de son jubilé épiscopal, télégramme dont voici le texte :

« Rome, 27 octobre 1898.

« *A Son Éminence le cardinal Langénieux, archevêque de Reims.*

« Que Votre Eminence daigne agréer mes plus sincères félicita-
« tions à l'occasion de son jubilé épiscopal. J'ai aussi le plaisir de
« lui annoncer une Lettre de Sa Sainteté. »

« Cardinal Rampolla. »

***

Verlaine au Luxembourg. — Le portrait de Paul Verlaine, qui prendra prochainement place dans le Musée du Luxembourg, a été offert à l'Etat par un groupe de gens de lettres composé de MM. Sully Prudhomme, Edmond Lepelletier, Léon Dierx, Frédéric Mistral, Paul et Victor Margueritte, Henry Bauër, Jean Richepin, Maurice Barrès, etc.

L'un de ces écrivains nous contait récemment à ce sujet une amusante histoire :

Il paraîtrait que le peintre Edouard Chantalat ne termina pas sans peine ce portrait. La patience n'était pas précisément la qualité dominante de Verlaine. Il posait aussi mal que possible. A peine assis, il s'énervait, gesticulait, racontait une petite histoire et s'esquivait vivement. Pour le décider à revenir, le peintre était obligé de recourir à mille stratagèmes. Que ne promit-il pas au pauvre Lélian ? Un jour, il lui annonça de la musique ; un autre jour... du feu.

Cette fois, Verlaine fut ravi. Du feu ! On était en mai : nul besoin de bûches dans la cheminée ; mais Verlaine exigea le feu promis, et, durant la séance, un poêle énorme flamboya dans l'atelier. Et, joyeux, Verlaine, pour une fois, posa comme... un vrai modèle.

***

M. Louis Léger et l'Evangéliaire slave de Reims. — L'Académie de Reims avait convié le vendredi 25 novembre, dans la grande salle de l'archevêché, les personnes qui s'intéressent à l'étude du célèbre Evangéliaire slave que possède la Bibliothèque de Reims, à venir entendre une lecture de M. Louis Léger relative à cet antique manuscrit.

Digitized by Google

M. Louis Léger, professeur de langue et de littérature slaves au Collège de France, est certainement l'un des savants occidentaux les plus versés dans la lecture des anciens idiomes slaves ; il était donc bien qualifié pour étudier notre vieil Evangéliaire.

Après avoir établi que ce précieux manuscrit provient d'un monastère de Bénédictins qui existe encore à Prague, M. Léger fait table rase des nombreuses légendes qui ont eu cours à son sujet. Les dates probables de son apparition — XIe ou XIIe siècle pour l'une des parties, 1395 pour l'autre — suffisent d'ailleurs à établir l'inanité de la plupart d'entre elles.

Comment le célèbre Evangéliaire est-il allé de Prague à Constantinople, et comment de Constantinople est-il venu à Reims ? Nul ne saurait le dire d'une façon certaine. Toujours est-il qu'il se trouve dans notre ville depuis 300 ans. Si l'on en croit la tradition, c'est sur cet Evangile que les rois de France prêtaient serment lors de leur sacre ; mais il n'existe à l'appui de cette tradition aucun document précis. Au cours de la Révolution, comme tant d'autres objets précieux ou sacrés, il a eu à subir les outrages d'une populace avide et impie, il a été dépouillé de ses ornements, de ses pierreries et de ses reliques ; c'est même miracle qu'il n'ait point été complètement détruit. Il serait fort regrettable qu'un document de cet intérêt vînt à disparaître.

L'abbé Pluche, dont la mémoire est demeurée chère aux Rémois qui ont donné son nom à une rue de leur ville, a mentionné ce manuscrit dans une page du *Spectacle de la Nature*. Le paléographe Silvestre publia, en 1843, le fac-simile des 95 pages du texte, dû au talent d'un artiste rémois, M. Jules Lundy. — En 1852, le titre de l'édition fut renouvelé, et une préface en français, de M. Louis Paris, remplaça l'introduction latine de Kopitar.

Telle est la publication, remontant à un demi-siècle, qu'il s'agit aujourd'hui de refaire à nouveau, à l'aide d'une reproduction toujours plus fidèle en héliogravure et d'une étude plus approfondie, mise au courant de la science.

***

M. Henri Marteau. — Le jeune violoniste rémois, Henri Marteau, vient de se faire entendre à Saint-Pétersbourg, où il a remporté le plus vif succès.

Son talent est apprécié en ces termes par le *Journal de Saint-Pétersbourg :*

« M. Marteau possède la plus merveilleuse technique qui se puisse imaginer, la plus parfaite et la plus complète aussi sous tous les rapports. Il est doué d'un son extraordinaire et très chaud, de beaucoup de délicatesse et d'un volume considérable. Le coup d'archet a beaucoup d'ampleur et de vigueur et toute la netteté de celui d'un maître.

Digitized by Google

Mais l'artiste est encore plus à admirer chez M. Marteau que le virtuose : il n'a pu être, en effet, ni grisé, ni blasé par la superbe série des concerts qu'il a donnés et par le succès inouï qu'il a obtenu partout à l'étranger, et c'est justement ce que nous apprécions le plus chez M. Marteau, le noble enthousiasme qu'il a pour son art et la haute idée qu'il se fait des devoirs de la vocation artistique.

En effet, M. Marteau, étant Français, fait servir son succès à la cause de la jeune école musicale française, dont il a à cœur de faire connaître les œuvres les plus remarquables. La musique française devra beaucoup à M. Marteau, et le jeune violoniste peut être fier de son œuvre.

Nous ne pouvons passer en revue l'exécution de tout le programme. Disons seulement qu'il a interprété la Sonate de Bach pour violon seul comme Joachim seul aurait pu le faire : il y avait là une netteté, une précision et une simplicité qui mettent M. Marteau au premier rang des violonistes de notre époque. Jamais encore nous n'avions entendu la fugue et le presto de cette Sonate exécutés ainsi. La fugue surtout était d'une admirable clarté et extraordinairement détaillée.

Le concert était honoré de la présence de Leurs Altesses Impériales le grand-duc et la grande-duchesse Constantin, qui ont donné constamment le signal des applaudissements et se sont fait présenter M. Henri Marteau à l'issue du concert en l'accueillant de la façon la plus gracieuse. »

***

La Société d'étude des sciences naturelles de Reims et les grottes de Trépail. — La réunion mensuelle de la Société d'étude des sciences naturelles s'est tenue le samedi 5 novembre, à l'Hôtel de Ville de Reims, sous la présidence de M. Laurent.

Deux membres titulaires et un membre assistant sont présentés et admis.

M. L. Demaison a déterminé une teigne qui, dans les pharmacies, attaque l'ergot du seigle ; c'est une linéide : la *Tinea granella*.

M. Collet a adressé un catalogue des champignons de la Marne. Il résulte de ce travail que trente espèces sont à ajouter au catalogue de Richon.

M. de Lamarlière a trouvé une orchidée nouvelle pour la région ; c'est la *Gordyera repens*. Il est probable que cette plante est d'introduction récente.

M. Nocton donne lecture d'une intéressante analyse sur la physiologie des Protozoaires. La méthode graphique a permis de reconnaître chez ces êtres microscopiques des mouvements automatiques et des mouvements psycho-réflexes.

M. Laurent rend compte d'une excursion faite par quelques

Digitized by Google

membres de la Société aux grottes de Trépail. Le village de Trépail est traversé par un ruisseau qui sort de la craie après avoir parcouru un long trajet souterrain connu depuis longtemps des habitants du pays et visité à plusieurs reprises depuis le commencement du siècle. Une partie des eaux sert à l'alimentation de Trépail et d'Ambonnay; l'excédent actionne un moulin situé au pied même de la montagne, à une centaine de mètres de la sortie du cours d'eau.

On n'accédait autrefois au souterrain que par un puits établi dans la craie, mais depuis quelques années une galerie a été creusée pour faciliter la sortie des eaux. Cette galerie est rapidement franchie par les excursionnistes qui pénètrent alors dans une étroite fissure dont la hauteur moyenne atteint trois à quatre mètres et s'élève par endroits jusqu'à dix ou douze mètres. Les parois sont couvertes de stalactites formant une véritable draperie cristalline avec des franges à reflets jaunâtres.

Le lit du ruisseau est occupé par une série de marmites de géants d'une régularité parfaite ; au fond de chacune d'elles est un caillou qui bien souvent n'atteint pas la grosseur du poing ; entraîné par l'eau dans un mouvement rapide de rotation, il a creusé peu après la craie sur laquelle il reposait, et il reprend son travail à chaque crue du cours d'eau.

Une cascade de deux mètres de hauteur est située à quatre cents mètres environ de l'entrée du souterrain ; elle ne peut être franchie qu'à l'aide d'une échelle ; au-delà la crevasse s'élargit, formant la *chambre du Dôme* dont la voûte est garnie de stalactites atteignant un mètre de hauteur.

Au dire des habitants du pays, il existerait dans la forêt, au sommet de la montagne, un gouffre analogue à celui de Germaine, c'est le Trou-des-Fosses par lequel les eaux pénètrent continuellement, atteignant ainsi la grande fissure produite dans la craie par les mouvements du sol qui ont déterminé une partie du relief actuel de la montagne.

L'existence des gouffres et des rivières souterraines se trouverait ainsi en relation avec les dislocations de la craie dans la région ; sa faible élasticité ne lui aurait pas permis de se plisser sans cassures ; ainsi auraient pris naissance les divers accidents qui interviennent aujourd'hui dans la circulation des eaux sur le versant sud de la montagne de Reims.

(Courrier de la Champagne)

***

Conférence du Dr Doyen a Paris. — Le Dr Doyen faisait à Paris, le vendredi soir 21 octobre 1898, en l'hôtel des Sociétés savantes, rue Serpente, une conférence sur « l'Enseignement de la chirurgie », avec projections cinématographiques. La grande salle des conférences avait été envahie dès cinq heures, et pour

Digitized by Google

entendre l'éminent praticien, il n'y avait pas que des professionnels et des étudiants, mais aussi tout un groupe de mondains et d'élégantes attirés par cette mise en scène nouvelle du drame d'amphithéâtre.

Au milieu de la salle est installé le projecteur du cinématographe ; quand le professeur Doyen prend la parole, toutes les lumières s'éteignent ; seules les deux lampes électriques du projecteur brûlent devant le conférencier, mais le professeur reste dans la pénombre et sa voix semble ainsi plus nette, plus incisive, dans le silence respectueux de l'auditoire attentif.

Après un rapide exposé de quelques découvertes chirurgicales récentes, le professeur Doyen parle d'opérations délicates, exceptionnelles, qu'il a dû faire, et tandis qu'il parle, soudain, sur un écran, des images apparaissent. Agrandies, devenues énormes sur l'écran, les mains habiles du chirurgien taillent, pincent, cousent, écrasent des chairs. Ce ne sont encore que des reproductions partielles, fixes.

Voici qu'il est question d'une opération grave, réputée, il y a peu de temps, impraticable, et tandis que la voix décrit le siège et la gravité du mal, explique les difficultés à vaincre, sur l'écran se fixe la scène de l'opération : le docteur Doyen examine la patiente, ses aides sont là et dans le fond deux religieuses immobiles. Et le cinématographe mis en mouvement, subitement toute l'opération se déroule ; les profanes sont haletants, saisis d'admiration aussi pour la sûreté, la rapidité d'exécution.

Le spectacle est d'autant plus troublant que, par instants, la parole du conférencier suit le geste reproduit, le commente, et donne une vie complète à l'image photographique.

A un moment donné, l'opérateur ne trouve pas sous sa main une aiguille à suture dont il a besoin et qu'on a négligé de lui préparer.

Le cinématographe reproduit un mouvement d'impatience ; on devine l'exclamation qui doit sortir de la bouche du professeur : le conférencier ne la reproduit pas ; il déclare ne pas vouloir s'en souvenir, mais l'image est si vivante que, sur les lèvres, les assistants ont su le juron échappé au praticien.

Toute cette conférence a produit une profonde impression, et cette application nouvelle du cinématographe va aider puissamment à la propagation du haut enseignement scientifique.

***

L'ÉLECTRICITÉ A MONTMIRAIL. — La ville de Montmirail (Marne) va être prochainement éclairée à la lumière électrique. L'usine motrice est un moulin sis sur le territoire de la commune de Mécringes, sur le Petit-Morin, à 2,500 mètres de Montmirail. Ce moulin a été donné par M. Labbé, maire de la ville.

Digitized by Google

A la place de la roue à aubes, on a installé une turbine *Hercule-Progrès,* de la maison Singrün, d'Epinal, capable d'une force motrice de 16 chevaux. Cette turbine actionnera un dynamo Brown Boveri qui pourra alimenter de 125 à 130 lampes à incandescence de 16 bougies. L'éclairage de la ville sera assuré par 80 lampes environ.

Selon toute probabilité, la mise en route aura lieu dans la seconde quinzaine de novembre. Nous croyons que sous peu, les édifices municipaux seront éclairés à l'électricité.

***

Nominations et Distinctions. — *Le contre-amiral Lefèvre.* — Le capitaine de vaisseau Jules Lefèvre, ancien sous-chef d'état-major du ministère de la Marine, vient d'être nommé contre-amiral.

Cet avancement justifié est un honneur qui rejaillit sur la ville de Châlons, dont le nouvel officier général est originaire.

M. Lefèvre est, en effet, fils d'un très honorable professeur d'humanités au Collège de Châlons, qui a laissé chez ses anciens élèves les meilleurs souvenirs. Jules Lefèvre quitta le Collège en 1856 pour entrer à l'Ecole navale. Sa première campagne fut à la station navale du Pacifique, et il explora les côtes du Chili et du Pérou. Plus tard il prit part à la conquête de la Cochinchine, et il fut l'un des premiers officiers français qui visitèrent, dans le Cambodge, les célèbres ruines d'Angkor. Il en rapporta des vues très remarquables qui accompagnèrent, dans le *Tour du Monde*, le récit de voyage des lieutenants de vaisseau Francis Garnier et Delaporte sur le Mékong.

A vingt-six ans, Lefèvre était lieutenant de vaisseau et chevalier de la Légion d'honneur. Pendant la guerre de 1870, il fit partie des détachements de marins qui contribuèrent si puissamment à la défense de Paris. C'est au fort de Romainville et à la défense du plateau d'Avron, qu'il mérita et obtint, bien jeune encore, la croix d'officier de la Légion d'honneur. Il a aujourd'hui le grade de commandeur.

Capitaine de frégate en 1877, capitaine de vaisseau en 1887, Jules Lefèvre a été chargé depuis de missions diverses, tantôt détaché à la Commission d'expériences d'artillerie de Grave, tantôt chargé d'études d'hydrographie. Il a commandé, il y a quelques années, le vaisseau l'*Iphigénie*, qui sert d'école d'application aux jeunes aspirants sortis de l'Ecole navale ; il a parcouru avec ce navire la Méditerranée et l'Océan Atlantique. Il a rempli à deux reprises les fonctions de sous-chef d'état-major général du ministère de la Marine.

On voit qu'il est peu de carrières plus brillantes et mieux remplies.

Digitized by Google

***

M. Patenôtre. — Originaire de Baye (Marne), où son père exerçait la profession de notaire, M. Patenôtre est ambassadeur à Madrid depuis quelques mois seulement. Il y fut envoyé, de Washington, lorsqu'il fallut faire une place dans la « carrière » à M. Jules Cambon qui quittait le gouvernement général de l'Algérie, et dont il va aujourd'hui remplacer le frère aîné à Constantinople. La famille Cambon ne lui porte pas précisément malheur.

Son ambassade à Washington, où il fut le premier de son grade — il fut promu lorsque l'on transforma la légation en ambassade — fut plus longue. Il eut même le temps d'y prendre femme, et d'y faire faire fort bien les affaires de la France qu'il avait précédemment gérées, avec distinction, dans les divers postes auxquels il avait été appelé, notamment en Chine.

M. Patenôtre fait partie de la nombreuse pléiade des hommes distingués auxquels M. Jules Ferry ouvrit la porte des grandes fonctions publiques. Il l'accompagna en Grèce, en qualité de secrétaire, en 1871, lorsqu'il y représenta la France.

La succession qu'il va recueillir est lourde ; mais ses amis assurent qu'elle n'est pas au-dessus de sa valeur.

***

Par décret en date du 26 novembre 1898, M. Paul Leseur a été nommé, comme professeur titulaire, à la chaire de législation coloniale de la Faculté de droit de l'Université de Paris.

Cette nomination est des plus heureuses : M. Paul Leseur avait fait comme agrégé, à cette même Faculté, un cours de droit colonial qui avait été des plus remarqués. Il est, en quelque sorte, un des créateurs de cet enseignement en France.

M. Paul Leseur est né à Reims, où son père, qui exerçait la profession d'avoué et d'avocat, fut l'un des membres les plus distingués de l'Académie rémoise. Nous adressons au jeune et sympathique professeur nos bien sincères félicitations.

***

Un jeune et brillant officier, châlonnais de naissance, le capitaine Mourin, dont nous avons eu plus d'une fois à signaler la belle conduite au Tonkin et à Madagascar, vient d'être nommé chevalier de la Légion d'honneur.

Voici la notice que lui consacre le *Journal officiel :*

« Mourin (Charles-Henri), capitaine d'infanterie de la marine ; quatorze ans de service, neuf campagnes, dont six de guerre, une blessure de guerre : faits de guerre à Madagascar. Le 28 septembre 1897, après avoir été blessé d'un coup de feu à la tête, est resté à sa place de combat, a continué à commander le feu de son

Digitized by Google

groupe et a tenu à marcher toute la journée à la tête de ses hommes, refusant de se laisser transporter. »

***

Le dernier mouvement administratif et judiciaire comprend, entre autres nominations, les mutations suivantes :

— M. Thibon, sous-préfet de Saint-Sever, est nommé sous-préfet de Vouziers en remplacement de M. Raux, nommé sous-préfet de Montargis ;

M. Balliez, conseiller de préfecture de la Lozère, est nommé conseiller de préfecture de la Marne en remplacement de M. Maillefer, nommé conseiller de préfecture du Pas-de-Calais ;

M. Grosclaude, sous-préfet de Gourdon, est nommé sous-préfet de Rethel, en remplacement de M. Grody, nommé chef de Cabinet de M. Camille Krantz, ministre des Travaux publics.

— M. Bouvet, juge suppléant à Langres, est nommé substitut à Wassy en remplacement de M. Jorrot, nommé à Limoges ;

M. Lalubie, procureur à Calvi, est nommé procureur à Rocroi, en remplacement de M. Bonfils-Lapouzade, nommé procureur à Charleville ;

M. Déglise, juge suppléant à Rambouillet, est nommé juge à Epernay, en remplacement de M. Dusanterre, nommé juge d'instruction à Troyes, en remplacement de M. Carteron, décédé ;

M. Lénard, substitut à Paris, est nommé procureur de la République à Reims en remplacement de M. Herbaux, nommé substitut du procureur général à Paris ;

M. Lévytier, substitut à Rambouillet, est nommé substitut à Troyes, en remplacement de M. Leroy, nommé à Reims ;

M. Le Molte, juge nommé à Troyes, est nommé à Châlons-sur-Marne en remplacement de M. Le Roy, nommé président à Rambouillet ;

M. Lhuillier, juge à Arcis-sur-Aube, est chargé de l'instruction en remplacement de M. Ecoutin, qui reprend les fonctions de juge ;

M. Hugot, substitut à Reims, est nommé à Paris, etc.

***

M. Pol Neveux, de Reims, sous-bibliothécaire à la Bibliothèque de l'Ecole des Beaux-Arts, vient d'être nommé chef adjoint du cabinet de M. Leygues, ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts.

***

M. Cornet, inspecteur d'Académie à Châlons-sur-Marne, admis à faire valoir ses droits à la retraite, vient d'être nommé inspecteur d'Académie honoraire.

Digitized by Google

***

M. Chanzy, chef de bataillon au 150e de ligne, fils du regretté général de ce nom et gendre de M. Gailly, sénateur des Ardennes, vient d'être nommé commandant au 4e chasseurs à pied.

***

Mariage. — Le 28 novembre 1898 a été célébré, au temple protestant de Reims, le mariage de Mlle Henriette-Annette Krug avec M. Nesky-Georges-Henri-Emile Dœschner, secrétaire à l'ambassade de France à Londres.

Un des témoins de M. Dœschner était M. Hanotaux, ancien ministre des Affaires étrangères.

Il n'est pas besoin de rappeler la grande et honorable place que tient à Reims la famille Krug. M. Paul Krug, chef d'une importante maison de vins de Champagne, est non seulement un négociant distingué, mais encore on le trouve toujours disposé à prêter son concours dévoué aux œuvres de haute philanthropie.

Digitized by Google

MÉLANGES

Un poète de province : M. Charles Desguerrois. — M. Charles Desguerrois est un vieux poète qui vit en province, dans la bonne ville de Troyes en Champagne.

La province abrite encore plus que vous ne croyez de ces hommes de lettres, paisibles et obscurs, qui cultivent la poésie comme une fleur précieuse. Ils ne sont ni bruyants, ni ambitieux. Dans leur petite maison entourée d'arbres, ils se contentent des pures joies que leur donnent l'amour des lettres et le culte désintéressé des douces muses. Ils ont des livres, des fleurs, des bibelots et quelques amis ; le meilleur de leur temps appartient à la musique et à la poésie. Ils sont membres de la Société Académique, et cette Académie locale leur suffit : le pont des Arts est trop loin et trop encombré...

Tout bonheur que la main n'atteint pas n'est qu'un rêve.

Ils vivent là, de longues années, en tête-à-tête avec leurs poètes préférés, avec leur propre rêverie, dans le charme d'une solitude délicieuse. Les saisons et les préfets changent autour d'eux ; ils ne s'inquiètent pas beaucoup de ces changements. Ce sont des heureux et des sages, dont le bonheur est fait de modestie et la sagesse de résignation. A mesure qu'ils écrivent davantage et qu'ils vieillissent, ils deviennent célèbres dans leur endroit ou au moins dans leur quartier ; le parfum du miel de leurs vers se répand peu à peu dans le voisinage ; le bruit de leur nom et de leurs œuvres s'étend autour d'eux, comme un bourdonnement d'abeilles : il y a des destinées plus éclatantes ; il n'y en a peut-être pas de plus enviable.

M. Charles Desguerrois a dépassé quatre-vingts ans. Il a déjà publié une vingtaine de volumes de vers, qui ne se ressemblent pas, et où il y a de très jolies choses. Sa facture n'est peut-être pas irréprochable. M. Charles Desguerrois n'est pas un virtuose de la rime, un ciseleur, un orfèvre, un parnassien attentif et méticuleux ; c'est plutôt un poète d'instinct et d'inspiration. L'art, chez lui, ou le métier, est inférieur à la nature ; ses petits poèmes valent moins par des qualités de forme pure, par le fini de l'exécution et du détail, que par le sentiment et par l'idée. Ami des anciens, de Virgile notamment, pour lequel il a une tendresse particulière, il aime aussi la poésie anglaise contemporaine, que nous connaissons trop peu, en général, et il la connaît. Il a traduit le *Timon d'Athènes* de Shakespeare et les *Sonnets* d'Elisabeth Browning, en vers français. Il a écrit un poème en l'honneur de la cathédrale de Troyes. Car vous savez, — ou vous ne savez pas, —

Digitized by Google

que la ville de Troyes n'est pas seulement une ville de bonnetiers; elle abonde en belles églises : Saint-Pierre, la cathédrale, qui est presque aussi belle que Notre-Dame ; Sainte-Madeleine, avec son jubé ; Saint-Jean, Saint-Urbain, Saint-Remy, etc. Allez-y voir; vous ne regretterez pas votre voyage...

La dernière œuvre de M. Charles Desguerrois, *Depuis*, est le plus touchant de ses livres. L'an dernier, un grand chagrin est venu affliger le vieux poète. Il a perdu la compagne de sa vie, l'amie très chère et très douce, dont la tendresse, la bonne grâce et le sourire égayaient ses dernières années. Cruellement frappé dans son affection, il a demandé à la poésie une consolation et un refuge ; il s'est rappelé le conseil de Gœthe :

Écrire son chagrin pour être consolé.

Il a écrit le sien, comme il le sentait, moins pour faire œuvre de poète que pour exprimer, à son tour, une plainte humaine, avec le sang de son cœur et les larmes de ses yeux. Ce poème de tristesse est très ingénu et très émouvant. Le vieux poète, dans sa solitude douloureuse, s'est laissé aller à dire sa peine avec une expansion si vraie, une détresse si profonde et si désolée qu'il est impossible de ne pas comprendre et de ne pas partager son émotion. Il n'a pas cherché à plaire aux beaux esprits ; il s'est borné naïvement à ouvrir son âme et à en montrer la blessure ; il a fait une gerbe noire de ses souvenirs et de ses regrets pour la porter, de ses mains pieuses, sur un tombeau. Il faudrait être bien insensible ou bien exigeant pour vouloir trouver dans ces poèmes mélancoliques, dans ces adieux d'un vieillard à une morte, autre chose que la plainte d'une vie brisée...

M. Charles Desguerrois est justement apprécié dans la ville où il demeure. Voici des années que ses amis ont demandé pour lui le ruban rouge qu'on donne quelquefois, pas assez souvent, à des littérateurs de province. Ils l'ont demandé à des ministres différents; tous ces Messieurs l'ont promis. M. Charles Desguerrois et ses amis attendent toujours, avec une patience qui n'a pas été encore récompensée. Ce ruban ne serait pas une faveur. Ce ne peut pas être parce que M. Charles Desguerrois l'a mérité qu'il ne l'obtient pas. Si le nouveau ministre des Beaux-Arts, M. Georges Leygues, qui a été, lui aussi, un poète, voulait bien s'en souvenir pour honorer son vieux confrère, les Troyens lui en seraient reconnaissants. M. Charles Desguerrois n'est pas félibre ; il est Champenois, comme Colin Muset, Thibaut de Champagne, Eustaché Deschamps, Jean de La Fontaine, et quelques autres. Pourquoi le président des Cadets de Gascogne ne serait-il pas bienveillant au doyen des violoneux de Champagne ? Ce n'est pas une consolation que j'ose lui demander pour M. Charles Desguerrois; c'est une réparation. Sans doute M. Georges Leygues n'a plus le temps de faire des vers, ni même d'en lire; mais il a dû garder

Digitized by Google

un sentiment pour la poésie ; il s'intéressera, j'en suis sûr, à un vieux poète, longtemps oublié.

(Débats) S.

***

Une page d'histoire locale. — *La Société populaire de Reims, 1790-95.* — Sous ce titre, M. le docteur Pol Gosset va publier, à un petit nombre d'exemplaires, une histoire de la *Société des Jacobins de Reims*. Nous sommes heureux de pouvoir en détacher l'extrait suivant :

« Les Jacobins devaient faire un séjour prolongé dans l'*église des Augustins*[1] ; ils y entrèrent le 16 septembre 1792, mais n'arrangèrent que peu à peu le local à leur convenance. Un drapeau surmonté du bonnet de la liberté et un tableau avec ces mots : *Société populaire*, furent accrochés au-dessus de la porte. A l'intérieur on réédifia pour le bureau l'estrade qui avait été construite à Notre-Dame lors de l'assemblée des électeurs pour la nomination des députés à la Convention nationale ; le public s'asseyait sur des gradins dont l'un s'écroula en février pendant une séance. Le buste de Mirabeau et les drapeaux des nations anglaise, française, américaine et polonaise furent réinstallés ; mais l'Angleterre ayant renvoyé notre ministre, le pavillon anglais fut descendu et *caché dans un endroit* jusqu'à nouvel ordre (2 février) ; on vota l'achat d'un tableau devant servir à inscrire les noms des défenseurs de la Patrie qui, comme Goffard[2] de Bazancourt, se distingueraient par quelque action d'éclat, et Lefrançois offrit « un tableau enluminé contenant l'évangile de toutes les nations, les Droits de l'homme » (22 vend.).

Jusqu'ici rien de banal dans la décoration, voici qui est mieux : Palloy, le patriote Palloy qui débitait les pierres et les métaux de la Bastille en petits souvenirs, offrit ses bibelots à la Société populaire (8 août) qui accepta avec enthousiasme. Elle délégua à Paris des commissaires que Palloy réunit dans un repas fraternel avec des membres de la Société populaire de Montpellier et il leur offrit

1. L'église était aux pieds du rempart, sur l'emplacement d'une partie de l'actuelle rue des Augustins qui n'était alors qu'un cul de sac. En 1790, il y avait 10 religieux augustins ; la maison pouvait en contenir 26. Ils enseignaient non seulement le latin, le français, l'histoire et la géographie, mais encore (ce en quoi ils différaient de l'Université) la tenue des livres, le change et les langues allemande et anglaise. Le Conseil général leur en sut gré dans sa séance du 19 octobre 1790.

2. Le 23 juillet, Goffard, chasseur au 6e régiment ci-devant Languedoc, rencontra sur la frontière, près de Valenciennes, huit chasseurs autrichiens à pied ; après quelques coups de fusil échangés, il désarmacinq chasseurs, puis fut blessé. Les Jacobins de Valenciennes lui firent remettre une médaille d'or, ceux de Reims lui accordèrent les honneurs de la séance le 27 septembre 1792, ainsi qu'à son père.

Digitized by Google

trois socles avec inscriptions[1], en pierre de la Bastille, pour supporter les bustes de Brutus, Lepelletier et Marat qui furent achetés à Paris. On lisait sur les dés de pierre :

BRUTUS

Modèle des vrais républicains
Il fut l'ennemi juré des rois.

LEPELLETIER

Pour avoir voté la mort
Il fut assassiné par un brigand.

MARAT

Le véritable ami du peuple
Fut poignardé par les ennemis du peuple.

A ces dons, s'ajoutèrent ceux d'une pierre sur laquelle étaient gravés les seize commandements républicains, d'une médaille en plomb pour le président provenant » du scellement d'anneaux des chaînes qui garottaient les victimes du despotisme » et de six médailles en fer de chaînes pour les « frères les plus tyrannicides ». Mention civique[2] du don de Palloy fut faite au procès-verbal du 30 septembre. « Des commissaires ayant été nommés pour aller chercher les bustes de Lepelletier, Marat et Brutus, ils arrivent chargés de ce dépôt précieux ; la Société les reçoit avec respect et reconnaissance. Ensuite on ouvre une discussion sur la demande que fait le citoyen Palloy que les six médailles qu'il envoie soient données à nos frères les plus tyrannicides. Tous les amis de la Constitution qui composent cette Société y avaient droit. » On ne saurait être moins modeste ; pourtant, le lendemain, le président fut chargé de les remettre aux deux secrétaires, au trésorier, à l'archiviste, au concierge et au facteur qui seraient tenus de les porter toutes les fois qu'ils seraient en fonction. Quelques jours après cette mémorable séance, le représentant Rühl étant de passage à Reims, les trois bustes furent ornés d'un ruban tricolore.

On peut deviner ce que devenait l'église pendant ce temps : le 12 mai, la séance fut suspendue pour jouir de l'anéantissement par le feu des images antirépublicaines qui étaient dans l'église des ci-devant Augustins, et en juillet la démolition du jubé qui était gênant fut demandée au district. Une statue de la Vierge avait été descendue de sa niche et dénommée déesse Liberté.

Ces simples notes sur la décoration du local de la Société populaire font prévoir bien des changements dans l'état d'esprit des membres. Le 7 avril 1793, les sociétaires se lièrent par un nouveau serment : « Au nom de la nation et de la loi, nous jurons de

1. Deux lettres du citoyen Palloy (*Le Cabinet historique, mars 1861*).

2. A la Société populaire de Reims, mention civique remplaçait l'expression mention honorable depuis le 29 août.

Digitized by Google

mourir plutôt que de souffrir qui se présenterait ou serait présenté pour Roi et tous ceux qui voudraient, au mépris de la sainte égalité, usurper des pouvoirs attentatoires à la volonté du peuple. »

Le 11 avril, on décida que le bonnet rouge[1] serait obligatoire pour le président et facultatif pour les membres. Un autre jour, en fin de séance, le président fit une distribution de cocardes aux citoyennes qui de plus en plus nombreuses assistaient aux séances et chantaient à l'orgue des chansons républicaines, la *Marseillaise*, qui paraît avoir été importée à Reims par un membre de la Société de Metz, un Hommage à l'acte constitutionnel et l'Hymne des sans-culottes. L'hiver, elles venaient avec leurs chaufferettes[2], et pendant la guerre elles faisaient de la charpie qu'elles déposaient sur le bureau à la fin de la séance.

Le registre des procès-verbaux a conservé les noms de quelques-unes d'entre elles : la citoyenne Blondeau offrit pour le buste de Mirabeau une écharpe tricolore, la première ayant été perdue dans un déménagement ; la citoyenne Rougeole, après un petit discours, donna à la Société l'oriflamme qu'elle portait à la fête anniversaire du 10 août : « Républicains, notre sexe est faible, mais notre âme est forte et tous les jours elle acquiert dans votre Société cette énergie qui convient à des républicaines... » L'éloquence des citoyens était plus imagée ; Forzy, reçu membre de la Société populaire, se crut obligé de remercier à la tribune ses nouveaux collègues : « ... ce faisceau de lumière que vous répandez sur toute la France me servira de fanal dans la carrière que je parcours... » Les patriotes, en rentrant chez eux ce jour-là, ne devaient pas se croire de minces personnages, et quand l'église des Augustins fut à vendre, il n'y avait plus à Reims qu'un seul édifice qui pût leur convenir, *la Cathédrale*, fermée depuis la suspension de l'exercice du culte.

La cathédrale vit l'apogée et la chute des Jacobins.

.....

Les membres venaient aux séances avec leur carte de sociétaire à la boutonnière ; ils occupaient la salle. Le peuple montait dans les tribunes, les hommes d'un côté, les femmes de l'autre ; dans les grandes circonstances, on le priait de descendre. Ce public

1. Aux Jacobins de Paris, le bonnet rouge fut salué par des applaudissements universels le 11 mars 1792 ; huit jours après, on lut en séance une lettre du maire Petion qui condamnait ce bonnet qui « effarouche les esprits, les éloigne de vous » et trouvait que la cocarde suffisait comme signe de ralliement. Tous les bonnets rouges disparurent aussitôt ; ils reparurent un an après.

2. Elles ne s'en séparaient guère : « ... des citoyennes entrent continuellement au spectacle avec des chaufferettes ; ce meuble est infiniment susceptible de renverser, alors le feu... » (*Lettre du receveur des domaines nationaux aux officiers municipaux de Reims, 6 nivôse an II.*)

Digitized by Google

était bruyant, surtout dans les tribunes des citoyennes[1], et on dut nommer quatre censeurs dont l'insigne était un brassard tricolore, puis huit, puis douze, pour faire la police et expulser celles qui faisaient le plus de tapage ou qui n'avaient pas de cocarde. Les femmes des aristocrates assistaient, en effet, quelquefois aux séances. « C'est demain un ci-devant dimanche, dit Fressencourt; ce jour-là, il vient ordinairement des dévotes et des muscadins... » et il proposait de leur lire les mesures à prendre contre la superstition.

Un jour, comme on discutait en séance le programme de la fête à célébrer en réjouissance de la conspiration d'Hébert, quelqu'un proposa de ne pas s'embarrasser des femmes; il y eut de vives protestations en faveur de « ce sexe intéressant qui vient embellir nos fêtes et prêter de nouveaux charmes aux lois de la douce fraternité ». Néanmoins, les citoyennes furent piquées de la proposition qui avait été faite, et le jour de la fête pas une n'était dans les tribunes. « Chaque membre a vivement senti cet isolement absolu d'un sexe cher à tous les Jacobins. »

1. Même chose à Paris. « Messieurs, dit un jour Louvet, comme le tumulte vient de la condescendance trop facile avec laquelle vous avez admis les dames dans votre sein, ce qui pourrait devenir fatal à l'ordre qui doit régner dans notre Société et à la sagesse de vos délibérations, je demande que la Société n'admette plus de dames, sous quelque prétexte que ce soit. » (10 février 1792.)

L'Imprimeur-Gérant,

LÉON FRÉMONT.

Digitized by Google

TABLE

DU

Tome X, 2me Série, de la Revue de Champagne et Brie

ABRAHAM (Vincent), curé de Sept-Saulx, massacré aux Carmes en 1792 478
ACADÉMIE NATIONALE de Reims. 596, 606, 752
ACTES RELIGIEUX du Petit-Mesnil de 1733 à la Révolution, par P. CHAUVET. 239
ACTES RELIGIEUX de Juvanzé (Aube), par P. CHAUVET 656
ANTOINETTE (sœur), supérieure de l'hospice de Nogent-sur-Seine, médaille d'or 469
APOLLIN (Camille) (le frère), médaille du ministère de la Guerre 317
ARDENNES (bibliographie des) 216
ARTISTES CHAMPENOIS à l'exposition du Cercle artistique et littéraire Volney 301
ATELIER DE FAUSSE MONNAIE au XVIe siècle à Jeand'heurs 799
A TRAVERS LES REVUES; articles de MM. L. Morin, le baron de Baye, d'Arbois de Jubainville, Ernest Beauguitté, G. Paris. 587, 741, 923
AUSSONNE, antiquités gauloises 942
AY, nouvel orgue 933
BABELON (Ernest), élu membre de l'Institut. . . . 139
BAILLOT (Louis-Victor), centenaire. 285
BARBUISE, dalle funéraire de Claude-Pierre-Gaston Morel de Vindé 944
BAR-SUR-AUBE, impôt sur le vin 766
BAYE (baron de), sa troisième mission 132
— Conférences à la Société de Géographie 307, 310
— Exposition de ses collections au Musée Guimet . 456
— Mission en Géorgie. 930
BAYE (château de), herbier de J.-J. Rousseau . . . 135
BAZEILLES, monument commémoratif. 463, 758
BIARD (Eugène), chevalier de la Légion d'honneur . . 140
BOHAIN, monnaies romaines 756
BONVALOT (Gabriel), conférence à Reims 307
BOSSUET (le monument de) à Meaux 455, 613

Digitized by Google

BOURGEOIS (Armand), médaille d'or 471
BRIENNE, combat de. 760
CHALONS-SUR-MARNE, pose de la première pierre du Grand-Séminaire 463
— Démolition de la chapelle du Collège 463
— L'imprimerie à 473
— Dalle tumulaire du XVIIe siècle 756
CHAMPION (Edme), l'homme au petit manteau bleu . 461
CHARNY-LE-BACHOT, bénédiction de cloche . . . 764
CHAUMONT, hôpital des vieillards 285
— Monument patriotique 936
CHAVAILLIAUD, statuaire. 628
CHENAY, bénédiction de cloche 932
CHIQUET (Mme Julia Cousinat, veuve), centenaire. . 312
CONGRÈS ANNUEL des Sociétés savantes de Paris et des départements, 1898 44
COSNE (Mlle Marie) 136
COURAJOD (Louis) à l'École du Louvre 618
CRAONNE, monument commémoratif 464, 942
CRUGNY, tombe de Fr. Velly. 627
CUIS, rosier monstre 630
CUNFIN, chêne de huit siècles. 137
DAMPIERRE-LE-CHATEAU, famille de 27 enfants . 138
DARBOY (Mgr), son bréviaire 311
DÉCOUVERTES ARCHÉOLOGIQUES à Bassuet (objets celtiques), à la Neuville-au-Pont (fossiles) . . . 311
DELOYE (Gustave), sculpteur sedanais 312, 627
DENAIFFE (Clément), chevalier de la Légion d'honneur 140
DESGUERROIS (Charles), poète 955
DEULIN, vente de sa bibliothèque. 310
DEVIOLAINE (Émile), chevalier de la Légion d'honneur 140
DOUCET (Eugène), prix de la Société littéraire de Nîmes 317
DOYEN (le Dr), conférencier à Paris. 949
DUBOIS (Théodore) 317, 932
— (Paul) 940
ÉPERNAY, pose de la première pierre de l'église Notre-Dame 459
— Comice agricole. 768
ESSAI d'une bibliographie historique du département des Ardennes, par H. JADART 216
EXPOSITION des pastellistes 457
FAUX-FRESNAY, monument commémoratif. . . . 463
FRANÇOIS VINCHANT, par le comte DE MARSY . . 5

Digitized by Google

FROT (Apollinaire), de Gionges, au Brésil 768
GAIGÉ (Jean), centenaire 284
GIVRY (noces d'argent de M. et Mme L. de) 639
GLOSSAIRE du Mouzonnais, par N. GOFFART . . 60, 241, 384, 562, 683, 868
GODART (le général) 315
GROSJEAN (le Dr), médaille de vermeil 139
GUICHARD, évêque de Troyes 142
HACHE (le Dr), chevalier de la Légion d'honneur . . 140
HAUTVILLERS, monnaie espagnole en or 757
— Pèlerinage de Sainte-Hélène. . . . 763
HENNECHART, juge à Châlons-sur-Marne 140
JACOBÉ, portraits de famille 507
JACQUIN (le lieutenant), de Wassy 938
JEAND'HEURS, fausse monnaie 799
JEANNE D'ARC, son histoire par le général Dragomiroff. 137
— Sa statue par M. Paul Dubois. . . 309, 758
— (Fêtes en l'honneur de) 464
— (Mélanges sur) 625, 773
JOUY-SUR-MORIN (ouvroir de) 620
JUILLY, banquet et fête. 460
JUVANZÉ (Aube) 656
LA CAMPANOMANIE, par H. JADART. 641
LACHY, destruction des ruines du château 311
LAHÉMADE (Gustave), chevalier de la Légion d'honneur 140
LANDRIEUX (l'abbé), prix de 1,000 francs à l'Institut . 468
LANGÉNIEUX (le cardinal). 761
— à Luxembourg. 934
— Son jubilé épiscopal 945
LANNES DE MONTEBELLO (Adrien). 467
LAON, monument patriotique 758
LA ROTHIÈRE (Aube) (seigneurie de). 321
L'ART GOTHIQUE CHAMPENOIS dans l'île de Chypre, par E. ENLART. 12
LATTY (Mgr), son voyage à Rome 311
LAUNOIS (le Dr Pierre-Émile). 634
LEFÈVRE (Jules), contre-amiral. 951
LÉGION D'HONNEUR, nominations 634, 768
LEGRAIN (le Dr Émile), prix Bréant. 317
LEMOINE (le Dr), dons au Muséum 940
LE PONT DE LA PIELLE à Troyes, par E. FUGEZ . 661, 856
LES DROITS SEIGNEURIAUX et les anciens seigneurs de Villers-sous-Châtillon et de Tincourt, par P. PELLOT 481
LESEUR (Paul), professeur à la Faculté de droit de Paris. 952
LES HENNEQUIN, par Alb. DE MAUROY 161

Digitized by Google

LES PORTRAITS DE FAMILLE des Jacobé de Pringy de Goncourt, par C. DE G. 507
LES SEIGNEURS DE VILLE-SUR-ARCE, par A. PÉTEL 342
LEX (Léonce), mention honorable à l'Institut. . . . 468
L'HERBIER DE J.-J. ROUSSEAU au château de Baye 135
LHERMITE (Léon) 617
LHUITRE, inscriptions et graffiti dans l'église. . . . 131
LINARD, son buste à Rethel 941
LONGNON (Auguste), président de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres . 139
— Séance publique des cinq Académies. 928
LUCE (Paul), commandant supérieur du Haut-Laos. . 939
MAILLY, don de Mme Douillat. 138
MANUELA (duchesse d'Uzès), sculptures à Fontenoy-le-Château et à Pont-de-l'Arche 757
MARGAINE (Félix-Lucien), chevalier de la Légion d'honneur 140
MARIOTTE, fondateur de l'Hôpital des vieillards à Chaumont. 288
MARTEAU (Henri), violoniste. 947
MAUBERT-FONTAINE, nouvelle église 624
MEAUX, monument de Bossuet 455
MÉDAILLES D'HONNEUR décernées à MM. H. Garnier, Ant. Arnaud, Ch. Bourelle. 471
MOIREMONT, crypte de l'abbaye 628
MONS ET LE MONTOIS, par E. CHOULLIER. . . . 839
MONTARDOISE (commune de Montsuzain), orphelinat agricole 304
MONTEREAU (Pierre de), architecte de la Ste-Chapelle 130
MONTMEILLANT, monument du général du Merbion 941
MOREAU (Frédéric), son centenaire. 466
MOUCHETON DE GERBOIS (le général). 939
MOURIN (le capitaine), chevalier de la Légion d'honneur. 952
MOURLAN (le général) 316
NAPOLÉON A BRIENNE 149
NEVEUX (Pol), 500 francs, prix Montyon 568
NOBLESSE MATERNELLE 289
NOTICE HISTORIQUE sur la maison de Pompery, par Olivier DE POMPERY 801
NOTICE sur la seigneurie de la Rothière, par P. CHAUVET 321
ŒUILLY, pèlerinage de N.-D. des Langueurs. . . . 623
OFFICIERS d'Instruction publique. 318, 468, 768
OFFICIERS d'Académie 318, 468, 768
PARIS (Gaston), administrateur du Collège de France . 469, 633

Digitized by Google

PASSAVANT, anniversaire 760
PÉLACOT (Mgr), évêque de Troyes 315
PETITFILS (Edmond), prix de la Société littéraire de Nîmes 317
PILLIÈRE (le colonel) 316
POMPERY (famille de) 801
PONSARD (Edmond), son cinquantenaire 139
POULLOT (Jules), chevalier de la Légion d'honneur . 140
PUISEUX (l'abbé), par M. PÉLICIER 157
REIMS, dons à la Bibliothèque. 127
— Dons à la Bibliothèque de l'Archevêché . . . 134
— Nouvelles acquisitions du Musée 136
— Travaux à la chapelle St-Joseph de la Cathédrale. 302
— Réception du prince Nicolas Scherbatoff à l'Académie 309
— Réunion de l'Association amicale des anciens élèves du Lycée 462
— Réunion des anciens élèves du Pensionnat des Frères 463
— Le Folk-lore des bateliers. 624
— Dons au Musée 628, 939
— Stèles égyptiennes du Musée. 754
— Sépultures anciennes 756
— Exposition de la Société des Arts 757
— Inauguration du buste du Dr Jolicœur . . . 765
— Le Collège des Bons-Enfants. 791
— Guillaume Ier et Bismarck en 1870 930
— Neuvaine de St-Remi 931
— Don de verrières au Lycée 934
— Nouvel orgue de St-André 938
— Legs Brunesseaux 939
— L'Évangéliaire slave 947
— La Société populaire de 1790-1795. 957
RÉPERTOIRE HISTORIQUE de la Haute-Marne, par A. ROSEROT 28, 348
RIMBAUD (Jean-Arthur). 784
ROUILLY-SACEY, souterrain 626
SAINTE-MENEHOULD, sépultures au Petit-Jard . . 628
SAINT-IMOGES, pèlerinage du chêne à la Vierge . . 765
SAINT-JULIEN (le peuplier de) 629
SAINT-MARCEAUX, monument d'Alph. Daudet. . . 941
SARAZIN, chevalier de la Légion d'honneur 140
SEINE-ET-MARNE, monument des morts de 1870. . 138
SEPT-SAULX, église 764
SIMART, statue de la Vierge 457
SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE de l'Aube . . . 117, 295, 444, 590, 742, 924

Digitized by Google

SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE de Châlons-sur-Marne . . 609
SOCIÉTÉ DES SCIENCES ET ARTS de Vitry-le-François. 443, 592
SOCIÉTÉ D'ÉTUDE des Sciences naturelles de Reims. 948
SOCIÉTÉ D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE de Provins. 610
SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE de Château-Thierry 120, 297, 446, 606, 743, 925
SOCIÉTÉ LITTÉRAIRE ET HISTORIQUE de la Brie. 122, 300, 449, 927, 608, 749
THÉDENAT (le P. Henri), élu membre de l'Institut . 314
TINCOURT 481
TRÉPAIL (grottes de) 949
TRIHIDEZ (l'abbé), chargé de mission 770
TROYES, dons au Musée 125, 300, 615, 750
— Sacre de Mgr Pélacot. 627
— Sacre de Mgr Simon, évêque de Thaumacos . 770
— Vol en 1582 à St-Étienne. 476
URBAIN II, statue à Clermont-Ferrand. 464
VALMY, anniversaire. 759
VERLAINE (Paul) 941, 946
VERNIER (Jules), archiviste de l'Aube. 469
VERTUS, dons à l'École supérieure 629
VILLERS-SOUS-CHATILLON 481
VILLE-SUR-ARCE, seigneurie. 342
VINCHANT (François), voyageur au XVIIe siècle. . . 5
VINS MOUSSEUX DE CHAMPAGNE 467, 630, 766
VITRY-LE-FRANÇOIS, église Notre-Dame 762
VOYAGE EN CHAMPAGNE au XVIIe siècle 5
WITRY-LES-REIMS, monument patriotique. . . . 627

BIBLIOGRAPHIE

La flore des grandes cathédrales de France, par Émile LAMBIN 115
Sommaires du Bulletin du Bibliophile et du Bibliothécaire. 589, 740, 922
— *de la Revue d'Ardenne et d'Argonne* . . 115, 293, 442, 588, 739, 922
— *de la Revue historique ardennaise* . . . 116, 293, 441, 588, 739
— *de la Revue historique*. 116, 442, 589, 740
L'architecture religieuse dans l'ancien diocèse de Soissons, par Eug. LEFÈVRE-PONTALIS 288

Digitized by Google

De la noblesse maternelle en France et particulièrement en Champagne, par Marcel GRAU. 289
Pierre Séguin, ligueur, reclus et écrivain (1588-1636), par Am. MARGRY et l'abbé E. MULLER. 291
Usages locaux et règlements ayant force de loi dans les Ardennes, par E. BOURGUEIL 292
Carte routière de la Marne, par I. LAMBERT 293
Château-Regnault-Bogny, par l'abbé PÉCHENART . . . 440
Vie de Nicolas Philbert, curé de Sedan, par Marc HUSSON. 440
Essais sur la police des compagnons imprimeurs ; — Les apprentis imprimeurs au temps passé, par Louis MORIN. 440
Davout, maréchal de France, par le comte VIGIER. . . 441
Les sonnets de Pimodan, par le marquis DE PIMODAN. . 574
Renaud de Châtillon, par G. SCHLUMBERGER. 577
Lettres inédites de Jean Devillers, publ. par Armand BOURGEOIS. 584
Racan, par Louis ARNOULD 585
Histoire de l'hygiène et des épidémies à Reims, par le Dr LANGLET. 587
Les aventures merveilleuses de Huon de Bordeaux, par Gaston PARIS 738
Guide illustré de la Vallée de la Meuse, par Frédéric HENRIET 739
Recherches historiques sur Châlons-sur-Vesle, par Emile MAUSSENET 920
Le livre de raison de Jacques-Quentin Durand, de Rethel, par Albert BAUDON 920
L'abbé Ledieu, par l'abbé Ch. URBAIN. 921
Nuances morales, nouvelles pensées, par Marie VALYÈRE . 921

MARIAGES

Bertrand (Jacques) et Mlle Thérèse Larive 638
Brunet Vivien de Goubert (Raymond) et Mlle Madeleine Wagner. 638
Demaison (Maurice) et Mlle Lucie Pichenot. 472
Dobler (André) et Mlle Marguerite Le Joindre 771
Dœschner (Nesky-Georges-Henri-Emile) et Mlle Henriette-Annette Krug. 954
Ducancel et Mlle Hébert 320
Duroy de Bruignac (J.) et Mlle Charlotte Rogelet. . . 471
Figard (Albert) et Mlle Julie Mennesson. 141
Goncourt (Maurice de) et Mlle Fr. de la Boutetière-Saint-Mars. 771
Grillon (M.) et Mlle Gabrielle Devillez 472
Hennecart (Alexandre) et Mlle Jeanne Rouy. 638
Huber (Gustave) et Mlle Julie Aviat 771

Digitized by Google

Hulot de Collart (comte Paul) et Mlle Madeleine de Frémont 320
Jolibois (A.) et Mlle Jeanne Gargam 141
Joly (Louis) et Mlle Renée Echemann 772
Lainé (Gaston-Lucien) et Mlle Nelly-Marguerite Bourgeois. 638
Lelarge (Pierre) et Mlle Marie-Thérèse Stouls 771
Loizillon (Albert) et Mlle Marthe Devillez 771
Mahuet (le comte Antoine de) et Mlle de Fontenoy . . 319
Mercier (Emile) et Mlle Félicie Hennequin 319
Morière (Charles de) et Mlle Berthe de Coudenhove . . 772
Périn (Georges) et Mlle Cécile Martin. 471
Petitjean (André) et Mlle Edmée George 140
Rigault (Abel) et Mlle Marie Meyeur 472
Sassot (Paul) et Mlle Geneviève Dérue. 635
Vix (Georges) et Mlle Suzanne Mottant 141

NÉCROLOGIE

Alloënd-Bessand (Auguste). 438
Ambrugeac (le comte de Valon d') 736
Armand (le comte Ernest). 916
Arrentières (Mme Marie d') 437
Aubertin (Edouard) 436
Audierne (Paul) 573
Bailly-Forfillières (Georges) 570, 914
Baré (Alfred). 919
Baron (l'abbé) 918
Besset (l'abbé) 287
Bidoyen 917
Bienfait (Jules-Nicolas), docteur 111
Biliek (Mme), centenaire 113
Billard (Pierre-Auguste) 286
Blandin (Eugène) 285
Blandin (M.). 437
Blion (César). 286
Bobillot (Jules) 439
Boislaville (Gustave de) 285
Boissonnet (la baronne) 438
Boucher (Mme veuve) 919
Bourgeois (Louise-Eléonore-Florine, née Breul) . . . 113
Brunetot (Louis-Charles). 572
Buache (Louis-Dorsène) 917
Bugg (Gustave-Ernest) 735
Cadart (le général Ch.-Remy) 915
Calisti (Attilius-Félix-Constant). 111
Carnazard (sœur Rosalie). 114

Digitized by Google

Carteron 917
Casalta. 285
Cerf (le chanoine Louis-Charles) 435
Chiquet (Mme), centenaire 573
Clermont-Tonnerre (comtesse Sosthène de). 438
Clinchon (Jules), prêtre de la Mission 115
Collignon (l'abbé) 737
Collot (l'abbé) 285
Cornat (M.) 437
Corneille (J.-B.). 438
Cortet (Mgr), évêque de Troyes. 279
Cotelle (Achille). 917
Cuvillier (Mlle) 113
David (Louis). 286
Defert (Victor) 737
Deperthes (Pierre-Joseph-Édouard) 570
Deronce (Félix) 438
Desoize (l'abbé E.) 287
Deullin (Jacques) 918
Drubigny (l'abbé) 287
Dufour-Bouquot (N.-Fr.-Alf.) 281
Dupuis (Jules-Ernest) 433
Felcourt (Mme de) 113
Férat (l'abbé Louis-Auguste) 736
Férussac (Bertrand-Amédée d'Audebard, comte de) . . 112
Fignier. 917
Flamain (le docteur). 287
Francière (Aimable-Charlemagne) 285
Franquet (Narcisse). 436
Galtat (Camille) 572
Geffrier (Jean-Guy-Victor de) 918
Géruzez (Paul) 281
Gilles (l'abbé). 438
Giraux (le docteur). 432
Goulet-Gravet (François-André) 918
Gravel (Sophie-Victoire Pastour, veuve). 287
Grévin (Auguste) 285
Hache de la Contamine 919
Haussaire (M.) 437
Henry (Jules-Auguste) 917
Herding, pasteur 114
Imécourt (comtesse Edmond, née des Moustiers-Mérinville). 113
Jacquemart (Lucien) 438
Jacquemot (Paul-Didier) 918
Jenner (le R. P. Joseph) 737
Lacaille 572
Ladoucette (la baronne de) 439

Digitized by Google

La Jarrige (le général de) 439
Lallement (Louis) 569
Lamairesse (Eugène) 434
Lange (l'abbé). 438
Langénieux (Mlle Françoise). 736
Lartigue 572
Launay (le baron Alph. de) 286
Leloup. 919
Lemaire (Jules) 437
Lenfumé (l'abbé) 286
Lenoble-Gillet 436
Lesieur (le colonel). 913
Lévêque 286
Lhuillier (Charles) 112
Linard (Adolphe-Désiré) 434
Lochet (Auguste) 285
Lorin 113
Lundy (l'abbé) 919
Mangin (Charles) 287
Marthe (l'abbé Jean-Philippe) 917
Martin. 114
Masson (Auguste) 112
Matra (Louis-Victor) 286
Mauraige (M. de) 437
Messieux (Alexis-Théodule) 573
Montjean (M.) 438
Morand (le baron) 114
Moreau (Thomas-Frédéric), centenaire. 913
Mun (marquis de) 281
Muzy (l'abbé Nicolas-François). 917
Olanier (M.) 439
Page 287
Parigot (M.) 439
Penaud (Edouard) 917
Pierrard (Mme veuve Paul) 286
Poirrier (Alfred). 735
Ragot-David (Mme veuve) 287
Remy (Mme Jules) 439
Richer (l'abbé Augustin) 439
Rinable (Lambert-Auguste) 287
Rogissart (Adèle), sœur Ste Théodosie 112
Rovel (Eugénie), de la Congrégation N.-D. à Reims. . 918
Royer (Mme de). 736
Royer (le commandant) 915
Ruble (Joseph-Alphonse, baron de) 112
Ruinart de Brimont (Jean) 569
Ste Marie du Carmel (la Mère) 572
Sellier (Georges). 436

Digitized by Google

Senart (Paul) 918
Sevrette (Paul-Alexandre). 438
Sutaine (Henri) 572
Thierry-Delanoue (Mlle) 113
Thirion-Claudon (les époux). 286
Tony Révillon 280
Truchon 918
Vasseur 113
Venoge (Louis-Henri-Gaëtan de) 287
Vérette. 113
Vétault (Alphonse). 283
Walbaum (Ernest-Louis-Victor) 736
Weil (Mme Simon), centenaire. 736
Wiet 113

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Arcis-sur-Aube. — Imprimerie LÉON FRÉMONT, Libraire-Éditeur
Place de la Halle

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google